BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
E
19
NAPOLI

XLV.1
E
18

# HISTOIRE DES EMPEREURS,

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ durant les ſix premiers ſiecles de l'Egliſe, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des perſonnes les plus illuſtres de leur temps.

*JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.*

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les principales difficultez de l'hiſtoire.

TOME PREMIER,

*QUI COMPREND DEPUIS AUGUSTE juſqu'à Vitellius, & la ruine de Jeruſalem.*

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

*NOUVELLE EDITION.*

A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue S. Jacques, au Palmier.

M. DCC. XX.
*AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.*

# AVERTISSEMENT.

CELUI qui a compoſé l'ouvrage que l'on donne preſentement au Public, ſe trouvoit libre de tout engagement particulier. Mais il ne s'eſt pas cru diſpenſé de l'obligation generale d'employer ſon temps d'une maniere digne d'un homme & d'un Chrétien. Il a cru le pouvoir faire en s'occupant à étudier l'hiſtoire des Saints & de l'Egliſe dans les ſources & dans les originaux, pour y chercher la verité toute pure, ſans s'engager dans les diverſes preventions que donnent ſouvent les nouveaux auteurs. C'eſt à quoy il a employé pluſieurs années; & il auroit ſouhaité de n'interrompre jamais un travail ſi ſaint, ſi utile, & en meſme temps ſi agreable.

Neanmoins l'experience luy a enfin appris qu'il y a une telle liaiſon entre l'hiſtoire ſainte, & la profane, qu'il faut neceſſairement s'inſtruire avec ſoin de la derniere pour pouvoir poſſeder l'autre, & pour en reſoudre ſolidement les difficultez. Il eſt difficile auſſi qu'on ne ſouhaite pas de ſavoir qui eſtoient ces princes, ces magiſtrats, & ces grands du ſiecle, qu'on voit ſi ſouvent meſlez dans les affaires de l'Egliſe, ſoit pour la ſanctifier par leurs perſecutions, ſoit pour la ſoutenir par leur puiſſance, & luy donner cet éclat exterieur qui luy a ſervi à renfermer dans ſon ſein les foibles avec les forts, les imparfaits avec les parfaits. Voilà ce qui a obligé l'auteur à joindre l'une & l'autre hiſtoire enſemble, & à étudier la profane pour mieux ſavoir celle de l'Egliſe.

Il n'a travaillé d'abord que pour ſon inſtruction particu-

liere. Mais quelques perſonnes d'erudition & de pieté ont cru que ce qu'il avoit fait pour luy ſeul, pourroit eſtre de quelque uſage au public. Ils ont jugé meſme qu'il devoit commencer par l'hiſtoire profane, puiſqu'elle ſe trouvoit la premiere en état de paroiſtre, & qu'elle eſt faite pour ſervir d'éclairciſſement à celle de l'Egliſe, qui pourra ſucceder à celle-ci, ſi l'on trouve qu'il ſoit à propos de la donner.

Outre le raport que ces deux hiſtoires ont l'une à l'autre; la profane en la conſiderant meſme toute ſeule, ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité: Et ſans parler des autres avantages qu'on en peut tirer, & des diverſes reflexions que les perſonnes ſages & éclairées par leur pieté pourront faire ſur cette multitude d'evenemens, tous reglez dans leur dereglement par la ſageſſe de la providence; tout le monde trouvera des ſujets de s'humilier & dans les plus méchans princes, & dans les meilleurs. Car nous voyons dans Caius, dans Neron, dans Commode, & dans leurs ſemblables, ce que nous ſerions tous ſi Dieu n'arreſtoit le penchant que la cupidité nous donne à toutes ſortes de crimes: Et bien des Chrétiens auront ſujet de rougir, de ce qu'aprés tant de graces que Dieu leur a faites, & qu'il a refuſées aux payens, ils ſe trouvent beaucoup audeſſous de la vertu morale de Tite Antonin, de Marc Aurele, & d'Alexandre Severe.

La premiere vue de l'auteur dans ſes études, a eſté, comme on a dit, de s'inſtruire luy meſme. Il y en a joint enſuite une ſeconde, qui a eſté de pouvoir aider ceux à qui Dieu auroit donné la grace & la volonté de travailler à une veritable hiſtoire de l'Egliſe, ou aux Vies des Saints. Il a voulu les decharger de la peine de rechercher la verité des faits, & d'examiner les difficultez de la chronologie. Ces deux choſes ſont le fondement de l'hiſtoire. Il arrive ſouvent neanmoins que les genies les plus beaux & les plus elevez, ſont les moins capables de ſe rabaiſſer juſque là. Ils ont trop de

peine d'arreſter le feu qui les anime, pour s'amuſer à ces diſcuſſions ennuyeuſes, plus propres à des eſprits mediocres.

Dans ces deux vues qu'a eues l'auteur, il a cru ne devoir ſonger qu'à chercher la verité des faits & des temps, avec toute la fidelité, l'exactitude, & l'application dont il a eſté capable, & à les exprimer de la maniere la plus ſimple & la plus nette. Il l'a recherchée dans les auteurs originaux. Il l'a expoſée enſuite en abregeant ces auteurs dans les endroits où un fait n'eſt raporté que par un ſeul. C'eſt ce qu'il marque quelquefois dans le texte, quelquefois à la marge par un *&c.* Et il prend de chaque auteur ce qu'il a de particulier, quand ce fait eſt raporté par pluſieurs.

Il s'eſt ſouvent attaché à leurs expreſſions, ſurtout quand elles ont eu quelque choſe de grand, de ſingulier, ou qui nous marquoit quelque uſage ancien. Mais il eſt bon d'avertir que la neceſſité de faire un diſcours ſuivi & une eſpece d'hiſtoire, ne luy a point permis de s'attacher toujours à cette regle, comme il l'auroit ſouhaité. Il a cru qu'il luy ſuffiſoit de prendre le ſens des auteurs, & quelquefois de mettre les concluſions certaines qui ſuivent de leurs paroles: comme quand par exemple Dion dit qu'une choſe s'eſt faite de ſon temps; au lieu de s'exprimer ainſi, & d'ajouter pour la ſatisfaction des lecteurs, que Dion écrivoit vers l'an 230, il a mis pour abreger, que cela s'eſtoit fait vers l'an 230. Ainſi on ne trouvera pas toujours preciſément dans les auteurs les termes dont il ſe ſert: mais il a taſché qu'on y en trouvaſt toujours le ſens, ou au moins la preuve.

Ils ſont aſſez rarement nommez dans le texte, à moins que ce ne ſoit pour appuyer davantage la verité de la choſe, ou au contraire pour marquer qu'on raporte ce qui ſe trouve dans les anciens, ſans en vouloir répondre: ce que la qualité des auteurs ou la ſuite du diſcours fera aiſément diſcerner

aux perſonnes un peu intelligentes. Mais au lieu de les citer dans le texte, on met à la marge leurs noms, & le lieu d'où ce que l'on en raporte eſt pris.

Quand on cite pluſieurs auteurs enſemble ſur un meſme fait, on n'a pas pretendu que tout ce qu'on dit de ce fait ſe trouvaſt dans tous ces auteurs. Il eſt ordinairement dans celui qui eſt cité le premier, & les autres en diſent differentes circonſtances. Mais quelquefois auſſi on tire ſeulement une partie de l'un, & une partie de l'autre; en ſorte que le fait entier eſt juſtifié par la citation entiere. Les perſonnes equitables jugeront ſans doute que cela ſuffit: Et aſſurément une plus grande exactitude à marquer diſtinctement ce qui eſt de chaque auteur, n'euſt ſouvent ſervi qu'à embaraſſer la compoſition & les citations, qu'il euſt falu quelquefois changer à chaque mot. On a cru eſtre aſſez exact en ne diſant rien qui ne fuſt prouvé par les auteurs qu'on allegue.

On affoiblit auſſi quelquefois ce que porte le texte des auteurs qu'on cite, & on n'en met qu'une partie, parcequ'on ne ſe croit pas obligé de dire tout ce qu'ils ont dit, en quoy on pourroit aller audelà de la verité; mais de ne rien dire qui ne ſoit autoriſé par eux.

Que ſi l'on eſt obligé ou de tirer des concluſions de leurs paroles, ou d'y faire quelque reflexion, ou d'en éclaircir quelque difficulté, ou d'y ajouter quelque choſe prouvée ailleurs, on le renferme dans des crochets. Et on en rencontrera plus ſouvent que l'auteur n'auroit voulu, parcequ'il auroit bien ſouhaité de pouvoir tout prendre des anciens, & ne rien dire du tout de luy meſme.

On raporte rarement les textes des auteurs, meſme dans les notes, & on ſe contente d'en prendre le ſens, afin d'abreger. Cela ſuffit pour ceux qui ne voudront que ſavoir l'hiſtoire: pour les autres qui voudront l'étudier à fond, dans la vue de compoſer une veritable hiſtoire, ou de prouver des choſes

plus importantes, il eſt bon de ne les pas diſpenſer d'aller chercher eux meſmes dans les ſources; ſans quoy le travail qu'ils feroient ne pourroit pas eſtre ſolide. Car il y a une grande difference, ſouvent pour le ſens, & bien plus ſouvent pour les conſequences, entre voir un paſſage detaché, & le voir dans la ſuite de ſon auteur.

Lorſque les difficultez de l'hiſtoire ſe peuvent éclaircir en peu de mots, on le fait tantoſt dans le corps de la narration, tantoſt par de petites notes ou bas de la page. Mais quand il faut un plus long diſcours, on les reſerve pour les mettre à la fin du tome. On trouvera auſſi dans ces notes quelques faits moins importans ou moins averez, dont on n'a pas cru devoir charger l'hiſtoire, & qu'on n'a pas auſſi voulu oublier. Diverſes perſonnes auroient deſiré qu'on euſt mis toutes les notes au bas des pages, afin qu'on euſt plus de facilité à les trouver, & à les lire avec le texte. Mais il y en a de ſi longues, qu'elles auroient tenu pluſieurs pages de ſuite; ce qui auroit interrompu tout à fait la narration.

On donne autant qu'il ſe peut, une terminaiſon françoiſe aux noms propres. Mais il a fallu excepter de cette regle ceux dont le nom latin eſt tout à fait uſité parmi nous, comme Dolabella, Sylla, & preſque tous les autres qui finiſſent de meſme; comme Antiochus, Caius, Domitius, Marius, Druſus, & d'autres ſemblables. Il a fallu auſſi laiſſer en latin ceux qui auroient quelque choſe de deſagreable en noſtre langue, comme Craſſus, Gallus, & quelques autres.

On ſçait que les Romains avoient tous pluſieurs noms, qu'il eſt bon de ſavoir pour diſtinguer les perſonnes. Lors donc qu'il a falu exprimer enſemble ces divers noms, on a cru les devoir laiſſer tous en latin, non ſeulement lorſque l'un des deux ne ſe pouvoit pas aiſément mettre en françois, comme aſſurément on auroit peine à ſouffrir Cnée ou Cnæus Pompée; mais encore lorſque chaque nom en parti-

culier n'ayant rien qui nous bleſſe, les deux enſemble font un effet qui nous choque. Car nous dirons ſans peine Publie, Corneille, & Scipion ; mais Publie Corneille Scipion ſeroit approuvé de peu de perſonnes. Cela ne manque guere de ſe rencontrer quand deux noms ſont joints enſemble : & auſſi on les a toujours laiſſez en latin, à moins qu'ils ne ſoient tout à fait uſitez en noſtre langue, comme Tite-Live, Valere Maxime, Marc Aurele, & fort peu d'autres. Et parceque les Conſuls ſont preſque toujours marquez avec tous leurs noms, on s'eſt fait une regle de les mettre tojours ſelon la terminaiſon latine à la teſte de leur année.

On a cru auſſi devoir écrire comme les Latins les noms qu'on laiſſoit en cette langue, comme Archelaüs, Nævius. C'eſt pourquoi on a mis *Cæſar* lorſqu'eſtant joint à Caius ou Lucius il devoit paſſer pour latin.

On a d'ordinaire marqué les prenoms par une ſeule lettre, comme dans le latin : & il y a peu de perſonnes qui ne ſachent ce que ces lettres veulent dire. Ceux qui ne le ſauront pas, en ſeront bientoſt inſtruits par une liſte qu'on en donnera à la fin de la table des titres.

Quelques uns trouveront peuteſtre qu'il n'eſtoit pas fort neceſſaire de marquer ici ces petites obſervations, puiſque ce ſont des choſes que la pluſpart devineront bien par eux meſme. Neanmoins il y en aura qui en pourront avoir beſoin : & il vaut mieux eſtre trop clair pour les premiers, que trop obſcur pour les autres. On ne ſe croit pas de meſme obligé de rendre aucune raiſon particuliere de l'ortographe qu'on a ſuivie. Comme c'eſt une choſe qui n'a point encore de regle parmi nous, chacun a la liberté de choiſir celle qu'il luy plaiſt. L'auteur a cru pouvoir uſer de cette liberté, & ſuivre en cela ou le conſeil des autres, ou les raiſons qui luy ont paru les meilleures, ou quelquefois le hazard & les fautes meſmes des correcteurs, qui en ces ſortes de choſes ſi indifferentes ne ſont pas des fautes. Comme

Comme cette hiſtoire des Empereurs n'eſt faite que pour éclaircir celle de l'Egliſe, on auroit pu ne la commencer qu'à Neron, qui a pris le premier une part conſiderable aux affaires des Chrétiens par la perſécution qu'il leur a faite. Mais Tibere même y a part à cauſe de Pilate ſon officier, & de la relation que ce gouverneur luy envoya de la mort de JESUS-CHRIST, & par la propoſition qu'il fit au Senat de recevoir comme Dieu celui qui n'avoit nul beſoin de luy pour l'être. Auguſte y en a auſſi quelqu'une par l'édit qui fit aller la ſainte Vierge à Bethléem : & c'eſt luy d'ailleurs qui a établi la monarchie Romaine en l'état qu'elle entre dans l'hiſtoire de l'Egliſe. Il a donc falu parler de ce changement, & marquer autant qu'on a pu l'origine des choſes qui ſe doivent voir dans la ſuite. Et après avoir parlé d'Auguſte & de Tibere, on ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'y joindre Caius & Claude. Cela fait ainſi une ſuite complete des Empereurs. On n'a pas cru neanmoins ſe devoir engager à faire une hiſtoire entiere & exacte d'un regne auſſi long & auſſi rempli qu'eſt celui d'Auguſte. Ce deſſein eût demandé beaucoup de temps, & un grand travail, ſans pouvoir rien ſervir au deſſein principal qu'on a eu de travailler à éclaircir toute l'hiſtoire depuis JESUS-CHRIST juſques au VII. ſiecle.

Hors donc ce qui regarde Auguſte, nous eſperons qu'on trouvera ici une hiſtoire aſſez ample de tous les autres Princes des ſix premiers ſiecles, pour ſatisfaire ceux qui veulent en avoir une connoiſſance mediocre. Ceux qui en voudront ſavoir davantage, y trouveront les citations de tous les endroits de l'antiquité qui les en pourront inſtruire. C'eſt à quoy l'auteur a taſché ſurtout d'eſtre exact, à la reſerve peut-eſtre de ces infamies abominables des Tiberes, des Nerons, des Helioga-

bales, & des autres monſtres de ce genre. Souvent on ne parle point du tout de ces ſortes de crimes : & lors qu'on ne peut pas ſe diſpenſer d'en dire quelque choſe, on taſche de le faire d'une maniere qui ne puiſſe bleſſer les perſonnes qui aiment, comme elles le doivent, le ſacré threſor de l'honneſteté & de la pudeur. Si donc on n'a peuteſtre pas cité ſur ce point tous les endroits des auteurs, c'eſt une faute qu'on pardonnera aiſément à un Chrétien, qui écrit pour l'utilité des Chrétiens.

On a cru qu'en faiſant l'hiſtoire des Princes, il falloit donner quelque connoiſſance des hommes celebres qui ont paru de leur temps, & ſurtout de ceux qui ont laiſſé quelques écrits. Ils ſe trouveront à la fin de chaque titre, quand il n'y aura pas eu occaſion d'en traiter ſuffiſamment dans la ſuite de l'hiſtoire. Mais comme il y a eu trop de choſes à dire ſur Apollone de Tyanes pour en faire une ſimple addition à l'hiſtoire de Domitien, on en a fait un titre particulier dans le ſecond tome. C'eſt peut-eſtre le ſeul qui ſe trouvera de ce genre.

L'hiſtoire des guerres & de la ruine des Juifs doit neceſſairement entrer dans celle de l'Egliſe, & elle eſt viſiblement liée à celle de Neron & de Veſpaſien. On n'a donc pu ſe diſpenſer de la mettre : & quoique ce ne ſoit preſque qu'un abregé de Joſeph, on y verra peuteſtre avec plaiſir l'accompliſſement de tant de prédictions des anciens Prophetes & de JESUS-CHRIST meſme, la vengeance du ſang du Sauveur & des autres juſtes, & la preuve que le Meſſie étoit venu, puiſque le ſceptre étoit abſolument oſté de la maiſon de Juda, & l'obſervation de la loy impoſſible.

On verra par la lecture de cet ouvrage, que ſi l'auteur a fait ſa principale étude des hiſtoires anciennes & originales, il n'a pas negligé les écrivains modernes lorſ-

qu'il les a cru capables d'éclaircir les autres. Il les a employez ſelon qu'ils ſont venus à ſa connoiſſance, & qu'ils ſont tombez entre ſes mains. Il eſt vray qu'il s'eſt plaint bien des fois que ces nouveaux luy avoient ſouvent moins ſervi à trouver la verité, qu'à y former des difficultez qu'il a falu enſuite examiner & éclaircir avec beaucoup de peine & de temps. Il cite ces modernes, quels qu'ils ſoient, ſans leur donner de grandes louanges, lorſqu'il profite de leurs lumieres. Mais il eſpere auſſi qu'on ne trouvera point d'aigreur dans la maniere dont il les refute, & dont il parle de leurs fautes quand il croit qu'ils ſe ſont trompez. Il n'a point du tout ſongé à faire ni des éloges ni des invectives, mais à s'inſtruire de la verité pour luy meſme & pour ceux qui croiront qu'il l'aura trouvée.

On a longtemps douté ſi l'on ne donneroit point à cet ouvrage le titre de *Memoires* : & c'eſt aſſurément celui qui luy convient le mieux, ſoit par la maniere dont il eſt compoſé, ſoit pour la vue dans laquelle il a eſté entrepris. On a encore ſongé à celui d'*Annales*, parce qu'en effet on y ſuit autant qu'on le peut l'ordre des temps, & qu'on le diviſe meſme preſque toujours par année ; outre qu'il ſemble qu'un ſtyle ſans élevation & ſans ornement tel qu'on le trouvera ici, convienne mieux à des annales qu'à une hiſtoire. Enfin neanmoins le titre d'*Hiſtoire* l'a emporté, comme celui dont on eſt le moins obligé de rendre raiſon, parce qu'il eſt le plus ordinaire, & que toute narration eſt en quelque ſorte une hiſtoire. Mais on prie les lecteurs de ne le prendre qu'en ce ſens, & de ne s'attendre pas à trouver ici une hiſtoire reguliere. Jamais l'auteur n'a eu la penſée d'en faire une de cette ſorte, & il veut bien qu'on ſache qu'il a toujours regardé ce deſſein comme fort difficile en

ſoy, & extremement audeſſus de ce qu'il peut avoir de talent & de lumiere.

Il ne s'eſt pas non plus beaucoup arreſté à l'élocution. Quand il ſeroit plus capable qu'il n'eſt, de ſoutenir un diſcours orné & élevé; un ſtyle ſimple & ordinaire eſt le plus propre pour ſon deſſein. Il euſt eſté bien aiſe de ne laiſſer paſſer aucune faute contre la pureté de la langue. On y en trouvera neanmoins pluſieurs, parce qu'il n'a pas cru ſe devoir trop amuſer à les éviter ou à les chercher, ni meſme quelquefois à corriger celles qu'il voyoit. Il s'eſt appliqué, comme on a dit, ſelon toute l'étendue des forces que Dieu luy a données, à chercher la verité des faits, & à l'expoſer avec fidelité de la maniere la plus ſimple & la plus claire qu'il a pu. Cette verité n'eſt pas aſſurément la plus importante, ſurtout quand elle ne regarde que des payens, tels que ſont preſque tous ceux dont on parlera dans les trois premiers volumes. Elle a neanmoins ſon utilité pour ceux qui ſavent profiter de tout: & ſi tout ce qu'on peut dire des payens eſt peu important, il n'eſt pas peu important d'aimer la verité juſque dans les plus petites choſes.

# TABLE DES TITRES
## CONTENUS EN CE PREMIER VOLUME.


L'Avertiſſement. page iij
Table des citations. xvj
Table des Articles & des Notes. xxiij
L'Empereur Ceſar Octavien Auguſte. 1
L'Empereur Tibere. 48
L'Empereur Caius Julius Ceſar Germanicus Caligula. 133
L'Empereur Claude. 188
L'Empereur Neron. 252
L'Empereur Galba. 342
L'Empereur Othon. 362
L'Empereur Vitellius. 381
Hiſtoire des Juifs juſqu'à la ruine de Jeruſalem &c. 406
Notes ſur l'Empereur Auguſte. 593
Notes ſur Tibere. 598
Notes ſur Caius. 604
Notes ſur Claude. 606
Notes ſur Neron. 616
Notes ſur Galba. 617
Notes ſur Othon. 619
Notes ſur Vitellius. 621
Notes ſur la ruine des Juifs. 623
La Chronologie. 651
Table des Matieres. 669


## TABLE DES PRENOMS ROMAINS, qui ſe mettent d'ordinaire en abregé.

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. | Aulus. | N. | Numerius. |
| Ap. | Appius. | P. | Publius. |
| C. | Caius. | Q. | Quintus. |
| Cn. | Cnæus. | Ser. | Servius. |
| D. | Decimus. | Sex. | Sextus. |
| L. | Lucius. | Sp. | Spurius. |
| M. | Marcus. | T. | Titus. |
| M'. | Manius. | Ti. | Tiberius. |
| Mam. | Mamercus. | | |

# AVERTISSEMENT
## SUR LA TABLE SUIVANTE,
### ET SUR LES CITATIONS DU LIVRE.

*COMME l'obligation que nous nous ſommes impoſée de marquer avec le plus d'exactitude que nous avons pu d'où eſt tiré ce que nous mettons, nous a engagez à charger les marges d'un grand nombre de citations, il a falu les faire fort abregées, & par conſequent un peu obſcures. Afin donc qu'on les puiſſe entendre ſans difficulté, nous mettons au commencement de chaque tome une table de toutes les citations qui y ſeront employées. Nous y ſpecifions les editions dont nous nous ſommes ſervis, afin que ceux qui les auront, puiſſent aiſément trouver ce qu'ils chercheront par les pages ajoûtées aux citations. On ne met point dans cette table les citations de l'Ecriture ſainte, parce qu'on la cite de la maniere ordinaire, & connue de tout le monde.*

*Quand aprés avoir cité un auteur à la marge du livre, on a beſoin d'en citer quelque autre endroit, on ſe contente de marquer dans la ſeconde citation ce qu'elle a de different de la premiere. Par exemple, aprés avoir mis à une citation,* Dio, l. 60 p. 665. a, *on mettra ſeulement à celle d'aprés* p. 667. b, *en ſouſentendant* Dio, l. 60; *ce qui ne ſe fait neanmoins que quand il n'y a point d'autre auteur cité entre deux. Quand il y en a, on repete la citation toute entiere, à moins qu'on n'ait à citer ſouvent un meſme livre: car en ce cas on abrege quelquefois, & on met ſeulement,* Dio, p. 667, *ſuppoſant que les lecteurs jugeront bien que cette page eſt du livre qu'on a déja cité pluſieurs fois: ou bien l'on met.* Euſ. ut ſup. *pour dire que cette citation eſt ſemblable à la derniere qu'on a miſe du meſme auteur. On n'a point d'égard pour ces citations à celles qui ſe rencontrent quelquefois en plus petit caractere au bas des pages pour ſervir aux petites notes.*

*Ces citations qui dependent des precedentes, & où l'on ne repete point le nom de l'auteur, ne commencent jamais par une lettre capitale. Ainſi par exemple, il ne faudra point aller chercher dans la table* v. Agr. *ſur V. mais on la trouvera ſur celle de Tacite, qui aura eſté marqué dans la citation precedente.*

*Quand au contraire on a pluſieurs endroits à citer ſur un meſme lieu, on diſtingue ces divers endroits par une barre* |

*Une citation eſt pour tout ce qui n'eſt point enfermé entre des crochets* [ ] *juſqu'à la citation ſuivante, à moins que le texte n'emporte ſa citation, comme quand on y cite la chronique d'Euſebe, ou quelque choſe de ſemblable; ce qu'on met neanmoins auſſi quelquefois entre des crochets.*

*On met preſque toujours les citations en latin, parce que la pluſpart des livres dont on s'eſt ſervis ſont en cette langue, & encore pour eſtre plus court. C'eſt ce qui a obligé de mettre auſſi cette table en latin, hormis dans les livres françois. Et ceux qui ne ſavent pas le latin, ne ſe mettront guere en peine de verifier les citations.*

*Le* p *marque indifferemment les pages, les feuillets, ou les colonnes qui ont leur chiffre particulier.*

*Les mis aprés le chiffre de la page, eſt pour la premiere colonne, ou le recto des*

*feuillets ; & 2 pour le verſo. Quand il y a plus de deux colonnes ſous un meſme chifre, on met auſſi 3 & 4.*

a, b, &c. *mis aprés les pages, renvoient aux meſmes lettres qu'on met ſouvent dans les livres pour en partager les pages : & quand elles ſont partagées par le nombre des lignes, nous mettons* a *pour marquer le premier eſpace juſqu'à dix ;* b *pour le ſecond juſqu'à vingt, & le reſte de meſme. Pour celles qui ne le ſont point dutout, quelquefois nous n'y mettons rien, quelquefois nous metsons* a *pour le commencement,* m *ou* b *pour le milieu, &* f *ou* c *pour la fin.*

c *devant la page, marque le chapitre, article, ou autre diviſion ſelon les auteurs.*

l *ſignifie le livre ; hormis dans les Codes où il marque la loy & peuteſtre dans quelques autres occaſions particulieres, qui ſeront marquées dans la table.*

r. *eſt pour renvoyer aux notes.*

pr. *ſignifie les préfaces ou avertiſſemens qui ſont à la teſte des livres, & ne ſont pas compris dans les chifres des chapitres.*

t *marque le tome, hormis dans les Codes où il ſignifie les titres qui partagent les livres.*

§ *Cette figure eſt pour les ouvrages où les chapitres ſont diviſez en paragraphes ou articles. Et quand on trouvera dans cet ouvrage à la marge interieure ou dans les tables,* V. Tibere § 30, *c'eſt à dire qu'il faut aller voir l'article 30 dans le titre ou l'hiſtoire de Tibere. Que s'il y a ſeulement* V. § 10, *c'eſt pour renvoyer à l'article 10 du titre où l'on eſt.*

ap. *eſt pour* appendix, *ou pour* apud, *& pour dire que l'ouvrage n'eſt point de l'auteur avec lequel il eſt imprimé : & ces ouvrages ſont preſque toujours dans l'appendix quand il y en a.*

Ib. *pour* ibidem, *ſignifie, quand il eſt ſeul, que la citation precedente ſert encore pour cet endroit. Quand il eſt aprés le nom d'un auteur, il marque que l'ouvrage cité eſt du meſme titre que celui de la citation precedente. Ainſi apres avoir mis* Chry. 2. Cor. *on mettra* Thdrt. ib. *pour dire que l'endroit eſt tiré de Theodoret ſur la ſeconde epiſtre aux Corinthiens.*

*Quand entre les chifres ſoit des chapitres, ſoit des pages &c, il ſe rencontre une petite ligne, par exemple,* c. 1-5. p. 3-10, *cela ſignifie que ce que l'on rapporte eſt traité dans tous les chapitres qui ſont depuis le premier juſqu'au cinquiéme, & dans toutes les pages depuis la troiſiéme juſqu'à la dixieme. Que ſi aprés cette ligne il ne ſuit point d'autre chifre, c'eſt à dire que la citation comprend pluſieurs pages, qu'on ne s'eſt pas mis en peine de marquer.*

app. auj. comm. Ev. M. p. c. V. *qui ſe pourront quelquefois rencontrer dans les notes ou dans les tables, ſignifient* apparemment, aujourd'hui, commencement, Eveſque, Martyr, peuteſtre, Vierge.

&c. *mis quelquefois à la marge interieure, eſt pour dire que la choſe eſt rapportée plus amplement dans l'auteur cité à l'autre marge.*

# TABLE DES CITATIONS.

A

Ad. *ou* Ado, *ær.* 6. ADONIS chronicon ætate ſexta: Baſileæ ad tum anno 1568, cum Gregorio Turonenſi.

*ær.* 6. t. 7. ... idem chronicon in tomo 7 Bibliothecæ Pat. Pariſ. editæ anno 1644. Hac ſemper utimur.

Amb. B. *ap.* Ambroſii noviſſimæ editionis per Benedictinos curatæ appendix: Pariſ. an.

Amm. l. 15. p. 44. Ammianus Marcellinus libro 15, ex prima recenſione Henrici Valeſii: Pariſ. edita an. 1636.

*n.* p. 138. Henrici Valeſii notæ in Ammianum: ex eadem editione.

Ana. S. *ed.* p. 180. Anaſtaſii Sinaïtæ.

Ap. Ty. v. *ſeu* Apol. Ty. l. 1. Apollonii Tyanæi vita per Philoſtratum lib. 1: Pariſ. an. 1608.

Arri. ex Epi. l. 1. Arriani Epictetus, ſeu commentarii diſputationum Epicteti: Lugduni anno 1600.

Aug. civ. Auguſtinus de civitate Dei, ex editione Pariſienſi Lovanienſium an. 1586, tomo 5.

conf. l. 8. ...confeſſionum libro octavo, t. 1.

ep. 82 § 8. ... epiſtola 82, articulo 8. t. 2.

in Gaud. l. 1. ... in Gaudentium lib. 1, t. 7.

pſ. 7. ... in pſalmum 7, t. 8.

Aug. B. Ubi *B* additur, noviſſima editio eſt, per Benedictinos Pariſienſes curata.

Aur. V. v. Clau. Aurelius Victor in Claudio, & ſic de ceteris Auguſtis, ex hiſt. Aug. Francofurti an. 1588.

epi.. ...idem Victor cum alterius junioris Victoris epitome.

Auſ. conſ. Auſonii gratiarum actio in Gratianum pro Conſulatu, paginâ ſeu diſtinctione 387, ex editione Eliæ Vineti: Burdegalæ an. 1580.

*n.* 387. Vineti notæ in eandem diſtinctionem.

Aut. qu. 15. ap. Aug. l. t. 3. Autor quæſtionum veteris & novi Teſtamenti, quæſt. 115, apud Auguſtinum, t. 3, ex editione noviſſima per Benedictinos.

B

Bar. 34. § 314. BARONII annales, anno Chriſti 34, articulo 314: Antuerpiæ an. 1612.

Baſ. ep. 406. p. 423. Baſilii magni epiſtolæ, t. 3: Pariſ. an. 1638.

in Iſ. 3. p. 101. ... in Iſaiæ caput 3, tomo 2.

Baſn. Samuelis Baſnagii exercitationes de rebus ſacris: Ultrajecti anno 1692.

Baud. p. 200. Le dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670.

Bir. Franciſci Mediobarbi Biragi numiſmata: Mediolani edita an. 1683.

Boll. feb. t. 1. Bollandi ſeu ejus continuatorum prolegomena [illegible]tomum 1 februarii, & ſic de aliis menſibus: Antuerpiæ.

13. feb. ... idem ad diem 13 februarii.

Bucher. *ou* Buch. Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclis paſchalibus: Antuerpiæ an. 1633.

de Belg. l. 3. ... de hiſtoria Belgica libro 3: Leodii an. 1655.

C

C. à Lap. in Act. CORNELIUS à Lapide in Actus Apoſtolorum: Antuerpiæ an. 1662.

Calviſ. Sethi Calviſii chronologia: Francof. an. 1620.

Cap. le Ludovici Capelli hiſtoria Apoſtolica: an. 1634.

Caſ. ex. 16. § 16. Caſauboni exercitario 16 in Baronium, articulo 16: Londini an. 1614.

in Gord. ... ejus notæ in Gordiani vitam per Capitolinum, & ſic de ceteris Auguſtis: Pariſ. an. 1620, editæ unà.

unà cum Auguſta hiſtoria, & Salmaſii ad eam notis.

Caſſ. Caſſiodori faſti conſulares ſeu chronicon.

l.4.ep.5. ... variarum epiſtolarum lib. 4, epiſt. 5 : Pariſ. an. 1588.

Cenſor.c.18. Cenſorini de die natali cap. 18 : Lugduni Batavorum an. 1642.

Chry. in Act. h.15. Chryſoſtomus in Actus Apoſtolorum homiliâ 15 : ex editione Pariſienſi an. 1636.

in 2.Cor. h.10. ... in 2 Pauli epiſtolam ad Corinthios homiliâ 10.

in Joan. h. 6. ... in Joannis Evangelium homiliâ 6.

in Jud.h.3.t.1. ... in Judæos homiliâ 3, quæ eſt tomi primi.

Chr. Al. Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

Cl.Al.ſtr.6. Clementis Alexandrini ſtromarum liber 6 : Luteciæ an. 1641.

Coc. Roberti Cocicenſura de quibuſdam libris : Londini an. 1614.

Cod.Th. 9. t. 40.l. 13. Codex Theodoſianus, libro 9, titulo 40, lege 13 : Lugduni editus an. 1665.

t.6.p.212. Gothofredi commentaria ſeu alia addita ad hunc codicem, t. 6.

Cuſp.p.323. Cuſpinianus in faſtos : Francof. an. 1621.

Cyp. conf. Cypriani Antiocheni confeſſio, inter Cyprianica Oxonienſium t. 5 : anno 1682.

diſſ. ... diſſertationes Cypriani æ per Dodwellum editæ : Oxonii an. 1684.

Cyr. cat.17. Cyrilli Jeroſolymitani catecheſis 17 : Pariſ. an. 1640.

D

Dig.37.t.14.l.5. DIGESTORUM libro 37, titulo 14, lege vel articulo 5 : Lugduni anno 1650.

Dio, l. 60. Dionis Caſſii hiſtoriarum libro 60 : typis Vecchelianis an. 1606.

val.p.670. ... ejuſdem & aliorum hiſtoricorum excerpta per Valeſium edita: Pariſ. an. 1634.

Du Pin, pr. Diſſertation preliminaire de Mr Du-Pin ſur ſa bibliotheque eccleſiaſtique ; à Paris en 1686.

rep. ... ſa réponſe aux remarques des Peres de S. Vanne, à la fin de ſon 5e tome : à Paris en 1691.

E

Epi.30.c.4. EPIPHANIUS hæreſi 30 : Pariſiis anno 1622.

menſ.c.14. ... de menſuris & ponderibus, tomo 2.

n.p. Petavi notæ in Epiphanium, ejuſdem editionis, tomo 2.

Euſ.l.2.c.15. Euſebii Cæſarienſis hiſt. eccl. lib. 2, ex editione Valeſii : Luteciæ anno 1659.

chr. ... chronicon editum Lugduni Batavorum anno 1658.

chr.n. Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr.n. Notæ Arnaldi Pontaci in idem chronicon : Burdegalæ an. 1604.

dem.l.6.c.20. Euſebii de Demonſtratione evangelica : Pariſ. an. 1627.

n. Henrici Valeſii notæ in hiſtoriam Euſebii : Pariſ. editæ 1659.

præp. ev. l. 5. c.17. Euſebii de Præparatione evangelica : Pariſ. an. 1628.

Chr. ad. Hiſtorica græca de temporibus, ad Euſebii chronicon per Scaligerum addita : Lugd.Bat. an. 1658.

Eutr.v.Cl. Eutropius in vita Claudii Auguſti, ex hiſt. Aug. Francof. an. 1588.

F

Faber. RAPHAELIS Fabretti de columna Trajana : Romæ an. 1683.

Ferr.18.may. Ferrarii de Sanctis Italicis ad diem maii 18 Mediolani an. 1613.

Flor. *ſeu* Florent. Florentinii notæ in martyrologium vetus, Hieronymi nomine editum : Lucæ an. 1668.

Fort. car. l.18.c.4. Fortunati Pictavienſis carminum libro 8, ex editione Broweri : Moguntiæ an. 1603.

v. Mart. ... de vita S. Martini.

Front.aq. Frontini de aquæductibus cum Vegetio editus apud Plantinum an. 1607.

ſtr.l.4. ...de ſtratagematis libro 4.

G

Gell. l. 5. c. 14. p. 146. AULI Gellii noctes atticæ: Amſtelodami editæ anno 1651, libro 5, capite 14, pag. 146.

Geo.ſac. Geographia ſacra, ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fulienſem: Pariſ. an. 1641.

God p.145. Hiſtoire eccleſiaſtique de Mr Godeau, tome 1: à Paris en 1663.

Goltz.p.37. Goltzii theſaurus rei antiquariæ editus Antuerpiæ an. 1618.

faſt. ...in faſtos conſulares: Antuerpiæ an. 1617.

Grand.p.10. Jacobi Grandamici chronologia Chriſtiana, parte tertia: Lutetiæ an. 1668.

Grut.p.434.1. Gruteri inſcriptiones Romanæ editæ anno 1616, apud Commelinum.

H

Hall.v.Juſt.p.281. HALLOIXII de vita S. Juſtini.

Heg.l.3.c.2. Hegeſippi de excidio Jeroſolymitano lib. 3. cap. 2. Bib. Pat. tom. 7.

Hier.chr.an.21. Hieronymi chronicon, anno Chriſti 21, ex recenſione Scaligeri: Amſtelodami an. 1658.

ep.84. ...epiſtola 84 editionis Baſileenſis per Eraſmum an. 1565, tom. 2.

inJon.pr. ...præfatio in Jonam prophetam, t. 6.

in Iſ.46.v.12. ...in Iſaiæ cap. 46 & verſ. 12. t. 5, & ſic de aliis in prophetas.

inPel.l.3.c.1. ...in Peliagianos, lib 3. cap. 1. t. 2.

inSoph.c.2. ...in Sophoniæ prophetæ cap. 1. t. 6. p 214.

in Vig. ...in Vigilantium, t. 2.

l.heb.p.276. ...de locis hebraicis, tom. 3.

n.heb.p.299. ...de nominibus hebraicis, tomo 3.

v.ill.c.45. ...de viris illuſtribus, ſeu ſcriptoribus eccleſiaſticis, capite 45, tomo 1.

Huet.dem.p.88. Petri Huetii Demonſtratio evangelica: Pariſ. an. 1679.

I

Janſ.inMatt. JANSENIUS in Matthæum.

Idat. faſt. ſeu Idat. Idatiani faſti integri apud Labbeum, bibliothecæ novæ t. 1: Pariſ. an. 1657.

Ign.act.a. Uſſerii notæ in Ignatii acta, editæ Londini an. 1647.

Jonſſ.l. Joannis Jonſſii de ſcriptoribus hiſtoriæ philoſophicæ: Francof. an. 1659.

Joſ.ant.l.18. Joſephi antiquitates Judaicæ: lib. 18: Genevæ an. 1634.

bell.l.2. ...de bello Judaico lib. 2. Libros ut latinus interpres dividimus: in capitibus græca ſequimur. Sua hic difficultas, ſed & ubique.

deMac.c.1. ...de Machabæis cap. 1.

inApi.l.2. ...in Apionem lib. 2.

vit.p.999. ...de vita ſua.

Iſid.P.l.4.ep.69. Iſidori Peluſiotæ libet 4, epiſt. 69: Pariſ. an. 1638.

Iſi.H.ori.l.16.c.15. p.108.4. Iſidori Hiſpalenſis epiſcopi originum l 16, c. 15, folio 108, columna 4: Pariſ. an. 1580.

Jul.adThem. Juliani Auguſti ad Themiſtium, ex editione Petavii: Lutetiæ an. 1630, tomo 1.

cæſ.p.10. ...Cæſares tomo 2.

ep.25. ...epiſtola 25, tom. 2.

Juſt.ad Diog. Epiſtola ad Diognetum, apud Juſtinum Martyrem: Pariſ. an. 1636.

ad Gr. Juſtini ad Græcos ſive Gentiles cohortatoria oratio.

ap. 1. ...ejus apologia quæ brevior eſt, & prima ponitur in editione Pariſienſi an. 1636.

prol. ...prolegomena in Juſtinum.

Juv.ſat.10.v.90. Juvenalis ſatyra 10, verſu 90, Lugd. Bat. an. 1664.

L

Lab.chr. ABREGE' chronologique du P. Labbe; imprimé à Paris en 1665.

Lact.l.4.c.7. Lactantii inſtitutionum contra Gentes lib. 4. cap. 7: Lugd. Bat. an. 1660.

perſ.c.2. ...de morte perſecutorum apud

Baluſium, Miſcellaneorum t. 2 : Pariſ. anno 1679.

Leon J. — Ceremonies modernes de Juifs par le Rabin Leon de Modene : à Paris en 1674.

Lipſ. exc. in Tac. l. 1. — Juſti Lipſii excurſus M. in Taciti Annalem primum, Taciti hiſtoriis ſubjunctus. Pariſ. an. 1608,

v. Sen. — ... in vita Senecæ hujus operibus præfixa. Editio jam ad manum non eſt.

Liv. epit. 134. — T. Livii hiſtoriarum libri 134, r epitome.

Lloyd. p. 223. — Dictionarium hiſtoricum per Nicolaum Llouyd.

Lubin, in Uſſ. — Index geographicus in Uſſerii eccleſiaſticos Annales per A. Lubinum, apud Uſſerium Pariſiis editum an. 1673.

Luci. ner. — Luciani Samoſateni Nero dialogus, ſeu de foſſione Iſthmi : Pariſ. an. 1615

M

Mabi. it. It. — JOANNIS Mabillon iter Italicum, quod Muſæi Italici tom. 1. præmittitur : Pariſ. an. 1687.

Marc. chr. — Marcellini Comitis chronicon.

Mar. prim. § 62. — Petri de Marca diſſertatio de Primatibus, § 62 : Pariſ. an. 1669.

Marti. l. 1. epi. 87. — Martialis epigrammate 87, libri primi.

M. Aur. v. n. S. — Marci Aurelii vita, & ad eandem Salmaſii notæ editæ Pariſiis an. 1620, in hiſt. Aug.

Mela, l. 3. c. 6. — Pomponii Melæ de ſitu orbis, Lugd. Bat. an. 1646.

Min. F. p. 5. — Minutii Felicis Octavius, in Bib. Pat. t. 9.

Fel. — Idem ex editione Priorii cum Cypriano : Pariſ. an. 1666.

Mir. n. — Auberti Miræi notæ ad Hieronymum, Gennadium &c. de ſcriptoribus eccleſiaſticis : Antuerpiæ an. 1639.

Mombr. t. 2. p. 1. — Mombritius de vitis Sanctorum tomo 2.

MS. — Diverſes pieces copiées ſur des manuſcrits.

N

HENRICI Noris diſſertatio de votis decennalibus Imperatorum : Patavii an. 1686. — Nor. decen.

... epiſtola ad Antonium Pagium de nummo Herodis Antipæ Syromacedonum epochis ſubjecta. — de Her.

... cenotaphia Piſana C. & L. Cæſarum : Veneris an. 1681. — de Piſ.

... epiſtola conſularis : Bononiæ an. 1682. — ep. conſ.

... de epochis Syromacedonum : Florentiæ an. 1691. — epo.

Notiria dignitatum imperii Romani, capite ſeu ſectione prima ex editione Luparenſi an. 1651. — Notit. c. 1. p. 3.

Notitia Galliarum per Adrianum Valeſium : Pariſ. an. 1675. — Not. Gal.

O

ONUPHRII Panvinii commentarii in faſtos conſulares : Heidelbergæ an. 1688. — Onu. in faſt.

... faſti conſulares. — faſt.

Origenis epiſtola ad Africanum de Suſanna : Baſileæ an. 1674, edira cum Adamantii dialogis in Marcionitas. — Ori. ad Afr.

... in Celſum libro 6 : Cantabrigiæ an. 1658. — in Celſ. l. 6.

... in Joſue librum homilia 13. — in Joſ. h. 13.

... in Leviticum homilia 10. — in Lev. h. 10.

... in Matthæum editionis græcæ Huerii, tom. 1 : Rothomagi an. 1668. — in Matt. gr.

... item in Matthæum, ſed ex editione latina, tomo, tractatu, ſeu ſectione 28 : Baſileæ an. 1571. — in Mat. t. 28. p. 135.

... in Numerorum librum homilia 23. — in Num. h. 23.

... de principiis aut Periarchon lib. 4, cap. 1 : Baſileæ anno 1571. — princ. l. 4. c. 1.

Pauli Oroſii hiſtoria lib. 7. cap. 4. tomo 15 : Bib. Pat. Pariſ. editæ anno 1644. — Oroſ. l. 7. c. 4.

P

ANTONII Pagi Franciſcani diſſertatio de Conſulibus : Lugduni an. 1682. — Pagi, p.

an.20.§ 2. ...ejuſdem critica in Annales Baronii, in annum Chriſti 20, § 2: Pariſ. an. 1689.

app.§ 130. ...critica in Apparatum Baronianum § 130, in eodem volumine.

Paſt.l.1.c.2.§ 4. Hermas ſeu liber Paſtoris lib. 1, capite ſeu viſione § 4, in Apoſtolicis Corelerii: Pariſ. an. 1672.

Pauſ.in Cor.p.80 Pauſaniæ Corinthiaca hiſtoria græce edita: Francof. an 1583, & ſic de aliis ejus operibus.

Pearſ.an.Paul. Joannis Pearſonii epiſcopi Ceſtrienſis annales Paulini cum lectionibus in Acta, ejus poſtumis operibus præfixi: Londini anno 1688.

poſt. ...ejuſdem opera poſtuma: Londini an. 1688.

Perſ.ſat.6. Perſius ſatyrâ 6: Lugduni Bat. cum Juvenali editus an. 1664.

vit.p.495. ...ejuſdem vita.

Pet.doct.t.l.11. Petavii de doctrina temporum lib. 11: Pariſ. an. 1627.

ura. ...uranologia: Pariſ. an. 1630.

Pet.P leg. *ſeu* Petr. leg. Petri Patricii in excerptis de legationibus; in corpore hiſtoriæ Byzantinæ: Pariſ. an. 1648.

Petro. Petronii Arbitri ſatyricon: Trajecti ad Rhenum, an. 1654.

Philo,leg. Philonis Judæi legatio ad Caium: Pariſ. an. 1640.

inFlac.p.997. ...in Flaccum.

Phle. mir. Phlegontis Tralliani de rebus mirabilibus: Lugd. Bat. an. 1620.

Phot.c.171. Photii bibliothecæ caput, ſeu codex 171: Genevæ an. 1612.

Plin.l.1.c.1. Plinii majoris hiſtoria naturalis lib 5, cap. 1: edita Francofurti an. 1599.

Plin.ep.l.4.ep.2. Plinii junioris à Paulo Stephano editi an. 1600, epiſtolarum liber 4, epiſtola 2.

pan.p.63. ...panegyricus Trajano dictus.

Plut.gar. Plutarchi de garrulitate Moralium tomo 2, editionis græcæ per Henricum Stephanum an. 1572.

polit. ...politica præcepta t. 3.

...vita Galbæ Moralium t. 3. v.Galb.

Poſſevini apparatus t. 1: Coloniæ an. 1608. Poſſev.app.t.1.

Proſperi chronicon Hieronymo ſubjectum integrum apud Labbeum bibliothecæ novæ t. 1. editum: Pariſ. an. 1657. Proſp. *ou* Proſp. chr.

Claudii Ptolemæi geographicorum liber 3: Antuerp. an. 1618. Ptol.l.3.c.1.

Q

QUINTILIANI inſtitutionis oratoriæ lib. 10, cap. 1: Pariſiis anno 1554. Quint.l.10.c.1.

R

THOMÆ Reineſii inſcriptiones: Lipſiæ & Francof. an. 1682. Rein.p.333.

Joannis Corelerii notæ in Recognitionum libros, in ſuis Apoſtolicis editos Lutetiæ an. 1672. Recog.n.p.390.

Plutarchi: vita per Joannem Rualdum: ex Antonii Stephani typographia. Ruald.v.Pl.

Rutilii Numatianni itinerarium, libro 1, apud Onuphrium de Republica Romana: Francof. anno 1597. Rutil.itin.l.1.

S

PLINIANÆ exercitationes, ſeu Salmaſii commentaria in Solinum. Sal. in Solin.

...in Spartianum & reliquos hiſt. Aug ſcriptores: Pariſ. an. 1620. in Spart.

Salviani Maſſilienſis epiſtola 9: Pariſ. an. 1603. Salv.ep.9.

Sanſonis index geographicus ad Biblia ſacra per Antonium Vitré Pariſiis edita anno 1662, in folio. Sanſ.index geo.

Scaligeri notæ in Euſebii chronicon columna 2: Amſtelodami an. 1658. Scal. in Euſ.p.188. 2.

...iſagoge in canones chronicos: eodem volumine. iſag.p.113.

Petri Seguini ſelecta numiſmata: Pariſ. anno 1684. Seg.

Annæi Senecæ ad Helviam de conſolatione: Pariſ. an. 1599. Sen.adHelv.c.11.

...de conſolatione ad Marciam. ad Marc.c.22.

ad Pol.c.36. ...ad Polybium.
ad Ser. ...ad Serenum de tranquillitate animi.
benef.l.2.c.7. ...de beneficiis lib. 2, cap. 7.
brev.vit.c.18. ...de brevitate vitæ cap. 18.
clem.l.1.c.23. ...de clementia lib. 1, cap. 23.
de ira c. 1. ...de ira cap. 1.
de tranq.c.14. ...de tranquillitate animi ad Serenum cap. 14.
ep. 4. p. 74. ...epiſtola 4.
in Claud. ludus. ...ludus in Claudium.
nat. qu. l. 1. ...naturalium quæſtionum lib. 1.
prol. p. 10. ...prolegomena in Senecam.
vit. beat. c. 28. ...de vita beata cap. 28.

Sex. Ruf. p. 550. Sexti Rufi Feſti breviarium rerum populi Romani; ex hiſt. Aug. Francof.

Sid. l. 1. ep. 7. Apollinaris Sidonii liber 1 epiſtolarum, editus à Sirmondo Pariſ. an. 1652.

Sig. faſt. Sigonius in faſtos, editus in hiſt. Aug. t. 1: Francof. an. 1588.

Solin. Julii Solini polyhiſtor editus à Salmaſio: Pariſ. anno 1629.

Spanh. l. 9. Ezechielis Spanhemii de præſtantia & uſu numiſmatum, diſſertatione ſeu libro 9: Amſt. anno 1671.

Spar. v. Alex. Spartianus, Lampridius, & alii autores hiſt. Aug. Pariſiis editi an. 1620, in vita Alexandri; & ſic de aliis Cæſaribus.

n. C. *ſeu* S. Caſauboni ſeu Salmaſii in eoſdem hiſtoricos notæ.

Strab. l. 14. Strabonis liber 14, editus Pariſ. an. 1620.

Suet. l. 6. c. 4. Suetonii Tranquilli lib. 6, qui eſt de Nerone: Lugduni Batavorum an. 1656.

v. Gal. c. 5. ...de vita Galbæ: & ſic de ceteris Cæſaribus.

gram. c. 23. ...de grammaticis liber cap. 23.

inſcr. ...variæ inſcriptiones in notis ad Suetonium.

Sueur, p. Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire par Jean le Sueur Calviniſte: à Geneve en 1674.

Suid. *α. ε.* p. 550. Suidæ lexicon in litteris *α.β* & ſic de ceteris: editum Genevæ an. 1619.

Sulp. S. l. 2. Sulpitius Severus hiſt. ſacræ libro 2: Antuerpiæ an. 1574.

dial. l. 1. c. 2. ...dialogus primus cap. 2.

Synop. in Act. Synopſis criticorum in Actus Apoſtolorum: & ſic de ceteris Scripturæ libris: Londini anno 1674.

T

Tac. an. 13 c. 10. CORNELII Taciti Annalium lib. 13: editus Pariſ. anno 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem eſt volumine.

de Ger. c. 37. ...de Germania cap. 37.

de ort. c. 17. ...dialogus de claris oratoribus cap. 17, inter Taciti opera editus.

an. 12. exc. l. p 282. Lipſii excurſus L. in 12. Annalium Taciti, cujus operibus ſubjunctus.

hi. l. 1. ...hiſtoriarum libro 1.

v. Agr. c. 4. ...de vita Agricolæ cap. 4.

Tati. Tatiani Aſſyrii oratio ad Græcos, S. Juſtini operibus cum Theophilo ſubjuncta: Pariſiis anno 1636.

Tert. ad nat. l. 2. Tertullianus ad nationes liber 2. ex editione Rigaltii: Lutetiæ an. 1634.

ap. c. 3. ...apologia ſeu apologeticus c. 3.

ſcorp. c. 12. ...ſcorpiaca cap. 12.

Thdrt. l. 5. c. 17. Theodoreti Cyrenſis Epiſcopi hiſt. eccl. liber 5, cap. 17, à Sirmondo editus Pariſiis an. 1642, tomo 3. Quando additur *V*, intelligitur editio Valeſii: Pariſ. an. 1673.

dial. 1. p. 22. ...dialogus 1 contra Eutychianos, tomo 4.

Them. or. 5. Themiſtii oratio 5, cum ceteris à Joanne Harduino edita Pariſ. an. 1684.

Thph. l. 3. Theophili Antiocheni liber 3 ad Autolycum, unà cum Juſtino Martyre Pariſiis editus an 1636.

Turn. l. 24. c. 6. p. 814. Adriani Turnebi adverſariorum ibri triginta: Pariſ. anno 1580.

V

Val.Fl.l.1.v.12. VALERII Flacci argonautica libro 1, verſu 12. Eſt in corpore poetarum Lugduni edito an. 1603, tomo 2.

Val.Max.n. Ad Valerium Maximum notæ: Lugduni Bat. an 1655.

Valeſ. Valeſiana, penſées de Mr Valois: à Paris en 1694.

Vell.P.l.2.c.129. Velleii Paterculi hiſtoria lib. 2. cap. 129: Pariſ. cum Tacito edita anno 1608.

n.L. Lipſii notæ in Velleium, ejuſdem editionis.

Ugh.t.6. Ughelli Italia ſacra tomo 6: Romæ edita an. 1653.

Vict.epi.p.545. Sex. Aurelii Victoris hiſt. Aug. epitome, inter ſcriptores hiſtor. Aug. editos, Francof. an. 1588.

Vict.P.inApo. Victorini Peravionenſis in Apocalypſim, in Bib. Pat. Pariſ. editæ tom 1.

Vorb.t.1. Vorburgi hiſtoria Romano-germanica t. 1: Francof. an. 1645.

Voſſius de hiſtoricis græcis libro 2, cap. 14: Lugd. Bat. an 1651. Voſſ.h.gr.l.2.c.14.

...de hiſtoricis latinis: ejuſdem editionis. h.lat.p.120.

...de idololatria libro 2, cap. 62: Amſtelodami an. 1668. idol.l.2.c.62.

...obſervationes ad Pomponium Melum, Hagæ-Comitis an. 1658. in Mel.

...de poetis græcis: Amſt. anno 1654. po. gr.

...de poetis latinis cap. 3: ejuſdem editionis. po.lat.c.3.

...de Sibyllinis &c. Oxonii an. 1680, in 8. ſib.

Uſſerii annales veteris & novi Teſtamenti: editi Pariſ. an. 1673. Uſſ.p.

X

XIPHILINI ex Dionis hiſtoria epitome lib. 55. inter hiſtoricos græcos hiſt. Aug. editæ Francof. an. 1590, tomo 3. Xiph.l.55.

Z

ZONARÆ annales tomo 2; editi Baſileæ an. 1557. Zon.p.15.

# TABLE DES ARTICLES

## ET DES NOTES.

### L'EMPEREUR AUGUSTE.


ART. I. *AUGUSTE gagne la bataille d'Actium, demeure maistre de l'Egypte par la mort d'Antoine & de Cleopatre ; se resout à demeurer Empereur, & en prend le titre : Temple de Janus fermé.* page 1

II. *Auguste se fait contraindre à conserver l'autorité souveraine ; se charge des provinces où estoient les troupes, laisse les autres au peuple & au Senat.* 5

III. *Des officiers envoyez pour gouverner les provinces.* 7

IV. *Des Consuls & des autres magistrats Romains.* 11

V. *Des Rois & des peuples libres soumis à l'Empire.* 13

VI. *Octavien prend le nom d'Auguste, la puissance du Tribunat, & plusieurs autres titres.* 15

VII. *Auguste va regler les Gaules & l'Espagne ; fait un voyage en Orient : Les Cantabres domptez ; les Indiens alliez : Les Parthes rendent les drapeaux pris sur Crassus &c.* 18

VIII. *Auguste travaille à regler les mariages & la milice ; adopte Caius & Lucius Cesars ses petits-fils ; combat les Allemans ; emploie Drusus & Tibere contre les Grisons : Des Prefets de Rome &c.* 23

IX. *Agrippa meurt : Julie sa veuve fille d'Auguste est mariée à Tibere, qui fait la guerre en Pannonie : Drusus frere de Tibere meurt en Allemagne &c.* 25

X. *Temple de Janus fermé : Mort de Mecenas : Tibere reçoit la puissance du Tribunat, se retire à Rhode.* 28

XI. *Les Cesars Caius & Lucius declarez Princes de la jeunesse : Crimes de Julie leur mere connus & punis.* 31

XII. *Troubles en Armenie : Caius Cesar y est envoyé, & meurt peu aprés Lucius son frere : Tibere est rappellé & adopté par Auguste.* 32

XIII. *Auguste ne veut point être appellé Seigneur, pardonne à Cinna, donne Vonone aux Parthes pour Roy.* 36

XIV. *Des troupes Romaines, Auguste fait un fond pour les payer.* 37

XV. *Famine : Guerres en Dalmacie & ailleurs : Défaite de Varus en Allemagne.* 41
XVI. *Tibere eſt comme aſſocié à l'Empire : Mort d'Auguſte.* 43
XVII. *Honneurs ſacrileges rendus à la memoire d'Auguſte.* 46

## L'EMPEREUR TIBERE.

ART. I. *FAMILLE de Tibere ; ſon exterieur ; ſes études ; ſa timidité ; ſon irreſolution.* 48
II. *Tibere fier, dominant, ſans amitié, ſombre, triſte, cruel, voluptueux.* 51
III. *Tibere devient avare : Sa diſſimulation.* 53
IV. *Dieu conſerve Tibere ; oſte les obſtacles de ſa grandeur : Il eſt elevé aux dignitez, epouſe Julie, ſe retire à Rhode.* 55
V. *Tibere revient à Rome ; eſt adopté par Auguſte pour lui ſucceder.* 57
VI. *Auguſte meurt : Tibere prend l'Empire, & ſouffre avec peine que le Senat le reconnoiſſe pour Empereur : Il affecte une grande modeſtie.* 60
VII. *Tibere oſte au peuple la nomination des magiſtrats ; laiſſe mourir de faim ſa femme Julie fille d'Auguſte : Les armées de Pannonie & des Gaules ſe revoltent, & ſe ſoumettent.* 62
VIII. *Tibere mepriſe ce qu'on dit de luy, puis en fait des crimes ; paye au peuple les legs d'Auguſte &c.* 64
IX. *Troubles parmi les Parthes & les Armeniens : Germanicus rappellé de peur qu'il n'acheve la conqueſte de l'Allemagne &c.* 66
X. *Germanicus triomphe, & eſt envoyé en Orient, où il fait Artaxias Roy d'Armenie : Tibere fait mourir le Roy de Cappadoce, & s'empare de ſes Etats : Tacfarinas : Tremblement de terre en Aſie.* 68
XI. *Mort de Germanicus : Tibere ruine les Allemans & les Thraces en les diviſant : Loix contre les courtiſanes, contre les Egyptiens, & contre les Juifs.* 71
XII. *La mort de Germanicus peu punie : Troubles dans la Thrace & dans les Gaules.* 74
XIII. *Arreſt pour differer de dix jours le ſupplice des condamnez : Druſus elevé à la puiſſance du Tribunat : Aſiles des Grecs retranchez ; Tacfarinas trouble l'Afrique ; Bleſus le chaſſe.* 76
XIV. *Mort de Druſus empoiſonné par Sejan : Comediens chaſſez :*

*Tibere ſe laiſſe dedier un Temple : Baſſe jalouſie contre un artiſan.* 72

XV. *Tacfarinas tué : Pere accuſé par ſon fils : Pourquoi on ſe tuoit alors : De Cremutius Cordus hiſtorien.* 81

XVI. *Tibere quitte Rome, ſe retire à Caprée : Cinquante mille hommes tuez ou bleſſez en un ſpectacle.* 84

XVII. *Sabinus ruiné par une horrible perfidie : Mariage d'Agrippine mere de Neron.* 86

XVIII. *Mort de Livie mere de Tibere.* 83

XIX. *Tibere & Sejan travaillent à ruiner la veuve & les enfans de Germanicus.* 90

XX. *Agrippine veuve de Germanicus, Neron & Druſus ſes enfans ſont condannez par le Senat, & bannis.* 93

XXI. *Hiſtoire de Patercule : Elevation de Sejan.* 94

XXII. *Sejan cherche les moyens de parvenir à l'Empire : Tibere l'éleve de plus en plus, & ſonge enfin à le ruiner.* 97

XXIII. *Tibere diminue inſenſiblement le credit & le pouvoir de Sejan.* 100

XXIV. *Tibere écrit au Senat contre Sejan.* 102

XXV. *Sejan eſt arreſté & executé avec ſes enfans & ſes amis.* 104

XXVI. *Baſſeſſe du Senat : Miſere de Tibere : Generoſité de Terentius.* 108

XXVII. *Tibere approche de Rome, fait mourir ſans diſtinction les amis de Sejan : Conſulat de Galba.* 110

XXVIII. *Aſinius Gallus, Druſus, Agrippine, & Nerva, meurent de faim.* 113

XXIX. *Liberté de Getulicus : Faux Druſus : Mort de Fulcinius Trio, & de Poppæus Sabinus.* 115

XXX. *Troubles en Armenie.* 117

XXXI. *Artabane perd & recouvre le royaume des Parthes.* 120

XXXII. *Revolte des Clites punie : Inondation, feu, morts tragiques dans Rome : Tigrane Roy d'Armenie executé à mort.* 122

XXXIII. *Derniere maladie de Tibere qui n'interrompt ni ſes cruautez, ni ſes plaiſirs.* 123

XXXIV. *Tibere delibere ſur un ſucceſſeur, & ne determine rien : Caius s'unit à Macron.* 125

XXXV. *Mort de Tibere.* 127

XXXVI. *Des auteurs qui ont vécu & qui ſont morts ſous Tibere.* 150

## L'EMPEREUR CAIUS CALIGULA.


ART. I. NAISSANCE, education & genie de Caius. 133

II. Caius parvient à l'Empire, & en fait exclure le jeune Tibere : Il aime sa famille ; abroge l'action de leze majesté ; rétablit les condannez. 135

III. Consulat de Caius & de Claude : Actions populaires de Caius : Il rend la Comagene à Antiochus. 138

IV. Vitellius confere avec Artabane, & fait la paix avec les Parthes. 139

V. Caius aprés une grande maladie change d'esprit ou de conduite : Il adopte le jeune Tibere, & le fait mourir : Il maltraite Antonia, qui en meurt de regret. 140

VI. Diverses actions de Caius bonnes ou indifferentes. 143

VII. Mort de Macron & de Silanus. 145

VIII. Mort de Druſille, dont Caius fait une deeſe : Il epouſe Oreſtille & Pauline, & les repudie. 147

IX. Caius ſe met en fantaiſie d'eſtre dieu. 149

X. Cruautez baſſes de Caius ; ſon avarice ; ſa folie pour ſon cheval : Il loue Tibere. 152

XI. Caius fait faire un pont ſur la mer. 154

XII. Caius fait mourir les bannis, pardonne à Domitius Afer, croyant eſtre plus eloquent que luy. 156

XIII. Vitellius adore Caius : Seneque en danger : Conſuls depoſez. 158

XIV. Caius paſſe les Alpes ; fait ſemblant de faire la guerre aux Allemans, & la fait aux riches des Gaules. 160

XV. Conjuration de Getulicus & Lepidus punie ſevercment : Les ſœurs de Caius bannies : Claude en danger. 162

XVI. Caius epouſe Caſonia : Galba défait les Allemans. 165

XVII. Rome ſans Conſul, & dans la conſternation : Caius veut des étrennes, donne des jeux ; fait mourir le Roy Ptolemée. 167

XVIII. Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramaſſe des coquilles. 169

XIX. Caius revient à Rome plus cruel que jamais. 170

XX. Diverſes particularitez de la vie de Caius, qui n'ont point d'année. 173

XXI. Suite du meſme ſujet. 177

XXII. Caius irrite par ſes railleries Aſiaticus & Cherea. 178

XXIII. Cherea & Minucien forment une conjuration contre Caius.

XXIV. *Les conjurez resolus de tuer Caius dans des jeux.* 183
XXV. *Caius est tué à la sortie du theatre.* 185

## L'EMPEREUR CLAUDE.

ART. I. *De la famille de Claude : ses qualitez mauvaises & bonnes.* 188
II. *Des femmes, enfans, & affranchis de Claude.* 191
III. *Effroi & desordre que cause dans Rome la mort de Caius.* 193
IV. *Les soldats trouvent Claude, & le declarent Empereur : Le Senat veut la liberté.* 195
V. *Agrippa deputé à Claude par le Senat pour luy persuader de quitter l'Empire, luy persuade de le garder.* 197
VI. *Le peuple veut un Empereur : Le Senat en cherche un bon, & est enfin contraint de recevoir Claude.* 199
VII. *Modestie de Claude : Diverses actions de timidité ou de bonté.* 201
VIII. *Claude rend la justice ; donne des terres à quelques Princes : Bannissement de Julie & de Seneque.* 203
IX. *Guerres en Allemagne : La Mauritanie assujettie aux Romains : Claude se croit obligé à ceux à qui il donne des charges.* 205
X. *Claude fait le port de Rome ; veut secher le lac Fucin, & ne le peut.* 207
XI. *Mort d'Appius Silanus : Furius Camillus se revolte, & est tué.* 209
XII. *Suites fascheuses de la revolte de Camillus : Arria se tue.* 211
XIII. *Claude jaloux & prodigue du droit de bourgeoisie ; fait mourir Julie fille de Drusus ; va en Angleterre, & en subjugue une partie.* 213
XIV. *Concussionnaire puni : Asinius Gallus veut se revolter : Nouvelle isle : La Thrace soumise : Diverses affaires.* 216
XV. *Claude fait la revue du Senat & du peuple ; reçoit les Gaulois dans le Senat ; prend soin des esclaves abandonnez : Jeux seculiers.* 219
XVI. *Mort de Poppée gendre de Claude, de Valerius Asiaticus, & de quelques autres.* 221
XVII. *Claude maintient les Avocats & les Aruspices ; fait trois nouvelles lettres : Gotarze succede à Artabane Roy des Parthes, & Vardane à Gotarze : Mithridate d'Iberie emporte l'Armenie sur eux, & s'en fait Roy.* 223
XVIII. *Guerres en Allemagne & en Angleterre.* 226

XIX. *Meſſaline femme de Claude épouſe publiquement Silius.* 227
XX. *Claude fait mourir Silius, & Narciſſe Meſſaline: Claude ſe reſout à epouſer Agrippine ſa niece, qui fait diſgracier Silanus fiancé à Octavia.* 230
XXI. *Claude epouſe Agrippine, qui fait perir Silanus, rappelle Seneque, fiance Neron ſon fils à Octavia.* 233
XXII. *Troubles entre les Parthes, dont Vologeſe demeure Roy: Claude fait Cotys Roy du Boſphore au lieu de Mithridate ſon frere.* 235
XXIII. *Claude adopte Neron; Troubles dans l'Allemagne.* 238
XXIV. *Agrippine eleve Neron: Famine à Rome.* 240
XXV. *Rhadamiſte s'empare de l'Armenie ſur Mithridate ſon oncle: Vologeſe Roy des Parthes la donne à Tiridate ſon frere.* 242
XXVI. *Guerre en Angleterre ſoutenue par le Roy Caractac qui eſt enfin pris par P. Oſtorius.* 244
XXVII. *Baſſeſſe du Senat ſur Pallas: Trouble en Cilicie: Neron epouſe Octavia; obtient des graces de Claude pour divers pays.* 245
XXVIII. *Mort de Claude empoiſonné par Agrippine.* 248
XXIX. *Mort de Narciſſe: Quelques ordonnances de Claude: Druides: Aſconius.* 250

## L'EMPEREUR NERON.

ART. I. *QUALITEZ naturelles de Neron: Il eſt elevé à l'Empire: Idée des premieres années de ſon regne.* 252.
II. *Agrippine veut dominer: Seneque & Burrhus l'emportent ſur elle; Neron commence à ſe deregler.* 255
III. *Pallas favori d'Agrippine eſt diſgracié: Neron empoiſonne Britannicus fils de Claude.* 258
IV. *Calomnie contre Agrippine, qui la rétablit un peu: Neron court les rues & y eſt battu.* 262
V. *Neron fait diverſes actions populaires, bannit neanmoins Sylla: Poppée s'introduit à la Cour.* 264
VI. *L'Armenie conquiſe par Corbulon.* 268
VII. *Troubles du coſté du Rhein: Feux terreſtres.* 270
VIII. *Neron reſolu de tuer ſa mere, feint de l'aimer.* 272
IX. *Agrippine preſque noyée, eſt enfin tuée.* 274
X. *Neron tourmenté par ſon parricide, eſt conſolé par les flateries des Romains.* 277

XI. *Divers prodiges : Neron fait mourir ſa tante, s'abandonne à ſes folies.* 279
XII. *Neron etablit de nouveaux jeux, bannit & fait mourir Plautus ; fait Tigrane Roy d'Armenie : Le Prefet de Rome tué par ſon eſclave.* 282
XIII. *L'Angleterre preſque perdue eſt conſervée par la valeur de Suetonius Paulinus.* 284
XIV. *Conſulat de Seneque : Action de leze majeſté rétablie : Burrhus meurt ; Tigellinus prend ſa place, & s'eleve par la retraite de Seneque.* 287
XV. *Neron epouſe Poppée en repudiant Octavia qu'il fait enfin mourir : Mort de Pallas.* 289
XVI. *Les Parthes attaquent l'Armenie ; Corbulon la défend, & Paetus la perd.* 291
XVII. *Corbulon oblige Tiridate à venir demander l'Armenie à Neron : La ville de Pompeies abyſmé : Naiſſance & mort de Claudia fille de Neron.* 293
XVIII. *Neron brule Rome, baſtit ſon palais d'or.* 295
XIX. *Conjuration de Piſon decouverte & punie.* 298
XX. *Mort de Seneque.* 301
XXI. *Mort de Poppée, d'Antonia fille de Claude, & de pluſieurs autres : Peſte à Rome ; Lion brulé : Le Pont Polemoniaque & le mont Cenis joints à l'Empire.* 303
XXII. *Neron étudie la magie, & y renonce ; perſecute les philoſophes, bannit Muſone.* 305
XXIII. *Mort de Mella, de Petrone, de Thraſea, & de Soranus.* 308
XXIV. *Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie.* 311
XXV. *Conjuration de Vinicius : Neron va en Acaïe ; donne la liberté aux Grecs.* 313
XXVI. *Neron entreprend inutilement de couper l'Iſthme de Corinthe ; fait mourir Corbulon & pluſieurs autres.* 316
XXVII. *Annaeus Cornutus eſt banni : Neron revient à Rome.* 319
XXVIII. *Vindex ſe revolte dans les Gaules ; & Galba en Eſpagne : Vindex ſe ſoumet à Galba : Trouble de Neron.* 321
XXIX. *Vindex eſt défait par Verginius, qui refuſe l'Empire.* 324
XXX. *Nymphidius ſouleve les Pretoriens contre Neron, qui s'enfuit & ſe cache.* 327
XXXI. *Neron declaré ennemi par le Senat, & condanné à la mort ſe la donne luy meſme.* 329
XXXII. *Diverſes remarques ſur Neron ; On doute longtemps de ſa mort.* 331

XXXIII. *De Perſe, Lucain, & quelques autres poetes ou hiſtoriens du temps de Neron.* 334
XXXIV. *Hiſtoire de Seneque ; de ce qu'on luy a reproché pour les mœurs.* 336
XXXV. *Du ſtyle de Seneque ; ſa morale, & ſes ſentimens ſur la religion.* 339

## L'EMPEREUR GALBA.

ART. I. *QUEL eſtoit Galba : Sa vie juſqu'à ſon empire.* 342
II. *Neron eſtant mort ; Galba prend le titre de Ceſar, vient à Narbonne : Verginius Rufus ſe ſoumet à luy.* 344
III. *Soulevement de Nymphidius étoufé : Galba ſe rend odieux par des actions cruelles : Son arrivée à Rome.* 347
IV. *Galba ſe décrie par la mauvaiſe conduite de ſes miniſtres.* 349
V. *Galba punit quelques miniſtres de Neron ; mais ſoutient Tigellinus ; ſe fait haïr des ſoldats par ſon epargne : Il retire ce que Neron avoit donné ; rappelle les bannis ; & fait d'autres actions louables.* 350
VI. *Macer en Afrique, & Capiton dans la Germanie, ſont punis comme rebelles.* 353
VII. *Quel eſtoit Othon : Galba adopte Piſon, & le fait Ceſar.* 355
VIII. *Othon ſe ſouleve contre Galba, qui eſt abandonné de toutes les troupes.* 358
IX. *Galba eſt tué avec Piſon & ſes miniſtres.* 360

## L'EMPEREUR OTHON.

ART. I. *OTHON eſt declaré Empereur ; eſt fait Conſul ; conſerve Marius Celſus.* 362
II. *On eſpere & on craint tout d'Othon : Preſque tout l'Empire le reconnoiſt.* 364
III. *Quels eſtoient Vitellius, Valens & Cecina : Les armées de Germanie mecontentes de Galba.* 367
IV. *Vitellius eſt declaré Empereur à Cologne : Cecina & Valens ſes Lieutenans gagnent les Alpes.* 370
V. *Othon ſe prepare à combattre Vitellius : Les Sarmates défaits. Soulevement des Pretoriens contre le Senat.* 372
VI. *Les troupes d'Othon remportent divers avantages ſur celles de Vitellius.* 374
VII. *Othon precipite la bataille de Bedriac, qui lui eſt funeſte.* 376
VIII. *Othon ſe tue.* 379

## L'EMPEREUR VITELLIUS.

ART. I. TOUT l'Empire, & Veſpaſien meſme avec l'Orient ſe ſoumettent à Vitellius. 381
II. Vitellius pardonne aux Generaux d'Othon, diſperſe ſes troupes, fait mourir Dolabella, chaſſe les aſtrologues, paſſe les Alpes, vient à Bedriac. 383
III. Vitellius vient à Rome; fait du bien & du mal; ſes feſtins; ſa cruauté: De ſa mere & de ſa femme. 385
IV. Veſpaſien ſe reſout à prendre l'Empire. 388
V. Veſpaſien eſt declaré Empereur, & reconnu par tout l'Orient. 390
VI. Les legions d'Illyrie conduites par Primus entrent en Italie pour Veſpaſien: Cecina envoyé par Vitellius, l'abandonne, & eſt mis en priſon par ſes ſoldats. 392
VII. Primus gagne deux batailles: Prend & ſaccage Cremone. 395
VIII. Valens General de Vitellius eſt pris & tué: Vitellius garde l'Appennin & l'abandonne; Primus le paſſe: La flote de Miſene ſe declare pour Veſpaſien. 397
IX. L'armée de Vitellius & tout l'Empire reconnoiſt Veſpaſien: Vitellius veut quitter l'Empire, & le reprend; fait tuer Sabinus frere de Veſpaſien: Le Capitole brulé. 399
X. Primus entre par force dans Rome: Vitellius eſt pris & tué. 402
XI. Le frere & le fils de Vitellius ſont tuez: Guerre dans la Meſie & dans le Pont. 404

## HISTOIRE DE LA RUINE DES JUIFS.

ART. I. HISTOIRE de la ruine des Juifs écrite par Joſeph: Herode tombe malade: Crimes d'Antipater ſon fils. 406
II. Maladie effroyable d'Herode: Il fait tuer Antipater, & meurt enſuite: Archelaüs declaré ſon ſucceſſeur, va demander l'approbation d'Auguſte. 410
III. Seditions & troubles dans la Judée: Varus les appaiſe. 413
IV. Auguſte partage la Judée entre Archelaüs, Antipas, & Philippe: Archelaüs eſt banni, & la Judée qu'il gouvernoit, reduite en province ſous les Romains. 415
V. De Judas le Galiléen: D'Anne, Caïphe, & autres Pontifes, Les Juifs ſont chaſſez de Rome par Tibere. 418
VI. De Pilate & comment il gouverna la Judée. 421
VII. Les Juifs privez du droit de juger à mort: Philippe le

*Tetrarque meurt: Vitellius oſte le pontificat à Caïphe.* 424
VIII. *Diverſes fortunes d'Agrippa petit-fils d'Herode.* 426
IX. *Agrippa pour punir un valet ſe fait mettre en priſon.* 428
X. *Herode eſt défait par les Arabes : Pilate tue beaucoup de Samaritains, eſt depoſé & banni : Vitellius vient à Jeruſalem.* 431
XI. *Agrippa eſt mis en liberté par Caius, qui le fait Roy de la Tetrarchie de Philippe.* 433
XII. *Agrippa va à Alexandrie : Etat de cette ville ſous Flaccus ſon gouverneur.* 434
XIII. *Les Alexandrins font inſulte à Agrippa, demoliſſent les oratoires des Juifs, ou y mettent des ſtatues de Caius.* 436
XIV. *Etranges violences du peuple d'Alexandrie contre les Juifs.* 438
XV. *Suite de la perſecution faite aux Juifs à Alexandrie.* 440
XVI. *Flaccus eſt arreſté, banni, & enfin tué.* 441
XVII. *Herode aſpirant à la royauté, perd ſa Tetrarchie.* 443
XVIII. *Caius veut faire mettre ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem.* 446
XIX. *Petrone taſche en vain de porter les Juifs à recevoir la ſtatue de Caius.* 448
XX. *Petrone cede à la reſiſtance des Juifs, & en écrit à Caius.* 450
XXI. *Le Roy Agrippa écrit à Caius pour les Juifs.* 452
XXII. *Caius quitte le deſſein de mettre ſa ſtatue dans le Temple, & le reprend auſſitoſt.* 455
XXIII. *Quel eſtoit Philon : Il demande juſtice à Caius pour les Juifs d'Alexandrie.* 457
XXIV. *De l'audience donnée par Caius aux Juifs & aux Grecs d'Alexandrie.* 459
XXV. *Des écrits de Philon.* 462
XXVI. *D'Apion le grammairien.* 464
XXVII. *Hiſtoire d'Anilée : Maſſacre des Juifs dans la Babylone & la Meſopotamie.* 465
XXVIII. *Izate Roy de l'Adiabene, & Helene ſa mere embraſſent le Judaiſme.* 467
XXIX. *Suite de l'hiſtoire d'Izate : Helene ſa mere vient demeurer à Jeruſalem.* 469
XXX. *Claude donne toute la Judée à Agrippa, & le royaume de Calcide à Herode ſon frere ; maintient les Juifs à Alexandrie ; leur defend à Rome de s'aſſembler : Eſprit & gouvernement d'Agrippa.* 471

XXXI. *Diverſes actions d'Agrippa : Troubles à Dor contre les Juifs.* 474
XXXII. *Mort d'Agrippa : De ſes enfans.* 476
XXXIII. *Fadus gouverneur de Judée : Grande famine : Theudas impoſteur.* 478
XXXIV. *Tibere & Cumanus gouverneurs de Judée : Herode Roy de Calcide meurt ; Agrippa luy ſuccede : Troubles en Judée.* 480
XXXV. *Guerre entre les Samaritains & les Juifs : Cumanus depoſé : Capitaine du Temple.* 482
XXXVI. *De Felix gouverneur de Judée : Aſſaſſins & faux prophetes : Agrippa eſt fait Roy de la Traconite & d'une partie de la Galilée.* 485
XXXVII. *Jonathas Pontife aſſaſſiné : Egyptien impoſteur : Seditieux : Les Juifs & les Syriens ſe battent à Ceſarée.* 487
XXXVIII. *Guerre entre les Pontifes & les Preſtres : Feſte ſuccede à Felix.* 489
XXXIX. *Iſmaël Pontife decapité : Albin ſucceſſeur de Feſte remplit le païs de voleurs : La guerre continue entre les Preſtres : Agrippa change l'état des Levites.* 492
XL. *Jeſus fils d'Ananus predit durant ſept ans la ruine de Jeruſalem.* 494
XLI. *Florus ſucceſſeur d'Albin reduit les Juifs au deſeſpoir & à la guerre : Preſages qui marquent leur ruine.* 496
XLII. *La guerre commence à Ceſarée & puis à Jeruſalem* 498
XLIII. *Agrippa arreſte un peu la revolte, qui recommence auſſitoſt : Les Juifs ſe battent à Jeruſalem ; les ſeditieux y demeurent les maiſtres, & y tuent tous les Romains : Des Zelateurs.* 501
XLIV. *Grand carnage des Juifs dans la Syrie & l'Egypte.* 504
XLV. *Ceſtius pres de prendre Jeruſalem, ſe retire, & eſt défait.* 506
XLVI. *Les Chrétiens abandonnent Jeruſalem : Veſpaſien eſt envoyé pour faire la guerre aux Juifs.* 508
XLVII. *Les Juifs ſe preparent à la guerre, envoient Joſeph dans la Galilée, ſont battus en attaquant Aſcalon.* 509
XLVIII. *Veſpaſien entre en Galilée, y prend Jotapat.* 512
XLIX. *Joſeph ſe rend à Veſpaſien, & luy predit l'Empire : Japha & Joppé priſes par les Romains : Les Samaritains défaits.* 514

L. *Veſpaſien prend Tiberiade, Tarichée, Gamala, & toute la Galilée : Jean de Giſcala s'enfuit à Jeruſalem.* 516

LI. *Les Zelateurs ſe rendent maiſtres de Jeruſalem, font du Temple leur citadelle.* 519

LII. *Le peuple animé par Ananus, ſe ſouleve contre les Zelateurs : Jean de Giſcala ſe joint à eux, & appelle les Iduméens.* 521

LIII. *Les Iduméens entrent dans Jeruſalem, tuent Ananus, & font un horrible carnage.* 523

LIV. *Mort de Zacarie fils de Baruc.* 525

LV. *Les Iduméens s'en retournent : Les Zelateurs continuent à tuer ; ils ſe diviſent.* 527

LVI. *Toute la Judée pillée par les Romains & par les Juifs meſmes.* 528

LVII. *Simon fils de Gioras aſſemble des troupes, ruine l'Idumée : aſſiege Jeruſalem : Le peuple l'y reçoit pour combatre les Zelateurs.* 530

LVIII. *Cruautez de Jean & de Simon : Veſpaſien menace Jeruſalem ; eſt declaré Empereur ; honore Joſeph.* 532

LIX. *Eleazar forme un troiſieme parti dans Jeruſalem : Etat horrible de cette ville : Simon & Jean en brulent à l'envi les proviſions.* 534

LX. *Tite vient aſſieger Jeruſalem : Etat où il la trouve.* 535

LXI. *Divers combats devant Jeruſalem entre les Romains & les Juifs : La faction d'Eleazar réunie à celle de Jean : Tite gagne le premier mur.* 538

LXII. *Tite force avec peine le ſecond mur ; exhorte en vain les Juifs à ſe rendre : Beaucoup ſe retirent au camp ; & Tite les reçoit bien.* 541

LXIII. *Les Juifs brulent les machines & les terraſſes des Romains qui ſe decouragent : Tite fait faire une muraille autour de la ville.* 543

LXIV. *Horrible famine que ſouffrent les Juifs à Jeruſalem.* 545

LXV. *Barbarie des ſeditieux durant la famine.* 546

LXVI. *D'une mere qui tua & mangea ſon propre fils.* 548

LXVII. *Du nombre de ceux qui perirent de faim & de miſere : Les ſeditieux pillent ce qui eſtoit conſacré pour les ſacrifices.* 551

LXVIII. *Les faux prophetes trompent le peuple : Beaucoup de Juifs tuez dans le camp des Romains.* 553

LXIX. *Simon fait mourir Matthias Pontife : Joſeph eſt bleſſé par les Juifs, & calomnié par les Romains, qui emportent l'Antonia.* 555

LXX. *Le ſacrifice perpetuel manque d'eſtre offert : Les Romains demeurent maiſtres du Temple exterieur : Deſcription du Temple.* 557

LXXI. *Tite reſolu de conſerver le Temple : Un ſoldat y met le feu.* 560

LXXII. *Le Temple eſt entierement brulé, & beaucoup de Juifs tuez.* 562

LXXIII. *Les Juifs défendent encore la ville haute : Les Romains brulent la baſſe.* 565

LXXIV. *Tite emporte entierement Jeruſalem : Jean & Simon ſont pris : Miſerable ſort des autres : Joſeph en ſauve quelques uns.* 567

LXXV. *Tite fait entierement raſer le Temple, & preſque toute la ville.* 569

LXXVI. *Tite favorable aux Juifs d'Antioche, pleure Jeruſalem, triomphe à Rome.* 571

LXXVII. *Priſe de Maqueronte & de Maſade : Les Juifs obligez de payer le didragme au Capitole.* 574

LXXVIII. *Les Aſſaſſins troublent Alexandrie & Cyrene : Le Temple d'Onias fermé : Joſeph accuſé par des impoſteurs, qui ſont punis : Ceux de la race de David perſecutez.* 575

LXXIX. *Autorité de l'hiſtoire de la guerre des Juifs écrite par Joſeph : Abregé de la vie de cet auteur.* 578

LXXX. *Joſeph écrit l'hiſtoire de la guerre des Juifs.* 581

LXXXI. *Des Antiquitez de Joſeph, & de ce qui y eſt dit de J. C.* 583

LXXXII. *Des autres écrits de Joſeph.* 585

LXXXIII. *De Juſte de Tiberiade, & de quelques autres qui ont écrit la ruine de Jeruſalem : Mort d'Agrippa ; & fin de la race d'Herode.* 587.

LXXXIV. *Du gouvernement des Juifs ſous les Romains : De leurs Patriarches & de leurs Apoſtres.* 589

## NOTES SUR L'EMPEREUR AUGUSTE.

NOTE I. *Si les Empereurs Chrétiens ont fait fermer le temple de Janus.* 593

II. *Des Aſſeſſeurs.* 593

III. *En quel temps Vonone a eſté fait Roy des Parthes.* 593

IV. *D'où commencent les années du regne de Tibere.* 594
V. *En quel temps Auguſte ouvrit pour la derniere fois le temple de Janus.* 598

## NOTES SUR TIBERE.

NOTE I. *EN quel temps la Comagene & la Cilicie ont eſté reduites en provinces Romaines.* 598
II. *Sur les Conſuls de l'an 30.* 598
III. *Conſulat de Lucius Pomponius Secundus.* 599
IV. *Sur les Conſuls de l'an 32.* 599
V. *Sur Aſinius Salominus.* 600
VI. *Sur les Conſuls executez en l'an 34.* 600
VII. *Sur les Conſuls de l'an 35.* 601
VIII. *De quelques endroits de Joſeph ſur la guerre d'Armenie.* 601
IX. *Sur les Conſuls de l'an 36.* 601
X. *Sur la guerre des Parthes.* 602
XI. *De Tigrane Juif apoſtat, Roy d'Armenie.* 602
XII. *Hiſtoire peu aſſurée ſur Caius & le jeune Tibere.* 602
XIII. *Sur le jour de la mort de Tibere.* 603
XIV. *Sur Denys le geographe.* 603

## NOTES SUR CAIUS.

NOTE I. *SUR le nom de Caligula.* 604
II. *Sur le premier mariage de Caius.* 604
III. *Sur Antiochus Roy de Comagene.* 604
IV. *Temps de la paix faite avec les Parthes.* 604
V. *Quand le Proconſul d'Afrique a perdu le commandement des troupes.* 604
VI. *Sur le Conſulat de Domitius Afer.* 605
VII. *De L. Piſon Proconſul d'Afrique.* 605
VIII. *Ce que c'eſt que depuis le Chauve juſqu'au Chauve.* 605
IX. *Sur les jeux faits par Caius à Lion.* 605

## NOTES SUR CLAUDE.

NOTE I. *TEMPS de la naiſſance de Britannicus.* 606
II. *Sur Calliſte affranchi de Caius & de Claude.* 608
III. *Des ſoldats qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius.* 609
IV. *Contradiction dans Joſeph ſur Agrippa.* 609
V. *Quand les ſoldats abandonnerent le Senat.* 609
VI. *M. Vinicius diſtingué d'Annius Vinicianus on Minucianus.* 609
VII. *Temps de l'exil de Seneque.* 610
VIII. *Les Maures mis dans Dion pour les Marſes.* 610
IX. *Sur le lac Fucin.* 610
X. *Sur Appius Silanus.* 611
XI. *Fautes du texte de Dion ſur Cecina Paetus.* 611
XII. *Inſcription de Claude mal attribuée à Tibere.* 611
XIII. *Des Conſuls de l'an 44.* 612
XIV. *Du I.V^e Conſulat de Claude.* 612

XV. *Des trois lettres de Claude.* 613
XVI. *Sur Vardane Roy des Parthes.* 613
XVII. *Brouilleries de Pierre Patrice ſur les Mithridates.* 614
XVIII. *Sur Quadratus gouverneur de Syrie.* 614
XIX. *Tacite juſtifié contre Lapſe ſur les guerres d'Angleterre.* 614
XX. *L'aqueduc de Claude dedié le premier jour d'aouſt.* 615
XXI. Claudius *mal ajouté dans Tacite.* 615

## NOTES SUR NERON.

NOTE I. *SUR le temps de l'embraſement de Lion.* 616
II. *Sur le jour de la mort de Neron.* 616
III. *Qu'il ne faut point diſtinguer deux Servilius Nonianus ou Novianus.* 616
IV. *Ecrits de Seneque.* 616

## NOTES SUR GALBA.

NOTE I. *SUR l'age de Galba.* 617
II. *Si Galba a quelquefois changé de nom.* 618
III. *Sur Icele affranchi de Galba.* 618
IV. *Sur la legion de la marine.* 618
V. *Quand Galba a fait rendre ce que Neron avoit donné.* 619
VI. *Temps de la mort de Capiton.* 619

## NOTES SUR OTHON.

NOTE I. *DU prenom de Flavius Sabinus, & de quelques autres Conſuls de l'an 69 : Ce Conſul diſtingué de Flavius Sabinus Prefet de Rome.* 619
II. *Du ſecond Conſulat d'Othon.* 620
III. *Que Vitellius eſt né en l'an 15. de JESUS-CHRIST.* 620
IV. *Faute de Plutarque ſur Cremone.* 621
V. *Situation de Bedriac.* 621
VI. *Lieu de la defaite d'Othon.* 621

## NOTES SUR VITELLIUS.

NOTE I. *SUR l'edit de Vitellius contre les aſtrologues.* 621
II. *Faute de Joſeph ſur la proclamation de Veſpaſien en Egypte.* 622
III. *Jour de la bataille de Cremone.* 622
IV. *Sur le jour de la mort de Vitellius* 622

## NOTE SUR LA RUINE DES JUIFS.

NOTE I. *SUR le temps de la mort d'Herode.* 623
II. *Sur Theudas impoſteur marqué par Gamaliel.* 627
III. *Temps du banniſſement d'Archelaüs.* 627
IV. *En quelle année les Juifs furent chaſſez de Rome par Tibere.* 627
V. *En quel temps Pilate eſt venu en Judée.* 628
VI. *Sur les boucliers mis à Jeruſalem par Pilate.* 628
VII. *Sur Pomponius Flaccus gouverneur de Syrie.* 628
VIII. *Second voyage du Roy Agrippa en Paleſtine.* 629

IX. *En quel temps Caius voulut mettre ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem.* 630

X. *Quelques remarques ſur le ſoulevement des Juifs ſous Caius.* 631

XI. *Sur une harangue de Petrone.* 631

XII. *Que le livre de Philon contre Flaccus, n'eſt pas la ſuite de ſa legation.* 632

XIII. *Commencement du regne d'Izate.* 632

XIV. *Deux Calcides en Syrie.* 632

XV. *Que Simon Canthere eſtoit fils de Simon, non de Boeth.* 633

XVI. *Temps de la mort du Roy Agrippa.* 633

XVII. *Qui a eu pouvoir ſur le Temple aprés Agrippa.* 634

XVIII. *Quand a commencé le regne du jeune Agrippa.* 634

XIX. *Sur ce que Tacite dit de Cumanus & de Felix.* 634

XX. *Temps des troubles arrivez ſous Cumanus.* 634

XXI. *Epoque de la mort de Feſte.* 635

XXII. *Que la guerre des Juifs a commencé en l'an 66.* 635

XXIII. *Difficultez ſur l'attaque de Jeruſalem par Ceſtius.* 636

XXIV. *Erreur de Calviſius ſur Florus.* 637

XXV. *D'Ananus gouverneur de Jeruſalem.* 637

XXVI. *Durée du ſiege de Jotapat.* 638

XXVII. *Sens d'un endroit obſcur de Joſeph.* 639

XXVIII. *Sur ce que Joſeph dit du pontificat de Phannias.* 639

XXIX. *Le parvis du Temple où les Juifs ſeuls entroient, appellé le Saint.* 640

XXX. *Sur le Pontife Matthias.* 640

XXXI. *Sur le commencement du ſiege de Jeruſalem.* 640

XXXII. *Sur le 14 de Xanthique, auquel Jean ſe rendit maiſtre du Temple.* 641

XXXIII. *Pourquoi on met la priſe du premier mur de Jeruſalem le 28 d'avril.* 642

XXXIV. *Du pere & des femmes de Joſeph.* 642

XXXV. *Fin du ſacrifice perpetuel des Juifs.* 643

XXXVI. *Le feu jetté dans le Temple par une feneſtre.* 643

XXXVII. *Ce que dit Dion de l'embraſement du Temple.* 643

XXXVIII. *Catulle gouverneur de Libye, diſtingué de Catullus Meſſalinus.* 643

XXXIX. *Temps de la naiſſance de Joſeph.* 644

XL. *Sur l'endroit où Joſeph parle de JESUS-CHRIST.* 644

XLI. *Temps de la mort d'Agrippa.* 646

XLII. *Si Herode & les Romains ont fait des Pontifes qui ne fuſſent point de la race d'Aaron.* 648

XLIII. *Si le livre de la Sageſſe eſt de Philon.* 648

XLIV. *S'il faut donner le nom d'Antiochus à Epiphane fils du Roy de Comagene.* 649


L'EMPEREUR

*Non relinquetur hic lapis super lapidem &c. Matth. 24. 2.*

# L'EMPEREUR CESAR OCTAVIEN AUGUSTE.

## ARTICLE PREMIER.

*Auguſte gagne la bataille d'Actium, demeure maiſtre de l'Egypte par la mort d'Antoine & de Cleopatre; ſe reſout à demeurer Empereur, & en prend le titre: Temple de Janus fermé.*

LE Fils de Dieu eſtant preſt de ſe faire homme, pour nous apporter du Ciel la paix véritable & avec Dieu, & avec nous meſmes, & avec les autres hommes, a voulu donner en meſme temps une image de cette paix interieure, en établiſſant ſur la terre une paix exterieure & viſible. Euſ. dem. l. 7. c. 2. p. 344-345.

[Alexandre en ruinant l'empire des Perſes ſans pouvoir établir le ſien, avoit donné l'origine à pluſieurs Souverains. Ces Princes ſe détruiſant ſans ceſſe les uns les autres dans le deſſein de s'agrandir, ruinoient tout l'Orient par des guerres continuelles,]' & multiplierent les maux de la terre. [Les Romains profitant de leurs diviſions, les détruiſirent tous peu à peu, & réunirent ces differens Etats ſous leur domination. Mais les guerres civiles qui ſe formoient ſans ceſſe entre des citoyens à peu pres egaux, I. Machab. 1. 1, 10.

n'eſtoient pas moins funeſtes à toute la terre, & les euſſent bientoſt détruits eux meſmes ; ſi Dieu n'euſt mis ſur eux un maiſtre & un monarque, dont l'autorité retenant tous les grands dans le devoir, fiſt jouir les peuples de la tranquillité & de la paix.

Cette paix & cette réunion d'un grand nombre de provinces en une meſme monarchie, eſtoit encore favorable aux deſſeins de Dieu, par la facilité qu'elle donnoit aux predicateurs de l'Evangile de paſſer de province en province, pour porter par tout la lumiere de la foy: ]' & les peuples n'eſtant point occupez par le trouble & le tumulte des guerres, ecoutoient avec liberté ce qu'on leur preſchoit, [ & l'embraſſoient avec joie lorſque Dieu ouvroit leurs cœurs par ſa grace.

Ori. in Matt. t. 28. p. 135. b.

Celui dont Dieu ſe ſervit pour établir cette paix dans une grande partie du monde,] 'fut Caius Octavius, qui prit le nom de Caius Julius Ceſar Octavianus depuis qu'il eut eſté adopté par Jule Ceſar,[a] frere de ſon ayeule maternelle ; [& qui eſt principalement connu dans l'hiſtoire par le titre d'AUGUSTE qu'il receut depuis du Senat. Jule Ceſar avoit commencé à changer la Republique Romaine en monarchie ; ce qui ne luy avoit ſervi, meſme devant les hommes, qu'à périr d'une mort funeſte: & Auguſte en devenant ſon fils, ſe trouva engagé, dans un age fort peu avancé, en une infinité de guerres & de malheurs. Ces guerres finirent neanmoins heureuſement pour luy,] 'par la celebre bataille d'Actium, qu'il gagna ſur Marc Antoine le deuxiéme ſeptembre de l'an 723 de Rome, auquel il eſtoit Conſul pour la troiſiéme fois avec M. Valerius Corvinus Meſſala. C'eſtoit l'an 3973 du monde ſelon Uſſerius, la 15e année Julienne, c'eſt à dire depuis que Jule Ceſar avoit reformé le calendrier, & 31 an avant [1] l'ere commune de JESUS-CHRIST. [ C'eſt cette année que nous conterons, comme quelques auteurs, pour la premiere du regne d'Auguſte, en la commençant des le premier jour de janvier.]

Suet. l. 1. c. 83. p. 130. 131. [ l. 2. c. 7. p. 152 ; Dio, l. 46. p. 322. a.

a Suet. l. 2. c. 4. p. 146.

Lab. chr. Uſſ. p. 568.

1

Uſſer. p. 577 | Noris. epo. p. 215 | Cyp. diſſ. app. p. 9.

Uſſ. p. 579. Dio, l. 51. p. 459. d.

'L'année ſuivante Auguſte devint maiſtre de l'Egypte au mois d'aouſt, par la mort d'Antoine & de Cleopatre ; & c'eſt au 29 de ce mois que commence l'ere des Auguſtes, dont les Egyptiens ſe ſont quelquefois ſervis. 'L'année d'aprés au meſme mois il entra à Rome en triomphe ; & ce triomphe dura trois jours. 'Il dedia enſuite* la chambre Julienne, qui fut depuis le lieu ordinaire des aſſemblées du Senat, & y mit ſur un autel cette ſtatue de la Victoire apportée de Tarente à Rome, [ qui eſt devenue ſi celebre

L'an d'Auguſte 2, avant J. C. 30.

D'Auguſte 3, avant J. C. 29.

* *Curiam.*

1 Ere ſignifie une maniere de conter les temps, & une epoque, comme l'ere de la naiſſance de J. C. ſelon laquelle nous contons preſentement l'an 1720.

L'an d'Auguſte 3, avant J. C. 29.

par les écrits de Symmaque & de S. Ambroiſe.] 'Elle y fut poſée ſolennellement le 28e jour d'Aouſt. Pagi, p. 23.

'Se trouvant ainſi le maiſtre de tout ce qui obeïſſoit aux Romains, il delibera avec Agrippa & Mecenas, les plus intimes de ſes amis, s'il rétabliroit la Republique en ſon ancienne liberté, en remettant l'autorité entre les mains du Senat & du peuple; ou s'il ſe maintiendroit dans la puiſſance ſouveraine. Agrippa, [quoiqu'il fuſt le compagnon de ſa fortune, & mari de ſa niece,] luy conſeilla le premier: 'Mais Mecenas luy repreſenta par beaucoup de raiſons, que l'Etat ne pouvoit plus ſubſiſter que ſous un monarque; 'qu'il ne pouvoit luy meſme ſe demettre de ſon autorité ſans eſtre en danger de ſa vie; 'mais qu'il trouveroit ſon honneur auſſibien que ſa ſureté dans un gouvernement ſage & equitable. 'Auguſte ſe rendit à ce dernier ſentiment, & ſe reſolut de gouverner comme un veritable Roy, ſans neanmoins en prendre le titre, parce que ce titre eſtoit extremement odieux au peuple Romain. Dio, l. 52. p. 454. 473. p. 473. 474. p. 475. p. 476-493. p. 493. c. d.

'La voie qu'il prit pour s'aſſurer la puiſſance ſouveraine, fut de gagner les ſoldats par des largeſſes, le peuple par le ſoin des vivres, & tout le monde par la douceur de la paix. Il s'elevoit ainſi peu à peu, s'attribuoit l'autorité des loix & du Senat, attiroit à luy ce qui avoit accoutumé de ſe faire par les magiſtrats, ſans que neanmoins perſonne s'y oppoſaſt, parce que la guerre & les proſcriptions avoient emporté ce qu'il y avoit de plus courageux [& de plus qualifié:] & s'il reſtoit encore quelques perſonnes de ces familles illuſtres de la Republique, ceux qui eſtoient les plus prompts à ſubir la ſervitude eſtoient comblez de richeſſes, & les premiers elevez aux dignitez: ce qui faiſoit que devant leur avancement au changement de l'Etat, ils aimoient mieux jouir avec ſureté de ce qu'ils y avoient acquis, que de chercher un bonheur incertain dans la liberté ancienne. Les provinces s'accordoient ſans peine à cette forme de gouvernement, redoutant la domination du Senat & du peuple, à cauſe de l'avarice des magiſtrats, & des querelles que l'ambition formoit entre les grands. Et les loix leur eſtoient un foible ſecours, parceque la force, le credit, enfin l'argent meſme, l'emportoient audeſſus des loix. Tac. an. 1. c. 2. p. 2.

'Auguſte prit d'abord, peu aprés ſon retour à Rome, le titre 'd'*Imperator*, non comme les Generaux des armées & luy meſme l'avoient pris pluſieurs fois aprés avoir remporté quelque victoire; 'mais comme il avoit eſté accordé à Jule Ceſar pour luy & Dio, l. 52. p. 493. 494. p. 494. a. l. 44. 53. p. 235. 568. a.

L'an d'Auguſte 3, avant J. C. 29.

pour ſa poſterité, c'eſt à dire comme un titre perpetuel, & une marque de l'autorité réelle qu'il poſſedoit, [ſelon l'idée que forme en nous le nom d'*Empereur* qui en eſt venu. Nous verrons dans la ſuite les droits qu'on attachoit à ce titre.]

l 52. p. 494. a. c. d. 'Il y ajouta enſuite la charge de Cenſeur pour regler le Senat, '& aggregea de nouvelles familles au nombre des Patriciennes. 'Mais il défendit generalement à tous les Senateurs de ſortir de l. 60 p. 682. b. l'Italie ſans ſa permiſſion, 'ou plutoſt ſans celle du Senat.[a] Car ce fut Claude qui voulut qu'on la demandaſt au Prince.[b] Cette défenſe s'obſervoit encore 250 ans aprés, ſi ce n'eſt que ceux qui avoient des terres dans la Sicile & dans [1] la Gaule Narbonoiſe, pouvoient y aller, eſtant difficile qu'on formaſt des factions dans des provinces ſi peu eloignées, & où il n'y avoit point de troupes. 'Ce fut Claude qui donna cette permiſſion pour la Gaule Narbonoiſe, en l'an 49 de J. C.

[a] Suet. l. 5. c. 23. p. 539.
[b] Dio, l. 52. p. 494. d. c.

1.

Tac. an. 12. c. 23. p. 177.

Uſſer. p. 581. 'Auguſte fit auſſi en qualité de Cenſeur le denombrement des citoyens Romains repandus dans tout l'Empire, dont le nombre ſe trouva monter à [2] quatre millions ſoixante & trois mille. 'Il ne l'acheva que l'année ſuivante.

Dio, l. 53. p. 496. c.

2.

l. 51. p. 457. d. e. Suet. l. 2. c. 22. p. 180. 'Au commencement de la meſme année, & avant qu'Auguſte fuſt retourné à Rome, le Senat y avoit fait fermer le temple de Janus: "ce qui ne ſe faiſoit que lorſque les guerres eſtoient ceſſées dans tout l'Empire: Et on remarque que c'eſtoit ſeulement la troiſieme fois qu'on le fermoit depuis la fondation de Rome.

Note 2.

Dio, l. 51 p. 457. d. e. 'Auſſi Auguſte vit avec beaucoup de joie cette marque de la paix que ſes armes ſembloient avoir acquiſe à l'Empire. Ce n'eſt pas qu'il n'y euſt encore quelques troubles dans les Gaules, dans l'Eſpagne & en divers autres endroits: mais cela ne ſe conſideroit pas dans la grandeur de l'Empire.

D'Auguſte 4, avant J. C. 28.

l. 53. p. 496. d. e. 'L'année qu'il fut Conſul pour la ſixiéme fois, avec Agrippa, il fit 'celebrer des jeux pour la bataille d'Actium; & ces jeux continuerent à ſe faire durant quelque temps tous les cinq ans, Suet. l. 4. c. 23. p. 448. 'juſqu'en l'an 39 que Caius les celebra & les abolit.[c] Il abolit auſſi quantité de loix qu'il avoit faites luy meſme durant les troubles, parce qu'elles eſtoient contre la juſtice.

[c] Dio, p. 497. c. Tacit. an. 3. c. 28. p. 78.

[d] La ville de Thebes en Egypte, ſi celebre dans l'ancienne hiſtoire, fut alors entierement détruite, 'pour avoir voulu ſe ſoulever contre les Romains.

[d] Hier. chr. Uſſer. p. 581.

1. qui comprenoit le Languedoc, la Provence, & le Daufiné.
2. La chronique d'Euſebe porte 4164000.

## ARTICLE II.

*Auguſte ſe fait contraindre à conſerver l'autorité ſouveraine; ſe charge des provinces où eſtoient les troupes, laiſſe les autres au peuple & au Senat.*

'LEs Romains qui ont eu, auſſibien que les Egyptiens, leur ere des Auguſtes, la commençoient au premier janvier de la 19e année Julienne, [que nous contons pour la cinquieme année d'Auguſte, la 727e depuis la fondation de Rome, & la 27e avant l'ere commune de J. C. Cette année fut en effet, comme nous allons voir, un nouveau commencement de regne pour Auguſte, & l'entier établiſſement de ſa puiſſance. Uſſer p 582. ex. Cenſorino.

'S'eſtant affermi dans ſon autorité par diverſes actions populaires qu'il avoit faites,[a] & par la felicité & l'abondance qui faiſoient oublier au peuple les maux paſſez; 'il crut pouvoir demander au Senat d'eſtre dechargé du ſoin des affaires, ſans hazarder qu'on luy accordaſt ſa demande. 'Les uns par affection, les autres par crainte, tous conſpirerent à le refuſer. Ainſi il eut l'honneur de pouvoir dire qu'il ne commandoit que parce que le Senat & le peuple Romain l'y contraignoient. 'On croit que c'eſt à cette occaſion qu'il faut rapporter ce qu'on lit dans une ancienne inſcription. 'Qu'il avoit commencé ſon empire ſur toute la terre le 7 de janvier. 'On ordonna en meſme temps que les ſoldats de ſa garde auroient le double de la paye des autres. [Ce ſont ces Pretoriens qui auront beaucoup de part aux changemens de l'Empire, juſqu'au regne de Conſtantin qui les abolit en l'an 312.] Dio, l. 53. p. 497. [a] l. 51. p. 458. e. l. 53. p. 497. d. p. 502. 503. Uſſer. p. 581. Grut. p. 229. Dio, l. 53. p. 503. b.

'Auguſte proteſta neanmoins qu'il n'acceptoit la conduite des affaires que pour dix ans, ou pour moins encore, s'il pouvoit les regler en moins de temps; '& qu'il ne vouloit meſme ſe charger que des provinces où l'on pouvoit craindre quelque trouble, & laiſſer les autres à la diſpoſition du Senat & du peuple. Ainſi il ſe reſervoit celles où eſtoient toutes les troupes, dont il demeuroit le maiſtre par ce moyen; & laiſſoit au Senat celles dont il n'avoit rien à craindre. Celles-ci furent l'Afrique, [c'eſt à dire les pays plus proches de Carthage,] la Numidie, l'Aſie [proprement dite,] la Grece 'que l'on nomme aſſez ſouvent l'Acaïe,[b] & qui comprenoit auſſi la Theſſalie avec quelque partie de l'Epire,[c] le reſte de l'Epire joint à [une partie de] l'Illyrie, la Damatie, la Macedoine, la Sicile, la Sardaigne, l'iſle de Crete [ou Candie,] avec la Libye p. 504. b. p. 503. c. d] Strab. l. 17. p. 480. a. b. Tacit. an. 1. n. 256 p. 35. [b] Strab. p. 840. d. [c c] Dio, p. 503. c. d.

Cyrenaïque, la Bithynie avec le Pont qui y confine, & la Propontide, & la Betique en Eſpagne.

Dio, p. 503. e] Strab l.3.p 166. c. 'Les provinces qu'il ſe reſerva furent la Tarragonoiſe & la Luſitanie, qui faiſoient tout le reſte de l'Eſpagne; [a] toutes les Gaules, c'eſt à dire la Narbonoiſe, la Lionoiſe, l'Aquitaine, la Belgique, [1] la haute & baſſe Germanie; & avec cela la Cœlé-Syrie, la Phenicie, la Cilicie, l'iſle de Cypre, & l'Egypte. 1.

a Dio, p. 503. 504.

[Voilà donc ce qui compoſoit alors l'Empire Romain. Mais l'on y peut joindre encore la Mauritanie, tout le reſte de l'Aſie Mineure, la Paleſtine, & quelques autres parties de la Syrie bornées par l'Euphrate;] 'tous ces pays reconnoiſſant l'autorité des Romains, quoiqu'ils fuſſent encore libres ou gouvernez par leurs Rois. Ils furent meſme bientoſt aprés entierement ſoumis, comme nous le marquerons en ſon lieu, & reduits en provinces, ſelon la façon de parler des Romains: & toutes ces nouvelles provinces étoient toujours jointes à celles de l'Empereur, & non à celles du peuple. 'Strabon dit que les pays meſmes qui eſtoient gouvernez par leurs Rois, par leurs Princes, ou par leurs Pontifes, (car il y en avoit auſſi de cette ſorte,) paſſoient tous pour eſtre de la dependance de l'Empereur.

p. 504. b.

Strab. l. 17. p. 839. d | 840. d.

Dio, p. 504. a. 'Dion de qui nous avons pris preſque tout ceci, nomme les provinces qui avoient chacune leur Gouverneur vers l'an 230 de J.C. Car auparavant on en avoit vu quelquefois deux ou trois enſemble ſous un meſme Gouverneur, [comme je croy que la Phenicie a longtemps eſté ſoumiſe au Gouverneur de Syrie.] 'Strabon dit generalement qu'on diviſoit les provinces, ſoit de l'Empereur, ſoit du peuple, tantoſt d'une maniere, tantoſt d'une autre, ſelon qu'on le trouvoit plus commode.

Strab. l. 17. p. 840. b.

Dio, p. 504. a. 'Le partage des provinces entre l'Empereur & le Senat, n'a pas non plus eſté entierement fixe. Car Auguſte meſme ceda depuis au peuple l'iſle de Cypre & la Gaule Narbonoiſe, prenant en échange la Dalmacie. Et le meſme changement arriva en d'autres provinces, comme nous ne manquerons point de le remarquer [quand nous le trouverons dans l'hiſtoire. Car noſtre deſſein n'eſt pas tant de faire l'hiſtoire des Empereurs, ſurtout celle d'Auguſte, que d'en tirer tout ce qui peut ſervir à éclaircir celle de l'Egliſe, & à faire diſcerner les faits & les écrits veritables, de ceux qu'on peut accuſer ou ſoupçonner de fauſſeté.

Bucher. de Belg. l. 1. c. 11. §6 p. 27. 28.

1. [Au lieu de la Belgique, Dion met la Celtique, qui ſe prend ordinairement pour la Lionoiſe.] 'Mais Dion a accoutumé de la prendre pour la Belgique, comme en cet endroit, & quelquefois meſme pour les pays d'audela du Rhein.

C'eſt pourquoi on nous pardonnera, ſi nonobſtant le deſſein que nous avons de paſſer tres legerement ſur Auguſte, nous nous arreſtons neanmoins un peu ſur la police qu'il a établie dans le gouvernement de l'Empire, & qui a eſté ſuivie par ſes ſucceſſeurs.]

## ARTICLE III.

### *Des officiers envoyez pour gouverner les provinces.*

τῶν ἐστρατηγηκότων ἢ ὑπατευκότων μὲ.

'LEs provinces du partage du peuple eſtoient gouvernées par des Senateurs, qui avoient eſté Conſuls ou" Preteurs, ſoit en effet, ſoit en titre; & ils portoient tous neanmoins le titre de Proconſuls. On les choiſiſſoit par le ſort, hors ceux à qui [1] le nombre de leurs enfans faiſoit accorder quelque privilege. Ils eſtoient envoyez au nom du Senat. Ils avoient des licteurs [2] comme dans la ville, & d'autres marques de leur dignité, qu'ils prenoient au ſortir de Rome, & qu'ils ne quittoient point qu'en y rentrant. Mais leur charge n'eſtoit que pour un an. Ils ne portoient point l'épée, ni" la cotte d'armes, 'parce qu'ils n'avoient pas droit de vie & de mort ſur les ſoldats, 'quoiqu'ils l'euſſent ſur les autres. 'Ils avoient droit auſſi de lever les impoſts; mais avec défenſe de rien tirer audelà de la ſomme qui leur eſtoit reglée, ſans un ordre exprés du Senat ou de l'Empereur.

c. d | Lipſ. exc. M. in Tacit. p. 178.

1. 2.

φαινομένῃ ἐξόδῳ.

Dio, p. 505. a. d. p. 506. c. d.

'L'Aſie & l'Afrique eſtoient particulierement deſtinées pour ceux qui avoient eſté Conſuls; [d'où vient que][a] dans le IV. & le V. ſiecle, il n'y avoit que ces deux provinces & celle d'Acaïe, dont les Gouverneurs gardaſſent le titre de Proconſuls.[b] Les autres eſtoient pour les Preteurs. Ni les uns ni les autres ne pouvoient avoir de provinces à gouverner que cinq ans aprés avoir eſté Preteurs ou Conſuls. 'On a quelquefois donné des gouvernemens à de ſimples Chevaliers: mais il paroiſt que cela a eſté fort rare. 'On pretend auſſi qu'aprés Auguſte les Proconſuls ont porté l'épée.[c] Du temps meſme d'Auguſte il y avoit en Afrique une legion, & d'autres troupes auxiliaires, & tout cela eſtoit commandé par le Proconſul.

p. 505. c | Strab. l. 17. p. 840. c. a Notit. c. 1. p. 34 | Cod. Th. t. 6. p. 332. 1. b Dio. l. 53. p. 505. c. d. Lipſ. exc. M. in l. Tac. p. 178. c Tacit. an. 4. c. 5. p. 99 | not. 20.

'Comme il arrivoit quelquefois que le ſort tomboit ſur des gens incapables de gouverner des provinces, enfin les Empereurs

Dio, l. 53. p. 505. c. d.

1. πολυπαιδίας ἢ γάμου αἰτίαν.

2. ἴσως μὲν καὶ ὡς τοῖς ἄλλοις ἐστρατηγηκόσιν. Veut-il dire que ceux qui avoient eſté Preteurs avoient ſix licteurs, & ceux qui avoient eſté Conſuls en avoient douze?

prirent le droit de nommer autant de perſonnes qu'il y avoit de gouvernemens à donner; & ces perſonnes tiroient enſuite entre eux au ſort. Quelquefois meſme l'Empereur y envoyoit d'autorité ceux qu'il vouloit, ou les laiſſoit plus d'un an dans leurs provinces.

d. e| Strab. l. 3. p. 166. c. 'Ces Proconſuls avoient avec eux des Treſoriers ou Queſteurs, qui ſe tiroient au ſort, & des Aſſeſſeurs ou "Lieutenans. [a] Ni les uns ni les autres n'avoient droit de juger à mort. Ceux qui avoient eſté " Preteurs n'avoient qu'un Aſſeſſeur, qu'ils choiſiſſoient eux meſmes d'entre ceux qui avoient auſſi eſté Preteurs, ou qui eſtoient d'une dignité inferieure. 'Ceux qui avoient eſté Conſuls en avoient trois, qu'ils choiſiſſoient entre ceux qui eſtoient arrivez à la meſme dignité, mais avec l'agrément de l'Empereur.

*Legati.*

Notes a.

a Dio, p. 505. d. e.

e| p. 506. a.

l. 53. p. 504. d| 505. b. 'Pour les provinces qu'Auguſte s'eſtoit reſervées, il en choiſiſſoit luy meſme les Gouverneurs, qu'il envoyoit où il vouloit & quand il vouloit, comme ſes Lieutenans. [Ceux-ci avoient moins d'apparance de grandeur que les autres, mais ils avoient en effet plus d'autorité. 'C'eſtoient auſſi des Senateurs, [b] qui avoient eſté Preteurs ou Conſuls, ou qui meſme exerçoient actuellement la Preture ou le Conſulat: 'Il paroiſt auſſi qu'il y avoit de ces provinces deſtinées pour ceux qui avoient eſté Conſuls, comme la Tarragonoiſe [& la Syrie;] & d'autres, comme la Luſitanie, pour ceux qui n'avoient eſté que Preteurs: 'd'où vient peuteſtre la diſtinction des provinces en Conſulaires & en Pretoriennes dont parle Capitolin. 'Et neanmoins tous les Gouverneurs des provinces de l'Empereur ne prenoient jamais que le titre de " Propreteurs ou de Lieutenans, 'n'avoient que ſix licteurs, [comme les Preteurs à Rome,] ne prenoient les marques de leur dignité qu'aprés eſtre arrivez dans leur gouvernement, & les quittoient des qu'ils n'eſtoient plus en charge. 'Mais d'autre part ils avoient la conduite des guerres, '& l'autorité entiere ſur les ſoldats: c'eſt pourquoi ils portoient l'épée & la cotte d'armes. Leur commiſſion n'eſtoit point pour une ſeule année, mais pour autant de temps que le Prince le vouloit. 'Ils ne levoient point les impoſts, & ne pouvoient faire aucune recrue de ſoldats ſans un ordre exprés de l'Empereur ou du Senat.

b d| p. 505. b.

Strab. l. 3. p. 160. c. d.

M Aur. v. p. 32. a| n. S. p. 56.

Dio, l. 53. p. 504. d.

*Imperatores.*

p. 505. a. b.

p. 504. d. e.

p. 505. a.

p. 505. b. c. d.

p. 506. a. 'Dion dit que lorſqu'il y avoit dans ces provinces plus d'une legion, les troupes n'y eſtoient point commandées par le Propreteur, mais que l'Empereur y envoyoit pour cela un Senateur qui avoit exercé la Preture, la Queſture, ou quelque autre charge ſemblable: '& il paroiſt qu'en ce cas le Propreteur n'avoit point

p. 505. a.

droit

droit de porter l'épée. Mais cela ne ſe doit ſans doute entendre que du temps de cet hiſtorien. Car ſous les premiers Empereurs, les Propreteurs de Syrie & quelques autres, commandoient ſouvent pluſieurs legions. Ces generaux diſtinguez des Gouverneurs dans les provinces où il y avoit le plus de troupes, ont ſans doute donné l'origine aux Ducs & aux Comtes des provinces, & aux Maiſtres de la milice, qu'on voit paroiſtre ſous Diocletien, & encore plus ſous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs.]

χιλιάρχων. 'Pour les" Tribuns ou Colonels, [1] & les autres moindres officiers, l'Empereur les tiroit du nombre des Chevaliers Romains. p. 506. b.

'Les Proconſuls & les Lieutenans recevoient chacun du public une certaine ſomme d'argent, à proportion de leurs beſoins. Lorſqu'ils partoient, l'Empereur leur preſcrivoit les ordres de ce qu'ils avoient à faire. 'Quand leur ſucceſſeur arrivoit dans la province, ils eſtoient obligez d'en partir auſſitoſt, & de ſe rendre dans trois mois à Rome. c. d.

[Deux Conſuls par an n'euſſent pas pu ſuffire pour les emplois qu'on donnoit aux [2] Conſulaires.] 'Mais il y avoit déja du temps qu'on ne faiſoit plus de Conſuls que pour quelques mois, afin de leur en pouvoir ſubſtituer d'autres; '& on en a fait quelquefois juſqu'au nombre de vingt cinq. 'Il n'y avoit neanmoins que les deux premiers de chaque année qui paſſaſſent pour Conſuls dans les provinces: les autres ne ſe connoiſſoient guere qu'à Rome & en Italie durant le temps de leur conſulat: c'eſt pourquoi on les appelloit les petits Conſuls. [Nous avons accoutumé de les appeller Subrogez, & les autres Ordinaires.] 1. l. 48. p. 378. b. l. 72. p. 822. c. l. 48. p. 378. b. c.

'Il paroiſt que les affaires des provinces proconſulaires, [c'eſt à dire de celles du peuple,] venoient par appel aux Conſuls, & eſtoient jugées par le Senat. Tac. an. 13. c. 4. p. 197.

'Outre les officiers dont nous avons parlé juſques ici, l'Empereur envoyoit dans les provinces tantoſt un Chevalier, tantoſt un de ſes affranchis, avec le titre" d'Intendant, pour executer les ordres qu'il leur donnoit, pour faire l'emploi des deniers publics, & auſſi pour les lever dans les provinces de l'Empereur. [Nous les verrons dans la ſuite tenir lieu de Gouverneurs en chef, comme Pilate l'eſtoit dans la Judée.] 'Tibere laiſſa condanner par le Senat & bannir Lucillius Capito, Intendant d'Aſie, parce qu'il avoit donné des ordres aux ſoldats, & avoit agi comme juge, au lieu qu'il ne l'avoit envoyé, diſoit-il, que pour gouverner ſes Procurator, ἐπίτροπος. Dio, l. 53. p. 506. b. c. l. 57. p. 618. 619. Tac. an. 4. c. 15. p. 103.

1. Je n'entens point ce que Dion met en cet endroit.
2. C'eſt le titre qu'on donnoit à ceux qui avoient eſté Conſuls.

L'an d'Auguſte 5, avant J. C. 27

eſclaves, &* ſes revenus particuliers. Et les Intendans, dit Dion, plaidoient alors devant les magiſtrats, & dans les formes ordinaires, comme de ſimples particuliers. 'Depuis neanmoins on leur attribua quelque juriſdiction; & on leur donna le titre" de Receveur,' ou' Generaux.

* *pecunias familiares. Rationales. Rationes.*

L. inſ. exc. b. in Tac. l. 12. p. 203.

Euſ. n. p. 146. a. b.

[a]L'Egypte eſtoit gouvernée d'une maniere toute particuliere. [b]Car l'importance de ce pays, & la legereté des habitans, toujours portez à la ſedition, fit qu'Auguſte ne la voulut point confier à un Senateur, [c] ni meſme permettre qu'aucune perſonne de cette qualité y allaſt, ſans en avoir une permiſſion expreſſe. [d] Il y mit donc un ſimple Chevalier [ſous le titre de Prefet:] mais il luy donna pouvoir de rendre la juſtice, avec la meſme autorité que ſi c'euſt eſté un magiſtrat Romain;' c'eſt à dire un Conſul, un Proconſul, un Preteur, ou un Propreteur; quoiqu'on n'euſt point accoutumé de donner de juriſdiction à de ſimples Chevaliers, 'depuis les diſputes & les guerres meſmes qui s'eſtoient excitées ſur ce ſujet.

a. Dio, l. 53. p. 504. c.

b. l. 51. p. 455. a. b.

c. b. [Tac. an. 2. c. 59. p. 61.

d. Dio, l. 53. p. 504. c.

Tac. an. 12. exc. b. p. 202.

c. 60. p. 190. 191.

'Auguſte ne voulut pas non plus qu'aucun Egyptien fuſt receu Senateur Romain, ni qu'il y euſt un Senat & un Conſeil public à Alexandrie, comme dans les autres villes, où il laiſſa par tout l'ancienne forme du gouvernement qu'il y trouva. Cet ordre qu'il établit pour l'Egypte, s'obſerva toujours depuis fort exactement, ſi ce n'eſt que Severe permit aux Alexandrins d'avoir un Senat, & qu'Antonin [Caracalla] ſon fils, en fit quelques uns Senateurs Romains.

Dio, l. 51. p. 455. b.

[L'Egypte ne fut pas longtemps la ſeule province gouvernée par des Chevaliers.] 'Les Empereurs leur en donnoient auſſi quelquefois d'autres à gouverner, ſoit en chef, comme Dion le ſemble dire, [ſoit avec quelque dépendance d'un autre Gouverneur, comme ceux de Judée obéiſſoient au Gouverneur de Syrie.] 'Tous ces Chevaliers, [hors peuteſtre le Prefet d'Egypte,] eſtoient qualifiez" Intendans: & meſme au lieu de Chevaliers les Empereurs donnoient quelquefois ces gouvernemens à leurs affranchis, [comme Claude donna à Felix celui de Judée.]

l. 53. p. 505. d.

Tac. an. 12. c. 60. p. 198. 191.

" *Procuratores.*

'Il falloit neceſſairement que ces Intendans euſſent l'adminiſtration de la juſtice. 'Auſſi on leur accorda preſque la meſme juriſdiction que les Preteurs avoient eue: [& on voit par l'Evangile, que Pilate, qui n'eſtoit qu'Intendant, connoiſſoit meſme des crimes capitaux.] Il paroiſt neanmoins qu'on mettoit de la diſtinction entre leur pouvoir & celui des magiſtrats, juſqu'en l'an 53, auquel Claude qui vouloit que ce que ſes Intendans

exc. b. p. 202.

c. 60. p. 190.

L'an d'Auguſte 5, avant J. C. 17.

avoient jugé, euſt autant de force que s'il l'euſt jugé luy meſme, 'fit donner en leur faveur un arreſt par le Senat, qui leur attribuoit un pouvoir plus ample & plus exprés qu'on n'avoit fait juſque là. 'Et ce pouvoir eſtoit pour tous les Intendans, Chevaliers, ou affranchis, 'mais on croit que c'eſtoit ſeulement ceux qui par leur intendance eſtoient Gouverneurs de provinces.

p.190|Sue: l 5. c.12.p.518.

Tac.p 191.

exc.b.p.202. 203.

## ARTICLE IV.

### *Des Conſuls & des autres Magiſtrats Romains.*

[DION ne dit rien du gouvernement de l'Italie,]'qui eſtoit compriſe au nombre des provinces du Senat, [a] ſinon que les titres de Conſuls & de Preteurs y demeurerent. [Chacun ſçait que l'election de ces magiſtrats appartenoit au peuple durant la Republique.]'Mais en l'an 708 ou 709 de Rome, le Senat ordonna que Ceſar les feroit avec un pouvoir abſolu. 'Ceſar uſa de ce pouvoir à l'égard des Conſuls. 'Pour les autres magiſtrats, il ne voulut pas les créer luy meſme; mais il faiſoit nommer par le peuple ceux qu'il deſiroit, [quand il y en avoit qu'il vouloit favoriſer.]'Selon Suetone, il en recommandoit la moitié au peuple, & laiſſoit le choix des autres à la liberté des ſuffrages.

Tac an.13.c.4. p. 197. [a] Dio,l.53.p. 504. e.

l.43.p.136.a.

c.d.

p.137.a.b.

Suet.l.2 c 4 p. 63.

'Suetone dit qu'Auguſte rétablit l'ancien droit des ſuffrages du peuple, [qui avoit peuteſtre encore eſté plus affoibli par les Triumvirs que par Ceſar.]'Mais il le rétablit tellement, qu'il en eſtoit neanmoins toujours le maiſtre. Il choiſiſſoit [& faiſoit nommer par le peuple] ceux qu'il vouloit; & il veilloit meſme ſur l'election de ceux dont il luy laiſſoit le choix, afin qu'aucun ne fuſt elu contre les loix, [ni contre ſa volonté.]

l 2. c.40.p.219.

Dio,l 53.p.511. b. c.

'Les Conſuls meſmes s'eliſoient ſous luy par les ſuffrages du peuple. On vit combien le peuple eſtoit incapable d'uſer de ſa liberté par ce peu qui luy en reſtoit. Car ces elections ne ſe faiſoient preſque jamais ſans trouble & ſans ſedition lorſqu'Auguſte s'éloignoit un peu de Rome. 'Cela l'obligea quelquefois à nommer luy meſme les Conſuls. 'Il ſemble qu'il l'ait fait auſſi en d'autres occaſions: [Et ſes ſucceſſeurs le firent encore plus ſouvent.

l. 54 p 524. c. d] 527.c.

p.527.c.d.

l. 53. p.518.d.

Les villes d'Italie au moins celles qui eſtoient colonies, avoient part ſous Auguſte aux elections des magiſtrats Romains.]'Car les Decurions ou Senateurs de ces villes, donnoient pour cela leurs ſuffrages, que l'on envoioit ſeellez à Rome un peu avant l'election.

Suet l.2 c 45. p.233.

Tac.l. 1 c.15.p. 13. 'Tibere oſta au peuple le droit des elections, & l'attribua au Senat, obſervant de ne donner ſa recommandation qu'à quatre perſonnes, qui eſtoient toujours nommées ſans difficulté [par le

c.80 p.37. Senat.] 'Il n'y avoit rien de reglé pour la nomination des Conſuls : mais il paroiſt neanmoins qu'elle ſe faiſoit toujours par le Senat.

Suet l.4.c.16. p.437.438. 'Caius Caligula voulut rétablir le peuple dans ſon ancien droit, mais cela ne dura pas; [a] & dans la ſuite de l'hiſtoire on

a Lipſ. in Tac. l. 1. exc. c. p. 175. voit que la nomination des magiſtrats dependoit du Prince.

[Nous ne trouvons point qu'il y ait jamais eu plus de deux Conſuls enſemble, non plus que durant la Republique : mais il y en avoit quelquefois davantage en une année, comme nous l'avons expliqué.] 'Pour les Preteurs, on aſſure que juſqu'à Ceſar il

exc. d. p. 179. n'y en a jamais eu plus de huit. Ceſar en fit juſqu'à ſeize. Auguſte

Tac. an.1.c. 14. p.13. taſcha d'en fixer le nombre à douze: '& Tibere promit avec ſer-

b exc d p 174. 175 Dio,l.58. p.634.b. ment de n'aller jamais au delà. [b] Mais on prétend qu'il ne fut pas plus religieux en cela que dans le reſte, & que depuis l'an 33 de J. C. il en fit d'ordinaire environ ſeize ; ce qui fut ſuivi par ſes ſucceſſeurs.

Tacit.an.1 c.3. p.4. 'Les autres magiſtrats de la Republique, [comme les Tribuns du peuple, les Ediles, les Queſteurs,] conſervoient encore leurs noms, [& autant d'autorité qu'il plaiſoit à l'Empereur de leur en

Suet.l.2.c.33. p.208. laiſſer.] 'Auguſte renvoyoit [1] au premier Preteur les cauſes nées 1.
dans la ville dont on appelloit à luy. [Pour les autres, il avoit des Senateurs Conſulaires deſtinez pour juger chacun les appellations de la province dont il eſtoit chargé.

Auguſte ajouta de nouveaux magiſtrats aux anciens, comme le

Tac an 1. c.7. p.6,not.45. Prefet de la ville, dont nous parlerons en un autre endroit,] & [m] 'l'Intendant des vivres. On croit que C. Turranius, eſtimé pour *Prefectum annonæ.*
ſon erudition, eut le premier cette derniere charge, qu'il tenoit encore ſous Tibere.

Suet.l.2 c.30. p.198 not. 'Ce fut Auguſte qui diviſa la ville de Rome en quatorze regions ou quartiers ; & chaque region avoit un des magiſtrats de l'année chargé d'en prendre le ſoin, ſelon que le ſort le luy deſtinoit. Il y avoit auſſi un [n] commiſſaire dans chaque [2] rue, choiſi par *magiſter.* 2.
les bourgeois de la rue meſme.

c 37.p.213. 'Il établit encore de nouveaux officiers pour avoir ſoin des édifices publics, des chemins, des fontaines, & des aqueducs,

1. *Pratori Urbano.* Caſaubon dans ſa note, croit qu'il faut lire *Prefecto.*

2. *Vici.* Il ſemble que c'eſtoit plus qu'une rue : mais nous n'avons pas de terme pour cela? celui de *paroiſſe* qui y pourroit revenir, eſtant conſacré pour l'Egliſe.

n d'Au- te 5, a- t J. C.

du lit du Tibre & de pluſieurs autres choſes qui regardoient le bien public. On avoit vu quelques uns de ces officiers avant luy; mais cela n'eſtoit pas reglé & perpetuel. n.2.

'Afin d'avoir promtement nouvelle de tout ce qui ſe paſſoit dans les provinces, il mit premierement des couriers à pié en certains endroits des grands chemins, qui ſe donnoient ſucceſſivement les lettres les uns aux autres; & enſuite des chariots, afin qu'une meſme perſonne luy vinſt apporter les lettres, & luy puſt apprendre de vive voix l'état des choſes. [Ces chariots de poſte ſubſiſterent toujours ſous ſes ſucceſſeurs, quoiqu'avec divers changemens.] c.49.p.136. 137.

## ARTICLE V.

### *Des Rois & des peuples libres ſoumis à l'Empire.*

[A PRES avoir parlé du dedans de l'Empire, nous marquerons les Rois qui en eſtoient moins les alliez que les ſujets. Herode Roy des Juifs poſſedoit toute la Paleſtine, comme nous le pourrons marquer autrepart plus amplement.] 'Obode predeceſſeur d'Aretas, [dont parle S. Paul,] poſſedoit les pays des environs de la Judée, [& meſme Damas dans la Phenicie,] ſous le titre du Roy des Arabes Nabatéens. 'On parle d'un Iamblique auſſi Roy des Arabes, & d'un Alexandre ſon frere, à qui Auguſte oſta ſes Etats aprés la bataille d'Actium. [a] La Comagene, [qui eſt une partie de la Syrie le long de l'Euphrate,] avoit auſſi ſon Roy. [b] Auguſte aprés ſon triomphe avoit fait mourir un Antiochus de Comagene. [On ne nomme point celui qui luy avoit ſuccedé. Pour les Augares Princes d'Edeſſe & de l'Oſrhoene au delà de l'Euphrate, ils reconnoiſſoient plutoſt les Parthes que les Romains; l'Euphrate ayant longtemps paſſé pour la borne qui diviſoit les deux Empires.

i guerre Juifs. Joſ.ant.l.16.c. 15.p.572. c] Uſſ. p.596. Uſſer p 569. 589. Dio, l.51. p.443 c.d 54. p. 526.c. [a] Dio, l.54.p. 526.d. [b] l.51.p.495.a. iaint E- m.

'Auguſte aprés la bataille d'Actium, fit mourir Philopator fils de Tarcondimote Roy de Cilicie, & Lycomede Roy d'une partie du Pont. Il donna les pays du dernier à un Medée ou Mede: & il paroiſt que ce meſme Mede eſtoit Roy de la petite Armenie. 'Une autre partie du Pont avoit Polemon pour Roy; [& en a retenu le nom.] l.51.p.443.c. l.53.p.513.d Uſſ.p.583.

'La grande Armenie, qui avoit Artabaze [ou Artaxia] pour Roy, reconnoiſſoit auſſi alors l'autorité des Romains. [c] Amyntas eſtoit Roy de Galacie, & de quelques parties de la Lycaonie & de la Dio, l.54.p. 526.d.e. c] l.53.p.514.d.e.

l. 49.p.411.a. Pamphylie.[f] Archelaüs regnoit dans la Cappadoce. [C'eſt celui dont Joſeph parle aſſez ſouvent, parce qu'il avoit marié ſa fille Glaphyre à Ariſtobule fils d'Herode.] [g] Les Rois d'Iberie & d'Albanie protegez par la grandeur du nom Romain, ſervoient auſſi à en couvrir les frontieres.

Tac. an. 4. c. 5. p. 99. e.

Dio, l. 51. p. 460-463 ‖ 463. p. 545. c. d.

[h] Il paroiſt que les Romains ne poſſedoient rien encore dans la Thrace, quoi qu'ils remportaſſent divers avantages ſur quelques uns des peuples qui l'habitoient.[a] D'autres y faiſoient alliance avec eux, comme un Sitas Roy des Dentheletes, qui eſtoit aveugle. [La plus grande partie de] [i] ce pays eſtoit poſſedée[m] ſous le regne d'Auguſte, par un nommé Rhœmetalce, tant en ſon nom que comme tuteur de ſes neveux, enfans de Cotys ſon frere, dont l'un nommé Rhaſcypolis fut tué l'an 21 d'Auguſte, & l'autre eſtoit auſſi nommé Cotys. [k] Rhœmetalce eſtant mort, Auguſte partagea ſes Etats entre Rheſcuporis[1] ſon frere, & le jeune Cotys [l] leur neveu;[b] & donna à l'oncle les pays les plus montagneux, & à Cotys ce qui eſtoit le plus proche de la Grece.[c] On prétend que Tomes en Scythie eſtoit des Etats de Cotys.[d] On rapporte quelques medailles de ces Rois de Thrace,[e] où l'on croit trouver les années de leur ere, [f] qu'on regarde comme une des plus anciennes.

a l. 51. p. 461. a. b.

Tac. an. 2. c. 64. p. 62. Dio, l. 54. p. 534. c] p. 545. b. c] l. 55. p. 568. c] 569. p. 595.

dans les années 16, 21, 27.

Tac. c. 64. p. 62 [not.

Vell. Pat. l. 1. c. 129.

b Tac. c. 64. p. 62.

c n. 184. p. 61.

d 569. p. 548.

e p. 42. 592. 595.

f P. 593.

1

Dio, l. 51. p. 451. a. b] l. 41. p. 172. b.

[n] La Numidie eſtoit poſſedée par le Roy Juba, à qui Auguſte avoit fait épouſer Cleopatre fille d'Antoine & de Cleopatre derniere Reine d'Egypte.[g] Ce prince eſt moins illuſtre dans l'hiſtoire par l'éclat de la dignité royale, que par ſon amour pour les ſciences & pour les lettres.

g Plin. l. 5. c. 1. p. 93. b.

[Pour Phraate Roy des Parthes, il eſtoit bien aiſe d'eſtre ami d'Auguſte, dont il redoutoit le pouvoir & le genie; mais il ne ſe regardoit pas comme ſon ſujet.] [o] La Reine Candace regnoit alors dans l'Ethiopie, [apparemment au nom de ſon fils.] Elle n'avoit qu'un œil, mais elle avoit un grand cœur. [p] Ce n'eſt pas la ſeule princeſſe de ce nom ou de ce titre qui ait regné dans l'Ethiopie.]

Strab. l. 17. p. 820. d. e.

v. S. Philippe Diacre.

Dio, l. 60. p. 681. b.

[q] Les Alpes Cottiennes, [qui eſt le pays du mont Cenis,] avoient leur Prince, à qui l'Empereur Claude permit de prendre le titre de Roy. [r] Pline ſemble donner à ce petit Etat douze[n] villes qui eſtoient alliées de l'Empire ſous Auguſte.

Plin. l. 3. c. 20. p. 69. c.

*civitates.*

Dio, l. 53. p. 504. b.

[s] Dion nous apprend qu'il y avoit auſſi alors pluſieurs pays qui

Tac. an. 2. n 184. p. 43 ſeq. p. 43 394.

1. [t] nommé par d'autres Rhaſcupolis, Thraſcipolis &c. Spanheim dans ſa ſeconde diſſertation ſur les medailles, *p.* 85. ſoutient que le veritable nom eſt Rhœſcyporis. Il cite une medaille de Rhœmetalce, dont le nom s'altere auſſi en pluſieurs manieres.

conſervoient quelque eſpece de liberté ſous la protection de l'Empire. [1]Il marque entre autres les Cydoniens, & les Lampéens ou plutoſt Lappéens en Crete, à qui Auguſte meſme avoit donné la liberté. [2]Ceux de Cyzic [dans l'Helleſpont,] en jouiſſoient, & encore ceux de Tyr, & de Sidon, [a] les Alpes maritimes, [qui eſt la province d'Embrun,] poſſedées alors par les Liguriens Chevelus; [b] la ville d'Athenes, [c] & les peuples de Lycie.

[1] l.51.p.443.d| Spanh.l.4.p. 312.
[2] Dio,l.54.p. 525.c.
[a] p.538.b.
[b] Tac.an.a.c. 53.p.58.
[c] Dio,l.50.p. 676.

## ARTICLE VI.

### *Octavien prend le nom d'Auguſte, la puiſſance du Tribunat, & pluſieurs autres titres.*

[AUGUSTE s'eſtant donc reſervé toutes les provinces qui avoient beſoin de ſoldats,] il ſe trouvoit maiſtre de toutes les troupes de l'Empire: [& par le moyen des Intendans] il diſpoſoit encore des deniers publics auſſibien que des ſiens propres: car l'on y mettoit quelque diſtinction, quoiqu'il n'y en euſt point en effet. Ainſi il n'eut pas de peine à demeurer maiſtre abſolu juſques à la fin de ſa vie; en ſe faiſant continuer tantoſt pour cinq ans, tantoſt pour dix, dans le pouvoir dont il avoit témoigné tant de deſir d'eſtre déchargé. [1] Ses ſucceſſeurs qui eſtoient declarez ſouverains pour toute leur vie, ne laiſſerent pas à ſon imitation de faire tous les dix ans quelque ſolennité, comme ſi on leur euſt auſſi alors renouvellé leur pouvoir.

Dio,l.53.p. 506.e.
[1] p.507.a|Pagi.

§. 2. [1]La diſtribution des provinces ne ſe fit pas le meſme jour ["7 de janvier,] auquel Auguſte fut confirmé par le Senat dans la puiſſance abſolue; mais le 13 du meſme mois. [2]Et aüſſitoſt aprés qu'elle eut eſté faite, ſavoir [1] le 17. ſuivant, le Senat & le peuple luy donnerent le titre d'AUGUSTE, [dont nous nous ſommes ſervis par avance, parceque c'eſt le nom ſous lequel on le connoiſt le plus aujourd'hui. [3]Il euſt voulu eſtre appellé Romulus; mais il vit que ce nom feroit connoiſtre à tout le monde le deſſein qu'il avoit de ſe rendre & maiſtre & abſolu comme un Roy. Ainſi il ſe contenta d'eſtre appellé Auguſte, comme s'il euſt eu en luy quelque choſe de ſacré & de divin qui l'elevoit audeſſus des autres hommes. Ce fut Munatius Plancus qui en ouvrit l'avis.

Uſſ.p.581.ex Ovid.
Ib|Dio,l.53. p.507.b.c.
1. 7
Dio, p.507.c. d|Uſſ.p.581. 582.

[1]Le nom d'*Auguſte* & celui de *Ceſar* ſont paſſez enſuite à tous

Dio,p.508.a.b.

C'eſt Cenſorin qui le dit *c. 21.p.156.* & il eſt ſuivi par Uſſerius, & Bucherius *de Belg. l. 1. c.10 p.242.* e *l.6.20.p.205.2.d.* dit que ce fut le ſixiéme du meſme mois, auquel nous celebrons l'Epiphanie. is il brouille tout cet endroit. ]

 L'an d'Auguſte 5, avant J. C. 27.

ceux qui ont eu la puiſſance ſouveraine, avec le titre d'*Empereur*, qui marquoit particulierement leur puiſſance abſolue, telle qu'elle avoit eſté dans les Rois & les Dictateurs: & c'eſt en cette qualité qu'ils levoient des Troupes, mettoient des impoſts, declaroient la guerre, faiſoient la paix, avoient pouvoir de faire mourir les Senateurs meſmes & les Chevaliers, auſſibien dans Rome que hors de Rome. [a] Ils prenoient toujours la qualité de Proconſuls quand ils eſtoient hors de la ville.

[a] Dion. l. 53. p. 508. d.

[b] Auſſitoſt aprés la mort d'Antoine, le Senat avoit donné à Auguſte pour toute ſa vie, non le titre de Tribun du peuple, cette charge n'eſtant point pour les Patriciens; mais la puiſſance du Tribunat, qui luy donnoit droit de [c] caſſer tout ce que les autres faiſoient contre ſa volonté, & rendoit ſa perſonne ſacrée & inviolable, enſorte que quiconque bleſſoit meſme par des paroles le reſpect qui luy eſtoit dû, paſſoit pour un ſacrilege, & digne d'eſtre puni de mort, [d] ſans avoir ſeulement eſté entendu. Ce pouvoir paſſa à ſes ſucceſſeurs: [& l'on peut juger qu'il fut la ſource de tant de violences horribles qu'ils commirent ſous pretexte du crime de leze-majeſté, dont le nom grec [e] marque encore mieux qu'on prétendoit punir le violement d'une choſe ſainte & ſacrée.] Ainſi ce titre leur attribuoit effectivement une autorité & une elevation extraordinaire, ſans y joindre cependant aucun eclat qui la rendiſt odieuſe, comme euſſent fait les noms de Roy & de Dictateur.

[b] Dion. l. 53. p. 508. d.

[c] κωλύειν.

[d] μὴ ἀκροατὴν.

[e] ἀσεβεῖσθαι.

Tac. an. 3. c. 56. p. 88.

[f] Ceſar avoit eu auſſi la puiſſance du Tribunat pour toute ſa vie. Mais Auguſte en avoit le premier pris publiquement le titre, & commença à le rendre illuſtre: d'où vient que Tacite l'en fait auteur. [Luy & ſes ſucceſſeurs le donnerent quelquefois à ceux qui n'avoient pas encore celui d'Auguſte ni la puiſſance abſolue.]

[f] Dion. l. 53. p. 508. d.

[g] Ce pouvoir du Tribunat eſt encore fort important pour l'hiſtoire, parcequ'on le marquoit [ſur les medailles & dans les inſcriptions:] & on en contoit les années [1], comme ſi les Empereurs l'euſſent pris de nouveau tous les ans, avec les Tribuns du peuple. [Mais au lieu que l'année des Tribuns commençoit au premier jour de janvier, le Tribunat des Empereurs ſe renouvelloit au meſme jour qu'ils l'avoient receu d'abord:] de ſorte qu'il nous ſert à connoiſtre les années de leur regne, [quand ils ne l'avoient receu qu'avec l'Empire. Neanmoins depuis l'an 270,

[g] n. 126. p. 88.

1. La premiere année on mettoit *Tribunitiâ poteſtate*: La ſeconde on ajoutoit *II*, la troiſiéme *III*, & ainſi des autres.

&

5, a. J. C. & le regne de Claude II, on ne le marque preſque plus.]

'Les Empereurs prenoient encore la qualité de grands Pontifes, par laquelle ils eſtoient maiſtres de toutes les choſes qui regardoient la religion. Elle eſtoit réſervée au [premier] Auguſte lorſqu'il y en avoit pluſieurs, [juſqu'à ce que vers l'an 252,] Voluſien [1] qui n'avoit pris d'abord que le titre de Pontife, prit celui de grand Pontife, auſſibien que Gallus ſon pere: [& ce fut une regle que tous les Auguſtes ſuivirent depuis.] c. Goltz.p.110. 1. III.

'Ils ſe donnoient auſſi quelquefois le titre de Cenſeurs, pour mettre & oſter du Senat qui ils vouloient, & entrer dans la connoiſſance des biens & de la conduite des particuliers. Mais comme ils avoient aſſez moyen de le faire ſans cette qualité, ils la negligeoient d'ordinaire. Dio, p.508.b.d 509.c.

'Ainſi en réuniſſant en leur perſonne toutes les dignitez de la Republique, ils la ruinerent abſolument, & établirent une pure monarchie, à laquelle il ne manquoit que le titre de monarque, & le nom de Roy. 'Afin meſme qu'on ne leur puſt oppoſer aucune puiſſance legitime, ils ſe firent declarer exemts de la juriſdiction des loix, & de l'obéiſſance qui leur eſtoit due; [ce qui eſt le caractere le plus eſſentiel de l'autorité abſolue.]' Cela fut accordé à Auguſte dans la huitieme année de ſon regne. p.507-509.a. p.508.509. p.516.a.

'Ils prenoient encore ordinairement le titre de Pere de la patrie, 'qui fut donné ſolennellement à Auguſte; [a] &, comme on croit, des la troiſieme année de ſon empire. [b] Mais c'eſtoit moins pour prendre ſur leurs ſujets les droits de l'autorité paternelle, qui étoient extremement grands parmi les Romains, que pour ſe faire un honneur de les aimer comme leurs enfans, & d'eſtre aimez & reſpectez d'eux comme leurs peres. p. 509. b. Suet.l.2.c.58. p.247. a Goltz.faſt.p. 287. b Dio,l.53.p. 507.b.

'Le Senat ne laiſſoit pas de rendre des arreſts ſans qu'Auguſte y fuſt préſent, recevoit meſme les ambaſſades des Rois, & y faiſoit réponſe. Mais Auguſte donnoit bon ordre que ce qui ſe faiſoit ſans luy, ne ſe fiſt neanmoins que ſelon ſon intention. Dio,l.53.p.511. b.c.

'Tacite remarque avec ſujet, que ce changement de la Republique en monarchie, favorable à la paix [& à la felicité des peuples,] fit tort aux grands genies qui n'avoient plus la meſme liberté de ſe faire paroiſtre. Il fit tort encore à l'hiſtoire: car peu de perſonnes ſe mettoient en peine d'apprendre les raiſons & la verité des evenemens auſquels ils ne prenoient plus de part; & ceux meſmes qui les ſavoient en deguiſoient la vérité ou pour flater Tac.hiſt.l.1.p. 3.

1 axime & Balbin faits Empereurs en 237, avoient déja pris tous deux le titre de grands Pontifes. cela ne fit pas encore la regle, puiſque Voluſien ne fut d'abord que Pontife.] Noris,de Piſ.p. 271. Fabr.c.3.p. 30.g.

Dio,l.3.p.509. 510. les puiſſans,ou pour les rendre odieux.'Dion ſe plaint encore que tout ſe faiſant dans la monarchie par la volonté d'un ſeul homme,&du petit nombre de ceux qui entrent dans ſaconfidence,on eſt reduit à ignorer tout le ſecret des affaires, & tous les reſſorts des evenemens qui paroiſſent audehors.[Mais on ſçait toujours aſſez de choſes pour admirer l'ordre & la ſageſſe de Dieu dans la conduite du monde.]

p.510.c.d.e. 'Des le lendemain qu'on eut donné à Octavien le nom d'Auguſte, Pacuve Tribun du peuple, commença à dire qu'il ſe vouloit devouer & conſacrer à luy, comme cela ſe faiſoit parmi les barbares,[pour luy obeïr aux depens meſme de ſa vie,quoy qu'il luy puſt commander.] Son exemple fut auſſitoſt ſuivi de tous les autres: & la coutume s'établit enfin, qu'on n'alloit point ſaluer lesEmpereurs ſans dire qu'on leur eſtoit devoué.Auguſte fit ſemblant des'oppoſer à cette[laſche &infame flaterie,qui le mettant à la place de Dieu, l'en rendoit ennemi:] & il ne laiſſa pas d'en recompenſer l'auteur.

## ARTICLE VII.

*Auguſte va regler les Gaules & l'Eſpagne; fait un voyage en Orient: Les Cantabres domptez; les Indiens alliez; les Parthes rendent les drapeaux pris ſur Craſſus &c.*

Dio,p.512.a.b. [TOUTES choſes eſtant reglées dans Rome,]'Auguſte alla dans les Gaules,pour y établir auſſi l'ordre du gouvernement: les guerres qui avoient ſuivi de pres la conqueſte de ces pays[par Jule Ceſar,]n'avoient pas permis de l'y mettre pluſtoſt.

Strab.l.4.p. 176.177. 'Il y conſerva la diviſion du pays en quatre parties,ſavoir laNarbonoiſe, l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique. Mais au lieu que l'Aquitaine eſtoit auparavant bornée par la Garone, il l'étendit juſqu'à la Loire,y joignant quatorze nations qu'il tira de la Celtique.'Il paroiſt auſſi qu'il donna à la Celtique le nom de Lionoiſe.[On ne dit point qu'il y ait fait d'autre diviſion des provinces: & neanmoins ]'on trouve que de ſon temps meſme, & des la premiere année de Tibere, la Germanie eſtoit diſtinguée de la Belgique,& meſme diviſée en haute & baſſe,dont chacune avoit ſon Lieutenant, & quatre legions qui gardoient les bords du Rhein pour arreſter les incurſions des Allemans & les revoltes des Gaulois.'On ne ſçait pas bien quand les autres provinces ont eſté diviſées, l'Aquitaine en trois,la Narbonoiſe en quatre,

p.177.c| Dio,l. 53.p.503.c.

Tac.an.l.c.31. 34.p.19.20|an. 4.c.5.p.92| Buch.de Belg. l.1.c.12.§ 8.p. 28.

Marca,de prim.§ 62-64. p.158-161.

la Lionoiſe en deux avec celle des Sequanois, & la Belgique en deux : ce qui avec les deux Germanies faiſoit les quatorze provinces des Gaules dans le IV. ſiecle. ["On peut juger neanmoins que cela vient de Diocletien.] Car ceux qui prétendent que cette diviſion eſt plus ancienne," & qu'elle peut venir d'Adrien, [n'en ont point de preuve.]

'Auguſte tint alors une grande aſſemblée à Narbonne, & y fit [ou y reſolut de faire] "le denombrement des perſonnes & des biens de ceux qui demeuroient dans les trois parties des Gaules conquiſes par Jule Ceſar, [l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique.] Liv.epit.l.134 Dio,l.53.p.512. b.

'Cela eſtoit tout nouveau dans ces pays, & d'autant plus dur que ce n'eſtoit pas ſimplement pour connoiſtre les biens des peuples, comme quand on le faiſoit pour les citoyens Romains, [mais pour leur impoſer des tributs,]' dont quelques uns ſe levoient tous les mois. [a] Auſſi les premieres perſonnes de l'Empire, comme Druſus & Germanicus, furent employez à faire ce denombrement. Lipſ. in Tac.l. 11. exc. p.201. Dio,l.54.p. 535.d. a Tac.an.l.c. 33.p.20[exc.p. 201.

'Aprés qu'Auguſte eut reglé les affaires des Gaules, il paſſa en Eſpagne, [b] où il commença ſon huitiéme Conſulat à Tarragone. [c] Il vouloit paſſer en la grande Bretagne, qui n'eſtoit point encore ſoumiſe aux Romains : mais il fut arreſté par la revolte des Salaſſes, [peuple du duché d'Aouſt & du marquiſat d'Yvrée] en Piémont, & par la guerre que faiſoient en Eſpagne les peuples de la Biſcaie & des environs, qu'on appelloit alors Cantabres, avec ceux de l'Aſturie. 'Oroſe Eſpagnol décrit aſſez amplement la guerre qu'Auguſte fit contre les Aſturiens & les Cantabres, & comment il les attaqua par mer & par terre. 'Agathias écrit que la ville de Tralles en Aſie ayant eſté ruinée vers ce temps-ci par un tremblement de terre, un laboureur de ce pays là nommé Queremon vint trouver Auguſte qui eſtoit lors occupé à faire la guerre aux Cantabres, & qu'il luy repreſenta le malheur de ſon pays : qu'Auguſte touché de ce recit, y envoya ſept perſonnes des plus puiſſantes, & qui avoient eſté honorées du Conſulat; leur donna beaucoup d'argent pour faire rebaſtir cette ville; & la rérablit dans l'état où on la voyoit à la fin du VI. ſiecle. 'Agathias tire cette hiſtoire d'une inſcription qu'il avoit vue dans le village de ce payſan, proche la ville de Tralles, où on luy avoit erigé une ſtatue. Dio,l.53.p.512. b. b Suet.l.2.c.26. p.190. c Dio, l.53.p. 512.a[513.d.e. Oroſ.l.6.c.21. bib.P.1.15.p. 206. Agath.l.2.p. 54. p.54.55.

'Auguſte commença encore à Tarragone ſon neuvieme Conſulat, [d] durant lequel les peuples de Biſcaie & d'Aſturie qu'il n'avoit pu dompter, furent vaincus par C. Anſtitius, parce qu'ils le Suet.l.2.c.26. p.190. d Dio,l.53.p. p.513.514.

L'an d'Auguſte 7, avant J. C. 25.

p.514.c.d. craignoient moins :' enſuite de quoy Auguſte fonda pour ſes vieux ſoldats la ville de*Meride[en Caſtille, qui a long temps eſté la capitale ou metropole] de la Luſitanie.

*Auguſta Emerita.

p.513.514. a Plin.l.3.c. 20.p.69.b.c. 'Les Salaſſes furent défaits en meſme temps par Varron:a mais l'honneur en fut attribué à Auguſte; & le Senat luy fit dreſſer un trophée dans les Alpes, où l'on nommoit juſqu'à 43 peuples des habitans de ces montagnes, qu'il avoit, diſoit-on, ſoumis à l'empire du peuple Romain.

Dio,l.53.p.515. a. b Noris, de Piſ. p.198. 'Auguſte fit alors fermer pour la ſeconde fois le temple de Janus, que ces guerres avoient fait ouvrir.b Il peut eſtre demeuré fermé depuis l'an 729 de Rome juſqu'à l'an 738, [c'eſt à dire depuis le ſettieme d'Auguſte juſqu'au ſeizieme.]

Uſſ.p.583| Hier.chr. 'Les Indiens luy envoyerent en ce temps là des ambaſſadeurs & des preſens. Les Scythes & d'autres barbares ſeptentrionaux

Suet.l.2.c.22. p.179. firent peu aprés la meſme choſe. 'Ce fut l'eſtime de ſa moderation dans ſes victoires, qui porta ces peuples, ſi eloignez des Romains, à rechercher ſon amitié.

Dio,l.53.p.514. d. 'Il retira alors [la Numidie] des mains du Roy Juba, & luy donna en échange une partie de la Getulie,1 avec les pays qui avoient autrefois appartenu à Boccus & à Boguë; [c'eſt à dire la

1.

Plin.l.5.c.1.p. 93.b. c Tac.an.4.c. 5.22.p.99.106. d Dio,l.55.p. 567.d. Mauritanie Tingitane & la Ceſarienne,] 'puiſque Pline dit que Juba a eſté Roy des deux Mauritanies:c & Tacite dit qu'il avoit receu les Maures de la liberalité du peuple Romain.d Ses nouveaux ſujets furent faſchez de ſe voir aſſujettis à luy, & de ne l'eſtre plus aux Romains. Ils ſe revolterent meſme quelque temps aprés, & les Romains eurent de la peine à les vaincre.

l.53.p.514.d.e| Uſſ.p.583.584. 'Amyntas Roy de Galacie mourut dans le meſme temps. Il laiſſa des enfans; mais ils ne luy ſuccederent pas; parcequ'Auguſte reprit ſes Etats pour faire de la Galacie & de la Lycaonie des provinces Romaines, & pour réunir à la Pamphylie ce qui en avoit eſté demembré en faveur d'Amyntas.

Dio,p.515.b. e c.d. 'En la meſme année Agrippa acheva à Rome le Pantheon,e & fit la ſolennité du mariage de Julie fille d'Auguſte, avec Marcellus neveu du meſme prince. "Auguſte eſtoit alors malade en

D'Auguſte 8, avant J.C. 24.

p.516.b. Eſpagne; '& eſtant gueri, il revint à Rome quelque temps aprés,

d.e|517|Uſſ.p. 584-587. 'Ælius Gallus gouverneur d'Egypte entreprit alors d'aller porter la guerre juſque dans l'Arabie heureuſe, contre un Roy nommé Sabos. Aucun Romain ne l'avoit tenté avant luy: & il y réuſſit ſi mal, que ſon exemple ne fut ſuivi de perſonne ['juſques à Trajan.]

V. Trajan § 27.

1, Je n'entens point la raiſon qu'en rend Dion.

e 9. a- t J. C.

'Le bonheur d'Antoine Muſa medecin, qui tira Auguſte d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extremité, fit decharger ceux de ſa profeſſion des impoſts publics; ce qui continua à l'avenir. Dio,l.53.p. 517.c.

'Cette maladie donna occaſion à quelque brouillerie entre Marcellus neveu & gendre d'Auguſte,& Agrippa ſon fidele ami: de ſorte qu'Auguſte pour en prévenir les ſuites, aima mieux ſe priver d'Agrippa, & l'envoyer commander en Orient. p.518.b.c. Uſſ. p. 587. a.

'Auguſte établit alors dix Preteurs; ce qui continua durant pluſieurs années. 'Il quitta enſuite le Conſulat,[qu'il avoit toujours tenu depuis neuf ans,]& ſubrogea à ſa place L. Seſtius, honorant en luy la fidelité avec laquelle il continuoit à aimer Brutus: Et cette action fit beaucoup eſtimer Auguſte meſme. Dio,p.518.c.d. d.e.

'Ce fut ſur cela que le Senat ordonna qu'il auroit toute ſa vie la puiſſance du Tribunat, laquelle les faſtes commencent à conter du 27 juin de ſa neuvieme année:[de ſorte qu'il ſemble qu'Auguſte ne l'avoit pas acceptée d'abord]a lorſque le Senat la luy avoit donnée dans ſon quatriéme Conſulat, comme nous l'avons marqué aprés Dion. 'On ordonna encore qu'il pourroit toujours propoſer tout ce qu'il voudroit dans le Senat, qu'il porteroit perpetuellement[hors de Rome]la qualité de Proconſul, & qu'il auroit par tout un pouvoir ſuperieur à celui de tous les Gouverneurs. e. Noris, de Piſ.p. 195.263 Pagi, crit.ap.§ 109. a Dio,l.51.p. 457.a. l.53.p.518.519.

'Marcellus mourut en ce temps là entre les mains du meſme Muſa qui avoit gueri Auguſte ſon oncle. [b]Livie femme d'Auguſte fut ſoupçonnée d'avoir contribué à ſa mort pour favoriſer [Tibere & Druſus] ſes enfans, qu'elle avoit eu d'un premier mari. 'Marcellus eſtoit déja extremement aimé. p.17.d.e] Uſſ. p.587.m. b Dio,l.53.p. 519.c. Tac.an.2.c.41.

guſte nt J.C.

[c]Le peuple affligé par la famine& par la peſte,voulut contraindre Auguſte d'accepter la Dictature: mais il rejetta abſolument ce titre odieux: 'il refuſa de meſme l'office de Cenſeur perpetuel. p.53. c Dio,l.54.p. 521.a.b.c. c.d.

'Il rendit auſſi au peuple l'iſle de Cypre, & la Gaule Narbonoiſe: '& s'en alla enſuite en Sicile. p.523.b. p.524.c.

'Les peuples de Biſcaie & d'Aſturie s'eſtant revoltez, furent domptez de nouveau par C. Furnius. 'Candace Reine d'Ethiopie fit quelques courſes dans l'Egypte, qui donnerent occaſion aux Romains, conduits par Petrone, de penetrer aſſez avant dans ſes Etats. p.523.524. p.524.a.b.c] Uſſ.p.586.588] Noris, de Piſ. p.331.

'Durant qu'Auguſte eſtoit en Sicile, le peuple Romain penſa pluſieurs fois en venir à la ſedition pour l'election des Conſuls. Dio,l.54.p. 524.c.d.

guſte nt J.C.

'Cela obligea Auguſte à rappeller Agrippa d'Orient, & à l'envoyer à Rome pour la gouverner. Mais il l'obligea en meſme c]525.a Uſſ.p. 587.

L'an d'Auguſte 11, avant J. C. 21.

temps à repudier ſa femme [Marcelle,] quoique niece d'Auguſte meſme, pour epouſer Julie ſa fille veuve de Marcellus. Dio, p. 525. b. c. d. Il alla enſuite en Grece, & fut paſſer l'hiver à Samos.

d. e. De Samos il paſſa en Aſie & en Bithynie, & de là juſqu'en Syrie. Son voyage fut malheureux pour ceux de Cyzic, de Tyr, & de Sidon, à qui il oſta la liberté, pour avoir maltraité des citoyens Romains, ou pour des ſeditions. e f 526. a f l. 52. p. 519. b | Uſſ. p. 589. 590 | Buch. de Belg. l. 1. c. 18. § 11. p. 46. Phraate Roy des Parthes le voyant ſi pres de ſon pays, luy renvoya les drapeaux & les captifs pris ſur Craſſus & ſur Antoine : ce qu'Auguſte conſidera comme une grande victoire.

D'Auguſte 12, avant J. C. 20.

Dio, l. 54. p. 526. c. d. Auguſte donna dans ce temps-là à Iamblique & à Tarcondimote, ce que leurs peres de meſme nom avoient poſſedé dans l'Arabie & la Cilicie, à la reſerve de quelques places maritimes de la Cilicie qu'il donna à Archelaüs. Mede Roy de l'Armenie mineure eſtant mort, il donna encore ce pays au meſme Archelaüs. [Je ne ſçay ſi c'eſt celuy qui eſtoit déja Roy de Cappadoce.] Il donna le royaume de Comagene à un Mithridate encore fort jeune, dont le Roy de ce pays avoit fait tuer le pere.

d. e f Uſſ. p. 588. 589. Tac. an. 2. c. 2. p. 40 | n. 13 | Suet. l. 3. c. 9. p. 336 · Joſ. ant. l. 15. c. 5. p. 519. b. Ceux de la grande Armenie deputerent alors à Auguſte pour ſe plaindre d'Artabaze leur Roy, nommé auſſi Artaxias, & demander en ſa place Tigrane ſon frere qui eſtoit à Rome. Auguſte y conſentit, & envoya pour cela Tibere en Armenie, avec une armée. Mais les Armeniens le previnrent, tuerent eux-meſmes Artaxias, & ne laiſſerent à Tibere que l'honneur de mettre Tigrane en poſſeſſion, & de luy donner le diademe, qu'il ne garda pas longtemps.

Tac. l. 2. c. 3. p. 40.

Dio, l. 54. p. 527. a | Uſſ. p. 589. 590. Auguſte retourna encore paſſer l'hiver dans l'iſle de Samos, à laquelle il donna alors la liberté. Il y receut une ſeconde ambaſſade des Indes, avec laquelle vint un nommé Zarmare, qui ſe brula volontairement en ceremonie.

Dio, p. 527. c. d. p. 528. Auguſte nomma alors d'autorité l'un des Conſuls, à cauſe des ſeditions du peuple, & ſe haſta de retourner à Rome, d'où il envoya Agrippa regler les affaires des Gaules, & arreſter les nouvelles revoltes de la Biſcaie. Agrippa ne fit le dernier qu'avec une extreme peine, & meſme en faiſant de grandes pertes.

D'Auguſte 13, avant J. C. 19.

## ARTICLE VIII.

*Auguſte travaille à regler les mariages & la milice; adopte Caius & Lucius Ceſar ſes petits-fils; combat les Allemans; emploie Druſus & Tibere contre les Griſons : Des Prefets de Rome &c.*

'AUGUSTE fit l'année d'aprés des loix ſeveres pour obliger les Romains à contracter des mariages legitimes, & à élever des enfans; [ & on peut juger par ces loix dans quels deſordres les Romains vivoient alors.] 'Il declara nuls les contracts de mariages, lorſque la fille auroit moins de dix ans. 'On le preſſa auſſi de travailler à regler la conduite des perſonnes mariées: mais il n'eſtoit nullement propre à cela. 'Il ne ſe conduiſoit pas luy meſme en ce point comme il devoit, & ſa femme Livie avoit une reputation aſſez faſcheuſe. [ Sa fille Julie luy cauſa encore dans la ſuite plus de honte & de douleur. ]

Dio, p. 531. e | 543. b. p. 532. c. d. a. b. a | 533. c. p. 532. a. b.

'Il fit tranſcrire les livres des Sibylles qui commençoient à s'effacer, & voulut que les Pontiſes meſmes les écriviſſent, afin qu'aucun autre ne les luſt. d. e.

guſte vant J. 'Il celebra les jeux ſeculiers en la 15e année de ſon regne, qui eſtoit la 737e de Rome. Pagi, crit. ap. § 115.

'Comme il croyoit avoir beſoin de ſucceſſeurs, [a] à cauſe des conſpirations que diverſes perſonnes formoient contre luy, [b] il adopta Caius & Lucius que Julie ſa fille avoit eus d'Agrippa, & les declara ſucceſſeurs de l'Empire, quoique le dernier ne fiſt preſque que de naiſtre. 'Ils portoient auparavant le nom d'Agrippa; [ mais depuis leur adoption on leur donna celui de Ceſar. ] Dio, p. 533. c. a b. c | 540. d. e. b p. 533. b. c. Hier. chr.

'Il defendit aux avocats de rien prendre de leurs parties, & aux juges de faire aucune viſite. [ Libanius demanda depuis le dernier à Theodoſe. ] Dio, p. 533. c. d.

guſte ant J. 'Il alla enſuite dans les Gaules, ou les Sicambres & d'autres Allemans conduits par un nommé Melon, faiſoient de grands ravages. Ils avoient battu la cavalerie Romaine, & meſme les legions conduites par M. Lollius. Ce fut ce qui obligea Auguſte de venir au ſecours des Gaules, aprés avoir fait ouvrir le temple de Janus, 'qui ne peut avoir eſté refermé que dix ans aprés. p. 533. 534 | Strab. l. 7. p. 291. c | Buch. l. 1. c. 14. p. 341 | Noris, de Piſ. p. 198. Noris, de Piſ. p. 199.

[c] Auguſte paſſa deux ans dans les Gaules. [d] Il gouvernoit cependant la ville de Rome & l'Italie par [ Statilius ] Taurus, qu'il y avoit laiſſé pour cela [e] ſous le titre de Prefet de Rome, [f] parce qu'Agrippa avoit eſté encore envoyé en Orient. [g] Taurus, quoi-

c Dio, l. 54. p. 535.
d p. 534. b.
e Tac. an. 6. c. 10. p. 137.
f Dio, p. 535. b.
g Tac. c. 11. p. 137.

L'an d'Auguſte 16, avant J. C. 16.

que déja fort agé, s'acquitta fort bien de cet emploi, qui n'eſtoit pas fixé à un certain temps, mais perpetuel, 'ſelon le conſeil que Mecenas en avoit donné. [a] Ce fut luy qui exerça le premier cette charge depuis qu'Auguſte fut maiſtre des affaires. Corvinus Meſſala l'avoit neanmoins tenue avant luy, mais ſeulement durant peu de jours, parce qu'il ne s'en eſtoit pas trouvé capable. L. Piſo l'eut aprés Taurus. 'Dans la ſuite du temps les Empereurs ne donnerent plus la charge de Prefet de Rome que pour peu d'années, & ſouvent pour peu de mois.

Dio, l. 52. p. 480. d.
a Tac. c. 11. p. 137.
Buch. cycl. p 236-241.

D'Auguſte 17, avant J. C. 15.

'Durant que les Allemans ravageoient les Gaules, il y avoit diverſes autres guerres dans la Pannonie & dans la Thrace, qui finirent bientoſt, auſſibien que les courſes des Allemans. 'Tibere & Druſus ſubjuguerent meſme entierement [*] les peuples des Griſons & de la Souabe. 'Mais Licinius qui avoit pillé les Gaules dont il eſtoit Intendant, s'exempta de la punition qu'il meritoit, en donnant à Auguſte, dont il eſtoit affranchi, une partie de ce qu'il avoit volé. 'Seneque dit que ce Licinius avoit regné pluſieurs années à Lion. [b] Il s'appelloit auſſi Enceladus.

Dio, l. 54. p. 534. 535.
p. 536.
p. 535. 536.
Rhætos.
Senec. lud. p. 477. d.
b Buch. l. 1. c. 14. § 12. p. 36.

[c] Auguſte rendit alors la liberté à ceux de Cyzic, & permit à ceux de Paphos en Cypre de donner à leur ville le nom d'Auguſte. [Nous ne voyons pas neanmoins qu'on l'ait beaucoup connue ſous ce nom.]

c Dio, l. 54. p. 537. d.

D'Auguſte 18, avant J. C. 14.

'Les Alpes maritimes furent reduites peu aprés en ſervitude [& en province.] 'Le Boſphore Cimmerien, [appellé autrement la Querſoneſe Taurique,] receut auſſi alors pour Roy de la part d'Auguſte, Polemon Roy du Pont, au lieu d'un Scribonius qui ſe feignant envoyé par Auguſte, & petit-fils du grand Mithridate, s'eſtoit fait recevoir pour Roy, & avoit epouſé Dynamis petite-fille du meſme Mithridate, & heritiere de cet Etat. 'Agrippa qui avoit agi dans cette affaire n'en écrivit point au Senat. Il ne voulut point non plus accepter le triomphe qu'on luy avoit decerné: Et ſon exemple ſervit enſuite de regle aux autres.

p. 538. a. b. b. c. d | Uſſ. p. 592. 593.
Dio, l. 54. p. 538. d.

'Les villes de Beryte [en Phenicie,] & de Patres [en Acaïe,] furent faites alors colonies [1] Romaines.

Hier. chr.
1.

'On marque en ce temps là une guerre dans la Pannonie, qui dura environ deux ans.

Notis, de Piſ. p. 198.

D'Auguſte 19, avant J. C. 13.

'Auguſte eſtant revenu [des Gaules] à Rome, fit quelques reglemens pour les ſoldats, dont nous parlerons dans la ſuite, [d] & le 6 de mars il prit la charge de grand Pontife qu'il avoit toujours voulu laiſſer à Lepidus le Triumvir tant qu'il avoit vécu. 'Ce fut en

Dio, p. 538. e | 539. d. e.
d p. 540. e | Uſſ. p. 593.
Suet. l. 2. c. 31. p. 200 | Tac. an. 6. c. 12. p. 138.

1. Les colonies ſont des peuples tranſportez de leur pays en d'autres pour les habiter.

cette

d'Au- 19, a- J. C. cette qualité qu'il raſſembla juſqu'à deux mille volumes grecs & latins, remplis de predictions ou anonymes, ou d'autres * peu dignes de foy; & il les brula tous, hors ceux qu'il choiſit des Sibylles, leſquels il fit enfermer ſous une ſtatue d'Appollon. 'On produiſit ſous Tibere un nouveau livre des Sibylles, qui fut meſme receu par l'autorité du Senat. Tibere voulut neanmoins qu'il fuſt examiné par le College des Quinze. [On ne dit point quel jugement ils en firent.]

n ido- Tac. c. 12. p. 138.

## ARTICLE IX.

### *Agrippa meurt: Julie ſa veuve fille d'Auguſte eſt mariée à Tibere, qui fait la guerre en Pannonie: Druſus frere de Tibere meurt en Allemagne &c.*

guſte ant J. 'AGRIPPA qui eſtoit revenu peu auparavant de Syrie, mourut dans la Campanie en la 20e année de ce regne, regretté d'Auguſte & de tout le monde. 'Auguſte herita de luy la Querſoneſe de Thrace, dont on ne ſçait pas comment il eſtoit devenu ſeigneur. 'Au lieu de luy, Auguſte prit Tibere pour l'aider dans les affaires, mais à regret, dit Dion.

Dio, l. 54. p. 541. b. c. p. 542. b. p. 543. c.

'Tibere fut en meſme temps envoyé pour reprimer la revolte des Pannoniens, & Druſus ſon frere pour arreſter les courſes des Sicambres. Ils réuſſirent tous deux: Druſus paſſa meſme le Rhein, & fit alliance avec les Friſons. 'Bucherius s'étend beaucoup ſur ce qu'il fit cette année dans l'Allemagne.

p. 543. 544. Buch. de Belg l. 1. c. 15. 16. p. 38. 39.

[a] On craignoit alors quelque remuement dans les Gaules à cauſe que Druſus y faiſoit une nouvelle [a] recherche des biens, [ou continuoit celle qu'Auguſte avoit ordonnée quinze ans auparavant.] Il ſemble meſme que les peuples voiſins du Rhein aient pris les armes. Mais Druſus pacifia toutes choſes: & on remarque qu'il ſe ſervit avantageuſement pour cela de la ſolennité qui ſe fit pour dedier à Lion un autel elevé à Auguſte [1], à laquelle il appella tous les plus conſiderables des Gaules. 'Cet autel fut dedié le premier jour d'aouſt. [b] Soixante peuples des Gaules y avoient fait mettre chacun leur ſtatue. Il eſt celebre dans l'hiſtoire: [& plus il eſt celebre, plus c'eſt un monument honteux de la lâcheté des peuples, & de l'impieté du prince qui le ſouffroit.] 'On y celebroit [c] des jeux

a c. 15. p. 37. 38. ex Dione, Livio, Strabone.

1 Suet. l. 5. c. 2. p. 505.

b Strab. l. 4. p. 192. a.

Mar. prim. c. 105. 106. p. 217.

Dodwel le met deux ans plustard, fondé sur l'epitome de Tite-Live, [dont je ne voy point ce peut conclure,] * & sur Dion, selon lequel cela se fit sous les Consuls M. Valerius & P. Sulpicius, à dire en l'an 20. d'Auguste.]

Cyp. d ſſ'n. § 16. p. 159.

c Dio l. 54. p. 541. c. [544. a. b.

L'an d'Auguſte 20, avant J. C. 12.

Dio, l. 54. p. 543. 544. ou tous les ans, [ou peuteſtre tous les quatre ans:] & cela duroit encore en l'an 220.

Buch. l. 1. c. 16. p. 39. 40 | Dio, p. 544. Dio, l. 54. p. 545. b. 'L'année d'aprés, Druſus s'avança juſqu'au Veſer, & s'eſtant retiré de là aprés y avoir eſté en tres grand danger, il fit baſtir quelques forts audelà du Rhein. 'Tibere ſe ſignala en meſme temps dans la Pannonie, & dans la Dalmacie, où il s'eſtoit fait quelques ſoulevemens, qui obligerent Auguſte de ſe charger de

*V. les Martyrs de Lion note 1.

D'Auguſte 21, avant J. C. 11.

c. d. ces provinces. 'Les Romains remporterent encore de grands avantages dans la Thrace ſur les Beſſes conduits par un Vologeſe grand Pontife de Bacchus, qui employoit l'autorité de la ſuperſtition pour ſatisfaire ſon ambition & ſa cruauté. 'L. Piſo qui fut

c | Vell. P. l. 2. c. 9. p. 241 Tac. an. 6. c. 10. p. 137. depuis Prefet de Rome, commanda l'armée Romaine dans cette guerre, & ſubjugua en trois ans pluſieurs nations.

Suet. l. 2. c. 63. p. 252. a p. 252 Dio, l. 54. p. 543. c | p. 546. b. 'Aprés qu'Auguſte eut deliberé quelque temps à qui il donneroit ſa fille Julie veuve de Marcellus & d'Agrippa, [a] il la fit enfin epouſer à Tibere, en l'obligeant de repudier ſa femme Agrippine, quoique fille d'Agrippa, mere d'un fils nommé Druſus, & groſſe d'un autre enfant. 'Tibere ne put ni ſe ſeparer d'Agrippine, ni epouſer Julie, dont il connoiſſoit les dereglemens, qu'avec une ſenſible douleur. [Mais c'eſtoit un pas pour s'elever à l'Empire.]

D'Auguſte 22, avant J. C. 10.

Dio, l. 54. p. 545. c. 'La garde des regiſtres & des arreſts du Senat, qui eſtoit auparavant confiée aux Tribuns du peuple & aux Ediles, fut alors donnée aux Queſteurs.

d. e | Buch. l. 1. c. 17. p. 41. 42. 'Auguſte alla enſuite dans les Gaules avec Tibere & Druſus, qui furent bientoſt obligez de le quitter, pour s'aller oppoſer l'un aux Daces & aux Dalmates, l'autre aux Sicambres & aux Cattes. Ils retournerent peu aprés avec luy à Rome.

Dio, l. 55 p. 548, Sig. faſt. p. 333 Buch. l. 1. c. 17. p. 42. 43. b Vell. l. 2. c Tac. an. 1. c. 33. p. 20 | l. 2. c. 82. p. 61 | Suet l. 5. c. 1. p. 505. d Tac. an. 2. c. 41. p. 52. e Suet. l. 3. c. 50. p. 386. f. 5. c. 1. p. 505. 'L'année d'aprés, Druſus qui eſtoit Conſul eſtant revenu en Allemagne, & l'ayant traverſée juſques à l'Elbe, il y mourut en s'en retournant. [b] L'hiſtoire releve beaucoup ſes bonnes qualitez: [c] & on pretendoit que s'il eût jamais eu l'autorité entre les mains, il euſt retabli la Republique: de ſorte qu'il eſtoit fort aimé du peuple, [d] dont l'amour eſt quelquefois un mauvais augure. [e] Sue- *infauſtus.* tone aſſure qu'il écrivit à Tibere ſon frere pour porter Auguſte à rendre la liberté, & meſme pour l'y contraindre, & que Tibere fut aſſez denaturé pour montrer la lettre à Auguſte. [C'eſt peut-eſtre ce qui a donné lieu] à quelques uns de croire qu'on s'eſtoit ſervi de poiſon pour avancer ſa mort, & qu'Auguſte meſme y avoit eu part. Mais Suetone ſoutient que c'eſt une choſe ſans apparence, & qu'Auguſte a toujours beaucoup aimé Druſus, juſqu'à luy vouloir donner part à ſa ſucceſſion avec ſes enfans, &

D'Auguſte 23, avant J. C. 9.

Digitized by Google

Au- 3. a- C. 9. juſqu'à faire l'hiſtoire de ſa vie. [Tacite qui n'épargne pas Auguſte non plus que les autres,] 'aſſûre neanmoins qu'il n'a jamais été aſſez dur pour attenter à la vie d'aucun des ſiens. Tac. an. 1. c. 6. p. 6.

'On croit que Druſus mourut [t] l'onziéme de juillet. [a] Il laiſſa trois enfans de ſa femme Antonia [fille de M. Antoine,] le celebre Germanicus [ſeul digne de lui,] Liville [qui fut mariée à Caius Ceſar, & puis à Druſus fils de Tibere,] & Claude qui fut Empereur. Buch. l. 1. c. 17. §. 8. p. 42. a Suet. l. 5. c. 1. p. 505.

'Auguſte eſtoit hors de Rome lorſque Druſus mourut. [b] Il n'y rentra point que l'année ſuivante, [c] & en ſortit peu aprés pour retourner dans les Gaules. Tibere y vint avec luy, & l'y laiſſa, pour paſſer le Rhein avec les troupes. 'Il courut une partie de l'Allemagne, '& obligea les barbares de deputer à Auguſte pour luy demander la paix. Ils ne la purent obtenir, parce que les Sicambres n'avoient pas député avec les autres. [Ainſi la guerre continua, & toujours au deſavantage des Allemans:] de ſorte que les Sicambres furent enfin obligez d'envoyer auſſi demander la paix. Comme ils ne purent l'obtenir [aux conditions qu'ils pretendoient, & en demeurant libres,] ils ſe rendirent à luy; [d] ce que les Sueves firent à leur imitation. [e] Il accorda la paix à [une partie] des Sueves, & aux [Marcomans] ſujets du Roy Marobode. [f] Mais il obligea une partie des autres Allemans de ſe retirer audelà de l'Elbe: & il fit paſſer les Sicambres & [le reſte] des Sueves audeça du Rhein. [g] Il réduiſit preſque en forme de province [une grande partie de] l'Allemagne, [h] mais extremement depeuplée. Dio, l. 55. p. 549. a. b. b p. 551. b. c c. Vell. Pat. l. 2. Dio, p. 551. 552. Buch. l. 1. c. 19. p. 44. 2. Caſd. chr. d Suet. l. 2. c. 21. p. 178. e Tac. an. 2. c. 25. p. 47. f Suet. p. 178. Strab. l. 7. p. p. 290. b. g Vell. Pat. h Strab. l. 7. p. 290. b.

[i] Tibere fit donc paſſer le Rhein à quarante mille Allemans, & leur aſſigna les endroits où ils devoient demeurer. [k] C'eſtoit ſur le bord du Rhein, ſelon Suetone [l]: & neanmoins il ſemble qu'on ait dû plutoſt les éloigner aſſez de ce fleuve, pour ne pouvoir pas aiſément le repaſſer, ni ſe joindre aux autres Allemans. Quelques uns pretendent meſme qu'il reſte encore aujourd'hui divers monumens, que le pays d'autour de Courtray a eſté autrefois habité par les Sueves. i Suet. l. 3. c. 9. p. 336. k p. 336. l. 2. c. 21. p. 178. l Buch. l. 1. c. 20. p. 49. 50.

'On ne trouve au contraire aucun veſtige du quartier où les Sicambres furent placez. 'Et il paroiſt en effet que ſoixante ans aprés, cette nation étoit comme entierement éteinte, [m] quoiqu'il en fuſt reſté quelque partie audelà du Rhein. [C'eſt donc d'eux particulierement qu'il faut entendre ce que dit Dion,] 'qu'Auguſte ayant diſtribué en diverſes villes les Allemans qu'il avoit P. 49. 2. Tac. an. 12. c. 39. p. 183. m Strab. l. 7. p. 290. b. Dio, l. 55. p. 552. 2.

ucherius a *3. id. julias*, qui eſt le 13. Mais dans l'inſcription qu'il cite de Lipſe, *ap. Tac. p. 41.* il *id.*

Quelques uns pretendent qu'ils ont donné origine aux Bourguignons, ainſi nommez, diſent-ils, c des bourgs où les Romains les placerent. [Mais cela n'a aucune apparence.] Tac. an 2. not. 66

 L'an d'Auguſte 24, avant J. C. 8.

pris, ils en conceurent un tel deplaiſir, qu'ils ſe tuerent tous eux meſmes, [particulierement] les perſonnes de qualité, qui eſtoient en grand nombre parmi eux. 'On a encore parlé depuis des Sicambres: mais on croit qu'on donnoit ce nom aux nations voiſines, qui avoient occupé les païs que les Sicambres avoient poſſedé; ce que les François firent enfin. 'Ce pays eſtoit borné par le Rhein & par l'Ocean, & traverſé par la riviere de Lippe, qui tombe à Veſel dans le Rhein. Au midi de la Lippe, on voit encore aujourd'hui les villes de Sieg & de Sigbourg, & la riviere de Sieg qui ſe joint au Rhein quelques lieues audeſſus de Cologne. Ces noms ſemblent venir de celui des Sicambres, qu'on appelloit auſſi les Sigambres. Ainſi ils peuvent avoir occupé les parties meridionales de la Veſtphalie.

Buch. l. 1. c. 20. § 3. p. 49.

c. 14. p. 34. 35.

'Auguſte crut eſtre obligé de chaſſer ainſi une grande partie des Allemans hors de leur pays, à cauſe de leur perfidie ordinaire. 'Car on ne pouvoit s'aſſurer ni ſur leur parole, ni ſur les ôtages qu'ils donnoient. Cependant toute la ſeverité & toutes les précautions dont il uſa, n'empeſcherent point la défaite de Varus, [par laquelle les Allemans ruinerent, ſeize ans aprés, tous les deſſeins de ce prince, & cauſerent plus de maux à l'Empire qu'ils n'avoient encore fait.]

Buch. l. 1. c. 18. § 6. p. 45.

Strab. l. 7. p. 291. c. d.

## ARTICLE X.

### *Temple de Janus fermé: Mort de Mecenas: Tibere reçoit la puiſſance du Tribunat, ſe retire à Rhode.*

Dio, l. 55. p. 552. b.

'APRES les avantages remportez ſur les Allemans, Auguſte donna à Tibere le titre d'*Imperator*, & le prit luy meſme

Buch. l. 1. c. 19. § 6. p. 47.

'pour la quatorzieme fois. Il ne le prit pour la quinzieme que douze ans aprés; [huit ou neuf ans aprés la naiſſance de J. C.] C'eſt une grande marque que tout ce temps là ſe paſſa ſans aucune guerre conſiderable: & ainſi il ſemble qu'on peut commencer[a] en cette année, ou en la ſuivante, 'les douze ans durant leſquels Oroſe dit que le temple de Janus demeura fermé, [ſi neanmoins on peut trouver ces douze ans; de quoy nous parlerons dans" la ſuite.] 'Il eſt certain au moins qu'Auguſte le ferma pour une troiſieme fois. [a] Horace qui mourut le 27 novembre de cette année meſme, parle dans la derniere de ſes Odes, de la victoire

Oroſ. l. 6. c. 22. p. 207. l. a. 1.

V. §. 12.

Suet. l. 2. c. 22. p. 180.

[a] Buch. § 23. p. 46. 47 l. c. 23. p. 54.

1. Oroſe le met en l'an de Rome 752, qui eſt deux ans aprés la naiſſance de J. C. Mais outre les autres raiſons, on ne pourroit plus trouver les douze ans.

Digitized by Google

d'Au- 24, a- J. C. 8.

d'Auguſte ſur les Sicambres ; & marque auſſi que le temple de Janus eſtoit fermé. 'Il y eut l'année ſuivante quelques mouvemens en Allemagne, mais ſans grand effet : [a] & dans les trois années d'aprés, les hiſtoriens ne nous marquent aucune guerre.

Dio, l. 55. p. 553. c] 554. a. b.

[a] Noris, de Piſ. p. 199.

'Depuis Romulus juſqu'à Auguſte, le temple de Janus n'avoit jamais eſté fermé que deux mois : & il le fut juſqu'à trois fois ſous Auguſte, 'durant environ trois ans à la premiere fois ; huit [ou dix] à la ſeconde, & douze, s'il en faut croire Oroſe, à cette derniere, durant laquelle le Dieu de paix avoit reſolu de paroiſtre dans le monde. 'On pretend que Neron le ferma l'an 58, quoique l'on ne fuſt point en paix. Tacite ne le dit point, & dit meſme que depuis qu'Auguſte l'eut ouvert la derniere fois, il ne fut point fermé juſqu'au regne de Veſpaſien. On ne marque plus guere depuis quand il fut ouvert ou fermé, 'ſinon que Gordien le fit ouvrir en marchant contre les Perſes.

Suet. l. 2. c. 22. p. 180.

Buch. c. 19. § 1. p. 46 | Amb. Bp. p. 394. b.

Suet. n. p. 180. 2.

Gord. vit. n. C. p. 195. 1. f.

[Auguſte eſtoit ſans doute retourné des Gaules à Rome, lorſqu'il fit fermer, ou ferma luy meſme, ce temple.] 'Il eſtoit auſſi revenu à Rome, lorſqu'il travailla à regler le calendrier, [& le mit enfin en l'état où il eſt demeuré juſqu'au Pape Gregoire XIII.] Ce fut per cette occaſion qu'il fit donner ſon nom au mois "d'aouſt, qui s'appelloit auparavant *ſextilis*. On fit auſſi la meſme année le denombrement des citoyens Romains qui ſe trouverent monter à quatre millions deux-cents trente-trois mille.

Uſſ. p. 195 | Buch. l. 1. c. 19. § 7. 9. p. 47. 48.

en latin *Auguſtus*.

'Mecenas mourut en ce temps là, toujours aimé d'Auguſte, [b] quoique peuteſtre avec quelque refroidiſſement, dont la cauſe eſt honteuſe pour un ſi grand Empereur. [c] Dion attribue à Mecenas, l'art d'écrire en notes, [d] que d'autres diſent venir de Tiron affranchi de Ciceron, qui vivoit encore en ce tems-ci, ſelon ſaint Jerome. [e] Mais ce qui eſt plus conſiderable pour Mecenas, c'eſt qu'ayant un tres grand credit ſur l'eſprit d'Auguſte, il ne s'en ſervit jamais que pour faire du bien aux autres, & leur procurer des dignitez, pendant qu'il demeuroit luy meſme dans ſon ancien état de ſimple Chevalier, ſans vouloir s'élever plus haut. Auſſi fut-il aimé de tout le monde.

Dio, l. 55. p. 552. 553.

[b] Tac. an. 3. c. 30. p. 79.

[c] Dio, l. 54. p. 533. c | l. 55. p. 553. b.

[d] Hier. chr.

[e] Dio, l. 55. p. 553. a. b.

'Il avoit une adreſſe particuliere pour adoucir l'eſprit d'Auguſte, lorſque ſon naturel ou quelque accident qui l'irritoit, faiſoit craindre de funeſtes effets de ſa colere. On marque ſur cela que ce prince eſtant une fois occupé à rendre la juſtice, & eſtant en humeur de condamner bien des gents à mort, Mecenas qui s'en apperceut, taſcha de s'approcher de luy pour luy parler : mais ne pouvant fendre la preſſe, il écrivit ſur des tablettes,

p. 552. d. e.

L'an d'Auguſte 24, avant J. C. 8.

* *Levez vous, & ne faites point le boureau.* Il jetta les tablettes à Auguſte, qui ayant lu ce compliment, exprimé dans l'original en des termes encore plus durs, ſe leva auſſitoſt : & il n'en couſta la vie à perſonne. [Si l'on eſtime ce courage de Mecenas, on peut dire qu'Auguſte n'eſtoit pas moins louable de trouver bon que ſes amis s'oppoſaſſent à ſa colere, & de corriger ſes défauts par la liberté qu'il leur donnoit de l'en avertir.

* *Surge tandem, carnifex.*

Mais il ne faut pas s'étonner qu'il en uſaſt ainſi envers ſes
p. 551. a. amis.] 'Car dans une affaire où il ſollicitoit pour l'un d'eux, (ce qu'il ne dedaignoit pas meſme de faire pour des perſonnes aſſez peu conſiderables,) l'avocat de la partie adverſe ayant parlé de luy fort librement, il ne s'en offenſa point du tout : & le meſme avocat ſe trouvant depuis accuſé de quelque faute dans ſa conduite, il ne l'en voulut point punir : Car on a beſoin, dit-il, de « ceux qui diſent librement tout ce qu'ils penſent. «

l. 54. p. 541. a. b. 'Un autre luy ayant dit dans le Senat quelque choſe d'aſſez déſobligeant ; comme il ſe ſentit piqué, il ſortit, & rentra un peu aprés : il dit enſuite à ſes amis, qu'il avoit mieux aimé ſortir, & faire une faute contre la bienſeance, que de s'expoſer à quelque choſe de plus faſcheux.

l. 55. p. 553. c. 'Le premier jour de la 25e année d'Auguſte, Tibere qui commençoit alors ſon Conſulat avec Cn. Piſo, entra dans Rome en triomphe, & peu aprés s'en retourna du coſté de l'Allemagne,
p. 554. a. b. ſur le bruit de quelques nouveaux mouvemens. 'Cependant il ne s'y fit rien de conſiderable.

D'Auguſte 25, avant J. C. 7.

Uſſ. p. 595. f. 'On marque que le celebre Denys d'Alicarnaſſe commença en ces temps-ci ſon hiſtoire des antiquitez Romaines.

p. 596. 597. 'Les deux" Ceſars Caius & Lucius croiſſoient en age, & encore plus en hardieſſe. Auguſte pour les retenir voulut elever Tibere, " luy donna la puiſſance du Tribunat pour cinq ans : mais il l'envoya en meſme temps en Armenie où il y avoit du trouble. Tibere au lieu d'y aller, ſe retira à Rhode, où il vécut durant quelque temps comme un ſimple particulier. On rend bien des raiſons de cette retraite, qu'on peut voir dans les hiſtoriens ; [& on en rend beaucoup, parce qu'on ne ſçait pas la veritable.]

V. 58.

D'Auguſte 26, avant J. C. 6.

p. 596 | Joſ. ant. l. 16. c. 15. p. 572. e. f. g. 'Obode Roy des Arabes Nabatéens, mourut dans ce temps là, & eut pour ſucceſſeur Enée qui prit le nom d'Aretas. Il ſe fit reconnoiſtre Roy ſans en avoir auparavant écrit à Auguſte, qui le trouva fort mauvais, & refuſa les preſens qu'il luy envoya enſuite. 'Il receut depuis ſes excuſes & ſes preſens, & le confirma dans ſa royauté. [On voit par là combien ces Rois pretendus eſtoient ſoumis à la majeſté Romaine.]

Joſ. l. 16. c. 16. p. 577. d.

1 d'Auc 26, 2t J. C. 6.

'Herode Roy des Juifs ayant auſſi fait quelque choſe qui ne plaiſoit pas à Auguſte, il luy écrivit qu'il l'avoit toujours traité en ami, mais qu'à l'avenir il le traiteroit comme ſujet. c. 15. p. 572. c.

## ARTICLE XI.

### *Les Ceſars Caius & Lucius declarez Princes de la jeuneſſe: Crimes de Julie leur mere connus & punis.*

D'Auguſte 27.

[NOus voici arrivez au temps des myſteres de J.C, qui commencerent par la promeſſe que l'Ange en fit à Zacarie, en l'aſſurant qu'il auroit un fils qui en ſeroit le Precurſeur." Ce Sauveur parut enfin au monde le 25 decembre de l'année ſuivante, qui eſtoit la 27e d'Auguſte depuis la bataille d'Actium.] 'Auguſte eſtoit alors Conſul pour la douzieme fois, avec L. Sylla: [& il contribua luy meſme à ces myſteres, auſquels il penſoit ſi peu, par" le denombrement qu'il fit faire de toutes les perſonnes qui reconnoiſſoient ſon autorité. Pagi, crit. app. § 131.

V. N. S. J. C. note 2.

'Ce fut dans ce temps là que Caius Ceſar eſtant dans ſa quinzieme année, fut declaré Prince de la jeuneſſe, & deſigné pour eſtre Conſul cinq ans aprés. 'Cela ne ſe trouve point dans Dion, parceque ſon hiſtoire nous manque en ce temps-ci, a depuis l'an 748 de Rome, juſqu'en 758. Uſſ. p. 598. Caſ. exerc. 1. § 30. p. 137. a Noris, de Piſ. p. 199.

D'Auguſte 28.

[Herode qui avoit voulu faire mourir J. C, eſtant mort luy meſme fort peu aprés, Auguſte regla avec un pouvoir de maiſtre les affaires de la Paleſtine. Il ſuivit le teſtament de ce prince dans la diſtribution de ſes Etats entre ſes enfans; mais il voulut qu'Archelaüs qui devoit avoir le titre de Roy, ſe contentaſt de celui d'Ethnarque.]

D'Auguſte 30.

'Lucius Ceſar agé auſſi de quinze ans, receut les meſmes honneurs qu'on avoit faits trois ans auparavant à Caius ſon frere. Uſſ. p. 605. 606.

'Auguſte fit [dans ce temps là] quelques largeſſes au peuple, & fixa à deux-cents mille perſonnes le nombre de ceux à qui le public fourniſſoit du blé. Dio, l. 55. p. 554. 555.

'Il fit alors deux Capitaines de ſes Gardes qu'on appelloit Pretoriennes. [Ces Capitaines ou Prefets s'eſtant depuis fort élevez, ont enfin donné l'origine aux Prefets du Pretoire, qui ont eſté les premiers officiers de l'Empire depuis Conſtantin, mais avec des fonctions entierement differentes de celles de ces premiers Prefets.] p. 555. a.

'Auguſte donna en ce temps là au peuple le divertiſſement d'un Uſſ. p. 606.

L'an d'Auguſte 30.

Vell. Pat. l. 2. c. 100. p. 24.

combat naval à la porte de Rome. 'Mais cette rejouiſſance finit par la plus grande & la plus humiliante affliction qu'il ait peut-eſtre jamais reſſentie. Car la meſme année il apprit la conduite honteuſe de Julie ſa fille unique, qui s'abandonnoit à toutes ſortes de crimes: 'ce que luy ſeul avoit ignoré juſques alors, quoiqu'il ſceuſt tout ce qui ſe paſſoit hors de chez luy. [a] La colere le porta à en écrire une lettre publique au Senat: & la honte l'obligea à ſe cacher pluſieurs jours, ſans vouloir recevoir aucune viſite. Il témoigna moins de douleur à la mort des perſonnes qui luy étoient les plus cheres, & il ne craignoit point d'avouer qu'il euſt voulu que ſa fille ſe fuſt pendue. Il la fit garder avec une extreme rigueur dans l'iſle de Pandataire ſur la coſte de Campanie où il l'avoit releguée, & il délibera meſme s'il ne luy feroit point oſter la vie. Ce luy fut ſans doute un ſurcroiſt d'affliction de voir que Scribonia ſa femme, qu'il avoit repudiée 38 ans auparavant, le jour meſme qu'elle eſtoit accouchée de cete Julie, voulut ſuivre ſa fille dans ſon exil. 'Il rompit au nom de Tibere, qui l'en avoua avec joie, le mariage qu'il luy avoit fait contracter avec elle.

Dio, l. 55. p. 555. a. b. a b. c Vell. Pat. c. 100; Uſſ. p. 606; Tac. an. 1. c. 53. p. 26; not.

Suet. l. 2. c. 11. p. 341.

## ARTICLE XII.

*Troubles en Armenie : Caius Ceſar y eſt envoyé, & meurt peu aprés Lucius ſon frere : Tibere eſt rappellé, & adopté par Auguſte.*

Uſſ. p. 596. 606. Tac. an. 2. c. 3. p. 40.

'LEs troubles de l'Armenie commencez des l'an 26 d'Auguſte, continuoient encore en l'an 29. 'Tigrane à qui Auguſte en avoit "donné la couronne, ne la conſerva pas longtems, ni ſes enfans aprés luy. 'Il eſtoit mort avant que Tibere ſe retiraſt "à Rhode. 'Artavaſde [ou Artabaze] fut mis en ſa place par ordre d'Auguſte; mais il fut chaſſé [bientoſt aprés;] & " les Romains qui le vouloient défendre, furent aſſez maltraitez. 'On cite ce ſemble de quelques extraits de Dion, que les Armeniens mirent en ſa place un autre Tigrane. 'Les Parthes rompirent " en meſme temps avec les Romains, pour ne pas perdre l'occaſion de ſe rendre maiſtres des Armeniens, ſous prétexte de les aſſiſter. [b] Cela n'arriva qu'aprés que Tibere eut quitté Rome".

en l'an 12.

Zon. p. 166. f.

Tac. p. 40.

en l'an 26.

non ſine clade noſtra.

Uſſ. p. 606. m.

Vell. Pat. l. 2. c. 100. p. 24.

Note 5.

Zon. p. 167. b Vell. P. p. 24.

Zon. p. 167. b.

'Le trouble né au ſujet de l'Armenie en Orient, embaraſſa beaucoup Auguſte, trop agé pour aller encore luy meſme conduire cette guerre, & qui n'oſoit ſe fier aux perſonnes de qualité. Ce fut ce qui le fit reſoudre à donner cet emploi à Caius Ceſar,

en l'an d'Auguſte 26.

L'an d'Auguſte 30.

Ceſar, 'quoiqu'il ne fuſt encore que dans ſa dixneuviéme année ; & à luy confier toutes les affaires de l'Orient. 'On voit par Ovide que Caius ſe diſpoſoit à partir pour l'Orient ſur la fin de cette trentieme année d'Auguſte, peu aprés le combat naval qu'on avoit repreſenté dans Rome. 'Le nom de fils d'Auguſte fit une grande impreſſion ſur les eſprits. 'Phraate envoya faire des excuſes à Auguſte pour luy demander la paix : il l'obtint à condition qu'il laiſſeroit l'Armenie : '& il accepta cette condition. [a] On trouve dans une medaille de la 31[e] année d'Auguſte, des marques de quelque avantage remporté ſur les Parthes. 'Tigrane abandonné de Phraate fut reduit à envoyer ſupplier Auguſte de luy accorder la couronne dont il s'eſtoit emparé, puiſqu'Artabaze, à qui il l'avoit oſtée, eſtoit mort alors. Auguſte témoigna agréer ſes ſoumiſſions, & luy manda d'aller trouver Caius en Syrie. Il paroiſt que Tigrane y alla, [& ſi cela eſt, il n'y a guere lieu de douter que la paix ne ſe ſoit faite. Cependant nous verrons que Caius faiſoit encore la guerre en Armenie trois ans aprés.

Uſſ. p. 607. Noris, de Pif. p. 188-200.

D'Auguſte 31.

Uſſ. p. 607.

p. 608.

[a] Pagi, crit. app. § 147.

Uſſ. p. 607.

L'an d'Auguſte 32, DE L'ERE DE J. C. 1, de Rome 754.

La trente-deuxieme année d'Auguſte, à conter du premier janvier qui preceda la bataille d'Actium, eſt la premiere de ce que nous appellons l'ere commune de J. C, ſelon laquelle nous contons préſentement l'an 1700. Preſque toutes les perſonnes habiles conviennent neanmoins que J. C. eſt né avant ce temps là : & nous avons marqué ſa naiſſance des la fin de la 27[e] année d'Auguſte, ſelon l'opinion la plus commune aujourd'hui parmi les ſavans. Mais comme cette opinion n'eſt pas receue de tout le monde, & qu'elle ne changera pas la maniere de conter les années établie depuis pluſieurs ſiecles, nous nous conformons à cet uſage, & nous ne contons les années de J. C. que depuis celle-ci, ]'qui eut pour Conſuls L. Æmilius Paulus, avec Caius Ceſar petit fils d'Auguſte. [b] D'autres mettent Caius Ceſar Auguſte pour la quatorzieme fois. Mais ceux qui le veulent, avouent eux meſmes que ſelon Tacite & Suetone, Auguſte n'a eſté Conſul que treize fois.

Uſſ. p. 608 | Sig. in faſt. p. 335. 336 | Pagi. crit. an. Ch. 1. § 1.

[b] Dio, n. p. 564. 2.

[ Il faudroit commencer les années de J. C. au 25 de decembre, que nous croyons eſtre le jour de ſa naiſſance : & cela s'eſt fait longtemps en certains pays. Mais noſtre uſage eſt de les commencer au premier janvier ſuivant, avec l'année Romaine & les Conſulats. ]

'Caius Ceſar paſſa le temps de ſon Conſulat à faire la guerre hors des terres de l'Empire. On croit que c'eſtoit contre les Parthes, [ ſoit que l'accord dont nous avons parlé l'année pre-

Noris, de Pif. p. 248. 249.

L'an de J. C. 1, d'Auguſte 32.

p. 242. 249. 252. 253. cedente, euſt eſté rompu,] ſoit qu'il n'ait eſté fait qu'aprés ceci.

Pigian. t. §4. Noris, de Piſ. p. 254. 'On ajoute qu'avant que d'aller contre les Parthes, il avoit fait une expedition dans l'Arabie heureuſe. 'Il eſt certain qu'il eut le deſſein d'aller en ce pays, peu connu des Romains juſques alors. 'Il eſt certain encore qu'il porta ſes armes juſqu'à Carax ſur le golfe d'Arabie: [mais il faut que ç'ait eſté en faiſant la guerre aux Parthes.] [a] Car Pline dit que Gallus ſeul avoit fait paſſer les armes Romaines dans l'Arabie heureuſe, & que Caius ne fit que la voir de loin.

Plin. l. 2. c. 67. p. 32. b | l. 6. c. 27. p. 130. a. [a] l. 6. c. 28. p. 132. a.

Vell. P. l. 2. c. 104. p. 25. 'Il s'alluma la meſme année une "tres grande guerre dans l'Allemagne, dit Patercule. M. Vinicius en eut la conduite & y acquit les ornemens du triomphe. Il ne l'acheva pas neanmoins: & il fallut y envoyer Tibere trois ans aprés. *immenſum.*

c. 101 | Noris, de Piſ. p. 255. 'L'année [1] ſuivante eſt remarquable par l'entrevue qui ſe fit dans une iſle de l'Euphrate, entre Caius Ceſar & Phraate Roy des Parthes, au milieu des deux armées. Caius traita enſuite Phraate ſur la rive des Romains, & fut aprés traité par luy ſur la rive des Parthes. Ce ſont les termes de Patercule, preſent à cette entrevue, [qui font voir que l'Euphrate eſtoit la borne des deux Empires.] Caius apprit alors de Phraate "l'infidelité de M. Lollius qu'Auguſte luy avoit donné pour gouverneur, [mais non pour beaupere.] [2] 'C'eſtoit luy qui mettoit la diviſion entre ce jeune prince & Tibere. Ainſi ſa diſgrace, bientoſt ſuivie de ſa mort volontaire, les ayant réunis, 'Auguſte permit à Tibere, du conſentement de Caius, de ſortir de Rhode, où il avoit paſſé plus de ſept ans, & de revenir à Rome pour y vivre en ſimple particulier. 'On croit qu'il y revint vers le mois de juillet. 1. De J. C. 2, d'Auguſte 33. *perfida conſilia.* 2.

Uſſ. p. 608. 609.

Suet. l. 3. c. 13. 14. p. 344.

Noris, de Piſ. p. 255. [b] n. 255. 265 | Uſſ. p. 509. [b] La meſme année Lucius Ceſar qu'Auguſte envoyoit en Eſpagne pour le faire voir aux ſoldats, mourut ſubitement à Marſeille vers le 20[e] d'aouſt: "& l'année d'aprés, Caius ſon frere étant allé faire la guerre en Armenie, où il réuſſit aſſez heureuſement, il y fut bleſſé par une trahiſon que l'on rapporte diverſement. 'Il ne laiſſa pas d'y établir pour Roy, avec le conſentement des peuples, un homme de merite nommé Ariobarzane, qui eſtoit Mede d'origine. 'Mais ſa bleſſure luy affoiblit enfin ſi fort le corps & l'eſprit, qu'il ne demandoit plus qu'à vivre dans un coin de De J. C. 3, d'Auguſte 34.

p. 609 | Tac. an. 2. c. 4. p. 40.

Uſſ. p. 609.

1. Uſſerius *p. 608*, met l'entrevue l'année de devant. Le Cardinal Noris croit que c'eſt trop loin du rappel de Tibere.

Noris de Piſ. p. 159. 2. Uſſerius le dit *p. 608.* 'Le Cardinal Noris ſoutient qu'il a confondu Caius Ceſar avec l'Empereur Caius Caligula, & montre par Tacite que la femme du premier eſtoit Livie ou Liville fille de Druſus frere de Tibere, & mariée depuis à Druſus fils du meſme Tibere.

L'an de J. C. 3, d'Auguſte 34. De J. C. 4, d'Auguſte 35. l'Aſie, ſans ſe meſler de rien. Auguſte à qui cela fut fort ſenſible, voulut neanmoins qu'il revinſt à Rome: "mais il mourut en chemin à Limyre dans la Lycie, le 21. de fevrier. [a] Ainſi Auguſte perdit en 18 mois ſes deux petits fils qu'il avoit adoptez, [& ſur qui il fondoit l'établiſſement de ſa maiſon.] [b] Livie ſa femme fut ſoupçonnée d'avoir elle meſme contribué à leur mort pour faire tomber l'Empire à ſon fils Tibere, qui pouvoit ſeul y aſpirer.

Pagi, p. 16 | crit. an. 4. § 2.
a Suet. l. 2. c. 65. p. 254.
b Tac. an. 1. c. 3. p. 4 | Zonar. p. 167.

'Il reſtoit neanmoins encore un fils d'Agrippa & de Julie, qui portoit le nom de ſon pere, aprés la "mort duquel il étoit né. 'Auguſte l'adopta auſſi le 27 juin de l'année que mourut Caius. Mais il avoit ſi peu de genie, qu'Auguſte "caſſa peu aprés cette adoption, & le relegua premierement à Sorrento, ' & puis dans une iſle: à quoy on pretend neanmoins que les mauvais conſeils de Livie contribuerent beaucoup.

Tac. p. 4.

en l'an 20 d'Auguſte.

*abdicavit.*

Vell. P. l. 2. c. 104. Suet. l. 2. c. 65. p. 254. 255. Suet. p. 256 | Tac. p. 4.

'Auguſte n'eut pas plus de ſatisfaction de Julie ſœur de ces princes, mariée à L. Paulus. Elle imita les dereglemens de ſa mere, de ſorte qu'il fut auſſi obligé de la releguer en une iſle "qui eſt ſur les coſtes de la Pouille. Elle y paſſa vingt ans, & y mourut en la 14[e] année "de Tibere. 'Auguſte ne pouvoit retenir ſes larmes, toutes les fois qu'on parloit d'Agrippa & des deux Julies; & il s'écrioit qu'il euſt bien mieux aimé n'avoir jamais eſté pere. 'Au contraire, Agrippine ſœur de cette ſeconde Julie, & femme de Germanicus, [s'eſt rendue plus celebre par ſa chaſteté & par ſon courage, que pour avoir eſté petite-fille d'Auguſte, & mere d'un Empereur.

Suet. l. 2. c. 64. 65. p. 252-254.

*Trimerum.*

Tac. an. 4. c. 71. p. 125.

de J. C. 28.

Suet. l. 2. c. 65. p. 256.

c. 64. p. 252.

Toutes les eſperances qu'Auguſte avoit fondées ſur Caius & Lucius, s'eſtant donc evanouies par leur mort, il ne luy reſta plus que Tibere fils de Livie ſa femme.] 'Il l'adopta avec Agrippa le 27[e] juin [de la 35[e] année de ſon regne,] [c] en l'obligeant d'adopter de ſa part Germanicus ſon neveu, quoiqu'il euſt déja un fils [nommé Druſus.] [d] Il l'aſſocia deſlors à la puiſſance du Tribunat, & l'éleva autant qu'il put dans les dignitez. [e] Tibere avoit eu "des l'an 26 de ce regne, la puiſſance du Tribunat pour cinq ans; [ce qu'il faut remarquer pour entendre ſes medailles & ſes inſcriptions, qui ſuppoſent toujours ces cinq années, & luy donnent par ce moyen juſqu'à trente-huit ans de Tribunat.]

Vell. Pat. l. 2. c. 103. 104.
c Suet. l. 2. c. 15. p. 348 | Dio, l. 55. p. 557. a.
d Suet. l. 3. c. 15. 16. p. 349. Dio, l. 55. p. 556. e.
e Suet. l. 3. c. 9. p. 337.

V. § 10.

## ARTICLE XIII.

*Auguſte ne veut point eſtre appellé Seigneur, pardonne à Cinna, donne Vonone aux Parthes pour Roy.*

Uſſ. p. 609 | Suet. l. 2. c. 53. p. 240 Xiphil. l. 55. p. 207. b.

'CE fut vers la 35e année d'Auguſte que le peuple luy voulut donner le nom de "Seigneur. Il ne le put jamais ſouffrir, & fit meſme un edit public pour défendre de luy donner ce titre, qu'il regardoit comme une injure. 'Il parut auſſi depuis ce temps là avoir plus de douceur qu'auparavant, & un grand ſoin de ne choquer aucun Senateur. *Dominum.*

Xiphil. p. 207. b.

Dio, l. 55. p. 557. c. a Senec. de clem. l. 1. c. 9. p. 318. 319.

'Ce fut auſſi en la meſme année qu'arriva la conjuration de Cinna contre Auguſte, qui étoit alors dans les Gaules. aCe prince aprés avoir balancé quelque temps entre la néceſſité de mettre ſa vie en ſureté, & l'horreur de repandre pour cela le ſang des perſonnes les plus illuſtres, 'ſuivit enfin le conſeil de Livie ſa femme, pardonna à Cinna & à tous les autres qui eſtoient coupables du meſme crime, & meſme il le declara Conſul [pour l'année ſuivante.] 'Il gagna tellement tous les cœurs par cette generoſité, que depuis cela perſonne n'entreprit plus ſur ſa vie, 'ce que toute la ſeverité dont il avoit uſé dans les autres occaſions n'avoit jamais pu empeſcher.

Dio, p. 563. b.

c.

p. 557. d.

Suet. l. 3. c. 16. p. 319. b Uſſ. p. 610.

'Il y avoit à Rome vers ce temps-ci une ambaſſade des Parthes, bUſſerius croit que ce fut celle qu'ils luy envoyerent pour luy demander un Roy. ["Quoy qu'il en ſoit pour le temps, voici ce qui obligea les Parthes à rendre à Auguſte cette ſoumiſſion, qui eſt celebre dans l'hiſtoire.] 'Phraate Roy des Parthes ayant quatre enfans legitimes, il les envoya à Rome en oſtage, avec leurs femmes & leurs enfans, ſoit pour aſſurer Auguſte de ſa fidelité, ſoit pour s'aſſurer luy meſme contre la perfidie de ſes peuples, & empeſcher qu'ils ne portaſſent quelqu'un de ſes enfans à ſe ſoulever contre luy, 'comme il s'eſtoit ſoulevé luy meſme contre Orode ſon pere. 'Joſeph dit qu'il fit cela à la perſuaſion d'une concubine Italienne nommée Theſmuſe, dont il avoit fait ſa femme, aprés en avoir eu un fils nommé Phraatace. Cette femme qui pouvoit tout ſur ſon eſprit, luy perſuada donc d'éloigner ſes autres enfans, pour faire regner le ſien: & n'ayant pas meſme la patience d'attendre ſa mort, elle & ſon fils qu'on accuſoit de s'eſtre ſouillez enſemble par une impudicité deteſtable, ſe ſouillerent encore par la mort d'un Roy, d'un pere, & d'un mari. Les *Note 3.*

Strab. l. 6. p 288. c | l. 16. p. 748. 749 | Tac. l. 2. c. 1. p. 39.

Tac. p. 39 | n. 2. Joſ. ant. l. 18. c. 3. p. 619. 620.

L'an de J. C. 5, d'Auguſte 36.

Parthes eurent horreur de tant de crimes : de ſorte que Phraatace perdit bientoſt le fruit de ſon parricide avec la vie.

'Aprés ſa mort, les Parthes, qui ne pouvoient vivre ſans Roy, & qui n'en vouloient point qui ne fuſt du ſang royal des Arſacides, envoyerent querir pour cela un Orode, & l'établirent ſur le throne, quoiqu'ils apprehendaſſent ſon naturel porté à la colere & au ſang. Et ils ſe repentirent en effet de l'avoir choiſi. Ils le tuerent dans un feſtin ou à la chaſſe ; & envoyerent à Rome l'ambaſſade dont nous avons parlé, pour demander un des enfans de Phraate qui eſtoient en oſtage. 'Vonone que Srrabon nomme le dernier des quatre, [a] mais qui eſtoit le plus agé, fut choiſi par les Parthes, [b] ou peuteſtre par l'Empereur, comme le plus capable. [c] Les Parthes le receurent avec joie, comme on reçoit tous les nouveaux Princes ; mais ils s'en degouſterent auſſitoſt, tant par leur legereté ordinaire, que parceque ſes mœurs bonnes & mauvaiſes leur eſtoient egalement nouvelles & odieuſes. 'Et d'ailleurs, on a vu par experience que les barbares vouloient bien demander des Rois aux Romains, mais ne vouloient pas garder ceux qu'ils en avoient receus. [Nous parlerons de ſa fin ſur Tibere, "en l'an 16 de J. C.

p. 520.

Dominus.

Strab l. 16. p. 748 d.

a Tac l. 2. c. 2. p. 39.

b Joſ. p. 620. d.

c d [Tac. l. 2 c. 2. p. 39.

Tac. l. 12. c. 14. p. 275.

V. Tibere § 9. De J. C. 5, d'Auguſte 36.

Quoique les Romains n'euſſent que ſix filles qu'ils obligeaſſent à garder la virginité durant un certain nombre d'années, ſous le titre de Veſtales, & quoiqu'on leur euſt attribué beaucoup d'honneurs & de privileges ; cependant] 'Auguſte fut contraint d'ordonner qu'on recevroit les filles d'affranchis en ce nombre, 'parceque les perſonnes plus qualifiées avoient peine à donner les leurs pour cela.

Dio, l. 55. p. 569. d.

d] Suet. l. 2 c. 31. p. 101. 102.

Note 3.

## ARTICLE XIV.

### *Des troupes Romaines : Auguſte fait un fond pour les payer.*

'AUGUSTE fit en meſme temps quelques reglemens pour les troupes : '& à cette occaſion, Dion fait le denombrement des légions Romaines, qui du temps d'Auguſte eſtoient au nombre de vingt-trois ou vingt-cinq, 'outre ſix mille ſoldats deſtinez à garder la ville, & dix mille Pretoriens qui compoſoient la garde de l'Empereur. 'Les premiers eſtoient diſtribuez en trois cohortes ou compagnies, & les autres en neuf : [1] [ ce qui

Dio, p. 563. e.

p. 564. a.

p. 565. a.

Tac. an. 4. c. 5. p. 92.

1. Dion, *p. 565. a.* dit que les gardes de la ville eſtoient diviſez en quatre corps, & ceux de l'Empereur en dix.

an. 1. c. 24. p. 17. n. p. 458. 2. fait voir que les cohortes n'eſtoient pas toujours égales.] 'Il y avoit auſſi des Pretoriens à cheval. 'On trouve dans une inſcription faite du temps de M. Aurele, qu'il y avoit alors dix cohortes Pretoriennes. 'Auguſte n'en ſouffroit jamais plus de trois dans la ville, & elles n'y avoient point de camps. [Je penſe que cela ſe doit entendre des Pretoriennes, qui y venoient pour la garde de l'Empereur, outre celles qui y eſtoient toujours pour la garde de la ville.] Les autres eſtoient partagées dans les villes voiſines. Auguſte eut entre ſes gardes, juſqu'à la défaite d'Antoine, une compagnie d'Eſpagnols de Calahorra: [on ne dit point pourquoi.] Il en eut auſſi une d'Allemans qu'il caſſa aprés que Varus eut eſté défait par ceux de cette nation. 'Mais les Princes ſuivans la rétablirent, [& peuteſtre Auguſte meſme,] 'puiſqu'on la trouve des le commencement de Tibere.

Suet l. 2. c. 49. p. 235.

l. 6. c. 11. p. 673. Tac. an. 1. c. 24. p. 17.

'Outre ces troupes, il y avoit encore à Rome ſept cohortes" du guet établies par Auguſte: mais ils ne paſſoient pas proprement pour ſoldats.

an. 4. n. 22. p. 99. *Vigiles.*

'Pour les legions, Dion marque celles qui eſtoient de ſon temps, au commencement du III. ſiecle de l'Egliſe: & elles eſtoient alors au nombre de trente-deux. [Mais on peut juger du temps d'Auguſte par ce que nous ſavons des premieres années de Tibere.] 'Car il y en avoit alors vingt-cinq; huit le long du Rhein, qui faiſoient la principale force de l'Empire; trois en Eſpagne, une en Afrique, deux en Egypte, quatre en Syrie pour toute l'Aſie, deux ſur le Danube dans la Meſie, deux dans la Pannonie, & trois dans la Dalmacie, 'dont une fut menée en Afrique ſous Tibere pour deux ou trois ans ſeulement.

Dio, l. 55. p. 564.

Tac. an. 4. c. 5. p. 99.

a. 20.

'Chaque legion avoit ſoixante Centeniers, [avec pluſieurs Tribuns, & un" Lieutenant ou Colonel pour la commander.] [a] Il y avoit encore ou dans chaque legion, ou dans chaque camp, un "Meſtre de camp plus conſideré que les Tribuns, qui avoit ſoin des campemens, des machines, de toutes les uſtanciles de l'armée, & des foldats malades. 'Les legions eſtoient diſtinguées l'une de l'autre par leur nombre, & encore par divers titres qu'on leur donnoit. On en lit trente-deux dans une ancienne inſcription: '& il y en avoit encore d'autres.

an. 1. c. 32. p. 15. n. 149. a exc. h. p. 76. hiſ. l. 2. n. 47. p. 44. c. 43. p. 45.

*Legatus.*

*Præfectus Caſtrorum.*

'Les Empereurs avoient une autre eſpece de milice, "qu'on peut appeller des Exemts. Elle eſtoit compoſée de ceux qui ayant ſervi leur temps ſous Jule Ceſar, & eſtant exemts de ſervir davantage, avoient neanmoins continué de ſervir ſous Auguſte, qui les avoit appellez en leur promettant une plus ample recompenſe.

Dio. l. 45 p. 276. b. l. 55. p. 565. b.

*Evocati.*

Il en fit un corps particulier ; que l'on conſerva toujours depuis.

[ Dans les pays où on ne dit point qu'il y euſt de legions entieres, il pouvoit neanmoins y avoir d'autres troupes, ] comme on marque qu'il y avoit trois cohortes à Syene dans l'extremité de l'Egypte ; ce qui ſuffiſoit pour s'oppoſer aux courſes des Ethiopiens. Strab. l. 17. p. 819. c.

'Auguſte avoit auſſi deux flotes, l'une à Miſene [ dans la Campanie, ] l'autre à Ravenne. Il mit encore quelque nombre de vaiſſeaux à Frejus dans la Provence. Suet. l. 2. c. 49. p. 255 | Tac. an. 4. c. 5. p. 99.

'Il y avoit outre cela un grand nombre d'alliez à pié, à cheval, & ſur les vaiſſeaux, entre leſquels on remarquoit la cavalerie Hollandoiſe comme la meilleure: & ces forces n'eſtoient guere moins grandes que celles que les Romains tiroient d'eux meſmes: mais elles n'eſtoient pas ſi fixes & ſi reglées, ce qui fait que les hiſtoriens ne les marquent pas. Tac. p. 99 Dio. l. 55. p. 565. a. b.

'La paye des ſoldats Romains eſtoit reglée par mois à une piece d'or ; ce qui faiſoit [1] dix ſols romains par jour; ſurquoi il ſemble qu'ils eſtoient obligez de ſe fournir d'armes, d'habits, & de tentes. Les Pretoriens ou les gardes de l'Empereur avoient au moins [n] le double des autres ſoldats. 'Au commencement du regne de Tibere les legions du Rhein s'eſtant ſoulevées, pretendoient que l'on augmentaſt leur paye : [r] & celles de la Pannonie demanderent expreſſement qu'on donnaſt par jour à chaque ſoldat [n] un denier, [qui par conſequent devoit faire plus de dix ſols romains. On ne voit pas que cela leur ait eſté accordé. ] 'Il paroiſt que le denier romain, ou la dragme qui eſtoit la meſme choſe, ſuffiſoit pour entretenir honneſtement une perſonne par jour. 'La [n] piece d'or faiſoit vingt-cinq dragmes. Tac. an. 1. c. 17. p. 15 | exc. f. p. 175. c. 31. 35. p. 19. 20. c. 17. p. 13. Lipſ. exc. f. p. 175. p. 175 ' Dio, l. 55. p. 556. d.

[1] *denos aſſes* : Il y a bien des difficultez à evaluer les monnoyes romaines ſur le pié des noſtres. On peut voir ce qu'ont écrit là deſſus Meſſieurs Gaſſendi, Peyresk, Lancellot &c. Pour ne point entrer dans cette diſcuſſion, qui demande une etude particuliere, nous nous ſervons des noms propres des monnoyes romaines.

*binas denarios.*

*ſingulos denarios.*

*aureus.*

[2] Mais elles obtinrent que l'on donneroit leur congé aux ſoldats qui auroient ſeize ans de ſervice, qu'on pourroit ſeulement les retenir encore cinq ans ſous le drapeau, [comme veterans, ] mais ſans les obliger à aucune choſe qu'à combattre; & qu'aprés cela on les licentieroit abſolument, [ & on leur donneroit recompenſe. ] 'Ainſi ils revenoient à la premiere ordonnance d'Auguſte, qui dans la 19[e] année de ſon regne [n], avoit fixé le temps de la milice à douze ans pour ſes gardes, & à ſeize pour les autres troupes. 'Mais dixhuit ans aprés, qui eſt le temps où nous ſommes, il avoit étendu le ſervice des premiers à ſeize ans, & celui [2] Tac. c. 36. 52. p. 21. 26. Dio, l. 54. p. 552. d. l. 55. p. 563. c.

treize ans avant J. C.

L'an de J.C. 5, d'Auguſte 35.

Tac an. 1. c. 17. p. 14. des autres à vingt. 'On les retenoit meſme encore dans le camp juſqu'à trente & quarante années ſous le nom de " Veterans, & on les obligeoit [ en partie ] aux meſmes travaux que les autres.

ou *Emeriti.*

n. 107 | p. 14. 'Auſſi comme on differoit toujours de leur donner leur recompenſe, la pluſpart mouroient ſans la recevoir ; & on ne la donnoit point à leurs heritiers. 'Tibere caſſa des l'année d'aprés ce qui avoit eſté accordé aux ſeditieux, & remit le temps du ſervice à vingt ans.

c. 78. p. 36 | Suid. *t.* p. 550. f.

Tac. an 1. c. 17. p. 14 | n. 109. 'On donnoit d'abord des terres aux vieux ſoldats : [ ce qui produiſit de grands maux, comme les Eglogues de Virgile l'ont appris à tout le monde. ] 'Auguſte en la 19e année de ſon regne, ordonna qu'au lieu de terres, on leur donneroit une certaine ſomme d'argent. 'Dans le temps où nous ſommes, il la fit monter juſqu'à cinq mille dragmes pour les gardes, & trois mille pour les ſoldats des legions. [ On croit que Caius la reduiſit à la moitié. Cette recompenſe s'appelloit par les Latins, *Emeritum.* ]

Dio, l. 54. p 539. c. d | Suet l. 2. c. 49. p. 325. Dio, l. 55. p. 565. c.

p. 555. c. d. e. 'Il falloit trouver un fond pour entretenir tant de troupes, & pour leur donner la recompenſe qu'on leur promettoit. Auguſte commença par mettre une ſomme d'argent dans le threſor " de la milice, comme il l'appella, & promit de continuer tous les ans : les Rois & les peuples [ alliez ] imiterent ſon exemple ; & il accepta leurs offres. Mais il refuſa celles d'un grand nombre de particuliers, quoiqu'ils proteſtaſſent qu'ils les faiſoient volontairement. Ce fond n'eſtoit ni proportionné aux depenſes,

De J. C. 6, d'Auguſte 37.

*perennis.*

c. ni permanent. 'C'eſt pourquoi aprés avoir pris par écrit les avis des Senateurs, pour les faire tous revenir au ſien, il ordonna que l'on prendroit pour cela la vingtieme partie des ſucceſſions & des legs, à l'exception de ce qui ſeroit laiſſé aux parens les plus

l. 56. p. 588. 589. proches, ou à des perſonnes pauvres ; 'ce qui parut fort onereux à tous les Romains, [ & ne laiſſa pas de s'executer. ]

Tac. an. 1. c. 78. p 36 | 2. c. 42. p. 55 | n. 117. 'Il y avoit encore un impoſt d'un pour cent ſur tout ce qui ſe vendoit, établi pour les ſoldats aprés les guerres civiles.

Dio, l. 55. p. 565. d. 'Pour avoir ſoin de ce threſor, il ordonna qu'on prendroit au ſort trois de ceux qui auroient eſté Preteurs, & que leur fonction dureroit trois ans. Depuis cela, les Empereurs nommerent eux meſmes ces trois Threſoriers.

ART. XV.

## ARTICLE XV.

*Famine : Guerres en Dalmacie & ailleurs : Défaite de Varus en Allemagne.*

'OUTRE tant d'impoſts, le peuple Romain fut encore affligé par une famine, qui obligea Auguſte de faire ſortir de la ville un grand nombre de perſonnes, & preſque tous les étrangers. Dio, p. 566. Suet. l. 42. p. 224.

'On établit alors dans Rome une nouvelle garde diviſée en ſept compagnies ſous un Chevalier, pour arreſter les embraſemens qui y eſtoient plus frequens qu'à l'ordinaire. Dio, l. 55. p. 566. c. d.

'Il y avoit en meſme temps beaucoup de ſoulevemens, & de guerres en divers endroits, dans l'Iſaurie, dans la Mauritanie, dans la Sardaigne, 'dans l'Allemagne, [a] dans la Meſie, [b] mais principalement dans la Dalmacie & la Pannonie, qui avoient chacune pour chef de la revolte un nommé Baton. Ces deux chefs ayant fait ſoulever tout le pays, accablé par les impoſts qu'on y levoit, donnerent bien de la peine à Tibere durant trois ans qu'elle dura ſans diſcontinuer. On aſſure que depuis les guerres Puniques, les Romains n'en avoient jamais eu de ſi faſcheuſes contre des étrangers. Ils y employerent quinze legions, & autant de troupes des alliez. p. 567. c. d. c. a p. 569. a. b p. 568. & c. Suet. l. 3. c. 16, p. 349 350.

V. la ruine des Juifs §. 4. ["Archelaüs Ethnarque de Judée, fut relegué en ce temps là dans les Gaules par Auguſte ; & ſon pays reduit en province, fut depuis gouverné par un Intendant que l'Empereur y envoyoit, avec l'autorité de Gouverneur, & neanmoins avec quelque dependance du Gouverneur de Syrie.]

De J. C. 7, d'Auguſte 38. 'La famine & les guerres de la Dalmacie continuerent encore l'année ſuivante à affliger les Romains. Auguſte qui craignoit que Tibere ne prolongeaſt à deſſein les troubles de la Dalmacie, y envoya une nouvelle armée ſous la conduite de Germanicus fils de Druſus. 'Car pour Agrippa, bien loin de luy donner de l'emploi, il le desherita, comme nous avons dit, luy oſta ſon bien, qu'il appliqua au threſor des milices, & le relegua meſme dans l'iſle de Planaſie pres de la Corſe. Dio, l. 55. p. 569 b c. d. c. 570. a.

De J. C. 8, d'Auguſte 39. 'La guerre de Dalmacie finit enfin par l'entiere ſoumiſſion de cette province. Baton qui avoit eſté l'auteur de la revolte des Dalmates, vint trouver Tibere ſur ſa foy : & comme Tibere luy demanda publiquement pourquoi ces peuples avoient entre- p. 570. c.

'nn de J.C. ', d'Auguſte ,0.

fuſt des mois entiers à laiſſer croiſtre ſa barbe & ſes cheveux, & à donner d'autres marques d'une douleur extraordinaire.

'Le poete Ovide fut relegué dans ce temps là à Tomes en Scythie, où il arriva " l'année ſuivante. Ut. p. 611. § 12.

De J. C. 10.

'L'eſtat de l'Allemagne obligeant Auguſte à menager tout le monde, il ſouffrit qu'on fiſt ſeize Preteurs pour la 42e année de ſon regne. Mais ordinairement il n'y en a eu que douze. 'Il défendit aux provinces de rendre aucun honneur [extraordinaire,] ni aucun témoignage d'eſtime aux Gouverneurs tant qu'ils ſeroient en charge, ni de deux mois aprés, parceque pluſieurs achetoient ces témoignages " en faiſant ou ſouffrant beaucoup de crimes. Dio. l. 56. p. 586. d. e.

De J. C. 11, d'Auguſte 42.

nomi inexistimum.

## ARTICLE XVI.

### *Tibere eſt comme aſſocié à l'Empire : Mort d'Auguſte.*

en l'an 10 de J. C.

TIBERE avoit eſté envoyé en Allemagne " l'année d'aprés la défaite de Varus. [a] Il en revint au bout de deux ans, [ſur la fin de l'an 12 de J.C. auquel Germanicus fut Conſul.] Il entra à Rome en triomphe. [Mais ce triomphe fut moins conſiderable pour luy que] 'la loy publiée au nom des Conſuls, par laquelle il fut ordonné qu'il gouverneroit conjointement avec Auguſte, & avec la meſme autorité, les armées, & toutes les provinces [du partage de l'Empereur,] & qu'il exerceroit avec luy la charge de Cenſeur. C'eſtoit Auguſte qui avoit demandé ce decret, [par lequel] 'Tibere devenoit " ſon collegue dans la dignité imperiale. [b] Il fut autoriſé par le Senat & par le peuple. Patercule dit aſſez clairement que la loy fut faite avant que Tibere revinſt d'Allemagne, & avant ſon triomphe, quoique ſelon Suetone ce n'ait eſté qu'un an aprés. Suet. l. 3. c. 18. p. 351. [a] c. 20. p. 353.

De J. C. 12, d'Auguſte 43.

c. 21. p. 353. 354. [b] Vell. P. l. 2. c. 121.

collega imperii.

Tac. an. 1. c. 3. p. 4. [b] Vell. Pat. l. 2. c. 121. Suet. l. 3. c. 21 p. 353.

[Ce fut peuteſtre par une ſuite de cette loy,] 'qu'Auguſte en recommandant au Senat Germanicus alors Conſul, recommanda le Senat meſme à Tibere. [Quelques uns ont meſme cru que S. Luc contoit de ce temps-ci la " quinzieme année de Tibere, en laquelle S. Jean Batiſte commença à preſcher. Neanmoins on ne voit point que les auteurs content les années de ſon empire que depuis la mort d'Auguſte.] Dio. l. 56. p. 587. b.

NOTE 4.

'Auguſte continuant toujours à veiller pour la conduite de l'Etat, nonobſtant ſon grand age & ſa foibleſſe, 'ordonna que les bannis ne pourroient demeurer que dans les iſles éloignées " de vingt lieues au moins du continent, exceptant neanmoins celles c. d. e.

400 ſtades.

 L'an de J. C. 12, d'Auguſte 43.

de Cos, de Rhode, & de Leſbos, [qui en ſont plus proches.] Il regla auſſi ce qu'ils pourroient conſerver de biens & de domeſtiques.

p. 568. b c. c. d. ' Il renouvella l'année ſuivante à Tibere la puiſſance du Tribunat: & comme il ne pouvoit plus aller que rarement au Senat à cauſe de ſon age, il demanda qu'il luy fuſt permis de choiſir tous les ans vingt Senateurs pour lui ſervir de conſeil. Le Senat en dreſſa auſſitoſt un arreſt, portant que tout ce qu'il auroit ordonné avec Tibere & ſes autres enfans, avec les Conſuls en charge ou deſignez, avec les vingt Conſeillers qu'il choiſiſſoit alors, ou ceux qu'il pourroit choiſir à l'avenir, que tout cela auroit force de loy, & la meſme autorité que s'il avoit eſté decerné par tout le corps du Senat. Auguſte s'eſtoit déja attribué ce pouvoir, & s'eſtoit fait un conſeil de quinze Senateurs qu'il choiſiſſoit pour ſix mois: mais il fut bien aiſe de ſe faire autoriſer par un arreſt du Senat, qui le rendoit maiſtre d'ordonner de toutes choſes comme il vouloit, ſouvent ſans ſortir meſme de ſon lit. De J. C. 13. d'Auguſte 44.

[Il paroiſt que cela paſſa à ſes ſucceſſeurs: car on voit qu'ils menoient pluſieurs Senateurs avec eux dans leurs voyages, & meſme dans leurs guerres; d'où vient qu'on les appelloit " les Compagnons de Ceſar. Et il eſt certain qu'ils ordonnoient tout ce qu'ils jugeoient à propos, ſans ſe donner preſque jamais la peine d'en conſulter le Senat. Cela dura apparemment juſqu'à Gallien,]' dont on marque " qu'il défendit le premier aux Senateurs d'entrer dans les charges militaires, & meſme de ſe trouver dans les armées: ' & le Senat ne ſe mit pas en peine de ſe faire relever de cet édit par les Empereurs ſuivans. [On voit neanmoins que les Empereurs ont toujours continué à avoir un Conſeil auprés d'eux: mais il étoit peuteſtre plus compoſé d'officiers militaires que de Senateurs.] *Comites.*

Aur. V. in Galli. V. Gallica §. 1.

in Probo.

Dio, l. 56. p. 585. a. b. d. ' L'année que Sextus Pompeius, & Sextus Apuleius, furent Conſuls, fut la derniere de la vie d'Auguſte dont ils étoient tous deux parens. ' Il y acheva encore avec Tibere le dénombrement des citoyens Romains, [a] dont le nombre ſe trouva monter à quatre millions cent trente-ſept mille perſonnes. [b] Il fit aprés cela un abregé de toute l'hiſtoire de ſa vie, pour eſtre gravé ſur ſon mauſolée, [c] & cet abregé, dont une partie ſe lit encore dans Gruter, [ ſert beaucoup pour la vérité de l'hiſtoire. ] De J. C. 14.

Suet l. 3. c. 21. p. 254 | l. 2. c. 97. p. 305.

a Uſſ. p. 612.

b Suet. l. 2. c. 101. p. 318.

c Grut. p. 230.

Vell. Pat. l. 2. c. 123 | Suet. l. 2. c. 97. 98. p. 306. 307. ' Il ſortit de Rome pour aller aſſiſter à des jeux qu'on faiſoit à Naples en ſon honneur, & conduire Tibere qu'il envoyoit en

Illyrie, juſqu'à Benevent. 'Il fit ce voyage avec une gayeté extraordinaire: 'mais au retour, un flux qu'il avoit commencé à ſentir avant que de partir de Rome, l'arreſta à Nole: & il y mourut 'd'une maniere qui parut tout à fait douce & paiſible, comme il l'avoit ſouhaité. [Mais la foy nous fait voir des ſuites horribles de cette mort ſi heureuſe en apparence:] ' & peu auparavant il s'eſtoit plaint luy meſme avec effroi, que quarante perſonnes l'emportoient. 'En diſant le dernier adieu à ſes amis, il leur demanda s'il n'avoit pas bien joué ſon perſonnage.

Suet. c. 98. c. 98. p. 309. Vell. Pat. c. 123. Suet. c. 97. p. 310. c. 100. c. 99. p. 309.

*Auguſtus.* 'Il mourut le 19[e] jour du mois[f] d'aouſt, auquel il avoit donné ſon nom;[a] & c'eſtoit le meſme jour auquel il avoit commencé ſon premier Conſulat.[b] Il avoit vécu 75 ans, dix mois, & 26 jours; dont il avoit regné quarante-quatre ans moins treize jours, depuis la bataille d'Actium qui l'avoit rendu maiſtre de l'Empire, '& cinquante-ſept ans, ſix mois, & deux jours, ſelon Joſeph, [ou plutoſt cinq mois & quatre jours depuis la mort de Ceſar, qui fut tué le 15 de mars, l'an 44 avant l'ere commune.] 'On remarque qu'il mourut dans la chambre où ſon pere Octave eſtoit mort. 'Livie ſa femme fut ſoupçonnée d'avoir avancé ſa mort de peur qu'il ne ſe réconciliaſt avec Agrippa, qu'il avoit eſté voir ſecretement depuis peu,[c] & qui fut la premiere victime du nouvel empire de Tibere.

Dio, l. 56. p. 590 a. a Tac. l. 1 c. 9. p. 9. b Dio, l. 56. p. 590. b. Joſ. ant. l 18. c. 3. p. 619 b. Tac. l. 1. c. 9. p 9 | Suet. l. 2. c. 101. p 310. Dio. l. 56. p. 589. d | Tac. l. 1. c. 5. p. 5. c Tac. l. 1. c. 6. p. 5.

*Comitia.*

[Nous n'entrons point ici dans le jugement qu'on a fait, ou qu'on doit faire de l'eſprit, des actions, & de la conduite d'Auguſte, dont nous n'avons parlé que pour éclaircir la ſuite de l'hiſtoire. Il ſuffit de remarquer ce qu'on a dit, Qu'il ne devoit jamais naiſtre, à cauſe des maux qu'il a faits pour ſe rendre maiſtre de la Republique; ou qu'il ne devoit jamais mourir, à cauſe de la ſageſſe & de la moderation avec laquelle il la conduiſit lorſqu'il fut venu about de ſes deſſeins.] ' Cependant on aſſure que peu de perſonnes le pleurerent d'abord: mais la conduite de ſon ſucceſſeur le fit enſuite regreter de tout le monde. 'Auſſi il y en eut qui prétendirent qu'il n'avoit elevé Tibere que pour ſe faire aimer par la comparaiſon d'un homme dont il connoiſſoit les défauts. [Mais dans la vérité, il paroiſt n'avoir ſongé à Tibere qu'aprés avoir perdu tous ceux ſur qui il euſt pu jetter les yeux.]

Dio, l. 56. p. 598. c | 599. d. p. 599. e Suet. l. 3. c. 21. p. 355.

## ARTICLE XVII.

### *Honneurs ſacrileges rendus à la memoire d'Auguſte.*

Dio, l. 56. p. 590-600.

DION décrit amplement la pompe funebre qu'on fit à Auguſte, & beaucoup d'autres choſes qui regardent le meſme ſujet. [Les honneurs qu'on luy rendit, produiſirent une nouvelle ſuperſtition, & une nouvelle impieté dans le paganiſme. Car comme s'il n'euſt pas eſté aſſez criminel de n'avoir pas adoré le Dieu veritable,] 'on en voulut faire une [fauſſe] divinité. [a] Dans ſes funerailles on laiſſa envoler du haut du buſcher une aigle qui emportoit, diſoit-on, ſon ame dans le ciel. [c] Et aprés cette ceremonie on l'immortaliza, ſelon les termes de l'hiſtoire, 'le Senat luy decerna des "honneurs divins, un temple, [b] des preſtres, & une preſtreſſe qui fut ſa propre femme Livie, nommée alors Julie & Auguſte. Il ſe trouva un Senateur honoré meſme de la Preture, nommé Numerius Atticus, qui aſſura avec ſerment qu'il avoit vu ſon ame monter dans les cieux; de quoy il fut bien récompenſé par Livie: '& l'on continua cette folie à l'égard des autres Princes, que l'on elevoit de meſme dans le ciel par un parjure à la honte du ciel [& de la terre.] L'une des premieres actions de Tibere, fut d'inſtituer des preſtres d'Auguſte. Vingt-&-un des plus illuſtres Senateurs furent choiſis par le ſort pour commencer cette impieté: & on y ajouta Tibere meſme, Druſus ſon fils, Germanicus, & Claude ſon frere [qui fut depuis Empereur.]

p. 600. a.
a p. 598. b.
p. 600. a.
Tac. l. 1. c. 11. p. 10.
b Dio, l. 56. p. 600. a.
Tac. p. 149. d.
Tac. an. 1. c. 54. p. 26.

*cæleſtes religiones.*

'Il y avoit dans toutes les maiſons des perſonnes conſacrées à ſon honneur. [c] Tibere & Livie luy eleverent un temple à Rome [d] dans le palais. [e] On" fit de meſme un temple de la maiſon où il eſtoit mort à Nole: & divers peuples luy en baſtirent encore en beaucoup d'autres endroits, tantoſt volontairement, & tantoſt par force, [f] aprés l'exemple que ceux de Tarragone leur en donnerent l'année ſuivante. [g] En attendant que celui de Rome fuſt achevé, on mit une ſtatue d'or de ce prince dans le temple de Mars, ſur un lit, où on luy rendoit les honneurs divins comme on devoit faire dans ſon temple.

Tac. l. 1. c. 73. p. 3.
c Dio, p. 600. a. b.
d Plin. hiſt. l. 12. c. 19. p. 311. c.
e Dio, l. 56. p. 600. b.
f Tac. l. 1. c. 78. p. 36.
g Dio, l. 56. p. 600. b.

*in templis.*

[Comme c'eſtoit la coutume des payens de celebrer des jeux pour honorer les idoles,] 'auſſi on ordonna que les Conſuls en feroient le jour de ſa "naiſſance, '& que les Tribuns du peuple preſideroient à d'autres qui portoient ſon nom, [b] & qui ſe faiſoient depuis longtemps le jour qu'il eſtoit revenu de Grece &

c.
c Tac. l. 1. c. 15. p. 13.
b Tac. l. 1. n. 100. p. 13.

*in ſpectaculis.*

de Sicile à Rome. Ces derniers ſont marquez dans les faſtes le 12 d'octobre, & les autres le 23 de ſeptembre. 'Livie établit encore une autre feſte d'Auguſte, qu'elle celebroit durant trois jours dans le palais. 'Elle luy conſacra auſſi une ſtatue dans ſon appartement, & elle vouloit traiter à cette ceremonie les Senateurs & les Chevaliers avec leurs femmes: mais Tibere qui n'aimoit pas ſon ambition, & qui cherchoit à la rabaiſſer, ne luy laiſſa que les femmes, & traita les hommes.

Dio, l. 56. p. 600. c.

l. 57. p. 610. a. b.

[Mais il ne faut pas s'étonner que les Romains fiſſent une divinité d'Auguſte, puiſque luy meſme avoit voulu, [ou au moins avoit ſouffert,] qu'on le repreſentaſt de la meſme maniere qu'on repreſentoit les divinitez payennes, qu'on luy elevaſt des temples, qu'on luy conſacraſt des preſtres & des ſacrificateurs. 'Il avoit permis aux Grecs de Pergame & de Nicomedie, deux ans aprés la bataille d'Actium, de luy conſacrer quelques [edifices:] & cet exemple fut depuis imité par les autres peuples, & par les Rois alliez, hormis à Rome & dans l'Italie, où l'on ne conſacra jamais de temple à un Empereur qu'aprés ſa mort: [quoique ceux qui honoroient ainſi des hommes, pendant qu'au moins ils vivoient & agiſſoient, fuſſent ſans doute encore moins deraiſonnables.]

Tac. l. 1. c. 10. p. 10.

Dio, l. 51. p. 458. a. b.

'La pluſpart des provinces luy dreſſerent donc des temples & des autels avant qu'il fuſt mort, & preſque toutes les villes fonderent des jeux en ſon honneur. 'Tous les Rois alliez reſolurent de ſe joindre enſemble pour achever un temple commencé longtemps auparavant à Athenes, & de le conſacrer au genie & à la fortune d'Auguſte. [f Nous avons parlé] 'de l'autel celebre qu'on luy avoit dreſſé à Lion.

Suet. l. 2. c. 59. p. 248.

c. 60. p. 249.

V. 59.

Dio, l. 54. p. 544. a.

[Peu de ſes ſucceſſeurs furent honorez durant leur vie de cette maniere viſiblement ſacrilege; mais preſque tous le furent aprés leur mort. Le demon s'efforçoit ainſi d'augmenter l'idolatrie, de la relever par tout le faſte de la majeſté imperiale, & de l'appuyer par toute la puiſſance du nom Romain. Comme il aime à abuſer des veritez les plus ſaintes pour s'elever, s'il le pouvoit, contre la Verité eſſentielle, & faire ſervir à noſtre perte ce qui doit eſtre noſtre ſalut,] il vouloit, s'il faut ainſi dire, profaner la vérité ſi importante de l'immortalité de nos ames, ſouffrant que les payens la cruſſent, pourvû qu'ils l'employaſſent non à chercher les moïens de rendre heureuſe cette ame immortelle, [en l'uniſſant à ſon bien ſouverain & unique,] mais à ſe ſeparer du vray Dieu [pour s'enfler par l'imagination d'une fauſſe divinité,

Chry. 2. Cor. h. 26. p. 740. c.

ou ] pour tomber par la flaterie dans une nouvelle impieté, en adorant comme des dieux [ ceux qui bruloient avec luy dans les enfers. La Verité ſe moquoit neanmoins de ſes vains efforts: pendant qu'il croyoit faire triompher le menſonge par le bruit & l'éclat de ſes nouvelles [1] apotheoſes, elle commençoit, dans le ſecret ineffable de ſa providence, à operer le myſtere du ſalut du monde: & un enfant en qui les hommes ne voyoient rien au deſſus des autres enfans, ſe préparoit à renverſer le regne des demons, & de tous les faux dieux, par la folie de la Croix; & à purifier la terre de tant de crimes & d'abominations, par la ſeule vertu de ſon Sang.]

# L'EMPEREUR TIBERE.

## ARTICLE PREMIER.

*Famille de Tibere; ſon exterieur; ſes études; ſa timidité; ſon irreſolution.*

Suet. l. 3. c. 1. 2. 3. p. 321-327. | l. 2. c. 62. p. 251.

'L'EMPEREUR Tibere eſtoit ſorti, du coſté de Tibere Neron ſon pere, de la famille Patricienne des Claudes ſi celebre dans l'hiſtoire Romaine. 'Cette famille paroiſt avoir eu pour ſon caractere propre, un eſprit ſuperbe, [roide & inflexible, ſoit dans le bien, ſoit dans le mal; & elle s'eſt preſque toujours ſignalée en ſoutenant les pretentions du Senat & des Patriciens contre le peuple.] 'La mere de Tibere etoit originairement de la meſme famille: mais Livius Druſus dont elle eſtoit fille, avoit eſté adopté dans la maiſon des Livie; & elle en eut le nom. 'Celui de Druſille qu'elle portoit encore, [venoit apparemment du meſme coſté.]

Tac. an. 1. c. 4. p. 5.

Suet. l. 3. c. 3. p. 327 | Dio, l. 48. p. 383. d.

Suet. l. 2. c. 62. p. 251.

'On peut voir dans Suetone ce qu'on ſçait de Tibere Neron le pere. Il nous ſuffit de remarquer qu'il ceda à Auguſte ſa femme Livie. 'L'hiſtoire n'oſe dire ſi ce fut malgré elle. [a] Elle eſtoit alors

l. 3. c. 4. p. 328.

Tac. an. 5. c. 1. p. 127.

[a] Suet. l. 3. c. 4. p. 329.

1. C'eſt le nom qu'on donnoit a la ceremonie par laquelle on pretendoit diviniſer un Empereur.

mere

mere du Prince dont nous parlons, & groſſe d'un autre enfant, qui eſtant né [1] trois mois aprés, [dans la maiſon d'Auguſte,] fut nommé Decimus, & depuis Nero Claudius Druſus, parcequ'Auguſte l'avoit renvoyé à celui qui en devoit eſtre le pere ſelon les loix. [2] Druſus né de la ſorte ſous le Conſulat d'Appius Claudius Pulcher, & de C. Norbanus Flaccus, l'an de Rome 716, [38 ans avant J.C.] [3] mourut l'an de Rome 745, lorſqu'il eſtoit luy meſme Conſul. Il laiſſa d'Antonia ſa femme, niece d'Auguſte, & fille de Marc Antoine, pluſieurs enfans, dont l'aiſné fut Germanicus.]

l. 5. c. 1. p. 501 | not | Dio, l. 48. p. 384. a. b.

Dio, p. 383. a.

V. Auguſte § 8.

[1] Tibere naquit le ſeizieme de novembre ſous le Conſulat de M. Æmilius Lepidus, & de L. Munatius Plancus, [3] comme Suetone pretend l'avoir appris de pluſieurs monumens authentiques, quoique d'autres miſſent ſa naiſſance ou un an pluſtoſt, ou un an pluſtard. [1] Il fut appellé *Tiberius Claudius Nero*. [a] Lorſqu'il eut eſté adopté par Auguſte il changea ſon nom de Claude en celui de Claudien. [b] Ses medailles ne l'appellent neanmoins jamais que Tibere Ceſar, en y ajoutant, mais tres rarement, le nom de Jule.

Suet. l. 3. c. 5. p. 329. 330 | Dio, l. 57. p. 614. e.

l'an de Rome 712. avant J.C. 42.

Suet. l. 3. c. 42. p. 377.

[a] Dio, l. 55. p. 567. a.

[b] Birag. p. 34. a.

[1] Il eſtoit extremement grand de corps, plein & gros à proportion, fort & robuſte; [c] d'une tres bonne complexion & d'une grande ſanté. [1] Il avoit le viſage bien fait, [3] mais defiguré par beaucoup de petites elevures: ſes yeux eſtoient grands. [1] On remarque qu'il voyoit clair en pleine nuit durant quelque temps aprés qu'il eſtoit eveillé: [1] mais durant le jour il voyoit peu. [d] Dans ſa vieilleſſe il devint chauve, courbé, maigre, & ſec: & ſes elevures degenerant en ulceres, l'obligeoient d'avoir ſouvent pluſieurs emplaſtres ſur le viſage: de ſorte qu'on pretend qu'une des raiſons qu'il eut de ſe retirer de Rome dans ſes dernieres années, fut pour ne pas expoſer aux yeux de cette grande ville un exterieur ſi difforme: [1] Et quelques-uns croient que ces ulceres n'eſtoient que l'effet des maux dont Dieu puniſſoit ſes debauches.

Suet. l. 3. c. 68. p. 406.

[c] p. 408 | Tac. Suet. p. 407.

&c.

p. 407 | Dio, l. 57. p. 603. a.

Dio, p. 603. a.

[d] Tac. an. 4. c. 57. p. 119. | Suet. l. 3. p. 406. not.

Valeſ. p. 15.

[1] Il fut elevé dans l'étude des lettres greques & latines; s'y appliqua avec affection; [e] & continua toujours à les cultiver: [f] de ſorte qu'il n'eut beſoin du ſecours de perſonne quand il eut occaſion d'écrire ou de parler en public. [g] Il travailloit beaucoup ce qu'il écrivoit; mais à force d'y retoucher, il le rendoit obſcur; de ſorte que ce qu'il faiſoit ſur le champ valoit mieux que ce qu'il avoit premedité. [1] Mais on doute ſi ce n'eſtoit pas ſouvent à deſſein qu'il eſtoit obſcur. [h] Il aimoit ſurtout l'hiſtoire des fables, & la connoiſſance de l'antiquité; ce qu'on appelloit alors *la Grammaire*. Mais il l'aimoit juſqu'à l'excés, affectant de ſe ſervir des ceremonies, & meſme des expreſſions que le temps avoit

Suet. l. 3. c. 70. p. 409.

[e] c. 56. p. 393.

[f] Tac. an. 13. c. 3. p. 197.

[g] Suet. l. 3. c. 70. p. 409.

Tac. an. 13. c. 3. p. 197.

[h] Suet. c. 70. p. 410.

l. 2. c. 86. p. 136. abolies: 'de quoy Auguſte le railloit quelquefois. [a] Il avoit ordinairement autour de luy pluſieurs grammairiens Grecs, & il n'y avoit point de compagnie qui luy fuſt plus agreable. [b] Ce fut avec eux qu'il examina "l'hiſtoire celebre de la mort de Pan. V. N. S. J. C. § 21.

[a] l. 2. c. 66. p. 392. 393. c. 70. p. 410 | Tac. an. 4. c. 58. p. 120.
[b] Euſ. præp. ev. l. 5. c. 17. p. 207. b.

[c] Il affectoit encore de parler rarement en grec, ſurtout dans le Senat, quoiqu'il le fiſt quelquefois: & il vouloit que les Grecs meſmes y parlaſſent en latin. [d] Il prenoit grand ſoin de ne ſe ſervir que des termes les plus latins & les plus purs. Et une fois en ayant mis un dans un edit qui ne l'eſtoit pas, il y fit reflexion la nuit, & le lendemain il tint une grande aſſemblée pour examiner ce mot. Il ſouffrit meſme qu'on luy diſt qu'il pouvoit donner aux hommes le droit de bourgeoiſie, mais non pas aux mots.

[c] Suet. l. 3. c. 71. p. 411 | Dio, l. 57. p. 612. b. c.
[d] Dio, l. 57. p. 613. c.

[ On ne peut douter qu'il n'euſt quelque cœur, & un grand genie. Il n'euſt pu ſans cela réuſſir comme il fit dans les grandes guerres qu'il eut à conduire ſous Auguſte. Mais il appliqua ſi mal ce qu'il avoit de bon, que l'hiſtoire nous le repreſente comme un homme à qui la corruption de la nature avoit donné toutes ſortes de mauvaiſes qualitez.

Quoiqu'il ait ſouvent commandé les armées avec honneur dans ſa jeuneſſe, ] 'cependant il parut fort timide lorſqu'il fut Empereur, ſurtout dans l'affaire de Sejan. [Auſſi] [e] il eſtoit ſoupçonneux & défiant: tous ceux qui avoient de grandes qualitez luy eſtoient ſuſpects & odieux, 'lors meſme qu'ils n'eſtoient point en état de luy pouvoir nuire; [f] & la haine qu'il avoit pour eux eſtoit d'autant plus violente, qu'elle eſtoit plus injuſte & plus honteuſe.

Suet. l. 3. c. 63-66. p. 402-405.
[e] Tac. an. 1. c. 13. 80. p. 12. 37. Dio, l. 57. p. 617. c.
[f] Tac. an. 1. c. 32. p. 20.

'Il eſtoit lent & pareſſeux à agir: d'où vient que pour l'ordinaire il laiſſoit longtemps les perſonnes dans les meſmes emplois. 'Cependant on pretend qu'il deliberoit peu; [1] & que plus il penſoit à une choſe, plus il prenoit le mauvais parti. [g] Tacite dit qu'il avoit plus de vivacité "que de ſolidité & de jugement; ce qui le rendoit ſouvent indeterminé. anxium judicium.

e. 80. p. 37 | Suet. l. 3. c. 21. 57. p. 354. 393. Suet. p. 354 | n. 3.
[g] Tac. an. 1. c. 80. p. 37.

'Comme il craignoit ceux qui avoient de grandes qualitez, auſſi il haïſſoit ceux qui avoient de grands vices, & ne les vouloit pas employer. 'Il ne vouloit point non plus qu'on luy parlaſt avec liberté, & ne pouvoit neanmoins ſouffrir les flateries baſſes & exceſſives.

p. 37.
an. 3. c. 65. p. 91 | Suet. c. 27. p. 361. 362.

1. repentinis conſiliis melior quàm meditatis. *ex. Aur. Vict.*

## ARTICLE II.

### *Tibere fier, dominant, ſans amitié, ſombre, triſte, cruel, voluptueux.*

'CE prince avoit la fierté [& l'inflexibilité] naturelle à la famille des Claudes. L'ambition & le deſir de commander aux autres, [ avec lequel tous les hommes naiſſent, depuis qu'ils ne peuvent plus ſe commander à eux meſmes,] avoit eſté fomenté en luy par l'éclat & la grandeur de la maiſon d'Auguſte où il avoit eſté elevé, & par les grands honneurs dont il s'eſtoit vu chargé d'abord. [ Il n'aimoit neanmoins que le ſolide de la domination, & l'autorité de commander, ſe ſouciant peu du faſte & de l'apparence. ] Tac an. 1. c. 4. p. 5.

'On convient ſurtout que c'eſtoit un eſprit ſombre, melancolique, & couvert. 'Il n'aimoit point les plaiſirs & les divertiſſemens [ordinaires, comme les ſpectacles, ] mais à eſtre ſeul, toujours triſte & penſif. 'On pretend qu'Auguſte n'oſoit continuer un diſcours un peu libre & un peu gay des qu'il voyoit venir cet homme farouche & inſociable. 'Il ſe piquoit des moindres choſes. an. 1. c. 33. p. 20. 3. c. 37. p. 82. Suet. l. 3. c. 21. p. 354. c. 55. p. 393.

*diritatem morum improbaſſe.*
** de acerbitate & intolerantia morum.*

'On l'accuſe* de n'avoir eu ni douceur, ni complaiſance pour perſonne, 'ni même aucun naturel ſoit pour mere, ſoit pour frere, ſoit pour fils, ſoit pour qui que ce fuſt. 'Sa parole, ſon air, & tout ſon exterieur marquoit de la fierté & de l'arrogance. [a] Il ne parloit qu'en peu de mots à ceux qui eſtoient autour de luy, toujours lentement, [ & en s'écoutant. ] Souvent il ne leur diſoit rien du tout. 'Lorſqu'il faiſoit du bien, il y meſloit une affectation de ſeverité qui en oſtoit toute la grace. [b] Il ſembloit auſſi ne maintenir la juſtice & la diſcipline que pour diminuer la liberté, & pour ſuivre la dureté de ſon naturel. c. 51. p. 387. c. 50-56. c. 68. p. 408 | Tac. an. 1. c. 33. p. 20. [a] Suet. c. 68. p. 408. Tac. an. 1. c. 75. p. 35. [b] p. 34. Suet. c. 59. p. 395.

[ Mais le vice qui l'a rendu plus odieux, & qui a eſté le plus pernicieux aux autres, a eſté ſa cruauté. ] 'On la remarqua en luy des ſes premieres années, & un de ſes precepteurs, pour exprimer ſon humeur lente & cruelle, l'appelloit une boue paiſtrie avec du ſang. [ Car ce n'eſtoit pas un feu qui s'allumaſt promptement pour s'éteindre peu aprés, comme dans les perſonnes violentes ] 'Il nourriſſoit longtemps ſa colere dans le ſecret de ſon cœur, pour la faire enſuite eclater par des effets d'autant plus terribles, qu'il les avoit meditez plus à loiſir. 'On remarque que deux perſonnes de qualité l'ayant offenſé ſans y penſer en meſme temps, & en la c. 57. p. 395. Tac. an. 4. c. 21. p. 105 | c. 71. p. 124. an. 1. c. 13. p. 8.

meſme maniere, il s'échaufa contre l'un,[qu'il ne haïſſoit point d'ailleurs,] & ne dit mot à l'autre,"contre qui il eſtoit veritable- *cui implacabilius træſcebatur.*
Suet. c. 57. p. 394. ment piqué.'Il ne put meſme retenir ſa cruauté dans le commencement de ſon regne, où il cachoit tous ſes autres vices pour
c. 61. p. 398. s'acquerir de la reputation.'Chaque nouvel accident qui luy ar-
Dio, l. 58. p. 631. b. c. d. rivoit, luy fourniſſoit de nouveaux ſujets de l'exercer.'Mais jamais on ne vit rien de plus tragique que les ravages qu'elle produiſit dans ſes dernieres années, où l'on n'en pouvoit plus rejetter le blaſme ſur Sejan.[Ainſi il ne faut pas trop s'étonner de
e. ce que dit un hiſtorien,] 'que perſonne ne pouvoit deſavouer dans ſon cœur qu'il n'euſt eſté ravi de le déchirer avec les dents.

[Ce qu'il faiſoit meſme en apparence pour maintenir l'ordre & la police, ne ſervoit ſouvent qu'à donner occaſion aux dela-
Tac. an. 4. c. 28. p. 108. teurs de mettre en juſtice les perſonnes les plus qualifiées:] 'Et
a c. 33. p. 109. eſtre accuſé ſous Tibere, c'eſtoit preſque eſtre condamné.[a] Auſſi l'hiſtoire que Tacite a faite de ſon regne, ne contient guere que des ordres cruels de ce prince, des accuſations continuelles, des amis trahis par leurs amis, & des innocens opprimez par la violence.

[Ce qui eſt étrange, c'eſt que ce naturel farouche & melancolique, qui n'aimoit point les divertiſſemens ordinaires des autres, eſtoit en meſme temps porté à la debauche & aux voluptez
Suet. l. 3. c. 42. p. 377 | Plin. l. 14. c. 22. p. 355. e. d. les plus infames.]'Il eſtoit ſi ſujet au vin des ſa premiere jeuneſſe, qu'on s'en railloit publiquement: & depuis meſme qu'il fut Empereur, il paſſa une fois deux jours de ſuite en débauche, & donna les principales charges à ceux qui luy avoient tenu compagnie.

Suet. c. 72. p. 413. 'A l'extremité meſme de ſa vie, il continua toujours à manger à ſon ordinaire, en partie pour ne paroiſtre pas malade, & en partie par intemperance.[La pudeur ne nous permet pas de rien dire de ſes autres excés encore plus criminels & plus honteux, dont les auteurs de ſon hiſtoire n'ont que trop parlé, & qui ont meſme rendu infame l'iſle de Caprée, où il paſſa les dernieres années de ſa vie.

Il falloit que ſa pente à la cruauté, & aux autres vices qui le rendirent ſi odieux, euſt une étrange force ſur ſon eſprit. Car ſoit par inclination, ſoit par intereſt, il aimoit la reputation &
Tac. an. 4. c. 31. p. 109. l'eſtime des hommes;]'& n'ignoroit nullement ce qui étoit capable de la luy faire acquerir. Quoiqu'on donnaſt à tout ce qu'il faiſoit des applaudiſſemens & des eloges, il ſavoit bien diſtinguer ce qui venoit de la flatterie & d'une baſſe complaiſance, d'avec ce qui eſtoit l'effet d'une joie ſincere & d'une approba-

tion veritable. Il ne parloit jamais avec tant de liberté, que quand il faiſoit quelque liberalité & quelque grace. Ainſi ce n'étoit pas par ignorance qu'il faiſoit mal.

## ARTICLE III.

### *Tibere devient avare: Sa diſſimulation.*

'TIBERE n'eſtoit pas naturellement liberal ni magnifique: [a] mais auſſi il n'eſtoit pas avare, ni attaché à amaſſer de l'argent: [b] il eſtoit meſme bien aiſe d'employer celui qu'il avoit en des liberalitez honneſtes. Il garda encore longtemps cette bonne qualité aprés s'eſtre defait des autres. [c] Il donnoit des ſommes conſiderables & aux villes & aux particuliers, [d] lorſque ce n'eſtoit pas par leur faute qu'ils eſtoient tombez dans la pauvreté.

[e] Il ne vouloit pas qu'on le louaſt de ſes liberalitez; [mais ce n'eſtoit peuteſtre qu'un effet] [f] de ſon naturel rude & ſauvage, qui gaſtoit meſme ce qu'il avoit de bon. [g] Car il ne ſavoit point que la principale partie d'un bienfait eſt la maniere de le faire: & il couvroit d'une telle honte ceux à qui il donnoit de l'argent ou dont il payoit les dettes, par les reprimendes qu'il leur faiſoit, qu'on ne pouvoit plus dire qu'il leur euſt fait une grace, ni qu'ils euſſent ſujet de luy en eſtre obligez.

'Comme la neceſſité contraignoit neanmoins divers Senateurs à luy demander les meſmes ſecours qu'il avoit donnez à d'autres, il s'en laſſa enfin, & les renvoya au Senat pour juger s'ils meritoient d'eſtre aſſiſtez, & pour luy rendre conte de leurs dettes. Quelques uns le firent, & ſe reſolurent, s'il faut ainſi dire, à entreprendre un procés pour obtenir de luy une grace. Mais beaucoup aimerent mieux ſouffrir en ſilence leur pauvreté, que d'acheter ſa liberalité par l'aveu public de leur honte, [ou s'expoſer à ſa mauvaiſe humeur.] 'Car Hortale petit-fils du grand orateur Hortenſe, ayant pris cette voye, la compaſſion que tout le Senat témoigna pour une perſonne de cette qualité, ſuffit à Tibere pour le refuſer avec une dureté étrange.

'Il refuſa d'abord les ſucceſſions que diverſes perſonnes luy laiſſoient, lorſqu'elles avoient des parens: [h] & il rendit meſme quelquefois les biens que l'on avoit confiſquez. [i] Mais il changea ſur ce point dans ſes dernieres années, auſſi bien que ſur les autres, [k] receut tout ce qu'on luy laiſſoit par teſtament, mit de nou-

Suet l. 3. c. 46. p. 382.
*a* Tac. an. 3. c. 18. p. 75.
*b* an. 1. c. 75. p. 34.
*c* 2. c. 47. 48. p. 56 | Dio, l. 57 p. 614. d.
*d* Tac. an. 1. c. 75. p. 34 | 2. c. 48. p. 56.
*e* Dio, p. 614. d. e.
*f* Tac. an. 2. c. 75. p. 35.
*g* Senec. de ben. l. 2. c. 7. p. 11. 2. b.

c. 8. p. 11. b | Tac. c. 75. p. 85 | Suet. c. 47. p. 383.

Tac. an. 2. c. 37. 38. p. 51. 52 | Suet. p. 383.

Dio, l. 57. p. 614. d.
*h* Tac. an. 3. c. 18. p. 75.
*i* an. 1. c. 75. p. 34 | 4. c. 20. p. 104. 105.
*k* Dio, l. 58. p. 631. b.

veaux impoſts ; en un mot, il parut encore plus attaché à l'argent qu'à la bonne chere. Il alla meſme enfin juſqu'à faire des injuſtices & des violences pour s'emparer du bien des perſonnes riches : & on en rapporte pluſieurs exemples.

Suet. c. 49. p. 385.

[Quoiqu'il fuſt rempli de tant de vices, celui de la diſſimulation & de la fourberie eſtoit neanmoins ſon caractere particulier :]' & il l'aimoit comme la plus grande de toutes ſes vertus. [Auſſi il parloit, non pour ſe faire entendre, mais afin qu'on ne l'entendiſt pas ;]' & il peſoit avec ſoin toutes ſes paroles. [a] Il vouloit penetrer dans les penſées des autres en diſſimulant les ſiennes, afin qu'elles fuſſent toujours obſcures & ſuſpendues. Il eſtoit tellement né à cela, ou s'en eſtoit fait une ſi forte habitude, que lors meſme qu'il ne ſongeoit point à cacher ſes penſées, on avoit peine à les comprendre. Il temoignoit le plus d'amitié à ceux qu'il avoit le plus d'envie de perdre, & il faiſoit manger des perſonnes à ſa table en meſme temps qu'il les faiſoit condamner à la mort par le Senat. En un mot, on pouvoit prendre pour une regle generale, qu'il vouloit & penſoit tout le contraire de ce qui paroiſſoit en luy au dehors. Il s'en faiſoit un principe & une maxime d'Etat.

Tac. an. 4. c. 71. p. 124.

c. 11. p. 11 | 13. c. 3. p. 197.

a i. c. 7. p. 7.

2. c. 28. p. 47.

Dio, l. 58. p. 622. c.

l. 57. p. 601. 602.

'Ainſi plus ſa diſſimulation eſtoit grande, plus il eſtoit aiſé à ceux qui avoient de la lumiere, de penetrer dans ſon cœur : & il ne ſe cachoit pas meſme ſi fort qu'on ne viſt bien ce qu'il vouloit. ' Mais il falloit bien ſe garder de faire paroiſtre qu'on le voyoit : car rien ne le choquoit ſi ſenſiblement. Et c'eſt ce qui perdit une infinité de perſonnes. Les ſimples en s'arreſtant à ſes paroles, l'irritoient, parce qu'ils ne ſuivoient pas ſes intentions : & les plus éclairez ne l'irritoient pas moins, parce qu'ils luy oſtoient la gloire de les tromper. Pour echaper donc à ſa cruauté, il falloit avoir aſſez de lumiere pour demeſler ſes deguiſemens, & aſſez d'adreſſe pour ſuivre ſes ſentimens ſans faire ſemblant de les connoiſtre : & c'eſt à quoy peu de perſonnes pouvoient réuſſir.

p. 602. a. b. c.

Tac. l. c. 11. 12. p. 12.

Dio, p. 602. b.

[Cette diſſimulation & cette hypocriſie a eſté l'ame de toute la vie & de tout le gouvernement de Tibere. Et fut, comme nous avons dit, une des principales ſources de ſes crimes, & fut auſſi la cauſe de ce qui parut de bon en luy. Car ce vice eut la force de reprimer tous les autres, & de faire meſme paroiſtre en luy beaucoup de fauſſes vertus, tant que l'ambition ou la crainte luy firent juger que ce perſonnage eſtoit neceſſaire. Mais comme il ne ſongeoit qu'à étouffer les effets exterieurs de ſes mauvaiſes

inclinations, & non à en couper la racine par une vertu ſinon veritable, au moins morale & humaine ; des que ces digues furent levées, & qu'il ne craignit plus les hommes, ſes vices ſe deborderent comme un torrent, avec d'autant plus d'impetuoſité qu'ils avoient eſté retenus avec plus de violence. ]

## ARTICLE IV.

*Dieu conſerve Tibere ; oſte les obſtacles de ſa grandeur : Il eſt elevé aux dignitez, epouſe Julie, ſe retire à Rhode.*

[NOus laiſſons aux perſonnes plus éclairées à chercher dans les conſeils de Dieu pourquoi il a fait regner ce prince, en qui l'on peut dire que tous les vices eſtoient raſſemblez, en meſme temps qu'il travailloit à l'ouvrage du ſalut des hommes par les inſtructions divines, les ſouffrances, & la mort de J.C. ſon Fils, par l'effuſion de ſon Eſprit ; en un mot, par les plus grands myſteres qui aient jamais eſté operez ſur la terre. Pour nous, il nous ſuffit de reconnoiſtre qu'il a marqué viſiblement ]' que c'eſtoit luy qui faiſoit regner cet homme hypocrite pour punir les pechez des peuples.' Il le ſauva dans ſon enfance de toutes ſortes de perils, des ennemis, de la mer, d'un feu qui s'alluma tout d'un coup dans une foreſt lorſqu'il y paſſoit, & qui brula meſme les habits & les cheveux de ſa mere.

Job, 34. v. 30.

Suet. l. 3. c. 6. p. 330. 331.

[Livie eſtant devenue femme d'Auguſte, il devint auſſi comme le fils, ]' & bientoſt aprés le pupille de ce prince, que ſon pere luy donna en mourant pour tuteur : [a] de ſorte qu'il fut elevé dés l'enfance dans ſa maiſon, dans l'air, & dans le faſte de la Cour. [ A l'age de douze ou treize ans ]'il accompagna Auguſte lorſqu'il entra à Rome en triomphe aprés la mort de M. Antoine. [b] Il avoit un grand appui dans ſa mere, qui le portoit autant qu'elle pouvoit, & qui pouvoit beaucoup ſur l'eſprit d'Auguſte. 'Il paroiſt qu'elle avoit conceu de grandes eſperances de ce fils. [c] Auſſi Auguſte l'eleva aux charges des devant l'age porté par les loix, [d] luy donna quantité d'emplois, [e] & le chargea des ſa jeuneſſe de dignitez & de triomphes ; ce qui n'augmenta pas peu ſa fierté naturelle.

Dio, l. 48. p. 384. a.
a Tac. an. 1. c. 4. p. 5.
Suet. l. 3. c. 6. p. 331.
b Tac. an. 1. c. 3. p. 4.
Suet. l. 3. c. 14. p. 335.
c Dio. l. 53. p. 516. b.
d Suet. l. 3. c. 7. p. 332.
e Tac. an. 1. c. 4. p. 5.

'Il y avoit neanmoins pluſieurs perſonnes dans la maiſon d'Auguſte qui luy diſputoient le premier rang, [&que la proximité du ſang ou d'autres raiſons luy faiſoient meſme preferer.] Marcellus neveu d'Auguſte fut le premier deſtiné à la ſucceſſion de l'Em-

an. 6. c. 51. p. 151.

pire. Agrippa ſon gendre & le compagnon de ſes travaux, fut le ſecond. Caius & Lucius fils d'Agrippa, petit-fils d'Auguſte, & ſes fils par adoption, ſuivirent aprés. [ Agrippa leur frere y eut
p. 151. quelque part: & peuteſtre que les grandes qualitez ]' de Druſus qui eſtoit plus aimé du peuple, [ l'auroient enfin emporté ſur les vertus feintes de ſon aiſné. Mais la providence de Dieu enleva toutes ces perſonnes l'une aprés l'autre, & quelques uns meſmes, à ce qu'on crut, par les crimes de Livie; pour faire place à celui que les pechez des hommes avoient merité, ne laiſſant en vie que le jeune Agrippa, ſans vices, ſans vertus, & ſans genie, & Germanicus fils de Druſus, aſſez modeſte pour vouloir bien ceder l'Empire à ſon oncle.

Dio, l. 54. p. 543. c. Les deſſeins de Dieu ſur luy commencerent à paroiſtre, ]' lorſqu'Agrippa le pere eſtant mort", Auguſte qui avoit beſoin d'une perſonne eminente en dignité & en credit, à qui il puſt confier les affaires les plus importantes, ſans qu'il en euſt rien à craindre, ni que les autres en puſſent avoir de la jalouſie, choiſit pour cela Tibere. Mais il le choiſit malgré luy, dit Dion, & ſeulement parceque Caius & Lucius n'eſtoient alors que des enfans. [ Druſus meſme n'avoit encore que vingt ſix ans, & Auguſte n'euſt pu le preferer à Tibere ſans confirmer les ſoupçons qu'on avoit touchant ſa naiſſance. ] l'an de Rome 742, avant J. C. 12.

c | Suet. l. 2. c. 63. p. 252 || 3. c. 7. p. 333. 334. 'Auguſte deliberoit alors à qui il marieroit ſa fille Julie veuve d'Agrippa. Il penſa à pluſieurs perſonnes, & meſme à de ſimples Chevaliers: mais enfin il ſe reſolut de la donner à Tibere^c, en luy faiſant repudier ſa femme Agrippine fille d'Agrippa, dont il avoit déja un fils nommé Druſus, & qui eſtoit groſſe alors. Tibere l'aimoit, & n'aimoit pas Julie, dont il connoiſſoit les dereglemens. [ Mais jamais homme ne ſceut mieux vaincre toutes ſes paſſions par la paſſion de ſon intereſt. ]' Il eut de Julie un enfant qui ne vécut pas. l'an de Rome 744.

Suet. l. 3. c. 7. p. 334.

Dio, l. 55. p. 552. b. 'Aprés la mort de Druſus ſon frere" il eut le titre d'Empereur. [ Mais il ſemble qu'il ne l'ait eu que comme un ſimple General d'armée, à cauſe des avantages qu'il avoit remportez ſur les Allemans, & non comme un titre perpetuel de dignité & d'autorité. ] l'an de Rome 746.

p. 554. d. 'Deux ans aprés," Auguſte y ajouta la puiſſance du Tribunat pour cinq ans. Mais l'hiſtoire remarque que c'eſtoit moins pour relever Tibere, que pour retenir les deux jeunes Ceſars dans le devoir. l'an de Rome 748.

d | Suet. l. 3. c. 10. p. 337. 338 | Vell. Pat. l. 2. c. 99. 'Auſſi ni cet honneur, ni la charge qu'Auguſte luy vouloit donner, d'aller appaiſer les troubles de l'Armenie ne l'empeſcherent point de demander la permiſſion de ſe retirer à Rhode, comme

comme pour ne pas faire d'ombrage aux Ceſars, & peuteſtre parce qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'on les elevaſt peu à peu au-deſſus de luy. 'On croit que le deplaiſir qu'il eut de la mauvaiſe conduite de Julie ſa femme, qui meſme le mépriſoit, y contribua plus que tout le reſte: 'de ſorte que ſon mariage [qui ſembloit le devoir elever à l'Empire,] le mit plutoſt en danger de n'y arriver jamais, par la neceſſité qu'il eut de s'eloigner, pour ne pas voir dans ſa maiſon ce qu'il ne pouvoit plus ſouffrir [ſans eclater.] 'Son occupation à Rhode lorſqu'il ſortoit de chez luy, eſtoit d'aller ecouter les profeſſeurs des ſciences: [a] & l'unique uſage qu'il fit de ſa puiſſance du Tribunat, fut pour ſe venger baſſement d'un ſophiſte qui luy avoit dit quelques injures. 'Mais dans le ſecret il ne s'entretenoit que de vengeances, que de deguiſemens & d'artifices, que de crimes & de debauches.

Tac. an. 1. c. 53 p. 26. 6. c. 51. p. 151. Suet. l. 3. c. 11. p. 339. [a] p. 340. 341. Tac. an. 1. c. 4. p. 5 14. c. 57. p. 115.

'Il eut le loiſir dans cette retraite d'étudier ſerieuſement [les folies de] l'aſtrologie judiciaire, 'par leſquelles Dieu permet que les demons trompent les hommes qui meritent d'eſtre trompez, en leur decouvrant des choſes vraies qu'ils ne pourroient ſavoir par eux meſmes, afin de les engager plus fortement dans l'erreur; ou faiſant réuſſir les choſes qu'ils ſe ſont imaginez voir dans le ciel, afin de les rendre compagnons de leur ſupplice dans les enfers. 'Thraſylle qui enſeigna cette [fauſſe] ſcience à Tibere, luy predit, à ce qu'on pretend, des ce temps là, la grandeur à laquelle il fut elevé depuis: ce qui obligea Tibere de le conſerver toujours auprés de luy comme un de ſes plus intimes amis. [b] Il paroiſt qu'il conſultoit encore à Rhode d'autres gents de cette profeſſion: & Tacite nous donne tout lieu de croire qu'il en precipita quelques uns dans la mer, 'comme il fut pres d'y precipiter Thraſylle meſme. [c] On pretend qu'il connut pluſieurs choſes par l'aſtrologie: [d] & neanmoins il ne laiſſa pas de mourir dix ans plutoſt qu'il ne croyoit.

6. c. 20. p. 140. Aug. civ. D. l. 5. c. 7. p. 55. 2. b | conf. l. 7. c. 6. p. 55. 1. d. Tac. an. 6. c. 20. p. 140. 141 | Suet. l. 3. c. 14. p. 347 | Dio, l. 55. p. 555. 556. [b] Tac. p. 141. p. 161 | Suet. p. 347 | Dio, p. 556. a. [c] Tac. p. 141 | c. 46. p. 145 Dio, l. 58. p. 635. c. [d] Dio, l. 58. p. 638. c.

## ARTICLE V.

*Tibere revient à Rome; eſt adopté par Auguſte pour lui ſucceder.*

'SUETONE dit que Tibere avoit obtenu avec beaucoup de peine la permiſſion d'aller à Rhode, [e] mais que quand il en voulut revenir au bout de quelques années, on luy dit qu'il n'avoit qu'à ſe tenir où il avoit tant ſouhaité d'eſtre. 'Il y avoit vécu juſques alors comme un ſimple particulier, 'quoiqu'honoré par

Suet. c. 10. p. 338. [e] c. 11. p. 342. c. 10. p. 339. c. 12. p. 342.

toutes les perſonnes de qualité qui alloient en Orient : mais depuis cela 'il vécut comme un homme diſgracié, qui craint de donner priſe à ſes ennemis; '& ſa retraite pouvoit paſſer pour un veritable exil.[a] On commençoit déja à le mepriſer, & à en témoigner ouvertement de la haine.[b] On ne croyoit pas meſme qu'il fuſt ſeur de paroiſtre ſon ami ; & c'eſtoit un avis qui venoit de ceux qui avoient le ſecret d'Auguſte. [ Toutes ces choſes irritèrent de plus en plus la melancolie de Tibere, ]' & luy donnerent dans la ſuite de nouveaux ſujets d'exercer ſa cruauté.

*obnoxium & trepidum egit.*

Tac. an. 1. c. 4. p. 5.
a Suet. c. 13. p. 344.
b Tac. an. 2. c. 42. p. 53.
p. 53 | Suet. c. 59. p. 375.

'Cependant Caius Ceſar qu'Auguſte avoit fait l'arbitre de ſa fortune, luy ayant eſté plus favorable qu'on n'avoit ſujet de l'eſperer, " Auguſte luy permit de revenir à Rome aprés avoir eſté à Rhode environ ſept ans ; mais ce fut à condition qu'il ne ſe meſleroit point des affaires. 'Il paſſa environ trois ans, [ou deux au moins ] en cet eſtat, juſqu'à ce que Lucius Ceſar eſtant mort, & Caius enſuite, 'Auguſte ſe reſolut de l'adopter le 27 juin [de la 4[e] année de J. C,] en laquelle [Sex. Ælius] Catus, & [C. Sentius] Saturninus, eſtoient Conſuls : & il ajouta qu'il le faiſoit pour le bien de l'Etat, [marquant aſſez par là qu'il le deſtinoit pour luy ſucceder.] 'Il luy donna en meſme temps la puiſſance du Tribunat pour cinq ans, [c] ou [ meſme ] pour dix ; [d] & l'eleva autant qu'il put dans les dignitez.[e] En l'adoptant il luy fit adopter Germanicus ſon neveu, [f] qui n'eſt nommé dans les medailles qu'aprés Druſus fils de Tibere.

l'an de J. C. 2, de Rome 755.

c. 15. p. 348.
p. 318 | Vell. Pat. l. 2. c. 103. p. 25.
Suet. l. 3. c. 16. p. 349.
c Dio, l. 55. p. 556. c.
d Suet. c. 15 p. 349.
e p. 348 | Dio, l. 55. p. 556. 557 | Tac. l. 1. c. 3. p. 4.
f Goltz. p. 37.

g Tibere ſembloit avoir merité cette elevation par les grands ſervices qu'il avoit rendus dans pluſieurs guerres où il avoit eſté employé, [ ſurtout dans la Pannonie, comme on le peut voir dans les auteurs qui ont fait l'hiſtoire d'Auguſte. ][h] Il eſtoit alors "dans une haute eſtime, qu'il s'eſtoit acquiſe par des actions eclatantes. [ Il eſt cependant difficile qu'Auguſte ne connuſt pas les vices d'un ſi mauvais naturel. ]' Son eſprit ſuperbe & cruel ne ſe pouvoit pas tellement cacher, qu'il ne paruſt en quelques rencontres. 'Suetone aſſure qu'Auguſte s'eſtoit plaint par écrit à Livie de " ſon humeur aigre & intraitable; & Livie en garda la lettre. 'Dion dit, comme nous avons vu, qu'il ne ſe reſolut d'abord à l'elever aprés la mort d'Agrippa, que malgré luy, & faute d'en trouver un meilleur. 'Il le croyoit capable de differer de vaincre pour avoir plus longtemps la conduite des armées. ' On aſſuroit meſme qu'eſtant à l'extremité de ſa vie, il avoit plaint le malheur du peuple Romain, " qui alloit tomber ſous cette machoire peſante : 'Il marquoit peuteſtre par là ſa cruauté, d'autant plus

*egregius vitâ famâque.*

*acerbitatis & intolerantiæ morum.*

*qui ſub tam lentis maxillis erat.*

g Tac. an. 1. c. 4. p. 5.
h an. 6. c. 51. p. 151.
an. 1. c. 4. p. 5.
Suet. l. 3. c. 51. p. 387.
Dio, l. 54. p. 543. c.
l. 55. p. 569. b. c.
Suet. l. 3. c. 21. p. 354.
not.

implacable qu'elle eſtoit plus lente à ſe declarer, & qui ſe plaiſoit à faire ſouffrir longtemps les miſerables. 'Ce qui paroiſt certain, c'eſt qu'en demandant meſme des honneurs pour luy, & en le louant, il avoit reconnu divers defauts dans ſon exterieur & dans ſa maniere de vivre, qui avoient beſoin d'eſtre excuſez. Tac. an. 1. c. 10. p. 10.

[Comme il ſemble donc que les vices de Tibere n'ont pas eſté ignorez d'Auguſte, cela a donné lieu de dire]' qu'il l'avoit choiſi pour ſe faire regretter & eſtimer par la comparaiſon qu'on feroit de luy avec ſon ſucceſſeur. Mais Suetone n'a pu ſe perſuader un artifice ſi indigne d'Auguſte, [dont le defaut ne paroiſt pas avoir eſté la malignité.] Il y a plus d'apparence, dit cet hiſtorien, qu'il voyoit des defauts en Tibere, mais qu'il y voyoit auſſi, [ou croyoit y voir,] des vertus, qui le rendoient capable de gouverner utilement. Suet. c. 21. p. 355 | Dio, l. 55. p. 559. c | Tac. an. 1. c. 10. p. 10.

'Il eſt vray encore que la maiſon d'Auguſte eſtoit vide, [& que nous ne voyons point qui il euſt pu choiſir que Germanicus, encore jeune & neveu de Tibere; de ſorte que ſon elevation donnant un juſte ſujet de mécontentement à Tibere, elle euſt pu produire des troubles faſcheux dans la maiſon d'Auguſte, & dans tout l'Empire.]' Il ſemble meſme, ſelon Tacite, que le peuple ne mettoit point Germanicus entre ceux à qui Auguſte pouvoit penſer.' Neanmoins Tacite meſme, & Suetone, aſſurent qu'il y penſa beaucoup. [a] Mais on croit qu'il ne put enfin reſiſter aux prieres & aux importunitez de ſa femme, qui le ſollicitoit ſans ceſſe pour ſon fils Tibere. [b] On tient qu'il ſongea quelques temps à Agrippa ſon petit-fils, [qui n'euſt peuteſtre pas moins fait de maux que Tibere.] [c] Auguſte marqua dans ſon teſtament qu'il avoit adopté Tibere, parceque le malheur de la fortune luy avoit enlevé Caius & Lucius ſes enfans. Il montroit aſſez par là que c'eſtoit moins par volonté & par eſtime, que par neceſſité, qu'il l'avoit choiſi pour ſucceſſeur. Tac. an. 6. c. 51. p. 151. an. 1. c. 4. p. 4. 5. an. 4. c. 57. p. 119 | Suet. l. 4. c. 4. p. 423. a Tac. p. 119 | an. 1. c. 3. p. 4 | Suet. l. 3. c. 21. p. 355. b Tac. an. 1. c. 4. 5. 6 | not. c Suet. l. 3. c. 23. p. 358.

V. Auguſte § 16. [" Tibere paſſa enſuite environ huit ans occupé à diverſes guerres dans la Dalmacie & dans l'Allemagne, où il continua toujours à s'acquerir beaucoup de reputation. Ces guerres furent ſuivies d'un triomphe magnifique, & ce triomphe precedé d'une nouvelle augmentation de pouvoir. Car Auguſte l'avoit fait" comme ſon collegue, en luy faiſant donner le meſme pouvoir qu'il avoit dans les provinces & ſur les armées, avec la qualité de Cenſeur. Il luy renouvella peu aprés " la puiſſance du Tribunat.]

l'an de J. C. 12.

l'an de J. C. 13.

## ARTICLE VI.

*Auguſte meurt : Tibere prend l'Empire, & ſouffre avec peine que le Senat le reconnoiſſe pour Empereur: Il affecte une grande modeſtie.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 14, DE TIBERE 1.

*'Sextus Pompeius Magnus, & Sextus Apuleius, Conſuls.*

Dio, l. 56. p. 589. a | Tac. an. l. 1. c. 7. p. 6 | Idat. Chr. Alex p. 490.

[a] EN cette derniere année d'Auguſte, Tibere ayant achevé avec luy le denombrement du peuple Romain, [b] partit de Rome pour aller mettre l'ordre & faire les reglemens neceſſaires dans les provinces de l'Illyrie qu'il avoit conquiſes. Auguſte le voulut conduire juſqu'à Benevent, d'où retournant à Rome, il fut arreſté à Nole par la maladie qui finit ſes jours le 19 d'aouſt: [c] de ſorte que Tibere eſtoit à peine arrivé en Illyrie, lorſqu'il fut rappellé en diligence par ſa mere. On ne ſçait s'il trouva encore Auguſte en vie, 'comme Patercule & Suetone le pretendent: [d] & Dion aſſure que le plus grand nombre & les plus dignes de foy écrivoient qu'il l'avoit trouvé mort. [e] Mais Livie avoit mis des gardes dans la maiſon & ſur les chemins, afin qu'on ne ſceuſt que ce qu'elle vouloit, durant qu'elle donnoit ordre à tout: & aprés qu'on eut fait courir diverſes nouvelles d'Auguſte, tantoſt favorables, tantoſt faſcheuſes; enfin on apprit en meſme temps qu'il eſtoit mort, & que Tibere regnoit.

a Suet. l. 3. c. 21. p. 354 | Vil. p. 612.

b Vell. Pat. l. 2. c. 123 | Suet. l. 2. c. 97. 98. p. 305. 307.

c Tac. an. l. 1. c. 5. p. 5. Vell. P. c. 123 | Suet. l. 3. c. 21. p. 354.

d Dio, l. 56. p. 590. b.

e Tac. an. l. 1. c. 5. p. 5.

'Il regnoit effectivement, puiſqu'il prenoit ſur les ſoldats une autorité de prince: [f] & il avoit déja fait voir ce qu'on devoit attendre de luy, en faiſant tuer Agrippa. Cependant il deſavoua cette action pour en rejetter la honte ſur des ordres pretendus d'Auguſte ſon bienfacteur. 'Lorſque le Senat le voulut reconnoiſtre pour prince, il fut longtemps à faire ſemblant qu'il ne ſe pouvoit reſoudre à ſe charger d'une autorité qu'il avoit déja priſe de luy meſme. Il euſt eſté bien aiſe qu'on euſt cru qu'il ne regnoit que parcequ'on l'y avoit contraint, & qu'on l'avoit jugé digne de ce rang, ſans qu'il en euſt l'obligation à ſa mere. 'Enfin il ceda, & ſans dire qu'il acceptoit l'Empire, il ceſſa de le refuſer.

c. 7. p. 7 | Suet. c. 24. p. 358.

f Tac. c. 6. p. 5. 6 | Suet. c. 22. p. 356. 357.

Tac. c. 7. p. 7 | Dio, l. 57. p. 603 | Suet. c. 24. p. 358.

Tac. c. 13. p. 11.

'Neanmoins il ne voulut point prendre la qualité d'Empereur, ni le titre de Pere de la patrie, [qui ne luy eſt jamais donné dans les medailles que Goltzius raporte de luy.] 'On pretend qu'il le refuſa toujours, parce qu'il prevoyoit bien qu'il ne ſeroit pas aimé. [Il eſt difficile de croire qu'il l'ait fait par cette raiſon:] '&

Suet. l. 3 c. 26. p. 361.

c. 76. p. 405. 406 | Tac. an. l. c. 72. p 33. Suet. p. 406.

neanmoins cela paroiſt aſſez conforme à ce qu'on aſſure qu'il dit » un jour au Senat en ces propres termes: Si ce malheur m'arri- » voit jamais, que vous puiſſiez douter de la ſincerité de ma con- » duite, & de mon affection pour vous, le titre de Pere que vous » m'offrez ne me ſeroit pas un avantage fort conſiderable dans » cette diſgrace, & ne ſerviroit qu'à faire voir ou que vous auriez » eu d'abord une trop bonne opinion de moy, ou que vous en au- » riez alors une trop mauvaiſe.

*quanquam hereditarium.*

'Il ne prit guere auſſi le nom d'Auguſte" qu'en ecrivant aux Rois & aux Princes étrangers.[a] On le luy donne d'ordinaire dans les medailles avec celui de Tibere Ceſar, & quelquefois on y joint celui de Jule. 'Il accepta aſſurément la dignité de grand Pontife: [b] mais on marque qu'il ne la prit que le 10 mars de l'année ſuivante.

c. 26. p. 361 | Dio, l. 57 p. 607. a.
*a* Colrz.
Tac. an 3. c. 58. 59 p. 89.
*b* Onuph. in faſ. p. 182. f.

'Quelqu'un luy ayant donné le nom de Seigneur, il le rejetta comme une injure, & défendit qu'on le luy donnaſt jamais.[c] Il diſoit ſouvent qu'il eſtoit" le Seigneur des eſclaves, l'Empereur & le General des ſoldats," le chef ou le Prince du Senat & des autres citoyens. Ce dernier titre eſtoit uſité dans la Republique auſſibien que les autres: c'eſt pourquoi il le mettoit quelquefois avec le nom de Ceſar. Il prenoit auſſi en des rencontres celui de Germanicus à cauſe des victoires remportées ſur les Germains ou Allemans par ſon neveu [& par luy meſme.]

Suet. l. 3. c. 27. p. 262.
*c* Dio, l. 57. p. 607. a.

*Dominus.*
*Princeps.*

'Suetone & Dion repreſentent fort au long la maniere dont il ſe conduiſit tant qu'il eut peur que Germanicus n'acceptaſt l'autorité ſouveraine, dont tout le monde le jugeoit tres digne & tres capable. On y voit l'idée d'un prince fort moderé, & tout different de Tibere meſme lorſque l'accoutumance de regner eut changé ſes bonnes inclinations, ou [plutoſt] lorſque la mort de Germanicus luy eut donné la liberté de faire paroiſtre les mauvaiſes qu'il avoit cachées.

Dio, l. 57. p. 605-610 | Suet. l. 3. c. 26-34.

'Tacite parlant à peu prés du meſme temps, dit que toutes les affaires publiques, & meſme celles des particuliers lorſqu'elles eſtoient conſiderables, ſe traitoient dans le Senat; où les principaux avoient droit de" dire leur ſentiment avec étendue. Si quelqu'un ſe laiſſoit aller à la flatterie, Tibere eſtoit le premier à le reprendre. Dans la diſtribution des charges & des dignitez il avoit égard à la nobleſſe des perſonnes, & à l'eſtime qu'elles s'eſtoient acquiſes & dans la ville & dans les armées. On eſtoit aſſuré qu'il n'y en avoit point de plus capables. Tous les magiſtrats eſtoient conſervez dans les fonctions de leurs charges,

Tac. an. 4. c. 6. p. 10.

*diſſerere.*

Les loix, hors celles de leze majeſté, n'eſtoient employées que pour le bien [des peuples:] les revenus du public "eſtoient levez par des compagnies de Chevaliers, & ceux du Prince par des perſonnes d'une fidelité eprouvée, ou d'une grande reputation. Il n'y avoit point de temps reglé pour les emplois, & on y demeuroit pour l'ordinaire juſqu'à y viellir. Le peuple eſtoit incommodé de la cherté des vivres; mais ſans la faute du Prince, qui n'epargnoit ni ſoin, ni depenſe pour reparer les pertes que cauſoient les tempeſtes ou la ſterilité des années. Il donnoit ordre que les provinces ne fuſſent point chargées de nouveaux impoſts, & qu'on éxigeaſt les anciens ſans cruauté & ſans avarice: les confiſcations & les punitions corporelles eſtoient bannies. "La ſuite du Prince, modeſte & ſans inſolence; ſes affranchis en petit nombre; ' peu de terres qui lui appartinſſent dans l'Italie; & les differends qu'il avoit avec les particuliers, videz par les formes ordinaires: mais tout cela avec plus de terreur "& de mauvaiſe grace, que de douceur & d'amitié: [& il ne falloit pas attendre autre choſe de Tibere.]

*agitabantur.*

*ſervitia.*

c. 7.

*horridus.*

## ARTICLE VII.

*Tibere oſte au peuple la nomination des magiſtrats; laiſſe mourir de faim ſa femme Julie fille d'Auguſte: Les armées de Pannonie & des Gaules ſe revoltent, & ſe ſoumettent.*

Tac. an. 1. c. 15. p. 13. 'TIBERE oſta des ce temps-ci au peuple Romain ce qui lui reſtoit encore du droit de nommer les magiſtrats ", & le transfera au Senat. Le peuple en murmura un peu; mais il n'y ſongea plus depuis. 'Entre ceux qui ſe preſentoient pour demander les charges, Tibere admettoit ceux qu'il luy plaiſoit: [a] & de ceux qu'il avoit admis, il en recommandoit quatre, qui ſans briguer eſtoient bien aſſurez qu'on ne les refuſeroit pas. 'Il laiſſoit [au Senat] à examiner les merites des autres, [1] & à choiſir ceux qu'il voudroit, ou bien ils tiroient au ſort. Quand les magiſtrats eſtoient nommez & deſignez, ils ſe venoient preſenter au peuple, chacun avec ſes parens & ſes amis, comme pour conſerver encore quelque image du droit que le peuple avoit eu autrefois [de les nommer.] Cette ceremonie ſe pratiquoit encore deux-cents ans aprés.

V. Auguſte §. 4.

Dio, l. 58. p. 634. a.

a Tac. c. 15.

Dio, p. 634. a.

1.

p. 633. c. 'Tibere nommoit les Conſuls, quelquefois pour toute l'annee,

1. κατ' ἐπι τῇ ἐυδοκίᾳ, qui eſt obſcur. Le Clavius traduit *& judicio Senatus.*

quelquefois ſeulement pour une certaine partie, & leur en ſubrogeoit un ou pluſieurs autres pour le reſte. [Mais ce qui eſt plus étrange,] c'eſt qu'il diminuoit ſouvent, ou prolongeoit le temps qu'il leur avoit marqué, & changeoit meſme l'ordre ſelon lequel il les avoit deſignez d'abord.

'La nouvelle de la mort d'Auguſte produiſit preſque en meſme temps deux ſeditions tres dangereuſes, l'une dans les armées de Pannonie, & l'autre dans celles qui eſtoient ſur les bords du Rhein vers Cologne. 'L'autorité de Druſus fils de Tibere qui y fut envoyé exprés, appaiſa moins la premiere, qu'une eclipſe de lune qui arriva dans ce temps là le 27 ſeptembre au matin. [a] Il ne tint qu'à Germanicus de ſe ſervir de l'autre pour s'emparer de l'Empire que les ſoldats luy offroient. Mais il aima mieux employer tout ſon argent pour l'appaiſer. Il envoya cependant à Treves ſa femme Agrippine, & Caligula ſon fils: ce qui ayant touché les ſeditieux, ils ſe remirent dans le devoir: '& il eut encore le loiſir de faire une courſe dans le pays des Allemans avant que l'hiver fuſt venu.

Tac. an. 1. c. 31. p. 19.

c. 16-20. p. 13-19 | D.o, l. 57. p. 604.

Uſſ. p. 613.

a Tac. l. 1. c. 31-49. p. 19-25 | D.o, p. 604-605.

Tac. an 1. c. 49-51. p. 25.

'Tacite marque encore en cette année la mort de Julie fille d'Auguſte & femme de Tibere, qui mourut à Rhege dans la Calabre. 'Auguſte aprés avoir découvert les infamies de cette miſerable, l'avoit repudiée au nom de Tibere, [b] à qui ſa conduite eſtoit inſupportable. [c] Il ecrivit neanmoins ſouvent de Rhode où il eſtoit alors, à Auguſte pour le prier de conſerver encore quelque bonté pour elle. 'Cependant lorſqu'il fut devenu le maiſtre, il oublia tout ce qu'il avoit écrit en ſa faveur, & la traita d'une maniere tout à fait dure. 'Au lieu qu'Auguſte s'eſtoit contenté de luy donner la ville [de Rhege] pour priſon, il la fit enfermer dans ſon logis, ſans qu'elle puſt voir perſonne; luy oſta quelque peu d'argent qu'Auguſte luy avoit permis de garder, & meſme la penſion qu'il luy donnoit tous les ans, parce, diſoit-il, qu'Auguſte n'en avoit point parlé dans ſon teſtament; '& la fit ainſi perir de faim & de miſere.

c. 53. p. 25.

Suet l. 3. c. 11. p. 341.

b c. 10. p. 338.

c c. 11. p. 341.

c. 50. p. 386.

p. 386.

Tac. an. 1. c. 53. p. 25.

'La mort de Julie fut accompagnée de celle de Tib. Sempronius Gracchus le compagnon de ſes crimes, qu'Auguſte avoit tenu relegué durant quatorze ans dans l'iſle de Cerſine ſur les coſtes d'Afrique. Tibere envoya des ſoldats pour luy oſter la vie, ou y en fit envoyer par L. Aſprenas Proconſul, comme s'il euſt voulu rejetter ſur luy cette violence [l'une des moins criminelles qu'il ait faites.] Gracchus ſouffrit aſſez conſtamment la mort, ayant dans tout le reſte paru fort indigne du nom & de la famille des Gracques.

p. 26.

Digitized by Google

## ARTICLE VIII.

*Tibere mepriſe ce qu'on dit de luy, puis en fait des crimes: paye au peuple les legs d'Auguſte &c.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 15, DE TIBERE 1, 2.

*'Druſus Ceſar, & C. Norbanus Flaccus, Conſuls.*

Tac. an. 1 c.55. p.27 | Dio.l.57. p.611. a| Idat| Chr. Alex.

a Tac. an. 1. c. 55-72. p. 27-33.

a GERMANICUS fit cette année de grandes guerres dans l'Allemagne, [qui n'eurent pas neanmoins un fort heureux ſuccés,] quoique la femme d'Arminius, chef des Allemans, euſt eſté priſe d'abord. 'Agrippine femme de Germanicus y témoigna ſon grand cœur & ſon affection pour les ſoldats. 'Mais tout cela ſervoit encore de nouvelle matiere à la jalouſie & à l'aigreur que Tibere avoit déja contre Germanicus, & que Sejan Prefet des gardes Pretoriennes, dont nous parlerons plus amplement dans la ſuite, travailloit à augmenter de plus en plus, jettant dans l'eſprit de Tibere des ſemences de défiance & de haine, dont il ſçavoit bien que l'effet ſeroit d'autant plus grand, qu'elles ſeroient demeurées plus longtemps couvertes. &c.

c. 69. p. 32.

c. 62. 69. p. 29. 32.

c. 69 p. 32.

c. 72. p. 33. 'Tibere refuſa en ce temps-ci, avec des paroles pleines de modeſtie, le titre de Pere de la patrie, que le peuple luy offrit pluſieurs fois: & ne put neanmoins perſuader au monde qu'il euſt rien de " moderé & de populaire.

" civilis animi.

c. 72-74. p. 33. 34. 'Il commença meſme deſlors à ſouffrir qu'on accuſaſt de leze majeſté les perſonnes les plus illuſtres, non pour des conſpirations, ou d'autres crimes veritables, comme on avoit fait autrefois, mais pour des paroles, ou pour des actions peu importantes. Les premiers qui en furent accuſez, furent abſous: mais ce fut une porte ouverte pour en faire perir un grand nombre d'autres. Car plus il y avoit de defauts à reprendre dans Tibere, & plus on ſe perſuadoit aiſement que ceux qu'on accuſoit de les avoir remarquez, l'avoient fait effectivement; [plus auſſi Tibere s'en ſentoit piqué, & plus il eſtoit cruel à les punir. On ne manquoit pas de gents qui ſe rendoient denonciateurs de ces ſortes de crimes: & ce ſont ceux qui ſont ſi celebres dans l'hiſtoire ſous le nom de Delateurs.]

c. 74. p. 34. 'Un nommé Hiſpon ſe ſignala le premier dans cette profeſſion, que la miſere des temps & l'audace des hommes rendirent depuis fort " commune. Il ſceut ſi bien s'inſinuer dans l'eſprit cruel du

" celebrem.

du prince par de ſecrets avis, que n'eſtant d'abord qu'un inconnu, pauvre, & vagabond, il ſe vit redouté des plus grands, aimé d'un ſeul, & haï de tous. Ceux qui imiterent ſon exemple, de pauvres devinrent riches, de miſerables ſe virent la terreur publique, & perirent enfin dans les malheurs qu'ils avoient procurez aux autres.

[Tibere avoit fait paroiſtre des devant que de regner, qu'il eſtoit ſenſible aux diſcours qu'on ne manque jamais de faire contre les Princes;] & ſur ce qu'on en avoit fait quelques uns contre Auguſte, il luy avoit écrit avec chaleur, qu'il ne le devoit pas ſouffrir. Auguſte qui prit cette penſée pour un défaut de jeuneſſe, luy manda qu'il devoit s'elever audeſſus de ſon age; & ne ſe point tant faſcher contre ceux qui parloient mal de luy; que c'eſtoit aſſez [à ceux qui eſtoient expoſez à la vue & à la cenſure de tout le monde,] qu'on ne leur puſt faire aucun tort réel. Suet. l. 2. c. 51. p. 238.

[Tibere ſuivit quelque temps cette regle ſi ſage & ſi utile,] & parut ſe mettre peu en peine de ce qu'on diſoit & de ce qu'on écrivoit contre luy. Il repetoit meſme aſſez ſouvent, que dans une ville libre, il falloit que chacun euſt la liberté de dire & de penſer ce qu'il vouloit. Il ſe ſervit une fois de ces paroles dans le Senat: » Si quelqu'un cenſure ma conduite, je taſcherai de me » juſtifier, & de luy faire voir qu'il a tort. S'il perſevere à me de- » crier, [on verra bien que ce ſera moins par jugement que par » averſion; & je me vengerai de luy] en le haïſſant à mon tour. Un jour que le Senat vouloit qu'on ecoutaſt ces ſortes d'accuſations, il répondit qu'il y avoit aſſez d'autres affaires, ſans en chercher de nouvelles; & que ſi on donnoit une fois entrée à ces ſortes de plaintes, on en ſeroit accablé, parceque quiconque auroit un ennemi, ne manqueroit jamais de le deferer de ce crime. [Il ne pouvoit pas predire avec plus de verité les maux effroyables qu'il eſtoit preſt de faire luy meſme. Car on vint enfin à faire des crimes de leze majeſté de toutes ſortes de choſes,] jusque là qu'on dit qu'un homme fut mis en juſtice, & peut-eſtre meſme puni, pour avoir battu ſon eſclave qui avoit ſur luy une piece d'argent où eſtoit l'image de Tibere. l. 3. c. 28. p. 362. Apol. Ty. v. l. 1. c. 11. p. 19. c. d.

Ce prince paya cette année ou la precedente, au peuple Romain, une ſomme d'argent qu'Auguſte luy avoit laiſſée par teſtament: mais il ſouilla cette largeſſe par une action egalement baſſe & cruelle. Comme il ne ſe preſſoit point de payer cet argent, un boufon s'approchant d'un corps mort qu'on portoit Dio, l. 57. p. 611. a. b. Suet. l. 3. c. 57. p. 394.

par la place, luy dit à l'oreille de rapporter à Auguſte qu'on ne donnoit encore rien de ce qu'il avoit ordonné. Cette plaiſanterie vint juſqu'à Tibere, qui s'en picqua, fit payer cet homme, & en meſme temps le fit tuer, ajoutant qu'il n'avoit qu'à aller luy meſme trouver Auguſte. Aprés cela il paya le peuple.

Tac. an. 1. c. 77. p. 35. 36. *Pantomimi.*

'Les" comediens ayant fait dans des jeux beaucoup d'inſolences, le Senat ordonna qu'ils ne paroiſtroient nullepart que ſur le theatre, que les Senateurs n'iroient jamais chez eux, & que les Chevaliers ne les accompagneroient point quand ils ſortiroient. [C'eſtoit peu de choſe pour des gents declarez infames par toutes les loix.]' Et neanmoins les Romains avoient tant de paſſion pour ces folies, qu'ils n'obſerverent pas meſme ces ordonnances.

n. 263.

c. 76. p. 35. V. Auguſte §. 3.

'L'Acaïe & la Macedoine, qui eſtoient" des provinces du peuple, furent données cette année à l'Empereur, & dechargées du gouvernement proconſulaire, parcequ'elles ſe plaignoient d'eſtre trop foulées. 'On juge par là que le gouvernement des Propreteurs qui commandoient dans les provinces de l'Empereur, eſtoit moins onereux que celui des Proconſuls, quoiqu'il ſoit difficile de dire en quoy.' Claude rendit depuis l'Acaïe & la Macedoine au peuple :' d'où vient que nous liſons dans les Actes que Gallion étoit Proconſul d'Acaïe [à la fin du regne de Claude.]

n. 257.

n. 258.

Act. 18. v. 12.

## ARTICLE IX.

*Troubles parmi les Parthes & les Armeniens : Germanicus rappellé depeur qu'il n'acheve la conqueſte de l'Allemagne &c.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 16, DE TIBERE 2, 3.

*'Statilius Siſenna Taurus, & L. Scribonius Libo, Conſuls.*

Dio, l. 57. p. 612. b | Tac. an. 2. c. 1. p. 39 Caſd. a Tac. an. 2. c. 1. p. 39. b c. 2-4. p. 39 | Joſ. ant. l. 18 c. 3. p. 620. c. f. g.

'L'ORIENT fut agité cette année de divers troubles qui commencerent par les Parthes. [b] Vonone que ces peuples eſtoient venus chercher juſqu'à Rome, & qui avoit vu les deux plus grandes puiſſances qui fuſſent alors ſur la terre, concourir à luy donner la couronne, ſe trouva bientoſt abandonné de ſes ſujets, qui appellerent Artabane prince de la race des Arſacides, & Roy des Medes ſelon Joſeph. Vonone eut neanmoins l'avantage dans la premiere bataille ; mais Artabane le vainquit dans la ſeconde, & l'obligea de ſe retirer à Seleucie, & enſuite dans l'Armenie. Les Armeniens le receurent pour leur Roy, parcequ'ils n'en avoient point alors. Mais Tibere à qui il avoit

deputé, ne voulut point le proteger, parce qu'il euſt falu entreprendre la guerre contre Artabane. Et comme Vonone ne pouvoit pas auſſi ſe défendre avec les ſeules forces des Armeniens, dont une partie avoit déja traité avec Artabane, il conſentit à aller trouver Creticus Silanus gouverneur de Syrie qui l'y avoit invité. Mais quand il fut venu, Silanus le retint, & luy donna des gardes, luy laiſſant neanmoins les autres apparences de la royauté.

'Il demeura à Antioche [juſqu'à ce que] [a] Germanicus le fit transferer de Syrie à Pompeiople en Cilicie, l'an 18 de J. C.[b] Il s'echapa l'année d'aprés, pour s'en aller en Armenie & en Scythie: mais ayant eſté pourſuivi par l'officier qui l'avoit eu en garde, & repris au paſſage d'une riviere, cet officier le tua, ou par colere, ou depeur qu'on ne ſceuſt qu'il l'avoit laiſſé echaper volontairement. Suetone a cru que Tibere l'avoit fait tuer pour eſtre maiſtre des grands threſors qu'il avoit apportez avec luy. Suet. l. 3. c. 49. P. 386. [a] Tac. an. 2. c. 58. p. 60. [b] c. 68. p. 63. Suet. l. 3. c. 49. P. 386.

V. Auguſte § 12. 'Vonone avoit trouvé l'Armenie ſans Roy, 'parcequ'Ariobarzane que Caius Ceſar y avoit établi, [l'an 3 de J. C,] eſtant mort quelque temps aprés, les Armeniens avoient preferé à ſes enfans la domination d'une femme nommée Erato. Mais aprés en avoir un peu eſſayé, ils l'avoient bientoſt chaſſée, & eſtoient demeurez non pas libres, mais ſans prince, & ſans gouvernement reglé. Tac. an. 2. c. 3. P. 40.

en l'an 18 de J. C. 'Deux ans aprés ceci, Germanicus [a] donna la couronne d'Armenie à Zenon, nommé depuis Artaxias, fils de Polemon Roy du Pont, '& laiſſa Artabane jouir en paix de celle des Parthes, [c] juſqu'en l'an 35 de J.C. [Artaxias ne fut fait Roy que ſur la fin de l'an 18,]' puiſque la nouvelle n'en vint à Rome que l'année ſuivante. [a] c. 56. p. 59. Strab. l. 11. p. 526. a. [c] Tac. c. 58. p. 60. [c] an. 6. c. 31. p. 144. an. 2. c. 64. p. 62.

'Germanicus fit encore cette année la guerre en Allemagne, & y eut de grands avantages, nonobſtant la perte qu'il fit en voulant retourner par mer. On ne doutoit point qu'encore une année de guerre n'obligeaſt les Allemans à demander la paix, & à ſe ſoumettre: mais Tibere envieux de la gloire de ſon neveu [ou plutoſt de ſon fils,] l'obligea de revenir à Rome, pour jouir, diſoit-il, du fruit de tant de victoires. an. 2 c. 5-25. p. 40-47. c. 26. p. 47.

'Aprés cette guerre, Tacite raporte la mort de Druſus Libo, qui eſtant accuſé d'avoir conſulté les devins contre la maiſon des Ceſars, ſe tua luy meſme le 13 de ſeptembre.' Il y ajoute le ſupplice de quelques magiciens ou aſtrologues; les edits faits pour chaſſer les autres de l'Italie, 'quoique Tibere meſme aimaſt c. 27-32. p. 47-49. Dio, l. 57. p. 612. c. d. Tac. c. 32. p. 49. Dio, p. 612. 613.

Tac. c. 33. p. 49 | Dio, l. 57. p. 612. b.

fort cette ſcience ; 'la défenſe qu'on fit d'avoir de la vaiſſelle d'or, & aux hommes de ſe veſtir de ſoie ; [a] & la hardieſſe avec laquelle L. Piſo ſe fit payer d'une Urgulanie dont Livie prenoit ouvertement la protection. [b] Il finit l'année par l'hiſtoire d'un Clement eſclave d'Agrippa le fils, qui n'ayant pu eſtre aſſez diligent pour ſauver ſon maiſtre, fit croire au bout de quelque temps qu'il n'avoit pas eſté tué, & que luy meſme eſtoit Agrippa. Beaucoup de perſonnes le crurent, & en furent bien aiſe : mais Tibere ayant trouvé moyen de ſe ſaiſir de luy par trahiſon, le fit mourir ſecrettement.

*a* Tac. c. 34. p. 50.

*b* c. 39. 40. p. 52 | Dio, p. 613. c. d.

## ARTICLE X.

*Germanicus triomphe, & eſt envoyé en Orient, où il fait Artaxias Roy d'Armenie : Tibere fait mourir Archelaüs Roy de Cappadoce, & s'empare de ſes Etats : Tacfarinas : Tremblement de terre en Aſie.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 17, DE TIBERE 3, 4.

*'C. [1] Cæcilius Rufus, & L. Pomponius Flaccus, Conſuls.* L.

Tac c. 41. p. 52 | Dio, l. 57. p. 613. d | Idat | Chr. Al | Caſd | Nor. cpo p. 142. m.

[c] GERMANICUS entra cette année à Rome en triomphe le 26 de May.

*c* Tac. b. 41. p. 53 | Strab. l. 7. p. 291. 292.

[d] Il y avoit alors cinquante ans qu'Archelaüs regnoit dans la Cappadoce. [e] Glaphyre femme d'Alexandre, & enſuite d'Archelaüs, tous deux fils d'Herode Roy des Juifs, eſtoit ſa fille. [f] Tibere qui le haïſſoit parcequ'il l'avoit negligé par politique durant ſa diſgrace, l'obligea de venir à Rome, où il l'accuſa de quelques crimes ſuppoſez ; & on pretendoit qu'il formoit quelque deſſein contre les Romains, dans lequel le Gouverneur de Cilicie entroit auſſi avec luy. C'eſt pourquoi ce gouverneur fut tué ſur le chemin d'Eges à Tarſe. Pour Archelaüs, il fut abſous par le Senat, ſelon Dion, en faiſant ſemblant d'avoir perdu l'eſprit. Mais la maniere indigne de ſa qualité dont Tibere le traita, le fit bientoſt mourir de douleur. Aprés ſa mort la Cappadoce devint une des provinces de l'Empire, '& en augmenta les revenus : ce qui fit qu'au lieu du centieme qu'on levoit auparavant ſur toutes les choſes qui ſe vendoient, Tibere ne leva plus durant quelques années que le deux-centieme. 'La plus

*d* Tac. c. 42. p. 53.

*e* Joſ. ant. l. 17. c. 15. p. 614. e.

*f* Tac. c. 42. p. 53 | Dio, p. 614 | Apol. Ty. v. l. 1. c. 9. p. 15. b.

Tac. c. 42. p. 53 | n. 1. 7.

Hier. chr. an. Chr. 21.

1. Il y a *Cœlius* dans Tacite, *an. 2. c. 41. p. 52*, & *Cæcilius* dans Dion, ce qu'on a mis dans ſon index, *p. 601*, & dans celui de Tacite, *p. 38*. On lit de meſme dans Caſſiodore. L'anonyme de Cuſpinien, *p. 297*, a Falco & Ruffinus : Idace, & la chronique d'Alexandrie, *p. 490*, Craſſus & Rufus.

L'an de J.C. 17, de Tibere 3, 4.

conſiderable ville de la Cappadoce eſtoit celle de Mazaca, 'dont on pretend que le nom venoit de Moſoch fils de Japhet, qui avoit peuplé ce pays.[a] Tibere luy fit donner le nom de Ceſarée, [ ſous lequel elle a eſté celebre dans l'Egliſe, particulierement à cauſe de S. Baſile. ]

Joſ. ant. l.1.c.7. p. 1:. b.
a Hier. chr | Sphanh. l. 9. p. 893.

'Il mourut encore alors deux autres Rois dans l'Orient, Antiochus de Comagene, & Philopator de Cilicie. Aprés leur mort il y eut diviſion entre leurs ſujets, dont la pluſpart vouloient eſtre ſoumis aux Romains; & le reſte, principalement parmi le peuple, aimoit mieux des Rois. 'Ces mouvemens furent favorables aux malheureux deſſeins de Tibere, en luy donnant occaſion d'y envoyer Germanicus. 'Il luy attribua un fort grand pouvoir pour y diſpoſer de toutes choſes. 'Mais c'eſtoit beaucoup à luy de l'eloigner de Rome & des legions d'Allemagne, pour l'expoſer aux malheurs que les accidens & ſes artifices pourroient faire naiſtre, '& ſurtout à l'inimitié de Plancine & de Cn. Piſon ſon mari, qu'il avoit fait exprés gouverneur de Syrie, au lieu de Creticus Silanus allié de Germanicus, 'qui la gouvernoit depuis environ ſix ans. [Germanicus partit des cette année pour ce voyage,] '& il commença la ſuivante à Nicopolis en Epire.

Tac. c. 42. p. 53 | Joſ. ant. l 18. c. 2. p. 620. 621.

Note 1.

Tac. an. 2. c. 42. p. 53.

c. 43.

c. 5. p. 40.

c. 4. p. 53. 54.

Noris, epo. p. 216. f.

Tac. c. 53. 58.

'Druſus fut auſſi envoyé en Illyrie ſous pretexte de la guerre qui eſtoit entre Marobode Roy des Sueves, des Marcomans, & des Lombards, & les Queruſques commandez par Arminius qui avoit ſi longtemps ſoutenu la guerre contre les Romains. Les Queruſques y eurent l'avantage.

c. 44-46. p. 54. 55.

'Furius Camillus défit [1] cette année * en Afrique Tacfarinas Numide, qui avoit ſoulevé quelques nations de Numides & de Maures. 'Tibere fit donner à Camillus par le Senat les ornemens du triomphe: & cet honneur, dit l'hiſtorien, ne luy fut point funeſte, " parce qu'il vécut toujours ſans eclat. [ Tacfarinas recommença encore quelque temps aprés à brouiller. ]

1. * &c.

ob modeſtiam vitæ.

c. 52. p. 57.

p. 58.

'L'Aſie ſentit alors le plus grand tremblement de terre dont on euſt oui parler depuis longtemps. [b] Douze villes celebres, & particulierement celle de Sardes, " en furent renverſées en une meſme nuit, 'Euſebe ajoute Epheſe aux douze que nomme Tacite, & met cet évenement l'année ſuivante. 'Strabon en parle: [c] & Phlegon encore plus amplement. Il marque que beaucoup

Plin hiſt. l.2. c. 84. p. 37. c.
b Tac. an. 2. c. 47. p. 55.
Euſ chr. p.201.
Strab. l. 12. p. 579 c. d | 13. p. 621. d
c Phleg. mir c. 13. 14. p. 81. 82.

&c.

1. Nous croyons ſuivre en cela Tacite. Cependant je ne ſçay s'il ne veut point dire que Tacfarinas ſe ſouleva cette année, mais ne fut défait par Camillus que deux ans aprés, en l'an 19. Car faiſant l'hiſtoire de l'an 20. *an. 3. c. 20, 21. p. 76.* il dit en parlant de Tacfarinas, *quem priore æſtate priſcum à Camillo memoravi.* Il marque enſuite qu'il fut défait en l'an 20 par L. Apronius; *nam Camillo ſucceſſerat.* Ou il ſe brouille, ou il s'exprime fort mal.

de villes en Sicile, les environs de Rhege [dans la Calabre,] & divers endroits du Pont en furent auſſi ebranlez. La terre s'étant ouverte en quelques lieux, on y trouva des corps d'une grandeur prodigieuſe. On tira d'un de ces corps une dent qui avoit plus d'un pié de long, & on la preſenta à Tibere, pour ſavoir s'il vouloit qu'on luy apportaſt le corps entier. Il ſe contenta de faire faire une teſte proportionnée à cette dent, pour juger de la grandeur de tout le corps, & renvoya la dent pour eſtre remiſe au lieu d'où elle avoit eſté tirée, regardant comme un crime & un ſacrilege de violer la ſepulture des morts.

p. 81. Tac. an. 2. c. 47. p. 55. 57. Dio, l. 57. p. 612. d.

'Il fit ce qu'il put pour reparer par ſes liberalitez les pertes cauſées par ce tremblement: [a] de ſorte que les villes qui en avoient eſté renverſées, furent bientoſt rétablies. Elles dreſſerent un coloſſe à Tibere en la grande place de Rome, environné des ſtatues de toutes ces villes, qui reconnoiſſoient par là luy devoir leur conſervation.

a Phleg. mir. c. 13. p. 81.

Hier. chr.

'Tite Live ſi celebre par ſon hiſtoire Romaine, mourut cette année à Padoue: & Ovide mourut auſſi à Tomes dans la Scythie, [où Auguſte l'avoit relegué il y avoit ſept ans,]

## L'AN DE JESUS-CHRIST 18, DE TIBERE 4, 5.

*'Tiberius Auguſtus III, & Germanicus Ceſar II, Conſuls.*

Dio, p. 601. Tac. an. 2. c. 42. 53. p. 53. 58.

[b] Tibere voulut, diſoit-il, prendre ce troiſieme Conſulat, afin de faire l'honneur à Germanicus de l'avoir pour ſon collegue. Il ne put cependant perſuader au monde qu'il euſt aucune amitié pour luy. 'Il n'exerça ce Conſulat que peu de jours. Onuphre montre par une inſcription que L. Seius Tubero luy fut ſubrogé[1]. a.

b Ibid.

Suet. l. 3. c. 26. p. 561. Onuph. in faſt. p. 189. a. b. Tac. an. 2. c. 53. 58. p. 58-60.

[Dion ne dit rien dutout de cette année;] '& Tacite ſe contente d'y remarquer ce que fit Germanicus pour donner la paix à l'Aſie, avec les mauvais offices que luy rendit Piſon. Ce prince les ſouffroit avec une extreme patience; & il ſauva " meſme la vie à Piſon dans un naufrage, ſans le pouvoir jamais adoucir. 'Il couronna Roy d'Armenie Artaxias que les peuples demandoient, donna des gouverneurs à la Cappadoce & à la Comagene, & diminua quelque choſe de ce que la premiere avoit actumé de payer à ſes Rois. 'Il fut traité par [Aretas] Roy [" des Arabes] Nabatéens. &c.

2. 55. p. 59.

&c.

c. 7. p. 60.

&c.

1. Onuphre *in faſt. p. 189. b*, cite de Tacite que Rubellius Blandus fut auſſi Conſul cette année. Il ne marque pas l'endroit; & je ne l'ay pu trouver.

## ARTICLE XI.

*Mort de Germanicus : Tibere ruine les Allemans & les Thraces en les diviſant : Loix contre les courtiſanes, contre les Egyptiens, & contre les Juifs.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 19, DE TIBERE 5, 6.

1. *M. Junius Silanus, & L. Norbanus* [1] *Balbus, Conſuls.* Tac c.59|Plin. l.2.c.87.p.38|Grut. p.1041.14|MS. p.673|Onu. in faſt.p.189.b.c.

[a] GERMANICUS fut en ce temps-ci en Egypte, plus par curioſité que pour aucune affaire. Et neanmoins il y ſoulagea le pays preſſé par une grande famine, en faiſant ouvrir les greniers. Il ne croyoit pas ſans doute eſtre compris dans la défenſe qu'Auguſte avoit faite aux Senateurs d'aller en Egypte. Cependant Tibere ſe plaignit aigrement en plein Senat de ce qu'il avoit violé cet ordre. [a] Tac. c. 59| Suet. l. 3. c. 5. p. 389.

[1] Il revint d'Egypte en Syrie, où il trouva que Piſon avoit renverſé tout ce qu'il y avoit ordonné ; ce qui forma entre eux une inimitié toute ouverte. [1] En meſme temps Germanicus tomba dans une longue maladie, qui apres diverſes rechutes l'emporta enfin, quelque regret qu'il euſt de mourir par le crime de Plancine, & malgré les larmes de tous les peuples. [1] Car ce prince eſtoit aimé generalement de tout le monde, & dans l'Empire & dehors, [b] n'ayant rien ni dans ſon corps, ni dans ſon eſprit qui n'attiraſt l'eſtime & la veneration. [c] Druſus meſme [à qui il ſembloit diſputer l'eſperance de la ſouveraineté,] ne laiſſoit pas de l'aimer. [Tibere ſon oncle, & ſon pere par adoption,] [d] & qui n'euſt pas eſté Empereur ſi Germanicus euſt voulu accepter les offres des legions, [eſtoit preſque le ſeul qui ne l'aimaſt pas :] [1] & le peu d'amour qu'on voyoit qu'il avoit pour luy, augmentoit celui des autres. Tac. an. 2. c. 59. 73. p. 63. 64. ibid. [1] Suet. l. 4. c. 1. p. 420. 424. ibid. [1] Dio, l. 57. p. 615. c. d | val. p. 665. 666. [b] Suet. l. 4. c. 3. p. 421| Tac. an. 1. c. 33. p. 20. [c] Tac. an. 2. c. 43. p. 54. [d] Dio, l. 57. p. 615. c. Tac. c. 43. p. 54.

[1] Il mourut à Epidaphné, dit Tacite ; [c'eſt à dire au fobourg de Daphné, lieu celebre auprés d'Antioche.] [1] Car d'autres hiſtoriens aſſurent que ce fut à Antioche qu'il mourut. [e] Il eſtoit dans la 34[e] année de ſon age. [f] Il ſemble que ç'ait eſté au mois de decembre, [ou peu devant.] c. 83. p. 67. Suet. l. 4. c. 1. p. 420| Dio, l. 57. p. 615. c. [e] Suet. c. 1. p. 420. [f] c. 6. p. 425.

[g] Il avoit epouſé Agrippine fille d'Agrippa & de Julie fille d'Auguſte : [& cette princeſſe fort differente de ſa mere & de ſa ſœur Julie, ne ſe rendit pas moins celebre par ſa chaſteté que [g] c. 7. p. 425.

1. I left quelquefois appellé Flaccus au lieu de Balbus. *Dio, l. 57. p. 601 | Tac. an. 2. p. 38.*

p. 425. par ſon courage trop grand pour vivre ſous Tibere. ]' Germanicus en eut neuf enfans, Neron & Druſus, dont nous verrons la fin malheureuſe, Caius Caligula qui ſucceda à Tibere; trois autres garçons morts dans l'enfance, & trois filles nées de ſuite en l'eſpace de trois ans, qui furent Agrippine mere de Neron, Tac. an. 2. c. 54. p. 58 | Birag. p. 76-78. Druſille, & Liville, nommée ordinairement Julie. Agrippine accoucha de ce dernier de tous ſes enfans dans l'iſle de Samos, en ſuivant ſon mari en Orient, en l'an 17 de J. C.

Suet. l. 4. c. 5. p. 423. 'Entre les marques de douleur que les peuples donnerent à la mort de Germanicus, on pretend que le jour qu'elle arriva on jetta des pierres contre les temples, on renverſa les autels, on jetta dans les rues les dieux domeſtiques. [ Il eſt aiſé de juger qu'elle idée avoient de leurs dieux ceux qui les traitoient de la ſorte pour l'amour d'un homme.]

c. 2. p. 420 | Tac. an. 2. c. 43. p. 54. a Suet. c. 2. p. 420 | Tac. c. 69. &c | Dio, l. 57. p. 615. c. d. b Tac. an. 2. c. 70. p. 64. c c. 74-81. p. 64-66. 'On a cru que ſa mort venoit de la jalouſie que Tibere avoit conceue contre luy, & Livie contre Agrippine. [a] Mais au moins on ne douta pas que Piſon & Plancine ſa femme n'en euſſent eſté cauſe ou par poiſon ou par magie. [b] C'eſt pourquoi Germanicus ſe voyant malade, fit, comme on croit, commandement à Piſon de quitter la Syrie. Piſon y obeit. [c] Mais ayant appris dans l'iſle de Cos que Germanicus eſtoit mort, il voulut ſe remettre par les armes en poſſeſſion du gouvernement. Neanmoins Cn. Sentius qui y commandoit, l'obligea de s'en retourner à Rome.

c. 75. p. 64. 'Agrippine s'y en retourna auſſi, accompagnée de ſes amis, portant avec elle les cendres de ſon mari, & reſolue de venger ſa

an 3. c. 2. p. 70. mort. 'Elle n'arriva à Rome qu'au commencement de l'année ſuivante.

an. 2. c. 62. 63. p. 61. 62. 'Durant que cela ſe paſſoit en Orient, Tibere fit ſi bien par ſes intrigues, & en armant les Allemans les uns contre les autres, que Marobode Roy des Sueves, dont il apprehendoit la puiſſance, fut chaſſé de ſes Etats, & reduit à venir achever à Ravenne les dixhuit dernieres années de ſa vie. Catualde qui avoit en cela ſervi de miniſtre à Tibere, fut chaſſé luy meſme peu de temps aprés, , & chercha ſa ſureté dans la ville de Frejus. Ils avoient amené chacun avec eux beaucoup d'Allemans : mais depeur que le mélange de ces barbares étrangers ne troublaſt le repos des provinces, Tibere les renvoya audelà du Danube, où il leur donna des terres, & un Quade nommé Vannius pour Roy.

an. 12. c. 29. 30. p. 180. 'Vannius gouverna ces Sueves durant trente ans, & fut chaſſé ſous Claude en l'an 50.

c. 64-67. p. 62. 63. 'La politique de Tibere alla encore à laiſſer perir Cotys, qui regnoit

regnoit dans une partie de la Thrace avec beaucoup de douceur & de bonté. Rhescuporis son oncle, Roy de l'autre partie de la Thrace, qui l'avoit fait mourir, fut bientost puni de son crime, non par les armes de Tibere, mais par les mensonges de Pomponius Flaccus, que Tibere choisit exprés pour le tromper, parcequ'il estoit son plus grand ami. [Jamais on ne vit de conduite plus indigne, quoiqu'un prince qui trahissoit son propre neveu, meritast bien d'avoir des traistres pour amis.] La Thrace fut ensuite partagée entre Rhœmetalce fils de Rhescuporis, mais qui n'avoit point eu de part à sa faute, & les enfans de Cotys; [ce qui dura jusqu'à l'an 38.]

'Cependant lorsqu'un Seigneur Alleman s'offrit d'empoisonner Arminius, on luy répondit que le peuple Romain se vengeoit de ses ennemis à force ouverte, & non par des laschetez ni par des crimes. Tibere reconnoissoit luy mesme que cette maniere d'agir estoit glorieuse. [Mais son peu de cœur luy en faisoit souvent prendre une contraire.] 'Arminius fut tué quelque temps aprés par les siens, en voulant opprimer la liberté de sa patrie, qu'il avoit défendue durant douze ans avec tant de gloire. c. 88. p. 68. p. 68.

'Les anciens Romains avoient cru punir assez severement les femmes qui vouloient s'abandonner aux derniers dereglemens, en les obligeant de faire une declaration publique de leur infamie devant les magistrats. Mais comme on vit que cette honte ne retenoit pas mesme les personnes de condition, le Senat ordonna cette année que celles qui estant filles, petites-filles, ou veuves de Chevaliers Romains, tomberoient dans ce desordre, seroient bannies. c. 85. p. 67. Suet. l. 3. c. 35. p. 370. 371.

'Le Senat condanna encore la religion des Juifs, avec les superstitions des Egyptiens, & ordonna, dit Tacite, que les uns & les autres sortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de religion dans un certain temps, 'sur peine à ceux qui n'obeïroient pas, d'estre reduits pour toujours en servitude. [a] On avoit déja défendu les ceremonies des Egyptiens du temps d'Auguste: [b] mais on fut obligé de renouveller, & d'augmenter mesme cette défense à l'occasion d'une histoire tres scandaleuse que Joseph rapporte. 'Il dit que l'on jetta dans le Tibre la statue d'Isis, que l'on renversa son temple, & que l'on mit en croix ses prestres. [Pour ce qui regarde les Juifs, 'nous en parlerons plus amplement en un autre endroit.] Tac. an. 2. c. 85. p. 67. 68. Suet. l. 3. c. 36. p. 372. [a] Dio, l. 54. p. 525. a b. [b] Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 622. 623. p. 623. b. c.

V. la ruine des Juifs. § 5.

'Pline remarque que le huitieme juillet de cette année, il se Plin. l. 2. c. 87. p. 38.

forma une nouvelle iſle prés de celle de Delos dans l'Archipelage.

## ARTICLE XII.

### *La mort de Germanicus peu punie: Troubles dans la Thrace & dans les Gaules.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 20, DE TIBERE 6, 7.

*[1]M. Valerius [1] Meſſalinus, & M. Aurelius Cotta, Conſuls.* 1.

Tac. an. 3. c. 2. p. 70 | 17. 18. p. 75.

c. 1. 2. p. 70.

c. 8-19. p. 72-75 | Dio, l. 57. p. 615. d | Suet. l. 3. c. 52. p. 589 l. 4. c. 2. p. 424.

'AGRIPPINE eſtant arrivée à Rome au commencement de l'année, avec les cendres de Germanicus ſon mari :' & Piſon y eſtant auſſi arrivé quelque temps aprés, les amis de Germanicus le pourſuivirent devant Tibere, qui les renvoya au Senat. Ils eurent peine à prouver le poiſon : mais tout le monde en eſtoit ſi perſuadé, que Piſon voyant que Tibere ne le ſupportoit point, & que Plancine ſa femme s'eſtoit aſſurée de ſa grace pour elle ſeule, il ſe tua luy meſme ; ſi Tibere ne le fit tuer, comme quelques uns le crurent, depeur qu'il ne produiſiſt les ordres qu'il luy avoit donnez par écrit contre Germanicus. Tout le monde murmura fort de l'abſolution de Plancine : car on n'oſa la refuſer à Livie, quoiqu'on la tinſt encore plus coupable de la mort de Germanicus que ſon mari meſme.

Tac. an. 3. c. 29. p. 79.

'Neron, fils aiſné de Germanicus, epouſa cette année Julie fille de Druſus, [& petite-fille de Tibere.] Ce prince lui fit encore pluſieurs autres honneurs, qui donnerent de la joie au peuple. ' Mais on voyoit d'autre part avec douleur que Tibere deſhonoroit cette race illuſtre, en fiançant la fille de Sejan avec un autre Druſus neveu de Germanicus, & fils de Claude qui regna depuis. Ce mariage ne s'accomplit pas neanmoins, Druſus étant mort peu de jours aprés, étouffé par une [illegible]re qu'il avoit jettée en l'air, & receue dans ſa bouche.

p. 79 | Suet. l. 5. c. 27. p. 548.

Tac. an. 3. c. 20. 21. p. 76.

'Tacfarinas qui avoit eſté défait [1] quelque temps auparavant par Camillus, recommença en celle ci à courir & à piller l'Afrique. Mais L. Apronius Proconſul le contraignit encore de s'aller cacher dans les deſerts : à quoy la ſeverité dont il punit des troupes qui avoient manqué de cœur, ſervit beaucoup. [Ce fut peuteſtre à cauſe de cette guerre, que ]' Tibere fit paſſer en Afrique une des legions de la Pannonie.

V. § 10.

c. 9. p. 72.

1. Idace & la chronique d'Alexandre ont Meſſala, & luy donnent Gratus pour collegue.

*V. Auguſte § 15.

'Ce prince modera cette année les rigueurs* de la loy Papia, faite contre ceux qui ne ſe marioient pas, & qui ne ſervoient qu'à remplir l'epargne en mettant en danger un grand nombre de perſonnes, ſans multiplier les enfans ni les mariages. c. 25-28. p. 77. 78.

L'AN DE JESUS-CHRIST 21, DE TIBERE 7, 8.

*'Tiberius Auguſtus IV, & Druſus Ceſar II, Conſuls.* c. 31. p. 79.

'Tibere ne tint que trois mois ſon quatrieme Conſulat.[a] Mais on tira un mauvais augure pour Druſus ſon fils de le voir collegue de ſon pere. Car on remarque que tous ceux qui ont eſté Conſuls avec Tibere, ſont peris par le fer ou par le poiſon. Suet. l. 3. c. 26. p. 361. [a] Dio, l. 57. p. 616. d. e.

'Des le commencement de l'année, Tibere s'en alla dans la Campanie, comme pour s'accoutumer peu à peu à quitter Rome avant que de l'abandonner entierement. Tac. an. 3. c. 31. p. 79. 80.

'Severus Cæcina voulut faire renouveller l'ancienne police des Romains, qui ne permettoit pas aux femmes de ſuivre leurs maris dans les provinces dont on les faiſoit Gouverneurs; & il fit voir qu'elles eſtoient d'ordinaire la cauſe des fautes qu'on reprochoit à leurs maris. Mais les Romains n'eſtoient plus capables de cette ancienne ſeverité, ni leurs femmes de conſerver à leurs maris eloignez l'honneur & la foy qu'elles leur devoient. c. 33. 34. p. 80. 81.

'Les Odryſes & d'autres peuples de la Thrace, indignez de ce qu'on ne puniſſoit pas ceux qui opprimoient les foibles, ſe ſouleverent cette année contre leurs princes. Mais comme ils n'avoient ni chefs, ni union entre eux, ils furent bientoſt diſſipez par P. Velleius, qui accourut avec les troupes Romaines, & fit lever le ſiege que les rebelles avoient mis devant Philippople, 'ville où l'on pretend que Philippe pere d'Alexandre avoit ramaſſé les plus méchans hommes. 'On croit que ce P. Velleius eſt le Velleius Paterculus dont l'hiſtoire finit en la 17e année de Tibere, quoiqu'il ſoit nommé par d'autres Caius ou Marcus. [Nous en parlerons" dans la ſuite.] c. 38. 39. p. 81. n. 92. n. 93 Voſſ. h. lat. l. 2. c. 24. p. 120. V. § 38.

'Il y eut auſſi cette année une grande revolte dans les Gaules, dont Julius Florus de Treves, & Julius Sacrovir d'Autun furent les chefs. Les tributs en furent la cauſe, parceque ceux qui manquoient d'argent pour les payer étoient contraints de ſe ruiner entierement par des emprunts uſuraires. Les peuples d'Angers & de Tours ſe declarerent les premiers, & furent les premiers défaits: ceux de Treves enſuite, & enfin ceux d'Autun, qui avoient formé une armée de quarante mille hommes. Ils paſſoient pour les plus riches des Gaules, & d'autant plus puiſ- Tac. an. 3. c. 40. 47. p. 82-84.

ſans, que toute la jeuneſſe venoit apprendre chez eux les belles lettres. Florus & Sacrovir reduits à ſe tuer eux meſmes, eteignirent par leur ſang le feu de cette revolte, qui fit plus de bruit que de mal. C. Silius General des Romains eut le principal hon-
a. 55. neur de la victoire. Acilius Aviola y eut quelque part, 'celui meſme dont Valere Maxime raporte qu'ayant eſté cru mort, & mis ſur le bucher, ſelon la coutume des Romains, le feu le fit revenir à luy, mais l'étoufa auſſitoſt avant qu'on le puſt ſecourir.

## ARTICLE XIII.

*Arreſt pour differer de dix jours le ſupplice des condamnez : Druſus elevé à la puiſſance du Tribunat : Aſyles des Grecs retranchez ; Tacfarinas trouble l'Afrique ; Bleſus le chaſſe.*

Tac. an. 3. c. 48. p. 85. 'SULPICIUS Quirinius qui avoit fait deux fois le denombrement dans la Judée, mourut cette année ; & Tibere luy fit faire des obſeques publiques par le Senat.

c. 49-51 p. 85 | Dio, l. 57. p. 616. 617. 'Druſus ayant eſté malade, C. Lutorius Priſcus qui crut qu'il en mourroit, fit un poeme ſur ſa mort, & le lut devant quelques femmes. On luy en fit un crime, & un tel crime qu'il fut condamné à mort par le Senat, & auſſitoſt executé. [On peut juger par là en quelle miſerable ſervitude la grandeur Romaine eſtoit reduite. Mais le veritable crime de Lutorius pouvoit bien

Ibid. eſtre ] 'd'avoir fait un poeme ſur la mort de Germanicus, qui avoit eſté fort bien receu, & dont Tibere avoit eſté obligé de le recompenſer.

Tac. c. 51. p. 85. 86 | Dio, p. 617. a | Suet. l. 3. c. 75. p. 416. 'Tibere qui eſtoit encore dans la Campanie, fit ſemblant d'eſtre faſché de ſa mort : & cela donna occaſion à un celebre decret du Senat, par lequel il fut ordonné que les arreſts de mort rendus par la compagnie, ne ſeroient ni executez ni enregiſtrez qu'au bout de dix jours. Mais le Senat ne pouvoit pas changer

Sen. de tranq. c. 14. p. 361. c. ſes arreſts, & Tibere ne le vouloit pas. 'On voit que cette ſurſeance de dix jours s'obſervoit encore ſous Caligula, meſme à

Thdrt. l. 5. c. 17. p. 728. 729. & alii. l'égard de ceux que ce monſtre de cruauté faiſoit mourir.' Le grand Theodoſe " voulut qu'elle fuſt de trente jours pour ceux V. S. Ambroiſe.

a Sid. l. 1 ep. 7. p. 19. que le prince auroit condamnez, a ce qui pouvoit auſſi s'étendre à ceux qui avoient eſté condamnez par le Senat, comme on le tire

n. p. 17 | Cod. Th. t. 3. p. 307. 308. de S. Sidoine, qui appelle cela la loy de Tibere, 'parceque les additions qui ſe font à une loy ancienne, paſſent aſſez ſouvent ſous

Cod. Th. p. 308. a. le nom de cette premiere loy. 'Que ſi quelques anciens decla-

mateurs ont parlé de cette ſurſeance de trente jours, les plus habiles croient que ce n'eſtoit qu'une fiction, 'ou que ces endroits ſont alterez. 'Tac.an.3 n.173. p.86.

'Baronius pretend que le delai de dix jours eſtoit pour tous les arreſts de mort prononcez par quelque juge que ce fuſt. C'eſt pourquoi il dit que Pilate viola meſme la loy de ſon prince en faiſant crucifier J. C, auſſitoſt aprés qu'il eut prononcé contre luy. [Mais les auteurs ne diſent point ce qu'il pretend:] 'Bar.34. §92.

& Godefroy ſoutient que ni l'arreſt de Tibere, ni la loy de Theodoſe, n'ont point regardé les jugemens ordinaires des magiſtrats, juſqu'au temps de Nicephore Botoniate qui les y comprit. 'Cod. Th. t.3.p. 307.2 | 308.2.

'C'eſt de cette année qu'eſtoient datez les actes de la Paſſion du Sauveur, que les payens publierent au commencement du IV. ſiecle: & cette datte ſuffiſoit ſeule pour en faire voir la fauſſeté, eſtant certain, ſelon Joſeph, que Pilate ne fut gouverneur de Judée que pluſieurs années aprés celle-ci. 'Euſ. l. 1. c. 9. p. 27. b. c.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 22, DE TIBERE 8, 9.

1. 'C. *Sulpicius Galba, & Decimus Haterius Agrippa,* 'Conſuls. Tac. an. 3. c.52. p. 85 | Idat | Chr. Alex. p. 490.

[a] On pretend que le premier de ces Conſuls eſt le pere de l'Empereur Galba, [b] qu'on ſçait avoir eſté Conſul, & s'eſtre fait conſiderer par ſon eſprit, mal logé, diſoit-on, dans un corps aſſez defectueux. [c] On trouve que dans la 24[e] année du Tribunat de Tibere, [commencée le 27 juin de celle-ci,] C. Vibius Rufinus & M. Cocceius Nerva, furent Conſuls ſubrogez. Ils eſtoient en charge au mois d'aouſt. [Nous parlerons plus amplement de Nerva ſur "l'an 33, auquel il mourut.] V. §. 28.

[a] Onuph. in faſt. p. 189. [b] Suet. v. Gal. c. 1. p. 661. [c] Onuph. in faſt. p. 189. f.

'Les depenſes des perſonnes puiſſantes, ſurtout celles de la table, eſtoient exceſſives, & s'augmentoient tous les jours. C'eſt pourquoi les Ediles s'adreſſerent au Senat pour demander quelque reglement contre cet excés. Le Senat renvoya la choſe à Tibere, qui ne voulut point entreprendre de guerir un mal auquel il ne voyoit point de remede. Ainſi le deſordre crut toujours, juſqu'à ce que l'exemple de Veſpaſien, & le deſir qu'on avoit de luy plaire en l'imitant, fit ce que toutes les loix n'auroient jamais fait. 'Tac. an. 3. c.52. 55. p. 86-88.

V. S. Auguſte

'Cé fut aprés cela que Tibere demanda au Senat, pour ſon fils Druſus, la puiſſance du Tribunat, "qui eſtoit alors le titre & la marque de la dignité ſouveraine. Le Senat l'accorda avec des V. Auguſte 56. c. 56. 57. p. 88.

1. Onuphre *in faſtis*, p. 189, rapporte à ces deux Conſuls une inſcription à laquelle je ne comprens rien, ſi elle eſt de Tibere. *V. Claude note 12.*

c. 59. p. 89. flateries d'autant plus grandes, qu'on s'y eſtoit preparé. 'Mais on ne laiſſa pas de trouver fort étrange que Druſus qui eſtoit alors dans la Campanie, [apparemment avec ſon pere,] ne ſe fuſt pas donné la peine de venir à Rome pour la recevoir.

c. 60-63. p. 89-91. ' Les Conſuls examinerent cette année les privileges de toutes les villes greques, qui pretendoient que leurs temples avoient droit d'aſyle : & le Senat en retrancha diverſes choſes à cauſe de l'abus que l'on en faiſoit.

Suet. n. p. 373. 2. 'On remarque que Pauſanias parle de la pluſpart des anciens aſyles de la Grece, comme n'eſtant

l. 3. c. 37. p. 373. plus.' Suetone dit meſme que Tibere abolit abſolument le droit des aſyles par tout l'Empire.

Tac. an. 3. c. 64. p. 91. Dio, l. 57. p. 617. b. 'Livie eſtant tombée extremement malade, Tibere fut obligé de revenir" à Rome. &c.

Tac. an. 3. c. 73. p. 94. 'Tacfarinas, quoique chaſſé pluſieurs fois de l'Afrique, [& contraint de ſe cacher dans les deſerts,] trouvoit neanmoins toujours de nouvelles forces. Il eut meſme l'inſolence d'envoyer des ambaſſadeurs à Tibere, & de luy demander un pays où luy & ſes troupes puſſent demeurer, s'il ne vouloit l'obliger à luy faire une guerre dont il ne verroit pas la fin. Tibere fut extremement indigné des demandes & des menaces de ce voleur : & il donna ordre qu'on fiſt tout ce qui ſe pourroit pour le prendre.

c. 32. p. 80. 'Il avoit recommandé au Senat l'année precedente, de choiſir pour l'Afrique un Proconſul capable de terminer cette guerre : & le Senat l'ayant prié de le choiſir luy meſme, 'il avoit propoſé

c. 35. p. 81. un Lepidus & Junius Blæſus. Lepidus s'excuſa ; & Blæſus eſtoit

c. 58. p. 88. oncle maternel de Sejan. 'Ainſi il fut fait Proconſul d'Afrique,

c. 73. 74. p. 94. & continué cette année dans la meſme dignité. 'Il fit de grands

c. 74. p. 94. 95. efforts pour prendre Tacfarinas : 'mais il falut qu'il ſe contentaſt d'avoir pris ſon frere. Tibere ne laiſſa pas de luy faire accorder les ornemens du triomphe, comme s'il euſt achevé la guerre, [qui ne finit que deux ans aprés :] & meſme il voulut qu'il fuſt ſalué " Empereur par ſes ſoldats. C'eſtoit un titre que les legions *Imperator.* avoient accoutumé de donner à leur General du temps de la Republique dans la chaleur de la victoire : de ſorte qu'il y avoit en meſme temps pluſieurs Empereurs de cette ſorte, qui n'avoient rien neanmoins audeſſus des autres citoyens. Auguſte avoit accordé le meſme honneur à quelques Generaux. Mais aprés Blæſus aucun ne fut honoré de ce titre que ceux qui poſſedoient la puiſſance imperiale.

Digitized by Google

## ARTICLE XIV.

*Mort de Druſus empoiſonné par Sejan : Comediens chaſſez : Tibere ſe laiſſe dedier un temple : Baſſe jalouſie contre un artiſan.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 23, DE TIBERE 9, 10.

*[f] C. Aſinius Pollio, & C. Antiſtius Vetus, Conſuls.*

[a] DRUSUS fils unique de Tibere mourut dans les premiers mois de cette année. [b] Ce prince eſtoit naturellement porté à la rigueur & à la cruauté. [c] Il aimoit tellement à voir repandre le ſang, que Tibere meſme le trouvoit mauvais, & eſtoit obligé de l'en " reprendre en particulier & en public. [d] Il eſtoit prompt & colere juſqu'à fraper les perſonnes de qualité, [e] & nous verrons qu'un ſoufflet qu'il donna à Sejan, fut une des principales cauſes de ſa mort. [f] Il eſtoit auſſi etrangement attaché aux danſes, & aux autres divertiſſemens des ſpectacles, ſujet au vin, [g] & à toutes ſortes de débauches. [h] Mais pour ces derniers vices, le peuple [ qui ne ſongeoit qu'à ſes intereſts, ] les blaſmoit peu, & meſme les aimoit mieux que l'humeur retirée & melancolique de ſon pere.

[i] Il vécut toujours fort bien avec Germanicus, ſans jalouſie & ſans envie; [k] & aprés que Germanicus fut mort, il témoigna de l'amitié à ſes enfans, ou au moins il ne leur fut point contraire. [Ils eſtoient ſes neveux. Car] [l] il avoit epouſé Livie ou Liville ſœur de Germanicus, [m] dont il eut au moins trois enfans. [n] Il y en avoit deux jumeaux, dont l'un mourut peu de temps aprés luy, [o] & l'autre nommé Tiberius Nero Gemellus, ne vécut plus long-temps, que pour eſtre la victime des cruautez de Caius. [p] Les enfans que Druſus laiſſa eſtoient encore ſi jeunes, qu'on ne doutoit point que l'Empire ne duſt paſſer aux enfans de Germanicus plutoſt qu'à eux. [q] Et Tibere ne les aimoit pas, parcequ'on doutoit beaucoup qu'ils fuſſent les veritables enfans de ſon fils.

[r] Tibere fut [quelque temps] ſans vouloir voir ceux que Druſus avoit aimez, [ſoit] parceque leur preſence luy renouvelloit la douleur de ſa mort, [ſoit pour ſauver ſeulement les apparences.] [ſ] Car il ſouffrit ſa mort avec une conſtance qui donna lieu de croire qu'il l'aimoit peu: [t] & ceux d'Ilium ayant envoié un peu tard luy faire compliment ſur cette mort, il leur répondit par cette froide raillerie, Qu'il prenoit auſſi beaucoup de part à la perte

Tac. an. 4. c. 1. p. 97 | Chr. Al. p. 450.
[a] Tac. an. 4. c. 1-12. p. 97-101.
[b] 1. c. 30. p. 118 | Dio, l. 57. p. 610. c.
[c] Tac. an 1. c. 76. p. 35 | Dio, p. 610. c.
[d] Dio, 4. 612. a.
[e] Tac. an. 4. c. 3. p. 58.
[f] an. 3. c. 37. p. 82 [an. 88] Dio, l. 57. p. 612. a.
[g] Dio. p. 610. c | Tac. an. 3. c. 37. p. 82 | Suet. l. 3. c. 52. p. 388.
[h] Tac c. 37. p. 82.
[i] an. 2. c. 43. p. 54.
[k] an. 4. c. 4. p. 99.
[l] c. 3. p. 58.
[m] an. 3. c. 56. p. 88.
[n] an. 4. c. 14. p. 102.
[o] Suet. l. 3. c. 54. p. 391 | Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 634. f | Philo, in Flac. p. 968. b.
[p] Tac. an. 6. c. 46. p. 149 | an. 4. c. 8-12. p. 100-102.
[q] Suet. l. 3. c. 62. p. 402.
[r] Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 629. c.
[ſ] Tac. an. 4 c. 8. p. 101 | Suet. l. 3. c. 52. p. 388 | Dio, l. 57. p. 618. a. b.
[t] Suet. p. 388.

qu'ils avoient faite du grand Hector, [il y avoit environ 1200 ans. Ainſi il ne faut pas trop s'etonner de ce que ]'quelques uns ont cru que Tibere avoit eſté cauſe de ſa mort, en luy faiſant prendre un breuvage empoiſonné, ſur ce qu'on luy avoit perſuadé que ſon fils le luy vouloit faire prendre à luy meſme.

Tac. an. 4. c. 10. 11. p. 101.

c. 1. 12. p. 97-101 | Dio, l. 57. p. 618. a. b; val. p. 659.

'Neanmoins la verité eſt que ce fut Sejan qui le fit empoiſonner par un de ſes affranchis, pour venir à bout de ſes deſſeins ambitieux. Car il craignoit les effets de la colere de Druſus, qui ne pouvoit ſouffrir ſon agrandiſſement exceſſif. Il fut favoriſé en ce crime par Liville femme de ce prince, dont il abuſoit. 'Tibere crut longtemps que la maladie dont il eſtoit mort eſtoit venue de ſes debauches.

Suet. l. 3. c. 62. p. 401.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97.

c. 6. 7. p. 100.

'Ce crime de Sejan qui fut la ſuite de beaucoup d'autres, commença à troubler la fauſſe felicité dont Tibere avoit ſemblé jouir depuis neuf ans qu'il eſtoit Empereur. 'Il avoit conſervé juſque là pluſieurs bonnes qualitez, & gouverné avec aſſez d'equité, parceque Sejan qui craignoit Druſus, & qui vouloit etablir ſa puiſſance encore foible, eſtoit bien aiſe d'avoir la reputation de ne luy donner que de bons avis. Mais [Sejan ayant changé ] lorſqu'il ne craignit plus Druſus, Tibere changea auſſi; & ſon gouvernement devint bien plus corrompu qu'il n'avoit eſté juſqu'alors. 'Dion dit qu'il avoit déja beaucoup changé des la mort de Germanicus, [& chaque accident nouveau augmentoit les defauts de ſon eſprit & de ſa conduite.] Car c'eſt ce que nous verrons encore à la mort de Livie ſa mere, [a] & à celle de Sejan.

Dio, l. 57. p. 615. 616.

Tac an. 5. c. 3. p. 128.

a Suet. l. 3. c. 61. p. 398

'On chaſſa cette année les comediens de Rome & de l'Italie, à cauſe de leur deſordre, [b] & on leur défendit meſme de jouer en quelque endroit que ce fuſt.

Tac. an. 4. c. 14. p. 102 | Suet. l. 3. c. 27. p. 373.

b Dio, l. 57. p. 617. c.

[c] Tibere n'avoit point voulu ſouffrir d'abord qu'on luy dreſſaſt meſme des images & des ſtatues, à moins qu'il n'en euſt donné une permiſſion particuliere; & il proteſtoit en meſme temps dans un edit public qu'il n'en donneroit aucune. [Depuis] 'il trouva bon qu'on en fiſt, à condition que ce ne ſeroit que pour ſervir d'ornement, & non pour les mettre au rang de celles que l'on adoroit. 'Mais en cette année il permit que l'Aſie luy dreſſaſt un temple, à luy, à ſa mere, & au Senat: [d] & ce temple fut baſti à Smyrne, en l'an 26 de J. C. [e] Neanmoins en l'an 25, il refuſa la meſme choſe à ceux d'Eſpagne; & fit ſur cela un diſcours [qui n'eſt point d'une ame laſche, mais ſage & modeſte.]

c p. 607. e.

Suet. l. 3. c. 26. p. 361.

Tac. an. 4. c. 15. p. 103.

d c. 55. 56. p. 118. 119.

e c. 37. 38. p. 111. 112.

'Dion remarque vers ce temps-ci une bizarrerie de Tibere, [auſſi

Dio, l. 57. p. 617. d. e.

L'an de J.C. 25, de Tibere 9, 10.

[auſſi baſſe que cruelle, qui marque bien ce que nous avons dit, qu'il ne pouvoit rien ſouffrir de grand & d'eminent dans les autres.] Un architecte ayant redreſſé avec une adreſſe admirable un grand baſtiment qui penchoit, Tibere luy fit donner de l'argent, & en meſme temps le chaſſa de Rome, & défendit de mettre ſon nom dans les archives. Quelque temps aprés, cet architecte l'eſtant venu trouver pour luy demander ſa grace, laiſſa tomber à deſſein un vaſe de verre qu'il tenoit. Le vaſe ſe caſſa, & l'architecte en ayant ramaſſé les morceaux, & les ayant un peu maniez, montra le vaſe entier, & ſans aucune fracture. Tibere au lieu d'eſtimer, comme il devoit, un ſecret [qu'on croit n'avoir jamais eſté ſceu par d'autres,] fit mourir ce pauvre architecte.

[Je penſe qu'il faut rapporter à cela ce que dit Pline,] qu'on tenoit que du temps de Tibere on avoit trouvé le moyen de faire du verre[1] qui ſe manioit & ſe plioit ſans ſe rompre; mais qu'on avoit étoufé entierement cette invention, de peur qu'elle ne fiſt perdre le prix & l'eſtime à l'or, à l'argent, & à toutes ſortes de metaux. C'eſt un bruit ajoute Pline, qui a eſté longtemps plus commun qu'il n'a eſté aſſuré. Jean de Saliſberi le cite neanmoins de Petrone, [qu'on croit eſtre mort ſous Neron,] dont il raporte la meſme hiſtoire que nous avons tirée de Dion,[2] avec des circonſtances differentes; mais avec une fin auſſi tragique.

Plin. l. 36. c. 26. p. 882. b.

*flexibile.*

*in Polycratico, l. 4. c. 5.*

Petron. n. p 68.

[1] V. Neron § 23.

[2]

## ARTICLE XV.

### *Tacfarinas tué: Pere accuſé par ſon fils: Pourquoi on ſe tuoit alors: De Cremutius Cordus hiſtorien.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 24, DE TIBERE 10, 11.

[2] *Serg.* [2] *Cornelius Cethegus, & L. Viſellius Varro, Conſuls.*

Tac. an. 4. c 17. p. 101. [Front. aq. p. 119.

[a] CETTE année délivra Tibere du chagrin que lui cauſoit la guerre de Tacfarinas. Car ce voleur, qui, comme nous avons vu, troubloit l'Afrique[a] depuis pluſieurs années, fut enfin défait & tué en celle-ci par le Proconſul P. Dolabella, qui remporta tout l'honneur de cette longue guerre, quoiqu'on luy euſt

[a] Tac. c. 23-25. p. 105. 107.

depuis l'an 17.

1. Petrone dit ſimplement que c'eſtoit un ouvrier, *faber*: que ſon verre eſtoit auſſi fort & auſſi dur que le metail, *tante tenacitatis*: que l'ouvrier l'ayant jetté par terre de toute ſa force, il ſe boſſua ſeulement ſans ſe caſſer, & que l'ouvrier le racommoda a coups de marteau, comme il euſt fait un vaſe d'or ou d'argent. S. Iſidore de Seville raporte la choſe comme Petrone.

Iſi. Hiſpal. l. 16 c. 3. p. 98. 4. f 3.

2. Ne faut-il point *Servius?*

refuſé les marques de la victoire aprés les avoir données à trois autres qui les avoient moins meritées. On luy avoit meſme retiré la legion qu'on avoit amenée de Pannonie pour cette guerre; & il n'avoit oſé demander qu'on la luy laiſſaſt, craignant bien plus le mécontentement de Tibere que les armes des ennemis. Il fut aſſiſté par le Roy Ptolemée, fils de ce Juba [ à qui Auguſte avoit donné la Mauritanie.] Tibere envoya à ce prince par un Senateur un ſceptre d'ivoire, & une robe" de broderie, comme cela s'eſtoit autrefois pratiqué. Le Roy des Garamantes qui avoit pris le parti de Tacfarinas, fut obligé d'envoyer à Rome contre ſon ordinaire, pour en faire des excuſes. *pictam.*

c. 27. p. 107. 'On vit en ce temps-là un commencement de guerre en Italie, par le ſoulevement de quelques eſclaves & payſans; & l'on en apprehendoit extremement la ſuite, parceque Rome eſtoit toute pleine d'eſclaves. Mais ce ſoulevement fut auſſitoſt appaiſé que commencé.

c. 12. 13. 17-21. 31. 'Tacite ne remplit tout le reſte de cette année que de morts funeſtes, [qui decouvroient de plus en plus l'eſprit cruel & tyrannique de Tibere.] Il travailloit particulierement à perdre les amis de Germanicus & de ſa famille. 'Entre tant de miſeres, on remarqua ſurtout un pere peu auparavant Proconſul d'Eſpagne, qui eſtant déja banni & dans les fers, fut obligé de comparoiſtre devant le Senat, pour répondre à l'accuſation que ſon propre fils formoit contre luy ſur un crime d'Etat, ſans fondement, ſans preuve, ſans dénonciateur, ſans autre temoin que luy meſme; & ſans faire ſeulement paroiſtre un peu de regret & de honte. On en temoigna tant d'horreur, que l'accuſateur ſe crut obligé de prendre la fuite pour eviter le chaſtiment dû aux parricides. Mais Tibere qui ne rougit pas de ſe plaindre d'une lettre un peu libre que le pere luy avoit écrite huit ans auparavant, obligea le fils de revenir, & de pourſuivre ſon action contre ſon pere. On ne put rien prouver: il falut neanmoins condamner l'accuſé; & Tibere ſe fit un honneur de luy accorder la vie. Le pere s'appelloit Q. Vibius Serenus, & le fils pouvoit avoir auſſi le meſme nom.

c. 28-30. p. 108 | 33. p. 102.

c. 36. p. 111 | n. 76.

c. 29. p. 109 | Dio, l. 57. p. 619. c. 'Cn. Lentulus homme de la premiere qualité, tres moderé de ſon naturel auſſibien que par ſon grand age, & qui d'ailleurs eſtoit tres bien dans l'eſprit de Tibere, fut nommé par ce fils denaturé comme complice de la conjuration de ſon pere. Cela eſtoit ſi hors d'apparence, que Lentulus meſme s'eclata de rire lorſqu'il s'entendit nommer: Tibere en rougit, & dit ſur cela:

L'an de J. C. 24, de Tibere 10, 11.

» Je ſuis indigne de vivre ſi Lentulus meſme me hait. Ainſi la » choſe n'alla pas plus loin à ſon égard.

'Cæcilius Cornutus fut accuſé avec luy, & n'eſtoit pas plus coupable : mais comme il n'avoit pas autant d'appui, il aima mieux finir ſa vie par une mort volontaire, que ſouffrir les inquietudes d'une défenſe où ſon innocence ne devoit pas eſtre la principale partie. Tac. an. 4. c 28. p. 108.

'Ce genre de mort eſtoit fort commun ſous Tibere. [Et il ne faut pas s'étonner que ceux qui ne ſongeoient point aux ſupplices de l'enfer, euſſent recours à un moyen ſi funeſte,] pour eviter la honte d'eſtre condamnez, & de mourir de la main d'un boureau. Outre cela, ceux qui eſtoient jugez à mort, aprés avoir eſté executez dans la priſon, ou precipitez du haut [de la roche] du Capitole par les Tribuns du peuple, & quelquefois par les Conſuls, eſtoient privez de la ſepulture, expoſez dans la grande place, 'trainez publiquement avec un croc, [a] & jettez dans le Tibre ; & tous leurs biens eſtoient confiſquez. Cela eſtoit general pour tous les condamnez, de quelque qualité qu'ils fuſſent ; & l'on n'en exceptoit pas meſme les femmes. Mais pour ceux qui mouroient avant que d'avoir eſté jugez, on leur rendoit les honneurs funebres, leurs teſtamens ſubſiſtoient, & leurs biens paſſoient à leurs enfans. Tibere vouloit bien leur vendre à ce prix la liberté de mourir comme ils vouloient, afin d'eſtre plutoſt défait d'eux, & s'exemter de la haine auſſi bien que de la peine de leur ſupplice ; ſi neanmoins on peut dire qu'il n'y ait pas encore plus de cruauté à contraindre un homme de s'oſter la vie à luy meſme, que de la luy faire oſter par un boureau.

an. 6. c. 29. p. 143 | Dio, l. 58. p. 630. 631.

appellée *Tarpeyenne.*

Suet. l. 3. c. 53. 61. p. 390. 400. [a] Dio, l. 58. p. 630. 631 | Tac. l. 6 c. 29. p. 143.

'Il y avoit de grandes recompenſes ordonnées pour les accuſateurs, & quelquefois pour les témoins. [b] Ces recompenſes ſe prenoient ſur le bien des condamnez, [dont ils avoient le quart] quand Tibere vouloit bien le leur laiſſer. [Comme donc le bien de ceux qui ſe tuoient, paſſoit à leurs heritiers,] 'on propoſa d'oſter cette recompenſe aux accuſateurs, quand l'accuſé ſeroit mort avant ſa condannation. Mais Tibere voyant que la choſe alloit paſſer, s'y oppoſa avec aigreur ; & ſans ſe deguiſer à ſon ordinaire, il cria hautement que c'eſtoit ruiner la Republique déja ſi ebranlée, & laiſſer les loix ſans force, que de leur oſter leurs protecteurs. Ainſi on attiroit par des recompenſes ceux qu'on euſt eu bien de la peine à reprimer par des ſupplices.

Suet. l. 3. c. 61. p. 392. [b] Dio, l. 58. p. 631. a. b.

Tac. an. 4. c. 30. p. 109.

'Tibere achevoit [le 19e d'aouſt] la dixieme année de ſa principauté. Mais ne l'ayant point receue pour un temps borné, com-

Dio, l. 57. p. 619. a. b.

L'an de J.C. 25, de Tibere 11, 12.

me Auguſte, qui la recevoit toujours pour dix ans, il ne ſe mit point en peine de la faire renouveller, & il fit ſeulement faire une feſte pour ſa dixieme année, ce qui a depuis eſté imité par les autres Empereurs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 25, DE TIBERE 11, 12.

*'Coſſus Cornelius Lentulus, & M. Aſinius Agrippa, Conſuls.*

Tac. c. 34. p. 115 | Cald | Chr. Alex. p. 492.

[a] Tacite commence cette année par la mort celebre d'Aulus Cremutius Cordus, "accuſé d'avoir loué Brutus & Caſſius dans une hiſtoire qu'il avoit compoſée; [b] & coupable d'avoir parlé avec un peu trop de cœur de la tyrannie de Sejan. [c] Tibere qui taſcha inutilement d'abolir ſon hiſtoire, [d] ne fit que donner de l'eſtime aux écrits qu'il vouloit flétrir, ſe rendre luy meſme odieux, [& ſe reconnoiſtre indigne d'eſtre loué par des hiſtoriens ſinceres. Mais le temps a fait ] ce que toute l'autorité d'un Empereur n'avoit pu faire.

a Tac. c. 34. 35. p. 112. 113 | Dio, l. 57. p. 617. b. c.
b Sen. ad Marc. c. 22. p. 389. 390.
c c. 1. p. 382. 381.
d Tac. an. 4. c. 35. p. 111 | Dio, p. 619. c.

Tac. an. 4. c. 39. 40. p. 112. 113.

'Sejan eut l'effronterie de luy demander la permiſſion d'epouſer Liville ſœur de Germanicus, veuve de Caius Ceſar & de Druſus; & Tibere luy refuſa ſa demande ſans luy témoigner d'en eſtre offenſé.

c. 36. p. 111 | Dio, l. 57. p. 619. d.

'Ceux de Cyzic perdirent cette année leur liberté, parcequ'ils n'achevoient point un temple qu'ils avoient commencé pour Auguſte, & parcequ'ils avoient mis des citoyens Romains en priſon.

## ARTICLE XVI.

*Tibere quitte Rome, ſe retire à Caprée: Cinquante mille hommes tuez ou bleſſez en un ſpectacle.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 26, DE TIBERE 12, 13.

*'Cn. Lentulus "Getulicus, & C. Calviſius Sabinus, Conſuls.*

ou *Getulicus.*

Tac. an. 4. c. 46. p. 115 | Chr. Alex. p. 492 | Cald.

[e] POPPÆUS Sabinus défit cette année, ou la precedente, une partie des peuples de la Thrace, qui avoient pris les armes ſur ce que les Romains exigeoient d'eux des choſes qu'ils n'avoient point accoutumé de leur demander.

e Tac. an. 4. c. 46-51. p. 115. 117.

c. 57. 58. p. 119. 120 | Dio, l. 58. p. 620 | Suet. l. 3. c. 39. 40. p. 371.

'Ce fut auſſi en cette année que Tibere quitta Rome pour toujours. Il ne s'en eloigna jamais que de 4 ou 5 journées. Il promit ſouvent d'y revenir, & vint quelquefois juſques à la porte: mais il n'y rentra pas une ſeule fois durant onze ans qu'il vécut

encore. 'On croit qu'il eſtoit bien aiſe de s'eloigner de ſa mere, qui vouloit regner avec luy, & avoir la premiere part dans l'autorité qu'elle luy avoit donnée. 'La pluſpart ont ecrit que Sejan l'avoit porté à cette retraite dans l'eſperance d'y trouver l'augmentation de ſon pouvoir, [comme nous le dirons en ſon lieu.] 'Mais comme ſon abſence dura encore [huit ans aprés la mort de ſa mere, &] ſix aprés celle de Sejan, Tacite a cru que ce deſſein venoit plutoſt d'un malheureux deſir de ſatisfaire avec plus de liberté & moins de honte, l'inclination qu'il avoit à la cruauté & aux vices les plus infames. 'Il s'ennuyoit auſſi d'entendre des veritez qui ne luy plaiſoient pas, comme cela arrivoit quelquefois: & dans ce temps-là meſme un homme de guerre fort peu politique, ne ſongeant qu'à montrer qu'un nommé Votienus Montanus eſtoit criminel, l'accuſa d'avoir dit de Tibere tout ce que l'on en diſoit effectivement dans le ſecret. Tibere ne put le diſſimuler, proteſta avec chaleur qu'il ſe juſtifieroit, & n'en devint que plus cruel.

Tac. an 4. c. 57. p. 119 | Suet. l. 3. c. 51. p. 387. Tac. c. 42. 57. p. 113. 119.

'. 5 28.

'c. 57. p. 119.

'c. 42. p. 113.

'Il ſortit de Rome, comme pour aller dedier quelques temples dans la Campanie. Il mena avec luy tres peu de monde, '& défendit à tous les autres de l'approcher. [a] On pretendoit voir par les regles de l'aſtrologie qu'il ne reviendroit jamais à Rome; à quoy on ajoutoit qu'il mourroit bientoſt. Et pluſieurs perſonnes qui avoient fondé ſur cela de vaines eſperances, ſe trouverent envelopées dans des malheurs tres réels, [que leur aſtrologie ne leur avoit point fait prevoir.]

c. 58. p. 119. 120. c. 67. p. 122 | Suet. l. 3. c. 40. p. 376.

a Tac. an. 4. c. 58. p. 120 | Suet. l. 3. c. 39. p. 375.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 27, DE TIBERE 13, 14.

'*M. Licinius Craſſus, & L. Calpurnius Piſo, Conſuls.*

Tac. an. 4. c. 62. p. 121 | Mabillon. It. p. 155 | Chr. Al. p. 492.

*Libertini generis.*

[b] Un homme de neant, nommé Atilius, fit dreſſer cette année un amphiteatre à Fidene auprés de Rome, pour y donner un combat de gladiateurs. Le peuple de Rome y accourut en foule. Mais [au lieu du cruel divertiſſement auquel il s'attendoit,] l'amphitheatre qui n'eſtoit pas bien appuyé, tomba, & bleſſa juſqu'à cinquante mille perſonnes, 'dont il y en eut vingt mille de tuez. [c] Les perſonnes de qualité tinrent leurs maiſons ouvertes pour recevoir ceux qui avoient eſté bleſſez, leur fournirent les medecins, les remedes, & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour les guerir. Ainſi dans l'affliction de ce malheur, on eut la joie de voir revivre la generoſité des anciens Romains, qui traitoient ainſi ceux qui avoient eſté bleſſez dans la guerre. Atilius fut banni.

b Tac. c. 62. 63. p. 121.

Suet. l. 30. c. 40. p. 376.

c Tac. c. 63. p. 121.

'Auſſitoſt aprés, le feu prit dans Rome au mont Cœlius, & y fit

c. 64. p. 121 | Suet. l. 3. c. 48. p. 383. 384.

un tres grand ravage: mais Tibere repara la perte par ſes liberalitez. [ Il eſtoit alors à [1] Caprée, ' où il s'eſtoit retiré cette année meſme, [a] des devant l'accident de Fidene.

Tac. c. 67. p. 122.
a Suet. c. 40. p. 276.

[b] Caprée eſt une iſle eloignée ſeulement d'une lieue du cap de Sorrento dans la Campanie, [c] qu'Auguſte avoit achetée des Napolitains. [d] L'air y eſt doux en hiver, & frais en eſté. On y a la vue d'un golfe & d'une coſte qui eſtoit alors parfaitement belle, mais qui a depuis eſté bien changée par les embraſemens du mont Veſuve. L'abord en eſt difficile: & on croit que c'eſt ce que Tibere en aimoit le plus. 'Peu de jours aprés qu'il y fut arrivé, un peſcheur y aborda par un endroit fort eſcarpé, pour luy preſenter un poiſſon d'une groſſeur prodigieuſe. Cela le faſcha ſi fort, qu'au lieu de recompenſer ce pauvre homme, il le fit maltraiter cruellement.

b Tac. c. 67. p. 122.
c Dio, l. 52. p. 496. a.
d Tac. c. 67. p. 122.
Suet. l. 3. c. 60. p. 397.

[ Voilà le lieu que Tibere choiſit pour y paſſer les dix dernieres années de ſa vie, ]' auſſi appliqué à ſes plaiſirs ſecrets & infames, & à toutes ſortes de vices, qu'il l'avoit eſté juſqu'alors au ſoin des affaires [ La pudeur nous empeſche de raporter ce qu'on en lit dans l'hiſtoire. ]

Tac. an. 4. c. 67. p. 123 | Suet. l. 3. c. 42. p. 377.

'Il abandonna tellement le ſoin de l'Empire, qu'il laiſſoit diverſes charges ſans les remplir, & ſouffroit que les barbares ravageaſſent pluſieurs provinces, ſans s'en mettre en peine. 'Mais il conſerva toujours la meſme facilité à croire les faux raports de la calomnie, & par l'artifice de Sejan, qui nourriſſoit ſes ſoupçons & ſes defiances, & par ſa cruauté propre, qui produiſit des effets encore plus tragiques qu'elle n'avoit fait juſques alors.

Suet. l. 3. c. 42. p. 376.
Tac. an. 4. c. 67. p. 123.

## ARTICLE XVII.

### *Sabinus ruiné par une horrible perfidie; Mariage d'Agrippine mere de Neron.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 28, DE TIBERE 14, 15.

*'Appius Junius Silanus, & P. Silius Nerva, Conſuls.*

Tac. an. 4. c. 68. p. 123 | Idat | Plin. l. 8. c. 40. p. 194. b.

[e] TIBERE commença cette année par l'ordre qu'il donna de faire mourir Titius Sabinus, qu'il haïſſoit parcequ'il eſtoit fidele à la maiſon de Germanicus. Ceux qui briguoient la faveur de Sejan l'avoient fait tomber dans le piege par une perfidie execrable. Latinius Latiaris qui s'eſtoit inſinué dans ſon ami-

e Tac. c. 68-70. p. 123, 124 Dio, l. 58. p. 621. a. b.

1. En latin toujours ou preſque toujours *Capreæ*. Mais Ptolemée, *l. 3. c. 1. p. 75*, l'appelle Καπρέαι.

tié exprés pour le perdre, luy faiſoit de grandes plaintes du gouvernement, ſans epargner ni Sejan, ni Tibere meſme, pour l'engager à en faire autant. Sabinus n'eut pas aſſez de precaution contre cette perfidie. Ainſi Latiaris n'ayant plus qu'à trouver des témoins, il fit cacher trois Senateurs qui s'entendoient avec luy, ſur le plat-fond de ſa chambre, & fit tomber Sabinus ſur les plaintes dont il avoit accoutumé de s'entretenir avec luy dans une entiere confidence. Auſſitoſt Latiaris & ſes témoins mandent à Tibere ce qui s'eſtoit paſſé, & luy decouvrent leur propre honte: & Tibere en écrivant au Senat pour le premier jour de l'année, demanda en meſme temps juſtice contre Sabinus. Il fut à l'inſtant condanné, & trainé en priſon chargé de chaines, nonobſtant la ſolennité de ce jour deſtiné à une réjouiſſance univerſelle; & executé au bout de dix jours ſans aucune forme de jugement. 'La fidelité de ſon chien "rendit ſa mort encore plus odieuſe. Car il le ſuivit partout, meſme aprés ſa mort; "& il ſe jetta enfin dans le Tibre lorſqu'il y vit jetter le corps de ſon maiſtre. 'Pline en décrit amplement l'hiſtoire, & dit qu'elle ſe conſervoit "dans les regiſtres publics. Mais il dit que ce chien eſtoit à un des eſclaves de Sabinus qui furent executez avec leur maiſtre.

*Tiberes.*

*&c.*

*actis populi Romani.*

Dio, l. 58. p. 621. b.

Plin. l. 8. c. 40. p. 194. b.

'La mort de Sabinus fit trembler tout le monde; & la maniere dont il avoit eſté perdu, remplit tous les eſprits d'inquietude & d'effroi. On n'oſoit s'entretenir ni ſe viſiter. Tout eſtoit ſuſpect, les plus grands amis comme les plus inconnus. On n'oſoit s'ouvrir ni ſe fier à perſonne. On redoutoit juſqu'aux murailles & aux planchers, & on regardoit partout [ s'il n'y avoit point quelqu'un de caché.

Tac. an. 4. c. 69. p. 113.

Dieu n'attendit pas longtemps à punir les auteurs d'une malice ſi noire, les uns par Caius, & les autres par Tibere meſme. Car bien que ce prince ne ſouffriſt pas que les miniſtres de ſa tyrannie ſuccombaſſent ſous le credit des autres, ſouvent neanmoins il s'en laſſoit luy meſme, & les ſacrifioit à la vengeance publique, pour leur en ſubſtituer de nouveaux qui ne luy manquoient jamais.

c. 71. p. 124.

'Tibere maria en cette année Agrippine fille de Germanicus à Cn. Domitius 'Aenobarbus digne pere de Neron, qui fut le fruit de ce mariage. [a] Et Domitius diſoit luy meſme que de luy & d'Agrippine il ne pouvoit rien ſortir que de funeſte & de deteſtable.

c. 75. p. 126. Suet. l. 6. c. 1. p. 176. a c. 6. p. 177.

'L'avarice des Romains obligea cette année les Friſons de

Tac. an. 4. c. 72-74. p. 126.

ſecouer le joug de l'Empire : & ils défirent L. Apronius qui les vint attaquer avec une armée conſiderable. Mais Tibere aimoit mieux ſouffrir leur revolte & leur victoire, que de donner à quelqu'un la conduite d'une guerre.

## ARTICLE XVIII.

### *Mort de Livie mere de Tibere.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 29, DE TIBERE 15, 16.

Tac. an. ſ. c. 1. p. 127 | Noris, ep. con. p. 9.

[1] *L. Rubellius Geminus, & C. Fufius Geminus, Conſuls.* 1.

[CE Conſulat des deux Gemines, eſt celebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe, parceque beaucoup d'anciens ont cru que c'eſtoit l'année où J.C. eſtoit mort pour la redemption des hommes, & pour les tirer de la ſervitude de tant de crimes qui inondoient toute la terre. Peu de perſonnes ſuivent aujourd'hui les anciens en ce point. Mais il y a au moins beaucoup d'apparence que Dieu a commencé cette année à preparer les hommes à cette redemption, en leur faiſant preſcher la penitence par S. Jean Batiſte, & la venue du Chriſt qui devoit eſtre leur liberateur.] On trouve qu'Aulus Plautius celebre par la guerre qu'il fit en Angleterre ſous Claude, & L. Nonius Aſprenas, eſtoient ſubrogez aux deux Gemines le 15 de juillet.

Noris, ep. con. p. 10. 11 | Giut. p. 1087.

Tac. an. ſ. c. 1. 2. p. 127. 128 | Dio, l. 58. p. 621. 622. a Plin. l. 10. c. 6. p. 344 | Dio, p. 621. c. b Tac. an. ſ. c. 1. p. 127 | Dio, p. 621. c. c Tac. c. 2. p. 128 | Dio, l. 48. 54. p. 384. a. b | 532. a. b | Suet. l. 5. c. 1. p. 561. d Dio, l. 58. p. 621. 622. Tac. an. ſ. c. 1. p. 127. Dio, l. 57. p. 619. d.

'Livie mere de Tibere mourut cette année dans une extreme vieilleſſe.[a] Pline luy donne quatre-vingts deux ans, & Dion quatre-vingts-ſix. ["Nous avons déja parlé de ſa nobleſſe, & de ſon mariage avec Auguſte.][b] Elle ſe faiſoit une gloire d'eſtre auſſi chaſte que les anciennes dames Romaines, quoiqu'elle euſt" des manieres plus engageantes & plus libres qu'on ne leur en ſouffroit:[c] & il ſemble que la reputation de ſa chaſteté ne fuſt pas trop bien établie.[d] Elle avoit un fort grand pouvoir ſur l'eſprit d'Auguſte, qu'elle s'eſtoit acquis & qu'elle ſe conſerveit par une grande complaiſance pour toutes ſes volontez, ſans témoigner ni curioſité pour ce qu'il ne luy diſoit pas, ni jalouſie pour ſes infidelitez. 'Car" elle avoit la conduite & la ſageſſe d'Auguſte, avec la diſſimulation de Tibere.

V. ſ. 5. comis. cum artibus mariti.

'Elle" aimoit le faſte & la vanité plus qu'aucune femme l'ait

Dio, l. 57. p. 619. d. ulcere.

1. Il eſt appellé Caius dans l'index de Tacite, *l. 5. p. 127*, ſuivant Caſſiodore ; & Cnæus dans celui de Dion, *p. 620.* Nous ſuivons une inſcription donnée par le Cardinal Noris, *ep. con. p. 9*, qui le met le ſecond.

jamais.

Digitized by Google

jamais aimée. [ Elle eſtoit paſſionnée pour la grandeur de ſes enfans juſqu'à l'acheter par les plus grands crimes." Car on l'accuſa d'avoir fait mourir par le poiſon Marcellus, les deux Ceſars Caius & Lucius, & peuteſtre Auguſte meſme. ]' Elle perſecuta toujours Julie fille d'Auguſte, & tous ceux generalement qui ſortirent d'elle, quoiqu'aprés les avoir ruinez par ſes artifices ſecrets, elle ſe fiſt honneur devant le monde de ne les pas laiſſer mourir de faim. Tac. an 4. c. 71 p. 125.

'Elle vouloit que ſes enfans dominaſſent pour les dominer eux meſmes, & elle exigeoit d'eux la meſme obéiſſance qu'elle avoit rendue à ſon mari. 'Mais ce n'eſtoit pas l'humeur ni l'intention de Tibere. C'eſt pourquoi des le commencement de ſon regne, il s'oppoſa à divers honneurs que le Senat luy decernoit. 'Il luy diſoit meſme ſouvent, que ce n'eſtoit pas à une perſonne de ſon ſexe à ſe meſler des affaires. Il prenoit quelquefois ſes avis, mais rarement. Il ne vouloit pas meſme l'aller voir ſouvent, ni s'entretenir longtemps avec elle en particulier, depeur qu'on ne diſt qu'elle le gouvernoit. Il trouvoit mauvais qu'elle fiſt en public des choſes qu'Auguſte luy avoit ſouffertes. 'Leur" meſintelligence eclata ſi fort des la premiere ou la ſeconde année de ce regne, qu'on en fit des ſatyres qui piquerent fort Tibere.

an. 5. c. 1. p. 117.
an. 1. c. 14. p. 12 | Suet. l. 2. c. 50. p. 386 | Dio, l. 57. p. 610. a.
Suet. l. 3. c. 52. p. 386.
*diſcordem animum.*
Tac. an. 1. c. 72. p. 33.

'On pretend que le ſoin qu'il avoit de l'empeſcher de dominer, ſe convertit en averſion pour elle: [a] & que cette averſion alla juſqu'à une rupture ouverte, ſur ce que Tibere luy refuſant une grace qu'elle luy demandoit pour un autre, elle luy lut une lettre qu'Auguſte luy avoit autrefois écrite ſur l'humeur rude & farouche de Tibere meſme. Il fut extremement piqué de voir qu'elle euſt gardé ſi longtemps cette lettre pour luy en faire un reproche: & on pretend que ce fut une des principales cauſes pour leſquelles il quitta Rome.

*ad ſimultatem uſque proceſſit.*
Dio, l. 57. p. 602. d.
a Suet. l. 3. c. 51. p. 387.

'En [ deux ou ] trois ans qu'elle vécut depuis, il ne la vit qu'une ſeule fois. 'Il ne la vint point voir dans ſa derniere maladie. Il fut meſme cauſe qu'on ne luy rendit les derniers devoirs que lorſque ſon corps eſtoit déja tout corrompu, parcequ'il faiſoit toujours dire qu'il viendroit: & enfin il ne vint point, 's'excuſant ſur le nombre des affaires qui l'accabloient, c'eſt à dire parcequ'il ne vouloit pas interrompre ſes voluptez. Il blaſmoit meſme par la lettre qu'il en écrivit [ au Senat, ] ceux qui avoient eu trop de ſoin de s'acquerir les bonnes graces de ſa mere, comme le Conſul Fuſius: & on aſſure qu'il maltraita depuis tous ceux qu'elle avoit

p. 137.
p. 387 | Dio l. 58. p. 621. c.
Tac. an. 5. c. 2. p. 128.
Suet. l. 3. c. 51. p. 388.

aimez. Il ſupprima ſon teſtament, qui ne fut executé qu'aprés ſa mort par Caius. Il empeſcha quantité de decrets que le Senat vouloit faire pour l'honorer: mais il défendit expreſſément qu'on luy decernaſt les honneurs divins, aſſurant que c'eſtoit elle qui l'avoit ainſi voulu. Claude les luy accorda depuis. [Car la divinité dependoit alors de la fantaiſie des hommes.]

Suet. p. 388 | l. 4. c. 16. p. 498 | Tac. p. 128 | Dio, l. 58. p. 621. c. d.

Ibid. in. Tac. an. 1 not. 5.

Le Senat entre autres honneurs luy donna le titre de *Mere de la patrie*, ou *du monde*, comme on le trouve exprimé dans des medailles; parcequ'elle avoit ſauvé la vie à un grand nombre de perſonnes, qu'elle avoit entretenu quantité d'enfans, & qu'elle avoit marié beaucoup de pauvres filles. On luy donne la gloire de la douceur dont uſa Auguſte dans la conjuration de Cinna.

Dio, l. 58. p. 621. d | Suet. p. 385 | not. 5.

Dio, l. 55. p. 563. b.

V. Auguſte § 13.

Elle eſt ordinairement nommée Julia Auguſta dans les inſcriptions anciennes, parcequ'Auguſte [par une bizarrerie aſſez extraordinaire,] l'avoit adoptée dans ſon teſtament, & en cette qualité luy avoit laiſſé une partie de ſa ſucceſſion. [Elle n'eſtoit pas ſeulement fille de ſon mari,] mais encore ſa preſtreſſe.

Tac. an. 1. c. 8. p. 7 | n. 14 | Suet. l. 2. c. 101. p. 315 | Dio, l. 56. p. 590. e | 602. a.

Dio, l. 56. p. 602. a.

## ARTICLE XIX.

### *Tibere & Sejan travaillent à ruiner la veuve & les enfans de Germanicus.*

[Quoique Tibere ne laiſſaſt à ſa mere que le moins de credit qu'il pouvoit,] neanmoins comme c'eſtoit d'elle qu'il tenoit tout ſon pouvoir, elle en conſervoit encore aſſez pour arreſter pluſieurs méchantes affaires, & eſtre un aſyle à diverſes perſonnes que l'on vouloit opprimer. Car Tibere accoutumé longtemps à luy obéir, n'oſoit pas la contredire ouvertement, ni Sejan reſiſter au nom & à l'autorité d'une mere. Mais aprés qu'elle fut morte, l'un & l'autre n'ayant plus rien qui les retinſt, ſe laiſſerent aller au penchant de leur mauvaiſe inclination, ce qui precipita l'Empire dans un abyſme effroyable de malheurs.

Tac. an. 4. c. 57. p. 119. an. 5. c. 3. d. 128.

[Les premiers efforts de ce torrent tomberent ſur Agrippine, & ſur ſes enfans.] Tibere n'avoit jamais aimé Germanicus ni ſa famille.[a] Il y avoit auſſi toujours eu de l'emulation & de la jalouſie entre Agrippine & Livie,[b] outre qu'Agrippine avoit trop de cœur pour vivre ſous un prince qui ne vouloit que des eſclaves. [c] Mais ce qui faiſoit ſon plus grand crime, c'eſt que ſes enfans eſtoient un obſtacle à l'ambition de Sejan, qui vouloit ſe rendre maiſtre de l'Empire.[d] Ainſi plus on témoignoit d'affection pour

an. 4. c. 17. p. 104.
[a] an. 1. c. 33. p. 26 | an. 4. c. 12. p. 102.
[b] an. 1. c. 69. p. 32.
[c] an. 4. c. 3. 12. p. 98. 102.
[d] c. 8. 12. 17. p. 101. 102. 104.

Digitized by Google

L'an de J.C. 29. de Tibere 15, 16.

ces princes, plus Sejan ſe haſtoit de les ruiner dans l'eſprit de Tibere, comme s'ils euſſent voulu partager ſon autorité ; & taſchoit de trouver quelque moien pour les perdre enfin tout à fait.

'Celui qu'il jugea le plus ſeur, fut de ſe défaire peu à peu ſous diverſes pretextes, des perſonnes puiſſantes qui les ſoutenoient. [Nous avons vu ci-deſſus" ce qui eſtoit arrivé à Titius Sabinus.] 'Quelque temps" auparavant C. Silius * qui avoit commandé ſept ans les armées de la Germanie, avoit eſté réduit à s'oſter luy meſme la vie, tant comme ami de Germanicus, que parcequ'il ſe vantoit avec quelque fondement d'avoir conſervé l'Empire à Tibere en empeſchant ſes troupes de ſe revolter. Car Tibere regardoit cela comme un reproche injurieux à ſa grandeur, ſuivant ce qu'on dit [des eſprits laſches & bas,] que depuis qu'un bienfait eſt audeſſus de la recompenſe, la haine & l'ingratitude prennent la place de la reconnoiſſance & de l'amitié.

V. § 14. en l'an 24 de J. C. * V. § 12.

c. 17. p. 104.

c. 18, 19. p. 104.

'Agrippine qui naturellement eſtoit trop promte, & ne pouvoit pas ſe moderer, donnoit elle meſme occaſion à ſon malheur. 'Une des premieres dames de Rome ſa couſine & ſon amie, ayant eſté accuſée d'adultere, elle vint trouver Tibere, & luy dit preſque des injures, 'ſans que ce prince diſſimulé luy répondiſt autrement, que par un vers grec qui marquoit qu'elle n'eſtoit pas contente ſi elle ne regnoit. Cependant la Dame fut condannée.

an. 1. c. 33. p. 26. an. 4. c. 12. p. 102. an. 4. c. 52. p. 117. p. 117. Suet. l. 5. p. 389.

'Agrippine en tomba malade de douleur ; & Tibere l'eſtant venu voir, elle l'offenſa encore ſenſiblement. Elle le pria de luy donner un mari de qui elle puſt avoir quelque ſecours dans ſon abandonnement. Il ſe retira ſans luy faire aucune réponſe.

Tac. an. 4. c 53. p. 118.

[Peu de temps aprés,] 'Sejan luy fit donner malicieuſement avis par des perſonnes interpoſées, que Tibere avoit deſſein de l'empoiſonner. Elle le crut tellement, qu'eſtant un jour à table avec luy, elle demeuroit froide ſans parler & ſans manger, témoignant aſſez par là ce qu'elle penſoit : car elle n'eſtoit pas née pour diſſimuler. Tibere s'en apperceut : & pour pouſſer la choſe juſques au bout, il luy preſenta de ſa main quelques fruits comme par amitié. Elle les prit ; mais ſans y toucher, elle les donna à ſes gents. Alors Tibere s'adreſſant à ſa mere, (car elle vivoit encore) il luy dit qu'il ne falloit pas trouver etrange qu'il traitaſt Agrippine avec quelque ſeverité, puiſqu'elle le prenoit pour un empoiſonneur. On jugea bien deſlors que la perte d'Agrippine étoit reſolue, quand on en trouveroit une occaſion favorable : & Tibere ne la pria plus depuis de venir manger avec luy.

c. 54. p. 118. Suet. l. 3. c. 53. p. 389.

'Sejan travailloit en meſme temps à perdre ſes enfans, ſurtout

Tac. an. 4. c 59. 60. p. 120.

 L'an de J. C. 29, de Tibere 15, 16.

Neron qui eſtoit l'aiſné, & qui avoit de meilleures qualitez que ſes freres. Il mettoit auprés de luy de ſes affidez, qui venoient redire à Tibere tout ce qui pouvoit echaper d'un peu libre à ce jeune prince, qui n'avoit pas encore toute la prudence & toute la circonſpection neceſſaire en un temps ſi miſerable. Sa propre femme Julie, fille de Druſus, travailloit à ſa ruine, & rendoit compte à l'Imperatrice Livie de tout ce qu'il pouvoit faire de plus ſecret, juſqu'à ſes ſoupirs, dit l'hiſtorien. Tout ſe raportoit à Tibere avec un air odieux. Sejan l'en entretenoit enſuite comme un juge ſans paſſion, luy qui faiſoit agir tous les autres. Il engagea Druſus meſme, frere de Neron, à contribuer à la ruine de ſa famille, en luy faiſant eſperer d'y tenir le premier rang. Et c'eſtoit pour le ruiner enſuite luy meſme avec d'autant plus de facilité, que ſon naturel eſtoit plus impetueux & plus violent.

c. 60. p. 120. [Quand Neron venoit au palais, Tibere le recevoit] 'tantoſt avec un air ſevere, tantoſt avec un faux ſouris, [mais ſans luy parler jamais de ce qu'on luy raportoit. Ainſi comme il eſtoit ſans ceſſe accuſé ſans avoir jamais lieu de ſe défendre,] enfin la choſe en vint à tel point, que quoiqu'il diſt ou ne diſt pas, & ſes paroles & ſon ſilence eſtoient des crimes.

c. 67. p. 123. 'Lorſque Tibere ſe fut retiré à Caprée", Sejan ne ſe mit plus en peine de diſſimuler ſes mauvais deſſeins contre Agrippine & Neron. On leur donna meſme des gardes qui les laiſſoient dans une grande liberté, mais dreſſoient un journal de tout ce qui ſe paſſoit chez eux. en l'an 27.

p. 123 Suet. l. 3. c. 53. p. 389. 390. 'On leur fit conſeiller par des gens apoſtez de s'enfuir vers les legions d'Allemagne, ou d'implorer le ſecours du peuple & du Senat en embraſſant dans la place publique la ſtatue d'Auguſte, [qui eſtoit un aſyle inviolable.] Ils rejetterent ces avis; & neanmoins on vouloit qu'ils fuſſent coupables, comme s'ils les euſſent agréez.

Tac. c. 70 p. 124. 'On jugea bien que la mort de Sabinus" eſtoit une rude attaque pour cette maiſon ſi ebranlée; ſurtout lorſque Tibere ſe plaignit enſuite ſans nommer perſonne, qu'il avoit des ennemis qui luy dreſſoient des embuſches. Le Senat le pria de s'expliquer ſur cela, afin de pouvoir travailler à ſa ſureté. Mais Sejan jugea qu'il n'eſtoit pas temps de le faire, & qu'il falloit nourrir encore un peu ſa haine dans le ſecret, ſachant bien qu'elle en eclateroit aprés avec plus de violence. en l'an 28.

c. 71. p. 124.

## ARTICLE XX.

*Agrippine veuve de Germanicus : & ſes enfans Neron & Druſus, ſont condamnez par le Senat, & bannis.*

ENFIN lorſque l'Imperatrice Livie fut morte cette année, on lut auſſitoſt aprés dans le Senat une lettre de Tibere qui eſtoit nommément contre Agrippine & Neron. Beaucoup crurent qu'elle avoit eſté écrite longtemps auparavant, mais que Livie l'avoit arreſtée. Elle eſtoit extremement aigre : & neanmoins elle ne reprochoit à Neron que des vices de jeuneſſe, & à Agrippine que des paroles altieres, & un eſprit inflexible, [ſans aucun crime d'Etat.] Le Senat plein de frayeur & d'étonnement demeuroit dans le ſilence, lorſque ceux dont toute l'eſperance eſtoit dans les maux publics & dans les crimes demanderent qu'on opinaſt. Les magiſtrats & les principaux ne ſavoient à quoy ſe reſoudre : mais ils ſuivirent enfin l'avis de Junius Ruſticus, qu'on jugeoit eſtre fort inſtruit des intentions de Tibere, parce qu'il l'avoit commis pour dreſſer le regiſtre des deliberations de la Cour. Cet homme n'avoit donné juſqu'alors aucune marque de generoſité : cependant" ſoit par je ne ſçay quelle inſpiration, ſoit qu'il craignit encore moins Tibere que les enfans d'Agrippine, s'ils venoient un jour à regner ; il exhorta les Conſuls à ſuſpendre la deliberation, pour donner temps à la clemence du Prince, puiſqu'un inſtant pouvoit changer la face des choſes.

*fatali quodam motu.*

Tac. an 5 c 3. p. 128.

c. 4. p. 128.

[Mais Tibere n'eſtoit pas pour reculer. Il ſe plaignit & de Ruſticus, & du Senat, & du peuple qui avoit crié que ſa lettre eſtoit ſuppoſée, comme ſi on euſt voulu prendre les armes contre luy : il écrivit une nouvelle lettre au Senat contre Agrippine & Neron, mais il ſe reſerva le jugement de leur affaire. Le Senat ne reſiſta pas davantage, & il proteſta qu'il eſtoit preſt de tout decerner contre ceux qui avoient le malheur de luy deplaire, s'il luy en euſt laiſſé la liberté.

c. 4. 5. p. 128. 129.

[Nous ne ſavons pas le detail de ce qui ſe paſſa enſuite, parceque ce qu'en a écrit Tacite eſt perdu.] On ſçait neanmoins qu'il y eut" un jugement rendu contre Agrippine,[a] & qu'elle fut relegüée dans l'iſle de Pandataire, [aujourd'hui Sainte Marie, prés des coſtes de la Campanie vis à vis de Terracine & de Gaete.] On pretend que comme Agrippine ne pouvoit s'empeſcher de faire des reproches à Tibere, " il la fit tellement battre ſur le viſa-

*damnationem.*

an. 6. c. 20. p. 140.

[a] Suet. l. 3. c. 36. p. 390.

*oculum verberibus excuſſit.*

l. 4. c. 20. p. 428. ge par un Centenier, qu'un de ſes yeux luy ſortit de la teſte. 'Suetone dit qu'elle fut releguée avant la mort de Livie; [mais cela ne ſe peut pas accorder avec Tacite.]

c. 7. p. 425. 427 | l. 3. c. 54. p. 391. 'Neron, & Druſus qui fut bientoſt envelopé dans le malheur de ſon frere, & par les meſmes artifices, furent declarez ennemis par le Senat, parcequ'ils avoient Tibere pour accuſateur. Car il écrivit des lettres contre eux pleines de reproches tres aigres. 'Ils furent auſſi bannis, Neron dans l'iſle Ponce, [qui eſt auprés de celle de Pandataire, & Druſus en quelque lieu qui n'eſt pas marqué.] 'L'hiſtoire raporte que depuis qu'Agrippine & ſes enfans eurent eſté condannez, Tibere ne les faiſoit jamais transferer d'un lieu à un autre que chargez de chaines, dans une littiere toute fermée, & environnée de ſoldats qui empeſchoient le monde de s'arreſter & de les regarder un moment.

p. 391 | Tac. an. 6. c. 20. p. 140.

Suet. l. 3. c. 64. p. 403. 404.

c. 54. p. 391. 'Suetone dit que Neron mourut de faim dans l'iſle Ponce: & que neanmoins l'on tenoit que l'executeur public eſtant entré dans ſa chambre avec les inſtrumens du dernier ſupplice, comme ayant ordre du Senat de le faire ſouffrir, la crainte de cette mort infame l'obligea à ſe faire mourir volontairement. 'Il mourut " quelque temps avant Sejan, & lorſque Tibere ſongeoit déja à ruiner ce miniſtre. 'Il écrivit au Senat ſur cette mort, [Druſus & Agrippine vécurent dans leur maiſon juſqu'en l'an 33, auquel nous parlerons de leur fin tragique.]

c. 61. p. 398.

en l'an 32.

Dio, l. 58. p. 626. a.

Dio, l. 59. p. 657. c. 'Cn. Lentulus Getulicus fut fait [en ce temps-ci] General des legions de la haute Germanie; & il conſerva cette charge durant dix ans.

## ARTICLE XXI.

### *Hiſtoire de Patercule : Elevation de Sejan.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 30, DE TIBERE 16, 17.

'*L. Caſſius Longinus, & M.*[1] *Vinicius, Conſuls.* 1.

Nor. ep. conſ. p. 12. 13. Gruter, p. 1087. a Tac. an. 6. c. 15. p. 138. 135. Suet. l. 4. c. 24. p. 450. b Tac. an. 6. c. 15. p. 139. c n. 49. 50.

[a] CEs Conſuls " furent choiſis tous deux trois ans aprés par Tibere pour epouſer deux filles de Germanicus. Caſſius epouſa Druſille, [ſi celebre ſous Caius ſon frere] 'qui l'oſta à ſon mari, [b] & Vinicius eut Julie. [2] A l'occaſion de ces mariages de Vinicius & de Caſſius, Tacite parle de leurs familles: [c] & Lipſe en

Nota 2.

2.

Spon, p. 31. 2. T. c. an. 2. c. 54. R. 58.

1. 'On lit *Venicius* dans une inſcription de cette année.

2. [Elle n'avoit qu'environ 12 ans en l'an 30 de J.C.] eſtant née en l'an 18.

dit auſſi quelque choſe. 'C. Caſſius Longinus, & L. Nævius Surdinus, leur furent ſubrogez cette année dans le Conſulat.[a] Le premier eſtoit un celebre Juriſconſulte, ſi Pomponius ne ſe trompe point quand il dit que le Juriſconſulte de ce nom a eſté Conſul ſous Tibere: car on remarque qu'il ſe trompe quelquefois. Nor. ep. conſ. p. 35. a Tac. an. 6. n. 49. p. 138.

'Ce fut en cette année que Velleius Paterculus, dont nous avons déja parlé, écrivit ſon hiſtoire, 27 ans depuis que Tibere eut eſté adopté par Auguſte[1], & lorſqu'il avoit déja regné 16 ans. 'Il l'adreſſe à M. Vinicius qui eſtoit alors Conſul.[b] Son diſcours eſt elegant & bien latin. On l'eſtime pour la gravité du ſtyle, & parcequ'il nous apprend diverſes choſes que nous ne trouvons pas ailleurs. [ Mais il affecte trop les pointes. Vell. Pat. l. 2. c. 103. 1. c. 126. b Voſſ. h. Lat. l. 1. c. 24. p. 120. Tac. an. 3. n. 93. p. 82.

Le commencement de ſon ouvrage eſt perdu. Ce que nous en avons comprend un fragment de l'ancienne hiſtoire greque, avec l'hiſtoire Romaine depuis la défaite de Perſée juſqu'à cette année.] 'On juge que ſa narration eſt fidele & ſincere juſques au temps des Ceſars. Car depuis cela le deſir de flater [Tibere] luy fait omettre, ou deguiſer, ou meſme alterer la verité en diverſes choſes. 'Il accuſe Germanicus de laſcheté, [ pendant qu'il donne à beaucoup d'autres des louanges exceſſives.] 'Il releve particulierement Sejan, [ ne prevoyant pas le malheur qui alloit tomber ſur ce miniſtre infidele,] & dans lequel ces fauſſes louanges l'enveloperent peut-eſtre luy meſme. Vell. Pat. n. L. p. 61. l. 29. c. 125. c. 127. 128. n. L. p. 61.

'L. Ælius Sejanus, comme le nomme Dion[2], eſtoit fils de Seius Strabo, qui eſtoit capitaine des gardes Pretoriennes ſous Auguſte & au commencement de Tibere,[c] mais ſimple Chevalier Romain. Sa mere eſtoit d'une famille aſſez illuſtre.[d] Junius Blæſus ſon oncle maternel eſtoit General des armées de Pannonie au commencement du regne de Tibere, & eut depuis d'autres emplois conſiderables.[e] Sejan avoit encore d'autres parens dans les charges, & meſme des freres Conſulaires, [ peut-eſtre dans la famille des Elies, dans laquelle ſon nom nous donne ſujet de croire qu'il avoit eſté adopté.] 'Il eſtoit luy meſme Prefet des gardes Pretoriennes avec ſon pere des la premiere année de Tibere, & il avoit deſlors beaucoup de credit auprés de ce prince. 'Cette charge luy demeura toute entiere, lorſque ſon pere fut depuis envoyé en Egypte, où l'on obſervoit alors de ne mettre que des Chevaliers pour Gouverneurs. 'Il en augmenta bientoſt le pouvoir, en réuniſſant en un camp proche de Rome tous les ſoldats Dio, l. 57. p. 616. b. c | Tac. an. 1. c. 7. p. 6 | 5. p. 127. c Vell. P. l. 2. c. 127. p. 30. d Tac. an. 1. c. 16. p. 13 | 3. c. 35. p. 81 &c. e Vell. P. l. 2. c. 127. Ælius Sejanus. Tac. an. 1. c. 24. p. 17. Dio, l. 57. p. 616. c. l. 51. p. 455. a. b. c | Tac. an. 4. c. 2. p. 98.

1. En l'an 4 de l'ere commune de J. C.
2. Ainſi il y a faute dans l'index des Conſuls de Dion, *l. 58. p. 622*, où il eſt appellé Caius.

ibid Suet. l. 2. c. 49. p. 235. des gardes, 'qui eſtoient auparavant diſperſez par toute la ville & aux environs.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97. 98. 'Il avoit un corps capable des plus grands travaux, un eſprit entreprenant, adroit à cacher ſes defauts, "& à en faire voir dans les autres, lors meſme qu'il n'y en avoit pas, auſſi flateur que ſuperbe, plein de pudeur & de modeſtie en apparence, mais en effet tres ambitieux. Pour arriver où il pretendoit, il employoit tantoſt le luxe & la depenſe, tantoſt la vigilance & l'induſtrie, vertus auſſi dangereuſes que les vices, lorſqu'on les fait ſervir à des deſſeins criminels. *calumniator.*

p. 97 | Dio, l. 57. p. 616. b. 'Il fut ſoupçonné de s'eſtre abandonné pour de l'argent à Apicius, cet homme ſi celebre entre ceux qui font leur dieu de leur ventre.

Dio, p. 616. d. b. 'Il gagna l'affection de Tibere par la conformité de leurs inclinations, '& par le ſoin qu'il avoit de le ſatisfaire dans ſes deſirs.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97. 'Et Dieu le permit pour chaſtier les Romains, à qui ſa vie & ſa mort furent egalement funeſtes. Ce prince ſi couvert pour tous les autres, n'avoit point de ſecret pour luy. 'Il s'en ſervoit egalement pour conſeiller & pour miniſtre: [a] & Sejan dans la naiſſance de ſa fortune, luy donnoit d'aſſez bons avis, eſtant bien aiſe de s'acquerir de l'eſtime, & n'oſant encore rien entreprendre de criminel.

Dio, l. 57. p. 615. d.

a Tac. an. 4. c. 7. p. 100.

c. 2. p. 98. 'Aprés qu'il eut raſſemblé tous les ſoldats des gardes en un meſme corps & un meſme lieu, il gagna peu à peu leur cœur par ſa familiarité & par ſes careſſes: & c'eſtoit luy qui diſpoſoit des charges de Centeniers & de Tribuns. Il travailloit auſſi à faire des creatures dans le Senat: ſon credit luy donnoit moyen d'elever aux dignitez ceux qui s'attachoient à luy, & de leur faire obtenir le gouvernement des Provinces. [ Pour meſler enſemble toutes ſortes de crimes, ] 'il gagna les femmes de tous les grands de Rome, leur promettoit à chacune de les epouſer [quand il ſeroit maiſtre de l'Empire: ] 'car ſon ambition ne ſe bornoit pas à moins. [b] Dans cette eſperance elles contribuoient toutes à ſa grandeur; & il ſavoit par elles tout ce qui ſe faiſoit & ſe diſoit chez les perſonnes de qualité. 'Ainſi il établit tellement ſa fortune, qu'il ſe trouva enfin avoir à luy la plus grande partie des ſoldats, des affranchis [de l'Empereur, ] & des Senateurs, 'pendant que Tibere [ au lieu de le tenir dans le devoir, ] le nommoit partout le compagnon de ſes travaux, meſme devant le peuple & dans le Senat, & ſouffroit que ſon image fuſt reverée dans les places publiques, ſur les theatres, & aux enſeignes des legions. 'Il n'y eut que les legions de Syrie qui s'exemterent de cette baſſeſſe.

Dio, val. p. 669.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97.

b Dio, val. p. 669.

Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 632. d.

Tac. an. 4. c. 2. p. 98.

Suet. l. 3. c. 48. p. 384.

Tibere

'Tibere luy fit decerner une ſtatue par le Senat en l'an 22, pour eſtre miſe dans le theatre de Pompée, ſous prétexte qu'il avoit empeſché que le feu qui avoit conſumé ce theatre peu auparavant, ne s'étendiſt à d'autres edifices. 'Cela parut tout à fait indigne aux perſonnes qui avoient un peu de cœur. Cremutius V. § 15. Cordus" ne put s'empeſcher d'en témoigner ſon ſentiment; & on pretend que ce fut la cauſe de ſa mort, [qui n'arriva neanmoins que trois ans aprés.] 'Depuis cela tout le monde ſe haſta de dreſſer des ſtatues à Sejan; on fit ſes eloges & dans le Senat, & devant le peuple; les plus grands & les Conſuls meſmes eſtoient tous les jours chez luy des le matin; on s'adreſſoit à luy pour les graces que l'on vouloit obtenir de Tibere; on luy communiquoit les affaires avant que d'en parler au Prince: en un mot, on ne faiſoit rien ſans luy; 'on n'arrivoit aux charges que par ſa faveur; & on n'achetoit ſa faveur que par des crimes.

Tac. an. 4. c. 72. p. 94 | Dio, l. 51. p. 617. c.

Senec. ad Marc. c. 22. p. 389. 390.

Dio, l. 57. p. 617. c. d | 58. p. 622. b.

Tac. an. 4. c. 68. p. 123.

'Tibere luy donna les honneurs de la Preture, ce qui n'avoit jamais eſté accordé à aucune perſonne de ſa ſorte, [a] & en l'an 20 de J. C. il fiança ſa fille à Druſus encore enfant, fils de Claude depuis Empereur, [b] de ſorte qu'il devoit avoir des Ceſars pour petits-fils: [c] mais Druſus mourut peu de temps aprés. [d] Il augmentoit ſon credit auprés de Tibere en allumant de plus en plus l'inclination que ce prince avoit naturellement à la cruauté, ou au moins en luy fourniſſant les occaſions de l'exercer. 'Un auteur parlant de ceux dont il ſe ſervoit pour accuſer & perdre les autres, dit qu'il avoit des chiens furieux, qu'il nourriſſoit de ſang humain, afin qu'ils fuſſent acharnez contre tout le monde, & qu'ils n'epargnaſſent que luy.

Dio, l. 57. p. 616. d.

[a] Tac. an. 3. c. 29. p. 79 | Suet. l. 5. c. 27. p. 548.

[b] Tac. an. 4. c. 7. p. 100.

[c] Suet. p. 548.

[d] l. 3. c. 61. p. 398.

Senec. ad Marc. c. 22. p. 390. a.

## ARTICLE XXII.

### *Sejan cherche les moyens de parvenir à l'Empire: Tibere l'eleve de plus en plus, & ſonge enfin à le ruiner.*

'LE deſſein qu'avoit Sejan de ſe rendre maiſtre de l'Empire, trouvoit un grand obſtacle dans le grand nombre des Princes qui compoſoient la maiſon des Ceſars. Car [aprés la mort de Germanicus,] Tibere avoit un fils en la fleur de ſon age, & pluſieurs petits-fils, [enfans de ſon fils, & de Germanicus qu'il avoit adopté] Mais Sejan eſpera venir à bout de tout par le tems § 14. & par l'artifice. Nous avons vu [a] qu'aprés avoir violé l'honneur du mariage de Druſus par un infame adultere, il obligea encore

Tac. an. 4. c. 3. p. 98.

L'an de J.C. 30, de Tibere 16, 17.

Liville à faire empoiſonner ce prince déja revétu de la puiſſance ſouveraine, & dont elle avoit des enfans. Sejan ne le haïſſoit pas ſeulement comme le premier obſtacle de ſa fortune, mais auſſi parcequ'il luy avoit fait l'affront de luy donner un ſoufflet,
c. 7. p. 100. ' & qu'il ſe plaignoit ouvertement que ſon pere luy laiſſoit prendre trop d'autorité.

c. 11. p. 102. 'Comme Sejan vit la mort de Druſus impunie, enflé du ſuccés de ce crime, il delibera de perdre les enfans de Germanicus deſtinez pour ſucceder à l'Empire. Cela ne ſe pouvoit par le poiſon à cauſe de la vigilance d'Agrippine leur mere. Mais il eſperoit pouvoir perdre Agrippine meſme, qui avoit trop de cœur
an. 1. c. 69. p. 32. pour plaire à Tibere & à Livie. 'Il y avoit longtemps que Sejan qui connoiſſoit l'humeur de Tibere, fomentoit l'averſion qu'il avoit pour elle, par des paroles qui penetrant bien avant dans l'eſprit de ce prince, l'aigrirent de plus en plus, & produiſirent enfin, comme nous avons vu, la ruine de cette illuſtre famille.
an. 4. c. 12. p. 102 | c. 52-54. p. 117. 118 | c. 59. 60. p. 121 | 58. p. 123. 124 | an. 5. c. 3. 4. 5. p. 128. 129. 'Tacite décrit au long dans ſes annales les artifices & les perfidies que Sejan employa pour réuſſir dans cette entrepriſe, & les degrez par leſquels il y arriva enfin.

a an. 4. c. 39. 40. p. 112. 113. a Nous avons déja remarqué qu'en l'an 25 il eut l'effronterie de demander à epouſer Liville veuve de Druſus, & que Tibere eluda adroitement ſa demande en prenant du temps pour y penſer. Il luy témoigna en meſme temps une tres grande ſatisfaction de
c. 41. p. 113. ſa conduite, & luy promit toute ſorte de grandeur, ſans neanmoins rien ſpecifier. 'Sejan ne laiſſa pas d'apprehender que Tibere ne priſt quelque ombrage de cette demande: & ne voulant ni augmenter ſes défiances par ce grand abord de monde qu'on voyoit chez luy à Rome, ni rejetter cet honneur, depeur d'affoiblir ſa puiſſance, il porta Tibere à quitter le ſejour de Rome, dans la creance qu'eſtant maiſtre des ſoldats de la garde, ceux qui écriroient à l'Empereur ou qui luy voudroient parler, dependroient abſolument de ſon pouvoir, que l'Empereur amolli par l'age & par les plaiſirs de la campagne, ſe dechargeroit ſur luy du ſoin des affaires; que d'ailleurs [n'eſtant plus dans Rome,] on ne verroit plus autour de luy cette foule de courtiſans; & qu'ainſi il s'oſteroit une fauſſe image de grandeur pour acquerir une grandeur veritable.

c. 57. p. 119. b c. 59. p. 120. 'Tibere ſe retira en effet en Campanie l'année ſuivante, b & il eut en chemin un accident qui augmenta encore la creance
p. 120 | Suet. l. 3. c. 39. p. 375. qu'il avoit en la fidelité de Sejan. 'Car comme il mangeoit dans une grote naturelle, l'entrée de la grote fondit tout d'un coup,

& tua quelques officiers qui ſervoient. 'Auſſitoſt ceux qui eſtoient à table avec l'Empereur, prirent l'epouvante & s'enfuirent. Mais Sejan ſe penchant ſur Tibere, le couvrit du corps, de la teſte, & de la main, & repouſſa les pierres qui pouvoient tomber ſur luy. Ainſi Tibere ajouta depuis d'autant plus de foy à ſes conſeils, qu'il eſtoit perſuadé qu'ils venoient d'un eſprit deſintereſſé, & qui negligeoit ſa vie pour celle du Prince. Tac. an. 4. c. 59. p. 120.

'Les Friſons s'eſtant revoltez en l'an 28, le Senat au lieu de ſonger à une affaire ſi importante, ordonna des autels ornez des ſtatues de Tibere & de Sejan: & il les ſupplia pluſieurs fois de permettre qu'on les allaſt voir. Ils n'approcherent pourtant point de Rome, & ſe contenterent de quitter Caprée, pour ſe laiſſer voir ſur les rivages de la Campanie. Les Senateurs & les Chevaliers y accoururent avec une grande partie du peuple, & chacun ſe preſſoit pour eſtre vu de Sejan, de qui l'abord eſtoit plus difficile que celui du Prince, & ne s'accordoit qu'à ceux de ſon parti, ou par une grace particuliere. Cette baſſeſſe des plus grands de l'Empire augmenta encore ſon arrogance. Car il ſe voyoit là adoré publiquement: & au lieu que dans Rome on ne pouvoit pas diſcerner ceux qui alloient luy faire la Cour de ceux qui ſortoient pour d'autres affaires; on ne pouvoit douter des penſées & des eſperances de ceux qu'on voyoit paſſer les jours & les nuits à la campagne à briguer la faveur d'un portier, ou à ſouffrir ſon inſolence. Encore cela fut-il défendu à la fin, & pluſieurs revinrent à Rome tout tremblans, pour n'avoir pu obtenir la grace de le voir & de luy parler. Ceux à qui il avoit témoigné de l'affection eſtoient au contraire dans la joie, ne ſachant pas combien ſon amitié leur ſeroit funeſte. c. 74. p. 125. 126.

'La mort de Livie arrivée [en l'an 29] augmenta encore le pouvoir de Sejan, [& les flateries de ſes adorateurs.] [a] On ordonna qu'on celebreroit tous les ans le jour de ſa naiſſance. [b] Le Senat, les Chevaliers, & le peuple, luy deputerent des Tribuns & des Ediles: on fit des vœux & des ſacrifices pour luy comme pour Tibere, & on juroit par la fortune de l'un & de l'autre. Dio, l. 58. p. 622. a. [a] Suet. l. 3. c. 65. p. 404. [b] Dio, p. 622. b.

'En un mot, il devint ſi puiſſant & ſi redoutable, que tout le monde commença à le regarder comme l'Empereur, & à le conſiderer plus que Tibere. 'Les bienfaits, l'eſperance, ou la crainte, l'avoient tellement rendu maiſtre des ſoldats, des Senateurs, & de tous ceux qui approchoient de Tibere, qu'il ſavoit tout ce que faiſoit le Prince, ſans que perſonne oſaſt informer le Prince des actions [& des deſſeins] de ſon miniſtre. p. 623. a. b.

a. 'Enfin, neanmoins Tibere connut * ce qui ſe paſſoit, [ ſoit que les honneurs qu'on rendoit à Sejan, luy fiſſent juger qu'il eſtoit trop grand pour demeurer ſujet, ſoit qu'on luy euſt expreſſément donné avis des deſſeins qu'il avoit ſur l'Empire. ]' Car Joſeph dit qu'Antonia ſa belle-ſœur ayant appris juſqu'où alloient les pretentions de Sejan, luy en écrivit une lettre où elle luy marquoit toutes choſes en détail : & elle la luy envoya à Caprée par Pallas le plus fidele de ſes ſerviteurs, [ celui meſme qui devint ſi celebre du temps de Claude. ]

* en l'an 30 de J.C.

Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 632. d. e.

Dio, p. 623. a. b.
a Tac. an. 4. c. 1. p. 97.
b Suet. l. 3. c. 65. p. 404.
c Dio, l. 58. p. 623. b.
d p. 625. a.

'Il vit bien qu'il n'y avoit rien à negliger en cette affaire: [a] mais il ne voulut y employer que l'adreſſe, [b] & non la force & l'autorité, [c] de peur que Sejan, puiſſant comme il eſtoit, ne ſe fiſt declarer ouvertement Empereur, s'il ſe voyoit decouvert. [d] Il travailla donc à diminuer inſenſiblement ſon credit, ſans neanmoins faire paroiſtre aucun changement conſiderable dans ſon affection. Il le tenoit toujours entre l'eſperance & la crainte, mais prenoit garde qu'il n'euſt jamais d'aſſez grandes défiances pour ſe porter à quelque extremité dangereuſe. 'Ce fut dans cette vue qu'il le deſigna Conſul avec luy meſme pour l'année ſuivante, 'afin de l'eloigner de ſa perſonne ſous un pretexte honorable. [ Il luy donna ſans doute en meſme temps la qualité de Senateur. ]' Car il n'eſtoit encore que Chevalier en l'an 25, lorſque Tibere quitta pour toujours le ſejour de Rome.

p. 623. b. Suet. l. 3. c. 65. p. 404.

Tac. an. 4. c. 58. p. 119.

## ARTICLE XXIII.

### *Tibere diminue inſenſiblement le credit & le pouvoir de Sejan.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 31, DE TIBERE 17, 18.

Suet. l. 3. c. 65. p. 404.

' *Tiberius Auguſtus V, & L. Ælius Sejanus, Conſuls.*

p. 404.

'TIBERE prit donc ſon cinquiéme Conſulat longtemps aprés ſon quatriéme, afin d'avoir Sejan pour collegue, l'eloigner ainſi de luy, & le perdre en l'elevant à la premiere des dignitez. [ Mais comme le nom de Sejan fut rayé du nombre des Conſuls, ]' divers faſtes ne marquent que Tibere ſeul pour Conſul en cette année. [e] Il ne tint ce Conſulat, [ non plus que Sejan, ] que juſqu'au 15 de may, [f] ou plutoſt juſqu'au 8, auquel Fauſtus Cornelius Sylla, & Sextidius Catullinus furent faits Conſuls, ſelon une ancienne inſcription. L. Fulcinius Trio fut ſubrogé à l'un des deux le premier de juillet, [ apparemment ' avec L. Pomponius

Idat. | Chr. Alex. p. 512 | Cald.
e Suet. l. 3. c. 26. p. 361.
f Nor. ep. conſ. p. 131 | Pagi, an. 31. § 2 | Grut. p. 1087.

Note 3.

L'an de J.C. 35, de Tibere 17, 18.

Secundus.] Trio demeura dans le Conſulat juſqu'à la fin de l'année, ayant pour collegue [a] P. Memmius Regulus, ſubſtitué [à Pomponius] le premier d'octobre. Tac. an. 5. c.11. p. 130. [a] p. 130 : Pagi, an. 30. §. 2.

'Comme Tibere témoignoit toujours la meſme affection pour Sejan, la flaterie continuoit & augmentoit meſme à ſon égard. On le joignoit ou plutoſt on l'egaloit à Tibere dans les inſcriptions, dans les ſtatues, dans les chars dorez qu'on leur decernoit. On ordonna qu'ils ſeroient tous deux Conſuls enſemble durant cinq ans, & qu'on les recevroit de la meſme maniere lorſqu'ils viendroient à Rome.' Et l'on témoignoit eſtre preſt de l'aſſocier à Tibere dans la puiſſance ſouveraine auſſibien que dans le Conſulat.'Enfin on ſacrifioit à luy & à ſes ſtatues, comme à une divinité,'& luy meſme ſacrifioit à luy meſme. [b] Sa fierté, naturelle, & ſon pouvoir exceſſif le faiſoient paroiſtre ſi grand, qu'on euſt dit qu'il eſtoit le veritable Empereur, & Tibere prince de ſa petite iſle,'ou que l'un eſtoit le tuteur, & l'autre un enfant. [c] Tout le monde ſe preſſoit pour luy rendre ſes reſpects, & ſe faire voir à luy. Car il prenoit extremement garde ſi l'on n'y manquoit point, ſurtout à l'egard des perſonnes de qualité. Et c'eſt ce qu'on remarque ſouvent dans ceux qui d'une baſſe naiſſance ſont elevez à une grande fortune. Car ils ont d'ordinaire l'eſprit plus bas; & croient d'autant plus aiſement qu'on manque à ces ceremonies par mépris, qu'ils ſavent qu'on a ſujet de mepriſer leur premier eſtat. p. 624. d. p. 623 d] 628. a. p. 625. b. [b] p. 623. c. Juven. ſat. 10. v. 92. [c] Dio, l. 58. p. 623. 624.

'Il y eut alors quelques accidens qu'on pouvoit prendre pour des preſages de ſa ruine: mais quand un dieu, dit un hiſtorien, auroit declaré en termes exprés ce qui eſtoit tout preſt d'arriver, perſonne n'auroit pu le croire. p. 624. c. d.

'Tibere qui ſavoit les reſpects qu'on luy rendoit, mais qui n'oſoit en faire paroiſtre ſon chagrin, tentoit cependant les eſprits, en mandant tantoſt qu'il eſtoit fort mal, tantoſt qu'il ſe portoit bien, & qu'il alloit revenir à Rome. Quelquefois il blaſmoit Sejan, & quelquefois il le louoit. Il faiſoit de meſme des graces à quelques uns de ſes amis" à ſa conſideration, & il en maltraitoit d'autres [ſous divers pretextes,]'Cette conduite ſurprenoit Sejan, mais non pas juſqu'à le porter à prendre les armes. Les autres commencerent auſſi à ſe detacher inſenſiblement de ſa fortune, mais ſans oſer en rien faire paroiſtre au dehors.'Le Senat luy donna meſme le pouvoir de Proconſul [au ſortir de ſon Conſulat.] Et Tibere continuant dans ſa diſſimulation ordinaire, le fit pontife luy & ſon fils; mais luy refuſa en meſme c. " Idem. p. 625. a. b. c. d.

temps la permiſſion de venir en Campanie, diſant qu'il s'en alloit retourner à Rome. [Sejan vouloit ſans doute aller en Campanie pour retourner auprés de la perſonne de Tibere, & en eſtre maiſtre.] 'Mais il prenoit pour pretexte d'aller voir ſa future epouſe qui eſtoit malade. [C'eſtoit apparemment Liville veuve de Druſus:] 'Car Tibere luy faiſoit toujours eſperer de l'allier à la famille des Ceſars.

d. Suet. l. 3. c. 65. p. 404.

l. 4. c. 12. p. 430. 'Tibere donna [en ce temps-ci] à Caligula la place d'Augure qu'avoit eue ſon frere Druſus; & avant qu'il en priſt poſſeſſion, il l'eleva à la dignité de pontife d'Auguſte, 'qui luy eſt attribuée dans une inſcription. 'En luy conferant ce titre, il luy donna encore de grands eloges, & témoigna ſonger à le faire ſon ſucceſſeur. 'Cela penſa porter Sejan à la revolte, & il ſe repentit de ne l'avoir point fait durant qu'il eſtoit Conſul; mais il n'oſa l'entreprendre alors, 'parcequ'il vit bien par la maniere dont on avoit receu les louanges de Caligula, que le peuple eſtoit pour ce jeune prince, & non pas pour luy comme il l'avoit cru. 'Il eut encore du mecontentement de ce que Tibere favoriſa alors quelques uns de ſes ennemis, & de ce qu'écrivant au Senat ſur la mort de Neron [fils de Germanicus,] il l'avoit nommé ſans rien ajouter à ſa louange comme il avoit accoutumé de faire. 'On vit bien auſſi que c'eſtoit contre luy que Tibere renouvelloit la défenſe qu'il avoit faite aſſez ſouvent, de ſacrifier à aucun homme, & de luy decerner à luy meſme aucun honneur [extraordinaire.]

p. 431. 2 | not. p. 430 | Dio, p. 625. c. Dio, l. 58. p. 626. 2. p. 625. c. p. 626. a. b.

## ARTICLE XXIV.

### *Tibere écrit au Senat contre Sejan.*

Dio, l. 56. p. 625. b. 'TANT de marques du refroidiſſement de Tibere diminuerent de plus en plus le credit & l'autorité de Sejan; & il eſtoit aiſé de remarquer qu'on ſe detachoit de luy, & qu'on ne recherchoit plus ſon amitié comme auparavant. 'Ainſi Tibere croyant ſe pouvoir aſſurer du Senat & du peuple, ſongea à ſe défaire entierement de luy. 'Et afin qu'il ſe miſt moins ſur ſes gardes, il fit courir le bruit qu'il vouloit l'aſſocier à la puiſſance du Tribunat.

b. c. c | Suet. l. 3. c. 65. p. 404.

Dio, p. 626. c. 'Cependant il donna ſecrettement à Nevius Sertorius Macron la charge de capitaine des gardes Pretoriennes, & l'envoya à Rome porter une lettre au Senat, bien inſtruit de tout ce qu'il avoit à faire. Macron arrivé à Rome durant la nuit, communi-

que ſes ordres au Conſul Regulus,(car l'autre favoriſoit Sejan,) & à Lacon capitaine des [d]archers du guet: [d] & le lendemain de grand matin s'en eſtant allé au palais, il rencontre Sejan pres d'entrer dans le Senat qui s'aſſembloit en ce lieu là. Sejan fut ſurpris de le voir [ ſans aucune lettre de Tibere pour luy: ] mais Macron lui dit tout bas qu'il apportoit [des lettres pour lui faire donner ] la puiſſance du Tribunat. Ainſi Sejan entra au Senat plein de joie & d'eſperance, [& il n'en cachoit point le Sujet.] En meſme temps Macron fit retirer les gardes qui avoient accompagné Sejan juſqu'au Senat, & qui l'attendoient à la porte, ([c]car il avoit toujours des ſoldats autour de luy, & comme une armée domeſtique,) [c] & les envoya dans le camp, aprés leur avoir montré le pouvoir que Tibere luy avoit donné de les commander, & les avoir aſſurez qu'il avoit ordre de leur faire diſtribuer de l'argent. Il fit venir en leur place les archers du guet, & les mit autour du temple où ſe tenoit le Senat. Il entra enſuite au Senat, preſenta aux Conſuls la lettre de l'Empereur, ſortit avant qu'on en commençaſt la lecture, donna ordre à Lacon de faire garde à la porte, & s'en alla promptement au camp pour empeſcher qu'il n'y arrivaſt quelque emotion.

d.

Juv. ſatyr. 10. v. 95.

Dio, p. 625. c.

[a]La lettre de Tibere eſtoit fort longue, [a] laſche & indigne de la majeſté imperiale, [b] mais adroite & ingenieuſe. Car craignant que Sejan ne ſe portaſt à quelque action de deſeſpoir, s'il y liſoit d'abord l'arreſt de ſa mort, il la commençoit par une affaire toute differente. Il faiſoit enſuite quelque plainte de Sejan, qu'il interrompoit par une autre affaire, & puis revenoit à Sejan, ſans s'emporter contre luy: de ſorte que Sejan en entendit la lecture ſans s'emouvoir beaucoup, dans la creance que ce n'eſtoit point un mal ſans remede; juſqu'à ce qu'à la fin Tibere demandoit qu'on puniſt deux Senateurs de ſa faction, & qu'on luy donnaſt des gardes. [e]Des qu'on eut lu cet article, les Preteurs & les Tribuns ſe mirent autour de luy, & luy offerent ainſi le pouvoir de faire aucun trouble.

p. 627. a Juv. v. 71.
[a] Suet. l. 3. c. 65. p. 404.
[b] Dio, p. 627. a.

e.

[d]Tibere demandoit par cette lettre que le Senat luy envoyaſt l'un des Conſuls pour le mener à Rome en ſureté. [c] Et veritablement il eſtoit dans une telle crainte, qu'on tient qu'il avoit ordonné à Macron, que s'il arrivoit du trouble, il delivraſt Druſus, fils de Germanicus, qu'il tenoit alors priſonnier à Rome, qu'il le préſentaſt au Senat & au peuple, & meſme qu'il le declaraſt Empereur. Depeur que les nouvelles n'arrivaſſent pas aſſez toſt, il avoit ordonné qu'on les luy fiſt connoiſtre par un ſignal: &

p. 627. a Suet. p. 404.
[c] Dio, p. 629. 630 Suet. p. 404.

il ſe tenoit ſur une roche extremement haute pour voir quel ſignal on luy donneroit. Il avoit des vaiſſeaux tout preſts pour ſe retirer vers quelqu'une de ſes armées en cas que les choſes réuſſiſſent mal.

Sen. nat. queſt. l. 1. c. 1. p. 404. 'Seneque dit que durant que l'on parloit de l'affaire de Sejan, on vit un grand globe de feu qui couroit dans l'air, & qui ſe diſſipa en courant. [C'eſtoit la vraie image de ce qui ſe paſſoit dans le Senat.] 'Car à l'ouverture de la lettre, comme on s'imaginoit que Tibere y demandoit la puiſſance du Tribunat pour Sejan, chacun ſe preſſoit de luy donner des applaudiſſemens, des eloges, des aſſurances de la joye avec laquelle il y contribueroit de ſon ſuffrage. Mais quand on vit que c'eſtoit tout le contraire; [de tant d'amis & de ſerviteurs de Sejan, aucun n'ouvrit la bouche pour luy;] tout le monde demeura dans la conſternation & dans le ſilence; quelques uns meſme de ceux qui s'eſtoient aſſis auprés de luy comme ſes amis, s'allerent mettre autrepart:

Dio, l. 58. p. 627. b.

d. '& des que la lettre fut lue, chacun s'eleva contre luy, [a] ſans demander de preuves ni de témoins de ſes crimes, [b] & luy donna mille maledictions, les uns parcequ'ils ſe rejouiſſoient effectivement de ſon malheur, & les autres pour empeſcher qu'on ne les cruſt de ſes amis.

a Juv ſat. 10. v. 71

b Dio, l. 627. d. e.

d. 'On remarque que Sejan eſtant encore aſſis, Regulus l'appella deux ou trois fois ſans qu'il repondiſt, non par orgueil, (car il eſtoit alors aſſez humilié,) mais il eſtoit ſi peu accoutumé à recevoir des commandemens, [qu'il ne s'imaginoit pas qu'on parlaſt à luy.] Il ſe leva enfin, aprés avoir demandé ſi c'eſtoit luy que le Conſul appelloit; & auſſitoſt Lacon entra, & ſe tint auprés de luy [pour en eſtre maiſtre.]

## ARTICLE XXV.

### *Sejan eſt arreſté, & executé avec ſes enfans & ſes amis.*

Dio, l. 58. p. 627. c. 'QUOIQUE tous les Senateurs ſe declaraſſent contre Sejan, neanmoins comme il avoit parmi eux beaucoup de parens & d'amis, Regulus n'oſa parler de ſa mort, ni meſme prendre l'avis de chacun en particulier. Il ſe contenta de le demander à un ou deux, qui ayant opiné à la priſon, il l'y conduiſit auſſitoſt,

p. 628. a. accompagné de Lacon & de tous les magiſtrats. 'Rome vit alors un terrible exemple de l'incertitude & de la foibleſſe de toutes les grandeurs humaines, qui devroit bien apprendre à ceux

ceux qui ſont dans les honneurs, à n'en eſtre pas plus ſuperbes. 'Il y a peu de perſonnes qui naturellement ne ſouhaitent de Juv. ſat. 10. v. 96. 126. s'elever, & ceux meſmes qui ne voudroient pas faire de violences, ſont bien aiſes de le pouvoir. Mais les payens meſmes ont reconnu que chercher une haute fortune, c'eſt ſe baſtir une haute tour pour tomber d'une chute plus dangereuſe & plus mortelle. [ Que ſi Dieu laiſſe quelquefois les méchans jouir de leur grandeur juſques à la fin de cette vie, c'eſt pour punir plus ſeverement dans l'autre & les crimes où leur ambition les a engagez, & leur ambition meſme.]

'Le peuple ſuivit la fortune à ſon ordinaire. Il euſt eſté preſt v. 73. de declarer Sejan Auguſte, ſi ſon entrepriſe luy euſt réuſſi : mais il le traita comme un traiſtre parcequ'il le vit condanné. Tous proteſtoient que jamais ils ne l'avoient aimé. 'On luy venoit re- Dio, p. 628. b. procher tant de perſonnes qu'il avoit fait mourir : on luy inſultoit ſur ſes fauſſes eſperances. En meſme temps on abatoit, on briſoit, on trainoit ſes ſtatues à ſes yeux ; & on luy faiſoit voir dans ſes images ce qu'il alloit bientoſt ſouffrir en ſa perſonne. Tout ce qu'il pouvoit faire en cet état, eſtoit de ſe couvrir le viſage pour diminuer un peu ſa confuſion ; & on ne luy permettoit pas 'On vouloit voir ſa contenance, & quel pouvoit eſtre le Juv. v. 67. viſage d'un homme dans ce comble de honte & de malheur, '& Dio, p. 628. a. meſme on luy donnoit des ſoufflets aprés l'avoir adoré comme un dieu. 'C'eſt en cette maniere qu'il fut conduit à la priſon. b.

'Le jour meſme le Senat ſe raſſembla ; & voyant que perſonne b. c. ne branloit pour luy, il le condanna à la mort ; & l'arreſt fut bientoſt executé. [On n'attendit pas ſeulement les dix jours :] '& Sen. de tranq. on luy oſta la vie le meſme jour qu'on luy avoit rendu les plus c. 11. p. 350. c. grands reſpects. 'Son corps trainé publiquement avec un croc [a] Juv. v. 66. durant trois jours fut jetté comme ceux des autres ſupplicez, par [a] Dio, p. 624. c. les degrez [appellez Gemoniens,] [b] dechiré par le peuple, & enfin [b] p. 628. c. jetté dans le Tibre : ou plutoſt comme dit Seneque, cet homme Sen. de tranq. qui s'eſtoit vu poſſeder toutes les felicitez dont les hommes ſont c. 11. p. 350. c. capables, fut tellement mis en pieces, qu'il n'en reſta point de membre entier que l'executeur puſt trainer [ à la riviere.] 'Cha- Juv. v. 85. cun croyoit qu'il y alloit de ſa fortune de témoigner de la haine à ce miſerable.' Il fut executé le 17 d'octobre. Tac. an. 6. c. 25. p. 1 2.

[c] Sa mort fut le commencement d'un autre trouble. Car le [c] Dio, p. 628. e. peuple en furie tuoit ceux qui avoient abuſé avec plus d'inſolence du pouvoir que Sejan leur avoit donné : & les Pretoriens

faſchez de ce qu'on ne s'eſtoit pas fié à eux, pilloient, bruloient, & faiſoient de grands deſordres.

[Entre ceux qui perirent avec Sejan, comme ils s'eſtoient elevez avec luy,] il paroiſt que Blæſus ſon oncle ne fut pas oublié: & on luy reprochoit encore d'autres crimes plus réels. [a] Publius Vitellius accuſé d'avoir voulu employer le threſor public qu'il avoit en garde, pour favoriſer les deſſeins de Sejan, [1] fut neanmoins remis entre les mains de Lucius ſon frere pere de l'Empereur Vitellius: & Lucius voulut bien s'en charger juſqu'à ce que ſon affaire fuſt jugée. Mais comme elle trainoit, l'ennui & le chagrin porterent Publius à s'ouvrir les veines avec un canif. [1] On remarque qu'il a laiſſé quelques écrits citez par Tertullien.

[b] Pomponius Secundus qui venoit de ſortir du Conſulat, fut auſſi mis comme priſonnier en la garde de Q. Pomponius ſon frere. Mais comme c'eſtoit un eſprit plus gay & plus elevé, il ſupporta ſa diſgrace avec plus de courage, juſqu'à ce qu'au bout de ſept ans Tibere eſtant mort, "Caius luy donna la liberté. Tout ſon crime eſtoit qu'aprés la mort de Sejan, un ami de ce favori diſgracié s'eſtoit retiré chez luy. [On peut juger par là de quelle maniere les autres eſtoient traitez. C'eſt ſans doute le meſme] [1] L. Pomponius qui acquit les ornemens du triomphe en l'an 50, lorſqu'il commandoit les troupes de la haute Germanie, & qui s'eſt encore rendu " beaucoup plus celebre par ſes poeſies. en l'an 37. &c.

[c] [1] Les executions de Sejan & de ſes principaux partiſans appaiſerent la colere du peuple, mais ne finirent pas les malheurs. Le Senat ordonna qu'on feroit mourir un fils & une fille qui reſtoient encore des enfans de Sejan. [1] Il en avoit eu trois, [dont on pouvoit bien avoir déja fait mourir l'aiſné.] [e] La fille étoit ſelon Dion celle qui avoit eſté fiancée à Druſus fils de Claude. [d] Elle eſtoit encore ſi jeune, que voyant qu'on l'emmenoit en priſon, elle demandoit pourquoi on le faiſoit, & ce qu'elle avoit fait pour cela; qu'elle ne le feroit plus, & qu'on luy donnaſt plutoſt le fouet. On ajoute que comme c'eſtoit une choſe inouie de punir une vierge du dernier ſupplice, l'executeur la viola dans la priſon avant que de l'étrangler.

[1] Le Senat ordonna alors que l'on ne jureroit plus par le nom de qui que ce fuſt que par celui de l'Empereur, & qu'on n'accorderoit à perſonne des honneurs extraordinaires; par où ces graves Senateurs avouoient que la grandeur prodigieuſe où ils avoient eux meſmes elevé Sejan, avoit eſté la cauſe de ces deſſeins criminels qui l'avoient perdu. Et neanmoins le meſme Se-

Tac. an. 5. c. 7. p. 129. a c. 8. p. 129.

p. 129 | Suet. v. Vit. c. 2. 3. p. 705. 708.

Tac. an. 3. n. 19. p. 129. b c. 8. p. 129 | 5. c. 10. p. 140 | Dio, l. 59. p. 644. a.

Tac. an. 12. c. 27. 28. p. 179. 180 | Voſſ. po. lat. c. 3. p. 73.

c | Tac. an. 5. c. 9. p. 129.

Tac. an. 4. c. 3. p. 78. e Dio, p. 628. c d. d e | Tac. an. 5. c. 9. p. 129.

Dio. p. 629. c. d.

nat ordonna peu aprés de l'argent & des dignitez à Macron & à Lacon: mais ces miniſtres qui avoient devant leurs yeux un exemple ſi terrible, refuſerent ce qu'on leur offroit, & chercherent des voies plus cachées pour faire les meſmes maux. [a] On voit encore à Interamne Terni auprés de Rome une inſcription en marbre, poſée l'année ſuivante à l'honneur de Tibere, pour avoir delivré le peuple Romain d'un ennemi tres pernicieux. Cette inſcription marque que l'on contoit alors l'an 704 de la fondation de Terni.

Interamna.

Tac. an. 6. c. 29. p. 143.
a Grut. p. 113. 2.

[1]On eſpera de voir un gouvernement plus doux & moins ſanguinaire aprés la mort de Sejan, à qui l'on attribuoit tant d'executions que l'on avoit vues. [2]Mais jamais Tibere ne fut plus cruel, [b]hors peuteſtre à l'égard des Juifs. [c]On peut voir l'idée generale de ſes cruautez dans Suetone & dans Dion, & les hiſtoires particulieres dans Tacite.] [d] Il en trouvoit une ample matiere dans les amis de Sejan. [e] Car on a dit avec verité, qu'il n'y avoit pas eu moins de danger à l'avoir pour ami que pour ennemi.

Dio, p. 629. a. b.
Suet. l. 3. c. 61. p. 398.
b Philo, leg. p. 1015. b. c.
c Suet. c. 61. 62. p. 398-402.
Dio, l. 58. p. 630. 631.
d Suet. c. 61. p. 396.
e Sen. ep. 55. p. 111. f.

[f] Mais outre cela ſa femme nommée Apicata, qu'il avoit repudiée pour corrompre Liville femme de Druſus, [g] ayant vu les corps de ſes enfans expoſez publiquement parmi les autres ſuppliciez, écrivit à Tibere le ſecret de la mort de Druſus, & puis ſe tua elle meſme ſans avoir eſté condannée. [h]Tibere ne pardonna à aucun de ceux qui ſe trouverent engagez dans cette affaire. [i] Quelques uns diſent qu'il voulut faire grace à Liville ſa belle-fille à cauſe d'Antonia ſa mere; mais qu'Antonia meſme ne luy put pardonner, & la fit mourir de faim. [3]Ainſi ſes crimes furent enfin punis cette année. [k] On remarque auſſi que Tibere ayant mandé un homme de ſes amis, chez qui il avoit logé à Rhode; on luy vint dire qu'il eſtoit arrivé dans le temps qu'il n'eſtoit appliqué qu'à informer de la mort de ſon fils. De ſorte que ne ſongeant point que c'eſtoit un de ſes amis, il le fit auſſitoſt mettre à la queſtion, comme ſi c'euſt eſté un des complices. Et s'eſtant apperceu de ſa faute, il le fit mourir afin qu'il ne puſt s'en plaindre. [Voilà quel eſtoit en cette année l'état de la plus illuſtre partie de la Babylone, pendant que J. C. qui eſtoit venu pour en détruire le regne, fondoit peu à peu la celeſte Jeruſalem par la predication de l'Evangile.]

f Mais outre cela ſa femme nommée Apicata, qu'il avoit repudiée pour corrompre Liville femme de Druſus,
g Dio, l. 58. p. 628. c. d.
h c] Suet. l. 3. c. 62. p. 401.
i Dio, p. 628. c. d.
k Suet. c. 62. p. 401. 402.

## ARTICLE XXVI.

*Baſſeſſe du Senat : Miſere de Tibere : Generoſité de Terentius.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 32, DE TIBERE 18, 19.

*'Cn. Domitius Aenobarbus, & Furius Camillus Scribonianus, Conſſ.* Note 4.

Tac. an 6. p. 131 ] Dio, l. 58. p. 631. c. ] Norıs, ep. conſ. p. 14-16.

[a] DOMITIUS fut Conſul durant toute l'année, en faveur d'Agrippine ſa femme [b] Aulus Vitellius oncle de l'Empereur de meſme nom, fut Conſul avec luy depuis le premier juillet, [ayant eſté ſubrogé à Camillus,] & mourut dans ſon Conſulat.

a Dio, l. 58. p. 633. c.

b Suet. v. Vit. c. 2. p. 705 ] Norıs, ep. conſ. p. 16.

[c] Dion remarque l'extreme baſſeſſe que fit paroiſtre le Senat des le premier jour de cette année, pour flater Tibere, quoiqu'il fuſt tellement haï, que ſelon les termes de cet hiſtorien, chacun euſt voulu l'avoir dechiré avec les dents. 'Ce prince n'avoit point voulu ſouffrir dans ſes premieres annees qu'on juraſt d'obſerver ſes ordonnances. 'Depuis qu'il l'avoit ſouffert, on s'eſtoit contenté qu'un [des Conſuls] fiſt le ſerment, auquel les autres témoignoient conſentir. Mais cette année tous les Senateurs voulurent chacun prononcer le ſerment, ſans que perſonne leur demandaſt cette nouvelle marque de leur ſervitude. 'On arreſta encore que quand Tibere viendroit au Senat, il pourroit choiſir vingt Senateurs pour le garder avec des armes, & que l'on donneroit des privileges aux ſoldats des gardes qui auroient fait leur temps. Tibere ſe moqua de la premiere partie de l'arreſt; & il n'eſtoit pas ſi fou que de donner des armes aux Senateurs, & ſe mettre à leur diſcretion; mais il ſe mit en colere de la ſeconde, ne voulant pas que les ſoldats euſſent obligation à d'autres qu'à luy, & moins encore au Senat, 'qu'il haïſſoit & dont il eſtoit haï. 'Junius Gallio qui avoit cru faire ſa fortune en ouvrant cet avis, fut chaſſé du Senat & de l'Italie, & rappellé enſuite, mais pour eſtre mis en la garde des magiſtrats, depeur qu'il ne trouvaſt trop de douceur à Leſbos où il vouloit ſe retirer.

c Dio, p. 632. c.

d Tac. c. 3. p. 132.

'Tacite fait enſuite l'hiſtoire de diverſes perſonnes hommes & femmes, accuſées & condannées, partie au ſujet de Sejan, partie ſur d'autres pretextes. 'On y peut remarquer la punition de Latinus Latiaris, celui qui avoit fait perir Titius Sabinus par une noire perfidie.

Tac. an. 6. c. 3-15. p. 133. &c.

c. 4. p. 133.

c. 5. 6. p. 134 ] Suet. l. 3. c. 67. p. 465.

'Meſſalinus Cotta qui eſtoit haï de tout le monde, ayant auſſi eſté mis en juſtice, Tibere écrivit pour le faire abſoudre, &

» commença ſa lettre par ces paroles : Que vous écrirai-je, Meſ-
» ſieurs, ou comment vous écrirai-je en ce temps [ſi malheureux?]
» Je vous proteſte que je n'en ſçay rien: Et ſi je ne vous dis la verité,
» que tous les dieux & toutes les déeſſes me faſſent perir d'une
» mort plus cruelle que celle dont je me ſens perir tous les jours. Tac. c. 6. p. 134.
'Voilà quel eſt le fruit de toutes les adreſſes des tyrans. Tant de
peines qu'ils ſe donnent pour affermir leur bonheur ſur le mal-
heur des autres, les rendent malheureux tous les premiers. 'Cer- p. 135.
*Plato de rep. l. 9.* tes ce n'eſt pas ſans ſujet qu'un ancien a dit que ſi on ouvroit le
cœur des tyrans, on les y verroit dechirez de mille coups. Tibere
ne peut eſtre content dans toute la grandeur imperiale. La ſoli-
tude d'une iſle ne le peut derober [à ſon chagrin.] Toutes les vo-
luptez les plus infames dans leſquelles il ſe plonge, n'ont point
aſſez de charmes pour luy donner quelque joie, & deviennent
meſme ſon ſupplice. Il ſent malgré luy ſa miſere, & le prince le
plus diſſimulé qui fut jamais, eſt contraint d'avouer [à ſes enne-
mis & à toute la terre,] qu'il ſe ſent perir malheureuſement.

'Parmi la laſcheté generale de ce temps là, on vit une action Tac. an. 6. c. 8. 9. p. 135 136. Dio, l. 58. p. 630. b. c.
genereuſe dans un ſimple Chevalier Romain nommé M. Teren-
tius. On l'accuſoit d'avoir eſté ami de Sejan. C'eſtoit un crime
capital, que chacun deſavouoit, meſme contre la verité, & ſou-
vent inutilement. Terentius ſe voyant donc obligé de ſe juſtifier
» ſur ce ſujet devant le Senat, le fit en cette maniere. Je ne ſçay,
» Meſſieurs, s'il ne me ſeroit point plus avantageux de nier le crime
» dont on m'accuſe : mais quoy qu'il en puiſſe arriver, je ne le puis
» nier, parcequ'il eſt veritable. Oui, Meſſieurs, j'ai recherché
» l'amitié de Sejan, je l'ai obtenue, & je m'en ſuis rejoui. Vous
» ſavez l'état où il eſtoit alors : vous ſavez qu'il poſſedoit entiere-
» ment les bonnes graces du prince ; que toutes les charges ſe don-
» noient par ſa faveur ; que ceux qui l'avoient pour ennemi lan-
» guiſſoient dans la diſgrace & dans la miſere : & il n'eſt pas beſoin
» que j'en cite des exemples. Ce n'eſt donc pas Sejan que nous
» avons honoré : c'eſtoit le favori du prince ; c'eſtoit celui que
» Ceſar regardoit comme ſon allié & comme ſon gendre ; celui
» qu'il vouloit avoir pour compagnon dans le Conſulat, qu'il com-
» bloit de toutes ſes faveurs, avec qui il partageoit toutes ſes veil-
» les. Avons nous pu manquer à honorer celui que le prince hono-
» roit de cette ſorte? Avons-nous pu ne pas ſuivre ſon ſentiment?
» Si celui dont nous admirons tous le diſcernement & la prudence
» s'eſt trompé dans le jugement qu'il a fait de Sejan, ne ſommes-
» nous pas excuſables de nous eſtre trompez avec luy? Que ſi

connoiſſant deſlors ce qu'il eſtoit, ſa ſageſſe le portoit neanmoins « 19.
à le rendre l'arbitre des faveurs & des diſgraces, eſtoit-ce à nous «
à penetrer ces raiſons d'Etat, qu'il eſt ſi difficile & ſi dangereux «
de vouloir comprendre? Ne regardons point, Meſſieurs, le der- «
nier jour de la vie de Sejan; ſouvenez-vous de ce qu'il a eſté «
durant ſeize années; quels reſpects nous rendions aux derniers «
des hommes lorſqu'ils avoient ſa faveur; combien nous nous te- «
nions heureux d'avoir la connoiſſance de ſes affranchis & de ſes «
portiers. Je ne parle ici que de ceux qui n'ont point eu de part à «
ſes derniers deſſeins. Qu'on puniſſe ceux qui ont conſpiré avec «
luy contre la Republique, qui ont attenté à la vie de l'Empereur: «
il n'y a rien de plus juſte. Mais pour nous autres qui n'avons «
point fait d'autre faute que de l'aimer & de l'honorer, il faut «
condanner Ceſar ſi l'on nous condanne. «

Ibid. 'La liberté de cette harangue, & [la joye] de voir qu'il s'eſtoit trouvé un homme qui euſt oſé dire ce que tous les autres penſoient, eut tant de pouvoir ſur les eſprits, que Terentius fut renvoyé abſous, & ſes accuſateurs déja coupables d'autres crimes, condannez les uns au banniſſement, & les autres à la mort.

Dio, l. 58. p. 633. a. b. 'Tibere meſme approuva l'arreſt, [& n'oſa pas s'oppoſer à une verité exprimée d'une maniere ſi ſenſible. Mais il eſt plus difficile de dire par quelle raiſon] il ſouffrit l'inſulte de L. Sejanus Preteur, (on ne dit point s'il eſtoit parent du grand Sejan,) qui ne fit paroiſtre que des chauves dans des jeux qu'il faiſoit repreſenter, & fit éclairer le peuple au ſortir de là par cinq mille enfans tout raſez, ce qui fit que depuis cela on appelloit tous les chauves des Sejans. Il ſembloit qu'il n'euſt fait cela que pour ſe moquer de Tibere qui eſtoit chauve; & neanmoins il ne fit pas ſeulement ſemblant de le ſavoir.

## ARTICLE XXVII.

*Tibere approche de Rome; fait mourir ſans diſtinction les amis de Sejan: Conſulat de Galba.*

Tac. an. 6. c. 1. p. 131. t. 2 l. n. 2 | Suet. l. 6. c. 72. p. 411. 412. 'TIBERE ſortit cette année de ſon iſle, ſe promena dans la Campanie; & s'eſtant miſ ſur le Tibre, il vint juſqu'aux jardins qu'il avoit de l'autre coſté de Rome vers le Vatican. Cependant il n'entra point dans la ville, ſans qu'on ſache pourquoi, dit Suetone, Tacite dit qu'il ſe haſtoit d'aller cacher ſes crimes ordinaires, dont il eſtoit devenu eſclave, dans les rochers & la

ſolitude de Caprée. Lorſqu'il eſtoit ſur le Tibre, il y avoit des corps de garde ſur les bords de la riviere, pour empeſcher le peuple d'approcher de luy. Suet. c. 72.

'L. Piſo qui eſtoit Preſet de Rome depuis pluſieurs années, mourut en ce temps-ci.[a] Tibere mit à ſa place L. Ælius Lamia, à qui il avoit donné longtemps auparavant le gouvernement de la Syrie, ſans luy permettre d'y aller comme cela luy eſtoit ordinaire.[b] Il mourut à la fin de l'année ſuivante.[c] Il y eut en celle-ci une grande cherté dans Rome, qui penſa faire une ſedition. Tac. an. 6. c. 10. 11. p. 137 | Dio, l. 58. p. 632. d. [a] Dio, p. 633. d | Tac. l. 6. c. 27. p. 142. [b] Tac. c. 27. p. 142. [c] c. 13. p. 138.

[S. Jerome marque ſur l'a 19[e] année de Tibere, la mort de Caſſius Severus] 'grand orateur, mais d'un eſprit noir & malin: ce qui avoit obligé Auguſte de le faire releguer en l'iſle de Crete 25 ans auparavant par un celebre arreſt du Senat, à cauſe que par ſes écrits ſatyriques il dechiroit la reputation des perſonnes les plus illuſtres. Il continua dans ſon exil ſes écrits & ſes ſatyres: de ſorte qu'en l'an 24 de J.C. il fut privé de ſes biens, & enfermé dans la petite iſle de Seriphe [dans l'Archipelage,] où il mourut enfin reduit à avoir à peine un peu de linge pour couvrir ce que la nature nous oblige de cacher. 'Divers anciens auteurs ont parlé de luy. Il ſemble qu'il ait fait quelque corps d'hiſtoire, [qui pouvoit eſtre la meſme choſe que ſes ſatyres.] an. 1. c. 72. p. 35 | an. 4. c. 21. p. 106 | Suet. l. 2. c. 55. p. 244. l. 4. c. 16. p. 427 | V. Vit. c. 2. p. 704. Tac. an. 4. n. 52. p. 105.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 33, DE TIBERE 19, 20.

1. [1] *'Servius Sulpicius Galba; & L. Cornelius Sylla Felix, Conſuls.* Tac. an. 6. c. 15. p. 138 | Caſſ | Dio, l. 58. p. 634. b | Noris, ep. conſ. p. 16-18. Gruter, p. 1087.

[d] Galba qui fut Conſul juſqu'à la fin de juin, eſt celui qui fut Empereur aprés Neron & avant Othon. C'eſt ce qui a fait remarquer qu'il avoit ſuccedé dans le Conſulat à Cn. Domitius pere de Neron, & y avoit precedé L. Salvius Otho pere de l'Empereur du meſme nom,[e] qu'on juge par là luy avoir eſté ſubrogé au mois de juillet: [car il n'eſt point marqué entre les Conſuls ordinaires.][f] L. Vitellius qui fut Conſul [l'année ſuivante,] eſt auſſi le pere d'Aulus Vitellius qui regna aprés Othon. [g] On dit que Tibere qui pretendoit avoir connoiſſance de l'avenir, ayant mandé Galba cette année meſme lorſqu'il eſtoit Conſul, luy dit qu'il gouſteroit un jour de l'Empire. [d] Suet. l. 7. c. 6. p. 655 | Dio, p. 634. b. [e] Onuph. in faſt. p. 191. [f] Suet. v. Vit. c. 3. p. 706. 708. [g] Tac. an. 6. c. 20. p. 145 | Dio, l. 57. p. 616. a.

'Tibere ayant demandé cette année que Macron Preſet des Pretoriens puſt l'accompagner au Senat avec quelques Tribuns & quelques Centeniers, non ſeulement le Senat accorda ſans difficulté une choſe qui marquoit combien on ſe défioit de luy, 'mais il ajouta encore à l'arreſt, que l'on fouilleroit les Senateurs Tac. an. 6. c. 15. p. 135 | Dio, l. 58. p. 632. 633. Dio, p. 633. a.

1. 'Selon Suetone & ſelon une inſcription, Galba pouvoit avoir en ce temps-ci le prenom de Lucius. Suet. l. 7. c. 4. p. 650 | Noris, ep. conſ. p. 17. 18.

lorſqu'ils entreroient au Senat, depeur qu'ils n'euſſent des poignards.

p. 634. d. e] Tac. c. 16. 17. p. 139. 'Les dettes cauſoient alors du trouble dans Rome: Tibere n'y trouva point d'autre remede que de mettre à la banque une grande ſomme d'argent, que les Senateurs pourroient emprunter pour trois ans ſans en payer aucun intereſt. [Cette liberalité ne pouvoit guere diminuer la haine qu'il s'eſtoit acquiſe par tant de cruauté, qui continuerent cette année comme les autres.]

Tac. c. 18. p. 140. 'On remarque particulierement qu'il fit perir toute une famille de Chevaliers & de Senateurs, parcequ'eſtant deſcendus de Theophane, ils rendoient des honneurs divins à cet homme qui avoit eſté l'intime ami du grand Pompée [C'eſtoit veritablement un crime digne de mort, mais non pas devant des payens.]

c. 19. p. 140] Dio, p. 635. a. b. 'La mort de Sextus Marius fut extremement honteuſe à Tibere, parce qu'on crut que tout le crime de cet homme, qu'il avoit fort aimé auparavant, eſtoit qu'il eſtoit le plus riche de toute l'Eſpagne, & qu'il n'avoit pas voulu ſouffrir que Tibere abuſaſt de ſa fille.

Tac. c. 19. p. 140. 'La multitude des ſupplices ne faiſoit qu'irriter ſa cruauté, au lieu de la raſſaſier: & il commanda enfin, qu'on miſt à mort tous ceux qui eſtoient dans les priſons, accuſez d'avoir eu part à la conjuration de Sejan. [Je ne ſçay ſi c'eſt à cette occaſion qu'il faut rapporter ce que dit Suetone,] 'qu'en un ſeul jour on expoſa & on traina à la riviere vingt corps de ſuppliciez, entre leſquels il y avoit des femmes & des enfans. [Mais Tacite nous donne encore une idée plus horrible de cette boucherie.] 'Il ſe fit, dit il, un carnage epouvantable de perſonnes de tout age, de toute condition, & de tout ſexe, dont on voyoit les corps tant ſt diſperſez, tantoſt par monceaux, ſans qu'il fuſt permis aux parens ni aux amis de les pleurer, ou meſme de les regarder longtemps. Les ſoldats qui gardoient ces corps déja tout pourris, en attendant qu'on les jettaſt dans le Tibre, examinoient [toutes les contenances, &] combien chacun faiſoit paroiſtre de douleur. Et quand on avoit trainé ces corps dans la riviere, on ne ſouffroit point que perſonne les retiraſt de l'eau ou du rivage où ils étoient jettez, pour leur rendre les devoirs de la ſepulture, ni meſme qu'on y touchaſt en quelque maniere que ce fuſt. Ainſi plus la miſere eſtoit grande, plus la compaſſion" eſtoit criminelle.

Tac. an c. 19. p. 140.

arcebatur.

ART. XXVIII.

## ARTICLE XXVIII.

*Aſinius Gallus, Druſus, Agrippine, & Nerva, meurent de faim.*

TANT de cruautez Tacite ajoute la mort de trois perſonnes des plus illuſtres de l'Empire, Aſinius Gallus, Druſus fils de Germanicus, & la celebre Agrippine. Ils moururent tous trois de faim. 'Aſinius Gallus eſtoit fils d'Aſinius Pollio fort celebre ſous Auguſte.[a] Il avoit epouſé Vipſania [Agrippina] fille du grand Agrippa, aprés que Tibere l'eut repudiée [pour epouſer Julie:] 'de ſorte que ſes enfans eſtoient freres de Druſus, [que Tibere avoit eu de Vipſania,] [b] neveux d'Agrippine, [& alliez des Ceſars:] [c]. Auſſi ils furent elevez aux premieres dignitez.[d] Mais cette alliance meſme le faiſoit haïr de Tibere, qui n'eſtoit pas bien aiſe qu'il euſt epouſé une femme qu'il avoit repudiée:[e] & d'ailleurs Auguſte l'avoit jugé incapable de la puiſſance ſouveraine, mais capable d'y aſpirer.

Tac. an. 6. c. 23-25. p. 141. 142.

Note 5.

a an. 3. c. 75. not. 174. p. 55.

b an. 1. c. 12. p. 12.

c an. 3. c. 75. p. 95.

d an. 4. c. 71. p. 124.

e an. 6. c. 23. p. 141 13. n. 174. p. 95.

d an. 1. c. 12. p. 12.

e c. 13. p. 12.

[Tibere diſſimula juſqu'en l'an 30 de J. C.,] 'auquel Gallus l'eſtant venu trouver de la part du Senat, il le receut fort bien, & luy donna toutes les marques poſſibles d'affection: mais en meſme temps il écrivit au Senat pour le faire condanner. De ſorte que le meſme jour qu'il mangeoit à la table de Tibere comme ſon ami, le Senat prononçoit l'arreſt de ſa mort, & envoyoit un Preteur pour l'executer. Tibere ne voulut pas neanmoins le faire ſitoſt mourir, non par compaſſion, mais par un rafinement de haine & de cruauté. 'Car un autre priſonnier lui demandant une prompte mort comme une grace, il la luy refuſa, & luy dit qu'il n'eſtoit pas encore reconcilié avec luy. 'Il voulut donc que Gallus languit lontemps dans la crainte & dans la miſere; & pour cela le laiſſa vivre priſonnier à la garde des Conſuls & des Preteurs, qui avoient moins ſoin de l'empeſcher de fuir, que de l'empeſcher de mourir. On ne le laiſſoit parler ni meſme voir à qui que ce fuſt, hors le temps qu'on le forçoit de prendre la nourriture qu'on luy envoyoit ſeulement depeur qu'il ne mouruſt trop toſt. 'Enfin neanmoins il mourut de faim au bout de trois ans, ou volontairement, ou par contrainte: & Tibere n'eut pas honte de permettre comme une grace qu'on luy rendiſt les derniers devoirs, 's'eſtant alors reconcilié avec luy.

Dio, l. 58. p. 622. c | val. p. 666.

Suet l. 3. c. 61. p. 400.

Dio, l. 58. p. 622. d. e.

Tac. an. 6. c. 23. p. 141.

Dio, p. 636. b.

'Pour Druſus, il eſt certain qu'on luy refuſa les alimens, & que ce prince deſtiné à eſtre le maiſtre de tant de royaumes, fut reduit à prolonger ſa vie de quelques jours en mangeant la gar-

Tac. c. 23. p. 141 | Suet. l. 3. c. 54. p. 391.

L'an de J.C. 33, de Tibere 15, 20.

Suet. p. 391. niture[1] de ſon matelas. 'Il eſtoit priſonnier [ à Rome ] * dans une
Tac. an. 6. c. 24. p. 141. 142. cave du palais. 'Tibere le traita avec la derniere indignité, & à
la fin de ſa vie & aprés ſa mort, & ne rougit point d'en faire lire
les " actes en plein Senat.

1. * *in ima parte.* L'endroit eſt à voir.

c. 25. p. 142. 'La douleur de cette mort n'eſtoit pas encore paſſée, lorſqu'elle
fut renouvellée le 17 d'octobre par celle d'Agrippine ſa mere.
c. 23. p. 141. Cette princeſſe eſtoit arreſtée dés devant la ruine de Sejan, 'aprés
laquelle on avoit eſperé que Tibere la traiteroit elle & Druſus
avec quelque humanité. "Mais cette eſperance le rendit encore
plus impitoyable, aimant mieux qu'on l'accuſaſt d'eſtre cruel
c. 25. p. 142. que de s'eſtre repenti. 'On ne ſçait ſi ce fut la cruauté de Tibere
Suet l. 3. c. 54. p. 390. ou ſon propre deſeſpoir qui fit perir Agrippine par la faim. 'Sue-
tone qui eſt du dernier ſentiment, dit qu'on luy ouvrit quelque
temps la bouche par force pour la contraindre de manger.

*ſævitiam quàm pœnitentiam maluit.*

Tac. an. 6. c. 25. p. 142. 'Tibere voulut encore noircir ſa memoire aprés ſa mort, &
l'accuſa d'avoir eu Aſinius Gallus pour adultere. Mais elle eſtoit
au deſſus de ces crimes. L'ambition & le deſir de dominer avoient
étoufé en elle les [autres] vices dont une ame moins fiere euſt été
Dio, l. 58. p. 635. c. capable. 'Il permit qu'on enterraſt ſon corps & celui de Druſus
a Suet. l. 3. c. 54. p. 392. en quelque lieu inconnu, [a] aprés qu'on les eut tellement " demem-
c. 53. p. 390 391 | Tac. c. 25. p. 142. brez, qu'il euſt eſté bien difficile d'en raſſembler les morceaux,
Tac. c. 26. p. 142 | Dio, p. 635. c. d. '& ſe fit un merite de ne les avoir pas traitez comme les autres
ſuppliciez.

*reliquiis deperſis.*

'La mort d'Agrippine attira celle de Munatia Plancina ſon
ennemie. Elle meritoit le ſupplice par bien d'autres crimes que
par la mort de Germanicus. Mais Tibere avoit toujours eu peur
de donner cette joye à Agrippine. Lorſqu'elle n'eut plus d'amis
ni d'ennemis, la juſtice fut ecoutée.

Tac. an. 6. c. 26. p. 142. 'Tant de morts rejouiſſoient Tibere : mais celle de Marcus
Cocceius Nerva l'affligea. Elle fut neanmoins auſſi l'effet de ſa
an. 4. c. 58. p. 119. cruauté. 'Ce Nerva " qui avoit eſté Conſul [b] ſubrogé avec C. Vibius V. 513.
b Onuph. in faſt. p. 189. f. Rufinus " l'an de Rome 774, [c] eſtoit un homme extremement ha- l'an de J. C.
c Tac. an. 6. c. 26. p. 142. bile dans le droit. [d] Il jouiſſoit de la compagnie & de toute la fa- 22.
d p. 142 | Dio, l. 58. p. 634. d. e. veur de Tibere, il ſembloit n'avoir aucun ſujet de haïr la vie. Mais
tant de malheurs qu'il voyoit arriver tous les jours, & ceux qu'il
prevoyoit encore pour l'avenir, le ſaiſirent tellement, qu'il vou-
lut mourir de faim, quoique Tibere puſt faire pour l'en detour-
ner. 'On aſſure que l'Empereur Nerva eſtoit petit-fils de celui-ci.

Front. de aq. p. 119 | Onuph. in faſt. p. 189. f. 'Lamia qui avoit eſté fait Prefet de Rome [l'année precedente,]
e Tac. an. 6. c. 27. p. 142.

1. [ Cela peut s'expliquer par ce que dit Pline, ] [a] que l'on garniſſoit alors les matelats, *pro tomento uruntur*, des feuilles d'une herbe appellée gnaphalion ou chamœzelon.

a Plin. l. 27. c. 10. p. 070. b.

L'an de J.C. 33, de Tibere 19, 20.

mourut à la fin de celle-ci. [f]Son ſucceſſeur fut ſans doute ce Coſſus, qui quoique plongé dans le vin, ne laiſſoit pas de garder un ſecret admirable, enſorte que Tibere luy confioit les choſes les plus importantes. [f] Sen. ep. 83 p. 357. c. f.

[L'unique remede de tant de maux que nous venons de repreſenter, eſtoit la ruine du regne de la concupiſcence; & cette ſource malheureuſe de tous les crimes, ne pouvoit eſtre arreſtée que par la mort d'un Dieu homme. J. C. eſtoit venu au monde pour ce ſujet, pour apprendre aux hommes par ſon exemple à combattre le peché, & pour le détruire en mourant ſur une croix. Les plus habiles croient que ce fut en cette année qu'il executa ce grand deſſein. Pilate envoya à Tibere la relation de ſa mort, & des prodiges qui l'avoient ſuivie. [f] Tibere qui ne voyoit rien en cela de contraire à ſes paſſions & à ſes intereſts, vouloit faire reconnoiſtre ſa divinité. Mais elle n'eſtoit pas du genre de celles qui dependent du pouvoir des princes: & Tibere n'eſtoit pas digne de contribuer à ce grand ouvrage.]

V. S. Pierre § 19.

## ARTICLE XXIX.

### *Liberté de Getulicus: Faux Druſus: Mort de Fulcinius Trio, & de Poppæus Sabinus.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 34, DE TIBERE 20, 21.

1. [f] *Paulus Fabius* [1] *Perſicus, & L. Vitellius, Conſuls.* Tac. an. 6. p. 131 | Idat. Chr. Alex | Noris, ep. conſ. p. 19.

Note 6.

[COMME la vintieme année de Tibere finiſſoit le 19 aouſt de la 34[e] de J.C,] [a] les Conſuls [f] ſubrogez qui eſtoient alors en charge,] firent une feſte & des vœux pour luy, comme s'ils luy euſſent voulu prolonger l'Empire pour dix ans: & auſſitoſt aprés luy avoir rendu cet honneur, ils furent mis en juſtice & condannez: car c'eſtoit alors une meſme choſe. [f] Il paroiſt qu'il y eut beaucoup d'autres perſonnes qui perdirent alors la vie ou par la main du boureau, ou par la leur propre. [f] Tacite ne nomme neanmoins que Pomponius Labeo qui avoit eſté huit ans gouverneur de Meſie; [f] & Mamercus Æmilius Scaurus homme dont la vie eſtoit infame, mais dont les principaux crimes eſtoient d'avoir Macron pour ennemi, & d'avoir mis quelques vers dans une tragedie où Tibere crut qu'il parloit de ſes cruautez ſous le nom d'Atrée. Ils ſe tuerent tous deux avec leurs femmes.

[a] Dio, l. 58. p. 656. c | Euſ. Chr. ad. p. 339.

[f] c. d.

[f] Tac. an. 6. c. 29. p. 143.

[f] Tac. p. 143. 144 | Dio, p. 636. 637.

1. [f] Il eſt ſurnommé Priſcus par quelques uns. [b] Mais on montre par bien des autoritez que ſon vray nom eſt Perſicus.

[f] Dio l. 58. p. 656. c | Taſd.

[b] Noris, ep. conſ. p. 9.

Tac. an. 6. c. 30. p. 141.

'Il n'y eut que Lentulus Getulicus, qui ayant eſté accuſé d'un crime capital, qui eſtoit d'avoir voulu marier ſa fille au fils de Sejan, vit Abudius Ruſo ſon accuſateur, & qui avoit autrefois commandé ſous luy, condanné au lieu de lieu, & chaſſé de la ville, quoique le crime fuſt veritable. Mais Getulicus commandoit alors les legions de la haute Germanie, qui l'aimoient extremement, 'à cauſe qu'il les gouvernoit avec plus de douceur que de ſeverité: [a] & il avoit meſme du credit dans l'armée voiſine [de la baſſe Germanie,] par le moyen d'Apronius ſon beaupere qui en eſtoit General. L'on crut qu'il avoit écrit à Tibere, que c'eſtoit par le conſeil de Tibere meſme, & non par ſa propre inclination, qu'il avoit recherché l'alliance de Sejan; Qu'il avoit pu ſe tromper auſſibien que luy, & qu'il n'eſtoit pas raiſonnable qu'une faute commune fuſt innocente pour l'un, & criminelle pour l'autre; Qu'il avoit gardé inviolablement juſqu'alors la fidelité qu'il luy devoit, & qu'il la garderoit toujours pourvu qu'on ne cherchaſt point à le perdre; mais qu'un ſucceſſeur ſeroit pour luy un arreſt de mort; Qu'il n'envioit point à Tibere l'autorité ſouveraine ſur tout le reſte de l'Empire; & qu'il le prioit auſſi de ne luy point envier la province où il commandoit. Ce qui rendit croyable une choſe ſi nouvelle, c'eſt que de tous les alliez de Sejan, Getulicus ſeul conſerva ſa fortune, & meſme beaucoup de credit. Tibere qui voyoit que ſon autorité ſe ſoutenoit plus par la reputation que par la force, n'oſa pas attaquer un homme qui avoit le pouvoir & le courage de ſe défendre. 'Cependant la meſme affection des ſoldats [qui le conſerva ſous Tibere,] le fit perir ſous Caius. [b] Il s'eſt rendu celebre par quelques poemes; & on pretend qu'il a auſſi écrit une hiſtoire.

p. 144 | Suet. l. 7. c. 5. p. 665.
a Tac. p. 144.

Dio, l. 59. p. 657. c.
b Voſſ. h. lat. l. 1. c. 25. p. 126. 127.

[c] Dion met cette année l'hiſtoire d'un jeune homme qui troubla la Grece en ſe faiſant paſſer pour Druſus fils de Germanicus. Mais il fut bientoſt pris par Poppæus Sabinus gouverneur des deux Meſies, de l'Acaïe, & de la Macedoine, qui l'arreſta à Nicople, & l'envoya à Tibere. 'Tacite dit que cela eſtoit arrivé des l'an 31, auſſitôt aprés la mort de Sejan, & lorſque Druſus vivoit encore.

c Dio, l. 58. p. 637. a. b. d.

Tac. an. 5. c. 10. p. 130.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 35, DE TIBERE 21, 22.

'*C. Ceſtius Gallus, & M. Servilius Nonianus,* [n] *Conſuls.* Note 7.

an. 6. c. 31. p. 144 | Dio, l. 58. p. 637. b | Plin. l. 10. c. 42. p. 241. b | Noris, ep. conſ. p. 23.

[d] Les malheurs de Rome continuerent ſous ces Conſuls comme ſous les precedens. Quoiqu'il y euſt trois ans [paſſez] que Sejan eſtoit mort, ni le temps, ni les prieres, ni la multitude des ſupplices, ne pouvoient adoucir Tibere; & il puniſſoit en-

d Tac. an. 6. c. 38. p. 147.

core comme des crimes nouveaux & dangereux des fautes ou vieilles ou incertaines. [ Le plus conſiderable de ceux qui perirent cette année, fut Fulcinius] Trio, qui eſtoit Conſul dans le temps de la ruine de Sejan ; & il avoit eſté accuſé d'avoir part à ſa conjuration. [a] Tibere ne laiſſoit pas de l'aimer parceque c'étoit l'un des plus celebres d'entre les delateurs. [b] Neanmoins Trio ayant eſté mis en juſtice, il aima mieux ſe tuer luy meſme, [que de s'attendre à l'amitié de Tibere.] Avant que de mourir il avoit fait un teſtament où il dechargeoit ſon cœur contre Macron, contre les principaux affranchis du prince, & contre le prince meſme, à qui il reprochoit ſon abſence comme un exil, & ſon eſprit affoibli par la vieilleſſe. Ses enfans ou ſes heritiers voulurent ſupprimer ce teſtament : mais Tibere qui n'avoit point de honte de publier ſon infamie, le fit lire publiquement dans le Senat, pour montrer qu'il ſavoit ſouffrir la liberté des autres : & comme il avoit longtemps ignoré les crimes de Sejan, il vouloit qu'on publiaſt egalement ce qui eſtoit pour luy ou contre luy, afin d'apprendre au moins par les injures qu'on luy diſoit, les veritez que la flatterie s'efforçoit de luy cacher.

an 5. c. 11. p. 130. Dio, l. 58. p. 626. c.
[a] Dio, p. 637. b | Tac. an. 2. c. 28. p. 47. 48.
[b] Dio, p. 637. b. c | Tac. an. 6. c. 38. p. 147.

'Poppæus Sabinus, qui avoit eſté Conſul [ ſous Auguſte, ] & qui depuis vingt-quatre ans gouvernoit les deux" Meſies, [c] auſquelles Tibere des la ſeconde année de ſon regne avoit joint la Macedoine & l'Acaïe, [d] mourut ſur la fin de cette année, [e] bien content de n'avoir plus à craindre la malice des delateurs. [f] Tacite dit que ſa nobleſſe & ſon genie n'eſtoient que mediocres ; mais qu'il eſtoit aimé & employé des princes, parcequ'il eſtoit capable des charges qu'on luy donnoit, & de rien deplus.' C. [1] Memmius Regulus luy ſucceda dans tous ſes gouvernemens.

Mœſies ou Myſies.

Dio, p. 637. d | Tac. an. 6. c. 39. p. 147.
[c] Tac. an. 1. c. 80. p. 36.
[d] an. 6. c. 39. p. 147.
[e] Dio, p 637. d.
[f] Tac. an. 6. c. 39. p 147.
Dio, p. 637. d | 648. e | Suet. l. 4. c. 25. p. 452.

## ARTICLE XXX.

### *Troubles en Armenie.*

'Lucius Vitellius pere de l'Empereur de ce nom, [ & qui avoit eſté Conſul" l'année precedente, ] [g] fut fait gouverneur de Syrie au ſortir de ſon Conſulat. [h] Il s'acquit autant d'eſtime dans les provinces par ſa bonne conduite, qu'il ſe rendit depuis infame à Rome par ſes laſches flateries envers Caligula & Claude. Tibere luy confia le ſoin de toutes les affaires de l'Orient, qui eſtoient alors extremement embrouillées.

V. la note 6.

Suet. l. 7. c. 3. p. 708.
[g] c. 2. p. 706.
[h] Tac. an. 6. c. 32. p. 144.

1.' Memmius Regulus Conſul en l'an 31, eſt appellé Publius dans une inſcription.

Norisi, ep. cons. p. 13.

Tac. an. 2. c. 56. p. 59. a an. 6. c. 31. p. 134 | Dio, l. 58. p. 637. d. e.

'Artaxias, que Germanicus avoit eſtabli Roy d'Armenie [ ſur la fin de l'an 18,] [a] eſtant mort [au bout de quelques années,] Artabane Roy des Parthes, qui ne craignoit plus Germanicus, & qui mepriſoit la vieilleſſe de Tibere, mit Arſace ſon fils aiſné en poſſeſſion de ce royaume. 'Voyant que les Romains laiſſoient cet affront impuni, '& ſachant combien Tibere avoit d'eloignement de prendre les armes, [b] il eut la hardieſſe d'attaquer encore la Cappadoce, [c] & meſme il envoya demander à Tibere les richeſſes que Vonone avoit laiſſées [ 17 ans auparavant ] dans la Syrie & la Cilicie, avec tous les pays que les Perſes & les Macedoniens avoient tenus ſous Cyrus & ſous Alexandre, ou qu'il les iroit conquerir.

Dio, p. 637. e. Tac. c. 31. p. 144. b Dio, p. 637. c. c Tac p. 144.

p. 144. 'Les heureux ſuccés qu'il avoit eus contre divers barbares ſes voiſins, & le mepris qu'il faiſoit de Tibere, le portoient à cette inſolence envers les Romains : mais ils le portoient en meſme temps à traiter ſes ſujets avec cruauté. De ſorte que divers grands ſeigneurs, dont Sinnace & l'eunuque Abdus eſtoient les premiers, s'eſtant liguez enſemble, deputerent cette année ſecrettement à Rome, & prierent Tibere de leur envoyer Phraate, que ſon pere de meſme nom avoit donné en oſtage [a] à Auguſte ; Qu'ils n'avoient beſoin que d'un chef, & du nom d'un Arſacide, appuyé du conſentement des Romains. 'Tibere ravi de pouvoir ruiner Artabane ſans prendre les armes, leur envoya Phraate avec un equipage digne de ſa qualité.

a v. l'an 4 de J. C.

c. 32. p. 144.

p. 144. 'Cependant Artabane fut averti de la conjuration. Il prit pour la diſſiper le parti de la diſſimulation comme le plus ſeur, quoique les barbares aient accoutumé de le trouver peu honorable, & peu digne de la grandeur d'un Roy ; & amuſa pour cela Sinnace par diverſes commiſſions qu'il luy donna. Mais il joignit la perfidie à la diſſimulation contre Abdus, & l'ayant fait manger à ſa table comme ſon ami, il luy fit donner un poiſon lent pour le faire mourir peu à peu.

p. 144 | Dio, l. 58. p. 637. c.

'Il arriva en meſme temps que Phraate mourut de maladie en Syrie, en voulant reprendre la maniere de vivre des Parthes, dont il eſtoit deſaccoutumé depuis tant d'années. Mais Tibere ne voulant point abandonner ſon entrepriſe, choiſit Tiridate, 'neveu de ce Phraate, pour l'oppoſer à Artabane, [d] & fit attaquer en meſme temps l'Armenie par Mithridate frere de Pharaſmane Roy d'Iberie. [e] Il envoya auſſi beaucoup d'argent à Pharaſmane, & au Roy des Alains [* ou peuteſtre des Albaniens,] afin qu'ils fiſſent la guerre à Artabane.

Tac. c. 37. p. 147. d c. 32. p. 144 | Dio, p. 637. e | Pet. Patr. de leg. p. 23. e Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. a.

* Note 8.

'La trahiſon eut la premiere part à cette guerre, & les miniſtres d'Arſace Roy d'Armenie s'eſtant laiſſé corrompre par de grandes ſommes d'argent, n'eurent point de honte [ de faire mourir leur prince.] En meſme temps les Iberiens entrent en Armenie avec une puiſſante armée, & prennent la ville d'Artaxata. Artabane à cette nouvelle donne une armée de Parthes à Orode ſon fils pour venger [ la mort de ſon frere; ] & envoie lever des troupes auxiliaires pour de l'argent dans les nations voiſines. Les capitaines des Sarmates, ſelon leur ordinaire, receurent de l'argent de tous les deux partis, & leur fournirent à tous deux des troupes. Mais les Iberiens maiſtres des portes Caſpiennes, les ouvrirent à ceux qui eſtoient pour eux, afin qu'ils allaſſent fondre dans l'Armenie, & les fermerent à ceux qui venoient au ſecours d'Orode. Il y avoit en hiver un paſſage entre les montagnes d'Albanie & la mer Caſpienne. Mais *les vents d'été pouſſoient alors la mer juſques au pié des montagnes. Tac. c. 33. 34. p. 145. Etesia.

'Pharaſmane ſe haſtoit de donner bataille à Orode durant que celui-ci n'avoit point de troupes auxiliaires: & Orode qui ſe ſentoit le plus foible, vouloit l'eviter. Mais les Parthes ne purent ſouffrir les inſultes des Iberiens, & demanderent à ſe battre. Le combat fut rude & longtemps douteux. Les Parthes avoient l'avantage pour la cavalerie, & les autres pour l'infanterie. Enfin les deux chefs s'eſtant joints, Pharaſmane bleſſa Orode au travers de ſon caſque. Son cheval qui l'emporta l'empeſcha de redoubler, & Orode fut auſſitoſt ſoutenu par ſes plus braves. Mais le bruit qui courut de ſa mort effraya les Parthes, & leur fit ceder la victoire. [ Je ne ſçay ſi c'eſt ce faux bruit qui a fait écrire à Joſeph, ] 'que les divers combats qui ſe donnerent alors emporterent le fils d'Artabane avec un grand nombre de ſoldats. p. 145 146. Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. b.

'Artabane vint auſſitoſt aprés avec toutes les forces de ſes Etats, & donna une ſeconde bataille, où les Iberiens qui connoiſſoient mieux le pays, eurent encore de l'avantage. Artabane ne ſe retiroit pas neanmoins; mais Vitellius ayant aſſemblé les legions, comme s'il euſt voulu aller attaquer la Meſopotamie, Artabane fut contraint de venir défendre ſon pays. 'Ainſi les Parthes perdirent l'Armenie, [a] qui fut donnée à Mithridate frere de Pharaſmane. Tac. an. 6. c. 36. p. 146. Joſ. l. 18. c. 6. p. 625. a. a Dio, l. 58. p. 638. a.

## ARTICLE XXXI.

### *Artabane perd & recouvre le royaume des Parthes.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 36, DE TIBERE 22, 23.

*'Q. Plautius, & Sextus Papinius Allenius," Conſuls.* Note 9.

Dio. p. 638. a | Tac. an. 6. c. 40. p. 147 | Plin. l. 10. c. 2. p. 234. a Grut. p. 447. 9.

ARTABANE Roy des Parthes perdit tout en abandonnant l'Armenie. "Car Vitellius ſollicita puiſſamment ſes ſujets Note 10. à la revolte, [b] & employa heureuſement l'or & l'argent pour corrompre ceux qui eſtoient auprés de luy. [c] Artabane voyant donc qu'une partie des Parthes ſe revoltoit ouvertement, que les autres eſtoient prés de le faire, [d] & que ſa vie n'eſtoit pas en ſureté au milieu de ceux qui demeuroient encore auprés de luy, [e] ſe reſolut à ſe retirer avec quelques gardes du coſté de la Scythie Il eſpera que les Hircaniens & les Carmaniens ſes alliez luy donneroient du ſecours, & que les Parthes naturellement inconſtans, l'aimeroient quand ils ne le verroient plus. Et c'eſt ce qui ne manqua pas d'arriver.

a Tac. an. 6. c. 36. p. 146. b Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. b. c Tac. p. 146. d Joſ. p. 625. b. c. e c | Tac. p. 146.

Tac. c. 37. p. 146.

'Cependant Vitellius voyant tout diſpoſé en faveur de Tiridate, l'exhorte de ſe haſter. Ils paſſent enſemble l'Euphrate ſur un pont de bateaux : & auſſitoſt le Gouverneur de la Meſopotamie, & divers autres enſuite, vinrent au camp reconnoiſtre & ſaluer leur nouveau Roy. 'De ſorte que Vitellius [ le croyant aſſuré dans ſes Etats] ramena ſes legions en Syrie, & crut que c'étoit aſſez d'avoir fait voir l'armée Romaine audelà du fleuve [ qui diviſoit alors les deux Empires.]

p. 146. 147.

e. 42. p. 148.

'Tiridate continua ſon chemin, fut receu avec joie à Seleucie, & dans les autres villes de ces quartiers là, & avança juſqu'à Cteſiphon, demeure des Rois des Parthes 'durant l'hiver, [f] où il receut ſolennellement le diademe. Il demeuroit maiſtre de tout l'Etat, s'il ſe fuſt haſté d'aller dans les pays qui ne l'avoient pas encore reconnu. Mais il s'amuſa à aſſieger un chaſteau, où Artabane avoit laiſſé ſes threſors : & durant ce temps là, quelques grands ſeigneurs preſts à ſe ſoumettre s'il les euſt preſſez, craignant ſa diſgrace parce qu'ils ne s'eſtoient pas trouvez à ſon couronnement, & voyant que d'autres avoient déja pris la premiere part dans la faveur s'en allerent chercher Artabane. Ils le trouverent en Hircanie dans un tres miſerable état, & reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chaſſe. Artabane crut d'abord que c'eſtoit un

Strab. l. 16. p. 743. c. d. f Tac. an. 6. c. 43. p. 148.

un artifice; & qu'ils venoient pour le prendre. Il ſe raſſura neanmoins lorſqu'il ſceut qu'ils avoient deſſein de le rétablir. Il leur demanda d'où venoit ce promt changement; & ils ſe plaignirent que Tiridate eſtoit un jeune prince, accoutumé aux delices, qui ſe contentoit du nom de Roy, & qui laiſſoit regner la famille de Sinnace.

'Artabane qui ſavoit l'art de regner par une longue experience, & qu'on fait ſemblant d'aimer, mais non de haïr, ſe haſta de prevenir leur repentir, & les artifices de ſon ennemi, & partit en diligence, aprés avoir amaſſé quelques troupes de Scythes, '& d'autres barbares.[a] Il n'epargna ni priere, ni artifice pour gagner ceux qui branloient, & pour donner du courage à ceux qui ſe declaroient pour luy. Il ne quitta pas meſme le miſerable equipage où il eſtoit, afin de s'attirer la compaſſion du peuple. c. 44. p. 148. Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. c. [a] Tac. c. 44. p. 148.

'Tiridate ſceut en meſme temps qu'il ſongeoit à recouvrer ſon Etat, & qu'il approchoit déja de Seleucie avec de puiſſantes forces. La terreur le ſaiſit: il delibere s'il ira le combattre, ou s'il tirera la guerre en longueur. L'autorité d'Abdageſe ſon premier miniſtre, & ſa timidité propre, le font reſoudre à ſe retirer en Meſopotamie pour y ramaſſer ſes forces, & attendre celles des Romains: mais comme c'eſtoit preſque fuir, tout le monde le quitte en chemin, & s'en retourne chez ſoy, ou va groſſir l'armée de ſon ennemi: de ſorte qu'il fut contraint de fuir effectivement juſqu'en Syrie avec tres peu de monde, '& ſa laſcheté fit que perſonne n'eut plus de honte de l'avoir trahi, & de le trahir. p. 148. 149. *pudore proditionis omnes exolvit.*

'Ainſi Artabane vainquit ſans peine ſes ennemis, recouvra ſa couronne, & ſe rendit plus redoutable à Tibere qu'il n'avoit jamais eſté. 'Il s'empara meſme de l'Armenie, ſelon que Dion le ſemble dire, '& un auteur écrit qu'il en chaſſa bientoſt Mithridate par le ſecours des Scythes. [a] Il fut pres d'attaquer la Syrie [l'année ſuivante,][b] ne témoignant en toutes rencontres que de la haine & du mepris pour Tibere.[c] C'eſt pourquoi il y en a qui croient que ce fut en ce temps ci qu'il luy écrivit la lettre dont parle Suetone, 'où il luy reprochoit la mort de ſes proches, & le ſort funeſte de tant d'autres perſonnes illuſtres qu'il avoit fait perir, ſes debauches, ſa laſcheté; & l'exhortoit de ſatisfaire promtement par une mort volontaire la haine implacable, maistres juſte, que ſes citoyens avoient contre luy. Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. c | Dio, l. 58. p. 637. 638. l. 59. p. 661. b. Petr. Patri. de leg. p. 23. a. b. [a] Dio, p. 661. b. [b] Suet. l. 4. c. 14. p. 434. [c] Uſſer. p. 647. Suet. l. 3. c. 66. p. 405.

## ARTICLE XXXII.

*Revolte des Clites punie : Inondation, feu, morts tragiques dans Rome : Tigrane Roy d'Armenie executé à mort.*

Tac.an 6.c. 41. p. 148|12. c. 55. p. 189. a an. 6. c. 41. p. 148.

'LEs Clites, nation barbare de la Cilicie, ſe revolterent cette année, comme cela leur eſtoit aſſez ordinaire, [a] & ſe retirerent ſur le mont Taurus, à cauſe des impoſts qu'Archelaüs leur Roy les obligeoit de payer, à l'imitation des Romains. Les troupes du Roy les attaquerent inutilement dans leurs détroits. Mais quatre mille hommes des legions Romaines que Vitellius y envoya avec quelques alliez, tuerent ceux qui voulurent combare, & contraignirent le reſte de ſe rendre, en leur coupant l'eau.

Dio, l. 58. p. 638. a. b a| Tac.c.45.p. 149.

'Rome fut affligée cette année par une inondation du Tibre, [b] & par un grand embraſement, dont Tibere taſcha de reparer le dommage par de grandes liberalitez. Mais rien n'eſtoit capable d'étoufer la haine qu'il s'eſtoit acquiſe par ſes cruautez qui continuoient toujours.

Tac. an 6.c.40. p.147.

'On y eſtoit ſi accoutumé qu'on ne prit preſque pas garde à la mort d'Aruſeius & de quelques autres qui furent executez à l'ordinaire : mais on fut ſurpris du deſeſpoir de Vibulenus Agrippa Chevalier Romain. Aprés que ſes accuſateurs eurent declamé contre luy, 'il avalla en preſence du Senat un poiſon qu'il portoit dans ſa bague, & tomba auſſitoſt à demi mort. On ſehaſta non de le ſecourir, mais de l'emmener en priſon, où quoiqu'il fuſt déja mort, on ne laiſſa pas de l'étrangler.

p. 147 | Dio, l. 58. p. 634. d | Suet.l.3.c.61. p. 400.

Suet. l. 7. c.3.p. 661| Tac. c. 40. p. 147.

'C. Galba, frere de l'Empereur de ce nom, & d'autres perſonnes de qualité, qui avoient receu des preuves de la colere du prince, n'attendirent point d'autre arreſt pour ſe condanner eux meſmes à la mort.

Joſ. ant. l. 18.c. 7. p. 628. c.

e f | Tac. an. 6. c. 40. p. 147.

'Tigrane petit-fils d'Herode Roy de Judée par ſon pere Alexandre, & d'Archelaüs Roy de Cappadoce par Glaphyre ſa mere, '& qui avoit poſſedé luy meſme la couronne d'Armenie, fut accuſé comme les autres ; & le reſpect de la dignité royale ne le put exemter d'une mort qui ſembloit au moins ne devoir eſtre que pour les particuliers. 'Il mourut ſans enfans. [c] Ce prince & Alexandre ſon frere aiſné, avoient abandonné la religion des Juifs pour prendre celle des payens [ & d'Archelaüs leur ayeul maternel. Note 11.

Joſ. p. 628. f. c f. g.

Agrippa leur couſin germain, qui eſtoit deſtiné à ſe voir maiſtre

de toute la Judée, eprouva auſſi les divers evenemens & les jeux de la fortune. Il fut mis chargé de chaines vers le mois de ſeptembre, dans une priſon, dont il ne ſortit que par la mort du tyran qui l'y avoit fait enfermer. Nous en parlerons plus amplement en un autre endroit."]

V. les Juifs 59.

'Pline, Solin, & Dion, remarquent qu'on vit cette année un Phœnix dans l'Egypte; [a] ce que Tacite met deux ans plutoſt, & il dit que quelques uns pretendoient que ce n'eſtoit pas un veritable Phœnix, & qu'il n'avoit rien fait de ce que les anciens attribuent à cet oiſeau, parcequ'il n'y avoit qu'environ 250 ans qu'il en avoit paru un.

Plin. l. 10. c. 2. p. 234 | Sol. c. 33. p. 63. c | Dio, l. 58. p. 638. b.

[a] Tac. an. 6. c. 28. p. 142. 143.

## ARTICLE XXXIII.

### *Derniere maladie de Tibere, qui n'interrompt ni ſes cruautez ni ſes plaiſirs.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE TIBERE 23.

*'Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus, Conſuls.*

Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Dio, l. 58. p. 638. b | Suet. l. 3. c. 73. p. 414.

[b] TIBERE eſtoit arrivé à la ſoixante & dixhuitiéme année de ſon age, [c] avec une ſanté ſi forte qu'elle n'eſtoit preſque jamais alterée, principalement depuis qu'il fut Empereur, ſans qu'il ſe ſerviſt du ſecours & des regles de la medecine. [d] Il s'en moquoit meſme aſſez ſouvent, auſſibien que de ceux qui aprés l'age de trente ans conſultoient encore les medecins pour ſavoir ce qui eſtoit bon ou mauvais à leur ſanté.

[b] Tac. an. 6. c. 51. p. 151.

[c] Suet. l. 3. c. 68. p. 408.

[d] Tac. an. 6. c. 47. p. 149.

'Il fut enfin attaqué par une maladie lente, petite d'abord, mais qui augmentoit peu à peu. [e] Elle le prit à Aſture [ſur la mer entre Antium & Circeies,] lorſqu'il revenoit d'auprés de Rome, & s'en retournoit à Caprée. [C'eſtoit apparemment [1] des les derniers mois de l'année de devant.] Elle diminua un peu, & luy donna le moyen d'aller juſqu'à Circeies, & enſuite à Miſene, où il s'arreſta enfin pour finir ſa vie dans le celebre palais de Luculle. [f] Il diſſimuloit ſon mal autant qu'il pouvoit, ne quittoit point ſes debauches, continuoit à agir & à manger à ſon ordinaire, ſoit par intemperance, ſoit pour faire croire qu'il ſe portoit bien.

Joſ. l. 18. c. 8. p. 634. c.

[e] Suet. l. 3. c. 72. p. 412.

1.

c. 73. p. 413 | Tac. an. 6. c. 50. p. 150.

[f] Suet. c. 72. p. 412. 413 | Tac. c. 47. p. 149.

1. 'Tibere eſtoit à Tuſculane à cent ſtades [ou cinq lieues] de Rome, [lorſqu'il fit mettre Agrippa priſonnier [a] ſix mois avant ſa mort, [& ainſi en l'an 36, vers le milieu de ſeptembre,] [b] il s'avança juſqu'à deux lieues de Rome; & lorſqu'il s'en retournoit promtement en Campanie, le mal le prit à Aſture.

Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 632. b | 635. b.

[a] p. 634. c.

[b] Suet. l. 3. c. 72. p. 412.

Tac. e. 47. 48. p. 149. 150 Dio, l. 58. p. 638. d.

'Cependant on continuoit auſſi à Rome les executions à l'ordinaire. Il ſuffit de remarquer la mort de L. Arruntius. Il pouvoit eſperer de vivre, (car on commençoit alors à eſperer la mort de Tibere:) mais il aima mieux ſe faire ouvrir les veines, parcequ'il jugeoit bien que meſme aprés Tibere, il ne falloit pas attendre un meilleur gouvernement ſous un jeune prince comme Caius, conduit par un Macron, qu'on n'avoit choiſi pour ruiner Sejan, que parcequ'il eſtoit encore plus méchant que luy. 'Cet Arruntius eſtoit un des premiers hommes de ce temps là, capable de regner au jugement d'Auguſte, & aſſez hardi pour l'entreprendre, ſi l'occaſion s'en fuſt preſentée. Il avoit écrit une hiſtoire de la guerre Punique où il imitoit Salluſte, & avec excés, s'il en faut croire Seneque.

Tac. an. 1. c. 13. p. 12 | Voſſ. h. lat. l. 1. c. 18. p. 90. 91.

Tac. an. 6. c. 49. p. 150.

'Il ne faut pas auſſi oublier la mort de Sex. Papinius, aiſné d'une famille conſulaire, [& fils ſans doute de Sex. Papinius, qui avoit eſté Conſul l'année precedente.] Ce jeune homme ſe precipita luy meſme pour eviter les ſollicitations infames de ſa propre mere. On ſe contenta neanmoins de bannir cette malheureuſe pour dix ans, juſqu'à ce que ſon ſecond fils euſt paſſé les perils de la jeuneſſe.

[On en uſoit avec bien plus de ſeverité dans les moindres ſoupçons de leze majeſté; & Tibere au lieu de s'adoucir à l'extremité de ſa vie,] 'ſe mit fort en colere de ce que le Senat n'avoit pas informé contre des perſonnes qui avoient ſeulement eſté nommées par un témoin. Il voulut à cauſe de cela s'en aller à Caprée, pour s'y mettre, diſoit-il, en ſureté, & ſe venger enſuite de cet affront. Mais le mauvais temps & ſa maladie le retinrent à Miſene. 'Il eſperoit neanmoins toujours de guerir, parceque Thraſylle ſon aſtrologue, aux predictions duquel il avoit beaucoup de creance, luy avoit promis encore dix ans de vie, [ſoit qu'il ſe trompaſt, comme cela eſt ordinaire à ceux de cette profeſſion, ſoit] qu'il vouluſt tromper Tibere, afin qu'il ne ſe haſtaſt pas de faire mourir ceux qui eſtoient alors en danger: & Dion dit qu'il ſauva par ce moyen la vie à bien des perſonnes.

Suet. l. 3. c. 73. p. 413.

Dio, l. 58. p. 638. c.

c.

'C'eſtoit ſur cette confiance que Tibere continuoit à vivre comme il avoit accoutumé, ſans parler meſme de ſa maladie aux medecins. 'Mais Caricle homme habile en cette profeſſion, & qui eſtoit toujours à ſa ſuite, prenant un jour congé de luy au ſortir de table, ſous pretexte de quelques affaires qui l'obligeoient de le quitter, luy taſta le poux en faiſant ſemblant de luy vouloir baiſer la main. On croit que Tibere s'en apperceut,

Tac. an. 6. c. 50. p. 150. Suet. l. 4. c. 72. p. 413.

& que ce fut pour mieux cacher & ſon depit & ſa foibleſſe, qu'il demanda de nouveau à manger, & fit durer le repas plus qu'à l'ordinaire, comme pour regaler ſon ami à ſon depart. 'Il dit enſuite adieu à tous les aſſiſtans l'un aprés l'autre, comme un homme plein de force & de ſanté. 'Mais Caricle ne laiſſa pas d'aſſurer Macron qu'il diminuoit tout à fait, & qu'il ne dureroit pas plus de deux jours.

Suet. p. 413.

Tac. c. 50. p. 150.

## ARTICLE XXXIV.

### *Tibere delibere ſur un ſucceſſeur, & ne determine rien: Caius s'unit à Macron.*

'TIBERE n'avoit plus alors d'enfans; mais ſeulement un petit-fils né de Druſus, nommé Tiberius Nero, & ſurnommé Gemellus [ou le Jumeau,] [a] à cauſe qu'il eſtoit né avec un autre, [b] qui mourut quelques temps aprés. [Il avoit encore Caius fils de Germanicus ſon neveu & ſon fils adoptif.] [c] Le ſang & l'affection naturelle le portoient pour le premier, [d] quoique quelques uns aient écrit qu'on doutoit s'il eſtoit veritablement fils de Druſus. [e] Mais il eſtoit encore trop jeune [pour gouverner l'Empire, n'ayant guere que dixſept ans:] [f] Car il eſtoit né un peu aprés la mort de Germanicus. [g] Caius eſtoit dans la fleur de ſon age: mais il eſtoit aimé du peuple; & c'eſtoit aſſez pour ne l'eſtre pas de Tibere. C'eſt pourquoi il ne ſavoit auquel des deux il devoit laiſſer l'Empire.

Joſ. l. 18. c. 8. p. 634. f. [Phil. in Flacc. p. 968. b.

[a] Tac. an. 2. c. 84. p. 67.

[b] an. 4. c. 15. p. 102.

[c] an. 6. c. 46. p. 149.

[d] Dio, l. 58. p. 635. d. e.

[e] [f] Tac. p. 149.

[f] an. 2. c. 84. p. 67.

[g] an. 6. c. 46. p. 149.

sur la fin de l'an 19 de J. C.

'Il penſa auſſi à Claude [ſon neveu & frere de Germanicus:] mais il avoit l'eſprit trop foible. C'eſtoit meſme deshonorer le nom des Ceſars & la memoire d'Auguſte, que de chercher un ſucceſſeur hors de ſa maiſon. Car il ſongeoit plus à s'acquerir l'eſtime de la poſterité, que l'affection de ceux de ſon temps. Ainſi ne ſachant à quoy ſe reſoudre, & n'ayant ni l'eſprit ni le corps aſſez fort pour une deliberation de cette importance, il en laiſſa, dit Tacite, la deciſion au deſtin: [ce qui eſt bien eloigné de ce que] d'autres ont dit au raport de Dion, qu'il donna l'Empire à Caius, & d'autant plus volontiers, que connoiſſant ſes mauvaiſes inclinations, il eſperoit que les excés de ſon ſucceſſeur couvriroient tout ce qu'il avoit fait d'odieux, & que Caius acheveroit de perdre tout ce qu'il y avoit de plus conſiderable dans le Senat, ſuivant ce qu'on luy avoit ſouvent oui dire, Que Priam eſtoit heureux d'avoir vu finir avec luy ſon Etat & tous les ſujets.

p. 149.

Dio, l. 58. p. 636. a.

[ Ces penſées ſont trop horribles pour croire qu'elles aient jamais eſté dans l'eſprit de Tibere meſme, ou qu'il les ait oſé témoigner.]

Suet. l. 3. c. 76. p. 417. 'Suetone aſſure que deux ans avant ſa mort, il avoit fait un teſtament, où il faiſoit Caius & le jeune Tibere ſes heritiers, chacun par moitié, & les ſubſtituoit l'un à l'autre; n. p. 433. '& Caſaubon a cru avec raiſon que cela s'entendoit moins de ſes biens particuliers que de l'Empire meſme, Dio, l. 59. p. 640. b. c. 'puiſque Dion dit qu'il avoit auſſi laiſſé l'Empire au jeune Tibere par ſon teſtament, qu'il l'avoit ordonné en pluſieurs manieres, afin qu'on n'y puſt trouver aucune difficulté, & qu'il avoit meſme fait lire cette ordonnance dans le Senat par Macron.' Il ajoute, ce qu'on lit auſſi dans Suetone, qu'aprés ſa mort, le Senat caſſa ce teſtament afin de donner une autorité toute entiere à Caius, & ne ſe pas voir ſous le pouvoir d'un enfant qui n'avoit pas encore l'age d'entrer dans la compagnie. c Suet. l. 5. c. 14. p. 433. 'Philon dit auſſi que le jeune Tibere eſtoit coheritier de Caius, [a] & luy avoit eſté laiſſé pour collegue de la puiſſance ſouveraine. [b] Il ajoute qu'on tenoit que ſi Tibere euſt encore vécu quelque temps, il euſt fait mourir Caius, & euſt laiſſé uniquement l'Empire à ſon petit-fils: [ & cela n'eſt pas difficile à croire.

Phil. leg. p. 1002. c | 1004. b. a p. 995. d. b d. e.

Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 627. e. c. 8. p. 633. b. 'Agrippa qui fut depuis Roy de Judée, eſtant venu à la Cour l'année precedente vers le mois de mars, [c] Tibere luy recommanda de s'attacher à ſon petit-fils, & trouva fort mauvais de ce qu'au lieu de le faire il s'uniſſoit à Caius. Il le fit meſme mettre en priſon p. 634. e. 'ſix mois aprés, comme nous l'avons déja remarqué, p. 633. a. b. 'ſur ce qu'un de ſes domeſtiques l'accuſa, que s'entretenant avec Caius, il avoit ſouhaité de le voir bientoſt Empereur, & le jeune Tibere mort.

[Caius ne ſe voyant donc point aſſuré de l'Empire du coſté de Tibere,]

Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Suet. l. 4. c. 12. p. 431. 'employoit tous les moyens poſſibles pour s'en aſſurer par d'autres voies. Il ne negligeoit pas meſme les plus baſſes & les plus honteuſes, juſqu'à ſolliciter Ennia Nevia femme de Macron, & luy donner par écrit une promeſſe de l'épouſer, s'il parvenoit à l'Empire; afin qu'elle luy acquiſt la faveur de ſon

Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Dio, l. 58. p. 639. a. mari, dont la puiſſance eſtoit alors tres-grande. 'Mais ce qui eſt encore plus étrange, c'eſt que c'eſtoit Macron meſme qui proſtituoit l'honneur de ſa femme à Caius, dans le deſſein de s'inſinuer dans ſes bonnes graces, s'il en faut croire Tacite & Dion.

Phil. leg. p. 998. a. 'Car Philon dit qu'il ignoroit la honte de ſa maiſon, & qu'il ne croyoit rien que d'honneſte dans l'affection que ſa femme té-

moignoit avoir pour Caius, & dans les ſollicitations qu'elle luy faiſoit en ſa faveur.

'Cet auteur ajoute que Tibere eſtant choqué de l'humeur de Caius, ſi legere & ſi inconſtante qu'elle tenoit de la folie, & craignant pour la vie de ſon petit-fils, ſongeoit plutoſt à luy oſter la vie qu'à luy laiſſer l'Empire, s'il n'euſt eſté retenu par Macron, qui excuſoit autant qu'il pouvoit les defauts de Caius, aſſuroit l'Empereur qu'il aimoit le jeune Tibere, & luy répondoit qu'ils vivroient fort bien enſemble.' Il eſt certain que cette intelligence de Caius avec Macron, ne fut pas inconnue à Tibere, qui la reprocha aſſez clairement à Macron, en luy diſant qu'il quittoit le ſoleil couchant pour le levant.

p. 997. b. c | in Flacc. p. 567. a. b.

Tac. c. 46. p. 149 | Dio, p. 639. a. b.

Note 12. 'Il témoigna encore [a] en d'autres rencontres, qu'il prevoyoit aſſez ce qui arriveroit aprés ſa mort. Et un jour que Caius ſe moquoit de Sylla dans l'entretien, il luy dit qu'il auroit tous les vices de Sylla, & qu'il n'auroit aucune de ſes bonnes qualitez. 'Dans quelque petite diſpute que Caius & le jeune Tibere avoient enſemble, l'Empereur embraſſa ſon petit-fils en pleurant, & s'adreſſant à Caius qui regardoit l'autre d'un œil aſſez » fier: Tu le tueras, luy dit-il, & un autre te tuera;' ce qu'on pretend qu'il avoit ſceu [par l'aſtrologie, à laquelle il eſtoit fort attaché. Mais il eſt aiſé de le prevoir ſans eſtre devin ni aſtrologue:]' & la ſeule vue du naturel cruel & violent de Caius luy faiſoit dire quelquefois, qu'il elevoit un hydre & un Phaeton pour tourmenter toute la terre, & qu'il ne vivroit que pour le malheur des autres & pour le ſien propre.

Tac. p. 149.

p. 149 | Dio, l. 58. p. 635. 636.

Dio, p. 635. e.

Suet. l. 4. c. 11. p. 430.

## ARTICLE XXXV.

### *Mort de Tibere.*

[COMME Macron eſtoit fort uni à Caius, ]'des qu'il eut appris de Caricle que Tibere n'avoit plus que deux jours à vivre, luy & ſes confidens ne ſongerent plus qu'à pourvoir promtement à tout par des entretiens ſecrets, & par les couriers qu'on depeſchoit vers les armées.

Tac. an. 6. c. 50. p. 150.

'La foibleſſe de Tibere augmentoit cependant toujours: enfin la reſpiration luy manqua le 16e jour de mars. 'Il eſtoit déja tombé pluſieurs fois en foibleſſe: [a] mais dans celle-ci on le crut tout à fait mort. Caius ſortoit déja du palais pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Empire, & recevoit ceux qui venoient en foule luy

p. 150.

Dio. l. 58. p. 638. e.

[a] Tac. p. 150.

en témoigner leur joie ; lorſqu'on vint dire que Tibere revenoit, & qu'il demandoit à manger. Cette nouvelle effraie tout le monde : chacun s'en va de ſon coſté, & fait le triſte ou l'ignorant. Caius ſans pouvoir dire un mot, attend la mort au lieu de l'Empire : Macron ſeul ne s'étonne point ; ordonne qu'on mette quantité de couvertures ſur Tibere comme pour l'echaufer, & qu'on ne luy donne point à manger, depeur que cela ne luy faſſe mal ; & puis ſe retire : de ſorte que Tibere mourut bientoſt étoufé ſous ces couvertures & par le beſoin de manger.

Dio, l. 58. p. 639. a.
Tac. p. 150.
Suet l. 3. c. 73. p. 414.

[a] Suetone cite de Seneque, que ſe ſentant tomber en foibleſſe, il avoit tiré de ſon doit la bague de ſon cachet, & l'avoit tenue quelque temps, comme s'il euſt voulu la donner à un autre ; qu'il l'avoit enſuite remiſe à ſon doit, & eſtoit demeuré longtemps immobile, la main fermée ; & que depuis ayant tout d'un coup appellé ſes officiers, & s'eſtant levé parceque perſonne ne repondoit, les forces luy avoient manqué, & il eſtoit tombé [mort] à quelque pas de ſon lit.

[a] P. 414.

l. 4. c. 12. p. 431.

[b] D'autres ont dit que non ſeulement Caius luy avoit fait donner du poiſon, mais que lorſqu'il eſtoit pres de mourir, il luy avoit voulu faire oſter ſon anneau ; que comme Tibere ſembloit le retenir encore, il luy avoit fait jetter un oreiller ſur la bouche pour l'étoufer ; qu'il l'avoit meſme étranglé de ſes propres mains, & qu'un affranchi n'ayant pu s'empêcher de crier à la vue d'une action ſi barbare, il l'avoit fait mettre en croix. Cela paroît d'autant moins incroyable, dit Suetone, qu'il y a des auteurs qui aſſurent que Caius s'eſtoit vanté d'avoir voulu faire la meſme choſe en une autre rencontre, & d'eſtre entré le poignard à la main dans la chambre de Tibere durant qu'il dormoit, preſt à vanger la mort de ſa mere & de ſes freres ; mais qu'il avoit eu pitié de luy, & s'en eſtoit retourné ; que Tibere s'en eſtoit apperceu, mais qu'il n'avoit jamais oſé s'informer de cette action, ni la punir. [Caius pouvoit avoir aſſez de cruauté pour repandre le ſang de ſon prince & de ſon oncle ; mais ſelon que Tacite nous le depeint, il eſtoit trop laſche pour l'entreprendre.]

c. 59. p. 498.
l. 3. c. 73. p. 414.
Tac. an. 6. c. 50. p. 150.
Tac. an. 6. c. 51. p. 151.

[c] Tibere mourut le 16 de mars, ſelon que nous liſons dans Tacite & dans Suetone. [d] Quelques auteurs mettent ſa mort le 26. Ainſi il a regné depuis la mort d'Auguſte 22 ans, ſix mois, & 26 jours, ou dix jours de plus.] Il eſtoit dans ſa ſoixante & dixhuittiéme année, [b] commencée de quatre mois & neuf [ou dix jours au plus.] [c] L'epitome d'Aurele Victor luy donne 78 ans & quatre mois, [parceque, comme nous avons dit,] [d] on ne convient pas tout à fait de l'année de ſa naiſſance. Des

Note 13.

[b] Dio, l. 58. p. 639. b.
[c] in Tiber.
[d] Suet. l. 3. c. 5 p. 330.

V. § 1.

'Des qu'il fut mort, tout le monde le chargea de maledictions : & la haine qu'on avoit pour luy paroiſſoit d'autant plus juſte, qu'il ſembloit que ſa cruauté ne finiſſoit pas meſme avec ſa vie. Car il arriva que quelques perſonnes condannées au dernier ſupplice, & differées de dix jours, ſelon l'arreſt [de l'an 21,] devoient eſtre executées le jour meſme qu'on ſceut qu'il eſtoit mort. On eſperoit que ce changement ſeroit leur grace : mais comme dans l'abſence de Caius perſonne n'avoit l'autorité de caſſer leur condannation, les gardes les executerent *implorantes hominum fidem.* malgré leurs conjurations & leurs plaintes, & expoſerent leurs corps à la vue de tout le monde ; ce qui parut étrangement odieux. c.75. p. 416.

'D'autres furent plus heureux, & la mort de Tibere arrivée durant leurs dix jours, leur ſauva la vie. Dio, l. 58. p. 638. c.

'Caius conduiſit ſon corps à Rome, [a] où les ſoldats le porterent, & où il receut les honneurs ordinaires, [b] meſme avec magnificence, [quoiqu'il meritaſt mieux d'eſtre traité avec la derniere ignominie,] [c] comme le peuple le demandoit. [d] Caius avoit auparavant ecrit au Senat, pour l'aſſurer que Tibere eſtoit mort, & qu'il luy avoit ſuccedé. [e] Il avoit auſſi demandé qu'on decernaſt à Tibere les meſmes honneurs que l'on avoit faits à Auguſte : de quoy le Senat n'ayant guere envie, & ne ſachant point quelles eſtoient les veritables intentions du nouveau prince, il reſolut qu'on remettroit la choſe à ſon arrivée. Et en effet, Caius n'en parla plus quand il fut venu. Il fit meſme entrer la nuit le corps de Tibere, l'expoſa des le lendemain, & ſe contenta de luy faire une pompe funebre à l'ordinaire, [ſans y meſler aucun des honneurs divins.] Il prononça ſon eloge ; mais il y parla moins de luy que d'Auguſte, de Germanicus, & de luy meſme. 'Nous avons l'inſcription miſe ſur ſes os, qui luy donne 38 ans de la puiſſance du Tribunat, [*] pour la raiſon que nous avons marquée en un autre endroit. Suet. l. 4. c. 13. p. 431. 432. [a] l. 3. c. 75. p. 417. [b] Joſ. l. 18. c. 8. p. 637. b. [c] Suet. p. 415. 416. [d] Joſ. p. 627. a. [e] Dio, l. 59. p. 642. b. c. Crut. p. 234. 1. V. Auguſte note 4.

Il faudroit s'arreſter longtemps pour rapporter ce que les auteurs ont écrit de ſon eſprit & de ſon gouvernement. Nous nous contenterons d'ajouter à ce que nous en avons deja dit, cette idée que Tacite donne de ſes mœurs.] 'Tibere, dit il, eut & merita l'eſtime de tout le monde tant qu'il fut particulier, ou qu'il commanda ſous Auguſte : il fut adroit à feindre de fauſſes vertus pendant que Germanicus & Druſus vécurent : il fut meſlé de bien & de mal juſqu'à la mort de ſa mere : il montra ouvertement ſon horrible cruauté ; & cacha ſes debauches tant qu'il aima ou craignit Sejan. Enfin il s'abandonna tout à fait aux vio- Tac. an. 6. c. 51. p. 151.

lences & aux debauches, lorſque n'ayant plus perſonne qu'il « reſpectaſt ou qu'il craigniſt, il ne ſuivit plus que ſes inclinations « naturelles. «

Bar. an. 39 § 1. 'On cite de Seneque qu'il ſembloit que la nature n'avoit mis Caius au monde que pour faire voir de quoy les plus grands vices eſtoient capables dans la plus haute fortune. [ Rien n'eſt plus veritable non ſeulement de Caius, mais encore de Neron, de Commode, d'Heliogabale, & de quelques autres, au nombre deſquels on peut bien joindre Tibere. On peut dire encore avec autant de verité, que Dieu n'a elevé à l'Empire ces monſtres de la nature, que pour punir les crimes des Romains, & humilier leur orgueil. Comme il vouloit établir ſur la terre, & ſurtout parmi les Romains, le regne de J.C, & de ſa grace, & que rien n'eſt plus contraire à ce regne fondé ſur l'humilité & la charité, que l'orgueil & l'amour des biens de la terre; rien n'eſtoit plus propre à abaiſſer l'eſprit de fierté & de domination, qui eſtoit le caractere propre des Romains, que cet aſſerviſſement non ſeulement à des princes cruels & infames comme Tibere, Caius, & Neron, ou beſtes & ſans eſprit comme Claude, mais meſme à leurs miniſtres & à leurs affranchis, qui eſtoient ſouvent les derniers des hommes par leurs merites auſſibien que par leur eſtat. Les cruautez & les injuſtices de ces princes, qui faiſoient perir toutes les perſonnes les plus qualifiées, & en reduiſoient une infinité d'autres dans la derniere miſere, eſtoient de meſme les inſtrumens de la miſericorde de Dieu auſſibien que de ſa juſtice. Elles apprenoient admirablement aux hommes combien toutes les grandeurs humaines ſont vaines & peu aſſurées; que les dignitez & les richeſſes ſont plus propres à nous expoſer à la mort qu'à nous conſerver la vie; qu'ainſi il ne nous reſte qu'à nous jetter entre les bras de celui qui nous a créez, & qui veut eſtre noſtre ſalut, pour mettre en luy toute noſtre confiance, toute noſtre joie, & tout noſtre amour.]

## ARTICLE XXXVI.

### *Des auteurs qui ont vécu & qui ſont morts ſous Tibere.*

Voſſ. h. lat. l. 1. c. 24. p. 122. 123. 'VALERE Maxime, qui nous a laiſſé un receuil des actions & des paroles memorables des anciens, a écrit dans les dernieres années de Tibere, aprés la mort de Sejan, comme on le tire de ſes propres paroles, & des anciens qui l'ont cité. Son

ſtyle qui ne ſent pas la pureté de ſon ſiecle, pourroit donner lieu de croire qu'il eſt plus nouveau : mais il y a toujours des auteurs qui écrivent mal. Voſſius croit que nous n'avons peuteſtre pas l'ouvrage meſme de Valere Maxime, mais ſeulement l'abregé qu'en a fait un Julius Paris : [ ce qui pourroit recevoir aſſez de difficulté.] 'On ne ſçait pas meſme ſi c'eſt cet auteur ou quelque autre Valere dont Julius Paris a fait l'abregé. [a] Aprés les neuf livres de Valére Maxime, il y a un petit traité des noms Romains, qu'on croit n'eſtre point dutout de luy, mais de ce Julius Paris. [ On ne dit point quand il a vécu.]

Val Max. n. p. 8[illegible]. 1. [a] p. 844 | Voſſ. p. 123. 124.

'Strabon ſi celebre par ſes dix ſept livres grecs de geographie, en écrivoit le quatriéme & le ſixiéme vers l'an 18 de J.C, eſtant déja fort agé. [b] Il marque dans le ſeizieme, que la Comagene venoit d'eſtre reduite en province Romaine : [ C'eſt ce que nous avons vu" eſtre arrivé l'an 18 de J. C ; de ſorte qu'on ne peut douter qu'il n'ait achevé ſon ouvrage & ſa vie meſme avant la mort de Tibere. ] Il avoit encore fait d'autres écrits : mais ils ſont perdus. Il faiſoit profeſſion de la philoſophie Stoïcienne.

Voſſ. h. gr l. 2. c. 6. p. 184-187 | Nor. epo p. 107. [b] Strab. l. 16. p. 515.

V. §. 10.

'Voſſius croit que Denys dont nous avons auſſi une eſpece de geographie, ou" de deſcription du monde en vers grecs, peut n'eſtre mort que ſous Tibere. Car il pretend que c'eſt celui [c] que Pline dit avoir vécu ſous Auguſte, qui l'envoia viſiter les pays de l'Orient" pour lui en dreſſer des memoires, avant que d'y envoier ſon fils aiſné [Caius Ceſar.] Ce Denis eſtoit de la ville de Carax, nommée auſſi Alexandrie & Antioche, baſtie entre les fleuves du Tigre & d'Eulée, à la teſte de l'Arabie heureuſe. Il eſt le dernier, dit Pline, qui nous ait donné une deſcription de toute la terre.

Voſſ. c. 2. p. 171-75 | de poet. gr. c. 9. p. 72. [c] Plin. l. 6. c. 27. p. 129. 130.

*εἰς τὰ μέτρα τὰ ἑξάμετρα.*

*ad commentar. in omnia.*

NOTE 14. 'Scaliger & Saumaiſe croient" avec quelque fondement, que celui que nous avons, n'a vécu que ſous M. Aurele ou ſous Severe. [ Et veritablement je ne trouve dans cet auteur aucun endroit qui ait rapport à ce que Pline paroiſt citer ; ni meſme qu'il parle de la ville de Carax, quoiqu'il en euſt aſſez d'occaſion. ] 'Suidas attribue la deſcription du monde à trois differens Denys, l'un de Corinthe, l'autre de Milet, & le troiſieme de Rhode ou de Samos : & puis il ajoute qu'il croit que l'auteur de cet ouvrage eſtoit de Byzance, à cauſe de ce qu'il dit du fleuve Rhebas, 'quoique cet endroit meſme donne plutoſt ſujet de dire qu'il eſtoit de Bithynie. 'Saumaiſe le fait Alexandrin, [ à cauſe ſans doute que ] [d] ſon ſcoliaſte qui le met du temps d'Auguſte, le fait fils d'un Denys d'Alexandrie.

Euſ. chr. n. p. 222. 1 | Salm. in Solin. p. 628. 1. b | in Spart. p. 158. 1. b. c. d.. Suid. p. 747. a. b. c. Voſſ. h. gr. p. 173. M. Aur. v. n. S. p. 158. 1. b. [d] Voſſ. de oct. gr. c. 9. p. 72.

'Phedre qui a mis en vers latins les fables d'Eſope, a vécu ſous

Voſſ. de poet. lat. c. 2. p. 38.

Auguſte & ſous Tibere, ſelon Voſſius, qui le fait affranchi d'Auguſte. Il eſtoit de Thrace.

Juv. ſat. 11. p. 218. 1.

'L'aſtrologue Thraſylle dont nous avons parlé au commencement de cette hiſtoire, s'eſtoit appliqué à beaucoup d'autres ſciences, & particulierement à la philoſophie de Platon, avant

Joſſ. l. 3. c. 3. p. 222. 224.

que de ſe donner à l'aſtrologie.' C'eſt ce qui fait croire que c'eſt le Thraſylle dont on cite un ouvrage ſur la genealogie & les

Tac. an. 6. n. 66. p. 141. 1.

écrits de Platon, & un autre ſur la lecture de Democrite.'On luy attribue encore quelques livres de medecine que Pline a ci-

Jul. ad Themi. p. 269.

tez.'Auſſi Julien l'Apoſtat nous aſſure qu'il avoit laiſſé des ouvrages qui luy faiſoient plus d'honneur que tout le credit qu'il

Joſſ. l. 3. c. 3. p. 224. Dio, l. 57. p. 612. c. Dio, l. 58. p. 638. b.

avoit pu avoir auprés de Tibere.'Quelques uns citent de Dion que Tibere le fit mourir en la 16e année de J. C: [ mais ce n'eſt pas le ſens de Dion,]'qui marque meſme poſitivement que Thraſylle mourut [ en l'an 36,] un an ſeulement avant ce prince.

Plin. l. 33. c. 11. p. 802. c. Suet. gram. c. 17. p. 833.

'L. Feneſtella poete & hiſtorien, mourut dans les dernieres années de Tibere. a On voit qu'il a eſté fort celebre. [Mais je ne croy pas que nous ayons rien de luy.] Car pour le traité des Magiſtrats Romains qui porte ſon nom, c'eſt un écrit de ces derniers ſiecles, fait par un André Dominique Flocco Florentin.

a Voſſ. h. lat. l. 1. c. 19. p. 100. 101.

'Verrius Flaccus celebre profeſſeur en grammaire à Rome, & qu'Auguſte avoit fait precepteur des deux Ceſars Caius & Lucius, mourut ſous Tibere dans une extreme vieilleſſe.'Gellius ou Aulu-Gelle luy attribue pluſieurs livres *Des choſes memorables*, '& cite quelques endroits de ſon écrit ſur la ſignification des mots. b On a encore des fragmens de pluſieurs autres ouvrages du même auteur. Macrobe le cite quelquefois, & Pline fort ſouvent.

Gel. l. 4. c. 5. p. 115. l. 5. c. 17. 18. p. 150. 151. l. 16. c. 12. p. 404.

b Voſſ. h. lat. l. 1. c. 20. p. 105.

Suet. gram. c. 17. p. 833.

'Il a dreſſé des faſtes [& une table de tous les Conſuls Romains,] qui fut gravée ſur le marbre dans la place publique de la ville de Preneſte, comme on lit aujourd'hui dans Suetone.'Car pluſieurs changent cette leçon en diverſes manieres, afin que les faſtes gravez en marbre, dont on trouve encore aujourd'hui quelques pieces à Rome dans le Capitole, puiſſent paſſer pour eſtre ceux de Verrius, comme l'a cru Onuphre, 'qui nous a donné ce qu'on en a pu déchifrer.'Et il remarque en effet qu'ils finiſſent à la mort d'Auguſte.'Mais du reſte on n'a point de preuve que ce ſoient ceux de Verrius: [ car diverſes perſonnes peuvent avoir fait le meſme travail que luy.]'Si l'inſcription ſur les jeux ſeculiers de Domitien, qu'Onuphre joint aux faſtes du Capitole, [ ſans en rien dire dans ſa preface, eſt de l'auteur des faſtes, ce ne ſont point aſſurément ceux de Verrius, ni ceux non plus]'qui

Preneſte.

n 2. Onu. faſt. pr. p. 8. a.

Onu. app. p. 18. Voſſ. h. lat. l. 1. c. 11. p. 50.

Onu. app. p. 30. 2.

Tac. hi. l. 4. c. 40. p. 97.

peuvent avoir eſté renouvellez ſous Veſpaſien. [ Mais d'autres pourroient l'y avoir ajoutée enſuite. Les faſtes Capitolins marquent les triomphes & pluſieurs autres choſes qui appartiennent à l'hiſtoire, outre les Conſuls.] 'Ils marquent auſſi les années de Rome mais toujours en contant un an moins qu'il ne faudroit, ſelon la ſupputation de Varron que l'on ſuit communement. Pagi, an. 38. §. 4. 11.

[ Nous pourrions encore ajouter ici pluſieurs auteurs qui ont écrit ſous Tibere, ſelon Voſſius & Jonſſius. Mais cela ſeroit inutile, puiſqu'il ne nous reſte rien de leurs ouvrages.]

# L'EMPEREUR CAIUS JULIUS CESAR GERMANICUS CALIGULA.

## ARTICLE PREMIER.

### *Naiſſance, education, & genie de Caius.*

'L'EMPEREUR Caius fut le dernier fils de Germanicus neveu de Tibere, & d'Agrippine petite-fille d'Auguſte. 'On convient qu'il naquit le 31 d'aouſt, lorſque ſon pere eſtoit Conſul avec C. Fonteius, [ qui eſt l'an 12 de l'ere commune de J. C: ] 'mais on ne convient pas s'il naquit à Tivoli, ou à Antium [ pres de Rome, ] ou en un village pres de Coblentz au dioceſe de Treves, & parmi les quartiers d'hiver des legions. [ Ce n'eſt pas une difficulté qui merite qu'on s'arreſte à l'examiner.] Suet. l. 4. c. 1. 7. p. 419. 425. c. 8. p. 425 [ Dio l. 59. p. 544. a. c. Suet. c. 8. p. 425-428 [ Tac. an. 1. c. 41. p. 22 [ exc. l. p. 178.

'Il eſt certain qu'il fut elevé tout petit dans la Germanie, & dans le camp parmi les ſoldats, habillé & chauſſé comme eux: ce qui luy fit donner le nom de Caligula, parce que les bottines appellées en latin *Caligæ*, eſtoient alors la chauſſure des ſoldats. 'Mais [ depuis qu'il fut Empereur, ] c'eſtoit luy faire une injure Tac. an. 1. c. 41. p. 22 [ c. 69. p. 78 [ Dio, l. 57. p. 625. c [ Suet. l. 4. c. 9. p. 428. Sen. ad Serenl. 2. c. 18. p. 461. d.

NOTE 1.

Tac an.1. c.69. p.32. digne de punition, que de l'appeller Caligula. 'Il avoit auſſi dés l'enfance le nom de Ceſar, [ parceque ſon pere eſtoit entré dans la maiſon des Ceſars lorſqu'il fut adopté par Tibere, fils adoptif Goltz p.38. d'Auguſte : ]'& ſes medailles luy donnent auſſi quelquefois le Dio, l.56. p. 630. b. nom de Jule, [propre à la famille des Ceſars.]'On l'appelloit encore Germanicus comme ſon pere. [ Les anciens ſe contentent ordinairement du nom de Caius.]

Birag. p. 77. 'Ses inſcriptions le font fils de Tibere, & luy donnent Auguſte tantoſt pour biſayeul, [ comme il l'eſtoit par la nature, ] tantoſt pour ayeul, [ ſans parler jamais de Germanicus; comme ſi Tibere en le faiſant ſon heritier & ſon ſucceſſeur, l'euſt auſſi adopté pour fils. Je ne trouve point que cela ſoit marqué par les auteurs: mais on voit par l'hiſtoire que tous ceux qui eſtoient faits Ceſars, eſtoient conſiderez comme fils adoptifs de ceux qui leur avoient donné cette dignité.]

Suet. l. 4. c.9. p. 428. 'Son education de ſoldat, & au milieu des ſoldats, luy acquit l'affection des gens de guerre, [a] & la memoire de ſon pere le fit aimer de tous les peuples. [ Mais on ne l'aima que tant qu'on ne le connut pas, & on eut autant de joie de ſa mort que de ſon elevation à l'Empire.]'Il avoit un naturel violent & impetueux; une legereté & [b] une inconſtance qui tenoit meſme de la fureur. [c] Il eſtoit porté dés ſa premiere jeuneſſe à la cruauté & à la debauche; [d] aimoit à railler, & à piquer tout le monde par des moqueries ſanglantes, [e] & prenoit pour injures les moindres paroles [qui ne répondoient pas à l'idée que ſa vanité lui donnoit de lui meſme.]

a c. 13. p. 431. Tac. an. 6. c.45. p 149. b Philo, legat. p. 977. b. c Suet. l. 4. c 11. p. 429 Joſ. l.19. c. 2. p. 667. c. d Sen. ad Seren. l. 2. c.18. p 361. b. c. e d.

[f] Il eſtoit tres facile à ecouter les calomnies ; tres timide dans les dangers ; & ſa timidité le rendoit cruel lorſqu'il croyoit le pouvoir eſtre impunement.

f Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 667. c. Sen. ad Seren. l. 2. c. 18. p. 361. b] Suet. l. 4. c. 50. p. 485. Tac. an. 6. c. 45. p. 149.

'Selon que Seneque & Suetone décrivent ſon exterieur, "il n'avoit rien d'avantageux, [ & qui ne repondiſt fort bien aux defauts de ſon eſprit.] &c.

g Suet l. 4. c. 10. p. 429. b p. 429 | Tac. an. 6. c. 20. p. 140.

'Il avoit tellement forcé ſon humeur prompte, & avoit ſi bien appris à diſſimuler dans l'ecole de Tibere, [g] auprés duquel il demeura depuis "l'age de vingt ans, [h] qu'on a dit de luy que jamais il n'y eut meilleur valet ni plus méchant maiſtre. Il avoit une adreſſe admirable à s'accommoder à l'humeur de Tibere, & de ceux qui eſtoient auprés de luy Dans les malheurs de ſa maiſon, "& dans la mort de ſa mere & de ſes freres, jamais on ne put arracher de ſa bouche aucune plainte: 'Et il ne manquoit pas de perſonnes qui par malice faiſoient tout leur poſſible pour le porter à ſe plaindre. Quelque mauvais traitement qu'on luy fiſt à luy mê- de J. C. 31.

Suet. p. 429. V. Tibere § 28.

V. Tibere §34. me il le diſſimuloit plutoſt avec inſenſibilité qu'avec patience. [Cela n'empeſchoit pas neanmoins, comme nous l'avons vu autrepart, que Tibere ne reconnuſt bien de quoy il eſtoit capable.]

[a]Il ne prit la robe virile qu'à vingt ans, au lieu que les autres la prenoient à dixſept ſelon les commentateurs: ce qui vint à ce qu'on croit des longueurs ordinaires de Tibere, [ou de ſes défiances. Car] il n'accompagna meſme cette action d'aucun des honneurs qu'il avoit accordez aux freres de Caius en pareille occaſion. [b]Il le fit neanmoins pontife [en la meſme année,] lorſqu'il travailloit déja à la ruine de Sejan, & témoigna qu'il ſongeoit Note 2. meſme à le faire ſon ſucceſſeur. [c]L'an 33 de J.C, c'eſt à dire l'année meſme qu'il perdit ſon frere Druſus & ſa mere,] [d]Tibere luy donna entrée aux dignitez en le faiſant Queſteur,[e] & le declara meſme Prince de la jeuneſſe, [ſi la medaille dont on le tire ne ſe raporte point plutoſt à C. Ceſar fils d'Agrippa.] [f]Tibere luy fit epouſer en meſme temps Junia Claudia ou Claudilla, fille de M. [Junius] Silanus l'un des plus nobles de Rome,[g] laquelle eſtant morte peu de temps aprés, donna moyen à Macron de gagner l'amitié de Caius en luy abandonnant ſa propre femme.[h] Et Caius avoit rendu ſes impudicitez celebres des devant ſon mariage. [i] On l'accuſoit meſme d'avoir deshonoré ſa ſœur Druſille.

p. 429 | not.

c. 12. p. 430-431 | Dio, l. 58. p. 625 c.

Dio, l. 58. p. 635. d.

a Goltz theſ. p. 38. c.

Dio, p. 637. b | Tac. | 6. c. 20. p. 110 | Suet. l. 4. c. 12. p. 430.

b Tac. l. 6. c. 45. p. 149.

c c 5-9. p. 133-135.

d Suet. l. 4. c. 24 p. 452.

## ARTICLE II.

*Caius parvient à l'Empire, & en fait exclure le jeune Tibere: Il aime ſa famille; abroge l'action de leze majeſté; rétablit les condannez.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE CAIUS I.

*[a]Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus, Conſuls.*

Dio, l. 58. p. 638. b. &c.

V. Tibere § 35. [NOus avons raporté en un autre lieu la part qu'on pretend que Caius eut à la mort de Tibere, & comment par cette mort arrivée le 16 ou le 26 mars de l'an 37, il ſe trouva maiſtre de l'Empire,] [b]à l'age de 25 ans moins environ quatre mois. [c]Il écrivit auſſitoſt au Senat pour luy mander que Tibere eſtoit mort, & qu'il luy avoit ſuccedé. [d]Il ſuſpendit apparemment en meſme temps l'execution de ceux qui avoient eſté condannez à la mort, & leur accorda enſuite la vie.

l. 59. p. 644. a.

c Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 627. a.

d Dio, l. 58. p. 638. d. e.

[a]Il prit le deuil pour conduire à Rome le corps de Tibere, qui eſtoit mort à Miſene [dans la Campanie:] & cette pompe funebre n'empeſcha pas qu'il ne receut en chemin toutes les marques

Suet. l. 4. c. 13. p. 431. 432.

Dio, l. 59. p. 642. b. c. poſſibles de la joie qu'on avoit de le voir Empereur. 'Il avoit demandé que le Senat decernaſt à Tibere les honneurs [ divins ] comme on avoit fait à Auguſte: mais quand il fut arrivé à Rome il n'en parla plus. 'Il fit auſſi ſon eloge ſans preſque en rien dire. V. Tibere §35. * V. Tibere §34.

[Tibere par ſon teſtament avoit donné à *Caius pour collegue de l'Empire, ſon petit-fils nommé Tiberius Nero Gemellus,] qui n'eſtoit encore que dans ſa 18e année, [a] au deſſous de l'age preſcrit par les loix pour entrer dans le Senat, [b] & il n'avoit pas meſme encore pris la robe virile. [c] Caius qui ſavoit cette diſpoſition, euſt pu ſupprimer le teſtament. Mais parceque beaucoup d'autres la ſavoient auſſi, il aima mieux le faire caſſer ſolennellement. C'eſt pourquoi des qu'il fut arrivé à Rome, il l'envoya par Macron au Senat qui eſtoit preparé pour cela; & le peuple meſme y entra en foule: de ſorte que l'on caſſa le teſtament, ſous pretexte que Tibere n'avoit pas eu l'eſprit ſain lorſqu'il avoit confié l'Empire à ſon petit-fils dans l'age où il eſtoit; & l'on donna à Caius ſeul la puiſſance ſouveraine & abſolue ſur toutes choſes. [Cette injuſtice] fut receue avec une joie univerſelle: [ mais on eut bientoſt ſujet de s'en repentir.]

Tac. an. 2. c. 84. p. 67. [a] Dio, l. 59. p. 640. c. [b] Suet. l. 4 c. 14. p. 433. [c] p. 433 | Dio, l. 59. p. 640. pratextatum adhuc.

Suet. p. 433.

c. 16 p. 438 | Dio, l. 59. p. 640. 641. 'Il fut aiſé de juger qu'on n'avoit caſſé le teſtament de Tibere que pour exclure ſon petit-fils de l'Empire: car hors cet article, Caius l'executa ponctuellement. Il executa meſme celui de Livie que Tibere avoit ſupprimé, & ajouta encore de nouvelles liberalitez à celles que l'un & l'autre faiſoit au peuple de Rome, à toutes les armées, & à divers particuliers. 'Mais la ſuite fit bien voir que ſes largeſſes venoient plutoſt d'une prodigalité ſans jugement, que d'une liberalité ſage & veritable.

Dio, p. 641. b. c.

p. 643. 644. 'Il fit alors un diſcours tout à fait flateur en preſence du Senat, des Chevaliers, & de quelques perſonnes du peuple, qui eſtoient auſſi entrées dans le Senat. Il promit aux Senateurs de leur donner une part entiere dans le gouvernement, & de faire tout ce qu'ils jugeroient de meilleur, comme leur fils & leur eleve. 'Il ne voulut prendre aucun des noms qui marquoient l'autorité ſouveraine, '& fit quelques autres actions encore aſſez populaires: ce que l'on eſtimoit & aimoit d'autant plus, qu'à l'age ou il eſtoit on ne le croyoit pas capable de feindre. 'Le Senat ordonna qu'il ſeroit auſſitoſt declaré Conſul, & que dans la ſuite il le ſeroit tous les ans. Mais il le refuſa, & voulut que Proculus & Nigrinus achevaſſent leur Conſulat, qui ne devoit finir qu'au mois de juillet.

p. 641. d. reſtituer.

p. 644. b.

b. c.

p. 642. a | Suet. c. 14. p. 433 | c. 15. p. 435. 'Auſſitoſt qu'il eut fait les funerailles de Tibere, il s'en alla dans les iſles de Pandataire & de Ponce, d'où il raporta les os & les cendres

cendres de ſa mere & de ſon frere [ Neron : ] & il les fit mettre ſolennellement dans le monument d'Auguſte. 'On voit encore les inſcriptions miſes ſur leurs cendres, [a] & des medailles d'Agrippine, où l'on apprend que Caius luy avoit fait donner le titre d'Auguſte. 'Il abolit tout ce qui avoit eſté fait contre eux, [& contre Druſus mort à Rome.] 'Il fit un paquet de tous les papiers que Tibere avoit laiſſez ſur eux & ſur les autres perſonnes accuſées de leze majeſté, & il le brula publiquement aprés avoir juré qu'il n'en avoit lu aucun; afin, diſoit-il, qu'il ne puſt, quand meſme il le voudroit, ſe venger de ceux qui avoient eſté cauſe de la mort de ſa mere & de ſes Freres. 'Cependant il les punit tous depuis ; 'ce qui fit croire que ces papiers qu'il avoit brulez n'eſtoient que des copies, & qu'il en avoit gardé les originaux. 'Il ruina un fort beau chaſteau ſur le bord de la mer, à cauſe que ſa mere y avoit eſté quelque temps priſonniere. Il pretendoit par là abolir la memoire du malheur de cette princeſſe ; & il ne fit que rendre ſes maux encore plus celebres, par la curioſité que chacun avoit de ſavoir pourquoi on avoit ruiné cette maiſon.

Grut. p. 237. 3. 4.
[a] Spanh. l. 7. p. 612.
Dio, p. 642. a. p. 644. a. b| Suet. c. 15. p. 436. 437.
Dio, p. 642. a.
p. 642. e.
Sen. de ira l. 3. c. 21. p. 308. d.

V. La ruine des Juifs § 11.

'Le jour meſme qu'il arriva à Rome, il vouloit rendre la liberté à Agrippa [petit-fils du Roy Herode,] que Tibere avoit fait mettre en priſon ſix mois auparavant. ] Mais Antonia ſa grandmere, quoiqu'amie d'Agrippa, luy conſeilla d'attendre un peu, afin de garder quelque bienſeance pour la memoire de Tibere. Ainſi il le delivra ſeulement au bout de quelques jours. 'Il elargit de meſme tous les autres priſonniers, entre leſquels ſe trouva L. Pomponius [Secundus,] retenu en priſon depuis ſept ans entiers.

Joſ. l. 18. c. 9. p. 927. d. e.
Dio, l. 59. p. 644. a.

V. Tibere § 25.

'Il rétablit generalement tous ceux que Tibere avoit fait condanner ou releguer, donna abolition à tous ceux qui avoient eſté mis en juſtice ſous luy [ pour crime de leze majeſté, ] & meſme défendit d'accuſer perſonne pour ce crime, qui avoit ſervi de pretexte à tant de malheurs.

Suet. c. 15. p. 436.
Dio, p. 642. d| 644. a.

'Aprés avoir rendu ſes devoirs aux cendres de ſa mere & de ſes freres, il donna à Antonia ſa grandmere le nom d'Auguſte, la qualité de preſtreſſe d'Auguſte, tous les privileges des Veſtales, & tous les honneurs que Livie avoit jamais eus. 'Il donna de meſme les privileges des Veſtales à ſes ſœurs, Agrippine, Druſille, & [1] Liville ou Julie ; [b] & voulut que dans les ſermens ſolennels, dans les vœux qu'on faiſoit pour luy tous les ans, & dans les actes

Suet. c. 15. p. 435| Dio, p. 642. e.
Dio, p. 641. c| Suet. c. 7. p. 425| Birag p. 76. 77.
[b] Dio, p. 641. c| 646. d| Suet. c. 15. p. 436.

1. 'Suetone ne donne que trois ſœurs à Caius, Agrippine, Druſille, & Liville. Ainſi il faut que Liville ſoit la meſme que Julie [a] derniere fille de Germanicus, ſelon Tacite, née en l'an 17 de J.C. [b] & mariée en l'an 33 à M. Vinicius. Elle eſt nommée Julie dans Birague, *p. 76 78.*

Suet. l. 4. c. 7. p. 415| not. 4.
[a] Tac. an. 6. c. 14. p. 18
[b] an. 6. c. 15. p. 39.

publics, on les joignist avec luy; ce que l'hiſtoire raporte en le louant comme des marques d'un bon naturel, quoique d'ailleurs on pretende que ſon amour pour ſes ſœurs alloit juſqu'au crime.

Dio. p. 642. b | Suet. c. 24. p. 450. 451.

## ARTICLE III.

### *Conſulat de Caius & de Claude: Actions populaires de Caius: Il rend la Comagene à Antiochus.*

Dio, p. 644. c | Suet. l. 4. c. 15. p. 436 | l. 5. c. 7. p. 511.

LE mois de juillet eſtant venu, Caius prit le Conſulat, & voulut avoir pour collegue Claude ſon oncle. Claude qui avoit alors 46 ans,[a] n'avoit jamais pu obtenir aucune dignité, à cauſe de la foibleſſe de ſon eſprit; [b] & il eſtoit toujours demeuré dans le rang des Chevaliers.[c] On dit que lorſqu'il entra la premiere fois dans la grande place avec les marques de ſa dignité, une aigle ſe poſa ſur ſon epaule: ce qu'on prit pour un preſage de l'Empire [lorſqu'il y fut elevé.] [d] Le meſme jour Caius fit un diſcours dans le Senat, où il parla fortement contre tout ce que l'on reprenoit dans Tibere. Il promit tant de belles choſes de ſon gouvernement, que le Senat craignant qu'il ne les tinſt pas, ordonna [pour l'y obliger] qu'on feroit tous les ans une lecture [publique] de ſon diſcours.

a Suet. l. 5. c. 5. p. 510.

b l. 4. c. 15. p. 435. 436 | Dio. p. 644. c.

c Suet. l. 5. c. 7. p. 511.

d Dio. p. 644. d.

p. 644. 645.

'Le 31[e] jour d'aouſt, qui eſtoit celui de ſa naiſſance, il donna des jeux tres magnifiques, qui marquoient déja ſon inclination à la prodigalité & au luxe. 'Ce fut en cette occaſion, ou au moins durant l'empire de Caius, que l'on commença à mettre des couſſins ſur les bancs nuds dont les Senateurs meſmes s'eſtoient contez juſques alors. [Mais il falloit eſtre preſque toujours au theatre. Car Caius avoit une telle paſſion pour ces ſortes de divertiſſemens que Tibere avoit mepriſez, ]'qu'il n'y avoit preſque point de jour qu'on ne repreſentaſt quelque ſpectacle. 'Suetone parle amplement de ces magnificences populaires,[e] & des autres qui eſtoient encore moins excuſables,[f] par leſquelles il epuiſa en moins d'un an, ou ſelon Dion, en moins de deux, les grandes richeſſes que Tibere avoit laiſſées dans le threſor: ' ce qui l'engagea enſuite à chercher de nouveaux impoſts, & d'autres moyens encore plus mauvais pour ſoutenir ſes depenſes. [Mais ce ne fut que dans la ſuite de ſon regne.] 'Car dans le commencement il ne travailloit qu'à ſe faire aimer, & à paroiſtre populaire.

p. 643. d.

Suet. l. 4. c. 17. 18. p. 439-442.

e c. 37. p. 469-471.

f c. 38. p. 471 | Dio, p. 641. b.c. Suet. c. 38. p. 471.

c. 15. p. 434 | l. 5. c. 7. p. 511 | Dio, p. 641. c. d.

Dio, p. 642. c.

[Outre ce que nous en avons dit,] l'hiſtoire remarque qu'il ne vouloit point qu'on luy dreſſaſt aucune ſtatue, ni comme à un

dieu, ni comme à un homme. 'Il declara qu'il n'ecouteroit point les delateurs. Il chaſſa de la ville ceux qui faiſoient profeſſion des crimes contraires à la nature, & il vouloit meſme les faire jetter dans la mer. Il permit de publier les ouvrages que Tibere avoit fait ſupprimer comme trop libres, diſant qu'il avoit intereſt que la poſterité connuſt toutes ſes actions. Il voulut que les ordonnances des magiſtrats fuſſent executées ſans qu'on en puſt appeller à luy. 'Il fit une liberalité conſiderable à une femme, parceque dans la queſtion elle n'avoit point voulu parler contre ſon maiſtre. 'Il rendit à diverſes perſonnes ce qu'elles avoient perdu par le feu [ ou d'autres accidens ſemblables. ]

Suet. l. 4. c. 15. 16. p. 457. p. 438. 439. p. 438.

Notes 3. [a] V. Tibere §. 10.

'Il rendit à 'Antiochus le royaume de Comagene, [[a]reduit en province dixneuf ans auparavant, aprés la mort d'un autre Antiochus,] dont celui-ci eſtoit fils. Il y ajouta la Cilicie maritime, 'que quelques uns pretendent eſtre ce qu'on appelle la Cilicie rude ou raboteuſe: [a] & il luy donna en meſme temps une ſomme d'argent comme pour luy reſtituer les revenus que le fiſc avoit tirez de ſes Etats durant que les Romains en avoient joui. 'Ce prince pour témoigner ſa reconnoiſſance par quelque monument remarquable, donna deux des ſurnoms de l'Empereur à une ville de la Comagene, qu'il nomma Ceſarée Germanique, & qui dans la ſuite s'appella ſimplement Germanicie. [La ſuite de l'hiſtoire nous obligera de parler aſſez ſouvent de cet Antiochus.

p. 438. Dio, p. 645. d. Suet. l. 8. c. 8. p. 744. not. [a] l. 4. c. 16. p. 438. Not. epo. p. 476.

Ce qui arriva à Agrippa eſt encore plus celebre: mais comme nous eſperons en parler amplement en un autre endroit, nous nous contenterons de dire ici] 'que Caius aprés l'avoir tiré de priſon, luy donna la Tetrarchie de Philippe ſon oncle, avec le titre de Roy. 'Mais il ſe reſerva le reſte de la Judée, où il envoya en meſme temps Marulle pour gouverneur [en la place de Pilate,] 'que Vitellius avoit envoyé à Rome pour ſe juſtifier ſur les plaintes qu'on faiſoit de luy.

V. la ruine des Juifs §. 11. Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 637. c. d. c. 5. p. 624. b.

## ARTICLE IV.

### *Vitellius confere avec Artabane, & fait la paix avec les Parthes.*

Notes 4. [Caius écrivit peuteſtre auſſi alors] à Vitellius gouverneur de Syrie, de faire la paix avec Artabane Roy des Parthes: [& il eſt aſſez probable que Vitellius en receut l'ordre, lorſqu'aprés] avoir eſté vers Paſque à Jeruſalem, où il avoit appris la mort de Tibere, il fut retourné à Antioche, ou meſme lorſqu'il eſtoit

Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 624. g. c. 9. c. 7. p. 629. d.

encore en chemin. 'Suetone dit en un endroit que Vitellius employa toutes ſortes d'artifices pour obliger Artabane à une entrevue; 'Suet. v. Vit. c. 2. p. 706. & en un autre, qu'Artabane qui n'avoit jamais témoigné que de la haine & du mepris pour Tibere, rechercha de luy meſme l'amitié de Caius. 'Suet. l. 4. c. 14. p. 434. Selon Dion, il eſtoit ſur le point d'attaquer la Syrie, & déja pres de l'Euphrate, lorſque Vitellius vint audevant de luy avec tant de diligence, qu'il le ſurprit, & l'obligea de conſentir à un traité. Dio l. 59. p. 661. b. c.

[ De quelque maniere que cela ſoit arrivé,] 'comme ils furent convenus d'une entrevue, on dreſſa un pont ſur l'Euphrate, au milieu duquel Artabane & Vitellius ſe rencontrerent, chacun avec leurs gardes, & conclurent enſemble les conditions du traité 'à l'avantage des Romains. Artabane donna meſme de ſes fils en oſtage, [a] au moins un, nommé Darius, qui n'eſtoit encore qu'un enfant. [b] Il ne l'envoya que quelque temps aprés, avec de grands preſens, & envoya avec luy un Juif nommé Eleazar, qui avoit ſept coudées de haut. Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. d. Dio, l. 59. p. 661. c. [a] Joſ. p. 625. e. Suet. l. 4. c. 19. p. 443. [b] Joſ. p. 625. d. e.

'Quand l'accord fut conclu, Herode [Antipas] Tetrarque de Galilée, traita magnifiquement Artabane & Vitellius dans une tente qu'il avoit fait dreſſer [ſur des bateaux] au milieu de la riviere. 'Les hiſtoriens Romains écrivent qu'Artabane paſſa l'Euphrate, adora les aigles & les drapeaux des legions, & les images des Ceſars 'Auguſte & Caius, & qu'il leur offrit meſme des ſacrifices. [c] Herode ſe haſta de mander toutes choſes fort exactement à l'Empereur: de ſorte que les couriers de Vitellius eſtant arrivez trop tard, l'Empereur luy répondit, qu'il avoit déja appris d'Herode tout ce qu'il luy écrivoit: ce qui piqua extremement Vitellius contre Herode. Suet. l. 4. c. 14. p. 434. v. Vit. c. 2. p. 706. Dio. l. 59. p. 661. c. [c] Joſ. l. 18. c. 6. p. 625. e. f.

## ARTICLE V.

*Caius aprés une grande maladie change d'eſprit ou de conduite: Il adopte le jeune Tibere & le fait mourir: Il maltraite Antonia qui en meurt de regret.*

'CAIUS tint le Conſulat durant deux mois [d] & douze jours, [c'eſt à dire juſqu'au 12 de ſeptembre:] & laiſſa le reſte de l'année à ceux qui avoient eſté deſignez [par Tibere] pour les ſix derniers mois. [ Onuphre ne les nomme pas. ] Suet. l. 4. c. 17. p. 439. [d] Dio, l. 59. p. 645. c.

'Au huittieme mois de ſon regne, [c'eſt à dire vers la fin d'octobre,] & comme parle Philon, au commencement de l'autonne, Phil leg. p. 594. b. c. d.

il tomba dans une grande maladie, cauſée par ſes excés de vin & de viande, & par d'autres debauches encore plus honteuſes. 'Comme juſqu'alors les peuples n'avoient trouvé que de la felicité & de la douceur ſous ſon gouvernement, 'tout le monde fut extremement touché de ſa maladie. 'On paſſoit la nuit à la porte du palais. 'Il y en eut qui vouerent publiquement leur vie pour la ſienne; & d'autres promirent de combatre pour ſa conſervation, parmi les gladiateurs, [ce qui ne pouvoit manquer d'eſtre fort agreable aux demons qui leur en inſpiroient la penſée.] 'Quand il revint de cette maladie, il ſembloit que ſa convaleſcence euſt rendu la vie à tout le monde, tant on en témoigna de joie. 'Les Juifs en rendirent graces à Dieu par des hecatombes qu'ils offrirent en holocauſte.

p. 993 994. p. 994. 995. Suet. l. 4. c. 14. p. 432. 434. Dio, l. 59. p. 645. c. Phil. leg. p. 995. p. 1041 c. d.

'Mais toute cette joie eſtoit bien mal fondée; & ce prince qu'on regardoit comme l'auteur & le conſervateur de la felicité publique & particuliere, changea bientoſt de naturel, ou laiſſa paroiſtre celui qu'il avoit tenu quelque temps caché. 'Que s'il eſt vray qu'il y ait eu de l'alteration dans ſon cerveau, comme ſes actions turbulentes & ſes inſomnies donnoient lieu de le croire, & comme on pretend qu'il le reconnoiſſoit lui meſme, [ce fut peuteſtre autant l'effet de cette maladie, que des charmes de Cæſonia ſa femme] 'auſquels on l'attribuoit, [quoiqu'il ne l'ait epouſée que depuis.] 'Il avoit eſté ſujet au mal caduc dans ſon enfance.

p. 995. c. d. Suet. l. 4. c. 50. 51. p. 485. p. 486. c. 50. p. 485.

'D'autres ont attribué ſon changement à l'orgueil [que S. Auguſtin appelle le ver de la grandeur & des richeſſes.] Tout ce qu'il avoit de bon & par l'education & par la nature, ne put reſiſter à cette peſte: & il eſt étrangement difficile de ſe maintenir dans le bien, lorſqu'on a toute liberté de faire le mal. [Le remede preſque unique contre ce danger, eſt d'avoir auprés de ſoy des gents d'honneur & de merite, qui nous puiſſent donner dans les rencontres les avis dont nous avons beſoin:] Caius eut d'abord de ces amis ſages & fideles, ſoit pour profiter de leur entretien, ſoit pour s'acquerir de l'eſtime. Mais depuis il les traita ſi mal, qu'il n'eut point d'ennemis plus irreconciliables. 'Pour exprimer en un mot le changement qu'on vit en luy, l'hiſtoire dit que durant quelque temps il agit en prince, & que depuis il devint un monſtre. 'Des le temps de ſa maladie il inſtitua ſa ſœur Druſille heritiere de ſes biens & de l'Empire meſme.

ὄλεθρον.

Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 663. b. c. Suet. l. 4. c. 22. p. 444. c. 42. p. 450.

'Il avoit refuſé d'abord, comme nous avons dit, tous les titres qui marquoient la dignité imperiale. Mais depuis il les prit tous

Dio, l. 59. p. 641. d.

L'an de J.C. 37. de Caius 1.

en un ſeul jour, hormis celui de Pere de la patrie, qu'il prit un peu aprés les autres : quoiqu'Auguſte ne les euſt acceptez que ſéparément, & que Tibere en euſt toujours refuſé quelques uns. [Ces titres ſont apparemment ceux d'Auguſte, d'Empereur, de grand pontife, de la puiſſance du Tribunat.] Goltz. p. 38. On voit par les medailles qu'il les avoit tous des devant ſon ſecond Conſulat, [c'eſt à dire des l'année ſuivante : & il faut meſme qu'il les ait pris des celle-ci,] Birag. p. 78. puiſqu'avant ſon troiſieme Conſulat, [c'eſt à dire des l'an 39,] il contoit la troiſieme année de ſon Tribunat, & Goltz. p. 39 b. la quatrieme l'année ſuivante. On ne voit point dans ſes inſcriptions qu'il ait pris le titre de Pere de la patrie avant la troiſieme Suet. l. 4. c. 22. année de ſon Tribunat. Outre ces titres déja donnez à Auguſte p. 444. 445. il ſe faiſoit appeller le Pieux, le fils * des troupes, le pere des armées, l'excellent & le tres grand Ceſar.

*Pius. * caſtrorum.*

Suet. c. 15. p. 435 Dio. l. 59. p. 645. c. d. [La vanité & la folie fut bientoſt ſuivie par la cruauté.] Le jour auquel le jeune Tibere [entroit dans ſa dixneuvieme année, &] prenoit la robe virile, Caius l'adopta pour ſon fils, & le declara Prince de la jeuneſſe. Phil. leg. p. 996. a. b. Philon particulariſe aſſez cette action : mais il aſſure que Caius n'adopta ce Prince que pour luy oſter le droit qu'il avoit de partager l'Empire avec luy, & pour eſtre entierement maiſtre de luy & de ſa vie, ſelon l'autorité que le droit Romain donnoit aux peres. Et en effet, il luy oſta [bientoſt] la vie, lorſqu'il s'y attendoit le moins, par le moyen d'un Tribun ſoutenu de quelques Centeniers. c Suet. l. 4. c. 23. p. 449 Dio. l. 59. p. 645. c. d. a Phil. leg. p. 996. Pour inſulter à la nature, "en faiſant ſemblant d'eſtre religieux dans l'action la plus impie, il voulut que l'on obligeaſt ce deplorable prince à ſe défaire luy meſme, parce, diſoit-il, qu'il n'eſtoit permis à perſonne de repandre le ſang du petit-fils d'un Empereur. Ainſi quoiqu'il preſentaſt ſa teſte, perſonne ne voulut luy accorder la grace de le tuer. Il falut qu'il priſt l'épée : & comme il ne ſavoit où il ſe devoit donner le coup, n'ayant jamais vu tuer perſonne, il demanda au moins qu'on le luy montraſt. Ces officiers barbares eurent aſſez de courage pour luy obeïr en cela : & il finit ainſi de ſa propre main ſa vie miſerable, [pour en commencer une autre dont la miſere ne finira point.]

*αὐλογραφεῖσθαι.*

Dio, p. 645. d. e. Caius pour excuſer cette premiere cruauté, qui devoit eſtre ſuivie de tant d'autres, diſoit que durant ſa maladie Tibere Suet. l. 4. c. 23. p. 449 c. 29. p. 461. avoit ſouhaité ſa mort : & il ſe plaignoit qu'il ſentoit le contrepoiſon, comme s'il euſt eu peur qu'il ne le vouluſt empoiſonner. c. 23. p. 450. Quoy, diſoit-il, du contrepoiſon contre Ceſar ? Et ce pretendu " contrepoiſon n'eſtoit qu'un remede contre une toux qui l'in-

commodoit. 'C'eſt ainſi qu'il ſe défit de l'unique prince ſur qui ceux qui euſſent voulu troubler, pouvoient jetter les yeux, [pour ſe donner la liberté de ſuivre entierement ſon genie.] Phil. leg. p. 556. c.

'Il obligea ceux qui s'eſtoient vouez à la mort pour luy, d'executer leurs promeſſes, au lieu des recompenſes qu'ils avoient attendues de leur ſotte flaterie. Suet. c. 27. p. 458. Dio, p. 645. c.

[Enfin comme Antonia ſa grandmere, princeſſe auſſi illuſtre par ſa qualité & par ſa naiſſance, (car elle eſtoit fille de M. Antoine,) que venerable par ſon age, ]'eut cru devoir prendre la liberté de luy parler en une occaſion avec quelque force, il la reduiſit à la neceſſité de s'oſter elle meſme la vie, [ſoit par un commandement exprés, ſoit par la maniere indigne dont il la traita.] 'Ayant demandé une fois à luy parler en particulier, il le luy refuſa, & voulut que Macron y fuſt preſent. [a] Un jour qu'elle luy vouloit donner quelque avis, il luy répondit fierement: Souvenez-vous que je puis tout. 'Quelques uns crurent qu'il luy avoit meſme donné du poiſon. [Mais aſſurément Philon ne l'a pas ſceu, puiſqu'il ne le luy reproche point.] 'Il ne luy rendit aucun honneur aprés ſa mort, & regarda de ſa chambre ſa pompe funebre. [Elle peut eſtre morte cette année ou la ſuivante.] Dio, p. 642. b. Suet. c. 23. p. 449. a c. 29 p. 461. c. 23. p. 449. p. 442.

'Dion met des celle-ci la mort de Silanus ſon beaupere. [b] Mais ſelon Philon elle n'arriva qu'aprés celle de Macron, [dont nous allons parler ſur l'année ſuivante, & nous terminerons ici les cruautez de Caius pour cette année.] Dio, l. 59. p. 645. 646. b Phil. leg. p. 1020. c.

## ARTICLE VI.

### *Diverſes actions de Caius bonnes ou indifferentes.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 38, DE CAIUS 1, 2.

*'M. Aquilius Julianus, & P. Nonius Aſprenas Conſuls.* Dio, l. 59. p. 645. c. Ibid. de aq. p. 101. Nouis, ep. conſ. p. 26.

'CEs Conſuls avoient eſté deſignez [par Tibere:] & Caius ne les changea point.

[d] On fit, ce ſemble, ſerment le premier jour de l'année, d'obſerver les ordonnances faites par Auguſte & par Caius; mais on ne parla point de celles de Tibere; & cette omiſſion paſſa depuis en coutume. 'On fit auſſi des vœux pour Caius & pour ſes ſœurs. Dion remarque que le meſme jour un eſclave nommé Macaon eſtant monté ſur le lit de Jupiter dans le Capitole, y predit quantité de malheurs; aprés quoy il tua un petit chien qu'il avoit amené, & ſe tua enfin luy meſme. [c] Dio, p. 646. c. [d] p. 646. c. d.

p. 646. 647] Suet. c. 17. p. 429.

'Caius fit neanmoins encore cette année quelques actions aſſez populaires. [a] Car il oſta en Italie l'impoſt du centieme [b] de toutes les choſes qui ſe vendoient, [c] que Tibere avoit reduit au deux-centieme en l'an 17 de J. C; [d] mais qu'il avoit rétabli en ſon premier état aprés la mort de Sejan. [e] Il propoſa publiquement l'état & les contes des deniers publics, comme Auguſte l'avoit toujours pratiqué: mais cela avoit eſté interrompu depuis que Tibere avoit quitté Rome.

a Dio, p. 647.
a] Suet. l. 4. c. 16. p. 428.
b Tac. an. 1. c. 78. p. 56.
c an. 2. c. 42. p. 92.
d Dio, l. 58. p. 631. b.
e l. 59. p. 645. e] Suet. l. 4. c. 16. p. 437.

[f] Ce fut aſſez probablement ſur la fin de l'année qu'il fit Soeme Prince des Ituréens Arabes: [car il y avoit d'autres Ituréens qui faiſoient partie du royaume d'Agrippa.] Il donna auſſi la petite Armenie, & enſuite une partie de l'Arabie à Cotys, [apparemment fils de Cotys Roy de Thrace qui avoit eſté tué l'an 19,] & donna la partie [de la Thrace] où regnoit Cotys à Rhœmetalce [ſon couſin.] Il donna encore à Polemon les Etats [du Pont] qu'avoit eus Polemon ſon pere.

f Dio, p. 649. a.

a. b] Suet. l. 8. c. 5. p. 737.

'On remarque qu'ayant une fois rencontré de la boue dans une rue, il ordonna qu'on en miſt dans la robe de Veſpaſien alors Edile, & chargé du ſoin de faire nettoyer les rues; ce que quelques uns interpreterent de la dignité imperiale dont Veſpaſien s'empara depuis au milieu des troubles de l'Etat. 'Mais on ne s'aviſa de ce pretendu preſage que quand la choſe fut arrivée, [ſans quoy perſonne n'en euſt tiré une concluſion ſi imaginaire.]

Dio, p. 649. b.

Front. de aq. p. 101.

'Caius commença cette année à Rome deux nouveaux aqueducs, qu'il vouloit ajouter aux ſept qui y eſtoient déja: mais ils ne furent achevez que ſous Claude. 'C'eſtoient les plus magnifiques de toute la ville.

Plin. l. 36. c. 15. p. 871. b. c.

Dio, l. 59. p. 647. a.

p. 655. c.

'Il caſſa ce que Tibere avoit ordonné [des la premiere année de ſon regne,] pour attribuer au Senat les elections des magiſtrats, & il les rendit au peuple. 'Mais les choſes ſe paſſoient toujours de telle maniere, que le peuple n'y avoit guere de pouvoir: & d'ailleurs il n'eſtoit plus accoutumé à ſe meſler de rien d'important. De ſorte que Caius meſme abolit ce droit l'année d'aprés, & laiſſa les elections à peu pres dans l'état où elles eſtoient ſous Tibere. [C'eſt pourquoi] 'Suetone dit ſeulement qu'il taſcha de rétablir le peuple dans cet ancien droit

Suet. l. 4. c. 16. p. 437. 438.

ART. VII.

## ARTICLE VII.

### *Mort de Macron & de Silanus.*

'LEs plus ſages n'approuverent pas que Caius euſt remis les elections au peuple. Mais il fit bien d'autres choſes qu'aucun homme ne put approuver. 'Dion parle d'abord de quantité de perſonnes qu'il fit perir dans les ſpectacles publics avec une inhumanité étrange. Un jour qu'il n'y avoit point de criminels marquez pour eſtre expoſez aux beſtes & pour combattre contre elles ſelon la coutume, il fit prendre les premiers venus du peuple, qui s'eſtoient aſſemblez au theatre pour voir le ſpectacle; leur fit couper la langue, afin qu'ils ne puſſent ſe plaindre; & les fit ainſi les victimes de ces cruels divertiſſemens dont ils ne croyoient eſtre que les ſpectateurs. Dio, p. 647. a. b.

'A cette inſigne cruauté, Dion ajoute la mort de Macron & de ſa femme, qui parut extremement odieuſe, parcequ'on ſavoit que c'eſtoit à leurs ſollicitations qu'il devoit l'Empire, '& meſme la vie. [a] Auſſi il avoit promis à Macron le gouvernement de l'Egypte, [comme le comble de ce que pouvoit pretendre un Chevalier.] Cependant ſon ingratitude fut ſi grande, qu'au lieu de cette recompenſe, 'on dit qu'il l'obligea luy & ſa femme à s'oſter eux meſmes la vie. [b] Il fit encore perir leurs enfans avec eux. [c] On pretend que la veritable cauſe de leur mort, fut que Macron uſoit avec quelque liberté de l'autorité que ſes ſervices luy avoient acquiſe ſur Caius, & qu'il taſchoit par ſes avis de le retenir dans ſon devoir. Car cela le rendit enfin inſupportable à ce jeune prince, qui ne vouloit pas ſouffrir de maiſtre, & qui ſe croyoit d'autant plus en eſtat d'agir de luy meſme, qu'il en eſtoit moins capable. 'Caius avant que de le faire mourir, faiſoit courir le bruit qu'il vantoit trop ſes ſervices, '& qu'il ſe meconnoiſſoit à cauſe de ſa trop grande fortune. 'Il l'accuſa encore de beaucoup d'autres choſes, & meſme de crimes infames, mais dont l'infamie retomboit ſur luy meſme. Dio, p. 647. c. [a] Suet. l. 4. c. 26. p. 454. Phil. leg. p. 1000. b. [b] in Flac. p. 967. a. [a] Dio, p. 647. c. [c] Philo, leg. p. 1000. d. [b] Phil. in Flac. p. 967. c. [c] Leg. p. 998-1000. p. 1000. b. c. p. 1001. c. Dio, l. 59 p. 647. c.

'Aprés avoir ſacrifié Macron [à ſa cruauté,] il entreprit la ruine de M. Silanus, dont nous avons dit qu'il avoit epouſé la fille du temps de Tibere. 'C'eſtoit un homme d'une maiſon tres illuſtre, [d] d'une ſageſſe non commune, [e] d'une vertu rare [pour un payen,] & ſi eſtimé pour ſa probité, que Tibere luy renvoioit toujours à luy meſme ceux qui avoient appellé de ſes ordonnances, Phil. leg. ad C. p. 1000. c. [c] Suet. l. 4. c. 12. p. 470. [d] Phil. p. 1000. e. [e] Dio, p. 646. a.

ſans vouloir examiner ce qu'un homme d'un ſi grand merite avoit jugé. Sa vertu meſme & la qualité de beaupere le rendirent inſupportable à Caius, parcequ'elles l'obligeoient de donner à ſon gendre les avis qu'il jugeoit neceſſaires pour ſon bien. De ſorte qu'au lieu de l'honneur [qu'il meritoit,] Caius le traitoit avec toute ſorte d'indignité.

Phil. l. 2. p. 1[illegible]. l. 01.

Dio, p. 646. a.

Tac. h. l. 4. c. 48. p. 100.

Il eſtoit, ſelon Tacite, Proconſul d'Afrique [au commencement de ce regne,] & commandoit la legion qui défendoit cette province. Mais Caius ſoit par crainte, [ſoit pour luy faire injure,] ſoit pour ſatisfaire ſon eſprit turbulent, oſta au Proconſul le commandement de la legion, & le donna à un Lieutenant, qui partageant l'autorité & les graces, fourniſſoit aſſez ſouvent des ſujets de diviſion & de querelles. Ces Lieutenans qui peu à peu s'agrandirent beaucoup, [ont depuis eſté appellez Comtes d'Afrique, & eſtoient bien plus puiſſans que les Proconſuls.

Note f.

Dio. l. 59. p. 646. a. b.

Silanus revint depuis à Rome, où c'eſtoit la coutume que celui qui prenoit les avis des Conſulaires, les prenoit dans l'ordre qu'il luy plaiſoit, commençant par ceux à qui il vouloit faire plus d'honneur. Depeur donc qu'on ne témoignaſt en cette maniere le reſpect qu'on avoit pour l'age & le merite de Silanus, Caius ordonna qu'on ne prendroit les avis des Conſulaires que ſelon le temps qu'ils avoient eſté Conſuls.

Suet. l. 4. c. 23. p. 449.

Enfin Caius s'aviſa un jour tout d'un coup de ſe mettre en mer. Silanus ne l'ayant pas ſuivi, à cauſe que la mer l'incommodoit extremement; Caius luy en fit un crime, & pretendit qu'il eſtoit demeuré pour s'emparer de Rome en cas qu'il luy arrivaſt quelque accident ſur la mer; & il l'obligea ſur cela à ſe couper luy meſme la gorge.

*ſecandas novacula fauces.*

p. 419. | Dio, p. 643. a.

Tac. v. Agr. c. 4. p. 148. l. 11.

Il avoit voulu le faire accuſer par Julius Græcinus, homme d'un merite extraordinaire, & d'un trop grand cœur pour vivre ſous un tyran. Auſſi il refuſa une commiſſion ſi peu honorable, & merita par cette generoſité que Caius le fiſt mourir. On marque de ce Græcinus qu'ayant beſoin d'argent pour faire des jeux, & ſes amis ſe preſſant de luy en donner, Fabius Perſicus luy envoya une grande ſomme, & qu'il ne la voulut point recevoir à cauſe de la mauvaiſe reputation de Perſicus. Ses amis luy en firent des reproches; & il leur répondit: Voudriez-vous que je

Sen. de ben. l. 2. c. 21. p. 14. 15.

« receuſſe une grace d'un homme « avec qui je ne voudrois pas me trouver à table? Rebilus qui avoit eſté Conſul, mais qui n'eſtoit pas moins décrié que Perſicus, luy envoya auſſi une ſomme d'argent encore plus grande. Il la refuſa de meſme: & comme Re-

« *à quo prosolationem acceperus non ſim.*

» bilus le preſſoit extremement de l'accepter : Pardonnez-moy,
» s'il vous plaiſt, luy dit-il ; Je n'ai rien voulu non plus recevoir de
» Perſicus.' Julius Agricola, dont Tacite a écrit la vie, eſtoit fils de ce Græcinus.[a] On luy attribue quelques écrits ſur l'agriculture. Tac. v. Agr. c. 4. p. 1190. a n. 11.

## ARTICLE VIII.

### *Mort de Druſille, dont Caius fait une deeſſe : Il epouſe Oreſtille & Pauline, & les repudie.*

'LA mort du jeune Tibere & celle de Silanus commencerent à rendre Caius extremement odieux, quoiqu'il ſe trouvaſt encore aſſez de perſonnes qui aimoient mieux blaſmer les malheureux que condanner un Empereur, & reconnoiſtre qu'ils s'eſtoient trompez dans la bonne opinion qu'ils en avoient eue. Phil. leg. ad C. p. 1001. 1002.

'Mais Caius ajouta tant d'autres violences à ces premieres, [qu'il ne laiſſa plus de lieu à aucune juſtification.]' Car il fit mourir quantité de perſonnes ſous prétexte qu'ils avoient eu part à la mort de ſa mere ou de ſes freres ; & en effet pour profiter de leurs biens, parcequ'il avoit deja epuiſé le threſor par ſes prodigalitez, auſquelles rien ne ſuffiſoit. 'Il ne falloit pour en rendre d'autres criminels, que dire qu'ils s'eſtoient un peu divertis l'année precedente durant que Caius avoit eſté malade.' Et ce qui eſt encore plus étrange, c'eſt qu'aprés qu'il eut perdu ſa ſœur Druſille, & qu'il en eut fait une deeſſe, il eſtoit egalement dangereux & de faire quelque rejouiſſance, parceque c'eſtoit, diſoit on, eſtre bien aiſe de ſa mort ; & de faire paroiſtre de la triſteſſe, parceque c'eſtoit s'affliger de ſa pretendue divinité. p. 638. a. Dio, l. 59 p. 647. c. d. e. Sen. de Tranq. ad Lucil. c. 3. p. 379. c.

'Car Caius auſſi deraiſonnable dans ſa douleur que dans ſes plaiſirs, "ne ſavoit s'il vouloit qu'on la pleuraſt comme morte, ou qu'on l'honoraſt comme une divinité bienheureuſe. &c. Sen. ad Polyb. c. 36. p. 783. c. d.

'Druſille mourut vers la fin de juillet de cette année, autant qu'on en peut juger par le voyage d'Agrippa en Syrie", & par la ſedition d'Alexandrie dont nous parlerons en ſon lieu. 'La paſſion de Caius pour elle, telle que la décrit Suetone, parut auſſi extravagante aprés ſa mort, qu'elle avoit eſté infame durant ſa vie. 'Il quitta Rome pour cela, & courut quelque temps les coſtes de l'Italie & de la Sicile, [b] où il donna des jeux, [c] & où il fit reparer les murailles de Syracuſe, avec quelques temples qui tomboient en ruine.[d] Il ſe moqua de diverſes choſes qui paſſoient là pour des miracles. Mais le bruit & la fumée du mont Etna l'epouven- V. les Juifs § 12. Phil. in Flacc. p. 760. c. Suet. l. 4. c. 24. p. 450. 451. p. 451. Sen. p. 372. b. b Suet. c. 20. p. 443. c c. 21. p. 444. d c. 51. p. 467.

terent tellement, qu'il s'enfuit promtement de Meſſine en pleine nuit.

Tac. an. 6. c 11. p. 1 8 Suet. l. 4. c. 24. p. 450. Dio, l. 59. p. 635. b 1357. c. a 643 b c.d. b Gol. 2. p. 39. c.

'Druſille avoit eſté mariée par Tibere au commencement de l'an 33, à L. Caſſius Longinus, duquel Caius la ſepara depuis. 'Dion dit qu'elle eſtoit femme de Lepidus lorſqu'elle mourut. [a] Cet hiſtorien parle amplement des honneurs qu'on luy rendit. [b] Il y a encore des medailles greques qui luy donnent le titre de deeſſe. [c] Un Livius Geminus Senateur fut aſſez laſche pour jurer en plein Senat, & pour proteſter par toutes ſortes d'imprecations contre luy meſme & ſes enfans, qu'il l'avoit vu monter au ciel. Perſonne ne l'en crut : & Seneque ſe raille agreablement de ſa ſottiſe, [preſt cependant à adorer Druſille avec tous les autres philoſophes, pour ſe conformer au prince & au peuple.]

c Dio, p 648. c. Senec. in Cl. p. 475. 476.

Joſ. ant. l. 19. c. 2 p. 667. g.

'Les bruits faſcheux qui couroient de Caius & de Druſille, contribuerent beaucoup à faire deteſter ce prince de tout le monde : & il y avoit longtemps qu'on n'avoit entendu parler d'un crime de cette nature. 'L'amour de Caius pour ſes deux autres ſœurs [Julie & Agrippine] ne fut pas plus chaſte, mais il fut moins violent ou moins ſtable. Car il s'en degouſta tellement, qu'il les bannit comme complices d'une conjuration faite contre luy, & leur fit beaucoup d'autres indignitez, [comme nous le dirons dans la ſuite.]

Suet. l. 4. c. 24. 29. p. 451 452 Dio, l. 59. p. 642. b.

V. § 15.

[Il n'avoit point de femme depuis la mort de Junie fille de Silanus.] 'Mais C. Calpurnius Piſo qui epouſoit une Livia Oreſtilla, l'ayant prié de venir à ſon feſtin, il y vint, & en ſortant de chez luy il fit emmener Oreſtilla dans le palais, où il l'epouſa. Il la repudia peu de jours aprés ; & au bout de deux ans, ou [plutoſt] de deux mois, il la relegua avec Piſon, parcequ'on diſoit qu'ils s'eſtoient remis enſemble. [Dion donne quelque lieu de juger que ce mariage s'eſtoit fait l'année precedente.]

Suet. c. 25. p. 452 Dio, p. 646. b.

'Quelques jours aprés la mort de Druſille, il epouſa Lollia Paulina, 'petite-fille de ce M. Lollius, à qui Auguſte avoit confié le ſoin de C. Ceſar ſon petit-fils en l'envoyant en Orient, & qui s'acquita mal de cette commiſſion. 'Elle eſtoit alors mariée à C. Memmius Regulus Gouverneur [d] de Macedoine & d'Acaïe. [e] Caius ayant oui dire dans un entretien, qu'elle avoit eu une grandmere d'une beauté extraordinaire, il l'envoya auſſitoſt querir dans la [Macedoine] & l'epouſa. Il obligea ſon mari de s'en dire le pere, & de la luy marier en cette qualité, afin de l'epouſer ſelon les formes, 'de meſme qu'Auguſte avoit epouſé Livie. [f] Pline remarque qu'il avoit vu cette Pauline porter ſur elle

Dio, p. 648 e Plin. l. 9. c. 35. p. 222. d. e.

Suet. l. 4. c. 25. p. 452. d Dio, l. 58. p. 617. d. e Suet. p. 452 Dio, l. 59. p. 648. c Euſ. chr. p. 203.

Euſ. chr. n. p. 188. 2.

f Plin. l. 9 c. 35. p. 222. d. e.

une quantité prodigieuſe de perles & d'emeraudes, qu'elle avoit eues non des prodigalitez de Caius, mais de la ſucceſſion de M. Lollius ſon grandpere. 'Caius la repudia peu aprés l'avoir epouſée, & luy défendit la compagnie de quelque homme que ce fuſt.' Ce ne fut neanmoins que l'année ſuivante. Suet. p. 452 | Dio, p. 648. e. Dio, p. 658. c d.

'Pauline voulut depuis epouſer l'Empereur Claude, aprés la mort de Meſſaline. Mais Agrippine l'emporta ſur elle, la fit condanner à perdre ſes grands biens, & à ſortir de l'Italie, & luy fit enfin oſter la vie meſme. Tac. an 12. c. 22. p 177.

## ARTICLE IX.

### *Caius ſe met en fantaiſie d'eſtre dieu.*

[CAIUS ne ſe contenta pas de violer tout ce qu'il devoit à ſon honneur & à ſes ſujets. Il s'eleva contre Dieu meſme, & voulut ſe faire rendre les honneurs qui n'eſtoient dûs qu'au Roy des Rois, & au Souverain des Souverains.] 'Quelques uns diſent que l'origine de cette folie fut qu'ayant un jour à ſa table quelques Rois qui l'eſtoient venus ſaluer; comme ces princes diſputoient enſemble de leur nobleſſe, il s'écria en citant un vers » d'Homere: Un ſeul maiſtre, un ſeul Roy: & fut tout preſt de prendre ſur le champ le diademe, avec les autres marques de la 1. royauté. On l'en detourna [1] en luy repreſentant, qu'il eſtoit bien audeſſus des Rois. Mais cette penſée de ſe voir audeſſus de tous les hommes, le porta à pretendre meſme à la majeſté divine. Suet. l. 4. c. 22. p. 445.

'Cette imagination luy vint, [ou au moins ſe fortifia beaucoup,] lorſqu'il eut fait trembler tout le monde par la mort du jeune Tibere, de Macron le plus puiſſant des Chevaliers, & de Silanus le premier homme du Senat. Phil. de leg. p. 1002 d e.

'Il s'egala d'abord à ceux que la vanité des Romains appelloit des demi-dieux, comme Hercule, Bacchus &c. '& enſuite à ceux pour qui les idolatres avoient le plus de reſpect: [& veritablement il les egaloit aſſez en toutes ſortes de crimes.] 'Il prenoit tous les ornemens que l'on attribuoit à ces fauſſes divinitez, & paroiſſoit tantoſt avec des ailes aux pieds, & un caducée à la main, comme Mercure; tantoſt ſans barbe, avec une couronne de rayons ſur ſa teſte, un arc & des fleches à ſa main gauche, & les Graces à ſon coſté droit, comme Apollon; tantoſt comme Mars avec l'épée, le bouclier, le caſque, & une grande barbe. Il paroiſſoit même quelquefois ſous la figure des deeſſes. p. 1003. p. 1005. p. 1003. b | 1005. a b | Dio, l. 59 p. 650. d. e | Suet. l. 4. c. 52. p. 485.

1. Ainſi le jeune Victor ſe trompe de dire qu'il le prit effectivement.

Dio, l. 59. p. 650. d. a p. 652. b. c | Sen. de ira, l. 1. c. 16. p. 287. a.

'Il ne manquoit pas auſſi de dire qu'il eſtoit Jupiter : & pour le mieux repreſenter il traitoit ſes ſœurs auſſi mal que luy. [a] Il avoit des machines avec leſquelles il faiſoit durant les orages comme un bruit de tonnerre, avec une eſpece d'éclairs: & meſme quand la foudre tomboit, il lançoit une pierre contre le ciel, avec ces

Suet. l. 4. c. 51. p. 486. 487. b Dio, p. 660. | 661.

paroles impies ; Tue moy, ou je te tue, 'luy qui d'autres fois craignoit le tonnerre plus que perſonne. [b] On raporte qu'un Gaulois le voyant un jour aſſis ſur un throne dans ſa figure de Jupiter, ne put s'empeſcher d'en rire. Caius le fit venir, & luy demanda ce qu'il croyoit qu'il fuſt: & le Gaulois luy dit en propres termes, *Un grand' fou*. Caius [ qui auroit fait mourir un Senateur pour bien moins que cela, ] le ſouffrit ſans luy rien faire, parceque c'etoit un cordonnier.

Phil. leg. p. 1005 c. c Dio, p. 662 a. b | Suet. l. 4. c. 22. p. 446.

'Il avoit des troupes de gents qui le ſuivoient, & qui chantoient ſes louanges ſelon l'idole qu'il luy plaiſoit d'imiter. [c] Il avança ſon palais juſqu'à un temple de Caſtor & Pollux qui eſtoit ſur la grande place de Rome, & perça ce temple pour luy ſervir de veſtibule, afin, diſoit-il, que les dieux meſmes fuſſent ſes portiers. Il ſe mettoit ſouvent entre leurs ſtatues, & ſe faiſoit adorer par ceux qui entroient.

Suet. p. 447. 448 | Dio, p. 660. d | 661. d. d Suet. p. 445. 446. e Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 652. c.

'Il appelloit la lune quand elle eſtoit pleine, & pretendoit qu'on la cruſt ſa femme. [d] Il voulut qu'on apportaſt de Grece les ſtatues les plus celebres par leur beauté, & par le culte qu'on leur rendoit, pour en oſter la teſte & y faire mettre la ſienne. [e] L'on voyoit en effet dans ſes palais, non ſeulement les ſtatues, mais encore tout ce qu'il y avoit de rare en peinture & en gravure dans les

Phil. leg. p. 1004. c. d.

temples de la Grece, '& generalement tout ce qu'on avoit admiré de beau & de riche dans toute l'étendue de l'Empire.

Dio, p. 662. a | Suet. l. 4 c. 57. p. 495.

'On pretend qu'un vaiſſeau qu'on baſtiſſoit pour emmener la ſtatue de Jupiter qui eſtoit à Olympe, fut brulé du tonnerre ; & que toutes les fois qu'on vouloit ſeulement toucher à la baſe de cette ſtatue [pour la tranſporter,] on entendoit comme des gents

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. a.

qui rioient & qui ſe moquoient. 'On ajoute que Memmius Regulus [gouverneur de Grece,] qui avoit charge d'envoyer à Caius ce celebre ouvrage de Phidias, luy manda qu'il n'avoit pu y toucher à cauſe de quelques prodiges tout à fait extraordinaires qui eſtoient arrivez [lorſqu'il l'avoit voulu faire,] & parceque les ouvriers diſoient que ſi on la remuoit elle ſe briſeroit entierement.

Dio, p. 662. a. Joſ. p. 655. a. b.

'Caius fut aſſez fou pour faire des menaces [ contre ſon Jupiter ou contre ſa ſtatue.] Mais on pretend qu'il en auroit couté la vie à Regulus, ſi Caius ne l'euſt perdue le premier. [Ainſi on voit que

ceci n'arriva qu'en l'an 40. Mais nous avons mieux aimé ramaſſer enſemble ce qui regarde cette matiere, ſans nous attacher à l'ordre du temps.]

'Caius ſe fit faire comme une chapelle dans le Capitole, pour pouvoir, diſoit-il, demeurer avec Jupiter, 'qu'il appelloit ſon frere; [a] & il faiſoit ſemblant de s'entretenir avec luy, tantoſt bas, tantoſt haut; & meſme il le menaçoit quand il n'eſtoit pas content de luy.' Mais il voulut enfin avoir un temple où il ne fuſt plus le ſecond, & s'en fit baſtir un dans le palais. 'Là on voyoit ſa ſtatue faite au naturel, toute couverte d'or, & revétue chaque jour d'un habit ſemblable au ſien. 'Il avoit des preſtres & des preſtreſſes, entre leſquels eſtoient Claude ſon oncle, Cæſonia qu'il epouſa l'année ſuivante, & de tous les plus riches de Rome l'un aprés l'autre: & il faiſoit acheter bien cher cette dignité; 'de ſorte que Claude n'ayant pas de quoy payer les dettes qu'il avoit faites pour l'acquerir, tout ſon bien fut publiquement expoſé en vente. 'Caius meſme ſe mit de la compagnie de ſes preſtres, & s'en fit le chef. Mais il en fit mettre auſſi ſon cheval, [& c'en eſtoit le plus digne perſonnage.] On ne luy ſacrifioit que des oiſeaux rares & exquis, comme des faiſans, des pans, & d'autres ſemblables. Outre ce temple qu'il s'eſtoit fait elever dans le palais, le Senat réſolut qu'on luy en baſtiroit un autre dans la ville: & cela fut executé.

Dio, p. 661. c. Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 652. c. a Suet. c. 22. p. 446. Dio, p. 661. 662. Suet. c. 22. p. 446. p. 446 | Dio, p. 662. b. Suet. l. 5. c. 9. p. 513. Dio, p. 662. b. b Suet. l. 4. c. 22. p. 446. 447. Dio, vol. p. 673.

'Il ordonna luy meſme qu'on luy baſtiroit un temple à Milet pour toute l'Aſie, & voulut s'en attribuer un magnifique que cette ville baſtiſſoit à Apollon. 'Les villes, les peuples, les nations, venoient rendre leurs hommages à cette nouvelle divinité, & augmenter par leurs laſches flateries une vanité dont ils ſe moquoient eux meſmes. 'Toutes les villes mettoient ſes ſtatues avec celles de leurs dieux, [b] luy dreſſoient des temples & des autels, juroient par ſon nom. [c] On remarque que les Alexandrins furent les premiers & les plus ardens à l'adorer avec leur legereté ordinaire. [Les Juifs qui au moins eſtoient fermes dans leurs ſentimens bons & mauvais] 'furent les ſeuls qui ne purent flechir devant cette idole, [d] ce qui les fit tomber dans la diſgrace de Caius, qui pretendoit que ſa volonté devoit eſtre l'unique loy de ſes ſujets. [Il ne leur fit pas neanmoins tout le mal que ſa vengeance luy dicta. Car il leur euſt eſté trop glorieux de ſouffrir, pour ne vouloir pas adorer un homme à la place de Dieu, le ſupplice qu'ils meritoient pour l'injure qu'ils avoient faite à Dieu en la perſonne de J. C. Nous ne parlerons point ici de ce qui ſe paſſa

p. 670. 672. Phil. leg. p. 1028. b. Joſ. bel. l. 2. c. 17. p. 791. c. b ant. l. 18. c. 10. p. 639. d. c Phil. leg. p. 1015. d. e | 10. 9. a. Joſ. ant. l. 18. c. 10. 11. p. 639. d. f | Phil. p. 1018. a. d Phil. l. c. p. 1008. 1009.

L'an de J. C. 39, de Caius 2, 3.

ſur ce ſujet, parceque nous eſperons le rapporter amplement * en un autre lieu.

* V. la ruine des Juifs. § 18. &c.

## ARTICLE X.

*Cruautez baſſes de Caius ; ſon avarice ; ſa folie pour ſon cheval : il loue Tibere.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 39, DE CAIUS 2, 3.

*'Caius Auguſtus II, & L. Apronius Cæſianus, Conſuls.*

Idat. Chr. Alex. p. 544 | Cuſp. p. 313 | Onu. in faſt. p. 198. c | Nor. ep. conſ. p. 27.

a Dio, l. 59. p. 649. c | Suet. l. 4. c. 17. p. 439.

b Dio, l. 59. p. 649. c | Tac. an. 6. c. 4. p. 139 | n. 14 | Noris, ep. conſ. p. 28.

c Dio, l. 59. p. 651. b. c.

d Goltz. faſt. p. 218.

e Dio, l. 59. p. 655. c. d | Suet. l. 4. c. 25. p. 455.

f Goltz. faſt. p. 228.

g Dio, l. 59. p. 649. c.

h c. d.

[a] CAIUS ne tint ſon ſecond Conſulat que 30 jours.[b] Mais Cæſianus fut Conſul juſqu'au mois de juillet avec Savinius ou plutoſt Sanquinius Maximus Prefet de Rome qui avoit eſté ſubrogé à Caius. Ce Sanquinius avoit eſté Conſul ſubrogé ſous Tibere ; on ne ſçait en quelle année.[c] Cn. Domitius Corbulo fut auſſi Conſul en ce temps-ci.[d] On croit que ce fut depuis le premier de juillet, juſqu'au 4 de ſeptembre,[e] ou ſeulement juſqu'au 2, auquel nous verrons que Caius, comme pour ſe divertir, depoſa les Conſuls avec ignominie ; de ſorte que le collegue [de Corbulon] ſe tua de depit. Caius ſubrogea trois jours aprés Domitius Afer, grand orateur, avec un autre,[f] que quelques uns nomment Q. Curtius Rufus, [ ſans que nous en connoiſſions la raiſon. Note 6.

[g] Caius en prenant & en quittant le Conſulat, voulut faire le ſerment ordinaire [comme un ſimple particulier.][h] Mais en même temps il rempliſſoit tout de ſang & de meurtres ; & ſouvent ceux qu'il avoit mis hors de priſon aprés la mort de Tibere, eſtoient condannez pour les meſmes choſes pour leſquelles Tibere les avoit fait arreſter.

e' p. 650. a Suet. l. 4. c. 26. 27. p. 456. 459 | c. 35. p. 468.

'Il avoit juſqu'alors taſché de plaire au peuple, mais parcequ'on n'eſtoit pas auſſi aſſidu qu'il vouloit à ſes ſpectacles, qu'on ne favoriſoit pas toujours les gladiateurs ou les cochers qu'il aimoit, & qu'on l'appelloit le jeune Auguſte ; tout cela le mit en colere, & il commença à s'oppoſer à tout ce que le peuple vouloit. Le peuple auſſi prenoit plaiſir de ſon coſté à le contrarier autant qu'il pouvoit : mais il ne pouvoit que crier, ou faire quelques geſtes ; au lieu que Caius faiſoit ſouvent maſſacrer un grand nombre de perſonnes, tantoſt au milieu des ſpectacles, tantoſt lorſqu'on s'eſtoit retiré. 'Et il s'emporta une fois juſqu'à dire : Je voudrois que le peuple Romain n'euſt qu'une teſte. Il arriva en ce temps-ci que s'eſtant mis en colere à ſon ordinaire contre le peuple,

Dio, p. 650. a | Suet. c. 30. p. 462.

i Dio, p. 650. a. b.

peuple, le peuple pour s'en venger, laiſſa là ſes ſpectacles, & ſe mit à crier fort longtemps contre les delateurs, & à demander où ils eſtoient. Alors Caius ſe leva tout en colere ſans leur rien répondre, & s'en alla dans la Campanie juſqu'à la feſte de ſa ſœur Druſille, qu'il vint celebrer avec grande magnificence.

&c. 'Comme rien ne pouvoit ſuffire à ſon luxe, il employoit toutes ſortes de voies pour amaſſer de l'argent: & c'eſtoit pour luy une ſource inepuiſable de baſſeſſes, d'injuſtices, & de cruautez. p. 650. 651] Suet. c. 38-42. p. 471-478.

'L'hiſtoire remarque auſſi cette annee ſa folie à l'égard de ſon cheval nommé Incitatus. Il l'invitoit à ſouper; il luy donnoit de l'orge dorée; il luy preſentoit du vin dans des vaſes d'or. Il luy avoit fait faire une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre, un collier de perles: il luy avoit donné une maiſon, des ſerviteurs, & des meubles pour recevoir magnifiquement ceux qui ſeroient priez de ſa part à ſouper. Il juroit par ſa vie & par ſa fortune: il promettoit qu'il le feroit Conſul, & on croit, qu'il l'euſt fait s'il euſt vécu davantage. [Nous avons vu qu'il en avoit fait un de ſes Pontifes. Plus ces actions ſont extravagantes, plus elles ſont memorables, parcequ'elles nous font voir juſqu'à quels excés un homme eſt capable de ſe porter, quand Dieu l'abandonne à ſon propre dereglement.] Dio, p. 650. 651] Suet. c. 55. p. 493.

'Caius s'eſtoit toujours declaré contre Tibere, & avoit témoigné trouver fort bon que l'on condannaſt ſa conduite. Mais il vint un jour au Senat, & commença à lire un diſcours où il en faiſoit un grand eloge. Il ajoutoit que pour luy, comme il eſtoit Empereur, il luy eſtoit permis de le blaſmer; mais qu'il eſtoit bien étrange que des Senateurs entrepriſſent de le faire; qu'ils devoient avoir plus de reſpect pour celui qui avoit eſté leur prince; & que s'il avoit fait mourir quelques perſonnes, ce n'eſtoient que ceux que les Senateurs avoient ou accuſez, ou convaincus par leurs témoignages, ou condannez par leurs arreſts; & il le prouvoit fort bien par les actes meſmes qu'il avoit
» fait ſemblant de bruler d'abord. Enfin, leur diſoit-il, ou vous ne
» deviez pas l'honorer durant ſa vie par tant de decrets, ou vous
» avez tort maintenant de le blaſmer comme vous faites. Et je
» voy bien par là ce que je dois attendre de vous. Dio, p. 642. d] 651. 652.

'Il ajouta diverſes choſes de cette nature, où il traitoit tous les Senateurs de delateurs de ſa mere & de ſes freres, & de valets
» de Sejan; après quoy il faiſoit parler Tibere en ces cermes: Tout
» ce que vous avez dit, Caius, eſt tres juſte & tres veritable, C'eſt
» pourquoi ne vous amuſez point à les aimer, & ne les epargnez p. 652] Suet. l. 4. c. 30. p. 462.

point. Il vous haïſſent tous : ils ſouhaitent tous votre mort, & ils vous tueront s'ils le peuvent. Ne ſongez donc point à les gagner, & ne vous mettez pas en peine de ce qu'ils diront. Ne penſez qu'à voſtre ſureté. Ce qui y ſervira ſera toujours le plus juſte. Par ce moyen vous n'aurez rien à craindre ; vous jouirez de tous vos plaiſirs ; & il faudra bien qu'ils vous honorent, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas. Que ſi vous pretendez vous faire aimer d'eux, vous aurez une vaine reputation, mais nul pouvoir ſolide ; & vous perirez enfin honteuſement par les embuſches qu'ils vous dreſſeront. Car jamais perſonne n'obeït volontairement. On honore le prince tant qu'on le craint : s'il ceſſe d'eſtre le plus fort, il faut qu'il periſſe. « L'an de J. C. 39, de Caius 2, 3.

Ibid. 'Aprés ces paroles, [ que ſeul demon pouvoit faire dire à un tyran,] il rétablit l'action de leze majeſté : & eſtant auſſitoſt ſorti du Senat, il s'en alla le meſme jour hors de la ville. Tout le monde demeura dans l'effroi & dans la ſurpriſe d'une action ſi peu attendue, & qui mettoit toutes ſortes de perſonnes en danger : car qui n'avoit pas parlé contre Tibere ? Le Senat en fut ſi interdit & ſi conſterné, qu'on ne put rien dire ni rien arreſter pour ce jour là. Le lendemain, [la crainte les obligeant à des flateries ridicules,] ils firent de grands eloges de la bonté & de la pieté du prince, qui aprés des reproches ſi juſtes & ſi veritables, ne les avoit pas fait mourir. Ils ordonnerent qu'on celebreroit tous les ans par des ſacrifices le jour auquel il avoit lu ſon diſcours, & ils luy decernerent d'autres honneurs, auſquels on en ajoutoit Dio, p. 642. d. toujours de nouveaux. 'Quelques uns de ceux qui avoient parlé contre Tibere, en furent [depuis] punis. Mais d'autre part Caius avoit de l'averſion pour ceux qui en diſoient du bien.

## ARTICLE XI.

### *Caius fait faire un pont ſur la mer.*

Dio, l. 59. p. 652. c. 'TOus les honneurs que le Senat decernoit de jour en jour à Caius, eſtoient trops petits pour luy : il luy falut quelque

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 652. d. e. choſe de plus extraordinaire. 'Il crut qu'un maiſtre du monde & un dieu, ſe devoit faire ſervir & obeïr par la mer auſſibien que

Suet. c. 37. p. p. 470. par la terre. 'Et il n'aimoit rien tant que ce qui paroiſſoit impoſſible. [a] Il fit donc faire un pont ſur la mer, depuis Bayes, dit Suetone, juſqu'à Pouzoles, ce qui faiſoit environ cinq quarts de

[a] c. 19. p. 443 Dio, p. 652. c. Tac. an. 14. c. 4. p. 220. lieue. Au lieu de Bayes, Dion dit Baules, 'qui eſtoit une maiſon

royale ſur la meſme coſte ; 'Joſeph, Miſene, qui eſtoit auſſi dans le meſme quartier. [a] Le pont eſtoit poſé ſur deux rangs de vaiſſeaux attachez avec leurs anchres, ſur leſquels on avoit mis quantité de terre & de pierres : & on y avoit fait ainſi un grand chemin. 'Il y avoit meſme des hoſtelleries, & des lieux pour ſe repoſer, où l'on trouvoit jusqu'à des ruiſſeaux d'eau à boire. 'On ramaſſa pour cela autant de vaiſſeaux que l'on put : & il falut en faire encore de nouveaux : de ſorte que n'en reſtant plus pour apporter du blé à Rome, 'cette folie y cauſa une fort grande famine, qui dura juſque ſous Claude. Seneque aſſure que lorſque Caius fut tué, il n'y avoit du blé à Rome que pour ſept ou huit jours : [ & c'eſtoit au mois de janvier. ]

Joſ. l. 19. c. 1. p. 652. d. a Suet. p. 442.

Dio, p. 653. a. p. 652. 653.

p. 653. a | Senec. bre. vit. c. 18. p. 371. a | Aur. V. v. Clau. p. 511. d.

'Quand le pont fut fait, Caius revétu d'une cuiraſſe, qu'il diſoit eſtre celle d'Alexandre, & de toutes ſes autres armes, fit des ſacrifices à ſes dieux, particulierement à l'Envie, depeur, diſoit-il, que les dieux ne fuſſent jaloux de ſa grandeur. Il partit enſuite de Bayes à cheval, accompagné de grand nombre de gents de pié & de cheval tous armez ; & en cet equipage il fit ſa grande expedition de traverſer ſon pont juſques à Pouzoles, dans le meſme état que s'il euſt eſté attaquer les ennemis. 'Il paſſa le reſte du jour à Pouzoles, comme pour ſe delaſſer du combat ; & le lendemain il en partit pour repaſſer le pont, habillé comme ceux qui conduiſoient les chariots du cirque, & monté ſur un chariot tiré par les chevaux les plus fameux dans ces jeux. Il avoit avec luy le jeune Darius fils d'Artabane Roy des Parthes, [b] & un grand nombre de ſes amis magnifiquement vétus, & montez auſſi ſur des chariots. L'armée ſuivoit avec quantité de peuple. 'Vers le milieu du pont, il y avoit un throne poſé auſſi ſur des vaiſſeaux. Caius y monta pour faire ſon panegyrique, (car une ſi grande guerre le meritoit bien,) & recompenſer par des eloges & par de l'argent ceux qui avoient eſté les compagnons de ſes travaux & de ſes dangers.

Dio, p. 653. b | Suet. p. 442. 443.

Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. e. b Dio, p. 653. c | Suet. p. 443. Dio, p. 653. c. d.

'Il paſſa là le reſte du jour, & toute la nuit ſuivante à faire feſtin avec ceux de ſa ſuite, les uns ſur le pont, & les autres ſur des bateaux. Car on alluma un ſi grand nombre de flambeaux en cet endroit, & ſur toute la coſte voiſine, que la nuit ne fut pas moins claire que le jour. 'Quand il ſe fut bien rempli de vin & de viandes, il ſe divertit à faire jetter dans la mer toutes ſortes de perſonnes, & ſes amis comme les autres ; & quand ils vouloient remonter ſur les bateaux, il les faiſoit repouſſer à force de rames : de ſorte que quelques uns y furent noyez. 'La pluſ-

d.

e | Suet. c. 32. p. 463

Dio, p. 653. e.

part ſe ſauverent tout ivres qu'ils eſtoient, à cauſe que la mer fut
Sen. bre. vit. c. 18. p 371. a. toujours fort calme durant ce temps là. 'Voilà à quoy Caius employoit toutes les forces de l'Empire, pour imiter la folie d'un prince " qui n'eſt celebre que par ſa vanité & ſon malheur; pendant que le peuple eſtoit pres de tomber dans tous les maux qui
Dio, l. 59. p. 653. e. ſont les ſuites de la famine. 'Il ſemble, ſelon Dion, que ce pont ait eſté rompu auſſitoſt que Caius y eut paſſé. Xerxés.

## ARTICLE XII.

### *Caius fait mourir les bannis, pardonne à Domitius Afer croyant eſtre plus eloquent que luy.*

Dio, p. 654. a. 'COMME Caius avoit extremement depenſé au pont de Pouzoles, il falut faire mourir encore plus de monde qu'auparavant pour s'emparer de leurs biens. 'Dion nomme les principaux de ceux qui perirent alors: & il remarque entre autres un Junius Priſcus Preteur, qui ayant eſté executé ſous pretexte de quelque crime, & ne s'eſtant pas trouvé riche comme on le croyoit, Caius dit ſur cela: Il m'a trompé, il ne meritoit pas « de mourir, & il pouvoit vivre. «

b. 'Ceux meſmes qui eſtoient bannis n'eſtoient pas aſſurez de la vie, & Caius en fit mourir pluſieurs, les uns dans le lieu de leur exil,
Suet. l. 4. c. 28. p. 451. & les autres en les y faiſant conduire. 'Suetone dit qu'il fit mourir generalement tous ceux qui eſtoient releguez dans les iſles, (car il en parle en ces termes,) ſur ce que luy dit un de ceux qui avoient eſté bannis ſous Tibere, & qu'il avoit rappellez. Car luy ayant demandé à quoy il s'eſtoit occupé dans ſon exil, l'autre pour le flater: J'ay toujours demandé aux dieux, luy dit-il, de « voir ce que je voy, Tibere mort, & vous Empereur. Surquoi « s'eſtant imaginé que ceux qu'il avoit bannis ne demandoient auſſi que ſa mort, il envoya les tuer tous.

Phil. in Flacc. p. 990. 991. [Ce que dit Philon eſt plus probable,] 'Que ce prince naturellement cruel, & qui ne ſe ſatisfaiſoit jamais des maux qu'il faiſoit ſouffrir aux autres, ſe trouvant une nuit ſans pouvoir dormir, 'comme cela luy eſtoit fort ordinaire, [a] il ſe mit en fantaiſie
Suet. c. 50. p. 486. [a] Phil. p 991. a. b. que les bannis eſtoient trop heureux, que leur exil n'eſtoit qu'un voyage; qu'ils vivoient dans la tranquillité, dans le repos, dans la liberté, dans l'abondance de toutes choſes; qu'il n'eſtoit pas raiſonnable que des criminels jouiſſent de tant de plaiſirs. Sur cela il fit une liſte des plus conſiderables, & les envoya executer,

'ce qui fut une affliction tres ſenſible pour les plus illuſtres fa- leg p.1039.c.d.
milles de Rome. 'Flaccus qui avoit eſté Prefet d'Egypte, & qui in Flac. p. 991.
eſtoit relegué depuis quelque mois dans l'iſle d'Andros, eſtoit le b.
premier, dit Philon, dans cette malheureuſe liſte. 'Euſebe ra- Euſ. chr.
porte cette action ſi cruelle à la derniere année de Caius. 'Mais Phil. in Flac. p.
on voit par Philon que c'eſtoit avant la diſgrace de Lepidus, 990. e.
[ qui arriva cette année meſme.

Dion raporte en cet endroit l'hiſtoire de Domitius Afer, ]
'homme plus celebre & plus eſtimé pour ſon eloquence que pour Tac an. 4. c.52.
&c. ſes mœurs. [a] Son 'crime n'eſtoit pas d'avoir accuſé ſous Tibere p. 118.
Claudia Pulchra couſine & intime amie d'Agrippine; [b] mais [a] p. 117 Dio, l.
d'eſtre le plus eloquent homme de ſon temps, parceque Caius 59. p. 654. d.
pretendoit l'eſtre luy meſme. 'Et effectivement il avoit beaucoup [b] Dio, p. 654. e.
plus travaillé pour bien parler que pour acquerir les ſciences. Suet. l. 4. c. 53.
'Il répondoit quelquefois aux actions des avocats qui avoient le p. 489.
plus paru. Il s'exerçoit ou à accuſer ou à défendre dans le Senat Suet. p. 490.
les perſonnes conſiderables, ſelon qu'il croyoit la matiere plus
favorable pour declamer : & il y faiſoit meſme entrer les Che-
valiers pour l'entendre. Son eloquence avoit plus de force que
de delicateſſe, '& il réuſſiſſoit aſſez bien lorſqu'il falloit parler p. 489 490.
contre quelqu'un.

'Cependant Domitius l'emportoit encore audeſſus de luy Dio, p. 654. 655.
pour l'eloquence. Il avoit fait faire une ſtatue de Caius [ cette
année avant le 31 d'aouſt, ] & il avoit mis à l'inſcription, que ce
prince à 27 ans eſtoit Conſul pour la ſeconde fois, Il croyoit
par là luy faire honneur, & en tirer quelque recompenſe. Mais il
fut mis en juſtice ſur cela meſme, comme s'il euſt voulu luy re-
procher ſa jeuneſſe, & le violement des loix [qui défendoient
d'entrer ſitoſt dans les charges.] Caius voulut eſtre luy meſme
ſon accuſateur, & il lut en plein Senat un grand diſcours qu'il
avoit fait contre luy. Domitius eſtoit perdu s'il euſt voulu y ré-
pondre : auſſi il s'en garda bien. Il commença au contraire à
louer ce diſcours, comme s'il n'euſt eſté qu'un des auditeurs, à
luy donner des eloges, à en admirer la force & l'eloquence, à
en repeter tous les mots, à les peſer chacun en particulier, à en
relever la beauté : & quand on luy eut ordonné de répondre, il
n'employa que les ſupplications & les larmes : & enfin s'eſtant
jetté à terre, il demanda pardon à Caius, moins comme à un
prince que comme au maiſtre de l'eloquence. Caius qui s'imagi-
noit qu'il luy cedoit effectivement la gloire de la parole, fut ſi
aiſe de ſa ſoumiſſion, qu'il ceſſa d'eſtre en colere contre luy, '& c.

a. b. le fit meſme auſſitoſt Conſul, le [5 ou 6] de ſeptembre. 'Calliſte affranchi de Caius, que Domitius avoit gagné, le ſervit fort bien en cette occaſion: & comme dans la liberté qu'il avoit avec ce prince, il luy faiſoit depuis quelque plainte de ce qu'il avoit dit contre Domitius: Euſſes-tu voulu, luy dit Caius, que j'euſſe perdu un ſi beau diſcours? « «

* V. § 13.

## ARTICLE XIII.

*Vitellius adore Caius: Seneque en danger: Conſuls depoſez.*

[VITELLIUS ſe ſauva par une adreſſe ſemblable à celle de Domitius, ou plutoſt par une baſſeſſe encore plus laſche, & entierement impie.] 'Il s'eſtoit acquis beaucoup de reputation dans le gouvernement de Syrie. Caius jaloux de ſa gloire, & redoutant ſon pouvoir, le rappella dans le deſſein de le perdre, ſous pretexte que c'eſtoit par ſa faute que les Parthes avoient chaſſé [Tiridate, "que Tibere] leur avoit donné pour Roy. 'La crainte de la colere de Caius changea la generoſité de Vitellius en une ſervitude honteuſe, '& il employa en cette occaſion l'adreſſe toute particuliere que la nature luy avoit donnée pour flater. 'Car la premiere fois qu'il put voir Caius, il prit un habit fort modeſte, '& l'aborda avec les ceremonies dont les Romains uſoient envers leurs dieux; c'eſt à dire la teſte voilée, en faiſant divers tours, & ſe jettant enfin à ſes piez. 'Là en verſant quantité de larmes, il l'adora, le traita de divinité, & voua de luy offrir des ſacrifices, s'il echapoit de ce peril.

Dio, p. 661. b. c[val. p. 670.

Tac. an. 6. c. 32. p. 144.

V. Tibere. § 31.

Suet. v. Vit. c. 2. p. 706.

Dio, p. 661. d.

Suet. p. 706. 707.

Dio, p. 661. d.

'Il gagna Caius par ces baſſeſſes, & obtint de luy non ſeulement ſa grace, mais auſſi une grande part dans ſa faveur. 'Mais il fit en meſme temps un tort irreparable à ſa reputation; & il paſſe dans l'hiſtoire pour l'exemple d'un flateur infame. 'Ce fut le premier qui fit la regle d'adorer Caius comme un dieu, '& de ſe proſterner devant luy, ſelon l'uſage qui ſe pratiquoit parmi les barbares, mais qui juſqu'alors avoit paru indigne de la generoſité Romaine. 'Il ſurpaſſa depuis tous les autres pour la flaterie 'ſous Caius & ſous Claude. [a] On raporte de luy une réponſe pleine d'eſprit, mais impie, qu'il fit à une demande impertinente de Caius.

d. Tac. an. 6. c. 32. p. 144.

Suet. p. 706.

Phil. leg. p. 1008. c.

Dio, p. 661. e.

Tac. p. 144.

[a] Dio, p. 661. d. e.

'P. Petronius dont nous aurons à parler dans la ſuite, luy ſucceda au gouvernement de la Syrie [cette année ou la ſuivante.] [b] Quelques uns croient que c'eſt un Petronius Turpilianus, dont

Phil. leg. p. 1025. d [1028. b] Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 639. f. 19. c. 6. p. 675. f.

[b] Vorb. p. 317. 1.

parlent Frontin & Tacite, & qui fut Conſul en l'an 61. [a] Neanmoins celui-ci eſt appellé C. Petronius Sabinus Turpilianus, fils de Publius. [Ainſi il eſtoit plutoſt fils adoptif de celui dont nous parlons : & le temps y convient aſſez.] Tac. an. 14. c. 24. p. 230. [a] Goltz faſt. p. 239 | Onu. faſt. p. 30.

'Dion dit que le celebre Seneque penſa perir en ce temps là, ſans autre crime que d'avoir bien plaidé une cauſe dans le Senat en preſence de Caius : mais qu'on le laiſſa vivre, parcequ'une concubine de Caius aſſura ce prince qu'il mourroit bientoſt d'une maladie qui luy pourriſſoit le corps. 'Et d'ailleurs Caius mepriſoit l'eloquence de Seneque, quoique fort eſtimée en ce temps là. Il pretendoit qu'elle eſtoit trop foible, & diſoit que ce n'eſtoit que du ſable ſans chaux [& ſans liaiſon.] Dio, p. 655. b. c. Suet. l. 4. c. 53. p. 490.

'Le [31 d'aouſt,] jour de ſa naiſſance, les Conſuls [ſubrogez] oublierent d'ordonner au peuple de feſter, croyant ſans doute que les jeux que les Preteurs faiſoient celebrer, ſuffiſoient pour cela. Caius ne le leur pardonna pas. [Il attendit ſeulement juſqu'au] '2 de ſeptembre qui eſtoit le jour de la bataille d'Actium, '& auquel on avoit accoutumé de faire une feſte à cauſe de la victoire d'Auguſte ſur Antoine. 'Car comme Caius eſtoit deſcendu d'Auguſte par Agrippine ſa mere, & d'Antoine par Antonia ſa grandmere, il dit à ſes amis que les Conſuls ne pouvoient manquer de ſe rendre coupables, ſoit en ne ſolenniſant point la victoire d'Auguſte, ſoit en ſolenniſant la défaite d'Antoine. En effet, les Conſuls ayant fait la feſte à l'ordinaire, il leur en fit auſſitoſt un crime, les depoſa le jour meſme, & fit rompre les verges que l'on portoit devant eux : ce qui les affligea ſi fort, que l'un d'eux ſe tua luy meſme. 'Cn. Domitius Corbulo pouvoit eſtre, comme nous avons dit, l'un de ces deux Conſuls depoſez [mais ce ne fut pas luy qui ſe tua. Nous en parlerons ſouvent ſous Neron.] c. 25. p. 455 | Dio, p. 655. c. Dio, l. 51. p 442. l. 59. p. 655. c. c. d. p. 651. c.

'On fut alors trois jours ſans avoir de Conſuls [le 3, 4, & 5 de ſeptembre.] [b] Enfin Domitius Afer & un autre furent nommez par le peuple, ou plutoſt par Caius, qui eſtoit le maiſtre des ſuffrages qu'il avoit rendus au peuple, & qu'il luy oſta bientoſt aprés. Suet. l. 4. c. 26. p. 455. [b] Dio, p. 655. c. d. e.

'Caius abolit [enſuite] les feſtes qu'on faiſoit pour les victoires qu'Auguſte avoit remportées à Actium & en Sicile, quoiqu'il vouluſt qu'on cruſt qu'Agrippine ſa mere eſtoit fille d'Auguſte par un inceſte abominable. Suet. l. 4. c. 23. p. 448.

'Dion marque aprés cela que Caius craignant la puiſſance & le courage de [a] L. Piſo Proconſul d'Afrique, fils de celui qu'on croit avoir empoiſonné Germanicus, oſta à luy & à ſes ſucceſſeurs Dio, p. 656. a.

Note 7.

Tac. hiſ. l. 4. c. 48. p. 120. le commandement de la legion & des Numides auxiliaires ; 'ce que nous avons raporté, ſur l'autorité de Tacite, au temps que M. Silanus eſtoit Proconſul d'Afrique, ["en 37 ou 38.] V. la note 5.

## ARTICLE XIV.

### *Caius paſſe les Alpes; fait ſemblant de faire la guerre aux Allemans, & la fait aux riches des Gaules.*

Dio, l. 59. p. 656. b. 'C'Est aprés tout cela que Dion parle du voyage des Gaules, que Caius fit ſous pretexte de s'oppoſer aux Allemans, qu'on diſoit avoir fait quelques hoſtilitez, mais en effet pour pouvoir mieux piller les richeſſes de cette province & celles de l'Eſpagne, parcequ'il avoit déja epuiſé l'Italie. 'Il ne parla point de ce deſſein, juſqu'à ce qu'un jour eſtant allé à quelques lieues de Rome 'pour voir des bois & des eaux, comme on luy dit qu'il falloit remplir le nombre des Hollandois de ſa garde, il dit tout d'un coup qu'il vouloit aller en Allemagne. Il donna ordre auſſitoſt qu'on fiſt venir beaucoup de legions & de troupes auxiliaires, fit faire de nouvelles levées, preparer des munitions & des vivres en une quantité prodigieuſe, '& partit ſans differer, menant avec luy un grand nombre de gladiateurs, de chevaux [du cirque,] de comediens, de femmes, & de tout ce qui pouvoit ſervir au divertiſſement. 'Les Rois Agrippa & Antiochus l'accompagnerent dans ce voyage. 'Sa marche eſtoit quelquefois ſi viſte, que ſes gardes pouvoient à peine le ſuivre ; & quelquefois ſi lente, qu'il ſembloit ne faire que ſe promener. Il faiſoit meſme nettoyer les chemins par les villes voiſines, & y jetter de l'eau pour empeſcher la pouſſiere.

c. 44. p. 479. Dio, p. 657. a. 'Quand il fut venu au lieu où les legions [qui gardoient le Rhein] eſtoient campées, il fit la revue de ſes troupes, 'qui ſe montoient à deux-cents ou deux-cents cinquante mille hommes. 'Il caſſa divers vieux officiers pour faire l'exact & le ſevere, & en effet pour n'eſtre point obligé de leur donner de recompenſe.

Suet. c. 44. p. 479. Dio, p. 656. c. Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. 'Il paſſa le Rhein ; mais quand il eut un peu avancé dans le pays, il s'en revint ſans avoir rien fait avec tous ces grands preparatifs, [a] & ſans avoir tué un ſeul ennemi, [b] nonobſtant les menaces qu'il faiſoit contre les barbares. [c] Tacite parle d'un prince des Caninefates [1], qui ſe moqua impunément de toute l'expedition de Caius. [d] Il arriva meſme que comme il marchoit en ca- 2.

a Dio, p. 657. a.
b Suet. l. 4 c. 51. p. 487. [Tac. de Germ. c. 37. p. 135
c hiſt. l. 4. c. 15. p. 90
d Suet. c. 51. p. 487.

1. peuples qui occupoient une partie de la Hollande.

roſſe

roſſe entre ſon armée & quelques lieux étroits, quelqu'un ayant dit que l'on verroit bien de la confuſion & du trouble, ſi l'ennemi venoit à paroiſtre; la frayeur le ſaiſit tellement, qu'il monta auſſitoſt à cheval, & courut vers les ponts pour repaſſer le Rhein: & les ayant trouvé ſi embaraſſez de valets & de bagage qu'il ne pouvoit paſſer, il ſe fit porter de main en main, croyant ne pouvoir jamais eſtre aſſez toſt hors de l'Allemagne.

[ Cependant les ennemis ne ſongeoient pas ſeulement à venir: de ſorte que s'eſtant raſſuré, ] 'il commença à jouer à la guerre. Il fit une fois cacher quelques Allemans de ſa garde au delà du Rhein, afin qu'on luy vinſt dire que les ennemis venoient. Il quitta auſſitoſt ſon diſner pour courir aprés les ennemis; & s'eſtant avancé juſques dans un bois voiſin, il y paſſa le reſte du jour à faire couper des arbres pour s'eriger des trophées. Une autre fois il donna ordre qu'on fiſt un peu avancer dans la campagne quelques enfans qu'on avoit donnez en oſtage, & qui ne demandoient qu'à etudier, & non à s'enfuir, afin de ſe donner le divertiſſement de les pourſuivre au milieu de ſon ſouper, & de les ramener chargez de chaines. Aprés cela il diſtribuoit des couronnes à ſes ſoldats, & les exhortoit de ſouffrir un peu la fatigue de la guerre, en attendant un meilleur temps. 'Et il écrivoit au Senat & au peuple de Rome des lettres vehementes contre ceux qui ſongeoient à ſe divertir, à ſe promener, à faire bonne chere, durant que Ceſar eſtoit aux mains avec les ennemis, & expoſé à tant de dangers.

c. 45. p. 480.

p. 481.

'Dion dit ſeulement qu'il prit une fois quelques Allemans par tromperie. [a] Mais ſon plus grand exploit fut de recevoir un Adminius qui ſe vint rendre à luy avec quelque peu d'autres, ayant eſté chaſſé de ſon pays par [1] Cinobellin ſon pere, Roy [ou plutoſt l'un des Rois ] d'Angleterre. Il écrivit ſur cela à Rome des lettres magnifiques, comme s'il ſe fuſt rendu maiſtre de toute cette grande iſle, & ordonna aux couriers, de ne mettre pié à terre qu'à la porte du palais, & de ne donner ſes lettres aux Conſuls qu'en preſence du Senat aſſemblé dans le temple de Mars, 'où Auguſte avoit ordonné qu'on traitaſt de ce qui regarderoit la guerre, les victoires, & les triomphes.

Dio. l. 59. p. 657. a.
[a] Suet. l. 4. c. 44. p. 479.

l. 2. c. 29. p. 196.

'Il ne laiſſa pas avec cela de ſe faire proclamer ſept fois Imperator par ſon armée, [ comme on avoit accoutumé de faire quand les Princes avoient remporté quelque victoire: & cela ſe marquoit ſur leurs medailles. ]

Dio, p. 657. a.

1, apparemment le meſme que Dion appelle Cynobellin, *l. 60. p. 678. 679. c.*

p. 656. c. d. 'Il fit cependant autant de maux à ſes ſujets qu'il en fit peu à ſes ennemis. Car ne ſe contentant pas des grands preſens qu'il ſe faiſoit donner par les villes & par les particuliers, il prenoit les biens des riches, & ſouvent les faiſoit mourir ſous divers pretextes. Il vendoit leurs terres en perſonne, afin qu'on fuſt obligé p. 657. b. de les acheter ce qu'il vouloit. 'Jouant un jour aux dez, & ſe trouvant ſans argent, il ſe fit apporter le regiſtre du denombrement des Gaules, pour voir ceux qui avoient le plus de bien, & commanda qu'on les fiſt mourir. Aprés cela il reprit ſon jeu, en ſe moquant de ceux qui ſongeoient à gagner quelques pieces Suet. c. 41. p. 477. d'argent pendant qu'il avoit gagné des millions. 'On raporte encore une autre action de luy d'une brutalité ſemblable; mais on n'en marque pas le temps.

Dio, p. 657. b. c. [Il faiſoit quelquefois tuer des gents par fantaiſie,] 'comme un Julius Sacerdos, homme riche, mais non aſſez pour meriter la mort. Dion dit que ſon nom [de Jule] fut cauſe de ſon malheur. a. 'Il faiſoit tuer ſes ſoldats, tantoſt un à un, tantoſt pluſieurs à la Suet. c. 29. p. 461. fois, en ſorte que ſon armée en diminua extremement. 'Il avoit accoutumé tous les dix jours de voir la liſte des priſonniers, pour marquer ceux qu'il vouloit qu'on fiſt mourir, & il appel- c. 27. p. 457 | Dio, p. 657. a. loit cela mettre ſes contes au net. 'Mais une fois en voyant cette liſte, il commanda ſans autre forme, & ſans ſavoir ſeulement de quoy on accuſoit les priſonniers, qu'on les menaſt" tous au ſup- Note 2. Dio, p. 657. a plice. 'D'autres diſent meſme que ce n'eſtoient pas des priſonniers, mais une troupe de gents [ qui n'eſtoient accuſez de rien.]

## ARTICLE XV.

### *Conjuration de Getulicus & Lepidus punie ſeverement: Les ſœurs de Caius bannies: Claude en danger.*

Dio, l. 59. p. 657. c | Suet. l. 5. c. 9. p. 512. [ON decouvrit en ce temps là une conjuration vraie ou pretendue contre Caius.] 'Dion en parle comme d'une imagination, & Suetone la ſuppoſe pour veritable. [a] Lipſe croit que c'eſt celle que Tacite dit avoir eſté decouverte à Caius par un Anicius Cerealis. [b] On en faiſoit chefs [1] Getulicus & Lepidus. 1. [Cnæus] [c] Lentulus Getulicus eſtoit un homme de qualité, qui commandoit depuis dix ans les armées d'Allemagne. [d] Cet emploi l'avoit maintenu dans les divers changemens arrivez ſous

a Tac. an. 16. c. 17 p. 271 | l. 34.
b Suet. l. 5. c. 9. p. 512.
c Dio, p. 657. c.
d Tac. an. 6. c. 30. p. 144.

1. La pluſpart écrivent *Gatulicus*.

Lan de J.C. 39, de Caius 2, 3.

Tibere : 'mais il falut perir ſous Caius, parcequ'il eſtoit, dit Dion, aimé des ſoldats 'à cauſe de ſa grande douceur. [a] Nous avons encore un monument de quelques ſacrifices que la flaterie fit faire le 27 octobre, parcequ'on avoit decouvert, dit l'inſcription, les deſſeins impies de Cn. Lentulus Getulicus.

Dio, p. 657. c. Tac. p. 144 | Suet. l. 7. c. 6. p. 665. a Grut p. 117. 3.

'Sa charge fut donnée à Galba depuis Empereur, qui des le lendemain qu'il fut arrivé au camp, fit voir qu'il avoit plus de fermeté & d'exactitude pour la diſcipline, que n'avoit eu Getulicus.

Suet. l. 7. c. 6. p. 665.

'Pour M. Æmilius Lepidus, on croit qu'il eſtoit fils de Julie petite-fille d'Auguſte, & ſœur d'Agrippine, mere de Caius, [dont il eſtoit ainſi couſin germain.] 'Dion comme nous avons dit, le fait mari de Druſille ſœur de Caius. [b] Ce prince l'aimoit extremement, & peuteſtre trop, 'ſi Dion ne le confond point avec un M. Lepidus Mneſter comedien. [c] Il luy avoit permis d'entrer dans les charges cinq ans avant l'age preſcrit par les loix, & il luy promettoit de le faire ſon ſucceſſeur. 'Les loix de la pudeur n'empeſcherent point que ce Lepidus n'euſt un commerce inceſtueux avec les ſœurs de Caius, Agrippine, & Liville [nommée auſſi Julie,] 'On pretend qu'il vouloit par là s'elever à la monarchie, [d] & qu'Agrippine de ſon coſté vouloit arriver par ce crime où elle arriva depuis par d'autres. 'Caius le fit donc mourir comme coupable d'avoir conſpiré contre luy, [e] & luy fit trancher la teſte par un Tribun nommé Decimus.

Tac. an. 14. c. 2. p. 219 | not. f. Dio, l. 59. p. 648. b | 657. c. b p. 657. c. Suet. l. 4. c. 36. p. 468. c Dio, p. 657. d. Rutil. itin. l. 1. p. 133. p. 133. d Tac. an. 14. c. 2. p. 219. Dio p. 657. d | Suet. l. 4. c. 24. p. 451. e Sen. ep. 4. p. 74. f.

[f] Il condanna en meſme temps ſes deux ſœurs [Agrippine & Liville,] comme adulteres, & comme complices des mauvais deſſeins de Lepidus contre luy, & les relegua dans l'iſle Ponce, 'ajoutant avec menaces qu'il avoit auſſi bien des épées que des iſles. [g] Il écrivit enſuite au Senat qu'il avoit echapé une conjuration bien dangereuſe, (car il aimoit à ſe plaindre,) & fit une grande invective contre ſes ſœurs, à qui il reprochoit des choſes infames; '& il n'eut pas honte de publier les billets qui regardoient leurs dereglemens. 'Il envoya à Rome trois poignars pour eſtre conſacrez à ſon Mars vengeur, avec une inſcription qui marquoit qu'ils avoient eſté deſtinez pour le tuer : '& il voulut qu'Agrippine portaſt ſur elle juſqu'à Rome l'urne où eſtoient les os de Lepidus. [Mais une punition ſi ſenſible ne fut pas encore capable d'arreſter les dereglemens & l'ambition d'une princeſſe qui ne rougit pas d'epouſer ſon oncle pour regner,] '& conſentit "que ſon fils luy donnaſt la mort pourvu qu'il fuſt ſouverain.

*Me occidat, modò imperet.*

f Dio, p. 657. d | Suet. p. 451. Suet. c. 29. p. 461. g Dio p. 657. e. Suet. p. 451. Suet. p. 451. 452 | Dio, p. 657. d. Dio, p. 657. c. l. 61. p. 590. b.

'Caius vendit tous les ornemens, les meubles, les eſclaves, & Suet. c. 39. p. 474.

meſme les affranchis de ſes ſœurs, & il en tira de tres grandes ſommes; [parcequ'il les vendoit ſans doute luy meſme.] auſſi-bien que les terres qu'il avoit confiſquées ſur les principaux des Gaulois.

Dio, l. 59. p. 656. d.

e] Suet. p. 474. 'Voyant que ce trafic luy réuſſiſſoit, il fit venir les plus beaux meubles de la maiſon imperiale, & les vendit de la meſme maniere, faiſant acheter l'honneur qu'ils avoient eu de ſervir à Antoine, ou à Auguſte, ou à ſa mere, ou à d'autres de cette qualité. 'Il falut tant de voitures pour faire venir ces meubles d'Italie, que ſouvent les moulins ne pouvoient aller, [parcequ'on ſe ſervoit alors de chevaux pour les faire tourner,] & l'on manquoit de pain à Rome.' Avec tout cela ſes profuſions eſtoient ſi grandes, qu'il depenſoit encore plus d'argent qu'il n'en pouvoit tirer par tant de voies criminelles ou infames.

p. 474.

Dio, p. 656. e.

[C'eſt peuteſtre à ce temps-ci qu'il faut rapporter ce que dit Suetone,] 'que dans une conjuration les principaux affranchis, & les Prefets du Pretoire, (car il parle ainſi,) ayant eſté nommez comme complices, quoiqu'ils ne le fuſſent pas, Caius les fit venir en particulier, tira ſon épée, & leur proteſta qu'il eſtoit preſt de ſe donner volontairement la mort, s'il falloit qu'ils cruſſent qu'il la meritaſt. Il ne laiſſa pas de les avoir toujours depuis pour ſuſpects, & taſcha de les mettre mal enſemble, par les mauvais raports qu'il faiſoit des uns aux autres.

Suet. c. 56. p. 494.

v. Veſ. c. 12. p. 732. 'Quand on ſceut à Rome la mort de Lepidus & de Getulicus, Veſpaſien alors Preteur, qui ne cherchoit qu'à flater Caius, opina à jetter [dans la riviere] les corps des conjurez, & à leur refuſer la ſepulture. 'Le Senat ne manqua pas de decerner auſſi divers honneurs à Caius, entre autres le petit triomphe, [qu'on appelloit l'Ovation.] Il deputa auſſi Claude ſon oncle avec quelques autres tirez au ſort, pour luy aller témoigner juſque " dans le Pays-bas où il eſtoit alors, la joie que toute la compagnie avoit de ſa conſervation. 'Caius ſe plaignoit que le Senat le mepriſoit lorſqu'il ne luy decernoit que des honneurs mediocres; & ſe plaignoit auſſi lorſqu'il luy en decernoit de plus grands, comme ſi ce corps puiſſant euſt voulu ſe mettre audeſſus de luy, & euſt pretendu luy pouvoir donner quelque choſe. Il trouva cette fois-ci qu'on ne luy avoit pas fait aſſez d'honneur, & qu'on luy envoyoit trop peu de deputez. Cependant il y en eut pluſieurs qu'il ne voulut point recevoir, & à qui il ordonna de s'en retourner avant meſme qu'ils fuſſent dans les Gaules, comme ſi c'euſſent eſté des eſpions: & ceux qu'il receut, il ne leur fit aucune civi-

l. 5. c. 9. p. 513. Dio, p. 657. 658.

*in Germaniâ.*

Dio, p. 658. a. b. c.

Digitized by Google

lité. 'Il témoigna auſſi trouver fort mauvais qu'on luy euſt envoyé ſon oncle, comme s'il euſt beſoin d'un tuteur. Il ne le renvoya pas neanmoins, 'mais on pretend qu'il l'euſt fait mourir s'il euſt fait paroiſtre un peu plus d'eſprit: ' & il y en a meſme qui diſent que des qu'il fut arrivé, on le jetta dans la riviere. 'Caius écrivit auſſi au Senat, qu'il ne vouloit point qu'on fiſt aucun honneur particulier à ſes parens. Suet. l. 5. c. 9. p. 513. Dio, p. 658. c. Suet. p. 513. Dio, p. 658. a.

'Depuis cela le Senat luy ayant envoyé une deputation plus nombreuſe, & qui luy apportoit de plus grands honneurs, il la receut avec joie, & alla meſme au devant. Cette ſeconde deputation ne vint que depuis, [peuteſtre au commencement de l'année ſuivante.] c.

'Cependant on pourſuivoit à Rome ceux qui avoient eſté liez d'amitié avec les ſœurs du prince, ou avec ceux qu'il avoit fait executer. Il y eut meſme des Ediles & des Preteurs qui furent obligez de quitter leurs charges pour eſtre mis en juſtice. 'Sofonius Tigellinus, [ſi celebre ſous Neron par ſes crimes,] fut alors banni pour avoir violé l'honneur d'Agrippine. Ces pourſuites epouventoient le Senat, & encore plus la crainte de ce que pouvoit faire à l'avenir un prince ſi cruel & ſi infame, conſeillé par les Rois Agrippa & Antiochus, qu'on croyoit luy inſpirer la violence & la tyrannie. d. c.

## ARTICLE XVI.

### *Caius epouſe Cæſonia: Galba defait les Allemans.*

'APRES que Caius eut chaſſé ſes ſœurs, il repudia ſa femme Pauline dont il eſtoit las, pour epouſer Milonia Cæſonia 'fille d'une Veſtilia, qui eſtoit accouchée de deux enfans à ſept mois, d'un à onze, & de Cæſonia à huit: & tous ces enfans avoient vécu. 'Cæſonia n'eſtoient ni jeune, ni fort belle lorſque Caius l'epouſa, & elle avoit trois filles d'un autre mari [a] encore vivant: [b] mais elle avoit un art tout particulier de ſe faire aimer. De ſorte que Caius s'attacha à elle avec plus d'ardeur & plus longtemps qu'à toutes les autres. 'On croit meſme qu'elle luy avoit donné pour cela quelque bruvage, qui fit plus d'effet qu'elle ne vouloit, & qui luy ayant troublé l'eſprit, fut cauſe de cette fureur qui luy faiſoit commettre tant de cruautez: 'car il l'avoit aimée avant que de l'epouſer. 'Ce fut pour cela qu'on la fit mourir aprés qu'on eut tué Caius. 'Neanmoins la legereté de Caius Dio, p. 658. c. d. Plin. l. 7. c. 5. p. 145. c. Suet. l. 4. c. 25. p. 453. [a] Dio, p. 641. d. e. [b] Suet. p. 453. c. 50. p. 485. Juv. ſat. 6. v. 615. Joſ. l. 19. c. 2. p. 566. f. Dio, p. 658. d. Joſ. p. 666. f. Dio, p. 541. e.

eſtoit ſi grande, qu'on croit qu'il s'en fuſt laſſé comme des autres, s'il euſt vécu d'avantage.

Suet. l.4.c.25.p. 453. 'Suetone dit que Caius l'epouſa le jour meſme qu'elle eſtoit accouchée d'une fille, & qu'il ſe declara en meſme temps ſon

Dio, p. 658. d. mari, & le pere de l'enfant. 'Selon Dion, il l'epouſa environ un

Suet. c. 25. p. 453 | Dio, val. p. 673. mois avant ſes couches. 'Il nomma l'enfant Julia Druſilla. Il la porta par tous les temples des deeſſes, & la mit ſur les genoux de Minerve, comme pour luy donner le ſoin de la nourrir & de

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. b. l'elever. 'Il la mit de meſme ſur les genoux de Jupiter, diſant qu'elle leur appartenoit egalement, à Jupiter & à luy, qu'ils eſtoient tous deux ſes peres, & qu'il laiſſoit à juger duquel des

Suet. c. 25. p. 453. deux elle tiroit une plus noble origine. 'Au reſte il ne pouvoit juger qu'elle luy appartinſt plutoſt qu'à un autre, que par la cruauté que cet enfant témoignoit déja. Car il ſembloit qu'elle vouluſt arracher avec les mains les yeux & la bouche aux enfans

Joſ. l. 19. c. 2. p. 667. d. qui ſe jouoient avec elle. 'Elle fut tuée avec ſa mere.

a Suet. l. 4. c. 42. p. 477. 478. [a] Aprés ſa naiſſance, Caius ſe plaignant qu'il n'avoit plus ſeulement à ſoutenir les depenſes d'un Empereur, mais auſſi celles d'un pere, ſe fit donner des contributions pour avoir de quoy

p. 478 | Dio, p. 659. b. nourrir ſa fille & la marier. 'Il declara auſſi qu'il recevroit des étrennes le premier de janvier, comme Auguſte avoit fait autrefois, [ mais non par avarice comme Caius, ]

Suet. p. 478 | Dio, p. 662. d. 'qui avoit une telle paſſion pour l'argent, qu'il ſe promenoit ſouvent nuds piez ſur l'or qu'il avoit amaſſé, & quelquefois meſme ſe rouloit deſſus.

[Les Allemans qui ſans doute avoient eſté effrayez par le bruit

Suet. l. 7. c. 6. p. 666. de la venue de Caius, ſe raſſurerent bientoſt, ]' & entrerent meſme juſque dans les Gaules. [ Et c'eſt peuteſtre en cette occaſion

l. 4. c. 51. p. 487. qu'arriva ce que raporte Suetone, ]'que Caius ayant oui dire que les Allemans s'eſtoient revoltez, ſongeoit déja à s'enfuir, & à chercher des vaiſſeaux pour paſſer en Orient ; ne trouvant de repos & de conſolation, que dans la penſée que ſi les ennemis paſſoient les Alpes & s'emparoient de Rome, il auroit au moins de reſte les provinces d'outre-mer. Suetone paroit avoir cru que Caius eſtoit alors à Rome, ce qui rendroit ſa laſcheté encore plus incroyable.

l. 7. c. 6. p. 666. 'Quoy qu'il en ſoit, les Allemans eſtant entrez vers ce temps-ci dans les Gaules, Galba les en repouſſa avec tant de valeur, que Caius fut obligé de reconnoiſtre ce ſervice par les louanges

Dio, p. 656. c. & les recompenſes qu'il donna & à luy & à ſes ſoldats, 'quoiqu'il ne viſt qu'avec peine les Generaux de ſes armées remporter

Perſ. ſaty. 6. p. 599. 600. quelque avantage ſur les ennemis. 'Un poete de ce temps là dit

que Caius envoya une lettre envelopée de laurier [en ſigne de victoire] à cauſe d'une grande défaite des Allemans, dont Cæſonia diſtribuoit les depouilles ; ' & Veſpaſien alors Preteur demanda à faire des jeux extraordinaires pour cette victoire. Suet. l. 8. c. 2. p. 732.

'Il y eut cette année là de fort grandes chaleurs à Rome ; & il ſemble meſme que c'eſtoit bien pres de l'hiver. Dio, p. 658. e.

## ARTICLE XVII.

*Rome ſans Conſul, & dans la conſternation: Caius veut des étrennes, donne des jeux ; fait mourir le Roy Ptolomée.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 40, DE CAIUS 3, 4.

*'Caius Auguſtus III, ſeul Conſul.* Dio, p. 659. a. c. Suet. l. 4. c. 17. p. 439.

[a] CAIUS fut ſeul Conſul les douze premiers jours de cette année ; non qu'il n'euſt point voulu avoir de collegue, mais parceque celui qui le devoit eſtre eſtant mort à Rome peu de jours auparavant, il ne le ſceut pas aſſez toſt pour en prendre un autre. Il commença ce troiſieme Conſulat à Lion, '& parut le premier de janvier à la porte du palais, pour recevoir les étrennes que tout le monde ſe preſſa de luy apporter. [a] Dio, p. 658. 659 | Suet. p. 439. Suet. c. 42. p. 478.

Note 9. [Ce fut apparemment à cauſe de ſon Conſulat] 'qu'il fit celebrer à Lion les jeux dont parlent Dion & Suetone, avec des combats d'eloquence en latin & en grec, où l'on dit que ceux qui eſtoient vaincus, eſtoient obligez de fournir le prix dû aux victorieux, & de faire leur eloge ; & que ceux qui avoient tout à fait mal réuſſi, eſtoient condannez à effacer leurs pieces avec une éponge, ou meſme avec la langue, s'ils ne vouloient eſtre punis à coups de ferules, [comme les ecoliers,] ou eſtre jettez dans le Rhone ; 'd'où vient qu'un poete dit d'un homme, qu'il trembloit comme un orateur qui avoit à declamer à Lion devant [b] 'l'autel [d'Auguſte,] 'poſé au confluant du Rhone & de la Sône. 'Quelques uns croient neanmoins que ces jeux de Caius à Lion, ſont ceux qu'on avoit accoutumé d'y faire à cauſe de cet autel : [& en ce cas, il ne les faudra mettre qu'au temps qu'il partit des Gaules.] c. 20. p. 443 | Dio, p. 656. c. Juv. ſat. 1. p. 8. [b] V. Auguſte 59. Grut. p. 13. 15. Pagi, 177. § 6.

'Caius eut auſſi ſes étrennes à Rome, quoiqu'il n'y fuſt pas ; & chacun mit le preſent qu'il vouloit faire, ſur le throne qu'on luy avoit preparé dans le Capitole. 'Mais tout le monde y eſtoit dans une ſi étrange conſternation, que n'y ayant point de Con- Dio, p. 659. b. a. b. c.

L'an de J.C. 40, de Caius 3, 4.

ſul, aucun des Preteurs ne voulut ni aſſembler le Senat, ni faire aucune autre fonction du Conſulat, quoique cela leur appartinſt, de peur que Caius ne diſt qu'on avoit fait la ſienne. Ainſi tous les Senateurs s'en allerent d'eux meſmes dans le Capitole, où ils firent les ſacrifices [ordinaires,] " rendirent leurs reſpects, au throne de Caius, comme s'il y eut eſté luy meſme, & y mirent les étrennes qu'ils luy vouloient donner. De là ils s'aſſemblerent ſans convocation dans le Senat, où ils ne firent durant tout le jour que donner des eloges & ſouhaiter des proſperitez à l'Empereur, avec d'autant plus de ſoin & plus de chaleur, qu'ils le faiſoient avec moins d'inclination. Le troiſieme jour auquel il falloit faire des vœux ſolennels, tous les Preteurs enſemble convoquerent le Senat. Mais on ne fit encore aucun decret, juſqu'à ce qu'on euſt eu nouvelle que Caius avoit quitté le Conſulat au bout de douze jours. Car alors ceux qui avoient eſté nommez pour ſucceder, entrerent en charge, & firent leurs fonctions à l'ordinaire.

" περιεπεμψαν.

Onu. in faſt. p. 198. c. 'On croit que ces Conſuls eſtoient Publicola, & Nerva, parce-qu'ils ſont marquez l'année precedente comme Conſuls ordinaires dans la chronique de S. Proſper, & dans celle de Caſſiodore, qui mettent pour celle-ci [Caius] Ceſar, & Julien. 'Onuphre veut auſſi que Sex. Nonius Celer, & Junius Quintilianus, marquez par Frontin comme Conſuls entre les années 38 & 49, & qui ne ſe liſent point dans les faſtes, l'aient eſté cette année depuis le 1r de juillet. [Nous ne voyons en tout cela rien de certain.]

c [Front. de aq. p. 119.

Dio, p. 659. c. d. 'L'un des premiers arreſts des nouveaux Conſuls, fut qu'on rendroit à Tibere & à Druſille les meſmes honneurs le jour de leur mort, que l'on rendoit à Auguſte, parceque Caius l'avoit ordonné par une lettre.

c [Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c. 'Pour Caius, la premiere choſe que l'on marque de luy pour cette année, eſt la mort de Ptolomée Roy [d'une partie] de l'Afrique, '& couſin germain de Germanicus ſon pere: car il eſtoit fils de [Cleopatre] Selene fille d'Antoine [& de la grande Cleopatre, comme Germanicus eſtoit " né d'Antonia fille du meſme Antoine.] 'Il eſtoit fils de Juba, [à qui Auguſte avoit donné les deux Mauritanies.] Caius l'ayant fait venir à ſa Cour, il le receut fort honorablement: b & auſſitoſt aprés, jaloux de ce que ce prince eſtant entré au theatre durant que Caius y faiſoit celebrer des jeux, l'eclat de ſa pourpre l'avoit fait regarder de tout le monde, 'ou ſeulement à cauſe que l'on ſavoit qu'il poſſedoit de grandes richeſſes, 'il le fit arreſter, & l'envoya en exil: & puis par une

Suet. l. 4. c. 26. p. 453. 454.

V. Auguſte § 5. 7.

Dio, p. 659. c [ Plin. l. 5. c. 1. p. 93. b.

a Dio, p. 659. c [ Suet. l. 4. c. 35. p. 466.

b Suet. p. 466.

Dio, p. 659. c.

Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c.

étrange

étrange perfidie, il le fit mourir cruellement, [apparemment en chemin.] [a]Sa mort cauſa la revolte de ſes ſujets, ſuſcitez par Edemon ſon affranchi qui vouloit vanger la mort de ſon maiſtre. [b]Caius fit mourir avec luy beaucoup d'autres perſonnes.

Dio, p. 659. c] Suet. c. 26. p. 454. [a] Plin. l. 5. c. 1. p. 92. c. [b] Dio, p. 659. e. & p. 670. a] Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c] Tac. an. 11. c. 8. p. 156.

V. Tibere §. 31. 32.

[c]Outre Ptolemée, on vit encore un autre ſouverain dans les priſons de Caius. Ce fut Mithridate Roy d'Armenie. Mais Caius ſe contenta de l'envoyer en exil, [& nous aurons encore à parler de luy ſous Claude.]

## ARTICLE XVIII.

*Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramaſſe des coquilles.*

[1]LA mort de Ptolemée arriva vers le temps que Caius fit ſemblant de paſſer en Angleterre, [que nous appellons ainſi pour ne pas faire de confuſion entre la grande & la petite Bretagne, quoique les Anglois peuples d'Allemagne qui luy ont donné ce nom, n'y ſoient venus que 400 ans après ceci.] [1]Jule Ceſar eſtoit entré autrefois dans cette iſle, & y avoit meſme remporté quelques victoires ſur les habitans; & neanmoins il l'avoit plutoſt fait connoiſtre aux Romains, qu'il ne la leur avoit ſoumiſe. Les guerres civiles empeſcherent longtemps Auguſte d'y ſonger: & lors meſme qu'il fut paiſible, il crut qu'il eſtoit de la prudence de ne pas penſer à conquerir ce pays, [2]mais de ſe contenter des civilitez que luy faiſoient quelques uns des princes de l'iſle, & de quelques petites douanes qu'on faiſoit payer aux habitans pour les marchandiſes qu'ils apportoient dans les Gaules, ou qu'ils en tiroient. Il conſideroit que quand on auroit conquis toute l'iſle, il y faudroit entretenir des garniſons, qui conſumeroient tout ce qu'on en pourroit tirer par les tributs; ſans parler des ſeditions & des revoltes, qui ne pourroient pas manquer d'y arriver quelquefois; & qu'ainſi il valoit mieux avoir pour amis que pour ſujets des peuples dont il n'y avoit rien à eſperer, ni rien à craindre. Car on ſavoit bien qu'ils n'entreprendroient pas de venir attaquer l'Empire. [Et l'experience a fait voir que ce raiſonnement eſtoit tres ſage.] [1]Tibere [qui n'aimoit point la guerre,] n'avoit garde d'agir contre cette regle. Mais Caius [qui n'avoit pas la meſme prudence,] voulut entreprendre de paſſer dans cette iſle: [& il l'euſt fait ſans doute,] s'il n'euſt eſté egalement leger à former des deſſeins & à les quitter.

Dio, p. 659. e. [1] Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. [2] Strab. l. 2. p. 115. 116. l. 4. p. 200. 201. [1] Tac. v. Agr. c. 13. p. 143.

[1]Il vint donc aux extremitez des Gaules qui regardent l'An- [1] Dio, p. 659. e.

gleterre, comme preſt à y fondre avec toutes ſes forces. Il fit ranger toutes ſes troupes ſur la coſte; il monta ſur ſes galeres; il avança quelque peu dans l'Ocean; & puis s'en revint. Il monta
e [Suet. l. 4. c. 46. p. 481. 482. enſuite ſur un throne elevé, 'fit diſpoſer toutes les machines de guerre, ſonner les trompettes, donner le ſignal du combat, ſans que perſonne puſt deviner ce qu'il vouloit faire: & puis tout d'un coup il ordonna aux ſoldats de ramaſſer les coquilles qui eſtoient ſur le rivage, tant qu'ils en pourroient mettre dans leurs habits & dans leurs caſques: Ce ſont, dit-il, les depouilles de « l'Ocean, dont il faut orner le palais & le Capitole, & embellir « noſtre triomphe. Aprés cela, auſſi glorieux que s'il avoit ſoumis « l'Ocean à ſes loix, il diſtribua quelque argent à ſes ſoldats: & comme s'il leur euſt fait une liberalité toute extraordinaire: Allez, compagnons, leur dit-il; allez vous rejouir: vous voilà « Suet. p. 482. riches. 'Il fit baſtir pour monument de ſa victoire une fort haute « tour pour ſervir de phare, & conduire les vaiſſeaux durant la nuit. [Je ne ſçay ſi c'eſt la tour d'Ordre qui eſt à l'entrée du port Buch. de Belg. l. 4. c. 10. §13. 14. p. 145. de Boulogne: ] 'Bucherius le ſoutient, & fait la deſcription de cette tour.

Suet. p. 482. Dio. p. 659. e. a Suet. c. 47. p. 483. 'Caius ne ſongea plus aprés cela qu'aux préparatifs de ce beau triomphe, pour lequel il amenoit tant de coquilles: a & il manda à ſes Intendans de luy en preparer un le plus magnifique qu'on euſt encore vu, ſans y depenſer neanmoins beaucoup du ſien, puiſqu'ils avoient droit ſur les biens de tout le monde. De ſon coſté il fit prendre les plus hauts d'entre les Gaulois, comme les plus dignes de paroiſtre en un triomphe, pour les joindre à quelques transfuges, & à un petit nombre de priſonniers qu'il avoit faits. Il y avoit meſme parmi eux des perſonnes de qualité. Il leur donnoit des noms Allemans, & les contraignoit d'apprendre l'Alleman, de laiſſer croiſtre leurs cheveux, & de les faire rouſſir, afin qu'on les priſt pour des Allemans. Il faiſoit auſſi mener à Rome les galeres ſur leſquelles il avoit vu l'Ocean; & il voulut qu'on les tranſportaſt par terre une partie du chemin; c'eſt à dire apparemment depuis Bordeaux juſqu'à Narbone.]

## ARTICLE XIX.

### *Caius revient à Rome plus cruel que jamais.*

Suet. c. 48. p. 483. 484. 'CAIUS avant que de ſortir des Gaules, voulut faire paſſer au fil de l'épée les legions qui avoient fait ſedition au com-

mencement de Tibere. On le detourna avec peine d'un ſi horrible deſſein. Mais il continua, quoy qu'on luy puſt dire, à vouloir au moins les decimer. Il les fit donc aſſembler ſans armes, & meſme ſans épées, pour recevoir ſes commandemens: & pendantqu'il leur parloit, la cavalerie les environnoit par ſon ordre. Mais ils ſe douterent de la choſe, & la pluſpart commencerent à s'ecouler pour aller prendre leurs armes, & ſe mettre en état de ſe défendre en cas qu'on leur vouluſt faire violence. Des que Caius s'en apperceut, il quitta l'aſſemblée comme en fuyant, & ſe haſta de gagner Rome pour y decharger ſa colere contre le Senat, qu'il diſoit luy avoir fait une grande injure, de ne luy avoir pas decerné l'honneur du triomphe.

'Le Senat n'avoit garde de le faire, ſi Caius luy avoit défendu de luy decerner aucun honneur, comme le dit Suetone; '& il ſe trouvoit étrangement embaraſſé ſur ſa pretendue victoire d'Angleterre. C'eſtoit ſe moquer de luy que de luy en faire des complimens; & d'autre part on diſoit qu'il en parloit ſerieuſement comme d'une grande action. [On ne ſçait point quel parti prit le Senat:] 'L'hiſtoire marque ſeulement qu'il envoya des deputez à Caius, pour le prier de ſe haſter de revenir. Les deputez le rencontrerent qui revenoit déja, aprés la peur que luy avoient fait ſes ſoldats. Ainſi comme il eſtoit alors en ſa mauvaiſe humeur, il les receut fort mal: Oui, oui, j'iray à Rome, leur dit-il; & celui ci, frapant ſur le pommeau de ſon épée, y viendra auſſi avec moy. Il fit meſme afficher [dans Rome] qu'il revenoit, mais ſeulement pour ceux qui deſiroient ſon retour, pour les Chevaliers & pour le peuple: mais que le Senat ne l'auroit plus jamais pour citoyen ni pour prince.

[Quand il approcha de Rome,] 'il ne ſouffrit point qu'aucun Senateur ſe preſentaſt devant luy. Il ne voulut pas neanmoins entrer en triomphe, ou le differa à un autre temps, & ſe contenta de l'Ovation. Il fit ſon entrée de cette ſorte le [31 d'aouſt] jour de ſa naiſſance, quatre mois [& quelques jours] avant ſa mort. 'Il s'en falut peu qu'il n'exterminaſt alors tout le Senat, parcequ'on ne luy avoit decerné que des honneurs humains, 'Mais pour le peuple, l'ayant fait aſſembler, il luy jetta beaucoup d'or & d'argent durant pluſieurs jours du haut de la baſilique Julienne. Diverſes perſonnes furent tuées en le voulant recevoir, [ſoit à cauſe de la foule, ſoit] parcequ'il y avoit meſlé, à ce qu'on diſoit, de petits couteaux.

'Il fit alors executer un Caſſius Betilinus; & voulut que Capi-

p. 484. Dio. p. 659. 660.

* Suet. c. 49. p. 484.

p. 484.

Dio. p. 660. a.

a. b| Suet. c. 37. p. 470| Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 657. g.

Dio, p. 660. b.

ton ſon pere, qui n'eſtoit ni coupable, ni meſme accuſé de rien, fuſt preſent à ſon ſupplice. 'Cette inhumanité n'eſtoit pas extraordinaire à Caius. [a] Mais ce miſerable pere ayant demandé s'il ne luy ſeroit pas au moins permis de fermer les yeux, il commanda qu'on l'egorgeaſt avec ſon fils. •

Suet. c. 27. p. 459. [a] Dio, p. 660. b.

'Dans les quatre mois qu'il vécut depuis, il fit beaucoup de cruautez contre le Senat, & en euſt peuteſtre fait encore davantage s'il fuſt mort pluſtard. 'Aprés qu'il euſt eſté tué, l'on trouva dans ſon cabinet deux petits livres, intitulez, l'un l'Epée, l'autre le Poignard, où il écrivoit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir. 'Ils eſtoient portez ordinairement par un Protogene, le miniſtre de ſes plus horribles cruautez. 'On y trouva auſſi une grande caſſette pleine de diverſes ſortes de poiſons: & Claude l'ayant fait jetter dans la mer, on dit que beaucoup de poiſſons en moururent.

Suet. c. 49. p. 484, Phil. leg. p. 1007. a. Suet. p. 484. Dio, p. 660. b. Suet. c. 49. p. 485.

'On pretend que ſon deſſein eſtoit d'oſter la vie à tous les plus conſiderables d'entre les Senateurs & les Chevaliers, & enſuite de ſe retirer à Antium, & de là à Alexandrie. 'Car il aimoit le ſejour d'Antium, juſqu'à y vouloir, diſoit-on, transferer le ſiege de l'Empire, parcequ'il s'ennuyoit de Rome: '& il avoit auſſi une grande paſſion d'aller à Alexandrie, & d'y paſſer un temps conſiderable, parcequ'il s'imaginoit devoir principalement à cette ville l'origine & l'établiſſement de ſa pretendue divinité.

p. 484. c. 8. p. 428. Phil. leg. p. 1039. a.

[Il ſe reconcilia neanmoins un peu avec le Senat, lorſqu'il vit qu'il taſchoit de ſatisfaire ſa cruauté.] 'Car ce Protogene dont nous venons de parler, eſtant un jour entré au Senat, comme pour quelque autre affaire, & tout le monde ſe preſſant pour le ſaluer comme un favori de la fortune, il regarda d'un œil aigre & fier un Scribonius Proculus qui eſtoit parmi les autres, & luy dit: Quoy? vous venez auſſi me ſaluer, vous qui eſtes ennemi de « l'Empereur? Il n'en falut pas davantage. Les autres Senateurs, « entre leſquels il y en avoit [peuteſtre] qui avoient l'ordre de Caius, ſe jettent auſſitoſt ſur Proculus, crient que c'eſt un ennemi public, le percent de leurs ſtylets, & le laiſſent mettre en pieces par le peuple, qui traina tous ſes membres par les rues à la vue meſme de l'Empereur. Caius qui avoit ſouhaité cette cruauté, 'en fut tellement ſatisfait, qu'il declara par un edit public qu'il ſe reconcilioit avec le Senat.

Dio, p. 660. c. Suet. c. 28. p. 460. Dio, p. 660. c.

[Auſſi pour reconnoiſtre cette grace,] 'les Senateurs l'appelloient tantoſt un heros, & tantoſt un dieu. Et leurs flateries acheverent de perdre le peu de jugement qui luy reſtoit. 'Car ce fut

c. d. d. 661. c. Val. p. 669. 670.

depuis ce temps là, qu'il voulut plus que jamais paſſer pour dieu, [& faire venir à Rome, comme nous avons dit, la ſtatue de Jupiter qui eſtoit à Olympe dans le Peloponeſe.

Mais Dieu pour confondre ſa vanité, luy fit voir par un accident aſſez extraordinaire, combien toute la puiſſance des hommes eſt peu de choſe.] 'Car la derniere fois qu'il ſortit de Rome, comme il revenoit par mer d'Aſtura à Antium, dans une galere à cinq rangs de rames, accompagné de divers autres vaiſſeaux, ſa galere ſeule s'arreſta, ſans que quatre-cents rameurs qui y eſtoient la puſſent faire avancer. On fut fort ſurpris de cet accident. Et diverſes perſonnes s'eſtant jettées dans la mer pour viſiter le vaiſſeau, & voir ce qui le pouvoit arreſter, on trouva un poiſſon d'environ un demi-pié, & qui reſſembloit à une groſſe limace, attaché ſous le gouvernail. C'eſt celui auquel les Grecs ont donné pour ce ſujet le nom d'*Echeneis*, & les Latins celui de *Remora*, c'eſt à dire Arreſte. On le tira de là, & on l'apporta à Caius, qui [au lieu de s'humilier ſous la puiſſance du maiſtre du monde,] ne put voir ſans indignation qu'un ſi petit animal euſt eu la force de l'arreſter. Plin. l. 31. c. 1. p. 766. d.

## ARTICLE XX.

*Diverſes particularitez de la vie de Caius, qui n'ont point d'année.*

[L'HISTOIRE nous apprend encore diverſes choſes de ce prince, que nous n'avons pu reduire dans l'ordre du temps, & qui meritent bien neanmoins d'eſtre remarquées. Nous pouvons les ramaſſer ici ſans ordre, en omettant ſeulement celles que rapporte Suetone, parceque chacun les peut trouver aiſément dans cet auteur.]

'Dion qui fait un aſſez long diſcours ſur la vie de Caius en general, y remarque particulierement cette humeur inconſtante & bizarre, qui le faiſoit paſſer d'une extremité à l'autre preſque en toutes choſes; ce qu'il finit par ces mots: 'Il ſe plaiſoit tantoſt à voir » beaucoup de monde, & tantoſt à eſtre ſeul. Il ſe faſchoit quand » on luy demandoit quelque choſe, & quand on ne luy demandoit » rien. Il eſtoit tres promt dans quelques affaires, & tres lent dans » d'autres. Il depenſoit avec une prodigalité ſans bornes, & amaſſoit avec l'avarice la plus ſordide. Il recevoit tantoſt bien, tantoſt mal & la liberté & les flateries. Il pardonnoit ſouvent à » ceux qui avoient fait les plus grandes fautes, & faiſoit [encore Dio, l. 59 p. 641. 643. p. 643. a. b.

plus] ſouvent mourir ceux qui n'en avoient fait aucune. De « ſes favoris il combloit les uns de graces & de careſſes; & traitoit « les autres avec le dernier mepris: en ſorte que perſonne ne ſa- « voit ce qu'il falloit ni faire ni dire pour luy plaire; & s'il y en « avoit qui ſe maintinſſent dans ſes bonnes graces, c'eſtoit plus « par hazard que par adreſſe. «

Philo, leg. p. 1039. b. [Quelque bonne volonté qu'il témoignaſt,]jamais perſonne ne pouvoit s'y aſſurer: & quand il avoit fait quelque grace, il s'en repentoit bientoſt, & ſembloit chercher des adreſſes non ſeulement pour oſter ce qu'il avoit donné, mais pour le faire payer avec uſure par de plus grands maux. Ainſi il delivroit quelquefois des perſonnes de priſon, & puis les y faiſoit remettre ſans aucun ſujet, ajoutant à leur premier malheur, de ne pouvoir plus

c. eſperer de miſericorde. 'On en a vu qu'il s'eſtoit contenté de bannir lorſqu'ils attendoient la mort d'un juge ſi deraiſonnable & ſi cruel: mais lorſqu'ils ſe tenoient heureux dans leur exil,

d. croyant n'avoir plus rien à craindre, il les y envoyoit tuer. 'S'il faiſoit une liberalité à quelqu'un, il ſe la faiſoit rendre, non comme un argent preſté dont il luy falloit payer l'intereſt, mais comme un vol qu'on luy avoit fait, & à cauſe duquel il falloit

e. perdre tout ce qu'on pouvoit avoir de bien. 'Pour ceux qui ſembloient eſtre le mieux auprés de luy, il les ruinoit agreablement ſous pretexte de leur témoigner de l'amitié, en les engageant à le ſuivre dans les voyages qu'il entreprenoit en un moment ſans regle, ſans raiſon, & ſur la premiere fantaiſie qui luy venoit; ou à luy faire des feſtins ſi magnifiques, que pour un ſeul repas il falloit quelquefois engager tout ſon bien & faire des dettes. Ainſi les plus ſages apprehendoient ſes faveurs, parce qu'elles n'eſtoient pas ſeulement inutiles, mais perilleuſes; & qu'on les pouvoit moins conſiderer comme des graces, que comme des pieges dont il falloit ſe garder.

Sen. de ben. l. 2. c. 12. p. 12. a b l n. p. 18. 'Il avoit donné la vie à Pompeius Pennus, ſi c'eſt donner la vie que de ne la pas oſter. C'eſtoit un Senateur deja fort agé, qui avoit paſſé par les plus grandes dignitez. Cependant quand il vint le remercier, il luy donna [non ſa main,]mais ſon pié gauche à baiſer. Ce prince né [pour humilier la fierté Romaine,]ou, comme dit Seneque, pour changer les mœurs d'une vie libre en l'eſclavage des Perſes, ne crut pas que ce fuſt aſſez de voir un homme de cette qualité proſterné devant luy en preſence des perſonnes les plus illuſtres, comme un ennemi vaincu aux piez du victorieux; il voulut trouver une maniere encore plus hon-

teuſe d'inſulter à la liberté, & de fouler aux piez la Republique. Ceux qui le veulent excuſer, ajoute Seneque en le raillant, diſent qu'il ne le fit pas par inſolence, mais pour montrer ſes ſouliers d'or plutoſt que dorez, & enrichis de beaucoup de perles.

'Il avoit fait mettre en priſon le fils d'un illuſtre Chevalier Romain nommé Paſteur, parce qu'il eſtoit trop propre, dit Seneque. Le pere luy vint demander la grace de ſon fils: & auſſitoſt il envoya non le delivrer, mais le conduire à la mort. Mais pour conſoler ce miſerable pere, d'une maniere digne de luy, il le pria le jour meſme de venir manger à ſa table. Paſteur n'oſa s'excuſer parce qu'il avoit encore un fils. Il vint avec le meſme viſage que s'il n'euſt eu aucune affliction. Caius qui avoit mis un homme auprés de luy pour l'obſerver, luy fit porter "de grands verres de vin, des parfums, & des couronnes: & Paſteur fut obligé d'eſſuyer tout cela, & de donner des marques de joie peu ſeantes à ſon age meſme, dans le comble de la douleur, pour conſerver ſon ſecond fils: car il ne put pas ſeulement obtenir de ramaſſer les os du premier. 'Suetone rapporte quelque choſe de ſemblable: mais il ajoute que le pere avoit eſté obligé d'eſtre preſent au ſupplice de ſon fils. Et c'eſtoit comme nous avons dit, une des cruautez ordinaires de Caius. 'Il y eut beaucoup d'autres peres qu'il envoya tuer dans leurs maiſons la nuit d'aprés qu'il avoit fait executer leurs enfans.

*heminam.*

Suet. l. 4. c. 27. p. 459.

Sen. de ira, l. 3. c. 20. p. 368. a.

'Seneque raporte la mort philoſophe d'un Canius Iülus, "qui dans un long entretien qu'il eut avec Caius, luy parla avec une liberté entiere, & ſans le flater. Enfin lorſqu'il s'en alla, Caius » luy dit: Afin que vous ne vous trompiez pas par de fauſſes eſperances, je vous avertis que j'ay donné ordre de vous mener à la » mort. C'eſtoit un ordre qu'on ſavoit bien qu'il ne revoquoit jamais. Et neanmoins Canius ſans s'effrayer, luy répondit auſſitoſt: » Je vous rends graces, "mon prince, de cette faveur. On ne ſçait ſi c'eſt qu'il regardoit effectivement la mort comme une grace, ou s'il vouloit montrer à Caius quel eſtoit le veritable ſentiment de tant de perſonnes qui luy faiſoient de grands remerciemens [de ce qu'il leur laiſſoit la vie,] aprés leur avoir oſté les biens, ou fait mourir leurs enfans.

*dia altercatus.*

*optime princeps.*

ad Ser. c. 14. p. 351. b. c.

'Seneque ajoute que comme on differoit alors de dix jours l'execution des condannez, ['ſuivant l'ordonnance de Tibere,] Canius paſſa ces dix jours ſans témoigner la moindre inquietude. "Le Centenier qui vint pour le mener au ſupplice, le trouva qui jouoit "aux échecs. Il conſola ſes amis qui pleuroient ſa

c. d.

V. Tibere § 13. &c.

*latrunculis.*

mort, & leur dit qu'il alloit ſavoir ſi l'ame eſtoit effectivement immortelle ; qu'il prendroit garde dans le moment de ſa mort, ſi elle ſe ſent ſortir du corps ; & que s'il pouvoit connoiſtre quelque choſe de l'état où elle eſt aprés la mort, il le viendroit dire à ſes amis. On ne peut aſſez admirer ce courage elevé au deſſus de ce que la nature a de plus terrible : [& l'on ne peut auſſi aſſez deplorer le peu d'uſage que les payens ont fait d'un ſi grand don, ni aſſez reconnoiſtre la bonté de J. C, qui par ſa foy fait maintenant connoiſtre aux plus ſimples d'entre les Chrétiens, ce que toutes les lumieres de la philoſophie n'ont pu apprendre aux plus grands eſprits, quoique rien ne ſoit ſi important aux hommes que la connoiſſance de l'immortalité de leur ame.]

de ira, l. 3. c. 19. p. 307. f. 'Caius faiſoit fermer la bouche avec une éponge, ou avec leurs propres habits, à ceux qu'on executoit, afin qu'ils ne puſſent parler, tant il craignoit qu'on ne luy fiſt les reproches qu'il ſavoit qu'il meritoit, & qu'il ſavoit auſſi qu'on n'euſt oſé luy faire que dans une extremité où l'on n'avoit plus rien à eſperer ni à craindre.

c. 1. 9. p. 307. d. e. f. 'Il fit en un meſme jour fouetter & mettre à une queſtion tres cruelle en ſa preſence, pluſieurs Senateurs & Chevaliers Romains, entre leſquels eſtoient Sex. Papinius dont le pere avoit eſté Conſul", & Belienus Baſſus ſon Queſteur, & fils de ſon Intendant : & cela, dit Seneque, non pour s'inſtruire de quelque [conjuration,] mais pour ſe divertir de leurs tourmens. Il en fit decapiter quelques uns des le ſoir meſme aux flambeaux, durant qu'il ſe promenoit dans une allée [en les regardant.] Sa cruauté ne luy permettoit pas de differer juſqu'au lendemain le plaiſir de cette execution, quoique l'utilité des ſupplices ſoit d'eſtre publics & connus, pour ſervir d'exemples aux autres. [Et il eſt vray que la pluſpart des ſupplices qu'il faiſoit ſouffrir, n'eſtoient que des exemples de ſa tyrannie qui n'eſtoit que trop publique & trop connue.] Il ſemble qu'il ſoit le premier qui ait fait donner la queſtion à des Senateurs : & il en fit une coutume. en l'an 36.

c. 19. p. 307. c. f. 'Mais c'eſtoit peu de choſe à Caius de faire mourir quelques Senateurs comme des eſclaves, au milieu des fouets & des feux, luy qui s'exerçoit tous les jours à la cruauté, qui ne vivoit & ne veilloit que pour repandre le ſang, qui oſoit bien penſer à maſſacrer tout le Senat, & qui euſt voulu que le peuple Romain n'euſt eu qu'une teſte, pour la luy couper tout d'un coup, & raſſembler en un ſeul crime, tous les crimes qu'il eſtoit contraint de partager en tant de temps & tant de differens lieux.

ART. XXI.

## ARTICLE XXI.

*Suite du meſme ſujet.*

VOILA quel eſtoit celui auquel, ſelon l'expreſſion de Dion, les Romains avoient été livrez. Quelque faſcheux qu'euſt eſté le gouvernement de Tibere, il parut auſſi doux en le comparant avec celui de Caius, qu'Auguſte avoit paru moderé en comparaiſon de Tibere. Dio, l. 59. p. 643. b.

'Il imita & ſurpaſſa meſme les impuretez & les cruautez de Tibere, contre leſquelles il avoit tant declamé, & n'eut rien de ce qu'on pouvoit louer dans ce prince. 'Tibere au moins gouvernoit luy meſme par ſes miniſtres: & Caius ſe laiſſoit dominer par des conducteurs de chariots, par des gladiateurs, par des comediens, & par toutes ſortes de perſonnes de cette nature, qui faiſoient avec liberté tout ce qu'on pouvoit attendre de telles gents. p. 642. c. d. p. 643. c.

'Caius qui au commencement ſe contentoit de les voir preſque tous les jours exercer leur art, voulut enfin l'exercer luy meſme, mener des chariots, combatre en gladiateur, danſer, repreſenter des tragedies. Une fois il s'aviſa de demander en diligence trois Conſulaires au palais un peu avant minuit, comme pour quelque affaire importante. Ils y furent en tremblant, craignant que ce ne fuſt pour leur faire ſouffrir le dernier ſupplice: & c'eſtoit pour le voir danſer. On les fit donc placer dans une ſalle, & aprés un grand bruit de diverſes ſortes d'inſtrumens, Caius parut revétu d'une grande robe de tragedien, danſa quelque temps en chantant une chanſon, & puis s'en alla. d. e. Suet. l. 4. c. 54. p. 451. 492.

'Il permit aux eſclaves de ſe rendre denonciateurs contre leurs maiſtres pour quelque ſujet que ce fuſt. [a] Il ſouffrit que Claude ſon oncle fuſt non ſeulement mis en juſtice par des étrangers, mais qu'il fuſt meſme accuſé par un de ſes domeſtiques nommé Pollux, d'un crime capital; & il n'eut pas honte de ſe trouver à ce jugement, dans lequel neanmoins Claude fut abſous. Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. c. [a] Suet. l. 5. c. 9. p. 512. p. 512. / Joſ. p. 653. c.

'On remarque qu'il ne forma jamais aucun deſſein digne de la grandeur d'un prince, & qui puſt eſtre utile au public, que [le port qu'il entreprit de faire vers Rhege & vers la Sicile, pour recevoir les vaiſſeaux qui amenoient du blé d'Alexandrie: encore y fit-il travailler ſi negligemment, que cet ouvrage important, Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 667. 668.

L'Empire Romain gemiſſoit depuis pres de quatre ans ſous la tyrannie la plus cruelle qu'on ſe puiſſe imaginer. Il n'y avoit perſonne qui ne fuſt ſans ceſſe expoſé à perdre les biens, la liberté, & la vie, ſur le moindre mauvais rapport qu'un valet en colere, ou quelqu'autre perſonne que ce fuſt, en pouvoit faire: & plus un homme avoit ou de pouvoir, ou de nobleſſe, ou de biens, plus il eſtoit en danger ſous un prince timide, jaloux, & avare. 'Il y eut aſſez de perſonnes qui eurent la volonté de mettre fin à tant de maux [par un crime qui a paru innocent, & même glorieux à la generoſité payenne, quoique ce ſoit toujours un crime pour ceux qui ont appris d'un Dieu mort ſur une croix à vaincre l'injuſtice en la ſouffrant, & à reſpecter l'ordre du ciel dans les puiſſances.] 'Mais y ayant eu une ou deux conjurations decouvertes, on n'oſoit en faire de nouvelles.

Suet. l. 4. c. 56. p. 493. p. 493.

'Enfin neanmoins Caius receut la juſte punition qu'il méritoit, de ceux qu'il s'eſtoit rendu ennemis, [non par la crainte ou la ſouffrance des plus grands maux, mais] par des railleries piquantes. Il avoit entre ſes plus intimes amis Valerius Aſiaticus, 'né à Vienne dans les Gaules, & puiſſant dans cette province par ſes grandes alliances & par ſes richeſſes. [a] Il avoit déja eſté Conſul [ſubrogé à quelque autre,] [b] & fut depuis Conſul [ordinaire ſous Claude en l'an 46.] [c] Caius aprés l'avoir outragé en la perſonne de ſa femme, luy en fit ouvertement des railleries dans un feſtin, & meſme dans une aſſemblée publique. Aſiaticus qui eſtoit aſſez fier, fut ſi irrité de cet affront, 'qu'il fut un des auteurs de la mort de Caius, [en y excitant les autres.] 'Car il n'eut pas de part à l'execution.

Sen. ad Ser. c. 18. p. 361. c.

Tac. an. 11. c. 1. p. 152. 153.
[a] Sen. p. 361. c.
[b] Tac. an. 11. c. 1. p. 152.
[c] Sen. p. 361. c.
[c] Tac. p. 153.
Dio, l. 59. p. 663. d.

'Celui à qui on en attribue principalement & le deſſein & l'execution, fut Caſſius Cherea, [d] Tribun d'une des compagnies des gardes du prince. [e] Il en conceut le premier la penſée, & eut aſſez de hardieſſe pour s'en ouvrir à d'autres. Il raſſembla du monde pour l'executer: il leur donna toujours les meilleurs avis: il les encouragea lorſqu'ils eſtoient étonnez par la grandeur du peril; & des que l'occaſion s'en offrit, il attaqua le tyran, luy porta le premier coup, & ne laiſſa aux autres que la peine de l'achever.

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 660. g. Sen. ad Ser. c. 18. p. 361. c. d.
[d] Dio, p. 662. d. Suet. l. 4. c. 56. p. 494.
[e] Joſ. p. 660. g.

'Il eſtoit Centenier dans l'armée d'Allemagne lorſque les ſoldats s'y ſouleverent au commencement de Tibere; & il ſignala deſlors ſon courage, en s'ouvrant un paſſage l'épée à la main au travers des ſeditieux en armes. 'Outre qu'il eſtoit tres vaillant, il avoit encore beaucoup de probité. 'Auſſi on pretend que le

Tac. an. 1. c. 32. p. 19.
Dio. p. 662. e.
Joſ. p. 654. c. d.

deſſein de tuer Caius, vint d'abord de l'averſion qu'il avoit de ſes
p. 655. a. cruautez, dont ſa charge l'obligeoit ſouvent d'eſtre le miniſtre.
p. 654. c. 'Il y avoit déja longtemps qu'il s'ennuyoit de ſervir ſous Caius,
lorſqu'il eut commiſſion de lever quelques impoſts, & de re-
chercher quelques reſtes de tributs, qu'on n'avoit pu encore
Suet. l. 4. c. 40. p. 475. achever de tirer, parceque les peuples eſtoient ſurchargez. 'Car
Caius mettoit de nouveaux impoſts ſur toutes choſes : & il em-
ployoit pour les lever, non des partiſans, mais les officiers de ſes
Joſ. p. 654. c. f. gardes, afin de les enrichir. 'La compaſſion de la miſere de ceux
ſur qui il falloit lever cet argent, ayant porté Cherea à agir avec
moins de promtitude & de violence que n'euſt voulu Caius, ce
prince s'en mit en colere, & luy reprocha qu'il n'avoit point de
Sen. ad. Ser. c. 18. p. 351. c. cœur. 'Et ſa maniere de parler foible & languiſſante donnoit
quelque lieu à ce reproche. Car il n'y avoit point de rapport en-
tre ſa langue & ſa main; & à l'entendre ſans le connoiſtre, on ne
l'euſt jamais pris pour un homme auſſi courageux qu'il eſtoit.
c] Joſ. p. 654. f] Suet. c. 56. p. 494 | Dio, p. 662. c. 'Auſſi Caius le railloit toujours comme un laſche & un effeminé;
& lorſque ſa charge l'obligeoit à ſon tour de venir prendre le
mot, il luy en donnoit toujours quelqu'un de ridicule, comme
pour luy reprocher qu'il n'eſtoit qu'une femme, luy qui s'habil-
Joſ. p. 654. g. loit & ſe deguiſoit ſouvent en femme. 'Le reſſentiment que Che-
rea avoit de ces outrages eſtoit encore augmenté par les raille-
ries de ſes compagnons, qui ne pouvoient s'empeſcher de rire
lorſqu'il leur portoit le mot, & ſe divertiſſoient à deviner celui
qu'il avoit à leur donner.
Joſ. p. 655. a. b. 'Ce qui irritoit encore Cherea, c'eſt que Caius le chargeoit
des commiſſions les plus odieuſes, perſuadé que le deſir d'em-
peſcher qu'on ne le creuſt laſche, le porteroit à les executer avec
plus de ſeverité.
p. 654. g | Sen. p. 351. c. 'Mais ce furent particulierement les railleries piquantes de
Caius qui le firent reſoudre à attenter ſur la vie de ce prince,
Joſ. p. 654. g. '& qui luy en ouvrirent le moyen. Car on crut ſe pouvoir fier
Suet. c. 57. p. 495. 496. | Dio, p. 662. c. à luy, lorſqu'il vit qu'il avoit ſujet de haïr ſon maiſtre. 'On tient
que Caius avoit eſté averti par un oracle [ou autrement] de ſe
garder d'un Caſſius, & que ce fut pour cela qu'il fit arreſter C.
Caſſius Longinus alors Proconſul d'Aſie, deſcendu de celui qui
avoit tué Ceſar; & il donna meſme ordre de le faire mourir,
ſans ſonger à Caſſius Cherea. [Mais cet ordre ne fut pas execu-
Tac. an. 16. c. 7. p. 268 | not. 20. té,] '& il vivoit encore ſous Veſpaſien.

## ARTICLE XIII.

*Cherea & Minucien forment une conjuration contre Caius.*

'CHEREA eſtoit donc reſolu de hazarder l'entrepriſe : il en avoit parlé à quelques perſonnes, & il n'attendoit plus qu'une occaſion favorable pour le faire avec ſuccés, 'lorſqu'un Senateur des plus qualifiez, nommé Popedius, fut accuſé fauſſement d'avoir mal parlé de l'Empereur. L'accuſateur prenoit pour témoin une comedienne nommée Quintilie, qui n'ayant point voulu depoſer contre Popedius, Caius ordonna à Cherea de luy faire donner la queſtion ſur le champ. Cherea le fit avec bien du regret. [Car cette Quintilie ſavoit meſme la conjuration. Mais il ſe raſſura un peu ſur cela, lorſqu'il ſceut] qu'ayant rencontré quelqu'un des conjurez, elle luy avoit marché ſur le pié pour luy dire qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'elle ne decouvriroit rien. En effet elle ne dit pas un ſeul mot, ni contre Popedius, ni de la conjuration, quoique Cherea luy fiſt donner une queſtion ſi rude, que Caius meſme à qui on l'amena enſuite, fut touché de compaſſion en voyant l'état où on l'avoit miſe : de ſorte qu'il luy fit donner de l'argent, & renvoya Popedius abſous. Joſ. p. 654. d. g | 655. a. b. c.

'Cette action cauſa une ſenſible douleur à Cherea, parcequ'elle le faiſoit paſſer pour cruel juſqu'à mettre des perſonnes en eſtat de faire compaſſion à Caius meſme. Il s'en alla trouver Papinius & Clement, dont le premier avoit une charge ſemblable à la ſienne, '& l'autre commandoit tous les gardes. [a] Il leur demanda quel avantage ils eſperoient d'un emploi auſſi odieux qu'eſtoit le leur, & où il falloit tourmenter & maſſacrer tant de citoyens. Clement repondit par un ſilence & un viſage qui témoignoient qu'il avoit honte de ſon emploi auſſi bien que luy, & que la ſeule crainte du danger l'empeſchoit de ſe plaindre. Ainſi Cherea reprenant ſon diſcours avec plus de hardieſſe, leur fit une enumeration des maux que cauſoit la tyrannie de Caius, & ajouta que c'eſtoit & luy, & Papinius, & Clement encore plus qu'eux, qui eſtoient coupables de tant de miſeres, puiſque pouvant les finir tout d'un coup, ils les entretenoient par la trop fidele obeïſſance qu'ils rendoient à des ordres ſi injuſtes & ſi honteux ; juſqu'à ce qu'aprés en avoir fait perir tant d'autres, nous periſſions, diſoit-il, enfin nous meſmes, comme cela ne ſauroit manquer d'arriver ſous un prince qui trouve ſon divertiſſement dans le ſang des innocens. p. 655. c. c Tac. hiſt. 4. c. 68. p. 107. a Joſ. p. 655.

p. 655. 656. 'Clement ne ſe put empeſcher d'approuver la penſée de Cherea : mais il l'avertit de prendre garde qu'en s'ouvrant trop ſur une affaire de cette conſequence, on ne vinſt à la decouvrir ; que peuteſtre le temps leur donneroit ce qu'ils deſiroient avec tant de ſujet ; & que pour luy il eſtoit trop agé pour entreprendre une choſe de cette nature. Il s'en alla ſur cela, laiſſant Cherea dans la crainte qu'il ne decouvriſt la conjuration. [ Et il paroiſt bien qu'il n'y prit pas de part,] 'puiſque Mucien donnant depuis la meſme charge qu'il poſſedoit à Clement Arretin ſon fils, diſoit que ſon pere s'en eſtoit fort bien acquité ſous Caius. 'Neanmoins Dion dit que Calliſte [ l'affranchi de Caius, ] & le Prefet, eſtoient de la conjuration, '& Suetone pretend qu'elle ne s'executa point ſans la participation des plus puiſſans affranchis, & des Prefets du Pretoire, parcequ'ils voyoient bien que depuis l'affaire [de Lepidus,] Caius les tenoit pour ſuſpects. 'Pour ce qui eſt des affranchis, Joſeph aſſure auſſi que Calliſte l'un des plus conſiderables d'entre eux, favoriſa la conjuration, ne croyant pas pouvoir echaper autrement à la cruauté de Caius, à cauſe des richeſſes exceſſives qu'il s'eſtoit acquiſes par ſes violences.

Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107.

Dio, l. 59. p. 662. d.

Suet. l. 4. c. 56. p. 493. 494.

Joſ. p. 657 c. d. e.

p. 656. b. c. 'Cherea d'autant plus preſſé, ſelon Joſeph, d'executer ſon deſſein, qu'il s'aſſuroit moins du ſecours, & meſme du ſecret de Clement, s'adreſſa à Cornelius Sabinus, Tribun des gardes comme luy, qu'il ſavoit aimer la liberté, & eſtre ennemi du gouvernement preſent. Sabin de ſon coſté avoit le meſme deſſein, & ne cherchoit qu'un homme à qui il puſt s'en ouvrir. Ainſi ils n'eurent pas de peine à lier enſemble la partie.

d] 653. f. p. 656. e. 'Ils s'en allerent auſſitoſt trouver "Annius Minucianus [ou Vinicianus,] 'homme de la premiere qualité, a & qui avoit ſujet de

V. Claude not. 6.

a d] 653. g. craindre Caius tant par cette raiſon generale à tous les grands, que parcequ'il luy eſtoit ſuſpect depuis la mort de Lepidus, dont

p. 653 f. g. il avoit eſté intime ami, '& il formoit de ſon coſté une puiſſante

p. 656. d e. conjuration contre le tyran. 'C'eſtoit d'ailleurs un homme de cœur & de merite, eſtimé de tout le monde. Cherea & luy ſe connoiſſoient & s'aimoient depuis longtems, & ils ſavoient tous deux l'averſion qu'ils avoient chacun de leur coſté pour l'état des choſes : mais la crainte les avoit empeſchez de s'ouvrir davantage juſques alors. [Enfin Cherea crut devoir hazarder, & l'alla trouver comme nous avons dit, avec Sabin.]

f. g] 657. 'Aprés les premieres civilitez, Minucien demanda à Cherea, quel mot il avoit receu ce jour là. Cherea crut qu'il ſe declaroit aſſez par cette demande, & ſans differer davantage : Mais vous,

» luy dit-il, donnez moy pour mot, *Liberté*. Que je vous ay d'obli-
» gation, ajouta-t-il, de m'exhorter à entreprendre une choſe
» pour laquelle je brule d'ardeur : Il ne faut point m'exciter da-
» vantage à l'executer : c'eſt aſſez que vous l'approuviez. Cette
» épée ſuffira pour vous & pour moy. Vous n'avez qu'à me don-
» ner les ordres ; & je ſuis preſt de les executer ponctuellement,
» quoy qu'il m'en puiſſe arriver. Minucien fut ravi de le voir par-
ler de la ſorte ; il l'embraſſa, & l'exhorta à executer courageu-
ſement ſa reſolution.

## ARTICLE XXIV.

### *Les conjurez reſolus de tuer Caius dans des jeux.*

ON dit que Cherea entrant en ce temps là dans le Senat, [ſans doute pour y accompagner Caius,] il vint une voix comme de quelqu'un du peuple, qui l'exhortoit à faire ſon devoir, & que Dieu eſtoit pour luy. Il craignit d'abord que la conſpiration ne fuſt decouverte : mais il jugea depuis que c'eſtoit quelqu'un des conjurez, ou un effet ſurnaturel de la providence divine. Joſ. p. 657. b.

Le nombre des conjurez qui s'augmentoit tous les jours, [a] ne fit que reculer l'affaire, à cauſe des precautions que quelques uns vouloient qu'on gardaſt. Car pour Cherea, toute occaſion luy ſembloit bonne. Il n'en demandoit point d'autre que lorſque Caius alloit au Capitole, & qu'il offroit des ſacrifices pour ſa fille ; ou lorſqu'il eſtoit tout occupé à certains myſteres, accompagné de tres peu de monde. Il vouloit auſſi le jetter du haut en bas de la baſilique [Julienne,] lorſqu'il y montoit pour jetter de l'or & de l'argent au peuple, comme il fit à ſon retour d'Allemagne. b. c. [a] f. g | 658. p. 657. g.

Enfin neanmoins on arreſta que ce ſeroit dans les jeux qu'il devoit donner dans ſon palais en l'honneur d'Auguſte [le 21e jour de janvier, & les trois ſuivans,] aprés quoy il devoit partir pour aller à Alexandrie. [Je ne ſçay ſi c'eſt à ces derniers jeux qu'il faut raporter ce que dit Seneque, que Caius ſe mit en colere contre le ciel, parceque le tonnerre l'empeſchoit d'entendre ſes farceurs, & que ſon feſtin eſtoit troublé par des foudres qui euſſent dû tomber ſur ſa teſte, [ſi les penſées de Dieu euſſent eſté telles que celles des hommes.] De ſorte qu'il s'écria, comme s'il euſt
» voulu défier Jupiter au combat : Tue moy, ou je te tue : ce qui p. 658. b | 659. a. p. 658. c. Sen. de ira. l. 1. c. 16. p. 287. a.

donna peuteſtre, dit Seneque, un nouveau courage aux conjurez.

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. c. a. d. e. f. g.

'Ils laiſſerent neanmoins paſſer les trois premiers jours des jeux ſans rien entreprendre.[a] Mais enfin Cherea les ayant aſſemblez pour les encourager, & leur repreſenter le danger où le delai les mettoit, 'on reſolut que ſans differer, on executeroit la choſe le quatrieme, auquel il ſe rencontroit que c'eſtoit à Cherea à demander le mot; ce qui l'obligeoit d'eſtre dans le palais avec l'épée.

Dio, l. 59. p. 663. a.

'Ce jour là meſme, [qui eſtoit le 25 de janvier,] on preſenta à Caius un Egyptien nommé Apollone, qu'on luy avoit envoyé d'Egypte, parce qu'il avoit predit ſa mort. Caius le renvoya [en priſon] pour le punir dans peu de jours. Mais il n'en eut pas le loiſir, & aprés ſa mort l'Egyptien fut mis en liberté. 'On remarque divers autres preſages que Caius eut de ſa mort, tant le jour meſme qu'elle arriva, ou la nuit precedente, que quelque temps auparavant.

Suet. l. 4. c. 57. p. 495. 496.

Joſ. p. 659. a. b. a.

'Il fut ce jour là plus gay & de meilleure humeur qu'à l'ordinaire, ſi civil & ſi affable que tout le monde s'en étonnoit. 'Il entra le matin à l'amphiteatre que l'on avoit fait exprés 'devant le palais: 'car on avoit accoutumé d'en faire tous les ans un nouveau pour cette ſolennité: '& aprés avoir ſacrifié à Auguſte,[b] il ſe mit à regarder les ſpectacles, ayant auprés de luy ſes principaux amis, '& Cherea un peu derriere avec les autres Tribuns des gardes.

p. 658. b. p. 659. b. a. b b. c.

'Bathybius qui avoit eſté Preteur, ſe trouvant aſſis pres d'un Conſulaire nommé Cluvitus, ('car tout le monde eſtoit en confuſion,) 'luy demanda tout bas s'il n'avoit rien appris de nouveau; à quoy Cluvitus ayant répondu que non: On repreſente aujourd'huy, dit Bathybius, la mort du tyran. Taiſez vous ami, répondit Cluvitus, de peur que quelque ennemi ne vous entende.

c. d. p. 658. 659. p. 659. c. d.

'On jetta quantité de fruits [1] parmi les ſpectateurs; & Caius ſe divertiſſoit à voir le peuple ſe preſſer & ſe battre à qui en auroit. 'L'hiſtoire remarque que ce jour là eſtoit celui meſme auquel Philippe Roy de Macedoine avoit eſté tué par Pauſanias, '& qu'on y repreſenta une tragedie qui avoit eſté jouée dans cette funeſte occaſion. On devoit jouer la nuit une piece ſur les enfers. 'Car Caius vouloit que les ſpectacles duraſſent toute cette nuit. Et l'on croyoit que c'eſtoit afin de prendre ce temps pour paroiſtre luy meſme ſur le theatre, 'afin d'y danſer & d'y jouer une tragedie; ce qui anima encore davantage les conjurez.

c. p. 658. 659. p. 659. c. d. Suet. l. 4. c. 57. p. 496. c. 54. p. 491. Dio, l. 59. p. 663. b.

1. Joſeph dit qu'on jettoit parmi le peuple des oiſeaux rares: [ce qui eſt difficile à comprendre.]

Il

'Il buvoit & mangeoit en regardant les jeux, & il donnoit auſſi à manger à ceux qui eſtoient pres de luy; & entre autres à Pomponius Secundus alors Conſul, qui eſtoit aſſis à ſes piez, & les baiſoit à tous momens. [Ainſi il n'auroit pas eu de peine à paſſer là toute la journée ſans ſortir,] comme il avoit fait les jours precedens, pour aller diſner. Et il delibera en effet, s'il n'y demeureroit point à cauſe que c'eſtoit le dernier jour des jeux. 'Minucien qui eſtoit aſſis auprés de luy, le voyant dans cette incertitude, voulut s'en aller pour en avertir les conjurez, & encourager encore Cherea, qui eſtoit ſorti un peu auparavant. Mais Caius
» le retint par la robe, & luy dit d'une maniere obligeante: Où
» allez vous, bon homme? Il ſe raſſit donc, moins par reſpect que par crainte: & un peu apres il ſe leva encore & s'en alla. Caius crut qu'il ſortoit pour quelque beſoin, & ne le voulut pas retenir.

a. b.

Joſ. p. 659. c. f.

f.

## ARTICLE XXV.

### *Caius eſt tué à la ſortie du theatre.*

'CHEREA [qui avoit quitté Caius ſous quelque pretexte,] l'attendoit à la ſortie du theatre: & voyant qu'il ne venoit point, il ſe reſolvoit de l'aller attaquer à ſa place, plutoſt que de manquer l'occaſion; quoiqu'il viſt bien que cela cauſeroit la mort d'un grand nombre de perſonnes de qualitez qui eſtoient autour de l'Empereur. 'Mais enfin Caius perſuadé par Ampronas qui eſtoit de la conjurarion, & par d'autres encore, ſe leva pour aller ſe mettre au bain, & revenir quand il auroit diſné. C'eſtoit environ à une heure ou deux aprés midi.

Joſ. ant l. 19. c. 2. p. 659. g. 660. a.

p. 659. g. Suet. c. 58. p. 496.

'Les conjurez que Cherea menoit déja au theatre, voyant qu'il ſortoit, ſe mirent audevant de luy, & ecarterent tout le monde, ſous pretexte de luy faire place. Caius ſortit donc precedé de Claude ſon oncle, & de M. Minucianus ['ou plutoſt Vinicius,] 'qui avoit epouſé Julie ſa ſœur. a La qualité de ces perſonnes, & des deux autres, empeſcha, ſelon Joſeph, qu'on ne les fiſt eloigner: 'car Suetone dit qu'on fit retirer Claude meſme. b Mais Caius eſtant entré dans le palais, au lieu de ſuivre le chemin droit où ſes officiers l'attendoient, & par où ceux qui l'accompagnoient eſtoient allez, tourna par une petite galerie où il n'y avoit perſonne, pour aller au bain, & voir quelques enfans des meilleures familles de l'Aſie & de la Grece, qu'il avoit fait venir exprés pour chanter & pour danſer à ſes jeux. 'Il vouloit les faire

Joſ. p. 660. a.

V. Claude note 6.

b [c. 3 p. 671. f.
a c. 1. p. 660. b.

Suet. l. 5. c. 10. p. 514.
b Joſ. p. 660. b.

b. c. Suet. l. 4 c. 58. p. 497. Dio. l. 59. p. 653. b. Suet. p. 497.

vant oublier les biens que Caius luy avoit faits, prit le ſoin qu'il put de ſon corps. 'Quelque temps aprés, ſes ſœurs qu'il avoit bannies, ayant eſté rappellées [par Claude,] firent tirer ſon corps du jardin où on l'avoit mis, & luy firent rendre les honneurs funebres [un peu plus ſolennellement.] Suetone dit, comme une choſe certaine, que "ceux qui logeoient dans ce jardin, furent inquietez par des eſprits tant que ſon corps y demeura; & que dans le "lieu où il fut tué, il y avoit toutes les nuits quelque choſe qui faiſoit peur, juſqu'à ce que le lieu fut conſumé par le feu.

Suet. p. 498.

custodes. domo.

'Sa femme Cæſonia & ſa fille furent tuées la nuit d'aprés ſa mort par un Centenier, ou plutoſt par un "Tribun nommé Julius Lupus, que Cherea y envoya exprés pour cela.

p. 498 [Dio, l. 59. p. 661. cd Joſ. c. 2 p. 666. 667.

χιλίαρχος.

'Depuis meſme que Claude ſon oncle eut eſté reconnu Empereur, le Senat le voulut "declarer infame. Claude l'empeſcha: mais "il fit briſer ou oſter la nuit toutes ſes ſtatues, & caſſa une bonne partie de ſes ordonnances: & quand le Senat faiſoit des prieres au nom des Empereurs, ou juroit [d'obſerver leurs loix,] on ne nommoit ni Tibere ni Caius.

Dio, l. 60. p. 667. c. d.

ἀτιμάσαι. ἀφάνισεν.

'Telle fut la vie & la mort de Caius, qui ne remporta point d'autre fruit ſur la puiſſance ſouveraine que la honte d'en avoir abuſé avec inſolence, & de s'eſtre enrichi par le carnage [des perſonnes les plus eminentes,] & par le violement des loix. Il mit ſa grandeur à s'elever audeſſus de toutes les regles, & audeſſus de Dieu meſme [s'il l'euſt pu,] pendant qu'il s'abaiſſoit juſqu'à chercher, [dans des badineries,] de vains applaudiſſemens de la populace. Les loix qui condannoient les plus grands crimes, luy eſtoient auſſi odieuſes que ſi elles euſſent condanné la vertu. Tous les gents de bien paſſoient dans ſon eſprit pour ſes ennemis. Il n'y avoit point d'amitié qu'il n'oubliaſt quand il eſtoit en colere. Quoyqu'il commandaſt, il vouloit eſtre obeï ſans aucune contradiction.

Joſ. ant. l. 19 p. 2. p. 667. c. f.

'Il apprit enfin, mais trop tard, entre les mains de ceux qui le maſſacrerent, qu'il n'eſtoit qu'un homme & non pas un dieu: & aprés avoir ſouhaité que le peuple Romain n'euſt qu'une teſte, il ſentit qu'un Prince quelque puiſſant qu'il ſoit, n'en a jamais qu'une, expoſée à une infinité de mains, [quand en ſe declarant l'ennemi de tous ſes ſujets, il les contraint de ſe declarer tous ſes ennemis. Nous n'avons garde de louer ni d'excuſer meſme ceux qui violant les loix divines & humaines ont repandu le ſang de leur Prince; & quelque méchant qu'il fuſt, nous verrons bientoſt tous ſes aſſaſſins punis. Mais la juſtice divine qui chaſtie les

Ezech. 28. v. 9 Dio, l. 59. p. 663. c.

méchans par d'autres méchans, ſans avoir aucune part à la malice des uns ni des autres, ſera à jamais louée & benie dans le temps & dans l'eternité.]

# L'EMPEREUR CLAUDE.

## ARTICLE PREMIER.

*De la famille de Claude: Ses qualitez mauvaiſes & bonnes.*

Suet. l. 5. c. 10. p. 514| Dio, l. 60. p. 665. b.

CLAUDE fut élevé à l'Empire aprés la mort de Caius Caligula ſon neveu, [le 25 janvier de l'an 41 de J.C.] Il eſtoit alors dans la 50e année de ſon âge, 'eſtant né le premier jour d'aouſt ſous les Conſuls Iülus Antonius, & Fabius Africanus, l'an dix avant l'ere de J. C.] 'Il naquit à Lion. [a] Il fut appellé Tiberius Claudius Nero Druſus, à quoy on ajouta peu aprés le ſurnom de Germanicus. [Mais il n'eſt guere connu dans l'hiſtoire que ſous le nom de Claude, qui eſtoit celui de ſa famille.] 'Depuis qu'il fut Empereur, il prit auſſi les noms de Ceſar & d'Auguſte, quoiqu'il ne fuſt point de la maiſon d'Auguſte & des Ceſars, ni par adoption comme ſes predeceſſeurs, ni par naiſſance, ne leur eſtant parent que par les femmes. [Tous ſes ſucceſſeurs ont auſſi pris ces deux noms, dont le premier, qui n'avoit proprement eſté juſqu'alors que comme un ſurnom de la famille des Jules,[1] devint par ce moyen un titre de dignité, qui ſe communiquoit aux heritiers preſomptifs de l'Empire, au lieu que celui d'Auguſte eſtoit la marque de l'autorité ſupreme & abſolue. Pour le nom de Jule, on ne voit point que Claude ni ſes ſucceſſeurs l'aient pris. Et ainſi cette premiere famille imperiale continuée par diverſes adoptions juſqu'à Caius, fut entierement éteinte par ſa mort en l'an 41.]

Suet. p. 505| Sen. lud. p. 477. d.

[a] Suet. p. 505. 506| Dio, p. 665. b.

744 de Rome.

Goltz. p. 40. &c.

1. Spanheim, *p. 661. &c.* ſemble croire que le nom de Ceſar n'a commencé à faire un titre de dignité qu'à Veſpaſien, qui l'a mis le premier avant ſon nom propre, *Imp. Cæſar Veſpaſianus Aug.* au lieu qu'avant luy on ne le mettoit qu'après *Imperator Serv. Galba Cæſar*: ce qui a continué pour ceux qui n'eſtoient que Ceſars. 'On voit cependant le contraire dans beaucoup de medailles de Domitien encore Ceſar.

Spanh. p. 119. &c.

'Claude eſtoit, par ſa mere Antonia, petit-fils de M. Antoine & d'Octavia ſœur d'Auguſte, & par ſon pere Druſus, qui mourut dans la conqueſte de l'Allemagne, il eſtoit petit fils de Livie femme d'Auguſte, neveu de Tiberé, frere de Germanicus, oncle de Caius. 'Cependant juſqu'au jour qu'il fut Empereur, jamais perſonne ne crut qu'il le duſt eſtre; & les hommes euſſent deſtiné tout autre à cette dignité, plutoſt que celui que [Dieu] y deſtinoit dans le ſecret [de ſa providence.] 'Car il avoit ſi peu de jugement, ou par nature, ou à cauſe des grandes maladies qu'il avoit eues dans ſa jeuneſſe, qu'on ne l'avoit pas cru capable des moindres charges, ni d'aucune action publique; de ſorte que nonobſtant le reſpect dû à ſa naiſſance, 'on le traitoit tout ouvertement avec le dernier mepris. *C'eſt ce qu'on peut voir plus amplement dans Suetone: & cet hiſtorien raporte auſſi pluſieurs choſes qu'il fit eſtant Empereur, qui marquent combien il avoit peu de jugement, de memoire, & d'application aux affaires les plus importantes. 'Il ne laiſſoit pas de condanner publiquement la folie & l'indiſcretion de Caius, [ſans ſonger qu'il ſe condannoit luy meſme.] 'Auſſi lorſque dans ſon oraiſon funebre, Neron voulut louer ſa prudence & ſa ſageſſe, perſonne ne ſe put empeſcher de rire.

Dio, p. 665. bſ Suet. l. 5. c. 1. p. 501 505.

Tac. an. 3. c. 18. p. 75.

Suet. l. 5. c. 2—10. p. 505-514 Dio, p. 665. b.

ibid & Sen. Iud. p. 480. d. *Suet. c. 39. 40. p. 560-563.

Joſ. ant. l. 19. c. 4 p. 674. b. c.

Tac. an. 13. c. 3. p. 197.

'On le conſideroit ſi peu, qu'on le laiſſa dans le rang de ſimple Chevalier, juſqu'à ce que Caius le fit Senateur à l'age de 46 ans, pour luy donner le titre de Conſul en la premiere année de ſon empire. 'de J. C. 37. [Cependant ce fut ce mepris meſme qui le fit monter ſur le throne.] 'Car Caius ne l'epargna que parcequ'il ne le croyoit capable de rien; '& la compaſſion qu'on avoit de le voir traiter ſi indignement, luy acquit l'affection du peuple & des ſoldats.

Dio, l. 59. p. 644. c.

p. 658. c.

Aur. Vict c. 3.

'Outre qu'il avoit peu de jugement, il eſtoit extremement timide: & quand il avoit peur, il ne raiſonnoit point du tout. Cette timidité venoit en partie de ce qu'on l'avoit toujours elevé & entretenu dans la crainte & dans la terreur: de ſorte que dans la frayeur qu'il avoit de Tibere & de Caius, 'il ſe faiſoit encore plus ſtupide qu'il n'eſtoit. 'Au moins c'eſt ce qu'il pretendoit depuis, & ce qu'il diſoit publiquement dans le Senat: car tout le monde n'eſtoit pas perſuadé qu'il euſt aſſez d'eſprit pour faire ſemblant de n'en pas avoir. 'Il avoit preſque toujours demeuré avec Antonia ſa mere, ou avec Livie, parmi des femmes & des affranchis: & il s'eſtoit accoutumé à dependre entierement de ces ſortes de perſonnes.

Dio, l. 60. p. 665. d. e.

d l. 58. p. 658. c.

Suet. l. 5. c. 38. p. 560.

Dio, l. 60 p. 665. d.

a Tac. an. 12 c. 3 p. 172. Suet. l. 5. c. 25. 29. p. 546. 551.

'Son eſprit eſtoit donc tellement abatu, qu'il n'avoit ni ſentiment, ni volonté, ni paſſion, qu'autant que ceux qui eſtoient autour de luy, luy en inſpiroient. [a]Outre tout cela, il eſtoit fort ſujet à toutes ſortes d'excés de vin & de viande, & aux autres qui en ſont la ſuite: & c'eſtoit dans ces occaſions qu'il eſtoit le moins maiſtre de luy meſme. [b]Il ſe décrioit encore beaucoup par ſon amour pour le jeu.

a Dio, p. 665. e. Suet. l. 5. c. 5. p. 510. c. 33. p. 553. 554.

b Suet. c. 5. p. 510.

l. 5. c. 34. p. 555-557.

'Suetone l'accuſe d'avoir eſté naturellement cruel & ſanguinaire; ce qui paroiſſoit ſur tout dans les ſpectacles des combats des beſtes, & des gladiateurs, 'qu'il aimoit juſqu'à en eſtre blaſmé par ceux qu'il divertiſſoit par ces ſpectacles. [c]On ſe moqua ſurtout de ce qu'il fit oſter une ſtatue d'Auguſte, qui eſtoit dans l'amphitheatre, comme s'il euſt eu peur qu'elle ne fuſt profanée par tant de meurtres dont elle ne voyoit & ne ſentoit rien, pendant qu'il s'en repaiſſoit luy meſme avec une avidité inſatiable, [& qui luy fut tres pernicieuſe.] 'Car en prenant plaiſir à voir repandre le ſang des perſonnes viles, & qui ſouvent eſtoient criminelles, il s'accoutuma à repandre luy meſme le ſang des perſonnes les plus innocentes, & les plus illuſtres. 'On a dit de luy qu'il tuoit des hommes comme des mouches, & avec tant de facilité, qu'il ſembloit veritablement ne pas ſavoir ce qu'il faiſoit. On conta en effet 35 Senateurs, & plus de 300 Chevaliers executez à mort par ſon ordre, ou plutoſt par l'ordre de ceux qui commandoient par luy ce qu'ils vouloient, [c] & quelquefois ſans qu'il le ſceuſt, ce qui eſtoit encore plus inſupportable & plus honteux. [f]On remarque qu'un Centenier luy eſtant venu dire qu'il avoit executé un Conſulaire ſelon l'ordre qu'il luy en avoit donné, il dit qu'il n'avoit point donné cet ordre: & ne laiſſa pas neanmoins d'agréer l'action du Centenier, ſur ce que ſes affranchis, [qui ſans doute avoient fait faire cette execution,] luy dirent que les officiers eſtoient louables de courir eux meſmes au devant des injures qu'on vouloit faire à leur prince.

Sen. lud p. 478. c | 479. a | 480. b.

b Suet. l. 5. c. 29. p. 552.

d Suet. l. 5. c. 29. p. 551.

e p. 551 | Sen. p. 479. a.

f Suet. p. 552.

[Quoiqu'il euſt de tres grands defauts, cependant Tibere & Caius avoient laiſſé une ſi mauvaiſe impreſſion de leur conduite, qu'en le comparant à eux, 'il paſſoit pour un bon Empereur, ou au moins pour un mediocre. [h]Et on écrit que quand il agiſſoit par luy meſme, il faiſoit beaucoup de choſes utiles, & ſelon le devoir d'un prince. [Il avoit en effet quelques bonnes qualitez pour les mœurs. Car nous verrons dans la ſuite qu'il n'aimoit pas le faſte & la vanité, qu'il avoit de la bonté, point de fiel & de vengeance, quelque connoiſſance & quelque amour pour la

Dio, l. 60. p. 676. a.

g Aur. Vict.

h Dio, p. 666. a.

ἐπιεικῶς.

τὰ δέοντα.

juſtice.] 'Il ſe mettoit aiſément en colere ; mais il s'appaiſoit bientoſt. [a] On aſſure qu'il eſtoit ſans avarice, & tout entierement audeſſus de l'argent. Suet. l. 5. c. 38. p. 552. a Dio, l. 6. p. 668. c.

[Si l'on peut dire qu'il n'avoit aucun jugement, il n'eſtoit pas neanmoins tout à fait ſans genie & ſans quelque lumiere d'eſprit.] 'Il eſtoit fort bien inſtruit dans les lettres grecques & latines : il aimoit l'erudition ; & ſes diſcours quand il les avoit meditez, ne manquoient point d'ornemens & de politeſſe. [b] Il faiſoit ſouvent des harangues publiques, & meſme en grec. [c] Il compoſa auſſi divers écrits en latin & en grec, dont on loue l'élegance ; mais on y trouvoit peu de jugement. [d] Seneque parle de ſes hiſtoires, & le repreſente comme aimant *philologos.* les hommes de lettres. [e] Depuis qu'il fut Empereur, ayant un jour entendu un grand bruit, comme on luy eut dit que c'eſtoit que Servilius Nonianus qui a écrit de l'hiſtoire Romaine, recitoit quelque choſe de ſa compoſition, il s'en alla auſſitoſt l'ecouter. Tac. an. 13. c. 3. p. 197 | Suet. c. 41. 42. Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 668. d | Apol. Ty. v. l. 5. c. 9. p. 233. d. b Suet. c. 43. p. 565. c c. 41. 42. p. 564. 566. d Sen. lud. p. 477. c. e Plin. l. 2. ep. 13. p. 36.

'Pour le corps, il eſtoit grand & aſſez bienfait : mais ſes geſtes & ſa contenance eſtoient de tres mauvaiſe grace ; [f] ce qui fournit à Seneque une grande partie des railleries qu'il fait de ce prince, [g] auſſi bien que ſa voix baſſe & peu diſtincte. [h] Dion attribue tout cela à la foibleſſe qui lui étoit reſtée de ſes grandes maladies, auſſi bien que le tremblement de ſa teſte & de ſes mains. Suet. c. 30. p. 552. 553 | Sen. lud. p. 473. b. f Sen. lud. p. 473. f | 477. b. c. d. g p. 477. b. c e 479. a. h Dio l. 60. p. 665. b.

## ARTICLE II.

### *Des femmes, enfans, & affranchis de Claude.*

[Lorsque Claude vint à l'Empire,] 'il avoit pour femme Valeria Meſſalina ſa couſine, [dont nous aurons ſouvent à parler.] C'eſtoit ſa troiſieme femme. Il en avoit déja eu une fille nommée Octavia, qui fut mariée à Neron [pour ſon malheur, & pour celui de ſa famille & de tout l'Empire.] 'Il en eut bientoſt aprés un fils nommé d'abord Claudius Tiberius Germanicus, & depuis Britannicus Ceſar, ["qui naquit apparemment vers le 14 fevrier de l'an 41, vingt jours aprés que ſon pere eut eſté elevé à l'Empire.] 'Il avoit une fille aiſné nommée Antonia, née d'Ælia Petina ſa ſeconde femme, qu'il repudia pour des ſujets aſſez legers. ["Nous avons parlé autrepart de] ſon fils Druſus mort des le temps de Tibere. Il eſtoit né de ſa premiere femme Plautia Urgulanilla, avec une fille nommée Claudia, qu'il ne voulut point reconnoiſtre : Et on dit en effet qu'il n'en eſtoit point le pere. Suet. c. 27. p. 548. p. 518 | Dio, l. 60. p. 673. b | Spanh. l. 7. p. 647. Suet. c. 26. 27. p. 546. 548.

Note 1.

V. Tibere § 12.

c. 26. 29. p. 545. 547. 550. 'Meſſaline, & Agrippine qu'il epouſa encore aprés la mort de Meſſaline, eurent la principale part au gouvernement ſous Claude, [ou plutoſt audeſſus meſme de Claude, ſi l'on ne veut dire que ſes affranchis y en eurent encore une plus grande.] Car ils le dominoient entierement. 'Les principaux eſtoient Poſſide eunuque, Felix qui fut gouverneur de Judée, Harpocras, Polybe, & ſurtout Narciſſe & Pallas.

c. 29. p. 551. c 28. p. 549. 550.

c. 25. 29. p. 546. 551. 'Voilà ceux dont il fut moins le prince que le miniſtre; dont l'intereſt, & quelquefois la fantaiſie, eſtoit la regle de toutes ſes actions; qui changeoient ſouvent ce qu'il avoit reglé & jugé; 'qui mettoient tout à prix, [quoiqu'il fuſt ſans avarice;] [a] & qui croyoient ſe pouvoir promettre de ſa facilité les choſes les plus abſurdes, [b] auſſi bien que de ſa timidité. Car ils luy faiſoient quelquefois de fauſſes peurs pour en tirer ce qu'ils vouloient. Ils ſe rendirent par là ſi redoutables, que beaucoup de perſonnes priées à ſouper par Claude & par un de ſes affranchis, laiſſoient là l'Empereur ſous quelque pretexte, & alloient chez l'affranchi. 'Julien l'apoſtat le repreſente comme un perſonnage ſans action & ſans parole, à moins qu'il n'euſt avec luy Pallas & Narciſſe, avec ſa Meſſaline: ' & Philoſtrate dit que ſes femmes [c] l'avoient tellement étourdi, qu'il ne ſavoit pas qu'il eſtoit Empereur, ni meſme qu'il vivoit.

Tac. an. 13. c. 4. p. 197.
a an. 12. c. 3. p. 172.
b Dio, l. 60. p. 665. 666.
Jul. cæſ. p. 10.
Apol. Ty. v. l. 5. c. 11. p. 239. b.

Plin. l. 33. c. 3 p. 790. b. c. 'Les affranchis, [qui obſedoient Claude,] ne permettoient de l'approcher [pour luy parler en particulier,] qu'à ceux à qui ils avoient donné pour marque de ce pouvoir une bague d'or où ſon image eſtoit gravée: & cela dura juſqu'au regne de Veſpaſien. [Ils avoient ſi peu de reſpect pour luy,] que Seneque feint qu'ayant commandé une choſe aprés ſa mort; Il ſembloit, dit-il, « que tous les aſſiſtans fuſſent ſes affranchis, tant ils ſe mettoient « peu en peine de ce qu'il diſoit. 'Il voyoit ce mépris qu'ils faiſoient de luy, & s'en plaignoit publiquement, ſans avoir la force d'y remedier.

Sen. lud. p. 477 d. e.
Suet. l. 5. c. 40. p. 563.

Joſ. ant. l. 19 c. 1. p. 657. c. d. [Il faut joindre aux affranchis de Claude,] 'Calliſte affranchi & ſecretaire de Caius, l'homme le plus riche, mais le plus avare & le plus inſolent de ce temps là. Il avoit eu part à la conſpiration formée contre ſon maiſtre, parceque ſes grandes richeſſes luy faiſoient craindre d'en eprouver la cruauté. 'Comme c'eſtoit un homme adroit & politique, [c] des le vivant de Caius il s'eſtoit inſinué dans l'eſprit de Claude. 'Il luy fit [depuis] accroire que Caius luy avoit donné ordre de l'empoiſonner; & qu'il avoit toujours differé ſous divers pretextes. Note 2.

Tac. an. 11. c. 29. p. 166.
c Joſ. p. 657. c. d.

Claude

'Claude receut donc ce Calliſte auprés de luy, & luy donna la charge de recevoir les Requeſtes qu'on luy preſentoit.[a] Narciſſe eſtoit "ſon ſecretaire, & Pallas avoit l'intendance de ſon argent. 'C'eſtoient ces trois valets qui partageoient la puiſſance ſouveraine. 'Ils eſtoient tous trois plus riches que Craſſus n'avoit jamais eſté.[b] Il ſemble que Calliſte fuſt meſme plus puiſſant que les deux autres. [c] Il vivoit encore en l'an 48,[d] mais il mourut quelque temps aprés, avant Claude.[e] Scribonius Largus medecin de tems ce là luy adreſſa un ouvrage, où il l'appelle C. Julius Calliſtus.[f] Il avoit d'abord eſté eſclave d'un particulier, qui l'avoit vendu publiquement, & qui enſuite ſe trouvoit obligé d'acheter ſa faveur, & de demeurer quelquefois à la porte de ſa maiſon ſans pouvoir obtenir la permiſſion d'y entrer meſme avec les autres.

*ab epiſtolis.*

Zonar. v. Cl. p. 134. a.
a c] Suet. l. 5. c. 28. p. 550.
Zon. p. 184. c.
Plin. l. 33. c. 10. p. 801. b.
b l. 35. c. 7. p. 863. d.
c Tac. an. 11. c. 27. p. 166.
d Zon. p. 185. f.
e Tac. an. 11 n. 117.
f Sen. ep. 47. p. 108. e. f.

[ Voilà l'idée generale que l'hiſtoire nous donne du regne de Claude. Il en faut voir maintenant le particulier, & ſurtout la maniere etonnante par laquelle Dieu l'eleva à l'Empire, verifiant ce qu'il dit dans ſes Ecritures,]'que tel dont on ne ſe ſeroit jamais douté, a porté le diademe.

Eccli. 11. v. 5.

************************************************

## ARTICLE III.

### *Effroi & deſordre que cauſe dans Rome la mort de Caius.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE CLAUDE I.

V. Caius § 22.

*"Caius Auguſtus IV, & Cn. Sentius Saturninus, Conſuls.*

[CE fut une etrange ſurpriſe dans Rome lorſqu'au milieu des jeux qui ſe repreſentoient alors, on apprit que l'Empereur Caius avoit eſté tué dans ſon palais." Toutes les perſonnes de qualité, ou qui avoient quelque choſe à perdre, le craignoient & le haïſſoient egalement. ] 'Le peuple aimoit les largeſſes qu'il luy faiſoit quelquefois, & les ſpectacles dont il le divertiſſoit tres ſouvent. 'Et les ſoldats des gardes eſtoient tout à fait attachez à luy, ayant la premiere part à ſes prodigalitez, & au pouvoir de ſa tyrannie, dont ils eſtoient les inſtrumens.

le 24 janvier de l'an 41.

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 662. a. b. c.
p. 661. d / 663. d.

*lecticarii.*

'C'eſt pourquoi des que le bruit de ſa mort ſe repandit, "ceux qui avoient accoutumé de le porter en chaire, accoururent avec leurs baſtons, & enſuite ' les Allemans de ſa garde l'épée à la main, ayant à leur teſte Sabinus leur Colonel, qui eſtoit ſimple gladiateur. 'Comme ceux-ci eſtoient en une etrange fureur, ayant rencontré par hazard en leur chemin, Aſprenas [qui avoit

Suet. l. 4. c. 59. p. 498.
Joſ. l. 19. c. 1. p. 661. d. e.
e. f. g.

eſté Conſul en l'an 38,] & Norbanus d'une des plus illuſtres familles de Rome, ils les maſſacrerent tout-d'abord ſans examiner s'ils eſtoient ou n'eſtoient pas des conjurez. Anteius Senateur, qui eſtoit venu par curioſité voir Caiüs étendu mort, pour ſe venger de ce qu'il avoit fait mourir ſon pere, eut le meſme ſort.

Suet. l. 4. c. 58. p. 498. [a] Joſ. p. 661. a. b. c. 'Ils tuerent auſſi quelques uns des conjurez, [a] mais non Cherea leur chef: car il s'eſtoit ſauvé avec d'autres dans la maiſon de Germanicus qui joignoit au palais, & s'eſtoit mis en ſureté avant que le bruit de la mort de Caius ſe fuſt repandu.

g] 562. 'Ce bruit eſtant arrivé au theatre où tout le monde eſtoit encore aſſemblé, le peuple avoit peine à croire qu'il fuſt veritable, parcequ'il ne le ſouhaitoit pas; & ceux qui le ſouhaitoient n'oſoient y ajouter foy, de peur qu'il ne ſe trouvaſt faux. 'On craignoit meſme que Caius ne le fiſt courir exprés pour decouvrir les ſentimens qu'on avoit de luy. 'Et quelques uns diſoient ou conjecturoient qu'il eſtoit ſeulement bleſſé, & qu'il ſe faiſoit panſer, ou qu'il eſtoit d'un autre coſté animant le peuple à la vengeance. 'Ainſi perſonne n'oſoit ſe lever, de peur que les premiers qui ſortiroient ne paſſaſſent pour criminels.

Suet. l. 4. c. 59. p. 498. Joſ. p. 662. d. e. f.

f. g. 'Mais on fut dans un bien plus grand effroi, lorſqu'on ſceut que " les ſoldats des gardes environnoient le theatre, & eſtoient pres d'y entrer l'épée à la main. Le peuple eut recours aux prieres & aux larmes, & repreſenta qu'il n'eſtoit pas juſte de maſſacrer tant de perſonnes innocentes de ce qui s'eſtoit fait contre Caius. Cette raiſon toucha les ſoldats: '& en meſme temps un heraud public vétu en grand deuil, vint crier que l'Empereur eſtoit certainement mort. 'Ainſi les ſoldats qui n'eſperoient plus rien de luy, & qui craignirent meſme d'eſtre punis des violences qu'ils auroient faites, ſe tinrent dans le devoir; '& chacun ne ſongea plus qu'à ſe retirer du theatre.

Notes 3.

p. 653. b. c. d. e. g.

bel. l. 2. c. 18. p. 792. c] Dio, l. 60. p. 664. [ Des qu'on ſe put un peu reconnoiſtre, ] 'les Conſuls " Q. Pomponius Secundus [ ſubrogé à Caius, ] & Cn. Sentius Saturninus, envoyerent partout les trois " regimens des gardes de la ville pour empeſcher le tumulte. 'Ils ſe ſaiſirent particulierement de la grande place & du Capitole. [b] Il y avoit encore un quatrieme regiment, [ ſoit des gardes Pretoriennes, ſoit des archers du guet, ] qui obeïſſoit au Senat.

V. Caius § 22.

cohortes.

Suet. l. 5. c. 10. p. 515. [b] Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 666. d.

Dio, l. 60. p. 664. [c] Suet. l. 4. c. 59. p. 498. 499. Joſ. l. 19. c. 2. p. 664. a. 'Les Conſuls [ ainſi appuyez ] convoquerent le Senat dans le Capitole, & non dans la baſilique appellée Julienne du nom de Jule Ceſar. Car l'on ne parloit déja que d'abolir la memoire & les monumens des Ceſars. 'Le Senat fit neanmoins ſemblant de

rechercher ceux qui avoient tué Caius: le peuple aſſemblé d'un autre coſté vouloit tout de bon qu'on les cherchaſt; '& les ſoldats demandoient la meſme choſe. [a] Cependant Valerius Aſiaticus homme de qualité, ayant dit tout haut qu'il euſt voulu luy meſme l'avoir tué, ſa fermeté arreſta tout le monde: [b] & les Conſuls la ſoutinrent en ordonnant au peuple & aux ſoldats, par un edit qu'ils firent afficher, de demeurer dans le repos & dans le devoir.

Dio, l. 59. p. 663. d. a d. Joſ. p. 664. b. Tac. an. 4. c. 1. p. 153. b Joſ. p. 664. b. c.

'Les conjurez commencerent donc à paroiſtre & à ſe declarer. Il ſembloit même que tout deuſt dependre d'eux. 'Le Senat [comme s'il euſt eſté maiſtre abſolu des affaires,] deliberoit ſi l'on choiſiroit un nouvel Empereur, ou ſi l'on rétabliroit la Republique. 'Et le deſir general alloit à la liberté: [mais comme il s'y rencontroit de grands embaras,] 'les avis eſtoient partagez: de ſorte qu'on employa le reſte du jour & la nuit ſuivante à conſulter ſans rien conclure: [& cependant il arriva un incident qui rendit toutes leurs deliberations inutiles.]

c.

Dio, l. 60. p. 664.

Suet. l. 4. c. 59. p. 498. Dio, l. 60. p. 654.

## ARTICLE IV.

*Les ſoldats trouvent Claude, & le declarent Empereur: Le Senat veut la liberté.*

V. Caius §. 25.

'CLAUDE dont nous faiſons ici l'hiſtoire, "eſtoit auprés de Caius un peu avant qu'on le tuaſt: & ſur le bruit de ſa mort, il s'eſtoit caché dans un coin obſcur, derriere des tapiſſeries qui fermoient une porte. Il entendoit de là tout le bruit qui ſe faiſoit dans le palais, voyoit paſſer les uns & les autres, & vit meſme porter en triomphe les teſtes d'Aſprenas & des autres que les Allemans avoient tuez; ce qui luy cauſa une étrange peur. Il fut longtemps ſans eſtre apperceu. Mais enfin comme quelques ſoldats couroient le palais pour piller, l'un d'eux nommé Gratus [1] ayant vu ſes piez, le tira par force, & l'ayant reconnu lorſque ſaiſi de crainte il ſe jettoit à ſes genoux pour luy demander la vie, il le ſalua du nom d'Empereur, & le mena à ſes compagnons qui en firent autant. Il y avoit beaucoup d'autres ſoldats des gardes dans le palais, qui deliberoient ſur l'état des choſes. Des qu'ils virent Claude, que la memoire de Germanicus ſon frere leur faiſoit aimer, ils conclurent ſans difficulté à le recevoir pour Prince. Ils le mirent encore tout tremblant dans une chaire, &

Dio, l. 60. p. 664. c. 665. Suet. l. 5. c. 10. p. 514. 515. Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 668. 669.

1. Aurele Victor, c. 3. l'appelle Epirius. [Et il pouvoit s'appeller Epirius Gratus.]

le porterent au camp à la vuë du peuple. Comme on s'imaginoit que c'eſtoit pour le faire mourir, tout le monde témoignoit avoir compaſſion de ſon malheur.

Suet. c. 10. p. 515 | not. 'Il fut [fort bien] receu dans le camp, & on a encore des medailles qui marquent cette reception. [Mais comme il eſtoit fort timide,] il y paſſa la nuit avec plus de frayeur que d'eſperance.

Joſ. l. 19. c. 3. p. 670. d. e. 'Et il eſtoit fort dans la diſpoſition de ne point accepter l'Empire, mais de ſe remettte à la volonté du Senat. Sur cela "Agrippa Roy des Juifs, qui venoit de faire enterrer le corps de Caius, arriva au camp: & y ayant appris qu'on penſoit à Claude, il l'alla trouver, l'exhorta à prendre courage, & à ne pas abandonner la puiſſance ſouveraine lorſqu'elle ſe preſentoit d'elle meſme; & puis ſe retira chez luy. V. Caius § 25.

d. 'Claude ſe reſolut donc d'uſer de la bonne volonté des ſoldats.

c. 2. p. 664. d. e. 'Eux de leur coſté ne delibererent pas beaucoup à le declarer Empereur. Perſuadez que l'Etat ne ſe pouvoit paſſer d'un Prince, ils crurent qu'il leur ſeroit plus avantageux de le donner, que de le recevoir des autres; Que perſonne ne le pouvoit diſputer

Dio, p. 665. a. à Claude, ni pour la nobleſſe, ni pour l'erudition; 'qu'il eſtoit parent des Empereurs, "& qu'il n'avoit que de bonnes inclinations. ἐπιεικῆ.

Suet. l. c. c. 10. p. 515. 516 | Joſ. ant. l. 19 c. 3. p. 671. c. 'Ainſi des le lendemain [25 de janvier] ils luy firent ſerment de fidelité. Claude accepta leur ſerment, & leur promit[1], ou meſme leur donna deſlorsquelque ſomme d'argent, ce qu'aucun des autres Empereurs n'avoit fait. Il donna de plus grandes ſommes aux officiers à proportion de leur dignité, & promit, ſelon Joſeph, d'étendre cette liberalité à toutes les autres troupes de l'Empire. 'Neron ſuivit l'exemple de Claude, [& les autres Empereurs ſe ſont cru obligez enſuite de les imiter.] 1.

Tac. an. 12. c. 69. p. 194.

Joſ. ant. l. 19 c. 2. p. 664. f. 'Le Conſul Saturnin ſceut [des le jour de la mort de Caius ",] que les ſoldats avoient emmené Claude pour le faire Empereur. Cela ne l'empeſcha pas de faire dans le Senat un grand diſcours ſur la liberté, 'dont il dit de fort belles choſes au raport de Joſeph, mais on ne voit point qu'il y parle des moyens de l'établir, & de la rendre aſſurée. 'Il y loua beaucoup les conjurez, comme les liberateurs de la patrie, '& conclut à les elever aux plus grands honneurs, ſurtout Cherea. 24 janvier.

p. 665.

p. 665. a.

p. 666. a.

Dio, l. 60. p. 664 d. 'L'aſſemblée du Senat dura bien avant dans la nuit, & ſe termina ſans rien conclure. [a]Quand elle fut levée, Cherea alla de-

[a] Joſ. p. 666. d.

1. Suetone dit qu'il promit 15 ſeſterces par teſte, *quindena HS:* & Joſeph, qu'il donna à chaque ſoldat cinq mille dragmes [ou deniers, ce qui faiſoit 200 pieces d'or. C'eſt une grande ſomme, & j'ay peur qu'il n'y ait faute.] 'On marque que les 5000 dragmes de Joſeph ſont 20 ſeſterces.

Tac. an. 12 n. 65. & 194.

mander le mot aux Conſuls; ce qui ne s'eſtoit point vu depuis l'eſtabliſſement de la monarchie. Les Conſuls lui donnerent pour mot *Liberté*; & il l'alla porter aux quatre cohortes qui obeïſſoient
&c. au Senat. 'Comme il eſtoit [e] le tout dans ce parti, [a] il envoya un Tribun nommé Lupus, tuer Cæſonia femme de Caius avec ſa fille, ſans en avoir ce ſemble deliberé qu'avec les autres conjurez, dont meſme quelques uns deſaprouverent cette execution.

e. a f. g.

## ARTICLE V.

*Agrippa deputé à Claude par le Senat pour luy perſuader de quitter l'Empire, luy perſuade de le garder.*

'LE peuple témoignoit alors de la joie de cette eſperance de liberté & d'autorité dont il ſe flattoit: [b] & cependant des le
25 janvie. lendemain [f] lorſqu'on eut ſceu que Claude avoit eſté proclamé Empereur par les ſoldats, il en témoigna encore plus de joie. Le ſouvenir des guerres civiles excitées par les factions des Senateurs, fit qu'il aima mieux un ſeul Prince que pluſieurs tyrans.

Joſ. ant. l. 19. c. 2. p. 666. e. b p. 669. f.

Le Senat perſiſtoit en general à ſouhaiter la liberté, & il vouloit meſme declarer la guerre à Claude: [c] mais il n'agiſſoit que foiblement à cauſe des differens avis qui le partageoient. [d] Il en-
Note 4. voya querir Agrippa, [f] qui vint parfumé & peigné, comme un homme qui n'avoit penſé qu'à ſe divertir, & comme s'il n'eſtoit point ſorti de chez luy. Il demanda des nouvelles de Claude [qu'il ne voyoit point dans la compagnie.] On luy dit ce qui en eſtoit, [& ce qu'il ſavoit mieux que perſonne;] & on le pria de vouloir dire ce qu'il jugeoit qu'il y euſt à faire. Ce traitre fit de grandes proteſtations qu'il eſtoit preſt de mourir pour la gloire du Senat. Il ne travailla neanmoins qu'à jetter la terreur dans les eſprits. Car il leur repreſenta qu'ils n'eſtoient point en eſtat de reſiſter aux Pretoriens; & que le meilleur parti eſtoit de deputer
p. 671. a. à Claude pour obtenir de luy qu'il ne ſongeaſt point à l'Empire. Il s'offrit de l'aller luy meſme trouver pour cela.

bel. l. 2. c. 18. p. 792. d. c Suet. l. 5. c. 10. p. 515. d Joſ. ant. l. 19. c. 3. p. 670. e. f | bel. p. 792. d.

'Le Senat accepta ſes offres, & le deputa vers Claude, [e] avec Veranius & Bruchus Tribuns du peuple. [f] Agrippa luy parla en particulier, luy dit le trouble où eſtoit le Senat, l'exhorta à témoigner du courage, & à répondre en Empereur. [g] Les Tribuns le conjurerent de ceder à l'autorité du Senat, du peuple, & des loix; de ne vouloir point impoſer à ſa patrie un joug dont il venoit luy meſme de ſentir la peſanteur; de faire reflexion ſur la

a. e a | c. 2. p. 670. b | Suet. l. 5. c. 10. p. 515 | Dio, l. 60. p. 665. a. f Joſ. c. 3. p. 670. c. d | 671. a. g c. 2. p. 669. 670 | Suet. p. 515 | Dio, p. 665. a.

L'an de J.C. 41, de Claude 1.

mort de Caius; de conſiderer les ſuites funeſtes d'une guerre civile; que le Senat avoit des troupes ſur pié, le moyen d'en mettre beaucoup d'autres, & l'eſperance du ſecours de Dieu favorable à ceux qui combatent pour la juſtice & pour la liberté de la patrie; Que s'il vouloit ceder à la raiſon, & jouir de la vie tranquille qu'il avoit toujours aimée, il pouvoit s'aſſurer de tous les honneurs qu'un Etat libre peut donner à un citoyen; & qu'ils le prioient de venir deſlors prendre part aux deliberations de la Cour. 'Cependant comme ils eſtoient convaincus de la foibleſſe de leur parti, ils ſe jetterent enfin à genoux, pour le conjurer, s'il vouloit abſolument eſtre Empereur, d'aimer mieux recevoir l'Empire du conſentement du Senat, que de l'arracher par la force.

Joſ. p. 670. b c.

'Claude répondit qu'il ne s'eſtonnoit point qu'on craignît la puiſſance ſouveraine, aprés ce qu'on venoit d'eprouver; mais qu'il eſperoit faire voir combien un gouvernement juſte & equitable eſt avantageux; qu'il n'auroit que le nom de Prince, & que tous auroient part à l'autorité; qu'il le leur promettoit, & que la vie qu'il avoit menée juſqu'alors leur en répondoit: [qu'aprés tout, quand il voudroit abandonner l'autorité qu'il avoit receue,] 'ceux qui la luy avoient donnée ne le ſouffriroient jamais. [a]Les deputez furent obligez de s'en retourner avec cette réponſe. [b]Agrippa fut auſſi chargé de la porter au Senat, [c]& Claude paſſa [le reſte du jour] à haranguer ſes ſoldats, à recevoir leur ſerment de fidelité, & à leur diſtribuer de l'argent.

c. 3. p. 671. b] bel l. 2. c. 18. p. 792. e.

• Suet. l. 5. c. 10 p. 535.

*vi ſe ac neceſſitate teneri.*

a Joſ. c. 3. p. 671. c.

b bel. p. 792. e. f.

c ant. p. 671. e. bel. l. 2. c. 18. p. 792. f. g.

'Agrippa & les deputez ayant fait leur rapport, le Senat répondit que jamais il ne ſe ſoumettroit volontairement à la ſervitude; & qu'il eſperoit eſtre en état qu'on ne l'y forceroit pas. [C'eſtoit declarer la guerre.] Auſſi Claude ayant ſceu leur reſolution, leur envoya encore Agrippa pour leur dire qu'il feroit donc la guerre [puiſqu'ils le vouloient] quoique pour luy il ne le vouluſt pas: & qu'il les prioit ſeulement que l'on convinſt, pour donner bataille, de quelque lieu hors de la ville, afin qu'au moins les temples ne fuſſent pas ſouillez du ſang des citoyens, repandu par des citoyens.

## ARTICLE VI.

*Le peuple veut un Empereur : Le Senat en cherche un bon, & eſt enfin contraint de recevoir Claude.*

'LORSQU'AGRIPPA vint porter au Senat la derniere réponſe de Claude, [ce qui ne fut peuteſtre "que le lendemain,"] les affaires eſtoient bien changées dans la ville. 'Car le peuple qui environnoit le Senat, declara qu'il vouloit un Prince; "& il ſemble qu'il demandoit Claude nommément. Cela ſe fit [apparemment ſur le ſoir] *le jour d'aprés la mort de Caius. 'Le lendemain les Conſuls aſſemblerent le Senat des devant le jour: il s'y trouva à peine cent perſonnes. Les autres ſe tenoient cachez dans la ville, ou s'eſtoient retirez à la campagne, pour laiſſer decider les affaires aux plus hardis, ſans s'expoſer au danger. 'Durant que ce petit nombre de Senateurs deliberoient, on entendit tout d'un coup les ſoldats du parti du Senat crier qu'ils vouloient un Prince; qu'on choiſiſt le plus digne; mais qu'abſolument il en falloit un. Ainſi toutes les eſperances de la liberté s'evanouirent, & on ſe voyoit reduit à obeïr à Claude aprés l'avoir offenſé.

Note 5. 26 janvier.

*unum reſtorem jam & nominatim expoſcente.

* le 25 janvier.

Joſ. bel. l. 2. c. 15. p. 792. g.

Suet. l. 5. c. 10. p. 515.

Joſ. ant. l. 19. c. 3. p. 671. c. d.

d. e.

'On ſongea neanmoins à diverſes, perſonnes plus capables ſans doute de gouverner l'Etat, que n'eſtoit Claude, & qui ne manquoient pas d'ambition pour cela. 'On le dit nommément d'Annius Minucianus "ou Vinicianus, [celui apparemment qui avoit eſté l'un des chefs des conjurez,] & de Valerius Aſiaticus, [qui avoit auſſi eu quelque part à la conſpiration.] 'On parla encore de Camillus Scribonianus qui ſe revolta l'année ſuivante. 'Minucien l'emportoit ſelon Joſeph: mais les Conſuls qui voyoient de combien de maux l'election d'un nouvel Empereur ſeroit ſuivie, differoient ſous divers prétextes [de mettre la choſe en deliberation, ou de la conclure.] Cependant on ſceut que les gladiateurs qui faiſoient une grande partie des troupes du Senat, les archers du guet, "& les ſoldats de la marine, couroient tous en foule au camp [ſe ſoumettre à Claude:] de ſorte que perſonne ne ſongea plus à une dignité qui ne pouvoit que l'expoſer à de plus grands maux.

Note 6.

*remiges.

Dio, l. 60. p. 656. b. d.

p. 674. c | Joſ. l. 19. c. 3. p. 671. f. g.

Joſ. p. 671. f.

Dio, p. 674. d.

Joſ. p. 671. f. g.

'Quand le jour commença à paroiſtre, Cherea & les autres conjurez allerent parler aux ſoldats qui reſtoient encore: mais on ne voulut pas ſeulement les ecouter. On demandoit un Em-

g | 672.

pereur, & ſans delai. Cherea leur repreſenta en vain les emplois honteux où Caius les avoit occupez ; qu'il ſeroit indigne aprés un furieux d'obéir à une beſte comme Claude ; que bien loin de le faire Empereur, ils devoient luy aller couper la teſte. [a] Les ſoldats, au lieu d'avoir egard à toutes ſes raiſons, prirent leurs drapeaux, & l'épée à la main s'en allerent droit au camp ſe joindre à leurs compagnons. [b] Un ſoldat ſeul leur inſpira ce deſſein : il cria aux autres qu'ils eſtoient bien malheureux de vouloir s'entretuër, eux qui eſtoient d'une même nation & d'un même ſang, pendant qu'ils avoient un Empereur à qui on ne pouvoit rien reprocher. En diſant cela, il commença l'épée à la main à s'en aller, & les autres le ſuivirent [1].

p. 672. b | Suet. c. 11. p. 516.
a Joſ. p. 672. b. c | Dio, l. 60. p. 665. a.
b Joſ. bel l. 2. c. 18. p. 792. 793.

'Les Senateurs ſe trouverent alors dans une étrange conſternation. Ils ſe repentoient de leurs grands deſſeins, parcequ'ils n'avoient pas réuſſi, & s'amuſoient à ſe faire des reproches les uns aux autres. Ils craignoient avec ſujet le reſſentiment de Claude : Cherea, & Sabinus l'un des chefs des conjurez ; proteſtoient qu'ils ſe donneroient plutoſt la mort que de ſe ſoumettre à luy. [Cependant il n'y avoit point d'autre parti à prendre :] 'il falut que le Senat le declaraſt Empereur, & luy decernaſt tous les titres de l'autorité ſouveraine : [& auſſitoſt] [c] chacun ſe preſſa d'aller au camp le ſaluer comme Empereur. Mais ils y furent fort mal receus des ſoldats : il y en eut de battus, & meſme de bleſſez ; & le deſordre euſt eſté fort loin, ſi Claude ne l'euſt arreſté, ſur ce qu'Agrippa luy repreſenta qu'en laiſſant perir tant de perſonnes illuſtres, il perdoit toute la gloire de ſa dignité, & qu'il ne ſeroit plus prince que d'un deſert. 'Comme Q. Pompeius, ou plutoſt " Pomponius Secundus l'un des Conſuls paſſoit pour avoir le plus ſoutenu la liberté ; quand on le vit venir, les ſoldats coururent à luy pour le tuer. Mais Claude les arreſta, & fit meſme aſſeoir le Conſul auprés de luy. 'Il receut auſſi fort bien tous les autres Senateurs.

Joſ. ant. c. 3. p. 672. c. d.
Dio, l. 60. p. 675. a.
c Joſ. ant. c. 3 p. 672. d. e. f | bel. l. 2. c. 18. p. 793. a. b.
p. 672. e | bel. l. 2. c. 18. p. 792. c.
V. Caius § 22.
bel. p. 793. b. c.

'Apres cela il ſortit du camp, & entra à Rome accompagné du Senat & des ſoldats, à qui il avoit donné Pollion pour Prefet [au lieu de Clement.] Il s'en alla offrir des ſacrifices pour rendre graces à Dieu de ſon elevation ; & puis il ſe retira au palais.' Il y tint conſeil avec ſes amis ſur ceux qui avoient tué Caius. Leur action paroiſſoit grande, & genereuſe ; & elle n'eſtoit pas deſagréable à Claude à qui elle avoit donné l'Empire. Mais c'eſtoit

ant. p. 672. f. g | bel. p. 793. c.
ant. p. 673. g | Dio, l. 60. p. 655. c. d | Suet. l. 5. c. 11. p. 516.

1. Joſeph dit qu'ils paſſerent tout au milieu du Senat aſſemblé : διὰ μέσου τῆς βουλῆς, [ce qui a peu d'apparence.]

neanmoins

neanmoins une perfidie; & il eſtoit de l'intereſt de tous les Princes de ne pas ſouffrir qu'on en euſt tué un impunément. Ainſi Cherea, Lupus, & quelques peu d'autres, furent condamnez à la mort, 'que Cherea ſouffrit avec beaucoup de courage, & Lupus en tremblant. On remarque que comme peu de jours aprés on faiſoit les ſacrifices & les luſtrations ordinaires pour les morts, [au mois de fevrier,] le peuple voulut que Cherea y euſt ſa part, & lui demanda pardon de ce que ſes ſervices avoient eſté ſi mal reconnus. 'Claude voulut conſerver la vie, & meſme la charge à Sabinus: mais il ſe donna luy meſme la mort, ne pouvant ſe reſoudre de ſurvivre à ſon ami.

Joſ. p. 673. a b

c | Dio, p. 666. d

'Pour tout le reſte de ce qui s'eſtoit dit ou fait durant les deux jours qui avoient ſuivi la mort de Caius, Claude en donna une amniſtie generale; & l'obſerva ſi bien, qu'il eleva meſme aux charges & aux honneurs ceux qui s'eſtoient le plus declarez pour la liberté, ou qui avoient aſpiré ouvertement à la puiſſance ſouveraine. 'Lorſqu'on eut appris dans les Gaules la mort de Caius, beaucoup de perſonnes ſolliciterent Galba qui y commandoit les troupes du Rhein, de prendre l'Empire. Il ne le voulut point: & Claude ſur cela le mit au nombre de ſes plus intimes amis: [au lieu que Galba meſme ne traita qu'avec beaucoup de froideur Verginius Rufus, qui avoit pluſieurs fois refuſé l'Empire. Car pour Tibere il faiſoit mourir tous ceux que l'on en jugeoit dignes.]

Suet. c. 11. p 516 Dio, p. 666. d.

Suet. l. 7. c. 7 666.

## ARTICLE VII.

*Modeſtie de Claude: Il fait diverſes actions de timidité ou de bonté.*

'LE Senat n'avoit pas manqué de decerner à Claude tous les titres & tous les honneurs que les autres Empereurs avoient eus. 'Il les receut tous, dit Dion, à la reſerve du titre de Pere de la patrie, qu'il ne prit que depuis. 'On le trouve dans les medailles de l'année ſuivante. [a] Suetone dit qu'il ne ſe ſervoit pas du titre d'Empereur [à la teſte de ſon nom, où on le mettoit pour marquer la puiſſance ſouveraine. On ne le trouve en effet preſque jamais de cette ſorte dans ſes medailles, mais ſeulement aprés ſes autres titres, à cauſe de quelque victoire:] '& c'eſt en cette maniere qu'il le prit deux fois des cette année. 'Dans" deux lettres qu'il écrivit en faveur des Juifs peu aprés ſon elevation à l'Empire, il ne ſe qualifie ni Empereur, ni Pere de la patrie.

Dio, l. 60. p. 655. a. b.

p. 666 b.

Goltz. p. 40. e. f.

[a] Suet. l. 5. c. 12. p. 517.

Goltz. p. 40. e.

Joſ. ant. l. 19. c. 4. p. 673. g | 674. d.

V. la ruine des Juifs § 11.

Dio, p. 667. 668. Suet. c. 12. p. 517.

'Hors ces titres il ne voulut accepter aucun honneur extraordinaire. A peine ſouffrit-il qu'on luy elevaſt trois ſtatues. Il défendit qu'on l'adoraſt, & qu'on luy offriſt aucun ſacrifice: [ce qu'on auroit honte de remarquer d'un homme, ſi Caius n'avoit porté juſque là les excés de ſa folie.] Il ne voulut point qu'on fiſt aucune ſolennité publique lorſqu'il maria ſa fille Antonia à Cn. Pompeius, à qui il rendit le ſurnom de Magnus que Caius luy avoit oſté par une ſotte jalouſie; ni lorſqu'il fiança Octavia ſon autre fille à L. Julius Silanus. L'un & l'autre ſe fit cette année, ſelon Dion. Il en uſa de meſme lorſque [Antonia] ſa fille accoucha d'un fils: 'au jour de ſa naiſſance propre; [a] & meſme dans les années ſuivantes au jour qu'il avoit eſté elevé à l'Empire. Il ſe contenta ce jour là de donner [b] une certaine ſomme à chaque ſoldat de ſes gardes. 'Il ne voulut point qu'on donnaſt le titre d'Auguſte ni à ſon fils Britannicus, ni à Meſſaline. 'Cependant on le donne à Meſſaline dans pluſieurs medailles greques & latines. 'Je ne ſçay s'il le luy auroit refuſé d'abord, & le luy auroit accordé enſuite; [ou ſi c'eſtoit un pur effet de la flatterie des villes qui faiſoient battre ces medailles.]

Dio, p. 667. c. a p. 637. a.

b. 15 dragmes.

Goltz. p. 42 | Birag. p. 86.

Spanh. l. 7. p. 616.

Dio, l. 60. p. 665 b. c. b b. c | Suet l. 5. c. 35. p. 517.

'On vit ſa timidité des les premieres actions de ſon regne: car il fut un mois ſans oſer aller au Senat. [b] Il faiſoit fouiller ſoigneuſement tous ceux qui approchoient de luy, depeur qu'ils n'euſſent quelque couteau: & cela ſe pratiqua juſqu'au regne de Veſpaſien. Dans les feſtins il vouloit avoir auprés de luy des gardes en armes; ce qui continua toujours depuis.

Dio, l. 60. p. 665. 667. p. 668. c.

'Des qu'il commença à regner, il abolit l'action de leze majeſté, rétablit tous ceux qui avoient eſté bannis ou arreſtez pour ce ſujet; oſta les impoſts que Caius avoit mis ſur le peuple; 'refuſa de recevoir des étrennes; & défendit à tous ceux qui auroient des parens, quelque eloignez qu'ils fuſſent, de le faire leur heritier. Il rendit les biens dont Tibere & Caius s'eſtoient emparez avec injuſtice, à ceux ſur qui ils les avoient pris, ou à leurs enfans: 'Il fit reporter dans les lieux ordinaires les ſtatues que Caius avoit fait apporter de diverſes villes: 'Il témoigna une extreme averſion pour les eſclaves & les affranchis qui avoient trahi leurs maiſtres dans les regnes precedens; & generalement pour tous les faux accuſateurs & les faux témoins, qui avoient fait perir tant de perſonnes. Il les fit mourir la pluſpart, en les obligeant de combatre en gladiateurs ou contre les beſtes; & il abandonna pluſieurs eſclaves à la colere de leurs maiſtres. 'Il proteſta avec ſerment qu'il ne feroit mettre à la queſtion aucune perſonne libre.

p. 669. b. c.

p. 673. c. d.

p. 675. b.

'Il obligeoit les Senateurs à s'acquitter exactement de leur devoir : mais du reſte il les traitoit avec beaucoup d'humanité & de bonté. Il les viſitoit dans leurs maladies, & aſſiſtoit à leurs feſtes. 'Il fit pluſieurs autres actions juſtes & populaires qui le firent extremement aimer. p. 6. 72. c. p. 667-669. 672. 67 Suet. l. 5. c. 12. p. 518. 519.

[a] Pour empeſcher les dereglemens du menu peuple, il oſta les cabarets où l'on s'aſſembloit pour boire, & défendit de vendre aucune viande cuite. 'Il eut toujours un grand ſoin [de la police] de la ville, & qu'on ne manquaſt point de blé. Il travailla beaucoup pour éteindre un embraſement, & fit apporter des ſacs d'argent pour récompenſer à l'heure meſme ceux qui y auroient fait leur devoir. [a] Dio, p. 669. b. Suet. l. 5. c. 18. p. 527.

## ARTICLE VIII.

### *Claude rend la juſtice ; donne des terres à quelques Princes : Banniſſement de Julie & de Seneque.*

'CLAUDE eſtoit fort appliqué à rendre la juſtice : & il le faiſoit quelquefois avec aſſez de bon ſens : mais d'autres fois il faiſoit paroiſtre la foibleſſe de ſon eſprit : 'de ſorte qu'on prenoit ſouvent la hardieſſe de ſe moquer de luy en ſa préſence, & de le traiter ſans reſpect. 'Il avoit plus d'égard à ce qu'il croyoit que l'equité demandoit dans les circonſtances particulieres, qu'à obſerver les loix à la rigueur. 'De ſorte que les Juriſconſultes avoient alors peu de credit, au lieu que les avocats eſtoient ſous luy en leur regne, [à cauſe] de ſon application à vider les procés : '& d'ailleurs il ne les empeſchoit point de piller ceux qui les employoient, ou de les trahir en prenant de l'argent des deux parties. Suet. c. 14. p. 521-52. Sen. lud. p. 478. a. c Suet. c. 15. p. 523. c. 14. p. 521. Sen. lud p. 479. c. c. Tac. an. 11. c. 5. p. 355.

'On le reprend encore de ce qu'il ſe rendoit maiſtre de toutes les affaires, & vouloit juger celles qui appartenoient aux magiſtrats auſſibien que les autres. 'Souvent meſme il les jugeoit dans ſa chambre, & quelquefois les plus importantes, ſans avoir preſque d'autres auditeurs que l'accuſateur & l'accuſé : de ſorte que tout dependoit d'un petit nombre de perſonnes qui avoient tout pouvoir [ſur luy.] 'Seneque dit en raillant, que perſonne n'a jamais eſté ſi habile à comprendre un procés ſur les raiſons d'une ſeule partie, & ſouvent meſme ſans en avoir entendu une ſeule. p. 155. c. 1. p. 15. Jan. 13. c. 4. p. 197. Sen. lud. p. 478. f 1479. d. c 1430. b. c.

'Entre les jugemens qu'il rendit, on remarque qu'une femme qui deſavouoit ſon fils, ne pouvant eſtre convaincue, il luy com- Suet. l. 5. c. 15. p. 522.

manda de l'epouſer, & l'obligea par ce moyen à le reconnoiſtre. [On rapporte la meſme choſe de Theoderic Roy d'Italie.]

c. 23. p. 538. n. 2. p. 538. p. 539. 'Il ordonna que ſi des pupiles n'avoient point de tuteurs, les Conſuls leur en donneroient. 'Les Preteurs avoient ce droit, mais ils en abuſoient extremement. 'Il ordonna que ceux qui ſeroient bannis de leur province, ne pourroient point venir demeurer à Rome ni dans toute l'Italie. 'Au contraire il donna à quelques uns Rome pour exil, leur défendant de s'en eloigner de plus d'une lieue: ce qui ne s'eſtoit pas encore vu. 'Il fit punir en cinq ans plus de parricides qu'on n'en contoit de punis dans tous les ſiecles paſſez enſemble; ce qu'on marque moins comme une preuve de ſa ſeverité, que de la corruption de ſon ſiecle.

Sen. de clem. l. 1. c. 23. p. 323. a.

Suet. c. 15. p. 521. §. 2. 'Il caſſa un juge, parcequ'il témoignoit trop d'empreſſement pour cette fonction; & qu'il ne s'en exemtoit pas le pouvant faire. Il en obligea un autre de plaider devant luy ſur un procés qu'il avoit, afin que la maniere dont il parleroit de ſon affaire, lui fiſt connoiſtre comment il traitoit celles des autres. [Nous avons cru devoir ramaſſer ici toutes ces ordonnances de Claude, dont nous ignorons le temps. Nous marquerons les autres ſur les années dans leſquelles il les a faites.

Dio, l. 60. p. 670. b. 'On met entre les actions de Claude qui furent fort bien receues, les liberalitez qu'il fit cette année à quelques Princes. Car il augmenta le royaume d'Agrippa, qui, [comme nous avons dit] avoit contribué à l'elever à l'Empire. 'Il luy donna tout ce qu'avoit poſſedé le grand Herode ſon ayeul: * & il fit Herode ſon frere prince du pays [de Calcide.] Il leur accorda à tous deux le droit d'entrer au Senat, avec les honneurs du Conſulat à Agrippa, & ceux de la Preture à Herode.

Joſ. ant. l. 19. c. 4. p. 671. d. * Dio, p. 670. b.

Joſ. p. 673. et Dio, p. 670. a. 'Il rendit à Antiochus les Etats" que Caius meſme luy avoit donnez, & qu'il luy avoit oſtez enſuite, c'eſt à dire la Comagene, & une partie de la Cilicie.

V. Caius §. 3. note 3.

Dio, p. 670. a. 'Il retira Mithridate Prince Iberien [& Roy d'Armenie, de l'exil ou] de la priſon" où Caius l'avoit fait mettre, & le renvoya en ſon pays pour y reprendre la conduite de ſes Etats, "où il ne rentra neanmoins qu'en l'an 47.]

Ibid. §. 17. V. §. 17.

'Il donna le Boſphore [Cimmerien,]" poſſedé par Polemon [Roy du Pont,] à un autre Mithridate deſcendu du grand Mithridate, & donna en echange à Polemon une partie de la Cilicie

V. Auguſte §. 8.

b. et Aur. V. v. Cl. p. 511. d. 'Mais ce que Claude acqueroit d'eſtime par ces actions qu'il faiſoit de ſon propre mouvement, ſelon Dion, ou par l'avis des perſonnes de qualité, comme Aurele Victor le ſemble dire; il

L'an de J C. 41, de Claude I.

le perdoit par les actions toutes contraires que la femme Meſſaline & ſes affranchis faiſoient [en ſon nom, ou luy faiſoient faire. Voici ce qu'on en remarque pour cette année.] 'Claude aprés avoir rappellé ſes deux nieces Agrippine & Julie, de [l'iſle Ponce] où Caius les avoit releguées, leur rendit leur bien. 'Meſſaline jalouſe de ce que Julie ne la flatoit pas, & de ce qu'elle entretenoit ſouvent Claude en particulier, la fit renvoyer en exil ſous pretexte d'adultere & de quelques autres crimes, qui n'eſtoient point prouvez, & ſur leſquels on ne luy donna aucun lieu de ſe défendre. 'Elle la fit meſme mourir peu aprés. [a] Le celebre Seneque eut part à la diſgrace de cette princeſſe, & fut banni à cauſe d'elle dans l'iſle de Corſe: [ce qui fait qu'il dechire étrangement la reputation de Claude aprés ſa mort,] 'comme il l'avoit trop loué durant ſa vie.

Dio, p. 667. a. p. 670. c. Suet. c. 29. p. 551-552. Dio, p. 670. c. d. e / Tac. an. 12. c. 8. n. 25 26. p. 174. Sen. ad Polyb. p. 374. &c.

Note 7.

## ARTICLE IX.

*Guerre en Allemagne : La Mauritanie aſſujettie aux Romains : Claude ſe croit obligé à ceux à qui il donne des charges.*

'LEs Romains remporterent cette année, avant meſme que Claude regnaſt, quelque victoire ſur les Maures, [qui vouloient venger Ptolemée leur Roy, "que Caius avoit fait mourir,] 'Sulpicius Galba [qui regna depuis,] vainquit auſſi cette année les Cattes en Allemagne, & P. Gabinius [Secundus] 'les Marſes peuples du meſme pays. Gabinius eut meſme l'honneur de retirer des mains des Allemans la derniere des Aigles qu'ils avoient priſes dans la défaite de Varus. Ces victoires firent prendre à Claude les ornemens du triomphe, & le titre d'Imperator 'pour la ſeconde fois, comme on le voit encore dans quelques medailles de cette année.

Dio, l. 60. p. 670. c, d. d. Goltz. p. 40.

V. Caius § 17. Note 8.

'Gabinius Secundus défit [encore] d'autres peuples d'Allemagne nommez les Cauques; & Claude qui ne mettoit point ſa gloire à etoufer celle des autres, luy permit d'en prendre le ſurnom de Caucius. ["On ne marque pas le temps de cette défaite des Cauques.]

Suet. l. 5. c. 24. p. 541.

V. la note 8.

L'AN DE JESUS-CHRIST 42, DE CLAUDE I, 2.

*'Tiberius Claudius Auguſtus II, & C. Largus, Conſuls.*

Dio, l. 60. p. 671. c / Idat. / Chr. Alex.

[b] Claude ne tint ce Conſulat que deux mois, & voulut neanmoins que Largus demeuraſt Conſul toute l'année. [c] Onuphre

b Dio, p. 671. c / Suet. l. 5. c. 14. p. 521. c Onu. in faſt.

Tac an. 12. n. 12. | Noris, ep. conſ. p. 29. 30. donne à [1]Largus les noms de Licinius Cæcina. 'On luy confirme le dernier par quelques inſcriptions.

D.o, l. 60. p. 671. c. 'Claude fit jurer [le premier jour de l'an,] par tous les Senateurs, l'obſervation des loix d'Auguſte, & il la jura luy meſme: mais il ne voulut point ſouffrir qu'on fiſt le meſme ſerment pour les ſiennes. En quittant le Conſulat, il fit le ſerment que les particuliers avoient accoutumé de faire en cette rencontre: & il

Nor. epo. p. 196. obſerva la meſme choſe toutes les fois qu'il fut Conſul. 'On marque qu'il accorda cette année des jeux Olympiques à la ville d'Antioche.

Dio, l. 60. p. 670. d. e. 'Les Maures qui avoient recommencé la guerre, furent défaits de nouveau cette année par Suetonius Paulinus qui pilla

Plin. l. 5. c 1. p. 93. a. b. leur pays juſqu'au mont Atlas. 'Il paſſa meſme audelà de cette montagne; ce que nul General des Romains n'avoit fait avant luy, & il s'avança juſqu'au fleuve du Niger, où il trouva des chaleurs inſupportables, quoique ce fuſt en hiver.

Dio, l. 60. p. 670. 671. 'Cn. Hoſidius Geta continua la guerre aprés luy, défit deux fois Salabe General des Maures, & le pourſuivit juſque dans des pays où il n'y avoit que des ſables. Dion raporte que l'eau luy ayant manqué, & n'en pouvant trouver nullepart, il ſe ſervit de certains enchantemens, par leſquels un homme du pays luy dit qu'on faiſoit ſouvent deſcendre de la pluie: [& il n'eſt point étonnant que le demon faſſe ces ſortes de prodiges pour tromper les peuples, quand Dieu juge à propos de luy abandonner ceux qui meritent d'eſtre trompez.] On aſſure que cela arriva en cette rencontre, qu'il tomba du ciel une grande quantité d'eau, & que les barbares jugeant par là que Dieu combatoit pour les Romains, entrerent en traité & ſe rendirent.

p. 671. b. 'Les Romains eſtant ainſi demeurez maiſtres de la Mauritanie, Claude la diviſa en deux provinces, la Ceſarienne & la Tingi-

Plin. l. 5. c. 1. p. 91. c. tane, qu'il donna à gouverner à deux Chevaliers Romains. 'On lit dans Pline qu'il mit une colonie à Tanger, & qu'il la fit ap-

Voſſ. in Mel. p. 197. 198 | Strab. l. 3. p. 140. a. b. peller Traducta Julia: mais on pretend que c'eſt une faute, & que cette colonie a eu [plutoſt] Jule Ceſar pour auteur, puiſque Strabon en parle. On veut meſme que Pline ſe trompe en attribuant à Tingis ou Tanger en Afrique le nom de Traducta Julia, qui appartient, dit-on, à une ville de Tingis baſtie en Eſpagne, & peuplée des habitans qu'on avoit tirez de l'autre. [Ce fut peut-

Goltz. p. 40. e. f. eſtre à cauſe de cette conqueſte de la Mauritanie, que] 'Claude prit pour la troiſieme fois le titre d'Imperator vers la fin de cette

Noris, ep. conſ. p. 29.

1. On lit Longus au lieu de Largus dans Aſconius & dans l'Anonyme de Cuſpinien.

année. [Hoſidius dont nous venons de parler, peut eſtre le petit fils de] C. Hoſidius Geta, qui ſauva ſon pere de meſme nom proſcrit par les Triumvirs, en faiſant ſemblant de le conduire au tombeau. Voſſ. p. 219. 2 | Dio, l. 47. p. 337. d.

'Les barbares firent auſſi alors quelques ravages dans la Numidie : mais ils furent bientoſt vaincus & chaſſez. Dio, l. 60. p. 671. b.

'Claude fit cette année une loy par laquelle il ordonna que ceux qui auroient eſté "nommez par * le Senat pour gouverner les provinces, partiroient de Rome avant le commencement d'avril. 'Il étendit ce temps l'année ſuivante juſqu'au milieu du meſme mois. 'Pour les Gouverneurs qu'il choiſiſſoit luy meſme, il leur défendit de luy en faire des remerciemens dans le Senat, comme c'eſtoit la coutume. Car ce neſt pas, diſoit-il, à eux à me » remercier, comme ſi je leur avois accordé une grace qu'ils ſou- » haitoient: c'eſt moy qui leur ay l'obligation de ce qu'ils veulent » bien porter une partie du poids des affaires dont je ſuis chargé; » & je leur ſerai tout à fait obligé, s'ils gouververnent comme ils » le doivent. p. 672. c. d. p. 676. b. c. p. 672. d.

'Il eſtablit trois officiers du nombre de ceux qui avoient eſté Preteurs, pour faire la levée des impoſts publics. p. 672. e.

*a* apparte. "V. Auguſte §3.

## ARTICLE X.

*Claude fait le port de Rome ; veut ſecher le lac Fucin, & ne le peut.*

'IL y eut cette année une grande famine [à Rome,] qui donna occaſion à Claude d'entreprendre de faire un port à l'embouchure du Tibre. Ce fut un deſſein digne du courage & de la grandeur Romaine, & tres utile au public. Claude en vint à bout, 'quoique Jule Ceſar, qui avoit eu ſouvent la meſme penſée; s'il n'y a faute dans Suetone, l'euſt abandonnée comme trop difficile à executer. 'Suetone l'appelle le port d'Oſtie. [a] C'eſt neanmoins proprement le lieu qu'on a appellé Porto, [qui eſt vis à vis d'Oſtie, de l'autre coſté du Tibre.] 'Durant que l'on y travailloit, on y prit, en la preſence de Claude, un monſtre marin appellé Orca. Il falut y envoyer les ſoldats des gardes, & pluſieurs vaiſſeaux, dont il y en eut un qui coula à fond, ce monſtre l'ayant rempli d'eau en reſpirant. Pline qui le raporte y eſtoit luy même. Dio, l. 60. p. 671. 672 | Suet. l. 5. c. 20. p. 531. Suet. p. 529. 530. p. 529 531. [a] Dio, p. 672 b. Plin. l. 9. c. 6. p. 208. 209.

'Il paroiſt que la famine dont nous venons de parler ne fut pas la ſeule qui arriva ſous Claude, parcequ'il y eut pluſieurs années ſteriles. Suet. c. 18. p. 528.

'Il ſemble que Claude ait auſſi commencé cette année à tra- Dio, l. 60. p. 672. c.

L'an de J.C 42, de Claude 1. 2.

vailler pour faire ſecher le lac Fucin, qui eſt dans [1] l'Abruzze ulterieure, & en faire ecouler les eaux dans le Tibre, afin que cette riviere fuſt plus navigable, & qu'on puſt mettre en valeur les terres que le lac occupoit. Jule Ceſar l'avoit voulu faire. Suet. l. 1. c. 44. p. 70. [a] Ceux du pays en avoient fort importuné Auguſte, qui ne s'y eſtoit jamais voulu engager. [b] Claude l'entreprit, & y fit travailler trente mille hommes ſans relaſche durant onze ans entiers. Il falut percer une montagne & des rochers durant une grande lieue, avec un travail qui ne ſe peut concevoir que par ceux qui l'ont vu de leurs yeux. Narciſſe affranchi de Claude, eut l'intendance de cet ouvrage.

a l. 5. c. 19. p. 529. b [illegible] Plin. l. 36. c. 15. p. 728. c. d.

Tac. an. 12. c. 56. p. 189.

'Lorſqu'on le crut achevé en l'an 52, avant qu'on laſchaſt les eaux du lac, Claude y fit repreſenter un combat naval par dix-neuf mille hommes tous condannez à la mort, montez ſur cent vaiſſeaux. Il y parut avec Neron, tous deux revétus de [*] cottes d'armes, comme pour un combat, & Agrippine auprés de luy avec un [*] juſte-au-corps de drap d'or. Les criminels qui echaperent du combat eurent la vie. On repreſenta encore un combat de gladiateurs ſur des ponts qui eſtoient poſez ſur [le canal.]

Cet. c. 21 p. 150 [not] Dio, l. 60. p. 681. a. b. Suet. l. 5. c. 21 p. 535. 536.

&c.

[*] paludamento.

[*] chlamyde.

Tac. c. 57. p. 189.

c. 57 Suet. c. 32. p. 553.

'On ouvrit enſuite la digue pour faire paſſer l'eau du lac dans le canal: & l'on fit en cet endroit un grand feſtin. Mais comme l'eau venoit avec une grande impetuoſité, elle emporta une partie du bord, & ebranla la terre beaucoup plus loin, ce qui effraya tout le monde, & Claude meſme penſa y eſtre noyé. Agrippine reprocha à Narciſſe qu'il avoit epargné la depenſe pour en profiter: & Narciſſe de ſon coſté luy reprocha ſon ambition [*] & ſa violence. [Je penſe qu'on peut rapporter à cela ce que dit Dion,]

[*] impotentiam mulebrem.

Dio, vol. p. 678. 'qu'on accuſa Narciſſe d'avoir exprés laiſſé tomber le lac, [ou plutoſt le canal,] pour couvrir une autre faute qu'il avoit faite, afin d'y mettre beaucoup moins d'argent qu'on n'avoit cru. [Dion ne dit point quelle fut cette faute.] 'Nous apprenons ſeulement de Tacite, que l'ouvrage fut mal conduit, & que le canal ſe trouva trop haut pour ecouler les eaux du milieu du lac, 'qui eſtoit plus creux que le reſte. Et il falut pour cela faire de nouveaux travaux.

Tac. c. 57. p. 189.

['On ne ſçait pas bien ſi Claude n'eut pas le loiſir d'achever ces travaux, ou ſi Neron jaloux de ſa gloire laiſſa perir un ouvrage ſi merveilleux en ne l'entretenant pas.] 'Mais il eſt certain que tant de depenſes & de peines demeurerent ſans aucun fruit: '& nous apprenons de Seneque, que le lac Fucin eſtoit encore rem-

Note 9.

Dio, p. 672. c. Sen. nat. qu. l. 3. c. 3. p. 429.

1. le royaume de Naple. C'eſt ce qu'on appelloit alors le pays des Marſes.

pli

pli d'eau du temps de Neron. 'Trajan fit ſecher des terres inondées par ce lac. 'Spartien dit qu'Adrien le ſecha. [ Cependant il ſubſiſte encore aujourd'hui dans l'Abruzze ulterieure ſous le nom du lac de Celano.] 'On voit juſques à préſent les reſtes d'un canal qui conduit depuis ce lac juſqu'à Rome. C'eſt un ouvrage d'une ſtructure admirable, qui a dû couter infiniment.

Rein. p. 333. Spart. in Adr. p. 11. b. Suet. p 71 not.

## ARTICLE XI.

### *Mort d'Appius Silanus : Furius Camillus ſe revolte, & eſt tué.*

'CE que Meſſaline & les affranchis faiſoient faire à Claude, eſtoit bien different de tout cela. [a] Il avoit fait epouſer Domitia Lepida mere de Meſſaline, à 'Appius Silanus, l'un des plus illuſtres de Rome, & il le conſideroit comme un de ſes intimes amis. [b] On croit que ce Silanus avoit epouſé en premieres noces Æmilia Lepida petite-fille de Julie fille d'Auguſte, & qu'il en avoit eu L. Junius Silanus fiancé à Octavia fille de Claude. 'Meſſaline dont l'impudicité n'avoit point de bornes, oubliant qu'elle eſtoit ſa belle-fille, voulut faire à ſa propre mere une injure outrageuſe dont la nature a horreur. Silanus ne s'y put reſoudre, & par là ſe rendit Meſſaline ennemie. Narciſſe [affranchi de Claude] ſuivit les mouvemens de Meſſaline; & comme Silanus ne donnoit pas meſme de pretexte de rien dire contre luy, 'Narciſſe s'en vint un jour de grand matin dire en tremblant à Claude qui eſtoit encore au lit, qu'il avoit vu en ſonge que Silanus le tuoit. Meſſaline ſur cela fit l'effrayée, dit que depuis pluſieurs nuits elle eſtoit tourmentée d'un ſonge tout pareil. En meſme temps on vint dire que Silanus eſtoit à la porte : & il y eſtoit effectivement, parce qu'on luy avoit mandé la veille de la part de l'Empereur d'y venir à cette heure là. Il n'en falut point davantage pour perſuader à Claude qu'il eſtoit coupable ; il fut en meſme temps jugé, condanné, & executé : & Claude n'eut pas de honte de raporter au Senat comment la choſe eſtoit arrivée.

Dio, l. 60. p. 673. c. [a] p. 674. a. b] Tac. an. 11. c. 37. p. 170] not. 140. [b] Tac. an. 13. n. 1. 2. 4. p. 195. 196.

Dio, p. 674 b. c.

[b. c] Suet. l. 5. c. 37. p. 558. 559.

Note 10.

'Une perſonne qui avoit un procés [d] contre une autre, ſe défit de ſa partie par la meſme voie. [e] Car il n'y avoit rien à quoy Claude ne conſentiſt quand on luy faiſoit peur : & il arrivoit ſouvent qu'aprés avoir ordonné dans une frayeur ſubite & ſans ſonger à ce qu'il diſoit, de faire mourir quelqu'un, il le demandoit comme vivant quand il eſtoit revenu à luy : & lorſqu'on luy diſoit ce qu'il avoit fait luy meſme, il en avoit un grand regret, mais inutile.

Suet. c. 37. p. 558. [e] c. 39. p. 561] Dio, p. 674. a.

&c.

Dio, l. 60. p. 674. c. a Suet. c. 13. p. 519. 520. b Dio, p. 674. c.

'La mort de Silanus, qui fit voir qu'on avoit tout à craindre [de la ſtupidité] de Claude, porta [a] pluſieurs perſonnes à conſpirer contre luy. [b] Annius Vinicianus ['ou Minucianus] qui croyoit avoir plus à craindre que les autres, parcequ'on avoit parlé de l'elever à l'Empire aprés la mort de Caius, [à laquelle il avoit meſme eu beaucoup de part,] ſongea à former un parti pour ſe revolter. Mais comme il falloit 'des troupes, il s'adreſſa à Furius Camillus Scribonianus [Conſul en l'an 32,] que la meſme crainte avoit jetté dans les meſmes deſſeins, & qui eſtant gouverneur de la Dalmacie, ſe trouvoit maiſtre d'une grande armée. 'Beaucoup de Chevaliers & de Senateurs entrerent dans ce parti.

V. la note 6.

Suet. l. 5. c. 13. p. 520.

p. 520. Dio, p. 674. d. Suet. l. 5. c. 35. p. 537. 538.

'Camillus ſe declara donc enfin ouvertement, "& ſe fit preſter ſerment par les legions qu'il commandoit, 'ſous pretexte qu'il vouloit rétablir la liberté, & l'autorité du peuple. 'Il écrivit auſſitoſt à Claude une lettre audacieuſe & pleine d'injures, où il luy faiſoit de grandes menaces s'il ne ſe reſolvoit à quitter l'Empire. Il croyoit qu'un homme timide comme il eſtoit, cederoit ſur cela ſans combat. 'Claude y eſtoit en effet tout diſpoſé, & en delibera ſerieuſement avec les principaux du Senat.

*ſacramentum mutaverant.*

p. 558 | Dio, l. 60. p. 674. c.

Suet. c. 17. p. 520 | Dio, p. 674. d.

'Mais il fut bientoſt delivré de cette crainte. Car lorſque Camillus voulut faire marcher ſes troupes, il arriva, on ne ſçait comment, qu'on ne put tirer les drapeaux qui eſtoient fichez dans la terre ſelon la coutume des Romains. Sur cela les ſoldats déja alarmez des fatigues & des guerres où ils craignoient d'être engagez pour ſoutenir le nouvel Empereur, entrerent en ſcrupule; & croyant que Dieu condannoit leur entrepriſe, ils la condannerent eux meſmes, refuſerent d'obeïr à Camillus, '& tuerent meſme leurs officiers, parcequ'ils les avoient engagez à ſe revolter contre Claude. 'Dion dit en un endroit que Claude donna ſon nom à "deux legions de la Myſie, parcequ'elles ne s'eſtoient point ſoulevées avec Camillus.

Suet. in Oth. c. 1. p. 687. Dio, l. 55. p. 564. b.

la VII. & la XI.

l. 60. p. 674. c. Plin. l. 3. ep. 16. p. 197. c Tac. an. 12. c. 52. p. 187. d Suet. l. 5. c. 13. p. 520. e Tac. hi. l. 2. c. 75. p. 52. f Plin. l. 3. ep. 16. p. 197. g Tac. an. 12. c. 52. p. 187.

'Ce malheureux [abandonné de tout le monde,] s'enfuit dans l'iſle d'Iſſa [ſur la coſte de Dalmacie,] où il fut [1] tué entre les bras de ſa femme [c] nommée Junie, [d] n'ayant porté que cinq jours le nom d'Empereur. [e] Il fut tué par un ſimple ſoldat nommé Volaginius, qui fut elevé en recompenſe aux premieres charges de la milice. [f] Sa femme vint à Rome, promettant de decouvrir les complices de ſon mari. [g] On ne laiſſa pas neanmoins de la relegguer. Il paroiſt que ſon fils nommé auſſi Camillus Scribonianus, eut ſa grace, juſqu'à ce qu'ayant eſté accuſé d'avoir conſulté les devins ſur la mort de Claude, il fut relegué en l'an 52.

1.

a. Ainſi Dion ſe trompe de dire qu'il ſe fit ou ſe laiſſa mourir volontairement.

## ARTICLE XII.

### *Suites fascheuses de la revolte de Camillus : Arria se tue.*

'CLAUDE fit une grande recherche de ceux qui avoient eu part à la revolte de Camillus : beaucoup se tuerent eux mesmes, & Vinicien [ou Minucien] entre les autres : beaucoup d'hommes & de femmes furent condannez par Claude dans le Senat, & executez. 'Mais ceux qui avoient la faveur de Messaline & des affranchis, ou qui l'acheterent, demeurerent impunis, quoique coupables. 'Les enfans ne furent point compris dans la punition de leurs peres, & quelques uns mesmes eurent leurs biens [qui avoient esté confisquez.] Dio, p. 674. 675. p. 675. c. c.

'Messaline & Narcisse profiterent de cette occasion pour faire toute sorte de maux. Nonobstant toutes les promesses de Claude, on receut les denonciations des valets contre leurs maistres, & on mit à la question non seulement des personnes libres, mais des citoyens Romains, des Chevaliers, & mesme des Senateurs. 'Enfin on en vint à ce comble de malheur, [qu'on regarda la mort comme le moindre des maux,] & qu'on fit consister tout le courage & toute la gloire à la souffrir ou à se la donner genereusement. a. b. c.

'Un affranchi de Camillus nommé Galese, ayant esté pris & amené au Senat, y parla avec beaucoup de liberté. Et comme Narcisse qui estoit present pour accompagner Claude, se fut avancé pour luy demander ce qu'il eust fait si son maistre fust devenu Empereur, il luy répondit : Je me serois tenu derriere luy, & je me serois tû. d.

[Le courage d'Arria est encore plus celebre.] 'Elle estoit femme de Cæcina Pætus, " homme Consulaire, avec qui elle vivoit depuis longtemps dans une parfaite union. Pætus s'estant trouvé engagé dans le parti de Camillus, fut arresté & mis dans un vaisseau pour estre mené à Rome. Arria ne pouvant obtenir d'estre receue dans le mesme vaisseau pour le servir, elle le suivit dans une barque, & s'en vint ainsi à Rome, où elle reprocha devant Claude mesme, à la femme de Camillus, de ce qu'elle pouvoit encore vivre aprés avoir vu tuer son mari entre ses bras. Elle marquoit assez par là la résolution où elle estoit de ne pas survivre au sien. Et cependant elle estoit assez bien dans l'esprit de Messaline pour vivre non seulement avec sureté, mais mesme d. e. Plin. l. 3. ep. 16. p. 195-198.

NOTE II.

avec honneur & avec credit. On la garda quelque temps pour empeſcher qu'elle ne ſe tuaſt : & elle pour montrer ſeulement qu'on ne pouvoit pas l'en empeſcher, ſe tua preſque d'un coup qu'elle ſe donna de la teſte contre la muraille.

Ibid. [Enfin lorſqu'apparemment elle vit qu'il n'y avoit plus d'eſperance de ſauver la vie à ſon mari,]' & que neanmoins il n'avoit point le courage de ſe donner la mort ; elle prit un poignard, ſe l'enfonça dans le ſein, & puis le retirant, elle le preſenta à ſon

Martial. l. 1. mari, en luy diſant : 'Il ne me fait point de mal : à quoy le poete luy fait ajouter, Je ne ſens que le coup qui te va tranſpercer.

[Cette parole & cette action ſont extremement celebres, & les payens les ont relevées comme dignes d'une gloire immor-

Aug. ep. 204. B. p. 767. a. b | in Gaud. l. 1. c. 31. p. 262. telle.]' Mais cette gloire n'eſt que devant les hommes, & non devant Dieu. Car pour luy appliquer ce que Saint Auguſtin dit de Razias [1], elle a témoigné un courage extraordinaire à mépriſer la mort & les douleurs ; & ce qu'elle a fait pour l'amour d'un mari, nous apprend ce que nous devons ſouffrir pour l'amour d'un Dieu. Mais ſi cette action a eſté grande & noble, on ne peut pas dire neanmoins qu'elle ait eſté ni ſage, ni bonne : & il faut au moins qu'on avoue qu'Arria a eſté coupable d'avoir tué une

Plin. l. 3. ep. 16. p. 195. 196. innocente.' Pline même qui eſtime ſon action comme un Romain la peut eſtimer, ne veut pas neanmoins qu'on la prefere au courage avec lequel la meſme Arria avoit caché la douleur extreme qu'elle avoit de la mort d'un fils, de peur d'affliger ſon mari qui eſtoit malade : Car en cette occaſion, dit-il, elle ne penſoit point à eterniſer ſon nom comme dans l'autre, & elle ne ſongeoit point à la gloire.

p. 197. 198 | Tac. an. 16. c. 35. p. 276. 'Arria ſa fille voulut depuis imiter ſon exemple à la mort de Pætus Thraſea ſon mari : & ſa mere luy avoit en quelque ſorte preſcrit cette loy. Neanmoins elle ſe laiſſa perſuader qu'il valoit mieux vivre.

[L. Otho pere de l'Empereur de ce nom, ſucceda apparemment à Camillus dans le commandement des troupes de la Dal-

Suet in Oth. c. 1. p. 687. 688. macie.]' Et il y fit une action bien hardie. Car il fit trancher la teſte au milieu du camp, aux ſoldats, qui, comme nous avons dit, avoient tué leurs officiers, quoiqu'ils l'euſſent fait pour rétablir l'autorité de Claude, qui les en avoit même recompenſez. Claude en eut de la peine : il le ſouffrit neanmoins : & meſme Othon gagna tout à fait ſes bonnes graces, en luy decouvrant peu aprés

Dio, l. 60. p. 677. c. la conjuration qu'un Chevalier Romain formoit contre luy.' Ce

1. dont la mort eſt rapportée au ſecond livre des Macabées, c. 14. v. 37-46.

Chevalier fut precipité l'année ſuivante du haut [de la roche] du Capitole par les Conſuls & par les Tribuns du peuple.

## ARTICLE XIII.

*Claude jaloux & prodigue du droit de bourgeoiſie; fait mourir Julie fille de Druſus; va en Angleterre, & en ſubjugue une partie.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 43, DE CLAUDE 2, 3.

*'Tib. Claudius Auguſtus III, & L. Vitellius II, Conſuls.* Dio, l. 60. p. 676. a 679. a]

[a]CLAUDE ne tint ce troiſieme Conſulat que durant deux mois ſelon Suetone: [b] car Dion paroiſt dire que luy & Vitellius furent Conſuls juſqu'au mois de juillet. [c] Decimus Haterius Agrippa, & C. Sulpicius Galba, leur furent ſubrogez, comme nous l'apprenons d'une inſcription que quelques uns rapportent au temps de Tibere, ["quoiquelle n'y puiſſe convenir.]

Suet. v. Vit. c. 2. p. 706.
[a] Suet. l. 5. c. 14. p. 521.
[b] Dio, l. 60. p. 679. b.
[c] Onu. in faſt. p. 189. c.

Note 12.

'Claude oſta en ce temps-ci pluſieurs feſtes & pluſieurs ſacrifices, pour donner plus de temps à l'expedition des affaires. Il obligea diverſes perſonnes à rendre ce que Caius leur avoit donné par une prodigalité ſans raiſon. Dio, p. 676. b.

'Il priva les Lyciens de leur liberté à cauſe de leurs ſeditions, dans leſquelles ils avoient meſme tué quelques citoyens Romains; '& les joignit à la province de Pamphylie. Les Lyciens luy ayant deputé ſur cela un homme de leur province, qui avoit acquis à Rome le droit de bourgeoiſie, il luy oſta ce droit parce-qu'il n'entendoit pas le latin. 'Il l'oſta encore à beaucoup de perſonnes qui effectivement en eſtoient indignes: [mais il eſt bien étrange] 'qu'il ait eſté juſqu'à faire trancher la teſte à quelques uns pour ſe l'eſtre attribué. Il defendit auſſi à ceux qui ne l'avoient pas, de prendre les noms des familles Romaines. 'D'autre part il accordoit ce droit à une infinité de perſonnes qui l'achetoient de Meſſaline ou des affranchis. Et d'abord on l'achetoit bien cher: mais il devint enfin ſi commun, qu'on diſoit par raillerie qu'on l'avoit pour un verre caſſé. 'C'eſt ce qui fait dire à Seneque, que ſi Claude euſt vécu un peu davantage, il euſt fait tous les Grecs, les Gaulois, & les Eſpagnols, citoyens Romains. 'D'autres Empereurs l'ont fait enfin; & S. Auguſtin les en a louez.

[c] Suet l. 5. c. 25. p. 543.
Dio, p. 676. c.
d.
Suet. c. 25. p. 543.
Dio, p. 676. d.
Sen. luſ. p. 476. c.
V. Caracalla.
Aug. civ. D. l. 5. c. 17. p. 60. 2. a.

[d] Il paroiſt qu'il y eut encore cette année de la famine à Rome. Dion en attribue la cauſe à l'avarice ſordide de Meſſaline & des affranchis, qui vendoient toutes choſes grandes & petites, & vouloient piller ſur tout.

[d] Dio, p. 676. e.

L'an de J.C. 43, de Claude 2, 3. V. Tibere § 19.

p. 677. c. 'La jalouſie de Meſſaline fit perir Julie fille de Druſus fils de Tibere: ["& elle avoit beaucoup contribué à la ruine] de ſon propre mari Neron fils de Germanicus. 'Elle fut tuée par un ordre donné ſous le nom de Claude, ſans avoir eu non plus que l'autre Julie la liberté de ſe defendre. 'Elle eſtoit auſſi niece de Claude, fille de ſa ſœur [Liville.] [a]De ces deux Julies, l'une perit par le fer, l'autre par la faim.

Suet. c. 29. p. 551. 552.

Sen. Iud. p. 480. a.

a p. 478. f.

Dio, l. 60. p. 677. d | 678. c | Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. 'Les armes romaines paſſerent cette année dans l'Angleterre ſous la conduite d'Aulus Plautius, accompagné de Veſpaſien qui regna depuis. ["Auguſte avoit cru qu'il valoit mieux ſe faire craindre des Anglois, que de les aſſujettir. Mais Claude n'eſtoit pas ſi politique; ]'& l'occaſion de remporter un triomphe eſtoit une grande raiſon pour luy. Les Anglois luy en fournirent le pretexte par les plaintes qu'ils firent de ce qu'on ne leur rendoit pas quelques transfuges: ' & un nommé Berique qu'ils avoient chaſſé dans une ſedition, luy perſuada d'entreprendre la conqueſte de ſa patrie.

V. Caius § 18.

Suet. l. 5. c. 17. p. 526.

Dio, p. 677. d.

d. e. 'Plautius, [qui commandoit apparemment dans la baſſe Germanie au lieu de Gabinius,] eut donc ordre d'y faire paſſer les legions, qui ne ſe reſolurent qu'avec peine à aller faire la guerre dans un autre monde. Claude y envoya Narciſſe, qui monta ſur le tribunal de Plautius pour les haranguer. Mais les ſoldats furent ſi ſurpris & ſi indignez de voir un eſclave en cette figure, qu'ils s'écrierent, "A la maſcarade: & ſans le vouloir ecouter, ils dirent qu'ils ſuivroient leur General.

" *Io ſaturnalia.*

p. 678. 'Les Anglois ne les attendoient pas ſi toſt. Ils fuirent, ' & Plautius les pouſſa avec divers avantages juſqu'à la Tamiſe. 'Mais il crut qu'il n'y avoit pas de ſureté d'aller plus loin. Il avoit ordre, s'il trouvoit de la difficulté de le mander à Claude afin qu'il y vinſt en perſonne. Il n'y manqua pas; & Claude qui tenoit de grandes forces toutes preſtes, partit [auſſitoſt vers le mois de juillet [1] ou d'aouſt.] Il donna à Vitellius, [qui avoit eſté] ſon collegue dans le Conſulat, la conduite de Rome, & meſme des ſoldats qu'il y laiſſoit. 'Ainſi Vitellius eut le ſoin de l'Empire durant l'abſence de Claude, & s'en acquita avec honneur.

' &c.

p. 679. a. b.

1.

Suet. v. Vit. c. 2. p. 736.

v. Gal. c. 7. p. 666. b l. 5 c. 17. p. 526 | Dio, l. 60. p. 679. b. c. 'On remarque que Claude differa ſon depart [de quelques jours,] à cauſe que Galba eſtoit tombé malade. [b] Il prit la mer à Oſtie juſques à Marſeille, & dans ce trajet il fut deux fois en danger de faire naufrage. De Marſeille il traverſa les Gaules juſques à ' Boulogne, où il s'embarqua pour entrer en Angleterre.

*Geſſoriacum.* V. Bucher. de Belg. p. 147.

1. puiſqu'il revint l'année ſuivante au bout de ſix mois d'abſence. *Dio, l. 60. p. 680. b.*

Digitized by Google

L'an de J.C. 43, de Claude 2, 3.

Il trouva ſon armée campée ſur la Tamiſe, qu'il paſſa, & il défit les ennemis, ſelon Dion: car Suetone pretend qu'il ne donna point de combat. Il ſe trouva en peu de jours maiſtre d'une partie de l'iſle, & de beaucoup de places qui ſe rendirent à luy, ou qu'il prit de force, comme celle de Camalodunum où eſtoit le palais d'un Roy de ce pays nommé" Cynobellin. [Cambden & Sanſon croient que c'eſt la ville de Maldon dans le pays d'Eſſex.]

V. Caius § 14.

'Ces avantages luy firent prendre trois fois le titre d'Imperator dans les ſix derniers mois de cette année, quoique juſqu'à luy on ne l'euſt jamais pris qu'une fois dans une meſme guerre.

Dio, p. 679. c | Goltz. p. 41 | Grut. p. 101. 1.

'Veſpaſien ſe ſignala beaucoup en cette occaſion, partie ſous le commandement de Plautius, partie ſous celui de Claude. On écrit qu'il vint trente fois aux mains avec les ennemis, ſoumit deux nations puiſſantes, prit vingt villes, & conquit l'iſle de Vicht, [qui eſt au midi de l'Angleterre.] 'Dion raporte ſur l'an 47, que Tite ſon fils le degagea d'un danger où il ſe trouva une fois au milieu des ennemis. 'Mais Tite qui eſtoit né le 30 decembre" de l'an 40, [n'avoit pas alors encore huit ans. Auſſi Suetone ne luy attribue rien de ſemblable.]

Suet. v. Veſp. c. 4. p. 734.

Dio, l. 60. p. 685. c. d.

Suet. v. Tit. 1. p. 763.

V. Tite not. 1.

'Claude oſta les armes aux habitans du pays conquis, en laiſſa le gouvernement à Plautius, avec charge de conquerir le reſte, & s'en retourna en diligence à Rome, où il arriva ſix mois ſeulement depuis qu'il en eſtoit parti, n'ayant demeuré que ſeize jours en Angleterre. [a] Il vint par la mer Adriatique, où il entra par une des bouches du Po. [b] Il ne rentra à Rome que l'année ſuivante: [c] mais des celle-ci le Senat luy decerna à luy & à ſon fils le nom de Britannique, [à cauſe que l'Angleterre s'appelloit alors Bretagne.

Dio, p. 679. c | Tac. v. Agr. c. 4. p. 143.

Dio, p. 680. b | Suet. l. 5. c. 17. p. 526.

a Plin. l. 3. c. 16. p. 66. c.
b Dio, p. 682. b.
c p. 679. d.

'Eutrope, & Saint Jerome dans ſa chronique, ajoutent à la conqueſte d'une partie de l'Angleterre par Claude, celle des iſles Orcades qui ſont au nord de l'Ecoſſe. 'Tacite dit au contraire qu'elles ne furent ſoumiſes à l'Empire, & meſme qu'elles ne furent connues que ſous Veſpaſien. [Mais ce dernier point ne ſe peut pas ſoutenir,] puiſque Pomponius Mela en parle déja dans ſon ouvrage de la" Deſcription du monde, [d] qu'il compoſoit cette année meſme dans le temps que Claude eſtoit occupé à ſon expedition [1] d'Angleterre. 'On croit que cet auteur eſtoit de la province Betique en Eſpagne.

Eutr. v. Cl. p. 577. c.

Tac. v. Agr. c. 10. p. 142.

Mela, l. 3. c. 6. p. 126.

*de ſitu orbis.*

d p. 124.

Voſſ. h. lat. l. 1. c. 25. p. 131. 132.

1. Baudrand. t. 2. p. 15. cite Strabon pour les Orcades. [Je n'en trouve rien dans la table de Strabon.]

## ARTICLE XIV.

*Concuſſionnaire puni : Aſinius Gallus veut ſe revolter : Nouvelle iſle : La Thrace ſoumiſe : Diverſes affaires.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 44, DE CLAUDE 3, 4.

Not. ep. conſ. p. 30. Dio, p. 680 l. Suet. l. 5. c. 17. p. 526. 527.

*'L. Quinctius Criſpinus II," & M. Statilius Taurus, Conſuls.* Note 13.

'CLAUDE fut receu à Rome avec un triomphe magnifique : [a] & pour faciliter la conqueſte du reſte de l'Angleterre, le Senat ordonna que tous les traitez qui ſe feroient par Claude ou ſes Lieutenans, auroient la meſme force que s'ils avoient eſté faits par le Senat & par le peuple Romain.

a Dio, p. 680. e.

e Suet. c. 25. p. 543. b Spanh. l. 6. p. 564.

'Claude remit alors les provinces d'Acaïe & de Macedoine au Senat, [& ſous le gouvernement des Proconſuls.] [b] On trouve que Mindius & Claudius Rufus ont eſté Proconſuls d'Acaïe ſous ſon regne.

Dio, p. 681. a. Suet. c. 24. p. 540.

'Il rendit auſſi aux Queſteurs la garde du threſor public, qu'on leur avoit oſtée durant quelque temps pour la donner aux Preteurs, [ou à ceux qui l'avoient eſté.] On choiſiſſoit pour cela deux Queſteurs qui avoient cet office durant trois ans, & eſtoient enſuite elevez à la Preture.

Dio, p. 681. b.

'Il donna le titre de Roy à M. Julius Cottius Prince" des Alpes Cottiennes, & augmenta ſes Etats. Il oſta au contraire la liberté aux Rhodiens, parcequ'ils avoient" crucifié quelques citoyens Romains : ' mais il la leur rendit [en l'an 53.]

C'eſt le mont Cenis. ἀστενολίγυς.

Suet. l. 5. c. 25. p. 543.

### L'AN DE JESUS-CHRIST 45, DE CLAUDE 4, 5.

*'M. Vinicius II, & T. Statilius Taurus Corvinus, Conſuls.*

Dio, l. 60. p. 681. d. Phleg. mir. c. 6. p. 58. Nor. ep. conſ. p. 31. 32.

[Quoique Claude euſt fait mourir Julie ſa niece fille de Germanicus,] [c] il ne laiſſa pas de donner cette année un ſecond Conſulat à M. Vinicius [ſon mari,] [d] qui en avoit déja eu un premier ſous Tibere en l'an 30 de J. C. [e] Des le 28 de juin," Rufus & Pompeius Silvanus avoient eſté ſubrogez. [f] Onuphre croit que le premier eſt M. Cluvius Rufus, ["celebre ſous Neron & Veſpaſien.]

c Dio, l. 60. p. 681. d. d Nor. ep. conſ. p. 31. e Joſ. ant. l. 20. c. 1. p. 683. b. e. f Onu. in faſt. p. 199. e.

V. la note 14.

V. Veſpaſien § 19.

g Dio, p. 681. d.

Claude ne voulut point que tous les Senateurs fiſſent le ſerment ordinaire le premier jour de janvier, comme on avoit accoutumé [depuis les dernieres années de Tibere ;] mais qu'une perſonne de chaque ordre le fiſt au nom de tous les autres.

d. e.

'La ville de Rome eſtoit toute pleine de ſtatues, parceque chacun

chacun avoit la liberté d'en faire. Claude en fit oſter pluſieurs, & défendit d'en eleveraucune à l'avenir ſans permiſſion du Senat.

'Il condanna un Gouverneur de province pour ſes concuſſions. e. & confiſqua en meſme temps tout ce qu'il avoit acquis dans ſon gouvernement. 'Et afin que ceux qui tomberoient dans la meſme faute, puſſent eſtre mis en juſtice, il fit obſerver exactement la loy qui défendoit de donner deux charges de ſuite à une meſme perſonne. Il ne permettoit point non plus à ceux qui ſortoient d'un gouvernement, d'aller voyager, [ mais il les obligeoit de revenir à Rome,] pour répondre à ceux qui auroient quelque ſujet de ſe plaindre d'eux. e] 682.

V. Auguſte § 1. 'C'eſtoit" le Senat qui avoit accoutumé de donner à ceux de ſon corps la permiſſion de ſortir de l'Italie. Claude voulut la donner luy meſme, & il ſe fit accorder ce droit l'année ſuivante par un arreſt du Senat. p. 682. b] Suet. l. 5. c. 23 p. 539.

'Il prit en celle-ci cinq diverſes fois le titre d'Imperator, en ſorte qu'à la fin de l'année il l'avoit pour la onzieme fois. [C'eſtoit peuteſtre pour des avantages remportez ſur les Anglois.] Onuph. in faſt. p. 192. 200.

'Il y eut une eclipſe de ſoleil le premier jour d'aouſt, environ à une heure aprés midi. Comme c'eſtoit le jour que Claude eſtoit né, il en avertit luy meſme le peuple par un edit, de peur qu'on n'en fuſt ſurpris, & qu'on en tiraſt un mauvaiſe augure pour luy. Dio, p. 682. c. d] Grandami, p. 10.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 46, DE CLAUDE 5, 6.

*'Valerius Aſiaticus II, & M. Junius Silanus, Conſuls.*

Dio, p. 683. b] Nor. ep. conſ. p. 32-34.

[a] Ce Silanus frere de L. Silanus fiancé à Octavia, eſtoit né un peu avant la mort d'Auguſte ſon triſayeul. [b] Aſiaticus avoit déja eſté Conſul [ ſubrogé à quelque autre, des devant la mort de Caius," à l'occaſion de laquelle nous avons parlé de luy. ] Il avoit eſté deſigné Conſul pour toute cette année: mais comme c'eſtoit un ſecond Conſulat, & qu'il eſtoit extremement riche, il eut peur d'exciter l'envie en paroiſſant trop audeſſus des autres. C'eſt pourquoi il quitta le Conſulat [avec Silanus,] avant que l'année fuſt finie, [& des la fin de juin,] 'ſi Onuphre a raiſon de marquer Velleius Rufus, & P. Oſtorius Scapula, Conſuls depuis le mois de juillet. 'On pretend qu'au lieu de Velleius il faut lire Suillius. Mais le Cardinal Noris ne croit point qu'on ſache l'année de leur Conſulat, ſinon que ç'a eſté ſous Claude, "avant l'an 50.

[a] Tac. an. 13. n. 4. p. 196. [b] Dio, l. 60. p. 683. b. c.

V. Caius § 22.

Onuph. in faſt. p. 240. Nor. ep. conſ. p. 35.

V. § 18.

'M. Vinicius beaufrere de Caius, mourut cette année empoiſonné par Meſſaline, parcequ'il eſtoit trop chaſte pour elle. C'eſtoit un homme paiſible, & qui ne ſe meſloit que de ſon do- Dio, l. 60. p. 683. c. d.

meſtique: de ſorte qu'il n'eſtoit point ſuſpect à Claude. Meſſaline luy laiſſa rendre toutes ſortes d'honneurs aprés ſa mort; & c'eſt de quoy on eſtoit alors fort liberal.

d. e | Suet. l. 5. c. 13. p. 520.

'Aſinius Gallus [ fils d'Agrippine premiere femme de Tibere, &] ainſi frere de Druſus fils du meſme prince, entreprit cette année de ſe faire Empereur. Il fut decouvert, & Claude ſe contenta de le bannir, comme un homme dont il n'y avoit rien à craindre, parcequ'il eſtoit petit, fort malfait de viſage, & aſſez ſot pour aſpirer à l'Empire ſans faire aucun amas d'argent ni de troupes, s'imaginant que tout le monde ſe declareroit pour luy à cauſe de ſa nobleſſe.

Dio, l. 60. p. 683. 684 | Suet. l. 5. c. 25. p. 542.

'On loua beaucoup cette moderation de Claude, auſſi bien que l'ordonnance qu'il fit, qu'on n'ecouteroit point en juſtice les affranchis contre leurs patrons qui leur avoient donné la liberté. 'Il ordonna auſſi que ceux qui ſuborneroient des delateurs contre leurs patrons, [a] & generalement, ſelon Suetone, ceux qui obligeroient les perſonnes dont ils auroient receu la liberté, à ſe plaindre de leur ingratitude, leur ſeroient tout de nouveau ſoumis comme eſclaves.

Digeſt. 37. t. 14. l. 5. p. 1292. a Suet. p. 542.

Saint Jerome met ſur cette année dans ſa chronique, que la Thrace qui avoit toujours eſté gouvernée par des Rois, fut alors reduite en province. [ Nous n'en trouvons rien dans les auteurs originaux. ] 'Neanmoins on parle [b] en l'an 53, d'une guerre de Thrace, qui apparemment eſtoit arrivée peu d'années auparavant. 'Et dans un recueil [ preſque tout tiré d'Euſebe, ] on trouve que Rhœmetalce Roy de la Thrace ayant eſté tué par ſa propre femme, Claude conquit ce pays. Il peut avoir eſté appellé cette année Imperator pour la douzieme fois.

Tac. an. 12. c. 63. p. 192. V Veſpaſien note 105

Euſ. 2. ad. p. 79.

Goltz. p. 41. b. c.

'On marque qu'il y eut une eclipſe de lune la nuit d'entre le dernier jour de cette année & le premier de la ſuivante, avant minuit ſelon les uns, ou aprés ſelon les autres. 'Cette eclipſe fut accompagnée de la naiſſance d'une nouvelle iſle dans la mer Egée, 'aprés une effroyable agitation de la mer, qui avoit jetté une grande fumée, des feux, & quantité de roches. [b] Des mariniers la virent naiſtre. Seneque l'appelle Therafie: [c] & neanmoins Strabon qui ecrivoit des le temps d'Auguſte & de Tibere, parle déja d'une iſle qui portoit ce nom, [d] Euſebe place celle qui parut en ce temps-ci, entre les iſles de Therafie & de There, & luy donne [e] environ une lieue & demie de tour. 'On marque que la meſme choſe eſt arrivée pluſieurs fois en ces endroits là. 'Seneque met ce prodige en cette année: & Dion en la ſuivante, [la meſme

Grandami, p. 10. 11.

Aur. Vict. v. Claud.

Sen. nat. q. l. 2. c. 26. p. 420. c. b l. 6. c. 21. p. 461. d. e. c Pet. doc. t. l. 11. c. 9. p. 368. b. d Euſ. chr. n. p. 191. t.

30 ſtades.

Sen. nat. q. l. 2. c. 26. p. 420. c | Dio, p. 685. c.

nuit pouvant ſe conter de l'une & de l'autre. Pour Euſebe qui dit que ce fut des l'an 44, il ne luy eſt pas extraordinaire de ſe tromper dans l'ordre du temps.]

## ARTICLE XV.

*Claude fait la revue du Senat & du peuple: reçoit les Gaulois dans le Senat; prend ſoin des eſclaves abandonnez: Jeux ſeculiers.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 47, DE CLAUDE 6, 7.

NOTE 14. *'Claudius" Auguſtus IV, & L. Vitellius III, Conſuls.*

[a]CLAUDE ne tint ce Conſulat que deux mois, comme il avoit fait les deux autres, ſelon Suetone. [b]Onuphre pretend que Tiberius Plautius Silvanus Ælianus luy fut ſubrogé le premier de mars: [c] mais il prouve ſeulement que cet Elien a eſté Conſul avant Veſpaſien. Il avoit commandé ſous Claude dans la guerre d'Angleterre; & aprés ſon Conſulat il fut Proconſul d'Aſie, Propreteur de Meſie, & Prefet de Rome ſous Veſpaſien, qui le fit Conſul pour la ſeconde fois. 'C. Silius eſtoit auſſi cette année deſigné pour eſtre Conſul quelque temps aprés, & apparemment en l'an 49.

Dio, l. 60. p. 684. d | Suet. v. Vit. c. 2. p. 706.
[a] Suet. l. 5. c. 14. p. 521.
[b] Onu. faſt. p. 20.
[c] in. faſt. p. 200. c. d.
Tac. an. 11. c. 5. 28. p. 155. 166.

'Claude eſtoit alors Cenſeur [auſſibien que Conſul.] On ne voit point dans les medailles de Goltzius, ni dans les hiſtoriens, qu'il l'ait eſté avant cette année: [d] Il l'eſtoit encore en l'an 51. [e] Il prit pour collegue L. Vitellius pere de l'Empereur: cet homme habile à flater avoit gagné par ſes baſſeſſes les bonnes graces non ſeulement de Meſſaline, mais encore de Narciſſe & de Pallas.

Goltz. p. 42 | Dio, p. 684. d | Tac. an. 11. c. 13. p. 157.
[d] Goltz. p. 42.
[e] Suet. v. Vit. c. 2. p. 706. 707.

'Claude examina en qualité de Cenſeur les actions & la conduite de diverſes perſonnes, & voulut que chacun répondiſt pour ſoy ſans prendre aucun avocat. 'Il ne put noter beaucoup de perſonnes qui le meritoient, & contre qui il avoit procedé; parceque ceux qu'il employoit à luy fournir les preuves, ſe mettoient fort peu en peine de faire leur devoir, & ſe laiſſoient ſouffrir la honte d'avoir commencé une action ſans pouvoir la ſoutenir. 'On remarque pluſieurs autres particularitez de ſa cenſure, dans leſquelles on voit quelquefois la foibleſſe de ſon eſprit. [f] Il fit pluſieurs nouvelles familles Patriciennes; celles que Romulus, L. Brutus, Ceſar, & Auguſte, avoient faites, ſe trouvant preſque toutes éteintes. 'Il fit auſſi ordonner par le Senat, que tous ceux des Gaules [qui eſtoient citoyens Romains,] pourroient eſtre re-

l. 5. c. 16. p. 524.
p. 525.
p. 524. 525 | Dio, p. 684. d. e | Tac. an. 11. c. 13. 25. p. 157. 164.
[f] Tac. an. 11. c. 25. p. 164.
c. 24. 26.

ceus Senateurs, & on en receut deſlors quelques uns qui eſtoient d'Autun. 'On conſerve encore à Lion une partie du diſcours qu'il fit alors: [Il n'eſt pas auſſi beau que celui que Tacite luy met en la bouche.]

not. 50 exc. a. p. 200. 201.

'Tacite raporte ces deux choſes à l'année ſuivante, avec " la concluſion du denombrement du peuple, c'eſt à dire des citoyens Romains [repandus dans tout l'Empire.] On en conta ſix millions neuf cents ſoixante-quatre mille ſelon les uns, 'ou cinq millions huit-cents quatre-vingts-quatre mille ſelon ceux qui en mettent le moins. 'D'autres le marquent autrement. [a] Il ſe trouva alors à Boulogne en Italie un nommé T. Fullonius agé de 150 ans, comme on le verifia par les denombremens precedens: & Claude eut la curioſité de s'en vouloir aſſurer. 'Aprés ce denombrement il n'y en eut point juſqu'à celui que fit Veſpaſien, qui fut le dernier. 'On le faiſoit pour connoiſtre ce que chacun avoit de bien. [b] On pretend que dans une revue il ſe trouva à Rome un million & 787 mille hommes " en armes. [c] Mais on doute de la verité de l'inſcription où cela ſe lit: [Le nombre paroiſt incroyable, quand on ne l'entendroit que de ceux qui eſtoient en age de porter les armes.]

*Inſtrum conditum.*

*armigerum.*

'Les Romains contoient en ce tems-ci l'an 800 de Rome, [d] qui commençoit le 21 avril de cette année, [& qui finiſſoit leur huittieme ſiecle.] [e] C'eſt pourquoi Claude y fit celebrer les jeux ſeculiers. Il n'y avoit neanmoins que 64 ans qu'Auguſte les avoit fait faire, [f] l'an de Rome 737, [g] ſuivant, dit-on, l'ordre ancien, qui eſtoit de les celebrer non au bout de cent ans, mais au bout de cent dix ans. [Ils euſſent donc dû eſtre celebrez l'an 770, ſi l'on ne veut dire que l'on contoit depuis la premiere fois qu'on les avoit faits, & non depuis la fondation de Rome.] 'Domitien ſuivit à peu prés la ſupputation d'Auguſte, & les fit faire l'an 841 de Rome. 'En indiquant ces jeux, le heraud avoit accoutumé d'inviter à venir voir ce qu'on n'avoit jamais vu; & ce qu'on ne verroit jamais. On obſerva cette ceremonie à ceux de Claude, & on s'en moqua. Et en effet, il s'y trouva meſme quelques comediens qui avoient déja joué dans ceux d'Auguſte, 'comme un Stephanion dont parle Pline. [h] On remarqua fort auſſi la flaterie ridicule de L. Vitellius, qui ſouhaitoit à Claude qu'il fiſt repreſenter pluſieurs fois les jeux ſeculiers. [Mais tout eſtoit bon pour Claude.]

c. 11. p. 157. Suet. l. 5. c. 21. p. 532.
d Grandami, p. 12.
e Tac. p. 157. Suet. p. 532.
f D. o, l. 54. p. 533. c.
g Suet. p. 532.
Suet. in Dom. c. 4. p. 784. not.
l. 5. c. 21. p. 532.
Plin. l. 7. c. 48. p. 164. c.
h Suet. v. Vit. c. 2. p. 787.

'Britannicus fils de ce prince, parut dans ces jeux avec Neron ſon couſin, qu'on appelloit alors L. Domitius: & on remarqua

Tac. c. 11. p. 157.

que le peuple témoigna plus d'inclination pour ce dernier que pour l'autre, à cauſe de Germanicus, dont il reſtoit ſeul de petit fils. On avoit auſſi pitié d'Agrippine ſa mere expoſée à la perſecution de Meſſaline.

'Les Romains [qui avoient quantité d'eſclaves,] les abandonnoient ſouvent lorſqu'ils eſtoient malades. Ils les mettoient hors de chez eux, & les envoyoient dans l'iſle du Tibre, [ou ils laiſſoient le ſoin de leur gueriſon à leur Eſculape,] qui avoit un temple en cet endroit. Claude ordonna que tous ces eſclaves abandonnez auroient la liberté s'ils gueriſſoient. Et comme il y avoit des maiſtres aſſez cruels pour les tuer [plutoſt que de les ſouffrir malades chez eux,] il ordonna que ceux qui le feroient, ſeroient punis comme homicides.

Suet. l. 5 c. 25. p. 542 D. o, l. 60. p. 685. c.

## ARTICLE XVI.

### *Mort de Pompée gendre de Claude ; de Valerius Aſiaticus, & de quelques autres.*

'ZONARE joint enſemble la mort d'Aſiaticus, qui arriva cette année, [a] & celle de Pompée gendre de Claude. [Celle-ci fut apparemment la premiere, puiſque nous ne la trouvons pas dans Tacite ; ce qui nous eſt reſté de ſon onzieme livre commençant à l'affaire d'Aſiaticus.] 'Il eſt certain qu'on ne la peut mettre qu'aprés l'an 43.

Zon v. Cl. p. 184. d. Tac. an. 11. c 1. a Zon. p. 184. d. Dio, l. 60. p. 679. d.

'Cn. Pompeius Magnus avoit epouſé, comme nous avons dit, Antonia fille aiſnée de Claude. Il eſtoit d'une famille tres illuſtre ; [mais non pas de celle du grand Pompée, ſi ce n'eſt par les femmes ou par adoption.] 'Car il eſtoit fils de Craſſus Frugi qui avoit auſſi le ſurnom de Magnus. [d] On ne raporte point d'autre cauſe de ſa mort "que ſa grandeur & ſa nobleſſe, jointe aux calomnies de Meſſaline, qui ne manqua pas de luy trouver aſſez de crimes 'pour le faire condanner par Claude [e] à avoir la teſte tranchée. [Il le meritoit aſſez devant Dieu,] [d] comme on le voit par les circonſtances meſmes de ſa mort, [ que nous n'oſerions raporter. ]

Suet. l. 5. c. 27. p. 549. b Sen. lud. p. 479. a. b. b Zon. p. 184. d. d Suet. l. 5. c. 27. p. 549. e Sen. lud. p. 479. a. d Suet. l. 5. c. 29. p. 552. e Sen. lud p. 479. a. b.

[e] Claude fit auſſi mourir Craſſus ſon pere, & Scribonia ſa mere, quoique Craſſus luy fuſt, dit Seneque, parfaitement ſemblable, c'eſt à dire auſſi beſte que luy, & aſſez pour eſtre Empereur. 'Claude meſme luy avoit donné pour la ſeconde fois les ornemens du triomphe : & il avoit voulu qu'il le ſuiviſt ſeul à

Suet. c. 17. p. 527.

Sen. p. 472. a. cheval lorſqu'il triompha des Anglois [en l'an 44.] 'Il fit encore mourir d'autres perſonnes de cette famille.

Suet. c. 27. p. 538 ; Tac. an. 12. c. 22. p. 205. a Zon. p. 884. d. Tac. an. 13. c. 43. p. 213. 214 ; an. 14. c. 57. p. 278. b Suet. c. 12. p. 512 ; Zon. p. 884. d. c. c Tac. an. 15. c. 53. p. 259. d Dio, l. 61. p. 690. e l. 60. p. 685. a. f a 683. c.

'Aprés la mort de Pompée, Claude maria ſa fille Antonia à Cornelius Sylla Fauſtus, [a] frere de Meſſaline ſelon Zonare. [C'eſt apparemment ce Sylla Fauſtus qui fut Conſul en l'an 52, & ce Cornelius Sylla] 'que Neron fit mourir en l'an 62, quoique ſon genie, lent, bas, & timide, ni ſes biens qui eſtoient fort mediocres, ne donnaſſent pas ſujet de le craindre. [b] Antonia eut un fils de Fauſtus, pour la naiſſance duquel Claude ne voulut point qu'on fiſt aucune rejouiſſance publique. [c] Elle vivoit encore en 65. [d] Mais elle eprouva enfin la cruauté de Neron,] parcequ'elle ne vouloit pas l'epouſer.]

Tac. an. 11. c. 1. 2. p. 152. 153.

[e] Diverſes perſonnes furent accuſées cette année d'avoir conſpiré contre Claude. Il pardonna à ceux qu'il mepriſoit. [f] Mais Valerius Aſiaticus ſuccomba enfin par ſa grandeur & par ſes richeſſes. 'On l'accuſoit de vouloir aller dans les Gaules, où il pouvoit beaucoup, pour ſoulever les legions de la Germanie. On y ajoutoit diverſes choſes propres à le rendre plus odieux que criminel. Auſſi ſon vray crime eſtoit qu'il poſſedoit & embelliſſoit encore les magnifiques jardins de Lucullus, que [Meſſaline apparemment] vouloit avoir. Sur la ſimple denonciation, Claude envoya en diligence Criſpin Prefet du Pretoire l'arreſter à Bayes, & le luy amener chargé de chaines. Il falut qu'il ſe défendiſt, non dans le Senat, mais dans la chambre de Claude, & en preſence de Meſſaline. Il le fit neanmoins avec tant de force, que Claude en fut extremement touché : & Meſſaline

Dio, p. 685. a. b. meſme ne put s'empeſcher de verſer des larmes. 'Comme il proteſtoit qu'il ne connoiſſoit aucun des témoins qu'on citoit contre luy, on en fit entrer un qu'on pretendoit avoir eſté avec luy en une rencontre. Il ſavoit qu'Aſiaticus eſtoit chauve, & rien davantage. Ainſi lorſqu'on luy demanda s'il le connoiſſoit, il montra un homme chauve qui eſtoit là, mais qui n'eſtoit pas Aſiaticus : ce qui fit rire les autres, & porta Claude à croire que l'accuſé eſtoit innocent.

Tac. p. 153. 'Mais Meſſaline ne ſe rendit pas pour cela. En ſortant de la chambre pour aller ſonger à d'autres crimes, elle chargea Vi-

p. 153. 154. Dio, p. 685. b. tellius de ne pas laiſſer echaper leur homme : 'Et voici ce que fit cet infame courtiſan. Comme Claude tenoit conſeil ſur l'abſolution d'Aſiaticus, ce perfide s'en vint les larmes aux yeux luy repreſenter tout ce qui ſe pouvoit dire en faveur de l'accuſé, & le ſupplia enfin de luy accorder la grace de ſe faire mourir luy

Digitized by Google

meſme en telle maniere qu'il le voudroit. Claude ſe laiſſa flechir, & Aſiaticus fut obligé de ſe faire ouvrir les veines pour finir ſa vie en perdant ſon ſang: [ce qui devint ordinaire ſous Neron. Je penſe que c'eſt luy que] Claude appelloit l'année ſuivante ce larron cruel & funeſte qu'il haïſſoit. Tac. an. 11. exc. 2. p. 201.

'Un de ceux qu'on employa pour aigrir Claude contre luy, fut Soſibe precepteur de Britannicus, qui peut eſtre celui dont pluſieurs anciens citent des écrits. c. 1. p. 152 | n. 4.

'Poppée mere de celle qui fut ſi celebre ſous Neron,[a] ſe trouva engagée dans l'accuſation d'Aſiaticus. Meſſaline la reduiſit à ſe faire mourir elle meſme par la crainte de la honte d'une priſon: & ce fut pour cela qu'elle ſortit lorſqu'on traitoit l'affaire d'Aſiaticus. Elle n'en parla pas ſeulement à Claude: de ſorte que Scipion mari de Poppée eſtant venu quelques jours aprés ſouper avec luy, il luy demanda pourquoi il n'avoit pas auſſi amené ſa femme: & Scipion n'oſa luy dire autre choſe ſinon qu'elle eſtoit morte. n. 17. p. 154. a c. 12. p. 152. 153.

'On vit enſuite mourir deux freres, illuſtres entre les Chevaliers; à cauſe que l'un d'eux avoit eu un ſonge, qu'on pretendoit eſtre de mauvaiſe augure pour l'Empereur. [On n'epargna pas ſans doute] 'Cn. Novius auſſi Chevalier, qu'on trouva ſur la fin de l'année armé d'un poignard parmi la foule de ceux qui venoient ſaluer l'Empereur. On l'appliqua à la queſtion ſans que neanmoins on ait pu ſavoir ni ce qui l'avoit porté à entreprendre ſur la vie du Prince, ni s'il avoit des complices. c. 4. p. 154. 155. c. 22. p. 162.

## ARTICLE XVII.

*Claude maintient les Avocats & les Aruſpices; fait trois nouvelles lettres: Gotarze ſuccede à Artabane Roy des Parthes, & Vardane à Gotarze: Mithridate d'Iberie emporte l'Armenie ſur eux, & s'en fait Roy.*

'LEs Avocats faiſoient alors un commerce honteux de leur eloquence, & tiroient de tres grandes ſommes de ceux qui avoient recours à eux, & quelquefois de l'une & de l'autre partie. On avoit vu depuis peu Samius illuſtre Chevalier Romain, outré d'une ſi noire perfidie, ſe percer de ſon épée dans la maiſon de Suilius[1] le plus conſiderable d'entre eux. D'ailleurs comme les malheurs des autres leur eſtoient ſi avantageux, on les Tac. an. 11. c. 5-7. p. 155. 156.

1. ou Saillius, ſelon une medaille de Seguin. Seg. p. 101, 102.

accuſoit de travailler à entretenir les haines & les querelles plutoſt qu'à les appaiſer. On crut donc qu'il eſtoit à propos de rétablir une ancienne loy, qui défendoit de vendre pour de l'argent une choſe auſſi noble que l'eloquence, qui eſtoit aſſez recompenſée par la reputation qu'elle s'acqueroit, [& par le plaiſir de ſoutenir la diſcipline publique, ou l'innocence des perſonnes affligées:] & le Senat eſtoit preſt de défendre aux avocats de recevoir meſme aucun preſent de ceux pour qui ils parloient. Mais comme ils eſtoient fort puiſſans auprés de Claude, il voulut qu'on ſe contentaſt d'ordonner qu'ils ne pourroient recevoir audelà
an. 13. p. 197. "d'une ſomme qui leur fut marquée. 'Auſſitoſt qu'il fut mort, le *dena ſeſtercia.* Senat fit l'ordonnance qu'il n'avoit pu faire durant ſa vie.

an. 11. c. 15 p. 159. 'Claude travailla auſſi à conſerver la [vaine] ſcience des Aruſpices, qui pretendoient trouver l'avenir dans les entrailles des beſtes,] depeur qu'elle ne s'aboliſt tout à fait, comme elle commençoit de faire, parce, diſoit-il, que les ſuperſtitions étrangeres ſe fortifioient tous les jours. [C'eſt ce que luy faiſoit peuteſtre dire le progrés de la religion Chrétienne, que" S. Pierre eſtoit V. S. Pierre § 28. venu preſcher à Rome des l'an 42, ſelon Euſebe.]

Tac. c. 14. p. 158, 159 [not. 52] Suet. l. 5. c. 41. p. 515. 'Ce fut cette année que Claude publia un edit pour faire recevoir" trois nouvelles lettres dans le latin; ce qui n'eut lieu NOTE 15. qu'autant qu'il regna. [a] Il avoit fait un livre ſur cela avant que d'eſtre Empereur.

a Suet. p. 561. Tac. an. 11. c 8. p. 156. b Joſ. ant. l 20. c. 2. p. 685. b. c] 686, 687. 'Les affaires de l'Orient eſtoient alors fort brouillées. [b] Artabane Roy des Parthes, ["qui avoit autrefois menacé Tibere avec V. Tibere § 30, 31. tant de fierté,] s'eſtoit vu [ des le commencement ] du regne de Claude, reduit à implorer le ſecours d'Izate Roy de l'Adiabene, contre ſes ſujets qui l'avoient chaſſé, & qui avoient mis ſur ſon
p. 687. a. b. throne un nommé Cinname. 'Izate le receut avec toute ſorte d'honneur, conſiderant moins ce qu'il eſtoit alors par un renverſement qu'il ſavoit luy pouvoir arriver à luy meſme, que ce qu'il avoit eſté auparavant. Il le fit monter ſur ſon cheval pour
a. le ſuivre à pié: mais Artabane ne le voulut pas ſouffrir. 'Il luy promit meſme de le rétablir dans ſon royaume, ou de luy ceder
c. d. le ſien, dit Joſeph: & en effet, il negocia ſi bien avec les Parthes, qu'ils conſentirent à rétablir Artabane, & Cinname meſme luy
e. f. mit ſur la teſte le diademe qu'il portoit. 'Artabane pour reconnoiſtre la generoſité d'Izate, luy donna le pays & la ville de Niſibe, [ſi celebre dans l'hiſtoire du IV. ſiecle.] Il luy donna encore le privilege de coucher ſur un lit d'or, & de porter la thiare droite; ce qui eſtoit, dit-on, le droit ſingulier des Rois des Parthes.

[Nous

[Nous pourrons parler * autrepart de cet Izate, que Joſeph dit avoir embraſſé la religion des Juifs.] La ville de Niſibe, appellée par les Grecs Antiochia Mygdonia, avoit appartenu auparavant au Roy d'Armenie. Artabane la luy avoit oſtée: '& il paroiſt meſme qu'il s'eſtoit rendu maiſtre de toute l'Armenie ſur Mithridate l'Iberien [que Tibere y avoit établi: ' ce qu'il fit peut-eſtre lorſque Caius eut fait arreſter Mithridate.]

* V. la ruine des Juifs, § 28, 29.

V. Caius § 17.

c.

Tac. an. 11. c. 3. p. 155.

'Artabane jouit peu de ſon rétabliſſement, & mourut bientoſt aprés, 'par le crime de Gotarze ſon frere, ſelon Tacite; [a] ou ["plutoſt] ſon fils, comme l'aſſure Joſeph. [b] Gotarze fit encore mourir la femme & un fils d'Artabane, pour regner avec plus de ſureté, & ce fut ſa perte. Car ſes cruautez le faiſant haïr & craindre, les Parthes eurent recours à Bardane ou Vardane ſon frere, qui ayant fait" 120 grandes lieues en deux jours, ſurprit Gotarze & le chaſſa. Mais durant qu'il s'amuſoit à vouloir forcer la ville de Seleucie [ſur le Tigre,] pour la punir de ce qu'elle s'eſtoit revoltée contre ſon pere [Artabane, des l'an 40 ou 41,] 'Gotarze raſſembla de grandes forces. Vardane fût obligé de venir au devant de luy dans la Bactriane, où lorſqu'on les croyoit pres de ſe battre, ils s'accorderent entre eux, parcequ'ils ne pouvoient ni l'un ni l'autre s'aſſurer de la fidelité de leurs troupes. Gotarze ceda la couronne à Vardane, & ſe retira en Hircanie.

Joſ. p. 687. f.

Note 16.

Tac. p. 156.

a Joſ. p. 688. a.

b Tac. p. 156.

3000 ſtades.

c. 10. p. 156.

'Pharaſmane Roy d'Iberie manda ces mouvemens des Parthes à Claude, qui encouragea Mithridate frere de Pharaſmane à prendre cette occaſion pour recouvrer le royaume d'Armenie. Il ſemble, ſelon Tacite, qu'il eſtoit encore alors à Rome, 'quoique Dion diſe que Claude l'avoit renvoyé pour cela en Orient des l'an 41. [Quoy qu'il en ſoit,] 'Mithridate appuyé du ſecours des Romains & des Iberiens, défit Demonacte gouverneur de l'Armenie pour les Parthes, & ſe rendit maiſtre du pays, durant que Vardane eſtoit dans la Bactriane. Quelques Armeniens avoient de l'inclination pour Cotys Roy de la petite Armenie: mais Claude luy défendit d'y penſer.

c. 9.

Dio, l. 60. p. 670. a.

Tac. an. 12. c. 9. p. 155.

'Vardane paiſible dans ſon royaume, vouloit attaquer l'Armenie: mais il n'oſa, parceque Vibius Marſus qui gouvernoit la Syrie, ſelon Tacite, le menaçoit de la guerre s'il le faiſoit. 'Il ſongea neanmoins à entreprendre la guerre contre les Romains: & parcequ'Izate Roy de l'Adiabene ne pouvant le detourner de ce deſſein, refuſoit de l'y aſſiſter, il le menaça de la luy faire à luy meſme. 'Mais il ſe trouva embaraſſé dans de nouvelles affaires, [qu'il faut apparemment remettre à l'année ſuivante.]

c. 10. p. 156.

Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 687. f. g.

p. 688. a.

## ARTICLE XVIII.

### *Guerre en Allemagne & en Angleterre.*

Tac. an. 11. c. 16-18. p. 159. p. 160 | Buch de Belg. l. 4. c. 11. § 14. p. 148.

'LEs Queruſques peuples d'Allemagne vers le pays de Brunſvic, deputerent cette année à Claude pour luy demander Itale, l'unique Prince qui leur reſtoit du ſang de leurs Rois, & qui demeuroit alors à Rome où il eſtoit né, & où il avoit toujours vécu. Il fut receu avec joie, & ſe fit aimer. Mais ceux qui trouvoient leur avantage dans le trouble, ſuſciterent contre luy les peuples voiſins, comme ſi un Roy envoyé par les Romains euſt eſté l'aſſujettiſſement de l'Allemagne à l'Empire. Il eut dans cette guerre divers ſuccés: mais les bons & les mauvais contribuoient tous à la foule & à la ruine de ſes peuples. Il fut une fois chaſſé, & rétabli par les Lombars.

Tac. c. 18. 19. p. 160 | Dio, l. 60, p. 685. d.

'Sanquinius General des troupes de la baſſe Germanie, eſtant mort, Cn. Domitius Corbulo, le plus illuſtre capitaine que les Romains aient eu en ce temps là, fut envoyé en ſa place. Son premier ſoin fut de rétablir l'ancienne diſcipline parmi les ſoldats: Tac. c. 18. 19. '& cela ſeul ſuffit pour donner l'epouvante aux ennemis. "Les Friſons qui s'eſtoient revoltez des l'an 28, ſe ſoumirent à demeurer dans le pays qu'il leur marqua. Gennaſque chef des Cauques, qui pilloit les coſtes des Gaulois parcequ'ils eſtoient riches & peu vaillans, fut arreſté par les vaiſſeaux Romains; '& les Cauques ſe virent preſts d'eſtre ſubjuguez. Mais Claude à la foibleſſe duquel le courage de Corbulon eſtoit plus redoutable que tous les Allemans, luy ordonna de ſe tenir audeça du Rhein, & de ne point attaquer les barbares. Il falut obeïr, & repaſſer le Rhein, ſans dire autre choſe, ſinon que les anciens capitaines Romains eſtoient heureux. Pour occuper ſes ſoldats, il leur fit tirer un canal " d'environ huit lieues entre la Meuſe & le Rhein, pour recevoir les eaux de la mer quand elle croiſſoit. 'On croit que c'eſt le canal appellé de Fliet, qui va depuis Sluis ſur la Meuſe, juſqu'à Leiden ſur le Rhein.

V. Tibere § 17.

c. 19. 20. p. 160. 161 | Dio. l. 60. p. 685. 686.

de 23 milles, ou 170. ſtades.

Buch. de Belg. l. 4. c. 11 § 13. p. 148.

Tac. an. 11. c. 20. 21. p. 161. 162 | Verb. p. 322. 2.

'Corbulon eut ce ſemble pour ſucceſſeur Curtius Rufus, qui de l'extraction la plus baſſe arriva juſqu'au Conſulat, commanda les armées, & mourut Proconſul d'Afrique.[a] On croit que ce peut eſtre Quint Curce dont nous avons l'hiſtoire d'Alexandre, écrite d'un ſtyle pur & bien latin. 'Voſſius veut qu'il n'ait écrit que ſous Veſpaſien, & non ſous Claude. [ Je ne voy point qu'il

[a] Tac. n. 72.

Voſſ. h. lat. l. 1. c. 28. p. 146-152.

allegue rien de conſiderable pour le prouver.]

'Aulus Plautius que Claude avoit laiſſé en Angleterre, en revint cette année. Claude temoigna eſtre tres ſatisfait de ſa conduite, & luy fit decerner le petit triomphe. Il alla au devant de luy juſques hors de la ville, & l'accompagna dans toute la ceremonie en prenant la gauche. 'P. Oſtorius Scapula qui avoit eſté Conſul [a en l'an 46, ſelon quelques uns,] ſucceda à Plautius dans le gouvernement d'Angleterre, mais ſeulement en l'an 50; [& ainſi il y en eut quelque autre entre deux qui ne fit rien de conſiderable.] Mais Oſtorius s'y acquit, auſſibien que Plautius, beaucoup de reputation dans les armes, ſur tout par l'avantage qu'il remporta ſur les ennemis au commencement de l'hiver, fort peu apres qu'il fut arrivé. 'Tacite raporte quelques autres exploits qu'il fit en 50, & dans les années ſuivantes, ſans en diſtinguer autrement le temps. 'Il établit dans la ville de Camalodunum une colonie de vieux ſoldats, qui fut appellée Colonia Victricenſis. [a] Les endroits de l'Angleterre les plus proches [des Gaules,] furent ainſi peu à peu reduits en province. On donna quelques pays au Roy Cogidun pour l'engager à eſtre fidelle, comme il fut toujours; les Romains eſtant accoutumez depuis longtemps à employer meſme les Rois pour reduire les pays en ſervitude.

Dio, l. 60. p. 685. d. Suet. l. 5. c. 24. p. 541.

*evationem.*

Tac. vit. Agr. c. 14. p. 143. an. 12. c. 31. p. 180.

V. § 14.

an. 12 c. 31. 32. p. 181.

c. 32 in. 78 v. Agr. p. 143.

[a] v. Agr. c. 14. p. 134.

'Claude eſt marqué Imperator dans les inſcriptions de cette année pour la XII, la XIII, la XIV, & la XV[e] fois. [Je ne ſçay ſi ce fut à cauſe des victoires de Corbulon dans l'Allemagne.] 'On le voit Imperator pour la XV[e] fois dans un monument que C. Julius Poſtumus Prefet d'Egypte fit dreſſer à ſon honneur.

Goltz. p. 41. c. d.

Onu. in faſt. p. 200. d.

## ARTICLE XIX.

### *Meſſaline femme de Claude epouſe puliquement Silius.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 48, DE CLAUDE 7, 8.

*'Aulus Vitellius, & L. Vipſanius Publicola, Conſuls.*

Tac. an. 11. c. 23. p. 162. Idatq Caſd.

[a] Onu. in faſt. p. 200. c.

[b] Suet. v. Vit. c. 2. 3. p. 707.

[a] CE Vitellius eſt ſans doute celui meſme [b] qui porta durant quelques mois le titre d'Auguſte. Il fut Conſul les ſix premiers mois de l'année, du vivant de ſon pere L. Vitellius, alors Cenſeur, & tout puiſſant par ſes baſſeſſes. Ce Cenſeur avoit deux fils, dont le ſecond 'nommé auſſi L. Vitellius, [c] ſucceda à ſon aiſné dans le Conſulat, & le tint les ſix derniers mois de la meſme année. 'Onuphre luy attribue le ſurnom de Paulus, & luy donne

Tac. hi. l. 1. c. 8. p. 31.

[c] Suet. p. 707.

Onu. faſt. p. 29.

pour collegue dans le Conſulat C. Calpurnius Piſo Magnus. [Je ne voy point de preuve de tout cela, ni dans] l'inſcription que cite Onuphre, [ni dans aucun autre monument.]

in faſt. p. 200. c. f.

Tac. an. 11. c. 26. p. 165.

'Claude fut enfin contraint cette année de connoiſtre & de punir les crimes de Meſſaline, pour epouſer par un inceſte une autre femme, [qui ne fut pas moins pernicieuſe à l'Empire & à luy meſme.] 'Valeria Meſſalina eſtoit fille de Valerius Meſſala Barbatus couſin de Claude, ou par luy meſme, ou par Domitia Lepida ſa femme, petite-fille de M. Antoine [& d'Octavia ſœur d'Auguſte.] Ainſi elle eſtoit petite niece d'Auguſte comme Claude.[a] On pretend que Cornelius Sylla Fauſtus, à qui Claude avoit marié ſa fille Antonia, eſtoit ſon frere. [Nous avons marqué diverſes cruautez qu'elle avoit fait faire à ſon mari: mais il paroiſt qu'elle eſtoit encore plus impudique que cruelle. La pudeur nous défend de raporter ce que les hiſtoriens en ont marqué de particulier. Il ſuffit de dire qu'elle violoit le reſpect dû à un mari & à un Empereur, pour s'abandonner à toutes ſortes de perſonnes, juſqu'à des comediens.] 'Elle commettoit d'abord ſes crimes avec quelque ſecret: depuis elle en fit une profeſſion toute ouverte, comme ſi elle en euſt eu droit. 'Tout le peuple le ſavoit, & en gemiſſoit pour Claude: on en parloit juſque dans les pays étrangers. Claude ſeul ignoroit ſa honte; & perſonne ne l'en avertiſſoit: 'Meſſaline avoit gagné ou intimidé tous ceux qui euſſent pu le faire. Catonius Juſtus Prefet des gardes en avoit eu le deſſein: mais elle le fit perir [f] avant qu'il en euſt ouvert la bouche.

Suet. l. 5. c. 26. p. 345. n. 4.

Scn. lud. p. 478. 479.

a Zon. p. 184. d.

Aur. Vict. v. Cl.

Dio, p. 684. b.

p. 677. b. c.

en l'an 43.

Tac. an. 11. c. 26. p. 165.

'Enfin degouſtée des crimes communs & faciles, elle en voulut faire un qui n'avoit pas encore eu d'exemple. Elle entreprit de ſe marier ſolennellement à C. Silius, jeune homme de grande naiſſance, 'fils de Silius que Tibere avoit fait mourir, [b] & deſigné pour eſtre Conſul peu de temps aprés. Silius n'ignoroit pas le peril où ce crime l'expoſoit. Mais il ſe flatoit de quelque eſperance d'echaper, ou d'arriver meſme à la ſouveraineté: au lieu que deſobeir à Meſſaline, c'eſtoit ſe perdre ſans reſſource, & ſur le champ.

Dio, val. p. 674. n. p. 95.

b Tac. c. 12. 28. p. 157. 166.

Tac. c. 27. p. 165.

c Suet. c. 29. p. 352.

'On dreſſa donc le contract de mariage, avec la clauſe ſolennelle que c'eſtoit pour avoir des enfans: [c] & on aſſure que Meſſaline le fit ſigner à Claude meſme, en luy faiſant accroire que c'eſtoit ſeulement une ceremonie pour detourner quelque peril dont il eſtoit menacé par des prodiges.

f. 12. p. 157.

'Ce crime avoit commencé des l'année precedente [au moins.]

Digitized by Google

'Mais en celle-ci, Claude eſtant allé à Oſtie pour donner ordre aux vivres, & pour un ſacrifice; [a] Meſſaline qui eſtoit demeurée à Rome ſous pretexte de quelque incommodité, [b] acheva ſon mariage, avec toutes les ſolennitez ordinaires, [c] à la vue du Senat, des Chevaliers, des ſoldats, & de tout le peuple. Dio, val. p. 674.

[d] Tacite & Suetone qui raportent ceci, avouent que c'eſt une choſe qui pourra paſſer pour une fable: [mais ce qui eſt encore plus incroyable, c'eſt que ce mariage penſa demeurer impuni, en demeurant inconnu à Claude.] [e] Dion remarque que Meſſaline avoit toujours eſté bien unie avec les affranchis, juſqu'à ce qu'elle fit mourir Polybe [l'un des plus puiſſans d'entre eux,] quoiqu'il n'euſt eu que trop de complaiſance pour elle. [f] Il vivoit encore l'année precedente. [g] Cette mort les ſepara d'avec elle, parcequ'ils virent qu'ils ne pouvoient plus s'aſſurer de ſon amitié. 'Ainſi ils ouvrirent les yeux à la honte de ſon action, & au danger où ils ſe trouveroient eux meſmes [ ſi la choſe ſe ſavoit par d'autres, ou] ſi Silius réuſſiſſoit dans ſes deſſeins ambitieux. Calliſte, Pallas, & Narciſſe, ſe trouverent unis d'abord dans le deſſein de s'y oppoſer. Cependant les deux premiers abandonnerent auſſitoſt leur reſolution, parcequ'on ſavoit que ſi Meſſaline aprés tout ce qu'elle avoit fait, venoit ſeulement à parler une fois à Claude, elle emporteroit ſon eſprit, & les feroit tous perir.

a Tac. c. 27. p. 165.
b Dio, val. p. 674.
b Tac. p. 165. 166 Suet. l. 5. c. 26. p. 547.
c Tac. c. 26. p. 167 Dio, val. p. 674.
d Tac. c. 27. p. 165 Suet. c. 29. p. 552.
e Dio, val. p. 674.
f l. 60. p. 684. c.
g val. p. 674.
Tac. an. 11. c. 28. 29. p. 166.

'Narciſſe perſevera donc ſeul; & n'oſa pas neanmoins faire la choſe par luy meſme: mais il gagna deux femmes, qui eſperoient d'eſtre encore mieux qu'elles n'eſtoient dans l'eſprit de Claude, quand Meſſaline ne ſeroit plus. Ce furent elles qui luy dirent en pleurant, que ſa femme avoit epouſé un autre mari. Narciſſe les appuya, 'avec Luſius Geta Prefet des gardes, & tout le monde le luy confirma enſuite. Il eſtoit encore alors à Oſtie, où il avoit demeuré aſſez longtemps. Il revint en diligence pour ſe jetter dans le camp des gardes, & envoya des officiers & des ſoldats pour arreſter Silius & les autres [que Narciſſe luy avoit marquez.] 'Il trembloit cependant, & demandoit ſouvent ſi Silius n'eſtoit point déja Empereur au lieu de luy. C'eſtoit de quoy Narciſſe luy faiſoit le plus de peur, afin d'étoufer ſon attache exceſſive pour Meſſaline. [Cet homme adroit] 'ſe fit donner pour ce jour là le commandement des gardes, avec une place dans le caroſſe de l'Empereur. L. Vitellius y eſtoit auſſi avec P. Cæcina Largus; & ils ne voulurent jamis rien dire ni pour ni contre Meſſaline, tant on ſavoit peu à quoy ſe determineroit l'eſprit ſi foible de Claude.

c. 29. 30. p. 166. 167 Dio, val. p. 674.
Tac. c. 31. 32. p. 167.
Tac. c. 31 Suet. l. 5. c. 36. p. 558.
Tac. c. 33. 34 p. 168.

## ARTICLE XX.

*Claude fait mourir Silius, & Narciſſe Meſſaline : Claude ſe reſout à epouſer Agrippine ſa niece, qui fait diſgracier Silanus fiancé à Octavia.*

Tac. an. 31. 32. p. 167. 168.

'MESSALINE cependant ne ſongeoit qu'à ſe divertir avec Silius, lorſqu'on luy vint dire que Claude eſtoit averti de tout, & qu'il venoit. Auſſitoſt chacun ſe retire, & Meſſaline ſe trouve preſque ſeule. Neanmoins elle ne deſeſpere de rien pourvu qu'elle puiſſe parler à Claude. Elle donne ordre qu'on méne Britannicus & Octavia ſes enfans à leur pere, & prie Vibidia la plus ancienne des Veſtales, de l'aller trouver. Elle traverſe enſuite à pié toute la ville, accompagnée ſeulement de trois perſonnes, ſans que qui que ce ſoit témoignaſt aucune compaſſion pour elle. Au ſortir de la ville elle fut reduite à prendre un tombereau

c. 34. p. 168. 169.

pour aller audevant de Claude. 'Mais Narciſſe empeſcha Claude de l'ecouter ; & il fit retirer ſes enfans qui ſe trouverent à l'entrée de la ville. Mais il ne put pas de meſme faire retirer Vibidia : elle pria Claude de ne point faire mourir ſa propre femme ſans l'entendre, & Narciſſe fut obligé de promettre qu'on l'entendroit : car Claude ne diſoit pas un mot.

c. 35. 36. p. 169.

'Narciſſe le fit aller au logis de Silius, plein des plus riches meubles du palais, ce qui l'irrita etrangement, & de là au camp où les ſoldats demanderent avec de grands cris qu'on fiſt mourir les coupables. 'Silius & pluſieurs autres qu'on avoit amenez, [&qui apparemment eſtoient tous complices des crimes de Meſſaline,] furent auſſitoſt executez. On donna ſeulement la vie à Plautius Lateranus, à cauſe de ſon oncle [A. Plautius,] & à Suilius Ceſoninus.

p. 165 Sen. lud. p. 480. a.

c. 37. p. 165 Dio, val. p. 677.

'Meſſaline n'ayant pu parler à Claude, s'eſtoit retirée dans les jardins de Luculle, pour leſquels nous avons vu qu'elle avoit fait perir Aſiaticus : & ce fut le lieu que Dieu choiſit pour la punir.

Tac. c. 37. p. 169. 170.

'Claude n'y penſoit pas encore : & meſme en ſoupant au retour du camp, il dit qu'on allaſt avertir cette miſerable, (ce fut le terme dont il ſe ſervit,) de venir le lendemain ſe juſtifier. Narciſſe vit bien que Claude s'attendriſſoit déja, & qu'il eſtoit perdu s'il attendoit au lendemain. [Il ſe reſolut à faire un coup de deſeſpoir,] & à l'heure meſme il commanda, de la part de l'Empereur, à un Tribun d'aller executer Meſſaline. Le Tribun la trouva

L'an de J. C. 48, de Claude 7, 8.

avec Lepida ſa mere, pour qui elle avoit témoigné peu d'affection dans ſa faveur, & qui neanmoins ne put l'abandonner dans ſa diſgrace. Le Tribun la perça d'un coup d'épée ſans luy rien dire: mais Evode autrefois eſclave, qui étoit venu avec lui la chargea d'injures, par une inſolence digne de ſa premiere qualité.

'Claude eſtoit encore à table, lorſqu'on luy vint dire que Meſſaline eſtoit morte. On ne luy expliqua point ſi on l'avoit tuée, ou ſi elle s'eſtoit tuée elle meſme; & il ne s'en informa pas, mais demanda à boire, & continua ſon repas comme ſi on ne luy euſt rien dit. Il ne donna depuis aucune marque de joie ni de triſteſſe, d'amour ni de haine, non plus que s'il n'euſt pas eſté homme, quoiqu'il viſt pleurer ſes enfans, & les accuſateurs de leur mere ſe réjouir. 'Suetone aſſure meſme que ſe mettant une fois à table, il demanda pourquoi l'Imperatrice ne venoit pas: '& cela luy arrivoit à l'égard de beaucoup d'autres.

c. 38. p. 170.

Suet. l. 5. c. 39. p. 561.

*Domina.*

p. 561 | Dio, l. 60. p. 674. a.

*nauſeo autumno.*

[a] On eſtoit déja bien avant dans l'autonne lorſque Meſſaline mourut. [b] Claude avoit proteſté publiquement que puiſqu'il avoit eſté ſi malheureux dans ce mariage & dans les autres, il vouloit bien qu'on luy oſtaſt la vie, s'il ſe remarioit jamais. Mais il promettoit ce qu'il n'eſtoit point capable de tenir. Auſſi ſes affranchis ſongerent auſſitoſt à luy chercher une autre femme. [c] Il penſa meſme à reprendre Ælia Petina qu'il avoit repudiée autrefois; & avant que l'année fuſt finie, il eſtoit déja accordé avec Agrippine ſa niece, 'portée par Pallas & par elle meſme.

*a* Tac. c. 31. p. 167.
*b* Suet. l. 5. c. 26. p. 547.
Tac. an. 12. c. 1. p. 171.
*c* c. 1-4. p. 172 | Suet. p. 547.
Tac. p. 172 | Dio, l. 60. p. 686. c. d.

[Cette femme devenue ſi celebre par ſon ambition & par ſes malheurs, eſtoit fille de Germanicus frere de Claude, & de l'ancienne Agrippine dont l'hiſtoire loue ſi fort le courage & la chaſteté. Tibere avoit marié la fille en l'an 28 à Cn. Domitius Aenobarbus,] 'dont elle avoit eu [à la fin de l'an 37,] L. Domitius Aenobarbus, qui regna depuis ſous le nom de Neron. [d] Elle avoit perdu ſon mari des l'an 40, 'f & avoit meſme eſté bannie par Caius ſon frere [à cauſe de ſes impudicitez.] Elle fut rappellée par Claude, ' & fit mourir Criſpus Paſſienus ſon ſecond mari, pour jouir de la ſucceſſion qu'il luy laiſſoit. [e] Elle eut deſlors beaucoup de credit, [f] qui ne l'euſt pas neanmoins empeſchée de perir, [comme Julie ſa ſœur,] ſi Meſſaline n'euſt eſté occupée à d'autres crimes.

Suet. l. 6. c. 7. p. 572, 579.
*d* c. 6. p. 578.
V. Caius §. 15.
Tac. an. 12. exc. a. p. 202.
*e* Suet. l. 6. c. 6. p. 578.
*f* Tac. an. 11. c. 12. p. 157.

'C'eſtoit une femme ſans pudeur, & ſans honneur, [g] quoiqu'elle affectaſt de paroiſtre grave & ſevere. [h] Tacite l'accuſe meſme d'avoir eſté ſujette aux excés du vin, s'il n'y a faute dans ſon texte. Son naturel eſtoit fier, ſuperbe & violent. Elle ne traitoit

an. 12. c. 64. p. 172. 193.
*g* c. 7. p. 174.
*h* c. 64. p. 193.

L'an de J.C. 48, de Claude 7, 8.

meſme Neron qu'avec hauteur & avec menaces : & il parut en effet qu'elle eſtoit plus capable de luy procurer l'Empire, que de ſouffrir qu'il agiſt en Empereur. Outre cela elle aimoit l'argent avec paſſion : elle n'avoit pas moins de cruauté que d'avarice. [a] Mais ſa paſſion dominante eſtoit l'ambition : elle donnoit tout pour s'elever ; [b] & on raporte qu'un aſtrologue luy ayant dit que ſon fils regneroit, mais qu'il la feroit mourir ; N'importe, dit-elle : qu'il me tue, pourvu qu'il regne.

Dio, l. 60. p. 686. d. c.
a Tac. c. 64. p. 193.
b Dio, l. 61. p. 690. b.

[Quoiqu'elle euſt eſté mariée deux fois,] elle avoit encore toute la vigueur & tous les charmes de la jeuneſſe, & outre cela une extreme adreſſe pour l'intrigue : de ſorte que des qu'elle eut une entrée dans la Cour, elle y devint la maiſtreſſe. Elle gagna entierement l'eſprit de Claude, & s'acquit par des bienfaits, ou s'aſſujettit par la crainte, tous ceux qui avoient quelque part dans ſes bonnes graces.

Tac. an. 12. c. 2. p. 172 | Dio, l. 60. p. 686. c. d.

Elle eut auſſitoſt la vue de marier ſon fils avec Octavia fille de Claude. Cela ne ſe pouvoit ſans crime, Octavia eſtant fiancée depuis longtemps avec L. Silanus, que Claude aimoit beaucoup, & en qui on ne voyoit rien à reprendre. [c] Mais ſa ſœur Junia Calvina ne ſe conduiſoit pas avec aſſez de ſageſſe. Sur cela on fonda des crimes imaginaires : & Vitellius qui ſavoit parfaitement gagner par ſa baſſeſſe la faveur des grands, en entretenoit Claude comme pour s'acquiter de ſon devoir de Cenſeur. Des qu'il vit que ce prince, toujours preſt à vouloir ce que les autres vouloient, l'ecoutoit un peu, il oſta par une affiche, Silanus, qui ne ſavoit rien de tout cela, du nombre des Senateurs, quoiqu'il fuſt alors Preteur, & quoique la liſte des Senateurs fuſt arreſtée & publiée il y avoit déja quelques mois. En meſme temps Claude romp le mariage de ſa fille ; Silanus eſt obligé de renoncer à la Preture, quoiqu'on fuſt au [1] dernier jour de l'année, [avec laquelle elle expiroit,] & Eprius Marcellus eſt mis en ſa place pour ce jour là. [Voilà par où commença Agrippine,] avant meſme que ſon mariage fuſt fait.

Tac. an. 12. c. 3. p. 172.
Dio, val. p. 677.
c Tac. c. 4. p. 172 | n. 7.

1. Suetone dit le 29 decembre, *l. 5. c. 29. p. 552.*

ART. XXI.

## ARTICLE XXI.

*Claude epouſe Agrippine, qui fait perir Silanus, rappelle Seneque, fiance Neron ſon fils à Octavia.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 49, DE CLAUDE 8, 9.

'*Cn.* ou *C. Pompeius Longinus Gallus, & Q. Veranius Nepos, Conſuls.* Tac. an. 12. c. 5. p. 172 | Plcg. mir. c. 22. p. 90 | Onv. in fait p. 201. a | Solin, c. 2 | Front. aq. p. 115 | Idat.

'QUELQUE deſir qu'euſt Claude de celebrer ſon mariage avec Agrippine, il n'oſoit le faire, depeur d'attirer quelque malheur ſur l'Empire par cet inceſte, ſans exemple parmi les Romains. L. Vitellius luy leva ce ſcrupule; & aprés avoir ſans peine tiré parole de luy qu'il feroit ce que le Senat & le peuple voudroient qu'il fiſt, il s'en alla au Senat, & n'eut pas plus de peine à perſuader [ à des gents, dont la faveur du Prince eſtoit le dieu ſouverain,] qu'il falloit luy permettre ou l'obliger meſme d'epouſer Agrippine. On fit bientoſt joindre le peuple : & Claude ne reſiſta pas davantage. Il voulut neanmoins un arreſt du Senat pour en faire une loy generale : & cependant il ne put ſe faire imiter que d'une perſonne, ou de deux au plus, qui le firent, à ce qu'on crut, par complaiſance pour Agrippine. 'Les Romains n'epouſoient point meſme d'abord leurs couſines germaines : & quoique depuis on l'euſt permis, neanmoins la pudeur rendoit ces mariages aſſez rares des devant que le grand Theodoſe les euſt défendus par une loy. 'Pour la permiſſion d'epouſer les nieces, elle avoit déja eſté revoquée par Nerva.

a Tac. an. 12. c. 5-7. p. 172. 173 | Suet. | 5. c. 26. p. 547. 548.

'Tac. c. 6. p. 173 | n. 1c | Aug. civ. D. l. 15. c. 16. p. 179, 1. c. d.

'Dio, l. 68. p. 770. b.

'Claude n'attendit pas plus d'un jour aprés cet arreſt pour celebrer ſon mariage : [b] & le jour meſme qu'il le fit, qui fut un des premiers de l'année, L. Silanus ſe tua ou par ſon ſeul deſeſpoir, ou parcequ'on l'y contraignit. [c] Junia Calvina ſa ſœur fut bannie de l'Italie, & ſe tua auſſi ſelon quelques uns. [d] Claude fit de grandes ceremonies pour expier, dit Tacite, leur inceſte pretendu, pendant qu'il en commettoit un veritable.

'Suet. l. 5. c. 26. p. 548. b c. 29. p. 552 | Tac. an. 12. c. 8. p. 174. c Tac. c. 8. a. 21. 22. d c. 8.

'Rome devint donc ainſi l'eſclave d'une femme ambitieuſe, imperieuſe, & fiere, aprés l'avoir eſté d'une impudique. On ne voyoit au dehors que de la ſeverité & de la gravité ; & rien de deshonneſte dans le ſecret, s'il ne ſervoit à la domination. 'Car pour ce point, Agrippine n'avoit point de reſerve : & il n'y avoit point de crime, dit un payen, qui ne luy fuſt facile aprés qu'elle avoit epouſé ſon oncle. 'On remarquoit en elle beaucoup d'ava-

'c. 7. p. 174.

'an. 14. c. 2. p. 219.

'an. 12. c. 7. p. 174 | Dio, l. 60. p. 686. c. d.

L'an de J C. 49, de Claude 8, 9.

rice & de rapine, qui avoit pour pretexte les neceſſitez de l'Etat, & pour ſujet le deſir d'aſſurer l'Empire à ſon fils. Elle n'epargnoit pour cela ni baſſeſſe, ni cruauté. Elle flatoit les uns [afin qu'ils la fiſſent leur heritiere,] & faiſoit mourir les autres [pour s'emparer de leurs biens.] 'On le marque en l'an 53, de Statilius Taurus Proconſul d'Afrique, dont elle vouloit avoir les jardins.

Tac. an. 12. c. 59. p. 190.

Dio, val. p. 678.

'Elle regnoit cependant elle meſme, & plus meſme que l'Empereur. Elle paroiſſoit en public pour recevoir les reſpects du Senat: & cela ſe mettoit dans les regiſtres. 'Elle eſtoit aſſiſe aſſez pres de Claude dans les grandes ceremonies, & ſur un tribunal comme luy: [a] & là les Princes étrangers la venoient ſaluer & remercier, comme ils avoient fait l'Empereur. [b] Elle ecoutoit ainſi avec luy les ambaſſadeurs, & ne le quittoit pas meſme lorſqu'il rendoit la juſtice: ce qui ne paroiſſoit pas moins divertiſſant & moins nouveau que les ſpectacles du theatre.

l. 60. p. 687. a] Tac. an. 12. c. 56. p. 189.

a Tac. c. 37. p. 182.

b Dio, l. 60. p. 687. d.

'Pour ſe ſignaler auſſi par quelque action qui fuſt bien receue du monde, elle fit cette année rappeller d'exil L. Annæus Seneca, ſi celebre par ſa ſcience [dans la philoſophie & les belles lettres,] & luy fit meſme donner la Preture. Elle luy confia le ſoin de l'education de ſon fils, pour ſe ſervir de ſes conſeils dans ſes deſſeins ambitieux, ſachant bien que [nonobſtant toute ſa philoſophie,] il ſeroit toujours ennemi de Claude qui l'avoit banni: [& cela ne paroiſt que trop dans ſes écrits.]

Tac. c. 8. p. 174.

'Bientoſt aprés elle fit prier Claude par le Senat, de fiancer ſa fille Octavia au jeune Domitius; ce qui eſtoit un grand degré pour l'elever [à l'Empire.] Memmius Pollio deſigné Conſul en fit la propoſition. Claude n'y trouva point de difficulté. Ainſi Domitius porté par ſa mere, & par ceux qui avoient eu part à la mort de Meſſaline, ſe trouva déja comme egalé à Britannicus.

c. 9. p. 174.

'Il eſtoit né "le 15 decembre de l'an 37. [Ainſi il entroit dans ſa douzieme année au commencement de 49.] V. la note 1.

Suet. l. 6. c. 6. p. 577.

'Agrippine ne pardonna pas à Lollia Paulina, veuve de Caius, d'avoir oſé pretendre à epouſer Claude: & elle la fit accuſer de ſortilege. Claude deduiſit fort bien ſa genealogie, & la bannit ſans l'entendre. Agrippine ne ſe contenta pas de cela: elle envoya un Tribun pour la tuer, & luy en apporter la teſte: & quand elle l'eut, elle luy ouvrit elle meſme la bouche pour la reconnoiſtre à quelque choſe de particulier qu'elle avoit aux dents. Elle fit de meſme perir pluſieurs autres dames illuſtres ſur de petites jalouſies: 'on le marque en ce temps-ci de Calpurnia, qu'elle ſe contenta de faire bannir.

Tac. c. 22. p. 177.

Dio, p. 686. c.

Tac. c. 22. p. 177.

'Claude augmenta l'enceinte de Rome en cette neuvieme* année de ſon regne,[a] en y enfermant, dit Onuphre, le [mont] Aventin.[b] On pretend que ce droit eſtoit reſervé à ceux qui avoient étendu les bornes de l'Empire: & Claude croyoit l'avoir acquis par la conqueſte d'une partie de l'Angleterre.

* c. 23. p. 178 l. 14.
[a] Ouu. in faſt. p. 201. a.
[b] Tac. c. 23. p. 178.

'On marque qu'il joignit auſſi alors au gouvernement de Syrie, les pays des Juifs & des [Arabes] Itureens, les Rois Agrippa & Soeme qui les avoient poſſedez, eſtant morts alors. [" Nous parlerons plus amplement autrepart de ce qui regarde les Juifs, & de ce ]'qu'Oroſe cite de Joſeph, que ce fut en cette annee que Claude les chaſſa tous de Rome.

p. 178.

V. la ruine des Juifs § 34.

Oroſ. l. 7. c. 6 f. 15. p. 210. a. b.

'Il y eut en ce temps-ci une grande famine dans la Grece: le boiſſeau de blé s'y vendit juſqu'à ſix dragmes, ſelon S. Jerome, ou meſme julqu'à" douze, ſuivant le texte grec d'Euſebe.

Euſ. chr.

" ἐξ δὲ δραχμῶν μόν.

## ARTICLE XXII.

*Troubles entre les Parthes, dont Vologeſe demeure Roy: Claude fait Cotys Roy du Boſphore, au lieu de Mithridate ſon frere.*

[L'ORIENT eſtoit encore agité par de plus grands troubles que la Cour de Claude.]'Vardane eſtoit demeuré maiſtre de l'Empire des Parthes en l'an 47, par l'accord qu'il avoit fait avec Gotarze ſon frere. Mais cet accord dura peu. Gotarze ſe repentit bientoſt d'avoir cedé une couronne: & les Parthes meſmes qui ſe plaignoient que Vardane les traitoit avec trop de dureté, le rappellerent d'Hircanie où il s'eſtoit retiré. Il ſe donna divers combats, où Vardane ayant l'avantage, s'avança en pouſſant ſon frere plus loin qu'aucun des Arſacides n'avoit jamais fait. Il ne s'arreſta que quand ſes ſoldats furent las de vaincre, & revint comblé de gloire, mais fier & inſupportable.

Tac. an. 11. c. 10. p. 156. 157.

[Comme les Parthes n'avoient point encore appris de l'Evangile à reſpecter l'ordre de Dieu dans les Princes, tels qu'ils ſoient,] 'ils ne purent ſouffrir plus longtemps Vardane, & le tuerent.[c] On écrit que ce fut [en partie] parcequ'il vouloit faire la guerre aux Romains.[d] Ainſi perit dans la fleur de ſa jeuneſſe un Prince qui egaloit déja la gloire de ceux qui ont regné le plus longtemps, s'il euſt eu autant de ſoin de ſe faire aimer de ſes peuples, que de ſe faire craindre de ſes ennemis. 'Ce Vardane doit eſtre celui que Philoſtrate dit avoir tenu ſon ſiege à Babylone, lorſqu'Apollone de Tyane paſſa par là pour aller aux Indes. 'Il nous le depeint

p. 157.
[c] Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 685. a.
[d] Tac. an. 11. c. 10. p. 157.
Apol. Ty. v. l. 1. c. 15. 19. p. 29. b] 39. c.
c. 19. p. 40. 41.

c. 20. p. 43. a. p. 43-57. comme un Prince habile dans l'hiſtoire, qui ſavoit parfaitement la langue greque, qui aimoit les gents de lettres, & qui avoit de l'eſprit, de la ſageſſe, & de la moderation.

Tac. an. 11. c. 10. p. 157 | an. 12. c. 10, 11. p. 174. 175. 'Par la mort de Vardane, Gotarze demeura maiſtre de l'Etat des Parthes. Mais comme il n'avoit point oublié ſon ancienne cruauté, les Parthes deputerent ſecrettement à Rome, pour prier Claude de leur envoyer Meherdate fils de Vonone, & petit-fils de Phraate [Roy des Parthes du temps d'Auguſte:] car ce Meherdate eſtoit alors à Rome en oſtage, & encore fort jeune. Les deputez arriverent cette année à Rome; & Claude ſe tint fort honoré que les Parthes luy demandaſſent un Roy. &c.

an. 12. c. 12, 13. p. 175. 'C. Caſſius gouverneur de Syrie eut ordre de conduire Meherdate juſqu'à Zeugma ſur l'Euphrate, où il le mit vers le commencement de l'hiver entre les mains des ſeigneurs Parthes de ſon parti, & d'Abbare ou Acbare Roy des Arabes d'Edeſſe, qui s'eſtoit joint à eux. Caſſius en le quittant, l'avertit que ſa fortune dependoit de ſa diligence, parceque les barbares eſtoient ſujets à ſe refroidir bientoſt, ou à changer de ſentiment. Cependant Meherdate paſſa pluſieurs jours à Edeſſe, où Tacite pretend qu'Acbare le retenoit à deſſein ſous pretexte de le divertir, pour favoriſer Gotarze. Au ſortir d'Edeſſe, il prit encore un chemin long & difficile par l'Armenie, pour paſſer le Tigre & gagner l'Adiabene, dont le Roy Juliate [ou plutoſt Izate] s'eſtoit declaré pour luy, quoiqu'il entretinſt ſecrettement intelligence avec Gotarze. Il prit la ville de Ninos [ou Ninive,] celebre pour avoir eſté autrefois le ſiege de l'Empire des Aſſyriens; & s'avança pour donner bataille.

c. 14. p. 175. 176. 'Gotarze temporiſoit pour gagner une partie des troupes de Meherdate, qui en effet ſe trouva bientoſt abandonné d'Izate & d'Acbare, & hors d'etat de ſe fier aux autres. Il ne laiſſa pas de hazarder le combat: mais il y fut défait; & ayant eſté pris, Gotarze pour ſe moquer des Romains luy fit couper les oreilles, & le laiſſa vivre.

p. 176 | Joſ. 20. c. 2. p. 688. a. Tac. an. 12. c. 14. p. 176. Joſ. p. 688. a. b. 'Gotarze mourut bientoſt de maladie, ou par le crime de ſes ſujets, ſelon Joſeph. Vonone Prince des Medes fut reconnu pour Roy, & mourut bientoſt aprés ſans avoir rien fait de memorable. Vologeſe[1] ſon fils luy ſucceda, donna à Pacorus ſon frere le pays des Medes, & à Tiridate ſon autre frere le royaume d'Armenie, ἐξ ἐπιβουλῆς. 2.

Joſ. p. 688. a. Sp. n. l. 2. p. 86 1. 'Joſeph fait Vologeſe frere de Gotarze, [en quoy on ne peut douter qu'il ne ſe trompe.] Spanheim pretend ſur une medaille, que le vray nom des Vologeſes eſt Bologaſe. [Nous ſommes accoutumez à Vologeſe; & les medailles ne ſont pas ſans fautes.]

[en l'an 51, pour les recompenſer de ce] 'qu'ils luy avoient cedé l'Empire des Parthes. 'Car il eſtoit né d'une concubine Greque. Tac. an. 12. c. 44. p. 185.

'Les Romains ſe meſlerent en meſme temps dans une guerre que quelques barbares faiſoient entre eux dans le Boſphore [ou la Querſoneſe Taurique.] 'Claude avoit donné ce pays [des l'an 41,] à un Mithridate "different de celui qui regnoit en Armenie. c. 15. p. 176. Dio, l. 60. p. 670. a.

Note 17.

'Ce prince voulut depuis ſe revolter contre les Romains, [ſans qu'on en ſache le ſujet.] Sa mere s'y oppoſa, juſqu'à vouloir s'enfuir: & pour la contenter, il diſſimula ſon deſſein, & deputa Cotys ſon frere à Claude pour traiter de paix. 'Cotys [ayant appris de ſon exemple] à luy eſtre infidele decouvrit à Claude ſa veritable diſpoſition: & Claude luy donna les Etats de Mithridate. 'Il en fut mis en poſſeſſion par Didius, [qui eſt apparemment le meſme que] [a] A. Didius Gallus, qui fut envoyé quelques années aprés en Angleterre. [Il pouvoit eſtre Gouverneur du Pont, lorſqu'il chaſſa Mithridate du Boſphore. C'eſtoit au pluſtard en l'an 47,] 'puiſque Tacite ſuppoſe qu'il l'avoit raporté dans ce que nous avons perdu de ſes annales: [b] & les Romains furent pluſieurs années à chercher Mithridate. 'Il ſemble qu'ils ne l'aient pas vaincu ſans beaucoup de peine. Petr. P. de leg. p. 23. b. b Tac. an. 12. c. 18. p. 176. Tac. c. 15. p. 176. a c. 40. p. 183 [v. Agr. c. 14. p. 143. an. 12. c. 15. p. 176. b c. 18. p. 176. c. 19. p. 177.

'Didius ſe retira du Boſphore, en laiſſant à Cotys quelques cohortes commandées par Julius Aquila Chevalier Romain. Sa retraite fit eſperer à Mithridate d'y pouvoir rentrer; & aprés quelques autres mouvemens, il vint avec des troupes qu'il avoit ramaſſées, & fortifié par le ſecours de Zorſine Roy des Siraques, peuples voiſins du Caucaſe. Mais il fut "encore chaſſé: & Zorſine pour faire ſortir les Romains de ſon pays, où ils s'eſtoient avancez juſqu'à trois journées du Tanaïs, & où ils avoient pris diverſes villes, fut obligé de ſe proſterner "devant l'image de l'Empereur, & recouvra ainſi ce qu'il avoit perdu. [c] Claude peut avoir pris cette année [pour ce ſujet] le titre d'Imperator pour la XVI[e] fois. c. 15-17. &c. &c. c. 19. p. 177. c Goltz p. 41. c.

'Mithridate ne voyant point de reſſource, s'alla jetter entre les bras d'Eunone Roy des Adorſes ou Aorſes, qui avoit aſſiſté les Romains contre luy. Eunone le receut avec beaucoup de generoſité, & obtint de Claude qu'il luy donneroit la vie, & qu'on ne le meneroit point en triomphe. Sur cette aſſurance il le mit entre les mains "des officiers Romains. Il fut mené à Rome, où il témoigna toujours beaucoup de cœur: [& c'eſt ſans doute ce] 'Mithridate du Pont, que Galba fit tuer en l'an 68, pour avoir pris contre luy le parti de Nymphidius. Tac. c. 18-21. p. 176. 177. &c. Plut. v. Gal. p. 1498. 1499.

Phlc. mir. c.22. p. 59. 92. 'Phlegon remarque qu'une femme, qui ſervoit à Rome une dame de qualité, accoucha cette année d'un ſinge.

## ARTICLE XXIII.

### *Claude adopte Neron: Troubles dans l'Allemagne.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 50, DE CLAUDE 9, 10.

Tac. an. 12. c. 25. p. 178. | Idat. | Proſp. | Nor. ep. conſ. p. 34. 45. *'C. Antiſtius Vetus, & M. Suilius [1] Nervilianus, Conſuls.* 1.

a Tac. an. 12. c. 25. p. 179. b Goltz. p. 43. | Zon. v. Cl. p. 185. c. c Suet. l. 6. c. 6. p. 577. 578. d Tac. an. 12. c. 25. p. 178. 179. a TACITE commence cette année par l'adoption que Claude fit de L. Domitius [Aenobarbus] fils d'Agrippine, [b] qui depuis cela fut nommé Nero Claudius Cæſar Druſus Germanicus. [c] Agrippine avoit cru douze ans auparavant que Caius luy faiſoit une injure, de vouloir en raillant donner à ſon fils le nom de Claude, qui eſtoit alors le jouet de la Cour: [ & en ce temps-ci elle s'en tint fort honorée.] [d] Pallas l'affranchi, qu'elle s'eſtoit acquis aux depens meſme de ſon honneur, fut celui qui porta Claude à cette adoption, comme neceſſaire pour appuyer Britannicus: & Claude l'en crut, pendant que tout le monde plaignoit ce prince, [ dont on voyoit bien que cette adoption eſtoit la ruine.] Il commençoit déja à eſtre abandonné & negligé de tout le monde. 'Des cette année on voit une inſcription dreſſée à l'honneur de Claude & de Neron Ceſar fils d'Agrippine Auguſte. [ Mais il n'y a pas un mot de Britannicus.]

c. Onu. in faſt. p. 201. c. Dio, val. p. 677. e p. 678. | Tac. c. 41. p. 183. 184. 'Agrippine le faiſoit elever comme un ſimple particulier, ſans en prendre aucun ſoin. [e] Elle chaſſa une partie de ceux qu'on avoit mis auprés de luy: elle en fit meſme mourir quelques uns ſous divers pretextes, & entre autres Soſibe ſon precepteur; & mit à leur place des perſonnes qui eſtoient à elle: de ſorte qu'il eſtoit comme priſonnier, ſans avoir la liberté de ſortir, ni meſme de voir ſon pere. 'Elle faiſoit courir le bruit " qu'il avoit l'eſprit egaré, [f] & qu'il tomboit du haut mal. [g] Peu aprés que Neron eut eſté adopté, Britannicus l'ayant une fois ſalué ſous le nom d'Aenobarbus, comme il avoit accoutumé auparavant, Neron en fut ſi irrité, qu'il taſcha de perſuader à Claude, que Britannicus eſtoit un enfant ſuppoſé. 'Tacite raporte une rencontre pareille, [ & qui apparemment eſt la meſme, ] dont Agrippine fit bien du bruit: mais il en parle ſur l'année ſuivante. [ Quoique Britannicus n'euſt encore " que neuf ou dix ans, ] 'il ſentoit déja &c.

Zon. in Cl. p. 186. c. f c. | Tac. an. 13. c. 15. p. 202. g Suet. l. 6. c. 7. p. 579. Tac. an. 12. c. 41. p. 183. c. 26. p. 179. Nuris, ep conſ. p. 34. " παροξυσμὸν.

1. 'Comme ce nom eſt extraordinaire, Onuphre veut qu'on liſe Serviliamus.

L'an de J.C. 50, de Claude 9, 10.

ſa miſere : car on tenoit qu'il avoit beaucoup de vivacité d'eſprit, '& le corps plus robuſte que ſon age ne portoit. [a] Une medaille luy donne le titre de Prince de la jeuneſſe. Dio, l. 61. p. 689. a Goltz. p. 43.

'On pretend que le jour que Neron fut adopté, le ciel parut tout en feu. Comme il eſtoit fiancé avec Octavia fille de Claude, Dion remarque, qu'afin qu'il ne paruſt pas qu'il epouſaſt ſa ſœur, Claude fit paſſer Octavia en une autre famille [par une adoption ſimulée.] Dio, l. 60. p. 687. a.

'L'adoption de Neron fut autoriſée par une ordonnance du peuple, & un arreſt du Senat. 'Il ſemble meſme qu'il ait eſté adopté pour eſtre conſideré [b] comme aiſné de Britannicus. Agrippine receut auſſi alors le titre d'Auguſte, [marqué dans l'inſcription dont nous venons de parler :] '& afin de faire connoiſtre ſa puiſſance juſque dans les pays étrangers, elle fit envoyer une colonie de veterans dans la ville des Ubiens, à laquelle on donna ſon nom. [C'eſt aujourd'hui la celebre ville de Cologne ſur le Rhein.] Ces Ubiens eſtoient des peuples d'Allemagne qui avoient paſſé le Rhein, & s'eſtoient ſoumis à Agrippa ayeul maternel d'Agrippine, 'vers l'an de Rome 717, [36 ans avant J. C.] Tac. c. 25. 41. c. 25. n. 64.

*Domitium filio anteponit.*

'Les Cattes qui eſtoient auſſi des peuples d'Allemagne, firent en ce temps-ci quelques ravages : mais ils furent auſſitoſt repouſſez & battus par les ordres de [b] L. Pomponius [Secundus,] qui commandoit les troupes de la haute Germanie [vers Mayence,] & qui s'eſt encore rendu plus celebre dans la poeſie que dans les armes. [Ces avantages, &] les victoires que P. Oſtorius remporta en Angleterre ſur la fin de la campagne, comme nous l'avons dit par avance, firent prendre cette année à Claude le titre d'Imperator pour la XVII, & juſqu'à la XXI[e] fois [au moins.] c. 27. 28. p. 179. 180. Onu. in faſt. p. 201. c.

V. Tibere § 25.

Ibid. § 11.

'Vannius que [b] Tibere avoit donné pour Roy trente ans auparavant à une partie des Sueves, s'eſtant enfin rendu odieux par ſon orgueil, fut défait & chaſſé cette année par les Hermundures & les Liges. Claude qui n'avoit point voulu le ſecourir, luy donna retraite & des terres dans la Pannonie. Vangio & Sido fils d'une ſœur de Vannius, mais ſes ennemis, partagerent ſes Etats, & demeurerent toujours fideles aux Romains. Tac. an. 12. c. 29. 30. p. 180.

## ARTICLE XXIV.

### *Agrippine eleve Neron : Famine à Rome.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 51, DE CLAUDE 10, 11.

Tac. an. 12. c. 41. p. 183. *'Tib. Claudius Augustus V, & Servius Cornelius Orfitus, Consuls.*

Suet. l. 5. c. 14. p. 521. 'CLAUDE voulut tenir ce dernier Consulat durant six mois.

a Onu. fast. Grut. p. 17. 3. [a]Onuphre ajoute à son collegue le nom de Scipion. [ Et il paroist ce me semble par la suite de l'histoire, ] 'que les Orfites

Onu. in fast. p. 201. d. e. qui ont duré longtemps, estoient de la famille des Scipions. 'C. Minicius [ ou Minucius ] Fundanus, & C. Vettenius Severus ;

Suet. v. Vesp. c. 4. p. 734 | v. Dom. c. 1. p. 779. estoient [subrogez] Consuls à la fin du mois de juillet. 'Vespasien qui fut depuis Empereur, fut aussi Consul les deux derniers mois, peu de jours aprés la naissance de Domitien son second [ fils, "né le 24 octobre de cette année. ] V. Domitien § 1, 2.

Tac. an. 12. c. 41. p. 183. b n. 55. 'On donna cette mesme année à Neron la robe virile, qui luy ouvroit l'entrée aux honneurs & aux affaires de l'Etat. [b]On avoit accoutumé de la donner aux enfans quand ils avoient 14 ans accomplis. [Neron eut cet age le 15 decembre de cette année. Mais

c. 41. on prevint ce temps, ] 'puisque Tacite dit qu'on se hasta de la luy donner, & qu'il le met comme le premier evenement de l'année. Cela se fit avec beaucoup de solennité, & Agrippine fut bien aise que le peuple vist son fils avec le fils de l'Empereur, l'un habillé en Prince, & l'autre en enfant. Neron fut en mesme temps declaré Prince de la jeunesse, & designé pour estre Consul quand il auroit vingt ans, ayant en attendant l'autorité de

Pagi, an. 51. § 2. Proconsul hors de la ville. 'On croit qu'il eut aussi le titre d'Empereur, soit par un decret particulier, soit comme une suite de l'autorité Proconsulaire.

Tac. an. 12. c. 41. p. 183. c Dio, val. p. 677. 'Claude accordoit tout cela avec joie aux importunitez du Senat. [c] Car quand Agrippine vouloit avoir quelque chose de luy, elle le faisoit demander par le Senat, ou par le peuple, quelquefois par les soldats, ou bien elle le luy faisoit mettre dans l'esprit par ses affranchis.

Zon. v Cl. p. 185. c. f. 'Zonare écrit que le jour que Neron prit la robe virile, Rome fut agité par un tremblement de terre, & la nuit suivante par une terreur qui effraya tout le monde. [ Tout ce que nous en

Tac. an. 12. c. 43. p. 184. trouvons dans les bons auteurs, ] 'c'est qu'il y eut cette année beaucoup de tremblemens à Rome.

Agrippine

'Agrippine crut avoir fait encore un grand coup d'avoir fait ôſter le commandement des gardes à Luſius Geta & à Rufus Criſpinus, qui pouvoient aimer Britannicus, pour le donner tout entier à Burrhus Afranius, homme eſtimé parmi les ſoldats, mais qui ſavoit bien de qui il tenoit cette grande charge. c. 41. p. 184.

'Tout ſon credit n'empeſcha pas que L. Vitellius ſon principal appui, & qui par luy meſme ſembloit n'avoir rien à craindre, ne fuſt neanmoins accuſé de leze majeſté par Junius Lupus: & Claude [toujours facile & craintif,] euſt ecouté l'accuſateur, ſans les prieres, ou plutoſt ſans les menaces d'Agrippine, qui l'obligea ſeulement à bannir Lupus, parceque Vitellius s'en contentoit. p. 84.

'Il y eut cette année à Rome une famine, que la ſterilité avoit cauſée, [& qui eſt marquée par la chronique de S. Jerome.] Elle fit ſoulever le peuple contre Claude: [ & il faut apparemment y raporter ce que dit Suetone,] 'Que dans une famine le peuple l'arreſta dans la grande place, le chargea d'injures, & jetta contre luy quantité de morceaux de pain. Il eut de la peine à ſe ſauver dans le palais: & neanmoins [au lieu de ſe venger du peuple,] il chercha toutes ſortes de moyens pour faire apporter les vivres, meſme dans l'hiver, 'qui par un effet particulier de la providence ſe trouva aſſez favorable. [a] Il donna de grands privileges à ceux qui faiſoient des vaiſſeaux pour le trafic, & aux marchands, & ſe chargea meſme des pertes que les tempeſtes leur pourroient cauſer. 'On trouve encore des medailles qui marquent ce ſoin que Claude prenoit pour les vivres. c. 43. p. 184. 85. Suet. l. 5. c. 18. p. 528. Tac. c. 43. p. 185. a Suet. c. 18. p. 528. Vorb. p. 319. 1.

[Je ne ſçai s'il faut raporter à la meſme famine dont nous venons de parler, ce que dit Zonare, qui l'a apparemment tiré de Dion,] 'qu'Agrippine fit exciter quelque ſoulevement parmi le peuple au ſujet du pain qu'on vendoit, pour avoir occaſion de faire paroiſtre ſon fils. Car elle perſuada à Claude qui eſtoit alors malade, de declarer au peuple par un edit, & au Senat par une lettre, que quand il viendroit à mourir, Neron étoit déja en état de gouverner. Elle envoya auſſi Neron au Senat vouer ſolennellement des jeux de cirque en cas que Claude gueriſt de cette maladie, ce qu'elle ne ſouhaitoit nullement. Claude guerit neanmoins: '& Neron pour s'acquiter de ſon vœu, fit repreſenter ces jeux avec beaucoup de magnificence. Il y joignit encore un combat de gladiateurs. Zonare met ceci comme arrivé avant qu'il epouſaſt Octavia, [en l'an 53,] & Suetone en dit quelque choſe auſſitoſt aprés ce mariage. 'Agrippine menageoit ainſi toutes ſortes d'occaſions pour le faire connoiſtre & aimer du peuple, Zon. p. 186. b. c. a Suet. l. 5. c. 7. p. 522. Zon. p. 186. b.

& pour le faire regarder comme deſtiné à ſucceder à l'Empire, c. 'pendant qu'elle retenoit Britannicus ſi reſſerré, que beaucoup ne ſavoient pas meſme s'il eſtoit au monde.

## ARTICLE XXV.

*Rhadamiſte s'empare de l'Armenie ſur Mithridate ſon oncle: Vologeſe Roy des Parthes la donne à Tiridate ſon frere.*

[TOUTE l'hiſtoire de ce ſiecle verifie ce que dit l'Ecriture, "Que Dieu s'eſt ſouvenu de ſa miſericorde, & a envoyé JESUS-CHRIST pour ſauver les hommes, lorſqu'il eſtoit le plus en colere contre leurs pechez. Preſque tout ce qu'on ſçait des Romains n'eſt qu'un amas de toutes ſortes de crimes, dont nous n'oſons toucher qu'une partie. L'hiſtoire des Parthes ne nous repreſente que des Rois cruels & inſolens, des ſujets rebelles à leurs Princes, & des freres armez contre leurs freres, & ſouvent des fils parricides. On a vu la meſme choſe parmi les Sueves, & dans le Boſphore; & nous l'allons voir maintenant dans l'Armenie.] *cùm iratus fueris, miſericordiæ recordaberis.* Habac. 3. v. 2.

Tac. an. 12. c. 46. p. 185. 'Mithridate frere & gendre de Pharaſmane Roy d'Iberie, y regnoit alors, [& ces deux freres ont paru juſqu'ici vivre dans l'union qui doit eſtre entre des voiſins & des freres.] 'Pharaſmane avoit un fils nommé Rhadamiſte, ambitieux, & denaturé, qui s'ennuyoit de ce que ſon pere le faiſoit trop attendre aprés ſa ſucceſſion. Pharaſmane pour l'empeſcher de ſonger à ſa couronne, luy fit eſperer celle d'Armenie. Par ſon conſeil, Rhadamiſte feignant d'eſtre maltraité de luy à cauſe d'une bellemere, ſe refugia chez Mithridate, qui le receut, le traita comme un c. 43. de ſes propres enfans, '& luy fit epouſer ſa fille, [s'il ne l'avoit déja fait.]

an. 12. c. 44. p. 185.

c. 44. 'Rhadamiſte abuſa de ſa bonté pour gagner les principaux de l'Armenie, & s'en retourna enſuite, comme ſi ſon pere ſe fuſt c. 45. reconcilié avec luy, & l'euſt rappellé. 'Il luy dit 'ce qu'il avoit &c. fait: & ſur cela Pharaſmane cherche des ſujets de querelle avec ſon frere, luy declare auſſitoſt la guerre, & envoye contre luy Rhadamiſte avec une armée. Mithridate ſurpris [& abandonné de ſes ſujets,] quitta la campagne, & ſe retira dans le chaſteau de Gorneas, où il y avoit une garniſon Romaine, commandée par Cælius Pollio.

c. 45. 46. 'La place eſtoit hors d'atteinte aux efforts de Rhadamiſte,

mais Pollion ne le fut pas à ſes preſens. Ainſi malgré ſa foy, malgré ſon honneur & celui de tout l'Empire, malgré l'oppoſition d'un Centenier nommé Caſperius, il obligea Mithridate à traiter avec Rhadamiſte, & à ſortir du chaſteau. [c] Rhadamiſte le receut avec de grands temoignages d'affection & de reſpect: mais comme ils vouloient conclure le traité par un ſacrifice ſolennel, Mithridate y fut jetté par terre & chargé de chaines: & quand Rhadamiſte eut receu ordre de ſon pere de pouſſer ſon crime juſqu'au bout, comme il avoit juré à Mithridate de n'employer contre luy ni le fer, ni le poiſon, il le fit étoufer. Il traita de meſme ſa propre ſœur femme de Mithridate, & les enfans encore tout petits qu'elle en avoit eus.

[c] c. 47. p. 186.

Mort de Mithridate.

[d] Numidius Quadratus qui eſtoit alors gouverneur de Syrie, [e] ayant eſté averti de tout cela, tint conſeil ſur ce qu'il avoit à faire. Peu ſongerent à l'honneur de l'Empire: & l'on conclut qu'il falloit plutoſt exciter les barbares à s'entretuer, que de les en empeſcher. Ainſi il ſe contenta d'envoyer faire une ſommation à Pharaſmane de retirer ſon fils & ſes troupes de l'Armenie.

[d] c. 45. p. 185 a. init.
[e] c. 48. p. 186.

[f] Julius Pelignus Intendant de la Cappadoce, fit bien plus de bruit. Mais les troupes qu'il pretendoit mener contre Rhadamiſte, s'eſtant diſſipées aprés avoir fait beaucoup de tort à la province, il ſe joignit meſme à Rhadamiſte, luy conſeilla de ſe faire couronner Roy d'Armenie, & autoriſa ſon couronnement par ſa preſence. Helvidius Priſcus repara un peu l'honneur des Romains. Car ayant eſté envoyé en Armenie, (il ſemble que ç'ait eſté par Quadratus,) avec une legion qu'il commandoit, il remit une grande partie du pays en ſon devoir, plus par la prudence que par la force. Mais [Quadratus] l'obligea de revenir en Syrie, depeur d'engager l'Empire dans une guerre faſcheuſe contre les Parthes.

[f] c. 49. p. 186 187.

*moderatione plura quam vi compoſuerat.*

[g] Car Vologeſe ſe ſervant de l'occaſion que luy donnoient ces troubles, vint avec une armée, ſe ſaiſit d'une partie de l'Armenie, en chaſſa les Iberiens, & en fit Roy ſon frere Tiridate. L'hiver l'ayant obligé de ſe retirer, Rhadamiſte y rentra [l'année ſuivante:] mais comme il pretendoit traiter les peuples en rebelles, ils ſe revolterent effectivement. Il s'enfuit avec Zenobie ſa femme, qui ne put le ſuivre longtemps à cheval, parcequ'elle eſtoit groſſe. Depeur donc qu'elle ne tombaſt entre les mains des ennemis, cet homme accoutumé au crime, luy donna un coup de cimeterre, & la jetta dans la riviere d'Araxe. Elle echapa cependant par le moyen de quelques bergers, & fut menée à Tiridate, qui la fit traiter en Reine.

[g] c. 50. 51. p. 187.

an. 13. c. 6. p. 198. 'Il paroiſt que la guerre continua toujours entre Tiridate & Rhadamiſte, qui reconquit & abandonna pluſieurs fois l'Armenie, c. 37. p. 210. juſqu'à ce qu'ayant voulu exercer contre ſon propre pere la perfidie [qu'il avoit appriſe de luy,] ſon pere le fit tuer ſous Neron. c. 6. p. 198|34. p. 209. 'Depuis qu'il eut abandonné [pour la derniere fois] l'Armenie en l'an 54, les Romains entreprirent de s'en rendre maiſtres: & ce fut le ſujet des guerres qu'ils y firent du temps de Neron.

## ARTICLE XXVI.

*Guerre en Angleterre ſoutenuë par le Roy Caractac, qui eſt enfin pris par P. Oſterius.*

Tac. an. 12. c. 36. p. 182|n. 79| Dio, l. 64. p. 678. b. 'IL faut mettre" en cette année ou en la ſuivante, la priſe de Caractac ou Caradoc fils du Roy Cynobellin, & le plus conſiderable des divers Rois qui gouvernoient en Angleterre. Il ſoutenoit depuis neuf ans la guerre contre les Romains, Nota 19.

Tac. c. 33. p. 181. '& quelquefois avec avantage: amais ayant eſté défait par P. Oſtorius dans une grande bataille, " c. 33-36. '& s'eſtant confié à la foy de Cartiſmandua Reine de" Northumberland, elle le fit enchainer, & le livra aux Romains. &c. Brigantum. c. 36. 37. p. 182. 'Il fut envoyé à Claude qui le receut avec une eſpece de triomphe. Caractac ne parut point effraié ni abatu: & la ſeule ſoumiſſion qu'il fit à Claude, fut de luy dire que s'il euſt fait moins de reſiſtance aux Romains, leur victoire en euſt eſté moins glorieuſe; que ſi pour l'en punir, ils vouloient qu'on ne parlaſt plus de luy, ils pouvoient luy oſter la vie; mais que ſi l'Empereur vouloit la luy conſerver, il ſeroit tant qu'il vivroit, & meſme aprés ſa mort, un monument illuſtre de ſa bonté. c. 20. p. 177. 'Claude qui avoit aſſez de generoſité pour les Princes étrangers, c. 37. p. 182. 'luy donna meſme la liberté, à luy, à ſa femme, & à ſes freres, Zon. p. 186. a. qui avoient auſſi eſté pris. 'Zonare remarque que ce prince allant voir la ville de Rome, & en admirant la beauté, dit qu'il s'étonnoit que des gents qui avoient des palais ſi magnifiques, enviaſſent les cabanes des Anglois.

Tac. c. 38. 39. p. 182. 183. 'On ne ſçait ſi la priſe de Caractac rendit les Romains moins vigilans, comme n'ayant plus rien à craindre, ou ſi elle irrita les ennemis au lieu de les abatre. Mais depuis ce temps là, ceux ci remporterent divers avantages ſur les Romains, &c. 'dont les chefs craignoient trop de depenſer en eſpions. Les Silures [qu'on place dans la partie la plus meridionale du pays de Galles,] eſtoient les plus obſtinez, parcequ'Oſtorius avoit dit qu'il falloit les ex-

terminer entierement, [& les tranſporter en d'autres pays,] comme les Sicambres qu'Auguſte avoit fait paſſer [de l'Allemagne] dans les Gaules. 'Oſtorius ſuccomba à tant de ſoins, & mourut dans l'Angleterre. [On n'en marque pas l'année.] c. 40. p. 183.

'Aulus Didius Gallus qui luy ſucceda dans un age fort avancé, remporta quelques victoires par ſes Lieutenans. Mais il ſe contenta de maintenir les conqueſtes des autres ſans en faire de nouvelles. p. 183 | v Agr. c. 14. p. 143.

&c. 'Ce fut luy qui combatit" pour la Reine Cartiſmandua, contre Venutius ou Venuſius ſon mari juſtement irrité contre elle. Il retira la Reine du peril où elle eſtoit: mais Venutius demeura maiſtre du pays, & ennemi des Romains. an. 12. c. 40. p. 183 | hi. l. 3. c. 45. p. 73.

'Didius eut pour ſucceſſeur Veranius vers l'an 58. an. 14. c. 29. p. 236 | v. Agr. c. 14. p. 143.

ou Veranius.

[a]Claude eſt marqué Imperator pour la XXIII. & la XXIV[e] fois dans les inſcriptions de ſa onzieme année. a Goltz. p. 41. 42.

'Pline remarque qu'on vit cette année trois ſoleils. Plin. l. 2. c. 31. p. 18.

## ARTICLE XXVII.

*Baſſeſſe du Senat ſur Pallas: Trouble en Cilicie: Neron epouſe Octavia; obtient des graces de Claude pour divers pays.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 52, DE CLAUDE 11, 12.

V. 5. 16. [*Cornelius*] *'Sylla" Fauſtus, & Salvius Otho Titianus, Conſuls.* Tac. an. 12. c. 52. p. 187 | Front. aq. p. 101.

[LE dernier de ces Conſuls eſt ſans doute] [b]L. Titianus, frere aiſné de l'Empereur Othon. b Suet. v. Oth. c. 1. p. 658.

[c]Le Senat donna cette année un arreſt fort ſevere pour chaſſer d'Italie les aſtrologues: & cependant ils y demeurerent. [d]Il en donna un autre contre les femmes qui s'abandonnoient à des eſclaves: '& Claude ayant dit que c'eſtoit Pallas qui luy avoit donné cet avis, 'le Senat ordonna le 29 de janvier, que pour reconnoiſtre ſa fidelité & ſon application au ſervice du Prince, on le prieroit d'accepter les ornemens de Preteur, "qu'on le preſſeroit de prendre un anneau d'or [comme les Chevaliers,] & qu'on luy donneroit" une grande ſomme d'argent. 'Ce dedaigneux valet, comme l'appelle Pline, accepta le reſte; 'mais par un comble d'arrogance, il mepriſa l'argent qu'on luy offroit: & Claude à ſa priere dit au Senat qu'il ſe contentoit de ſon ancienne pauvreté, "c'eſt à dire d'eſtre le plus riche homme de ſon temps. 'Sur cela le Senat remercia l'Empereur au nom de cet eſclave, de ce qu'il luy avoit donné les juſtes louanges qu'il meritoit, & avoit permis

c Tac. an. 12. c. 52. p. 187.
d c. 53. p. 187.
p. 188.
p. 188 | Plin. l. 8. c. 6. p. 404.
compellendum.
centies quinquageſies.
Plin. p. 468.
p. 486.
ter millies poſſeſſor.
p. 465.

Um de J C 52, de Claude 11, 12.

à la compagnie de témoigner l'affection qu'elle avoit pour un homme à qui tout le monde ſe reconnoiſſoit ſi obligé. 'Il declara que la compagnie euſt ſouhaité le pouvoir engager par les prieres du Prince, à accepter la ſomme qu'elle luy avoit offerte; mais que puiſque ſa moderation n'eſtoit pas moins grande que ſa fidelité, & que l'Empereur pour le ſatisfaire avoit ſouhaité qu'on retranchaſt cet article, le Senat cedoit, parcequ'il ne luy eſtoit pas permis de deſobeïr.

p. 466.

Tac. an. 12. n. 122. p. 188. 'Pallas ne manqua point "de faire marquer dans ſon epitaphe la ſomme que le Senat luy avoit decernée, & qu'il s'eſtoit contenté de l'honneur de ce decret. 'Pline le jeune ayant vu cette inſcription, regarda comme une inſolence egalement digne de riſée & d'indignation, qu'un affranchi euſt eu la vanité de refuſer une grace du Senat, & de s'en vanter. Mais il trouva depuis que cette epitaphe eſtoit bien modeſte, lorſqu'il euſt vu l'arreſt meſme, qui diſoit d'un valet digne de la corde, ce qui euſt encore eſté trop pour un Scipion, pour un Sylla, & pour un Pompée. 'Il le raporte comme un exemple étonnant de l'inſolence de Pallas, "de la ſtupidité de Claude, & de la baſſeſſe du Senat, 'de ces graves magiſtrats que l'ambition & le deſir de s'avancer, reduiſoient à la miſerable neceſſité de flater le dernier des hommes, aux depens de leur honneur propre, & de celui du public.

&c.

Plin. l. 7. ep. 29. p. 447.

l. 8. ep. 6. p. 463.

p. 468.

p. 464.

patientiam.

Suet. l. 5. c. 20. p. 530 | not. 2| Front. aq. p. 101. 102|Plin. l. 36. c. 15. p. 871. c|Tac. an. 11. c. 13. p. 158|Verb. p. 326. 2.

Nota 20.

'Claude acheva " cette année avec de tres grandes depenſes, l'aqueduc que Caius avoit commencé en l'an 38, & le dedia, ſelon les termes des auteurs, le premier jour d'aouſt. C'eſtoit une piece tres belle & tres magnifique. [a]Il aſſigna une "compagnie de 460 perſonnes pour l'entretenir. [Je penſe que quand les auteurs diſent qu'il la dedia, ils marquent qu'il fit quelque ſolennité la premiere fois qu'on y fit couler l'eau.] [b]Dans une inſcription de cette année, poſée ſur cet aqueduc, Claude ſe conte Imperator pour la XXVII[e] fois.

familiam.

[a] Front. p. 123. [b] Onu. in faſt. p. 201. f.

[Il voulut dedier de la meſme maniere le canal qu'il avoit fait pour conduire les eaux du lac Fucin dans le Tibre; & fit repreſenter pour cela un grand combat naval. Mais cette entrepriſe qui luy avoit coute infiniment, devint inutile, comme nous l'avons marqué par avance."]

V. §. 12.

Dio, l. 60. p. 687. c.

'Dion joint à cela une hiſtoire qui fait voir combien on abuſoit inſolemment de ſa foibleſſe. Ceux de Bithynie ayant envoyé ſe plaindre de Junius Cilo leur Intendant, qui les avoit pillez d'une maniere inſupportable; comme les accuſateurs crioient contre luy avec aſſez de confuſion, Claude qui ne les entendoit

L'an de J.C. 52, de Claude 11, 12.

pas bien, demanda ce que c'eſtoit. Narciſſe luy dit hardiment, qu'ils remercioient Cilon: & ſur cela ſans s'informer davantage, il ordonna, que puiſqu'ils s'en trouvoient bien, il ſeroit deux ans en charge. 'Cilon eſtoit Intendant du Pont en l'an 49. [a] Que ſi le Pont & la Bithynie ne faiſoient alors qu'une meſme province, comme il y en a qui le croient, [il faut que Dion ait rapporté cette hiſtoire un peu plutard qu'elle n'arriva.]

Tac. an. 12. c. 21. p. 177. [a] n. 47.

'Il y eut cette année du trouble dans la Judée, [comme nous le verrons en un autre endroit.] [b] Il y en eut encore dans la Cilicie, où les Clites s'eſtant cantonnez ſur les montagnes, faiſoient de là des courſes dans tout le pays. Ils battirent meſme quelques troupes Romaines qu'on y envoya. Mais Antiochus Roy [de Comagene &] de ce pays, prit par adreſſe Troſobor leur chef, ramena les autres par la douceur, & les ſepara.

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. [b] c. 55. p. 189.

V. la ruine des Juifs §. 35.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 53, DE CLAUDE 12, 13.

'*Decim. Jun. Silanus Torquatus, & Q. Haterius Antoninus Conſuls.*

c. 58. p. 189 | Phleg. mir. c. 7. p. 51 | Idat | Proſp.

[c] Neron qui étoit entré dans ſa ſeizieme année [le 15 decembre 52,] epouſa en ce temps-ci Octavia [que Claude luy avoit fiancée des l'an 49.] [d] Ce fut auſſi cette année, ſelon Tacite, qu'il harangua en grec devant Claude pour ceux d'Ilium, & obtint qu'ils fuſſent dechargez de toutes ſortes d'impoſts, comme eſtant les anceſtres des Romains. 'Et on leur avoit ſouvent accordé ce privilege: mais on croit que les partiſans avoient peine à les en laiſſer jouir. 'Neron parla auſſi en la meſme langue pour l'iſle de Rhode, à qui les Romains avoient ſouvent oſté & ſouvent rendu la liberté. Claude la leur rendit cette fois-ci. Il donna une ſomme d'argent à la ville de Boulogne en Italie, qui ayant eſté brulée, avoit auſſi eu recours à luy par la bouche de Neron: mais en cette occaſion il parla en latin. Suetone met tout ceci des l'an 51.

[c] Tac. c. 58. p. 189. [d] p. 190 | Suet. l. 5. c. 25. p. 543 | l. 6. c. 7. p. 579. Tac. an. 12. n. 139. p. 150. c. 58. p. 190 | n. 140 | Suet. l. 5. c. 25. p. 543 | l. 6. c. 7. p. 579.

'Il ſemble que Neron ait encore parlé pour ceux d'Apamée, que Claude dechargea de tribut pour cinq ans, à cauſe d'un tremblement de terre qui les avoit ruinez. 'On accorda la meſme grace à la ville de Byzance, qui nonobſtant la fertilité de ſon territoire, & l'avantage de ſa ſituation, ſe ruinoit de jour en jour par les charges dont on l'accabloit. 'Ceux de l'iſle de Cos furent encore mieux traitez, & Claude leur fit accorder pour toujours par le Senat une exemption de toutes ſortes de tributs; afin, diſoit-il, que les habitans puſſent ne ſonger qu'à honorer leur dieu Eſculape. Ce n'eſtoit pas une raiſon bien conſiderable pour les payens meſmes. Auſſi ils ont attribué cette decharge à la faci-

Tac. c. 58. p. 190. c. 62. 63. p. 191. 192. c. 61. p. 191.

lité exceſſive de Claude, qui ne l'avoit pu refuſer à un homme
c. 67. p. 197. de cette iſle nommé Xenophon, 'qui eſtoit ſon medecin, & qui aida l'année ſuivante Agrippine à luy faire perdre la vie.

c. 59. p. 190. 'Statilius Taurus Proconſul d'Afrique, perit cette année, comme nous avons dit, parcequ'Agrippine vouloit avoir ſes jardins. Il fut accuſé fauſſement d'avoir eu recours à la magie, [& apparemment contre l'Empereur. Nous avons vu que M. Statilius Taurus avoit eſté Conſul en l'an 44, & T. Statilius Taurus Corvinus en l'an 45. Ce dernier eſt apparemment celui qu'Agrippine fit mourir.] 'Car Suetone dit que Statilius Corvinus petit-
Suet. l. 5. c. 13. p. 520. fils de Meſſala l'orateur, forma une conſpiration contre Claude avec pluſieurs des affranchis & des eſclaves de ce prince. Il ſemble joindre cette conſpiration, [vraie ou pretendue,] avec celle que forma Aſinius Gallus [en l'an 46. Mais il ne ſe met pas en peine de l'ordre des temps.]

## ARTICLE XXVIII.

### *Mort de Claude empoiſonné par Agrippine.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 54, DE CLAUDE 13, 14.

Tac. c. 64. p. 192. Suet. l. 5. c. 45. p. 568. Sen. Jud. p. 475. c. *'M. Aſinius Marcellus, & [1] M. Acilius Aviola, Conſuls.*

[MARCELLUS & Aviola furent les derniers Conſuls ordinaires de ce regne.] [a] Claude en deſigna d'autres pour
a Suet. l. 5. c. 46. p. 569. leur eſtre ſubrogez: mais il n'en deſigna que pour juſqu'au mois d'octobre ſeulement, comme s'il euſt eu quelque preſſentiment qu'il mourroit en ce temps là: & on pretend qu'il donna encore d'autres marques qu'il ſe ſentoit proche de ſa fin. [Il ne l'avoit
Sen. Iud. p. 476. c. pas appris des aſtrologues,] car il n'y avoit point d'années ni de mois, depuis qu'il eſtoit Empereur, auquel ils n'euſſent dit qu'il
Suet. c. 46. p. 569. Dio, p. 688. d. c. mourroit. 'Les hiſtoriens marquent une comete, & divers preſages qu'ils pretendent qu'on eut de ſa mort. [b] Mais ce que dit Ta-
b Tac. an. 12 c. 64. p. 192. cite, qu'il naquit un pourceau avec des ſerres d'epervier, [c'eſtoit une vraie image de Neron ſon ſucceſſeur.]

p. 193. 'Agrippine qui donna, comme nous verrons, la mort à Claude, fit mourir avant luy Domitia Lepida ſœur de Cn. Domitius ſon premier mari, & tante de Neron, dans l'eſprit duquel elle s'inſi-
Suet. l. 6. c. 6. p. 578. nuoit beaucoup par ſes careſſes & ſes preſens: '& elle l'avoit
c Tac. p. 193. nourri quelque temps chez elle durant l'exil d'Agrippine. [c] Elle

Not. ep. conſ. p. 36.

1. On lit ainſi dans Tacite. Neanmoins les Acilles prenoient d'ordinaire M. ou Manius pour prenom.

pretendoit

L'an de J C. 54, de Claude 13, 14.

pretendoit encore ne pas ceder en beaucoup d'avantages à cette fiere Imperatrice. Ce furent là ſes crimes : on en chercha d'autres, ſous pretexte deſquels on la condanna à la mort, malgré toute l'autorité de Narciſſe. 'Neron meſme fut obligé par ſa mere de parler contre elle. Suet. l. 6. c. 7 p. 579.

'On aſſure que Claude commençoit à s'appercevoir de la vie peu chaſte d'Agrippine, & des deſſeins qu'elle formoit pour Neron contre Britannicus. Il témoignoit quelquefois ſe repentir d'avoir epouſé l'une, & adopté l'autre, & eſtre reſolu à laiſſer l'Empire à Britannicus. Il dit meſme un jour aſſez nettement dans la chaleur du vin, qu'il puniroit la vie qu'Agrippine menoit avec Pallas. '& il avoit dreſſé quelques" memoires contre elle. [a] Il fit ſur cela ſon teſtament, ſelon Suetone, [& ainſi il le fit apparemment plus en faveur de Britannicus que de Neron,] 'quoique Tacite diſe qu'Agrippine ne le voulut point faire lire dans le Senat, depeur qu'on ne murmuraſt d'y voir un pere preferer un fils adoptif au fils naturel. 'Narciſſe eſtoit auſſi entierement pour Britannicus.

l. 5. c. 43. p. 566. 567 Tac. an 12. c. 64 65. p. 192. 193. Dio, l. 60. p. 687 688] Zon. p. 686. d. Dio, p. 688. d. [a] Suet. c. 44. p. 567 Tac. c. 69. p. 194. c. 65. p. 194.

Note 21. &c.

'Agrippine ſe reſolut" ſans beaucoup de peine à prevenir ces changemens, en empoiſonnant Claude. "On ne convient pas tout à fait des circonſtances, quoique les auteurs du crime ſe ſoient peu mis en peine de les cacher. Ce qu'on dit le plus generalement, c'eſt qu'on mit le poiſon dans" une eſpece de champignons que Claude aimoit extremement : & Neron meſme en faiſoit des railleries. Agrippine le fit compoſer par une celebre empoiſonneuſe nommée Locuſte, qui" fut longtemps un des grands reſſorts de la politique.

*boletus.*

*inter inſtrumenta regni habita.*

c. 66. 67 | Suet. c. 44. p. 567 | not | Dio, p. 688. 689.

'Claude mourut donc ainſi le 13[e] jour d'octobre, dans la 64[e] année de ſon age, [b] aprés avoir regné 13 ans, huit mois, & vingt jours, [à conter du jour de la mort de Caius.] [c] Seneque dit qu'il mourut un peu aprés midi. [d] Il eſtoit mort quelque temps auparavant. Mais Agrippine cacha ſa mort juſqu'à cette heure là, pour diſpoſer toutes choſes en faveur de Neron; & il eſtoit déja mort lorſqu'on fit encore venir les comediens pour le divertir. [e] Agrippine & Neron ne luy epargnerent point ni les larmes, ni les honneurs : on le fit dieu tout comme Auguſte : [f] ſurquoi Gallion frere de Seneque dit aſſez plaiſamment qu'on l'avoit tiré au ciel avec un croc, comme on trainoit les autres ſupplicez à la riviere. [Il n'y eut que Seneque, qui pour ſe venger de ce qu'il l'avoit banni,] 'le dechira par une ſatyre que nous avons encore, où il le repreſente proprement comme une beſte.

Tac. c. 69. p. 194 | Sen. lud. p. 476. a. e | Suet. c. 45. p. 568. [b] Dio, p. 688. b. c. [c] Sen. lud. p. 476. b. [d] Tac. c. 68 | Suet. c. 45. [e] Dio, p. 688 e | Tac. c. 68, 69 | Suet. c. 45. [f] Dio, p. 688. 689.

Sen. lud. p. 475—480.

## ARTICLE XXIX.

*Mort de Narciſſe : quelques ordonnances de Claude : Druides : Aſconius.*

Sen. lud. p. 479. f. a Tac. an. 13. c. 1. p. 156.

'LA mort de Claude fut auſſitoſt ſuivie de celle de Narciſſe. [a]Agrippine à laquelle il s'eſtoit oppoſé en quelques rencontres, le fit arreſter, & le contraignit de ſe tuer luy meſme; quoique Neron euſt eſté bien aiſe de le conſerver. [Nous avons vu par combien de crimes il avoit merité cette mort.] On le blaſme en meſme temps d'avarice & de prodigalité. 'Il avoit amaſſé des richeſſes immenſes, [b] qu'un poete de ce temps là compare à celles de Crœſus, & des Rois de Perſe. [c] C'eſt pourquoi Claude ſe plaignant un jour qu'il manquoit d'argent, quelqu'un dit qu'il en auroit de reſte s'il pouvoit s'aſſocier avec deux de ſes valets, Narciſſe & Pallas. Comme il pouvoit tout ſur Claude, 'les villes entieres, & les Rois meſmes 'luy faiſoient la cour. Mais au moins il eſtoit fidele à ſon maiſtre, conſervoit ſa vie avec une grande vigilance, '& ſi nous en croyons Tacite, il euſt voulu donner la ſienne pour luy. [e] Auſſi on 'aſſure qu'Agrippine n'euſt oſé entreprendre d'empoiſonner Claude, s'il euſt eſté preſent: mais elle luy avoit perſuadé de s'en aller en Campanie pour y prendre les bains, 'à cauſe de la goutte dont il eſtoit tourmenté. [f] On le loue encore de ce qu'avant que de mourir, il brula quelques lettres ou memoires ſecrets de Claude contre Agrippine & d'autres, qu'il avoit entre les mains, parcequ'il eſtoit ſon ſecretaire. 'Il fut tué [ou ſe tua luy meſme] auprés du tombeau de Meſſaline.

Dio, l. 60. p. 688. c. b Juv. ſat. 14. v 329. c Suet. l. 5. c. 28. p. 550.

Dio, p. 688. c. d.

Tac. an. 12. c. 65. p. 193. e Dio, p. 688. c.

e] Sen. lud. p. 479. f. f Dio, p. 688. d.

Zon. v. Cl. p. 187. a.

[ Voila quel a eſté le regne de Claude, ſi l'on peut dire qu'il a regné. Quel qu'il fuſt, & quoiqu'il ait commis bien des cruautez, ]'il n'a pas laiſſé de paſſer pour un Prince mediocre, meſlé de bien & de mal, [g] ſelon ceux qui le conſeilloient. On écrit qu'il a arreſté les vices, qu'il a pris ſoin des troupes, qu'il a fait de fort bonnes ordonnances, 'quoiqu'il n'ecoutaſt pas beaucoup les Juriſconſultes. [h] Il fit des charges militaires qui n'eſtoient qu'honoraires & ſans fonction.

Eutr. v. Cl. p. 577. g Aur. V. v. Cl. p. 511. c. Sen. lud. p. 479. c. h Suet. l. 5. c. 25 p. 541.

'Tacite marque en un endroit écarté, que Q. Pomponius [Secundus] fut reduit à la neceſſité d'une guerre civile, pour ne pas ſuccomber aux accuſations de P. Suilius, qui par ſa langue eloquente, & ſon eſprit calomnieux & méchant, perdoit une infinité de monde du temps de Claude. 'Nous n'avons point d'autre lumiere ſur cette guerre.

Tac. an. 14. c. 43. p. 212.

p. 128.

'Claude défendit à tout le monde la religion des Druides, Suet. l. 5. c. 25. p. 144.
[a]qu'on ſçait avoir eſté les preſtres, les philoſophes, & peuteſtre auſſi les magiciens des Gaules. Une des principales & des plus celebres parties de leur religion, eſtoit de ſacrifier des hommes, prenant en un faux ſens ce principe, [d'ailleurs veritable,] qu'un homme ne peut bien reconnoiſtre la vie que Dieu luy a donnée, qu'en luy offrant la vie d'un homme. 'Auguſte avoit déja défendu cette ſuperſtition impie & cruelle, mais ſeulement aux citoyens Romains. 'Pline dit que Tibere avoit aboli les Druides des Gaulois avec leurs "poetes & leurs medecins, [b] qui ſe meſloient de deviner; [c'eſt à dire] ceux qu'ils appelloient *Bardes* & *Vates* ou *Bataves*. [Strabon qui écrivoit ſous Tibere,] dit auſſi que les Romains avoient déja aboli ce que les Gaulois avoient de contraire à leurs mœurs, ſoit dans leurs ſacrifices, ſoit dans leurs divinations, qui n'eſtoient pas moins cruelles que leurs ſacrifices. [Mais ſoit que les loix de Tibere euſſent eſté abolies par ſa mort, ſoit que ſon autorité n'euſt pas pu l'emporter ſur l'attache que les Gaulois avoient à leurs vieilles ſuperſtitions,] 'ſoit qu'il ne les euſt défendues que dans Rome, [il paroiſt qu'elles ſubſiſtoient encore.] 'Claude défendit à toutes ſortes de perſonnes de les pratiquer à l'avenir. [c] Mela [qui écrivoit en l'an 43,] parle de la coutume qu'avoient les Gaulois d'immoler des hommes, comme d'une choſe déja éteinte, dont il demeuroit ſeulement parmi eux quelques veſtiges. Mais il ſuppoſe que la philoſophie des Druides ne laiſſoit pas de regner toujours dans les Gaules. 'Les Druides ſubſiſterent en effet encore quelque temps, meſme depuis Claude, continuant toujours à ſe meſler de deviner: [d] & leurs femmes ſurtout le faiſoient encore à la fin du troiſieme ſiecle. [Mais [1] on ne voit point que depuis ce temps-ci ils aient jamais immolé des hommes.]

Suet. l. 5. c. 25. p. 144.
[a] Buch. de Belg. l. 5. c. 3. 4. p. 156. 160. ex Cæſare & aliis.
Suet. l. 5. c. 25 p. 144.
Plin. l. 30. c. 1. p. 731. b.
[b] Buch de Belg. c. 3. p. 156.
Strab l. 4. p. 198. a. b.
Tac. an. 12. n. 102. p. 184.
Suet. l. 5. c. 25. p. 145 | Aur. V. v. Cl. p. 511. d.
[c] Mela, l. 3. c. 2. p. 112.

'On voit que Q. Aſconius Pedianus celebre par ſes commentaires ſur Ciceron, écrivoit du temps de Neron ou de Claude. 'On croit que c'eſt le meſme que l'hiſtorien, [e] qui vivoit encore ſous Veſpaſien, & qui fut douze ans aveugle; [f] mais qu'il le faut diſtinguer d'Aſconius Pedianus qui vivoit du temps d'Auguſte & de Virgile.

Tac. an. 11. n. 129. p. 168.
Voſſ. hi. lat. l. 1. c. 27. p. 142. 144.
[e] Hier. chr.
[f] Voſſ. p. 142. 144.

1. 'Bucherius pretend le contraire, & cite ces paroles de Tertullien, *Major etas apud Gallos Mercurio proſecatur*. Mais Mr Rigaut & le P. George liſent *proſecabatur*.
Buch de Belg. p. 160. | Tert. Apol. c. 7. p. 10. a.

# L'EMPEREUR NERON.

## ARTICLE PREMIER.

*Qualitez naturelles de Neron: Il eſt elevé à l'Empire: Idée des premieres années de ſon regne.*

Suet. l. 6. c. 1-5.

L'EMPEREUR Neron fut fils de Cn. Domitius Aenobarbus, ſorti d'une des plus illuſtres familles de Rome, & d'Agrippine fille de Germanicus Ceſar & ſœur de l'Empereur Caius. [Nous avons marqué [a] ſur Claude ce que nous avons d'Agrippine.] On trouvera auſſi dans Suetone quel eſtoit Cn. Domitius. Il ſuffit de dire qu'il declaroit luy meſme qu'il ne pouvoit naiſtre de luy & d'Agrippine, que quelque choſe de deteſtable & de funeſte. Il le dit à l'occaſion meſme de la naiſſance de Neron, qui arriva le 15 decembre de l'an 37.

V. Claude § 20.

c. 5 p. 575. 576. 6. 6. p. 577 | Dio, l. 61. p. 690. c.

Suet. c. 1. p. 572 | c. 7 p. 579. a Goltz. p. 143 | Zon. v. Cl. p. 185. d.

'Neron fut d'abord appellé L. Domitius Aenobarbus: [a] & lorſqu'il eut eſté adopté par Claude [[1] en l'an 50,] on luy donna les noms de Nero Claudius Cæſar Druſus Germanicus. [1] [On peut voir ſur Claude tout ce qui regarde cette adoption, ſon mariage avec Octavia fille du meſme Claude, & le reſte que nous avons cru devoir remarquer de luy juſqu'à ſon elevation à l'Empire.]

Ibid. note 2 & 1.

Tac. an. 12. c. 8. p. 174 Dio, l. 60. p. 686. d.

'Sa mere Agrippine, qui des qu'elle ſe vit femme de Claude, ne ſongea qu'à elever ſon fils à cette ſupreme autorité, mit auprés de luy le philoſophe Seneque pour le former. [Seneque avoit ſous luy] 'Berylle qui eſt auſſi qualifié precepteur de Neron, & qui fut enſuite ſon ſecretaire pour les lettres greques.

Joſ. ant. l. 20. c. 7. p. 696. f. g

Dio, l. 61. p. 691. c | Suet. l. c. c. 20 p. 581 | Plin. l. 5. c. 2. p. 58. c. b Tac. an. 13 c. 2. p. 196. c c. 2. p. 197. d Plin. l. 30 c. 2. p. 7. e f. e Dio, l. 51. p. 651. b.

'Neron avoit naturellement de la grandeur d'ame & de la liberalité, mais juſqu'à la profuſion. [b] Il ne manquoit ni de cœur, [c] ni de vivacité d'eſprit, [d] ni de capacité pour apprendre: [e] mais il eſtoit plus porté à la faineantiſe & au plaiſir, qu'au travail & aux

1. Zonare, *p. 185. d.* luy donne le prenom de Tibere [qu'avoit Claude.] Mais on ne le trouve point dans Goltzius, ni dans Birague *p. 88. 89.*, & il paroiſt que le nom de Neron luy tenoit lieu de prenom.

affaires. 'Des l'enfance au lieu de s'appliquer aux lettres, il employa ſon genie à graver, à peindre, à faire des ſtatues, à chanter, & à conduire des chariots. [a]Et on dit meſme qu'il fut quelque temps ſans avoir auprés de luy qu'un maiſtre à danſer & un barbier. 'Ce fut ce qui le reduiſit à employer la plume de Seneque lorſqu'il eut à parler en public ou à écrire; au lieu que les autres Empereurs n'avoient eu beſoin que de leur eloquence propre.

Tac. an. 13. c. 3. p. 157 | Suet. c. 53. p. 551.
[a] Suet. l. 6. c. 6. p. 576.
Tac. c. 3. p. 197.

'Il apprit neanmoins dans ſes premieres années les principes de preſque toutes les ſciences. Mais pour la philoſophie, ſa mere meſme l'en eloigna, comme d'une connoiſſance qui ne pouvoit que nuire à un Prince. Seneque luy donna auſſi du degouſt pour les anciens orateurs, afin de luy faire davantage eſtimer ſon eloquence nouvelle: ce qu'il faiſoit auſſi à l'égard des autres, comme Quintilien le luy reproche. Ainſi Neron s'appliqua particulierement à la poeſie, pour laquelle il avoit de l'inclination & de la facilité: '& on voyoit dans les vers qu'il faiſoit, qu'il avoit quelques ſemences d'erudition. [b]Voſſius pretend meſme prouver par quelques vers qui nous en reſtent, qu'il eſtoit tout à fait bon poete. 'Mais ceux qu'en cite Perſe" [ ſont viſiblement trop enflez & trop affectez. Et toute la vie de Neron montre bien qu'il n'avoit pas aſſez de ſens & de jugement pour faire une bonne piece.]

Suet. l. 6. c. 52. p. 650. 651 | not. f.
Tac. an. 13. c. 3. p. 197.
[b] Voſſ. l. poet. c. 3. p. 43.
*Torva Mimalloneis, &c.*
Perſ. ſat. 1. v. 99.

'Suetone fait la deſcription de ſon exterieur, [où il n'y a rien de conſiderable.] [c]Il avoit la vue foible, & ne voyoit pas bien de pres. [Du reſte chacun ſçait qu'il a eſté un monſtre de cruauté, & d'impudicité, & qu'il a paſſé une grande partie de ſon regne à chanter, danſer, jouer des inſtrumens, conduire des chariots, & faire toute autre choſe que ce qui eſtoit du devoir d'un Prince. C'eſt pourquoi nous nous diſpenſerons de raporter ce qui ne pourroit ſervir qu'à nous en donner cette idée.

Suet. l. 6. c. 51. p. 649.
[c] Plin. l. 11. c. 37. p. 280. c.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que dans tout ce que les auteurs nous diſent de ſes qualitez naturelles, nous n'en voyons aucune qui ait pu cauſer cet effroyable debordement de crimes, que ſon inclination pour le plaiſir. Ce fut ce qui luy donna de l'eloignement pour les perſonnes ſages qui eſtoient auprés de luy, ce qui l'attacha à Othon & aux autres jeunes gents, qui ne ſongeoient qu'à favoriſer ſes paſſions pour ſatisfaire les leurs propres, ce qui luy fit ecouter les funeſtes diſcours d'une Poppée contre ſa mere & contre ſa femme. Ainſi cet unique defaut fit qu'un Prince, en qui on ne remarque rien de plus mauvais que dans le commun des hommes, devint le plus abominable de tous

L'an de J.C. 54, de Neron 1.

les hommes, parcequ'il s'abandonna à cet amour pour le plaiſir, & que le malheur qu'il eut de devenir le maiſtre des autres, luy donna le moyen de contenter pleinement ſa paſſion.]

## L'AN DE JESUS-CHRIST 54, DE NERON 1.

*'M. Aſinius Marcellus, & M'. Acilius Aviola, Conſuls.*

V. Claude § 28. le 13 octobre 54.

[Claude en mourant 'laiſſoit deux fils, Britannicus né de luy & de Meſſaline, qui avoit pour lors 13 à 14 ans, & Neron qu'il avoit adopté, agé de pres de 17.] 'L'Empire ſembloit appartenir au premier ſeul, ou à tous les deux enſemble. Mais la force l'emporta ſur la juſtice. 'Agrippine ayant diſpoſé toutes choſes durant quelques heures qu'elle cacha la mort de Claude,[a] & ayant pris le moment que l'imagination des aſtrologues luy fit croire eſtre le plus favorable pour commencer un regne, [qui devoit eſtre ſi malheureux pour elle & pour tout l'Empire;] 'les portes du palais qu'on avoit tenues fermées, furent toût d'un coup ouvertes un peu aprés midi; on declara que Claude étoit mort; & en meſme temps Neron parut accompagné d'Afranius Burrhus Prefet des Pretoriens, qui dit aux ſoldats qui eſtoient de garde que c'eſtoit là le Prince. On pretend que quelques uns demanderent où eſtoit Britannicus: mais Agrippine le retenoit dans le palais. Ainſi les ſoldats ne voyant que Neron, le proclamerent Empereur.

Dio, l. 61. p. 689.

Tac. an. 12. c. 68. p. 194.

[a] Suet. l. 5. c. 8 p. 580.

p. 580 | Tac. c. 69. p. 194.

'Ils l'accompagnerent enſuite avec leurs Tribuns & les plus puiſſans des affranchis juſques à leur camp,[b] où il prononça ou lut le diſcours que Seneque luy avoit fait, promit aux ſoldats la meſme ſomme que Claude leur avoit donnée, & fut de nouveau proclamé Empereur. Du camp il fut promtement mené au Senat, où il lut encore un diſcours de Seneque, & n'en ſortit que le ſoir. 'Le Senat luy decerna des honneurs ſans nombre: & il les receut tous, hors le titre de Pere de la patrie qui ne convenoit pas à ſon age. 'Mais il le prit avant que la ſeconde, [& peuteſtre avant que la premiere] année de ſon regne fuſt achevée. 'Toutes les provinces ſuivirent ſans aucune difficulté ce qui s'eſtoit fait à Rome.

Joſ. ant. l. 20. c. 5. p. 894. b. c.

[b] Tac. an. 12. c. 69. p. 194 | Suet. c. 8. p. 580 | Dio, l. 61. p. 690. d.

Suet. l. 6. c 8. p. 580.

Goltz. p. 44.

Tac. p. 194.

'On fit enſuite les funerailles de Claude, dont Neron prononça le panegyrique fait par Seneque: [c] & aprés ce deuil de ceremonie, il vint au Senat, où il fit la declaration de la maniere dont il promettoit de gouverner, toute oppoſée à ce qu'on avoit blaſmé dans Claude: Qu'il ne feroit point de ſa Cour un throne d'ambition & d'avarice où tout fuſt à vendre; Qu'il ne regleroit point les affaires chez luy pour faire tout dependre de quelques particuliers; Qu'il feroit difference entre ſa maiſon & la Repu-

Tac. an. 13. c. 7. p. 197.

[c] c. 4. p. 197.

Digitized by Google

blique ; Qu'il ne s'attribueroit point non plus la decision de toutes choses, mais que le Senat conserveroit toujours sa fonction & sa dignité; Que l'Italie & les provinces du peuple prendroient l'ordre des Consuls, qui les adresseroient au Senat ; Que pour luy il prendroit soin des armées, puisqu'on l'en chargeoit; Qu'en un mot il se formeroit sur le modele d'Auguste. [a] Le Senat ordonna que ce discours seroit gravé sur une plaque d'argent, & que tous les nouveaux Consuls en feroient [ publiquement ] la lecture. Il avoit encore esté composé par Seneque.

Suet. l. 6. c. 10. p. 581. [a] Dio, l. 61 p. 690. d.

*τάλλα.*

Neron parut en diverses rencontres vouloir executer ses promesses: [b] & les cinq premieres années de son regne sont louées des historiens. On pretend mesme que Trajan les proposoit pour un modele accompli, qu'aucun Prince n'avoit egalé. [ Mais il y a certainement bien des exceptions à faire. ] On remarque en general qu'on arresta sous luy divers desordres par les punitions severes que l'on en fit, & qu'on establit de bons reglemens. On diminua les depenses: on defendit de rien vendre de cuit dans les cabarets que des legumes & des herbes. [*] On abolit certains divertissemens, où des gents qui couroient par la ville, croyoient avoir acquis par un ancien usage le droit de tromper & de voler comme par jeu ceux qu'ils rencontroient.

Tac. an. 13. c. 5. p. 197. [b] Aur. Vict. epit.

Suet. l. 6. c. 16. p. 591.

*quadrigariorum lusus.*

Il fit luy mesme plusieurs bonnes ordonnances par l'avis du Senat: [c] il ne voulut laisser passer aucune occasion de faire paroistre de la clemence, de la liberalité, & de la bonté; [d] & il en fit quelques actions des la fin de cette année. [e] Il donna aussi alors le royaume de la petite Armenie à Aristobule, qui estoit Juif, & fils d'Herode Roy de Calcide. Il donna de mesme à Soeme en titre de Royaume le pays de Sophene, [f] qui est entre l'Armenie, la Mesopotamie, & la Comagene; [g] & il ajouta quelques villes de la Galilée aux Etats que Claude avoit donnez à Agrippa fils d'Agrippa Roy de Judée. Aziz Roy d'Emese [ en Syrie ] estant mort en la premiere année de ce regne, son frere luy succeda. [ On n'en marque pas le nom. Je ne sçay si ce seroit ] ce Soeme qui regnoit à Emese en l'an 71.

Tac. an 13. c. 5. p. 197. 198. [c] Suet. l. 6. c. 10. p. 581. [d] Tac. an 13. c. 10. p. 199. [e] c. 7. p. 198. Joſ. ant l. 20. c. 5. p. 694. f. [f] Lubin, in Usser. [g] Joſ. p. 694. f. g. f.

*comitatem. &c.*

[*] V. la ruine des Juifs § 36.

Joſ. bel. l. 7. c. 28. p. 984. a.

## ARTICLE II.

### *Agrippine veut dominer ; Seneque & Burrhus l'emportent sur elle : Neron commence à se deregler.*

[ AGRIPPINE comme mere d'un enfant de 17 ans, & qui luy devoit tout ce qu'il estoit, ] agissoit avec une entiere

Dio, l. 61. 690. d. e.

autorité, répondoit avec luy aux ambaſſadeurs, écrivoit partout avec luy, ſortoit avec luy dans une meſme littiere, & quelquefois il ſuivoit à pié celle où on la portoit. Neron vouloit bien qu'elle priſt cette autorité, [a] luy deferoit juſque dans les moindres choſes, ſouffroit que le Senat luy decernaſt toutes ſortes d'honneurs, le faiſoit meſme aſſembler dans le palais, afin que de derriere une tapiſſerie, & ſans eſtre vue, elle puſt entendre tout ce qui s'y diſoit.

Suet. l. 6. c. 9. p. 508.
a p. 581 | Tac. c. 2. p. 197.
Tac. c. 5. p 198.

'Mais elle avoit Pallas pour miniſtre, homme trop grand pour un affranchi, & qui par une gravité & une ſeverité fiere & arrogante, ſe rendoit inſupportable: & Neron n'eſtoit pas d'humeur à obeïr à un valet. 'Outre cela Agrippine commença à uſer de ſon pouvoir par la mort de M. Junius Silanus alors Proconſul d'Aſie, & de Narciſſe affranchi de Claude, dont le premier n'avoit point d'autre crime ſinon qu'il eſtoit frere de L. Silanus à qui elle avoit oſté Octavia & la vie meſme, qu'il avoit, comme Neron, Auguſte pour triſayeul, & qu'il meritoit mieux l'Empire que Neron dans l'eſprit du peuple. [On ne dit point ſi Neron avoit ſceu ſa mort.]

c. 2. p. 196.
c. 1. p. 195. 196 | Dio, val. p. 682.

'Il recompenſa neanmoins ceux qui en avoient été les miniſtres. [b] Pour celle de Narciſſe il en fut meſme faché., [c] Et ces deux morts euſſent eſté bientoſt ſuivies de pluſieurs autres, ſi Burrhus & Seneque ne ſe fuſſent reſolus à ruiner la puiſſance d'Agrippine.

Tac. c. 33. p. 208.
b c. 1. p. 196.
c c. 2. p. 196.

[Nous parlerons de Seneque [a] dans la ſuite.] 'Nous dirons ſeulement ici qu'il demanda à Neron la liberté de ne point manger à ſa table, pour donner plus de tems à l'étude & à la philoſophie.

Dio, val. p. 676. V. §. 34.

'Il faiſoit profeſſion d'aimer mieux offenſer ce prince en luy diſant la verité, que de le tromper en le flattant.

Sen de clem. l. 2. c. 2. p. 325. d.

'Pour Burrhus, c'eſtoit un homme fort eſtimé des ſoldats, [d] & qui en prenoit un grand ſoin: [e] & il n'eſtoit pas moins aimé du peuple à cauſe de ſes bonnes qualitez, [f] de ſon [a] eſprit, & de ſa ſageſſe, & parcequ'ayant beaucoup de pouvoir auprés de Neron, [non ſeulement] il en uſoit avec toute l'equité & toute la juſtice poſſible, [b] mais il eſtoit encore le remede des maux publics [en retenant les mauvaiſes inclinations de ce prince,] [i] à qui il parloit avec une entiere franchiſe. On marque que luy ayant dit ſon ſentiment ſur une affaire, & Neron luy en parlant une ſeconde fois, comme pour le faire changer d'avis,] il luy fit cette réponſe: Quand jay dit ce que je croy, il eſt inutile de m'en reparler.

Tac. an. 12. c. 42. p. 184. d an. 13. c. 2. p. 96. e an. 14. c. 51. p. 236. f Dio, l. 61. p. 690. c. g p. 691. b. h Tac. an. 14. c. 51 p. 236. i Dio. l. 62. p. 706. e.
a Pegnatius.

'C'eſtoit Agrippine qui luy avoit fait donner le commandement des gardes par Claude. [Sa reconnoiſſance n'alla pas neanmoins juſqu'à la preferer au ſervice de ſon Prince, & au bien public.]

Tac. an. 12. c. 42. p. 184.

public.] 'Mais il la ſervit auprés de Neron dans une occaſion importante; [a] & s'il n'oſa empeſcher ſa mort, il ne voulut pas au moins y prendre part. [Ce qu'on ne peut excuſer,] [b] c'eſt qu'il fut le premier à diminuer l'horreur que Neron conceut de ce crime aprés l'avoir fait, en envoyant les officiers des gardes luy en témoigner de la joie.

an. 13. c. 20. p. 204.
[a] an. 14. c. 7. p. 221.
[b] c. 10. p. 222.

'Burrhus & Seneque avoient une egale autorité auprés du Prince, l'un pour les armes, l'autre pour les lettres: & quoique differens de mœurs, Burrhus eſtant plus ſevere, & Seneque plus doux, ils eſtoient neanmoins fort unis enſemble. 'Ils changerent pluſieurs choſes dans le gouvernement, en abolirent d'autres, en établirent de nouvelles, & uſerent ſi bien de leur autorité, qu'ils eſtoient louez de tout le monde.

an. 13. c. 2. p. 196.
Dio, val. p. 678.

'Ils s'aidoient auſſi l'un l'autre à porter le Prince à la vertu, [c] ou au moins à retenir ſon eſprit par des plaiſirs ou honneſtes, ou moins criminels & moins dangereux pour le public, dont ils eſperoient qu'il ſe degouteroit bientoſt, ſi on les luy permettoit. Mais Dion remarque que cette premiere licence qu'ils luy donnerent, ouvrit la porte à tous les excés qu'il commit enſuite, parceque les crimes s'attirent l'un l'autre, & que Neron croyoit qu'ils luy eſtoient tous permis, puiſqu'on ne l'avoit pas repris des premiers.

Tac. an. 13. c. 2. p. 196.
[c] p. 19 [Dio, l. 61. p. 691. b. c.

'Ce mauvais effet parut bientoſt: & lorſqu'enſuite ou eux, ou Agrippine, taſchoient de le retenir, il témoignoit recevoir avec reſpect ce qu'ils luy diſoient, & promettoit de ſe corriger; mais des qu'il ne les voyoit plus, il ſe laiſſoit aller à ſes inclinations, & aux mauvais conſeils des [jeunes gents] qui vivoient avec luy, 'entre leſquels Othon depuis Empereur, tenoit un des premiers rangs. [d] Ces faux amis luy repetoient ſans ceſſe qu'il ne devoit pas ſouffrir qu'un Burrhus & un Seneque fuſſent ſes maiſtres; que ce n'eſtoit pas à luy à trembler devant eux, mais à les faire trembler, puiſqu'il eſtoit leur maiſtre & leur Empereur.

Dio, val. p. 682.
Suet. v. Oth. c. 2. p. 689.
[d] Dio, val. p. 681.

'Neron plus ſuſceptible de ces conſeils qui favoriſoient ſon penchant, que de ceux qui le portoient au bien, commença à mepriſer Burrhus & Seneque: il ſe fit enſuite un honneur de ne point ceder ou à la ſageſſe de ces miniſtres, ou à l'autorité de ſa mere: enfin il eſſuya toute honte, ſe moqua ouvertement de tout ce qu'ils luy diſoient, & prit Caius pour modele. Il le ſurpaſſa bientoſt des qu'il eut reſolu de l'imiter. Auſſi croyoit il qu'il eſtoit de l'autorité & de la grandeur d'un ſouverain de ne ceder à qui que ce fuſt, dans les choſes meſmes les plus honteu-

p. 681.

ſes. Ce fut par ces degrez qu'il tomba peu à peu dans cet abyſme de crimes & dans cet état horrible, [dont ſon nom ſeul nous donne l'idée.]

l. 61. p. 690. 691. 'Seneque & Burrhus, qui s'eſtoient unis pour reſiſter à l'orgueil & à l'ambition d'Agrippine, en eurent dés cette année une occaſion favorable. p. 651. a] Tac. an. 13. c. 5. p. 198. 'Car il arriva que les Armeniens ayant envoyé des ambaſſadeurs à Rome, & Neron eſtant monté ſur ſon throne pour leur donner audience, Agrippine vint pour y monter & s'y aſſeoir avec luy. La crainte retint les autres dans le ſilence: mais Seneque voyant bien que cela deplaiſoit [auſſi à Neron,] luy conſeilla de deſcendre, comme pour aller recevoir ſa mere. Cependant on trouva un pretexte pour remettre l'audience à une autre fois: & ainſi on empeſcha civilement que les étrangers ne fuſſent témoins [de l'inſolence d'Agrippine, &] de la honte des Romains.

## ARTICLE III.

### *Pallas favori d'Agrippine eſt diſgracié: Neron empoiſonne Britannicus fils de Claude.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 55, DE NERON 1, 2.

Tac. an. 13. c. 11. p. 199. 200] Idat] Proſp] Onu. in faſt. p. 200. d. *'Nero Claudius Auguſtus, & L. Antiſtius Vetus, Conſuls.*

a Tac. an. 12. c. 41. p. 183. [a] NERON avoit eſté deſigné en l'an 51, pour eſtre Conſul lorſqu'il auroit vingt ans, [c'eſt à dire en l'an 57: mais s'il eſtoit capable d'eſtre Prince à dix-ſept ans, il l'eſtoit encore plus d'eſtre Conſul: & les Empereurs ne manquoient guere de prendre le Conſulat l'année d'aprés leur election.] 'Neron le prit donc en celle ci: [b] mais il ne le tint que deux mois. [On ne trouve point qui luy fut ſubrogé.] [c] Antiſtius ſon collegue voulut jurer comme les autres magiſtrats, qu'il obſerveroit ſes ordonnances: mais il ne le voulut pas ſouffrir; ce que le Senat releva par de grandes louanges, afin de l'accoutumer à faire des choſes qui meritaſſent encore plus d'eſtre louées. 'Suetone remarque qu'il donnoit d'ordinaire le Conſulat pour ſix mois.

an. 13. c. 11. p. 199. 200. b Suet. l. 6. c. 14. p. 589. c Tac. an. 13. c. 11. p. 200.

Suet. c. 15. p. 590.

Dio, l. 61. p. 691. b. 'Seneque aprés avoir arreſté l'ambition d'Agrippine, qui avoit voulu ſe trouver à l'audience des Armeniens, prit des meſures avec Burrhus pour empeſcher qu'elle ne demeuraſt maiſtreſſe de la conduite des affaires. [Mais ils en prirent de faſcheuſes,] qui furent de ſouffrir, & de favoriſer meſme, l'amour illicite que Neron conceut pour une [1] Acté qui avoit eſté eſclave, au

Tac. an. 13. c. 12. p. 200. Spon, p. 212.

1. 'On croit que c'eſt une Acté qualifiée dans pluſieurs inſcriptions affranchie de l'Empereur.

prejudice de celui qu'il devoit à Octavia ſa femme legitime, & d'une chaſteté reconnue. 'Neron ſongeoit meſme à l'epouſer. Suet c 28. p. 611.
'Agrippine [qui n'eſtoit pas chaſte, mais qui eſtoit fiere,] ne put ſouffrir une choſe ſi indigne, & fit tout ce qu'elle put pour l'empeſcher, & par des reprimendes ſeveres, & par des flateries baſſes & infames. Mais Neron ne ſe fioit pas à ſes careſſes; & ſes reproches trop aigres pour eſtre ſoufferts, firent qu'il " perdit le reſpect qu'il avoit pour elle, & qu'il donna toute ſa confiance à Seneque. 'Suetone dit que Neron luy repondit pluſieurs fois, que ſi elle examinoit & cenſuroit ſi fort ſes actions, il quitteroit l'Empire, & ſe retireroit à Rhode. 'Ces piques d'entre Agrippine & Neron leur firent dire bien des choſes l'un de l'autre, que le peuple ſavoit auſſitoſt: & il y ajoutoit encore.

*exueret obſequium.*

Tac. ann. 13. c. 12. 13. p. 200. Dio, l. 61. p. 692. c. d. e.

Suet. l. 6. c. 34. p. 621.

Dio, l. 61. p. 693. b.

'Il arriva dans ce meſme temps, que Neron choiſit entre tous les meubles du palais, ce qu'il y avoit de plus precieux, & l'envoya à ſa mere. Elle receut fort mal cette civilité, & ſe plaignit que ſon fils ne luy faiſoit pas un preſent, mais luy retenoit tout le reſte; & qu'elle ne ſe pouvoit pas contenter d'une partie aprés avoir tout donné. 'On le raporta à Neron, & d'une maniere encore plus criminelle: de ſorte que pour la rabaiſſer, il oſta à Pallas le maniement de ſes finances que Claude luy avoit donné. Il luy accorda neanmoins qu'on ne le pourroit rechercher pour le paſſé. 'Ainſi Pallas perdit ſa toute puiſſance, mais conſerva ſes richeſſes immenſes juſques à ſa mort, qu'elles avancerent à ce qu'on crut, parceque Neron vouloit eſtre ſon heritier. Il mourut en l'an 62: [& peu auparavant] 'il avoit encore ſauvé par ſon credit ſon frere Felix contre les juſtes plaintes des Juifs. [a] On remarque qu'ayant eſté accuſé d'avoir formé quelque conſpiration contre Neron, & de s'en eſtre ouvert à ſes affranchis, il eut l'inſolence de répondre qu'il ne ſe rabaiſſoit pas juſqu'à parler à ſes domeſtiques, ſe contentant de leur faire ſavoir ſa volonté par des ſignes & des geſtes, ou par écrit quand les ſignes ne ſuffiſoient pas. 'Ce fut Seneque qui le tira de cette accuſation.

Tac. ann. 13. c. 13. p. 200.

c. 14. p. 200.

an. 14. c. 65. p. 240.

Joſ. ant. l. 20. c. 7. p. 696. l.

[a] Tac. an. 13. c. 23. p. 205.

Dio, val. p. 686.

&c. 'La diſgrace de Pallas fut tres ſenſible " à Agrippine: elle fit eclater partout ſes cris & ſes plaintes, & menaça ouvertement de faire declarer Britannicus Empereur. Neron crut avoir ſujet &c. de le craindre, & Britannicus ſe ſentoit deja aſſez " fort pour faire trembler Neron. Il devoit bientoſt entrer dans ſa quinzieme annee, ["qui pouvoit commencer au mois de fevrier.] 'Et c'eſtoit le temps où l'on prenoit la robe virile, comme pour quitter les amuſemens de l'enfance, & entrer dans les affaires ſerieuſes des hommes.

Tac. an. 13. c. 14. p. 200. 201.

c. 15. p. 201.

V. Claude note 1.

an. 12. c. 41. p. 185. not 95.

an. 13. c. 15. p. 201 Suet. l. 6. c. 33. p. 620.

'L'ambition de regner contraignit donc Neron de ſe rendre coupable de la mort d'un innocent & d'un frere. Mais n'oſant pas commander ouvertement de tuer une perſonne de cette qualité, à qui on n'avoit rien à reprocher, il reſolut de le faire empoiſonner, & en chargea un Julius Pollio Tribun d'une cohorte Pretorienne, qui avoit en ſa garde cette fameuſe Locuſta qu'on avoit déja employée [pour perdre Claude.] Le poiſon luy fut donné par ſes propres" precepteurs: car il y avoit longtemps [qu'Agrippine] avoit donné ordre qu'il n'euſt auprés de luy que des gents ſans foy & ſans honneur. Il ne fit pas d'effet, ſoit qu'il n'en duſt pas faire ſitoſt, ſoit qu'eſtant foible il euſt eſté emporté "par quelque cauſe naturelle.

*educatoribus.*

*exclusâ alvo.*

Ibid.

'Neron qui ne vouloit point de retardement dans ce crime, menace Pollion, commande d'executer Locuſta condannée depuis longtemps, croyant qu'ils avoient preferé leur ſureté à la ſienne, & qu'ils avoient donné un poiſon plus lent afin qu'on s'en doutaſt moins. Ils promettent d'en donner un qui emporteroit le Prince en un inſtant, & le font cuire dans une chambre proche de celle de Neron & en ſa preſence. 'On le donna à Britannicus lorſqu'il mangeoit avec Neron meſme à une table à part, ſelon ce qui s'obſervoit alors pour les enfans de qualité. Mais pour empeſcher que celui qui devoit faire l'eſſai pour Britannicus, ne fuſt auſſi empoiſonné, & la trahiſon decouverte, on luy donna le verre du Prince ſans poiſon; mais un peu trop chaud; de ſorte que l'ayant preſenté aprés en avoir gouſté, & Britannicus ayant dit qu'il eſtoit trop chaud, on y verſa de l'eau froide où eſtoit le poiſon. 'On aſſure qu'Alexandre le Grand avoit eſté empoiſonné de la meſme ſorte.

Tac. c. 16. Suet. p. 621.

Tac. n. 45.

c. 16. p. 202. Suet. p. 621.

'Des que Britannicus eut commencé à boire, le poiſon ſaiſit tellement tous ſes membres, qu'il tomba par terre, ayant perdu en un inſtant le ſentiment & la parole. Les aſſiſtans s'étonnent, & quelques imprudens ſe retirent. Mais les plus habiles demeurent "ſans branler, jettant ſeulement les yeux ſur l'Empereur. Neron ſans ſe troubler & ſans changer ſeulement de poſture, dit que ce n'eſtoit qu'un accés du mal caduc auquel Britannicus eſtoit ſujet des ſon enfance, [comme Agrippine en faiſoit courir le bruit depuis longtemps,] & qu'il reviendroit peu à peu. Ainſi aprés quelque ſilence on recommença à manger. Agrippine & Octavia eſtoient preſentes, & cachoient l'une & l'autre leur étonnement & leur douleur. Car quoiqu'Octavia fuſt encore fort jeune, elle avoit appris des l'enfance à diſſimuler ſa joie, ſa triſteſſe, tous

*deſixit.*

ſes ſentimens. Mais quelque violence que ſe fiſt Agrippine, ſa crainte & ſon abatement paroiſſoient aſſez, pour faire juger qu'elle n'eſtoit pas moins innocente qu'Octavia meſme. Et veritablement elle perdoit ſa derniere reſſource par cette mort, & jugeoit que ce crime eſtoit un degré pour aller juſqu'au parricide.

'Des la nuit ſuivante Britannicus expira, & ſes funerailles déja toutes preparées, furent faites la meſme nuit avec peu de magnificence, au milieu d'une grande pluie, qui fit dire au peuple que le ciel deteſte toujours ces crimes, de quelque pretexte que les hommes taſchent de les colorer. 'Dion écrit que le corps de Britannicus eſtant devenu tout noir par la force du poiſon, Neron le fit blanchir avec du plaſtre: mais que durant qu'on le portoit, la pluie fit tomber ce plaſtre encore tout frais, & qu'ainſi chacun fut convaincu par ſes propres yeux du crime qu'on avoit voulu cacher. 'Locuſta eut pour ſa recompenſe la liberté, de belles terres, & des diſciples. [a] La mort de Britannicus éteignit entierement la celebre famille des Claudes.

Tac. c. 17. p. 202.

Dio, l. 61. p. 692. 693.

Suet. l. 6. c 33. p. 621.

a Tac. an. 13. c. 17. p. 202.

'Neron fit enſuite de grandes largeſſes à ſa mere & à ceux qui eſtoient le mieux auprés de luy, comme pour acheter leur approbation ou leur ſilence. On s'étonna de ce que des perſonnes qui faiſoient profeſſion d'une vertu plus auſtere que les autres, [c'eſt à dire viſiblement Burrhus & Seneque,] voulurent bien avoir part à cette diſtribution. Mais il ne leur eſtoit peuteſtre pas libre ni ſeur de le refuſer.

c. 18. p. 202.

'On pretend que la mort de Britannicus [les decouragea tellement,] qu'ils ne s'appliquerent plus au bien public avec le meſme ſoin qu'auparavant, ſe tenant bienheureux s'ils ſe pouvoient conſerver eux meſmes, & maintenir l'Empire dans un état un peu ſupportable. [Ils voyoient bien que toute la peine qu'ils prenoient pour l'education de Neron eſtoit inutile.] Et en effet, ce prince s'abandonna deſlors à toutes ſes paſſions avec un entier debordement. 'Il ne laiſſoit pas de faire paroiſtre quelque zele pour la juſtice, & il en tiroit vanité; mais les autres s'en moquoient, ſur tout quand on le vit peu aprés la mort de Britannicus, condanner un Chevalier nommé Antoine comme empoiſonneur, & faire bruler publiquement ſes poiſons.

Dio, val. p. 682.

p. 682. 685.

## ARTICLE IV.

*Calomnie contre Agrippine, qui la rétablit un peu: Neron court les rues, & y eſt battu.*

Dio, val. p. 685. Tac. an. 12. c. 18. p. 202, 203. Suet. c. 34. p. 621, 622.

AGRIPPINE deſtituée du ſecours qu'elle eſperoit de Britannicus, ſongeoit à en chercher d'autres, comme on le jugeoit aiſement par ſa conduite. Cela obligea Neron à luy oſter &c. la garde Romaine & Allemande qu'elle avoit toujours eue comme femme & puis comme mere de l'Empereur. Il la fit auſſi ſortir du palais pour aller demeurer en la maiſon d'Antonia [ſa grand-mere,] où il ne l'alloit voir que bien accompagné, & ſe retiroit

Tac. an. 13. c. 19. p. 203. Dio, l. 61. p. 693. b. c.

'aprés le premier compliment. 'On vit alors combien toute cette *poſt breve oſculum.* imagination de puiſſance & de credit eſt vaine & fragile. La Cour d'Agrippine s'evanouit en un moment. On fuit ſa rencontre, ou on la quitte auſſitoſt. Perſonne ne la conſole, perſonne ne la viſite que quelques femmes, qui le font peuteſtrre autant par haine [& pour raporter ce qu'elle diroit,] que par devoir & par amitié.

Tac. c. 19. 20. p. 203. 204.

'Car l'une d'elles nommée Junia Silana, la fit accuſer par Paris celebre comedien, de vouloir epouſer Rubellius Plautus, qui avoit Auguſte pour triſayeul auſſi bien que Neron, afin de le faire declarer Empereur. Neron ſembloit ſe rejouir d'avoir occaſion de ſe défaire de ſa mere: & ſans autre examen, il eſtoit deja reſolu de la faire tuer avec Plautus, ſi Burrhus en luy promettant d'en eſtre luy meſme l'executeur en cas qu'elle ſe trouvaſt coupable, ne luy euſt fait comprendre qu'il eſtoit injuſte de condanner les moindres perſonnes ſans les entendre, & ſur des denonciations

c. 21. p. 204.

auſſi peu appuyées que celle-là. 'Ainſi Neron conſentit que Burrhus l'allaſt trouver avec Seneque, & quelques affranchis, pour s'aſſurer de ſon innocence ou la punir de ſon crime.

p. 204. 205.

'Elle ſe juſtifia avec ſa fierté ordinaire, & obtint de voir ſon fils, à qui elle ne parla ni de ce dont on l'accuſoit, comme ſi elle &c. euſt eu beſoin de ſe juſtifier, ni de ce qu'elle avoit fait pour luy, depeur qu'elle ne ſemblaſt luy reprocher [quelque ingratitude.] Mais elle demanda & obtint la punition des accuſateurs, & des

c. 22. p. 205.

graces pour ſes favoris. 'Silana fut bannie, d'autres releguez ou punis du dernier ſupplice. Paris echapa parcequ'il ſervoit au divertiſſement du Prince. & entre les favoris d'Agrippine, Fenius Rufus eut l'intendance des vivres, C. Balbillus le gouvernement d'Egypte, & P. Anteius la promeſſe de celui de Syrie, où on ne

le laiſſa pas neanmoins aller. [ Nous reſervons à achever le reſte de l'hiſtoire d'Agrippine lorſque nous parlerons de ſa mort.

Voilà ce qu'eſtoit Neron ] 'lorſqu'il ſe vantoit de n'avoir pas repandu une goute de ſang, comme nous l'apprenons des livres de la clemence, 'que Seneque luy adreſſa lorſqu'il eſtoit déja entré dans la 19e année de ſon age, [c'eſt à dire à la fin de 55, ou un peu aprés.] Seneque luy repreſente dans tout cet ouvrage, combien il eſt utile & important à un prince d'avoir de la bonté pour tout le monde, & de pardonner ſouvent aux coupables mêmes, bien loin de maltraiter jamais les innocens. Il ſuppoſe que c'eſt ce que Neron avoit pratiqué juſques alors: [ & il pouvoit l'avoir fait à l'égard des particuliers.] 'Il y rapporte une parole celebre de ce prince ſur le ſujet de deux voleurs condannez à mort par Burrhus. C'eſtoit l'ordre que l'Empereur ſignaſt le billet où on marquoit le nom de ceux qui devoient eſtre executez par ordre du Prefet du Pretoire, & le ſujet de leur condannation. Burrhus luy ayant donc preſenté le billet à ſigner, il differa pluſieurs fois de le faire; & enfin comme Burrhus l'en preſſoit encore, il dit tout haut: Je voudrois ne ſavoir pas écrire.

Sen. de clem. l. 1. c. 11. p. 319. d.

c. 9. p. 318. c.

l. 2. c. 1. p. 325. b | Suet. l. 6. c. 10. p. 582.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 56, DE NERON 2, 3.

*'Q. Voluſius Saturninus, & P. Cornelius Scipio, Conſuls.*

Tac. an. 13 c. 25. p. 205 | not. 75 | Idat | Phleg. c. 27. p. 53.

[a] C'eſt en cette année que Tacite remarque la folie de Neron, qui couroit la nuit les rues de Rome avec peu de ſuite, & deguiſé en eſclave. Il alloit boire dans les tavernes, & puis ſe divertiſſoit à 'battre, à voler, & meſme à tuer ceux qu'il rencontroit. Il y fut quelquefois luy meſme battu; & il y paroiſſoit ſouvent ſur ſon viſage, quoiqu'il euſt une drogue dont il ſe ſervoit pour oſter ces marques ſi honteuſes du dereglement de ſon eſprit. Ayant une fois voulu faire inſulte à la femme d'un Senateur nommé Julius Montanus, il en fut fort maltraité, & preſque tué, dit Suetone: de ſorte qu'il fut pluſieurs jours ſans s'oſer montrer. Il ne témoigna point en eſtre faſché contre Montan, tant qu'il crut qu'on ne ſavoit point que ce fuſt luy. Mais Montan l'ayant ſceu enfin, & luy ayant écrit pour luy en demander pardon, il » dit ſeulement: Quoy? il m'a frappé, & il eſt encore en vie? Et ſur cela Montan fut contraint de ſe tuer. Tout le monde ſceut bientoſt que c'eſtoit l'Empereur qui faiſoit ces deſordres: de ſorte qu'on n'oſoit plus ſe défendre ni contre luy, ni contre pluſieurs autres qui imitoient ſon exemple, & qu'on ne pouvoit diſtinguer de luy. Depuis neanmoins qu'il eut eſté battu par

[a] Tac. c. 25. p. 205 | Suet. l. 6 c. 26. p. 608 | Dio, l. 61. p. 693. d | Plin. l. 13. c. 22. p. 335. b.

&c.

Montan, il ſe fit accompagner ou ſuivre de loin par des officiers & des ſoldats.

Tac. an. 13. c. 25. p. 205 | Suet. l. 6. c. 16. 26. p. 592. 609 | Dio, val. p. 685.

'Il prenoit auſſi plaiſir à faire entrebattre le peuple pour les comediens. Il jettoit luy meſme des pierres avec les autres, & bleſſa une fois un Preteur. Ce deſordre alla enfin ſi loin, qu'il fallut chaſſer les comediens de l'Italie, & faire garder le theatre par des ſoldats; ce que Neron avoit oſté d'abord.

Tac. c. 24. p. 205.

a c. 28. 29. p. 207 | exc. b. p. 204.

[a Le Senat reſſerra cette année le pouvoir des Tribuns du peuple & des Ediles. Neron oſta aux Queſteurs la garde du threſor & des *regiſtres, & la donna à des Prefets, qu'il choiſiſſoit entre ceux qui avoient eſté Preteurs.

*tabularum.

c. 30. p. 208 | n. 95.

'Tacite remarque comme un prodige, que L. Voluſius Saturninus, qui mourut cette année agé de 93 ans, ait pu vivre ſi longtemps au milieu de tant de tyrans, eſtant riche, homme d'honneur, & eſtimé de tout le monde. Lipſe ſe fondant ſur quelques endroits de Pline le jeune, croit qu'il eſtoit Preteur de Rome, & qu'il eſtoit devenu pere de Q. Voluſius Conſul de cette année meſme, eſtant agé de plus de 62 ans.

Onu. in faſt. p. 202. c.

'On trouve que Neron prenoit le titre d'Imperator pour la ſeconde fois dans la ſeconde année de ſon regne: [mais on n'en trouve pas le ſujet.]

## ARTICLE V.

### *Neron fait diverſes actions populaires, bannit neanmoins Sylla: Poppée s'introduit à la Cour.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 57, DE NERON 3, 4.

Tac. an. 13. c. 31. p. 208.

'*Nero Auguſtus II, & L.* [*Calpurnius*] *Piſo, Conſuls.*

[CE Luſius Piſo eſtoit frere de Caius dont nous verrons la fin funeſte ſur l'an 65.] 'Pour Lucius il ne mourut qu'aprés tous les Senateurs dont il avoit pris l'avis eſtant Conſul.

Plin. l. 3. ep. 7. p. 171 | not.

V. Veſpaſien § 3.

Tac. p. 208 | Suet. l. 6. c. 14. p. 589.

'Il y eut peu d'evenemens conſiderables en cette année, en laquelle Neron fut Conſul durant ſix mois. [b] Onuphre marque que Ducennius Geminus, & Pompeius Paulinus commencerent enſuite leur Conſulat au premier jour de juillet. [c] Et il paroiſt par un endroit de Tacite, qu'ils ont eſté Conſuls aprés L. Piſo, avant l'an 62. [Mais c'eſt tout ce qu'on en ſçait.]

[b] Onu. in faſt. p. 202. f.

[c] Tac. an. 15. c. 19. p. 246.

an. 12. c. 31 p. 208 | Suet. l. 6. c. 10. p. 582.

'Neron fit en ce temps-ci quelque liberalité au peuple, & abolit un impoſt du vingt-cinquieme denier, mis ſur les eſclaves

*congiarium &c.*

que

que l'on vendoit. Il défendit auſſi aux Gouverneurs des provinces de faire repreſenter aucun ſpectacle, ſachant qu'ils ne donnoient ſouvent ces divertiſſemens au peuple, que pour couvrir par une vaine reputation de magnificence les fautes de leur adminiſtration, & qu'ainſi leur liberalité & leur avarice ruinoient egalement les provinces.

'Pomponia Græcina femme d'Aulus Plautius qui avoit conquis l'Angleterre, fut accuſée de ſuivre une ſuperſtition étrangere, dit Tacite; ce qui ſe peut entendre du Chriſtianiſme, [que S. Pierre ou ſes diſciples établiſſoient alors à Rome.] Elle fut remiſe ſelon l'ancienne coutume, au jugement de ſon mari. Plautius aſſembla ſes parens, examina l'affaire avec eux, & declara ſa femme innocente. [Cette dame avoit eſté fort unie avec] Julie petite-fille de Tibere: & Meſſaline ayant fait mourir Julie [en l'an 43,] elle paſſa dans la douleur, & avec des habits de deuil, tout le reſte de ſa vie, qui fut de quarante ans. On n'oſa l'en punir du vivant de Claude: depuis on l'en eſtima & on l'en loua. Tac. an. 13. c. 32. p. 208 [n. 101] Sueur, c. 1 p. 222. V. Claude § 13.

'P. Celer Intendant en Aſie fut accuſé de pluſieurs crimes par la province. Mais parcequ'il avoit ſervi de miniſtre pour la mort de [Marcus] Junius Silanus, ce crime couvrit tous les autres, & Neron qui ne pouvoit l'abſoudre, ne voulut pas le condamner, il differa de le juger juſqu'à ce qu'il mourut de vieilleſſe. Tac. c. 1. p. 96 [33. p. 208. 209.

'Eprius Marcellus pourſuivi par les Lyciens, fut abſous quoique coupable: & la brigue l'emporta tellement ſur la juſtice, que meſme quelques uns des accuſateurs furent bannis. c. 33. p. 209.

'Les Ciliciens réuſſirent mieux dans la pourſuite de Coſſutianus Capito, qui fut condanné de peculat. Son accuſateur parla en grec, & luy reprocha " d'avoir honte de témoigner quelque crainte pour Ceſar. [Combien de Chrétiens rougiſſent de craindre Dieu?] p. 209 [n. 104.

*erubeſcit Cæſarem timere.*

## L'AN DE JESUS-CHRIST 58, DE NERON 4, 5.

*'Nero Auguſtus III, & Valerius Meſſala, Conſuls.* Tac an. 13. c. 34. p. 209.

[a] Ce troiſieme Conſulat de Neron ne fut que de quatre mois. [b] Meſſala ſon collegue eſtoit illuſtre par ſa naiſſance, mais peu accommodé. C'eſt pourquoy Neron luy donna une " penſion conſiderable. Il fit la meſme grace à d'autres, mais qui le meritoient moins, s'eſtant rendu pauvres par leurs debauches. [a] Suet. l. 6. c. 14. p. 189. [b] Tac. c. 34. p. 209 Suet. c. 10. p. 582.

*quingenis ſeſterciis.*

'P. Suilius qui eſtoit devenu puiſſant & odieux ſous Claude en vendant ſon eloquence pour opprimer un grand nombre de per- Tac. c. 42, 43. p. 211. 212.

 L'an de J.C. 58, de Neron 4, 5.

ſonnes, ſuccomba enfin ſous la haine publique, & fut relegué dans les iſles Baleares [ſur la coſte d'Eſpagne.] Il voulut ſe défendre par les ordres qu'il diſoit avoir receus de Claude & de Meſſaline. Mais Neron declara qu'il voyoit par les memoires du premier qu'il n'avoit jamais obligé perſonne à ſe rendre accuſateur: & on jugea qu'il falloit punir les miniſtres des cruautez, qui aprés s'eſtre enrichis par leurs crimes, en rejettoient la faute ſur d'autres. Outre cela il s'eſtoit rendu coupable de beaucoup
c. 42 p 211.212. de concuſſions dans le gouvernement de la province d'Aſie. 'Il paroiſt que Seneque fut ſa principale partie; "& ſa reputation en *non ſine invidia.*
receut quelque tache par les reproches vrais ou faux que Suilius luy fit de ſon avarice & de ſon adultere avec Julie. 'On luy
Sen. p. 101. 102. attribue une medaille " où il eſt nommé M. Suilius. *&c.*

Tac. an. 13. c. 44. p. 213. 'On vit en ce temps-ci un affranchi vouloir prendre ſur luy un crime capital commis par Octavius Sagitta ſon maiſtre. Mais la verité fut reconnue.

c. 47. p. 213. 214. [Au contraire] 'Cornelius Sylla fut relegué à Marſeille ſur une fauſſe accuſation. Son genie bas & timide eſtoit incapable de rien entreprendre. Cependant Neron le craignoit, & attribuoit ſa froideur & ſa ſtupidité naturelle à fineſſe & à diſſimulation. Les courtiſans bien aiſes de favoriſer les ſentimens du prince, firent faire à Sylla des conſpirations ſans qu'il en euſt ſeulement
an. 14. c. 57. p. 258. la penſée; & aprés l'avoir fait bannir, 'ils porterent enfin Neron juſqu'à le faire tuer en l'an 62, ſous pretexte que ſon nom meſme luy donnoit du credit, & que n'ayant point de bien, il en eſtoit plus hardi à tout entreprendre. [Ce Sylla eſt apparemment
an. 13. c. 23. p. 205. celui meſme] 'qui avoit epouſé Antonia fille de Claude. [Et neanmoins Tacite ne met point ce mariage entre ſes crimes.]

c. 50. p. 214. Comme le peuple faiſoit alors de grandes plaintes contre les partiſans, Neron ſongea à oſter entierement "les douanes, pour *veſtigalia. portoria.*
faire un preſent vraiment magnifique au genre humain. On ne manqua pas de louer une penſée ſi genereuſe: mais on luy repreſenta que les douanes eſtoient une choſe tres ancienne; que s'il les oſtoit, on demanderoit de meſme l'abolition "des autres *tributorum.*
impoſts; que cependant l'Etat ne pouvoit pas ſubſiſter ſans revenu; qu'il ſuffiſoit de donner des bornes à l'avarice des partiſans, afin que "leur tyrannie ne rendiſt pas inſupportable une *acerbitas.*
choſe qui ne l'eſtoit pas par elle meſme.

c. 51. p. 214. 'Neron ſe contenta donc d'ordonner que les reglemens faits pour chaque ferme ſeroient affichez, en ſorte que chacun en puſt avoir connoiſſance; Que ce qu'on auroit manqué à lever,

ne ſe pourroit demander que dans l'an; Qu'il n'y auroit point de jour auquel on ne puſt porter ſes plaintes contre les partiſans devant les magiſtrats, ſoit à Rome, ſoit dans les provinces. Mais ces edits & quelques autres non moins equitables qu'on fit alors, ne furent pas longtems obſervez.

'Suetone dit qu'il diminua ou abolit entierement divers impoſts dont le peuple eſtoit trop chargé. [a] L'abolition qu'il fit du quarantieme, du cinquantieme, & de quelques autres exactions illicites, duroit encore ſous Trajan: 'mais ces impoſts furent rétablis depuis. 'Neron ſoulagea encore par quelques graces les provinces qui fourniſſoient le blé à Rome, & les marchands qui l'apportoient.

Suet. l. 6. c. 10. p. 581. [a] Tac. c. 51. p. 214. n. 145. c. 51. p. 214. 215.

'Il accorda auſſi la grace de Pomponius Silvanus, au credit & aux ſollicitations puiſſantes de ceux qui le favoriſoient, parcequ'il eſtoit riche, ſans enfans, & déja agé. Mais Pomponius ſurvéquit ceux qui luy avoient ſauvé ſes richeſſes dans l'eſperance d'en heriter. 'Othon qui regna enſuite, fut peuteſtre de ce nombre. [b] Pomponius eſtoit accuſé par la province d'Afrique dont il avoit eſté Proconſul.

c. 52. p. 215. Suet. v Oth. c. 2. p 689. [b] Tac. c. 52. p. 215.

'Neron s'engagea cette année dans l'amour de Poppæa Sabina, auſſi pernicieux à Rome par les malheurs qu'il cauſa, que deteſtable en luy meſme par ſon impudicité. Cette femme, fille d'une autre Poppée, ['que Meſſaline avoit fait mourir en l'an 47,] avoit toutes ſortes d'avantages, hormis qu'elle n'avoit point d'honneur. Elle feignoit meſme de la modeſtie & de la religion. [c] Othon ſon mari qui l'avoit fait connoiſtre à Neron, perdit auſſitoſt la familiarité de ce prince qu'il poſſedoit auparavant, & fut reduit à quitter Rome pour ne pas faire de jalouſie, ſe trouvant heureux de ce que Neron, ſoit pour garder encore quelques meſures, ſoit à la recommandation de Seneque ami d'Othon ſelon Plutarque, ſe contenta de l'envoyer gouverner la Luſitanie, où il s'acquit autant d'eſtime qu'il en avoit peu acquis à Rome. 'Il y paſſa les dix dernieres années du regne de Neron: & peu de mois aprés qu'il en fut revenu, il fut fait Empereur. [Nous verrons dans la ſuite que Poppée obligea Neron à répudier ſa femme Octavia, pour prendre ſa place.]

c. 45. p. 213. V. Claude § 16. Joſ. ant. l. 20. c. 7. p. 697. f. [c] Tac. c. 46. p. 213. hiſt. l. 1. c. 13. p. 9. Suet. v. Oth. c. 3 p. 689. 690. Plut v. Gal. p 1503. Suet. in Oth. c. 3. p. 690.

'On remarque que le figuier ſous lequel on pretendoit que Remus & Romulus avoient eſté allaittez par une louve il y avoit 830 ans, ſe ſecha preſque tout à fait cette année, ce qu'on regardoit comme un preſage funeſte, & puis repouſſa de nouvelles branches.

Tac. an. 13. c. 58. p. 217.

## ARTICLE VI.

### *L'Armenie eſt conquiſe par Corbulon.*

[LE regne de Néron avoit eſté juſques ici aſſez paiſible à l'égard des guerres étrangeres.] Tac. an. 13. c. 6-9 p. 198. 199. 'Des l'an 54 on avoit eu peur des Parthes, qui s'eſtoient emparez de l'Armenie. Mais Neron y ayant envoyé Domitius Corbulo, le plus experimenté & le plus ſage capitaine que les Romains euſſent alors, Vologeſe Roy des Parthes ou craignant la valeur de ce General, ou embaraſſé par Vardane ſon fils qui ſe revolta alors contre luy, retira ſes troupes de l'Armenie en l'an 55, & donna des oſtages pour témoigner qu'il vouloit entretenir la paix, ou qu'il ne vouloit pas encore faire la guerre. 'La guerre ne laiſſa pas de continuer, mais foiblement juſqu'à cette année, entre les Romains & Tiridate, "que Vologeſe ſon frere avoit fait Roy d'Armenie [des l'an 51.] Et c'eſtoit pour luy oſter cette couronne, ou l'obliger de la recevoir de Neron, que les Romains luy faiſoient la guerre. 'Les Armeniens qui avoient deputé à l'Empereur en l'an 54, 'appelloient tout enſemble les Parthes & les Romains, ſans avoir de fidelité ni pour les uns ni pour les autres, quoique naturellement ils euſſent plus d'inclination pour les Parthes.

e. 34. p. 209. c. 5. p. 198. c. 34. p. 209. V. Claude § 25.

'La plus grande peine de Corbulon fut de retablir le courage & la diſcipline parmi les troupes, "nourries durant la paix dans les delices de la Syrie. Il y travailla par ſon exemple, & par une exacte ſeverité: '& par ce moyen avec deux legions & tres peu d'auxiliaires, "il ſoutint toute la puiſſance des Parthes. Il fit camper toutes les troupes ſous les tentes durant l'hiver, [qui commença en l'an 55,] & qui fut ſi rude que quelques ſoldats y moururent gelez dans les corps de garde: & d'autres y perdirent divers membres, que le froid leur faiſoit tomber. 'Lorſque le printemps fut venu, quelques troupes ayant combatu ſans ſon ordre, ou ayant laſché le pié, il les obligea de camper hors du retranchement ſelon l'ancienne diſcipline des Romains, juſqu'à ce qu'elles euſſent effacé leur faute par la valeur qu'elles témoignerent enſuite 'Il fit dechirer par un ſergent la cotte d'armes d'Æmilius Rufus Colonel de Cavalerie qui avoit auſſi manqué de cœur en une rencontre; & il l'obligea de demeurer quelque temps en cet état à la vue de tout le monde.

c. 35. p. 209. &c. Front. ſtr. l. 4. c. 2. p. 81. a Tac. c. 35. p. 209. *Parthos ſuſtinuit* c. 36. p. 209. 210 [illegible] Front. ſtr. l. 4. c. 1. p. 78. Front. ſtr. l. 4. c. 1. p. 79.

'Les années 55, 56, & 57, ſe paſſerent ainſi dans une guerre qui eſtoit plutoſt un brigandage. Mais elle s'échaufa tout à fait des Tac. c. 34. 37. p. 209. 210.

le commencement de celle-ci. Tiridate maiſtre des principales places couroit partout ſans s'arreſter nulle part, depeur d'en venir à un combat. Corbulon de meſme le fit attaquer en divers endroits par Antiochus [Roy de Comagene,] par Pharaſmane Roy d'Iberie, & par des peuples que Tacite appelle les Iſiques. Tiridate commença alors à ſe plaindre qu'on violoit la paix confirmée depuis peu avec Vologeſe, qui ne manqueroit pas d'en marquer ſon reſſentiment. 'Mais on craignoit peu Vologeſe embaraſſé à punir les Hircaniens qui s'eſtoient revoltez contre luy: & on repondit à Tiridate que s'il vouloit avoir l'Armenie, il falloit qu'il la demandaſt à l'Empereur. c. 37. p. 201 [a]n. 14 c. 25. p. 228.

'On parla d'une entrevue, ou Tiridate pretendoit ſurprendre Corbulon; mais celui-ci n'eſtoit pas pour eſtre ſurpris. Ainſi Tiridate vint ſeulement ſe montrer, & ſe retira auſſitoſt. 'Il ne reuſſit pas mieux à ſurprendre quelques convois. 'Mais Corbulon l'étonna tout à fait lorſqu'en un ſeul jour il ſe rendit maiſtre de trois chaſteaux, & enſuite de pluſieurs autres, puis marcha droit à Artaxata qui eſtoit la capitale de l'Armenie. 'Tiridate le voulut attaquer en chemin; mais ne trouvant point d'endroit aſſez foible, il ſe retira dans la Medie: '& ceux d'Artaxata abandonnez, ſe rendirent aux Romains avant qu'ils euſſent eu le loiſir de les attaquer. On ſauva le peuple; mais Corbulon fit raſer la ville, & y mit le feu, n'ayant pas aſſez de monde pour la garder. 'Quelques années aprés, Tiridate la rebaſtit. an. 13. c. 38. p. 210. c. 39. p. 210. p. 210. 211. c. 40. p. 211. c. 41. Euſ. Æg. ad. p. 340. 1.

'Avant que les ennemis étonnez euſſent repris cœur, Corbulon mena ſes troupes vers une autre ville [celebre] de l'Armenie, nommée Tigranocerta [ce qu'il ne fit apparemment "qu'en l'an 59.] 'La marche fut longue & difficile: mais des que l'on approcha, les habitans envoyerent aſſurer de leur obeiſſance. 'Le chaſteau tint quelque temps, & fut pris d'aſſaut. Voilà comment Tacite raporte la priſe de cette ville: [& il n'eſt pas aiſé de l'accorder avec Frontin,] 'qui dit que Corbulon y mit le ſiege, [ſi l'on ne veut dire qu'il a confondu le chaſteau & la ville.] Cet auteur ajoute que Corbulon ayant jetté dans la ville avec une machine la teſte d'un ſeigneur qui avoit eſté pris, cette teſte tomba au milieu des principaux qui tenoient conſeil; ce qui les ayant effrayez, ils ſe haſterent de ſe rendre. 'Xiphilin dit que Tigranocerta ſe rendit volontairement auſſibien qu'Artaxata. Tac. an 14. c. 23. p. 217. 228. &c. c. 24. p. 228 c. 25. p. 228. Front. ſtr. l. 2. c. 9. p. 53. Dio, l. 62. p. 712. d [Euſ. Æg. ad. p. 340. 1.

[a]Tiridate voulut rentrer dans l'Armenie: mais Corbulon l'en chaſſa une ſeconde fois, & acheva la conqueſte de ce pays, en ſorte qu'en l'an 60 il en eſtoit entierement maiſtre. [a] Tac. an. 14. c. 26. p. 228.

## ARTICLE VII.

### *Troubles du coſté du Rhein: Feux terreſtres.*

Tac. an. 13. c. 53. p. 215.

POUR revenir à l'an 58, Tacite y raporte diverſes choſes arrivées vers le Rhein, [mais dans la ſuite de pluſieurs années.] Il remarque d'abord que Paulinus Pompeius, & L. Vetus, Generaux des armées de Germanie, n'ayant point d'ennemis à combatre [en l'an 55,] occupoient leurs troupes à divers travaux. Paulin qui commandoit dans la baſſe Germanie, acheva une digue commencée 63 ans auparavant par Druſus [1], pour empeſcher le Rhein de ſe repandre dans les Gaules. Mais Civilis chef des Hollandois la ruina 13 ans aprés. On croit qu'elle eſtoit vers Wickte Duerſtede audeſſus d'Utrecht.

Buch. de Belg. l. 5. c. 5. § 2. p. 163.

Tac. an. 11. c. 53. p. 215 [in. 152.

'Vetus de ſon coſté entreprit de joindre la Sône à la Moſelle, pour faciliter le commerce de la Mediterranée avec l'Ocean ſeptentrional: ce qui euſt eſté une grande commodité pour les Gaules. Mais Ælius Gracilis ou Gracchus gouverneur de la Belgique [où eſt la Moſelle,] ne voulut point qu'il amenaſt ſes troupes dans ſa province, & luy dit que ce ne ſeroit pas meſme bien faire ſa cour de ſe rendre conſiderable, & de ſe faire aimer des peuples par une ſi belle entrepriſe. Dans le vray, c'eſt qu'il en eſtoit jaloux.

c. 54. 56. p. 215 [n. 154 | Phleg. mir. c. 27. p. 93.

'Vibius ou Dubius Avitus avoit ſuccedé à Paulin, & T. Curtilius Mancias à Vetus des l'an 56. De leur tems les Friſons vinrent occuper & cultiver audeça du Rhein diverſes terres qu'on laiſſoit incultes, & où on envoyoit ſeulement quelquefois les troupeaux & les chevaux des ſoldats Romains, à qui on les avoit données. Avitus s'offrit de les y laiſſer s'ils l'obtenoient de Neron. Les deputez qu'ils avoient envoyez à Rome pour cela, eſtant un jour allez au theatre, y virent quelques étrangers aſſis avec les Senateurs: comme on leur eut dit que c'eſtoient les ambaſſadeurs des nations les plus braves, & les plus unies avec les Romains, ils s'allerent auſſitoſt placer avec eux, & dirent que les Allemans ne cedoient à perſonne la gloire de la fidelité & du courage. Et cette liberté fut fort bien receue. Cependant Neron leur refuſa l'établiſſement qu'ils demandoient, & Avitus les en chaſſa par force.

1. Druſus eſt mort l'an 745 de Rome, *V. Auguſte § 9.* Ainſi Paulin commandoit dans la Germanie dés l'an 808 de Rome au pluſtard, c'eſt a dire des l'an 55 de J. C.

'Les Anſibares chaſſez par les Cauques, occuperent enſuite les meſmes terres, appuyez par pluſieurs peuples d'Allemagne, qui avoient compaſſion de leur miſere. Ils prierent les Romains d'en avoir auſſi pitié, & de ne leur pas refuſer des terres qu'ils laiſſoient inutiles. Ils leur repreſenterent qu'il y avoit aſſez pour eux & pour les troupeaux des ſoldats qu'on y envoyoit quelquefois. Avitus n'eut rien à repondre, ſinon qu'il falloit ſubir la volonté du plus fort. Il offrit en particulier des terres à Boiocalus chef des Anſibares, qui depuis 50 ans avoit porté les armes pour les Romains. Mais Boiocalus s'en offenſa, comme ſi on euſt voulu acheter de luy une trahiſon. Cependant les autres Allemans n'oſoient aſſiſter les Anſibares, de peur de s'attirer les Romains qui les menaçoient de deux coſtez. Ainſi ces miſerables furent contraints de ſe retirer parmi les Uſipes, les Tubantes, les Cattes, & les Queruſques : & comme perſonne ne les vouloit recevoir, ce qu'ils avoient de jeuneſſe perit par l'épée, & le reſte fut partagé comme un butin. c. 55. 56. p. 216. 217.

'Le meſme été, [qui peut eſtre celui de l'an 58,] les Cattes furent défaits par les Hermondures, qui avoient voué leurs ennemis à Mars & à Mercure. C'eſt pourquoi ils ſe crurent obligez par un devoir de conſcience [ digne de ceux qu'ils adoroient, ] de tuer tout ce qu'ils purent attraper d'hommes & de chevaux. Le ſujet de leur guerre eſtoit la ſainteté [ pretendue, & le profit réel ] d'une riviere voiſine des uns & des autres, dont l'eau eſtoit propre à faire du ſel. 'On croit que c'eſt celle de Sala [ dans la haute Saxe, ] qui vient ſe decharger dans l'Elbe. [Elle garde encore aujourd'hui le meſme nom.] c. 57. p. 217. n. 162 | Buch. de Belg. l. 5 c. 5. § 6. p. 163.

'Tacite ajoute que dans le pays des Juhons, [que Sanſon place audelà du Rhein vers les Comtez de Naſſau & d'Iſembourg, ] il ſortoit des feux de la terre, qui bruloient les biens de la campagne, & meſme les maiſons & les villages. Il paroiſt qu'on craignoit meſme pour la ville de Cologne, vers laquelle ces feux s'approchoient, [quoique le Rhein fuſt entre deux.] Car ni l'eau des pluies ni celle des rivieres ne les pouvoit arreſter. Mais on trouva qu'on les étoufoit en frapant deſſus avec des pierres & des baſtons, & en y jettant des habits. Tac. an. 13. c. 57. p. 217. Birag. p. 92 | Pagi, an. 71. 57.

'On rapporte à cette année beaucoup de medailles, dont l'inſcription porte que Neron ayant établi la paix par tout l'Empire ſur la mer & ſur la terre, fit fermer le temple de Janus. [ Mais nous ne voyons pas de preuve que ces medailles appartiennent à cette année : & il paroiſt que la guerre continuoit toujours en Armenie. ] Birag. p. 92 | Pagi, an. 71. 57.

## ARTICLE VIII.

### *Neron reſolu de tuer ſa mere, feint de l'aimer.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 59, DE NERON 5,6.

Tac. an. 14. c. 1. p. 218. Nor. ep. conſ. p. 36. 37. Id. 11. *'C.* [1] *Vipſanius Apronianus, & Fonteius Capito, Conſuls.*

a Tac. p. 218. [a] CETTE année conſomma le parricide de Neron, & on y vit une mere tuée par celui à qui elle avoit donné la vie & l'Empire. [ La calomnie par laquelle on avoit taſché de perdre

p. 218. 219. Agrippine en l'an 55, 'avoit un peu retabli ſon credit: ]'& il paroiſt qu'elle le conſerva depuis juſqu'à ce que Poppée entra à la Cour. Cette femme ambitieuſe ne pretendoit pas moins que d'epouſer ſolennellement Neron : & elle n'eſperoit point d'y reuſſir tant qu'Agrippine auroit encore quelque pouvoir. C'eſt pourquoi elle ne ceſſoit point d'irriter Neron contre Agrippine. Tantoſt par des railleries piquantes elle luy reprochoit qu'il eſtoit en tutele, & que bien loin d'eſtre maiſtre de l'Empire, il ne l'eſtoit pas de

p. 219. Dio, l. 61. p. 695. a. luy meſme. Tantoſt par des accuſations atroces, elle pretendoit qu'Agrippine avoit de mauvais deſſeins contre Neron.

Tac. p. 219. 'Poppée eſtoit favoriſée en cela par ceux qui approchoient de Neron; chacun eſtoit bien aiſe de voir abaiſſer la puiſſance d'Agrippine, & perſonne ne ſongeoit que Neron puſt porter le me-

c. 2. p. 219. Dio, l. 61. p. 694. 695. pris qu'on luy inſpiroit pour elle juſqu'au parricide. 'Nous n'oſons raporter ce que l'hiſtoire dit qu'Agrippine & Seneque firent en cette occaſion, l'une pour ſe maintenir par les plus grands crimes, & l'autre pour s'y oppoſer par des voies indignes de luy.

Tac. c. 3. p. 219. [b] Dio, l. 61. p. 695. a. 'Agrippine ſuccomba enfin, & Poppée perſuada à Neron qu'il falloit abſolument s'en défaire. [ Mais il n'eſt pas aiſé de croire la meſme choſe de Seneque, ] quoiqu'on pretende que beaucoup

Tac. an. 14. c. 1. p. 218. de perſonnes dignes de foy l'ont aſſuré. 'Il y avoit longtems que Neron meditoit ce crime: mais il falloit pour l'executer que ſon

Suet. l. 6. c. 34. p. 622. autorité & ſa hardieſſe fuſſent tout à fait affermies. 'Agrippine contribuoit elle meſme à ſon malheur par ſes paroles fieres & emportées, auſquelles elle meſloit quelquefois des menaces.

Tac. an. 14. c. 3. p. 219. 'On remarqua [ depuis cela ] que Neron evitoit de l'entretenir en particulier. Quand elle ſe retiroit dans ſes jardins, ou dans ſes maiſons de plaiſance à Antium & à Freſcati, il l'en louoit, &

1. Le Cardinal Noris croit qu'il faut lire *Vipſtanus*, & non *Vipſanius*. Il dit que Tacite donne à Fonteius le prenom de *Lucius*; [ ce que je ne trouve pas. ]

témoignoit en eſtre bien aiſe. [ Mais il ne ſe contentoit pas de cela : ] & il ne laiſſoit echaper aucune occaſion de luy cauſer de la peine & du chagrin. Il apoſtoit des gents pour la tourmenter par *litibus.* des procés quand elle eſtoit à Rome, & d'autres qui luy diſoient des injures, & en faiſoient des railleries en paſſant pres des lieux où elle ſe repoſoit à la campagne. Suet. l. 6. c. 34. p. 622.

'Enfin il vint à ne la pouvoir plus ſouffrir ni pres de luy ni eloignée, & il ne delibera plus que des moyens de luy faire perdre la vie. La violence ouverte eſtoit trop odieuſe, & non ſans danger. On jugea qu'il n'y avoit pas moyen d'employer le poiſon: & Suetone dit que Neron avoit tenté cette voie par trois fois: mais ſans effet, parcequ'Agrippine eſtoit toujours munie de contrepoiſons & de remedes. [ C'eſt à quelqu'une de ces trois tentatives qu'on peut raporter ce que dit Suetone, ] qu'un jour auquel Neron avoit reſolu de faire mourir ſa mere, Othon qui eſtoit de tous ſes ſecrets, voulant oſter tout ſoupçon à Agrippine, luy fit un feſtin magnifique à elle & à Neron : [ Car lorſqu'Agrippine mourut, Othon n'eſtoit plus dans la faveur, ni meſme à Rome. ] Tac. c. 3 | Dio, p. 695. b. Suet. p. 622. in Oth. c. 3. p. 689.

'Anicet affranchi [ de Neron, ] qui avoit eu ſoin de luy dans ſon enfance, & qui commandoit alors les galeres du port de Miſene, eſtoit haï d'Agrippine, & la haïſſoit. Il offrit donc de faire faire une galere, dont le haut fondroit de luy meſme, & dont le fond s'ouvriroit en meſme temps ; en ſorte qu'Agrippine ſeroit ou accablée ou noyée, ſans qu'on en puſt accuſer que les malheurs ordinaires de la mer. 'C'eſtoit au theatre qu'on avoit appris cette invention. Neron agrea ſon offre ; & n'oſant entreprendre la choſe à Rome, il reſolut que cela ſe feroit dans la Campanie, où il devoit aller paſſer *quinquatruum feſtos dies.* cinq jours de feſte & de rejouiſſances, [ qui commençoient le 19 de mars. ] Il témoigna cependant vouloir ſe reconcilier avec ſa mere, & il diſoit [ tout haut ] que c'eſtoit aux enfans à ſupporter la mauvaiſe humeur de ceux à qui ils devoient la vie. Il ne doutoit pas qu'Agrippine ne ſe laiſſaſt ſurprendre à cet artifice, les femmes eſtant faciles à croire ce qu'elles ſouhaitent. p. 622 | Tac. an. 14. c. 3. 5. p. 219. 220. Dio, l. 62. p. 695. b. Tac. an. 14. c. 4. p. 219.

'Dion dit qu'il partit de Rome avec elle, dans le vaiſſeau [ que Anicet avoit ] preparé, & qui eſtoit orné magnifiquement. [ Il la laiſſa à Antium, ] & s'en alla dans la Campanie. [ Peu aprés ] 'il luy écrivit une lettre pleine d'affection, pour la prier de venir paſſer la feſte avec luy à Bayes. 'Elle partit donc d'Antium, & aborda à Baules, qui eſtoit une maiſon de plaiſance entre Miſene & Bayes. Elle trouva ſur le rivage Neron qui l'y attendoit. Il luy Dio, p. 695. c. Suet. l. 6. c. 34. p. 622. Tac. c. 4. p. 220.

prit la main, l'embraſſa, & la mena au chaſteau [ pour l'y faire un peu repoſer.] Elle eut cependant avis de ce qui ſe tramoit: & ne ſachant qu'en croire, elle ne voulut pas neanmoins remonter ſur mer pour gagner Bayes, mais s'y fit porter en chaire.

[ Il ſemble ſelon Tacite & Suetone, qu'elle n'y ait eſté que ce jour là.] Dion dit qu'elle paſſa pluſieurs jours à Baules, [ ou plutoſt à Bayes, ] toujours traitée magnifiquement par Neron, qui luy témoigna toute ſorte d'amitié, la pria de luy demander tout ce qu'elle ſouhaiteroit, luy accorda pluſieurs choſes ſans qu'elle les demandaſt; l'entretint tantoſt avec la gaïeté d'un jeune homme, tantoſt ſerieuſement ſur quelques affaires dont il luy faiſoit confidence. En un mot, il luy leva toutes ſes défiances par ſes careſſes. Tacite remarque qu'il la fit aſſeoir audeſſus de luy.

Dio, l. 61. p. 695. c.

Tac. an. 14. c. 4. p. 220.

## ARTICLE IX.

### *Agrippine preſque noyée, eſt enfin tuée.*

Tac. an. 14. c. 4. p. 220.

[a] Suet. p. 622.

APRES le dernier ſoupér qu'Agrippine fit à Bayes, Neron la conduiſit juſqu'à la mer. [a] Le vaiſſeau ſur lequel elle étoit venue, ſe trouva briſé par un ordre ſecret de Neron. Ainſi il la pria de prendre pour retourner à Baules, celui qu'Anicet avoit fait accommoder; & luy donna Anicet meſme pour la conduire. C'eſtoit aſſez avant dans la nuit. En la quittant, il l'embraſſa avec tout ce qui ſe peut témoigner d'affection, [b] ſoit pour mieux cacher ſa perfidie, ſoit qu'en cette extremité la nature fiſt un dernier effort ſur Neron meſme. Il paſſa le réſte de la nuit ſans dormir, dans l'inquietude de ce qui arriveroit.

Dio, p. 695. d.

[d] Tac. c. 4.

Suet. p. 622.

[b] Tac. c. 4.

Suet. p. 622.

Tac. c. 5.

Cette nuit eſtoit fort claire & fort calme, afin qu'on ne puſt douter du crime de Neron. Agrippine avoit avec elle Creperius Gallus, & une dame nommée Aceronia Polla, [c] qui l'entretenoit encore de ſa reconciliation avec ſon fils, lorſque le plancher de la chambre, chargé d'une grande quantité de plomb, vint tout d'un coup à fondre. Creperius en fut aſſommé: mais l'endroit où eſtoit Agrippine ſoutint quelque temps. Les reſſorts par leſquels le fond du vaiſſeau devoit s'ouvrir en meſme temps, manquerent auſſi à cauſe du trouble où eſtoient les matelots, dont pluſieurs ne ſachant pas l'entrepriſe empeſchoient les autres. Enfin on renverſa le vaiſſeau pour le faire perir, ce qui ne ſe put faire ſi viſte, qu'Agrippine & Aceronie ne tombaſſent aſſez doucement dans la mer. [d] Aceronie qui pour eſtre ſecourue cria qu'elle eſtoit

Dio, p. 695. e.

[c] Tac. c. 5.

[e] Dio, p. 695. c.

[d] Tac. c. 5.

l'Imperatrice, fut auſſitoſt aſſommée à coups de perches & d'avirons. [a]Agrippine qui ne dit mot, receut ſeulement un coup ſur l'epaule, & ſe ſauva à la nage, ayant bientoſt eſté ſecourue par les barques qui vinrent du bord, & qui la remenerent chez elle, [fort pres du lieu où eſtoit Neron.] c. 5 [Dio, p. 695. c. a Tac. c. 5. c. 5 [Suet. p. 22.

'Agrippine vit en meſme temps d'où venoit le mal, & que l'unique remede eſtoit de ne le pas voir. Ainſi elle envoya à Neron L. Agerinus ſon affranchi, pour luy dire le danger qu'elle avoit couru, & dont elle eſtoit heureuſement echapée; qu'elle le prioit neanmoins de ne la pas venir voir, parcequ'elle avoit beſoin de repos. Elle ſongea cependant à ſe faire panſer. Elle n'oublia pas non plus en cette extremité meſme, de faire chercher le teſtament d'Aceronie, & ſceller ſes biens [pour en profiter;] & cela ſans feinte & ſans diſſimulation. Tac. c. 6 [Suet. p. 623 [Dio, p. 655. c. Tac. c. 6.

'Neron fut étrangement embaraſſé quand il ſceut qu'Agrippine eſtoit echapée, & il s'imaginoit qu'elle alloit ſoulever tout le monde contre luy. 'Il manda auſſitoſt Burrhus & Seneque, qui peuteſtre, dit Tacite, n'avoient rien ſceu de l'entrepriſe. Ils demeurerent longtemps dans le ſilence, ſoit pour ne pas detourner inutilement Neron d'un crime auquel ils le voyoient reſolu, ſoit qu'ils cruſſent la choſe reduite à un point, qu'il falloit que Neron periſt s'il ne prevenoit ſa mere. Enfin Seneque qui avoit toujours accoutumé de parler le premier, regarda Burrhus, comme pour luy demander ſi on pouvoit commander à ſes ſoldats de tuer [Agrippine.] Burrhus répondit [genereuſement] que les gardes reſpectoient trop le nom des Ceſars & la memoire de Germanicus, pour rien entreprendre contre ceux de cette famille: que c'eſtoit à Anicet à achever ce qu'il avoit commencé. Anicet l'entreprit ſans heſiter, & Neron en s'écriant qu'Anicet luy donnoit ce jour là l'Empire, le laiſſa maiſtre de ſe faire aſſiſter par qui il voudroit. c. 7. p. 220. p. 221.

'Là deſſus on vint dire qu'Agerin venoit de la part d'Agrippine: Neron le fit entrer, & durant qu'il parloit, il fit jetter un poignard entre ſes jambes, & auſſitoſt le fit prendre & mettre en priſon. Car il vouloit faire courir le bruit qu'Agrippine l'avoit envoyé pour l'aſſaſſiner, afin que quand on ſauroit ſa mort, on fuſt diſpoſé à croire, que voyant ce coup manqué, elle s'eſtoit tuée elle meſme de deſeſpoir. p. 221 [Suet. p. 623.

'Cependant Anicet ayant pris des troupes de la marine, [b]arriva avant que la nuit fuſt finie au lieu où Agrippine s'eſtoit retirée. Il y trouva quantité 'de perſonnes, qui y eſtoient accourues des Dio, l. 61. p. 695. c. Tac. an. 14. c. 8. p. 221.

environs, mais qui ſe diſſiperent des qu'ils virent des ſoldats. Il ſe rend maiſtre des avenues, enfonce la porte, ſe ſaiſit des domeſtiques qu'il rencontre, & entre avec deux officiers juſque dans la chambre où Agrippine eſtoit ſur ſon lit, ayant ſeulement avec elle une de ſes femmes, qui meſme s'enfuit auſſitoſt.

p. 221. 'Agrippine eſtoit déja dans l'inquietude de ce que perſonne ne venoit de la part de Neron, & qu'Agerin meſme ne revenoit pas. Quand elle vit donc entrer Anicet, elle jugea auſſitoſt pourquoi il venoit, & luy dit neanmoins reſolument, qu'elle ſe tenoit aſſurée que ſon fils ne commandoit point des parricides. Cela n'empeſcha pas que l'un des officiers ne luy dechargeaſt un coup de baſton ſur la teſte; 'ſurquoi elle s'écria que c'eſtoit ſon ventre qu'il falloit fraper, puiſqu'il avoit porté Neron. Elle fut enſuite percée de pluſieurs coups. Tout le monde convient de ceci. 'Quelques uns ajoutent que Neron voulut venir voir ſon corps, & inſulta à ſa mort par des railleries plus horribles encore que ſon parricide. 'Mais il y en a qui le nient: [& la ſuite le rend peu croyable.] Elle fut brulée la nuit meſme ſans aucune ſolennité, ſinon qu'un de ſes affranchis ſe perça de ſon épée. Ses os furent mis en terre: & ce ne fut qu'aprés la mort de Neron qu'on luy dreſſa un petit tombeau.

c. 8 Dio, p. 696. a.

ib. Suet c. 34. p. 623.

Tac. c. 9.

Dio, l. 61. p. 696. a. 'Voilà comment mourut Agrippine, qui avoit Germanicus pour pere, le grand Agrippa pour ayeul, & Auguſte pour biſayeul. Mais elle avoit Neron pour fils. C'eſtoit pour luy qu'elle avoit fait tant de crimes, juſqu'à faire mourir ſon oncle, [ſon mari, & ſon Empereur:] & ce fut là la recompenſe qu'elle en tira. 'Cependant elle s'y eſtoit engagée elle meſme, en conſentant que ſon fils la tuaſt, pourvu que ce fuſt un fils Empereur. Mais c'eſt la folie des hommes de ne ſonger qu'au preſent, & de preferer l'eſperance des moindres biens aux plus grands maux tant qu'ils ſont encore eloignez.

p. 690. a. b Tac. c. 9. p. 222.

Voſſ. h. lat. l. 1. c. 25. p. 127. 'Elle a laiſſé des memoires qui contenoient l'hiſtoire de ſa vie & celle de ſes proches. Ils ſont quelquefois citez par les anciens, [mais il ne nous en reſte rien aujourd'hui.]

## ARTICLE X.

*Neron tourmenté par ſon parricide, eſt conſolé par les flateries des Romains.*

'NERON ſentit enfin la grandeur de ſon crime aprés l'avoir executé. Il paſſa le reſte de la nuit comme hors de ſoy, tantoſt dans un morne ſilence, tantoſt ſe levant tout effrayé, ce qui luy arriva encore les nuits ſuivantes. 'Il attendoit [avec crainte & avec impatience] la venue du jour, comme ſi elle euſt dû mettre fin à ſa vie [ou à ſon malheur.] Burrhus fut le premier qui le conſola, en perſuadant aux officiers des gardes de luy venir témoigner la joie qu'ils avoient de le voir delivré des embuſches de ſa mere. Tout le monde prit auſſitoſt le meſme parti, & on en alla offrir des ſacrifices d'action de graces [à des dieux capables de les agréer.] Neron par une diſſimulation toute oppoſée, faiſoit le triſte, & pleuroit, diſoit-il, la mort de ſa mere, ne pouvant ſe conſoler d'avoir racheté ſa vie à ce prix. Tac. an 14. c. 10. p. 122 [Dio, l. 61. p. 698. c.] Tac. c. 10.

'Cependant parceque la face des lieux ne change pas auſſi aiſément que celle des hommes, l'image de cette coſte qu'il avoit ſouillée de ſon parricide, le troubloit toujours: & quelques uns ſe perſuadoient qu'on entendoit un ſon de trompette dans les collines d'alentour, & des gemiſſemens ſur le tombeau d'Agrippine. Il s'en alla donc à Naple, où Dion pretend que la meſme terreur le ſuivit. Il écrivit de Naple au Senat une invective contre ſa mere, où il pretendoit perſuader que ſa mort eſtoit un bien general. Il s'y efforçoit auſſi de faire croire qu'elle s'eſtoit tuée elle meſme, pour n'avoir pu le faire tuer par Agerin: mais il y avoit ſi peu d'apparence, que cette accuſation de la mere eſtoit un aveu public du crime du fils. Tout le monde le comprit, '& tout le monde neanmoins ſe preſſa à l'envi de donner ou de decerner des marques de réjouiſſance. c. 10. 11 [Dio, l. 61. p. 696. b. c.] Tac. c. 12 [Dio, p. 695. d.

'Il n'y eut que P. Pætus Thraſea, [le plus homme d'honneur qui fuſt alors dans le Senat,] lequel ſortit aprés qu'on eut lu la lettre de Neron, avant que d'opiner. Il n'empeſcha pas la ſervitude & la honte du Senat: mais ne pouvant pas dire ce qu'il vouloit, il aima mieux s'expoſer à la mort qu'il ſouffrit enſuite, qu'à dire ce qu'il ne vouloit pas. 'Il voyoit bien ce que les gents de cœur avoient à attendre de Neron; mais il voyoit auſſi que bien des flateurs ſeroient enveloppez dans le meſme ſort. Et puiſqu'il Ibid. Dio, l. 61. p. 695. d. e.

faut que tout homme meure, il aimoit mieux mourir avec honneur, que mourir en laſche. Ainſi il craignoit moins Neron, qui ne pouvoit qu'avancer ſa mort de quelques années, que de faire une baſſeſſe par la crainte de Neron. Voilà la regle qu'un payen ſuivoit dans toutes ſes actions.

Tac. an. 14. c. 11. p. 222. 'La lettre que Neron écrivit au Senat avoit eſté compoſée par Seneque: ce qui fit beaucoup murmurer contre ce philoſophe, parcequ'il ſembloit approuver un ſi grand crime en cherchant

n. 25. des couleurs pour le défendre. 'Quintilien rapporte quelques paroles de cette lettre.

c. 12 p. 222. 223. 'Neron rappella enſuite pluſieurs perſonnes qu'Agrippine avoit &c. fait bannir, & d'autres qu'il avoit bannis luy meſme, pour faire

c. 13. p. 223. tomber ſur ſa mere tout ce qui s'eſtoit fait d'odieux. 'Il n'oſoit neanmoins revenir à Rome, craignant d'y voir des marques de l'horreur publique qu'il meritoit. Mais des gents ſans honneur, dont ſa Cour eſtoit pleine, autant qu'aucune l'ait jamais eſté; luy perſuaderent qu'il trouveroit l'affection des peuples redoublée par la mort meſme de ſa mere. Celà parut effectivement à l'exterieur dans la reception qu'on luy fit, & plus encore que ſes flateurs ne le luy avoient fait eſperer. Ainſi il entra comme en triomphe: "& il triomphoit effectivement de la laſcheté publique [& de la honte de la nature.] *publici ſervitii victor.*

Suet. l. 6. c. 34. p. 623. 'Cependant tous ces témoignages de joie & d'approbation ne purent jamais étoufer les reproches de ſa conſcience. Il avouoit luy meſme qu'il ſe ſentoit tourmenté par l'ombre de ſa mere, & agité comme par des furies qui le dechiroient à coups de fouet, & le pourſuivoient les feux à la main. Il taſcha de rappeller ſa mere par les ſecrets impies & ſacrileges de la magie, & de l'appaiſer. [Mais il ne ſavoit pas que l'unique expiation des crimes eſt le ſang du Sauveur, qui peut obtenir meſme le pardon des parricides par une converſion ſincere, & une humble penitence.]

Dio, l. 61. p. 697. 'Quelque diſſimulation dont la crainte obligeaſt d'uſer, il y eut pluſieurs perſonnes qui dirent librement ce que les autres penſoient. "Cela alla juſqu'à Neron. Mais il eut encore aſſez de &c. prudence pour ne pas augmenter le bruit, en recherchant & en puniſſant ceux qui en eſtoient les auteurs.

## ARTICLE XI.

*Divers prodiges : Neron fait mourir ſa tante ; s'abandonne à ſes folies.*

'ON prit ſans doute pour une marque de la colere du ciel, beaucoup de prodiges qui arriverent cette année. Le tonnerre tomba dans tous les quartiers de Rome ; & il conſuma une fois tout le ſouper de Neron, qu'on avoit déja ſervi ſur ſa table. [C'eſt apparemment ce que] [a] Tacite met l'année ſuivante. [b] Philoſtrate dit que le tonnerre luy emporta un jour le verre qu'il tenoit déja à la main, trois jours aprés une eclipſe de ſoleil. [c] C'eſtoit ſelon luy en l'an 66, [d] auquel on ne trouve point qu'il y ait eu d'eclipſe : au lieu qu'il y en eut une en 59, [e] en laquelle le ſoleil s'eclipſa tout entier, en ſorte que les étoilles meſmes parurent. Cela arriva le 30 d'avril à une heure ou deux aprés midi, [f] au milieu des ſacrifices que le Senat faiſoit encore offrir à cauſe de la mort d'Agrippine. [g] Euſebe dit qu'il y eut un grand tremblement de terre à Rome. [h] Neron vécut neanmoins encore pluſieurs années depuis, [parceque la ſageſſe divine vouloit ſe ſervir de luy pour l'execution de ſes deſſeins : & une prompte mort n'eſt pas l'effet le plus terrible de la grande colere de Dieu,] [i] dont la juſtice n'eſt jamais ſi redoutable, que lorſqu'elle ſemble oublier les pecheurs, lorſqu'elle les laiſſe jouir du fruit de leurs crimes, lorſqu'elle ſouffre que les hommes au lieu de s'elever contre eux leur applaudiſſent & les louent dans les deſirs de leur ame.

Dio, l. 61. p. 697. c] Tac. an. 14. c. 12. p. 222.

Euſ. chr. ad. p. 340. l.

a Tac. an. 14. c. 22. p. 227.

b Apol. Ty. v. l. 4. c. 14. p. 163. c.

c c. 13. p. 199 d.

d Grandami, p. 13.

e Tac. c. 12 ] Plin. l. 2. c. 70. p. 34. b] Euſ. chr. ad. p. 340. 1.

f Dio, l. 61. p. 697. b. c.

g Euſ. chr.

h Tac. c. 12. p. 222.

i Aug. pſ. 9. p. 27. 1. b. c.

'Entre les prodiges qui arriverent alors, il y en eut que les devins dirent eſtre des preſages de ſa ruine, s'il ne la detournoit en immolant à ſes dieux d'autres hommes au lieu de luy. Sur cela, dit Dion, il eſtoit pres de faire mourir beaucoup de perſonnes, [qu'il jugeoit pouvoir pretendre à l'Empire,] ſi Seneque n'euſt arreſté ce malheur, en luy diſant qu'il pouvoit oſter la vie à bien des gens, mais non à ſon ſucceſſeur.

Dio, l. 61. p. 698. c.

'La mort d'Agrippine fut bientoſt ſuivie de celle de Domitia, tante paternelle de Neron. Son grand age n'empeſcha point ce prince de la faire empoiſonner par ſes medecins, pour jouir un peu plutoſt de ſes belles terres : [car on ne dit point qu'il en ait eu d'autre raiſon.]

val. p. 686 ] Suet. l. 6. c. 34. p. 624.

'Comme perſonne ne diſoit la verité à Neron, & que tous conſpiroient à le tromper par des flateries, & donnoient des

Dio, val. p. 685. 686.

eloges à ſes plus grands crimes, il en devint beaucoup plus méchant, & ſe perſuada que tout ce qu'il pouvoit, luy eſtoit permis, & meſme louable. Ainſi il ne ſe menagea plus, & s'abandonna à tous les plaiſirs, & à toutes les folies que le reſpect de ſa mere avoit arreſtées. Il avoit deux grandes paſſions, l'une de conduire des chariots comme dans le cirque, l'autre de chanter & de jouer publiquement de la lyre, quoiqu'il n'euſt la voix ni belle, ni forte. Seneque & Burrhus crurent luy devoir accorder le premier de ces exercices pour empeſcher l'autre, & dans la croyance qu'il auroit bientoſt honte de paroiſtre publiquement comme un cocher. Mais comme les peuples ſont ravis de voir le prince aimer les meſmes divertiſſemens qu'ils aiment, les applaudiſſemens qu'il receut animerent ſa paſſion. Bientoſt aprés il parut ſur le theatre la lyre à la main, pour emporter le prix, ſuivi de Burrhus, qui ſe trouvoit contraint de louer ce qui le bleſſoit juſqu'au fond du cœur. Seneque y eſtoit auſſi, [& ſans doute dans la meſme diſpoſition.]

Tac. an. 14. c. 13. p. 223 | Suet. l. 6. c. 20-22. p. 595-601.

*cythara.*

Tac. c. 15. p. 224 | Dio, l. 61. p. 699. b.

Le dereglement de Neron fut bientoſt ſuivi par d'autres. Les jeunes gents des meilleures maiſons l'imiterent, & il en payoit quelques uns, afin de rougir d'autant moins qu'il auroit plus de compagnons de ſes egaremens. Il ſe forma une compagnie appellée des Chevaliers d'Auguſte, qui pour vivre avec plus de licence, ou pour s'elever dans les honneurs, ne s'occupoient qu'à louer la bonne mine & la voix du prince. Il y avoit des gents qui alloient dans toute la ville chanter ſes airs, & les vers qu'il faiſoit quelquefois. Et qui ne témoignoit pas les admirer, & ne payoit pas ces chanteurs, paſſoit pour eſtre criminel de leze majeſté. Autour des lieux où Neron jouoit, il y avoit des boutiques & des cabarets, où l'on expoſoit en vente tout ce qui pouvoit ſervir au luxe & à la debauche: & les honneſtes gents meſmes eſtoient contraints d'y prendre part. Cela corrompoit étrangement les mœurs des hommes. Car ſi les occupations les plus graves & les plus honneſtes ont peine à les retenir dans les bornes de la pudeur, comment auroient ils pu conſerver quelque retenue & quelque reſte de probité, en un temps où le vice eſtoit ſur le throne, & où chacun taſchoit à l'envi de le faire triompher? On peut voir dans Dion la deſcription de ces folies, [a] qui fourniſſent des reflexions tres ſerieuſes à ceux qui ſavent juger de tout.

Tac. c. 14. 15. p. 223 | Dio, l. 61. p. 697. 698.

Tac. c. 15. p. 224 | Dio, p. 699. b.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 13. p. 195.

Tac. an. 14. c. 15. p. 224.

*honeſtis artibus.*

Dio, l. 61. p. 697-699.

[a] Apol. Ty. v. l. 4. c. 12. p. 195. a. b.

[b] Tous ceux qui avoient quelque honneur, pleuroient des divertiſſemens ſi honteux, où meſme beaucoup de perſonnes de qualité

[b] Dio, p. 698. a. b.

qualité perdoient la vie en combattant en gladiateurs, ou contre les beſtes. Ils pleuroient encore les depenſes éxceſſives que Neron faiſoit, ſoit pour ces ſpectacles, ſoit pour les grandes ſommes qu'il y diſtribuoit au peuple. Car on prevoyoit bien qu'aprés avoir epuiſé le threſor pour ces bagatelles, il ſeroit engagé à le remplir par les voies les plus funeſtes. 'On le vit en effet bientoſt chercher de nouveaux impoſts, & des pretextes pour s'emparer des biens des riches, ſouvent en leur faiſant perdre la vie. 'On peut voir dans Suetone quelques unes de ſes prodigalitez, [a]& des exactions baſſes & honteuſes auſquelles elles l'engagerent.

[b]Il fit neanmoins encore cette année une action de bonté. Ceux de Cyrene avoient eſté privez de quelques terres qu'on pretendoit qu'ils avoient uſurpées ſur le domaine. Neron confirma la ſentence rendue contre eux par Acilius Strabo, que Claude avoit fait Commiſſaire pour cette recherche: mais il leur accorda enſuite ces meſmes terres.

'Une inſcription de la cinquieme année de ſon Tribunat [ & de ſon regne, achevée au mois d'octobre 59,] luy donne le titre d'Imperator pour la troiſieme fois, [ peuteſtre à cauſe des victoires v. 56. que Corbulon remportoit dans l'Armenie.]

'Une autre inſcription de la meſme année porte qu'il ferma le temple de Janus, à cauſe que le peuple Romain jouiſſoit alors d'une entiere paix. 'On pretend qu'il le ferma juſqu'à cinq fois: mais on le fonde ſur une inſcription qu'on cite des commentaires d'Onuphre ſur les faſtes; [ & je ne l'y trouve point.] 'Suetone ſemble dire neanmoins qu'il le ferma [ en 66, ] lorſque Tiridate vint à Rome, & en d'autres occaſions, ſans ſe mettre en peine s'il y avoit des guerres, ou s'il y en avoit eu. 'Quoy qu'il ait pu faire, Tacite l'a ignoré, ou a cru qu'il n'y falloit point avoir egard, puiſqu'il dit dans un paſſage qu'Oroſe nous a conſervé, que Janus ouvert par Auguſte en ſa vieilleſſe, demeura en cet état juſqu'au regne de Veſpaſien.

val. p. 682 Tac. an. 16. c. 14. p. 270.

Suet. l. 6. c. 30 p. 613. 614.
a c. 32. p. 617-619.
b Tac. an. 14. c. 18. p. 225.

Onu. in faſt. p. 103 a.

p. 202. g.

Ruald. v. Pl p. 81. 1.

Suet. l. 6. c. 13. p. 589.

Ruald. v. Pl. p. 81. 2.

## ARTICLE XII.

*Neron établit de nouveaux jeux; bannit & fait mourir Plautus; fait Tigrane Roy d'Armenie: Le Preſet de Rome tué par ſon eſclave.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 60, DE NERON 6, 7.

*'Nero Auguſtus IV, & Coſſus Cornelius Lentulus, Conſuls.*

Tac. an. 14. c. 20. p. 225 | n. 50 | Idat. Front. aq. p. 119.

a Suet. c. 14. p. 189.

b c. 12. p. 186 | Tac. c. 20. p. 225.

c Tac. n. 51.

d c. 21. p. 227 | an. 13. c. 25. p. 206.

e an. 12. c. 22. p. 227 | 13. c. 19. p. 203 | n. 59.

an. 14 §. 57. 60. p. 238.

Dio, l. 62. p. 707. e.

Tac. an. 14. c. 32. p. 227.

c. 26. p. 228.

Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 628. c. f.

Tac. an. 14. c. 26. p. 228.

[a] NERON tint ce Conſulat durant ſix mois.[b] Il établit alors à Rome des combats d'eloquence, & des jeux qui ſe devoient celebrer tous les cinq ans:[c] & cela duroit encore du temps de Gordien.[d] Les farceurs & les comediens, qui avoient eſté chaſſez d'Italie en 56, furent rappellez pour cette ſolennité.

[c] Il parut en ce temps là une comete, qui fit dire qu'il y auroit du changement dans l'Etat. Beaucoup jettoient déja les yeux ſur Rubellius Plautus, deſcendu de la maiſon des Ceſars par ſa mere Julie fille de Druſus; & il s'acqueroit beaucoup de reputation en témoignant la fuir par une vie modeſte & retirée. Neron ſe laiſſa aller ſur cela à de vaines frayeurs, & conſeilla à Plautus, pour étoufer ces mauvais bruits, de ſe retirer en Aſie. Il le fit: 'Mais en 62, Neron qui avoit commencé à joindre la cruauté à ſes autres crimes luy envoya oſter la vie. Plautus aima mieux ſouffrir ainſi la mort, "que de s'expoſer, pour conſerver ſa vie, aux dangers & aux inquietudes d'une revolte, à laquelle L. Antiſtius Vetus ſon beaupere l'excitoit, & qui euſt pu lui reuſſir. 'Neron fit un jeu de cette execution, & quand on luy apporta la teſte de Rubellius: Je ne ſavois pas, dit-il, qu'il euſt le nez ſi grand. &c.

'Neron fut malade cette année pour s'eſtre baigné dans de l'eau [trop froide,] que les payens eſtimoient ſacrée.

'On marque enſuite qu'il donna un Roy à l'Armenie, que les armes de Corbulon avoient entierement ſoumiſe, ['comme nous avons vu.] Ce Roy fut Tigrane qui avoit pour ayeul, [ou plutoſt pour biſayeul,] Archelaüs autrefois Roy de Cappadoce. 'Car il eſtoit petit fils d'Alexandre à qui Herode Roy des Juifs ſon propre pere avoit fait perdre la vie, & de [Glaphyra] fille d'Archelaüs. Son pere ſe nommoit auſſi Alexandre. Il eſtoit neveu d'un autre Tigrane auſſi Roy d'Armenie, à qui Tibere avoit fait trancher la teſte [en l'an 36.] 'Tacite dit que le long ſejour que ce jeune Tigrane avoit fait à Rome, "luy avoit abaiſſé le cœur juſqu'à tout ſouffrir en eſclave. Corbulon luy laiſſa quelques trou- V. ſ. *uſque ad ſervitutem patientiam demiſſus.*

pes pour s'établir : car il y avoit encore bien des Armeniens qui ſouhaitoient les Arſacides, [& la maiſon royale des Parthes. Il ne put pas en effet ſubſiſter longtemps, comme nous verrons dans la ſuite.] 'Son fils nommé Alexandre, qui avoit epouſé Jotape fille d'Antiochus Roy de Comagene, fut fait Roy d'un canton de la Cilicie par Veſpaſien. 'On a quelques medailles de Jotape à qui on y donne le ſurnom de Philadelphe.

Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 622. f.

Seg. p. 400-403.

'Neron en donnant l'Armenie à Tigrane, en demembra quelques endroits, qu'il ſoumit à Antiochus [Roy de Comagene,] à Nipolis, ou plutoſt Traſcypolis, Roy de quelques pays aux environs, & à Ariſtobule Roy de la petite Armenie fils d'Herode Roy de Calcide, [& neveu du grand Agrippa dernier Roy de Judée.]

Tac. c. 26.

Joſ. ant. l. 20. c. 5. p. 694. f.

'Corbulon quitta alors l'Armenie, & s'en alla en Syrie, dont Neron luy avoit donné le gouvernement aprés la mort de Numidius Quadratus.

Tac. c. 26.

'La ville de Laodicée [en Phrygie,] l'une des plus illuſtres de l'Aſie, ſouffrit beaucoup cette année par un tremblement de terre. Mais elle ſe retablit par ſes ſeules richeſſes, ſans eſtre aſſiſtée des Romains. 'Euſebe dit que le tremblement ruina encore Hierapole & Coloſſes : mais il ne le met que quatre ans aprés.

c. 27. p. 228.

Euſ. chr.

## L'AN DE JESUS-CHRIST 61, DE NERON 7, 8.

4 'C.[1] *Cæſonius Pætus, & P. Petronius Turpilianus, Conſuls.*

Tac. an. 14. c. 29. p. 226. [Noris. ep. conſ. p. 38.] Phleg. mir. c. 10. p. 89.

[a]Le Senat condanna en cette année pluſieurs perſonnes de qualité, pour avoir contribué à ſuppoſer un teſtament. Il y avoit entre autres Antonius Primus, qui depuis ſervit beaucoup à elever Veſpaſien à l'Empire, & Aſinius Marcellus d'une famille illuſtre, & reglé dans ſes mœurs : mais il regardoit la pauvreté comme le plus grand des maux. Sa naiſſance & l'interceſſion de l'Empereur l'exemterent de la peine due à ſa faute, mais non de la honte. [Il pouvoit eſtre fils de M. Aſinius Marcellus Conſul en l'an 54.]

[a] Tac. an. 14. c. 40. 41. p. 233.

'Peu aprés, Pedanius Secundus Prefet de Rome, qui avoit eſté Conſul, fut tué par un de ſes eſclaves : & ce crime d'un ſeul fut vengé par la mort de 400 autres eſclaves de ce Prefet, ſuivant l'ancienne rigueur du droit Romain. Le peuple fit tout ce qu'il put pour ſauver tant de miſerables, dont beaucoup au moins

c. 42-45. p. 233. 234.

1. 'Lipſe croit que Cæſonius eſt celui meſme qui fut battu l'année ſuivante en Armenie, & que Tacite appelle en cet endroit là Cæſennius Pætus. [a]Phlegon nomme en effet le collegue de Petrone, Cæſennius. [b]Neanmoins le Cardinal Noris en fait deux, & l'on trouve dans une inſcription, L. Cæſennius Pætus Conſul ſubrogé avec P. Calviſius Ruſo ; au lieu que dans une autre le collegue de Petrone eſt nommé Cæſonius.

Tac. an. 15. c. 6 p. 242. [a] 4. 5. [a] Phleg. mir. c. 10. p. 89. [b] Noris ep. conſ. p. 38.

eſtoient certainement innocens. Mais les grands croyoient n'avoir que ce moyen d'aſſurer leur vie parmi ces armées d'eſclaves qu'ils poſſedoient.

c. 48. Spanh. l. 6. p. 562. 'On condanna encore [M.] Tarquitius Priſcus, à la pourſuite de ceux de la Bithynie, 'dont il avoit eſté Proconſul en l'an 54. [a] Il s'eſtoit porté pour accuſateur [en l'an 53,] contre Statilius Taurus, "dont il eſtoit alors officier: & cela l'avoit rendu extremement odieux.

[a] Tac. c. 46. p. 234.

*Proconſulem ſuum.*

Phleg. mir. c. 20. p. 89. 'On preſenta cette année à Neron un enfant qui avoit quatre teſtes, & tous les autres membres multipliez à proportion.

## ARTICLE XIII.

### *L'Angleterre preſque perdue eſt conſervée par la valeur de Suetonius Paulinus.*

Dio, l. 62. p. 700. [b] Tac. an. 14. c. 29. p. 230. v. Agr. c. 14. p. 143. 'DURANT que Neron ne ſongeoit qu'à ſe divertir, il penſa perdre l'Angleterre. [b] Veranius " y gouvernoit [en l'an 58] ce que Claude en avoit conquis, & y fit peu de guerres, eſtant mort en moins d'un an. Suetonius Paulinus grand capitaine, & jugé digne d'eſtre comparé à Corbulon, luy ſucceda [en 59. Il s'eſtoit ſignalé en Afrique des l'an 42, [1] & avoit eſté Conſul avant l'an 57.] Il réuſſit fort bien en Angleterre durant deux ans, qu'il y travailla à ſoumettre divers peuples, & à en aſſurer la poſſeſſion à l'Empire.

v. Claude § 26.

1

Ibid. 'Ce ſuccés, & la gloire que Corbulon avoit acquiſe en Armenie, flatant ſon courage, il reſolut la conqueſte de l'iſle de Mona. 'C'eſt celle qu'on appelle aujourd'hui Angleſey ſur la coſte ſeptentrionale du pays de Galles, dont elle n'eſt ſeparée que par un petit trajet. 'Auſſi la cavalerie Romaine y entra partie à gué, partie à la nage. [2] Et neanmoins cette iſle ne laiſſoit pas de ſervir de retraite à ceux qui fuyoient la puiſſance des Romains. Elle eſtoit peuplée d'un grand nombre d'hommes, qui ſe défendirent peu. 'Suetone y établit des garniſons, & abatit leurs bois ſacrez, où les Druides leur avoient appris à ſacrifier des hommes, & à chercher dans leurs entrailles la connoiſſance de l'avenir.

Lluyd [Ferſ] Sanſ.

Tac. an. 14. c. 29. p. 230.

2

c. 30.

1. [On ne peut douter qu'il n'euſt eſté Conſul auſſibien que tous les autres qu'on envoyoit alors en Angleterre, ] 'puiſqu'il eſtoit le plus ancien des Conſulaires en l'an 69, [a] lorſque L. Piſo Conſul en 57 avec Neron, vivoit encore. [Ainſi Suetone Conſul en 66, n'eſt pas celui-ci, mais apparemment ſon fils.]

Tac. hi. l. 2. c. 7 p. 48. [a] Plin. l. 7. ep 7. p. 171. 172 [not.

2. [Ce ne peut donc pas eſtre l'iſle de Man, environ à douze lieues de la coſte occidentale du Northumberland.]

'Mais durant qu'il eſtoit occupé dans cette iſle, * Boudicée Reine des Iceniens, [qui ſont aujourd'hui le royaume d'Eaſt-angles,] fit revolter tout le pays, irritée des mauvais traitemens qu'elle, ſes filles, & ſes peuples recevoient des officiers Romains, depuis que le Roy Praſutague ſon mari avoit laiſſé l'Empereur pour coheritier de ſes filles, s'imaginant par là mettre ſa maiſon & ſes Etats hors de toutes ſortes d'inſultes. Les peuples voiſins n'eſtoient pas mieux traitez, 'ſurtout par Catus Decianus Intendant de la province: & Dion ajoute que Seneque qui les avoit preſque contraints de prendre de luy à uſure une grande ſomme d'argent, vouloit les obliger par force à la luy rendre toute à la fois.

* *autrement* Poundouique, *ou* Voadique.

c. 31 | Agr. c. 14. | 16. p. 143. 144 | Dio, l. 62. p. 700-704.

Tac. an. 14. c. 32. p. 231 | Dio, l. 62. p. 701. a.

&c.

'Ils prirent donc tout d'un coup les armes pour recouvrer leur liberté, & au nombre de 120 mille hommes, ils vinrent attaquer la colonie Romaine établie à Camalodunum, l'emporterent d'aſſaut, & deux jours aprés, le temple qu'on y avoit baſti à Claude. Petilius Cerealis s'eſtant voulu oppoſer à eux avec une legion; ils mirent en fuite la cavalerie, & paſſerent toute l'infanterie au fil de l'épée. Ils ne ſongeoient point à faire des priſonniers, mais à tuer, pendre, crucifier, bruler tout ce qui tomboit entre leurs mains, parcequ'ils vouloient moins vaincre ou s'enrichir, que ſe venger des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits.

Tac. c. 31-33 | v. Agr. ● 16. p. 144 | Dio, p. 701. b 704. b. c.

'Toute la province eſtoit perduë, ſi Suetone n'y fuſt accouru. Il paſſa au milieu des ennemis juſques à Londres, ville déja celebre par le commerce. Le peuple le conjura de s'y arreſter. Mais il ne crut pas avoir encore aſſez de forces pour y attendre les ennemis, & il ne voulut pas haſarder de tout perdre pour ſauver une ville. Ainſi il prit avec luy ceux qui le purent ſuivre, & laiſſa le reſte à la diſcretion des barbares, qui en firent un grand carnage, aûſſibien que les habitans de Verolamium. [a] C'eſtoit une ville libre [que Sanſon place à peu prés où eſt aujourd'hui la ville & l'Abbaye de S. Alban, à ſept lieues de Londres au nord-eſt:] '& on dit qu'on voit auprés de cette abbaye ſur la riviere de Lea, des reſtes d'anciens baſtimens qu'on appelle encore Verulam. 'On tient que les Anglois tuerent alors juſqu'à ſoixante & dix ou quatre-vingts mille Romains, citoyens ou alliez. [a] On avoit eſté averti de ce malheur par diverſes prodiges.

Tac. v. Agr. c. 16 | Ann. 14. c. 33.

*municipium*

Baudr. p. 317. 2.

Tac. an. 14. c. 33 | Dio, l. 62. p. 700.

[a] Tac. c. 32 | Dio, p. 700.

'Suetone n'avoit encore pu ramaſſer que dix mille hommes, lorſque preſſé par la neceſſité des vivres, il ſe reſolut à donner bataille aux ennemis, dont on fait monter le nombre à 230 mille, conduits par Boudicée.' Car les Anglois eſtoient aſſez accoutu-

Tac. an. 14. c. 34 | Dio, p. 704. c. 706.

Tac. an. 14. c. 31. p. 232 | v. Agr. c. 16. p. 143.

Dio, p 701. a. b. mez à combattre ſous des femmes: '& celle-ci avoit tout l'air & le courage d'un homme de guerre. 'Dion dit que l'on combatit longtemps "avec la meſme ardeur de part & d'autre, & avec un egal avantage. 'Enfin neanmoins la valeur & la diſcipline l'emporterent ſur le nombre; & quelques uns ont dit que les Romains avoient tué prés de 80 mille Anglois, ſans avoir eu qu'environ 400 morts, & un peu plus de bleſſez. Boudicée mourut peu aprés de maladie, ou s'empoiſonna elle meſme; & ſa mort diſſipa l'armée des Anglois. 'Ainſi le gain d'une ſeule bataille appaiſa ce grand mouvement, & ſoumit de nouveau l'Angleterre.

p. 706. d. &c.

dl Tac. an. 14. c. 36. 37.

Tac. v. Agr. c. 16. p. 144.

Suet. l. 6. c. 18. p. 594.

'Neron avoit ſi peu d'ambition, qu'il ſongea à abandonner ce pays, s'il n'euſt eſté retenu par la honte [de paroiſtre plus laſche que Claude meſme qui l'avoit conquis.] 'Il y fit paſſer quelques troupes de la Germanie, dont Suetone ſe ſervit contre les reſtes des rebelles. Car beaucoup demeuroient armez par la crainte du chaſtiment, & dans l'eſperance qu'il viendroit bientoſt un nouveau General, plus aiſé ou à appaiſer [ou à vaincre.]' Julius Claſſicianus nouvel Intendant, qui ne s'accordoit pas avec Suetone, repandoit ce bruit: & pour le rendre veritable, il mandoit à Rome qu'on auroit toujours la guerre tant que Suetone commanderoit. 'Il eſtoit en effet un peu trop ſevere envers les vaincus, & les traitoit comme offenſé perſonnellement par leur revolte. 'Neron y envoya ſur cela Polyclete ſon affranchi, qui fut receu avec des honneurs dont les barbares non accoutumez à reverer des valets, ſe moquerent ouvertement. Son raport fut aſſez favorable à Suetone, & on le laiſſa dans ſon emploi. Mais peu de temps aprés, ayant receu quelque petite perte ſur mer, il fut rappellé, & Turpilien qui avoit déja achevé ſon Conſulat, fut mis en ſa place. Ce nouveau Gouverneur, [qui ne vint apparemment que l'année ſuivante,] ne fut point attaqué des ennemis, & ne les attaqua point non plus; mais donna à ſon oiſiveté le nom ſpecieux de la paix: '& cette tranquillité dura juſque ſous Veſpaſien. 'L'iſle meſme d'Angleſey avoit ſecoué le joug des Romains. 'Turpilien eſtoit apparemment revenu à Rome en 65 des le mois d'avril.

Tac. an. 14. c. 35. p. 2[illegible]. Agr. c. 16. p. 143.

an. 14. c. 38.

v Agr. c. 16. p. 144.

an. 14. c. 39. p. 232. 233.

v. Agr. c. 16. 17. c. 18.

an. 15. c. 72. p. 265.

'Neron écrivit cette année aux Lacedemoniens, ſelon Philoſtrate, pour leur reprocher qu'ils abuſoient de la liberté dont les Romains les laiſſoient jouir. On crut que c'eſtoit ſur un mauvais raport que le Gouverneur de la Grece avoit fait contre eux.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 11. p. 151. b.

## ARTICLE XIV.

*Conſulat de Seneque: Action de leze majeſté rétablie: Burrhus meurt: Tigellinus prend ſa place, & s'éleve par la retraite de Seneque.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 62, DE NERON 8, 9.

1. *P. Marius* [1], *& L. Aſinius Gallus, Conſuls.*

Tac. an. 14. c. 48. p. 235 n. 124 Ioan.

[a] ON croit que Junius Marullus fut auſſi Conſul en cette année: [b] & il eſt certain que dés le commencement il étoit deſigné pour l'eſtre. [Onuphre, Goltzius, & d'autres, marquent auſſi que Seneque fut Conſul depuis le mois de juillet avec Trebellius Maximus.] Et il y a des endroits qui favoriſent ce Conſulat de Seneque, particulierement un arreſt du 25 aouſt dans le Digeſte. [c] Cependant Auſone dit qu'il n'a jamais eu le Conſulat; [d] & il eſt aſſez viſible qu'il l'entend meſme des Conſulats ſubrogez. Que s'il l'a neanmoins eſté, [car Auſone peut ne l'avoir pas ſceu,] c'a eſté apparemment avant cette année, en laquelle nous allons voir que ſon credit eſtoit déja fort diminué.

[a] Onu. faſt. p. 48.
[b] Tac. an. 14. c. 48. p. 235.
n. 124.
Auſon. n. 387. b.
[c] conſ. p. 387.
[d] p. 388.
Lipſ. v. Senec. c. 4.

On vit revivre au commencement de cette année l'accuſation de leze majeſté au ſujet d'Antiſtius Soſianus qui avoit fait des vers contre l'honneur de Neron. Tout le Senat alloit à le condamner à la mort. Mais la generoſité de Thraſea ranima un peu celle des autres, malgré les plaintes laſches d'Aulus Vitellius [depuis Empereur,] & on reſolut que c'eſtoit aſſez de le releguer dans une iſle, privé de ſes biens. Avant que de former l'arreſt, on en parla à Neron, qui témoigna aſſez qu'il ſe ſentoit piqué par Antiſtius, & euſt voulu ſon ſupplice. Cependant comme il laiſſoit le tout à la liberté du Senat, Thraſea ni les autres ne changerent point, & Antiſtius fut banni. Fabricius Veiento fut auſſi peu aprés chaſſé d'Italie par Neron, pour avoir fait des écrits contre le Senat. Ses écrits furent eſtimez tant qu'on défendit de les lire; & depuis on n'y ſongea plus.

Tac. an. 14. c. 48. p. 235 | 16. c. 14 p. 270.
an. 14. c. 49 p. 235.
c. 50. p. 235 236.

Le Senat à la requiſition de Thraſea, & avec la permiſſion de Neron, défendit aux peuples des provinces d'envoyer faire à Rome l'eloge de ceux qui les avoient gouvernez; parceque les Gouverneurs pour obtenir des peuples ces témoignages de leur

an 15. c. 20-22. p. 246. 247 | n. 25.

1. Onuphre croit que c'eſt Marius Celſus celebre dans les hiſtoires de Tacite. [a] Mais ce Celſus n'eſtoit que Colonel d'une legion en 63, [b] & fut Conſul ſubrogé en 69, [ſans qu'on marque qu'il euſt déja eſté Conſul ordinaire]

Onu. in fast. p. 201. d
[a] Tac. an. 15. c. 25. p. 246.
[b] hiſt. l. 2. c. 72 p. 77.

affection, ſe relaſchoient dans beaucoup d'occaſions où leur devoir demandoit qu'ils euſſent de la fermeté & de la vigueur.

an. 14. c. 51. p. 236. 'L'Empire perdit cette année un grand appui par la mort de Burrhus, que beaucoup crurent avoir eſté empoiſonné par ordre de Neron: 'Suetone & Dion l'écrivent.[a] On le regretta encore plus lorſqu'aprés ſa mort Neron mit à ſa place Fenius Rufus & Sofonius Tigellinus. Le premier eſtoit un homme d'honneur, qui s'eſtoit acquité du ſoin des vivres avec une parfaite integrité. Mais comme il ne faiſoit point de mal, auſſi il faiſoit peu de bien, parcequ'il eſtoit "laſche & pareſſeux. Et il avoit meſme peu de pouvoir d'en faire, à cauſe qu'il eſtoit aimé du peuple & des ſoldats; ce qui ne luy eſtoit pas favorable auprés de Neron. Au contraire Tigellinus qui avoit toujours ſervi aux debauches du Prince, & les avoit autoriſées par ſon exemple, eſtoit tres bien dans ſon eſprit. 'Nous ne nous arreſtons point à rapporter ce que l'hiſtoire en dit de particulier. 'Il ſurpaſſoit encore tous ceux de ſon temps en cruauté; & il fut [le miniſtre ou] l'auteur de ce nombre infini de meurtres que Neron commit depuis ce temps-ci, outre ceux qu'il commit quelquefois de luy meſme, & ſans que Neron le ſceuſt. "Il ſe ſignala auſſi enfin par ſon avarice.

Dio, l. 62. p. 706. c | Suet. l. 6. c. 35. p. 626. a Tac. c. 51. p. 236.

n 52. hi l. 1. c. 72. p. 26 | Dio, l. 62. p. 707. a | Apol. Tyv. l. 4. c. 15. p. 205. b.

segnis.

&c.

Tac. an. 14. c. 55-56 p. 236. 237 | Suet. l. 6. c. 35. p. 626.

"Seneque voyant ſa puiſſance diminuée par la mort de Burrhus, que Neron commençoit à luy parler moins, qu'il témoignoit plus d'inclination pour ceux qui le portoient au mal, & qu'on s'efforçoit de le décrier dans ſon eſprit; il le pria de luy permettre de ſe retirer, comme Auguſte l'avoit permis à Agrippa & à Mecenas, & d'agréer meſme qu'il luy remiſt les grands biens qu'il avoit receus de luy. Neron le luy refuſa avec les plus grands témoignages de reconnoiſſance & d'affection. Suetone dit qu'il luy proteſta pluſieurs fois avec ſerment, qu'il n'avoit rien à craindre de tout ce qu'on pourroit dire contre luy, & que pour luy il periroit plutoſt que de luy faire aucun tort. Seneque répondit par des actions de graces, par où ſe terminent tous les entretiens qu'on a avec les Princes: mais il ne laiſſa pas de quitter [autant qu'il put] [f] les marques de ſon ancien credit, ne ſouffrit que peu de viſites, ne voulut plus eſtre accompagné dans les rues, & ſortit peu, feignant d'eſtre incommodé, ou appliqué à l'étude & à la philoſophie. 'Il s'occupoit dans ſa retraite à écrire diverſes choſes ſur la morale, & y employoit une bonne partie de la nuit.[b] Il n'y vivoit, au moins dans la derniere année, que de pain & d'eau, avec quelques fruits, ſoit ſeulement par ſobrieté, ſoit par la crainte du poiſon.

f inſtitutum prioris potentiæ.

Sen. ep. 8. p. 77. b. c.

b ep. 83. p. 257. a | Tac. an. 15. c. 45. p. 256.

La

'La diminution du pouvoir de Seneque augmenta celui de Tigellinus, qui pour s'inſinuer de plus en plus dans l'eſprit de Neron, voyant qu'il haïſſoit Sylla & Rubellius Plautus, luy fournit des raiſons pour oſter la vie à l'un & à l'autre, comme nous l'avons marqué par avance: & le Senat en rendit graces à ſes dieux. Tac. an. 14. c 57. 59. p. 238. 239.

## ARTICLE XV.

*Neron epouſe Poppée en repudiant Octavia, qu'il fait enfin mourir: Mort de Pallas.*

'NERON delivré de la crainte que ſon imagination luy donnoit de Sylla & de Rubellius, & voyant que tous ſes crimes paſſoient pour des actions ſaintes, ſe reſolut d'epouſer enfin Poppée, & de repudier Octavia, dont la conduite, comme il l'avouoit luy meſme, eſtoit ſans reproche. Mais la memoire de ſon pere, & l'affection que le peuple avoit pour elle, la luy rendoient "odieuſe: & il ne l'avoit jamais aimée, *peuteſtre parcequ'il le pouvoit legitimement, [a] Burrhus s'eſtoit toujours oppoſé au deſſein qu'il avoit de la repudier; & il luy dit un jour, que s'il le vouloit faire, il falloit qu'il luy rendiſt ſon mariage, c'eſt à dire l'Empire. 'Suetone dit qu'il ſongea pluſieurs fois à l'étrangler. [b] Mais enfin auſſitoſt aprés la mort de Rubellius, il la repudia comme ſterile; & ſans attendre enſuite que dixhuit jours, il epouſa Poppée. Tac. c. 59. 60. p. 238. 239. gravem. *an quia prevalent. illicita. an. 13. c. 12. p. 200. [a] D. o, l. 61. p. 706. c. Suet. l. 6 c. 35. p. 624. [b] p. 624. 625. Tac. an. 14. c. 60. p. 239.

'Celle-ci, [qui vouloit pouſſer le crime juſques au bout,] fit accuſer Octavia d'un amour criminel pour un joueur de fluſte nommé Eucere: & pluſieurs de ſes femmes miſes à la queſtion cederent aux tourmens, ou au deſir de plaire à Poppée: mais beaucoup ſoutinrent "conſtamment la verité & l'honneur de leur maiſtreſſe. 'Cependant Neron la bannit ſur cela dans la Campanie, & luy donna des gardes: mais il la rappella auſſitoſt, ſur ce qu'il ſceut que le peuple en murmuroit ouvertement: & des qu'on eut appris qu'on la rappelloit, le peuple en témoigna une extreme joie, donna de grandes louanges à Neron, alla abatre les ſtatues qu'on avoit déja dreſſées à Poppée, & couronna de fleurs celles d'Octavia, les portant comme en triomphe. Tac. c. 60. 61. Suet. c. 35. p. 624. Tac. c. 61. Dio, p. 707. a. b. &c.

'Cet amour du peuple pour Octavia fut l'arreſt de ſa mort. Poppée qui craignoit pour ſon mariage & pour ſa vie meſme, perſuada à Neron qu'il "avoit tout à craindre de la puiſſance ima- Tac. c. 61. 62. &c.

c. 61-64 p. 239. 240 Suet. c. 35. p. 525.

ginaire de cette princeſſe; '& ſur cela il envoya querir Anicet qui avoit déja tué ſa mere. Ce premier crime ne luy avoit pas donné beaucoup de credit, & ſur la fin il eſtoit meſme devenu inſupportable, comme ſont d'ordinaire tous les miniſtres des grands crimes, parceque leur preſence ſemble toujours nous les reprocher. Mais Neron luy proteſta alors qu'il le reconnoiſſoit pour l'unique auteur de ſon ſalut, & le combla de promeſſes en cas qu'il vouluſt le ſervir encore contre Octavia en s'avouant ſon adultere, & ſouffrant durant quelque temps une diſgrace apparente. Il luy faiſoit entendre en meſme temps qu'il y alloit de ſa vie s'il le refuſoit. Les crimes qu'Anicet avoit déja commis, luy furent un engagement pour ne pas refuſer celui-ci.

Ibid.

'Neron publia auſſitoſt par un edit l'injure qu'il pretendoit avoir receue d'Octavia : il l'accuſa de s'eſtre fait avorter pour couvrir ſon crime, luy qui venoit de la repudier comme ſterile: & ſur cet adultere imaginaire avec un Commandant de quelques galeres, il fonda des deſſeins de brouiller l'Etat qui n'étoient pas moins imaginaires. Cependant on la bannit trés réellement dans l'iſle Pandataire, ou peu aprés on luy oſta la vie en luy ouvrant les veines, & en l'étoufant dans un bain. Il falut encore luy couper la teſte, afin que Poppée euſt le plaiſir de la voir. On offrit pour cela des ſacrifices, par une regle generale de témoigner une joie nouvelle toutes les fois que Neron banniſſoit ou tuoit quelqu'un.

Tac. c. 63.

'Tacite remarque que jamais rien ne toucha tant le peuple que le malheur de cette princeſſe, qui ſuccomboit, [à l'age d'environ 22 ans,"] ſous la haine d'une Poppée, & ſous une calomnie qui luy eſtoit plus ſenſible que la mort meſme, ſans y avoir donné aucun pretexte, & ſans avoir jamais gouſté dans la vie aucun plaiſir. 'Elle avoit eu le titre d'Auguſte. Neron ſe tua [ſix ans aprés,] le meſme jour qu'il l'avoit fait mourir, [qui fut le 11 de juin.] Anicet fut relegué en Sardaigne, où il ne manqua de rien, juſqu'à ce qu'il y mourut.

v. Claude note 1.

Spanh. p. 619. a Suet. l. 6. c. 57. p. 654. b Tac. an. 14. c. 62. p. 239. 240.

c. 65. p. 240 | Suet. l. 6. c. 35. p. 525 | Dio, l. 62. p. 707. c.

'Doryphore, Pallas, & Romain, tous affranchis, moururent auſſi cette année; & on crut que Neron les avoit fait empoiſonner; le premier qui eſtoit Intendant de ſa maiſon, parcequ'il s'eſtoit oppoſé au mariage de Poppée; Pallas, pour jouir plutoſt de ſes richeſſes immenſes; & Romain, parcequ'ayant accuſé Seneque d'une intelligence dangereuſe avec C. Piſo, Seneque avoit fait retomber cette accuſation ſur luy meſme. Nous parlerons dans la ſuite de la conſpiration de Piſon.

L'Acaïe & la Macedoine furent agitées cette année par un tremblement de terre. Sen. nat. q l. 6. c. 1. p. 855 e.

## ARTICLE XVI.

### *Les Parthes attaquent l'Armenie ; Corbulon la défend, & Pætus la perd.*

[NOus avons vu sur l'an 60, comment Tigrane avoit esté fait Roy d'Armenie par Neron après que Corbulon en eut chassé Tiridate.] Vologese Roy des Parthes frere de Tiridate, ne souffrit pas longtemps cette injure faite à sa maison. Et il fut encore animé à la guerre par les plaintes de Monobaze Roy de l'Adiabene, son vassal, sur qui Tigrane avoit fait des courses, [peutestre pour ravoir Nisibe qui avoit autrefois esté de l'Armenie.] Vologese donna donc des troupes à Tiridate pour se remettre en possession de son royaume, se reservant, disoit-il, à attaquer les Romains mesmes dans la Syrie, quand il auroit appaisé la revolte des Hircaniens. Corbulon qui commandoit en Syrie, se prepara à l'y recevoir, manda à Neron qu'il falloit un General particulier pour defendre l'Armenie, & en attendant "L. Cæsennius Pætus, à qui Neron donna cette charge, il envoya deux legions afin que Tigrane eust moyen de se défendre. Ainsi les Parthes qui avoient Monobaze à leur teste, ayant assiegé Tigranocerta, n'y receurent que de la perte & de la honte. Tac. an. 15. c. 1. p. 241, 242. Dio, l. 62. p. 710. c. d. V. §. 12.

'Corbulon envoya en mesme temps à Vologese, qui estoit alors à Nisibe, pour se plaindre de ce que nonobstant la paix, ses troupes assiegeoient un Roy allié de l'Empire, & le menacer que s'il ne les retiroit, il entreroit luy mesme sur les terres des Parthes. Vologese avoit peu d'envie d'entreprendre la guerre contre les Romains, & savoit le mauvais succés du siege. Il manquoit mesme de fourage pour ses chevaux, parceque les sauterelles avoient mangé toute l'herbe. Ainsi il promit de rappeller ses troupes, & d'envoyer à Neron pour confirmer la paix & demander l'Armenie pour Tiridate. Tac. c. 5. 6. p. 242.

[Cela ne se pouvoit sans deposseder Tigrane: & il semble neanmoins que Corbulon en soit demeuré d'accord.] Au moins on crut que Vologese & luy estoient convenus par un traité secret, que les Parthes, les Romains, & Tigrane mesme, quitteroient l'Armenie. Ce qui est certain, c'est que les legions qui avoient défendu l'Armenie, allerent passer l'hiver dans la Cappadoce:

[& depuis cela on n'entend plus parler de Tigrane. Tacite qui
c. 7. 8. p. 243. assurément ne demesle pas assez tout cela, ] 'nous depeint aussi-
tost aprés Tigranocerta & toute l'Armenie comme un pays en-
nemi dont il falloit que les Romains se rendissent maistres par
c. 27. p. 258. les armes, [sans nous dire comment ils l'avoient perdu.] 'Dans la
suite il parle de quelques seigneurs d'Armenie, qui avoient aban-
donné les premiers le parti des Romains. [Tout ceci se fit appa-
remment en l'an 61.]

c. 7. 8. p. 243. L'année suivante, ] 'les deputez que Vologese avoit envoyez à
Rome, estant revenus sans rien obtenir, Pætus qui estoit arrivé,
entra avec deux legions en Armenie, se vantant, dit Tacite,
d'aller[1] prendre Tigranocerta. Il força des chasteaux, fit quel-
c. 20. que butin; & estant revenu un peu avant l'hiver, 'il envoya une
de ses legions dans le Pont, & affoiblit encore ce qui luy restoit
de troupes, par les permissions qu'il donnoit à tous ceux qui de-
c. 8. mandoient à s'absenter. 'Il écrivit cependant à Neron des lettres
c. 18. p. 245. magnifiques: '& sur cela le Senat decerna des arcs de triomphe
& des trophées, sans songer que la guerre ne faisoit que com-
c. 10-16. p. 247-249. Suet. l. 6. c. 39. p. 63. ] Dio, l. 62. p. 710. 711. mencer, & qu'elle alloit avoir une autre fin. 'Car Vologese voyant
qu'il n'y avoit rien à faire du costé de la Syrie, où à la vue de
son armée Corbulon avoit passé l'Euphrate, tourna du costé de
l'Armenie & de Pætus, qu'il trouva encore plus depourvu de
courage & de prudence que de soldats. Il le vint assieger dans
son camp, & le reduisit non par la force, (car selon Dion il estoit
tout à fait hors d'état de le forcer, ) mais par la seule frayeur, à
se trouver heureux d'en pouvoir sortir par une composition
honteuse, à la charge que tous les Romains sortiroient de l'Ar-
menie, & remettroient entre les mains des Parthes les chasteaux
qu'ils y tenoient, & tous les vivres; à quoy on ajoute encore
plusieurs indignitez.

Tac. c. 10-12. p. 243. 244. 'Corbulon, que Pætus avoit prié d'abord avec peine, & puis
avec empressement, de venir à son secours arriva aussitost aprés.
c. 17. p. 245. 'Les deux armées en se rencontrant ne se témoignerent nean-
moins que de la compassion & de l'amitié, sans jalousie & sans
reproches. Pætus vouloit qu'on rentrast dans l'Armenie, d'où
Vologese estoit déja parti: mais comme les ordres de Corbulon
p. 245. Dio, p. 721. d. ne s'étendoient point à cela, il s'en retourna en Syrie, 'où Volo-
gese l'envoya sommer de quitter les forts qu'il avoit bastis au-

l. 62. c. 61. p. 710. c. 1. Dion dit au contraire qu'il l'alloit secourir contre Vologese qui l'assiegeoit. [Pour l'accorder en partie avec Tacite, (car on ne le peut pas entierement,) il faudroit dire que c'estoient d'autres Parthes qui assiegeoient Tigranocerta, & que Vologese vint ensuite. ]

delà de l'Euphrate ſur les terres des Parthes Il dit qu'il le feroit ſi Vologeſe quittoit auſſi l'Armenie, & Vologeſe y conſentit. Ainſi les Armeniens demeurerent à eux meſmes, en attendant la réponſe que Neron feroit aux ambaſſadeurs que Vologeſe luy devoit envoyer, afin de luy demander une ſeconde fois l'Armenie pour Tiridate.

## ARTICLE XVII.

*Corbulon oblige Tiridate à venir demander l'Armenie à Neron: La ville de Pompeies abyſmée: Naiſſance & mort de Claudia fille de Neron.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 63, DE NERON 9, 10.

*[1]L. Verginius Rufus, & C. Memmius Regulus, Conſuls.*

Tac. c. 23. n. 27. p. 247. Not. ep. conſ. p. 41. 58.

V. §. 29. [ VERGINIUS Rufus eſt celebre [1] pour avoir refuſé l'Empire à la fin de Neron.

Les affaires de l'Armenie demeurerent en ſuſpens juſqu'à cette année, [1] en laquelle les ambaſſadeurs de Vologeſe arriverent à Rome des le commencement du printemps. Ils rendirent à Neron une lettre où leur prince proteſtoit que Tiridate auroit eſté preſt de venir recevoir le diademe de ſa main, s'il n'euſt eſté engagé à des fonctions ſacerdotales qui ne luy permettoient pas de s'eloigner; mais qu'il l'iroit prendre au pié de ſon image & des enſeignes [ des legions. ]

Tac. c. 24. p. 247.

[1]Quoiqu'on ſceuſt à Rome le mauvais état des affaires de l'Armenie, on ne voulut neanmoins rien accorder aux ambaſſadeurs. On leur laiſſa ſeulement croire que ſi Tiridate venoit luy meſme, il obtiendroit ce qu'on luy refuſoit alors: & Suetone dit qu'on l'en ſollicita meſme par de grandes promeſſes. Cependant on reſolut la guerre, & on en donna la charge à Corbulon, avec preſque le meſme pouvoir qu'on avoit donné au grand Pompée pour la guerre des pirates. Pætus fut rappellé, & Neron crut le punir ſuffiſamment, en luy diſant qu'il ſe haſtoit de luy pardonner, de peur qu'eſtant ſi aiſé à s'effrayer, il ne tombaſt malade ſi on le faiſoit attendre. On pretend que Neron vouloit aller en perſonne contre les Parthes, mais qu'un mauvais preſage l'arreſta.

c. 25. p. 247. 248 | Dio, l. 62. p. 711. d. e | Suet. c. 13. p. 588.

[1]Corbulon fit de grands preparatifs: & cependant il fit dire ſous main à Tiridate qu'il luy conſeilloit de n'en point venir à

Tac. c. 26-29. p. 248. 249 | Dio, l. 62. p. 712. a. b.

une guerre qui ruineroit l'Armenie, & de prendre le parti d'aller recevoir cet Etat à Rome. Comme Corbulon paſſoit pour homme d'honneur, & qu'il eſtoit eſtimé des ennemis meſmes; on crut qu'il parloit ſincerement & en ami. Ainſi on prit jour pour une entrevue, & le lieu meſme où avoit eſté le camp de Pætus. Tibere Alexandre [Juif apoſtat,] & Annius Vivianus gendre de Corbulon, furent donnez pour oſtages. Tiridate deſcendit le premier de cheval, & Corbulon auſſitoſt aprés. La concluſion de leur entretien fut qu'au bout de quelques jours Tiridate quitta le diademe, & le mit en grande ceremonie au pié de la ſtatue de Neron poſée ſur un throne, promettant de ne le reprendre qu'à Rome de la main meſme de ce prince. 'Il demanda du temps pour ſe preparer à ce voyage, & en aller parler à ſes freres Vologeſe & Pacore, qui eſtoient l'un à Ecbatanes, l'autre dans ſon royaume des Medes. Il donna cependant ſa fille en oſtage, & écrivit à l'Empereur une lettre de ſoumiſſion. Vologeſe eut grand ſoin de demander que dans ce voyage ſon frere fuſt toujours traité d'une maniere digne de ſa qualité. Ce prince, dit Tacite, accoutumé "aux ceremonies ſuperbes des Orientaux, ne ſavoit pas que les Romains ſe contentent d'avoir * le pouvoir de maiſtres, & en negligent "le faſte & les apparences comme de vaines affectations. [Nous verrons l'arrivée de Tiridate à Rome en l'an 66.]

Tac. c. 30. 31. p. 250.

*externa ſuperbia.*

** jus imperii*

*" inania.*

Dio, l. 62. p. 712. c.

'Dion parle d'une autre entrevue, où Vologeſe meſme & Monobaze [Roy de l'Adiabene] vinrent trouver Corbulon, & luy donnerent des oſtages.

Tac. an. 15. c. 25. 26. p. 248.

'Entre les troupes que Corbulon avoit préparées pour la guerre d'Armenie, il y en avoit qui luy avoient eſté envoyées d'Illyrie

a. p. 459. r.

'par Tib. Plautius Silvanus Ælianus gouverneur de Meſie, qui ſe ſignaloit auſſi alors dans la guerre. Car il peupla ſa province de plus de cent mille perſonnes qu'il y amena d'audelà du Danube, avec leurs femmes, leurs enfans, & meſme leurs Princes, & leurs Rois. Dans le temps meſme qu'une partie de ſes troupes eſtoit allée en Armenie, il arreſta les Sarmates qui vouloient remuer. Il obligea auſſi divers Rois ou inconnus juſqu'alors aux Romains, ou leurs ennemis, de venir reverer leurs drapeaux. Il traita avec les Rois des Baſtarnes & des Roxolans. Il obligea le Roy des Scythes de lever le ſiege qu'il avoit mis devant Machéron audelà du Boryſthene, & fut le premier qui tira de ce pays une grande quantité de blé. Ses ſervices furent enfin reconnus par Veſpaſien, qui luy donna les ornemens du triomphe, le fit Prefet

L'an de J.C. 63, de Neron 9, 10.

de Rome, & en meſme temps Conſul pour la ſeconde fois. Car il l'avoit déja eſté avant ce temps-ci, aprés avoir accompagné &c. Claude en Angleterre [en l'an 43.]

'Le 5 fevrier de cette année, la ville de Pompeies fut preſque toute abyſmée par un tremblement de terre,[a] qui fit de grands ravages en pluſieurs autres endroits dans la Campanie. Cette province avoit ſouvent eſté agitée par des tremblemens, quoique ſans perte: 'mais aprés celui-ci, pluſieurs perſonnes en ſortirent & ne voulurent plus y retourner.

Tac. an 15. c. 22. p. 227. in 26. [a] Sen. nat. q l. 6. c. 1. p. 454.

p. 455. d.

'Poppée accoucha vers ce temps là à Antium, d'une fille à qui l'on donna auſſitoſt le titre d'Auguſte, auſſibien qu'à Poppée. L'enfant fut nommée Claudia; mais elle mourut dans le quatrieme mois. Neron parut exceſſif & dans ſa joie & dans ſa douleur, & le Senat toujours egalement flateur & laſche.

Tac c. 23. p. 247. Suet. l. 6. c. 35. p. 525.

## ARTICLE XVIII.

### *Neron brule Rome, baſtit ſon palais d'or.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 64, DE NERON 10, 11.

1. 'C.[1] *Lecanius Baſſus, & M. Licinius Craſſus Frugi, Conſuls.*

Tac. c. 31. p. 250. Idat. Fast. aq. p. 119.

[b] NERON s'en alla cette année chanter à Naple, dans le deſſein d'aller faire la meſme choſe en Acaïe: & il fut juſqu'à Benevent,[c] où il fit mourir Junius Torquatus deſcendu &c. d'Auguſte, [d] parce, diſoit-on, qu'il faiſoit trop de depenſe pour pouvoir demeurer particulier. 'Il revint enſuite à Rome au lieu d'aller en Acaïe: on ne ſçait pourquoi. [d] Il ſongeoit à aller en Orient, particulierement en Egypte. Mais eſtant allé au Capitole le jour qu'il devoit partir, quelque raiſon inconnue, & peuteſtre le ſouvenir de ſes crimes qui luy donnoit une frayeur continuelle, luy cauſa un tremblement par tout le corps, accompagné d'un evanouiſſement ſur ce que ſon habit s'eſtoit accroché quelquepart: & ſur cela il rompit ſon voyage, en diſant qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à affliger le peuple Romain par une ſi longue abſence.

[b] Tac. an. 15. c. 33. 34. p. 250. 251.

[c] c. 35. p. 251. Dio, val. p. 690.

Tac. c. 36 p. 251.

[d] p. 251. Suet. l. 6. c. 29. p. 524.

'Ce fut aprés cela, & enſuite d'un feſtin dont la pudeur ne nous permet pas de parler, qu'arriva le celebre embraſement de Rome,[e] qui de quatorze regions ou quartiers dont la ville eſtoit

Dio, l. 62. p. 707. 708. Tac. an. 15. c. 37. p. 252.

[e] Tac. c. 40. p. 254.

1. [1] Pline. *l. 26. c. 1.* parle de Q. Lecanius Baſſus Conſulaire mort ſous Veſpaſien. Le Cardinal Noris entend de celui-ci.

[a] Noris ep. cons. 2. 41.

compoſée, en reduiſit trois entierement en cendres, & ne laiſſa
c. 4 | Suet. l. 6. c. 38. p. 150. de ſept autres que quelques "reſtes de maiſons. 'Toutes les anti-
quitez & les plus belles raretez de Rome y perirent, avec le
Tac. c. 41. p. 253. temple de Veſta & les dieux Penates. 'On marque que le feu
c. 40 | Suet. p. 630. commença le 19 de juillet, le meſme jour où Rome avoit autre-
fois eſté brulée par les Gaulois. 'Il dura ſix jours & ſix ou ſept
Tac. an. 67. nuits: & aprés avoir eſté arreſté, parcequ'on abatit un tres grand
c. 38 | Dio, l. 62. p. 708. c. nombre de maiſon pour le couper, il ſe ralluma encore, 'en ſorte
que l'on conte qu'il dura neuf jours. 'Il conſuma une infinité de
a Suet. p. 630 | Tac. c. 39. perſonnes; dont quelques uns s'y jetterent par deſeſpoir. [a] Ceux
qui echaperent eurent pour retraite les tombeaux & quelques
autres baſtimens [hors de la ville.]

Dio, p. 708. 709 | Tac. c. 38. 40. 'Les hiſtoriens en raportent encore d'autres particularitez: [b] ils
b Tac. c. 39 | Dio, p. 709. a | Suet. p. 630. remarquent qu'ont vit les ſoldats deſtinez à remedier à ces ſor-
tes d'accidens, & des officiers de Neron, empeſcher par des
menaces ceux qui travailloient à l'éteindre, ou l'augmenter eux
meſmes, en diſant qu'ils eſtoient bien avouez; ſoit qu'effective-
ment ils euſſent cet ordre, ſoit qu'ils le feigniſſent pour voler
Tac. c. 40. plus librement. 'Lorſque le feu reprit, il recommença par des
c. 39 | Dio, p. 709. b. c | Suet. p 630. 631. baſtimens qui appartenoient à Tigellinus. 'Et Neron qui eſtoit à
Antium, n'eſtant revenu que lorſqu'il apprit que le feu appro-
choit du palais, qui en fut enfin conſumé, il monta ſur une haute
tour d'où on voyoit fort bien l'embraſement, & là en habit de
joueur de lyre, il ſe mit à chanter un poeme qu'il avoit fait ſur
Tac. c. 39. 44 | Dio, p. 708. b | Suet. p. 629 | Aug div. 106. p. 579. a. c. d. l'embraſement de Troie. 'Tout cela fit croire que c'eſtoit luy qui
avoit fait bruler la ville, " ſoit par une pure brutalité, ſoit par la *faviente an fluente.* Aug.
curioſité de voir un evenement ſi étrange, ſoit pour avoir l'hon-
neur de rebaſtir Rome & de la rendre plus belle qu'elle n'eſtoit.
Dion & Suetone le diſent comme une choſe certaine, & Tacite
témoigne en douter fort peu. S. Auguſtin le ſuppoſe auſſi pour
conſtant.

Tac. c. 39. 'Il ne laiſſa pas enſuite de témoigner vouloir ſoulager de tout
c. 43. p. 254. ſon pouvoir la miſere où il avoit reduit le peuple. 'Il travailla à
rebaſtir la ville, en marqua les rues bien plus larges qu'elles
n'eſtoient auparavant, & tirées au cordeau, agrandit les pla-
p. 254 | Suet. c. 16. p. 590. ces, 'fit environner "les quartiers de portiques qu'il fit faire à ſes *inſulas.*
c Tac. c. 43. depens. [c] Il ſe chargea encore de nettoyer les ruines, & de faire
emporter toutes les demolitions, afin de laiſſer la place libre
aux proprietaires pour y baſtir. Il promit meſme des recompen-
ſes à ceux qui auroient baſti dans un certain temps. Il fit défenſe
a. 79. d'elever les maiſons que juſqu'à une certaine hauteur; 'qui pou-
voit

L'an de J.C. 64, de Nerun 10, 11.

voit eſtre de 60 ou 70 piez. 'Ainſi il rendit la ville plus belle qu'elle n'eſtoit auparavant : mais on croit qu'en devenant plus expoſée à la chaleur, elle en devint auſſi moins ſaine. 'Il eut le deſſein d'en étendre les murailles juſqu'à Oſtie, & d'y faire entrer la mer par un canal. c. 43. Suet l. 6. c. 16. p. 591.

'Quoiqu'il fiſt tout pour empeſcher qu'on ne le cruſt auteur de l'embraſement, on ne ceſſoit pas de le croire. Il voulut detourner ce crime ſur les Chrétiens, qu'il traita pour cela avec la cruauté que l'on peut voir" en un autre endroit. 'Mais ceux meſmes qui haïſſoient les Chrétiens, avoient compaſſion de les voir ſouffrir pour ſatisfaire la cruauté d'un tyran. Tac. an. 15. c. 44. p. 255. p. 256.

V. la perſecution de Neron.

'Ce que Neron depenſa pour rétablir Rome ne luy couta guere. Car non ſeulement il receut les contributions que les villes & les particuliers luy offrirent pour cela, mais il les exigea meſme avec beaucoup de violence : de ſorte que preſque tout le monde en fut ruiné. 'Il enleva principalement tout ce qu'il y avoit d'ornemens & de richeſſes dans les temples avec les dieux meſmes, & il envoya pour cela en Orient Acrate affranchi, & Secundus Carinas homme qui avoit quelque eloquence, & nul honneur. 'Suetone dit qu'il ne ſe chargea d'oſter les demolitions, que pour profiter des richeſſes qui s'y trouveroient, & qu'il ne permit à perſonne d'en approcher. c. 45 | Suet. l. 6. c. 38. p. 632 | Dio, l. 62. p. 709. c. Tac. c. 45. p. 256. Suet. p. 632.

'De ces demolitions & des depouilles des citoyens, il baſtit ſon palais d'or ; car c'eſt ainſi qu'on le nommoit, quoiqu'il fuſt moins conſiderable par l'or, les perles, & les autres enrichiſſemens," que par ſa vaſte étendue, qui enfermoit des terres labourables, des étangs, des bois, des vignes, des campagnes entieres. c. 31. p. 615. 616 | Tac. c. 42. 52. p. 254. 258.

&c.

'Quand il le vit achevé, [en ſorte qu'il y pouvoit demeurer,] il dit qu'il commençoit enfin à eſtre logé comme un homme. 'Suetone en fait une deſcription plus particuliere. [Mais je ne puis comprendre ce que dit Pline, ]que ce palais s'étendoit autour de toute la ville : & il dit la meſme choſe du palais de Caius. [a]Neron n'acheva pas tout à fait le ſien. [b]Suetone dit que ſes baſtimens firent plus de tort que toutes ſes autres actions. Suet. p. 617. p. 615. 616. Plin. l. 37. c. 3. p. 791. d | 36. c. 15. p. 870. a. a Suet. v. Oth. c. 7. p. 594. b l. 6. c. 31. p. 635.

[c]Comme il n'aimoit que ce qui paroiſſoit impoſſible, il entreprit encore en ce temps-ci un canal de "50 ou 60 lieues de long, & large pour deux galeres, depuis Bayes" & le lac d'Averne juſqu'à Oſtie. Mais ce deſſein ne réuſſit pas. [Il l'entreprit peuteſtre à cauſe] 'des frequents naufrages qui arrivoient au cap de Miſene : & il y en arriva un grand cette année, parceque les pilotes avoient mieux aimé s'expoſer aux vents contraires, que de ne pas arriver au jour que Neron leur avoit marqué. c p. 617 | Tac. an. 15. c. 42. p. 254 | Plin. l. 14. c. 6. p. 344. d. Tac. an. 15. c. 46. p. 256 | n. 95.

160 milles. &c.

## ARTICLE XIX.

### *Conjuration de Piſon decouverte & punie.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 65, DE NERON 11, 12.

Tac. an. 15. c. 48. p. 257 | Phleg. mir. c. 23. p. 90 | Nor. ep. conſ. p. 42-45.

*[1] A. Licinius Nerva Silianus, & M. Veſtinus Atticus, Conſuls.*

[a] PLAUTIUS Lateranus, & Anicius Cerealis, eſtoient deſignez Conſuls des le commencement de cette année. [b] Mais le premier fut tué avant que d'entrer dans ſon Conſulat. [c] C'eſt luy dont la celebre baſilique de Latran a tiré ſon nom. [ Car c'eſtoit ] [d] la maiſon de ceux de cette famille, & les auteurs du temps la mettent entre les plus magnifiques de Rome.

a Tac. c. 49. 74. p. 257. 265.
b c. 60. p. 261.
c Hier. ep. 30. p. 158 d.
d Juv. ſat. 10. v. 17.

[e] On marque divers prodiges arrivez ſur la fin de l'année precedente : & il y parut une comete ; [f] ce qui eſtoit comme ordinaire du temps de Neron, & toujours ſuivi d'effets funeſtes, [g] parceque Neron qui les craignoit pour luy, pretendoit en detourner l'effet en repandant le ſang des perſonnes les plus illuſtres.

e Tac. c. 47. p. 257.
f Plin. l. 2. c. 25. p. 16. e.
g Tac. p. 257 | Suet. c. 36. p. 626. 627.

[ Il en eut cette année une grande occaſion, ] [h] par la conjuration que forma contre luy C. Calpurnius Piſo, qui avoit aſſez de qualitez pour eſperer de parvenir à l'Empire : car ſon luxe & ſes debauches n'eſtoient pas un obſtacle en un ſiecle auſſi corrompu que celui-là. [1] Il avoit ſujet de tout craindre de Neron, qui des l'an 62 regardoit comme un crime d'avoir de la liaiſon avec luy. Auſſi cette crainte fut un des motifs qui le porta à conjurer contre ſon prince. [1] Et neanmoins on marque qu'on ne ſçait pas d'où en vint le premier deſſein, mais qu'il ne vint pas de luy.

h Tac. an. 15. c. 48. p. 257.
an. 14. c. 65. p. 240.
an. 15. c. 49. p. 257.
p. 257.

[1] Le poete M. Annæus Lucanus [neveu de Seneque, & ſi celebre par ſa Pharſale, ] y entra des premiers, piqué, dit Tacite, de ce que Neron par une baſſe jalouſie s'oppoſoit à la reputation de ſes vers, & l'empeſchoit de les publier. [1] Sa vie, qu'on attribue à Suetone, l'accuſe d'avoir eu une langue legere & intemperante, & d'avoir ſurtout parlé de Neron, qui l'aimoit, d'une maniere capable d'irriter meſme un prince doux & moderé. [1] Plautius Lateranus deſigné Conſul, Fenius Rufus l'un des Prefets du Pretoire, avec pluſieurs autres officiers des gardes, & beaucoup de Senateurs, de Chevaliers, & de femmes meſmes, entrerent auſſi dans la conjuration, les uns par divers intereſts, les autres par l'imagination de delivrer l'Empire d'un ſi deteſtable maiſtre. [1] Tous cependant garderent un ſecret admirable juſqu'au point

Suet. p. 851. 852.
Tac. an. 15. c. 49. 50.
c. 54. p. 259.

de l'execution, 'qu'il reſolurent de faire durant les jeux du cirque, qu'on celebroit le 12 d'avril.[a] On eut la penſée de la faire à Bayes chez Piſon meſme, où Neron venoit aſſez ſouvent peu accompagné : mais Piſon ne voulut point qu'on violaſt chez luy le droit de l'hoſpitalité, & qu'on deshonoraſt ſa maiſon par le ſang de ſon prince, quel qu'il puſt eſtre. c. 53. p. 258. a. 112. a c 52.

'La veille de l'execution, Flavius Scevinus Senateur, qui s'eſtoit chargé de donner le premier coup, fit un grand feſtin chez luy, donna la liberté ou de l'argent à pluſieurs de ſes domeſtiques, & parmi cette rejouiſſance extraordinaire il paroiſſoit triſte & penſif." Il ſigna ſon teſtament, donna un poignard à eguiſer, & fit preparer des bandages & des remedes pour des plaies. Milique ſon affranchi remarqua tout cela : '& le lendemain des que le jour fut venu, il en alla avertir Neron, & dit qu'il y avoit aſſurément quelque grand deſſein. Sur cela Scevinus fut amené, nia les preparatifs pour les plaies, avoua tout le reſte, mais ſe défendit ſi bien qu'on ne ſavoit que croire, juſqu'à ce que Milique demanda qu'on envoyaſt querir Antonius Natalis, avec qui Scevinus s'eſtoit fort entretenu la veille. On leur demande ſeparément le ſujet de leur entretien ; ils ſe coupent ; ils ſont auſſitoſt mis dans les fers ; on les menace de la queſtion ; & ſur cette menace ils avouent la conjuration & quelques complices, qui declarerent enſuite les autres. 'Une femme nommée Epicaris, qui n'avoit rien de conſiderable, témoigna neanmoins plus de cœur. Car aprés avoir ſouffert la queſtion, elle aima mieux s'étrangler que de trahir ceux qui s'eſtoient confiez en elle : [ heureuſe ſi elle euſt mieux employé un ſi grand courage.] c. 49. 53 54. *el ſignavit.* 12 d'avril. c. 55. 56. c. 51. 57 Dio, l. 62. p. 714. c. d.

'Ce ne fut plus aprés cela qu'executions & que carnages des perſonnes les plus qualifiées. Piſon & beaucoup d'autres furent auſſitoſt mis à mort. 'Lucain pour taſcher d'eviter le ſupplice, trahit ſa propre mere Caia Acilia, & l'accuſa d'eſtre de la conjuration, ce qu'on aſſure meſme avoir eſté faux. Neanmoins il ne put obtenir que la liberté de ſe faire ouvrir les veines, & il mourut, à ce qu'on dit, le 30 d'avril, n'eſtant agé [tout au plus] que de 27 ans. Tac. c. 58-60. 70. c. 56. 70. 71 Suet. p. 852 Lucan. prol.

'Lateranus fut mené au ſupplice, ſans avoir ſeulement eu le temps d'embraſſer ſes enfans. Il ne declara quoy que ce fuſt, '& Epaphrodite affranchi de Neron, luy faiſant quelque[1] demande ſur la conjuration, ] il luy répondit : Si j'ay quelque choſe à dire, je le dirai à ton maiſtre. 'Il ne fit non plus aucun reproche au Tribun Tac. c. 60. Arri. ex Epic. l. 1. c. 1. p. 6. Tac. an. 15. c. 60. p. 261.

1. ἐπιφ τῶ συνπροθῦναι, que je n'entens point. Il faut peut-eſtre συνπροθῦναι, *luy faiſant offre de ſon credit pour le ſervir.*

qui alloit luy trancher la teſte" quoiqu'il fuſt luy meſme de la conſpiration. 'Le premier coup qu'on luy donna n'ayant fait que le bleſſer," il ſecoua un peu la teſte, & puis la tendit comme auparavant.

Ann. ex Epi. p. 6.

συνελαυθάνω.

Tac. c. 65-68.

'Fenius Rufus témoigna beaucoup de foibleſſe, & à ſa mort, & dans tout ce qui la preceda. Les autres officiers des gardes eurent plus de cœur. 'Un Centenier nommé Sulpicius Aſper, à qui Neron demandoit pourquoi il avoit conſpiré contre luy, luy répondit en un mot: C'eſt pour l'amour de vous meſme, ne voyant point d'autre moyen de finir vos crimes. 'Subrius Flavius capitaine aux gardes luy répondit à la meſme queſtion: Perſonne ne vous a plus aimé que moy tandis que vous l'avez merité. J'ay commencé à vous haïr depuis que je vous ay vu tuer voſtre mere & voſtre femme, mener un chariot, devenir un comedien, & un incendiaire. Rien ne fut plus ſenſible à Neron, accoutumé à commettre des crimes, non à ſe les entendre reprocher. 'Il affectoit neanmoins dans ces occaſions beaucoup de douceur & de patience, peuteſtre" pour ne pas s'attirer ces traits en témoignant s'en ſentir piqué.

c. 68 | Dio, p. 713. a. b | Suet. l. 6. c. 36. p. 627.

Tac. c. 67 | Dio. p. 713. b.

Suet c. 39. p. 632-634.

ne irritaret ingenia.

c. 36. p. 627.

'On ne ſe contenta pas de punir les conjurez: leurs enfans furent auſſi chaſſez de Rome, & quelques uns meſme perirent par la faim ou par le poiſon, quelquefois avec leurs precepteurs & leurs domeſtiques: & depuis cela Neron fit mourir qui il luy plut ſans diſtinction, & ſans chercher meſme de pretexte. 'C'eſtoit un crime d'avoir eu quelque entretien avec l'un des conjurez, de l'avoir ſalué, de s'eſtre rencontré enſemble à un feſtin ou à un ſpectacle." Et tout ce qu'on diſoit ſur cela paſſoit auſſitoſt pour vray.

Tac. an. 15. c. 58. p. 260 | Dio, p. 713. c.

&c.

Tac. c. 68.

'Neron ſouhaitoit beaucoup de trouver le Conſul Veſtinus entre les conjurez, parcequ'il le haïſſoit. Il l'avoit aimé; & Veſtinus qui eſtoit un eſprit libre & impetueux, abuſant de cette familiarité, le piquoit ſouvent par des railleries, qui le penetroient d'autant plus qu'elles avoient plus de fondement: 'mais il n'avoit eu aucune part à la conjuration. 'Il avoit fait ce jour là toutes les fonctions de Conſul, & eſtoit à table avec ſes amis, lorſque Neron ſans autre raiſon & ſans autre forme que ſa volonté abſolue, envoya luy ouvrir les veines, & l'étoufer dans un bain chaud.

c. 68.

c. 65 | Suet. c. 35. p. 624.

## ARTICLE XX.

### *Mort de Seneque.*

[NOus n'avons point voulu meſler l'hiſtoire de Seneque dans celle de la conjuration.] 'Dion aſſure qu'il y eut part. [Tacite n'en dit rien de poſitif,] [a] & il dit meſme que Neron n'eut point de preuve qu'il y fuſt entré. [b] Neanmoins il nous apprend que le bruit commun eſtoit que non ſeulement il l'avoit ſceue, mais qu'il avoit ſouffert qu'on ſongeaſt à l'elever à l'Empire, en tuant Piſon aprés que Neron auroit eſté tué. 'Natalis ſeul avoit dépoſé contre luy. Mais c'eſtoit aſſez pour Neron qui ne cherchoit qu'à le perdre. 'Il luy avoit refuſé l'année precedente la permiſſion qu'il luy avoit demandée de ſe retirer loin de Rome à la campagne: 'ce qui avoit obligé Seneque à ſe tenir [preſque toujours] renfermé dans ſa chambre comme s'il euſt eſté malade *quaſi ager nervis.* '& incommodé des gouttes, pour n'eſtre pas obligé d'aller à la Cour. Neron avoit neanmoins accepté, s'il en faut croire Dion, la ceſſion qu'il luy avoit faite de tous ſes biens, ſous pretexte de rétablir [Rome.] 'Cela ne l'empeſcha pas de le vouloir faire empoiſonner par un de ſes propres affranchis. Mais cet affranchi avoua ſa faute, ou Seneque en evita l'effet par la vie frugale qu'il menoit, ſe contentant de quelques fruits & d'eau pure. Tacite parle d'abord de cet empoiſonnement comme d'un bruit peu averé; '& puis il l'aſſure poſitivement.

'Natalis avoit donc depoſé contre Seneque qu'il l'avoit eſté voir de la part de Piſon, pour ſe plaindre de ce qu'il ne luy permettoit pas le viſiter; & que Seneque avoit repondu qu'un entretien frequent ne pouvoit eſtre utile ni à l'un ni à l'autre; mais que du reſte ſa vie dependoit de celle de Piſon. Granius Silvanus capitaine aux gardes eut ordre d'aller ſavoir de Seneque s'il avouoit cette depoſition. Il le rencontra qui revenoit de la Campanie, & qui ſoupoit dans une maiſon de campagne "à une lieue *à quatre milles.* & demie de Rome. 'Seneque avoua la viſite de Natalis, mais il *&c.* répondit qu'il s'eſtoit ſeulement "excuſé de voir Piſon ſur ſes incommoditez, & ſur l'amour qu'il avoit pour le repos. C'en fut aſſez pour Neron: & ayant ſceu de Silvanus que Seneque ne témoignoit point ſonger à ſe donner la mort, il le renvoya luy en porter l'ordre. Il eſtoit alors, dit Tacite, dans ſon conſeil ſecret des cruautez, c'eſt à dire avec Poppée & Tigellinus.

Dio. l. 62. p. 713. a.
[a] Tac. an. 15. c. 60. p. 261.
[b] c. 65. p. 262.
c. 56.
c. 45. p. 256.
p. 256 | Dio, l. 62. p. 713. e.
Tac. c. 45. p. 256.
c. 60. p. 261.
c. 60.
c. 61.

c. 62. 'Silvanus fit dire à Seneque par un Centenier, l'ordre qu'il portoit, n'ayant pas voulu entrer pour le luy dire luy meſme. Seneque ne témoigna point s'en étonner, & taſcha meſme d'arrêter par ſes exhortations les larmes de ſa femme Pompeia Paulina, & de ſes amis. c. 63. 64 Dio, p. 713. d. 'Sa femme témoigna qu'elle eſtoit reſolue de mourir avec luy; & au lieu de l'en empeſcher, il l'y exhorta, & l'y engagea: de ſorte qu'ils ſe firent tous deux ouvrir les veines en meſme temps, ſans que le Centenier permiſt ſeulement à Seneque d'achever ſon teſtament. Neron qui ne haïſſoit point Pauline, & ne vouloit pas ſe charger encore de la haine de ſa mort, envoya ordre de luy conſerver la vie. Elle s'eſtoit retirée dans une chambre ſeparée de celle de ſon mari, où on lui banda ſes plaies, ou ſans qu'elle le ſceuſt, [ſi elle avoit déja perdu connoiſſance,] ou de ſon conſentement. Car comme on croit plutoſt le mal que le bien, beaucoup ont dit qu'elle n'avoit cherché la gloire de mourir volontairement avec ſon mari, que tant qu'elle avoit deſeſperé de ſa grace. Ainſi elle vécut encore quelques années, toujours paſle & languiſſante, d'autant plus eſtimée qu'elle témoigna conſerver plus de memoire & d'affection pour ſon mari.

Tac. c. 63. p. 262. 'Seneque ſouffrit de cruelles douleurs, & ne laiſſa pas de dicter diverſes choſes, qui ſe repandirent auſſitoſt parmi le peuple.

c. 64. 'Comme il languiſſoit longtemps, il prit du poiſon, mais ſans effet, ſon corps eſtant déja trop ſec & trop froid. Ce fut peuteſtre pour le faire agir, ou pour faire plutoſt ecouler ſon ſang, qu'il ſe fit mettre dans de l'eau tiede: Dio, l. 62. p. 713. d. 'car les ſoldats le preſſoient de finir ſa vie. a Tac. c. 64. Enfin on le porta dans ſes étuves, où la chaleur l'étoufa. Ses funerailles ſe firent ſans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné des le temps de ſa plus grande faveur. [Il paroiſt qu'il mourut le jour meſme que la conjuration fut decouverte, ou le lendemain, c'eſt à dire le 12 ou 13 d'avril.]

c. 62. 63. 'Il mourut dans une grande eſtime de ſa propre vertu, & une grande idée de la reputation qu'il laiſſoit aprés luy; [c'eſt à dire dans une diſpoſition toute oppoſée à celle que Dieu donne aux Saints qu'il tire des miſeres de cette vie pour les faire jouir du bonheur de l'autre. Cependant il n'a pas meſme réuſſi dans ce vain amour de la reputation. Car Dieu a permis qu'on ait ſceu, ou qu'on luy ait attribué diverſes choſes fort indignes de la vie philoſophique dont il faiſoit profeſſion: & ſon eloquence n'a pas eſté eſtimée des perſonnes les plus judicieuſes. Nous en pourrons parler plus amplement en un autre endroit.]

## ARTICLE XXI.

*Mort de Poppée, d'Antonia fille de Claude, & de plusieurs autres: Peste à Rome: Lion brulé: Le Pont Polemoniaque & le mont Cenis joints à l'Empire.*

'NERON passa une partie de cette année à chanter & à jouer publiquement dans les jeux qu'il avoit instituez pour tous les cinq ans, & à depenser beaucoup pour chercher en Afrique des thresors qu'un Cesellius Bassus avoit resvez. Tac. an. 16. c. 4. 5. p. 267. 268. c. 1. 2. 3. p. 266. 267. Suet. l. 6. c. 31. p. 617.

'Poppée mourut en ce temps là d'un coup de pié qu'il luy donna dans le ventre, parcequ'elle se moquoit de luy voir mener un chariot. Elle estoit grosse alors. [a] Il ne fit pas bruler son corps, comme les Romains avoient accoutumé de faire, mais le fit embaumer & porter dans le tombeau des Cesars. 'On assure qu'il fit bruler à ses funerailles plus de parfums, que toute l'Arabie heureuse n'en porte en un an. 'On luy decerna la divinité: mais Thrasea ne crut pas pour cela qu'elle fust deesse. [b] Dion nous apprend qu'elle avoit cinq-cents asnesses, dont on tiroit tous les jours le lait, afin qu'elle s'y baignast. Tac. c. 6. p. 258. Suet. l. 6. 35. p. 625. Dio, l. 62. p. 714. d. [a] Tac. c. 5. Plin. l. 12. c. 18. p. 310. d. Tac. an. 16. c. 21. 22. p. 272. 273. [b] Dio, l. 62. p. 714. e.

'Apres la mort de Poppée, Neron voulut epouser Antonia fille de Claude, [sa belle-sœur, & sa sœur par adoption.] Elle le refusa, & sur cela il la fit mourir, l'accusant de quelque remuement, '& peutestre d'avoir eu part à la conspiration de Pison. [c] Il epousa donc Statilia Messalina, descendue de Statilius Taurus deux fois Consul sous Auguste, & veuve d'Atticus Vestinus, qu'il avoit fait tuer à cause d'elle, dit Suetone. 'Elle eut aussi le titre d'Auguste. l. 61. p. 690. [a] Suet. c. 35. p. 562. Tac. an. 15. c. 53. p. 259. [c] Suet. c. 35. p. 624. Tac. c. 69. p. 264. Goltz. p. 46.

'La mort de Poppée fut suivie de l'exil de C. Cassius Longinus celebre Jurisconsulte. Quoiqu'il fust aveugle, selon Suetone, il fut relegué en Sardaigne, d'où Vespasien le rappella. [d] Pour L. Junius Silanus Torquatus jugé digne de l'Empire pour ses bonnes qualitez & pour sa noblesse, [car il estoit descendu d'Auguguste,] il falut qu'il perdist la vie au mois de juin. [e] L. Antistius Vetus, sa belle-mere Sextia, & Pollutia sa fille, dont la vie reprochoit sans cesse à Neron la mort de Rubellius Plautus mari de Pollutia, eurent neanmoins la liberté de choisir leur mort. On voulut aprés cela leur faire encore de nouvelles injures: mais Neron témoigna qu'il estoit content, [comme Tibere,] de ceux qui ne luy avoient pas donné la peine de les condanner. Tac. an. 16. c. 7. 9. p. 258. in. 20. Suet. c. 37. p. 628. [d] Tac. an. 16. c. 7-9. p. 268. 269. c. 12. p. 270. [e] c. 10. 11. p. 269.

L'an de J.C. 65. de Neron 11. 12.

c. 13. p. 270.

'La Campanie fut desolée cette année par des orages & des tempestes de vents, & la ville de Rome par une furieuse peste: Suet. c. 39. p. 631. '& l'on conta dans une seule autonne trente mille morts.

a Tac. c. 13. p. 270. Sen. ep. 91. p. 177. a. b. b p. 178. b. c Dio, l. 46. p 323. c. d Sen. ep. 91. p. 177. c. f. e Notit. Gall. p. 592 a. f Suet. l. 6. c. 18. p. 594

[a]Parmi tant de cruautez, Neron donna une grande somme d'argent à la ville de Lion, pour la soulager de ce qu'elle avoit souffert par un embrasement, qui l'avoit entierement reduite en cendres, [b]cent ans aprés sa fondation. [c] Cette ville fut bastie d'abord entre le Rhone & la Sone, [d] mais seulement sur la montagne. [e]Elle reconnut la liberalité de Neron en défendant son parti autant qu'elle le put, lorsque tout le monde se souleva contre luy.

Notes a

S. Jerome marque sur cette année dans sa chronique ce que nous apprenons des historiens, [f] que Neron ajouta à l'Empire deux nouvelles provinces, le Pont Polemoniaque, & les Alpes Cottiennes. Aurele Victor le met dans les cinq premieres années de ce regne. [ Comme Tacite n'en parle point, il semble qu'il vaudroit mieux ne le mettre mesme qu'aprés cette année.] 'Les Romains avoient possedé [une partie] du Pont depuis les victoires de Pompée sur Mithridate. [Le reste obeïssoit sous Auguste à son Roy nommé "Polemon,] 'dont le fils & le successeur, qui portoit le mesme nom, [g] ceda cet Etat aux Romains: [ on n'en dit point la raison. "C'est le mesme Polemon ] [h] que Joseph appelle Roy [d'une partie] de la Cilicie, & qui epousa Berenice fille d'Agrippa Roy de Judée. [i] Cette partie du Pont a longtemps retenu le surnom de Polemoniaque. [k] On y met entre autres villes celles de Neocesarée, de Comane, & de Trebizonde.

Sex. Ruf.

Dio, l. 59. p. 649. a. g Suet. l. 6. c. 18. p. 594 | Tac. hi. l. 3. c. 47. p. 74. h Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 693. f. i Aur. Vict. epit. k Geo. fac. Eus. chr. n. p. 196. 1.

V. Auguste § 5. 8.

V. Claude § 8.

'Les Alpes Cottiennes, [qui sont les pays du mont Cenis,] ont aussi apparemment pris leur nom de leurs Princes, qui des le temps d'Auguste portoient le nom de Cottius. 'M. Julius Cottius receut de Claude en l'an 44 le titre de Roy. [Mais luy ou son successeur] 'estant mort, Neron en fit une province; [l] & à cause de l'addition de ces deux provinces, il augmenta l'enceinte de Rome.

Dio, l. 60. p. 681. b. Suet. l. 6. c. 18. p. 594. l Vopis. v. Aurel.

ART. XXII.

Pan de J.C. 66, de Neron 12, 13.

## ARTICLE XXII.

*Neron étudie la magie, & y renonce; perſecute les philoſophes, bannit Muſone.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 66, DE NERON 12, 13.

*C. Suetonius Paulinus, & C. Luccius Teleſinus, Conſuls.*

Tac. an. 16. c. 14. p. 290 | Grut. p. 1102. 5 | Nor. ep. conſ. addi Dio, l. 63. p. 716.

[a] ON croit que ce Suetone eſt le fils de celui qui avoit fait la guerre en Angleterre. [b] Philoſtrate qui fait venir à Rome ſon Apollone de Tyanes, lorſque Teleſin eſtoit Conſul, [c] depeint ce Teleſin comme un homme qui avoit de la religion, [d] & beaucoup d'amour pour la philoſophie. [e] Il avoit quelque juriſdiction particuliere ſur les temples.

[a] Nor. ep. conſ. add.
[b] Apol. Ty. v. l. 4. c. 13. p. 199. d.
[c] p. 200. a
[d] l. 7. c. 5. p. 329. c. d.
[e] l. 4. c. 13. p. 200. d.

[f] Philoſtrate ajoute que Neron perſecutoit alors les philoſophes, comme ſuſpects d'eſtre magiciens; de ſorte que pluſieurs s'enfuyoient de la ville. [g] Apollone fut auſſi accuſé de magie, [& avec ſujet,] devant Tigellinus par un homme qui en avoit déja bien perdu d'autres. Il echapa neanmoins, & demeura à Rome, [h] juſqu'à ce que Neron en partant pour aller [cette meſme année] en Acaïe, ordonna à tous les philoſophes d'en ſortir.

[f] c. 12. p. 194.
[g] c. 15. p. 204. c. d.
[h] c. 16. p. 208.

[i] Pline nous aſſure que Neron avoit eu d'abord autant de paſſion pour la magie, que jamais homme en eut pour quelque art que ce puiſſe eſtre, & autant qu'il en avoit luy meſme pour jouer des inſtrumens, & pour chanter. Car il trouvoit que c'eſtoit une choſe digne de luy de commander meſme à ſes dieux. Et auſſi il tenta pour cela toutes les eſpeces de devination & de magie que l'on avoit inventées juſques alors. Il ne manquoit ni de genie pour en comprendre tous les ſecrets, [ni de maiſtres pour les luy apprendre, s'il y en avoit qui les ſceuſſent,] ni de pouvoir & de richeſſes pour pratiquer avec exactitude tout ce qu'on pouvoit deſirer. S'il falloit pour cela tuer des hommes, [ou commettre d'autres crimes,] c'eſtoit ſon plaiſir. Ainſi s'il eſt poſſible d'y réuſſir, Neron l'a dû faire. Cependant il abandonna enfin cette entrepriſe: & c'eſt, dit ce payen, une preuve illuſtre & inconteſtable que la magie n'eſt qu'une pure folie, & une imagination ſans fondement, qui n'apprend rien de réel que l'art des empoiſonnemens, [k] & non la connoiſſance de l'avenir. Tiridate, [de l'arrivée duquel nous allons parler,] amena pluſieurs magiciens avec luy, & l'eſtoit luy meſme. Il decouvrit à Neron tous ſes myſteres;

[i] Plin. l. 30. c. 2. p. 733. 734.

[k] non artes magicas.

L'an de J. C. 66, de Neron 12, 13.

& ne luy put neanmoins rien apprendre [dont il ne viſt la fauſſeté.] Auſſi Pline conclut aſſez plaiſamment, que tout ce qui reſte aux magiciens, c'eſt de dire que les dieux ne vouloient pas ſe montrer à Neron, parcequ'il eſtoit galleux.

p 734. a] Suet. c. 51. p. 649.

[Entre les philoſophes que Neron maltraita en ce tèmps-ci, il faut mettre] [a]C. Muſonius Rufus, Chevalier Romain, originaire de Bolſene dans la Toſcane. Il s'appliquoit tout entier à la dialectique, & à la philoſophie Stoïcienne; [b] & on pretend qu'il y excella. [c]Il avoit neanmoins quelque ſoin & quelque intendance ſur les murailles [de Rome.] [d]Philoſtrate l'appelle un Babylonien, peuteſtre parcequ'il s'appliquoit à l'aſtrologie & aux ſciences des Caldéens. Car du reſte il n'y a aucune apparence de dire qu'il parle d'un autre [1] Muſone.] [e] Quelques uns ont cru que c'étoit lui qui avoit porté en 62 Rubellius Plautus à preferer la mort [au crime & ] à l'embarras d'une revolte. [f]En 65 il formoit à Rome les mœurs des junes gents ſur les regles de ſa philoſophie.

Plin. l. 2. ep. 11. p. 188. Tac. hi l. 3. c. 81. p. 3 | Suid. μ. p. 184. f.

a Apol. Ty. v. l. 4. c. 16. p. 207. a.

b Suid. μ. p. 185. b.

c Apo. Ty. v. l. 4. c. 12. p. 194. a.

d Tac. an. 14. c. 59. p. 158.

e Tac. an. 15. c. 71. p. 264.

[g]Suid. μ. p. 185. a.

f Apo. Ty. v. l. 4. c. 12. p. 194. b. b] Dio, l. 62 p. 714. d.

[h]Il parloit & jugeoit de toutes choſes avec beaucoup de liberté: [i] de ſorte qu'à l'occaſion de la conjuration de Piſon, Neron le fit [2] mettre en priſon, où il ſouffrit tellement, qu'il en fuſt mort s'il n'euſt eſté fort robuſte. Il y eſtoit encore lorſqu'Apollone de Tyanes vint à Rome: [k]& Philoſtrate raporte quelques billets qu'ils s'ecrivirent, Muſone n'ayant pas voulu qu'Apollone le vinſt voir, depeur que cela ne l'expoſaſt. [l]Enfin Neron le bannit en l'iſle de Gyares [dans l'Archipelage,] où l'on pretend qu'il trouva une fontaine, & donna de l'eau douce à cette iſle qui n'en avoit point auparavant. Philoſtrate dit que tous les Grecs l'y venoient viſiter. [Cet exil de Gyares ne paroiſt pas aiſé à accorder avec ce que Philoſtrate dit autrepart,] que Neron le fit travailler enchainé à l'Iſthme de Corinthe; ou un de ſes amis l'ayant reconnu, & témoignant en eſtre étrangement ſurpris & affligé, il le conſola en luy diſant qu'il aimoit encore mieux un état ſi penible & ſi honteux, que de jouer ſur un theatre comme Neron. [m]On trouve à peu prés la meſme choſe dans un dialogue attribué à Lucien, [où il eſt neanmoins aiſé de preſumer que c'eſt une fiction de l'auteur: & peuteſtre que Philoſtrate s'y ſera trompé. Mais il ſe peut faire auſſi que de Gyares Neron l'ait fait venir travailler à ſon Iſthme.

h Apo. Ty. v. l. 4. c. 12. p. 194. b.

i Dio, l. 62 p. 714. d.

f Ap. Ty. c. 16. p. 207. 208 | Suid. μ. p. 185. a.

g Suid. p. 185. b.

Apo. Ty. v. l. 7. c. 8. p. 341. c. d.

l. 5. c. 6. p. 225. b. c.

Luci. necro, p. m. 142. a. 1143. c.

1. Philoſtrate dans la vie d'Herode le ſophiſte, *p. 555 b*, parle d'un Muſone de Tyr, mais qui eſtoit poſterieur à celui ci. Ainſi il ne faut point changer τὸν Τύριον en τὸν Τυρρηνὸν comme le veut Caranée dans ſes notes ſur Pline le jeune, *p. 188.* C'eſt dans la vie meſme d'Apollone, *l. 7. c. 8 p. 341. c*, que Philoſtrate dit que ce philoſophe eſtoit de Toſcane.

Tac. an. l. 15. c. 71. p. 264. | Dio, l. 62 p. 714. d.

2. [C'eſt ce qu'il faut dire, ou Philoſtrate nous conte des romans. Et ce dernier pourroit bien eſtre. Car ſelon Tacite & Dion, Muſone fut non pas empriſonné, mais banni dés l'an 65.

Digitized by Google

Il fut ſans doute rappellé à Rome par Galba.] 'Car il y eſtoit des l'an 69, avant la mort de Vitellius: [a] & au commencement de l'année ſuivante il fit condamner P. Egnatius Celer, dont nous allons bientoſt parler. 'On pretend que lorſque Veſpaſien fit chaſſer de Rome tous les philoſophes, luy ſeul demeura. [b] Et neanmoins S. Jerome dit que Tite le rappella en l'an 80. [Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que Neron ne le fit point mourir,] 'comme l'a écrit Suidas. [Je ne ſçay pas ſi c'eſt en cela qu'il faut mettre] [c] la douceur de Neron à ſon égard, laquelle Themiſtius dit avoir eſté d'autant plus celebre, que c'eſtoit une choſe plus rare dans ce tyran. 'L'endroit de Philoſtrate auquel le P. Petau nous renvoye, ne nous en apprend rien davantage.

Tac. hi. l 3 c. 81. p. 83. a l. 4. c. 40 p. 97. Plin. l. 3 ep. 11. p. 188 [no: ]Dio, l. 66. p. 751 a. b Hier. chr. Suid. a p. 185. [ a. p. c Them. or. 7. p. 94. a. n. p. 420; Ap. Ty v. l. 4. c. 11.

'Pline le jeune a connu Muſone, & loue Artemidore ſon gendre. [d] On a eu de luy autrefois divers écrits pleins des maximes de la philoſophie, & des lettres. [Il ne nous en reſte rien.] [e] S. Juſtin met Muſone entre ceux que les demons ont perſecutez par la haine qu'ils ont meſme pour une vie moralement bien reglée, parce-qu'ils ne peuvent rien ſouffrir qui ait quelque apparence de raiſon.

Plin. l. 3. ep. 11. p. 183 d. d Suid. a. p. 185. a. e Juſt. ap 1. p. 46. c.

'Pour revenir à Philoſtrate, il dit que dans le temps qu'Apollone eſtoit à Rome, il s'y fit des [1] combats de ſcience, où Neron chanta publiquement dans la poſture la plus indigne d'un Prince. Demetre philoſophe Cynique y fit une declamation contre le bain, qui luy euſt auſſitoſt fait perdre la vie, ſi Neron n'euſt eſté en bonne humeur pour avoir mieux chanté ce jour là qu'à ſon ordinaire: 'car ſes folies donnoient quelquefois treve à ſes cruautez. [f] Demetre fut neanmoins banni quelque temps aprés. [g] On croit que c'eſt celui dont parle Tacite ſur cette année meſme, & qui eſt fort loué par Seneque. [h] Arrien rapporte qu'il dit un jour à Neron: Vous me menacez de la mort, & la nature vous en menace.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. 143 p. 181. d 202. l. 7. c. 14. p. 331. b. c. f l. 4. c. 14. p. 202. d g Tac. an 15. c. 34. p. 176 [n. 68. h Arri. ex. epi. l. 1. c. 25. p. 99.

'Neron ayant eſté enrhumé vers ce temps là, on vit tous les Romains occupez à faire des ſacrifices pour ſa belle voix: & on n'oſoit ſe moquer de cette farce de religion, ſans ſe rendre criminel de leze majeſte.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 15 p. 204. a b.

'Des les premiers mois de cette année, Neron donna le gouvernement de l'Egypte à Tibere Alexandre. [Il peut avoir ſuccedé à Cinna Tuſcus,] 'que Neron fit mourir l'année ſuivante pour moins que rien, [i] quoiqu'il fuſt fils de ſa nourrice. [k] On trouve par une medaille que Ceſtius gouvernoit la Syrie l'an 12 de Neron.

Joſ. bel. l. 2. c. 26 p. 801. b. Dio, l. 63. p. 713. a. i Suet. l. 6. c. 35. p. 626. k Nor. ep. p. 160.

1. Je penſe qu'il confond cette année avec la precedente. Car il brouille fort ſouvent la chronologie.

## ARTICLE XXIII.

*Mort de Mella, de Petrone, de Thraſea, & de Soranus.*

[TACITE remplit ce qui nous reſte de luy ſur cette année, de diverſes executions] 'qu'il veut que l'on conſidere avec ſoin comme des effets de la colere de Dieu ſur les Romains. [Nous nous contenterons neanmoins de remarquer les plus illuſtres.]

Tac. an. 16. c. 16. p. 271.

c. 17. p. 271. n. 33.

'Annæus Mella frere de Seneque & pere de Lucain, qui n'avoit point voulu entrer dans les charges pour eſtre plus riche, & pour faire voir qu'un ſimple Chevalier pouvoit eſtre plus puiſſant que des Conſuls; ſuccomba ſous les ennemis qu'il ſe fit en recherchant avec trop d'exactitude les biens de ſon fils.

c. 18. 19. p. 272. 272.

'C. Petronius l'homme le plus poli de ſon temps, s'eſtoit inſinué bien avant par ce moyen dans la confidence de Neron: & ce fut ce qui le perdit. Car Tigellinus jaloux de ſon credit, le fit trouver coupable de la conjuration de Piſon. Ainſi il fut contraint de ſe donner la mort: & il le fit encore avec toute la delicateſſe" dont on la peut aſſaiſonner. Au lieu de flater Neron dans &c. ſon teſtament, comme c'eſtoit alors l'ordinaire, il y décrivit ſous des noms empruntez ſes dereglemens les plus ſecrets, '& briſa un vaſe tres precieux qu'il avoit, afin que Neron ne l'euſt pas. Neron en conſerva meſme les morceaux, & s'eſtant emparé de ſes riches meubles au prejudice de ſes enfans, il s'en trouva aſſez pour en remplir tout un theatre, où on les expoſa [à la vue du peuple.] 'Pluſieurs croient que ce Petrone eſt auteur de quelques écrits dignes d'un homme qui faiſoit ſon dieu de ſes plaiſirs. Lipſe en doute.

n. 34. Plin. l. 37. c. 2. p. 883. d. e.

Tac. an. 16. n. 35. p. 271.

c. 21. p. 272.

'Enfin, dit Tacite, Neron voulut détruire la vertu meſme en la perſonne de Pætus Thraſea, & de Barea Soranus. [Nous avons déja marqué" quel eſtoit le premier,] '& qu'il avoit merité d'eſtre haï de Neron, parcequ'il ne pouvoit témoigner qu'il approuvaſt ſes parricides & ſes folies: & on ne rougit pas de luy faire un crime de ce qu'eſtant pontife il ne ſacrifioit pas à la voix celeſte de l'Empereur. Il y avoit meſme trois ans qu'il ne venoit plus au Senat, luy qui auparavant n'y manquoit jamais: de ſorte que Neron étoit perſuadé qu'il ne l'aimoit pas. Il ne laiſſoit pas neanmoins de l'eſtimer: Car peu de tems avant que de le condanner, quelqu'un luy voulant perſuader qu'il avoit rendu une ſen-

c. 21. 22. Dio. l. 62. p. 714. b.

V. § 10.

Plut. polit. p. 1449.

tence injuſte : Je voudrois, répondit-il, que Thraſea m'aimaſt autant qu'il eſt bon juge. 'Il le haïſſoit cependant, & le craignoit meſme, parce que ſes flateurs luy diſoient qu'il y avoit danger que cet homme, qui partageoit déja avec luy l'eſtime des Romains, ne formaſt quelque ſoulevement. Tac. an. 15. c. 22. p. 273.

'Sa condannation eſtant reſolue, Neron le fit accuſer devant le Senat par Coſſutianus Capito gendre de Tigellinus, & par Eprius Marcellus, qui ne luy reprocherent autre choſe, ſinon qu'il ne venoit pas au Senat, pour condanner par ſa retraite & par ſon ſilence tout ce que les autres faiſoient. 'Le Senat témoignoit aſſez ſon ſentiment par la triſteſſe qui parut ſur les viſages. 'Mais Neron avoit découvert ſa volonté par un diſcours qu'on avoit lu d'abord ; & tout eſtoit environné de ſoldats. 'Ainſi il fut condanné à la mort, dont on luy laiſſa le choix. Helvidius Priſcus ſon gendre fut condanné à ſortir d'Italie, 'comme coupable d'imiter la fureur de ſon beaupere. Thraſea reçeut ſans s'étonner l'arreſt de ſa mort, fit ſortir tous ſes amis, empeſcha ſa femme Arria de ſe faire mourir avec luy, "comme avoit fait ſa mere [ de meſme nom femme de Cæcina Pætus, ] & puis ſe fit ouvrir les veines des bras. 'Il avoit ecrit la vie de Caton d'Utique. c. 28. p. 274. c. 29. c. 27. c. 33. p. 276. c. 28. V. Claude l. 12. Voſſ. h. lat. l. 1. c. 26. p. 135.

*Arrien raporte de luy, que comme il diſoit aſſez ſouvent qu'il aimoit mieux mourir le jour meſme, qu'eſtre banni le lendemain » [ Muſonius ] Rufus luy dit ſur cela : Si vous choiſiſſez la mort » comme un plus grand mal que le banniſſement, c'eſt une folie » de choiſir un plus grand mal : Si vous la regardez comme un » moindre mal, eſtes vous maiſtre de l'avoir quand vous l'aurez » choiſie ? Et ne vaut-il pas mieux ſe diſpoſer à recevoir également » tout ce qui arrivera ? *a* Arri. ex Epic. l. 1. c. 1 p. 7.

'Barea Soranus eſtoit comme Thraſea illuſtre par ſa naiſſance & par ſes richeſſes. Il excelloit auſſi bien que luy en toutes ſortes de vertus [ Romaines : ] & ce fut auſſi la cauſe de ſa mort. [ Neron ne pouvoit pas ſouffrir ces ſortes de perſonnes. ] 'Soranus avoit encore irrité ce prince par ſa juſtice & par ſa "vigilance dans le gouvernement de l'Aſie, où il avoit fait "nettoyer le port d'Epheſe : & il n'avoit pas puni ceux de Pergame de ce qu'ils n'avoient pas voulu laiſſer emporter leurs ſtatues & leurs peintures par Acrate affranchi de l'Empereur. 'Il fut accuſé ſur cela ; & ſa fille Servilia qui n'avoit pas encore vingt ans, conſulta quelques magiciens, ſans qu'il le ſceuſt, pour apprendre quel ſuccés auroit cette affaire. 'Il fut jugé le meſme jour que Thraſea, & condanné comme luy avec ſa fille. Dio, l. 62. p. 713. c. Tac. an. 16. c. 23. p. 273. *induſtria. in aperiendo.* c. 30. p. 275. Dio, p. 714. b. Tac. c. 33. p. 276.

c 32. 33 Dio, p. 714. d.

'Il avoit ordinairement auprés de luy P. Egnatius Celer Grec de Beryte, & Caſſius Aſclepiodotus de Nicée, le plus riche de la Bithynie. Ils ſe ſignalerent tous deux en cette occaſion d'une maniere bien contraire. Egnatius eſtoit un philoſophe Stoïcien, qui ſous une apparence de gravité & d'homme d'honneur, couvroit une ame maligne, perfide, & intereſſée. Auſſi l'argent fit connoiſtre ce qu'il eſtoit. Il ne rougit pas de porter un faux témoignage contre ſon ami & ſon bienfacteur. Cette perfidie luy merita de Neron des honneurs & des richeſſes, & l'indignation de tous les hommes; à qui il apprit à ne craindre pas moins un philoſophe hypocrite, que ceux qui font une profeſſion ouverte des crimes. Aſclepiodote au contraire témoigna aimer Soranus dans ſa diſgrace comme il l'avoit aimé dans la bonne fortune. Il luy rendit un témoignage tres avantageux, & aima mieux ſe voir depouillé de ſes grands biens, & banni, [que de trahir ſon ami & ſa conſcience.] Les choſes changerent bientoſt de face: Aſclepiodote fut rappellé ſous Galba, & Egnatius banni 'ſous Veſpaſien.

Tac hi. l. 4. c. 10 40. p. 89. 97. a an. 16. c. 28. 29. 33 | n 55 Suet. l. 3. c. 61. p. 401. b Arr. ex Epi. l. 1. c. 1. p. 8.

[a] Avec Thraſea & Soranus, le Senat condanna encore Paconius Agrippinus, quoiqu'on ſceuſt qu'il eſtoit auſſi innocent que M. Paconius ſon pere, que Tibere avoit immolé à ſa cruauté ſur la demande d'un nain qui ſervoit à le divertir. [b] Quand on dit à Agrippinus que le Senat examinoit ſon affaire, il répondit: A la « bonne heure. Il fit enſuite tous ſes exercices à l'ordinaire, & ſe « preparoit à diſner, lorſqu'on luy vint dire qu'il eſtoit condanné. Il demanda à quoy: On luy répondit que c'eſtoit à ſortir d'Italie, & qu'on luy laiſſoit ſes biens: Bien, dit-il; Allons nous en diſner « à Aricia. 'On remarque encore de luy, qu'eſtant fort eſtimé des « autres, il ne diſoit jamais rien à ſon avantage; & qu'il rougiſſoit quand les autres le louoient.

Tac. an. 16. n. 35 p. 274.

c. 23. p. 273.

'Neron choiſit le temps que tout le monde eſtoit occupé à la reception de Tiridate, pour faire mourir Thraſea & Soranus, ſoit afin qu'on ſongeaſt moins à ce crime, ſoit pour faire voir par la mort des perſonnes les plus illuſtres, juſqu'où alloit le pouvoir d'un Empereur.

Digitized by Google

## ARTICLE XXIV.

*Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie.*

V § 17. [NOus avons vu ci-deſſus comment Tiridate s'eſtoit engagé à venir recevoir de Neron la couronne d'Armenie.] Il amena avec luy ſes enfans, & ceux de Vologeſe, de Pacore, & de Monobaze, avec un equipage tres magnifique, & une ſuite de trois mille chevaux Parthes, outre un grand nombre de Romains, [qui le ſuivoient ou par curioſité, ou par ordre de Corbulon.] Car ce General envoya avec luy Annius [Vivianus] ſon gendre, partie pour accompagner ce prince, partie pour eſtre auprés de Neron le gage de ſa propre fidelité. Dio, l. 63 p. 715. Val. p. 690.

Toutes les villes faiſoient des entrées ſolennelles à Tiridate, & il eſtoit défrayé partout avec ſa ſuite : ce qui ſe montoit par jour à une grande ſomme. [Ainſi] ſon paſſage fut fort onereux aux provinces, & d'autant plus qu'il voulut faire ſon voyage par terre, non par l'Aſie, mais audeſſus [du Pont Euxin,] [a] & de la mer Ionienne, parcequ'eſtant magicien, il regardoit comme un crime de cracher dans la mer ou d'y jetter d'autres ordures.[b] Il fut neuf mois en chemin, toujours à cheval, & ſa femme auſſi à cheval auprés de luy, couverte d'un caſque d'or pour n'eſtre point vue. Lorſqu'il fut paſſé de l'Illyrie en Italie, Neron luy envoya des chariots, qui l'amenerent par la Marche d'Ancone juſques à Naple. Il y trouva Neron, & en l'abordant il mit les genoux en terre, ſe proſterna, & le traita de Seigneur. Mais il ne voulut jamais quitter l'épée, quoiqu'on pretendiſt l'y obliger, & Neron l'en eſtima davantage. C'eſtoit une des conditions que Vologeſe avoit demandées pour luy. l. 63. p. 716. Plin. l. 30. c. 2. p. 734. a. Dio, l. 63. p. 718. c. a Plin. p. 734. a. b Dio, l. 63. p. 716. 717. Tac. an. l. 15. c. 31. p. 250.

Neron l'amena enſuite à Rome, où le Senat & toute la ville ſortit pour recevoir ſon Empereur & voir Tiridate.[c] Le jour deſtiné pour le couronnement, Neron habillé comme en un triomphe, & accompagné du Senat & de ſes gardes, vint dés le matin dans la grande place toute couverte de peuple & de ſoldats, & s'aſſit ſur ſon throne. On amena enſuite Tiridate & [les Princes] de ſa compagnie, qui ſe proſternerent devant Neron. Le peuple jetta ſur cela un grand cri qui effraya Tiridate. Mais le cri ayant enfin eſté appaiſé, Tiridate fit ſon compliment à Neron, où l'on voit, comme dit l'hiſtoire, qu'il avoit un peu oublié ſon courage. Car il luy proteſta qu'il eſtoit ſon eſclave ; Et je ſuis venu, dit il, an. 16. c. 24. p. 272. c Dio, l. 63. p. 717. 718.

vers vous qui eſtes mon dieu, pour vous adorer comme le "ſoleil meſme. Je ſerai ce que vous me ferez: car c'eſt vous qui eſtes mon ſort & ma fortune. [Il dit ces paroles en ſa langue,] & un ancien Preteur les expliqua au peuple [en latin.]

"l'an de J. C. 66, de Neron 13. "* μάθητε.

p. 718. a b Suet. l. 6. c. 13. p. 588.

'Neron luy répondit qu'il avoit bien fait de venir recevoir des marques de ſa liberalité: qu'il luy donnoit ce que ſon pere ne lui avoit pu laiſſer, ce que ſes freres ne luy avoient pu conſerver; & qu'il le faiſoit Roy d'Armenie, afin que les Parthes ſceuſſent qu'il pouvoit oſter & donner les royaumes meſmes. On fit enſuite monter Tiridate ſur une eſtrade dreſſée exprés aux piez de Neron; & aprés "qu'il luy eut baiſé les genoux, Neron luy preſenta la main pour le faire lever, † luy oſta ſa tiare, & luy mit le diademe: ce qui fut ſuivi des acclamations de tout le peuple.

*admiſit ad genua.* *† tiarâ deductâ.*

Suet. c. 13. p. 588. a Dio, l. 63. p. 718. b Plin. l. 33. c. 3. p. 791. d. b Dio, l. 63. p. 718. b. c.

'Il mena enſuite Tiridate au theatre pour y voir les jeux, & il l'y fit aſſeoir à ſa droite. a Tout y eſtoit couvert d'or. b Les tentures miſes pour empeſcher le ſoleil, eſtoient de pourpre avec une broderie [d'or.] Mais cette broderie repreſentoit Neron qui conduiſoit un chariot. Neron meſme ne rougit pas de faire publiquement cet exercice en preſence de Tiridate. Ce prince en fut indigné; mais il ne le témoigna pas [pour lors,] & fit voir au contraire qu'il ſavoit fort bien l'art de flater. Il ſe fit donner par ce moyen de tres grands preſens, & la permiſſion de rebaſtir Artaxata, à laquelle il donna le nom de Neronée. Il ne s'en retourna pas par l'Illyrie, mais par Brinde, d'où il traverſa la mer juſqu'à Duraz [malgré les regles de ſa ſuperſtition:] & de là il alla voir les villes d'Aſie, pour y admirer encore la puiſſance de l'Empire, & la beauté de ces pays. 'On marque "une ſomme incroyable que Neron donnoit par jour pour la depenſe de ce prince [tant qu'il fut à Rome.]

d. e. Suet. c. 30. p. 713. *octingena nummûm millia.*

e 13. p. 588. 589. Pagi, an. 71. § 7.

'Neron [croyant la paix de l'Empire aſſurée par cette ſoumiſſion de Tiridate: fit fermer le temple de Janus. 'On y raporte une medaille dattée de la 13e année de ſon regne, [qui ne commença qu'au mois d'octobre.] "Mais des le mois de may les Juifs s'eſtoient déja ſoulevez: & l'on vit bientoſt que c'eſtoit une guerre de conſequence.]

V. la ruine des Juifs § 42.

Dio, l. 63. p. 719. a.

'Neron ſollicita pluſieurs fois Vologeſe de le venir auſſi trouver: & comme il ne ceſſoit point de l'en importuner, Vologeſe qui n'en avoit nulle envie, luy écrivit en ces termes: Il vous eſt « plus aiſé qu'à moy de traverſer la Mediterranée. Ainſi quand « il vous plaira de venir en Aſie, nous chercherons les moyens de « nous voir.

Ce

[Ce Vologeſe eſt ſans doute celui] dont Pline dit qu'il avoit Plin. l. 6. c. 26.
2. baſti depuis peu une ville appellée [1] Vologeſocerte, aſſez pres P. 128. a.
de Seleucie, & dans la vue de la depeupler, comme Seleucie mê- p. 127. f.
me avoit eſté baſtie par Seleucus Nicator pour depeupler Baby-
lone. 'Cette ville de Vologeſocerte eſt marquée dans divers an- Steph. p. 175. n.
ciens ſous le nom de Vologeſie. [a] La maniere dont Ammien en a] Amm. n. p.
parle, ne donne pas lieu de croire qu'elle egalaſt Seleucie. 267.
[a] Amm. l. 23. p.
[b] Neron fut fort ſenſible au refus que Vologeſe faiſoit de venir 251.
à Rome, & ſongea ce ſemble à luy faire la guerre. [c] Il eut encore b Dio, p. 719. a.
la penſée d'aller porter ſes armes juſqu'en Ethiopie, & aux por- c a] Plin. l. 6. c.
tes Caſpiennes ou Caucaſiennes; & il avoit envoyé des eſpions 13. 29. p. 118. b]
de ces deux coſtez. 'Il envoya meſme [l'année ſuivante] diverſes 134. b.
troupes choiſies des armées d'Illyrie, de Germanie, & d'Angle- Tac. hi. l. 1. c. 6.
terre, vers les portes Caſpiennes, dans le deſſein de faire la p. 6.
guerre aux Albaniens: '& il avoit levé pour cela une nouvelle Suet. l. 13. c. 19.
legion d'Italiens, qui avoient tous ſix piez de haut. [d] Mais il p. 505.
n'executa aucun de tous ces projets. d Dio, p. 719. a.

'Comme il avoit quelque curioſité, il avoit envoyé deux Sen. nat. q. l. 6.
Centeniers en Ethiopie, [aſſez longtemps avant la mort de Se- c. 8. p. 458. b.
neque,] pour chercher la ſource du Nil. Le Roy d'Ethiopie leur
donna tous les ſecours qu'il put, & les recommanda aux Rois
voiſins. Aprés un fort long chemin, ils arriverent aux Catara-
ctes, où le Nil ſe precipite du haut d'un rocher, & juſqu'à des
marais que ceux du pays aſſuroient ne ſe pouvoir traverſer en
bateau, parceque l'eau eſtoit trop baſſe & trop embaraſſée d'her-
bes: & ils ne ſavoient point non plus ce qu'il y avoit audelà. C'eſt
ce que Seneque dit avoir appris de ces Centeniers.

## ARTICLE XXV.

### *Conjuration de Vinicius: Neron va en Acaïe; donne la liberté aux Grecs.*

'TOUS les grands deſſeins de guerres & de voyages que Dio, l. 63. p.
Neron avoit formez, ſe reduiſirent enfin à aller chanter 719. a.
& jouer en Acaïe, 'où il eſtoit cette année au moïs de novembre. Joſ. bel. l. 2. c.
V. S. Pierre note 40. [Il ne partit de Rome qu'aprés le 29 de juin, "auquel nous croïons 40. p. 821. f. g.
qu'il fit mourir les deux princes des Apoſtres S. Pierre & S. Paul.
Il faut apparemment mettre immediatement avant ce voiage,]
'la conjuration de Vinicius contre Neron, formée & decouverte Suet. l. 6. c. 36.
p. 627.

1. 'ou ville de Vologeſe: car on marque que Carta en caldaïque & en armenien ſignifie une ville. Steph. n. p. 175. Amm. l. 23. n. p. 267.

à Benevent, aprés celle de Piſon. [C'eſt tout ce que nous apprend l'hiſtoire :] mais on croit qu'il y faut raporter ce que Plutarque dans ſon traité de la legereté de la langue, [a] dit d'une conſpiration contre Neron. Tout eſtoit preſt pour l'executer : le ſoir de devant, un des conjurez vit à la porte du palais un priſonnier qu'on alloit preſenter à Neron, & qui témoignoit ſentir extremement ſon malheur. Sur cela cet homme peu ſage [dans le crime,] ne put s'empeſcher d'approcher du priſonnier, & de luy dire à l'oreille: Priez Dieu que vous puiſſiez ſeulement echaper aujourd'hui : demain vous me remercierez. Le priſonnier comprit fort bien ce qu'il vouloit dire; & comme il ne ſongeoit qu'à ſe ſauver ſans ſe mettre en peine des autres, il declara à Neron ce qu'on luy avoit dit, bien aſſuré d'obtenir par là ſa grace. Auſſitoſt le cauſeur eſt arreſté, & l'on n'epargna ni geſnes, ni feux, ni fouets, pour le contraindre d'avouer ce que ſon indiſcretion luy avoit fait avouer ſans contrainte.

Tac. an. 15. n. 118. p 259.
a Plut. garr. p. 897.

[1]Neron paſſa donc en Acaïe ſans aucun autre ſujet que l'hiſtoire remarque, que pour s'y faire couronner partout comme le meilleur chanteur, le meilleur joueur de lyre, le meilleur comedien, le meilleur cocher qui fuſt dans tout l'Empire Romain. On peut voir dans les auteurs juſqu'où ſa folie alla ſur ce point. [b]Il y mena aſſez de monde pour ſubjuguer les Parthes & les autres nations de l'Orient, ſi c'euſſent eſté des ſoldats. Mais c'étoient des gents dignes de leur General, qui avoient pour armes des guitares, [2]des violons, des maſques, & des échaſſes. [1]Ce fut avec cette armée qu'il remporra 1800 couronnes. [1]Il falloit ſacrifier pour ces victoires, non ſeulement où il eſtoit, mais à Rome, [1]& juſqu'aux extremitez de l'Empire : [c] & toute l'année ne ſuffiſoit pas pour cela.

Suet. l. 6. c 22-24. p. 601-605| Dio, l. 63. p. 719-722| Apol. Ty. v. l. 5. c. 2-3. p. 213-216| Luci. nero, p. 1142. b.
b Dio, l. 63. p. 719 b. c.
p. 724. b.
p. 723. a.
Apol. Ty. v. l. 5. c. 3 p. 215, 216.
c Dio, l. 63. p. 723 b.

[1]On remarque qu'il taſcha inutilement de trouver le fond d'un petit lac du Peloponneſe nommé Alcyonée, quoiqu'il y euſt fait deſcendre des cordes non pas de pluſieurs braſſes, mais de pluſieurs ſtades, avec du plomb & d'autres choſes peſantes.

Pauſ. in Cor. p. 80. b.

[1]Ceſtius Gallus gouverneur de Syrie, fut défait [2]le 8 novembre de cette anné par les Juifs, aprés avoir levé le ſiege qu'il avoit mis devant Jeruſalem. Il envoya en Acaïe faire ſavoir à Neron l'état des choſes : [& ſur cela Neron envoya Veſpaſien faire la guerre aux Juifs, & Mucien pour gouverner la Syrie.]

Joſ. bel. l. 2. c. 40. p. 821. f. g.

V. la ruine des Juifs § 45, 46.

L'AN DE JESUS-CHRIST 67, DE NERON 13, 14.

*'Capito, & Rufus, Conſuls.*

Idat Proſ Chr. Alex Nor. ep. conſ. p. 41. 42.

[a]Les jeux Olympiques qui devoient commencer en l'an 65, la 211[e] Olympiade, ne ſe firent que cette année, parceque Neron avoit voulu y eſtre preſent afin d'y remporter le prix. [b] Il tomba du chariot qu'il y conduiſoit, & penſa ſe tuer; de ſorte qu'il fut obligé de quitter la lice: & cela ne l'empeſcha pas d'emporter le prix. [c] Pauſanias remarque qu'on ne trouvoit rien de cette Olympiade dans les monumens de ceux d'Elide, où toutes les autres eſtoient marquées.

a Euſ. ſæc. ad. p. 140. 11 Apol. Ty. v l. 5. c. 2. p. 213. c. d.

b Dio, l. 63. p. 721. d Suet. c. 24. p. 605.

c Pauſan in Phoc. p. 351. b.

'Neron en quittant les jeux Olympiques, donna la liberté à toute la province d'Acaïe, [qui comprenoit alors le Peloponneſe;] & il en fit luy meſme enſuite une declaration ſolennelle à Corinthe le jour des jeux appellez Iſthmiques. 'Il donna l'iſle de Sardaigne en échange au peuple Romain. La Grece demeura donc libre, ſans impoſt, & ſans gouverneur Romain; ce qui ne dura que juſques au temps de Veſpaſien. 'Neron declara auſſi citoyens Romains ceux qui avoient preſidé aux jeux Olympiques, & leur donna une grande ſomme d'argent, 'que Galba les obligea de rendre.

Suet. l. 6. c. 24. Dio, p. 720. c. Apol. Ty. v. l. 5. c. 14 p. 252. d.

Pauſ. in Ach. p. 222. c.

Suet. c. 24. p. 605.

Dio, p. 721. c.

'Mais toutes ces faveurs eſtoient peu capables de conſoler les Grecs des maux que ſon voyage leur cauſa, par la cherté & le deſordre qu'il mit dans le pays, "outre que ſa cruauté le ſuivoit partout: & Philoſtrate ne craint point de dire que Xerxés avoit moins fait de tort à la Grece que Neron, quoique l'un vinſt en ennemi declaré porter par tout le fer & le feu, & que Neron ne ſemblaſt ſonger qu'à chanter & à divertir les autres. 'On pretendoit qu'il avoit enlevé quelques ſtatues à Olympe, & en d'autres endroits. 'Dans les jeux Iſthmiques, un tragedien meilleur muſicien que politique, ſe faiſant admirer de tout le monde, au lieu de rabaiſſer ſa voix pour laiſſer paroiſtre celle de Neron, comme les autres le faiſoient; ce prince, [qui repandoit le ſang en ſe jouant,] fit monter ſur le theatre d'autres acteurs qui l'etranglerent à la vue de toute la Grece.

p. 720. c. Apol. Ty. v. l. 5. c. 2. p. 214. 215.

&c.

Pauſ. in Eli. p. 274. c. 275. e. in Bœot. p. 302. b. Luci. nero. p. 1145.

'Il alla conſulter à Delphes l'oracle d'Apollon, la guitarre à la main, & habillé d'une maniere convenable à ce perſonnage. Apollon qu'on depeint dans la meſme figure, [ou plutoſt le demon qui prenoit ce nom,] 'luy dit qu'il priſt garde à l'age de 73 ans. Il ſe crut ſur cela aſſuré de vivre 73 ans au moins, dequoy il ſe trouva bien eloigné. 'Il recompenſa la preſtreſſe, qu'on ap-

Themi. or. 19. p. 226. b. c.

Suet. l. 6. c. 40. p. 634.

Dio, val. p. 694.

pelloit la Pythie, d'une grande ſomme d'argent, que Galba luy fit bientoſt rendre. 'D'autres cependant diſent que "la Pythie le mit au nombre des Oreſtes & des Alcmeons qui avoient tué leur mere comme luy, & que pour s'en venger, il boucha le trou d'où on pretendoit que venoient les oracles, voulant empeſcher ſon Apollon de parler. 'Dion dit auſſi que ſoit pour ſe venger de ce qu'Apollon luy avoit dit quelque choſe qui ne luy plaiſoit pas, ſoit pour quelque autre folie, il luy oſta les terres qu'il avoit à Cirrhe [aſſez pres de Delphes,] & abolit ſon oracle en y faiſant tuer des hommes. 'Il en fit enlever 500 ſtatues d'airain, ſans ſe mettre en peine ſi elles eſtoient d'hommes ou de dieux. [a] Themiſtius dit que ſon Apollon eut horreur de le voir à cauſe de ſes crimes, & luy oſta la couronne lorſqu'il ſortit, en le prenant par les cheveux. 'Julien l'apoſtat dit à peu prés la meſme choſe. [Je ne ſçay s'ils veulent marquer quelque accident particulier, ou ſeulement la fin funeſte de Neron qui arriva bientoſt aprés.]

Luci. nero. p. 1145.

Dio, l. 63. p. 721. c.

Panſ. in Phoc. p. 322. c.

a Themiſt. or. 19. p. 226. c.

11 p. 491.

'On aſſure qu'il n'oſa aſſiſter aux myſteres d'Eleuſine ou de Cerés [à Athenes,] où un heraut avoit accoutumé de crier que les impies & les ſcelerats n'euſſent pas la hardiſſe de ſe trouver. 'On pretend encore qu'il ne voulut point aller à Athenes à cauſe des Furies qu'on diſoit y eſtre. Il n'alla point non plus à Lacedemone, le nom des loix de Lycurgue le faiſant rougir.

Suet. l. 6. c. 34. p. 623.

Dio, l. 63. p. 721. d.

## ARTICLE XXVI.

*Neron entreprend inutilement de couper l'Iſthme de Corinthe; fait mourir Corbulon & pluſieurs autres.*

'COMME Neron ſe trouvoit en Grece, il prit le deſſein de couper l'Iſthme de Corinthe, pour joindre la mer Ionienne à la mer Egée, afin qu'on puſt paſſer de l'une à l'autre ſans faire le tour du Peloponneſe ſujet à de grandes tempeſtes. 'Cet Iſthme, c'eſt à dire, la terre qui ſepare les deux mers, n'eſt que "de deux petites lieues: c'eſt pourquoi Jule Ceſar & pluſieurs autres avoient déja eu le deſſein de le percer. 'Mais on pretend que la mer Ioniene eſtant plus haute que la mer Egée, cela ne ſe pourroit faire ſans ſubmerger pluſieurs pays. 'On ajoutoit que [1] quand on avoit voulu le faire, aux premiers coups qu'on avoit donnez,

Dio, l. 63. p. 722. Suet. c. 19. p. 594.

Plin. l. 4. c. 4. p. 74. a. b.

" de cinq milles.

" a.

Dio, p. 722. a. b.

1. Le texte de Dion, ou pluſtoſt de Xiphilin, porte que cela arriva en cette occaſion meſme; ce qui paroiſt difficile à accorder avec le reſte. Je penſe que ſi nous avions le texte original de Dion, on y trouveroit le ſens que nous avons exprimé.

il eſtoit ſorti du ſang, on avoit vu des ſpectres, on avoit entendu des gemiſſemens: de ſorte que perſonne ne vouloit commencer.

'Neron [ ſans s'arreſter à tout cela, ] fit aſſembler les gardes, leur fit un diſcours pour les animer à entreprendre cet ouvrage, & puis au ſon des trompettes il alla en chantant & en danſant au lieu où l'on devoit commencer le travail, donna le premier trois coups d'un pic d'or que l'Intendant du pays luy preſenta, emporta luy meſme la terre dans une hotte, enſuite dequoy il s'en alla à Corinthe auſſi glorieux que s'il euſt ſurpaſſé les travaux d'Hercule. Il fit venir de tous coſtez un grand nombre d'hommes pour ce travail. 'Veſpaſien luy envoya pour cela ſix mille Juifs pris le 8 ſeptembre de cette année. [a] Les priſonniers travailloient aux endroits pierreux & difficiles, & les ſoldats où il n'y avoit que la terre à fouiller.

b Suet. c. 19. p. 594 [ not ] Luci. nero. p. 1143. b. c.

Joſ. bel. l. 3. c. 36. p. 862. e.

a Luci. nero. p. 1143. c.

1. 'Neanmoins en deux mois & demi qu'on y travailla, il n'avança que de quatre ſtades, [qui ne font pas un quart de lieue:] & on dit qu'il fit luy meſme ceſſer le travail, ou par la crainte [2] des troubles, [qui le fit revenir à Rome,] ou parce qu'il vit par experience que la mer Ioniene alloit ſubmerger le pays; car il avoit commencé de ce coſté là. 'On aſſure que le dernier ne fut qu'un pretexte qu'on prit pour colorer l'autre. Neron eſtoit ſi attaché à ce travail, qu'il euſt, dit-on, plutoſt ceſſé de chanter publiquement, ſi rien ne l'euſt obligé de l'interrompre que les raiſons des geometres: Et on pretend meſme que ces raiſons eſtoient fauſſes.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. p. 181 [ Luci. p. 1143. c.

2. Luci. nero. p. 1143. 1144.

'Il luy falut des ſommes immenſes pour cette entrepriſe, & pour ſes autres profuſions. [b] Mais il les trouvoit dans [c] les biens qu'il enlevoit aux Grecs, & quelquefois en leur oſtant encore la vie. 'Il n'epargnoit pas non plus les Romains, tant pour avoir auſſi leur argent, que de peur qu'ils ne formaſſent quelque parti contre luy: de ſorte que c'eſtoit alors un crime digne de mort, d'avoir de la vertu, des richeſſes, ou de la naiſſance. 'Et il avoit amené avec luy en Acaïe pluſieurs perſonnes de qualité pour les y faire perir [avec moins de bruit.] 'Il ne falloit point d'autre pretexte que de temoigner peu d'ardeur pour voir & pour entendre ſes folies. [e] Il fit meſme mourir pluſieurs de ceux qu'il avoit bannis. Auſſi tous les couriers ne manquoient point d'apporter la nouvelle de quelque execution. [Ceux qui ſe tuoient eux meſmes avoient eu juſqu'alors la liberté de diſpoſer de ce qui eſtoit à eux.] Mais Neron voulut eſtre maiſtre de leurs biens; & il en fit une ordonnance.

Dio, l. 63. p. 722. b. &c.

b p. 720. c val. p. 693.

c l. 63. p. 722. b. c.

e Dio, val. p. 693.

1. ἐπὶ δύο μησὶ καὶ ἡμιστίῳ ἐπέσον, ce qui ne fait point de ſens. Il faut apparemment ἐπὶ ἡμιστέλιον.

2. Lucien & Philoſtrate marquent la revolte de Vindex: mais Neron ne l'apprit qu'a Naple.

Luci. nero. p. 1143. c.

l. 63. p. 722. c. d. 'L'hiſtoire remarque entre autres la mort de deux freres du nom de Scribonius, Rufus & Proculus, toujours tres unis enſemble & d'amitié & d'emploi. Neron les ayant mandez tous deux comme pour quelque affaire, il ne voulut pas ſeulement les voir, & les reduiſit ſur je ne ſçay quelle accuſation à ſe donner eux meſmes la mort. Tac. hi. l. 4. c. 41. p. 58. 'Pactius Africanus fut depuis accuſé d'avoir eſté cauſe de leur perte.

Dio. vſl. p. 689. [La fin de Corbulon ne fut pas moins malheureuſe.] 'Ce grand homme n'eſtoit pas ſeulement ſemblable aux anciens Romains par ſon courage & par ſa valeur; mais encore par ſon amour pour la juſtice, & par ſa fidelité envers tout le monde, amis & ennemis. C'eſt pourquoi Neron ſe fioit entierement à luy: & il n'y fut pas trompé. Car quoiqu'il commandaſt une armée puiſſante, qu'il euſt une tres grande reputation dans la guerre, que tout le monde le jugeaſt digne de l'Empire, qu'on ſouhaitaſt autant de p. 690. l'y voir elevé que d'en voir Neron depouillé; 'il ne voulut jamais ſe ſoulever, & en parut toujours ſi eloigné, qu'on n'oſa pas ſeulement l'en accuſer. p. 689. 'C'eſtoit l'unique choſe que les payens blaſmoient en luy: l. 63. p. 718. c. d. '& Tiridate ne put s'empeſcher d'en railler devant Neron meſme, en luy diſant qu'il avoit en Corbulon un bon valet: ce que ce prince ne comprit pas, [eſtant accoutumé à regarder tous les hommes comme ſes valets. Mais Corbulon preferoit le témoignage que la verité luy rendoit dans luy meſme, à la vaine eſtime des hommes qui ne regardoient que leur utilité preſente, & non l'ordre du devoir & de la juſtice.] d. e. 'Tiridate à ſon retour de Rome en ayant amené divers ouvriers pour de l'argent, Corbulon ne ſouffrit point qu'ils ſortiſſent des terres de l'Empire; & Tiridate [au lieu de s'en offenſer comme d'un affront,] l'en eſtima davantage.

val. p. 689. 'Enfin ſes grandes qualitez cauſerent ſa ruine [lorſqu'elles furent devenues inſupportables à Neron & à ſes flateurs.] l. 63. p. 722. d. e. 'Neron le manda par une lettre pleine de témoignage d'eſtime & d'affection. Quand il en parloit, il le nommoit toujours ſon pere & val. p. 690. ſon bienfacteur. Il avoit fait Conſul Annius [Vivianus] ſon gendre, l. 63. p. 722. e. avant le temps ordinaire. 'Cependant des qu'il ſceut que ce grand homme eſtoit arrivé à Cenchrées, [qui eſt le port de Corinthe du coſté de la mer Egée,] il ordonna qu'on le fiſt mourir ſans le vouloir voir. Corbulon ayant ſceu cet ordre, il le previnț, & s'enfonça l'épée dans le corps, en diſant qu'il meritoit bien de mourir. Car il commença enfin alors, dit Dion, à ſe repentir d'avoir eſté trop fidele à un monſtre, & de s'eſtre venu jetter

entre ſes mains, [de quoy il ne ſe ſeroit pas meſme repenti, ſi ſa fidelité envers ſon prince avoit eu Dieu pour principe & pour objet, parcequ'il en auroit trouvé en luy la recompenſe.] 'Il avoit laiſſé par écrit une hiſtoire, ou au moins quelques memoires de ce qu'il avoit fait en Orient. Ils ſont ſouvent citez par Pline le naturaliſte. Quelques uns mettent ſa mort des l'an 66, [de quoy nous ne voyons pas qu'il y ait de preuve.]

Voſſ. h. lat. l. 1. c. 25. p. 130.

Nor. de Piſ. p. 334. f.

## ARTICLE XXVII.

### *Annæus Cornutus eſt banni : Neron revient à Rome.*

'ON marque ſur cette année que Neron relegua en une iſle, Annæus Cornutus celebre pour ſon erudition, & qui étoit auſſi philoſophe, 'de la ſecte des Stoïciens. [a] Il a fait quelques écrits de cette philoſophie, & des tragedies. Il eut pluſieurs diſciples, Lucain entre autres, & Perſe qui l'aimoit & l'honoroit extremement, 'de ſorte que lorſqu'il mourut en l'an 62, il luy laiſſa juſqu'à 700 volumes, & une grande ſomme d'argent. Cornutus accepta les livres, & rendit l'argent à ſes heritiers. Il conſeilla à la mere du meſme Perſe, de ſupprimer quelques ouvrages que ce poete avoit fait en ſa jeuneſſe.

Hier. chr. Euſ. Ol. ad. p. 340. b.

Dio, l. 62. p. 715. c.

a Perſii, vita, p. 495.

p. 496.

'Neron à qui il eſtoit venu une fantaiſie de faire toute l'hiſtoire Romaine en vers, ſe ſervoit pour cela de luy & de quelques autres. Et comme on luy diſoit qu'il falloit qu'il en fiſt 400 livres, (car avant que de commencer un ouvrage, il reſolvoit combien de livres il auroit;) Cornutus dit que ce nombre de livres eſtoit bien grand, & qu'on ne les liroit pas. [Cela eſtoit encore equivoque.] Mais un autre ayant repliqué qu'on liſoit bien les livres de Chryſippe, quoiqu'il y en euſt plus de 400, il répondit fort franchement, C'eſt qu'ils ſont utiles pour regler les mœurs. C'en fut aſſez à Neron pour le vouloir faire mourir : mais il ſe contenta de le bannir dans une iſle.

Dio, l. 62. p. 715. b. c.

'Aulu-Gelle cite les commentaires ſur Virgile d'Annæus Cornutus grammairien illuſtre & habile, un peu plus ancien que luy; '& ſon ſecond livre ſur les figures de rhetorique. [b] On marque 1. que Macrobe [1] le cite comme un grand homme, & très habile dans le grec, & que d'autres luy attribuent encore d'autres écrits. Nous avons de luy un ouvrage grec imprimé ſous le nom de Phornutus, intitulé *De la theologie des Grecs*, cité par Theodo-

Gell. l. 2. c. 6. p. 47.

l. 9 c. 10. p. 223.

b Voſſ. h. lat. l. 1. c. 26. p. 236.

Euſ. n. p. 122. l. c. d.

1. Je n'ay pu trouver l'endroit.

l. 6. c. 19. p. 220. c. ret & par d'autres. Porphyre pretendoit que c'eſtoit de ce philoſophe, [& de cet ouvrage meſme,] qu'Origene avoit appris à expliquer l'Ecriture par allegories. Origene ſe ſervoit de ſes écrits pour confirmer, [à l'égard des payens,] les dogmes de notre religion.

Hier. ep. 84. p. 317. b. *.

Suid. v. p. 1499. 1500. Suidas parle d'un Cornutus philoſophe, né à Leptis en Lybie, & venu à Rome avant le regne de Neron, auteur de beaucoup d'ouvrages ſur la philoſophie & la rhetorique. Tout cela regarde apparemment celui dont nous parlons, [auſſibien que ce qu'il ajoute] que Neron le fit mourir avec Muſone, [prenant dans l'un & dans l'autre la mort pour l'exil.] Il le fait riche, & mauvais hiſtorien; ſurquoi il fait un grand diſcours, [a] où il paroiſt dire qu'il vivoit & écrivoit en meſme temps que Tite-Live: ce qui ne peut convenir à Annæus Cornutus, mais à quelque autre plus ancien.

Euſ. n. p. 122. c.

Suid. v. p. 1499. d. e. f.

a Voſſ. h. lat. l. 1. c. 26. p. 136. 137.

Dio, l. 63. p. 710. c. d. e. Neron avoit laiſſé à Rome Helius affranchi [1] de Claude, avec un plein pouvoir ſur toutes ſortes de perſonnes, juſqu'à [n] faire mourir des Senateurs avant meſme que de luy en écrire: & comme Helius eſtoit auſſi méchant que Neron, il [n] uſoit largement de ce pouvoir, ſecondé par Polyclete [b] de la meſme qualité que luy, homme habile à tout prendre & tout ravager. [c] Helius écrivoit ſouvent à Neron pour le preſſer de revenir en diligence, [d] parceque ſa preſence eſtoit neceſſaire à Rome. Mais Neron ne trouvoit rien de plus important que ce qu'il faiſoit dans la Grece. [e] Enfin Helius vint luy meſme en ſept jours de temps, & luy fit une ſi grande peur, en luy diſant qu'il ſe formoit un grand parti contre luy, qu'il ſe reſolut auſſitoſt à revenir, après avoir eſté en Grece durant un an au moins [f], comme Dion le ſemble dire. On voit par Joſeph qu'il y eſtoit encore aprés le 8 de ſeptembre, ou qu'au moins on ignoroit encore en Judée qu'il en fuſt parti.

p. 723. a. b.

p. 720. d. e.

b Tac. an. 14. c. 39. p. 232. | hi. l. 1. c. 37. p. 16.

c Dio, l. 63. p. 723. b. c.

d Suet. l. 6. c. 21. p. 662.

e Dio, l. 63. p. 723. c. b.

Joſ. bel. l. 3. c. 36. p. 862. c.

ἔτι καὶ ἄλλα &c. V. Saint Pierre note 40.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. p. 181. c. dif. c. 2. p. 215 c. Suet. l. 6. c. 40. p. 635. Dio, p. 723. c. g Dio, p. 723. c. Suet. c. 25. p. 665. Spon. p. 112. Eſtant donc tout troublé par la peur [qu'Helius lui avoit faite,] il abandonna l'entrepriſe de l'Iſthme, [f] & ſe mit promptement en mer, où il fut agité [f] d'une tempeſte: & beaucoup ſe rejouiſſoient dans l'eſperance qu'il y periroit. Il y perdit en effet ſes threſors, dont il témoigna ſe mettre aſſez peu en peine; [g] mais pour lui il ſe ſauva, & pluſieurs furent punis de la vaine joie qu'ils avoient eue. Il fit abatre une partie des murailles à Naple, à Antium, & à Albane, lorſqu'il y arriva, parceque c'eſtoit la coutume de ceux qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, quand ils

ὑπὸ χαρᾶς &c.

1. [Ce n'eſt donc pas cet Helius dont Spon donne l'epitaphe.] Car il eſtoit affranchi & valet de chambre d'Acté affranchie de l'Empereur.

revenoient

L'an de J.C. 67. de Neron 13. 14.

revenoient chez eux. Il fit la meſme choſe à Rome meſme, où il entra en triomphe porté dans le char d'Auguſte avec un autre joueur d'inſtrument nommé Diodore : & là il étalla ſes 1800 couronnes à la vue de tout le monde. Il continua enſuite à chanter, à jouer de la lyre, à faire le comedien, & à mener des chariots, ce qui eſtoit ſon exercice le plus ordinaire, [juſqu'à ce que le ſoulevement des Gaules & de l'Eſpagne luy donna l'année ſuivante d'autres exercices.]

p. 607-607 Dio. p. 723. 724.

## ARTICLE XXVIII.

*Vindex ſe revolte dans les Gaules ; & Galba en Eſpagne : Vindex ſe ſoumet à Galba : Trouble de Neron.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 68, DE NERON 14.

1. [*Caius*] *'Silius Italicus, & [1] Galerius Trachalus, Conſuls.*

Plin. l. 3. ep. 7. p. 171 Front. aq p. 119. Idat. &c.

[a] LE poete Silius Italicus fut le dernier Conſul fait par Neron, & mourut auſſi ſous Trajan aprés tous ceux que Neron avoit fait Conſuls. Pline décrit ſa vie dans la lettre où il parle de ſa mort, & nous apprend qu'il avoit eu une aſſez mauvaiſe reputation ſous Neron, parcequ'il avoit accuſé diverſes perſonnes ; & on croyoit que c'eſtoit de luy meſme, & ſans que Neron ni aucun autre l'y obligeaſt. Il effaça cette tache par la ſuite de ſa vie. [" Nous parlerons encore de luy dans l'hiſtoire de Domitien, ſous lequel il compoſa ſon poeme de la guerre Punique.]

a Plin. l. 3. ep. 7. p. 168-171.

V. Domitien § 24.

'Trachalus eſtoit auſſi celebre dans le bareau pour ſon eloquence. [Il eſtoit ſans doute parent de] [b] Galeria femme de Vitellius, laquelle luy ſauva la vie. [Nous verrons dans la ſuite, que Neron oſta le Conſulat à Silius & à Thracalus vers le mois d'avril ou de may, pour ſe ſubroger ſeul en leur place, & avoir l'honneur de mourir Conſul. Car Dieu] 'qui avoit ſouffert les crimes de ce prince durant plus de treize ans, l'abandonna enfin [à la punition qu'il meritoit. Et c'eſt ce que nous avons preſentement à rapporter.]

Tac. hiſt. 1. c. 92. p. 32. b l. 2. c. 60. p. 49.

Suet. l. 6. c. 49. p. 634.

2. 'Caius [2] Julius Vindex deſcendu des anciens Rois d'Aquitaine, entreprit le premier de ſe ſoulever contre luy. [c] Il eſtoit gouverneur de la Gaule [Celtique] ſous le titre de Propreteur. [d] Il n'avoit

Dio, l. 63. p. 724. c. d. Val. p. 693. c Suet. l. 6. c. 40. p. 614. d Tac. hiſt. l. 1. c. 16. p. 10. e Oxon. faſt. p. 201. b Lampr. Alex. p. 114. c. 12. C. p. 138. a. d.

1. a Onuphre l'appelle encore M. Turpilianus. [Nous ne voyons point de fondement du prenom, & le ſurnom ne vient que des faſtes de S. Proſper & de Caſſiodore qui ſont pleins de fautes.]

2. b Lampride l'appelle Lucius : on croit que c'eſt une faute.

Dio, val p. 794. point neanmoins d'armée dans ſa province. 'Mais il avoit beaucoup de cœur & de hardieſſe, une grande experience dans la guerre, de la prudence, de l'amour pour la gloire, & une grande averſion pour la ſervitude. 'On pretend qu'avant que de ſe declarer, il en avoit écrit à Galba, [a] qui depuis huit ans gouvernoit l'Eſpagne Tarragonoiſe: [b] & que Galba ne voulut ni entrer dans ſes deſſeins, ni auſſi en donner avis à Neron, comme on dit que d'autres firent, [ ce qui ne ſe peut guere accorder avec l'hiſtoire. Je ne ſçay ſi Philoſtrate, qui ſe brouille aſſez ſouvent, veut marquer un autre que Galba,] lorſqu'il dit que l'Intendant de la Betique eſtant venu voir ſon Apollone à Cadiz, ils furent trois jours dans une conference ſecrette, & qu'on crut depuis qu'Apollone avoit porté l'Intendant à ſe revolter contre Neron avec Vindex, dont les deſſeins ne paroiſſoient pas encore.

Plut. v. Gal. p. 1490. [a] p. 1490 Suet. l. 7. c. 9. p. 668. [b] Plut. p. 1490. 1491.

Apoll. Ty. v. l. 5. c. 3. p. 217. 218.

p. 217. c. d | Dio, l. 63. p. 724. 725.

'Vindex [ayant fait ſa ligue,] fit aſſembler [vers le commencement de mars,] les peuples des Gaules accablez d'impoſts, & les exhorta à ſe ſoulever. Il invectiva contre la vie de Neron, & ſe moqua d'un prince qui ſavoit moins regner que jouer des inſtrumens, & qui dans la verité ne ſavoit ni l'un ni l'autre. 'Tout le monde approuva cette propoſition. Ainſi les Gaules s'eſtant revoltées, 'Vindex ſe trouva bientoſt avoir cent mille hommes en armes. [c] Ceux d'Autun, de l'Auvergne, & de la [f] Franche-Comté, ſont marquez particulierement entre ceux de ce parti, [d] & ceux de Vienne [dans la Narbonoiſe] l'embraſſerent [f] avec encore plus de chaleur. 'Aſiaticus, Flavius, & Rufin, [f] qui commandoient des troupes dans les Gaules, ſe joignirent à Vindex. [Il prit le titre de Ceſar, ſi on a raiſon] ' de luy raporter une medaille où on lit ces mots, *C. Julius Ceſar.* [ Mais nous ne voyons pas que cela ſe puiſſe accorder avec ce que nous allons dire.]

Suet. l. 6. c. 40. p. 634.

Plut. in Gal. p. 1491. [c] Tac. hi. l. 1. c. 51. p. 20. l. 4. c. 17. p. 91. [d] l. 1. c. 65. p. 24. l. 2. c. 94. p. 58.

Sequanoi.

Rt.

[f] duces Gallorum.

Birag. p. 97.

Plut. p. 1491 | Dio, p. 725. b. c.

'Car des que Vindex ſe fut declaré, il écrivit à Galba pour luy offrir ſes forces & ſon obeïſſance, s'il vouloit accepter l'Empire. [Nous verrons [f] autrepart quel eſtoit Galba, & pourquoi Vindex aimoit mieux luy donner l'Empire, que de le prendre pour luy meſme,] 'Il ſe rencontra en meſme temps que le Gouverneur de l'Aquitaine écrivoit auſſi à Galba pour luy demander du ſecours contre Vindex.

[f] V. Galba §. 2.

Suet. v. Gal. c. 9. p. 669.

Galba tenoit l'aſſemblée de ſa province à Carthagene lorſqu'il receut ces deux lettres: & vers le meſme temps il apprit que Neron avoit envoyé des ordres aux Intendans pour le faire mourir. Ainſi il n'heſita pas long temps, & animé tant par divers prodiges qu'il crut luy eſtre favorobles, 'que par T. Vinius colonel

c. 10. p. 670 | Plut. p. 1491 | Tac hi. l. 1. c. 36. p. 10.

de l'unique legion qu'il euſt dans la province, 'il monta ſur ſon tribunal comme pour donner la liberté à quelques eſclaves. On ſe doutoit déja neanmoins de ſon deſſein, ſelon Plutarque; de ſorte qu'un fort grand nombre de perſonnes y accoururent. Il commença par repreſenter les crimes & les cruautez de Neron; & des qu'il ſe fut ainſi declaré, tout le monde le proclama Empereur. 'Il ſe contenta neanmoins du titre de "Lieutenant general du Senat & du peuple Romain. [a]Dion nous donne lieu de croire que cela arriva [le 3 d'avril,] neuf mois & treize jours avant [le 15 janvier de l'année ſuivante] auquel Galba fut tué.

Suet. c. 10 p. 669, 670 | Plut. p. 1498.

Suet l. 7. c. 10 p. 670.

a Dio, l. 64. p. 732. c.

'Galba leva auſſitoſt de nouvelles legions, & forma meſme une eſpece de Senat. Suetone aſſure que dans le meſme temps, un vaiſſeau d'Alexandrie chargé d'armes vint aborder à Tortoſe [en Catalogne,] ſans qu'il y euſt dedans aucun homme. 'Othon qui gouvernoit alors la Luſitanie, fut le premier de tous les Gouverneurs qui ſe declara pour luy. Il luy donna ſa vaiſſelle d'or & d'argent pour mettre en monnoie, & des officiers plus accoutumez à ſervir un Empereur que ceux de Galba.

Suet. l. 7. c. 10. p. 670 671.

y Oth. c. 4. p. 600 Plut. v. Gal. p. 1504.

'Neron eſtoit à Naple lorſqu'il apprit la revolte des Gaules, le jour meſme qu'il avoit tué ſa mere, [c'eſt à dire vers le 19 de mars.] Il ne s'en emut point dutout, s'aſſurant de venir bientoſt à bout de Vindex. Il témoigna meſme eſtre bien aiſe d'avoir occaſion de s'enrichir du pillage des Gaulois. Ainſi il continua à chanter, à ſe divertir, à badiner à ſon ordinaire; & il fut huit jours entiers ſans donner aucun ordre pour arreſter la rebellion, & ſans en écrire ni en parler à perſonne, non plus que s'il ne fuſt rien arrivé. Enfin importuné des placars injurieux que Vindex faiſoit afficher contre luy, & indigné ſur tout de ce qu'il l'appelloit un mal habile joueur d'inſtrumens, il écrivit au Senat pour luy demander juſtice, s'excuſant d'aller encore à Rome, parce qu'il eſtoit enroué. 'Cependant comme on luy mandoit toujours de plus faſcheuſes nouvelles, enfin il revint à Rome un peu étonné; & neanmoins aprés avoir tenu conſeil fort legerement avec quelques perſonnes de qualité, il s'amuſa le reſte du jour "à des inſtrumens qu'on faiſoit jouer avec de l'eau. 'Dion meſme aſſure qu'une nuit il manda en diligence les principaux des Senateurs & des Chevaliers, comme pour delibérer ſur une conjoncture ſi importante, & qu'il ne leur parla que de quelque invention nouvelle ſur ces inſtrumens.

Suet. l. 6. c. 40. p. 635 | Dio, val. p. 694.

Suet. c. 40, p. 635. 636.

*hydraulica.*

Dio, val. p. 694 697.

'Il fit neanmoins prononcer un diſcours en ſon nom dans le

Suet. l. 6. c. 46. p. 642.

Dio, l. 63. p. 725. c. a Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.

Senat contre Vindex, 'mit ſa teſte à prix, [a] rappella les troupes qu'il avoit envoyées vers l'Albanie, pour les faire marcher contre luy, & manda les legions de l'Illyrie. Celles-ci vinrent juſqu'en Italie, d'où elles députerent à Verginius, [qui eſtoit alors maiſtre de l'Empire, s'il l'euſt voulu, comme on le va voir. On ne dit point ſi ce fut des devant la mort de Neron.]

Suet. l. 6. c. 42. p. 636. 637. Plut. in Gal. p. 1491. b Plin. l. 37. c. 2. p. 834. d. Suet. l. 6. c. 42. p. 636. 637. c c. 42-44. p. 637-639. Dio, l. 63. p. 725. c. d.

'Mais lorſque Neron ſceut que Galba s'eſtoit declaré contre luy avec l'Eſpagne, il renverſa la table où il diſnoit quand il receut cette nouvelle, dechira la lettre & ſes habits, [b] briſa de colere des verres de cryſtal d'un tres grand prix, où il avoit accoutumé de boire. 'Il demeura [enſuite] tout interdit & comme mort, ſe croyant tout à fait perdu. [c] Il ne laiſſa pas d'exiger de grandes ſommes, & de faire de grands preparatifs, dont le principal fut d'avoir des chariots pour porter ſes inſtrumens & ſon bagage de theatre. Suetone en parle amplement, & l'on y peut voir la baſſeſſe de ce prince, & ſon eſprit furieux. Car il ſongeoit moins à combattre qu'à aller pleurer devant ſes ennemis, s'imaginant par là les toucher de compaſſion: en meſme temps que dans ſon deſeſpoir il euſt voulu maſſacrer le Senat, & tout le peuple, & bruler Rome encore une fois. 'Il eut la penſée de s'en aller à Alexandrie, quelques devins luy promettant l'Empire de l'Orient, & en particulier le royaume de Jeruſalem: & ſa derniere eſperance eſtoit qu'au moins il gagneroit ſa vie à jouer des inſtrumens. Son deſeſpoir ne l'empeſcha pas de travailler à des levées: 'Il fit une legion des troupes de la marine, [d] deſtina Rubrius Gallus & quelques autres, pour commander l'armée qu'il vouloit envoyer contre les rebelles, [e] & commença à en faire marcher une partie ſous la conduite de Petronius Turpilianus [1].

Suet. c. 40. p. 634. Dio, l. 63. p. 726. d. Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6. d Dio, l. 63. p. 726. d. e Zon. p. 89. d. e Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6. f Plut. v. Gal. p. 1492. Suet. l. 6. c. 49. p. 648. Suet. c. 43. p. 637. Plin. pane. p. 116.

[f] Le Senat declara Galba ennemi public. Icele ſon affranchi fut mis en priſon, & auſſitoſt Neron fit vendre ce qu'il avoit de bien à Rome. Galba fit auſſi vendre ce qui appartenoit à Neron dans l'Eſpagne; & bien des gents furent ravis de l'acheter. 'Ce fut alors que Neron depoſa les deux Conſuls [Silius & Trachalus,] & ſe fit ſeul Conſul [pour la cinquieme fois] en leur place.

## ARTICLE XXIX.

### *Vindex eſt defait par Verginius, qui refuſe l'Empire.*

Suet. c. 47. p. 641. Plut. v. Gal. p. 1492. Plut. v. Gal. p. 1492.

'LE parti de Galba ſe trouva bientoſt appuyé par un grand nombre de perſonnes, & generalement par tous les Gou-

1. Zonare dit qu'il trahit Neron. Mais Tacite nous aſſure du contraire, & Plutarque encore plus nettement.

verneurs & les armées [de l'Occident,] hormis par Clodius Macer qui vouloit avoir ſon parti dans l'Afrique, & Verginius Rufus gouverneur de la [haute] Germanie, où il commandoit une armée puiſſante. 'Celui-ci marcha meſme contre Vindex avec toutes les troupes de ſa province. [a] La partie des Gaules voiſines du Rhein, [qui eſt la haute Germanie,] prit avec ardeur le meſme parti. 'La ville de Treves [capitale de la Belgique; & dans la Celtique meſme,] Langres' & Lion ſe declarerent contre Vindex: car Lion conſerva toujours une foy inviolable pour Neron [ſon bienfacteur,] meſme aprés ſa mort. 'Il paroiſt que l'armée de la baſſe Germanie, commandée par Fonteius Capito, ſe joignit à celle de la haute. 'Cela eſt certain de la cavalerie Hollandoiſe.

Tac. hi. l. 1. c. 53. p. 21. a c. 51. c. 53. c. 51. c. 51. 52. l. 4. c. 17. p. 91.

'Verginius s'avança juſqu'à Beſançon, & y mit le ſiege. Vindex vint pour la ſecourir. Les deux Generaux ſe virent, & s'entretinrent ſeuls ſans temoins. On croit qu'ils s'accorderent contre Neron, [mais non pas pour Galba.] 'Au ſortir de là, Vindex, dit Dion, mena ſes troupes pour entrer dans Beſançon, [en eſtant ſans doute convenu avec Verginius.] Mais les ſoldats de celui-ci [qui l'ignoroient,] crurent que Vindex les venoit attaquer, & commencerent ſans en attendre aucun ordre, à l'attaquer les premiers lorſqu'il ne ſe preparoit à rien moins qu'à un combat. 'Plutarque dit que les deux armées en vinrent aux mains malgré les deux chefs, qui ne purent les retenir. [b] On convient que Vindex fut defait, & qu'il ſe tua de deſeſpoir. Vingt mille Gaulois y perirent. Tout le parti & toutes les troupes de Vindex, & toutes les forces des Gaules ſuccomberent ainſi en un ſeul combat [inopiné,] & les legions Romaines remporterent preſque ſans peine & [c] ſans danger beaucoup de gloire & de butin.

Dio, l. 63. p. 725. c. d. Plut. v. Gal. p. 1492. b p. 1492. Dio. p. 725. e. Tac. hi. l. 1. c. 51. p. 21. l. 4. c. 57. p. 104. &c.

'Neron ſe rejouit ſans doute de la defaite de Vindex: [mais ſa joie ne dura guere.] [c] Car les ſoldats victorieux briſerent & dechirerent ſes images, & proclamerent Verginius leur General, Empereur & Auguſte.

Suet. l. 6. c. 42. p. 617. c Dio, l. 63. p. 724. 724. Plut. v. Gal. p. 1492.

[L. Rufus Verginius, ou Virginius comme quelques uns l'appellent,] 'eſtoit [d] d'une naiſſance tres mediocre, [d] mais homme [e] d'action & de vigueur, [e] & comme dit Pline, un tres grand & tres excellent citoyen. [f] Dion aſſure qu'il pouvoit aiſément devenir maiſtre de l'Empire s'il euſt voulu ſe ſervir de l'amour que ſes troupes avoient pour luy. [g] Mais il le refuſa conſtamment, ſoit ſeulement par une grandeur d'ame & de courage qui luy faiſoit mepriſer ce que les autres recherchent avec tant d'ardeur, ſoit qu'il viſt combien il eſtoit dangereux de laiſſer aux armées le

*equeſtri familia, ignoto patre.*

Tac. hi. l. 1. c. 52. p. 21. d Dio. p. 726. l. e Plin. l. 2. ep. 1. p. 73. l. 6. ep. 10. p. 360. f Dio, l. 63. p. 725. 726. g p. 726. a. b. Plut. v. Gal. p. 1492.

L'an de J.C. 68, de Neron 14.

pouvoir de faire des Empereurs; [ce qui a cauſé dans la ſuite des maux infinis.] Ainſi quelque inſtance que luy fiſſent ſes ſoldats, & des devant la mort de Vindex, ſi on le peut croire ſur l'autorité de Plutarque; & depuis, il répondit toujours qu'il ne recevroit point l'Empire, & ne ſouffriroit point qu'aucun autre le priſt, que de l'autorité du Senat & du peuple Romain, à qui il appartenoit de le donner. Plut. v. Gal. p. 1495. 'Il répondit la meſme choſe aux nouvelles inſtances" que luy firent les ſoldats aprés la mort de Neron. V Galba § 2.

Dio, v. l. p. 697. 'Ce refus de l'Empire le rendit plus illuſtre que n'euſt pu faire l'Empire meſme, & remplit toute la terre de ſa réputation. Plin. l. 6. ep. 10. p. 350. a l. 2. ep. 1. p. 73-75. Il ſurvéquit trente ans à une action ſi glorieuſe, reveré de tout le monde, & ne mourut que ſous Nerva, eſtant alors Conſul" pour la troiſiéme fois, & agé de 83 ans, aprés avoir echapé tant de Princes à qui ſes vertus le rendoient ſuſpect & meſme odieux. en l'an 97.

Tac. hi. l. 2. c. 49. 51. 68. & 47. 51. 'Il fut ſouvent attaqué par les ſeditions des ſoldats, & de ceux meſmes qu'il avoit commandez. Car ils ne pouvoient l'aimer aprés qu'il avoit mepriſé tant de fois leurs offres, quoiqu'ils ne laiſſaſſent pas de l'eſtimer & de l'admirer. [On peut juger quelle opinion avoient de luy les bons Princes,] puiſque Vitellius, quoique timide & défiant, n'eut jamais aucun ſoupçon de ſa fidelité, non pas meſme lorſqu'on eut pris un de ſes domeſtiques qu'on accuſoit d'avoir voulu tuer ce prince. c. 51. p. 47. Plut. v. Oth. p. 1526. 'Et cependant aprés la mort d'Othon, les ſoldats l'avoient encore voulu forcer d'accepter l'Empire, pour n'eſtre pas obligez de ſe ſoumettre à Vitellius.

Plin. l. 6. ep. 10. p. 361. 'Avant que de mourir il ordonna qu'on miſt ſur ſon tombeau, qu'aprés avoir abatu Vindex, il avoit acquis l'Empire non à luy, mais à ſa patrie. l. 9. ep. 19. p. 534. 'Cluvius Rufus qui a écrit l'hiſtoire de ce temps-ci, le priant un jour de l'excuſer ſi la loy de l'hiſtoire, [qui eſt la ſincerité,] le contraignoit de mettre des choſes qui pourroient ne luy pas plaire, il luy répondit; Vous ne ſavez donc pas que « j'ay fait ce que j'ay fait afin que vous le puiſſiez écrire tel qu'il eſt. «

p. 533. 'Du reſte il ne parloit jamais de ſes actions qu'avec beaucoup de modeſtie. l. 2. ep. 1. p. 76. p. 76. 77. 'Corneille Tacite qui eſtoit Conſul lorſqu'il mourut, fit ſon oraiſon funebre. l. 9. ep. 19. p. 533. 'Pline le jeune qui luy avoit de grandes obligations, proteſte qu'il l'admire tellement, qu'il ne croit pas qu'on le puiſſe jamais aſſez louer.

Plut. v. Gal. p. 1492. 'La mort de Vindex, & la réſolution où eſtoit Verginius de ne rien faire que par l'ordre du Senat, mit Galba dans une grande inquietude. On diſoit meſme que les troupes de la Germanie ne pouvant faire leur General Empereur, vouloient rentrer dans l'obeiſſance de Neron. Suet. l. 8. c. 10. p. 671. 'Galba n'eſtoit pas meſme bien obei" par &c.

ſes propres troupes. Il écrivit à Verginius, & luy demanda qu'ils puſſent agir de concert dans la conduite des affaires, pour conſerver aux Romains " l'Empire & la liberté. [On ne dit point ce que Verginius répondit :] mais ſeulement que Galba ſe retira avec ſes amis à Clunia [1] [ville alors celebre dans l'Eſpagne,] tout decouragé, & preſt à abandonner la vie meſme avec l'Empire. Et il eſtoit en cet eſtat, lorſqu'il apprit que Rome le reconnoiſſoit pour Empereur, & que Neron eſtoit mort en la maniere que nous l'allons raporter.

Plut. p. 1492.

*æquatus.*

p. 1493 Suet. l. 7. c. 10. p. 672.

## ARTICLE XXX.

### *Nymphidius ſouleve les Pretoriens contre Neron, qui s'enfuit & ſe cache.*

[CE ne fut donc point ni par la puiſſance de Vindex, de Verginius, ou de Galba, ni par la revolte des armées d'Eſpagne & des Gaules, ni par le ſoulevement de tout l'Occident, que Dieu oſta l'Empire à Neron : ce fut par un homme inconnu d'ailleurs, & qui n'en paroiſſoit nullement capable, c'eſt à dire] par Nymphidius Sabinus qui eſtoit Prefet du Pretoire ou des gardes avec Tigellinus, [& avoit ſuccedé à Fenius Rufus.] Cet homme deſtiné pour avoir une grande part aux maux [& à la punition] des Romains, eſtoit du coſté de ſa mere " d'une condition tres baſſe. [On ne connoiſſoit pas ſon pere.] Pour luy il pretendoit que c'eſtoit Caius : & il en avoit le regard fier & furieux. D'autres le faiſoient fils d'un Marcien gladiateur, à qui il reſſembloit encore davantage. [a] Il ne laiſſoit pas tel qu'il eſtoit de porter ſon ambition juſqu'à l'Empire ; [b] & pour cela il entreprit d'achever la ruine de Neron.

Plut. p. 1489.

Tac. an. 15. c. 72. p. 265.

*matre libertina.*

Plut. v. Gal. p. 1454. 1495.

*a* Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 6.

*b* Plut. p. 1489. 1493.

[c] Le peuple ſe ſoulevoit déja contre ce malheureux prince, ne pouvant plus ſouffrir ſes exactions, ſurtout parceque la famine eſtoit grande. Neron receut en meſme temps quelque nouvelle faſcheuſe de l'armée, [peuteſtre de celle de Verginius : car Galba n'eſtoit guere en eſtat de ſe faire craindre.] Sur cela s'abandonnant au deſeſpoir, il ne ſongea plus qu'à s'enfuir en Egypte, [d] où il avoit déja envoyé quelque troupes d'Allemans. [e] Nymphidius prit cette occaſion, " perſuada aux ſoldats qu'il s'eſtoit déja enfui, & leur promit au nom de Galba [2] des ſommes d'argent, que ni

*c* Suet. l. 6. c. 44. 45. p. 639. 640. c. 47. p. 643.

p. 643 Plut. p. 1489.

*d* Tac. hi. l. 1. c. 31. p. 15.

*&c.*

*e* Plut. p. 1489.

2.

1. Sur la riviere de Douro.

Ferrar. p. 205.

2. 7500 dragmes par teſtes aux Pretoriens, 1250 aux autres ſoldats.

Galba ni aucun autre n'eſtoit en eſtat de leur payer. Cependant cette promeſſe donna alors l'Empire à Galba, pour le luy oſter peu aprés, & cauſer enſuite des maux infinis; qui perdirent [& Nymphidius] & les Pretoriens meſmes. 'Les ſoldats ainſi trompez, nonobſtant leur reſpect pour les Ceſars, abandonnerent Neron [durant la nuit,] & proclamerent Galba Empereur. [a] Tigellinus meſme, auteur des crimes qui rendoient Neron ſi odieux, l'abandonna en ce beſoin, & le trahit.

Tac. hiſt. l. 1. c. 5. p. 5.

Plut. p. 1489. 1493.

a Tac. hiſt. l. 1. c. 72. p. 25.

[b] Neron ſe reveillant au milieu de la nuit, fut bien ſurpris de ſe voir ſans gardes, & qu'on pilloit déja ſa chambre. Il alla fraper &c. à diverſes portes ſans que perſonne luy vouluſt ouvrir. Il chercha quelqu'un qui le tuaſt, & ne trouva ni ami ni ennemi qui luy vouluſt rendre cet office. 'On luy avoit meſme oſté une boete de poiſon que Locuſta luy avoit preparée. Il ſongea auſſi à s'aller precipiter dans le Tibre. 'Enfin il prit le parti de ſe cacher; & ſans ſe donner le loiſir de ſe chauſſer ni de s'habiller, couvert d'un méchant manteau, il monta ſur un cheval qui ne valoit pas mieux, le viſage enveloppé & couvert d'un mouchoir, accompagné ſeulement de quatre de ſes affranchis. On marque qu'en meſme temps qu'il partit, un grand eclair luy vint donner dans les yeux & l'effraya. Il ſe fit auſſi un furieux tremblement, comme ſi la terre euſt voulu s'ouvrir, & que les ames de tous ceux qu'il avoit tuez fuſſent venues, dit Dion, ſe jetter ſur luy. Quoiqu'on fuſt encore dans la nuit, il fut reconnu en chemin par un veteran des gardes, qui le ſalua comme Empereur. 'Il paſſa aſſez pres du camp des Pretoriens pour entendre les cris qu'on y faiſoit contre luy & en l'honneur de Galba: & quelques uns des paſſans qui le voyoient ſans le connoiſtre, diſoient tout haut: Voilà des gents qui cherchent Neron.

b Suet. l. 6. c. 47. p. 644.

p. 643. 644.

c. 48. p. 644. 645. Dio. l. 63. p. 726. c.

pannum.

Suet. p. 645.

'Il vouloit gagner une maiſon de campagne à une lieue & demie de Rome, que Phaon ſon affranchi à qui elle appartenoit, luy avoit offerte pour ſe cacher: & il l'y accompagnoit. 'Lorſqu'ils en approcherent, ils ſe mirent à pié, [depeur que le bruit des chevaux ne les decouvriſt,] & quitterent le grand chemin pour prendre un ſentier plein de ronces & d'épines, dont Neron ſe garantiſſoit en mettant ſon manteau ſous ſes piez. Il arriva ainſi à la muraille qui enfermoit la maiſon; & en attendant qu'on trouvaſt moyen de le faire entrer ſecrettement, Phaon le pria de ſe cacher dans un creux d'où on avoit tiré du ſable: mais il dit qu'il ne vouloit point eſtre enterré avant que de mourir. 'Il demeura couché ſur la terre parmi des roſeaux, afin de n'eſtre point

p. 644.

p. 645.

Dio, l. 63. p. 727. a.

point apperçû. 'Il nettoya luy meſme ſon manteau tout percé d'épines: '& comme il avoit ſoif, il prit dans ſa main de l'eau d'une" mare, en diſant: Voilà donc les liqueurs de Neron. Suet. d 546. p. 646. Dio. p. 727 c.

lacuna.

'Pour le faire entrer plus ſecrettement dans la maiſon, il falut percer un trou de la ſabloniere ſous la muraille; & ce fut par là qu'il paſſa en ſe trainant ſur les piez & ſur les mains. On le mit dans" la chambre la plus proche fort mediocrement accommodée: '& il paſſa ainſi le reſte de la nuit, [avec une partie du jour ſuivant, qui eſtoit le 9 ou le 11e jour de juin,] dans l'effroi qu'on ſe peut imaginer, croyant au moindre bruit qu'il entendoit, qu'on le venoit tuer; ſans pouvoir dormir, & ſans oſer parler [un peu haut,] depeur qu'on ne l'entendiſt. Il eſtoit reduit à deplorer en luy meſme le malheur où il ſe voyoit, & il ſe repreſentoit alors tant de crimes dont il ne pouvoit plus que ſouffrir la punition, & non empeſcher qu'ils ne fuſſent faits. Il avoit toujours dans l'eſprit ces paroles d'un ancien poete: Mon pere, ma mere, ma femme, me condannent à perir malheureuſement. Suet. p. 646. Dio. p. 727. ab.

cella.

fordidum.

'Ayant demandé à manger, on luy apporta du pain" bis, qu'il mangea ſelon Dion: car Suetone dit qu'il n'en voulut point. d] Suet. p. 646.

## ARTICLE XXXI.

### *Neron declaré ennemi par le Senat, & condanné à la mort ſe la donne luy meſme.*

[PENDANT que Neron eſtoit dans l'accablement de la douleur, & dans le dernier effroi,] toute la ville de Rome étoit dans l'eſperance & dans la joie. Le Senat aſſemblé declara Galba Auguſte, luy decerna tous les honneurs imperiaux; '& tout le monde luy jura obeïſſance. [En meſme temps] a Neron fut declaré ennemi public, & on ordonna qu'il ſeroit puni ſelon l'ancienne forme, 'c'eſt à dire trainé publiquement tout nud," attaché par la teſte à un poteau, fouetté juſqu'à rendre l'ame, precipité de la roche [du Capitole, tiré avec un croc, & jetté dans la riviere.] On ſceut bientoſt aprés où il eſtoit, & on envoya un Centenier & quelques cavaliers avec ordre de l'emmener vif. Dio, d. 727. c. d] Plut. v. Gal. p. 1491. Suet. l. 7. c. 11. P. 677. a l. 6. c. 49. p. 647. Suet. p. 647] huuo p. Suet. p. 647] Dio, p. 727.

servicem inferi furca.

'Neron apprit ce qu'on avoit decerné contre luy, par un billet que Phaon receut d'un de ſes gents. Il demanda quelle eſtoit cette peine à laquelle on le condannoit: & l'explication qu'on luy en donna le faiſant fremir, il tira deux poignards qu'il avoit apportez, & puis les remit dans le fourreau, diſant qu'il n'eſtoit Suet. l. 6. c. 49. P. 647.

p. 446. pas encore temps. 'Il fit creuſer une foſſe de ſa grandeur, y fit mettre quelques morceaux de marbre qui ſe rencontrerent, fit apporter de l'eau pour laver ſon corps, & du bois pour le bruler, p. 618. 'recommandant ſur toutes choſes qu'on le brulaſt tout entier, p. 647. Dio, p. 727. c. & qu'on ne laiſſaſt point emporter ſa teſte: '& en faiſant faire tous ces preparatifs, il pleuroit, & diſoit ſouvent: "Faut-il qu'un ſi bon joueur d'inſtrumens periſſe? "Qualis artifex pereo.

Suet. p. 646. 'Ceux qui l'accompagnoient ne ceſſoient point de le preſſer de prevenir par une mort volontaire les indignitez auſquelles il p. 647. alloit eſtre expoſé. 'Il s'y animoit luy meſme; mais il euſt voulu p. 647. Dio, p. 727. d. e. que quelqu'un luy en euſt donné l'exemple. 'Enfin ayant ſceu qu'on eſtoit pres de le prendre, il ſe donna un coup de poignard dans la gorge, aidé par Epaphrodite "ſon ſecretaire, que Do- "à libellis. Suet. p. 648. mitien fit depuis mourir ſous ce pretexte. 'Il eſtoit déja à demi mort, lorſque le Centenier envoyé pour le prendre, arriva, & voulut arreſter ſon ſang, en luy diſant qu'il venoit pour le ſecourir. Neron le regardant avec des yeux qui luy ſortoient de la tête, & qui faiſoient peur, luy répondit: C'eſt bien tard; eſt-ce là " la foy que vous m'aviez promiſe? & il expira ſur cela. "

Plut. v. Gal. p. 1493. 'Le bruit de ſa mort ſe repandit auſſitoſt partout; & un affranchi de Galba ne ſe contentant pas de ce bruit, vint luy meſme pour s'en aſſurer, & vit ſon corps étendu mort [ſur la terre.] Il partit en meſme temps pour en aller promtement porter la premiere nouvelle à ſon maiſtre. [Il ne faut pas douter que beaucoup Suet. l. 6. c 57. p. 664 Aur. Vict. d'autres n'aient eu la meſme curioſité.] Ainſi ſa mort eſtant aſſurée, toute la ville de Rome en fit des rejouiſſances publiques, & le peuple prit des chapeaux que portoient les eſclaves nouvellement affranchis, comme ſe croyant delivrez d'une dure ſervitude. 'On renverſa ſes ſtatues, & le peuple de ſon autorité fit mourir quelques uns des miniſtres de ſes cruautez. [a] On ne laiſſa pas de rendre les derniers honneurs à ſon corps, & aſſez magnifiquement, avec la permiſſion d'Icele affranchi de Galba, qui eſtoit ſorti de priſon. Ses os furent mis dans le tombeau des Domices par deux femmes qui l'avoient elevé, & par cette meſme Acté qui avoit eſté "l'une des premieres matieres de ſes crimes. "

Plut. v. Gal. p. 1494. a Suet. c. 49. 50. p. 648.

Dio, l. 63. p. 727. c. b Euſ. & Hier. chron. p. 190 b. c Uſſer. Pagi Not. ep. p. 46. d Joſ. bel. l. 4. c. 39. p. 893. f. 'Neron mourut donc ainſi dans la 31[e] année de ſon age, ayant regné treize ans & huit mois, [b] moins deux jours, [depuis le 13 octobre de l'an 54.] Ainſi il ſemble qu'il faut mettre ſa mort le 11. de juin. Neanmoins [c] pluſieurs perſonnes habiles la mettent le 9. ce qui ſe peut "ſoutenir en contant par les Ides des Romains. [d] Et Notez. en effet Joſeph & Aurele Victor donnent ſept mois & ſept jours

au regne de Galba, [qui fut tué le 15 janvier de l'année ſuivante.] 'On remarque que Neron ſe tua le jour meſme auquel il avoit fait mourir ſa femme Octavia, [ſix ans] auparavant. Suet. l. 6. c. 57. p. 654.

'Les hiſtoriens marquent divers prodiges qu'on crut avoir preſagé ſa mort, & la ruine de la maiſon des Ceſars, [qui neanmoins avoit eſté veritablement éteinte, meſme dans les Ceſars adoptifs, par la mort de Caius: mais elle duroit encore en quelque ſorte dans Claude & dans Neron deſcendus d'Auguſte par les femmes.] 'On pretend que les portes du mauſolée d'Auguſte s'eſtant ouvertes d'elles meſmes une nuit, on entendit une voix qui appelloit nommément Neron; & que la meſme nuit la porte de ſa chambre ſe trouva auſſi ouverte. Dion aſſure qu'il plut du ſang ſur la montagne d'Albane; & en ſi grande abondance qu'il y couloit comme des rivieres. 'Pline raporte qu'en la derniere année de Neron, il arriva dans un endroit de l'Italie, que des prez & des oliviers ſeparez par le grand chemin, prirent la place les uns des autres. 'On vit des rivieres remonter vers leurs ſources: '& la mer s'eſtant beaucoup retirée du coſté de l'Egypte, inonda une partie de la Lycie. 'Un tableau où Neron s'eſtoit fait peindre de 120 piez de haut, fut brulé du tonnerre: [on n'en marque pas le temps.] 'Il s'eſtoit fait faire auſſi un coloſſe d'airain de 110 piez de haut par un nommé Zenodore, qui ne cedoit point pour l'art aux plus habiles de l'antiquité: mais on n'avoit plus alors de ſi bon airain. c. 46. p. 642. [Suet. l. 7. c. 1. p. 657. 658.] Dio, l. 63. p. 729. c. Suet. l. 6. c. 46 p. 642. [Dio, p. 726. Plin. l. 2. c. 83. p. 37. d. c. 103. p. 43. c. Dio, p. 626. c. Plin. l. 35. c. 7. p. 834. c. l. 34. c. 7. p. 660. c. d.

## ARTICLE XXXII.

*Diverſes remarques ſur Neron: On doute longtemps de ſa mort.*

'OUTRE ce que nous avons dit des cruautez de Neron, Suetone aſſure qu'il ne donnoit qu'une heure de temps à ceux qu'il avoit condannez. Il falloit [qu'auſſitoſt aprés cette heure,] ils ſe fiſſent ouvrir les veines; & afin qu'ils ne differaſſent point leur mort, il envoyoit des chirurgiens pour les traiter: car c'eſtoit ſon terme. Suet. l. 6. c. 37. p. 628.

'Il haïſſoit tellement le Senat, [a] qu'on croit que non ſeulement dans le deſeſpoir où le mit la ruine de ſes affaires, [b] mais devant que d'aller en Grece, il avoit formé le deſſein de tuer tous les Senateurs, & d'abolir entierement ce corps illuſtre, pour ne gouverner plus les provinces & les armées que par des Chevaliers & par ſes affranchis. 'C. Fannius entreprit ſous Trajan l'hiſtoire Dio, l. 63. p. 718. c. [a] Suet. l. 6. c. 37. p. 637. [b] c. 37. p. 628. Plin. l. 5. ep. 5. p. 294. 295.

de ceux qu'il avoit fait mourir ou qu'il avoit releguez. Il en fit trois livres qui eſtoient lus avec eſtime, & mourut avant que d'avoir achevé les autres.

Suet. c.53 p. 612. 'On croit auſſi que s'il euſt vécu un peu davantage, il euſt eſté juſqu'à ſe battre publiquement tout nud dans l'amphitheatre contre des lions, & à faire d'autres folies de ce genre plus grandes que tout ce qu'il avoit encore fait.

Plin. l. 7. c. 8. p. 146. d. 'Pline l'appelle l'ennemi & "la furie commune du genre humain. *fax.*

a Aug. civ. D. l. 5. c. 19. p. 62. 1. c. a S. Auguſtin admire qu'eſtant tellement plongé dans les voluptez", qu'il ſembloit incapable des vices des hommes auſſi bien que de leurs vertus, il eſtoit neanmoins auſſi cruel que s'il n'euſt jamais aimé aucun plaiſir. 'En un mot, il a eſté digne d'employer le premier l'épée imperiale contre les Chretiens, & d'exciter la premiere perſecution generale contre l'Egliſe. Mais elle ſe glorifie de l'avoir eu pour ennemi. La haine de Neron eſt un témoignage de ſa pureté. Car nous ne haïſſons point ce qui ne nous eſt point oppoſé: & il faut que le Chriſtianiſme ſoit un grand bien, puiſque Neron ne l'a pu ſouffrir, & l'a regardé comme un grand mal. *ut nihil paretur ab eo virile metuendum.*

Tert. ap. c. 5. p. 6. Iud. nat. l. 1. c. 7 p. 51. & Sulp. S. l. 2. p. 144. 145.

Suet. l. 6. c. 27. p. 609. 'On remarque que ſes feſtins duroient quelquefois depuis midi juſqu'à minuit.

b Plin. l. 31. c. 3. p. 563. d. b Ce fut le premier qui s'aviſa de faire bouillir de l'eau, & de la faire enſuite rafraichir dans de la neige, afin qu'elle en fuſt plus froide.

Suet. l. 6. c. 30. p. 614. 'Il peſchoit avec " un hameçon doré, & une ligne tiſſue de pourpre & d'ecarlate. Jamais il ne mettoit deux fois un meſme habit. Quand il faiſoit quelque voyage, c'eſtoit toujours avec mille chariots au moins, & ſes mulets ferrez d'argent. *rete.*

Aug. civ. D. l. 5. c. 19. p. 62. 1. c. 'Saint Auguſtin le propoſe" comme le modele achevé des plus méchans princes, c'eſt à dire de ceux qui aiment la domination & qui mepriſent la gloire; qui ne ſe ſoucient ni d'eſtre bons, ni de le paroiſtre, & qui n'eſtant point retenus par la crainte de perdre leur reputation, ſont capables des plus grands crimes, & de faire ce que les beſtes meſmes ne feroient pas. Mais c'eſt Dieu, ajoute ce Pere, qui fait regner les tyrans comme les Rois, & ſa providence ſeule leur met entre les mains la puiſſance ſouveraine, lorſqu'il juge que les hommes ſont dignes d'avoir de tels maiſtres. [ Auſſi afin que les hommes n'euſſent jamais de pretexte de violer le reſpect qu'on luy doit en la perſonne des Rois, quels qu'ils ſoient; c'eſt ſous Neron qu'il a fait publier le commandement general d'eſtre ſoumis aux puiſſances, de prier pour les Princes, & les autres choſes que nous liſons ſur ce ſujet dans les epiſtres de S. Paul. ] *ſummitas & quaſi arx.*

'Quoique Neron fuſt mort dans la haine & l'execration publique, il y eut neanmoins durant pluſieurs années des perſonnes qui honorerent ſa memoire & ſon tombeau. 'Le menu peuple accoutumé aux ſpectacles, & les ſoldats des gardes, avoient toujours quelque affection pour luy. [a]Vologeſe Roy des Parthes fit inſtance par ſes ambaſſadeurs qu'on honoraſt ſa memoire [comme celle des autres Princes;] & qu'on ſouffriſt qu'il luy fit dreſſer un monument.

Suet. l. 5. c. 57. d. 654.

Tac. hi. l. 1. c. 4. 5. 16. l. 2. p. 6. 10. 27. l. 2. c. 55. p. 58.

a Suet. l. 6. c. 57. p. 655. Aur. Vict. epit.

'On voulut meſme faire croire qu'il n'eſtoit pas mort, qu'il reviendroit bientoſt, & qu'il ſe vengeroit de ceux qui s'eſtoient declarez contre luy: & l'on affichoit divers edits comme de ſa part. 'Des l'an 69, un eſclave, ou qui l'avoit eſté, ſe voulut faire paſſer pour Neron, à qui il reſſembloit de viſage; & il ſavoit comme luy jouer de la lyre & chanter. L'Aſie & l'Acaïe eſtoient déja dans l'emotion & dans l'effroi: mais il fut bientoſt tué dans une des iſles de la Grece nommée Cythnus. La meſme choſe arriva pluſieurs fois. 'Zonare parle d'un homme d'Aſie nommé Terentius Maximus, [b]qui ſe pretendoit eſtre Neron. Il trouva dans ſon pays des gents qui le crurent, & encore plus vers l'Euphrate. Il ſe retira enfin auprés d'Artabane Roy des Parthes, qui eſtoit alors en mauvaiſe intelligence avec les Romains. Ce prince le receut fort bien, & ſe prepara à le rétablir par les armes. Il met cela ſous Tite [vers l'an 80. Que s'il ne ſe trompe point en cela, il faut diſtinguer ce Terentius Maximus d'un autre fourbe] dont on ignoroit la qualité, [& ſans doute auſſi le nom] [b]lequel s'eſtant fait paſſer pour Neron vers l'an 88, fut [encore] tres bien receu des Parthes qui luy donnerent de grands ſecours, & ne le remirent qu'avec beaucoup de peine entre les mains [de Domitien.] 'Tacite aprés avoir marqué diverſes choſes du regne de Domitien, dit qu'on penſa avoir guerre avec les Parthes à cauſe d'un faux Neron.

Tac. hi. l. 1. c. 2. p. 4. 5.

V. Tite § 8.

V. Domitien § 13.

Suet. l. 6. c. 57. p. 655.

[Ce qui eſt plus étrange, c'eſt que] 'meſme à la fin [du III. & du IV. ſiecle, c'eſtoit une opinion aſſez commune dans l'Egliſe, que Neron paroiſtroit de nouveau à la fin du monde, pour eſtre l'Antechriſt, 'ou pour regner dans l'Occident, & y rétablir l'idolatrie, en meſme temps que l'Antechriſt ſe feroit adorer dans l'Orient: car c'eſt l'opinion que S. Sulpice Severe attribue à S. Martin. 'Les uns croyoient que Dieu le reſſuſciteroit pour cela ſous un autre nom; les autres qu'il n'eſtoit point mort, quoiqu'il ſe fuſt donné un coup de poignard; mais qu'il avoit eſté enlevé, & ſa plaie guerie; à quoy ils appliquoient un endroit de

Sulp. Sl. l. 2. p. 144.

dial. 2. c. 14. p. 304.

hi. l. 2. p. 146. Aug. civ. D. l. 20. c. 19. p. 267. 1. d. Vict. P. de Apoc. bib. P. 1. 3. p. 580. 581.

l'Apocalypſe ; & qu'il demeuroit caché dans la vigueur de l'âge qu'il avoit alors. 'On trouve diverſes choſes ſur cela dans les écrits attribuez aux Sibylles. [a]Lactance en parle auſſi, [quoiqu'il ſoit difficile de dire quel a eſté ſur cela ſon ſentiment, parceque ſon texte eſt extremement defectueux en cet endroit.] 'Saint Auguſtin s'étonne de la hardieſſe avec laquelle on avançoit des choſes ſi peu fondées : '& on croit que c'eſt en partie à cauſe de ce que Saint Sulpice Severe en dit dans ſes Dialogues, que cet ouvrage a eſté mis entre les apocryphes par le Pape Gelaſe. 'Cet auteur ſuppoſe avec Lactance, comme une choſe conſtante, [1] qu'on n'avoit point trouvé le corps de Neron, [& c'eſt ce qui eſt conſtamment faux ſelon Plutarque & Suetone, ſans parler des autres.]

Suet. l. 6. p. [illegible] not.
a Lact. perſ. c. 2. p. 3.
A. 3. p. 267. 2. 4.
Bar 70 §. 4.
Sulp. S. l. 2. p. 146 Lact. perſ. c. 2. p. 3.
1

## ARTICLE XXXIII.

### *De Perſe, Lucain, & quelques autres poetes ou hiſtoriens du temps de Neron.*

Voſſ. h. lat. l. 1. c. 25 p. 129. 130.

'ENTRE les auteurs qui ont paru ſous le regne de Neron, Fabius Ruſticus ami de Seneque, a fait l'hiſtoire de ce temps là, & a paſſé, au jugement de Tacite, pour le plus eloquent hiſtorien de ſon ſiecle: mais il ne nous en reſte que ce que Tacite meſme en cite en quelques endroits.

Tac. an. 14. c. 59. p. 225.

'M. Servilius qui mourut en l'an 59, "s'eſtoit auſſi rendu illuſtre en écrivant une hiſtoire Romaine, [dont il ne s'eſt rien conſervé. &c.

Plin l. 28. c. 2. p. 685. c.

"C'eſt apparemment le meſme que M. Servilius Nonianus qui avoit eſté Conſul ſous Tibere en l'an 35, ] & qui peu de temps avant Pline avoit eſté le premier " de Rome, [peuteſtre pour les lettres & l'eloquence.] 'On croit que c'eſt encore ce Nonien que Claude déja Empereur venoit ecouter, quand il ſavoit qu'il recitoit [quelque endroit de ſes ouvrages.] 'Quintilien parle de Servilius Novianus, homme d'un grand genie, & plein de belles penſées, mais moins ſerré que ne le demande " la majeſté de l'hiſtoire. ["Tout cela convient aſſez à Nonien dont nous parlons.]

V. Tibere § 29.
l. 1. ep. 13. p. 361 not.
Quint. l. 10. c. 1. p. 51. 1.
&c.
auctoritas.
Notes.

p. 50. 2 Mart. epig.
b Perſ. vit. p. 495.

'A. Perſius Flaccus qui a acquis & merité beaucoup d'eſtime par les ſatyres que nous avons encore de luy, [b] eſtoit Chevalier Romain, mais parent & allié des perſonnes les plus illuſtres. Il eſtoit né à Volterre en Toſcane le 12 decembre de l'an 34. Des

1. *interemptum*. Il faut aſſurément *irrepertum*.

l'âge de ſeize ans il fut fort uni à Annæus Cornutus, de qui il apprit la philoſophie avec Lucain. Il fut encore extremement uni avec Thraſea, de la femme duquel il eſtoit parent. Il eſtima moins Seneque. Il eſtoit d'un naturel fort doux, plein d'amitié
*frugi.* & de reſpect pour ſes proches, [a]reglé dans ſes mœurs, chaſte, & d'une tres grande pudeur.

[a]Il fit ſes ſatyres pour reprendre les defauts des orateurs & des poetes de ſon temps, ſans epargner Neron meſme. Elles furent auſſitoſt lues de tout le monde. Lucain ſurtout ne ſe laſſoit point de les admirer. Et cependant il n'y avoit pas encore mis la derniere main, eſtant mort dans ſa 30e année, [ou plutoſt avant la fin de la 28,] puiſqu'il mourut le 24 novembre de l'an 62, [a]auquel Rubrius [ou plutoſt Publius] Marius, & Aſinius Gallus, eſtoient Conſuls. Il ne fit point d'autre teſtament, que de marquer à ſa mere par un billet comment il ſouhaitoit qu'elle en uſaſt, ſurtout en faveur de Cornutus. Il avoit fait quelques autres poeſies eſtant plus jeune; mais Cornutus conſeilla à ſa mere de les ſupprimer. Tout ceci eſt tiré d'une petite vie de ce poete, écrite par Suetone. [a]Quelques uns l'ont confondu avec Caius Perſius Flaccus homme tres habile, mais qui vivoit 200 ans auparavant.

[a]Perſe avoit étudié la grammaire, [c'eſt à dire les lettres humaines,] ſous Remmius Palæmon natif de Vicence, & originairement eſclave, qui apprit les lettres en ſuivant ſon maiſtre au college, & les enſeigna depuis à Rome avec reputation ſous
*&c.* Tibere & ſous Claude. Du reſte c'eſtoit [a]un homme indigne de cet emploi meſme; [& nous n'en voudrions pas parler,] ſi ce n'eſt qu'on le croit auteur d'un poeme des poids & des meſures, que l'on a encore. [a]Il a vécu juſque [ſous Neron;] & Seneque alors dans le comble de ſa grandeur, acheta de luy une vigne qu'il avoit rendue celebre par ſon extraordinaire fertilité.

*&c.* [a]Cæſius Baſſus acquit [a]auſſi alors quelque reputation pour les vers lyriques, quoiqu'il fuſt beaucoup au deſſous d'Horace. [a]On croit qu'il mourut [en l'an 79,] brulé avec la maiſon où il eſtoit, par les flammes du mont Veſuve.

[a]C. Balbillus qualifié par Seneque un tres homme de bien, & conſommé en toute ſorte de literature, [b]fut fait Prefet d'Egypte en l'an 55, comme nous l'avons remarqué, quoique appuyé par
*à freto Sicilia.* Agrippine. [a]Il alla en 6 jours du détroit de Meſſine à Alexandrie. [c]Il a laiſſé par écrit quelque choſe de ce qu'il avoit vu en Egypte, & il a raporté un combat qui s'y eſtoit donné à l'embouchure du Nil entre les crocodiles, & les dauphins qui avoient enfin eſté

p. 495 496.

Hier. chr. [a] Perſ. vit p. 495 | Tac. an. 14. n. 121.

Voſſ. po. lat. c. 3 p. 41.

Perſ. vit. p. 495.

Suet. de gr. c. 22. p. 857. 858 | Hier. chr. an. Ch. 48.

Voſſ. po. lat. p. 42. 43.

Plin. l. 14. c. 4. p. 343. a. b.

Voſſ. p. 44.

Perſ. ſat. 6. u. p. 594.

Sen. nat. q. l. 4. c. 2. p. 443. d. [b] Tac. an. 13. c. 22. p. 205.

Plin. l. 19. pr. p. 486. e.

[c] Sen. nat. q. l. 4. c. 2. p. 443. d | Voſſ. h. lat. l. 1. c. 15. p. 132. 133.

victorieux. Cela arriva dans le temps de ſa prefecture.

[Nous avons parlé de la mort de Lucain, mais non de ſes poeſies. Son ouvrage le plus celebre eſt ſa Pharſale, où il décrit la guerre de Ceſar & de Pompée,]' plus en orateur qu'en poete, ſelon le ſentiment de Quintilien; [ce que nous laiſſons à examiner à d'autres,]'auſſibien que les differens jugemens qu'on en a portez. Car on marque qu'il n'y a guere de pieces dont on ait parlé ſi diverſement. On ne peut neanmoins faire difficulté d'avouer qu'on a eu raiſon de dire que d'egaler Lucain à Virgile, ce n'eſt pas relever Lucain, mais faire voir qu'on a peu de diſcernement. [Ce qu'on peut dire, c'eſt que ſi l'age euſt pu mûrir l'eſprit de Lucain, qui n'avoit peuteſtre pas 26 ans quand il eſt mort, & joindre à ſon feu & à ſon elevation le jugement de Virgile, on auroit pu voir en luy un poete achevé.]

Quint. l. 10. c. 1. p. 632. 1.

Lucan. prol.

Voſſ h. lat. l. 1. c. 25. p. 138. & p. 138-140.

'Voſſius pretend que le panegyrique de Piſon attribué à Ovide, eſt de Lucain. [a] Il avoit encore compoſé un poeme ſur l'embraſement de Rome, & pluſieurs autres qui ont eſté perdus. &c.

h. gr. l. 2. c. 7. p. 192.

'Une femme Greque nommée Pamphile, ſe rendit auſſi fort celebre ſous Neron par trente-trois livres qu'elle écrivit de toutes ſortes d'hiſtoires. Ils ont eſté fort connus par les anciens: [mais il ne nous en reſte rien aujourd'hui.]

poet. g. c. 9. p. 93.

'Andromaque medecin de Crete, adreſſa à Neron un poeme grec ſur la theriaque, que Gallien nous a conſervé.

## ARTICLE XXXIV.

*Hiſtoire de Seneque; de ce qu'on luy a reproché pour les mœurs.*

Hier. chr. v. ill. c. 12. p. 271. [b] Tac. an. 14 c. 52. p. 237. [c] Lipſ. v. Sen.

[LE plus illuſtre de tous les payens qui ont écrit du temps de Neron, eſt ſans conteſtation]'le philoſophe L. Annæus Seneca, originaire de Cordoue [en Eſpagne,][b] d'une famille de Chevaliers Romains. [c] Son pere nommé auſſi Annæus Seneca eſt appellé ordinairement Marcus, & Lucius par Lipſe dans la vie qu'il a faite de ſon fils, où on trouvera pluſieurs choſes que nous ne nous croyons pas obligez de marquer ici. Le pere eſt ſurnommé le Declamateur, parcequ'il a ramaſſé diverſes declamations des orateurs de ſon temps, comme on le voit par les prefaces qu'il y a miſes. Il vint de Cordoue à Rome aprés les guerres civiles; & meſme aſſez longtemps aprés. Car il paroiſt que Seneque le philoſophe fut apporté tout petit à Rome, environ quinze ans avant la mort d'Auguſte.

Seneque

'Seneque le pere eut trois fils, M. Annæus Novatus, L. Annæus Seneca, & L. Annæus Mela. Le premier ayant eſté adopté par Junius Gallio Senateur, prit le meſme nom, [& c'eſt ce" Gallion Proconſul d'Acaïe, devant qui S. Paul fut accuſé vers l'an 53. Nous avons parlé du troiſieme au ſujet de la mort de M. Annæus Lucanus ſon fils.] Le ſecond eſt le philoſophe, qui ayant apparemment appris l'eloquence de ſon propre pere, s'appliqua de fort bonne heure & avec beaucoup d'ardeur à la philoſophie Stoïcienne, ſous Attale, Sotion, & quelques autres. 'Ibid. V. S. Paul § 25.

'Il avoit commencé à ne point dutout manger de viande, ſuivant la doctrine de Pythagore. Mais comme [en l'an 19 de J. C,] Tibere vint à perſecuter les religions étrangeres [des Egyptiens & des Juifs,] qui s'abſtenoient de certaines viandes; ſon pere qui d'ailleurs n'aimoit pas fort ſa philoſophie, luy perſuada ſans beaucoup de peine de quitter cette pratique. 'Il continua neanmoins toujours depuis à ne point manger d'huiſtres & de" champignons, parceque c'eſtoient plutoſt des ragouſts qu'une nourriture. [On les eſtimoit alors beaucoup.] Il continua auſſi à ne point boire de vin, à ne point uſer de parfums, ſe contentant de n'avoir aucune [mauvaiſe] odeur, & à n'aller point au bain, [quoiqu'il ſemblaſt aux Romains qu'on ne s'en pouvoit paſſer.] 'Il dormoit fort peu, [a] & ſur un mattelas bien dur. [b] Il avoit entrepris dans ſa jeuneſſe pluſieurs autres choſes qu'il ne continua pas. [c] Il proteſte neanmoins qu'il n'uſoit qu'avec beaucoup de moderation & de reſerve des choſes dont il ne s'abſtenoit pas entierement. Sen. ep. 108. p. 210. c. d. *boletis.* p. 209. 210. ep. 83. p. 137. a. b. a ep. 108. p. 210. d. b p. 209. 210. c p. 210. a.

'Comme la philoſophie Stoïcienne vouloit qu'on s'engageaſt dans la vie commune, & dans le maniement des affaires, [d] il epouſa une premiere femme, dont il eut un fils nommé Marc, & puis une ſeconde nommée Pompeia Paulina, qui eſtoit de tres grande qualité. [Elle pouvoit eſtre fille de Pompeius Paulinus", qui commandoit en l'an 55 les armées de la baſſe Germanie.] Il plaida avec grand ſuccés: 'de ſorte que Caius qui vouloit paroiſtre eloquent, jaloux de ſa reputation, l'avoit déja, ſans autre ſujet, condanné à la mort. Mais une femme que Caius aimoit, luy ſauva la vie, en perſuadant à ce prince" qu'il avoit une tres mauvaiſe ſanté, & qu'il ne pouvoit plus guere vivre. 'Il eſtoit en effet bien infirme, & ſujet à de grandes" fluxions, qui penſerent pluſieurs fois le porter à ſe donner meſme la mort. Il entra auſſi dans les charges, & fut fait Queſteur ou ſous Caius, ou des le temps de Tibere. [Nous avons marqué dans la ſuite de ce regne, & dans vit. beat. c. 28. p. 138. a. d Lipſ. v. Sen. c. 5. V. 57. Dio, l. 59. p. 655. b. *ὅτι φθίσις τε ἔχοιτο καὶ διὰ διστιλλατίονιβους.* Lip. v. Sen. c. 9.

celui de Claude, ce qu'il y a de plus remarquable dans le reſte de ſa vie.

Quoiqu'il fiſt profeſſion de mener une vie de philoſophe, on n'a pas laiſſé de l'accuſer de pluſieurs choſes indignes de cette profeſſion. Nous ne repetons point ce que nous avons dit [a] du ſujet de ſon exil ſous Claude, quoiqu'on luy en ait fait des reproches aſſez publics lorſqu'il eſtoit depuis dans le comble de ſa puiſſance: [ & Lipſe ſon admirateur avoue qu'on ne ſçait point s'il en eſtoit coupable ou non.] On l'a accuſé d'avoir commis avec Agrippine, depuis que Neron regnoit, le meſme crime qu'avec Julie. [ Mais cela paroiſt ſi peu probable à l'égard d'Agrippine, qu'on s'en peut meſme ſervir pour rejetter ce qu'on a dit touchant Julie.] Dion luy reproche d'avoir commis des crimes encore plus honteux, & de les avoir appris à Neron. [Cependant je ne voy pas que cet hiſtorien euſt de la paſſion contre luy:] & il le loue aſſez en d'autres rencontres.[a] Lorſque Tacite, [qui ſe declare ordinairement pour luy,] le compare avec Burrhus, il attribue la gravité des mœurs à celui-ci, & à Seneque [b] une honneſteté douce & civile.

V. Claude § 8.

Tac. an. 13. c. 42. p. 212.

Dio, val. p. 685. 686 l. 61. p. 694 b

l. 59. 62. p. 655. b 673. c val. p. 678.

a Tac. an 13. c. 2. p. 196.

comitate honeſta.

Dio, val. p. 685 Tac. an. 13. c. 42. p. 212.

[c] On s'eſt plaint de meſme que declamant ſi fort contre les richeſſes, il en avoit cependant amaſſé d'immenſes en tres peu de temps, non ſeulement [par les bienfaits du Prince,] ou par les legs teſtamentaires, [qui ne manquoient jamais alors à ceux qui eſtoient maiſtres des affaires;] mais meſme par des uſures qui ruinoient l'Italie & les provinces. [d] Et nous avons vu que c'eſt à cela que Dion attribue en partie la revolte des Anglois.[b] On dit qu'il avoit 500 tables à manger toutes pareilles, de bois de cedre, & les piez d'ivoire. [e] Il n'a pu diſſimuler luy meſme ſes grandes richeſſes, ſes magnificences, & la maniere dont on en parloit. Il s'en défend comme il peut. Et le plus veritable eſt apparemment ce qu'il dit, qu'il avoit bien des defauts, mais qu'il taſchoit de les diminuer & de les corriger peu à peu.

Dio, l. 62. p. 701. a. b val. p. 686.

Tac. an. 14. c. 52. 53. p. 235. 237 Sen. vit. beat c. 17. p. 333.

Tac. an. 13 c. 11. p. 200. c Suet. l. 6. c. 52. p. 651 not.

[f] Tacite meſme avoue [g] qu'il aimoit à ſe produire & à ſe faire valoir: [h] & Suetone l'accuſe auſſi bien que Quintilien d'avoir décrié l'eloquence des anciens pour faire eſtimer la ſienne. [Cette complaiſance en luy meſme, & ce deſir d'eſtre loué des hommes, a paru, comme nous avons dit, juſque dans ſa mort. Sa ſatyre contre Claude n'eſt guere digne d'un philoſophe.] [i] Lipſe l'avoue de la conſolation à Polybe, & il voudroit trouver quelque raiſon pour dire qu'elle n'eſt pas de luy; mais il n'en a point. [C'eſt apparemment cet ouvrage que marque Dion,] lorſqu'il dit qu'eſtant en

vel jactandi ingenii.

Lipſ. v. Sen. c. 5. & alibi.

Dio, val. p. 685. 686.

l'iſle [ de Corſe] il adreſſa un livre aux affranchis de Claude, plein de louanges & de flateries ſi baſſes, que la honte qu'il en eut depuis, l'obligea de le ſupprimer [ autant qu'il put.]

## ARTICLE XXXV.

*Du ſtyle de Seneque ; ſa morale ; & ſes ſentimens ſur la religion.*

L'ELOQUENCE de Seneque pleine d'ornemens & de figures agreables, & telle qu'on l'aimoit alors, luy a acquis beaucoup de reputation ; & les jeunes gents qui ſe formoient à bien parler, ne liſoient preſque que luy durant quelque temps, quoique peu imitaſſent ce qu'il avoit de bon [ & dans ſes preceptes de morale, ] & dans ſon eloquence meſme. [Cette approbation generale n'a pas laiſſé d'eſtre combatue.] 'Non ſeulement l'Empereur Caius ſe moquoit de ſon ſtyle trop coupé, en diſant que c'eſtoient "des pierres ſans ciment, & du ſable ſans chaux : 'mais on ſçait le jugement qu'en a fait Quintilien, & qu'eſtimant beaucoup ce genie plein de feu & de penſées qui paroiſt dans ſes écrits, il a ſouhaité qu'il euſt eu plus de jugement pour diſcerner les beautez veritables des apparentes, & plus de ſoin de ſuivre les anciens qui ſont la regle de la veritable eloquence, pour s'en former une plus libre & plus maſle. 'Suetone ſemble en avoir fait le meſme jugement. [a] De la maniere dont en parle Aulu-Gelle, il paroiſt que de ſon temps les jeunes gents eſtimoient encore beaucoup Seneque, mais que les plus habiles le mepriſoient meſme avec excés. 'Eraſme loue beaucoup le jugement de Quintilien, & le confirme par diverſes remarques qui ſont à lire. Lipſe qui ſe declare partout l'admirateur & le défenſeur de Seneque, avoue neanmoins qu'il a quelquefois des pointes froides, & des penſées peu ſolides ; & qu'il eſt ſouvent confus & embaraſſé.

*omiſſiones naræ.*

Quint. l. 10. c. 1. p. 58.

Suet. l. 4. c. 53. p. 490.

Quint. l. 10. c. 1. p. 53.

Suet. l. 6. c. 52 p. 651.

[a] Gell. l. 12. c. 2. p. 284. 285.

Sen. prol.

[Avec tout cela, on ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup de choſes à eſtimer dans l'eloquence & dans le ſtyle de Seneque : & pour ſes mœurs meſmes, quelques defauts qu'il puiſſe y avoir eu, ] 'on peut juger par l'eſtime que luy meſme & les autres en ont témoignée, [qu'elles paroiſſoient reglées dans la corruption effroyable qui regnoit alors parmi les payens. Dion & Tacite nous aſſurent que c'eſt à ſes conſeils, auſſibien qu'à ceux de Burrhus, qu'on doit ce que Neron a fait de bon, & des cinq premieres années de ſon regne où il a paſſé dans l'eſprit de quelques uns pour le modele d'un bon prince.

Tac. an. 13. c. 62. 63. p. 262. Juv. ſat. 5. v. 109. 9. v. 111.

Mais il nous importe aſſez peu de ſavoir quel a eſté Seneque. Il a receu ſon jugement & ſa condannation, plus ou moins grande ſelon que celui qui ſçait tout, a vu en luy plus ou moins de crimes. Ce que nous avons à faire, c'eſt de profiter de ſes écrits Note 4. que Dieu a fait paſſer juſques à nous, & par leſquels il nous parle, puiſque tout ce qui eſt vray vient de la Verité, par quelque canal qu'il paſſe. Tout le monde reconnoiſt que ces écrits ſont Ser. prol. Lipſ. pleins de fort belles maximes pour les mœurs: & Petrarque aſſure en deux endroits que Plutarque avoit avoué que les Grecs n'avoient perſonne qu'ils luy puſſent comparer pour les preceptes de la morale. Cela pouvoit eſtre dans quelque ouvrage de Plutarque qui a eſté perdu depuis.

[On le peut donc lire avec fruit pour ce ſujet, & rougir de voir que des Chrétiens ſoient bien eloignez de l'idée que les payens meſmes avoient de la vertu, & de ce que doit faire un homme. Il faut ſeulement eſtre aſſez éclairé pour diſcerner les fauſſetez qu'il meſle avec les veritez les plus certaines, & ſurtout eſtre aſſez humble pour ſe garentir du faſte de la philoſophie Stoïcienne, qui fait l'homme le principe & l'objet de ſa vertu, & met ſa felicité à jouir de ſoy meſme, & à trouver en ſoy ſa gloire, ſon repos, & ſon bonheur; au lieu que la verité apprend aux Chrétiens que tout noſtre bien eſt d'eſtre unis à Dieu, de mettre en luy noſtre eſperance, & d'attendre de ſa pure bonté auſſibien la force de pratiquer la vertu que la recompenſe qu'elle merite.]

Tert de ani. c. 20. p. 323. a. Aug. civ. D. l. 6. c. 10 p. 72. 'Pour les choſes meſmes qui regardent Dieu & la religion, il eſt ſouvent "pour nous, dit Tertullien: [ce qui fait que Lactance *noſter*, en cite beaucoup de choſes contre les payens.] 'S. Auguſtin raporte divers paſſages de ſon livre Contre les ſuperſtitions, [que nous n'avons plus,] où il reconnoiſſoit tres nettement la folie de l'idolatrie, & la refutoit tres ſolidement. Mais ayant aſſez de courage pour ſoutenir la verité dans ſes écrits, il n'en a pas eu aſſez pour la ſuivre dans la pratique: & quoiqu'il reconnoiſſe que l'adoration des ſtatues n'eſt qu'une vieille & inutile ſuperſtition; Nous les adorerons neanmoins, dit-il, & le ſage meſme les « adorera, non pour plaire aux dieux, mais pour ſuivre la cou- « tume, & obeïr aux loix de ſa ville. Ainſi, dit S. Auguſtin, cet « habile philoſophe, & ce grave Senateur, qui n'euſt jamais voulu monter ſur le theatre pour y repreſenter un faux perſonnage, le faiſoit ſans ſcrupule dans les temples, par un crime d'autant plus grand, [qu'il ſe jouoit de la religion meſme, &] qu'il ne ſe

déguiſoit pas le viſage pour divertir le peuple, comme font les comediens, mais qu'il deguiſoit ſon cœur pour tromper le monde par une action qu'il vouloit bien qu'on creuſt ſincere & ſerieuſe. 'Les philoſophes peuvent donc avoir de belles paroles; mais les ſeuls diſciples de J. C. ſoutiennent par leurs actions la verité qu'ils croient, ſans craindre ni les peuples, ni la mort meſme. in pſ. 140. p. 657. 2 b.

S. Auguſtin remarque encore que Seneque dans le livre dont nous venons de parler, mettoit les coutumes des Juifs au rang des ſuperſtitions, mais qu'il n'y parloit point du tout des Chrétiens, n'oſant en dire du bien pour ne pas aller contre le ſentiment commun, & ne voulant peuteſtre pas en dire du mal pour ne pas bleſſer ſa conſcience. [ Car il eſt comme impoſſible qu'il ne les ait pas connus,]'puiſqu'il vivoit du temps des Apoſtres: [& durant les deux années du premier voyage de S. Paul à Rome.] civ. D. l. 6. c. 11. p. 72. 2 c. c. 10. p. 72. 1 a.

'On a meſme publié des lettres de luy à S. Paul, & de S. Paul à luy, que S. Jerome & S. Auguſtin paroiſſent avoir cru veritables: & elles ont porté S. Jerome à mettre Seneque parmi les Saints au rang des auteurs Eccleſiaſtiques. [ Neanmoins outre que la choſe en elle meſme eſt aſſez difficile à croire; ſi ces lettres dont ils parlent, & que S. Jerome paroiſt avoir lues, ſont celles que nous avons encore aujourd'hui, tout le monde eſt maintenant perſuadé]'que ce ſont des lettres ſuppoſées, indignes de S. Paul, & meſme de Seneque, [ & qui n'ont le ſtyle ni de l'un, ni de l'autre: & l'Egliſe n'a jamais reconnu celles qu'on attribue à S. Paul.]'Lipſe ſoutient meſme que les unes & les autres ſont de la main & du ſtyle d'un meſme impoſteur. [a] Baronius y trouve quelques fauſſetez, & rejette de meſme ce qui eſt dit dans les actes pretendus de S. Paul par S. Lin, de l'amitié & de l'eſtime que Seneque avoit pour l'Apoſtre. ep. 54 p. 94. 1. cl Hier. v. ill. c. 12. Godeau, an. 68. p. 215 Coc. p. 10. 11. Sen. prol. Mir. p. 7. a Bar. 66 n. 11. 13.

# L'EMPEREUR GALBA.

## ARTICLE PREMIER.

*Quel eſtoit Galba : Sa vie juſqu'à ſon empire.*

Suet. l 7. c. 2. p. 658 | not | Plut. v. Gal. p. 1490. Tac. hi. l. 1. c. 15. p. 10.

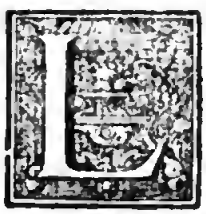

L'EMPEREUR Servius Sulpicius Galba, eſtoit du coſté de ſon pere d'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles de Rome, qui eſt celle des Sulpices. Il tiroit neanmoins encore plus de gloire d'eſtre deſcendu par ſa mere de Q. Lutatius Catulus Capitolinus, 'qui avoit eſté

Plut. p. 1490 | Suet. l. 1. c. 15. p. 19.

fort eſtimé pour ſes bonnes qualitez du temps de Ciceron,

Suet. l. 7. c. 3. p. 661.

quoiqu'il n'euſt pas eſté le plus puiſſant. 'Mummia Achaica ſa petite-fille deſcendue de L. Mummius qui avoit pris Corinthe, fut la mere de Galba.

Suet. c. 4. p. 661.

'Il naquit le 24 decembre, ["& apparemment en l'an de Rome 749,] la cinquieme année avant l'ere commune de J.C, c'eſt à dire la veille meſme de la naiſſance du Sauveur. [Ainſi il eſtoit dans ſa 72e année lorſqu'il fut fait Empereur l'an de J.C. 68, & de Rome 821.] Il fut adopté par Livia Ocellina ſa belle-mere, qui eſtoit fort riche, & il prit à cauſe d'elle le nom de L. Livius Ocella, ["qu'il ſemble n'avoir pas gardé longtemps.] 'On pretend qu'Auguſte & Tibere connurent qu'il ſeroit un jour Empereur, & le dirent ouvertement.

Note 1.

Note 2.

p. 662 | not.

Plut. v. Gal. p. 1490.
a Suet. l. 7. c. 5. p. 663.
b c. 6. p. 664.
c c. 5. p. 664.
d Plut. v. Gal p. 1490. 1512.
e Suet. l. 7. c 5. p. 663.

'Livia femme d'Auguſte, de laquelle il eſtoit parent, [ & ſans doute par Livia Ocellina, ] [a] le favoriſa beaucoup tant qu'elle vécut; [ de ſorte ] [b] qu'il fut admis aux dignitez avant l'age: [c] & elle luy laiſſa en mourant une grande ſomme d'argent, que Tibere ne luy paya point; [d] ce qui ne l'empeſcha pas de ſe trouver extremement riche. [e] Il ſe maria & eut deux enfans. Mais ſa femme & ſes enfans eſtant morts, il ne vouloit point ſe remarier, non pas meſme à Agrippine mere de Neron, alors veuve de Domitius, quoiqu'elle l'en preſſaſt extremement. Il s'appliqua à l'étude des ſciences & du droit.

&c. 'Il eſtoit d'une juſte grandeur, chauve, & fort incommodé des gouttes, 'd'un eſprit mediocre, plutoſt ſans vices [qui paruſſent,] (a car on pretend qu'il en avoit de tres honteux,) b qu'eſtimable *quàm cum virtutibus.* "par aucune grande qualité. Il n'eſtoit pas ambitieux, mais ne negligeoit pas auſſi ſa reputation. Il ne deſiroit point le bien d'autrui, menageoit le ſien, & fut avare de celui du public quand il l'eut en ſa diſpoſition. Il eſtoit bon maiſtre & bon ami envers ceux qui ſe trouvoient le meriter, (car il ne les choiſiſſoit pas,) & trop bon envers les méchans. Il ne s'offenſoit point des petits defauts des premiers, & ſe mettoit trop peu en peine de connoiſtre les plus grandes fautes des autres. La miſere des temps fit prendre cette negligence pour ſageſſe tant qu'il fut particulier; [& luy cauſa enſuite de grands maux.] 'Le peu de depenſe qu'il faiſoit pour ſa table & pour toutes choſes, paſſa auſſi d'abord pour ſageſſe & pour modeſtie, & enſuite pour avarice & pour baſſeſſe. 'Il affectoit l'antiquité juſque dans les petites choſes. c Il aimoit à rétablir la diſcipline parmi les ſoldats. d Il parut ſevere dans l'adminiſtration de la juſtice, & meſme cruel.

e Aprés avoir eſté Preteur, il gouverna l'Aquitaine durant pres d'un an, & fut enſuite Conſul ordinaire [en l'an 33.] Il ſucceda dans cette dignité à Cn. Domitius pere de Neron ſon predeceſſeur dans l'Empire, & preceda le pere d'Othon qui fut Empereur aprés luy. [En l'an 39,] 'Caius luy donna le commandement des armées de Germanie, où il s'acquit beaucoup de reputation, tant pour la guerre, que par ſon exactitude à maintenir *en l'an 41.* la diſcipline. 'Il refuſa l'Empire "aprés la mort de Caïus, ce qui le fit eſtimer & aimer de Claude, qui differa meſme de quelques *en l'an 43.* jours ſon voyage d'Angleterre, "parcequ'il eſtoit malade. 'Il fut enſuite choiſi exprés pour eſtre Proconſul de l'Afrique, troublée par des ſeditions & par les barbares voiſins. Il y fit beaucoup d'actions de moderation, de juſtice, & de ſeverité. 'Son exactitude s'étendoit juſque ſur les moindres choſes. Un ſoldat vendit par avarice dans une diſette le blé qu'il avoit receu. Galba l'ayant ſceu défendit aux autres de luy en donner, & le laiſſa mourir de faim. Il fut deux ans en Afrique; '& l'on y trouve peu *Caſtrum Galba.* aprés une ville appellée "le Camp de Galba. 'Au retour, il eut les ornemens du triomphe, & quelques autres honneurs.

'Depuis cela il vécut quelque temps retiré en ſon particulier hors de Rome: & l'on remarque que durant ce temps là il ne ſortoit jamais, non pas meſme pour ſe promener, que ſuivi d'un chariot qui portoit une grande quantité d'or, 'afin de n'en man-

c. 21. p. 683. 684.
Tac. hi. l. 1. c. 49. p. 19.
a Suet. l. 7 c. 22. p. 682.
b Tac. c. 49. p. 19.
Plut. v. Gal. p. 1490.
Suet. l. 7 c. 4. p. 663.
c c. 6 p. 665. 666.
d c. 7. 9. p. 666. 668.
e c. 6. p. 664. 665.
p. 665. 666. Tac. l. 1. c. 5. 49. p. 6. 15. Plut. v. Gal. p. 1490.
Suet. c. 7. p. 666.
p. 666. Tac. c. 49. Plut. p. 1490.
Suet. l. 7. c. 7. p. 666. 667.
n. 6.
c. 8 p. 667.
p. 667.
n. Caſaub.

quer pas s'il falloit s'enfuir, [ou s'il arrivoit quelque autre beſoin.] Il demeura dans cette retraite juſqu'à ce que Neron vers le milieu de ſon regne, luy offrit de luy meſme le gouvernement de la Tarragonoiſe, [qui faiſoit la plus grande partie de l'Eſpagne.] Car Neron n'avoit pas encore appris, dit Plutarque, à craindre les perſonnes puiſſantes, & à ne les vouloir point dans les charges.

c. p. 67. — l'an 60 de J. C. — Plut. v. Cat. p. 1490.

Il demeura huit ans en Eſpagne,[a] & gouverna d'abord avec une ſeverité meſme exceſſive. Il condanna à mourir en croix un tuteur convaincu d'avoir empoiſonné ſon pupille dont il eſtoit heritier. Le criminel voulut s'exemter de ce ſupplice en criant qu'il eſtoit citoyen Romain: & ſur cela Galba ordonna que par honneur on luy dreſſeroit une croix blanche, beaucoup plus haute que les autres. Il ſe relaſcha enſuite beaucoup, de peur de ſe faire des affaires à la Cour. Il ne ſe mettoit pas neanmoins fort en peine d'empeſcher ceux qui vouloient chanter des vers contre Neron. Ne pouvant pas arreſter les violences des[1] Intendans [commis à la levée des impoſts,] il témoignoit aſſez ouvertement qu'il ne les approuvoit pas, & ſoulageoit ceux qui les ſouffroient, en prenant part à leur douleur. Il s'acquit ainſi l'affection des peuples, [& la haine de Neron.] Ce prince avoit envoyé ordre à ſes Intendans de s'en défaire, lorſque Galba le prevint en prenant l'Empire. Il y fut appellé par l'eſtime qu'on avoit[b] de ſa bonté, & de ſon experience dans la guerre.[b] Car tout le monde le jugea digne de cette dignité ſupreme juſqu'à ce qu'il y fut elevé.

p. 1490. Suet. p. 667. — a Suet. p. 668. — Plut. v. Gal. p. 1492. — Suet. l. 7. c. 9. 10. p. 669-671. — Dio, l. 63. p. 725. b. — b Tac. hi l. 1. c. 49. p. 9. — 1. — i. e. audia.

## ARTICLE II.

*Neron eſtant mort, Galba prend le titre de Ceſar; vient à Narbone: Verginius Rufus ſe ſoumet à luy.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 68.

NOus avons marqué autrepart comment Galba ſe revolta contre Neron ſous le titre de Lieutenant general du Senat & du peuple Romain: & comment aprés la mort de Vindex, il deſeſperoit preſque de ſon entrepriſe, lorſqu'il apprit à Clunia que le Senat l'avoit declaré Empereur, & que Neron eſtoit mort. [L'un & l'autre s'eſtoit fait le 9, ou le 11 de juin;] & Galba l'apprit le ſettieme jour d'aprés, par l'un de ſes affranchis. Les Conſuls [Silius & Trachalus que Neron avoit depoſez avant le temps, ou

Plut. v. Gal. p. 1491. — Voy Neron § 28. — p. 1493. — Ibid. § 29. — Ibid. § 30. 31. — Plut. v. Gal. p. 1494. — le 15. ou 17 juin. — * NOTE 3.

2. Le texte de Plutarque porte ἐπίτροπος αὐτῶν. Il faut ſans doute ἐπιτρόπων.

peuteſtre

1. peuteſtre [1]C. Bellicus Natalis & P. Cornelius Scipio Aſiaticus,] [2]qui avoient cette dignité le 15 d'octobre, [a] luy envoyerent auſſi en diligence la reſolution du Senat par quelques *huiſſiers, avec *des brevets, ſur leſquels les magiſtrats des lieux leur devoient faire donner des chariots [de poſte:] [3]& le Senat luy deputa [enſuite quelques uns des principaux de ſon corps.]

*ciales &c. *qua vocantur diplomata.

[a] Suet. vet inſc. [a] Plut. p. 1494.

p. 1496.

[1]Suetone ſemble dire qu'il prit le titre de Ceſar des qu'il eut receu la nouvelle que le Senat l'avoit reconnu, & avant que de partir du lieu où il eſtoit. [2]Zonare dit qu'il ne le prit qu'aprés avoir receu [à Narbonne] les deputez du Senat; & que juſque là auſſi il ne mit jamais dans ſes lettres le nom d'Empereur. [3]Il n'appartenoit en aucune maniere à la maiſon des Ceſars. [Mais le nom de Ceſar eſtoit déja affecté à la puiſſance ſouveraine: & Claude luy en avoit montré l'exemple.] [4]Il donna deſlors à Cornelius Laco la charge de Prefet du Pretoire, & de capitaine de ſes gardes, [5]c'eſt à dire de pluſieurs jeunes Chevaliers qu'il avoit pris pour le garder au lieu de ſoldats. [b]Lacon fut enſuite à Rome Prefet des ſoldats Prétoriens; & il gouvernoit tout ſous Galba avec T. Vinius. [Nous parlerons plus amplement de l'un & de l'autre dans la ſuite.]

[1] Suet. l. 7. c. 8. p. 672.
[2] Zon. p. 19c. b. c.
[3] Suet. l. 7. c. 2 p 658.
[4] Plut. v. Gal. p. 1497.
[5] Suet. l. 7. c. 10. p. 670, 671.
[b] Tac. hi l. 1. c. 13. p. 9.

[1]Aprés que Galba eut receu les complimens de ceux qui accoururent de toutes parts pour le ſaluer, il ſe mit en chemin pour aller [à Rome,] [2]mais lentement, & en littiere, [c] toujours neanmoins en habit de guerre, avec un poignard qui lui pendoit ſur l'eſtomac. [d] Il mena avec lui juſqu'à Rome la legion d'Eſpagne. [c] Othon Propreteur de Luſitanie, le premier des Gouverneurs qui s'étoit declaré pour luy, le ſuivit dans ce voiage, flatant autant qu'il pouvoit & Galba & Vinius pour ſe faire adopter par Galba: [3]& il ſongeoit déja, ſi cela ne luy réuſſiſſoit pas, à ſe faire Empereur par une autre voie, comme nous verrons qu'il fit.

[1] Plut v. Gal. p. 1493. Suet. l. 7. c. 11. p. 672. Tac. hi l. 1 c. 6. p 6. Plut. p. 1493.
[c] Suet. p. 672.
[d] Tac. c. 6.
[e] Plut. v. Gal p. 1504.
[2] Suet. v. Oth. c. 4. p. 690.

[1]On crut que Galba avoit envoyé des aſſaſſins d'Eſpagne en Judée pour tuer Veſpaſien, [aſſez puiſſant pour lui diſputer l'Empire,] & qu'à cauſe de cela Veſpaſien ne voulut point que le Senat rendiſt à ſa memoire les honneurs qu'il luy avoit decernez. [2]Tacite aſſure neanmoins que Veſpaſien n'eut alors aucune penſée de ſe ſoulever, & il dit avec Joſeph, qu'ayant ſceu que Galba eſtoit reconnu Empereur, il envoya Tite ſon fils pour l'aſſurer de ſon obeïſſance, & prendre ſes ordres ſur la guerre qu'il faiſoit aux Juifs. Le Roy Agrippa vint avec Tite: mais ils n'eſtoient en-

[1] v. Gal c 23. p. 685.
[2] Tac hi. l. 1. c. 10. p. 81 2. c. 1. p. 34. Joſ. bel. l. 4. c. 29. p 393. c. f.

1. [1]Onuphre veut que M. Plautius Silvanus & Othon, aient eſté Conſuls au mois de juillet. [Cela eſt ſans preuve, & on y pourroit trouver bien de la difficulté pour Othon.] Onu faſt. p. 104. a c.

core qu'en Acaïe, lorſqu'ils apprirent la mort de Galba.

Plut. v. Gal. p. 1495. [Si Galba craignoit Veſpaſien,] 'il craignoit [encore plus] Verginius Rufus. On le preſſoit toujours extremement d'accepter l'Empire. La reputation qu'il avoit acquiſe par la défaite de Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7. Vindex, luy en facilitoit beaucoup le chemin. 'Les legions d'Illyrie, qui s'eſtoient avancées juſqu'en Italie par ordre de Neron, luy avoient envoyé des deputez. Plut. p. 1495. 'Mais ayant declaré d'abord que c'eſtoit au Senat à nommer un Empereur, il ne voulut jamais changer, non pas meſme aprés qu'on eut ſceu la mort de Neron. Enfin lorſqu'on eut appris par des lettres de Rome, que p. 1495 Tac. c. 52. p. 20. Galba eſtoit declaré Empereur par le Senat, 'Fabius Valens Colonel d'une legion fut le premier à luy jurer fidelité; & Verginius obligea enſuite toute ſon armée à la luy jurer auſſi. Elle ne Tac. c. 53. p. 21. s'y reſolut qu'avec peine, 'ce qui fit qu'elle fut prevenue par l'armée de la baſſe Germanie, 'commandée par Fonteius Capito. c. 52 p. 20. c. 9. p. 7.

'Galba manda enſuite Verginius, comme par amitié, & envoya pour luy ſucceder Hordeonius Flaccus. p. 7 Plut. v. Gal. p. 1496. 'Quand Flaccus fut arrivé, Verginius luy remit l'armée, & vint trouver Galba, qui le retint auprés de luy, mais le traita froidement, & preſque comme " un criminel, ſans luy témoigner ni mecontentement, reum. ni amitié. Car pour luy il le reſpectoit: mais ceux qui l'approchoient, ſurtout Vinius, en avoient conceu de la jalouſie. Dio, val. p. 696. 'Il leur ſembloit que c'eſtoit faire une grande faveur à un homme tant de fois proclamé Empereur, de le laiſſer vivre. Plut. v. Gal. p. 1496. 'Cependant leur mauvaiſe volonté luy fut favorable. En le mettant hors des emplois, elle l'exemta des dangers où la pluſpart des perſonnes de qualité ſe trouverent envelopées durant les guerres civiles, & luy donna moyen de vieillir dans le repos.

p. 1496. 'Galba eſtant arrivé à Narbonne, y rencontra ceux que le Senat luy avoit deputez. Il les receut fort bien, & avec ſes anciens meubles, ſans ſe vouloir ſervir de ceux de Neron qu'on luy avoit envoyez de Rome. Cette ſimplicité fut fort bien receue, comme digne d'une ame grande & genereuſe, elevée audeſſus de la baſſeſſe & de la vanité du faſte. Cependant il changea bientoſt ſur cela par les mauvais conſeils de Vinius, qui ſe rendoit tout à Suet. l. 7. c. 12. p. 672. fait maiſtre de ſon eſprit. 'On blaſma auſſi la rigueur avec laquelle il traita quelques peuples d'Eſpagne & des Gaules, qui avoient Tac. hi. l. 1. c. 8. 53. p. 7. 21. eu plus de peine à le reconnoiſtre. 'Il fit des edits menaçans contre eux, & en priva quelques uns d'une partie de leur territoire. Suet. l. 7. c. 12. p. 672 a Tac. c. 53. p. 21. 'Il y en eut qu'il chargea de nouveaux tributs, d'autres dont il fit abatre les murailles. [a] Les villes de Treves & de Langres furent

de celles qu'il maltraita. 'Il confiſqua les revenus de la ville de Lion [fort attachée à Neron,] & traita au contraire fort bien celle de Vienne, d'autant plus oppoſée à l'autre qu'elle en eſtoit plus voiſine. 'Il remit auſſi à la pluſpart des Gaulois le quart des tributs, parcequ'ils avoient ſuivi Vindex, & leur accorda le droit de bourgeoiſie. 'On marque qu'il fit tuer dans les Gaules un Vettius Chilo, & en Eſpagne Obultronius Sabinus, & Cornelius Marcellus. [Ce ſont apparemment] 'ces Intendans à qui Suetone dit qu'il avoit fait trancher la teſte, & meſme à leurs femmes & à leurs enfans.

c. 65. p. 44.

c. 8. 51 p. 7. 28.

c. 37. p. 16.

Suet. l. 7. c. 12. p. 672. 673.

## ARTICLE III.

*Soulevement de Nimphidius étouffé: Galba ſe rend odieux par des actions cruelles: Son arrivée à Rome.*

'COMME Dieu vouloit que tout réuſſiſt alors à Galba[a], avant meſme que d'arriver à Rome, il ſe trouva delivré de beaucoup de maux qu'il avoit à craindre des mauvais deſſeins de Nymphidius Sabinus. Cet homme avoit contribué plus que perſonne à la mort de Neron, & à faire reconnoiſtre Galba dans Rome. Mais il n'avoit donné l'Empire à Galba que pour s'en emparer luy meſme, "quoiqu'il en fuſt tout à fait indigne. Outre les ſoldats Pretoriens dont il ſe croyoit le maiſtre, il avoit gagné quelques Senateurs, " & pluſieurs dames, & il gouvernoit déja comme ſouverainement dans Rome, quoique ſous le nom de Galba. Mais comme il ne cachoit pas trop ſon ambition, & qu'il pretendoit ſe faire declarer Empereur à minuit, le ſoir d'auparavant, Antonius Honoratus l'un des Tribuns des Pretoriens, ſouleva contre luy les ſoldats; & Nymphidius qui accourut au bruit, fut tué dans le camp meſme. 'Tacite & Suetone touchent cette hiſtoire en un mot. [Mais Plutarque la raporte au long avec des circonſtances remarquables que nous omettrons pour abreger.]

Plut. v. Gal. p. 1496. [a] p. 1493-1495 1497-1498.

V. Neron §30. &c.

Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 6 Suet l. 7. c. 12. p. 672.

'Galba ordonna que l'on puniſt ſes complices: & il fit tuer entre aures Cingonius Varro deſigné Conſul, [b] & un Mithridate du Pont, [qui apparemment eſt ce meſme Mithridate Roy du Boſphore,] " qui aprés avoir eſté depouillé de ſes Etats par les Romains, s'eſtoit rendu à eux, & avoit eſté amené à Rome environ 20 ans auparavant.] Luy & Varron eſtoient coupables: 'mais on croyoit les pouvoir regarder comme innocens, parcequ'on les avoit condannez ſans les ecouter, & ſans leur donner

Plut. v. Gal. p. 1499 Tac. c. 6. 37. p. 6. 16. [b] Plut. p. 1458. 1499.

V. Claude §22.

Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.

Plut. p. 1499. le moyen de ſe defendre: '& on eſtoit d'autant plus ſurpris de voir executer des perſonnes de cette qualité ſans obſerver les loix, & ſans garder aucune forme de jugement; que c'eſtoit une p. 1455 | Tac. c. 6. 37. p. 6. 16. choſe toute oppoſée à ce qu'on s'eſtoit promis de Galba. 'On fut encore bien plus étonné, lorſqu'on vit mourir de la meſme ſorte au milieu de Rome, Petronius Turpilianus Conſul [en l'an 61,] & déja fort agé, ſans autre crime, ſinon qu'il avoit eſté fidele à Neron, qui luy avoit donné le commandement de ſes troupes. Il n'avoit plus alors de ſoldats, & rien n'empeſchoit de le mettre en juſtice, ſi l'on avoit quelque choſe à luy reprocher.

Plut. p. 1499. 1500 | Suet. l. 7. c. 12. p. 673 | Tac. c. 6. 21. 37. 87 | Dio, l. 64. p. 729. b c. 'Tout cela ſe paſſa durant que Galba eſtoit encore en chemin. Lorſqu'il fut arrivé à Ponte-Mole [a] à une lieue de Rome, les ſoldats de la marine, dont Neron avoit fait une legion, l'aborderent avec de grands cris, pour le prier de les confirmer dans cet honneur. Il le leur refuſa, ou expreſſément, ou en les remettant à une autre fois: ce qui les ayant fait murmurer avec aſſez de bruit & de tumulte, [1] Galba envoya des troupes de cheval, qui ſe jetterent ſur eux, les firent tous fuir, & en tuerent pluſieurs. Il ne fut pas encore content de cette ſeverité, & il ordonna qu'on les [2] decimaſt: de ſorte que ſelon Tacite on en maſſacra pluſieurs milliers; & Dion en conte ſept mille de tuez, ſans ceux qui furent Tac. c. 87. p. 31. decimez. [On a peine à croire qu'il n'y ait pas faute.] 'Galba fit mettre en priſon ceux qui reſterent; & ils n'en ſortirent apparemment qu'aprés ſa mort, ſous Othon, [b] qui les remit en corps de legionaires.

[a] à 15 ſtades.

[b] Note 4.

c. 37. p. 16 | Plut. p. 1500. Suet l. 7. c. 18. p. 679. 'Ce carnage arrivé à la premiere entrée de Galba dans Rome parut fort odieux, & ne promettre rien de bon pour la ſuite de ce regne, ni aux autres, ni à Galba meſme; 'ſur tout lorſqu'on eut remarqué qu'auſſitoſt qu'il fut entré dans le palais, il ſe fit un grand tremblemeut de terre, accompagné d'un bruit extraordinaire, & d'une eſpece de mugiſſement. c. 12. p. 672 | Plut. p. 1500. 'On commença donc à craindre ſur cette experience, & ſur d'autres qu'on en Suet. c. 12. p. 672-674. avoit des auparavant, d'avoir un prince dur & cruel. 'On craignoit encore l'humeur menagere dont il avoit donné des marques: & cette opinion ſe confirma de plus en plus par la ſuite. Plut. p. 1500. 'Car il faiſoit gloire ſur ce point, de prendre une conduite toute oppoſée à la prodigalité de Neron.

1. Plutarque dit que quelques uns tirerent l'épée: Tacite au contraire dit qu'ils eſtoient ſans armes.
2. c'eſt à dire, de dix en faire mourir un.

## ARTICLE IV.

*Galba ſe décrie par la mauvaiſe conduite de ſes miniſtres.*

'CE qui fit le plus de tort à Galba, fut qu'ayant peu de vigueur & d'application par la foibleſſe de ſon naturel ou de ſon age, & trop de facilité pour ceux qui eſtoient autour de luy, il ſe laiſſoit entierement gouverner par T. Vinius que Plutarque appelle toujours Ovinnius, par Cornelius Laco, & par Marcianus Icelus. Tac.hiſt.l.1.c.18. p. 9.

*a* 'T. Vinius [1] Rufinus, comme on croit qu'il s'appelloit, [a] ſorti d'une famille conſiderable, s'eſtoit deshonoré par ſes actions, [b] & avoit eſté mis en priſon par Caius pour un crime qui le meritoit. Lorſqu'il en fut ſorti par le changement du Prince, il vola, eſtant à la table de Claude, une coupe d'or ou d'argent. Claude ne l'en punit point autrement, ſinon que l'ayant encore prié le lendemain, il le fit ſervir ſeul en vaiſſelle de terre. 'Il ne laiſſa pas d'entrer dans les charges, dont il s'acquita meſme aſſez bien; & il parvint enfin juſqu'à commander ſous Galba la legion 'qui reſidoit en Eſpagne. [c] Il ſe joignit à Galba dans ſa revolte; & meſme comme ce prince deliberoit s'il prendroit les armes contre Neron, il luy dit que de deliberer ſi on demeurera fidele à ſon prince, c'eſt déja eſtre criminel à ſon égard; & qu'ainſi il falloit ſe reſoudre ou au ſupplice, ou à ſe mettre en état de ne le pas craindre. 'Du reſte il eſtoit hardi, adroit, vif, & prompt; & ainſi capable de faire beaucoup de bien & beaucoup de mal, mais [d] toujours porté au mal par ſon naturel le plus corrompu qu'on ſe puiſſe imaginer, '& par ſon [e] avarice inſatiable.

Nor ep.conſ.p. 47. [a] Tac. c. 48. p. 19. [b] p. 19 | Plut. v. Gal. p. 1496. 1497. Tac.c.48 p 19. Suet.l.7.c.14.p. 675. [c] Plut.p.1491. Tac.c.48.p 19. *deterrimus mortalium.* c. 6. p. 6. *cupiditatis.*

[d] Auſſi il abuſoit étrangement du credit qu'il avoit auprés de ſon maiſtre. Il luy donnoit de tres mauvais conſeils, l'empeſchoit d'executer les bonnes reſolutions qu'il avoit priſes, & ne ſongeoit du tout qu'à ſes propres intereſts. 'On crut meſme qu'il s'eſtoit entendu avec Othon contre Galba, dans la ruine duquel il fut neanmoins enveloppé, comme il en eſtoit la cauſe, l'ayant rendu odieux 'par ſes vexations & ſon avarice. On a dit de luy qu'il pilloit les peuples avec le pouvoir d'un maiſtre, & l'indifference d'un étranger.

Suet.l.7.c.14.p. 675. [d] Plut.p.1501. Tac c.42. p.17. c.37. p.16.

'Lacon eſtoit, comme nous avons dit, Prefet du Pretoire, ce

Suet.l.7.c.14.p. 675.

1. Onuphre le ſurnomme Criſpinus, parcequ'il avoit une fille nommée Criſpine. 'Le Cardinal Noris ſoutient que cette raiſon ne prouve rien. Noris ep conſ.p. 45 47.

qui eſtoit le comble des dignitez pour les Chevaliers Romains. C'eſtoit un homme inſupportable pour ſon arrogance, mais pareſſeux & laſche au dernier point; [a] ce qui l'empeſcha de ſavoir & d'arreſter les brigues d'Othon. Il eſtoit ennemi de tous les avis dont il n'eſtoit pas l'auteur, & s'opiniatroit contre ceux qui ſavoient les choſes mieux que luy.

Tac. c. 6. p. 6. a c. 25. 26. p. 13.

'Icelus le premier de tous les affranchis de Galba, n'avoit pas moins de credit que les deux autres; [b] & il avoit auſſi ſes vices. [c] On l'accuſe d'avoir plus pillé en ſept mois que regna Galba, que n'avoient jamais fait les plus méchans des affranchis de Neron.

c. 12. p. 9. Plut. p. 1493. b Suet. l. 7. c. 14. p. [illegible]. c Tac. c. 37. p. 16.

[d] Ces trois miniſtres logeoient tous dans le palais, & ne quittoient point Galba; de ſorte que le peuple les appelloit meſme ſes pedagogues. Ils le poſſedoient entierement: '& comme ils ne s'accordoient pas toujours, parcequ'ils avoient chacun leurs intereſts '& leurs paſſions particulieres; auſſi on le voyoit agir fort inegalement, tantoſt extraordinairement ſevere, tantoſt doux juſques à l'excés.

d Suet. c. 14. p. 674. 675. Tac. c. 13. p. 9. Suet. p. 675.

'Non ſeulement ſes trois miniſtres, mais tous ſes affranchis & ſes eſclaves meſmes, ſe haſtoient d'autant plus de profiter de l'autorité de leur maiſtre, qu'ils voyoient bien que ſon regne ne ſeroit pas long. Ils mettoient tout à prix, 'les impoſts & les exemptions, les ſupplices des innocens, & l'impunité des criminels. 'Ainſi on ſouffroit les meſmes maux que ſous Neron, & on les excuſoit moins dans un prince de l'age de Galba, & dont on avoit attendu toute autre choſe. 'On ne conſideroit pas que de ſa part il eſtoit [d'ordinaire] juſte & equitable, & qu'il ne faiſoit tort à perſonne: mais ſi on ne ſouffroit pas de luy, on ſouffroit ſous luy & par ſon autorité. C'eſt, dit Dion, le malheur des Princes. Il ſuffit aux particuliers de ne faire point d'injuſtice: mais pour ceux qui ont l'autorité, il faut qu'ils empeſchent meſme que d'autres n'en faſſent.

Tac. c. 7. p. 7. Plut. p. 1501. Dio, l. 64. p. 729. a. Suet. c. 15. p. 676. 677. Tac. c. 7. p. 7. Dio, l. 64. p. 728. 729.

## ARTICLE V.

*Galba punit quelques miniſtres de Neron; mais ſoutient Tigellinus; ſe fait haïr des ſoldats par ſon epargne: Il retire ce que Neron avoit donné; rapelle les bannis; & fait d'autres actions louables.*

'LE peuple fut ravi de voir mener par toute la ville, & conduire au ſupplice par l'ordre de Galba, Helius, Polyclete, Petin, & Patrobe, tous affranchis de Neron. Dion y joint un

Plut. p. 1501. Dio, l. 64. p. 729. d.

Narciſſe, & Locuſta cette celebre empoiſonneuſe. 'On s'attendoit de voir punir meſme Tigellinus, principal auteur de la pluſpart des crimes de Neron, & qui enfin l'avoit trahi. C'eſtoit ce que le peuple ſouhaitoit le plus, & il le demandoit dans tous les ſpectacles. Mais Tigellinus avoit eu ſoin de gagner Vinius par de grands preſens, & en prenant ſoin de ſa fille; de ſorte qu'il demeura impuni; peuteſtre, dit Dion, parceque le peuple avoit demandé ſa punition: & meſme Galba par un edit public, reprit le peuple comme d'une cruauté & d'une tyrannie, de ce qu'il demandoit le ſang d'un homme qui alloit, diſoit-il, mourir de maladie. Durant que le peuple murmuroit de cet edit, Tigellinus faiſoit de grands feſtins, & marioit ſa fille à Vinius avec une grande ſomme d'argent. 'Ainſi il ſe conſerva encore [pour peu de mois, &] juſques au regne d'Othon.

Plut. p. 1102 | Dio, p. 729. c | Suet. c. 15. p. 677 | Tac. c. 72. p. 26.

Tac. c. 72. p. 26.

'Galba maintint auſſi contre les cris du peuple, Halotus l'un des plus dangereux miniſtres de Neron, & luy donna meſme une intendance conſiderable. 'On croit que c'eſt le meſme Halotus eunuque qui avoit donné le poiſon à Claude par ordre d'Agrippine.

Suet. l. 7. c. 15. p. 677.

n. 1 | l. 4. c. 4. p. 567 | Tac. an. 12. c. 66. p. 193.

'Galba ſe fit bien plus de tort, lorſque les Pretoriens luy demandant les grandes ſommes qu'on leur avoit promiſes de ſa part, il deſavoua ceux qui avoient fait cette promeſſe; & ne leur donna pas meſme autant que Neron avoit fait: & comme il ſavoit qu'ils en murmuroient, il dit pluſieurs fois: Qu'il avoit accoutumé de choiſir des ſoldats, non d'en acheter: parole digne d'un Empereur Romain, ſi Galba l'euſt ſoutenue par tout le reſte de ſa conduite, & ſi elle euſt eſté dite en un meilleur tems. Mais pour lors elle ne fit qu'aigrir contre luy & les Pretoriens, & generalement tous les ſoldats.

Suet. l. 7. c. 16. p. 677 | Plut. p. 150. | Tac. c. 5 | Dio, p. 729. c.

'Il témoigna la meſme rigueur & la meſme epargne en pluſieurs rencontres moins importantes. [a] Il amaſſoit beaucoup, ſoit par neceſſité, [ſoit par avarice,] & donnoit fort peu. [b] Comme Neron avoit epuiſé le threſor public par les profuſions qu'il en avoit faites aux perſonnes les plus indignes, à des comediens, & à d'autres gens ſemblables, ce qu'on fait monter à 55 millions de livres; 'Galba fit ordonner que chacun rendroit les neuf parts de ce qu'il en auroit receu, & ne garderoit que la dixieme. On commit pour cette levée 30 Chevaliers ſelon Tacite, ou 50 ſelon Suetone, 'qui allerent rechercher juſque dans la Grece ce que Neron avoit donné à la preſtreſſe de Delphes, & aux juges des jeux Olympiques. 'Pluſieurs avoient déja mangé tout ce qu'ils

Suet. c. 14. 15. p. 676.

a Dio, l. 64. p. 728. c.

b Suet. c. 15 | Tac. c. 20. p. 12 | Plut. p. 150.

Note 5.

Dio, l. 63. p. 721. c val. p. 694.

Tac. c. 20. p. 11 | Plut. p. 1500.

avoient receu : & le peuple eſtoit ravi de voir que les favoris de Neron n'eſtoient pas plus riches que ceux qu'ils avoient pillez. Mais Galba ordonna que ceux qui auroient acheté d'eux, payeroient ce qu'on n'en pourroit pas retirer. Cela alla à l'infini, & produiſit beaucoup de troubles, qui firent un grand tort à la reputation de ce prince, quoiqu'on en accuſaſt particulierement Vinius.

Zon. p. 190. c. Tac. l. 2. c. 10. p. 36.

[On receut mieux] les ordonnances qu'il fit pour punir ceux qui avoient fait perir des innocens par des accuſations calomnieuſes, ou par de faux témoignages ; pour remettre entre les mains de leurs maiſtres les eſclaves qui avoient parlé ou agi contre eux ; & pour rappeller d'exil ceux que Neron avoit bannis ſous pretexte de leze majeſté. [Il eſt étrange que nous ne trouvions rien de cela dans Plutarque ni dans Suetone.] Ce dernier ſe contente de dire que Galba fit pluſieurs choſes dignes d'un grand Prince. Helvidius Priſcus l'un de ceux qui revinrent d'exil en ce temps-ci, ſe declara denonciateur contre Eprius Marcellus qui avoit fait condanner Thraſea : & cette action eſtoit d'une grande conſequence pour les autres delateurs : mais il ne la pourſuivit pas, & en partie parcequ'on doutoit de la volonté de Galba, [qui pouvoit bien avoir fait une ordonnance de punir les delateurs, & n'en pas ſouhaiter l'execution, depeur de faire de nouvelles brouilleries.]

Zon. p. 190. el Tac. hi. l. 2. c. 92. p. 57. Suet. c. 14. p. 674.

Tac. hi. l. 4. c. 6. p. 87. 88.

Suet. p. 674 in. & Spanh. l. 9 p. 713.

Caſaubon croit qu'on peut tirer certainement d'une inſcription, qu'il oſta un impoſt du quarantieme, que Neron avoit oſté & remis : & d'autres le remirent aprés Galba.

Suet. c. 20. p. 682 | Tac. c. 31. p. 15.

Il eut grand ſoin de quelques compagnies d'Allemans, que Neron avoit envoyez à Alexandrie, & qu'on en avoit auſſitoſt fait revenir ; de ſorte que cette double navigation les avoit fort affoiblis : auſſi ce furent ceux qui témoignerent le plus de fidelité pour luy dans la revolte d'Othon. Ces Allemans n'eſtoient pas ceux de la garde ordinaire des Empereurs. Car pour ceux-ci qui avoient ſervi avec tant de fidelité ſous les Ceſars, Galba les caſſa des qu'il fut arrivé à Rome, craignant qu'ils n'euſſent trop d'inclination pour Cn. [Cornelius] Dolabella, pres duquel ils avoient leur quartier ; & il les renvoya en leur pays ſans recompenſe : ce qui fut trouvé fort mauvais.

Suet. p. 682 in. 4. c. 12. p. 673.

ART. VI.

## ARTICLE VI.

### *Macer en Afrique, & Capiton dans la Germanie, ſont punis comme rebelles.*

1. [1]PLUTARQUE dit que vers le meſme temps que Vindex & Galba s'eſtoient revoltez contre Neron, Clodius[1] Macer avoit fait la meſme choſe dans l'Afrique, & y avoit formé ſon parti pour s'en rendre ſouverain. [a]Il y étoit [Propreteur ou] Lieutenant, [b] c'eſt à dire Colonel de la legion & des autres troupes qui y avoient leur reſidence. [c] Il y en leva de nouvelles, & meſme une legion qu'on appella de ſon nom, la Macrienne, mais que Galba caſſa auſſitoſt. [d] Il fut porté à la revolte par une Galvia ou Calvia Criſpinilla, qualifiée la maiſtreſſe des debauches de Neron, qui eſtoit paſſée en Afrique: [& ce pourroit eſtre un ſujet de douter ſi Macer s'eſtoit revolté des le vivant de Neron, comme dit Plutarque.] Calvia luy conſeilla encore de retenir les vaiſſeaux qui portoient le blé à Rome; ce qui y mit la famine. [2]Macer n'uſoit de ſon pouvoir que pour piller & tuer, comme un homme deſeſperé, qui ne voyoit aucun moyen ni de ſe conſerver la poſſeſſion de l'Afrique, ni de la quitter avec ſureté. [3]Enfin Trebonius Garucianus Intendant du pays, le tua par ordre de Galba. [4]Un Centenier nommé Papirius eut auſſi part à cette execution. [5]Criſpinilla revint à Rome, malgré les cris du peuple, elle s'y maintint en credit & en honneur, parceque'elle avoit beaucoup d'argent, & point d'enfans.

Plut. p. 1490.
Tac. hi. l. 1. c. 11. p. 8.
a l. 4. c. 49 p. 101 Suet. c. 11.
b Tac. l. 4. c. 48. p. 100.
c l. 1 n. 371 Birag. p. 98.
d Tac. hi. l. 1. c. 73. p. 26.
p. 26 Plut. p. 1497.
Plut. p. 1490.
Tac. hi. l. 1. c. 7. p. 6.
l. 4. c. 49. p. 101.
l. 1. c. 73. p. 26.

[6]On craignit encore la guerre du coſté de Fonteius Capito, qui commandoit l'armée de la baſſe Germanie [des le tems de Neron.] C'eſtoit un homme d'une vie fort dereglée, & d'une avarice ſordide: [7]& neanmoins il ne laiſſoit pas d'eſtre aimé de ſes ſoldats. [8]Dans un jugement où un homme vouloit appeller de lui à l'Empereur, il prit un ſiege plus elevé, & dit à l'appellant: » Plaidez donc devant Ceſar. Il l'ecouta ainſi, & puis l'ayant condanné à la mort, il le fit executer. Cette action inſolente [confirme] la penſée qu'on eut, qu'il vouloit ſe revolter. [c] Julius Burdo qui commandoit la flote de ces quartiers là, l'en accuſa,

c. 7. p. 651. p. 20.
c. 58. p. 22.
Dio, l. 64. p. 729. b.
Suet. l. 7. c. 11. p. 672.
c Tac. hi. l. 1. c. 58. p. 22.

1. Plutarque l'appelle ici *Maurus*, & dans la ſuite Mar. 791. Seutone & Tacite diſent de meſme *Macrum* [Je penſe que ſon nom eſt Macer; b & on trouve des medailles d'un L. Clodius Macer, Propreteur d'Afrique, qu'on croit eſtre celui-ci meſme. Mais il y en a qui doutent que ces medailles ſoient legitimes & anciennes. M^r Vaillant en marque une autre d'argent qu'il eſtime beaucoup, c dont l'inſcription le nomme C. Clodius Macer,

Plut. p. 1497.
b Birag. p. 98. Spanh. l. 10. p. 390 Seg. p. 411.
c p. 411.

c. 7. p. 6. & ſe mit en état de l'en empeſcher: & *enfin Cornelius Aquinus *Note 6.
c. 58. p. 22. & Fabius Valens, Colonels de deux legions, le firent tuer par
c. 7. p. 6. Criſpinus Centenier, ſans en attendre aucun ordre. Auſſi il y en eut qui prétendirent qu'ils avoient eux meſmes voulu porter Capiton à la revolte; que ne l'y pouvant reſoudre, ils l'avoient tué depeur qu'il ne les deferaſt; & que Galba ou trompé, ou pour ne pas avoir la peine d'approfondir cette action, l'avoit approuvée. l. 3. c. 52. p. 78. 'Tacite ne veut rien determiner. a l. 1. c. 52. p. 20. Valens ſe plaignoit de n'avoir pas eſté recompenſé de ce ſervice.

[Nous pouvons remarquer en paſſant, que lorſque Neron regnoit encore,] Capiton luy envoya priſonnier Claudius Civilis, l. 4. c. 13. p. 90. cet Hollandois ſi fameux par la guerre qu'il entreprit depuis, & qu'il ſoutint longtemps contre l'Empire. Capiton l'avoit arreſté comme déja coupable de trahiſon. Cependant il en eſtoit alors innocent; & Galba luy donna la liberté.

l. 1. c. 37. p. 16. [Il y a moins ſujet de s'étonner] qu'Othon dans ſa revolte ait mis la mort de Macer & celle de Capiton entre les pretendus
c. 7. p. 7. crimes de Galba, [que de ce que marque Tacite,] 'que l'une & l'autre fut fort mal receue. Mais lorſqu'un homme n'eſt pas aimé, tout ce qu'il fait, bien ou mal, eſt condanné. Suet. l. 7. c. 11. p. 672. 'Suetone remarque qu'aprés la mort de ces deux perſonnes, Galba quitta enfin l'habit de guerre [avec ce poignard] qu'il portoit pendu à ſon cou, & qui ne ſervoit qu'à faire rire: car il ne pouvoit plus s'en ſervir à cauſe de ſon age & de ſes goutes.

Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7. [Aprés la mort de Capiton,] l'armée de la baſſe Germanie fut aſſez longtemps ſans General, juſqu'à ce que Galba donna cette
Suet. v. Vit. c. 7. p. 710. charge à Vitellius, 'comme à un homme incapable de faire ni bien ni mal. On crut neanmoins que c'eſtoit à la recommandation de Vinius, parcequ'ils eſtoient tous deux d'une meſme
Tac. c. 51. p. 26. faction dans le cirque. 'Vitellius arriva à ſon armée vers le commencement de decembre. ["Nous verrons autrepart quelle en fut la ſuite, & que Galba euſt bien mieux fait de donner un emploi ſi important à un homme d'honneur, capable de faire beaucoup de bien, & incapable ſeulement de faire aucun mal.] V. Othon. § 3.

Apol. Ty. v. l. 5. c. 4. p. 219. 'On marque qu'une femme de condition mediocre, accoucha cette année à Syracuſe, d'un enfant qui avoit trois teſtes. Il fut expoſé publiquement à tous ceux qui le voulurent venir voir. Il n'a paseſté difficile à Philoſtrate de faire deviner à ſon Apollone, que ce monſtre marquoit les trois Empereurs, Galba, Othon, & Vitellius, que l'Empire Romain eut pour chefs en moins d'un an, [& tous trois enſemble durant quelques heures.]

Digitized by Google

'La Sicile eſtoit alors toute en trouble, & les villes y eſtoient diviſées les unes contre les autres, & entre elles meſmes. [On n'en dit rien davantage.] p. 219. c.

## ARTICLE VII.

### *Quel eſtoit Othon : Galba adopte Piſon, & le fait Ceſar,*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

*'Serv. Sulpicius Galba Auguſtus II, & T. Vinius Ruſinus, Conſuls.* Nor ep conſ. p. 45-47 | Tac hiſt. l. c. 12. p. 8 | Idat | Chr. Al. p. 580.

V. Othon § 1. [IL y eut bien des Conſuls ſubrogez, "dont nous parlerons ſur Othon.]

'Des les premiers jours de cette année, Galba apprit le ſoulevement des legions de la Germanie commencé le premier de janvier, & qui alla des le lendemain à déclarer Vitellius Empereur, [comme on le raportera plus amplement " en un autre endroit.] Tac. c. 12. p. 8 | c. 55-57. p. 21. 22. Ibid 53. 4.

'Galba perſuadé qu'on le conſideroit peu, non ſeulement à cauſe de ſon age, mais encore parcequ'il n'avoit point d'enfans, 'ſongeoit depuis quelque temps à adopter quelqu'un qui puſt eſtre ſon ſucceſſeur : & le ſoulevement de la Germanie le preſſa d'executer ce deſſein. 'Othon eſperoit que cette adoption tomberoit ſur luy : [& comme il a la principale part à ce qui nous reſte à dire, il faut marquer par avance quel il eſtoit.] Plut. v. Gal. p. 1503. Tac. c. 12. p. 8. c. 13. p. 9.

'Il eſtoit ſorti d'une famille ancienne & des plus conſiderables de la Toſcane, mais qu'on ne dit point avoir eu de Senateurs juſqu'au grand pere de celui-ci. Son pere L. Otho ["fut Conſul ſous Tibere,] tres conſideré & meſme tres eſtimé ſous Claude, qui le mit au rang des Patriciens. Il eut deux fils, M. Salvius Otho dont nous parlons, & L. [Salvius] Titianus. 'Le premier naquit le 28 avril de l'an 32. 'Ainſi il eſtoit déja en ce temps-ci dans ſa 37e année. Suet. v. Oth. c. 1. p. 687. 688. Ann. c. 2. p. 688. Tac. hiſt. 2 c. 50. p. 47.

Ann. 'Il eſtoit bien fait de viſage, "quoique" non du reſte du corps, [b]Il avoit, quand il vouloit, de la vigueur, de l'adreſſe, de la bonté, de la civilité. [c]Il gouverna la Luſitanie durant dix ans avec beaucoup de moderation & d'integrité. Mais du reſte ſa vie avoit eſté infame dans ſa jeuneſſe. [d]Tout ſon exterieur eſtoit extremement effeminé. [e]Il avoit eu part à tous les ſecrets de Neron, [f]& en avoit quelquefois eſté le miniſtre. [g] On tenoit qu'il couroit les rues comme luy, faiſant inſulte à ceux qu'il rencontroit, & ſe diver- an. 13. c. 12. p. 100. a Suet. v. Oth. c. 12. p. 700. b Tac. hiſt. l. 1 c. 13. 22. p. 9. 12. c c. 12 [an. 11. c. 46. p. 213] Suet. c. 3. p. 690 [Plut. p. 1503. 1504. d Suet. p. 700. 701 | Tac. hiſt. l. 1. c. 30. p. 14. e Suet. v. Oth. c. 3. p. 689.



f Tac. an. 13. c. 12. p. 100 g Suet. v. Oth. c. 2. p. 688.

tiſſant quelquefois à les berner. 'Des ſa premiere jeuneſſe il avoit eſté magnifique juſqu'à la prodigalité, [a]& il avoit pretendu l'emporter ſur Neron meſme: [b] ce qui le reduiſit à ſe voir noyé de dettes: [c] & il ne diſſimuloit pas luy meſme qu'il eſtoit ruiné ſans reſſource, à moins qu'il ne devinſt Empereur. [d]En un mot, Tacite dit de luy & de Vitellius, que c'eſtoient les deux hommes les plus deteſtables qui fuſſent ſous le ciel pour leur impudicité, pour leur laſcheté, pour leur luxe, & leurs debauches.

[e]Quoiqu'il n'euſt encore eſté que Queſteur, Neron l'envoya gouverner la Luſitanie [en l'an 58, aprés luy avoir oſté Poppée ſa femme, comme nous l'avons marqué autrepart.] Il y demeura dix ans, & juſqu'à la revolte de Galba, auquel nous avons dit qu'il ſe joignit le premier de tous les Gouverneurs, dans l'eſperance d'en eſtre adopté, & de luy ſucceder à l'Empire, 'ce qu'un mathematicien nommé Seleuque ou Ptolemée, luy avoit perſuadé. 'Il n'oublioit rien pour ſe mettre dans les bonnes graces de Galba, pour s'acquerir T. Vinius par des preſens & des ſoumiſſions, & pour gagner tout le monde, particulierement les ſoldats. Et tant les ſoldats que les autrres qui avoient aimé Neron, l'aimoient auſſi, parcequ'il luy eſtoit fort ſemblable. Vinius favoriſoit tout à fait ſes deſſeins auprés de Galba, & en faiſoit ſon affaire, parcequ'Othon luy avoit promis d'épouſer ſa fille des qu'il ſeroit adopté.

V. Neron §. 6.

'Mais plus Vinius portoit ſon adoption, plus Lacon & Icele s'y oppoſoient. 'Et Galba, qui n'euſt peuteſtre pas voulu avoir ce ſecond Neron pour heritier de ſon patrimoine, pouvoit encore moins ſe reſoudre à luy laiſſer l'Empire, dont il preferoit l'avantage au ſien propre, ſelon Plutarque. 'Ainſi il ſe contenta d'ecouter Vinius avec douceur; mais il n'eut pas d'égard à ce qu'il luy dit, 'non plus qu'à pluſieurs autres de ſes amis qui entroient dans cette penſée. On parla auſſi de Dolabella, que Galba ne jugea pas non plus propre pour gouverner l'Empire, quoique ce fuſt ſon parent.

'Enfin aprés que cette deliberation eut duré aſſez longtemps, les nouvelles de la Germanie obligerent de la terminer, 'Galba fit aſſembler le 10e jour de janvier, 'Vinius, Lacon, Marius Celſus deſigné Conſul, & Ducennius Geminus Prefet de Rome: & en leur preſence il declara qu'il adoptoit pour fils & pour ſucceſſeur Lucius Piſo Frugi Licinianus, [f] deſcendu de Craſſus, & du grand Pompée, mais qui n'avoit encore herité que des malheurs de toute la grandeur de ſa maiſon. [g]Il étoit fils de Marcus [Licinius]

a [Tac. an. 13. c. 46. p. 113] hiſt. l. 1. c. 12. p. 9.
a Plut. v. Gal. p. 1503.
b p. 1504 | Suet. c. 5. p. 691.
c Suet. v. Oth. c. 1. p. 691 | Tac. hiſt. l. 1. c. 21. p. 12.
d Tac. c. 50. p. 29.
e Suet. v. Oth. c. 3 p. 690.
c. 4 | Tac. hiſt. l. 1. c. 13 p. 8 | Plut. v. Gal. p. 1504. Suet. c. 4 | Tac. c. 22.
Tac. c. 13. 23. 24 | Plut. p. 1504.
Tac. c. 13.
c. 13 | Plut. p. 1504.
Tac. c. 13.
c. 13 | Plut. p. 1504.
Plut. p. 1505.
p. 1506.
Tac. c. 28. ſ. 31.
c. 12.
c. 18.
c. 14.
c. 14. 15 | Suet. v. Gal. c. 17. p. 678 | Dio, l. 64. p. 730. a.
f Tac. c. 15.
g c. 14.

Craſſus [Frugi,] & de Scribonia, 'que Claude avoit tous deux fait mourir. [Cn. Pompeius] [a]Magnus, & Craſſus, ſes freres, avoient eu le meſme ſort, "le premier ſous Claude, aprés avoir epouſé ſa fille Antonia,] l'autre ſous Neron. Il avoit luy meſme eſté long-temps exilé, [peuteſtre au ſujet de la conjuration de Piſon, dont ſon nom donne lieu de juger qu'il eſtoit parent par adoption.] Il achevoit en ce temps-ci ſa 31e année: mais il avoit déja beaucoup de reputation. 'Il avoit tout l'air des anciens Romains, & une gravité qui pouvoit paſſer pour avoir quelque choſe de triſte & de ſevere. C'eſt ce que Galba eſtimoit en luy. [b] Scribonianus Craſſus ſon frere, plus agé que luy, avoit auſſi beaucoup de merite. Mais il crut que Piſon en avoit encore plus.

Sen. Iud. p. 479. a. b.
[a] Tac. c. 48 p. 19.
V. Claude § 16.
c. 14 | Plut. p. 1506 | Dio, l. 64. p. 730. a.
[b] Tac. c. 13. n. 52.

'Suetone dit que Galba l'avoit toujours marqué dans ſon teſtament, pour eſtre l'heritier de ſon nom & de ſes biens. Quelques uns neanmoins crurent que Lacon, qui depuis longtemps eſtoit ami de Piſon, ſans qu'on le ſceuſt, en avoit parlé. 'Galba n'avoit dit ſon deſſein à perſonne, lorſqu'il l'envoya querir au milieu de ceux qui venoient luy faire la cour, '& de cette foule de perſonnes que le deſir de ſavoir la reſolution qui ſe prenoit dans le ſecret, avoit attirez au palais. 'Il ne parut ni trouble, ni joie immoderée ſur le viſage de Piſon, & dans ſes paroles, mais du reſpect & de la reconnoiſſance; & "il paroiſſoit plutoſt meriter l'Empire que de le ſouhaiter. 'Tacite luy fait adreſſer par Galba un diſcours qui eſt tres beau. 'Galba en l'adoptant luy donna le nom de Ceſar.

Suet. v. Gal. c. 17. p. 678.
Plut. p. 1506.
Suet. c. 17.
Tac. c. 17.
c. 17 | Plut. p. 1506. 1507.
*quaſi imperare poſſet magis quàm vellet.*
Tac. c. 13. 16.
c. 19. p. 14.

'On jugea à propos d'aller declarer d'abord cette adoption dans le camp des Pretoriens pour gagner les ſoldats. Mais on ne leur parla point d'argent; de ſorte que durant que ceux qui eſtoient les plus pres de Galba témoignoient quelque joie par leurs acclamations, les autres demeuroient triſtes & ſans rien dire. La moindre largeſſe les euſt aſſurément gagnez, dit Tacite. Galba qui n'aimoit pas à donner, croyoit bien faire d'imiter les anciens capitaines Romains: mais les ſoldats n'eſtoient plus capables de cette ſeverité. 'On tira un mauvais augure d'un grand orage accompagné d'éclairs & de tonnerre, qui arriva lorſque Galba alloit au camp, & qui continua encore durant qu'il parloit aux ſoldats. Du camp, Galba mena Piſon au Senat, où il ne ſe paſſa rien de particulier.

c. 18.
c. 18. 19 | Plut. p. 1506.
Tac. c. 19.

## ARTICLE VIII.

*Othon ſe ſouleve contre Galba, qui eſt abandonné de toutes les troupes.*

Tac. hiſt. l. 1. c. 21. 22 | Plut. p. 1507 | Suet. v. Oth. c. 5. p. 691.

'OTHON fut extremement irrité de voir Piſon adopté au lieu de luy. Ses affaires eſtoient ruinées: ſes affranchis accoutumez à vivre comme luy, ne l'eſtoient pas moins. Il craignoit ou feignoit de craindre que ſa vie ne fuſt pas en ſureté. Ainſi tout le portoit à faire un coup de deſeſpoir. 'Suetone dit qu'il fut preſt de ſe declarer à la teſte des Pretoriens des le jour meſme que Piſon avoit eſté adopté. Seleuque ſon aſtrologue luy perſuada neanmoins d'attendre juſqu'au [15,] pretendant que ce jour luy ſeroit plus favorable. 'Il employa les quatre jours d'entre deux [a] à fortifier les brigues qu'il avoit déja faites, ou à en faire de nouvelles. [b] Cependant il n'avoit pour cela que l'argent qu'il avoit tiré peu auparavant d'un eſclave de Galba, à qui il avoit obtenu [*] quelque emploi. '*Avec cet argent il corrompit cinq ſoldats, ſelon Suetone, 'ou deux ſeulement ſelon Tacite & Plutarque: de ſorte que deux miſerables entreprirent de renverſer tout l'Empire Romain en ſa faveur, & le renverſerent effectivement en gagnant un petit nombre de leurs compagnons. 'Ce qui luy fut fort favorable, fut qu'on avoit alors caſſé quelques officiers comme ayant eſté du parti de Nymphidius; & cela faiſoit craindre aux autres qu'on ne les vouluſt tous caſſer peu à peu. 'On eut quelques indices du ſoulevement qui ſe preparoit: mais la pareſſe de Lacon l'empeſcha de voir ce que tout le monde voyoit. Il y eut neanmoins des choſes qu'il vit, & qui allerent juſques à Galba. Mais il les fit negliger, parceque l'avis n'en eſtoit pas venu de luy.

Tac. c. 15 | Plut. p. 1507.
a Tac. c. 23-25 | Plut. p. 1507.
b Suet. v. Oth. c. 5. p. 691.
[*] diſpenſationem.
Tac. c. 25 | Plut. p. 1507.
* &c.
Tac. c. 26 | Suet. v. Gal. c. 15. p. 677.
Tac. c. 24-26.

c. 26.

'Tout ſe trouva preſt des le ſoir du 14 janvier. Mais la crainte que les tenebres ne cauſaſſent de la confuſion & du malheur, fit differer au lendemain. 'Ainſi le 15 janvier, [c] Othon vint à l'ordinaire ſaluer Galba, & en receut le baiſer; il aſſiſta ſeul d'entre les Senateurs à ſon ſacrifice, [d] & demeura auprés de luy juſqu'à ce qu'on luy vint dire qu'un architecte & des maçons l'attendoient pour aller viſiter une maiſon qu'il achetoit. C'eſtoit le ſignal qu'il avoit donné. Il ſortit donc, & vint à la colonne dorée où aboutiſſoient tous les chemins d'Italie, & où il avoit donné le rendez-vous à ſes conjurez.

c. 27 | Plut. p. 1507.
c Suet. v. Oth. c. 6. p. 693.
d c. 6 | Plut. p. 1508 | Tac. c. 27. 28 | Dio, l. 64. p. 730. b.

Ibid. 'Ils ne s'y trouverent que vingt-trois, qui ne laiſſerent pas de

le proclamer Empereur, & l'épée nue à la main, l'emmenerent au camp dans une littiere. Quelque peu d'autres ſe joignirent à eux en chemin, ſans ſavoir meſme ce que c'eſtoit. Le Colonel Julius Martialis qui eſtoit de garde dans le camp, fut ſi ſurpris, qu'il n'oſa les empeſcher d'entrer; & perſonne n'ayant eu la hardieſſe de s'oppoſer d'abord au petit nombre de ceux qui crioient qu'Othon eſtoit Empereur, tous en peu de tems commencerent Tac. c. 36. p. 15. à crier la meſme choſe, à ſe declarer en ſa faveur, & à luy preſter le ſerment de fidelité, parceque perſonne n'aimoit Galba. Ceux de la marine, compagnons de ceux que Galba avoit ſi maltraitez, furent les premiers à ſe joindre aux Pretoriens.

*omnia ſervitiis pro dominatione &c.*

'Othon les recevoit avec toutes ſortes de civilitez & de ca- c. 36. reſſes, "ne trouvant rien de trop bas pour s'elever ſur le throne. 'Il les anima contre Galba, contre Piſon, contre Vinius meſme, c. 37. 38. par peu "de paroles, & bien des promeſſes. [a] Ainſi ils ſe trouverent Suet. v. Oth. c. auſſitoſt diſpoſez à marcher contre un vieillard ſans défenſe, & 6. p. 693. leur Empereur legitime, avec la meſme joie que s'ils euſſent eſté [a] Tac. c. 40. p. combattre les ennemis de l'Etat, ſans ſonger qu'ils alloient com- 16. 17. mettre un crime qui ne demeure jamais impuni, parceque tous les Princes ſont intereſſez à le venger.

'Galba ſceut bientoſt le danger où il eſtoit; mais il n'y trouva c. 29. p. 14. pas de remede. 'Il envoya aux diverſes troupes qui eſtoient alors c. 6. 31. à Rome ou auprés. Car outre les Pretoriens, il y avoit encore une legion de la marine, celle d'Eſpagne, des troupes que Neron avoit tirées des armées d'Angleterre, de Germanie, & d'Illyrie, & quelques compagnies d'Allemans. On envoya donc à ceux d'Illyrie, & aux Allemans, pour les faire venir. On ſe doutoit bien que ceux de la marine ſeroient pour Othon; & ils pouvoient bien s'eſtre déja declarez. [Les autres étoient peuteſtre trop éloignez.] On envoya meſme aux Pretoriens pour taſcher de les appaiſer. Cela fut inutile, & meſme les Illyriens chaſſerent Marius Celſus qui vouloit les faire marcher contre Othon. Tacite dit

*du matevre.*

ſeulement que les Allemans "furent longtemps à deliberer. 'Sue- Suet. l. 7. c. 12. tone aſſure que de tous ceux qu'on avoit mandez, eux ſeuls mar- p. 682. cherent promtement au ſecours de Galba; mais que ne ſachant pas les rues, ils arriverent trop tard. 'Piſon alla luy meſme parler Tac. c. 29. 30. p. 14.

*Bbb*

à la compagnie "des Pretoriens qui eſtoit de garde au palais; [b] & [b] c. 31. 42. ils parurent diſpoſez à faire leur devoir; mais ce ne fut que juſqu'à ce qu'ils puſſent ſe joindre aux autres. 'Le peuple accouroit c. 32. cependant au palais, faiſant des cris & des menaces contre les revoltez, qu'il alloit recevoir avec des cris de joie peu d'heures aprés.

c. 32. 34. 'Dans l'embaras où l'on ſe trouvoit, Galba prenoit le parti d'aller[1] ſe preſenter hardiment aux ſeditieux, eſperant qu'ils cederoient à la majeſté du prince legitime, & de leur envoyer auparavant Piſon qui n'eſtoit odieux à perſonne: 'lorſque tout d'un coup il s'eleva un bruit qu'Othon avoit eſté tué. Un ſoldat nommé Julius Atticus, vint meſme dire que c'étoit luy qui l'avoit tué, & montroit ſon épée toute ſanglante: ſurquoi on remarque la gravité & la force d'eſprit de Galba, invincible à la flaterie comme à la crainte. Car il dit à ce ſoldat d'un ton ſevere: Camarade, qui vous a donné ordre de le tuer. 'On croit qu'Othon meſme avoit fait courir ce bruit, pour faire que Galba ſortiſt du palais, [& ſe tinſt moins ſur ſes gardes.] 'Et il avoit envoyé des gents pour l'aſſaſſiner luy & Piſon [en ſe meſlant parmi ceux qui les accompagneroient.]

1.

c. 34. 35 Plut. p. 1509.

Tac. c. 34 | Suet. l. 7. c. 19. p. 681.

Suet. v. Oth. c. 6. p. 693.

## ARTICLE IX.

### *Galba eſt tué avec Piſon & ſes miniſtres.*

Tac. c. 35. 'GALBA ſortit donc du palais en chaiſe, armé ſeulement d'une cuiraſſe, 'pour aller au devant des Pretoriens, qu'on diſoit venir luy donner aſſurance de leur foy,[a] & pour aller ſacrifier au Capitole.[b] Mais on apprit bientoſt qu'Othon vivoit, & qu'il venoit avec les Pretoriens en armes. Auſſitoſt chacun fuit: Galba ni les ſiens ne ſavent quel conſeil prendre. Mais durant qu'on propoſe divers avis, & qu'on les rejette, Othon approche. 'Ses gents crient qu'on faſſe place, & que le peuple ſe retire; '& des qu'on les voit, l'Enſeigne de la compagnie des gardes qui accompagnoient Galba, jette à terre l'image de ce prince qu'il portoit.

Suet. l. 7. c. 19. 681. a Plut. p. 1509 | Dio, l. 64. p. 730. d. b Tac. c. 39. 40 | Plut. p. 1509.

&c.

Plut. p. 1509.

p. 1511 | Tac. c. 41.

'A ce ſignal de rebellion, Galba fut abandonné de tout le monde: 'On tira divers traits contre ſa chaire; on l'attaqua enſuite à coups d'épée. 'Un ſoldat qu'on dit s'eſtre nommé Camûrius, luy porta un coup mortel dans la gorge: les autres acheverent non de le tuer, mais de le dechirer par une cruauté barbare. On raporte diverſement les dernieres paroles qu'il dit: & ceux qui ne ſongeoient qu'à le tuer, ſe mirent peu en peine de les remarquer.

Tac. c. 41. p. 17. Plut. p. 1510. p. 1510 | Tac. c. 41.

'Vinius fut tué enſuite: & Piſon bleſſé fut défendu par un Centenier nommé Sempronius[a] Denſus, qui n'avoit aucune

c. 42. 43 | Plut. p. 1510. 1511.

2.

Suet. l. 7. c. 19. p. 681. a Plut. p. 1509.

1. Suetone dit que Galba eſtoit reſolu de demeurer dans le palais. Nous ſuivons Tacite, & Plutarque.

2. Plutarque dit que ce Sempronius qu'il ſurnomme Indiſter, mourut en défendant Galba; & Dion le dit aprés luy, p. 730. v. Nous avons cru devoir plutoſt ſuivre Tacite.

obligation

69. obligation particuliere [ni à luy, ni] à Galba. Mais animé par ſon devoir, il ſe mit audevant de Piſon; & de la voix, de la
1. main, [1]de la canne, & de l'épée, il le défendit tant qu'il luy reſta de la force & de la vie, illuſtre pour avoir ſeul paru digne du nom Romain entre tant de milliers de Romains. 'Piſon eut ainſi le loiſir de s'enfuir, & fut caché par un eſclave dans le temple de Veſta. Mais on le ſceut bientoſt: & quoique les Romains euſſent un reſpect particulier pour ce temple, deux ſoldats envoyez par Othon l'en arracherent, & le tuerent à la porte. Othon apprit
&c. ſa mort avec plus de joie "que celle meſme de Galba. 'Ainſi Piſon aprés avoir toujours vécu dans l'affliction & dans la douleur, ne fut fait Ceſar que pour eſtre tué au bout de ſix jours.

'Lacon [ayant eſté pris] fut mené hors [de Rome] comme pour
evocatus. eſtre relegué dans une iſle. Mais un "exemt qui l'attendoit ſur le chemin, luy oſta la vie par ordre d'Othon. Icele, qui n'eſtoit qu'un affranchi, fut executé publiquement. 'Dion ſeul dit que beaucoup de perſonnes perdirent la vie avec Galba.

&c. 'Les teſtes de Galba, de Piſon, & de Vinius, "furent preſentées à Othon, miſes ſur des piques, & portées publiquement comme en triomphe avec l'aigle & les étendarts des legions. [a] Ceux qui avoient contribué à leur mort, s'en vantoient comme d'une action digne de louange, & pluſieurs meſme ſans l'avoir fait: & l'on trouva aprés la mort d'Othon plus de ſix-vingt billets d'autant de perſonnes qui luy en demandoient recompenſe. Vitellius les fit tous mourir, non qu'il aimaſt Galba, mais parce qu'il craignoit cet exemple pour luy meſme. Othon permit qu'on rendiſt aux morts les derniers devoirs. 'Ainſi Verannia femme de Piſon, dont Pline le jeune parle en un endroit, & Scribonien ſon frere, racheterent ſa teſte, & la brulerent avec le corps.

'Helvidius Priſcus eut l'honneur de prendre ſoin du corps de Galba, 'qui eſtoit demeuré juſqu'à une partie de la nuit à l'endroit où il eſtoit mort, expoſé à toutes ſortes d'inſultes. [b] Argius ſon affranchi & l'intendant de ſa maiſon, le brula, & l'enterra dans les jardins que ce malheureux prince avoit hors de Rome, en un tombeau fort peu magnifique. On eut peine à trouver ſa teſte, 'que les valets de Patrobe affranchi de Neron avoient ache-
centum nu- tée "bien cher des ſoldats, pour s'en jouer par toutes ſortes d'inſolences: & ils l'avoient enfin jettée au lieu appellé Seſterce, où l'on mettoit les corps des ſuppliciez, & où Galba meſme avoit

Tac. c. 43.

c. 46.

Dio, l. 64. p. 730. c.

Tac. c. 44 | Plut. p. 1510. 1511 | Suet. l. 7. c. 20. p. 683. a Tac. c. 44 | Plut. p. 1511 | Suet. v. Vit. c. 10. p. 714.

Tac. c. 47 | Plin. l. 2. ep. 20. p. 143.

Plut. p. 1511.

Suet. l. 7. c. 20. p. 68. | Tac. c. 49. b ibid | Plut. p. 1512.

Plut. p. 1511 | Suet. l. 7. c. 20. p. 68. | Tac. c. 49.

1. Le texte de Plutarque porte *un ſarment de vigne.* '[C'eſtoit la marque de commandement que portoient les Centeniers;] & ils en frappoient les ſoldats qui ne faiſoient pas leur devoir. Plut. p. 1510.

fait executer ce Patrobe. Argius l'y retrouva donc le lendemain, & la joignit au reſte des membres de ſon maiſtre.

Tac. c. 49. 'Tel fut le ſort de Galba, qui aprés avoir echapé avec honneur les perils qui en avoient accablé tant d'autres ſous cinq Empereurs, ne monta ſur le throne que pour en deſcendre avec honte, & pour perir par un malheur plus promt & plus eclatant. Heureux particulier, & malheureux ſouverain, qui avoit paru eſtre audeſſus de ſa fortune tant qu'il y en avoit eu de plus grandes: & qui auroit toujours eſté honoré comme digne d'eſtre Plut. v. Gal. p. 1512. Empereur, s'il ne l'avoit pas eſté. 'Il ſe trompa de croire devoir imiter les Scipions, les Fabrices, & les Camilles, en un temps tout different du leur, & de pouvoir traiter des ſoldats elevez ſous Tigellinus & Nymphidius, comme il auroit fait les anciens Romains. Il ſe trompa encore en croyant qu'il luy ſuffiſoit d'eſtre tout different de Neron, pendant qu'il abandonnoit les affaires à Lacon & à Vinius. Ainſi ſa mort parut digne de compaſſion à tout le monde, & ſon regne ne fut regretté de perſonne.

Zon. p. 197. a. a Dio, l. 64. p. 730 c. b Tac. c. 37. Suet. c. 23. p. 68. c Joſ. bel. l. 4. c. 21. p. 893. f. Aur. V. 'Il a vécu 72 ans & 23 jours,[a] dont il n'a regné que neuf mois & treize jours, [à conter du jour qu'il ſe declara contre Neron.] [b] Car depuis la mort de Neron, il ne regna que ſept mois[c] & ſept jours [au plus.]

# L'EMPEREUR OTHON.

## ARTICLE PREMIER.

*Othon eſt declaré Empereur; eſt fait Conſul; conſerve Marius Celſus.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

[NOUS avons marqué* ſur l'hiſtoire de Galba quel étoit Othon, & comment s'eſtant fait proclamer Empereur par les Pretoriens le 15 de janvier, il fit tuer Galba ſon Prince legitime des le même jour au milieu de Rome.] 'Quand ce crime fut commis, il falut par un dernier malheur en témoigner de la joie: '& tout le monde courut au camp pour con-

V. Galba §. 7. * Ib. §. 8, 9.

Tac. hi. l. 1. c. 47. p. 18. c. 45. p. 17.

gratuler Othon, *& remercier les ſoldats. 'Car ils eſtoient alors les arbitres de toutes choſes: & ils le témoignerent en choiſiſſant eux meſmes les Prefets du Pretoire, qui furent Plotius Firmus, & Licinius Proculus. "Il ſemble qu'ils aient auſſi choiſi le Prefet de Rome. 'Flavius Sabinus eut cette charge, qu'il avoit déja exercée ſous Neron, & que Galba luy avoit oſtée. On crut que ce ſeroit un moyen de gagner Veſpaſien, dont il eſtoit frere. 'Othon promit auſſi de payer aux Centeniers* de l'argent de l'Epargne, les congez & les diſpenſes que les ſoldats en achetoient auparavant bien cher; ce qui cauſoit de grands deſordres. Auſſi les Princes ſuivans continuerent ce qu'Othon avoit commencé.

'Sur le ſoir il vint au Senat, que le Preteur de la ville avoit aſſemblé, [parceque les deux Conſuls Galba & Vinius eſtoient morts.] Il y parla comme s'il euſt eſté forcé d'accepter l'Empire: & on luy répondit par des louanges auſſi ſinceres. On luy fit les meſmes ſermens qu'il avoit faits à Galba; & on le combla des meſmes honneurs qui avoient eſté ſi funeſtes à ce prince. 'Il prit le Conſulat avec Titien ſon frere, [peuteſtre pour juſqu'au mois de may:] mais il ne le tint que juſqu'au premier jour de mars, & il ceda les [deux] mois ſuivans à Verginius Rufus, à qui il donna pour collegue [1] Poppæus Vopiſcus. Il voulut apparemment obliger en cela les armées de la Germanie, [qui aimoient Verginius,] & la ville de Vienne [dont Vopiſque eſtoit ſans doute, pour les détourner du parti de Vitellius qui avoit déja pris le titre d'Empereur.] Il laiſſa les autres Conſuls ſelon qu'ils avoient eſté deſignez par Neron ou par Galba; 'Cælius Sabinus, & Flavius Sabinus [" different du Prefet de Rome,] pour les mois de may & de juin; Marius Celſus & Arrius Antoninus pour juillet & aouſt. [Le dernier peut bien eſtre] 'cet Arrius Antoninus, ayeul maternel de l'Empereur Tite Antonin, qui a eſté deux fois Conſul. [a] On marque encore" cinq autres Conſuls pour le reſte de l'année, [qui par ce moyen en eut treize.] 'Othon s'eſtoit deſtiné un ſecond Conſulat, [pour le commencement" de l'année ſuivante: mais il ne vecut pas juſque là.]

'Du Senat Othon alla au Capitole en traverſant la grande place, encore couverte du ſang & des corps de Galba & des autres qu'il avoit immolez à ſon ambition. 'Il y offrit ſon premier ſacrifice, qui ne luy promit, dit-on, rien de favorable. Il alla enſuite

c. 45. p. 18.

c. 46 | Plut. v. Oth. p. 1517.

&c. Tac. c. 46.

c. 47 | Suet. v. Oth. c. 7. p. 694 | Plut. v. Gal. p. 1518.

Tac. c. 77. p. 271 | Plut v. Oth. p. 1513.

2

Tac. c. 77.

Notes.

V. Vitellius § 3.

Notes.

Tac. c. 77.

T Ant. v. p. 17. a.

a Tac. c. 77.

Goltz. p. 47.

Tac. c. 47. p. 18.

Dio, l. 64. p. 731. a. b | Suet. v. Oth. c. 7. p. 694.

1. 'Quelques uns veulent que ce ſoit le Pompeius Silvius ou Silvanus Intendant des eaux ſous Veſpaſien, ſelon Frontin, p. 119. [2] & gouverneur de Dalmatie ſous Vitellius; [ce qui ne s'accorde guere avec ce Conſulat.]

Onu. in faſt. p. 305. d. a Tac. hi. l. 2. c. 37. p. 57.

au palais, où l'on dit qu'il fut extremement inquieté pendant ſon ſommeil, juſqu'à tomber de ſon lit, comme s'il ſe fuſt vu pourſuivi par Galba. [Les reproches de ſa conſcience, & la crainte de Vitellius, pouvoient bien produire cet effet.] Il eut encore le lendemain quelque mauvais preſage: & on pretend qu'il temoigna eſtre faſché de ſe voir Empereur: mais il n'eſtoit plus temps de reculer.

Plut. v. Oth. p. 1512 | Tac. c. 77. 78 | Dio, l. 64. p. 731. b. c. d.

'Il taſcha donc" de s'acquerir l'affection des peuples par diverſes actions favorables. [La plus celebre eſt celle qu'il fit en faveur de Marius Celſus.] [a] C'eſtoit un homme de capacité & de merite. Il eſtoit toujours demeuré fidele à Galba; [b] & il avoit taſché d'amener les troupes d'Illyrie à ſon ſecours. [c] Sa fidelité paſſa pour un crime auprés de ceux qui en cette occaſion ne s'eſtoient ſignalez que par leur perfidie: de ſorte que lorſqu'aprés la mort de Galba il vint au camp [comme les autres pour y ſaluer Othon,] les ſoldats ſe mirent à crier contre luy, & à demander ſa mort. Othon ſouhaitoit de le conſerver. Il craignoit que la mort d'une perſonne de cette qualité, (car il avoit déja eſté deſigné Conſul [par Neron,]) ne fuſt le commencement d'un grand deſordre. Mais comme il avoit plus de pouvoir pour faire des crimes que pour les empeſcher, il uſa d'adreſſe, & témoigna eſtre fort irrité contre Celſus, & preſt à le faire mourir, s'il n'euſt voulu auparavant apprendre de luy certaines choſes. Ainſi il le fit arreſter, & charger de chaines pour ſatisfaire les ſoldats. 'Mais des le lendemain il ſe le fit amener dans le Capitole; il l'embraſſa, & le pria d'oublier l'injure qu'il [ne] luy avoit faite [que pour le ſauver.] Marius luy répondit que n'eſtant coupable que d'avoir eſté fidele à Galba, à qui il n'avoit point d'obligation, ſon crime luy eſtoit un gage de ce qu'il pouvoit attendre de luy. La generoſité de l'un & de l'autre fut eſtimée de tout le monde, & des ſoldats meſmes.

a Tac. c. 45. p. 17. b c. 31. p. 14. c c. 45 | Plut. v. Gal. p. 1512.

Tac. c 71 | Plut. v. Oth. p. 1513.

Tac. c. 71. p. 25. 'Othon le mit auſſitoſt au nombre de ſes intimes amis. Il en fit peu aprés un des Generaux de ſon armée: & Celſus ne luy fut pas moins fidele qu'à Galba, ni avec un ſuccés moins malheureux.

## ARTICLE II.

*On eſpere & on craint tout d'Othon: Preſque tout l'Empire le reconnoiſt.*

Tac. c. 72 | Plut. v. Oth. p. 1513. 1514.

'LA ville de Rome vit avec une egale joie la delivrance de Celſus," & la punition de Tigellinus, qu'Othon accorda aux inſtances de tout le peuple. Ainſi ce malheureux auteur de &c.

tous les crimes de Neron, & qui l'avoit encore eſté de ſa perte en l'abandonnant, fut reduit à ſe couper la gorge à Sinueſſe, ſans finir ſes debauches que par la fin de ſa vie. 'Othon s'acqueroit ainſi l'affection des Romains en vengeant leurs injures, & en ne vengeant point les ſiennes propres. 'Car quoiqu'il en euſt receu de beaucoup de perſonnes, il ne parut jamais qu'il s'en reſſouvinſt, ſoit par generoſité, ſoit que la breveté de ſon regne ne luy en ait pas donné le loiſir. 'Il laiſſoit auſſi ſes voluptez, ſon luxe, & cette faineantiſe qui luy ſembloit naturelle, pour s'appliquer aux affaires, & agir en prince. C'eſtoit ce qu'on n'euſt jamais cru de luy. 'Auſſi pluſieurs de ceux qui l'avoient apprehendé d'abord comme un demon & une furie, commencerent à en avoir une meilleure opinion.

Plut. p. 1514. d.

Tac. c. 47. p. 18.

c. 71. p. 25.

Plut. p. 1513.

'D'autres neanmoins trembloient encore en voyant ces apparences de vertus, dans la crainte qu'elles ne fuſſent feintes, & que ſes vices naturels ne revinſſent bientoſt, avec d'autant plus d'emportement, qu'ils auroient eſté quelque temps retenus par force. 'Car on remarquoit qu'il ne trouvoit point mauvais que le peuple luy euſt donné des le premier jour le nom de Neron. On aſſure qu'il le prit luy meſme d'abord en quelques lettres: mais ayant ſceu que les perſonnes de qualité en murmuroient, il ne le fit plus. Il ſouffrit qu'on dreſſaſt des ſtatues à ce monſtre; 'il rétablit ſes Intendans & ſes affranchis; & le premier acte qu'il ſigna fut pour deſtiner une grande ſomme à achever le palais d'or que Neron avoit commencé.

Tac. c. 78. Plut. p. 151. Suet. v. Oth. c. 7. p. 694.

Suet. c. 7. Dio, l. 64. p. 731. d.

'Il fit auſſi redreſſer les ſtatues de Poppée, [abatues ſans doute aprés la mort de Neron,] '& celles de pluſieurs autres perſonnes "odieuſes: Il témoignoit peu d'affection pour le Senat & pour le peuple, & ſembloit ne conſiderer que les ſoldats. Enfin on ne croyoit pas pouvoir attendre aucun bien d'un prince qui avoit acquis l'Empire en l'achetant, & en apprenant aux ſoldats qu'ils pouvoient faire des Empereurs, & les tuer: '& on eſtoit perſuadé que quand il n'auroit plus Vitellius à craindre, il commettroit encore plus de crimes & de cruautez que Neron meſme.

Tac. c. 68. p. 27.

" Dio, val. p. 697.

l. 64. p. 731. b. c.

'Tacite remarque que quoique Vitellius fuſt un homme de la derniere laſcheté, & qui ſembloit ne vivre que pour manger & boire; on haïſſoit neanmoins encore plus Othon, & on craignoit davantage de l'avoir pour maiſtre, non ſeulement parceque la mort de Galba l'avoit rendu extremement odieux, mais auſſi parceque les debauches de Vitellius ne faiſoient tort qu'à luy meſme, au lieu que le luxe, "l'emportement, & la cruauté qu'on

Tac. l. 2. c. 31. p. 41.

*ſuurier.*

*audacia.*

croyoit eſtre dans Othon, eſtoient redoutables à tout le monde.
c. 30. 'Cela faiſoit que ceux du parti d'Othon gardoient beaucoup de meſures à l'égard de Vitellius, [parcequ'il pouvoit pardonner:] mais les autres dechiroient Othon ſans le menager, [parcequ'ils
c. 21. 23. 26. n'en eſperoient point de grace.] 'Auſſi on accuſa bien les Generaux d'Othon de l'avoir trahi: [mais perſonne n'en ſoupçonna ceux de Vitellius.]

l. 1. c. 78. p. 27. 'On marque qu'Othon ſoumit en ce temps-ci à la Betique province [d'Eſpagne,] les villes de la Mauritanie; [ce qui ſemble ſe pouvoir entendre de la Tingitane, qui a eſté quelque temps unie à l'Eſpagne. Mais il y a apparence que cela n'eut pas de lieu pour lors,] non plus que les nouveaux privileges accordez par Othon
l. 2. c. 58. p. 48. à la Cappadoce & à l'Afrique. 'Car Luceius Albinus qui gouvernoit la Mauritanie Ceſarienne & la Tingitane du temps de Galba, tenoit encore l'une & l'autre aprés la mort d'Othon.

c. 58. 'Ce Luceius ſe declara pour Othon. [a] Carthage & le reſte de
a l. 1. c. 76. p. 27. l'Afrique fit la meſme choſe, ſans attendre meſme que Vipſanius Apronianus ſon Proconſul fuſt arrivé. "Les legions de la &c.
Dalmacie, de la Pannonie, & de la Meſie luy firent ſerment de
c. 76 l. 2. c. 6. p. 35 Plut. v. Oth. p. 1516. Tac. l. 2. c. 1. 2. p. 34 Joſ. bel. l. 4. c. 29. p. 893. f. fidelité: 'Mucien gouverneur de Syrie luy fit auſſi preſter ſerment par les ſiennes; & Veſpaſien fit la meſme choſe dans la Paleſtine, 'quoique Tite ſon fils, qui s'eſtoit avancé juſqu'en Acaïe pour aller ſaluer Galba, n'euſt pas voulu continuer ſon voyage lorſqu'il eut appris à Corinthe la mort de ce prince, & le ſoulevement de Vitellius, mais s'en fuſt retourné en Paleſtine. Le
Tac. hi. l. 1. c. 11. p. 8. Roy Agrippa qui eſtoit venu avec luy, alla juſqu'à Rome. 'L'E-
[b] c. 76. p. 27. gypte gouvernée par Tibere Alexandre, [b] & tout le reſte de l'Orient, reconnut auſſi Othon, non qu'on l'aimaſt mieux que Vitellius, mais parcequ'on y avoit ſceu ſon uſurpation la premiere, & parcequ'il avoit pour luy le nom du Senat & de la ville de Rome. La meſme raiſon emporta apparemment la Gaule Narbonoiſe, l'Aquitaine gouvernée par Julius Cordus, & l'Eſpagne
c. 8. p. 7. 'où Galba avoit laiſſé en ſa place Cluvius Rufus, celebre pour ſon eloquence [& pour l'hiſtoire Romaine qu'il compoſa ſous Trajan. Mais tant d'armées & de provinces furent inutiles à Othon, parceque Vitellius avoit pour luy les legions de la Germanie, ou plutoſt parceque Dieu l'avoit ainſi ordonné.]

## ARTICLE III.

### *Quels eſtoient Vitellius, Valens, & Cecina: Les armées de Germanie mecontentes de Galba.*

Notes 3. 'AULUS Vitellius eſtoit né en l'an 15 de J. C, ſelon Suetone, le 7 ou [plutoſt] le 24 de ſeptembre. [a] Tacite dit que tout ce qu'il a eu de conſiderable, c'eſt d'avoir eſté fils de L. Vitellius Cenſeur, trois fois Conſul, [b] & le plus puiſſant Senateur du temps de Claude. Il fut luy meſme Conſul les ſix premiers mois [de l'an 48,] & ſon frere Lucius les ſix ſuivans. 'Il fut un an Proconſul d'Afrique, & un an Lieutenant de la meſme province ſous ſon frere; & il s'y conduiſit avec beaucoup d'integrité. 'Il eſtoit ouvert & liberal. [c] Il eſtoit fort bien inſtruit dans les lettres & dans l'eloquence, auſſibien que tous ceux qui avoient regné avant luy: ce qui euſt pu, dit un auteur, couvrir leurs defauts, s'ils n'en euſſent eu que de mediocres.

Suet. v. Vit. c. 3. p. 708.
a Tac. hi. l. 1. c. 9 p. 7 | l. 3. c. 86. p. 84.
b Suet. p. 707.
c. 5. p. 709.
Tac. hi. l. 3. c. 86. p. 84.
c Aur. V. p. 513. b.

[Du reſte, toute ſa vie des ſon enfance, n'a eſté qu'une ſuite de toutes ſortes de crimes & d'infamies. L'hiſtoire ne marque preſque de ſon regne que les depenſes effroyables qu'il faiſoit pour ſes feſtins. Toute la magnificence & la prodigalité de Neron eſtoit peu pour luy, & il ne ſe contentoit pas meſme de ſon palais d'or.] 'Il eſtoit tout occupé à boire, manger, jouer, ſe parfumer, ſans parler du reſte. [d] Outre cela, il eſtoit flateur envers les puiſſans, inſolent envers les autres, laſche & timide juſqu'à ne pouvoir repondre à qui luy reſiſtoit un peu. [e] On l'accuſa d'avoir volé les temples dont on luy avoit donné le ſoin.

Apol. Ty v. l. 6. c. 10. p. 236. 237 | Tac. hi. l. 1. c. 50 p. 19.
d Tac. an. 14. c. 49. p. 235.
e Suet. v. Vit. c. 5. p. 709.

[f] Ses vices meſmes luy acquirent la faveur de Caius, de Claude, & de Neron, [g] qui le comblerent d'honneurs & de dignitez. [h] Mais on fut ſurpris quand on le vit envoyé par Galba pour commander les legions de la baſſe Germanie. On crut qu'on l'avoit choiſi comme un homme dont il n'y avoit rien à craindre, puiſqu'il ne ſongeoit qu'à manger. Il fut reduit à prendre un des pendans d'oreilles de ſa mere Sextilia pour avoir dequoi faire ſon voyage, & à mettre ſa femme Galeria Fundana, avec ſes enfans, dans une chambre de louage, afin de louer ſa maiſon, & en faire encore quelque argent. 'Il ne ſe debaraſſa de ſes creanciers qui pretendoient le retenir, qu'en faiſant de méchans procés à ceux qui le preſſerent le plus, & en menaçant les autres de leur en faire. 'Il falut neanmoins qu'il donnaſt caution à quelques uns.

f c. 4. p. 708. 709.
g c. 5. p. 709.
V. Galba 59. h c. 7. p. 710.
p. 711.
Dio, l. 64. p. 758. 736.

Mais quand il fut Empereur, il les contraignit de luy rendre ſes obligations, & leur dit qu'ils eſtoient aſſez bien payez de ce qu'il leur laiſſoit la vie.

Suet. c.8.p.711. 712. Tac.hi.l.1. c.52. p.20.

'Il entra dans ſa province vers le premier decembre de l'an 68, & gagna en peu de jours l'affection de ſes ſoldats par une douceur, une civilité, & une liberalité, qui dans le fond n'étoient qu'une molleſſe, une baſſeſſe, & une prodigalité ſans regle & ſans jugement. 'Il en avoit uſé de meſme dans tout ſon voyage, juſques aux valets, [ſoit que ce fuſt ſon naturel, ſoit qu'il euſt deſlors de plus grands deſſeins. Et cette conduite luy réuſſit.] 'Car jamais ſoldats n'aimerent ſi fort les grandes qualitez de leur General, que les ſiens aimerent ſes vices.

Suet.c.7.p.711.

Tac. hi. l. 3. c. 86. p. 84.

Suet. v. Gal. c. 16. p. 677.

'L'avarice de Galba & la mauvaiſe conduite de ſes miniſtres, rendoit alors preſque tout le monde mecontent, & les ſoldats plus que les autres, ſurtout ceux de la Germanie, où il y avoit ſix legions, ]'deux dans la haute [le long du Rhein depuis Baſle juſqu'à Mayence, ] & quatre dans la baſſe [qui ſuivoit la meſme riviere juſques à la mer. Celles-ci, comme nous venons de dire, avoient Vitellius pour General, & les autres avoient Hordeonius Flaccus ſucceſſeur de Verginius Rufus. " Ces legions, particulierement celles de Verginius, avoient vaincu les Gaulois & Vindex, dont Galba avoit embraſſé les intereſts.] 'Ainſi aprés eſtre devenues ſuperbes par leur victoire, & avoir connu leurs forces, elles voyoient toutes les recompenſes paſſées aux Gaulois qu'elles avoient vaincus, & elles aſſujetties à un prince de qui elles n'avoient aucun avantage à attendre. 'Elles en craignoient meſme la rigueur, que d'autres avoient déja eprouvée. Car on diſoit qu'il vouloit les decimer, & caſſer " les plus hardis d'entre les officiers. Ces bruits naiſſoient dans le camp meſme, ou venoient de Lion, ville ennemie de Galba, parcequ'elle ſe croyoit obligée à Neron: mais on les croyoit comme s'ils euſſent eſté vrais, & ils faiſoient le meſme effet. 'Les villes de Treves, de Langres, & quelques autres des Gaules, que Galba avoit maltraitées, eſtoient encore plus animées contre luy que les ſoldats meſmes.

Tac.hi.l.1 c.55. p. 21.

c.8.51.p.7. 201 Plut. v. Gal. p. 1502.1505.

Tac c.51.p.20.

V. Neron § 29.

*promtiſſimum quemque.*

c.8.53.

'Tout conſpiroit donc à la ſedition, & il ne manquoit plus qu'un chef capable de la ſoutenir. Hordeonius Flaccus n'eſtoit propre ni à l'entreprendre, ni à l'empeſcher. 'Car c'eſtoit un homme agé, fort incommodé des gouttes, ſans vigueur, ſans autorité, laſche, timide, pareſſeux, qui ne faiſoit point de mal parcequ'il ne faiſoit rien; 'de ſorte qu'il eſtoit tout à fait mepriſé de ſes ſoldats: [& d'ailleurs il avoit ſuccedé à Verginius Rufus, aimé,

c.8.9.p.7.

c.1 Plut v. Gal p. 1502. 1505. Tac.c.55.p.22. c.9.p.7.

aimé, eſtimé, & regretté de ſes troupes juſques à l'excés. Sur cela Vitellius arriva, ]'& frapa les yeux par l'eclat de ſa naiſſance, & par la maniere dont il traitoit les ſoldats. Fabius Valens commandoit alors une legion dans la baſſe Germanie. Il eſtoit ennemi de Galba, qu'il accuſoit de n'avoir pas reconnu ſes ſervices. C'eſt pourquoi il regarda auſſitoſt Vitellius comme un inſtrument propre à ſatisfaire ſa paſſion, fit ce qu'il put pour l'y engager, & luy perſuada enfin d'entreprendre, nonobſtant ſa pareſſe, ce qu'il ſouhaitoit & qu'il n'oſoit eſperer. c. 52. p. 20.

'Ce Valens ſorti d'une famille de Chevaliers, s'eſtoit rendu celebre dans le monde par ſon eſprit enjoué & agreable; mais il avoit peu d'honneur, & [a] une hardieſſe qui alloit juſqu'à l'inſolence, 'beaucoup de temerité & [*] d'ambition. [a] L'indigence où il avoit longtemps vécu dans ſa jeuneſſe, avoit allumé en luy une grande paſſion pour l'argent; & on tenoit qu'il le recevoit avec joie de quelque maniere qu'il vinſt, ſans en avoir jamais aſſez. Mais il le depenſoit auſſi avec prodigalité. 'On donne pour marque de ſon avarice extraordinaire, qu'il tua un Tribun qui luy avoit ſauvé la vie en le cachant, ſur ce qu'il crut qu'il luy avoit volé 'une ſomme aſſez peu conſiderable. 'Il eſtoit encore ſujet à des paſſions plus honteuſes. l. 3. c. 62. p. 78.

precax moribus.
* cupidine.
mille dragmes.

[a] l. 1. c. 52. p. 20. [a] c. 66. p. 24 [l. 2. c. 56. p. 48] Plut. v. Oth. p. 1518. Dio, val. p. 697. Tac. l. 1. c. 65. p. 24.

'Alienus Cecina commandoit auſſi une legion dans la haute Germanie. C'eſtoit un jeune homme tres bien fait, fort grand, & "d'une demarche libre & degagée, qui parloit aiſement: de ſorte qu'il avoit gagné le cœur des ſoldats par ſa bonne mine & ſon exterieur avantageux. Il avoit meſmé de la bonté, 'moins d'avarice & plus de modeſtie que Valens; mais il avoit plus d'ambition, '& n'avoit pas moins de temerité. [b] Il aimoit la magnificence & le faſte, "& parloit aux autres depuis qu'il fut en état de ſe faire craindre, avec un air de fierté & de mepris. [c] Il eſtoit paſſé des premiers dans le parti de Galba, qui voyant qu'il avoit du cœur, l'avoit fait "Colonel d'une legion. Mais ayant ſceu que lorſqu'il eſtoit encore "Threſorier de la Betique, il avoit detourné quelque choſe de l'argent qu'il manioit, il avoit ordonné qu'on le miſt en juſtice. Cecina irrité, conceut le deſſein de tout renverſer pour couvrir ſa ruine par celle de la Republique. [Voilà la diſpoſition où eſtoient les choſes à la fin de l'année 68.] c. 52. p. 20. l. 2. c. 30. p. 41.

erecto inceſſu
&c.
Legatum
Queſtor.

l. 1. c. 52. p. 20. [b] l. 2. c. 20. p. 38 [c] Plut. v. Oth. p. 1518. [c] Tac. l. 1. c. 53. p. 21.

## ARTICLE IV.

### *Vitellius eſt declaré Empereur à Cologne : Cecina & Valens ſes Lieutenans gagnent les Alpes.*

Tac. hiſt. 1. c. 55. p. 21.

LE premier jour de l'an 69, auquel les ſoldats avoient accoutumé de renouveller le ſerment de fidelité au prince, les legions de la baſſe Germanie preſterent ce ſerment à Galba, quoiqu'avec aſſez de difficulté & de murmures : [à quoy il faut peuteſtre raporter ce que dit Plutarque,] 'que pluſieurs [1] ſoldats t.

Plut. v. Gal. p. 150.

a Tac. hiſt. 1. c. 51. p. 21.

c. 6[illegible] Plut v. Gal. p. 1565.

crierent un jour que Galba n'eſtoit pas digne [de regner.] [a]Mais dans la haute Germanie, où les troupes avoient déja fait entre elles une eſpece de ligue, 'elles jetterent & dechirerent les images de Galba, & firent ſerment au Senat & au peuple Romain, [b] declarant qu'elles attendoient d'eux un nouveau prince. [c]Hordeonius vit cet attentat, "& ne le put empeſcher. 'Pompeius Propinquus Intendant de la Belgique, en fut auſſitoſt averti, & le manda en diligence à Galba, 'qui ſur cela adopta Piſon le 10 de janvier.

b Tac. 12 p 8.

c c. 56. p. 22.

c. 12 p. 8. &c.

c. 58. p. 11.

c 16. 17. Plut p. 1064 Suet v. Vit. c. 8. p. 712.

'La nuit ſuivante Vitellius ſceut [à Cologne] ce qui ſe paſſoit : & pour profiter de l'occaſion, il en fit avertir ſes legions qui ne campoient pas loin de là, & les exhorta à faire plutoſt un Empereur, que de le demander aux autres. Il fut bientoſt obeï : & des le lendemain [deuxieme de janvier,] Valens avec ce qu'il put ramaſſer de chevaux, accourut du camp à Cologne, où il trouva Vitellius plein de vin & de viandes ; & quoique ce fuſt le ſoir, on le tira de ſon logis en robe "de chambre comme il eſtoit & on le promena par les principales rues de la ville, en le ſaluant du nom d'Empereur. Le [lendemain] 3e du mois, les legions de la haute Germanie luy firent ſerment, ſans ſonger au Senat & au peuple Romain ; '& conjointement avec les autres, elles luy donnerent le nom de Germanicus, qu'il receut tres volontiers. Il differa de prendre le titre d'Auguſte ; & pour celui de Ceſar, il declara qu'il ne le vouloit point prendre dutout. 'Auſſi les inſcriptions ne le luy donnent jamais. Il ne le prit que dans la ruine de ſes affaires, par une vaine ſuperſtition.

*don eſſica.*

Suet. p. 712 713] Plut. p. 1506] Tac c. 62.

Suet. p. 713 n. 1. 2

'Les peuples de Cologne, de Treves, & de Langres, diſputoient avec les ſoldats à qui témoigneroit plus d'affection pour Vitellius, & à qui le fourniroit de toutes choſes avec plus de

Tac. c. 57.

1. Le texte de Plutarque attribue cela aux ſoldats de Tigellinus. Il faut ſans doute Οὐιτελλίου au lieu de Τιγελλίνου.

69. magnificence, dans l'eſperance d'en eſtre bien recompenſez. 'Valerius Aſiaticus gouverneur de la Belgique, ſe joignit auſſitoſt c. 59.
1. à luy, & Vitellius luy 1 fiança peu aprés ſa fille. Junius Blæſus gouverneur de la Gaule Lionnoiſe ſuivit ſon exemple, avec une legion & d'autres troupes qui avoient leur quartier à Lion. Les troupes de la Rhetie ne differerent point non plus. 'Trebellius c. 60.
Maximus gouverneur d'Angleterre, & les Colonels de ſes le-
&c. gions, toujours en querelle, "s'accorderent neanmoins à reconnoiſtre Vitellius.

'Devenu puiſſant par tant de ſecours, il donna quarante mille c. 61.
hommes à Valens pour traverſer les Gaules, & s'en rendre maiſtre, ou les piller ſi elles ne vouloient pas ſe joindre à luy & pour paſſer enſuite en Italie par le mont Cenis. Cecina eut trente mille hommes pour paſſer auſſi les Alpes par le plus court, c'eſt
*Peninis jugis.* à dire "par l'endroit qu'on appelle aujourd'hui le grand S. Bernard. Vitellius devoit ſuivre avec le corps de l'armée. 'Mais il ſe c. 62.
preſſoit le moins, ne ſongeant qu'à manger, pendant que les ſoldats faiſoient tout d'eux meſmes, & bruloient d'ardeur de marcher, malgré les rigueurs de l'hiver. 'La crainte qu'on avoit des c. 63.
armées de Vitellius les fit fort bien recevoir partout: ce qui n'empeſcha pas qu'à Metz, les ſoldats, ſur une terreur panique, ne tuaſſent quatre mille hommes.

'Valens apprit à Toul la mort de Galba; & alors tous ceux de c. 64.
la Celtique, qui haïſſoient egalement Othon & Vitellius, mais qui craignoient plus le dernier, ſe donnerent tout à fait à luy. 'La meſme raiſon emporta la Gaule Narbonoiſe, & bientoſt aprés c. 76.
l'Aquitaine qui avoit fait ſerment à Othon. Cluvius Rufus ſe haſta de témoigner la meſme legereté avec l'Eſpagne qu'il gouvernoit.

'Cependant Valens s'avançoit toujours. Il chercha quelque c. 64. p. 23.
ſujet de querelle contre ceux d'Autun, & n'en put trouver, parcequ'ils firent au delà de ce qu'on leur demandoit. Ceux de Lion
le receurent avec grande joie, & obtinrent qu'il marchaſt con- c. 65. 66. p. 24.
tre la ville de Vienne leur ennemie, zelée pour Vindex & pour Galba. Mais ceux de Vienne flechirent les ſoldats par leurs ſupplications, & Valens par une ſomme d'argent, dont les ſol-
*trecenos ſeſtercios.* dats eurent "une petite part. Valens marcha ainſi juſques au pié des Alpes, reglant ſon chemin & ſes logemens ſelon qu'on avoit ſoin de ſatisfaire ſon avarice ou ſes autres paſſions. Il mit le feu

1. *generum aſcivit.* [Mais on verra ſur Vitellius § 11, que] la fille de Vitellius ne fut mariée que par Veſpaſien, aprés la mort de ſon pere. S. Vit. 1 & c. 14 p. 48.

à Luc [au dioceſe de Die] en Dauſiné, où l'on n'avoit pas tenu
Plin l. 2. c. 4. p. 52. b. l'argent aſſez preſt. 'C'eſtoit alors une ville conſiderable, [qui n'eſt plus rien aujourd'hui.]

Tac. c. 67-69. p. 24. 'Les Suiſſes, qui de toute leur ancienne ſplendeur, ne conſervoient alors que leur nom, firent quelque reſiſtance à Cecina, qui en fut ravi, pour avoir occaſion de piller. Il en fit un grand carnage, & remit le reſte, avec la ville d'Avenche leur capitale, à la diſcretion de Vitellius, qui quoiqu'irrité, leur pardonna, s'eſtant laiſſé flechir par l'eloquence de Claudius Coſſus leur deputé. &c.

c. 70. p. 25. 'Comme on ſceut que ſes troupes approchoient d'Italie, un regiment de cavalerie campé ſur le Po, mais qui avoit ſervi en Afrique ſous Vitellius, ſe declara pour luy, & attira à ſon parti Milan, Yvrée, Novare, & Verceil. Cecina y envoya promtement des troupes pour le ſoutenir, & ſe haſta de paſſer luy meſme les c. 89. 90. p. 32. Alpes encore couvertes de neiges. 'Car c'eſtoit avant le 14 de l. 2. c. 17. p. 38. mars. 'Et en tres peu de jours tout ce qui eſt juſqu'au Po, ſe trouva ſoumis à Vitellius. &c.

## ARTICLE V.

### *Othon ſe prepare à combatre Vitellius : Les Sarmates défaits : Soulevement des Pretoriens contre le Senat.*

Tac. hi l. 1. c. 50. p. 19. 20. 'ON avoit caché à Rome juſqu'à la mort de Galba la revolte de la baſſe Germanie & de Vitellius. Quand on l'y apprit, ce fut une conſternation generale de voir une guerre civile, & encore entre Othon & Vitellius, c'eſt à dire entre les deux plus méchans hommes que l'on connuſt. [Othon fit ce qu'il put, comme nous avons dit, pour diminuer la mauvaiſe opinion qu'on
c. 74. p. 26. Plut. v. Oth. p. 1516. avoit de luy.] 'Il taſcha auſſi de detourner la guerre, & écrivit ſouvent à Vitellius avec aſſez de civilité, luy offrant tout ce qu'il pourroit deſirer pour paſſer le reſte de ſa vie tranquillement & graſſement, dans la paix, dans les plaiſirs, & dans l'abondance.

Suet. v Oth. c. 8. p. 691. Dio, l. 64. p. 712. a. a Plut. p. 1516. Tac. c. 74-75. 'On ajoute qu'il luy offrit meſme de l'aſſocier à l'Empire, & d'epouſer ſa fille. [a] Vitellius le payoit à peu pres des meſmes offres : de ſorte qu'ils en vinrent bientoſt aux injures, & à ſe reprocher les plus grands crimes, tous deux ſans mentir. Ils envoyerent auſſi pour s'aſſaſſiner l'un l'autre, ce qui ne réuſſit à aucun des deux. Othon envoya aux armées des Gaules des deputez, qui ne revinrent point. Les lettres que Valens écrivit aux Pretoriens pour leur perſuader de quitter Othon, n'eurent point auſſi d'effet. [Ainſi il falut ſe reſoudre d'en venir aux armes.]

'Les hiſtoriens raportent diversprodiges arrivez vers ce temps-ci, auſquels nous ne nous arreſtons pas. Mais l'inondation toute extraordinaire du Tibre, qui arriva vers le commencement de mars, fut ſinon un preſage des malheurs futurs, au moins un malheur preſent tres reel &" tres funeſte. Tac. c. 8. Plut. p. 1516 | Suet. v. Oth. c. 8. p. 696. &c.

'Vers le meſme temps, neuf mille chevaux Roxolans peuples Sarmates, entrerent dans la Meſie, où commandoit alors Marcus Aponius Saturninus. Ils croyoient la piller impunément, parceque l'hiver precedent ils y avoient battu deux cohortes. Mais une legion accompagnée de quelques auxiliaires, les défit en une bataille où ils perirent preſque tous. Tac. c. 79. l. 2. c. 85.

'Cependant Rome ſe vit à la veille d'un grand malheur ſur un accident imprevu. Varius Criſpinus capitaine dans les gardes Pretoriennes, voulant executer un ordre qu'Othon luy avoit donné, fit charger d'armes quelques charretes durant la nuit. Sur cela les Pretoriens qui s'en apperceurent, s'emeurent comme ſi c'euſt eſté un deſſein formé contre Othon Ils aſſomment Criſpinus avec quelques autres, & l'épée à la main ils courent droit au palais, en criant qu'il falloit tuer les Senateurs comme ennemis de l'Empereur. Il y en avoit alors juſqu'à 80 des principaux qui ſoupoient chez Othon avec leurs femmes. Ils furent ſaiſis de frayeur, & Othon n'en eut pas moins pour eux. Il les fit échaper par des portes écartées, d'où ils allerent ſe cacher chacun chez leurs amis les moins connus, durant que les ſoldats forçoient les portes du palais, cherchant les traiſtres & les ennemis du Prince. Othon leur envoya inutilement leurs Prefets & d'autres officiers. Ils en bleſſerent quelques uns, & entrerent juſques dans la chambre où eſtoit Othon, voulant èſtre aſſurez qu'il vivoit: & il eut encore bien de la peine à les appaiſer plus par ſes larmes que par ſes paroles, & à les faire retourner au camp. l. 1. c. 80. 82. Plut. v. Oth. p. 1514. Suet. l. c. 8. p. 695. Dio, l. 64. p. 751. c.

'Le lendemain on vit toute la ville dans l'effroi, & les ſoldats abatus plutoſt de confuſion que de regret. Les Prefets leur parlerent en particulier pour leur faire ſentir leur faute, & leur diſtribuerent neanmoins à chacun [1] une grande ſomme d'argent. Quand ils furent ainſi adoucis, Othon crut pouvoir aller au camp ſans rien craindre. Il les trouva dans la ſoumiſſion; & ils demanderent eux meſmes la punition des auteurs du trouble. Othon leur fit un diſcours" ſur le reſpect qu'ils devoient au Senat, & ſur la neceſſité de maintenir l'obeiſſance & la diſcipline. Il conclut neanmoins qu'il ſe contentoit de punir tant de coupa- Tac. c. 8. 86. Plut. p. 1515. &c.

1. *Quina millia nummûm*, dit Tacite. Plutarque met 1250 dragmes.

bles par le ſupplice de deux, qui furent auſſitoſt executez, & la
Tac. c. 85. 88. 89. ſedition appaiſée. [7]La ville demeura neanmoins toujours dans le trouble où la mettoient les preparatifs d'une guerre civile qu'elle n'avoit point vue depuis Auguſte & Antoine, la neceſſité de contenter Othon, [8]& la crainte de ſe rendre Vitellius ennemi s'il &c. eſtoit victorieux.

## ARTICLE VI.

### *Les troupes d'Othon remportent divers avantages ſur celles de Vitellius.*

Tac. hi. l. 1. c. 87. p. 31. [1]LA guerre eſtant abſolument declarée, Othon ſe reſolut d'envoyer attaquer la Gaule Narbonoiſe par mer, & de marcher luy meſme contre Cecina & Valens avec une armée qui euſt eſté tres puiſſante, ſi elle euſt eu un autre General que luy. Elle eſtoit conduite par trois Lieutenans, Suetonius Paulinus, Marius Celſus, & Annius Gallus, capables d'executer de grandes choſes, ſi Othon n'euſt eu une entiere croyance à Licinius Proculus Prefet du Pretoire, qui avoit aſſez d'eſprit & de malignité pour trouver des defauts dans les meilleures qualitez des autres.

c. 90. [1]Titien frere d'Othon demeura à Rome pour la gouverner,
Plut. v. Oth. p. 1517. [1]avec Flavius Sabinus frere de Veſpaſien, qu'Othon en avoit fait
a Tac. c 88. p. 31. Prefet. [a] La pluſpart des autres perſonnes de qualité eurent ordre de ſuivre l'Empereur, [b]meſme le frere de Vitellius, qui y fut
b c. 88. Plut. v. Oth. p. 1517. comme un autre ſans qu'il paruſt ni ennemi, ni frere d'un Empe-
c Tac. c. 75. Plut. p. 1517. reur. [c]Vitellius avoit auſſi à Rome, ſa mere, ſa femme & ſes enfans, à qui Othon ne fit aucun tort, & meſme il en prit un grand ſoin, ſoit par moderation, ſoit par crainte. Car Vitellius avoit écrit à Titien que ſi on les maltraitoit, il ne feroit point de quar-
Plut. v. Oth. p. 1517. Tac. c. 86. tier ni à luy, ni à ſon fils. [Cnæus] [1]Cornelius Dolabella illuſtre [par ſon nom, &] parcequ'il eſtoit parent de Galba, eut ordre de ſe retirer à Aquin avec quelques gardes.

Tac. c 90. p. 32. [1]Le 14 de mars Othon prit conge du Senat & du peuple par un diſcours aſſez moderé [1]ſans parler meſme de Vitellius. Et on tenoit que Galerius Trachalus [Conſul de l'année precedente,] dont l'eloquence eſtoit alors fort celebre, avoit accoutumé de luy compoſer ſes diſcours, & qu'il avoit évité à deſſein de rien mettre dans celui-ci qui puſt l'expoſer, ſi Vitellius demeuroit le
c. 89. p. 32. Plut. v. Oth. p. 1517. maiſtre. Othon partit enſuite [1]ſans attendre certaines ceremo-

nies que la ſuperſtition des payens vouloit qu'on fiſt. Cecina avançoit, & il le craignoit [avec raiſon plus que tous ſes dieux.] 'Il ſeroit meſme parti plutôt ſans le debordement du Tibre dont nous avons parlé.[a] Il marchoit luy meſme à pié à la teſte des troupes, chargé d'une cuiraſſe de fer, ſans ornement, ſans delicateſſe, tout different de ce que ſa vie paſſée faiſoit attendre de luy.[1]

c. 86 Suet. v. Oth. c. 8. p. 697. a Tac. hi. l. 2 c. 11. p. 56.

2.

'Le commencement de la guerre luy réuſſit; [b] ſa flote défit les Liguriens, pilla Vintimille compriſe alors dans la province des Alpes maritimes; & eſtant deſcendue ſur les coſtes de la Provence, elle y battit plus d'une fois les milices de Tongres & de Treves que Valens y avoit envoyées pour les garder. 'On remarque qu'une femme ayant caché ſon fils, les ſoldats perſuadez qu'elle l'avoit mis où eſtoit ſon argent, voulurent la contraindre de leur dire où il eſtoit: elle avoua qu'elle l'avoit caché: mais elle ſouffrit toutes ſortes de tourmens, & la mort meſme, ſans leur vouloir dire autre choſe.

c. 11. &c. b c. 12-15. c. 13.

'Decimus Pacarius s'eſtant declaré pour Vitellius dans l'iſle de Corſe dont il eſtoit Intendant, il fut auſſitoſt tué, & ſa teſte portée à Othon.

c. 16. &c.

'Othon avoit envoyé, pour garder le Po, Annius Gallus, avec Veſtricius Spurinna qui eſtoit auſſi un homme tres capable de commander. Mais ils avoient des ſoldats peu genereux & tres deſobeïſſans: de ſorte que Spurinna qui s'eſtoit enfermé dans Plaiſance, alors l'une des plus conſiderables villes d'Italie, y penſa eſtre tué par les Pretoriens qu'il commandoit. Cependant Cecina qui avoit paſſé le Po, les vint attaquer. Les injures piquantes que ſes ſoldats leur dirent, les obligerent d'avoir recours à Spurinna, & de ſe ſoumettre à ſes ordres: & ils ſe défendirent ſi bien ſous ſa conduite, que Cecina aprés une attaque de deux jours, fut obligé de ſe retirer avec grande perte. 'Ceux de Plaiſance regretterent leur amphiteatre magnifique, qui eſtant hors des murs, ſe trouva brulé durant cette attaque.

c. 11. Plut. v. Oth. p. 1517. p. 1517. 1518] Tac. l. 2. c. 18. 22. &c. Tac. c. 21. p. 39.

Note 4.

'Cecina repaſſa le Po, & tira vers Cremone, [qui tenoit pour luy.] [c] Il fut encore battu pluſieurs fois dans de petites rencontres que ſes coureurs avoient avec ceux du parti contraire. [d] Des gladiateurs d'Othon conduits par Martius Macer deſigné Conſul, ſurprirent auſſi pluſieurs de ſes auxiliaires, & tuerent tous ceux qui reſiſterent. Le reſte s'enfuit à Cremone, où Macer empeſcha les ſiens de les pourſuivre, depeur d'eſtre battus par les.

c. 22 Plut. p. 1519. c Tac. l. 2 c. 24. p. 40. d c. 23 27.

2. Juvenal ſe moque neanmoins de ce qu'il faiſoit porter un miroir &c. en allant à cette guerre. Juv. Sat. 2 v. 99.

troupes qui ſortiroient de la ville. Cela le rendit ſuſpect aux ſiens;
c. 23 Plut. p. 1517. 1519. 'et c'eſtoit le malheur general de toutes les troupes d'Othon. Les plus laſches eſtant en meſme temps les plus inſolens, crioient & ſe ſoulevoient contre leurs chefs. Ils portoient leurs plaintes juſques à l'Empereur par des lettres ſeditieuſes : & ce prince qui ſe défiant des perſonnes puiſſantes, ſe rendoit plus credule aux autres, ou qui croyoit que ſon plus grand intereſt eſtoit de ſatisfaire les ſoldats ; manda Titien ſon frere, pour luy donner la conduite de la guerre.

Tac. c. 24-26 Plut. p. 1519. 'Cependant Cecina honteux de tant de pertes, & craignant que Valens qui approchoit, n'euſt tout l'honneur de la victoire, ſe reſolut de haſarder encore un combat, & taſcha d'attirer Suetone & Marius Celſus qui eſtoient arrivez avec le corps de l'armée, dans une embuſcade qu'il leur dreſſa en un lieu qui s'appelloit les Caſtors, 'à quatre ou cinq lieues de Cremone. Mais il fut* pris luy meſme dans le piege qu'il tendoit aux autres, & tellement battu, qu'on croyoit qu'il eſtoit perdu ſans reſſource luy & toutes ſes troupes, ſi Suetone par une precaution un peu trop grande, n'euſt rappellé ſes ſoldats, depeur de perdre en voulant trop gagner : & les ſoldats ne manquerent point de l'accuſer de trahiſon.

ad duodecimum &c.

## ARTICLE VII.

### *Othon precipite la bataille de Bedriac, qui luy eſt funeſte.*

Tac. l. 2. c. 27. p. 40. 'SI la défaite de Cecina étonna un peu ceux du parti de Vitellius, elle leur fut d'ailleurs fort avantageuſe pour agir avec plus de precaution, & pour obeïr mieux à leurs chefs. 'Car les ſoldats de ce parti n'avoient pas plus de ſoumiſſion que ceux d'Othon, enflez les uns les autres de ce que leurs princes leur devoient l'Empire. 'Valens penſa meſme eſtre tué dans une grande ſedition qui eſtoit arrivée peu auparavant. 'Il eſtoit encore à Pavie lorſqu'il apprit la défaite de Cecina; & on vouloit qu'il en euſt eſté cauſe, en ne ſe haſtant pas aſſez de ſe joindre à luy. Car ces deux chefs jaloux l'un de l'autre ne s'accordoient pas. Valens avoit ſous luy beaucoup plus de monde : Cecina eſtoit plus aimé. Ils ſe joignirent enfin, '& ne ſongerent plus qu'à en venir le plus promptement qu'ils pourroient à un combat.

c. 27 Plut. p. 1517-1520.

Tac. c. 27-29. c. 30.

§. 31.

c. 31. 32 Suet. v. Oth. c. 9. p. 697. 'C'eſtoit leur intereſt ; & celui d'Othon eſtoit au contraire de prolonger la guerre, [a] quand ce n'euſt eſté que pour attendre pluſieurs

a Tac. c. 11. 32. &c.

ſieurs legions qui luy venoient d'Illyrie. 'Auſſi Othon qui eſtoit venu au camp avec Titien ſon frere, ayant mis la choſe en deliberation, Suetonius Paulinus qui paſſoit pour ſavoir la guerre mieux qu'aucun Capitaine de ce temps là, appuya fortement cet avis; Marius Celſus le ſuivit, & Annius Gallus à qui Othon en avoit écrit, parcequ'il eſtoit tombé de cheval peu de jours auparavant, manda que c'eſtoit auſſi le ſien. 'Cependant Othon, Titien, & Proculus Prefet du Pretoire, emportez par leur precipitation & leur ignorance, voulurent qu'on ſe haſtaſt d'achever la guerre, pour ſuivre l'inclination des Pretoriens, qui preſumoient tout de leurs forces, & qui ne reſpiroient qu'apres les delices de Rome. Othon meſme ne pouvoit plus ſouffrir les ſoins, les inquietudes, & les incertitudes de la guerre, & il vouloit finir à quelque prix que ce fuſt. 'On pretend qu'il craignoit que les deux armées & les Generaux ne s'accordaſſent à faire un nouvel Empereur digne de l'eſtre, ou à en demander un au Senat. Mais Tacite ſoutient que les hommes eſtoient alors trop méchans pour croire qu'ils aient ſeulement penſé à une choſe ſi utile; & Dieu trop irrité pour faire ſitoſt finir la guerre.

c. 31-32 [Plut p 1520.

Tac. c 33 [Plut. p. 1520. 1521] Suet. v. Oth. c. 9. p. 697.

Plut. p. 1521] Tac. c. 37. 38.

'Cette reſolution que prit Othon de precipiter les affaires, fut le premier pas de ſa ruine. Le ſecond fut que ſuivant le ſentiment de Titien & de Proculus, auquel les autres n'oſerent s'oppoſer, il ſe retira" à Berſello, [ où le Lenza qui ſepare les Duchez de Parme & de Rhege, 'tombe dans le Po, ] pour n'eſtre point expoſé aux dangers de la bataille. Il y fut ſuivi de beaucoup de troupes à pié & à cheval, & laiſſa le reſte de l'armée affoibli en nombre & en courage, ſans obeïſſance & ſans diſcipline; parceque les ſoldats ne ſe vouloient ſoumettre qu'à Othon, comme luy ne ſe vouloit fier qu'à eux. 'Suetone & Marius demeurerent, mais ſans autorité & ſans credit ſur les troupes, conſiderez [ au plus] comme amis & conſeillers de Titien & de Proculus, à qui Othon avoit laiſſé toute l'autorité. Et meſme Titien n'en avoit que l'honneur & l'apparence.

Tac. c. 33. 4

*Brixellum.*

c. 33. 39 [Plut. p. 1519. 1520.

'Cecina & Valens qui ſavoient tout ce qui ſe paſſoit, n'attendoient que le moment de profiter de la folie de leurs adverſaires; & ils eurent bientoſt un petit avantage dans une iſle du Po ſur les gladiateurs d'Othon; ce qui fit qu'Othon en oſta la conduite à Martius Macer, & la donna à Flavius Sabinus l'un de ceux qui eſtoient deſignez Conſuls.

Tac. c. 34-36] Plut. p. 1522.

NOTES. 'Les deux armées eſtoient" alors campées ſur le Po, [a] d'où celle

Tac. c. 35 p. 42. [a] c. 23. 39 [Plut. p. 1522.

 L'an de J.C. 69.

d'Othon alla ſe poſter [1] à plus d'une lieue * de Bedriac, petite ville entre Cremone & Verone, mais plus pres de Cremone. Sanſon la place entre Cremone & Mantoue, environ ¶ à ſept ou huit lieues de l'une & de l'autre, ſur la riviere d'Oglio, à peu pres où eſt aujourd'hui la ville de Canette. Ce lieu fut [cette année] deux fois funeſte aux Romains. [Vitellius y défit Othon, comme nous allons voir,] & y fut enſuite défait par Veſpaſien. [La route de Bedriac eloignoit beaucoup l'armée d'Othon des ennemis: & elle ne la prit apparemment que pour les ſurprendre, en revenant ſur eux lorſqu'ils ne s'y attendroient pas.] 'Elle campa en un lieu où on manquoit d'eau, au milieu de pluſieurs rivieres, dans le printemps: [car c'eſtoit vers le 13 d'avril.] 'Proculus voulut continuer " la marche le lendemain pour aller chercher les ennemis campez à "cinq ou ſix lieues delà, au confluant de l'Adda & du Po: Suetone & Marius trouvoient que c'eſtoit ſe perdre que de mener au combat des troupes fatiguées d'une longue marche. Mais Othon mandoit ſans ceſſe qu'on ſe battiſt.

'Cecina & Valens n'attendoient pas l'armée d'Othon, lorſque leurs coureurs leur vinrent dire qu'elle arrivoit. Ils eurent neanmoins le temps de ranger leurs troupes en un meilleur ordre que n'eſtoient celles d'Othon. Leur cavalerie fut renverſée d'abord, & ils perdirent l'aigle d'une legion. Mais enfin ils remporterent une victoire toute entiere. Les Generaux d'Othon fuirent l'un d'un coſté, l'autre de l'autre; Suetone & Proculus eviterent le camp où Annius Gallus eſtoit demeuré avec quelques troupes: Titien & Marius n'y rentrerent que la nuit. Quelques uns des ſoldats s'y retirerent, les autres marcherent juſqu'à Bedriac; & dans un ſi long chemin, beaucoup furent tuez en fuyant. 'On marque que dans cette bataille il y eut quarante mille hommes de tuez de part & d'autres.

'Les victorieux pourſuivirent ceux d'Othon juſqu'à cinq milles de Bedriac, [& à un mille du camp,] qu'ils n'oſerent pas encore attaquer pour ce jour là. Les Pretoriens qui y eſtoient, témoignoient une grande reſolution de ſe bien défendre. Mais des le lendemain les ſoldats, les officiers, & Titien meſme, conclurent à deputer à Cecina & à Valens pour "ſe rendre à eux avant qu'ils les priſſent de force, comme Plutarque le raporte plus amplement. Ainſi les victorieux furent receus dans le camp, y firent preſter le ſerment au nom de Vitellius; & les uns & les autres ſe

I. *autrement. Bebriac & Bettiac.

¶ 20 milles.

Tac. hi l. 3. c. 16. p. 66.

l. 2. c. 39. p. 43.

c. 4e] Plut. p. 1522.

Nota 6.

16 milles, ou 100 ſtades, qui ne ſont pas 13 milles.

Tac. c. 41-44] Plut. p. 1522-1524] Suet. v. Oth. c. 9. p. 697.

&c.

&c.

Dio, l. 64. p. 732. a.

Tac. c. 45] Plut. p. 1524. 1525.

&c.

1. Tacite dit à quatre milles, & Plutarque à cinquante ſtades, qui ſont plus de ſix milles; ce qui eſt contraire à la ſuite.

reconnoiſſant alors pour freres & pour amis, meſlerent enſemble leur joie & leurs larmes, en deteſtant les maux des guerres civiles.

## ARTICLE VIII.

### *Othon ſe tue.*

'OTHON attendoit à Berſello la nouvelle de la défaite des ennemis, lorſqu'il apprit celle des ſiens. Comme on ne la pouvoit encore croire; un ſoldat qui aſſuroit eſtre revenu du combat, ſe tua à ſes piez, pour montrer que ce qu'il diſoit eſtoit veritable, & que ce n'eſtoit point faute de cœur que luy & les autres avoient fui. C'eſt ce que Suetone l'hiſtorien aſſure avoir appris de ſon pere Suetonius Lenis, qui ſervoit dans cette guerre en qualité de Tribun d'une legion. Plut. p. 1525 | Suet. v. Oth. c. 10. p. 693. D 0, l. 64. p. 732. b. c.

'La bataille de Bedriac ne ruinoit nullement les affaires d'Othon. Il avoit encore avec luy de bonnes troupes, & tres affectionnées à ſon ſervice; il en avoit d'autres à Bedriac & à Plaiſance; & il avoit nouvelle que les trois legions de Meſie eſtoient arrivées à Aquilée. 'Mais ſoit qu'il euſt naturellement horreur des guerres civiles, comme quelques uns l'aſſurent,[a] ſoit qu'il n'euſt pas le genie aſſez fort pour ſoutenir une longue guerre,[b] ſoit qu'il craigniſt de perdre toute ſa famille s'il eſtoit vaincu aprés avoir irrité Vitellius par une longue reſiſtance,[c] ſoit qu'il ſe flataſt d'acquerir de la gloire par une reſolution genereuſe,[d] ſoit qu'effectivement il euſt honte d'acheter la vie & l'Empire par le ſang & la mort de ceux qui luy témoignoient tant d'affection; quelque raiſon qu'il euſt, des qu'il eut ſceu la défaite de ſon armée, il témoigna qu'il eſtoit reſolu de mourir, & tout ce qu'on luy put dire pour l'en detourner, ne le flechit point. Tac. c. 46-49. 87 | Dio, l. 64. p. 732 | Plut. p. 1526. Suet. c. 9. Dio, l. 64. p. 732. d | val. p. 697 | Suet. c. 10. a Plut. p. 1521. b Tac. c. 48. p. 46. c Tac. c. 47 | Plut. p. 1526. d Dio, l. 64. p. 732. 733 | Tac. c. 47 | Plut p. 1526. 1527 Suet. c. 9.

'Il paſſa le reſte du jour, [qui eſtoit apparemment celui meſme de la bataille,] à diſtribuer de l'argent à ſes domeſtiques & à ſes amis, à écrire à ſa ſœur, & à Meſſaline veuve de Neron qu'il avoit reſolu d'epouſer, à donner divers ordres, particulierement pour &c. faire retirer [f] en ſureté les perſonnes de qualité qui eſtoient auprés de luy. Il conſola ſon neveu Salvius Cocceianus, qu'il exhorta à ne pas oublier qu'il avoit eu un oncle Ceſar, & à ne s'en pas trop ſouvenir. Il brula ce qu'on luy avoit mandé contre Vitellius, depeur que cela ne fiſt tort à ceux qui l'avoient écrit. Il fit tout cela avec beaucoup de preſence & de liberté d'eſprit. On dit meſme qu'il dormit la nuit; & le lendemain au matin, Tac. c. 48. 49 | Plut. p. 1527. 1528 | Suet. c. 10. 11.

aprés s'eſtre informé ſi les Senateurs qui l'avoient ſuivi eſtoient en ſureté, il ſe tua d'un coup de poignard, finiſſant une vie honteuſe par une mort qui a paru glorieuſe aux payens, [mais que la verité condannera toujours, ſans condanner le courage avec lequel il a mepriſe la mort & la douleur, s'il euſt eſté mieux employé.] 69.

D'o. l. 64. p. 721. c Tac. c. 4. | Plut. p. 1128. | Suet. c. 12. p. 701.

'On fit ſes funerailles avec le plus de ſolennité & de promtitude que l'on put, les ſoldats y témoignerent une affection incroyable pour luy, & une extreme douleur de ſa mort. Quelques uns meſmes s'y tuerent de regret, & d'autres les imiterent à Bedriac, à Plaiſance, & en d'autres garniſons. Son ſepulcre ſubſiſta parce qu'il eſtoit ſans magnificence, 'comme celui" d'un ſimple particulier. [a] Plutarque qui l'avoit vu à Berſello, dit qu'il n'y avoit autre choſe que la ſeule inſcription de ſon nom ſans aucune qualité. 'Vitellius conſerva auſſi ſa famille.

Apol. Ty. v. l 5. c. 7. p 210 a. a Plut p. 1129. *Idem.*

Tac. l. 1. c. 75. p. 27. b Tac. l. 2 c. 50 | Plut. c Dio, l. 64. p. 713. c | Plut. p. 1129 | Zon p. 191. f | Euſ. chr. &c. d Theo | l. 3. p. 137. d | Suet. c. 11. p. 699. e Suet. c. 2. p. 688 f Joſ. bel l. 4. c. 33. p. 896. e. g Tac. c. 55 | Petav. ura. p. 114. h Nor. epo. p. 47.

[b] Il mourut dans la 37[e] année de ſon age, [c] & [1] le 90[e] jour de ſon regne ſelon quelques auteurs, [c'eſt à dire le 15 ou le 16 d'avril] [d] Saint Theophile, Suetone, & Eutrope, y ajoutent cinq jours; & Dion dit que c'eſtoit onze jours avant celui de ſa naiſſance, [e] qui eſtoit le 28 du meſme mois; [ce qui revient fort bien à Joſeph,] [f] qui luy donne trois mois & deux jours de regne, [depuis le 15 de janvier juſqu'au 17 d'avril. Il eſt toujours certain qu'il eſt mort le 15 d'avril, ou fort peu aprés:] [g] & on ſavoit ſa mort à Rome des le 19. [h] Le Cardinal Noris la met le 16, au matin. 1.

1. Quelques Grecs mettent ſix mois au lieu de trois. Il faut ſans doute 7. au lieu de 5. comme on l'a marqué dans la chronique d'Euſebe; & S. Jerome met trois mois. Aurele Victor dit 85 jours. Saint Clement d'Alexandrie, cinq mois & un jour.

# L'EMPEREUR VITELLIUS.

## ARTICLE PREMIER.

*Tout l'Empire, & Veſpaſien meſme avec l'Orient, ſe ſoumettent à Vitellius.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

V. Othon §3, 4.

[NOUS ne repetons point ici ce que nous" avons dit dans l'hiſtoire d'Othon, de la maniere dont Vitellius fut elevé à l'Empire le 2 janvier de l'an 69, & comment Cecina & Valens ſes Lieutenans ayant défait l'armée d'Othon pres de Cremone & de Bedriac, Othon ſe tua le lendemain, qui eſtoit apparemment le 15 ou le 16e jour d'avril.] 'Aprés qu'il fut mort, ſes troupes qui eſtoient avec luy à Berſello, ne pouvant encore ſe reſoudre à ſe ſoumettre à Vitellius, voulurent obliger Verginius Rufus ["qui eſtoit alors Conſul,] d'accepter l'Empire [* qu'il avoit déja refuſé tant de fois.] Mais il s'echapa par une porte de derriere. Ainſi les ſoldats s'eſtant ſoumis à Cecina, firent ſerment à Vitellius. Les autres troupes ſe ſoumirent de meſme, & la paix ſe trouva ainſi rétablie; à la reſerve des violences & des pilleries qu'on laiſſoit faire aux ſoldats de Vitellius.

Tac. hiſt. l. 2. c. 59. 51. p. 47. Plut. v. Oth. p. 1029.

V. Othon § 1. * V. Neron § 29.

Tac. c. 56. p. 48.

'Othon avoit amené avec luy beaucoup de Senateurs, qu'il avoit laiſſez à Modene avec quelques ſoldats. Ils ſe trouverent fort embaraſſez lorſqu'ils y apprirent le ſuccés de la bataille de Bedriac. Les ſoldats qui ne le vouloient pas croire, ne demandoient qu'à maltraiter & meſme à maſſacrer ceux qui témoigneroient peu d'affection pour Othon; & les Senateurs craignoient de paſſer pour coupables, s'ils ſe joignoient les derniers au parti de Vitellius, dont le frere eſtoit parmi eux. Ils reſolurent enfin de ſe retirer à Boulogne, [comme pour s'eloigner de la guerre,] dans l'eſperance que les choſes s'éclairciroient cependant: &

Tac. c. 52-54. p. 47. 48.

ils ſceurent en effet bientoſt qu'Othon eſtoit dans la reſolution de mourir. Sur cela ils commencerent à ſe declarer pour Vitellius,& L. Vitellius ſon frere" qui eſtoit avec eux, en recevoit déja les complimens lorſque Cænus affranchi de Neron, pour faire valoir un " brevet qu'il avoit receu d'Othon, vint dire que tout eſtoit changé,& que dans un ſecond combat les troupes de Vitellius avoient eſté taillées en pieces. Les ſoldats le crurent; de ſorte que les Senateurs furent dans une grande inquietude, juſqu'à ce qu'ils receurent une lettre de Valens, qui [les aſſura de la verité,&] leur oſta tout ſujet de craindre. Vitellius fit punir Cænus peu de jours aprés.

V. Othon § 6.

*diploma.*

c. 55[Dio, l. 65. p. 734. a. b] Plutav. vita. p. 114.

'Les jeux de Cerés, qui ſe commençoient à Rome le 12 d'avril, & qui duroient juſques au 19, y continuoient encore lorſqu'on y apprit la mort d'Othon: on ne s'en emut pas, & on continua les injures & les eloges comme auparavant, " tranſpoſant ſeulement les noms d'Othon & de Vitellius. Flavius Sabinus Prefet de Rome fit preſter ſerment au nom de Vitellius par les ſoldats qui y reſtoient,& le Senat luy decerna tous les honneurs que les autres Empereurs avoient jamais eus. On rendit auſſi quelques honneurs à la memoire de Galba. Valens avoit écrit aux Conſuls [L. Verginius Rufus,& Poppæus Vopiſcus, dont le premier eſtoit abſent.] Sa lettre fut lue dans le Senat, & on en eſtima la modeſtie: mais on eſtima encore davantage la modeſtie de Cecina qui n'avoit point du tout écrit, 'parcequ'il n'y avoit plus alors que les Empereurs qui écriviſſent aux magiſtrats & au Senat.

" &c.

Tac. n. 66. p. 48.

c. 57. p. 48.

'Vitellius eſtoit cependant parti [de Cologne] avec toutes ſes troupes, hors ce qu'il en avoit falu laiſſer à Hordeonius Flaccus pour garder les bords du Rhein. Il n'avoit encore fait que peu de journées lorſqu'il apprit ſa victoire,& la mort d'Othon. 'Vers le meſme temps il ſceut encore que Cluvius Rufus gouverneur d'Eſpagne, l'avoit rendu maiſtre des deux Mauritanies, la Tingitane & la Ceſarienne, par la mort de Luceius Albinus, qui d'Intendant de ces provinces ſembloit s'en vouloir faire Roy, & menaçoit meſme l'Eſpagne. [Tout le reſte de l'Empire ſe ſoumit auſſi à Vitellius:] '& quoiqu'on parlaſt déja beaucoup de Veſpaſien, dans les intereſts duquel Mucien gouverneur de Syrie eſtoit entré, ils ne laiſſerent pas l'un & l'autre de luy faire preſter ſerment par leurs legions.

c. 58. 59.

c. 73. 74. p. 52.

## ARTICLE II.

*Vitellius pardonne aux Generaux d'Othon, diſperſe ſes troupes, fait mourir Dolabella, chaſſe les aſtrologues, paſſe les Alpes, vient à Bedriac.*

'VITELLIUS arriva à Lion en un equipage de prince par la magnificence de Junius Blæſus gouverneur du pays, qui ne fit pas bien ſa cour par là. Il y donna à ſon fils le nom de Germanicus, & toutes les marques de la dignité ſouveraine, quoique ce ne fuſt qu'un enfant, 'qui eſtoit preſque muet.[a] On voit deux de ſes enfans dans pluſieurs de ſes medailles : mais on pretend que l'un eſtoit une fille.

Tac. hi. l. 2. c. 59.

*eo ipſo ingratus.*

Suet. v. Vit. c. 6. p. 710.
[a] Bir. p. 104.

'Les Generaux victorieux & vaincus l'attendoient à Lion, Titien frere d'Othon eut auſſitoſt ſa grace, "comme ayant combatu pour un frere, & n'eſtant capable de rien. On ne dit rien de Marius Celſus, ſinon que Vitellius luy conſerva le Conſulat [qu'il devoit exercer au mois de juillet.] Il laiſſa longtemps Suetone & Proculus dans l'inquietude, & dans l'état de criminels : & ils n'obtinrent enfin leur grace qu'en pretendant par un menſonge honteux, [ſurtout à un homme de la reputation de Suetone,] qu'ils avoient fait perdre volontairement la bataille de Bedriac. Vitellius [1] voulut bien les croire perfides, & leur pardonna le crime d'avoir eſté fideles. 'Martius Macer fut privé du Conſulat auquel il eſtoit deſtiné, auſſi bien que Pedanius Coſta, le dernier parcequ'il avoit agi contre Neron: [car on ne dit point qu'Othon luy euſt donné d'emploi.] 'Galerius Trachalus l'orateur d'Othon, fut conſervé par Galeria femme de Vitellius.

Tac. c. 60. p. 49.

*pietate & ignavia.*

1. c. 71. p. 51.

c. 66 [l. 1. c. 90.

'Mais ce prince s'attira l'averſion des armées, en faiſant mourir pluſieurs braves Centeniers. 'Il ſe rendit encore fort odieux par la mort de Dolabella, qui n'avoit point d'autre crime, ſinon qu'ayant eſté relegué à Aquin par Othon, "il eſtoit revenu à Rome lorſqu'il avoit ſceu la mort de ce prince. Mais Vitellius le craignoit, & le haïſſoit. [On fut ſans doute plus ſatisfait] de l'edit qu'il envoya à Rome, pour défendre aux Chevaliers Romains de combattre en gladiateurs, ou contre les beſtes.

l. 2. c. 60. p. 49.

c. 63.

&c.

c. 62.

'Quoiqu'il euſt toujours paru fort attaché aux devins & aux aſtrologues, 'il leur commanda neanmoins à tous d'eſtre hors de l'Italie [b] dans le premier d'octobre, & eux afficherent la nuit un

Zon. p. 192. b.
[b] Tac. c. 62] Dio, l. 65. p. 731. b.
[b] Suet v. Vit. c. 14. p. 722.

1. *credidit de perfidia, & fidem abſolvit.*

billet par lequel ils luy ordonnoient d'eſtre hors du monde * dans le meſme temps : ce qui le piqua de telle ſorte, qu'il les condannoit à la mort ſans les entendre, des qu'ils eſtoient deferez. Cependant il ecoutoit comme des oracles les fauſſes predictions d'une Allemande. * NOTE 1.

Tac. c. 61. p. 49. 'Durant qu'il eſtoit à Lion, "un homme du Bourbonnois nommé Maric trompoit les peuples ſous pretexte de les mettre en liberté, & uſurpoit meſme le titre de dieu. Il eſtoit déja ſuivi de huit mille perſonnes; & pres d'en attirer beaucoup d'autres dans le pays d'Autun, lorſque cette ville le fit attaquer par ſes milices, & quelques cohortes Romaines. Il fut bientoſt defait, pris, & expoſé aux beſtes, qui ne luy firent point de mal, ce qui faiſoit déja croire au peuple qu'il eſtoit invulnerable. Mais enfin "il mourut d'un coup d'épée. *à plebe Boiorum.* *interfectus eſt.*

Suet. v. Vit. c. 9. p. 713. a c. 10. p. 714 [Au ſortir de Lion, ]'Vitellius alla à Vienne, où il rendit publiquement la juſtice; a & continua enſuite ſon chemin vers Rome, receu partout comme en triomphe, & vivant toujours " d'une maniere digne de luy, 'ſans faire garder aucune diſcipline à ceux de ſa ſuite. 'Cette negligence cauſoit de grands deſordres, qui s'augmenterent beaucoup lorſqu'il eut ſceu que les legions de Paleſtine & de Syrie l'avoient reconnu. 'Il envoya Vectius Bolanus gouverner l'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus. 'Cluvius Rufus le vint joindre peu aprés qu'il fut parti de Lion, pour ſe juſtifier des mauvais deſſeins dont Hilaire affranchi de ce prince l'avoit accuſé. Hilaire fut puni, & Cluvius demeura auprés de Vitellius ſans ceſſer de gouverner l'Eſpagne; ce qui étoit preſque ſans exemple. &c.

c. 11 | Tac. c. 68. Tac. c. 73. p. 52. c. 66. p. 50. c. 65.

c. 56. 'Vitellius trouva l'Italie pleine de ſoldats, de ſon armée & de celle d'Othon, repandus partout, & meſlez enſemble, mais qui conſervoient encore la memoire & l'eſprit des diviſions paſſées, ce qui produiſoit ſouvent des querelles & des batteries. 'Il en arriva à Turin & à Pavie, "qui penſerent avoir de grandes ſuites : & Vitellius eut peine à empeſcher que Verginius Rufus n'y fuſt tué. 'Pour remedier à ces maux il envoya la quatorzieme legion en Angleterre, 'la premiere de la marine en Eſpagne, la onzieme & la ſettieme en leurs quartiers ordinaires de la Dalmacie & de la Pannonie; 'la treizieme fut employée à divers ouvrages dans l'Italie. Il ſepara ainſi doucement & ſans bruit ces legions qui avoient ſervi Othon : il diſperſa de meſme les Pretoriens en divers endroits, & peu à peu il leur fit quitter les armes en leur donnant recompenſe : 'ce qui ne les empeſcha pas de demeurer mecontens. &c.

c. 68. p. 51. c. 66. p. 50. c. 67. c. 11. p. 36. c. 67. p. 50. c. 67. 68.

Entre

'Entre les ſiens meſmes il y avoit 18 cohortes Hollandoiſes, fieres, querelleuſes, & fort difficiles à gouverner. [a] C'eſt pourquoi il les renvoya dans la Germanie; & il renvoya de meſme en leur pays un grand nombre d'auxiliaires que les peuples des Gaules luy avoient fournis. Pour diminuer les depenſes, il ordonna qu'on ne feroit point de recrues, & il oſta du ſervice tous ceux qui le demanderent, l. 2. c. 27. 28. p. 40. [a] c. 69. p. 51.

'Eſtant arrivé à Cremone [vers le 25 de may,] il voulut aller voir le lieu où s'eſtoit donné la bataille de Bedriac quarante jours auparavant. Ce champ eſtoit encore tout couvert de corps & de pourriture, d'où ſortoit une étrange puanteur. Cependant il voulut voir, & vit avec joie ce triſte ſpectacle, juſqu'à dire que l'odeur d'un ennemi mort eſtoit agreable, ſurtout celle d'un citoyen, ſans ſonger à l'état où il alloit bientoſt ſe trouver luy meſme. Il ne donna meſme aucun ordre pour faire inhumer tant de citoyens, eſtant tout occupé [de ſa vanité &] de ſes plaiſirs. 'Comme ſi tant de ſang n'euſt pas eſté capable de le ſatisfaire, il ſe divertiſſoit à Cremone & à Boulogne à des ſpectacles de gladiateurs, comme il avoit déja fait à Lion. Il vit à Berſello le tombeau d'Othon, & n'y trouva rien de trop ſuperbe. c. 70 Suet. c. 10. p. 715 Dio, val. p. 698. Dio, val. p. 697 Tac. c. 70 71.

## ARTICLE III.

*Vitellius vient à Rome: fait du bien & du mal; ſes feſtins; ſa cruauté: De ſa mere & de ſa femme.*

'VITELLIUS regla [vers ce temps là] les Conſulats. [b] Il ne changea rien à ceux que nous avons dit avoir eſté deſignez juſques au mois de ſeptembre, [c] ſinon qu'il retrancha peut-eſtre quelque choſe de leur temps. Car il voulut que Valens & Cecina fuſſent Conſuls durant quelques mois de cette année. Onuphre & Goltzius leur donnent les mois de ſeptembre & d'octobre. Pour leur faire place, [d] on oublia que Martius Macer avoit eſté deſigné pour cette année, & on remit le Conſulat de Valerius Marinus à un autre temps. Le premier avoit trop bien ſoutenu le parti d'Othon; & l'autre eſtoit aſſez bon pour ſouffrir l'injure qu'on luy faiſoit. 'Cecina eſtant paſſé depuis dans le parti de Veſpaſien, Roſſius Regulus demanda & receut le Conſulat pour l'unique jour qui luy reſtoit, qui eſtoit le 31 d'octobre. 'Cn. Cæcilius Simplex fut Conſul les deux derniers mois, avec C. Quintius Atticus. [d] Vitellius deſigna auſſi des Conſuls pour les dix années ſuivantes, à quoy Veſpaſien n'eut pas d'égard. Il ſe

V. Othon 51.

*diſſimulatus*

Tac. hi. l. 2. c. 71. p. 51. [b] l. 1. c. 77. p. 27. [c] l. 2. c. 71. l. 3. c. 37. p. 71. l. 2. c. 65. p. 69 Dio, l. 65. p. 741. c. [d] Suet. v. Vit. c. 11. p. 716 Tac. l. 1. h. c. 55 p. 76 l. 4. c. 47. p. 108.

Goltz. p. 48. fit luy meſme declarer Conſul perpetuel, & ce titre ſe lit encore ſur quelques [1] medailles. 1,

Tac. l. 2. c. 90 p. 57. a c. 87. 88. 'Cela ne ſe fit que lorſqu'il fut à Rome, [a] où il arriva enfin, aprés s'eſtre arreſté dans tous les lieux de plaiſance qu'il rencontra. Il eſtoit ſuivi de ſoixante mille hommes en armes, ſans les valets des ſoldats, & les trains, qui faiſoient plus que le double, toutes les perſonnes de qualité ſe haſtant de le venir ſaluer avant qu'il arrivaſt. On peut juger des deſordres que produiſoit cette foule diſciplinée par Vitellius, " en un temps où tous les grains &c. eſtoient meurs: [car il paroiſt qu'il entra à Rome au mois de juillet.] 'Tacite décrit cette entrée. Il la vouloit faire en habit de guerre, comme dans une ville conquiſe; & Suetone dit qu'il le fit: mais Tacite aſſure que ſes amis l'en detournerent. 'Il trouva [Sextilia] ſa mere au Capitole, & luy donna le nom d'Auguſte, qu'il accepta enfin luy meſme. 'Il prit le pontificat le 18 de juillet, qui eſtoit un jour eſtimé funeſte pour les Romains. Mais ni luy ni ſes officiers ne le ſavoient pas.

e. 85 | Suet. c. 11. p. 715. Tac. c. 90. p. 56. e. 91 | Suet. c. 11.

Tac. c. 93. p. 57. 'Il leva de nouvelles cohortes Pretoriennes: il en augmenta le nombre juſques à ſeize, & celles de la ville à quatre, toutes de mille hommes chacune, & d'hommes choiſis. [b] Il fit Prefets du Pretoire P. Sabinus, & Julius Priſcus. [c] On peut voir dans Tacite quelques autres circonſtances de ce qui ſe paſſoit alors à Rome, particulierement ce qui regarde Cecina & Valens, qui pouvoient tout, ſinon qu'ils ne ſe pouvoient accorder. 'Aſiatique affranchi de Vitellius, & les plus vils d'entre les comediens, avoient encore une grande part dans la conduite des affaires. 'Le petit peuple ſe rejouit de voir rendre de grands honneurs à la memoire de Neron, & tous les autres s'en attriſterent.

l. 3. c. 65. p. 76. b l. 2. c. 92. p. 57. c c. 50. 55. Suet. c. 12. p. 715. e. 11 | Tac. c. 95.

Zon. p. 192. d. e. 'On remarque comme une choſe ſinguliere, que Vitellius laiſſa courir les monnoies de Neron, de Galba, & d'Othon meſme, quoique leur image y fuſt gravée. Il laiſſa tout le monde jouir de ce que ces princes leur avoient donné, ſans les en inquieter. Il n'exigea point non plus ce qui eſtoit dû des impoſitions paſſées, & ne confiſqua les biens de perſonne. 'S'il fit mourir quelques uns de ceux qui avoient ſervi Othon, il laiſſa leurs biens à leurs proches, & voulut que les teſtamens de ceux qui eſtoient morts en combattant contre luy, fuſſent executez. 'Il rendit auſſi aux parens de ceux que les autres Princes avoient fait mourir, tout

d Tac. hi. l. 2. c. 62. p. 49. Zon p. 192. c.

1. Je ne ſçay ſi elles ſont bien aſſurées; car elles ne lui donnent ni le nom de Germanicus comme toutes les autres, ni la qualité d'Auguſte, comme toutes les dernieres.

ce qui ſe trouva de leurs biens dans la poſſeſſion du domaine. [Ainſi c'eſt ſans fondement que l'epitome d'Aurele Victor le veut faire paſſer pour avare.]

'Mais tout le reſte n'eſtoit que des acceſſoires. Vitellius croyoit eſtre Empereur pour manger; [a] & ſa grande occupation eſtoit de dejeûner, diſner, & ſouper, & quelquefois d'y ajouter une collation; de vomir entre chaque repas pour ſe preparer au ſuivant, & de faire tout le reſte à proportion. [Jamais on ne vit mieux] [b] ce que c'eſt qu'un homme, qui au lieu de s'elever à l'état des Anges pour lequel Dieu nous a créez, tombe pour la punition de ſes pechez dans celui des beſtes, [& ne ſe ſert du peu de raiſon qui luy reſte, que pour rafiner ſur leurs plaiſirs.] 'On marque des ſommes immenſes qu'il depenſa en peu de mois pour ſa table. [c] Et cependant ce n'eſtoit pas qu'il fuſt delicat: car il ſe rempliſſoit auſſi bien des viandes les plus groſſieres, que des autres. [d] Souvent meſme c'eſtoit aux depens de ceux qui eſtoient oüi qui vouloient eſtre dans ſes bonnes graces: & beaucoup en furent ruinez, quoique perſonne ne s'engageaſt à le nourrir tout un jour. 'On remarque ſurtout le feſtin que luy fit Lucius ſon frere, où on dit qu'il y avoit ſans le reſte, deux mille poiſſons tous exquis, & ſept mille oiſeaux. Neanmoins Vitellius meſme depenſa encore plus en un ſeul baſſin de foies, de cervelles, de langues, de laites de toutes ſortes de poiſſons & d'oiſeaux de prix. 'Joſeph ne craint point de dire que s'il euſt regné davantage, toutes les richeſſes de l'Empire n'euſſent pas ſuffi pour fournir ſa table.

'Il n'eſtimoit & ne louoit que les actions de Neron; & il les imitoit auſſi beaucoup: [e] Il ne trouvoit pas neanmoins qu'il euſt eſté logé & meublé aſſez magnifiquement dans ſon palais d'or. 'Il avoit quelque choſe de populaire, [f] mais qui paroiſſoit plutoſt venir de baſſeſſe que de bonté. [g] Il n'eſtoit nullement avare de ſon naturel: mais il falloit des ſommes infinies pour ſes feſtins. [h] Il eſtoit timide & ſoupçonneux. [i] Il ſe gagnoit par de baſſes flateries, & s'offenſoit quelquefois de fort peu de choſe.

[La viſite qu'il fit du champ de Bedriac, marque un eſprit cruel & ſanguinaire.] 'Et il le fit paroiſtre en pluſieurs occaſions, que Suetone a ramaſſées. [k] Le malheur de Junius Blæſus accablé par une horrible calomnie, fut d'autant plus odieux qu'il le voulut voir, [l] pour ſatisfaire, diſoit il, ſes yeux par la mort de ſon ennemi. 'On crut qu'il avoit fait mourir Petronien ſon fils aiſné, pretendant qu'il l'avoit voulu empoiſonner: mais il ſemble que ce fuſt auſſi pour jouir des biens qu'il tenoit.

*ſe paviſſe oculos.*

[a] Tac. l. 2. c. 62. p. 49. *a* Suet. v. Vit. c. 13. p. 717 | Dio, p. 734. 735 | val. p. 658 | Tac. c. 62. 95. p. 49. 68. *b* Aug. civ D. l. 12. c. 21. p. 144. 2. c.

Tac. l. 2. c. 95 p. 58 | Dio, l. 65. p. 735. a. *c* Suet. c. 13. p. 720. 721. *d* Dio, val. p. 658.

Suet. c. 13. p. 718. 72. | Eutrop.

Joſ. bel l. 4. c. 42. p. 962. f.

Dio, l. 65. p. 735. e | Tac. l. 2. c. 71. p. 55. *e* Dio, p. 735 c. p. 736. a | val. p. 701. *f* Tac. l. 2 c. 90. 91. p. 57. *g* c. 52. p. 49. *h* c. 68. p. 51. *i* c. 52. p 57.

Suet. v. Vit. c. 14. p. 721. 722. *k* Tac. hi. l. 3. c. 36. 69. p. 72.

Suet. c. 6. p. 710.

c. 14. p. 722. 723. 'On l'accuſe meſme * d'avoir fait mourir ſa mere de faim, ſur une vaine prediction qu'il regneroit tres longtemps, s'il la ſurvivoit. D'autres diſent qu'elle s'empoiſonna volontairement avec ſa permiſſion, ne pouvant voir ſans douleur la maniere dont il ſe conduiſoit, & prevoyant déja les maux dont il alloit eſtre accablé. Tac. hi l. 3. c. 67. p. 79. a c. 67 [l. 2. c. 64] Suet. c 3. p. 707. 708. 'Car elle ne mourut que peu de jours avant luy, [a] & 'elle avoit beaucoup d'honneur & de probité. Elle pleura ſon fils comme perdu lorſqu'elle le vit General d'armée & Empereur. Quand il luy écrivit d'abord avec ſon nouveau nom de Germanicus, elle s'en moqua, & dit que ce n'eſtoit pas le nom de ſon fils. Enfin elle ne s'eleva ni de ſa fortune, ni des flateries de la Cour: Elle ne ſe rejouit point d'avoir un fils Empereur: & de tout ce qui arriva à ſa maiſon, elle n'en ſentit que les diſgraces. Elle s'appelloit Sextilia, & eſtoit d'une naiſſance conſiderable.

* &c.

*pari probitate, antiquis moris.*

Suet. c. 7 p. 710. Tac. l. 2 c. 64 p. 56. 'Galeria Fundana ſeconde femme de Vitellius, dont le pere avoit eſté Preteur, 'ſuivoit l'exemple & la probité de ſa belle-mere, & conſerva, dit Tacite, beaucoup de moderation dans l'elevation de ſon mari. [Ainſi je ne ſçay ſi Dion ne ſe trompe point,] lorſqu'il écrit qu'elle ſe moquoit de tout ce qu'elle trouvoit dans le palais, comme s'il n'y euſt eu rien d'aſſez magnifique. Dio. l. 65. p. 735. c [val. p. 98. Tac. l. 2. c. 64. p. 56. 'Elle ne ſe ſervoit de ſon credit contre perſonne, [& on ne lit point] [b] qu'elle l'ait employé que pour ſauver Galerius Trachalus, [qui pouvoit eſtre ſon parent.] [c] Triaria femme de Lucius Vitellius eſtoit d'une humeur toute oppoſée, tres fiere, & cruelle juſqu'à pourſuivre la mort des innocens.

b c. 60 p. 49. c c. 63. 65.

## ARTICLE IV.

### *Veſpaſien ſe reſout à prendre l'Empire.*

[IL ne nous reſte plus qu'à parler de la fin de Vitellius, qui nous oblige de raporter comment Veſpaſien fut elevé à l'Empire. Nous reſervons à l'hiſtoire de Veſpaſien meſme à dire qui il eſtoit. Il ſuffit maintenant de ſavoir que] 'Neron l'avoit "envoyé en Judée [à la fin de l'an 66,] pour y ſubjuguer les Juifs, & luy avoit donné pour cela trois legions, 'avec pluſieurs autres troupes. [d] Il avoit conquis tout le pays en deux campagnes, hors la ville de Jeruſalem: [& tant dans cette guerre, que dans les autres occaſions qu'il avoit eues de paroiſtre, il avoit acquis la reputation de grand capitaine.

Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 7. l. 2. c. 4. p. 35. d p. 34 [l. 5 c. 10. p. 118.

V. les Juifs § 46.

'Perſonne neanmoins ne ſongeoit alors qu'il duſt jamais eſtre

I'. 1. c. 10. p. 8] Suet. l. 8. c. 4. p. 735.

Empereur, à cauſe de ſa naiſſance peu illuſtre: ' & meſme beaucoup ne le ſouhaitoient pas, parcequ'on parloit diverſement de ſon eſprit; & on ne l'a eſtimé ce qu'il eſtoit que depuis qu'il fut Empereur. [Il y pouvoit ſonger luy meſme à cauſe de divers preſages qu'on pretend qu'il en avoit eus. Mais il n'en parut rien juſqu'à la mort de Galba.] 'Il avoit meſme envoyé Tite ſon fils aiſné à ce prince; & le peuple croyoit que Galba l'avoit mandé pour l'adopter. "Tite ayant appris à Corinthe que Galba eſtoit mort, & que deux monſtres, comme Othon & Vitellius, diſputoient l'Empire, il s'en retourna trouver ſon pere; & on pretend qu'en paſſant à Paphos, " il s'y chargea de grandes eſperances, [mais bien vaines, ſi elles n'euſſent pas eu d'autres fondemens] que les imaginations d'un preſtre de Venus. 'En arrivant auprés de ſon pere, il trouva que l'Orient avoit déja fait ſerment à Othon: & neanmoins ſelon Tacite, Veſpaſien faiſoit ſa ligue des ce temps là, & ſe preparoit à ſe rendre maiſtre de l'Empire.

Tac. l. 1. c. 50. p. 20.
l. 2. c. 1 p. 33. 34.
V. Othon §. 2. &c.
c. 2. 3. 4.

'Licinius [1] Mucianus gouvernoit alors la Syrie avec quatre legions. C'eſtoit un homme qui" avoit de grandes qualitez bonnes & mauvaiſes, plus propre à donner l'Empire à un autre qu'à le poſſeder luy meſme. 'La jalouſie ordinaire entre deux voiſins le rendit d'abord ennemi de Veſpaſien: la mort de Neron [ & les troubles du temps ] les firent réunir pour leur commune ſureté. Ils commencerent à gagner inſenſiblement les officiers & les ſoldats; '& ceux-ci ſe porterent bientoſt à vouloir auſſi donner à leur tour un maiſtre à l'Empire. 'Cependant les chefs aimerent mieux attendre quel ſuccés auroit la guerre d'Othon & de Vitellius. Et meſme aprés qu'Othon fut mort, ils firent encore faire ſerment à Vitellius, quoique les ſoldats témoignaſſent ne le faire qu'à regret. 'Mais Veſpaſien avoit encore peine à s'engager dans cette entrepriſe, dont il voyoit d'autant plus la difficulté, qu'il avoit plus d'experience, [a] & que naturellement il n'eſtoit pas temeraire à ſe precipiter dans les dangers.

c. 5. p. 35. [l. 1. c. 10. p. 7.
l. 2 c. 5. p. 35.
c. 6.
c. 7.
c. 74. 75. [Joſ. bel. l. 4. c. 36. p. 899. a. c.
a Dio, val. p. 701.

'Il ceda enfin aux raiſons de Mucien, qui aprés divers entretiens ſecrets, luy repreſenta en preſence de leurs amis, qu'il eſtoit en état de s'aſſurer de l'Empire, s'il le vouloit; mais qu'il le falloit neceſſairement tenter, puiſqu'on ſavoit qu'il en avoit deliberé, & qu'on l'en jugeoit digne. 'Tibere Alexandre Prefet d'Egypte, 'qui avoit ſous luy deux legions, [b] eſtoit entré dans ſes intereſts. [c] On ne doutoit pas que tout ce qu'il y avoit de milices ſur les frontieres de l'Armenie, dans le Pont, & la Cappadoce,

Tac. hiſt. l. 2. c. 76. 77. p. 53.
l. 1. c. 11. p. 8.
l. 2. c. 6. p. 35.
b c. 74. p. 52.
c c. 6. p. 35.

1. Onuphre dans ſes faſtes l'appelle M. Licinius Craſſus Mucianus.

c. 74. p. 52. & toutes les provinces de l'Aſie ne ſuiviſſent ſans difficulté. 'On s'aſſuroit de la troiſieme legion qui eſtoit paſſée de Syrie en Meſie, & on eſperoit que toutes les autres troupes de l'Illyrie, irritées de l'inſolence des ſoldats de la Germanie, ſe ſouleveroient auſſi contre Vitellius. 'Suetone dit meſme que les legions de la Meſie qui marchoient au ſecours d'Othon, ayant eſté arreſtées à Aquilée par la nouvelle de ſa mort, y avoient d'abord proclamé Veſpaſien Auguſte. Cela avoit eſté étouffé auſſitoſt par les officiers: mais le brüit n'avoit pas laiſſé de s'en repandre juſqu'en Orient, & d'y faire connoiſtre juſqu'où alloit la reputation & l'eſtime de ce General.

Suet. l. 8. c. 6. 739.

## ARTICLE V.

### *Veſpaſien eſt declaré Empereur, & reconnu par tout l'Orient.*

Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53. 'L'AFFAIRE eſtant donc reſolue, Mucien & Veſpaſien ſe ſeparerent pour s'en retourner, le premier à Antioche, l'autre à Ceſarée qui eſtoit ſa reſidence ordinaire: '& celui-ci ayant raſſemblé ſes forces, ſe mit en campagne le 5 de juin pour faire quelques courſes ſur les Juifs, [durant que tout ſe preparoit pour ſe declarer.]

Joſ. bel. l. 4. c. 53. p. 896. c.

Tac. c. 79. & Suet. l. 8. c. 6. p. 740. 'Tibere Alexandre prevint tous les autres, " & le premier jour de juillet il fit preſter le ſerment à ſes troupes au nom de Veſpaſien dans Alexandrie: de ſorte que ce jour là fut conté depuis comme le commencement de ſon regne, quoiqu'il n'ait proprement commencé que [1] le 3 du meſme mois auquel il fut proclamé Auguſte par l'armée de la Judée [2] où il eſtoit. 'Il fit encore d'abord quelque difficulté, ſelon Joſeph: " mais il ſe laiſſa bientoſt vaincre, '& promit aux ſoldats une ſomme d'argent, qui ne paſſoit point ce que [Claude & Neron] avoient donné. 'Ainſi en un an & [environ] 22 jours, qui ſe paſſerent depuis la mort de Neron juſquau commencement de Veſpaſien, [on vit cinq Empereurs differens, tous ennemis l'un de l'autre.]

NOTE 2.

1.

Joſ. bel. l. 4. c. 36. p. 899. c. f. 2.

&c.

Tac. c. 82. p. 55.

Dio, l. 66. p. 753. c.

Tac. hi. l. 2. c. 80. p. 54. 'Mucien qui n'attendoit que la nouvelle de ſa declaration, le reconnut auſſitoſt avec ſes legions: & avant le 15 de juillet, Antioche & toute la Syrie luy obeiſſoit avec joie, 'touchée particulierement de ce que Mucien aſſuroit que Vitellius vouloit en-

c. 80 Suet. l. 8. c. 6. 740.

1. Suetone dit l'onzieme, *V. idus*, pour *V. nonas*. C'eſt apparemment une faute de copiſte.

Joſ. bel. l. 4. c. 36. p. 898. d. e. & c. 37. p. 896 c. 2. 'Joſeph ſemble dire que cela ſe fit à Ceſarée. 'Mais ce que cet auteur meſme dit que Veſpaſien ſe aprés le 5 juin qu'il en partit, permet-il de croire qu'il y fuſt déja retourné?

voyer dans cette province les legions qui l'avoient fait Empereur, pour eſtre plus commodément, & tranſporter ſur les bords du Rhein celles de Syrie aimées dans le pays, & dont la pluſpart des ſoldats y avoient pris alliance. 'On publioit encore une lettre [ſuppoſee] d'Othon, qui, preſt de mourir, conjuroit Veſpaſien de venger ſon ſang, & de ne pas abandonner la Republique. 'Soeme Roy d'Edeſſe, Antiochus de la Comagene, & Agrippa de l'Iturée qui eſtoit revenu de Rome en diligence ſur l'avis que les ſiens luy avoient donné ſecrettement de ce qui ſe paſſoit, embraſſerent tous le parti de Veſpaſien. 'Toutes les provinces de l'Orient, juſqu'à l'Aſie & à l'Acaïe meſme, lui jurerent auſſi obeïſſance.

Suet. p. 748. Tac. c. 81. Joſ. bel. l. 7. c. 28. p. 984. a. Tac. c. 81-83.

'Le premier ſoin de Veſpaſien, [qui ne ſavoit pas encore ce qui s'eſtoit paſſé en Egypte,] fut de s'aſſurer de ce pays. [a] C'eſt pourquoi il manda à Tibere Alexandre que ſon armée l'avoit contraint de ſe charger de la conduite de l'Empire; & qu'il le prioit de le vouloir aider en cela. 'Il ſongeoit deſlors à aller bientoſt luy meſme en Egypte, [comme nous verrons qu'il fit.]

Joſ. bel. l. 4. c. 37. p. 899. g. a p. 900. e. f.

&c. 'Il tint enſuite une grande aſſemblée à Beryte, où Mucien ſe trouva avec un grand nombre d'autres. [b] La principale reſolution qui s'y prit, fut que Mucien meneroit les troupes en Italie contre Vitellius, que Tite continueroit la guerre contre les Juifs, & que Veſpaſien demeureroit en Egypte, pour être entierement maiſtre de cette province, 'par laquelle il pouvoit affamer Rome, & où il avoit une retraite aſſurée en cas qu'il arrivaſt quelque malheur.

g] Tac. hi. l. 2. c. 81 p. 54. b Joſ. bel. l. 4. c. 40. p. 901. e] Tac. c. 82. p. 55. Joſ bel. c. 37. p. 899. 900.

'On ſongea à faire des levées, & à trouver de l'argent, quelquefois par des voies peu legitimes, mais que l'ambition rendoit neceſſaires. Pour s'aſſurer de la paix du coſté de l'Orient, on deputa aux Rois des Parthes & d'Armenie, [Vologeſe & Tiridate ſon frere.] 'Vologeſe offrit par ſes ambaſſadeurs quarante mille archers à cheval. [c] On envoya & on écrivit auſſi à toutes les provinces de l'Occident: on offrit aux Pretoriens deſarmez par Vitellius, de les rétablir: [& tout cela eut ſon effet.] [d] Car les Pretoriens ſervirent tres bien; '& la pluſpart des provinces furent au moins ebranlées. 'Mucien ſe mit bientoſt en marche avec des forces mediocres, mais que la renommée & le nom de Veſpaſien augmentoit beaucoup. 'Il ne voulut pas s'expoſer à la mer, depeur que l'hiver [ne le ſurpriſt avant qu'il euſt aſſemblé des vaiſſeaux, & qu'il euſt pu deſcendre en Italie.] Ainſi il prit ſon chemin par la Cappadoce & la Phrygie, [pour paſſer à Byzance,] où les vaiſſeaux du Pont avoient ordre de ſe rendre pour cela. Il avoit encore le deſſein de s'en ſervir, tant pour paſſer de Duras à Brinde, s'il ne vouloit pas

l. 4. c. 51. p. 101. Suet. l. 8. c. 6. p. 740. c Tac. l. 2 c. 82. p. 55. d c. 67. p. 50. c. 86. 97 58. c. 82. 83. p. 55. Joſ. bel. c. 40. p. 901. e. Tac c. 83. p. 55.

traverſer toute l'Illyrie, que pour tenir la mer audeſſus & audeſſous de l'Italie, menacer Vitellius de deux coſtez, & mettre la Grece à couvert.

## ARTICLE VI.

*Les legions d'Illyrie conduite par Primus, entrent en Italie pour Veſpaſien: Cecina envoyé par Vitellius, l'abandonne, & eſt mis en priſon par ſes ſoldats.*

Tac. hi. l. 2. c. 85. 86. Suet. l. 8. c. 6. p. 739.

[DIEU] finit cette guerre bien plutoſt qu'on ne penſoit, par le moyen des legions de l'Illyrie. La troiſieme legion qui avoit connu Veſpaſien eſtant en Syrie, ſe declara pour luy la premiere dans la Meſie, & entraina les deux autres de la meſme province, qui aimoient encore Othon, & avoient offenſé Vitellius. Deux autres qui eſtoient dans la Pannonie les ſuivirent, & les troupes de la Dalmacie bientoſt aprés. M. Aponius Saturninus, T. Ampius Flavianus, & Pompeius Silvanus, étoient gouverneurs de ces trois provinces [de l'Illyrie;] & comme ils eſtoient vieux & riches (au moins les deux derniers,) ils prirent d'abord peu de part dans ce ſoulevement. [a] Mais les ſoldats eſtoient aſſez animez par Antonius Primus Colonel d'une des legions de la Pannonie, & par Cornelius Fuſcus Intendant de ces quartiers là. Celui-ci eſtoit un homme "de qualité, qui ne ſe mettoit en peine de rien pourvu qu'il agiſt, qu'il brouillaſt, qu'il remuaſt quelque grand deſſein. Primus eſtoit de Toulouſe, où on lui avoit donné dans ſon enfance le nom de Becco [ou plutoſt Beccoc,] qui ſignifioit deſlors *bec de coc*. Il avoit eſté chaſſé du Senat en l'an 61, pour avoir fait une fauſſeté. Galba l'avoit rétabli [dans la foule des autres condannez par Neron.] C'eſtoit d'ailleurs un homme d'intrigue & d'execution, hardi de la langue & de la main, "propre à décrier qui il vouloit, * toujours le premier dans les diſputes & les ſeditions, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand ſervice dans la guerre. Et ce fut luy "qui fit tout dans celle-ci. Il avoit une eloquence propre à toucher un peuple] & des ſoldats. Ce fut par ces qualitez] qu'il ſe fit luy meſme General d'armée, ſans en avoir receu aucun pouvoir ni de Veſpaſien, ni de perſonne.

Tac. c. 86. l. 3. c. 4. p. 62.

[a] l. 2. c. 86. p. 55. 56.

&c.

Suet. v. Vit. c. 18. p. 726.

Tac. an. 14. c. 40. p. 233. hi. l. 2. c. 86. p. 55.

*ferendis in alios invidiæ artifex.*

* *potens*

*grande momentum.*

l. 2. c. 10. p. 64. Dio, l. 65. p. 737. a.

Tac. hi. l. 2. c. 9. p. 58.

'Il paroiſt que Vitellius apprit la revolte de la troiſieme legion pour Veſpaſien, avant que de ſavoir celle de Veſpaſien [1] meſme,

1. Ainſi il eſt difficile de croire que les legions de la Meſie & de la Pannonie ne ſe ſoient revoltées qu'au mois d'aouſt; comme le dit Suetone, *v. Vit. c. 15 p. 723.*

partie

partie par ſa negligence, partie parcequ'il venoit peu de monde de l'Orient à cauſe des vents [de nord appellez] Eteſiens, qui commencent, ſelon Pline, vers le 20 de juillet, & ſoufflent durant 40 jours, precedez de douze jours par d'autres vents qui viennent auſſi du nord. Pl. l. 2. c. 47. p. 123. c.

'Cette nouvelle fit d'autant plus de bruit dans Rome, que Vitellius donna plus d'ordres pour l'étoufer. 'Il manda neanmoins des troupes de divers endroits, mais ſans les preſſer, pour ne pas avouer ſa crainte, & les Gouverneurs ſe preſſerent encore moins de les envoyer. L'Afrique ſeule témoigna de l'affection pour luy, parcequ'il l'avoit bien gouvernée. 'Mais Valerius Feſtus qui y commandoit les troupes, ſe refroidit bientoſt, & lia des intelligences ſecrettes avec Veſpaſien. Tac. c. 96. p. 58. c. 97. c. 98. p. 59.

'Le deſſein de Veſpaſien & de Mucien, eſtoit que les troupes d'Illyrie s'avançaſſent juſques à Aquilée, ſe ſaiſiſſent des paſſages des Alpes, & attendiſſent enſuite celles qui venoient d'Orient, pour entrer enſemble [l'année ſuivante] dans l'Italie, pendant que Veſpaſien la feroit attaquer par mer, & empeſcheroit qu'on n'y portaſt des vivres d'Egypte. Car on eſperoit que par ce moyen Vitellius ſeroit contraint de ſe ſoumettre, ſans qu'on fuſt obligé d'en venir aux armes. Mais avant que ces ordres fuſſent arrivez, on n'eſtoit plus en état de les ſuivre. 'Les officiers de l'Illyrie s'eſtant aſſemblez à "Pettau [dans la Stirie ſur le Drave,] Antonius Primus fit reſoudre qu'on ſe haſteroit d'entrer au plutoſt dans l'Italie: '& les ſoldats ne demandoient pas mieux que d'en aller promptement piller les richeſſes. [a] Sido "& Italique Rois des Sueves promirent leurs ſecours, & l'amenerent eux meſmes. Les Jazyges peuples Sarmates, mais alliez, s'offrirent tous: on ſe contenta des chefs, moins pour s'en ſervir, que de peur qu'ils ne fiſſent cependant des ravages dans les terres des Romains. On mit des troupes ſur les bords de l'Ins qui coule entre la Norique & la Rhetie, pour s'oppoſer à Porcius Septimus Intendant de la derniere, inebranlable dans la foy qu'il avoit promiſe à Vitellius. l. 3. c. 5. p. 69. c. 14. p. 61. 66. Petrovione. V. Claude § 23. Dio, l. 65. p. 717. b. a Tac. l. 3. c. 7. 21. p. 63. 67.

'Ces ordres eſtant donnez, Primus s'avança juſqu'à Aquilée avec quelques fantaſſins & une partie de la cavalerie. Il y fut reçu avec joie, & de meſme à Padoue, à "Eſte, & en pluſieurs autres lieux de ces quartiers là. Il battit quelque cavalerie campée "à Ferrare, '& les deux legions de la Pannonie l'y eſtant *venu joindre, 'il alla ſe rendre maiſtre de Verone pour en faire le ſiege de la guerre, moins pour l'importance de cette ville alors fort riche, que parcequ'il y coupoit le chemin aux troupes qui euſſent pu venir de la Rhetie & de la Germanie au ſecours de Vitellius. 'Les [anciens] Pretoriens c. 2. Aeſte. *ad Forum Alieni, &c. c. 9. p. 64. c. 5. p. 62. c. 23. 24. p. 67. 68. l. 2. c. 59. p. 90.

caſſez par Vitellius, reprirent les armes ſous Primus, & firent la plus grande force du parti de Veſpaſien.

Suet. v. Vit. c. 15. p. 723. 'Vitellius reveillé par un ſi grand bruit, donne & promet tout, leve de nouvelles troupes, fait marcher celles qui avoient triomphé à Bedriac. 'C'eſtoient les meſmes noms, mais ce n'eſtoient

Tac. hi. l. 2. c. 99. p. 59. plus les meſmes hommes. Les voluptez de l'Italie avoient amolli leurs corps & leurs courages: & eſtant bien moins diſpoſez à la fatigue & au combat, ils l'eſtoient beaucoup plus à la diſſention & à la deſobeïſſance. Comme Valens relevoit alors de maladie, Cecina eut le commandement de l'armée: mais il eſtoit tout different de luy meſme, auſſibien que les autres. On croit qu'ayant moins de credit que Valens auprés de Vitellius, il ſongeoit à changer de parti, & avoit déja traité avec Sabinus frere de Veſpaſien, [qui nonobſtant la guerre demeura toujours Prefet de

a Ioſſ. 3. c. 13. p. 65. Rome.] 'Il donna ordre à toutes les troupes, qui faiſoient au moins huit legions, de ſe rendre partie à Cremone, partie à" Oſtiglia ſur le Po dans l'Etat de Mantoue, [à dix ou douze lieues de Verone.] Il alla cependant à Ravenne pour conferer avec Sextus Lucilius Baſſus General de la flote, qu'un mecontentement injuſte portoit, comme luy, à trahir honteuſement Vitellius. Il paſſa inconnu à Padoue, pour y traiter avec ceux de Veſpaſien.

Hoſtilia.

L 3. c. 6. 22. p. 63. 67. 'Il fit enſuite avancer vers Verone les troupes qu'il trouva à Oſtiglia, & plaça ſon camp en un lieu tres avantageux, ayant derriere luy la riviere de Tartaro. Il avoit là avec luy ſix legions & beaucoup d'autres milices. Ainſi il luy eſtoit aiſé de défaire entierement Primus avec ſes deux legions, & meſme avec la troiſieme qu'Aponius gouverneur de la Meſie y amena dans ce temps là. Mais au lieu de preſſer les ennemis, il perdit le temps à

a 10. p. 64. leur reprocher leur temerité par des lettres aſſez foibles, 'durant

a 12. p. 65. que les deux autres legions" de la Meſie arrivoient à Verone, '& &c.

que Baſſus livroit" ſa flote aux ennemis [vers le 20 d'octobre. C'é- &c.

a 13. 14 Dio, l. 65. p. 737. c. d | Joſ. bel. l. 4. c. 40. p. 901. 902. toit peuteſtre ce que Cecina attendoit:] 'car auſſitoſt, comme ſi tout euſt eſté deſeſperé pour Vitellius, il exhorta ſes ſoldats à ceder, & en porta une partie [1] à faire ſerment à Veſpaſien. Mais les autres ne pouvant ſouffrir une perfidie qui leur eſtoit ſi honteuſe, ou ceux meſmes qui l'avoient faite en rougiſſant de honte, ils chargerent Cecina de chaines, ſans ſe mettre en peine de ce qu'il eſtoit alors Conſul, & s'en allerent à Cremone pour ſe joindre

Tac. l. 3. c 31 p. 70 Dio, l. 65 p. 738. au reſte des troupes qui y eſtoient. 'Il ſemble qu'ils y aient envoyé Cecina d'abord qu'il fut arreſté.

1. Dion, p. 737. d, raporte ceci un peu autrement.

Digitized by Google

## ARTICLE VII.

*Primus gagne deux batailles : Prend & ſaccage Cremone.*

'PRIMUS ne ſongeoit de ſon coſté qu'à en venir promtement à une bataille, tant pour prevenir la jonction des deux armées de Vitellius, " & ne les pas laiſſer revenir de leur deſordre, que depeur qu'avec le temps leurs troupes ne ſe fortifiaſſent davantage. Il partit donc de Verone, & en deux jours vint " camper à Bedriac. Le lendemain, [" qui pouvoit eſtre le 26 d'octobre, ] il s'avança avec quatre mille chevaux " environ à trois lieues de là, où il apprit que les ennemis eſtoient proches. [C'eſtoit leur cavalerie logée d'abord à Cremone ; ] 'car ceux qui avoient campé à Oſtiglia n'y eſtoient pas encore arrivez. Tac. hi. l. 3. c. 15. p. 66. &c. Not. 3. ad eſtavum. c. 21. p. 67.

'Arrius Varus, brave, mais temeraire, les attaqua le premier ſans ordre, & fut battu ; ce qui donna l'epouvente au reſte. [a] Mais Primus ſoutint avec tant de valeur, de conduite, & de preſence d'eſprit, qu'ayant d'abord rallié cent chevaux, & le reſte s'eſtant joint enſuite, il pouſſa les ennemis, les mit en fuite, & les pourſuivit, 'juſques à ce qu'il rencontra deux legions à quatre mille de Cremone. Il chargea encore ces legions avec quelque infanterie qui l'eſtoit venu joindre ; & comme elles eſtoient ſans General, il les rompit, & les contraignit de ſe retirer dans la ville. 'Il eſtoit trop las pour les pourſuivre : mais ſes legions qui avoient eu ordre de marcher des le commencement du combat, eſtant arrivées le ſoir, vouloient à toute force aller des la nuit meſme donner l'aſſaut à Cremone, parcequ'elles eſperoient l'emporter & s'enrichir du pillage. c. 16. p. 66 | Dio. l. 65. p. 738. [a] Tac. hi. l. 3. c. 17. p. 56. c. 18. c. 19. m.

'Il euſt eu peine à les retenir, ſans la nouvelle qu'on apprit, que l'armée qui avoit campé à Oſtiglia, venoit d'arriver, & ſe preparoit à les attaquer. Il ſe rangea auſſitoſt en bataille pour recevoir les ennemis : '& en effet, l'armée de Vitellius au lieu d'attendre au lendemain, comme c'euſt eſté ſon avantage, s'avança juſqu'à luy ſur les neuf heures du ſoir. On en vint auſſitoſt à un combat tel qu'on ſe le peut imaginer au milieu des tenebres de la nuit, où l'on ne pouvoit diſcerner ni ami, ni ennemi. Primus eſtoit " neanmoins fort preſſé, 'juſqu'à ce que la lune s'eſtant levée bien avant dans la nuit, & donnant dans le viſage des ennemis, il ſceut fort bien ſe ſervir de cet avantage. 'Le combat duroit encore lorſque le ſoleil ſe leva : mais Primus ayant alors fait courir le bruit que c. 21. p. 67. &c. c. 22. m. c. 23. 24. p. 68. c. 25. Dio. l. 65. p. 740. b.

Mucien arrivoit, ebranla par là les Vitelliens ; & des qu'il les vit ebranlez, il les pouſſa ſi vigoureuſement par un dernier effort, qu'il les rompit tout à fait, & les contraignit de prendre la fuite.

Tac.c.23|Dio,l. 65.p.739.740. 'On remarque deux choſes extraordinaires dans ce combat, l'une que Primus eſtant fort incommodé par une machine des Vitelliens, deux de ſes ſoldats ſe meſlant parmi les ennemis, en

Tac.c.25. p.69. allerent couper les cordes, & furent auſſitoſt mis en pieces. L'autre, que dans la pourſuite un ſoldat Eſpagnol du coſté de Primus, ayant bleſſé à mort un de ceux qui fuyoient, trouva en voulant le depouiller, que c'eſtoit ſon propre pere nommé Julius Manſuetus, qui avoit encore aſſez de vie pour le reconnoiſtre. Un accident ſi funeſte toucha tout le monde, & fit maudire les guerres civiles ; mais n'empeſcha perſonne de tuer & de depouiller tous

c.51. p.75. ceux qu'ils trouvoient ſous leurs mains, quels qu'ils fuſſent : '& meſme un frere n'eut pas horreur de ſe vanter d'avoir tué ſon frere, & d'en demander recompenſe, que les chefs n'oſerent ni luy accorder, ni luy refuſer, parcequ'ils dependoient de leurs ſoldats. Il falut le louer, & le remettre à une autre fois.

Dio,l.65. p.739. 'Dion marque que le combat ceſſa pluſieurs fois, particulierement [depuis que la lune fut levée,] lorſque quelque nuée venoit à la cacher ; & que dans ces intervalles ils ſe preſentoient à boire & à manger, pour s'entretuer enſuite avec plus de courage, comme ils s'en vantoient eux meſmes. [Cela paroiſt difficile à croire.]

Tac. c.26-29. 'Aprés avoir défait les Vitelliens, il falut prendre le camp qu'ils avoient à Cremone, bien fortifié des la guerre d'Othon. Mais l'eſperance qu'on donna aux victorieux de leur laiſſer le pillage de la ville, leur fit ſurmonter des difficultez inſurmontables. Ain-

c.30.31|Dio,l. 65 p.740.b.c. ſi [en peu d'heures] le camp fut emporté, '& la ville obligée de demander compoſition. On l'accorda aux ſoldats ſans parler de la ville. Ils ſortirent ſans armes, avec Cecina qu'ils avoient enfin dechargé de ſes chaines, reduits à implorer l'interceſſion de ce traiſtre. Il parut avec les marques du Conſulat [qu'il tenoit alors ;]

Tac.c.32.p.70. 'de quoy les victorieux ſe moquerent. Ils luy reprochoient eux meſmes ſa perfidie, & euſſent eſté plus loin ſans Primus, qui le fit

Joſ. bel. l. 4. c. 42 p.902.c. conduire en ſureté à Veſpaſien. 'Il en fut receu mieux que ne meritoit un perfide. [a]Primus envoya depuis en Illyrie les ſoldats

a Tac. c.35. p. 71. vaincus, & les diſperſa en divers endroits, depeur qu'ils ne ſe ralliaſſent, & ne fiſſent quelque deſordre.

c.32-34|Dio,l. 65.p.740.c.d. 'Pour la ville de Cremone, un mot de Primus ayant fait croire aux troupes qui la haïſſoient d'ailleurs, qu'il la leur abandonnoit, quarante mille ſoldats y entrerent lorſqu'on s'y croyoit en paix,

Digitized by Google

avec encore plus de valets & de goujats, la pillerent durant quatre jours avec les desordres qu'on se peut imaginer, la saccagerent, & la consumerent entierement par le feu. 'Les soldats de Vitellius qui avoient tant de sujet d'aimer cette ville, prirent part au pillage, & encore plus que les autres, selon Dion. On assure que dans ce sac, & dans les deux combats qui le precederent, il perit bien cinquante mille hommes. 'Joseph conte plus de trente mille hommes des soldats de Vitellius, & quatre mille cinq-cents de ceux de Vespasien. 'La ville de Cremone fut bientost retablie, & Vespasien y exhorta ceux qui estoient restez des habitans. 'La honte & le crime de l'avoir saccagée, (car c'est ainsi que les payens mesmes en parlent,) tomba toute entiere sur Antonius Primus; 'cette action estant digne du reste de sa vie. [a]Et luy seul avoit quelque autorité dans cette armée. [b]Car Titus Ampius Flavianus, & Aponius Saturninus, gouverneurs de Pannonie & de Mesie, qui s'estoient enfin declarez pour Vespasien, "avoient bientost esté chassez par les soldats avant qu'on partist de Verone. On ne sçait si ce fut par le mouvement de Primus.

Dio, l. 65. p. 740. d.
Joſ. p. 902. c.
Tac. c. 34 p. 71.
c. 32-34.
c. 28 p. 69.
[a] c. 32. p. 70.
[b] c. 10. 11. p. 64. 65.

## ARTICLE VIII.

*Valens General de Vitellius est pris & tué: Vitellius garde l'Apennin & l'abandonne; Primus le passe: La flote de Misene se declare pour Vespasien.*

'VALENS parti de Rome peu de jours aprés Cecina, [c]eust esté en état ou d'arrester la rebellion de ce General, ou d'empescher les mauvais effets qu'elle eut, s'il n'eust esté retardé dans sa marche par ses voluptez. Il estoit encore en Toscane lorsqu'il apprit le combat de Cremone, & sur cela il prit la resolution de s'en aller par mer dans les Gaules, & d'y faire un grand armement qui eust pu faire beaucoup de peine à Vespasien: mais le vent l'ayant obligé de prendre terre à Monaco, Marius Maturus Intendant du pays, & fidele à Vitellius, l'avertit qu'il n'y avoit pas de sureté pour luy d'aller plus avant, parceque Valerius Paulinus Intendant [de la Narbonoise,] s'estoit déclaré pour Vespasien, & avoit fait declarer pour luy la ville de Frejus dont il estoit, avec toute la coste, & tous les pays voisins. Sur cela Valens se remit en mer presque seul, & fut jetté par le vent aux isles d'Hyeres, où il fut pris par quelques barques que Paulin y avoit envoyées. 'On le garda quelque temps pour s'en servir dans le besoin. 'Mais en-

Tac. hi. l. 3. c. 36. p. 71.
[c] c. 40-43. p. 72. 73.
c. 66. p. p. 79.
c. 62. p. 78.

fin on le fit mourir à Urbin vers le milieu de decembre, pour montrer ſa teſte aux Vitelliens, & étoufer le bruit qui couroit qu'il aſſembloit une armée.

c. 36. 37. p. 72. 'Vitellius aprés avoir envoyé Cecina & Valens à la guerre, ne ſongeoit qu'à ſe divertir, lorſqu'il apprit que ſa flote & Cecina avoient pris le parti de Veſpaſien. Il ſe conſola ſur ce que les ſoldats avoient mis Cecina en priſon au lieu de ſuivre ſa perfidie: il le fit depoſer du Conſulat, fit arreſter P. Sabinus Prefet du Pretoire, parcequ'il eſtoit ſon ami, & mit à ſa place Alphenus Varus.

c. 54. p. 76. 77. 'Quand on luy vint dire ce qui eſtoit arrivé à Cremone, il ne le vouſut pas croire, ni ſouffrir que les autres le cruſſent: & cette diſſimulation ſervit non à diminuer ſon mal, mais à en differer les remedes & à le faire croire encore plus grand qu'il n'eſtoit à ceux à qui on en vouloit cacher la verité.

Ibid. 'Un Centenier nommé Julius Agreſtis, obtint de luy la commiſſion d'aller ſur les lieux s'en informer. Il s'adreſſa directement à Primus, & luy dit pourquoy il venoit, & que c'eſtoit de la part de Vitellius. Primus en uſant avec la meſme franchiſe, luy donna de ſes gents pour le mener à Cremone, & luy faire voir tout ce qu'il voudroit. Il revint ainſi à Rome; & comme Vitellius ne le vouloit pas encore croire, il luy dit qu'il trouveroit bien moyen de l'en aſſurer, & au ſortir du palais il ſe tua.

c. 42. p. 72. [Cependant comme Vitellius ne donnoit ordre à rien,] quelques troupes de Veſpaſien conduites par Cornelius Fuſcus, deſcendirent dans la Marche d'Ancone, inveſtirent Rimini, & gagnerent

c. 50. p. 74. bientoſt tout le pays juſques à l'Apennin. 'Primus aprés avoir fait repoſer les ſiennes, renvoya le corps des legions à Verone, paſſa le Po avec le reſte, & s'avança juſqu'à Fano [dans la Marche,] fortifié par une legion de Dalmacie, & ſix mille hommes du même pays.

c. 55. p. 76. 'Enfin Vitellius ſe reveilla, & envoya garder les paſſages de l'Apennin par quatorze mille Pretoriens, la legion de la marine, & quelques autres troupes; ce qui faiſoit un corps aſſez conſiderable pour attaquer meſme les ennemis ſous un autre General. Leur camp eſtoit à [n] Bevagna [ville d'Ombrie, peu eloignée de Foligni, d'Aſſiſe, & de Perouſe.] Pour luy, il demeura à Rome à diſtribuer des charges pour dix ans, à donner tout ce qu'il pouvoit & ne pouvoit pas, à diſſiper & ruiner les revenus publics, pour gagner le peuple & ceux qui ne voyoient pas que toutes ces largeſſes ſeroient caſſées ſi l'Empire ſubſiſtoit. Il fut enſuite à Bevagna, preſſé par les ſoldats, & n'y fit que ſignaler ſa ſtupidité, ſa foibleſſe, & ſon entiere ignorance dans la guerre. On pretend qu'il

[n] Mevania.

c. 56.

devoit aller fondre ſur les ennemis: mais il n'avoit garde d'y penſer. Et les autres ne luy diſoient pas ce qu'ils voyoient, parcequ'il n'aimoit pas qu'on luy diſt la verité quand elle l'incommodoit.

'Il fut bientoſt rappellé de Bevagna par la revolte de la flote de Miſene, qu'un ſeul Centenier caſſé pour ſes fautes, fit tourner du coſté de Veſpaſien; & cette revolte entraina une partie de la Campanie. Claudius Julianus envoyé pour combattre les revoltez, prit leur parti. Sur cela Vitellius ayant retiré ſes troupes de Bevagna, les fit camper à Narni [bien plus prés de Rome,] & en ſepara une partie qu'il donna à ſon frere, pour aller du coſté de la Campanie contre ceux de la flote. Il ſe conſoloit ſur l'affection apparente du Senat, & ſur le zele inconſtant du peuple, qui prenoit les armes pour luy avec ardeur. Il prit alors le nom de Ceſar, ſur une vaine ſuperſtition du peuple, [comme ſi les Ceſars ſeuls euſſent pu eſtre Empereurs.] c. 57. c. 58. p. 76.

'Des que ſes troupes eurent quitté le poſte de Bevagna, les Samnites & pluſieurs autres peuples abandonnerent ſon parti: & Primus uſant de ſon bonheur, ſe haſta de paſſer l'Apennin, pendant qu'il n'y avoit point d'autre obſtacle que les neiges & la rigueur de la ſaiſon, qui luy donna aſſez de peine: [car c'eſtoit au mois de decembre.] 'Il campa à Carſulle[a] [entre Bevagna & Narni,] tant pour y faire repoſer ſes troupes, que pour y attendre celles de Verone, 'que l'on avoit mandées auparavant.[a] Q Petilius Cerealis proche parent de Veſpaſien, qui eſtoit l'un des plus conſiderables du Senat, & homme de guerre,[b] les y vint joindre, s'étant ſauvé [de Rome] en habit de païſan. On croit que Flavius Sabinus, & Domitien, l'un frere de Veſpaſien, & l'autre ſon fils, auroient pu ſe ſauver auſſi. Mais ils n'oſerent l'entreprendre, le premier à cauſe de ſa vieilleſſe, & Domitien ſe crut trop veillé par Vitellius, qui lui avoit donné des gardes, mais n'entreprenoit rien au delà, craignant lui même pour ſa famille dans un changement. c. 59. c. 52. p. 75. [a] c. 59. p. 77. Dio, l. 65. p. 742. 742. [b] Tac. hi. l. 3. c. 59. p. 77.

'Il laiſſoit même Sabinus dans ſa charge de Prefet de Rome, qui luy donnoit l'autorité de commander les cohortes de la ville. c. 64. p. 78.

## ARTICLE IX.

*L'armée de Vitellius & tout l'Empire reconnoiſt Veſpaſien; Vitellius veut quitter l'Empire, & le reprend; fait tuer Sabinus frere de Veſpaſien: Le Capitole brulé.*

'PRIMUS n'eſtoit campé qu'à [a] quatre petites lieues des troupes de Vitellius; ce qui luy donnoit moyen de les ſolliciter à Tac hi. l. 3. c. 61. p. 77.

[a] dix milles.

1. ville ruinée. Baudrand croit qu'elle eſtoit vers Acqua-Sparta entre Todi & Terni.

changer de parti : & ce n'eſtoit pas ſans effet, ſurtout depuis qu'il eut eſté joint peu aprés par ſes legions, & qu'il eut emporté la ville de " Terni, où Vitellius avoit mis quatre cents chevaux. Beaucoup d'officiers ſe rendoient à luy, ou ſollicitoient leurs ſoldats à s'y rendre : & enfin Priſcus & Alphenus [Prefets du Pretoire,] qui commandoient les troupes de Vitellius, s'eſtant retirez à Rome toute cette armée en corps ſe joignit à celle de Veſpaſien vers le 17 de decembre.

*Interamnam*

a. 55. p. 61.
c. 62. p. 78.
c. 67. p. 79.

c. 44. p. 73. p. 73 c. 53. p. 75. Les affaires ne réuſſiſſoient pas moins à Veſpaſien dans le reſte de l'Empire, ſurtout depuis la priſe de Valens. L'Eſpagne ſe declara pour luy la premiere. La Gaule la ſuivit bientoſt, ſans en excepter ce qui reſtoit de troupes ſur le Rhein. L'Angleterre fit la meſme choſe, quoique beaucoup d'officiers y aimaſſent Vitellius; ce qui y cauſa quelque trouble [dont nous pourrons parler autrepart.] Il paroiſt que l'Afrique reſta la derniere à Vitellius; [mais ſans le pouvoir aider,] ayant à craindre Veſpaſien meſme, qui ſe préparoit à l'attaquer, pour empeſcher qu'on n'en portaſt du blé à Rome en cas que la guerre duraſt.

l. 4. c. 31. p. 55.
l. 3. c. 44. p. 73.
a. 48. p. 74.

a. 60. p. 77. c. 58. a c. 64. p. 78. Il ne reſtoit donc preſque plus rien à Vitellius que la ville de Rome, où tout le monde l'abandonnoit peu à peu. a On croit que Flavius Sabinus pouvoit la faire ſoulever, & les premiers du Senat l'en ſollicitoient.

c. 65. Mais ſoit par foibleſſe, ſoit qu'il euſt horreur du ſang, il aima mieux taſcher d'engager Vitellius à quelque traité.

e. 63. Primus luy avoit offert pluſieurs fois de l'argent & des terres dans la Campanie. Mucien en avoit écrit; & il ecoutoit ces propoſitions :

c. 65. p. 79. de ſorte qu'aprés divers entretiens particuliers avec Sabinus, ils eurent comme une conference publique dans un temple, où l'on croit qu'ils conclurent un accord.

Suet. v. Vit. c. 15. p. 723. On marque meſme " la ſomme que Veſpaſien luy devoit donner; & on ajoute qu'en rentrant au palais, il dit tout haut aux ſoldats qu'il quittoit l'Empire. Ils témoignerent ne le pouvoir ſouffrir, & pluſieurs luy repreſentoient que quelque parole qu'on luy donnaſt, il ne pouvoit eſperer d'eſtre en ſureté de ſa vie.

*millies HS.*

Tac. hi. l. 3. c. 66. p. 79.

c. 67. 68 Suet. c. 15. p. 723. 724 Dio, l. 65. p. 740. 741. Cependant le lendemain qui eſtoit le 18 de decembre, ayant appris que ſon armée de Narni s'eſtoit rendue, il ſortit du palais en habit noir, avec ſes domeſtiques & ſon fils encore enfant; & declara en pleurant devant tout le peuple, " que pour le bien & le repos de l'Etat, il renonçoit à l'Empire. 1 Il quitta en meſme tems l'épée, & la voulut remettre entre les mains du Conſul Cæcilius Simplex. Mais ni luy ni les autres à qui il la preſenta ne la voulurent point accepter, & tout le peuple, touché de compaſſion, declara

&c.

1.

1. Suetone, *c. 15. p. 724,* met ceci aprés l'embraſement du Capitole.

clara qu'il ne le ſouffriroit point. Il dit qu'il s'en alloit au temple de la Concorde y remettre les ornemens imperiaux, & ſe retirer enſuite chez ſon frere. Tout le peuple proteſta encore qu'il ne le permettroit pas, & qu'il ne falloit point qu'il penſaſt à autre choſe qu'à retourner dans le palais. Ainſi il s'y en retourna avec la meſme imprudence & la meſme legereté d'eſprit qu'il avoit déja fait paroiſtre, comme on le peut voir dans Dion.

'Sur le bruit que Vitellius quittoit l'Empire, les premiers du Senat, la pluſpart des Chevaliers, tous les gardes de la ville & ceux du guet eſtoient déja accourus chez Sabinus, lorſqu'on leur vint dire que Vitellius encouragé par le peuple & par les Allemans, eſtoit retourné au palais. 'Comme on eſtoit ſi avancé, tout le monde crut que Sabinus y devoit aller en armes, pour luy perſuader de tenir l'accord qu'il avoit fait, ou l'y contraindre, mais peu y voulurent aller avec luy. Ainſi Sabinus ayant rencontré en chemin quelques ſoldats de Vitellius, ceux qui l'accompagnoient cederent aprés un leger combat; & il ne trouva point d'autre parti que de ſe retirer au Capitole avec le peu de ſoldats qu'il avoit, quelques Senateurs, & un petit nombre de Chevaliers. 'Le Conſul Quintius Atticus qui [1] s'eſtoit declaré trop ouvertement contre Vitellius, s'y retira avec lui. 'Les Allemans de Vitellius les y enfermerent, mais ſans faire une grande garde: 'de ſorte que la nuit, Sabinus eut moyen d'envoyer avertir Primus du danger où il eſtoit, [2] & de faire venir ſes enfans [Sabin & Clement,] & Domitien ſon neveu au Capitole, [croïant qu'ils y ſeroient plus en ſureté. Car ſans cela,] il ne luy euſt pas été difficile d'en ſortir luy meſme.

'Le lendemain de grand matin il envoya ſommer Vitellius des paroles qu'il luy avoit données; & qu'il n'eſtoit pas juſte que n'ayant agi que ſur cela; les ſoldats luy fiſſent violence. Vitellius avoua honteuſement qu'il n'eſtoit pas maiſtre de ſes ſoldats; 'qui auſſitoſt ſans en avoir aucun ordre, vinrent à force ouverte & en fureur attaquer le Capitole. On ne ſçait ſi ce furent eux en attaquant, ou ceux de dedans en ſe défendant, qui mirent le feu à ce celebre edifice, ſi reſpecté par la ſuperſtition des Romains. Il eſt certain qu'il fut conſumé par le feu & reduit en cendres, au grand regret des payens, qui regarderent cet accident comme le plus honteux & le plus funeſte qui fuſt jamais arrivé au peuple Romain. 'La folie des hommes y regretta beaucoup la figure d'un chien, ſi bien faite & ſi eſtimée, que ceux à qui on la donnoit en garde, eſtoient obligez d'en répondre ſur leur vie.

Tac. c. 69. p. 79.

c. 69 Dio, l. 64. p. 741. c. d.

Tac. c. 73. p 81 Dio, p. 741. c.

Tac c. 69. p. 80. p. 80 Dio, l. 65. p 742. a.

a Tac. c. 69 Dio, p. 741. d.

Tac. c. 70. p. 80.

c 71. 72 Dio, p. 741. d Suet. v. Vit. c. 15. p. 724 Joſ. Bell. l. 4. c 42. p. 962. d. e.

Plin. l. 34. c. 7. p. 809 c.

1. Dion le dit auſſi de Simplex, ce qui paroiſt difficile à accorder avec ce qui precede.

Tac. c. 73. 74. Dio, p. 741. d. Joſ. p. 902. c. 'Domitien fut ſauvé par l'adreſſe d'un affranchi : Sabinus fils du Prefet, & pluſieurs autres, echaperent auſſi par divers moyens. Mais Sabinus le pere qui ne voulut ni s'enfuir ni ſe défendre, & le Conſul Atticus, furent pris, chargez de chaines, & amenez à Vitellius. Il eut aſſez de credit pour ſauver Atticus : mais pour Sabinus il n'en fut pas maiſtre. On le dechira en ſa preſence, on luy coupa la teſte, & on traina ſon corps *in Gemonias* au lieu où l'on mettoit ceux qu'on avoit executez.

Tac. c. 75. p. 81. 'Voilà quelle fut la fin de ce perſonnage, maſſacré au moment que ſon frere devenoit maiſtre de l'Empire. Il s'eſtoit rendu celebre dans les fonctions civiles & militaires depuis trente-cinq ans qu'il ſervoit l'Etat. Il avoit gouverné ſept ans la Meſie, & douze ans la ville de Rome, ſans qu'on luy ait jamais reproché c. 71-75 p. 81 c. 78. p. 82. d'autre defaut ſinon qu'il parloit trop. 'On ne trouva pas en luy dans cette derniere occaſion toute la vigueur & toute la conduite qu'on en attendoit, L. 2. c. 63. p. 50. '& on avoue qu'eſtant fort bon & fort doux de luy meſme, la crainte de s'expoſer eſtoit neanmoins capable de luy faire prendre une conduite toute contraire, comme on le vit en l'affaire de Dolabella, à la mort duquel il eut quelque part. L. 3. c. 75. p. 81. 'Tout le monde demeuroit d'accord que juſques à ce que Veſpaſien euſt eſté fait Empereur, il avoit eſté l'honneur de ſa maiſon, c. 55. p. 78. '& l'appui de Veſpaſien meſme, duquel il eſtoit aiſné.

## ARTICLE X.

*Primus entre par force dans Rome : Vitellius eſt pris & tué.*

Tac. hi. l. 3. c. 76. 77. p. 82. 'VITELLIUS eut encore de l'avantage dans la Campanie, où Lucius ſon frere prit Terracine, & défit ceux qui y avoient pris le parti de Veſpaſien : & on croit que ſi Lucius euſt auſſitoſt *&c.* amené à Rome ſes troupes victorieuſes, il euſt donné bien des affaires aux ennemis. Mais durant qu'il delibere & qu'il conſulte, c. 78. 79. p. 82. Dio, l. 65. p. 742. a. b. 'les troupes de Primus averties du danger de Sabinus, accoururent pour le ſecourir. Elles arriverent neanmoins trop tard, le ſoir meſme du jour que Sabinus avoit été tué. Primus campa aſſez pres *ad Saxa rubra.* de la ville : Petilius Cerealis qui marchoit le premier avec mille chevaux, s'avança juſque dans les fobourgs, mais il y fut défait.

Tac. c. 79. 80. c. 80-84. p. 83. Dio, p. 742. Suet. v. Vit. c. 16. p. 724. Joſ. bel. l. 4. c. 42. p. 902. g. 'Vitellius armoit cependant un grand nombre d'eſclaves & de petit peuple preſt à combattre [& à fuir.] 'Mais ſa principale eſperance eſtoit dans le traité qu'il taſchoit de renouer, ayant envoïé des deputez à Primus & à Cerealis, & proteſtant hautement qu'il

prefereroit à tout la paix & l'intereſt de l'Etat. Les troupes de Cerealis irritées d'avoir eſté battues [la veille,] maltraiterent fort les deputez, & bleſſerent meſme le Preteur Arulenus Ruſticus homme de qualité & de merite. Ceux qui furent vers Primus avec leſquels eſtoient les Veſtales, furent mieux receus. Mais on leur répondit que la mort de Sabinus, & l'embraſement du Capitole, avoient rompu toute voie d'accord. On ſe railla de Muſonius Rufus, qui pretendoit perſuader la paix aux ſoldats par ſes raiſons philoſophiques. Ainſi les troupes marcherent à l'heure meſme contre Rome. Les nouvelles levées de Vitellius plierent ſans reſiſtance. Les vieux ſoldats ſe defendirent tres bien & devant la ville, & en divers endroits de la ville, & dans le camp des Pretoriens. Mais ceux de Primus mieux conduits par leurs chefs, & accoutumez à vaincre, ſurmonterent toutes les difficultez. On ne peut pas douter qu'ils n'aient commis beaucoup de deſordres, comme le dit Dion, qui aſſure aprés Joſeph, que cinquante mille perſonnes y perdirent la vie. Tacite remarque que pendant qu'on ſe battoit dans un quartier, on voyoit dans un autre les meſmes divertiſſemens, ou plutoſt les meſmes crimes qui avoient accoutumé de regner dans Rome. Le peuple regardoit ceux qui ſe battoient, & les animoit par ſes applaudiſſemens, comme dans le cirque, tantoſt les uns, tantoſt les autres, mais toujours les plus forts; & il eſtoit plus ardent que les ſoldats meſmes à s'enrichir des depouilles des vaincus.

'Vitellius aprés s'eſtre rempli de vin & de viandes comme pour la derniere fois, voyant que les ennemis maiſtres de la ville, approchoient [du palais,] il en ſortit par une porte de derriere, accompagné ſeulement de ſon [a] patiſſier & de ſon cuiſinier, & ſe fit porter en chaire au mont Aventin en la maiſon de ſa femme, dans le deſſein, quand la nuit ſeroit venue, de s'en aller à Terracine trouver ſon frere. Peu aprés, ſoit ſur le faux bruit de quelque accord, ſoit par la ſeule inquietude naturelle à ceux qui craignent, il ſe fit reporter au palais, où il ne trouva qu'une affreuſe ſolitude: chacun s'eſtoit retiré, ou evitoit ſa rencontre. 'Il prit un méchant habit, avec une ceinture pleine de pieces d'or, & alla ſe cacher derriere un lit chez le portier du palais, parmi les chiens qui y eſtoient attachez, & qui le mordirent juſques au ſang.

'Il fut bientoſt decouvert, & tiré de là par un Tribun nommé Jule Placide, tout couvert de ſang & de [1] paille. Il demanda qu'on le gardaſt en priſon juſques à l'arrivée de Veſpaſien, à qui il avoit

Tac. c. 85. p. 84. Suet. v. Vit. c. 16. Joſ. bel. l. 4. c. 11. p. 702 f.

[a] pistore.

Suet. c. 16. Dio. l. 65. p. 745 a

Tac. c. 86. Dio. p. 748. Suet. c. 17.

1. ἀφιλῆ. 'On croit qu'il faut lire φιλῆ.

quelque choſe d'important à dire. Mais ſans s'arreſter à cela, on le mena par les principales rues, les mains liees derriere le dos, les habits dechirez, & une corde au cou, ſans que dans un état ſi miſerable perſonne temoignaſt avoir compaſſion de ſa miſere. Au contraire on ſe moquoit encore de luy: on l'appelloit un incendiaire: on luy reprochoit juſques aux defauts de ſon corps: on luy jettoit de la boue & du fumier: on luy donnoit des ſoufflets; & ceux qui le conduiſoient luy tiroient les cheveux par derriere, ou le piquoient par deſſous le menton pour luy faire tenir la teſte droite, afin qu'on luy viſt le viſage, & qu'il viſt luy meſme renverſer ſes ſtatues, & les autres outrages qu'on luy faiſoit. Il ne dit aucune parole digne d'eſtre remarquée, ſinon que comme le Tribun meſme luy inſultoit, il luy dit qu'il avoit neanmoins eſté ſon Empereur.

Tac. c. 85. Dio, p. 743. c. 'Comme on le menoit ainſi à la place, un ſoldat de Germanie, ou pour augmenter ſes maux, ou pretendant les finir, luy donna un grand coup d'épée, qui abatit meſme l'oreille au Tribun: ce qui le fit tuer ſur le champ: Dion dit qu'il ſe tua luy meſme. Tac. c. 85 Dio. p. 743. d. Suet c. 16. 'Et Vitellius conduit " à l'échelle des ſuppliciez, y finit enfin ſa vie de pluſieurs petits coups qu'on luy donna. Sa teſte fut portée par toute la ville, & ſon corps trainé dans le Tibre avec un croc. Dio, l. 65. p. 745. d. Zon. p. 254. b. Il fut neanmoins enterré par ſa veuve [Galeria Fundana.] 'Il mourut ['le 20 de decembre, ou deux ou trois jours aprés,] agé d'un peu plus de 54 ans, aprés avoir regné un an, moins dix [ou douze] jours depuis ſon elevation à l'Empire, '& un peu plus de huit mois [depuis la mort d'Othon.] Euſtro. d. Joſ. bel. l. 4. c. 42. p. 902. f.

*ad ſcalas Gemonias.*

Notes 4.

## ARTICLE XI.

### *Le frere & le fils de Vitellius ſont tuez: Guerre dans la Meſie & dans le Pont.*

Tac. hi. l. 4. c. 2. p. 85. Dio, l. 65. p. 743. d. e. 'LUCIUS Vitellius frere de ce malheureux prince, eſtoit encore en armes, & accouroit de Terracine avec ſes troupes à ſon ſecours. Mais des qu'il eut ſceu ſa mort, & que les victorieux marchoient contre luy, il ſe rendit ſans combat. Ses ſoldats furent faits priſonniers, & delivrez peu de temps aprés. Mais pour luy il fut tué, quoique Dion ſemble dire qu'on luy avoit promis la vie: & Vitellius, quelque cruel qu'il fuſt, n'avoit point maltraité le frere d'Othon, ni les parens de Veſpaſien. Mais tout obeïſſoit alors à Antonius Primus, 'ou à Mucien, qui arriva à Rome peu aprés la mort de l'Empereur Vitellius; & ce ſemble des le-

Tac. c. 11. p. 85. Joſ. bel. l. 4. c. 42. p. 902. g.

lendemain. 'Mucien fit meſme tuer l'année ſuivante le fils de ce prince, ſous pretexte qu'il falloit éteindre les ſemences de la diſcorde, 'quoique ce ne fuſt qu'un enfant de ſix ou ſept ans, [a] & preſque muet. [b] Pour la fille de Vitellius, Veſpaſien luy donna un tres riche mariage, & la fit epouſer à une perſonne de fort grande qualité. [On ne dit point ſi ce fut à Valerius Aſiaticus,] [c] à qui Vitellius avoit marié ou promis ſa fille. [d] Il eſtoit deſigné Conſul en ce temps-ci.

Tac. l. 4. c. 80. p. 111.
[a] l. 3. c. 67. p. 79. Zon. p. 192. a b.
[a] Suet. v. Vit. c. 6. p. 710.
[b] l. 8. c. 14. p. 748.
[c] Tac. hi. l. 1. c. 59. p. 22.
[d] l. 4. c. 4. p. 87.

[Au reſte, L. Vitellius meritoit bien tout ce qu'on luy pouvoit faire ſouffrir,] 'n'eſtant pas moins vicieux que ſon frere. [e] Il ſemble meſme l'avoir porté à la cruauté; [f] & il fut la principale cauſe de la mort de Junius Blæſus, piqué contre luy, parceque Blæſus avoit une bonne reputation, & ne paſſoit pas comme luy pour un homme abyſmé dans toute ſorte de crimes. 'Ainſi aprés avoir eu part à l'elevation de ſon frere, il merita d'en avoir encore plus à ſa ruine. 'Nonobſtant ſes vices il avoit de la vigueur; [g] & il défendit les intereſts de ſon frere avec plus de ſoin & de vigilance que luy meſme.

c. 2. p. 86.
[e] l. 2. c. 63. p. 49.
[f] l. 3. c. 38. p. 72.
l. 4. c. 2. p. 86.
l. 3. c. 77. p. 82.
[g] l. 4. c. 2. p. 86.

[Il finit la guerre civile en ſe ſoumettant aux victorieux:] 'mais les maux de la guerre durerent encore quelque temps par les deſordres des ſoldats, qui ſous pretexte de chercher les partiſans de Vitellius, ou de les punir, tuoient & pilloient partout dans Rome, dans les rues, dans les places, dans les temples, [h] dans les maiſons des particuliers. Domitien qui avoit eſté fait Ceſar, n'avoit ni l'age, ni la volonté de faire garder la diſcipline; & Primus ne ſe ſervoit de ſon grand pouvoir, que pour piller plus que les autres.

c. 1. 2 Joſ. l. 4 c. 42. p. 902 g.

[Outre la guerre civile, l'Empire Romain fut encore affligé par quelques guerres étrangeres, ſans parler meſme de celle des Juifs, qui continuoit, mais foiblement, dans la Paleſtine. Entre les autres, la plus celebre eſt la revolte de Civilis & des Hollandois, dont nous parlerons ſur Veſpaſien, ſous qui elle finit. Nous avons vu ſur Othon la deſcente des Roxolans dans la Meſie vers le mois de mars.] 'Les legions de cette province étant paſſées en Italie pour attaquer Vitellius, les [1] Daces qui habitoient de l'autre coſté du Danube, accoutumez à ne laiſſer les Romains en paix que quand ils ſe croyoient trop foibles pour les attaquer, traverſerent le fleuve, & ſe rendirent maiſtres d'une partie du pays. Mais Mucien qui y arriva alors pour paſſer en Italie, les repouſſa, & y laiſſa pour gouverneur Fonteius Agrippa au para-

Tac. l. 3. c. 46. p. 73. 74.

1. Je penſe que ce ſont les meſmes que les Sarmates, à cauſe deſquels Tacite dit dans la ſuite, *l. 4. c. 4. 87.* qu'on donna à Mucien les ornemens du triomphe.

vant Proconſul d'Aſie, avec une partie des troupes de Vitellius qui s'eſtoient rendues à Cremone.

c. 47. 'Le Pont fut auſſi troublé par un Anicet affranchi de Polemon, qui avoit" eſté Roy de ce pays peu d'années auparavant. Cet Anicet faſché de n'eſtre pas auſſi puiſſant ſous les Romains, qu'il l'avoit eſté ſous Polemon, leva des troupes ſous pretexte de ſervir Vitellius contre Veſpaſien, ſe rendit maiſtre de Trebizonde, brula les vaiſſeaux qui défendoient la coſte, fit alliance avec les barbares des environs, & leur donna la hardieſſe de venir piller c. 48. les bords de la mer.' Veſpaſien y envoya des troupes ſous Virdius Geminus, qui reduiſit bientoſt Anicet à quitter le pays, & à ſe retirer ſous la protection du Roy des" Sedochezes, nation peu connue de ces quartiers là. Ce prince témoigna d'abord eſtre bien reſolu à défendre ſon ami. Mais il prefera bientoſt l'argent qu'on luy offrit pour le trahir, aux dangers de la guerre dont Virdius le menaçoit. Veſpaſien en receut la nouvelle un peu avant que d'apprendre la victoire de Cremone. [Ainſi on le peut mettre au mois d'octobre.]

V. Neron § 21.

ou Sedoteſes.

# HISTOIRE DES JUIFS,

## DEPUIS LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST, juſqu'à la priſe de Jeruſalem, & à leur entiere ruine.

### ARTICLE PREMIER.

*De l'hiſtoire de la ruine des Juifs écrite par Joſeph : Herode tombe malade : Crimes d'Antipater ſon fils.*

Joſ. bel. jud. p. 705. 2.

LA ruine de Jeruſalem & des Juifs n'eſt pas ſeulement un des evenemens les plus remarquables qui ſoient jamais arrivez dans le monde; [mais il appartient meſme d'une maniere toute particuliere à l'hiſtoire de la naiſſance de l'Egliſe. C'en eſt une des plus importantes parties. C'eſt l'accompliſſement d'un grand nombre d'oracles des anciens Sulp. S. l. 2. p. 272. 280. Propheres, & de J.C. meſme.] C'eſt la punition du crime que les

Juifs avoient commis en crucifiant le Sauveur. C'eſt la preuve de la divinité de celui dont la mort eſtoit vengée ſi ſeverement; & vengée par ces meſmes Romains que les Juifs en avoient rendu les miniſtres. Il eſtoit meſme neceſſaire que la ſynagogue fuſt abolie pour affranchir entierement l'Egliſe de la ſervitude de la loy, dont preſque tous les Chrétiens [convertis du Judaïſme,] gardoient encore les ceremonies avec un ſi grand zele, qu'ils avoient meſme peine à ſouffrir que S. Paul en repreſentaſt l'inutilité. [a] Si le culte Judaïque euſt duré, ſa magnificence euſt étouffé la ſimplicité de l'Evangile. [a] C'eſtoit une ombre; & il falloit qu'elle diſparuſt à la lumiere de la verité. [b] Ainſi Jeruſalem fut détruite lorſque la veritable Jeruſalem eut commencé à paroiſtre.

Baſ. div. h. 7. p. 365. a.

Ori. in Celſ. l. 7. p. 349. Sulp. S. p. 149. 150.

Act. 21. v. 20. 21.

Ori. in Num. h. 23. p. 257. b. 321. a.

a Aug. pſ. 64. p. 267. 2. c.

b Ori. in Lev. h. 10. p. 158. b. in Joſ. h. 17. p. 321. a. b.

2. [1] Dieu a choiſi pour nous en apprendre l'hiſtoire, non un Apoſtre, ou quelqu'un des premiers hommes de l'Egliſe, mais un Juif opiniatre, que ni la vue de la vertu & des miracles des Chrétiens, ni la ſcience de la loy, ni la ruine de ſa religion & de ſa patrie, n'ont pu faire entrer dans la foy & dans l'amour de ce Meſſie qui eſtoit toute l'attente de ſa nation.] Il l'a permis ainſi, afin que le témoignage que cet hiſtorien rendoit à un evenement dont il ne comprenoit pas le myſtere, ne puſt eſtre rejetté ni des Juifs, ni des payens meſmes, & que perſonne ne puſt dire qu'il euſt alteré la verité des choſes pour favoriſer J. C. & ſes diſciples, par la meſme raiſon que Dieu, ſelon S. Chryſoſtome, ne convertit pas ceux qui accompagnoient S. Paul à Damas.

Chry. in Act. h. 5. p. 53. b. in Matt. h. 77. p. 805. d.

in Act. h. 47. p. 410. d.

[Ce Juif eſt Joſeph, dont nous parlerons pluſieurs fois dans la ſuite de cette hiſtoire. Dieu le conſerva comme par un miracle viſible au milieu des maux qui accablerent les autres Juifs, afin qu'il puſt ſervir en ce point au deſſein de ſa providence. Il le rendit conſiderable par ſa naiſſance & par ſes emplois, afin qu'il puſt eſtre informé de ce qu'il ne ſavoit pas par luy meſme; & luy fit voir neanmoins de ſes yeux preſque tout ce qu'il raporte de plus important, afin qu'on y ajoutaſt une entiere foy.] Son témoignage eſt encore appuyé par celui des perſonnes les plus eminentes; des Rois & des Empereurs ayant bien voulu l'autoriſer par leur ſignature, & nous aſſurer que ſon hiſtoire étoit plus exacte & plus fidele que tout ce qui s'eſtoit écrit ſur ce ſujet.

Joſ. vit. p. 1026. f. g.

p. 1027. a. in Apion l. 1. p. 1037. f.

L'AN 4 AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST.

[Nous aurions pu faire remonter cette hiſtoire de la ruine de la ſynagogue, juſqu'à l'uſurpation qu'Herode Iduméen de race,

2. On peut voir plus amplement dans la preface de M^r d'Andilli, ſur ſa traduction de Joſeph, ce qui regarde l'autorité de cette hiſtoire, & le deſſein que Dieu a eu en la faiſant écrire par luy.

L'an 4 avant l'ere de J. C.

fit de la couronne des Juifs, commençant deſlors à verifier la
Gen. 49. v. 10. prophetie de Jacob: Que le ſceptre ne ſeroit oſté aux Juifs que lorſque le Meſſie viendroit. Mais comme nous nous bornons à la naiſſance meſme du Meſſie, nous n'entrerons point dans le regne d'Herode, & nous parlerons ſeulement de ſa mort, qui fut la punition, [f] auſſi prompte que juſte, du deſſein qu'il avoit eu NOTEL. d'étoufer ce Meſſie dans ſon berceau, pour ajouter ce crime commis directement contre Dieu meſme, à tant d'autres qu'il avoit commis contre les hommes.

Ce prince dont il eſt difficile de dire s'il a eſté plus méchant ou plus malheureux, avoit déja fait mourir deux de ſes enfans, Alexandre & Ariſtobule, irrité contre eux par Antipater ſon fils aiſné, qui luy faiſoit croire que ces deux princes vouloient luy
Uſſ. p. 599. f | Joſ. ant. l. 17. c. 6. p. 585. d. e. oſter la vie pour jouir de ſes Etats. [g] Antipater venoit encore de luy faire écrire de Rome des lettres tres faſcheuſes contre deux autres de ſes fils, Archelaüs & Philippe. [ Mais ce calomniateur de ſes freres tomba enfin dans la foſſe qu'il avoit creuſee pour les autres, & il fut convaincu d'avoir voulu luy meſme commettre effectivement le parricide dont il les avoit accuſez. ]

Joſ. p. 589. f. [h] Il y avoit déja ſept mois qu'Herode travailloit à verifier ſon crime en Judée, ſans que ce malheureux fils, qui eſtoit à Rome, en ſceuſt aucune nouvelle, parceque perſonne ne l'aimoit aſſez
Uſſ. p. 600. col. pour haſarder ſa vie en luy en donnant avis. [i] Enfin eſtant revenu
Joſ. ant. l. 17. c. 7. p. 590. e. en Judée vers le commencement de cette année meſme, [k] il ne vit ſon pere que pour entendre de ſa bouche les reproches qu'il meritoit, [l] & pour trouver en luy la rigueur d'un juge inexorable. [a] Se
p. 590. 591 | bel. l. 1. c. 20 p. 768-771. voyant preſſé de tous coſtez par les preuves viſibles de ſon parri-
a ant. l. 17. c. 7. p. 594. b. c. cide, il ſe ſouvint enfin qu'il y avoit un Dieu : car juſque là il avoit agi comme s'il n'y en euſt point eu. Mais il ne s'en ſouvint que pour luy faire une nouvelle injure, en voulant qu'il fuſt le temoin de ſon innocence, [ luy qui ne pouvoit eſtre que le juſte
c. vengeur de ſes crimes. ] [m] Herode le fit auſſitoſt [n] charger de chai- [m] Ibid.
p. 595 d. e. nes, écrivit & deputa à Auguſte pour l'informer de ce qu'il avoit decouvert, [o] & y renvoya encore une ſeconde fois pour de nouveaux crimes de ſon fils, qui envelopoient meſme quelques perſonnes de Rome.

c. 8. p. 595. f | b. l. 1. c. 20 p. 771. f. [p] Il tomba malade avant que d'envoyer ces ſeconds deputez, & fit un teſtament par lequel il laiſſoit la couronne à [Herode] Antipas le plus jeune de ſes enfans. [b] Comme il eſperoit peu de guerir
b ant. l. 17. c. 8. p. 595. g. de cette maladie, à cauſe qu'il avoit pres de ſoixante & dix ans, il devint ſi chagrin & ſi colere, qu'il s'emportoit contre tout le monde.

L'an 4 avant l'ere de J. C.

monde. La croyance qu'il avoit que ſes ſujets le mepriſoient, & ſe rejouiſſoient de ſes malheurs, eſtoit la principale cauſe de ſa mauvaiſe humeur : & il fut encore confirmé dans cette croyance par un accident qui arriva alors. 'Car le bruit s'eſtant un jour repandu qu'il eſtoit mort, quelques jeunes gents abatirent en plein midi un grand aigle d'or qu'il avoit fait mettre ſur le grand portail du Temple, contre l'uſage des Juifs qui ne ſouffroient aucune image d'homme ou de beſte. On prit auſſitoſt quarante de ces jeunes gents, avec Judas & Matthias deux docteurs celebres parmi les Juifs, & fort aimez du peuple, qui avoient eſté les auteurs de l'entrepriſe. On les amena à Herode, & ils ſoutinrent devant luy leur action avec le meſme courage qu'ils l'avoient faite.

ant. p 596. 597. bel. l. 1. c. 21. p. 772.

'Il ne ſe contenta pas de les faire bruler tout vifs : il fit meſme aſſembler à Jerico [Matthias grand Pontife, & ] tous ceux qui eſtoient en charge, comme pour les rendre reſponſables de cette ſedition ; & ſa colere luy ayant donné, malgré ſa maladie, aſſez de forces pour leur parler, il leur reprocha avec beaucoup de vehemence l'ingratitude dont ils payoient, dit-il, ſes bienfaits. Mais comme il vit qu'ils condannoient, quoique plus par crainte qu'autrement, ce que les ſeditieux avoient fait, 'il ſe contenta d'oſter la grande ſacrificature à Matthias pour la donner à Joazar.

Ibid.

ant. p. 597. d.

'Ce Joazar eſtoit ſon beaufrere, [a] & ſans doute fils de Simon [b] qu'Herode avoit auſſi fait autrefois grand Pontife, pour pouvoir epouſer ſa fille Mariamme, [c] dont il eut Herode [Philippe] [d] à qui [Herode] Antipas ſon frere enleva Herodiade. [e] Ce Simon eſtoit fils d'un Boeth Juif d'Alexandrie, [à cauſe duquel] [f] Joazar eſtoit ſurnommé *de Boeth*. [g] On remarque que durant que Matthias predeceſſeur de Joazar, eſtoit Pontife, il arriva la nuit de devant le jeûne [ſolennel du ſettieme mois, ] qu'il eut un ſonge faſcheux : de ſorte que ne pouvant faire ſes fonctions le lendemain, il falut mettre un autre perſonne à ſa place pour ce jour là.

V. S. Jean Batiſte § 6.

a Uſſ. p. 601. m] 605. f.
b Joſ. ant. l. 15. c. 12. 537. c. d.
c l. 18. c. 7. p. 626. b] bel. l. 1. c. 18 p. 755. a.
d ant. l. 15 c. 12. p. 537. c.
e l. 17. c. 6. 15. p. 589. c] 613. f.
f l. 17. c. 8. p. 597. d. e.

'La nuit qui ſuivit le ſupplice de l'autre Matthias & de ſes complices, il y eut une eclipſe de lune, 'qu'on ſoutient eſtre arrivée le 13 de mars à trois heures aprés minuit, quatre ans avant l'ere commune : ["& c'eſt en partie ſurquoi on ſe fonde pour trouver l'année de la mort d'Herode, & de la naiſſance de J.C.]

e

Uſſ. p. 601. m.

V. la note 1.

L'an 4. avant l'ere de J. C.

## ARTICLE II.

*Maladie effroyable d'Herode : Il fait tuer Antipater, & meurt enſuite : Archelaüs declaré ſon ſucceſſeur, va demander l'approbation d'Auguſte.*

Joſ. bel. l. 1. c. 32. p. 771. f. a c. 21. p. 772. a. f. b g. 771. a. ant. l. 17. c 8. p. 597. f. g.

LA maladie d'Herode avoit eſté fort faſcheuſe dés ſon commencement : [a] mais la peine que luy cauſa ce nouvel accident l'augmenta encore. [b] Le mal ſe repandit dans toutes les parties de ſon corps, qui avoient chacune leur incommodité particuliere. La fievre n'eſtoit pas violente : c'eſtoit une chaleur lente, qui paroiſſoit peu au dehors, mais qui le bruloit & le devoroit au dedans. [1] Il avoit une faim ſi furieuſe, que rien n'eſtoit capable de le raſſaſier. Ses inteſtins ou ſon eſtomac, ἔντερα. eſtoient pleins d'ulceres; de violentes coliques luy faiſoient ſouffrir ſans ceſſe d'horribles douleurs; ſes piez eſtoient enflez comme ceux d'un hydropique, le bas ventre tendu & enflammé, les parties que l'on cache avec plus de ſoin, ſi corrompues que l'on en voyoit ſortir les vers. Il eſtoit obligé de reſpirer tres ſouvent, & ne le pouvoit neanmoins faire qu'avec peine. Il falloit pour cela qu'il fuſt à moitié levé, ce qui l'incommodoit extremement. Tous ſes nerfs eſtoient retirez. Il eſtoit travaillé par tout le corps d'une gratelle & d'une demangeaiſon inſupportable. En un mot, il eſtoit aiſé de juger que ſa maladie eſtoit une punition de tant d'impietez qu'il avoit commiſes.

1.

bel. p. 773. a] ant. p. 597. 598.

bel. p. 773. b] ant. p. 598. a.

bel. p 773. c. d] ant. p. 598.

Il ne deſeſpera neanmoins jamais tout à fait de guerir, & il fit pour cela tous les remedes que les medecins luy ordonnerent. On le mit dans un bain d'huile chaude pour ranimer la chaleur naturelle; & il y tomba dans une foibleſſe durant laquelle on le crut mort. Il en revint neanmoins, & ſe fit reporter de Callirhoé audelà du Jourdain en ſon palais de Jerico. Deſeſperant alors de guerir, ſa melancolie le porta à l'action la plus brutale qu'on vit jamais. Il manda à Jerico toutes les perſonnes un peu conſiderables de toute la Judée, meſme des bourgades, & un de chaque famille, par des lettres qui menaçoient de la mort ceux qui refuſeroient de venir. Apres qu'ils furent aſſemblez, il les fit tous enfermer dans le cirque; & contraignit, en pleurant, Salomé ſa ſœur, & Alexas mari de Salomé, de luy promettre que des qu'il auroit rendu l'eſprit, & avant qu'on ſceuſt ſa mort, ils feroient maſſacrer toutes ces perſonnes; afin que les Juifs, qu'il ſavoit bien ſe

1. On ſuit la traduction, parceque le grec eſt corrompu.

Digitized by Google

L'an 4 avant l'ere de J.C.

devoir rejouir de ſa mort, fuſſent contraints malgré eux de la pleurer. Il fit aſſez voir par cet ordre furieux, donné en un temps où les autres ſe reconcilient meſme avec leurs ennemis, que quand il avoit fait mourir tant de perſonnes, ç'avoit moins eſté par la neceſſité de conſerver ſa vie, que par une inclination naturelle à la cruauté.

'Voilà l'état où il eſtoit lorſqu'il receut des lettres de ceux qu'il avoit envoyez à Rome, par leſquelles il apprit qu'Auguſte avoit fait mourir une femme à ſa conſideration, & qu'il luy laiſſoit la liberté de bannir Antipater, ou de luy oſter meſme la vie. Ces nouvelles agreables pour luy, le remirent un peu. Mais ſes douleurs l'ayant repris avec une grande violence, il voulut s'en delivrer par la mort. Il demanda un couteau pour peler une pomme, comme il avoit accoutumé de faire; & aprés avoir regardé s'il n'y avoit là perſonne pour l'arreſter, il voulut s'enfoncer le couteau dans le corps. Mais Aquiab ſon couſin luy retint la main, & jetta en meſme temps un cri qui mit tout le palais en troubles & en larmes, comme ſi le Roy euſt eſté mort. Antipater le crut, & taſcha par de grandes promeſſes de perſuader à ſes gardes de le mettre hors de priſon. L'officier qui en eſtoit chargé au lieu de l'ecouter, en alla avertir Herode, & y ajouta encore diverſes choſes de luy meſme. Surquoi Herode ſe frapant la teſte, jettant de grands cris, malgré ſon extreme foibleſſe, & ſe levant ſur ſon coude, commanda à quelques gardes d'aller tuer à l'inſtant Antipater, & de l'enterrer ſans ceremonie au chaſteau d'Hyrcanion.

ant. l. 17. c. 9. p. 599. bel. l. 1. c. 21. p. 773. d. e. f.

'Il ne ſurvequit ſon fils que de cinq jours, durant leſquels il changea encore ſon teſtament, [& mit par ce moyen la diviſion dans ſa famille.] Car par ce dernier teſtament, il donna le royaume à Archelaüs, laiſſa la Gaulanite, la Traconite, la Batanée, & Paneade, à Philippe frere germain d'Archelaüs; & pour [Herode] Antipas, au lieu du royaume entier qu'il luy avoit donné auparavant, il voulut qu'il ſe contentaſt de la Galilée, & de la Perée, [qui ſont les terres d'audelà du Jourdain.] Luy & Philippe devoient porter le titre de Tetrarque. Il laiſſa encore quelques villes à Salomé ſa ſœur, & pourvut de meſme tous ſes autres [fils &] parens en argent & en terres. 'Mais ce teſtament ne devoit avoir ſon effet qu'aprés qu'Auguſte l'auroit vu & confirmé.

ant. c. 18. p. 599. f. g. bel. p. 773. g.

ant. p. 600. c. bel. p. 774. c.

V. la note 1.

'Il mourut ainſi aprés avoir regné ['trente-ſix ou] trente-ſept ans depuis qu'il eut eſté declaré Roy par le Senat, & trente-quatre depuis qu'il fut demeuré maiſtre de la Judée par la mort d'Anti-

ant. p. 599. g. bel. p. 773. g.

L'an 4 avant l'ere de J. C.

gone[le dernier prince de la race des Aſmonéens ou Macabées.] 'Il avoit, comme nous avons dit, pres de ſoixante & dix ans. [a] Jamais prince ne fut plus heureux hors de ſa maiſon, ni plus malheureux dans ſon domeſtique.

p. 772. a. [a] p. 773 774.

'Des qu'il fut mort, Alexas & Salomé au lieu de faire maſſacrer, comme il le leur avoit ordonné, ceux qu'il avoit fait enfermer dans le cirque, commanderent comme de ſa part qu'on les laiſſaſt aller. 'On declara enſuite ſa mort; & tous les ſoldats aprés avoir oui la lecture de ſon teſtament, promirent obeiſſance à Archelaüs, & le proclamerent Roy. 'Il les remercia de leur affection, mais il remit à accepter le titre de Roy & le diademe qu'ils luy preſentoient, juſqu'à ce qu'il euſt eu la confirmation d'Auguſte.

p. 774. a. b. ant. l. 17. c. 12. p. 600. d. e. bel. l. 1. c. 33. p. 772. a b 748. c. d. e. bel. l. 2. c. 1. p. 775. c.

'Il fit enſuite les funerailles de ſon pere, qui fut porté avec une pompe funebre tres magnifique, au chaſteau d'Herodion, [b] qu'il avoit baſti " à trois lieues de Jeruſalem, [c] & où il avoit ordonné qu'on l'enterraſt. [d] Joſeph dit qu'Archelaüs fit ſept jours le deuil de ſon pere ſelon la coutume des Juifs, [qui venoit peuteſtre de ce qui eſt ordonné par la loy,] [e] que ceux qui toucheroient un corps mort, ou qui entreroient au lieu où il ſeroit, ſeroient impurs durant ſept jours. 'Il fit auſſi un feſtin au peuple, ſelon la coutume de ce temps là, où ces feſtins ruinoient aſſez ſouvent ceux qui eſtoient moins accommodez.

" à 60 ſtades.

bel. l. 2. c. 1. p. 775. a. [c] l. 2. c. 4. p. 774 e. [d] l. 2. c. 1. p. 775. a. [e] Num. 19. v. 14. Joſ. bel. p. 775. a] ant. l. 17. c. 10. p. 600. f.

bel. p. 775. a. b. c] ant. p. 600. 601.

'Aprés les ſept jours de ſon deuil, il alla au Temple, & il y receut les acclamations du peuple, s'excuſa de recevoir le titre de Roy, quoiqu'il en fiſt les actions, parla avec beaucoup de douceur, & accorda meſme diverſes graces que le peuple luy demanda. Il ne ſongeoit aprés cela qu'a ſe divertir avec ſes amis, 'lorſque ſur le ſoir quelques perſonnes commencerent à ſe plaindre d'une maniere ſeditieuſe, de la mort de Matthias & des autres qu'Herode avoit fait bruler pour avoir abatu l'aigle d'or. Archelaus voulut les appaiſer par la douceur, mais inutilement; de ſorte qu'il y envoya toutes ſes troupes, qui tuerent juſqu'à trois mille perſonnes; ce qui parut d'autant plus odieux, que c'eſtoit durant la feſte de Paſque, '& qu'il y euſt un grand nombre de perſonnes tuées dans le Temple meſme.

ant. l. 17. c. 11. p. 601. 602] bel. l. 2. c. 2. p. 775. 776.

bel. l. 2. c. 4. p. 777. g.

c. 2. p. 776. d. e.

'Archelaüs partit auſſitoſt aprés pour aller à Rome, demander à Auguſte la confirmation du teſtament de ſon pere; & il y fut accompagné par Salomé ſa tante, & tous ſes parens. Philippe ſon frere demeura en Judée par ſon ordre, pour y prendre ſoin des affaires; '& Antipas qui n'eſtoit pas parti avec lui, le ſuivit bientôt dans le deſſein de faire valoir le premier teſtament d'Herode,

c. 4. p. 777. a b] ant. l. 17. c. 11. p. 603. b.

qui le declaroit Roy au lieu d'Archelaüs. Salomé & leurs autres parens prirent ſon parti, non qu'ils l'aimaſſent, mais parce-qu'ils haïſſoient Archelaüs; & ils vouloient obtenir ou que la Judée fuſt ſoumiſe au gouvernement des Romains, ce qu'ils qualifioient du nom de liberté, ou au moins qu'Antipas en fuſt fait Roy. 'Archelaüs avoit pour luy les recommandations de Varus gouverneur de Syrie, & Antipas celles de Sabin qui en eſtoit Intendant pour l'Empereur. bel.p.777.c d| ant.c.11.12.p. 603. c|610. c.

'Lorſqu'on fut arrivé à Rome, les parens donnerent par écrit à Auguſte les plaintes qu'ils avoient à faire contre Archelaüs: celui-ci luy donna de meſme un écrit de ſes droits, avec l'état de tous les revenus, & des richeſſes d'Herode: & aprés qu'Auguſte eut pris du tems pour examiner toutes ces choſes en ſon particulier, il voulut ecouter les uns & les autres dans un grand conſeil qu'il tint pour cela. 'Il y témoigna pencher à confirmer le dernier teſtament d'Herode, & voyant Archelaüs qui s'eſtoit jetté à ſes piez, il le releva avec beaucoup de bonté, & luy dit qu'il le jugeoit digne de ſucceder à ſon pere; mais neanmoins il ne decida rien pour lors. ant. p. 603-605| bel.p.777.778. bel. p. 778. d| ant.p.605.d.e.

## ARTICLE III.

### *Seditions & troubles dans la Judée: Varus les appaiſe.*

'AUGUSTE receut aprés cela les nouvelles des ſeditions arrivées dans la Judée, [où l'on ne voyoit qu'une confuſion effroyable. L'avarice de Sabin l'Intendant en fut la premiere cauſe.] 'Archelaüs en partant pour Rome l'avoit rencontré à Ceſarée, qui venoit déja ſe ſaiſir de toutes les forteresſes de la Judée, & ſceller les threſors d'Herode. Neanmoins comme Varus s'y rencontra auſſi à la priere d'Archelaüs, Sabin promit de ne rien faire juſqu'à ce que l'Empereur euſt declaré ſa volonté. Archelaüs continua donc ſon voyage, & Varus s'en alla à Jeruſalem, où trouvant déja tout le monde porté à la ſedition, il fit punir les auteurs du trouble, & laiſſa dans la ville une des trois legions qu'il conduiſoit. Il s'en retourna enſuite à Antioche, '& auſſitoſt Sabin oubliant ce qu'il luy avoit promis, vint à Jeruſalem, ſe ſaiſit du palais, & pretendit qu'on luy devoit remettre toutes les forteresſes, & luy rendre conte des threſors qui y eſtoient. Mais les officiers d'Archelaüs luy declarerent qu'ils les vouloient garder eux meſmes pour l'Empereur. Joſ. ant. l. 17. c. 12. p. 605. f| bel. l. 2. c. 4. p. 778. c. ant. c. 11. p. 602. g| bel. l. 2. c. 3. p. 776. f. bel c. 4. p. 778. e| ant. c. 12. p. 605. bel. c. 3. p. 776. 777| ant. c. 11. p. 603. a.

'Son avarice eſtant trompée de ce coſté là, il ne ceſſa point de ant. c. 12. p. 605. g.

L'an 4 avant l'ere de J.C.

tourmenter les Juifs,& de porter à la ſedition une nation qui n'y avoit déja que trop de pente. [ Il y reuſſit plus qu'il ne vouloit. ]

p. 10 ibel. c 5. p. 778. 779. 'Car la feſte de la Pentecoſte eſtant arrivée [à la fin de may,] les Juifs s'aſſemblerent en tres grand nombre, moins pour celebrer la feſte que pour ſe venger de ſes injuſtices. Se trouvant donc attaqué avec la legion Romaine par toute cette multitude, dans le palais d'Herode, il écrivit lettres ſur lettres à Varus, pour le conjurer de venir en diligence le tirer de ce danger; & la peur le ſaiſit tellement, que n'oſant pas meſme ſe tenir avec ſes ſoldats, il ſe retira au haut d'une tour du palais extremement forte, d'où il fit ſigne aux Romains de faire une ſortie ſur les Juifs, c'eſt à dire d'expoſer leur vie pour ſon avarice.

ant. p. 605. 607 bel. p. 779. 'Le combat fut rude. La ſcience militaire donnoit de l'avantage aux Romains, les Juifs avoient pour eux le nombre & le lieu: car ils tenoient les galeries du Temple, d'où ils accabloient les Romains à coups de traits & de pierres. Mais les Romains ayant mis le feu aux galeries, cet ouvrage extremement grand & magnifique en fut conſumé, & tous les Juifs qui y eſtoient y perirent. Les autres ſe diſſiperent, & laiſſerent aux Romains la liberté de piller le threſor du Temple, dont Sabin receut publiquement [& au nom de l'Empereur] quatre-cents talens, ſans ce qui en fut enlevé ſecrettement. Les Juifs revinrent à l'attaque en plus grand nombre & plus furieux que jamais: & Sabin euſt volontiers pris le parti de ſe retirer, s'il euſt oſé ſe fier à la parole qu'ils luy donnoient, de le laiſſer aller en ſureté, ne deſirant autre choſe que de recouvrer leur liberté ancienne.

ant. p. 607. bl bel. p. 779. c. 'Les ſoldats d'Herode prirent differens partis dans cette ſedition: ce qu'il y avoit de plus brave ſe joignit avec ſes chefs aux troupes Romaines; le plus grand nombre ſe meſla avec les aſſiegeans.

[Le trouble n'eſtoit pas moins grand dans toute la Judée qu'à Jeruſalem.]

ant. p. 607. 608 bel. c 6. p. 780. a Act. 5. v. 36. 'Judas fils d'un celebre voleur, [&a que quelques uns croient être ce Theudas dont parle S. Luc dans les Actes,] ſe revolta dans la Galilée. Simon eſclave d'Herode oſa meſme prendre le diademe au delà du Jourdain. Un berger nommé Athronge eut la meſme inſolence: & toute perſonne qui pouvoit ſe faire ſuivre par quelque ſeditieux, n'avoit pas de honte d'aſpirer à la monarchie. Leur pretexte eſtoit de s'oppoſer aux Romains comme à leurs ennemis, & à ceux qui eſtoient attachez à Herode [& à ſa famille] à cauſe des maux que l'on avoit ſoufferts ſous ſa tyrannie: mais ils n'epargnoient pas les autres Juifs, lorſqu'ils trouvoient occaſion de faire quelque butin. Ainſi toute la Judée étoit pleine de

NOTE 2.

L'an 4 avant l'ere de J. C.

brigandages. On pilloit, on saccageoit, on bruloit tout ce qui étoit à la campagne; & si ces revoltez faisoient souffrir quelque chose aux Romains, ils faisoient de bien plus grands maux aux Juifs.

'Dans l'Idumée, [qui estoit alors soumise aux Juifs,] deux mille veterans qui avoient autrefois servi sous Herode, s'estoient aussi revoltez, & reduisoient Aquiab cousin de ce prince, à se défendre dans les montagnes sans oser en venir aux mains avec eux. 'Leur nombre se monta bientost à dix mille, & mesme quelques parens d'Herode n'eurent pas honte de s'engager dans un parti ennemi de leur famille. 'Voilà l'état où la Judée se trouvoit reduite, parcequ'elle n'avoit point de prince capable de la gouverner, & parceque les Romains qui venoient pour y mettre l'ordre, y aigrissoient encore l'esprit des peuples par leur insolente maniere d'agir, & par leur avarice insatiable.

Joſ. ant. p. 607. c. d|bel. p. 777. g.

bel. c. 7. p. 781. d. e.

ant. c. 12. p. 608. a.

'Varus ayant sceu le danger où estoit Sabin dans Jerusalem, y amena promtement les deux legions qui luy restoient en Syrie, avec tout le secours qu'il put tirer des villes & des princes alliez. Aretas Roi de Petra en Arabie, y envoya tout ce qu'il put de gents de pié & de cheval, moins pour l'amour des Romains, que pour piller la Judée, & se venger d'Herode sur ses sujets & ses amis. Les Juifs qui assiegeoient Sabin, se dissiperent à l'approche de cette armée: les assiegez la vinrent recevoir avec joie, hormis Sabin, qui n'osa paroistre devant Varus, & se retira vers la mer: & ceux de Jerusalem se justifierent autant qu'ils purent de la faute des autres Juifs. Varus fit chercher dans toute la Judée les auteurs de la revolte, dont deux mille furent crucifiez. Les revoltez de l'Idumée se rendirent. 'Simon avoit déja esté tué aprés avoir brulé le palais de Jerico. [Judas pouvoit avoir esté envelopé dans la ruine de Sephoris,] 'que les Romains avoient prise & brulée à l'entrée de Varus: [& les autres seditieux avoient peutestre eu le mesme sort,] 'hormis Athronge qui continua longtemps ses brigandages. 'Ainsi toute la province se trouvant assez paisible, Varus s'en retourna à Antioche.

p. 608. 609|bel. c. 7. p. 780. 781.

ant. p. 607. f. g| bel. p. 780. b.

ant. p. 609. b.

p. 608. d-f.

p. 610. a.

## ARTICLE IV.

*Auguste partage la Judée entre Archelaüs, Antipas, & Philippe: Archelaüs est banni; & la Judée qu'il gouvernoit, reduite en province sous les Romains.*

'CEPENDANT Archelaüs trouvoit à Rome de nouvelles difficultez. Car cinquante deputez que les Juifs avoient envoiez

Joſ. ant. l. 17. c. 12. p. 610. a.b| bel. l. 2. c. 8. p. 781. 782.

L'an 4 avant l'ere de J.C.

par permiſſion de Varus avant la ſedition, [commencée à la Pentecoſte,]demandoient au nom de toute la nation, qu'on ne leur donnaſt point de Roy,mais qu'on les laiſſaſt en liberté ſous un gouverneur Romain: & huit mille Juifs qui eſtoient habituez à Rome, appuyoient cette demande. Auguſte tint un ſecond conſeil ſur cela. Les deputez, & Archelaüs enſuite, y furent ouïs. Philippe frere d'Archelaüs y vint avec luy: car Varus l'avoit envoyé à Rome, afin qu'il ſoutinſt la cauſe de ſon frere,ou qu'il parlaſt pour luy meſme, s'il arrivoit qu'on partageaſt le royaume entre tous les enfans d'Herode. Les autres parens ne ſe trouverent point à cette aſſemblée. Leur haine & leur jalouſie contre Archelaüs ne leur permettoit pas de ſe joindre à luy; & ils avoient honte de s'unir en preſence d'Auguſte à ſes accuſateurs; [qui ſe declaroient contre toute la maiſon royale.]

ant. c. 13. p. 611. 612; bel. c. 9. p. 782. 783.

'Auguſte ne voulut encore rien determiner pour lors; mais quelques jours aprés,il declara Archelaüs Prince de la Judée,de l'Idumée, & de la Samarie, ce qui faiſoit la moitié du royaume d'Herode. Il voulut neanmoins qu'il ſe contentaſt du titre de Ethnarque,(c'eſt à dire Prince de la nation,) & luj promit celui de Roy s'il s'en rendoit digne. Pour le reſte,il ſuivit ce ſemble le dernier teſtament d'Herode. Mais il retrancha de la Judée les villes de Gaza,de Gadara,&[1] d'Hippus,& les unit à la Syrie. [Aucun des enfans d'Herode ne portoit donc le titre de Roy. Mais on ne laiſſoit pas de le leur attribuer quelquefois,]'comme S. Jerome le donne à Archelaüs, [a] & l'Evangile meſme à Herode [Antipas.].

Hier. loc. hcb. t. 3. p. 276. b.

a Marc. 6. v. 14.

Joſ. ant. c. 14. p. 612. 613; bel. c. 10. p. 783. 784.

'Il parut en ce temps là un homme qui ſe pretendoit eſtre Alexandre fils d'Herode. Il eut la hardieſſe d'aller à Rome avec un equipage de Roy. Mais Auguſte qui reconnut l'impoſture," l'obligea de la luy avouer, & le condanna aux galeres. &c.

bel. c. 11. p. 784. b.

b ant. c. 15. p. 613. f. g.

'Archelaüs eſtant revenu en Judée avec la qualité d'Ethnarque, y traita avec beaucoup de cruautez les Samaritains & les Juifs. [b] Il oſta le pontificat à Joazar, & le donna à Eleazar ſon frere, qu'il depoſa auſſi quelque temps aprés, pour mettre en ſa place un Jeſus fils de Sié.'La ſuite de l'hiſtoire fait voir que Joazar jouit encore depuis" de cette dignité,[c] quoiqu'elle ne parle point de ſon rétabliſſement.

l. 18 c. 2. 3 p. 616. c] 618. e. f] Sueur, t. 1 p. 41.

c Uſſ. p. 611. a.

vers l'an 6 de J.C.

[Nous pouvons remarquer ici,pour eclaircir ce que nous avons à dire dans la ſuite,que ceux qui avoient eſté grands Pontifes,en

1. Les Antiquitez ont *Hippus*,& la guerre des Juifs *Joppé*. Je penſe qu'il vaut mieux lire Hippus. Joppé eſt celebre par ſon port ſur la Mediterranée. Lubin met Hippus dans le pays de Galaad ſur le Lac de Geneſaret.

conſervoient

L'an 4 avant l'ere de J. C.

conſervoient toujours le titre, aprés meſme qu'ils avoient eſté depoſez. Neanmoins pour les diſtinguer de ceux qui eſtoient actuellement en charge, nous les appellons ſeulement Pontifes: & nous donnons le nom de Preſtres à tous les autres de la race ſacerdotale d'Aaron.]

'Archelaüs outre les autres fautes qu'il fit, epouſa contre l'ordre meſme de la loy, Glaphyra ſa belle-ſœur, veuve d'Alexandre, dont elle avoit des enfans, ' & repudia pour cela ſa femme nommée Mariamme. On dit que peu de temps aprés ce mariage, Glaphyra vit une nuit en ſonge Alexandre ſon premier mari, qui luy reprochoit l'outrage qu'elle luy faiſoit d'epouſer ſon frere; ajoutant qu'il ne le ſouffriroit pas, & qu'il la reprendroit même malgré elle: & qu'en effet elle mourut deux jours aprés. Elle eſtoit fille d'Archelaüs Roy de Cappadoce.

Joſ. ant. l. 17. c. 15. p. 613. g.

p. 614. e. f. g] bel. c. 11. p. 784. e. f.

L'AN 6 DE JESUS-CHRIST, SELON L'ERE COMMUNE.

NOTE 3.

'Archelaüs gouverna la Judée " durant neuf ans & plus, ſous le titre d'Ethnarque, & avec la cruauté d'un tyran. Enfin les principaux des Samaritains & des Juifs en porterent leurs plaintes à Auguſte qui luy avoit fort recommandé la douceur. 'Un hiſtorien dit meſme que ſes freres furent ſes accuſateurs. [a] Auguſte ne daigna pas luy écrire, mais il ordonna à ſon agent nommé auſſi Archelaüs, de le luy amener en diligence. On dit que dans le même tems Archelaüs eut un ſonge ſemblable à celui de Pharaon, qui luy marquoit que la dixieme année de ſa domination en ſeroit la fin. Son agent arriva cinq jours aprés, & le trouva en feſtin avec ſes amis, bien eloigné de ſonger à l'ordre qu'il luy apportoit. Auguſte aprés l'avoir ecouté en preſence de ſes accuſateurs, 'le relegua à Vienne en Francé, & confiſqua tous ſes biens, & ſes pays meſmes. [Aprés ſa mort ſon corps fut raporté dans la Paleſtine, ] 'puiſque S. Jerome dit qu'on voyoit de ſon temps à Bethléem " le tombeau d'Archelaüs autrefois Roy de Judée,

ant. c. 15. p. 613. g.

Dio. l. 55. p. 567. b.

[a] Joſ. ant. l. 17. c. 15. p. 614 [bel. c. 11. p. 784. b. c. d.

Ib] Dio, p. 567. b] Strab. l. 15. p. 765. b.

Hier. loc. heb. t. 3. p. 276. d.

tumulus.

'La Judée commença donc alors à eſtre une des provinces de l'Empire, [b] à paier tribut [aux Romains,] & à faire partie du gouvernement de Syrie. [C'étoit ce que les Juifs meſmes avoient demandé à Auguſte aprés la mort d'Herode. Mais en l'obtenant ils devinrent ſujets des Romains, & perdirent pour toujours, hormis durant trois ou quatre ans que regna Agrippa, l'honneur d'avoir un chef de leur nation: ce qu'on croit qu'ils n'avoient pas meſme perdu durant la captivité de Babylone. Le ſceptre ſortit donc alors entierement de Juda: & ainſi on ne pouvoit douter qu'on ne fuſt arrivé, 'ſelon la prophetie de Jacob, au temps où le Meſſie

Joſ. bel. l. 2. c. 11. p. 784. f.

[b] ant. l. 17. c. 15. p. 615. a.

Gen. 49. v. 10.

devoit paroiſtre. Il y eut toujours des deſcendans d'Herode qui porterent le titre de Rois ou de Princes, juſques aprés la ruine de Jeruſalem. Mais outre qu'ils n'eſtoient point de la race de Jacob, ils n'avoient aucun pouvoir ſur la principale partie de la Judée, ni ſur Jeruſalem où eſtoit le Temple & tout l'exercice de la religion: de ſorte qu'on ne peut pretendre qu'ils fuſſent Princes & chefs de la nation des Juifs.

Quoique la Judée fiſt une partie du gouvernement de la Syrie, elle ne laiſſa pas d'avoir toujours ſes Gouverneurs particuliers, qualifiez Intendans. Auguſte les y envoyoit ce ſemble de trois ans en trois ans. Ces Intendans n'eſtoient que des Chevaliers Romains, & quelquefois de ſimples affranchis de l'Empereur. [Leur reſidence ordinaire eſtoit à Ceſarée ſur la mer Mediterranée, & nommée autrefois la tour de Straton, dont Herode avoit fait une ville tres conſiderable, mais auſſi peuplée de payens que de Juifs.] Le premier Intendant de la Judée fut Copone Chevalier Romain, à qui Auguſte attribua une juriſdiction ſouveraine. [a] Ce prince envoya en meſme temps Quirinius en Syrie pour y rendre la juſtice [en qualité de gouverneur,] & faire le denombrement & l'eſtimation des biens. [b] C'eſt ce P. Sulpicius Quirinius [qui avoit déja fait le denombrement en Judée à la naiſſance de J.C.] Il eſtoit plus celebre par ſes emplois que par ſa nobleſſe. &c.

Uſſ. p. 611. m.
Dio, l. 53. p. 506. b. c.
Joſ. ant. l. 18. c. 1. p. 616. b | bel. l. 2. c. 11. p. 784. f.
a ant. l. 17. c. 15. p. 615. all. 18. c. 1 p. 616. b.
b Tac. an. 3. c. 22. 48. p. 76. 85.

ὑπήκοοι. V. Auguſte § 3.

## ARTICLE V.

### *De Judas le Galiléen, D'Anne, Caïphe, & autres Pontifes. Les Juifs ſont chaſſez de Rome par Tibere.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 7.

QUIRINIUS envoyé pour gouverner la Syrie, avoit auſſi ordre de venir dans la Judée, tant pour vendre la maiſon & les biens d'Archelaüs, que pour y faire [une ſeconde fois] l'eſtimation des biens, [afin de regler le tribut que chacun devoit payer aux Romains,] ce qui ſe fit dans la 37e année depuis la bataille d'Actium, c'eſt à dire entre le deuxieme ſeptembre de l'année precedente, & le meſme jour de celle-ci. Joazar alors grand Pontife, porta les Juifs à ſubir ce joug.

Joſ. ant. l. 17. c. 14. p. 615 | l. 18. c. 1 p. 616. b. l. 18. c. 1. p. 616. b. c. 3. p. 618. c. Uſſ. p. 611. m. Joſ. ant. l. 18. c. 1. p. 616. c. bel. l. 2. c. 12. p. 784 g | Act. 5. v. 37.

Mais un Judas appellé le Galiléen, quoiqu'il fuſt de Gamala dans la Gaulanite [au delà du Jourdain,] forma une faction pour s'y oppoſer. Il avoit pour aſſocié un Phariſien nommé Sadoc. Ces deux ſeditieux ne ceſſoient d'exhorter le peuple à la liberté, & de

Digitized by Google

repreſenter que cette eſtimation eſtoit une veritable ſervitude ; qu'il leur ſeroit honteux de payer le tribut aux Romains ; & qu'ils ne pouvoient reconnoiſtre des hommes pour maiſtres, eux qui avoient Dieu pour ſeigneur.

'Ces diſcours & autres ſemblables eſtoient fort bien receus du peuple,[a] & auſſi ils cauſerent beaucoup de trouble dans le pays. [b]Car Judas qui avoit de l'eloquence,[c] attira à ſon parti un grand nombre de perſonnes.[d] Origene dit meſme qu'il fut pris pour le Meſſie. [e] Il forma parmi les Juifs une quatrieme ſecte, [f] entierement ſeparée des Phariſiens, des Sadducéens, & des Eſſéens. [g]Elle eſtoit neanmoins ſemblable à celle des Phariſiens pour les dogmes : mais ceux qui en faiſoient profeſſion, avoient un ſi ardent amour pour la liberté, & eſtoient ſi attachez à ne reconoître que Dieu pour maiſtre & pour ſeigneur, qu'ils ſouffroient & laiſſoient ſouffrir aux perſonnes qui leur eſtoient les plus cheres, les ſupplices les plus horribles, plutoſt que de donner le titre de Seigneur à quelque homme que ce fuſt. [Je penſe qu'on a donné à ceux de cette ſecte le nom de Galiléens:]' & il paroiſt auſſi que ce ſont ceux qui ſe rendirent ſi celebres ſous le nom de Zelateurs,[h] & de Sicaires, [ou aſſaſſins.]

'Car quoique Judas ſoit enfin peri, & que tous ceux qui avoient cru en luy aient eſté diſſipez [pour quelque temps,] 'ſa ſecte recommença [ſous Neron,] par la mauvaiſe conduite de Geſſius Florus, qui obligea les Juifs à ſe revolter. 'Joſeph attribue meſme à ce Judas & à ſes diſciples, tous les maux qui arriverent depuis à la Judée, & qui ſe terminerent par la ruine entiere de la nation. 'Jacque & Simon ſes enfans furent crucifiez du temps de l'Empereur Claude. [i]Manaïm un autre de ſes fils ſe rendit celebre dans le commencement de la revolte: [k] & Eleazar ſon petit-fils y perit le dernier de tous.

[l] Aprés que Quirinius eut fait l'eſtimation, & eut vendu les biens d'Archelaüs, il depoſa Joazar du pontificat à cauſe que le peuple s'eſtoit ſoulevé contre luy, & mit à ſa place Ananus fils de Seth, [qu'on croit eſtre celui que l'Evangile appelle Anne.] 'Joſeph veut qu'on le regarde comme un homme extremement heureux, parcequ'aprés avoir exercé longtemps le pontificat, il avoit vû cinq enfans qu'il avoit, honorez de cette dignité, ſavoir 'Eleazar, [m] Jonathas, [n] Theophile, [o] Matthias, [p] & Ananus. [Et il faut encore ajouter Caïphe ſon gendre.]

[q] Durant que Copone eſtoit gouverneur de Judée, une nuit de Paſque, comme on eut ouvert les portes du Temple, quelques

Joſ. ant, l. 18. c. 1. p. 616. e.
a p. 617. b.
b bel. l. 2. c. 32. p. 811. g.
c ant. p. 617. b.
Act. 5. v. 37.
d Ori. in Luc. h. 25. p. 236. a.
e Joſ. ant. p. 617. b. c. 2. p. 618. c.
f bel. l. 2. c. 12. p. 784. g.
g ant. l. 18. c. 2. p. 618. c.
bel. l. 2. c. 32. p. 812. a. f.
h l. 7. c. 30. p. 985. e.
Act. 5. v. 37.
Joſ. ant. l. 18. c. 2. p. 618. d.
c. 1. p. 615. 617.
l. 20. c. 3. p. 690. c.
i bel. l. 2. c. 32. p. 811. 812.
k l. 7. c. 20. p. 985. e.
l ant. l. 18. c. 3. p. 618. e. f.
l. 20. c. 8. p. 697. 698.
l. 18. c. 3. p. 619. c.
m c. 6. p. 624. g.
n c. 7. p. 627. c.
o l. 19. c. 6. p. 670. e.
p l. 20. c. 8. p. 697. g.
q l. 18. c. 3. p. 618. 619.

Samaritains y repandirent des os de morts.[ Je ne ſçay pas ſurquoi] 'un auteur de ce temps s'eſt imaginé que ces Samaritains eſtoient des Anges.

Buch. de Belg. l. 2. c. 13. § 4 p. 95.

Joſ ant. p. 619. a. b.

'Copone eut pour ſucceſſeur, [ peuteſtre en l'an 10 de l'ere de J.C,] M.''Ambibucus, ſous lequel Salomé ſœur d'Herode mourut. Elle laiſſa à [1] Livie [ femme d'Auguſte, ] la ſeigneurie de Jamnia, & d'autres terres qu'elle poſſedoit.

le latin met *Ambivius.* 1.

b. 'A Ambibucus ſucceda Annius Rufus, [ peuteſtre en l'an 13 de

c. J.C;]'& à Rufus, Valerius Gratus envoyé, [ en l'an 15 ou 16,] par Tibere, qui avoit ſuccedé à Auguſte [en l'an 14. Comme''Tibere

V. Tibere § 6.

d. laiſſoit longtemps les officiers dans un meſme emploi,]'Gratus

c. d. demeura onze ans en Judée, [juſques en l'an 26 ou 27 de J.C.]'On ne marque rien de ſon gouvernement ſinon qu'il changea ſouvent les grands Pontifes. Car il depoſa Ananus [ou Anne,] pour mettre en ſa place Iſmael fils de Fabi, qu'il depoſa peu de temps aprés, & il donna ſa dignité à Eleazar fils du Pontife Ananus. Il la fit paſſer au bout d'un an à Simon fils de Camith: & celui ci ne l'ayant pas tenue davantage, il la donna à Joſeph Caïaphe [ ou Caïphe gendre d'Ananus.]'Ainſi quoique ce Caïphe ait tenu le pontificat dix ans au moins, [& peuteſtre plus de quinze,] [a] on voit neanmoins que S. Jean a eu une raiſon particuliere de l'appeller [b] le Pontife de l'année que mourut J. C, comme ſi c'euſt eſté la coutume de changer tous les ans de Pontife. 'Les Romains vendoient [apparemment] le pontificat aux Juifs [qui avoient aſſez peu de conſcience pour l'acheter.] Ainſi c'eſtoit pour en tirer plus d'argent qu'ils faiſoient tant de Pontifes. On pretend meſme qu'ils en mettoient qui n'eſtoient point de la race ſacerdotale [d'Aaron.] Mais''cela n'eſt point fondé.

c 5. 6. p. 624. b f.

[a] Pearſ. an. Paul p. 41.

[b] Joan. 18. v. 13.

Thdrt. in Dan. 9. p. 662. c. d.

NOTE 42.

Tac. an. 2. c. 42. 43. p. 53.

'En l'an 17 de J.C, les Juifs demanderent à Tibere quelque diminution des impoſts dont ils eſtoient accablez. Tibere remit cela à Germanicus, qui devoit partir cette année là pour aller en Orient. [ Mais on ne dit point ce que Germanicus en ordonna. ]

c. 85. p. 67. 68.

'Ce fut du [''temps de Gratus,] & en la 19[e] année de J.C, que le Senat''défendit d'exercer dans Rome les ceremonies Judaïques, & ordonna, dit Tacite, que les Juifs ſortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de religion dans un certain temps, 'ſur peine à ceux qui n'obeïroient pas, d'eſtre reduits pour toujours en ſervitude.

NOTE 4. V. Tibere § 11.

Suet. l. 3. c. 36. p. 372.

Joſ. ant. l. 18. c. 5. p. 623. d. e. f.

'Cette expulſion des Juifs vint de quatre d'entre eux, qui s'eſtant enfuis de Judée pour eviter d'eſtre punis de leurs crimes, faiſoient profeſſion à Rome d'enſeigner les myſteres de la loy de Moïſe. Ils

1. Joſeph l'appelle Julie, qui eſt le nom qu'elle eut apres la mort d'Auguſte.

perſuaderent ainſi à une dame de Rome nommée Fulvie, d'embraſſer la religion dont ils violoient eux meſmes les regles, & de leur mettre entre les mains diverſes richeſſes, pour les envoyer, diſoient-ils, au Temple de Jerulalem; mais en effet pour s'en accommoder eux meſmes. Saturnin mari de Fulvie en avertit Tibere; & ce fut ſur cela qu'il fit chaſſer tous les Juifs de Rome. [Car Joſeph ni Suetone ne diſent point, comme Tacite, qu'on les ait chaſſez de toute l'Italie.]

'On en enrola quatre mille pour les envoyer en Sardaigne contre les voleurs. [a] L'air de cette iſle eſt tres mauvais; mais on ne ſe ſoucioit pas beaucoup qu'ils y mouruſſent. [b] Il y en eut beaucoup qui furent punis pour avoir refuſé de prendre les armes à cauſe de leurs loix, [c] qui leur défendoient d'honorer les images que les Romains portoient dans leurs drapeaux. 'Ces quatre mille qui furent envoyez en Sardaigne, eſtoient de race d'eſclaves, 'c'eſt à dire de ceux qui ayant eſté pris par les Romains [dans les guerres d'Ariſtobule & d'Antigone,] avoient eſté emmenez en Italie [comme eſclaves,] & enſuite affranchis & faits citoyens.

f Suet. l. 3. c. 36. p. 372. Tac. l. 2. c. 85. p. 68.
a Tac. c. 85. p. 68.
b Joſ. p. 623. f.
c c. 4. p. 621. b. Tac. l. 2. c. 85. p. 68.
Philo, leg. p. 1014. d.

'Philon attribue cette perſecution des Juifs aux intrigues de Sejan, qui apprehendoit, dit-il, leur fidelité dans les mauvais deſſeins qu'il formoit. Ce qui ayant eſté découvert aprés ſa mort, [arrivée le 17 octobre de l'an 31,] Tibere ordonna aux Gouverneurs de ne rien innover touchant les coutumes des Juifs, & de bien traiter leurs perſonnes, hormis le petit nombre de ceux qui ſe trouvoient coupables [du crime pour lequel ils avoient tous eſté chaſſez.] 'Philon dit encore autrepart que Sejan avoit voulu ruiner tous les Juifs.

p. 1015. b. c.

in Flac. p. 965. a.

## ARTICLE VI.

### *De Pilate, & comment il gouverna la Judée.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 26, JUSQUES A 35.

NOTE 5. 'CE fut" en la 26[e] année de l'ere de J.C., [ou en la ſuivante,] que Ponce Pilate fut fait gouverneur de Judée aprés Gratus. 'C'eſtoit un homme d'un naturel violent & opiniatre. [d] Les Juifs ayant propoſé de deputer à Tibere ſur l'affaire des boucliers dont nous allons parler, cela le mit dans une étrange colere, parcequ'il apprehendoit que ces deputez ne fiſſent voir en meſme temps qu'il vendoit la juſtice à qui luy donnoit le plus, & qu'ils ne ſe plaigniſſent de" ſon inſolence, de ſes rapines, des mauvais

Uſſ. Bar. Joſ. ant. l. 18. c. 3. p. 619. d.
d Phil. leg. p. 1034. b.
d c.

traitement dont il uſoit, des pieges qu'il dreſſoit [aux innocens,] de ſa cruauté inſupportable & ſans bornes. Et on pretend qu'il faiſoit tous les jours mourir des perſonnes ſans aucune forme de juſtice.

[Les Juifs eſtoient ſans doute demeurez paiſibles ſous les Gouverneurs precedens, puiſque Joſeph ne remarque point qu'il y ait eu aucune emotion.] 'Pilate troubla ce repos, & donna la premiere origine aux ſeditions & à la revolte. [a] Il envoya ſes troupes de Ceſarée à Jeruſalem pour y paſſer l'hiver: mais il y fit porter en meſme temps les drapeaux où eſtoient les images de l'Empereur, au lieu que les autres Gouverneurs n'avoient point voulu faire entrer ces drapeaux dans la ville, pour ne pas irriter les Juifs, qui croyoient que toutes les images eſtoient contraires à leur religion. C'eſt pourquoi Pilate les fit entrer toutes couvertes durant la nuit. Mais des que les Juifs ſceurent la choſe le lendemain au matin, tous ceux de la campagne accoururent dans la ville, & ils furent enſuite en grand nombre à Ceſarée conjurer Pilate de faire oſter ces images. Il le refuſa en diſant qu'il ne le pouvoit faire ſans offenſer Tibere, & le peuple continua pluſieurs jours à l'en preſſer inutilement. Joſeph dit meſme qu'ils paſſerent cinq jours & cinq nuits de ſuite proſternez en terre ſans branler

Hier. chr. an. Ch. 32.

[a] Joſ. ant. l. 18. c. 3. p. 621. b. c] bel. l. 2. c. 14. p. 789. c. d.

'Enfin le ſixieme jour, Pilate eſtant ſur ſon tribunal, qu'il avoit fait dreſſer dans une grande place, manda les Juifs comme pour leur rendre ſa reponſe. Ils y furent, & recommencerent à luy faire la meſme demande qu'auparavant. Alors les ſoldats, qu'on avoit fait mettre ſecrettement autour de la place, les envelopperent de toutes parts, & Pilate leur dit qu'il les alloit tous faire maſſacrer, s'ils inſiſtoient davantage, & s'ils ne s'en retournoient chez eux. Mais ils ſe jetterent par terre, & preſentant le cou à decouvert, comme preſts à recevoir la mort, ils luy firent bien connoiſtre que l'obſervation de leur loy leur eſtoit plus chere que la vie. Pilate fut ſurpris de leur courage, & fit auſſitoſt raporter les images à Ceſarée.

ant. p. 621. d. e] bel. p. 789. d. e. f.

'Origene dit que dans les hiſtoires du regne de Tibere, on liſoit que Pilate avoit voulu conſacrer dans le Temple une ſtatue de l'Empereur, comme cela arriva encore du temps de Caius: à quoy les Juifs s'eſtant oppoſez avec des efforts qui ſembloient eſtre audeſſus de leurs forces, cela les avoit expoſez à de grands dangers. [C'eſt apparemment la meſme hiſtoire, mais raportée peu exactement.] 'On la peut mettre des le commencement du

Orig. in Matt. 22. v. 15. p. 481. 482.

Bar 28. § 1 Euſ. chr. a. p. 187. 1.

gouvernement de Pilate. 'Mais il falloit qu'on euſt bien des experiences de ſes mauvaiſes qualitez, lorſqu'arriva celle que raporte Philon, 'quoique quelques uns la confondent avec l'autre, s'engageant ainſi ſans fondement à la neceſſité d'accuſer d'erreur Philon ou Joſeph. Phil. leg. p. 1034. c. Bar. 28. § 2. Cal. ex. 12. p. 232.

Note 6. 'Pilate, dit Philon, s'aviſa [de "conſacrer à Tibere] des boucliers d'or dans le palais d'Herode à Jeruſalem, moins pour honorer Tibere, que pour faire depit au peuple dont il pretendoit eſtre le gouverneur, [c'eſt à dire le protecteur & le pere.] 'Les Juifs en furent en effet tres indignez, quoiqu'il n'y euſt ſur ces boucliers que le nom de celui qui les offroit, & de celui en l'honneur duquel ils eſtoient offerts, ſans image, ni aucune autre choſe qui fuſt expreſſement défendue par leur religion. Mais cette inſcription meſme leur y paroiſſoit contraire. Ainſi les magiſtrats de la ville, ayant à leur teſte quatre fils du Roy Herode, avec d'autres de ſa famille, & ſuivis de tout le peuple, vinrent trouver Pilate, 'pour le prier de ne point violer leurs loix, aprés que les Rois & les Empereurs les avoient maintenues depuis tant de ſiecles. Pilate les refuſa avec ſon opiniatreté ordinaire. Mais ils ne ſe rebuterent pas. Ils l'avertirent de prendre garde à ne pas porter le peuple à la ſedition & à la revolte; & à ne pas chercher des pretextes pour ruiner la province; qu'on n'honoroit point le Prince par le mepris des loix, & qu'aſſurément il agiſſoit contre l'intention de Tibere; que s'il pretendoit avoir ordre de luy, il n'avoit qu'à le montrer, '& qu'auſſitoſt on deputeroit à l'Empereur pour faire changer cet ordre. Phil. leg. p. 1033. c. p. 1034. a. b. c.

'Pilate ne craignoit rien tant que cette deputation, qui euſt decouvert ſa mauvaiſe conduite à la Cour; & d'autre coſté il n'aimoit pas à deſiſter de ce qu'il avoit une fois entrepris; ni à ceder aux Juifs en quoy que ce fuſt. 'On luy en pouvoit meſme faire un crime auprés de Tibere, prince inexorable ſur ces choſes, [qu'il traitoit de crimes de leze-majeſté.] Les Juifs virent bien l'embarras où il eſtoit, & qu'il commençoit à ſe repentir de ce qu'il avoit fait, quoiqu'il le diſſimulaſt. Ils ecrivirent à Tibere une lettre tres preſſante, & neanmoins tres reſpectueuſe; & Tibere l'ayant receue, en écrivit le jour meſme une autre à Pilate, où il témoigna eſtre tres mecontent de ce qu'il avoit mis ces boucliers à Jeruſalem, '& luy ordonna de les en oſter promtement. Ainſi Pilate les fit tranſporter à Ceſarée. c. d. e.

'Pilate donna encore un nouveau ſujet de ſedition aux Juifs, 'en prenant le threſor du Temple pour conduire un aqueduc de Hier. chr. Joſ. ant. l. 18. c. 4. p. 621. bel. l. 2. c. 14. p. 789. 790.

dix ou meſme de vingt lieues loin à Jeruſalem. Le peuple ſe ſouleva ſur cela, & Pilate eſtant venu à Jeruſalem, ſe trouva environné d'un nombre infini de perſonnes, qui le prierent de faire ceſſer cet ouvrage: & quelques uns l'en preſſoient avec aſſez d'inſolence, comme cela eſt ordinaire à une populace emue. Il avoit prevu ce deſordre, & il avoit ordonné à un grand nombre de ſoldats de ſe meſler parmi le peuple, habillez comme les autres, & armez ſeulement de baſtons, pour fraper au premier ſignal, ſur ceux qui feroient le plus de bruit. Ainſi aprés avoir commandé inutilement au peuple de ſe retirer, il fit ſigne aux ſoldats, qui commencerent à fraper indifferemment ſur les innocens & ſur les coupables. Beaucoup de Juifs furent tuez ou bleſſez à coups de baſton; beaucoup furent étoufez par la preſſe en voulant s'enfuir; & la crainte retint les autres dans le ſilence.

bel. c. 15. p. 790. a. 'Cela arriva vers l'an 35.

[Voilà quelle fut la conduite de Pilate, outre ce que nous en pourrons remarquer encore, particulierement à la fin de ſon adminiſtration. Nous ne diſons rien ici de ce qui regarde la predication de J. C, & ſa mort, dans laquelle Pilate fit paroiſtre peu de conſideration pour les Juifs, peu d'amour pour la juſtice & la verité, lors meſme qu'il en eſtoit perſuadé, & beaucoup d'attache à ſa fortune.]

Luc. 13. v. 1-5. 'S. Luc nous apprend que l'année de devant, Pilate avoit tué quelques Galiléens au milieu de leurs ſacrifices; [ſurquoi on n'a point d'autre lumiere.] La tour de Siloé à Jeruſalem, tomba auſſi vers ce temps là, & ecraſa dixhuit perſonnes. C'eſtoient des marques que Dieu donnoit de ſa colere ſur tous les Juifs, & de la ruine qui eſtoit preſte d'envelopper tous ceux qui n'embraſſeroient pas la penitence que J.C. leur preſchoit. en l'an 32. de l'ere commune.

## ARTICLE VII.

### *Les Juifs privez du droit de juger à mort: Philippe le Tetrarque meurt: Vitellius oſte le Pontificat à Caïphe.*

Joan. 18. v. 31. Caſ. ex. 15. § 71. p. 607. 'LEs Juifs nous apprennent eux meſmes que quarante ans avant la ruine de Jeruſalem, [& ainſi en l'an 30 de l'ere de J.C,] les Romains leur oſterent le pouvoir de condanner perſonne à la mort.

Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. f. g. 'Philippe fils d'Herode, qui commandoit depuis 37 ans dans une partie de la Judée, ſous le titre de Tetrarque, mourut en la 20e année

20e année de Tibere, [commencée le 19 aouſt de l'an 33 de l'ere commune.] C'eſtoit un prince moderé & paiſible, qui ſe contentoit de vivre dans ſes terres ſans avoir d'affaires. Quand il ſortoit, il ne ſe faiſoit accompagner que d'un petit nombre de perſonnes choiſies; & ſi quelqu'un venoit lui demander juſtice, il s'arreſtoit auſſitoſt en quelque endroit que ce fuſt, y faiſoit mettre une chaiſe qu'on portoit exprés, & s'aſſeioit pour ecouter les parties, & les punir ou les abſoudre ſur le champ.

V. la perſ. de Julien § 17.

'Ce fut luy qui environna de murailles l'ancienne ville" de [Dan ou] Paneade vers les ſources du Jourdain, & qui luy donna le nom de Ceſarée [de Philippe.] 'On pretend que les Romains en ont depuis fait une colonie. Les medailles l'appellent Ceſarée Paneade, ou ſous [le mont] Panée. 'Philippe augmenta encore le bourg de Bethſaïde ſur le lac de Geneſaret, [dont S. Pierre & d'autres Apoſtres eſtoient;] & en fit une ville, qu'il nomma Juliade à cauſe de Julie fille d'Auguſte: [ce qu'il fit ſans doute des la premiere ou la ſeconde année de ſon regne, avant que Julie euſt eſté bannie."

c. 3. p. 618. f. g.

Spanh. l. 9 p. 895. 914.

Joſ. ant. l. 18 c. 3. p. 618. g.

l'an 2 avant l'ere de J.C.

'Il mourut dans cette ville, & y fut ce ſemble auſſi enterré dans un tombeau qu'il avoit fait faire luy meſme. 'Il avoit epouſé Salomé ſa niece, fille d'Herode [Philippe] ſon frere, & de la celebre Herodiade. Mais n'ayant point laiſſé d'enfans ni d'elle, 'ni d'aucune autre, Tibere joignit ſa Tetrarchie au gouvernement de Syrie, ordonnant neanmoins que les deniers qui s'y leveroient, ſeroient gardez dans le pays.

c. 6. p. 626.

c. 7. p. 628. c. d.

c. 6. p. 626. a.

V. Tibere § 30.

'L. Vitellius fut fait gouverneur de Syrie" en l'an 35.[a] La meſme année [ou au plutard en la ſuivante,][b] il vint à Jeruſalem à la feſte de Paſque, & y fut receu magnifiquement. [Il reconnut cette affection des Juifs] en dechargeant la ville des impoſts qui avoient accoutumé de ſe lever ſur les fruits qui ſe vendoient. 'Il remit encore à la garde du grand Preſtre l'habit pontifical avec tous ſes ornemens, qu'Herode, & les Romains aprés luy, avoient gardé juſques alors par maxime d'Etat dans le chaſteau de Jeruſalem appellé Antonia.

Nor. de Pif. p. 350.

[a] Uſſ. p. 645. m.

[b] Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 624. c. e-g.

'Joſeph ſemble meſme mettre entre les graces qu'il accorda aux Juifs, la depoſition de Joſeph Caïphe, à la place duquel il établit Pontife Jonathas fils d'Ananus [ou Anne.] Il s'en alla enſuite à Antioche.

## ARTICLE VIII.

### *Diverſes fortunes d'Agrippa petit-fils d'Herode.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 36.

Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 628. c. f. g. Tac. an. 6. c. 40. p. 147.

'TIGRANE fils d'Alexandre, à qui Herode ſon pere avoit fait perdre la vie, 'eut la teſte tranchée à Rome en l'an 36 de J. C, aprés avoir porté la couronne de l'Armenie. Il s'eſtoit fait payen avec ſon frere aiſné nommé Alexandre. V. Tibere §. 32.

Not. de Hen. p. 32. c.

[Le ſort d'Agrippa leur couſin, nommé Herode par S. Luc,]'& Jule dans une inſcription, [eſt plus celebre, & moins funeſte aux yeux des hommes.] 'Il eſtoit fils d'Ariſtobule, à qui Herode avoit auſſi donné & oſté la vie, [a] & il avoit pour freres Herode depuis Roy de Calcide, & Ariſtobule. [b] Ils avoient deux ſœurs, [c] dont l'une eſtoit Herodiade ſi celebre par ſon impudicité & par la mort de S. Jean Battiſte: [d] l'autre s'appelloit, ce ſemble, Berenice, [e] comme leur mere, qui eſtoit fille de Salomé ſœur du grand Herode.

Joſ. p. 625. b. 628. c. b. a p. 628. b. b l. 17. c. 1. p. 583. d. c l. 18. c. 7. p. 625. b. c. d p. 628. b. e b. l. 17. c. 1. p. 583. d.

[f] Ariſtobule avoit laiſſé tous ces cinq enfans fort jeunes; mais Herode leur ayeul leur témoigna de l'affection, & eut grand ſoin d'eux. 'Il fit elever Agrippa à Rome auprés de Druſus fils de Tibere, ce qui luy acquit l'amitié de ce jeune prince; & d'ailleurs Berenice ſa mere eſtant fort conſiderée d'Antonia veuve du grand Druſus frere de Tibere, Agrippa n'eut pas de peine à ſe faire aimer de cette princeſſe. 'Il eſtoit meſme toujours avec Germanicus, & Claude depuis Empereur, ſes enfans.

f l. 17. c. 1. p. 583. d.

l. 18. c. 8. p. 629. a. b.

p. 630. g.

p. 919. b. c. d.

'Il avoit de luy meſme l'eſprit naturellement grand & magnifique. Sa mere le retint tant qu'elle vécut: mais quand elle fut morte, il uſa de ſon bien plutoſt avec prodigalité qu'avec largeſſe. Ainſi le luxe de ſa table, & les grands preſens qu'il faiſoit, principalement aux affranchis de l'Empereur, luy acquirent beaucoup d'amis, & luy oſterent neanmoins le pouvoir d'uſer de leur amitié, parceque n'ayant plus que des dettes au lieu de bien, il ne pouvoit plus ſubſiſter à Rome. La mort de Druſus "obligea Tibere de ne plus voir tous ceux qui avoient eſté amis de ſon fils, parcequ'ils luy renouvelloient par leur preſence le ſouvenir & la douleur de cette mort. Ce fut une nouvelle neceſſité & un pretexte honneſte à Agrippa de ſe retirer de la Cour. " en l'an 23 de J. C.

a. d.

'Il s'en revint donc en Judée, & s'enferma dans un chaſteau de l'Idumée, où la honte & l'accablement de ſa miſere luy firent

prendre la reſolution de ſe laiſſer mourir de faim. Cypros ſa femme fille de Phaſael neveu d'Herode, & de Salampſio née d'Herode & de la celebre Mariamme, fit-tout ce qu'elle put pour l'aſſiſter de ſon bien, & manda à Herodiade ſœur d'Agrippa, & déja mariée à Herode le Tetrarque, l'extremité où ſe trouvoit ſon mari. Herode le fit donc venir à Tiberiade dont il le fit magiſtrat, & luy fournit quelque argent pour ſubſiſter, mais non aſſez pour vivre avec honneur. Encore cela ne dura t-il pas longtemps, Agrippa n'ayant pu ſouffrir que dans un feſtin où le vin les avoit échaufez, Herode luy euſt reproché une liberalité ſi mediocre. c.7.p.627 628. c.8.p.629.d.c.f.

Note 7. 'Pomponius Flaccus eſtoit alors gouverneur de Syrie. [Il avoit apparemment ſuccedé à Ælius Lamia,] qui aprés avoir eu longtemps le titre de ce gouvernement, fut fait Prefet de Rome [en l'an 32.] Flaccus mourut l'année ſuivante. 'Agrippa qui avoit eſté ſon ami à Rome, eut recours à luy dans ſa miſere, & en fut fort bien receu. Flaccus avoit en meſme temps auprés de luy Ariſtobule frere d'Agrippa: & cette rencontre ſembloit heureuſe, car Flaccus aimoit les deux freres. Mais eux meſmes ne s'aimoient pas, & Ariſtobule fut ravi de trouver l'occaſion de mettre mal Agrippa dans l'eſprit du Gouverneur. Car ceux de Damas & de Sidon eſtant en differend pour les bornes de leur territoire, les premiers promirent une grande ſomme d'argent à Agrippa, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il put en leur faveur auprés de Flaccus. Ariſtobule ſceut la choſe; il en avertit Flaccus; & Flaccus l'ayant verifiée, rompit entierement avec Agrippa. Ainſi ce malheureux prince retomba dans ſa premiere miſere, & n'avoit pas dequoi vivre à Ptolemaïde où il s'eſtoit retiré. f. Tac. an.6.c.27. p. 142. Joſ.l.18.c.8.p. 629.630.

'Il eſperoit ſubſiſter plus aiſément en Italie, & faire quelque fortune; mais il n'avoit point d'argent pour y aller. Marſyas ſon affranchi s'adreſſa pour cela à Prote affranchi de Berenice, & le pria de luy preſter quelque ſomme à laquelle il s'obligeroit luy meſme. Prote y conſentit: mais comme Agrippa luy devoit déja de l'argent, il falut que Marſyas luy donnaſt une obligation de vingt mille dragmes, quoiqu'il en receuſt deux mille cinq cents de moins. Avec cet argent, Agrippa s'en alla à Anthedon, où il eſtoit preſt de faire voile, lorſqu'Erennius Capito Intendant de Tibere à Jamnia, envoya des ſoldats pour l'obliger de demeurer ou de payer trois-cents mille dragmes qu'il avoit empruntées à Rome de l'Epargne de l'Empereur. Agrippa promit de demeurer: mais quand la nuit fut venue, il coupe les chables du vaiſſeau, & s'en va à Alexandrie, où Alexandre qui en eſtoit Alabarque, p. 632.

[c'eſt à dire premier magiſtrat des Juifs,] luy preſta deux-cents mille dragmes ſur l'obligation de Cypros ſa femme dont il eſtimoit le merite: car pour Agrippa, il ne s'y fioit pas; & il ne voulut meſme luy fournir une partie de cette ſomme, que lorſqu'il ſeroit arrivé à Dicearquie [ou Pouzoles,] tant il craignoit ſa prodigalité. Ainſi Agrippa partit pour l'Italie, & Cypros s'en retourna en Judée avec ſes enfans.

p. 630 c. a c.7 p. 627. c. b c. 8. p 630.631.

[Ce ne fut pas encore là la fin de cette fortune ſi inconſtante & ſi bizarre.] [a]Il arriva à Pouzoles [en l'an 36,] un an avant la mort de Tibere, [b] & manda auſſitoſt à ce prince qu'il eſtoit là pour luy rendre ſes reſpects & ſes ſervices, & qu'il le ſupplioit d'agréer qu'il l'allaſt trouver à Caprée. Tibere luy repondit auſſitoſt d'une maniere tres obligeante, l'aſſurant qu'il ſeroit ravi de le voir; & il le receut en effet fort bien à ſon arrivée. Mais des le lendemain on apporta à Tibere une lettre de Capiton, qui luy mandoit qu'Agrippa s'eſtoit enfui de Judée, depeur d'eſtre contraint de payer une ſomme de trois-cents mille dragmes qu'il devoit à ſon Epargne. Cette nouvelle mit Tibere en colere, & il défendit de laiſſer entrer Agrippa, qu'il n'euſt payé ce qu'il devoit. Agrippa ne s'étonna point de cette diſgrace: il eut recours à Antonia, qui ſe ſouvenant de l'union qu'elle avoit eue avec Berenice, & de celle qu'Agrippa avoit eue avec ſes enfans, luy preſta l'argent dont il avoit beſoin: & il rentra ainſi dans les bonnes graces de Tibere. Il trouva depuis un Samaritain qui luy preſta un million de dragmes: & il eut ainſi dequoy payer Antonia, & fournir à ſes depenſes. [c]Joſeph dit qu'il étoit venu trouver Tibere pour accuſer Herode Antipas, mais que Tibere ne le voulut point ecouter ſur ce ſujet.

bel. l. 2. c. 15. p. 79. a.

## ARTICLE IX.

### *Agrippa pour punir un valet ſe fait mettre en priſon.*

Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 633. a. c b 631. a. b.

[a]TIBERE avoit eu de Druſus un petit-fils qui portoit auſſi le nom de Tibere. [c] Il recommanda à Agrippa [d] d'en prendre ſoin, & de luy tenir compagnie. Mais Agrippa aima mieux s'attacher auprés de Caius petit-fils d'Antonia, qui eſtoit alors aimé de tout le monde; & Caius agrea ſon amitié. Un jour qu'ils eſtoient ſeuls à ſe promener en caroſſe, Agrippa pour flater Caius, témoigna ſouhaiter que Tibere luy cedaſt bientoſt ſa place; que ce ſeroit le moyen de rendre tout le monde heureux; & que

d Segnius.

b 631. a bel. l. 2. c. 15. p. 750. a. b.

Digitized by Google

pour le jeune Tibere, Caius trouveroit aiſément le moyen de s'en défaire. Eutyque affranchi d'Agrippa, qui menoit le caroſſe, entendit ce diſcours, & n'en dit rien pour lors: 'mais quelque temps aprés, ayant eſté pris aprés avoir derobé quelques habits à ſon maiſtre, & s'en eſtre enfui, & le [1] Prefet de Rome, devant qui on l'avoit amené, luy demandant le ſujet de ſa fuite; [au lieu de repondre,] il dit qu'il avoit quelque choſe à dire en ſecret à Tibere pour la conſervation de ſa vie, '& que c'eſtoit contre Agrippa. ant. l. 18. c. 8. p. 631. c. p. 632. f | 633. a.

'Sur cela le Prefet le fit enchainer, & l'envoya à Caprée, où Tibere, qui eſtoit extremement lent en toutes choſes, le laiſſa aſſez longtemps dans ſes chaines, ſans s'informer davantage de ce que c'eſtoit. 'Enfin eſtant venu de Caprée à Fraſcati, qui n'eſt qu'à quatre ou cinq lieues de Rome, 'la derniere fois qu'il approcha de la ville, [a] Agrippa [qui aſſurément ne ſe ſouvenoit pas de ce qui s'eſtoit paſſé,] fit preſſer Tibere par Antonia d'ecouter ce qu'Eutyque avoit donc à dire contre luy. Tibere voulut rejetter cela

» 'Si Eutyque, lui dit-il, eſt un calomniateur, la peine de la priſon
» que je luy fais ſouffrir, ſuffit pour venger ſon maiſtre. Mais s'il ſe
» trouve qu'il diſe vray, qu'Agrippa prenne garde de ne pas faire
» retomber ſur luy meſme le mal qu'il veut faire ſouffrir à ſon ſer-
» viteur. C'eſtoit ce qu'Agrippa avoit à craindre: mais comme ſon
honneur y eſtoit engagé, il preſſa tellement Antonia d'obtenir
cet eclairciſſement, qu'ayant rencontré Tibere qui ſe faiſoit porter en litiere pour prendre l'air aprés le diſner, precedé de Caius
» & d'Agrippa meſme, elle le ſupplia de faire venir Eutyque: Je le
» veux bien, dit Tibere; mais je prens tous les dieux à témoin, que
» c'eſt malgré moy, & ſeulement parce que vous le voulez.

à Tuſculane

p. 632. b. c.

Suet. l. 3. c. 72. p. 412.

[a] Joſ. p. 632. c.

f.

f. g.

'On amena donc Eutyque. Tibere luy demanda ce qu'il avoit à dire contre un homme qui luy avoit donné la liberté. Auſſitoſt Eutyque raporta ce qu'il avoit oui dire à Agrippa en faveur de Caius contre Tibere & ſon petit-fils. Tibere crut d'autant plus aiſément ce qu'il luy dit, qu'il eſtoit déja mal ſatisfait de ce qu'Agrippa s'attachoit plus à Caius qu'au jeune Tibere. C'eſt pourquoi ſans demander une plus ample information, il dit à Macron
» ſon capitaine des gardes: Enchainez moy cet homme là. Macron
» ne ſachant pas bien de qui il parloit, ou ſurpris d'un changement
ſi ſoudain, [outre qu'il eſtoit luy meſme dans les intereſts de Caius,] attendit qu'il fuſt plus eclairci de la volonté de l'Empereur: de ſorte que Tibere aprés avoir fait un tour du cirque,

p. 633. a. b. c.

1. Joſeph dit que c'eſtoit Pilon, 'qui eſtoit mort quatre ans auparavant, en l'an 32. *V. Tibere* § 27.

Tac. l. 6. c. 10. p. 137.

voyant encore Agrippa ; Mais Macron, dit-il, je vous avois ordonné d'enchainer cet homme là. Macron demanda de qui il parloit : & il dit que c'eſtoit d'Agrippa. 36.

c. 'Agrippa employa alors inutilement toutes les ſupplications. Il
f. g. 634. fut chargé de chaines avec ſa robe de pourpre, & mis avec beaucoup d'autres priſonniers qui eſtoient là devant le palais. Il ſe coucha accablé d'affliction au pié d'un arbre, ſur lequel un hibou s'eſtant venu poſer, un Alleman qui le vit, s'approcha d'Agrippa, & luy dit que cet oiſeau l'aſſuroit qu'il paſſeroit bientoſt à une fortune auſſi glorieuſe & auſſi grande, que celle où il ſe voyoit alors eſtoit triſte & honteuſe ; mais qu'il priſt garde que quand il reverroit le meſme oiſeau, il n'auroit plus que cinq jours à vivre. Agrippa ſe moqua de cette prediction, qui ſe trouva neanmoins veritable [par la permiſſion de Dieu, qui pour punir par un plus grand aveuglement ceux qui s'arreſtent à ces ſortes de divinations, contre l'ordre de ſa loy, permet quelquefois que les choſes arrivent comme ils les ont dites.]

p. 633. e. d. e. 'La chaleur du temps qui eſtoit grande, & le trouble qu'un ſi étrange changement produiſoit dans Agrippa, luy cauſant une extreme ſoif, il demanda à boire à un eſclave de Caius nommé Thaumaſte, qui portoit une cruche d'eau. Cet eſclave luy en donna avec la meſme civilité que s'il euſt encore eſté dans ſa meilleure fortune. Agrippa touché de cette honneſteté, luy promit que s'il ſortoit jamais de l'état où il le voyoit, il luy obtiendroit la liberté. Il executa depuis ſa promeſſe : il fit meſme ce Thaumaſte ſon Intendant, & le laiſſa en cette qualité à ſes enfans.

p. 634. e. d. e. 'Antonia euſt bien ſouhaité de flechir la colere de Tibere ; mais il ne falloit pas ſeulement ſonger à luy en parler : & tout ce qu'on put faire, fut d'obtenir de Macron, que le Centenier qui devoit eſtre enchainé avec luy, [comme c'eſtoit alors la coutume des Romains,] & les ſoldats qui le devoient garder, fuſſent des perſonnes raiſonnables, & qui ſouffriſſent qu'il receuſt de ſes amis
ejbel. l. a. c. 13. p. 790. b. tous les ſecours qui pouvoient adoucir la rigueur d'une priſon. 'Il demeura ſix mois en cet état juſqu'à la mort de Tibere, [qui arriva le 16 ou 26 mars de l'année ſuivante. Ainſi il avoit eſté arreſté
ant. l. 18. c. 8. p. 637. b. au mois de ſeptembre de celle-ci.] 'Il fut gardé dans le camp [des gardes Pretoriennes auprés de Rome.]

## ARTICLE X.

*Herode eſt défait par les Arabes: Pilate tue beaucoup de Samaritains, eſt depoſé & banni: Vitellius vient à Jeruſalem.*

[HERODE Antipas oncle d'Agrippa, & Tetrarque de Galilée, ſe trouvoit en meſme temps embarraſſé dans une guerre faſcheuſe.] 'Aretas Roy d'Arabie s'eſtoit toujours tenu fort offenſé de ce qu'il avoit repudiée ſa fille pour epouſer Herodiade. Ce mecontentement eclata en une guerre ouverte ſur la difficulté de regler les bornes du territoire de Gamala; & les Generaux des deux Princes ayant donné bataille, l'armée d'Herode fut entierement défaite. 'Pluſieurs Juifs crurent que Dieu l'avoit permis pour venger la mort injuſte de S. Jean Battiſte. Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 626. e. f.

'Herode manda ſa défaite à Tibere, qui prit ſes intereſts avec tant de chaleur, qu'il ordonna à Vitellius gouverneur de Syrie, de faire la guerre à Aretas, & de le luy envoyer mort ou vif. 'Vitellius ſe prepara à luy obeïr; 'mais la mort de Tibere rompit ce deſſein. 'On diſoit que ſur la nouvelle de l'approche des Romains, Aretas avoit dit qu'aſſurément ils ne viendroient point juſqu'à Petra, & que ou luy, ou Tibere, ou Vitellius mourroient auparavant. e. f. p. 627. b. d. d. e.

[Il y eut vers le meſme temps du trouble dans la Samarie.] 'Car un grand nombre de perſonnes s'y aſſemblerent en armes dans un bourg nommé Tirathaba, pour de là monter, diſoient-ils, tous enſemble ſur la montagne de Garizim, que ces peuples honoroient extremement, & où un impoſteur leur promettoit de leur faire voir des vaſes ſacrez qu'il pretendoit que Moyſe y avoit mis autrefois. [Ce n'eſtoit apparemment qu'un pretexte pour couvrir quelque deſſein plus important.] 'Car le Conſeil des Samaritains, qui voulut excuſer cet armement, declara qu'il ne s'eſtoit point fait pour ſe revolter contre les Romains; mais il avoua que c'eſtoit pour eviter les violences de Pilate. 'Quoy qu'il en ſoit, Pilate ne leur donna pas le loiſir de monter ſur leur montagne; & ſans attendre qu'ils s'aſſemblaſſent en plus grand nombre, il envoya à Tirathaba des troupes de pié & de cheval, qui ayant défait ceux qui y eſtoient, tuerent les uns, mirent les autres en fuite, & firent un grand nombre de priſonniers, dont Pilate fit enſuite executer les principaux. c. f. p. 623. g. p. 624. a. p. 623. 624.

'Le Conſeil des Samaritains, indigné de ce que Pilate avoit p. 624. a. b.

fait mourir tant de perſonnes, l'en alla accuſer devant Vitellius gouverneur de Syrie. Vitellius renvoya l'affaire à l'Empereur: mais il ordonna à Pilate de s'aller juſtifier devant luy, & envoya l'un de ſes amis nommé Marcel, pour gouverner la Judée. Ainſi Pilate n'oſant deſobeïr à cet ordre, quitta la Judée aprés y avoir demeuré dix ans, & s'en alla en diligence à Rome, où il n'arriva neanmoins qu'aprés que Tibere fut mort, [le 16 ou 26 de mars. Ainſi il ne peut eſtre parti plutoſt de Judée que ſur la fin de cette année ou en la ſuivante.]

Euſ. l. 2. c. 7. p. 46. b.
a chr. n. p. 188. 2.
b l. 2. c. 7. p. 46. a. chr. p. 203.
c Oroſ. l. 7. c. 5. p. 209. 2. e.
d c. Euſ. p. 46. a.
e Euſ. n. p. 292. a.
f b. c. Phil. leg. p. 1034. b.
g Ado, æt. 6. c. 40. bib. P. t. 7. p. 338. c.

'Euſebe dit que ceux qui ont écrit l'hiſtoire Romaine par Olympiades, [a] ce qu'il faut apparemment entendre de Phlegon affranchi de l'Empereur Adrien, [b] raportent que Pilate tomba du temps de Caius dans de ſi grands malheurs, [c] ſoit par la colere de ce prince, [ſoit par d'autres effets de la juſtice divine,] [d] qu'il fut contraint d'eſtre luy meſme ſon bourreau, & de s'oſter la vie de ſon épée [e] par deſeſpoir. Cela arriva ſelon la chronique d'Euſebe, ſous les Conſuls de l'an 40: [f] & Agrippa parle de Pilate en cette année comme d'un homme déja mort. [g] Adon dit que ce fut à Vienne en Daufiné, où il avoit eſté relegué pour le reſte de ſes jours: [& c'eſt encore aujourd'hui la tradition du pays.]

L'AN DE JESUS CHRIST 37.

Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 627. b. c.

'Vitellius dans le deſſein de faire la guerre à Aretas, avoit ramaſſé ſes troupes à Ptolemaïde, pretendant leur faire traverſer le pays des Juifs [pour aller droit à Petra.] Mais comme leurs enſeignes eſtoient chargées des images [de l'Empereur,] ce que les Juifs trouvoient contraire à leur religion; les principaux d'entre eux le vinrent prier de faire prendre une autre route à ſon armée. Il le leur accorda, & s'en vint à Jeruſalem accompagné ſeulement de ſes amis & d'Herode le Tetrarque. Les Juifs l'y receurent avec beaucoup d'honneur; & comme c'eſtoit alors la feſte [de [1] Paſque,] il offrit meſme des ſacrifices. Il oſta alors le pontificat à Jonathas, 'à qui il l'avoit donné dans le premier voyage qu'il y avoit fait auſſi à Paſque, [un an ou deux auparavant,] '& le donna à Theophile frere de Jonathas.

a. 6. p. 524. c g.
c. 7. p. 627. d.
d.

'Le quatrieme jour qu'il fut à Jeruſalem, il apprit par des lettres [de Rome,] que Tibere eſtoit mort, [& que Caius luy ſuccedoit.] Ainſi il fit auſſitoſt preſter le ſerment aux Juifs au nom du nouvel Empereur, 'pour lequel on offrit à Dieu des hecatombes

Phil. leg. p. 1031. c. d.

1. Joſeph dit ſeulement que c'eſtoit une feſte des Juifs. Mais on ne peut l'entendre que de celle de Paſque, puiſque Vitellius apprit alors la mort de Tibere, arrivée au mois de mars. Le 14 de la lune eſtoit le 15 d'avril en l'an 37, ſelon Bucherius *de cyclis, p. 15.*

en

en holocauſte. 'C'eſt pourquoi Agrippa ne manqua point de faire remarquer à Caius, que les Juifs eſtoient les premiers qui euſſent reconnu ſon autorité dans l'Orient. p. 1031. d. 1025. d. c.

## ARTICLE XI.

*Agrippa eſt mis en liberté par Caius, qui le fait Roy de la Tetrarchie de Philippe.*

[NOUS avons vu qu'Agrippa avoit eſté mis en priſon par ordre de Tibere, parcequ'il avoit trop témoigné ſouhaité de voir Caius regner en ſa place.] 'Des que la nouvelle de la mort de Tibere arriva à Rome, & que l'on n'oſoit encore la croire & s'en rejouïr, depeur qu'elle ne fuſt fauſſe, Marſyas affranchi d'Agrippa vint le trouver à la priſon pour la luy apprendre. Il le rencontra qui s'en alloit au bain, & luy dit en hebreu, *Le lion eſt mort*. Agrippa l'entendit bien, & ne put retenir ſa joie: de ſorte que le Centenier qui le gardoit s'en appercevant, les pria de luy dire ce que c'eſtoit. Ils en firent d'abord difficulté: mais Agrippa meſme le luy dit bientoſt, parcequ'ils eſtoient amis. Et en effet, il en fut tres aiſe: Il fit en meſme temps oſter les chaines à Agrippa, & luy fit preparer un feſtin. Joſ. ant. l. 18, c 8. p. 636.

'Durant qu'ils mangeoient & ſe rejouiſſoient enſemble, on vint dire que Tibere n'eſtoit point mort, & qu'il ſeroit à Rome dans peu de jours. Le Centenier en fut étrangement ſurpris: car il y alloit de ſa vie d'avoir mangé avec un priſonnier, & encore en une occaſion telle que celle là. Il chaſſe Agrippa de la table, luy fait remettre ſes chaines, 'le fait garder plus étroitement que jamais, & le menace de luy faire payer de ſa teſte la fauſſe nouvelle qu'il luy avoit debitée. Il falut paſſer ſur cela la nuit en l'état qu'on ſe peut imaginer. Mais le lendemain on dit tout publiquement que Tibere eſtoit mort; tout le monde le crut, pluſieurs oſerent en témoigner leur joie, & enfin on receut une lettre par laquelle Caius en aſſuroit le Senat, '& une autre par laquelle il mandoit au Prefet de Rome de transferer Agrippa du camp où il eſtoit, dans la maiſon où il logeoit avant que d'eſtre arreſté. Agrippa y demeura quelque temps avec des gardes, mais du reſte dans une grande liberté, & avec aſſurance de l'avoir bientoſt toute entiere. p. 636. g. p. 637. a. b.

'Caius eſtant arrivé à Rome avec le corps de Tibere, l'euſt delivré le jour meſme, s'il l'euſt pu faire avec bienſeance. Mais b. c.

de la Scenopegie, qui ſe faiſoit vers la fin de ſeptembre. [Ainſi il eſtoit entré dans ſon gouvernement vers la fin de l'an 32.] 'Car on ne luy donne jamais que ſix ans. p. 966. c. 987. c.

'Sa vigueur parut ſe relaſcher beaucoup ſous Caius: ce que l'on attribuoit à l'affliction que luy avoit cauſé la mort de Tibere, 'dont il avoit eſté un des principaux miniſtres: '& il craignoit Caius, ayant toujours eſté dans des intereſts contraires aux ſiens. On ne ſçait meſme s'il n'avoit pas contribué à la diſgrace de la [celebre Agrippine] mere de ce prince. p. 966. c. d. p. 987. c. p. 956. d.

'La mort du jeune Tibere, & enſuite celle de Macron ſon ami particulier, ["que Caius avoit fait tuer, l'un en l'année precedente, l'autre en celle-ci,] augmenterent ſa crainte & ſon tremblement. c. V. Caius §. 5. 7.

'Il taſcha pour ſe conſerver, de s'inſinuer dans l'eſprit de Caius par les grands eloges qu'il faiſoit de luy en public, & dans les lettres qu'il luy écrivoit. 'Mais il s'appliqua ſurtout à gagner l'affection du peuple d'Alexandrie, 'dans l'eſperance que les témoignages d'eſtime qu'il en recevroit, luy pourroient eſtre avantageux auprés du Prince: '& cette vue, auſſi bien que l'abatement où le mettoit l'embaras de ſes affaires, luy fit tout à fait changer de conduite. p. 980. d. c. p. 968. b. c. c. 967. d. e.

'On pretend que trois miſerables nommez Denys, Lampon, & Iſidore, que Flaccus avoit eus pour ennemis tant qu'il avoit maintenu la diſcipline, luy repreſenterent alors que le meilleur moyen de gagner l'amitié des Alexandrins, eſtoit de leur abandonner les Juifs qui demeuroient en grand nombre dans la ville, & que Flaccus fut aſſez imprudent pour ſuivre un ſi mauvais conſeil. [Il ſavoit bien que cela ne deplairoit point à Caius,] 'dont les Juifs s'eſtoient attiré la haine en ne voulant point reconnoiſtre ſa pretendue divinité: [& il pouvoit de luy meſme ne les pas aimer.] p. 968. leg. p. 1008. 1009.

'Car il faut apparemment raporter aux premiers mois du regne de Caius, ce que dit Philon; 'Que les Juifs ayant decerné des le commencement à ce prince tous les honneurs qu'ils luy pouvoient faire ſelon leur loy, en mirent l'acte entre les mains de Flaccus, afin qu'il l'envoyaſt à l'Empereur. Flaccus ayant lu l'acte temoigna qu'il en eſtoit ſatisfait, & promit aux Juifs de l'envoyer & d'aſſurer Caius du reſpect qu'ils avoient pour luy. Neanmoins il n'en fit rien: ce qui eſtoit rendre un tres mauvais office aux Juifs, [à l'égard d'un prince ambitieux & vain comme celui là.] Uſſ. p. 649. f. Phil. in Flac. p. 979. 980.

## ARTICLE XIII.

*Les Alexandrins font inſulte à Agrippa, demoliſſent les oratoires des Juifs, ou y mettent des ſtatues de Caius.*

[AGRIPPA trouva donc le peuple d'Alexandrie ennemi des Juifs à ſon ordinaire, toujours envieux, inſolent & ſeditieux; & de plus, gouverné par un homme qui luy laſchoit la bride en
Phil. in Flac. p. 969. toutes choſes, ſur tout pour maltraiter les Juifs.] 'Ainſi en meſme
c. 970. a. temps que Flaccus luy témoignoit à l'exterieur toute ſorte d'honneur & d'amitié, 'le peuple pouſſé ou par les emiſſaires de Flaccus meſme, ou par ſa propre inſolence, paſſoit les journées entieres à ſe railler & à ſe moquer de luy dans les lieux publics.

p. 970. a. b. 'Comme Flaccus autoriſoit le deſordre en ne le puniſſant pas,
b. c. d. il s'augmenta bientoſt. 'Les Alexandrins prirent un fou nommé Carabas, qui couroit les rues tout nud, le couvrirent d'une natte pour 'luy ſervir de cotte d'armes, luy mirent un diademe de papier ἀντὶ χλαμυδος. ſur la teſte, & un brin de roſeau à la main. Aprés l'avoir ainſi habillé en Roy, ils le mirent en un lieu elevé, où chacun luy venoit rendre ſes reſpects, plaider devant luy, prendre ſes ordres, & faire tout ce que l'on fait aux Princes. D'autres avec des baſtons ſur l'epaule au lieu de halebardes, eſtoient autour de luy comme ſes gardes; & tout le peuple en criant, l'appelloit Maris, qui en ſyriaque ſignifie un Prince. 'Flaccus fit ſemblant d'ignorer une choſe
c. 971. a. Bar. 40. § 31 Uſſ. p. 650. f. ſi publique: '& les Juifs eurent le regret de voir traiter le dernier Roy qui ait poſſedé toute la Judée, avec la meſme ignominie, quoique non avec la meſme cruauté, qu'ils avoient fait leur Roy & leur Sauveur peu d'années auparavant.

Phil. in Flac. p. 971. a. b. [Mais ce ne fut là que le commencement de leurs maux.] 'Car les Alexandrins voyant que Flaccus eſtoit à eux, s'aſſemblerent un jour en foule de grand matin au theatre, où ils ſe mirent tous à crier qu'il falloit mettre des ſtatues de Caius dans les oratoires
leg. p. 1011. a. que les Juifs avoient 'en grand nombre en tous les quartiers de
in Flac. p. 972. b. la ville 'pour faire l'exercice de leur religion. [a]Car c'eſtoit où ils
a leg. ad. C. Joſ. vit. p. 1020. c. s'aſſembloient, principalement les ſamedis, où ils apprenoient publiquement la loy, '& où ils traitoient quelquefois des affaires publiques. [Le nom marque que c'eſtoient des lieux d'oraiſons & de prieres.] Il y en avoit de tres grands. 'S. Epiphane dit qu'on en
Epi. 80. c. 1. p. 1068. a. voyoit un auprés de Sichem ſans couverture comme un theatre,
Joſ. in Api. l. 2. p. 1061. al Euſ. n. p. 28. 1 d. baſti par les Samaritains qui imitoient en tout les Juifs. 'Il ſemble

en effet que les oratoires des Juifs n'eſtoient point couverts. 'Au moins ceux des Meſſaliens eſtoient de cette ſorte. [a] On croit que les ſynagogues n'eſtoient que les plus grands & les plus beaux de ces oratoires. Epi. 80. c. 1. p. 1067. d. [a] Euſ. n. p. 27. 28.

'Comme il y avoit des Juifs par toute la terre, & peuteſtre un million dans l'Egypte ſeule, il eſtoit d'une étrange conſequence de les irriter tous en profanant leurs oratoires. 'Mais cela n'empeſcha ni les Alexandrins de le demander, 'ni Flaccus de le permettre & de le laiſſer faire. 'Ainſi ce peuple qui ſavoit l'averſion & le mepris que Caius avoit pour les Juifs, '& qui ſe voyoit plutoſt animé qu'arreſté par ſon Gouverneur, ſe diviſe par grandes troupes pour aller à tous ces oratoires. Ils coupent les arbres des uns, renverſent les autres juſques aux fondemens, mettent le feu dans d'autres, '& pour ceux qu'ils ne purent ruiner à cauſe du grand nombre de Juifs qui demeuroient auprés, ils les profanerent tous en y mettant des ſtatues de Caius. Phil. in Flac. p. 971. 972. p. 971. a. b. d 972. c. leg. p. 1009. a. p. 1011. a. c.

'Dans le plus grand & le plus conſiderable de tous, ils voulurent mettre une ſtatue de Caius, portée ſur un char tiré par quatre chevaux: & n'ayant point de char qui fuſt neuf, ils en prirent un vieux tout gaſté, conſacré autrefois, diſoit-on, en l'honneur d'une Cleopatre biſayeule de la derniere Reine de ce nom. 'Cela n'eſtoit pas du reſpect qu'ils faiſoient profeſſion d'avoir pour Caius: mais ils ſavoient bien qu'au lieu de le trouver mauvais, il ſeroit tres aiſe qu'ils luy euſſent conſacré tant de temples. 'On avoit ſoin de luy envoyer des memoires & des journaux de cette affaire, & il les liſoit avec plus de joie qu'il n'euſt fait les hiſtoires & les poemes les mieux écrits, tant parcequ'il s'imaginoit que les Alexandrins faiſoient cela pour l'honorer, qu'à cauſe de ſon averſion pour les Juifs, dans laquelle ſes courtiſans l'entretenoient par les railleries continuelles qu'ils en faiſoient. 'Le feu qu'on avoit mis aux oratoires, conſuma auſſi quelques maiſons, outre pluſieurs ornemens conſacrez en l'honneur des Empereurs. Mais c'eſtoit aſſez que cela ſe fiſt contre les Juifs, pour ne pas craindre que Caius en fiſt aucune punition. c. d. d. e. p. 1018. a. p. 1011. b.

'Les autres villes ſuivirent l'exemple de celle d'Alexandrie, & l'on y conſacra partout des ſtatues & des images à l'honneur de Caius dans les oratoires & les ſynagogues des Juifs. p. 1040. a. Euſ. chr.

'Peu de jours aprés que les Juifs d'Alexandrie eurent eſté dépouillez de leurs oratoires, Flaccus publia un édit où il declaroit les Juifs étrangers à Alexandrie, ſans les avoir ſeulement fait appeller, & ſans s'informer des raiſons ſur leſquelles ils fondoient Phil. in Flac. p. 972. 973.

le droit de bourgeoiſie, dont ils y avoient joui juſques alors de meſme que les autres habitans.

## ARTICLE XIV.

*Etranges violences du peuple d'Alexandrie contre les Juifs.*

Phil. in Flac. p. 972. a. [IL y a bien de l'apparence que les Juifs, qui,] 'quoy qu'en diſe Philon, [n'ont jamais paſſé pour eſtre fort patiens, firent quelque effort pour maintenir leurs intereſts & l'honneur de leur nation; & que ce fut ce qui donna occaſion à ce que nous allons leg. p. 1009. a. b. raporter.] 'Car les Alexandrins qui les regardoient comme des gents que l'Empereur abandonnoit à leur diſcretion, crurent que le temps eſtoit enfin venu de ſatisfaire la haine inveterée qu'ils in Flac. p. 577. a. b. avoient contre eux. 'La ville eſtoit diviſée en cinq quartiers, qui prenoient leur nom des cinq premieres lettres de l'alphabet. Les Juifs eſtoient repandus dans tous les cinq; mais ils en habitoient principalement deux, qu'on nommoit pour ce ſujet les quartiers des Juifs. On les contraignit donc alors de ſortir de quatre quartiers, & de ſe renfermer dans une petite partie du cinquieme. Le peuple entra enſuite dans les maiſons dont on les avoit chaſſez, p. 978. e. & les pilla comme dans une guerre ouverte. 'Plus de quatre-cents maiſons furent pillées de cette ſorte.

p. 973. b. c. 'Comme perſonne n'arreſtoit les ſeditieux, ils enfoncerent les magaſins & les boutiques des Juifs, qui eſtoient alors fermées[1] à cauſe du dueil de Druſille [ſœur de Caius;] & emporterent tous leg. p. 1009. b. c. les effets qu'ils y trouverent en grand nombre. 'Ils ſe cachoient ſi peu de cette violence, qu'ils montroient à tout le monde ce qu'ils avoient trouvé; & quand ils eſtoient pluſieurs à un meſme pillage, ils le partageoient entre eux au milieu des places, ſouvent à la vue de ceux qui en eſtoient les maiſtres, dont ils augmentoient encore la douleur par des railleries ſanglantes.

clin Flac. p. 973. c d. 'Ainſi les Juifs ſe trouverent en un ſeul jour chaſſez de leurs maiſons, depouillez de tous leurs biens, ſans avoir de quoy vivre, leg. p. 1009. c. d. e ni le moyen d'en gagner; reſſerrez dans un quartier ſi étroit, qu'il ſembloit qu'on ne les y euſt renfermez, qu'afin qu'ils y mouruſſent tous en peu de jours, & par les incommoditez de l'air, (car ils eſtoient contraints [la pluſpart] de paſſer les jours & les nuits à l'air,) & par le manquement de vivres, & par la chaleur étoufée p. 1010. b. clin Flac. p. 974. b. c. qui leur empeſchoit la reſpiration. 'Cependant il falloit qu'ils y

1. On juge par là que Druſille eſt morte vers le mois de juillet ou d'aouſt.

demeuraſſent ; car les jeunes gents de la ville qui n'avoient rien à faire, les y tenoient aſſiegez, & empeſchoient que perſonne n'en ſortiſt. La faim neanmoins l'emportant ſur tout le reſte, il en ſortoit pluſieurs, pour aller [implorer dans les autres quartiers de la ville] le ſecours de leurs amis, ou pour acheter des vivres, ou pour reſpirer un air plus pur à la campagne & ſur le bord de la mer. in Fl. p. 974. c. p. 973. b ſleg. p. 1010. a.

Mais quand ils eſtoient reconnus, ils eſtoient auſſitoſt pris & maſſacrez, foulez aux piez, & trainez par toute la ville ; en ſorte qu'il n'en reſtoit plus de membre qu'on puſt enterrer. in Fl. p. 974. c. d.

Pour ceux qui ne s'eſtoient pas retirez aſſez promptement avec les autres, on les pourſuivoit à coups de pierres, on leur jettoit des tuiles, on les frapoit à coups de baſton ſur les endroits les plus ſenſibles, particulierement ſur la teſte, & [quelquefois] juſques à rendre l'ame. On faiſoit le meſme traitement à ceux qui ne ſachant pas ce qui ſe paſſoit, arrivoient de la campagne. Il y avoit ſur les quais de la riviere une troupe de gents, pour prendre garde quand il arriveroit quelque bateau de Juifs. Et alors ils ſautoient dedans, emportoient les marchandiſes, & bruloient les hommes avec le bois meſme de leur bateau. leg. p. 1010. a. b. c. d.

En un mot, il ne pouvoit paroiſtre un Juif dans la ville, [hors le quartier qui leur eſtoit aſſigné,] qu'ils ne le tuaſſent à coups de pierres & de baſtons, ne luy donnant le coup de la mort qu'aprés l'avoir longtemps batu. Les moins inhumains employoient d'abord le fer & le feu. Ils bruloient quelquefois les familles entieres, ſans avoir ni reſpect pour les vieillards, ni pitié pour les enfans. Ils les bruloient ſouvent avec leurs propres meubles, lorſque perſonne n'en vouloit. Mais le ſupplice le plus cruel, eſtoit quand ils ne trouvoient point de bois. Car alors ils ramaſſoient quelques brouſſailles, qui ne faiſoient qu'un feu lent & ſans force. De ſorte que ces miſerables aprés avoir langui longtemps, eſtoient enfin étoufez par la fumée, & leurs corps demeuroient à moitié brulez. On attachoit des cordes aux piez des autres, & on les trainoit tout vivans par le milieu des places publiques ; & quand ils eſtoient morts dans ce cruel ſupplice, on continuoit à trainer leurs corps juſqu'à ce qu'ils fuſſent mis entierement en pieces. Aprés cela ils faiſoient ſemblant, comme dans une farce, de pleurer ceux qu'ils venoient de faire mourir. Mais ſi quelqu'un de leurs parens ou amis témoignoit une douleur veritable, il eſtoit auſſitoſt pris & fouetté ; & aprés avoir paſſé par toutes ſortes de tourmens, il finiſſoit enfin ſa vie par le ſupplice de la croix. in Flac. p. 974. d. e. p. 975. a. a. b ſleg. p. 1010. d. e. in Flac p. 975. c.

## ARTICLE XV.

### *Suite de la perſecution faite aux Juifs à Alexandrie.*

Philo, leg. p. 1011. a. 'FLACCUS pouvoit en un moment arreſter tout ce deſordre, s'il l'euſt voulu. Mais il faiſoit ſemblant de ne voir & de n'entendre point des choſes qui ſe paſſoient à ſes yeux, & dont in Fl. p. 976. a. il eſtoit luy meſme l'auteur. 'Il manda neanmoins les principaux des Juifs, comme pour trouver moyen de les accommoder avec p. 975. c. d. la ville. 'Mais [au lieu d'y travailler ſerieuſement,] il ne cherchoit que de nouvelles inventions pour les tourmenter.

Joſ. ant. l. 19. c. 4. p. 674. b. a Euſ. n. p. 27. 2. a. b. b Phil. in Flac. p. 975. d. 'Les Juifs avoient à Alexandrie un Ethnarque [1] ou chef de leur nation : [a] On croit que c'eſt ce que Joſeph & d'autres appellent Alabarque. [b] Ils y avoient auſſi un Conſeil qu'Auguſte avoit établi, pour gouverner leurs affaires [avec cet Ethnarque, ou] à ſon defaut. Flaccus fit prendre trente-huit perſonnes de ce Conſeil, p. 976. a. 'entre leſquels il y en avoit trois qu'il ſavoit bien avoir déja eſté p. 975. d. pillez, & avoir perdu tout leur bien. 'Il les fit lier comme des criminels, les uns avec des cordes, les autres avec des chaines de fer, & les fit mener en cet état par le milieu de la grande place p. 976. e. juſques au theatre, 'où l'on celebroit la naiſſance de l'Empereur. p. 977. b. c. [Ainſi c'eſtoit le 31 d'aouſt, ou peu aprés : ] 'Car il ſemble que la feſte duraſt quelques jours.

b 976. c. p. 975. 976. 'Cette ſolennité qui euſt dû donner quelque treve aux maux des Juifs, 'ne put arreſter Flaccus. Il fit fouetter publiquement ces trente-huit conſeillers, à la vue de leurs ennemis ; & ſi cruellement, que les uns en moururent auſſitoſt aprés, & d'autres en p. 976. b. c. d. furent longtemps malades. 'On remarque meſme qu'y ayant diverſes ſortes de flagellations à Alexandrie ſelon la qualité des perſonnes, Flaccus pour augmenter encore leur ſupplice par une nouvelle honte, en choiſit une dont on ne ſe ſervoit pas meſme p. 982. a. pour les moindres bourgeois de la ville. 'Ceux qui echaperent furent gardez en priſon juſque vers la fin de ſeptembre, & juſqu'à ce que Flaccus, [qui avoit ſervi d'inſtrument à Dieu pour les punir,] fut arreſté luy meſme pour recevoir la juſte punition de ſes injuſtices.

p. 977. b. b. c. 'Il y eut encore d'autres Juifs qui furent pris & mis en croix durant cette ſolennité. 'On s'aſſembloit des le matin au theatre, où le premier ſpectacle eſtoit de ces miſerables Juifs qu'on dechiroit de coups, qu'on mettoit ſur le chevalet, qu'on étendoit avec des poulies, qu'on tourmentoit avec le fer & le feu, que l'on

Phil. in Flac. p. 971. d. 1. Philon l'appelle γενάρχην.

l'on condannoit enfin à la croix, & qu'on faiſoit paſſer au travers de la place des jeux pour les mener au ſupplice. Cela duroit juſques à neuf ou dix heures; & aprés cela venoient les danſeurs, les farceurs, & les autres divertiſſemens ordinaires des Romains, [non plus innocens, mais moins horribles.]

Les femmes qu'on croyoit eſtre Juives, eſtoient arreſtées ſur le moindre pretexte dans le marché, & quelquefois au milieu du theatre, & expoſées à la vue de tout le monde avec une honte inſupportable. Il ſe rencontroit aſſez ſouvent qu'on en prenoit de payennes penſant que ce fuſſent des Juives; & quand on le reconnoiſſoit, on les laiſſoit auſſitoſt aller. Mais quand elles eſtoient Juives, le peuple demandoit qu'on apportaſt de la chair de pourceau pour leur en faire manger. Celles que la crainte obligeoit d'en prendre, eſtoient auſſitoſt renvoyées libres: & celles qui le refuſoient, eſtoient expoſées à toutes les indignitez, & à tous les tourmens poſſibles: ce qui montroit aſſez que tout leur crime eſtoit leur religion. p. 979. a b.

Flaccus qui cherchoit toujours de nouveaux ſujets de les tourmenter, fit ſemblant d'avoir appris que toutes les maiſons qui leur reſtoient, eſtoient pleines d'armes. Il y envoya donc un capitaine entierement à luy, nommé Caſtus, avec les ſoldats les plus determinez. Mais on n'y trouva rien de conſiderable: au lieu que dans une perquiſition ſemblable qu'il avoit fait faire chez les naturels du pays, il s'en eſtoit trouvé une quantité prodigieuſe. p. 977. 978.

[Voilà l'état où les Juifs furent à Alexandrie durant environ deux mois.] Car cela ne finit pas avant la feſte de la Scenopegie. [Philon qui en a écrit l'hiſtoire, y avoit ſans doute eu part,] puiſqu'il eſtoit Juif d'Alexandrie. [Il eſt difficile de croire qu'il n'ait pas un peu exageré les maux de ſa nation: & aſſurément les Juifs donnoient quelques pretextes, qu'il ne dit pas, à la cruauté des Alexandrins. Mais enfin c'eſt un témoin authentique du fruit que les Juifs retiroient d'avoir rejetté le Meſſie, en declarant qu'ils ne vouloient avoir que Ceſar pour Roy.] p. 982. a. Euſ. l. 2. c. 4. p. 43 a.

## ARTICLE XVI.

### *Flaccus eſt arreſté, banni, & enfin tué.*

[AGRIPPA en la perſonne duquel le deſordre avoit commencé, ne s'arreſta apparemment que fort peu dans un

Phil. in Flac. p. 980. d. lieu où on l'avoit ſi mal receu. ]'Mais ayant ſceu que les Juifs d'Alexandrie avoient fait un decret en l'honneur de Caius, que Flaccus n'avoit pas envoyé, il en prit une copie qu'il envoya à Caius; & il luy manda en meſme temps la raiſon pour laquelle il recevoit ſi tard une choſe faite des le commencement [de ſon regne.] 'Ce fut le premier pas de la vengeance divine contre Flaccus, [ & elle eclata bientoſt tout ouvertement. ]'Il croyoit s'eſtre acquis l'affection de Caius par ſes lettres & ſes diſcours pleins de flateries, par les eloges que luy donnoient les Alexandrins, '& par les maux meſmes qu'il avoit fait aux Juifs.

a. d. e. p. 981. a. p. 982. c.

'Mais tout cela n'empeſcha pas que Caius n'envoyaſt, pour l'arreſter, un Centenier nommé Baſſus, avec les ſoldats qu'il commandoit. Baſſus arrivé en peu de jours à Alexandrie, attendit la nuit pour aborder. Il s'informa d'abord où eſtoit le Commandant des troupes du pays, à qui il vouloit communiquer ſon ordre pour avoir main forte en cas de beſoin, & ſceut d'un ſoldat qu'il rencontra, qu'il ſoupoit avec Flaccus meſme chez un nommé Stephanion. Il s'y en alla auſſitoſt, & envoya d'abord dans la maiſon de Stephanion un des ſiens habillé en valet, qui s'eſtant informé de toutes choſes, luy vint dire que Flaccus eſtoit là avec douze ou quinze domeſtiques, ſans faire faire aucune garde. Baſſus donne donc le ſignal, entre avec tous ſes gents, fait garder les portes par une partie, & monte avec le reſte à la ſalle, où Flaccus bien eloigné de ſonger à ſon malheur, portoit alors une ſanté. Baſſus parut le premier, & Flaccus l'ayant apperceu, commença, tout etonné, à ſe lever. Mais ſe voyant déja environné de ſoldats, il reconnut bien qu'il eſtoit perdu, & qu'il ne falloit plus ſonger ni à ſe défendre, ni à s'enfuir. Il fut auſſitoſt emmené, pendant que tous les aſſiſtans demeuroient debout, interdits & ſaiſis de frayeur, ſans oſer ſeulement s'enfuir.

p. 981.

p. 982.

'Les Juifs, au lieu de ſolenniſer la Scenopegie où l'on eſtoit alors, demeuroient renfermez dans leurs maiſons, accablez de douleur & d'affliction, lorſqu'on leur vint dire que Flaccus eſtoit arreſté. Ils crurent d'abord que c'eſtoit un piege qu'on leur tendoit pour avoir occaſion de leur faire de nouveaux maux. Mais enfin le bruit & le tumulte qu'on entendoit au milieu de la nuit, en ayant fait ſortir quelques uns, ils apprirent qu'aſſurément Flaccus eſtoit arreſté: & alors elevant les mains au ciel: Nous « ne nous rejouiſſons pas, Seigneur, leur fait dire Philon, du mal- « heur de notre ennemi: voſtre loi ſainte nous a appris à avoir « compaſſion de tous les hommes. Mais nous vous rendons de tres «

juſtes actions de graces d'avoir eu pitié de nous. Ils paſſerent le reſte de la nuit à chanter des hymnes & des cantiques ; & dés que le jour parut, ils allerent tous enſemble rendre graces à Dieu ſur le bord de la mer, n'ayant point alors d'oratoires où ils puſſent s'aſſembler.

'Flaccus fut embarqué vers le commencement de l'hiver, pour eſtre mené en Italie ; & aprés avoir beaucoup ſouffert dans le voyage, enfin il arriva [à Rome,] où il ſe vit auſſitoſt accuſé par Iſidore & Lampon, 'ceux meſmes qui par leurs flateries l'avoient engagé à perſecuter les Juifs. 'Mais la principale partie eſtoit l'Empereur meſme, qui ne prenoit la qualité de juge que pour le condanner dans les formes. 'Il fut auſſitoſt depouillé de tous ſes biens, & perdit tous ſes meubles curieux & magnifiques, & tous ces eſclaves ſi choiſis, qu'il avoit amaſſez avec grand ſoin. Car tout eſtoit chez luy dans la derniere politeſſe ; ce qui fit que Caius ſe reſerva preſque toute ſa confiſcation. p. 983. b. b 968. a. b. p. 983. c. p. 986. d. e.

'Il fut enſuite condanné au banniſſement : & toute la grace qu'il put obtenir par le moyen de Lepidus, [alors tres puiſſant auprés de Caius,] fut qu'on luy donna l'iſle d'Andros pour lieu d'exil, au lieu de celle de Gyares, " la plus deſerte de tout l'Archipel, où l'on vouloit l'envoyer. 'Il fut donc conduit à Andros [apparemment l'année ſuivante,] & montré publiquement aux habitans, [afin qu'ils euſſent ſoin d'empeſcher qu'il ne ſortiſt de l'iſle.] 'Quelques mois aprés il y acheta une petite terre, où il demeuroit ſeul. 'Mais il y trouva bientoſt la fin de ſa vie, Caius l'ayant fait mourir " avec les autres bannis, [en l'an 39.] Quand on vint pour le tuer, il voulut s'enfuir & ſe défendre : de ſorte qu'il falut le mettre en pieces. 'Son corps fut auſſitoſt jetté dans une foſſe. p. 987. a. p. 988. b. p. 989. b. p. 991.

" Ils furent relegués dans cette iſle. V. Caius § 22.

## ARTICLE XVII.

### *Herode aſpirant à la royauté, perd ſa Tetrarchie.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 39.

[LE Roy Agrippa eſtoit parti de Rome, comme nous avons vu, vers la fin de juillet de l'année precedente, pour aller en Paleſtine donner ordre aux affaires de ſon royaume.] 'Ce changement ſi ſubit, & cet éclat de la royauté dans un homme qu'on avoit vu reduit à la derniere neceſſité, & paſſer ſix mois dans les fers, ſurprit tout le monde. [Herode Antipas ſon oncle & ſon Joſeph. l. 18. c. 8. p. 637. d. e.

beaufrere, & encore plus Herodiade ſa ſœur, devoient reſſentir avec plus de joie que tous les autres la proſperité d'une perſonne qui leur eſtoit ſi proche. Mais la jalouſie, fille de l'orgueil, l'em-
c. 9. p. 637. 638. porta ſur les liens du ſang.] 'Herodiade ne put ſouffrir de voir au-deſſus de ſon mari un frere qui avoit eu beſoin de leur aſſiſtance pour vivre; & elle importuna tellement Herode, en excitant en luy tous les mouvemens naturels de l'ambition, qu'enfin il ſe reſolut malgré luy de s'en aller à Rome, pour voir s'il ne pourroit point auſſi obtenir le titre de Roy. Il n'epargna rien pour faire ce voyage avec le plus d'eclat & de magnificence qu'il pouvoit; & ſa femme l'y accompagna, [l'orgueil luy faiſant mepriſer tous les perils d'une ſi longue navigation.]

p. 638. c. f. 'Agrippa [par une envie non moins baſſe que celle de ſa ſœur,] ſe reſolut de s'oppoſer à leur deſſein, & des qu'ils ſe furent mis en mer, il envoya à Rome Fortunat ſon affranchi, avec des preſens pour Caius, & des lettres où il accuſoit ſon oncle d'avoir eu des intelligences avec Sejan contre Tibere, & d'en avoir encore avec Artabane Roy des Parthes contre l'Empire: & pour preuve de cela, il aſſuroit qu'on trouveroit dans ſes arſenaux de quoy armer ſoixante & dix mille hommes.

ibid. 'Herode arrivé à Pouzoles s'en alla à Bayes, où Caius eſtoit alors; & lorſqu'il ſaluoit encore l'Empereur, Fortunat arriva, & preſenta à Caius les lettres qu'Agrippa luy écrivoit. Il les ouvrit auſſitoſt, & les ayant lues, il demanda à Herode s'il eſtoit vray qu'il euſt une ſi grande quantité d'armes. Herode ne le put nier: de ſorte que Caius crut ſon crime ſuffiſamment prouvé, [& au lieu de luy donner le titre de Roy,] il le priva de ſa Tetrarchie & de toutes ſes richeſſes, & le relegua pour toute ſa vie à Lion. [Ainſi Herodiade qui par ſon ambition luy avoit fait commettre divers crimes, le fit encore tomber par ſon ambition dans le mal-
p. 638. 639. heur qu'il meritoit.] 'Pour elle, Caius ayant ſceu qu'elle eſtoit ſœur d'Agrippa, luy voulut pardonner à cauſe de ſon frere, & luy rendre l'argent qui eſtoit à elle. Mais [ſa fiere vanité] ne luy permit pas d'accepter cette grace; & ainſi elle fut bannie avec ſon mari.

bel. l. 2. c. 16. p. 790. d. 'Joſeph dont nous avons tiré ceci, dit en un autre endroit, qu'Herode fut banni en Eſpagne avec ſa femme, & qu'il y mourut. [Peuteſtre que Caius qui vint cette année meſme dans les Gaules avec Agrippa, le relegua alors de Lion dans l'Eſpagne.

Herode avoit donc joui 43 ans de ſa Tetrarchie de Galilée,]
ant. l. 18. c. 3. p. 918. f. 'dont il avoit voulu que la ville de Sephoris fuſt la capitale, ipſe inſtituerat regnum ejus.

39. l'ayant fait environner de murailles. [Joſeph en parle ſouvent dans l'hiſtoire de la revolte des Juifs, à laquelle ceux de cette ville ne voulurent point prendre de part.] 'Elle eſt celebre, à ce qu'on dit, parmi les Juifs, qui y établirent une ecole [de la loy] aprés la ruine de Jeruſalem. 'Elle eſtoit fort connue dans le quatrieme ſiecle ſous le nom de Dioceſarée. [a] On pretend auſſi que c'eſt la meſme ville qui eſtoit celebre du temps des Croiſades ſous le nom de Sephet. On marque qu'elle eſtoit fort proche de Nazaret & de Cana.

Capel. hiſt. Ap. p. 109. Hier. in Jon. pr. p. 122. d. [a] Ferr. p. 184. 2.

'Herode fut entierement fondateur de la ville de Tiberiade, qu'il baſtit [b] peuteſtre en l'an 17 de J. C, [c] dans un des plus beaux endroits de la Galilée, ſur le bord du lac de Geneſaret, [qu'on appella auſſi depuis ce temps là le lac de Tiberiade.] Il luy donna ce nom en faveur de Tibere, dans l'eſprit duquel il eſtoit fort bien. 'Il fit baſtir un palais où divers animaux eſtoient repreſentez; ce que les Juifs croyoient alors eſtre contraire à leur loy. C'eſt pourquoi lorſqu'ils ſe furent revoltez contre les Romains, en 66 ou 67. Joſeph le fit abatre" & bruler. 'Cet hiſtorien fait dire à un homme de Tiberiade, qu'Herode fondateur de cette ville, avoit voulu que toute la Galilée, & meſme la ville de Sephoris, luy fuſt ſoumiſe, que Tiberiade avoit toujours conſervé ce rang juſques en l'an [58,] auquel Neron la donna au jeune Agrippa, & que Sephoris avoit commencé alors à eſtre la capitale de la Galilée. [Nous ne voyons pas comment cela ſe peut accorder avec ce que nous venons de raporter du meſme Joſeph. Mais il ne ſe rend nullement garant de ce que dit cet homme pour vanter ſa ville.

Joſ. ant. l. 18. c. 3. p. 619. c. f. [b] Nor. epo. p. 466. [c] Joſ. p. 619. c. f. vit. p. 1003. d. e. p. 1001. a.

Comme Herode avoit donné à cette nouvelle ville le nom de Tibere,] 'il voulut auſſi honorer Julie [ou Livie] mere de ce prince, en donnant le nom de Juliade à un bourg qu'il fit fermer de murailles audelà du Jourdain.

ant. l. 18. c. 3. p. 618. ſ] bel. l. 2. c. 13. p. 789. c.

'Aprés qu'Herode Antipas euſt eſté banni, Caius donna ſa Tetrarchie & tous ſes biens à Agrippa: [d] mais ce ne fut que dans la quatrieme année de ſon regne, [c'eſt à dire en l'année ſuivante. Agrippa revint des celle-ci trouver Caius,] [e] & l'accompagna dans ſon voyage des Gaules. On l'accuſoit d'inſpirer la violence & la tyrannie à ce prince, qui n'y eſtoit que trop porté de luy meſme.

bel. l. 2. c. 16. p. 790. d] ant. l. 18. c. 9. p. 638. g] Phil. leg. p. 1037. c. [d] Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 679. c. [e] Dio, l. 59. p. 658. e.

L'AN DE JESUS-CHRIST 40.

'Il ſemble qu'Agrippa aprés avoir receu de Caius la Tetrarchie de ſon oncle, y ait auſſitoſt" fait un voyage pour en prendre poſſeſſion, & ſoit enſuite revenu trouver Caius avant le mois de ſeptembre.

Note 1. Phil. leg. p. 1018. a.

## ARTICLE XVIII.

*Caius veut faire mettre sa statue dans le Temple de Jerusalem.*

[NOUS avons vu sur l'histoire de Caius comment ce prince avoit voulu recevoir les mesmes honneurs que l'on avoit accoutumé de rendre à ceux que luy & les autres Romains regardoient comme des dieux. Il faut voir maintenant comment il s'attaqua au Createur mesme de l'univers, & pretendit s'attribuer l'unique Temple qui luy fust consacré publiquement. L'histoire en est raportée par Philon & par Joseph, mais assez differemment. De sorte que nous serons quelquefois obligez d'abandonner le dernier qui n'estoit alors qu'un enfant de trois ou quatre ans, pour suivre Philon qui estoit à Rome en ce temps-ci mesme, y ayant esté envoyé par tous les Juifs d'Alexandrie pour soutenir leurs interests.]

Phil.leg.p.1010. d. e. 'Dans la folie que Caius avoit d'estre dieu, il ne faut pas s'étonner qu'il eust aversion des Juifs, à qui leur religion ne permettoit pas de le flater jusqu'à cet excés: & il ne pouvoit mieux se venger de leur pretendue desobeïssance, qu'en profanant la saintetè de leur Temple. Comme il savoit aussi que ce Temple estoit reveré de tout le monde, parfaitement beau, & plein de richesses, c'estoit assez à un prince ambitieux, comme il estoit, pour se le vouloir attribuer. Mais il y fut encore poussé par une occasion particuliere.

Jos.ant.l.18.c.8. p.630.c. a Phil. leg p. 1020. e. b Dio, l. 59. p. 660. b. c Phil. p. 1020, 1021. 'Capiton qui estoit receveur des deniers de Jamnia en l'an 36, a'l'estoit alors de toute la Judée, s'il faut s'arrester aux termes de Philon. [Je ne sçay si c'est celui] b que Caius fit mourir cette année mesme, parce qu'il demandoit à fermer au moins les yeux, pour ne pas voir egorger son fils. c Il estoit entré pauvre dans cet emploi, & y estoit devenu riche. Mais comme c'estoit en pillant les autres, & qu'il craignoit que ceux du pays ne s'en plaignissent un jour, il ne souhaitoit que d'avoir quelque occasion de trouble, pour les rendre coupables au lieu de luy. Il arriva donc à Jamnia, que quelques uns des Gentils qui s'y estoient venus habituer parmi les Juifs, sachant la disposition de Caius, & poussez par Capiton, outre que d'eux mesmes ils estoient ennemis des Juifs, s'aviserent tout d'un coup de dresser un méchant autel de brique [à Caius,] ne doutant pas que les Juifs indignez de voir violer leur loy dans leur pays mesme, ne fissent quelque sedition.

Digitized by Google

Les Juifs en effet abatirent auſſitoſt l'autel, & les autres porterent leur plainte à Capiton, qui fut ravi d'avoir ce qu'il cherchoit depuis tant de temps. Il en écrivit donc à Caius, deguiſant la choſe, & luy donnant le tour qu'il voulut.

[Caius qui apparemment eſtoit alors dans les Gaules,] 'd'où il revint à Rome le 31 aouſt de cette année, [a] prit ſur cela conſeil d'Helicon & d'Apelle, qu'il avoit accoutumé de conſulter, l'un ſur la maniere de bien railler, l'autre ſur celle de bien chanter des vers. 'Helicon eſtoit Egyptien de naiſſance, & eſclave de ſa premiere condition. 'Il avoit paſſé du ſervice d'un particulier à celui de Tibere, & enſuite à Caius. Il avoit quelque connoiſſance des lettres: 'mais ſon principal talent eſtoit la bagatelle, & de ſavoir fort bien divertir les uns aux depens des autres par des railleries agreables & piquantes. 'Ce fut par ce moyen qu'il s'inſinua tout à fait dans l'eſprit de Caius, 'dont il devint meſme le grand Chambellan, & il eſtoit toujours auprés de luy.

'Apelle eſtoit d'Aſcalon. Sans parler de la maniere dont il avoit paſſé ſa jeuneſſe, ſa profeſſion eſtoit d'eſtre acteur de tragedies, & de n'avoir pas plus d'honneur & de pudeur qu'en ont tous ceux qui montent ſur le theatre. 'Mais Caius l'aimoit tellement, qu'il le vouloit toujours avoir auprés de luy, meſme en public. [b] Ils furent depuis tous deux punis, Helicon par Claude, & Apelle par Caius meſme, qui le faiſoit mettre ſur la roue de temps en temps pour le tourmenter. 'Suetone dit qu'eſtant un jour auprés d'une ſtatue de Jupiter, il demanda comme en riant à cet Apelle, Qui des deux luy paroiſſoit le plus grand. Et Apelle eſtant embaraſſé de ſa réponſe, il le fit auſſitoſt dechirer à coups de fouet, & il diſoit qu'il avoit une voix bien douce, meſme en ſe plaignant.

[Comme Caius haïſſoit déja les Juifs, & que les Egyptiens &] 'les Aſcalonites eſtoient naturellement leurs ennemis,] il ne faut pas s'étonner de la reſolution qu'il prit avec le conſeil de ces deux miniſtres ſur l'affaire de Jamnia. ]'Ce fut qu'au lieu de l'autel de brique que les Juifs avoient abatu, on mettroit ſa ſtatue, revétue d'or, & grande comme un coloſſe, dans le ſanctuaire meſme de leur Temple de Jeruſalem; '& que ce Temple ſeroit appellé le Temple [1] de Caius l'illuſtre & le nouveau Jupiter.

'Ce fut l'ordre qu'il envoya à P. Petronius, qui avoit ſuccedé à Vitellius dans le gouvernement de la Syrie. [c] Et Joſeph dit meſme qu'il luy donna cet ordre en le faiſant gouverneur, ou plutoſt,

Suet. l. 4. c. 49. p. 484.
[a] Phil. p. 1021. c. d.
c.
p. 1016. b. c.
c d.
p. 1017. c.
p. 1016. 1017.
p. 1021. d. e.
Dio, l. 59. p. 643 c.
[b] Phil. p. 1021, 1022.
Suet. l. 4. c. 33. p. 464. 465.
Phil. leg. p. 1021. e.
c] 1019. b] Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 639. f.
Phil. p. 1040. b.
p. 1022. a] 1025. d] 1038. b.
[c] Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 639. f.

1. ou bien, *de l'illuſtre Jupiter le jeune Caius*, pour le diſtinguer de Jule Ceſar nommé auſſi Caius, & adoré par les Romains.

f Phil. p. 1022. a. b. qu'il le fit gouverneur exprés pour cela. f Il luy commanda en meſme temps de prendre la moitié des troupes qui gardoient l'Euphrate, pour executer ſa volonté par la force, en cas que les Juifs ne s'y ſoûmiſſent pas volontairement.

## ARTICLE XIX.

*Petrone tâche en vain de porter les Juifs à recevoir la ſtatue de Caius.*

Phil. p. 1022. 1023. g PETRONE ayant receu l'ordre que nous venons de dire, ſe trouva dans une tres grande peine, ſachant d'un coſté que Caius vouloit eſtre obeï, & ſans retardement, quoy qu'il ordonnaſt; & voyant de l'autre la difficulté de forcer un peuple ſi puiſ-

p. 1024. a. b. ſant & ſi zelé pour ſes loix. g Enfin neanmoins la colere de Caius luy parut un mal plus grand & plus inevitable que tous les dangers de la guerre: & la meſme raiſon fit que tous les officiers Romains qui eſtoient dans la Syrie, crurent qu'il falloit obeïr. Le peril au moins en eſtoit un peu plus eloigné, puiſque Caius par une providence particuliere de Dieu, qui eſt maiſtre de la malice meſme des hommes, n'ayant point ordonné de prendre une ſtatue déja faite, il falloit du temps pour en faire une nou-

b. c. velle. g Il manda donc les plus habiles ſtatuaires de la Phenicie, & leur commanda de faire à Sidon une ſtatue telle que la vou-

Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 638. g. loit Caius. g Il fit venir en meſme temps deux legions [de l'Euphrate,] & raſſembla autant qu'il put d'alliez. Il manda ſa reſolution à Caius, qui la loua fort, & l'exhorta de faire ſans relaſche la

g bel. l. 2. c. 17. p. 790. f. guerre aux Juifs s'ils refuſoient d'obeïr. g Ainſi il s'en vint avec toutes ſes troupes camper à Ptolemaïde ſur les confins de la Judée, pour y paſſer l'hiver, & eſtre en état de commencer la guerre

ant. p. 640. g] bel. p. 791. g. au printemps ſuivant, ſi les Juifs refuſoient de ſe ſoumettre. g Car ceci ſe paſſoit, ſelon Joſeph, dans le temps des ſemences, [c'eſt à dire apparemment au mois de ſeptembre.] Nota.

bel. p. 790. f. g Les Juifs furent extrémement ſurpris de ces preparatifs. Les uns ne pouvoient ſe perſuader qu'on leur vouluſt faire la guerre; les autres n'en doutoient pas, mais ne voyoient aucun moyen de

Phil. p. 1024. c. ſe défendre. g Cependant Petrone ayant mandé les Pontifes & les principaux d'entre les Juifs, leur declara la volonté de l'Empereur, & leur repreſenta en meſme temps que s'ils refuſoient de s'y ſoumettre, toutes les principales forces de la Syrie eſtoient preſtes de fondre ſur eux, & de paſſer tout au fil de l'épée. Il croyoit les intimider, & reduire enſuite les autres ſans peine: mais

mais ce fut inutilement. La vue de leur malheur les interdit seulement, mais ne les abatit pas. Ils ne répondirent [d'abord] que par des larmes, & en s'arrachant les cheveux: & ils proteſterent [enſuite,] qu'ils perdroient plutoſt la vie que de voir profaner leur Temple. d.

'Le bruit du deſſein de Caius s'eſtant auſſitoſt repandu à Jeruſalem, & par tout le pays, tous les Juifs ſans autre ſignal que leur commune douleur, quitterent les villes & la campagne, & s'en vinrent tous enſemble [à Ptolemaïde] dans la Phenicie, trouver Petrone, avec leurs femmes & leurs enfans. 'Les premiers qui aperceurent de loin cette grande multitude, s'imaginerent que c'eſtoit une armée qui venoit attaquer Petrone, & coururent l'en avertir. Mais avant qu'il puſt prendre aucune meſure, ils eſtoient déja arrivez, & couvroient comme une nuée tout le pays: ce qui ſurprit ceux qui ne ſavoient pas combien la Judée eſtoit pleine de peuple. Mais ils n'avoient pour armes que des cris meſlez de gemiſſemens, & du bruit qu'ils faiſoient en ſe frapant la poitrine: & ces cris eſtoient ſi grands que l'air en retentiſſoit encore lors meſme qu'ils les retinrent en s'approchant pour avoir recours aux prieres, que l'excés de leur douleur leur mit dans la bouche. Ils eſtoient diſtribuez en ſix claſſes, trois d'un coſté, où eſtoient les vieillards, les jeunes hommes, & les enfans, & trois de l'autre où eſtoient les vieilles femmes, celles qui eſtoient moins agées, & les filles. Quand ils aperceurent Petrone de loin, ils ſe jetterent tous par terre, en pouſſant tant de ſanglots que rien ne pouvoit eſtre plus pitoyable: & quoique Petrone leur commandaſt de ſe lever, & de s'avancer, à peine purent-ils s'y reſoudre. Enfin ils vinrent la teſte couverte de cendre, les yeux fondans en larmes, & les mains derriere le dos, comme ceux qui ſont condannez à la mort. e. p. 1015. a b. c Joſ. ant. p. 640 albd p. 791. b.

'Alors les Senateurs prenant la parole, repreſenterent que l'etat où ils eſtoient, faiſoit aſſez voir combien ils eſtoient eloignez de la rebellion dont on vouloit les accuſer; qu'ils eſtoient tous venus, parcequ'ils venoient demander ou qu'on les conſervaſt tous, ou qu'on les fiſt tous mourir. Nous avons eſté, diſoient-ils, » les premiers de l'Orient à ſavoir que Caius eſtoit Empereur, & à » nous en rejouir. Notre Temple eſt le premier où l'on ait offert » pour luy des victimes. Eſtoit-ce afin qu'il fuſt le premier ou le » ſeul dont on violaſt la ſainteté? Qu'on nous oſte nos villes, nos » biens, nos terres, tout ce que nous poſſedons: Nous croirons les » donner, & non pas les perdre, pourvu que noſtre Temple de- Phil. p. 1025. 1026.

meure en l'état que nos peres nous l'ont laiſſé depuis tant de ſiecles. Que ſi nous ne pouvons obtenir cette grace, mourons avant que de voir ce comble de tous les maux. Il ne faudra point d'armée pour nous vaincre. Nous ne défendrons point noſtre religion par les armes, mais par la ſouffrance. Nous ſerons plutoſt nous meſmes nos boureaux & nos ſacrificateurs, afin que cette nouvelle divinité ait des victimes dignes d'elle: Et nous mourrons innocens & malheureux, ſans rien faire ni contre l'obeïſſance du prince, ni contre le devoir de noſtre conſcience. 'Mais leur répondit Petrone tout en colere, eſt-ce que vous pretendez que j'agiſſe contre l'ordre de l'Empereur? Si la choſe dependoit de moy, vous auriez quelque raiſon de me parler comme vous faites. Vous ſavez qu'il faut que j'obeïſſe auſſi bien que vous. Si vous croyez, repartirent les Juifs, devoir obeïr à l'Empereur, ſouffrez que nous croyions auſſi devoir obeïr à Dieu & à noſtre loy. L'un eſt bien auſſi conſiderable que l'autre. Nous ne craindrons pas de nous expoſer pour cela à toutes ſortes de dangers. Et peut-eſtre qu'ayant Dieu pour nous, il ſaura bien nous proteger, & défendre l'honneur de ſon Temple.

Joſ. ant. p. 640. b. c. d. c

## ARTICLE XX.

### *Petrone cede à la reſiſtance des Juifs, & en écrit à Caius.*

Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 640. d. e. bel. l. 2. c. 17. p. 791. b. c.

PETRONE vit bien que les Juifs ne cederoient pas aux menaces, & qu'il en faudroit venir à une guerre ſanglante, ſi on vouloit pouſſer les choſes. C'eſt pourquoi pour connoiſtre mieux l'état de leur pays & de leurs forces, il s'en alla avec ſes amis ſeulement, à Tiberiade en Galilée, [qui appartenoit à Agrippa,] laiſſant ſes troupes à Ptolemaïde. 'Il y manda encore les principaux des Juifs, & tout le peuple y vint en grand nombre. [a] Là il leur repreſenta la puiſſance des Romains, les menaces de Caius, & qu'aprés tout on ne leur demandoit que ce que tous les autres peuples avoient déja fait. 'Ils ne répondirent à cela qu'en le conjurant de ne les point reduire à l'extremité en voulant violer leur loy. 'Mais je ſuis moy meſme obligé, répondit Petrone, d'obeïr à la loy du Prince: je ne la puis violer ſans meriter de perdre la vie: & ma mort n'empeſchera pas qu'il ne vienne luy meſme vous reduire à l'obeïſſance. Alors tous les Juifs s'écrierent qu'ils eſtoient preſts de ſouffrir tous la mort pour leur loy. 'Eſtes vous donc reſolus, repliqua Petrone en les faiſant taire, de pren-

ant. p. 640. e. bel. p. 791. c.
[a] bel. p. 791. c.
e. d. ant. p. 640. f.
bel. p. 791. d. c.
d. ant. p. 640. f. g.

40. » dre les armes contre Ceſar, ſans conſiderer ni voſtre foibleſſe, ni
» ſa puiſſance? Nous ſacrifions deux fois tous les jours, repondi-
» rent les Juifs, pour Ceſar & pour le peuple Romain: mais s'il veut
» mettre ſa ſtatue dans notre Temple, il faut qu'il egorge auparа-
» vaſt tous les Juifs. Nous ne prendrons point les armes, mais nous
» nous laiſſerons tous tuer. Et en meſme temps ils ſe coucherent
par terre, comme preſts à recevoir le coup de la mort.

'Petrone fut touché de leur zele & de leur courage. [a] Et de luy meſme il entroit aſſez dans leurs raiſons, outre que naturellement il eſtoit bon & porté à la compaſſion. [b] Aprés qu'il ſe fut retiré chez luy, Ariſtobule frere d'Agrippa, "Elcias, & les autres princes de la maiſon royale, vinrent le trouver avec les principaux des Juifs. Ils le conjurerent de ne point reduire le peuple au deſeſpoir, 'mais de ſouffrir" qu'ils envoyaſſent des deputez à Caius, 'ou de luy vouloir écrire luy meſme, & luy repreſenter la reſolution où eſtoit le peuple de mourir plutoſt que de ſouffrir ſa ſtatue; 'Que Caius ſeroit peuteſtre touché luy meſme des conſequences de cette affaire; & que s'il perſiſtoit dans ſon deſſein, il ſeroit encore alors aſſez temps de faire la guerre.

[a] bel. p. 771. f. [a] Phil. leg p. 1027. [b] Joſ. ant. p. 640. g.

ou Helcias. V. § 32.

Nota 10.

Phil. p 1026. e. Joſ. ant. p. 640. 641. p. 641. a. Phil. p. 1025. 1027.

'Petrone mit l'affaire en deliberation dans ſon conſeil. Et il ne fut pas faſché de voir que ceux qui avoient auparavant le plus ſoutenu pour la guerre, paroiſſoient alors ébranlez, & que les autres ſe portoient ouvertement à la douceur. Ainſi il ne fit plus difficulté de ſe declarer pour ce ſentiment, quoiqu'il viſt aſſez le danger où il s'expoſoit. Mais il avoit peuteſtre quelque confiance au ſecours de Dieu, ſoit par un inſtinct naturel, ſoit qu'il euſt lu quelques uns des livres ſacrez dans ſes études, ſoit qu'il en euſt appris la doctrine par le commerce des Juifs.

Phil. p. 1027. b. c. d.

'On jugea neanmoins qu'il n'eſtoit pas à propos de permettre aux Juifs d'envoyer des deputez à l'Empereur, ni meſme de luy mander qu'ils s'oppoſoient ſi fortement à la conſecration de ſa ſtatue: mais qu'il falloit laiſſer les Juifs en ſuſpens ſans leur rien refuſer ni leur rien promettre, ne point preſſer ceux qui travailloient à la ſtatue, leur recommander au contraire d'employer tout le travail & tout le temps neceſſaire pour la rendre ſi parfaite, qu'elle puſt paſſer pour un chefd'œuvre; & mander enſuite à Caius qu'on n'avoit pu encore executer ſa volonté, parcequ'il falloit du temps pour achever ſa ſtatue, & que meſme on n'avoit pas oſé preſſer les Juifs à cauſe de la ſaiſon, 'parceque ſi les terres n'eſtoient pas ſemées, tout le pays demeurant ſterile, on n'en pourroit plus tirer les impoſts ordinaires, & que la miſere y feroit une infinité de voleurs.

p. 1027. 1028.

Joſ ant. l. 18. c. 11. p. 641. a.

Bel. l. 2. c. 17 p. 790. E

'Petrone tenta encore les jours ſuivans de vaincre la reſiſtance des Juifs, parlant tantoſt aux principaux en particulier, tantoſt au peuple, les priant, les exhortant, & le plus ſouvent les menaçant de la colere & de la puiſſance de l'Empereur, ſans jamais

Ioſ. ant. p. 641 g.

les pouvoir flechir. 'Enfin voyant que rien ne faiſoit impreſſion ſur eux; & que cependant tous les travaux de la campagne eſtoient ceſſez, il les fit tous aſſembler, & les congedia en les exhortant d'aller prendre ſoin de leurs terres, 'ſans du reſte les aſſurer de rien, ni auſſi leur rien refuſer".

Phil. p. 1027. c.

Nota 11.

Ioſ. ant. p. 642. a. b.

'Auſſitoſt qu'il euſt ceſſé de parler, il tomba une fort grande pluie, [dont les terres avoient extremement beſoin pour eſtre labourées,] & dont le temps tout à fait ſerein ne donnoit ce jour là aucune eſperance, outre que toute l'année avoit eſté fort ſeche. Une ſurpriſe ſi favorable parut aux Juifs une marque aſſurée de la protection que Dieu prenoit d'eux. Petrone meſme & tous les Romains en furent touchez.

Phil. p. 1028. d.

Ioſ. ant. p. 642. b. c.

'Petrone envoya donc en diligence à Rome porter la lettre qu'il adreſſoit à Caius, '& les autres qu'il écrivoit en meſme temps à ſes amis, pour empeſcher que Caius ne portaſt les choſes à l'extremité, & ne reduiſiſt les Juifs au deſeſpoir.

## ARTICLE XXI.

### *Le Roy Agrippa écrit à Caius pour les Juifs.*

Ioſ. ant. l. 18. c. 11. p. 642. b c.

a Phil. leg. p. 1028. 1029.

'AVEC quelque adreſſe que Petrone euſt écrit à Caius, [a] ſa lettre alluma tellement la colere de ce cruel prince, qu'elle paroiſſoit ſur ſon viſage à meſure qu'il la liſoit. Et quand il l'eut achevée, il témoigna & par ſes geſtes & par ſes paroles, que Petrone n'avoit plus à attendre de luy que la punition de ſa

p. 1029. a. b.

deſobeiſſance. 'Il ſe retint neanmoins auſſitoſt pour diſſimuler ſa colere, juſqu'à ce qu'il la puſt ſatisfaire ſans danger. Car il craignoit extremement ceux qui commandoient des armées puiſſantes, comme celles de Syrie, & qui pouvoient cauſer quelque

b trouble. 'Il commanda peu de temps aprés à un de ſes ſecretaires, d'écrire ſa reponſe à Petrone, dont il louoit en apparence la pru-

c dence & la prevoyance; 'mais il luy recommandoit de ne point perdre de temps à faire conſacrer ſa ſtatue.

d 'Sur ces entrefaites, Agrippa ["revenu depuis peu de ſes Etats,] entra pour ſaluer Caius à ſon ordinaire, ſans rien ſavoir ni de la lettre de Petrone, ni de tout ce qui avoit precedé ou ſuivi [tou-

V. la note 2.

chant le deſſein de Caius.] Il n'euſt pas de peine à connoiſtre aux geſtes dereglez de Caius, & à ſes yeux egarez, qu'il eſtoit en colere. 'Mais ce qui le ſurprit davantage, fut de remarquer qu'il ne d.
fixoit ſa vue que ſur luy. Il fit reflexion ſur toutes ſes actions grandes & petites, pour voir s'il n'avoit rien fait qui euſt pu l'offenſer; & il ne ſe trouvoit coupable de rien. Il eut pluſieurs fois la penſée de luy demander le ſujet de ſon mecontentement & il ſe retint toujours, 'de peur que ſa curioſité & ſa hardieſſe e.
n'attiraſſent ſur luy la colere que ce prince avoit peuteſtre contre d'autres. Caius qui penetroit plus que perſonne les penſées & les mouvemens des eſprits, le voyant dans cette inquietude;
» Vous voudriez ſavoir, luy dit il, le ſujet de ma colere: vous le
» ſaurez bientoſt. Vos admirables Juifs, qui ſeuls d'entre les hom-
» mes ne veulent pas que Caius ſoit un dieu, 'ſemblent courir vo- p. 1030. a.
» lontairement à leur ruine, par le refus qu'ils font de m'obeïr.
» J'ay commandé qu'on miſt dans leur Temple la ſtatue de Jupiter,
» & eux ſous pretexte de demander grace, ſe ſont ſoulevez de tous
» coſtez, pour s'oppoſer à ma volonté.

'Il en eut dit bien davantage, s'il n'euſt vu Agrippa accablé p. 1030. 1031.
par ces premieres paroles, changer à tous momens de couleur. La frayeur l'ayant ſaiſi, tous ſes membres commencerent à trembler, juſqu'à ce que les forces luy ayant tout à fait manqué, il s'evanouit; & il fuſt tombé à terre, ſi on ne l'euſt ſoutenu. On l'emporta chez luy, où il demeura ſans ſentiment & ſans connoiſſance juſqu'au ſoir du lendemain. Il ouvrit alors un peu les yeux, & il regarda les aſſiſtans, & puis retomba encore dans ſon aſſoupiſſement. Le troiſieme jour il revint tout à fait à luy, & demanda d'abord où il eſtoit, & ſi l'Empereur eſtoit là. On l'aſſura qu'il eſtoit chez luy, au milieu de ſes amis & de ſes plus fideles ſerviteurs. Les medecins firent retirer ceux qui eſtoient dans ſa chambre, afin qu'il puſt ſe fortifier par le bain, & les autres ſoulagemens neceſſaires. Mais il ne voulut prendre qu'un peu de nourriture pour ſatisfaire à la ſimple neceſſité, & de l'eau toute pure, diſant que c'eſtoit aſſez pour luy dans le malheur où il eſtoit. Il ne put meſme s'empeſcher de pleurer en prenant ce peu de nourriture, & de proteſter qu'il ne voudroit pas vivre davantage, s'il n'eſperoit de pouvoir encore ſervir ſa patrie dans les malheurs qui la menaçoient.

'Il ſe mit donc auſſitoſt à écrire à Caius une longue lettre, que p. 1031-1037.
Philon raporte toute entiere, 'où il témoigne d'abord que l'a- p. 1031.
mour naturel à tous les hommes pour leur patrie & pour leurs

loix, l'obligeant à s'intereſſer pour les Juifs, dont ſes anceſtres avoient eſté depuis longtemps Rois & Pontifes [1], le reſpect qu'il avoit pour l'Empereur l'avoit porté à le faire plutoſt par écrit que
p. 1031. de vive voix. 'Que Caius ayant accordé le droit de bourgeoiſie à des nations entieres en faveur de quelques uns de ſes amis, la part qu'il luy avoit voulu donner dans ſes bonnes graces, luy faiſoit eſperer d'obtenir pour les Juifs la choſe qui luy couteroit
p. 1031. 1032. le moins, & qu'ils eſtimeroient le plus; 'Qu'en obligeant cette nation, il obligeroit toutes les autres, parmi leſquelles les Juifs
p. 1032. d. eſtoient repandus, audelà meſme de l'étendue de l'Empire; 'Que d'ailleurs la ville de Jeruſalem n'eſtoit pas indigne de recevoir des marques de ſa bonté, puiſqu'elle l'avoit reconnue pour Empe-
a. 1036. reur avant toutes les autres de l'Orient. 'Il paſſe enſuite à la dignité du Temple, maintenue par Tibere contre une entrepriſe de Pilate, & reconnue par Auguſte, par M. Agrippa, & par tous les autres dont Caius devoit davantage honorer la memoire, &
p. 1037. imiter la conduite. 'Il proteſte enfin que tous les grands biens dont il luy eſt redevable, luy ſont inutiles & à charge, s'il ne luy accorde la grace qu'il luy demande; Qu'il eſt preſt de les luy rendre, & de rentrer dans le miſerable état dont il l'a tiré, ſi cela eſt neceſſaire pour conſerver le repos à ſa nation, & le reſpect dû au Temple; Qu'autrement il paſſera pour traiſtre à ſa patrie, ou pour avoir perdu les bonnes graces du prince; Que l'un & l'autre ſeroit pour luy une honte inſupportable, qu'il ne pourroit
p. 1037. 1038. effacer qu'en quittant la vie. 'Il envoya cette lettre cachetée à Caius, & demeura enfermé chez luy en attendant avec inquietude une réponſe dont dépendoit la fortune de tout ce qu'il y avoit de Juifs ſur la terre.

[Caius au lieu d'eſtre touché de l'accident arrivé à Agrippa en
p. 1030. b. c. ſa preſence,]'en eſtoit encore devenu plus animé contre les Juifs, voyant en la perſonne de ce prince ſon favori, combien tous les
b. 1038. a. autres eſtoient attachez à leurs loix. 'Il s'irrita en effet d'abord en liſant la lettre d'Agrippa, de ce qu'il s'oppoſoit à une choſe qu'il ſouhaitoit ſi ardemment. Neanmoins les raiſons qu'il luy alleguoit firent impreſſion ſur ſon eſprit: & tantoſt il blaſmoit Agrip-
b. pa de ce qu'il avoit tant d'affection pour un peuple 'qui ne vouloit pas reconnoiſtre ſa divinité, tantoſt il le louoit de luy avoir découvert ſes ſentimens avec liberté, avouant que c'eſtoit l'effet d'une ame noble & genereuſe.

1. Mariamme ſon ayeule paternelle eſtoit de la race des Aſmonéens ou Macabées.

## ARTICLE XXII.

*Caius quitte le deſſein de mettre ſa ſtatue dans le Temple, & le reprend auſſitoſt.*

AGRIPPA ſachant que Caius eſtoit dans cette incertitude, l'le pria de vouloir venir manger chez luy à Rome, & l'y traita avec toute la magnificence dont il ſe put aviſer. Caius tres ſatisfait de ſa generoſité, & voulant luy en témoigner ſa reconnoiſſance, luy dit dans la chaleur du vin, que ce qu'il luy avoit donné juſques alors eſtoit peu de choſe pour le recompenſer des ſervices qu'il en avoit receus, & qu'il vouloit faire bien davantage pour le rendre heureux. Agrippa luy répondit qu'il l'avoit toujours ſervi pour l'amour de luy meſme, & non dans la vue d'aucune recompenſe; qu'il reconnoiſſoit neanmoins en avoir receu une tres grande, & que ſi les biens qu'il luy avoit faits eſtoient peu de choſes pour ſa liberalité royale, ils eſtoient audeſſus de tout ce qu'il euſt jamais oſé eſperer. Caius le preſſa encore davantage de luy dire en quoy il pourroit le plus l'obliger: & alors Agrippa croyant ne pouvoir trouver une occaſion plus favorable, luy répondit: Vous m'avez comblez, ſeigneur, de tant de grandeurs & de richeſſes, que je ne puis rien deſirer audelà. Mais vous pouvez m'accorder une grace qui attirera ſur vous les benedictions du ciel, & qui fera voir plus que toute autre, qu'il n'y a rien que je ne puiſſe obtenir de voſtre bonté: C'eſt de vouloir bien ne plus ſonger à mettre voſtre ſtatue dans le Temple de Jeruſalem. Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 642. 643.

'Caius qui l'aimoit & qui eſtoit tres ſatisfait de luy, eut honte de luy refuſer une choſe qu'il l'avoit obligé ſi publiquement de luy demander. Il ne pouvoit pas auſſi ne point eſtimer le deſintereſſement d'un prince, qui pouvant eſperer une augmentation conſiderable de revenus ou de terres, n'avoit ſongé qu'à procurer l'avantage de ſa nation, en expoſant meſme toute ſa fortune, ſi l'Empereur n'euſt pas agrée ſa demande. Ainſi Caius naturellement leger & inconſtant, 'fit écrire à Petrone qu'il le louoit du ſoin qu'il avoit eu d'aſſembler une armée pour executer ſes ordres; Que ſi ſa ſtatue eſtoit placée dans le Temple de Jeruſalem, il n'avoit qu'à l'y laiſſer; Que ſi, diſoit il, elle n'y eſt pas encore, ne vous en mettez plus en peine, mais renvoyez les troupes en leurs quartiers, & executez les autres ordres que je vous avois p. 643. a. b. c. c. d. Phil. p. 1038. b.

donnez auparavant. Car j'ay changé de deſſein pour cette ſtatue, « 40.
en faveur d'Agrippa à qui je ne puis rien refuſer. «

Phil. p. 1038. c. d. 'Mais comme s'il euſt eu peur de faire aux Juifs une faveur entiere, il ajouta que ſi on vouloit luy conſacrer un temple, une image, ou une ſtatue dans quelque lieu que ce fuſt, hors Jeruſalem, & que quelqu'un fuſt aſſez hardi pour s'y oppoſer, il vouloit qu'on le puniſt auſſitoſt, ou qu'on le luy envoyaſt. C'eſtoit revoquer la grace qu'il accordoit, & ouvrir la porte à la ſedition & à la guerre. Car il eſtoit comme impoſſible que les peuples voiſins, moins pour honorer Caius que pour faire depit aux Juifs, ne rempliſſent tout le pays d'autels & de ſtatues; ce que les Juifs n'auroient jamais pu ſouffrir: & Caius pour les punir, auroit auſſitoſt ordonné de nouveau qu'on miſt ſa ſtatue dans le Temple. Mais Dieu qui eſt le maiſtre de toutes choſes, ne permit point qu'aucun des peuples voiſins fiſt ce qu'il ſembloit que tous devoient faire.

[Cependant les Juifs ſe trouvoient toujours au meſme peril.]

p. 1039. b. 'Car Caius ſoit par ſa legereté ordinaire, [a] ſoit qu'on luy euſt dit que les Juifs avoient eſté ſur le point de ſe revolter à cauſe de ſa ſtatue, comme l'a depuis écrit Tacite; [b] ſe repentit bientoſt de la grace qu'il leur avoit faite: & au lieu de la ſtatue qu'on avoit commencé à Sidon, il en fit faire une autre à Rome, de cuivre doré, extremement grande, dans le deſſein de la faire porter ſecrettement avec luy quand il iroit en Egypte [au commencement de l'anné ſuivante,] & de la faire placer ſans bruit dans le Temple de Jeruſalem avant que les Juifs en ſceuſſent rien, [ce qui n'euſt pas manqué de ſoulever toute cette nation.]

a Joſ. ant. p. 643. c.
Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118.
b Phil. p. 1038. 1039.

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. c. 'Auſſi Joſeph dit qu'elle alloit certainement perir, ſi Dieu n'euſt promtement oſté la vie à Caius.

l. 18. c. 11. p. 643. 644 bel. l. 2. c. 17. p. 792. b. 'Il écrivit meſme [" vers le mois de decembre] à Petrone, que puiſqu'il avoit eu moins d'égard à ſes volontez qu'aux preſens qu'il avoit receus des Juifs, il luy ordonnoit de ſe juger luy meſme, & de ſe traiter comme le meritoit un homme qui devoit ſervir d'exemple du reſpect qu'il faut rendre aux ordres de ſon ſouverain. C'eſtoit luy commander de ſe donner luy meſme la mort. Mais [Dieu qui ne veut pas laiſſer ſans recompenſe le moindre bien que font les hommes,] prit ſoin de ſa conſervation. Car ceux qui portoient cette lettre de Caius, furent trois mois ſur la mer; & quand ils arriverent, il y avoit déja" pres d'un mois que Petrone avoit receu nouvelle de la mort de Caius, [arrivée le 24 janvier ſuivant. Ainſi il ne receut l'ordre de ſa mort, que pour voir de quel peril Dieu l'avoit tiré.] ART. XXIII.

v. la note p. 27 jours

## ARTICLE XXIII.

*Quel eſtoit Philon : Il demande juſtice à Caius pour les Juifs d'Alexandrie.*

[PHILON de qui nous avons appris les particularitez les plus certaines de cette hiſtoire, ] '& qui eſtoit à Rome en ce temps là meſme,[a] eſtoit un Juif de la race ſacerdotale,[b] des plus illuſtres familles de toute la ville d'Alexandrie,[c] frere d'Alexandre Lyſimaque, Alabarque[d] ou chef de ce grand nombre de Juifs qui demeuroient dans la meſme ville.[e] Joſeph l'appelle un homme illuſtre en toutes choſes. [ Les ouvrages qu'il compoſa, dont nous pourrons parler dans la ſuite, ][f] l'ont rendu celebre parmi les perſonnes habiles, Chrétiennes & payennes. Ils font voir avec quel ſoin & quel travail il avoit étudié les livres ſacrez qui faiſoient la ſcience des Juifs. Il ſe rendit encore tres celebre tant dans les lettres humaines que dans la philoſophie. Car on pretend qu'il ſurpaſſa tous ceux de ſon temps dans la connoiſſance des dogmes de Platon & de Pythagore, auſquels il s'eſtoit attaché : '& il avoit tant de raport avec Platon pour l'eloquence auſſi bien que pour les ſentimens, qu'on diſoit ordinairement à Alexandrie, ou Platon imite Philon, ou Philon imite Platon : '&" les habiles l'appelloient un ſecond ou un autre Platon, & le Platon Juif.

Phil. leg p. 1010.
a Hier. v. ill. c. 11. p. 270. c.
b Euſ. l. 2. c. 4 p. 43. a.
c Joſ. ant. l. 18. c. 10 p. 639. d. l. 19. c. 4. p. 673. c.
d Euſ. n p. 27. 2. a. b.
e Joſ. p. 639. d.
f Euſ. l. 2 c. 4. p. 43. a.

Hier. v. ill. c. 11. p. 271. a. Phot. c. 105. p. 277. f.

Hier. ep. 84. t. 2. p. 327. a.

'Il eſtoit agé [g] lorſqu'il vint à Rome en ce temps ci, ayant eſté deputé par les Juifs [h] d'Alexandrie, [i] pour maintenir le droit de bourgeoiſie qu'ils pretendoient dans cette ville, [k] & pour les oratoires [ qu'on leur y avoit oſté. Car leur perſecution n'eſtoit pas finie avec l'autorité de Flaccus.][l] La ſedition continuoit toujours dans la ville, & il falut que les uns & les autres envoyaſſent des deputez à Caius. Apion fut chef de ceux d'Alexandrie, & Philon des Juifs, 'qui eſtoit au nombre de [1] cinq.

Phil. leg. p. 1018. c.
g p. 1019. c] 1013 c.
h Joſ ant. l. 18. c. 10. p. 639. c. d.
i Phil. p. 1020. a.
k p. 1019. d.
l Joſ p 639. c. d.
1. Phil. p. 1043. c.

'Ceux-ci firent leur voyage par mer au milieu de l'hiver [ vers le commencement de l'an 40, ] avec les incommoditez & les dangers ordinaires de la ſaiſon, mais qui n'eſtoient que l'image de ce qu'ils avoient à ſouffrir ſur terre. [ Ils eurent ordre ſans doute d'attendre Caius à Rome juſqu'à ſon retour des Gaules, qui ne fut que le 31 d'aouſt.] 'Ils luy envoyerent cependant par le Roy Agrippa, "qui ſe rencontra à Rome pour aller en Syrie, un

p. 1019. c.

p. 1018. a.

V. la note 8.

1. 'Joſeph dit qu'on en deputa trois de chaque coſté. [On pouvoit en avoir depuis envoyé deux autres.] Joſ. ant p 639. c.

memoire aſſez ample des maux qu'ils avoient ſoufferts, & des graces qu'ils eſperoient recevoir de la juſtice de l'Empereur.

[ Lorſque Caius fut revenu, & peuteſtre meſme avant qu'il
p. 1017. a. fuſt entré à Rome, ] 'les deputez des Alexandrins gagnerent ſe-
p. 1021. e. crettement, à ce qu'on crut, Helicon grand Chambellan, 'qui,
p. 1017. a. b. comme nous avons dit, eſtoit Egyptien, 'luy donnerent de l'argent, & promirent de luy faire de grands honneurs quand Caius
c. viendroit à Alexandrie. Les Juifs ayant ſceu enfin le tort que leur faiſoit cet homme par ſes railleries meſlées d'accuſations atroces, taſcherent de le gagner à leur tour: mais ils ne purent pas ſeulement trouver le moindre accés auprés de luy.

p. 1018. a. 'Ainſi ils reſolurent de s'adreſſer directement à l'Empereur,
b. & de luy preſenter un memoire, qui n'eſtoit que l'abregé de celui qu'ils lui avoient envoyé un peu auparavant par Agrippa. 'Ils le luy preſenterent dans le champ [de Mars] auprés du Tibre, lorſqu'il ſortoit des jardins de ſa mere; & il les receut avec un viſage riant & ouvert, les ſalua fort civilement, témoigna par un geſte de la main qu'il les aimoit, & leur fit dire par un nommé Homile commis pour les depurations, qu'il les ecouteroit luy
c. meſme à ſon premier loiſir; ce qu'il ne promit à aucun des autres deputez qui eſtoient là de tous les endroits de la terre.

d 'Un accueil ſi favorable faiſoit croire à tout le monde que les Juifs avoient déja gagné leur cauſe. Mais Philon, que l'age & la ſcience rendoient plus ſage & plus défiant que les autres, craignoit la ſuite d'une ſi belle apparence. Et ne voyant point de raiſons pourquoi Caius les duſt preferer à tant d'autres, il appreliendoit qu'il n'euſt eſté gagné par les Alexandrins, & qu'il ne promiſt de les entendre que pour leur faire perdre promtement leur cauſe.

d 1019. 'Cependant Caius s'en alla voir les palais magnifiques qu'il avoit ſur le bord de la mer. Les Juifs qui s'attendoient à toute heure d'eſtre appellez à l'audience, furent obligez de quitter Rome pour le ſuivre: & ce fut dans ce temps là qu'ils apprirent à Pouzoles le danger où ils eſtoient, non pas de perdre le droit de citoyens d'Alexandrie, mais de voir la ruine entiere de leur religion, par l'ordre que Caius avoit donné de mettre ſa ſtatue dans leur Temple.

p. 1019. 1020. 'Il n'y avoit guere d'apparence aprés cela de vouloir pourſuivre les droits particuliers des Juifs d'Alexandrie, & encore moins d'eſperer pouvoir obtenir ſur cela aucune juſtice de Caius. De ſorte que Philon & ſes collegues s'en fuſſent retournez, s'ils

euſſent cru le pouvoir faire avec honneur, & ſans manquer à ce
» qu'ils devoient à ceux qui les avoient deputez. Les ames gene-
» reuſes, dit Philon meſme ſur cela, ne perdent jamais l'eſperance:
» & ceux qui ne ſe contentent pas de lire nos loix en paſſant, y
» trouvent toujours des ſujets de confiance & de conſolation.
» Peuteſtre que cette tempeſte n'eſt, diſoit-il, que pour eprouver
» ſi nous aimons vraiment la vertu, & ſi nous ſommes diſpoſez à
» ſupporter conſtamment les afflictions. Tous les ſecours humains
» nous manquent : ne nous en inquietons point, & que rien ne
» puiſſe ebranler l'eſperance que nous devons avoir en Dieu, qui
» a ſi ſouvent tiré notre nation des perils qui paroiſſoient eſtre
» ſans reſſource. 'Que s'il faut mourir, c'eſt vivre glorieuſement p. 1049. c.
» que de mourir pour la conſervation de nos loix.

## ARTICLE XXIV.

*De l'audience donnée par Caius aux Juifs & aux Grecs d'Alexandrie.*

[LA tempeſte qui menaçoit tous les Juifs au ſujet de la ſtatue de Caius, paſſa en effet en peu de temps, comme nous avons vu,] '& Philon eut ſon audience auprés de la ville, dans les Phil. leg. p. 1040. c.
maiſons de plaiſance qui portoient le nom de Mæcenas & de Lamia, à qui elles avoient appartenu autrefois, & où Caius eſtoit depuis quatre jours. 'Caius au lieu d'aſſembler des perſonnes ha- p. 1040. 1041.
biles, & de prendre les autres precautions neceſſaires pour exa-
miner un droit qu'on diſputoit aux Juifs aprés 400 ans de joüiſ-
ſance, ſe fit ouvrir toutes les chambres de ces deux palais, pour
les voir l'une aprés l'autre. Au milieu de cette occupation il fit
entrer les Juifs, qui aprés l'avoir ſalué avec tout le reſpect poſſi-
ble, furent receus de luy d'une maniere qui leur fit tout d'abord
deſeſperer du ſuccés de leur affaire, & de leur vie meſme. Car il
» leur dit en montrant les dents, & avec un ris amer: Vous eſtes
» donc ces ennemis des dieux, qui ne voulez pas me reconnoiſtre
» pour dieu, quoique tous les autres le faſſent, & qui aimez mieux
» en adorer un que vous ne ſauriez ſeulement nommer: & en
meſme temps étendant les mains vers le ciel, il profera un blaſ-
pheme qu'on n'a pas oſé raporter.

'Les députez des Alexandrins qui eſtoient auſſi preſens, cru- p. 1041. b.
rent des ce premier compliment que leur cauſe eſtoit gagnée.
Ils en témoignoient tout ouvertement leur joie, & donnoient à
Caius tous les noms de leurs dieux, dequoy il fut fort ſatisfait:

& pour achever tout à fait de l'irriter contre les Juifs, Iſidore qui eſtoit un dangereux calomniateur, [& apparemment] ce perturbateur de l'Egypte, [a] qui aprés avoir trompé Flaccus pour l'engager à perſecuter les Juifs, [b] avoit eſté ſon accuſateur devant Caius: [c] Cet Iſidore, dis-je, s'adreſſant à l'Empereur: Vous deteſteriez, ſeigneur, encore davantage ces gents-ci, & toute leur nation, ſi vous ſaviez l'averſion qu'ils ont pour vous. Car ils ont eſté les ſeuls qui n'aient point ſacrifié pour voſtre ſanté, lorſque tous les peuples le faiſoient. A ces mots les Juifs s'ecrierent tous enſemble que c'eſtoit une pure calomnie; Qu'ils avoient offert trois fois pour ſa proſperité les ſacrifices les plus ſolennels qui fuſſent dans leur religion. Soit, dit Caius; vous avez ſacrifié: je le veux bien. Mais ç'a eſté à un autre: & quel honneur en ay-je receu, puiſque vous ne m'avez pas ſacrifié? L'horreur de ces paroles nous fit trembler, dit Philon, juſque dans les entrailles, & parut meſme ſur notre viſage:

in Flac. p. 984-985.
a p. 978. a. p. 983. b.
leg p. 1041. c. d.

[d] Caius cependant couroit tous ſes logemens, voyoit les appartemens des hommes & ceux des femmes, viſitoit le haut & le bas, diſoit ce qu'il y trouvoit à redire, marquoit les changemens & les enrichiſſemens qu'il vouloit qu'on y fiſt: & il falloit que les Juifs allaſſent par tout aprés luy, raillez [de tout le monde,] & moquez par leurs adverſaires, qui les outrageoient avec de piquantes railleries, comme euſſent pu faire des boufons ſur un theatre. Et en effet, ce qui ſe paſſoit alors reſſembloit mieux à une farce, qu'à un jugement ſerieux.

d. e.

[e] Aprés que Caius eut donné ſes ordres touchant ſes baſtimens, il revint aux Juifs, & leur fit cette grave & importante demande; Pourquoi ils ne mangeoient point de pourceau: ſurquoi les aſſiſtans, les uns par flaterie; les autres parcequ'ils ſe plaiſoient à ce divertiſſement, ſe mirent à rire ſi demeſurément, que quelques officiers témoignerent que c'eſtoit bleſſer le reſpect qu'on devoit à la majeſté du Prince. Les Juifs pour ſatisfaire à la demande de Caius, repreſenterent que chaque nation avoit ſes loix particulieres, & qu'il y avoit auſſi bien des choſes dont leurs adverſaires ne mangeoient pas: ſurquoi quelqu'un ayant dit que beaucoup de perſonnes ne mangeoient pas meſme d'agneau; Ils ont raiſon, dit Caius en riant; car la chair n'en a pas de gouſt.

e p. 1042. a. b. c.

[f] Aprés toutes ces railleries qui laſſoient la patience des Juifs, enfin il leur demanda tout d'un coup ſurquoy ils fondoient leur droit de bourgeoiſie. Ils commencerent à deduire leurs raiſons; mais luy, voyant que les premieres eſtoient aſſez bonnes, n'at-

f. d.

tendit pas qu'on luy en alleguaſt d'autres encore plus fortes. Il rompit le diſcours pour aller en courant dans une grande ſalle; dont aprés avoir fait le tour, il ordonna qu'on miſt aux feneſtres une eſpece de piece tranſparente, ſemblable au verre le plus clair, & qui laiſſant paſſer la lumiere du ſoleil, en arreſte la chaleur, & empeſche le vent d'entrer. Au ſortir de là il demanda aux Juifs avec un air un peu plus moderé, s'ils avoient encore quelque choſe à dire: & comme ils commençoient à parler, il les quitta encore pour aller dans une autre ſalle, où il avoit fait mettre divers originaux de la main des plus excellens peintres.

'Les Juifs ne voyant aucune apparence de faire comprendre leurs raiſons parmi tant d'interruptions & de troubles, & n'ayant plus l'eſprit capable de penſer à ce qu'ils avoient à dire, eurent recours au veritable Dieu, & le prierent d'arreſter la fureur de ce dieu pretendu. Dieu eut pitié d'eux, & au lieu qu'ils n'attendoient rien moins que la mort, Caius les congedia en diſant; « Ces gents là ne me ſemblent pas ſi méchans, qu'ils ſont malheureux & inſenſez de ne pas croire que je ſois dieu. l. c.

[Voilà comment ſe paſſa cette audience, où Philon a depeint admirablement le genie leger, inquiet, & turbulent de Caius, pour ne rien dire de ſon horrible impieté.] 'Les Juifs ſe trouverent heureux d'en eſtre ſorti la vie ſauve. Car pour leur affaire, ils ne pouvoient rien eſperer d'un prince qui ne s'en eſtoit point inſtruit, & qui eſtant infatué de ſa divinité pretendue, ſe declaroit ſi ouvertement leur ennemi, que ceux qui avoient auparavant eſté pour eux, leur refuſoient leurs ſecours, & evitoient meſme de leur parler, de peur de s'attirer ſa diſgrace. p. 1043.

'Joſeph ſemble marquer une autre audience, dans laquelle Apion ayant fort invectivé contre l'opiniatreté des Juifs, qui ſeuls ne vouloient pas reconnoiſtre la divinité de Caius; lorſque Philon voulut ſe mettre en état de luy repondre, Caius tout en colere luy impoſa ſilence, & le fit chaſſer honteuſement, avec menaces d'un traitement encore plus faſcheux. Surquoi Philon « dit aux Juifs qui l'accompagnoient; Prenons courage, mes « amis: [1] Car Caius en ſe declarant contre nous, met Dieu de noſtre « coſté. Joſ. ant. l. 18. c. 10. p. 639. d. e.

[Philon ni Joſeph ne diſent point quel jugement Caius rendit.] 'On voit ſeulement qu'il tint toujours les Juifs dans l'oppreſſion, & que tant qu'il regna ils furent expoſez à la violence des Ale- l. 19. c. 4. p. 673. f. g. 674. b. c.

1. *ou bien*, 'Caius paroiſt noſtre ennemi, & eſt veritablement le ſien, *en attirant ſur luy la colere & la vengeance de Dieu.* Euſ. l. 2. p. 47. a. c.

Euſl.2.c.5.p.43.c. xandrins. Philon fut meſme en danger de perdre la vie dans ſa
a Joſl.19.c.4.p.673.c. legation, comme Euſebe le cite de ſes écrits; a & Caius fit mettre en priſon Alexandre Lyſimaque [ſon frere,] Alabarque [des Juifs d'Alexandrie.]

## ARTICLE XXV.

### *Des écrits de Philon.*

Euſl.2.c.5.p.43.b. 'PHILON écrivit en cinq livres, ſelon Euſebe, les maux que
b Ibid.c.18.p.59.b. les Juifs ſouffrirent ſous Caius: b & comme il y meſloit auſſi
c c.6.p.45.a.c.18.p.59.b. les vices & les impietez de ce prince, 'il les intitula par ironie, *Des vertus*. cEuſebe met pour le premier celui que nous avons encore, intitulé, *Des vertus*, ou *Legations à Caius*, d& il ſemble en
d c.5.p.44.a. effet luy donner le titre de Legation: e Photius l'appelle *Caius*
e Phot.c.105.p.227. *blaſmé*. fEuſebe met pour le ſecond celui où il repreſentoit les
f Euſ.l.2.c.6.p.45.a. maux extremes que les Juifs avoient ſoufferts à Alexandrie. [C'eſt ſans doute celui que nous avons encore, intitulé, *Contre Flaccus*.]
Phot.c.105.p.277.m. 'Photius qui l'appelle *Flaccus blaſmé*, le met auſſi aprés le precedent: ['ce qui n'empeſche pas qu'il n'ait pu eſtre écrit le premier.] Note m.

Voſſ.hi.g.l.2.c.7.p.191. 'Les trois autres parties de cet ouvrage ont eſté perdues [il y a déja pluſieurs ſiecles. Car Photius n'avoit vu ſur cette matiere, que les deux livres contre Caius & contre Flaccus que nous
Phot.c.105.p.277.m. avons encore.] 'Il y trouve plus de beauté & de force d'eloquence
g Euſl.2.c.18.p.59.b. que dans les autres ouvrages du meſme auteur. g Et auſſi on dit que Philon ayant lu ſous Claude en plein Senat les écrits qu'il avoit faits contre l'impieté de Caius, ils y furent ſi eſtimez,
Phil.p.979.d. qu'on les fit mettre dans la bibliotheque [publique.] 'Il paroiſt s'adreſſer à l'Empereur [Claude] dans le livre contre Flaccus.

[Il eſt aſſez étrange que Saint Jerome n'ait point parlé de ces livres dans ſon catalogue, quoiqu'il y parle de beaucoup d'autres
Euſ.l.2.c.18.p.58.a. ouvrages de Philon.] 'Car comme cet auteur avoit une grande
b p.58.59.Hier.v.ill.c.11.p.270.271. facilité à écrire, & une grande abondance de penſées, b il compoſa un grand nombre d'ouvrages, tant ſur l'Ecriture que ſur divers autres ſujets, dont Euſebe & S. Jerome ont fait la liſte,
Euſ.l.2.c.18.p.58.a. [& qui ſe ſont conſervez en partie juſques à nous.] 'Euſebe loue la ſublimité des penſées & des vues qu'il a eues ſur l'Ecriture,
Orig.in Matt.p.369.b. '& Origene dit qu'une grande partie des écrits qu'il a faits ſur la loy de Moyſe, ſont eſtimez meſme par les perſonnes intelligentes.
Phot.c.105.p.277.m. 'Au contraire Photius ſe plaint qu'il force d'ordinaire la lettre

pour y trouver des ſens allegoriques. Il croit que c'eſt de luy qu'eſt venu dans l'Egliſe la maniere d'expliquer l'Ecriture par allegorie, [ quoiqu'aſſurément les Chrétiens aient plutoſt ſuivi en cela l'exemple de S. Paul que d'un étranger.]

'Phôtius remarque encore que Philon ſuit quelquefois des ſentimens contraires à la religion des Juifs. 'Et aſſurément il parle trop honorablement des folies du paganiſme.[a] Il ne condanne point les honneurs ſuperſtitieux que l'on rendoit à Auguſte. m. Phil. leg. p. 1003. 1008. a p. 1013. 1014.

V. S. Marc. [''Nous pourrons parler en un autre endroit des écrits où on pretend qu'il a loué la vertu des Chrétiens d'Egypte.] 'On luy a attribué les interpretations [ greques des noms propres qui ſont dans le Pentateuque & dans les Prophetes ; & S. Jerome le cite d'Origene : [ ce qui ſeroit une preuve qu'il ſavoit l'hebreu.] 'Car pour le ſyriaque il en parle comme ne le ſachant pas. Euſ. l. 2. c. 18. p. 52. a. Hier. nom. heb. t. 3. p. 299. a. Phil. in Flac. p. 970. d.

'Quelques uns luy ont auſſi attribué une hiſtoire latine, qui comprend ce qui s'eſt fait depuis le commencement du monde juſqu'au regne de Saül. Mais on ne croit pas que cet ouvrage ſoit de luy, parcequ'il n'a rien qui en ſoit digne, & qu'il eſt contraire à l'Ecriture en beaucoup de choſes. [''On peut encore moins le faire auteur du livre canonique de la Sageſſe,] 'quoique quelques anciens l'aient cru. Voſſ h. g. l. 2. c. 7. p. 191. 192. Note. 49. Hier. ep. 115. p. 25. b.

'On dit que Philon connut S. Pierre à Rome ſous Claude, qu'il luy parla,[b] & qu'il fit amitié avec luy. [c] Photius dit meſme une choſe [ que nous ne trouvons pas dans les anciens, ] qui eſt qu'il embraſſa depuis la religion Chrétienne, mais qu'il la quitta pour quelque mecontentement. [d] Et il paroiſt avoir combatu la divinité de JESUS-CHRIST en écrivant contre Mnaſon. [ Mais ſoit qu'un homme en qui il paroiſt tant de lumiere d'eſprit, tant de ſcience, tant d'application à l'étude de l'Ecriture, tant de courage ; qui avoit la connoiſſance & l'amitié du premier Apoſtre, & qui témoigne partout aimer & honorer la vertu ; ſoit, dis-je, qu'un tel homme n'ait jamais eſté Chrétien, ſoit qu'il ait ceſſé de l'eſtre, c'eſt une marque illuſtre & terrible que l'eſprit ſouffle où il luy plaiſt, & que la grace choiſit ceux qui ſont dans ſon ordre ſecret & impenetrable, & non ceux qui ſemblent les mieux diſpoſez à la recevoir. Euſ. l. 2. c. 17. p. 53. d. b Hier. v. ill. c. 11. p. 270. d. c Phot. c. 105. p. 277. m. d Ana. S. ib. p. 180. a. b.

## ARTICLE XXVI.

### *d'Apion le grammairien.*

Joſ. ant. l. 18 c. 10. p. 639. c. d.
a Euſ. præp. l. 10. c. 11. p. 493. d
Gell. l. 5. c. 14. p. 146.
b Joſ. in Ap. l. 2. p. 1062. d.
c Suid. v. p. 356. a.
d Joſ. p. 1062. e. f.
e Hier. v. ill. c. 13. p. 272. b
ep. 84. p. 327. a.
f Gell. l. 5. c. 14. p. 146
l. 6. c. 8. p. 165
Plin. l. 37. c. 5. p. 889. f
Clem. ſtr. 1.
g Voſſ. hi. g. l. 2. c. 7. p. 190.
h Suid. p. 355. f.
i Euſ. præp. l. 10. c. 10. p. 490. b
Juſt. ad Gr. p. 9. c.
k Suid. p. 355. f.
l Joſ. in Ap. l. 2. p. 1061. c.
m Gell. p. 146. 165
Plin
Sen
Hier.
n Euſ. præp. l. 10. c. 10. p. 490. b.
o Suid. p. 356. a.
p Id. p. 716. f.
q Id. p. 356. a.
r Gell. p. 146.
ſ p. 165.
t p. 146.
u Plin. in præf.
x Sen. ep. 88. p. 170. c. d.
y Suid. p. 356. a.
z Gell. p. 146
Plin. l. 37. c. 5. p. 889. f.
* Euſ. præp. l. 10. c. 11. p. 490. d
Tati. p. 172. a.
a Recog. n. p. 420. d. e.

1 Apion [ou 1 Appion] deputé par les Alexandrins contre Philon, 2 ſe rendit auſſi fort celebre par ſes ouvrages. b Il eſtoit Egyptien, né à Oaſis à l'extremité de l'Egypte, c quoique d'autres aient dit qu'il eſtoit de Candie. d Mais ayant obtenu le droit de bourgeoiſie à Alexandrie, il ſe fit paſſer pour Alexandrin : e & S. Jerome l'appelle ainſi.

f On luy donne quelquefois le ſurnom de Pleiſtonique, [qui ſignifie illuſtre par beaucoup de victoires,] g mais non à cauſe de ſon pere, h comme Suidas paroiſt l'avoir cru : i car ſon pere s'appelloit Poſidoine. k Suidas luy donne encore le ſurnom de 3 Mocthe.

l Il eſtoit grammairien [de profeſſion,] comme l'on appelloit alors ceux qui eſtoient habiles dans les lettres humaines, & dans la ſcience de l'antiquité. m C'eſt pourquoi on luy donne ſouvent ce titre : n & Jule Africain l'appelle " le plus curieux de tous les grammairiens, & celui qui avoit fait de plus grandes recherches. o Il avoit eſté elevé par Didyme, p celebre grammairien d'Alexandrie, q & inſtruit encore par Apollone & un Euphranor. Il profeſſa à Rome ſous Tibere & ſous Claude. r C'eſtoit un homme de grande litterature, & qui poſſedoit extremement l'hiſtoire greque. ſ Il avoit auſſi un ſtyle gay & facile : t mais il aimoit trop à faire paroiſtre ſon erudition, & on le ſoupçonnoit d'amplifier un peu pour cela les choſes qu'il diſoit avoir ouies ou lues. u Il ſe vantoit d'immortaliſer ceux à qui il adreſſoit ſes ouvrages. x Seneque dit qu'il viſita toute la Grece ſous Caius, receu partout comme un ſecond Homere ; & ſe moque en meſme temps de ſon erudition pretendue dans des bagatelles de grammaire.

y Il compoſa divers écrits : [mais on ne cite guere que] z ſon hiſtoire d'Egypte, où il renfermoit preſque tout ce qui ſe diſoit ou ſe voyoit de memorable dans cette province. Et il paroiſt par ce qu'on en cite, qu'il y faiſoit meſme entrer diverſes choſes qui n'avoient point de raport à l'Egypte. On cite juſqu'au cinquieme livre de cet ouvrage : * & il n'y en avoit pas davantage.

1, 2 M. Cotelier croit qu'Appion eſt toujours une faute, ſoit de quelques auteurs, ſoit des copiſtes ſur, 2. μόχθος, peuteſtre pour μοχθηρὸς, *laborieux*, ou *importun*.

3. Je n'entens point ce que Pline le naturaliſte dit de luy dans ſa preface. *Hunc Tiberius Cæſar cymbalum mundi vocabat, cùm publica fama tympanum potius videri poſſet.*

Comme

'Comme tous les Alexandrins eſtoient ennemis des Juifs, il ne faut pas s'étonner des calomnies qu'Apion repandit contre eux dans ſes écrits, [& que Joſeph a eſté obligé de refuter dans le ſecond livre d'un ouvrage qui eſt intitulé tout entier *Contre Apion*, quoiqu'il en emploie la premiere & la derniere partie contre d'autres.] 'Il dit que la pluſpart de ce qu'Apion écrivoit contre les Juifs, n'eſtoit que des railleries aſſez froides, & dignes d'un homme tel qu'Apion, c'eſt à dire d'un eſprit bas, dereglé dans ſes mœurs, & qui n'avoit jamais travaillé qu'à s'acquerir une vaine eſtime parmi les ignorans. Joſ. in Ap. l. 2. p. 1062. t. p. 1060. b.

[Il avoit aſſez ſujet de parler des Juifs dans ſon hiſtoire d'Egypte.] 'Et en effet, il y parloit de Moyſe dans le 3e & a le 4e livre. p. 1061. a.

b Mais outre cela il avoit fait un ouvrage en particulier contre les Juifs, [où] c il avoit ramaſſé toutes les calomnies qu'il avoit à dire contre cette nation. d Joſeph le refuta aprés avoir écrit ſes Antiquitez des Juifs, [c'eſt à dire aprés l'an 93.] a Euſ. p 490. b. Juſt. ad Gr p 9. 10. b ibid. Hier. v. ill. c. 13. p. 272. c.

e Apion eſtoit mort alors d'une maniere digne des blaſphemes qu'il avoit écrits [contre le Dieu veritable.] Car luy qui s'eſtoit raillé de la circonciſion, fut obligé de ſe faire circoncire à cauſe d'un ulcere qu'il avoit en ces parties; & ce remede n'ayant pu guerir ſon mal, il mourut enfin tout pourri, & dans des douleurs extremes. e Joſ. in Ap l. 2. p. 1065. g. d l. 1. p. 1033. a. e l. 2. p. 1069. c. d.

'L'hiſtoire d'un eſclave nommé Androcle, qui fut nourri trois ans par un lion qu'il avoit gueri d'une plaie, & reconnu enſuite par le meſme lion à la vue de toute la ville de Rome, lorſqu'il eſtoit expoſé aux beſtes, doit eſtre arrivée vers ce temps-ci, puiſqu'Apion de qui Gelle la cite, aſſuroit qu'il l'avoit vue de ſes yeux. L'eſclave eut la vie & la liberté, & l'on fit la meſme grace au lion meſme. Gel. l. 5. c. 14. p. 146-148.

## ARTICLE XXVII.

### *Hiſtoire d'Anilée: Maſſacre des Juifs dans la Babylone & la Meſopotamie.*

[LA main de Dieu qui commençoit à ſe faire ſentir aux Juifs qui eſtoient dans les provinces de l'Empire Romain, s'étendit auſſi ſur ceux qui étoient en grand nombre dans la Meſopotamie & dans le pays de Babylone.] Joſeph en raporte amplement l'hiſtoire, dont il ſuffit de toucher un mot. f Deux freres Juifs nommez Aſinée & Anilée, ayant pris les armes, parcequ'un maiſtre Joſ. l. 18. c. 12. p. 644-650. f p. 644-646.

tiſſeran dont ils eſtoient apprentifs, les avoit maltraitez, ſe ſaiſirent des marais & des paſturages que forme l'Euphrate dans l'endroit où il ſe diviſe en pluſieurs branches, & s'y fortifierent tellement, qu'ils devinrent redoutables à toute la puiſſance des
p. 645. Parthes. 'Ils mirent en fuite le gouverneur de la Babylone, lorſ-
p. 645. 646. qu'il penſoit les ſurprendre avec une armée ; '& Artabane qui regnoit [depuis l'an 16 de J. C,] aima mieux rechercher leur amitié, que venger l'affront qu'ils faiſoient à ſa couronne.

p. 647. a. 'Ainſi ils vécurent paiſibles & glorieux durant quinze ans, [a] juſ-
a p. 647. 648. qu'à ce qu'Anilée devenu paſſionné de la femme d'un ſeigneur Parthe gouverneur de la province, fit la guerre à ce ſeigneur, le défit, le tua, & enſuite epouſa ſa femme. Cette femme avoit apporté ſes idoles avec elle, & continuoit à les adoret ; ce qui faiſant murmurer tous les Juifs, Aſinée qui avoit longtemps diſſimulé la faute de ſon frere, fut obligé de luy en parler, & de luy dire qu'il devoit repudier cette femme idolatre. La paſſion d'Anilée fut plus forte ſur ſon eſprit que les remontrances de ſon frere : & ſa femme apprehendant la ſuite de ce ſoulevement general des Juifs contre elle, empoiſonna Aſinée.

p. 648. 649. 'Anilée fit enſuite des courſes ſur les terres de Mithridate gendre du Roy Artabane, & Mithridate ayant aſſemblé une armée, fut ſurpris, défait, & amené luy meſme priſonnier par Anilée, qui aprés l'avoir traité tres indignement, ne laiſſa pas de le renvoyer. Mithridate animé principalement par les reproches de ſa femme, raſſembla encore des troupes. Anilée quitta ſes marais pour le venir combattre : mais il fut défait. Il ne laiſſa pas de retrouver aſſez de monde pour ſe maintenir, juſqu'à ce que les Babyloniens, qui avoient reconnu le pays en luy envoyant des deputez pour traiter de quelque accord, fondirent ſur luy durant la nuit, & le tuerent.

p. 649. c. f. 'Les Juifs de la Babylone n'avoient point eu de part aux pillages que ces deux freres avoient faits dans le pays. Les Babyloniens ne laiſſerent point de leur en vouloir faire porter la peine ; de ſorte que n'eſtant pas aſſez forts pour leur reſiſter, ils ſe retirerent à Seleucie ſur le Tigre. 'Cette ville puiſſante eſtoit toujours
g. diviſée en factions, ſoit entre les Grecs & les Syriens qui l'habi-
Tac. hi. l. 5. c. 4. p. 148. toient, ſoit entre le Senat & le peuple. [Et peuteſtre que le Senat
b Joſ. p. 649. g. eſtoit particulierement compoſé de Grecs.] [b] Les Grecs avoient juſques alors eſté les plus forts. Mais les Juifs s'eſtant joints aux Syriens, demeurerent les maiſtres, juſqu'à ce qu'au bout de ſix
p. 650. a. b. ans, les Grecs qui s'eſtoient réunis avec les Syriens, ſe jetterent

tous enſemble ſur les Juifs, & en tuerent plus de cinquante mille. Ceux qui purent echaper ſe retirerent à Cteſiphon, pour y eſtre en ſureté ſous la protection du Roy des Parthes, qui y venoit tous les ans paſſer l'hiver.

'Tous les autres Syriens declarerent la guerre aux Juifs auſſi- c.
bien que ceux de Seleucie; 'de ſorte qu'il ſe fit un carnage des p. 644. c.
Juifs dans la Meſopotamie & la Babylone plus grand que tout ce
qui ſe voit dans l'hiſtoire: '& ils furent enfin contraints de quitter p. 650. c.
preſque tous le pays, & de ſe renfermer dans les villes de Niſibe
& de Neerda, les plus fortes de la Meſopotamie.

'Les Juifs avoient accoutumé d'amaſſer dans ces deux villes le p. 644. d. e.
didragme que chacun d'eux devoit payer pour le Temple, & les
autres choſes qu'ils vouloient conſacrer à Dieu. Ils apportoient
enſuite de temps en temps cet argent à Jeruſalem, & y venoient
pour cela en grandes troupes, depeur d'eſtre volez par les Par-
thes. 'On marque que la ville de Neerda eſt celebre parmi les Capel. hist. Ap. p. 114.
Rabins, qui y avoient une ecole.

## ARTICLE XXVIII.

*Izate Roy de l'Adiabene, & Helene ſa mere, embraſſent le Judaïſme.*

[PUISQUE l'hiſtoire d'Amilée nous a engagez à parler de ce qui ſe paſſoit dans l'Empire des Parthes, nous y joindrons ce qui regarde Izate Roy de l'Adiabene province de cet Empire ſur le Tibre, & d'Helene Reine du meſme pays, mere de cet Izate. Joſeph en parle fort au long. Nous nous contenterons de l'abreger.] 'Helene eſtoit tout enſemble ſœur & femme de Monobaze Joſ. ant. l. 20. c. 2.
Roy de l'Adiabene, [ſelon la malheureuſe coutume de ces pays, p. 683. g.
qui fut enfin detruite par l'Evangile.] 'Elle en eut deux fils, Mono- p. 684. a.
baze l'aiſné, & Izate, que ſon pere aima plus que tous les enfans
qu'il avoit de pluſieurs femmes, 'declarant qu'il le vouloit avoir c.
pour ſucceſſeur. Mais comme cela excitoit la jalouſie de tous a. b.
ſes freres contre luy, le pere pour en prevenir les mauvais effets,
l'envoya à Abenneric Roy de Carax-Spaſin, 'pays ſur le Tigre à la Plin. l. 6. c. 27. p. 129. l. 9.
teſte du golfe Perſique.

'Izate rencontra dans ce pays un marchand Juif nommé Ana- Joſ. p. 685. a.
nie, qui luy apprit à luy & aux femmes du Roy Abenneric, à ado-
rer & ſervir Dieu ſelon les coutumes des Juifs, dit Joſeph.

'Au bout de quelque temps Monobaze le pere ſe voyant pres p. 684. c. d.
de mourir, manda Izate, & le fit ſeigneur d'un pays que Joſeph

appelle Ceron, & où il dit que l'on montroit encore les reſtes de
Gen. 8. v. 4. l'arche de Noé. 'L'arche s'eſtoit arreſtée ſur les montagnes d'Ar-
Joſ. ant. l. 1. c. 4. p. 10. b. c. menie ſelon l'Ecriture, '& meſme ſelon les hiſtoriens payens que cite Joſeph. [Ainſi ce pays de Ceron pouvoit eſtre dans l'Armenie:] '& il eſtoit aſſez éloigné de l'Adiabene.

l. 20. c. 2 p. 684. 685. a Ibid. • aIzate s'y en eſtant allé, Monobaze ſon pere mourut ["en l'an 38 au pluſtard,] & auſſitoſt Helene ayant aſſemblé les Grands, elle les porta à reconnoiſtre Izate pour Roy comme ſon pere l'avoit ſouhaité. En attendant neanmoins qu'il vinſt, Helene meſme couronna Monobaze ſon fils aiſné, [dont il faut dire que la moderation eſtoit bien extraordinaire, & bien reconnue.] Les autres freres furent enfermez, depeur qu'ils n'excitaſſent du trouble; & meſme on vouloit, dit Joſeph, les faire mourir, ſi Helene ne l'euſt empeſché. Notes 12.

p. 685. a. c. 'Izate averti de la mort de ſon pere, vint en diligence, & Monobaze luy remit le diademe. 'Il ne put ſe reſoudre à retenir ſes freres en priſon; & ne pouvant pas auſſi ſe fier à eux, il les envoya
p. 689. c. p. 685. c. comme en oſtage, partie à Artabane Roy des Parthes, 'dont il eſtoit vaſſal, 'partie à l'Empereur des Romains, ["qui pouvoit alors eſtre Caius. Monobaze ſeul demeura auprés de luy.] V. la note 13.

b. 'Il avoit toujours conſervé ſon affection pour le Judaïſme, & il avoit meſme obligé Ananie par ſes inſtances de venir avec luy dans l'Adiabene. Ainſi il fut bien aiſe d'apprendre que ſa mere avoit embraſſé la meſme religion à la perſuaſion d'un autre Juif.
d. e. f. 'Voulant donc en faire une profeſſion entiere, il eſtoit reſolu de recevoir la circonciſion, ſi ſa mere ne l'en euſt empeſché, en luy repreſentant que cela pourroit cauſer du trouble, & ſoulever ſes ſujets. Ananie qui craignoit pour luy meſme qu'on ne l'accuſaſt d'avoir porté le Roy à ſe faire Juif, appuya la Reine, dit à Izate que l'obſervation des commandemens de Dieu eſtoit plus importante que la circonciſion, & luy repondit que Dieu excuſeroit cette omiſſion, qu'il ne faiſoit que par neceſſité & par la crainte du peuple.

f. g. 686. 'Mais quelque temps aprés, un Juif de Galilée nommé Eleazar, l'ayant trouvé qui liſoit les livres de Moyſe, luy montra qu'il ne pouvoit pas obſerver les loix des Juifs ſans eſtre circoncis. Izate en fut perſuadé, executa la choſe auſſitoſt, & puis la declara à ſa mere & à Ananie. Ils en furent fort ſurpris dans la crainte des ſuites que cette action pourroit avoir. Neanmoins elle n'en eut point
p. 686. d. 692. b. de facheuſes: '& Izate regna [pluſieurs années] avec un bonheur qui le faiſoit honorer de tout le monde.

## ARTICLE XXIX.

*Suite de l'hiſtoire d'Izate ; Helene ſa mere vient demeurer à Jeruſalem.*

[COMME tous les hommes veulent eſtre heureux,] le bonheur dont jouiſſoit Izate depuis qu'il avoit embraſſé la religion Judaïque, fit que Monobaze ſon frere & ſes autres parens voulurent auſſi ſe faire Juifs. Cela fit ſoulever quelques ſeigneurs, qui ne pouvant ſouffrir qu'on abandonnaſt la religion du pays, exciterent Abia Roy [d'une partie] des Arabes, à venir faire la guerre à Izate, promettant d'abandonner leur Prince dans la bataille. Ils le firent, & Izate fut obligé de ſe retirer dans ſon camp. Mais le lendemain il défit les Arabes, & reduiſit Abia à ſe tuer luy meſme depeur d'eſtre pris. Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 688.

'Les mecontens eurent recours à Vologeſe Roy des Parthes [depuis l'an 50 ou environ,] qui vint avec une puiſſante armée. Izate mit ſa confiance en Dieu, ſe proſterna à terre, ſe couvrit la teſte de cendres, jeuna avec ſa femme & ſes enfans. Dieu ecouta ſa priere, & Vologeſe receut la nuit meſme la nouvelle d'une incurſion de quelques barbares dans ſes Etats ; ce qui l'obligea de s'en retourner en diligence. 'Car il n'eſt pas vray que Dieu n'exauce point les pecheurs pour ces ſortes de graces temporelles. [Il ſe plaiſt à voir les Rois humiliez ſous ſa puiſſance, quand meſme ils ſeroient d'ailleurs ſes ennemis, parcequ'il eſt juſte que les Rois s'humilient ſous le Roy des Rois :] '& c'eſt ainſi" qu'en l'an 439 il aſſiſta Theodoric Roy Arien, qui ſe voyant aſſiegé dans Toulouſe, avoit eu recours à luy, & luy fit vaincre les Romains Catholiques, mais enflez de leurs grandes forces. p. 688. 689. Aug. in pſ. 42. 58. 130. V. Valentinien III. Salvian. & alii.

'Joſeph dit que Dieu ſecourut ainſi Izate & ſes enfans dans beaucoup de rencontres faſcheuſes, dont il ſembloit qu'il leur fuſt impoſſible de ſe tirer, & le rendit heureux devant les hommes, 'pour montrer [avec quelle liberalité] il recompenſe ceux qui ont recours à luy par une pieté [veritable,] & qui mettent en luy ſeul leur confiance, [puiſqu'il ne laiſſe pas ſans recompenſe une pieté auſſi defectueuſe qu'eſtoit celle de ce prince Juif, en un temps où les Juifs n'eſtoient déja plus le peuple de Dieu.] Tacite qui l'appelle Juliate ou Ezate, l'accuſe meſme d'avoir agi avec peu de fidelité" dans la guerre que Meherdate fit à Gotarze Roy des Parthes en l'an 49. [Du reſte Joſeph le repreſente tou- Joſ. p. 686. b. p. 688. b. p. 686. b. Tac. an. 12. c. 13. 14. p. 175. V. Claude §. 22.

jours comme un Prince plein de cœur & de bonté, de meſme que tous les autres qu'il loue.]

Joſ. ant. l.20.c. 2.p.689.c.f. 'Il regna 24 ans, [& mourut" en l'an 61 au pluſtard,] agé de 55 ans. Il laiſſa 24 fils; & neanmoins il voulut que Monobaze ſon frere aiſné, qui luy avoit gardé la couronne avec tant de fidelité, fuſt ſon ſucceſſeur. 'Il paroiſt que Monobaze regnoit encore lorſque Jeruſalem fut priſe [en l'an 70.] [a]Quelques uns des enfans & des freres d'Izate ſe trouverent enfermez dans cette ville lorſqu'elle fut aſſiegée. Tite leur donna la vie, mais les emmena priſonniers pour luy tenir lieu d'oſtages. 'Izate avoit envoyé cinq de ſes enfans à Jeruſalem avant l'an 48, pour y apprendre les mœurs & la langue du pays. V. la note 13.

bel. l. 6. c. 16. p. 920. b. c. a l. 5. c. 36. p. 564. d. e. ant. l. 20. c. 2. p. 687. f. g.

[Il les envoya apparemment en la compagnie d'Helene leur grand-mere.] 'Car cette Reine voyant ſon fils paiſible & floriſſant dans ſon royaume, vint à Jeruſalem dans le temps de la grande famine qui arriva vers l'an 44, dans laquelle nous verrons qu'elle ſe ſignala beaucoup. 'Elle demeura à Jeruſalem juſqu'aprés la mort d'Izate; '& elle y avoit ſon palais dans la baſſe ville. [b] Elle y fit faire à trois ſtades de la ville un mauſolée de pluſieurs pyramides, [c]dont l'ouvrage eſtoit ſi admirable, que Pauſanias, ["qui écrivoit ſur la fin du II. ſiecle,] l'a remarqué avec celui de Mauſole dans la Carie, [l'une" des ſept merveilles du monde,] comme les deux plus beaux tombeaux qu'il euſt vus. [d]Il ſubſiſtoit encore du temps d'Euſebe & de S. Jerome.

p. 686. c. d. e. p. 689. f. g. bel. l. 6. c. 16. p. 920. d c. 13. p. 912. f. l. 7. c. 35. p. 564. c. b p. 913. d ant. p. 689. g. c Euſ. n. p. 32. 1. c. d l. 2. c. 12. p. 50. a Hier. ep. 27. p. 272. c. V. M. Autele § 33. &c.

[c]Aprés la mort d'Izate, Helene retourna dans l'Adiabene, & y mourut au bout de quelque temps. Monobaze envoya ſes os à Jeruſalem avec ceux d'Izate; & les fit enterrer dans le mauſolée qu'elle avoit fait faire. e Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 689. g.

Oroſ. l. 7. c. 6. bib. P. t. 15. p. 210. a. 'Nous ne pouvons pas omettre qu'Oroſe dit qu'Helene avoit embraſſé la foy de J. C, & il le dit comme une choſe qui ne recevoit pas de difficulté. Nous ſouhaiterions qu'il nous en euſt donné des preuves.] 'Mais on ne voit point d'où il le peut avoir appris. Car ſi on l'euſt cru communément de ſon temps, Euſebe [& ſaint Jerome] l'auroient ſans doute remarqué. [Si le Judaïſme que Joſeph luy attribue doit s'entendre du Chriſtianiſme,] il faut dire ſans doute qu'Izate a auſſi eſté Chrétien. Peuteſtre que ſa circonciſion n'empeſcheroit pas abſolument qu'on ne le cruſt. 'Mais on voit qu'il avoit pluſieurs femmes à la fois. [Et c'eſt ce que la religion Chrétienne n'a jamais ſouffert.] Bar. 44. §. 66. Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 689. a.

## ARTICLE XXX.

*Claude donne toute la Judée à Agrippa, & le royaume de Calcide à Herode ſon frere; maintient les Juifs à Alexandrie, leur défend à Rome de s'aſſembler : Eſprit & gouvernement d'Agrippa.*

L'AN DE JESUS CHRIST 41.

V. Caius § 21, & Claude § 4.

[L'EMPEREUR Caius ennemi declaré des Juifs, fut tué le 24 janvier de l'an 41, " & Claude ſon oncle regna en ſa place. Agrippa dont nous avons déja tant parlé, contribua beaucoup à l'établiſſement du dernier, mais avec plus d'adreſſe que de ſincerité & de bonne foy.] 'Claude pour reconnoiſtre ce ſervice, ajouta à ce qu'il poſſedoit déja, la Judée [qui comprenoit l'Idumée,] avec la Samarie, en ſorte qu'il jouiſſoit de tout ce qu'Herode ſon ayeul avoit poſſedé ; & outre cela il avoit encore

C'eſt le terme de Joſeph.

le "royaume de Lyſanias, 'que Caius luy avoit donné, [a] c'eſt à dire l'Abilene & le mont Liban. Claude 'declara au peuple cette donation par un edit plein d'eloges pour Agrippa, & en fit mettre dans le Capitole par les magiſtrats un acte authentique gravé ſur du cuivre. 'Il fit meſme avec luy [un traité ſolennel confirmé par] des ſermens au milieu de la grande place de Rome.

Joſ. ant. l. 19. c. 4. p. 673. d & bel. l. 2. c. 18. p. 793. c | Dio, l. 60. p. 670. b.

Joſ. ant. l. 18. c. 8. p. 637. c. [a] l. 19. c. 4. p. 673. d. e | bel. l. 2. c. 18. p. 793. c.

ant. l. 19. c. 4. p. 673. e.

'Il accorda encore à ſa priere le royaume de Calcide à Herode ſon frere qui eſtoit auſſi ſon gendre, ayant epouſé ſa fille Berenice. [Ce pays de Calcide eſtoit "au pié du mont Liban du coſté de la Syrie.] 'Claude donna auſſi les honneurs du Conſulat à Agrippa, ceux de la Preture à Herode, & à tous deux, dit Dion, le pouvoir d'entrer au Senat, & de luy faire leur remerciment en grec. 'On a encore une medaille de la troiſieme année de Claude, où le Roy [1] Herode ſe qualifie * l'amateur de ce prince.

NOTE 4.

1. * φιλοκλαυδιος.

ſ | bel. p. 793. c. d | Dio, p. 670. b.

Dio, l. 60. p. 670. b.

Spanh. l. 5. p. 443.

'La mort de Caius rendit le courage aux Juifs d'Alexandrie. Ils prirent meſme les armes, & exciterent des ſeditions dans la ville. [Claude ignora ou excuſa ces ſeditions,] les Juifs ayant pour interceſſeurs auprés de luy les Rois Agrippa & Herode, 'avec Alexandre Lyſimaque leur Alabarque [frere de Philon.] Caius, comme nous "avons dit, l'avoit fait mettre en priſon : mais Claude qui l'aimoit depuis longtemps, "luy donna la liberté.

Joſ. ant. l. 19. c. 4. p. 673. g.

e.

V. 5 24. &c.

'Il jugea meſme en faveur des Juifs le differend qu'ils avoient avec les autres habitans d'Alexandrie, & declara par un edit

g | 674.

1. Spanheim veut qu'elle ſoit d'Herode Agrippa, [qui, comme je croy, n'eſt jamais nommé Herode que par S. Luc.]

public, qu'il envoya en Egypte & en Syrie, qu'ils avoient tout droit de bourgeoiſie dans la ville, & pouvoir de ſe choiſir un
p. 674. d. e. f. chef ou Ethnarque aprés la mort du precedent. 'Il envoya encore dans toutes les provinces un autre edit, par lequel il accorde aux Juifs dans toute l'étendue de l'Empire ce qu'il avoit accordé à ceux d'Alexandrie, c'eſt à dire qu'ils auroient partout une liberté entiere de vivre ſelon leurs loix. Mais il leur recommande de ſe contenter de cette liberté, " ſans parler contre la religion des autres peuples. Il ordonne que les villes d'Italie & de tout l'Empire, & les Princes meſmes, prendront une copie de ce reſcrit, qui demeurera affichée durant un mois.

" Τὰ ἀρχαῖα μενέτω καὶ ἰουδαίζειν.

[ Nonobſtant cette inclination que Claude témoigne pour les
Dio, l. 60. p. 669. a. b. Juifs dans ces reſcrits, ] Dion ne laiſſe pas d'aſſurer ſur cette année meſme, que comme ils eſtoient à Rome en trop grand nombre pour en eſtre encore chaſſez [ comme ſous Tibere, ] il les y laiſſa, & leur permit de vivre ſelon leur loy ; mais qu'il leur défendit de tenir aucune aſſemblée. [ Nous verrons meſme dans la ſuite qu'il les chaſſa tous de Rome. ]

Joſ. ant. p. 673. g. 674. d. 'Claude donna les deux reſcrits dont nous venons de parler, à la priere d'Agrippa & d'Herode [ qui eſtoient encore à Rome. ]
c. 5. p. 674. g. p. 675. a. b. 'Agrippa en partit peu aprés, & s'en vint en diligence en Judée voir ſon nouveau royaume, & en regler les affaires. 'Il y offrit à Dieu des ſacrifices d'action de graces, obſervant exactement tout ce qui eſt preſcrit par la loy ; & ſuſpendit dans le Temple la chaine d'or que Caius luy avoit donnée, pour eſtre un monument illuſtre de l'inſtabilité des choſes humaines, & du pouvoir ſupreme que Dieu a, ſoit de rabaiſſer en un moment les plus grands Princes, ſoit de les faire paſſer de la priſon ſur le throne.

a. 7. p. 677. g. 'Ce prince témoignoit en toutes choſes beaucoup de zele pour ſa religion, & taſchoit d'en obſerver les loix avec exactitude. Il evitoit toutes ſortes d'impuretez legales, & ne paſſoit point de jour ſans offrir des ſacrifices. [ C'eſt pourquoi ] il aimoit le ſejour de Jeruſalem, & il y demeura preſque toujours. [ Sa mort fit voir neanmoins que toute cette religion n'eſtoit qu'exterieur & vraiment Juive. ]

p. 678. a. b. 'Il paroiſt meſme que les Juifs zelez trouvoient à redire à pluſieurs de ſes actions, comme aux ſpectacles qu'il faiſoit repreſenter, 'd & où il fit une fois perir quatorze cents gladiateurs : e de ſorte qu'un nommé Simon ayant un jour fait aſſembler le peuple, parla hautement contre luy, & dit qu'on ne le devoit point laiſſer entrer dans le Temple avec ceux qui eſtoient de la race

[de

[de Jacob, parceque ſa famille paternelle venoit de l'Idumée.] Agrippa qui eſtoit alors à Ceſarée, en fut averti par le gouverneur qu'il avoit laiſſé à Jeruſalem. Il ſe fit amener Simon, & l'ayant fait aſſeoir auprés de luy dans le theatre où il ſe rencontra alors, il luy demanda avec beaucoup de douceur, s'il ne ſe paſſoit rien contre la Loy dans les ſpectacles qu'on repreſentoit. Simon ne put [ou n'oſa] y trouver rien à reprendre, & luy demanda pardon. Agrippa ſe contenta de cette ſoumiſſion, & le renvoya aprés luy avoir fait meſme quelques preſens.

'Il témoignoit ainſi en toutes occaſions beaucoup de bonté & de generoſité, 'ſachant que la douceur eſtoit plus digne d'un Roy, & convenoit mieux à un grand prince, que la vengeance & la colere. 'Il n'avoit rien de l'humeur farouche & vindicative d'Herode ſon ayeul, ni de cette bizarrerie qui faiſoit qu'eſtant prodigue aux étrangers, il refuſoit les moindres graces à ceux de ſa nation. Agrippa au contraire aimoit à faire du bien & à eſtre aimé, eſtoit magnifique & liberal envers tout le monde, beaucoup aux étrangers, mais plus encore à ſes ſujets, pour les maux deſquels il avoit une tendreſſe particuliere. 'Quelques grands que fuſſent ſes revenus, ſes liberalitez alloient toujours au delà, & l'engageoient à de grandes dettes. Voilà l'image que Joſeph nous fait de l'eſprit d'Agrippa. 'Il ſemble neanmoins que les Romains n'en avoient pas une idée ſi avantageuſe, puiſqu'ils attribuoient en partie à ſes conſeils les cruautez de Caius. 'Nous verrons auſſi que les villes de Ceſarée & de Sebaſte, ni ſes propres ſoldats, ne l'aimoient pas.

p. 677. e. f.
p. 678 b.
p. 677. e. f. g.
p. 679. f.
Dio, l. 59. p. 658. c.
Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 680. a. b.

'Joſeph meſme le blaſme d'ingratitude envers Silas,[a] qui l'avoit ſervi avec beaucoup de fidelité dans ſa premiere fortune.[b] Agrippa pour le recompenſer le fit General de toutes ſes troupes.[c] Mais Silas abuſant de la liberté que ſes ſervices luy donnoient, traitoit Agrippa moins en maiſtre qu'en egal, luy parloit ſans ceſſe de ce qu'il avoit fait pour luy, & pour cela le faiſoit toujours reſſouvenir de ſes malheurs. Agrippa ſe laſſa enfin de ces diſcours peu agreables à des Princes, & ecoutant plus ſa colere que ſa raiſon, il luy oſta ſa charge, & meſme le fit mettre priſonnier. Il voulut le faire revenir auprés de luy quand le trouble de ſa colere fut paſſé. Mais Silas irrité par l'injure qu'il avoit receue, témoigna ouvertement qu'il ne ceſſeroit jamais de luy reprocher ce qu'il avoit fait pour luy, & la maniere dont il en avoit eſté payé: de ſorte qu'Agrippa le laiſſa dans ſa priſon, 'où Herode Roy de Calcide qui le haïſſoit, le fit tuer des qu'Agrippa eut rendu l'eſprit.

p. 677. a.
[a] p. 674. f. g.
[b] c. 5. p. 671. d.
[c] c. 7. p. 676. 677.
p. 679. f. g.

c 5. p. 675. d. 'Les Juifs témoignerent beaucoup d'affection pour leur nouveau Roy : & luy de ſon coſté, croyant qu'il eſt du devoir d'un Prince d'aimer des peuples qui l'aiment, remit à ceux de Jeruſalem le tribut que chaque maiſon luy devoit. Act. c. 12. 'Il étendit ce deſir de plaire aux Juifs juſqu'à offenſer Dieu meſme en perſecutant l'Egliſe. Il fit mourir l'Apoſtre S. Jacque le Majeur, & euſt fait le meſme traitement à S. Pierre, ſi Dieu ne l'euſt tiré de ſes mains par un miracle. Cela arriva à Paſque : [ainſi il n'y a point d'apparence de le mettre avant l'an 42." Et nous avons cru le devoir meſme differer juſqu'en l'an 44, auquel mourut Agrippa.] V. S. Pierre § 30.

## ARTICLE XXXI.

### *Diverſes actions d'Agrippa : Troubles à Dor contre les Juifs.*

Joſ. ant l. 19 c. 5. p. 675. b. c. 'PEu aprés que ce prince fut arrivé à Jeruſalem, il oſta le pontificat à Theophile fils d'Ananus [ou Anne, qui le poſſedoit depuis l'an 37,] & le donna à Simon Canthere, dont le pere [nommé auſſi "Simon,] & deux freres [Joazar & Eleazar,] avoient eu la meſme dignité, & dont la ſœur [nommée Mariamme] avoit eſté femme du grand Herode. Notes 15. c. 6. p. 676. d. 'Agrippa luy oſta peu aprés le pontificat, & voulut le donner à Jonathas fils d'Anne, qui l'avoit déja eu ["en l'an 35,] j. 18. c. 6. p. 624. g. aprés Caïphe [ſon beaufrere.] [a] Jonathas s'excuſa de le recevoir, diſant qu'il luy ſuffiſoit d'avoir déja eu une a l. 19. c. 6. p. 676. d. e. fois cet honneur ; qu'il ne s'en ſentoit pas auſſi digne qu'on le croyoit ; mais qu'il avoit un frere qu'il en jugeoit capable, & innocent de toute faute à l'égard de Dieu & du Prince. Agrippa eſtima ſa modeſtie, & donna le pontificat à ſon frere nommé Matthias. v. §7.

c. 5. p. 675. d. e. 'Il y avoit aſſez peu de temps qu'Agrippa eſtoit en Judée, lorſque quelques jeunes gents de la ville de Dor mirent dans la ſynaguogue des Juifs une ſtatue de l'Empereur Claude. c. 6. p. 676. a. 'Les principaux de la ville deſapprouverent cette action : & comme elle pouvoit avoir de faſcheuſes ſuites, ſoit que les Juifs la ſouffriſſent, ſoit qu'ils vouluſſent s'en venger, comme on craignoit e. 5. p. 675. e. qu'ils ne fiſſent ; 'Agrippa alla exprés trouver Petrone, qui eſtoit Lubin. encore gouverneur de Syrie. 'Car quoique Dor fuſt dans l'étendue de la Paleſtine, environ à deux lieues de Ceſarée, 'elle eſtoit Joſ. vit. p. 1000. Plin Api. l. 2. p. 1057. b. neanmoins de la Phenicie, non de la Judée.] [b] Petrone envoya b ant. l. 19. c. 6. p. 675. 676. auſſitoſt à Dor Proculus Vitellius Centenier, pour luy amener les coupables luy rendre raiſon de leur action, & écrivit aux ma-

giſtrats une lettre fort ſevere pour les obliger à livrer les coupables, & à laiſſer jouir les Juifs de la liberté que Claude venoit de leur accorder par ſes edits.

L'AN DE JESUS-CHRIST 42.

'Petrone eut peu de temps aprés pour ſucceſſeur dans le gouvernement de la Syrie, [Vibius] Marſus, & mourut à ce qu'on croit quelque temps avant Claude, à qui il avoit toujours tenu compagnie. 'Vibius Marſus eſtoit un homme *illuſtris ſtudii.* qui faiſoit profeſſion des lettres, & qui avoit eſté elevé aux charges longtemps auparavant. [Ainſi ce peut eſtre celui] 'qui des l'an 19 rechercha le gouvernement de Syrie. [a] Ayant eſté accuſé dans les derniers jours du regne de Tibere, il fit ſemblant de vouloir mourir de faim, & gagna ainſi juſqu'à la mort de ce prince.

p. 676. c. f. Nor. de Piſ. p. 332. Tac. an. 6. c. 47. p. 150. an. 2. c. 74. p. 64. [a] an. 6. c. 48. p. 150.

'Ce nouveau gouverneur témoigna en beaucoup de rencontres peu d'inclination pour Agrippa, [ou plus de lumiere & d'exactitude que ce prince n'euſt voulu.] [b] La premiere marque que Joſeph en donne eſt importante. Agrippa avoit entrepris d'environner d'une muraille tres forte une augmentation que le grand nombre des habitans avoit fait faire à l'ancienne enceinte de Jeruſalem du coſté du ſeptentrion, & qu'on appelloit pour ce ſujet Bezetha, ou la ville neuve. 'Il en avoit obtenu la permiſſion de Claude, ſous qui tout eſtoit à vendre: [c] & employoit à cela l'argent du public & le ſien propre. Mais Marſus en écrivit à Claude, qui craignant quelque revolte, [comme Marſus le luy faiſoit ſans doute apprehender,] défendit à Agrippa de continuer cet ouvrage. On pretend que s'il l'euſt achevé, la ville euſt eſté imprenable: [& Dieu vouloit qu'elle fuſt priſe.]

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 678. c. d. e. f. g. [b] p. 677. d. bel. l. 2. c. 19. p. 793. d. ell. 6. c. 13. p. 913. d. e. f. Tac. hi. l. 5. c. 12. p. 118. [c] Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 677. d. e. bel. l. 2. c. 19. p. 793. ll. 6. c. 13. p. 913. f. g.

L'AN DE JESUS-CHRIST 43.

'Entre divers baſtimens que fit Agrippa, il fit des depenſes prodigieuſes à Beryte [en Phenicie] pour un theatre, & pluſieurs autres edifices: & quand tout cela fut achevé, il y alla faire repreſenter des jeux magnifiques: 'ce qu'il ſemble qu'on peut mettre en cette année, qui preceda celle de ſa mort.

ant. l. 19. c. 7. p. 678. c. d. Uſſ. p. 658.

'De Beryte il vint à Tiberiade, où il vit chez luy cinq Princes qui portoient le titre de Rois; Herode Roy de Calcide ſon frere, Antiochus Roy de Comagene, Sampſigeran Roy d'Emeſe, Cotys Roy de la petite Armenie, & Polemon Roy du Pont [& d'une partie de la Cilicie.] 'Lorſque tous ces Rois eſtoient enſemble, Marſus gouverneur de Syrie arriva. Agrippa par reſpect pour le nom Romain, alla audevant de luy aſſez loin hors de la ville. Cependant Marſus n'aimant pas à voir tant de Princes ſi bien

Joſ. ant. p. 678. c. f. f. g.

unis, leur envoya dire de ſe retirer promtement chacun dans leurs terres. Cela piqua extremement Agrippa, & commença une meſintelligence ouverte entre luy & le Gouverneur. [Car ce que nous avons dit des murailles de Jeruſalem pouvoit n'eſtre pas encore arrivé, ou s'eſtre fait ſans qu'Agrippa euſt ſceu d'où venoit l'ordre de l'Empereur.] 'Agrippa écrivit à Claude contre Marſus, & le pria avec beaucoup d'inſtance de l'oſter du gouvernement de la Syrie. 'Il y eſtoit neanmoins encore lorſqu'Agrippa mourut [l'année ſuivante.] [a] Mais auſſitoſt aprés, Claude le rappella pour honorer la memoire de ſon ami, " & envoya Caſſius Longinus pour prendre ſa place. 'Ce Longin eſt le celebre juriſconſulte C. Caſſius Longinus qui avoit eſté Conſul ſubrogé ſous Tibere l'an 30 de J. C. Au moins c'eſt ce qu'on lit dans Joſeph. 'Car ſelon Tacite, il ſemble que Vibius Marſus gouvernoit encore la Syrie en l'an 47. [b] Mais le Cardinal Noris qui le croyoit d'abord, & qui aimoit mieux ſuivre Tacite, [c] remarque dans un ouvrage poſterieur, qu'on peut aiſément accorder Tacite avec Joſeph.

'Joſeph ne met rien entre l'aſſemblée de Tiberiade & la mort d'Agrippa, que la depoſition de Matthias grand Pontife, dont Agrippa donna la charge à un Alionée fils de Cithée.

l. 20. c. 1. p. 682. a.

L. 19. c. 7. p. 680. e.

a l. 20. c. 1. p. 682. a.

Nor. epo. p. 153. 154.

&c.

Tac. an. 12. c. 10. p. 156.

b Not. de Piſ. p. 332.

c epo. p. 155.

Joſ. ant l. 19. c. 7. p. 670. g.

## ARTICLE XXXII.

### *Mort d'Agrippa : De ſes enfans.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 44.

Joſ. ant l. 19. c. 7. p. 578. gl 679. e bel. l. 2. c. 19. p. 793. c.

'AGRIPPA mourut donc [en l'an 44 de J. C,] dans la ville de Ceſarée, aprés avoir regné ſept ans, [depuis le mois de mars ou d'avril de l'an 37,] trois ans ou [plutoſt] quatre [preſque entiers] ſous Caius ſur la Tetrarchie de Philippe, & trois entiers [avec quelque mois] ſous Claude ſur toute la Judée.

Euſ. l. 2. c. 10. p. 47. b. c.

[L'hiſtoire de ſa mort eſt conſiderable, & le S. Eſprit meſme, l'a voulu marquer dans l'Ecriture.] 'Aprés avoir fait mourir Saint Jacque, & empriſonner S. Pierre à Paſque [cette année meſme, comme nous croyons,] 'il vint de Judée, [c'eſt à dire de Jeruſalem] à Ceſarée, & y paſſa quelque temps. 'Il y fit repreſenter des jeux en l'honneur de Claude, où toutes les perſonnes conſiderables du pays eſtoient aſſemblées. 'Ceux de Tyr & de Sidon qui l'avoient offenſé, y vinrent en grand nombre pour luy demander la paix. Il leur donna jour pour leur parler; '& c'eſtoit le ſecond jour des jeux. Il vint donc ce jour là des le grand matin au theatre, '&

Act. 12. v. 19.

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 678. 679.

Act. 12. v. 20.

Joſ. p. 679. a.

Act. 12. v. 21.

Note M.

ἐπεδημησάν.

44. s'aſſit ſur ſon throne, vétu d'une robe royale toute tiſſue d'argent, Joſ. ant. p. 679.
& d'un ouvrage admirable. Le ſoleil qui en ſe levant la frapoit
de ſes rayons, la faiſoit eclater d'une ſi vive lumiere, qu'on ne
pouvoit la regarder, dit Joſeph, ſans eſtre touché d'un reſpect
meſlé de crainte.

'Lors donc qu'Agrippa parloit à ceux de Tyr & de Sidon, le a. b|Act. 12. v.
peuple & les flateurs commencerent à crier que c'eſtoit la voix 21. 22.
&c. d'un dieu & non pas d'un homme, & à l'elever par d'autres pa-
roles ſemblables, qui luy furent bien funeſtes, parcequ'il n'eut Joſ. p. 679. b.
pas ſoin de les rejetter, & d'arreſter des flateries ſi impies.
Joſeph écrit qu'il apperceut alors un hibou ſur une corde au-
deſſus de ſa teſte, & ſe ſouvint auſſitoſt de ce qu'on luy avoit dit, b|l. 18. c. 8. p.
que quand il verroit cet oiſeau il n'auroit plus que cinq jours à 633. 634.
vivre. [ Il importe peu de ſavoir ſi cet hiſtorien dit vray ou non.]
'Mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'au meſme inſtant qu'on faiſoit Act. 12. v. 21. 23.
d'Agrippa une fauſſe divinité, l'Ange du Seigneur le frapa, par-
cequ'il ne rendroit pas gloire au vray Dieu.

'Il ſentit un grand mal de cœur, avec des douleurs violentes Joſ. ant. l. 19. c.
dans les entrailles ; & fut obligé alors de faire des reproches à ſes 7. p. 679. c.
flateurs de ce qu'ils avoient traité de dieu, un homme que rien
ne pouvoit arracher à la puiſſance de la mort. Il chercha une [vai-
ne] conſolation dans la [fauſſe] felicité dont il avoit joui quelques
années. 'Mais ſes douleurs augmentant toujours, il falut le por- d.
ter dans ſon palais, d'où il vit le peuple, qui [ reconnoiſſant en-
fin un Dieu plus puiſſant que luy, ] le conjuroit en pleurant &
proſterné ſur le ſac, de luy conſerver ſon prince. Cette vue le
contraignit de verſer luy meſme des larmes. [ Mais ſon arreſt
eſtoit prononcé : ] '& il mourut enfin au bout de cinq jours, con- e.
ſumé par les cruelles douleurs qu'il ſentoit dans le ventre, '& Act. 12. v. 23.
rongé de vers.

&c. 'Des qu'on ſceut qu'il eſtoit mort, " ceux de Ceſarée & de Se- Joſ. p. 680. a. b.
baſte en firent des rejouiſſances publiques, & commirent des c.
inſolences étranges contre ſa memoire, & contre l'honneur de
ſes filles ; à quoy ſes propres ſoldats prirent une grande part.
[ Joſeph raporte ceci ſans en rendre aucune raiſon, quoique cela
ait peu de raport avec l'idée qu'il donne de la bonté d'Agrippa,
& de l'amour du peuple pour luy.] Il ſe contente d'accuſer l'in-
gratitude de ces villes envers Agrippa leur bienfacteur, & petit-
fils d'Herode leur fondateur : [ & il ne dit pas meſme ſi ceux de
Ceſarée eſtoient ſeulement les Grecs qui demeuroient dans cet-
te ville avec les Juifs, ] comme il y a toute apparence. f.

p. 679. 680 l. 18. c. 7. p. 628. a. 44.

'Agrippa eut deux fils, Druſus mort avant luy dans l'enfance, & le jeune Agrippa, agé en ce temps-ci de 17 ans. Il laiſſa auſſi trois filles, Berenice agée de 16 ans, & mariée à Herode Roy de Calcide ſon oncle, Mariamme, & Druſille, agées l'une de dix ans, l'autre de ſix, & déja fiancées, la premiere à Julius Archelaüs fils de Chelcias [1], & Druſille à Epiphane fils [d'Antiochus] Roy de Comagene, qui avoit promis pour cela à Agrippa d'embraſſer le Judaïſme. 'Mais depuis n'ayant point voulu ſe faire circoncire, Agrippa le fils ne voulut point luy donner ſa ſœur, & la maria vers l'an 53 à Aziz Roy d'Emeſe, qui accepta la condition de ſe faire Juif. 'Nous verrons dans la ſuite qu'elle le quitta [a] avant l'an 55, auquel ce prince eſtoit mort.

4.

l. 20. c. 5. p. 693. b. c.

c. d.

a p. 694. f.

p. 693. e. f.

'Ses ſœurs n'eurent pas plus de fermeté qu'elle. Berenice aprés la mort d'Herode [qui arriva l'an 48,] demeura longtemps veuve, & ſe remaria enfin à Polemon Roy [du Pont & d'une partie] de la Cilicie, pour étoufer les mauvais bruits qui couroient de ſa conduite, & qui retomboient ſur ſon frere. Mais elle les fortifia tout de nouveau, en quittant peu aprés ſon mari: & Polemon quitta auſſi la religion des Juifs, qu'il avoit embraſſée pour l'epouſer & eſtre maiſtre de ſes grands biens.

g.

'Mariamme quitta auſſi Archelaüs ſon mari, pour epouſer Demetrius le premier des Juifs d'Alexandrie en nobleſſe & en biens, & alors [leur] Alabarque.

## ARTICLE XXXIII.

*Fadus gouverneur de Judée: Grande famine: Theudas impoſteur.*

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 680. c. d] bel. l. 2. c. 19. p. 793. c.

'CLAUDE eſtoit fort porté à donner le royaume de Judée au jeune Agrippa, qui eſtoit elevé à Rome auprés de luy. Mais ſes affranchis luy ayant perſuadé qu'il eſtoit encore trop jeune, il y envoya Cuſpius Fadus pour Intendant, ſans vouloir que Marſus gouverneur de Syrie s'en meſlaſt, à cauſe des differens qu'il avoit eus avec Agrippa. 'Les Juifs tomberent ainſi [de nouveau] ſous la puiſſance des Chevaliers ou des affranchis que les Empereurs leur envoyoient; ce qui dura juſqu'à leur revolte.

Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118.

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 680. e. f.

'Claude recommanda à Fadus de faire une ſevere reprimende à ceux de Ceſarée & de Sebaſte, ſur ce qu'ils avoient fait contre

1. fils de Chelcias, χελκίου. [Je ne ſçay ſi c'eſt] cet Helcias General des troupes d'Agrippa, Ἑλκίας ὁ στρατηγὸς, qui eſt marqué quelques lignes auparavant, p. 679. g. 'Il y avoit auſſi alors un Elcias le grand, Ἑλκίας, prince de la famille d'Herode. [Il eſt aiſé que l'Imprimeur ait mit un eſprit doux pour un rude, & au lieu du rude on met ſouvent le χ dans les mots hebreux.]

Joſ. ant. l. 18. c. 3. p. 640. e.

44. Agrippa ; & [ pour les punir ] il luy ordonna de faire paſſer dans le Pont les regimens de cavalerie de ces deux villes, & cinq cohortes [ d'infanterie compoſées de leurs habitans, ] & de faire venir des ſoldats de l'armée de Syrie pour mettre en leur place. Mais ces deux villes luy ayant deputé pour l'adoucir, il laiſſa leurs ſoldats dans la Judée, où ils cauſerent enſuite de grands maux aux Juifs.

'Fadus en arrivant dans la Judée, trouva que ceux d'audelà du Jourdain avoient pris les armes contre la ville de Philadelphie, qu'on croit eſtre l'ancienne Rabath, capitale des Ammonites. 'Il fit arreſter les trois principaux auteurs de ce mouvement, dont l'un nommé Annibas fut executé, & les deux autres bannis. l. 20. c. 1. p. 682. b. Lubin. Joſ. p. 682. c.

'Il purgea encore toute la Judée des voleurs qui la pilloient, en faiſant punir un de leurs chefs nommé Tholomée, qui avoit fait de grands maux dans l'Idumée & dans l'Arabie. c. d.

'Euſebe met en cette année la famine que le prophete Agabe avoit predite, & qui fut univerſelle dans toute la terre du temps de Claude. [Il ſemble qu'elle euſt commencé dès la fin de l'année precedente, ] 'puiſque ce qui obligeoit ceux de Tyr & de Sidon de travailler à ſatisfaire Agrippa, eſtoit que leur pays ſubſiſtoit des grains qu'ils tiroient de la Judée. [Mais elle pouvoit eſtre encore plus grande ou plus generale en cette année. C'eſt ſans doute, ] 'celle que Joſeph appelle la grande famine qui affligea la Judée [durant pluſieurs années] ſous Fadus & ſous Tibere Alexandre ſon ſucceſſeur. 'Il en marque une grande ſous l'empire de Claude & le pontificat d'Iſmael. [a] Les Chrétiens d'Antioche ſecoururent ceux de Jeruſalem par les aumoſnes qu'ils leur envoyerent cette année au plutard. ] 'Helene Reine des Adiabeniens, qui ne vint ce ſemble qu'en ce temps-ci à Jeruſalem, fit acheter quantité de blé à Alexandrie, & de figues ſeches en Cypre, qu'elle diſtribuoit à ceux qui en avoient beſoin, & s'acquit ainſi parmi tous les Juifs une grande reputation de magnificence & de bonté, 'que S. Jerome n'a pas oublié de remarquer. [b] Izate ſon fils ayant appris cette famine, envoya de grandes ſommes d'argent aux magiſtrats de Jeruſalem [ pour en aſſiſter les pauvres. ] Euſ. chr. Act. 11. v. 28. Act. 11. v. 29. Joſ. ant. l. 20. c. 3. p. 690. c. l. 3. c. 13. p. 100. b. a Act. 11. v. 29. 30. Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 686. c. & c. 3. p. 690. c. Hier. ep. 27. p. 172. a. b Joſ. c. 2. p. 686. c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 45.

[Ce fut en l'an 45 au plutard, que ] 'le gouverneur de Syrie, [ ſoit Marſus, ſoit ] Longin, comme veut Joſeph, vint à Jeruſalem avec de grandes forces, pour obliger les Juifs à remettre entre les mains de Fadus l'habit pontifical, pour eſtre gardé dans le chaſteau d'Antonia, comme cela ſe pratiquoit avant que [ 'Vitel- c. 1. p. 682. 683.

45.

V. 57.

lius en enſt laiſſé la garde aux Juifs.] C eſtoit Claude qui avoit donné cet ordre. Neanmoins les Juifs en donnant des oſtages, obtinrent la permiſſion de luy envoyer ſur cela quatre deputez, qui eſtant appuyez par les ſollicitations du jeune Agrippa, en obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient. Claude en écrivit à Fadus & aux Juifs meſmes le 28 juin de cette année. 'L'habit pontifical dont il s'agiſſoit ici, eſtoit ce ſemble la longue robe [bordée de ſonnettes & de grenades,] l'ephod, & la thiare que Claude dans ſa lettre appelle une couronne.

p. 682. d.

p. 683. c.

d. c.

'Herode Roy de Calcide que Claude aimoit beaucoup, obtint auſſi de luy en ce temps là d'avoir autorité ſur le Temple, & ſur l'argent conſacré à Dieu, avec le pouvoir de mettre les grands Pontifes. 'Ainſi il depoſa [Simon] Canthere, & mit à ſa place Joſeph fils de Cani'ou Camyde. [a] Aprés la mort d'Herode ce pouvoir paſſa" au jeune Agrippa ſon neveu, qui en jouit juſqu'à ce que les Juifs ſe revolterent. [Il faut que Canthere euſt eſté rétabli dans le pontificat.] Car il y avoit déja eſté elevé [en 41] par Agrippa, [b] qui le luy avoit oſté peu aprés pour le donner à Matthias, & enſuite à Alionée.

Note 17.

e.

c. 3. p. 690. c. d.

a c. 2. 6. 8. p. 683. e. f. 696. d. 699. g.

l. 19. c. 5. p. 675. b.

b c. 6. 7. p. 676. d. e. 678. g.

'Durant que Fadus eſtoit gouverneur, un" impoſteur nommé Theudas, qui pretendoit eſtre un prophete, trompa beaucoup de Juifs, à qui il perſuada de prendre tout ce qu'ils avoient, pour venir avec luy au Jourdain, leur promettant de leur faire paſſer ce fleuve à pié ſec [comme Joſué.] Fadus envoya aprés eux quelques troupes de cavalerie, qui en tuerent & en prirent pluſieurs, & apporterent à Jeruſalem la teſte de Theudas. 'Gamaliel dans le diſcours qu'il fit pour les Apoſtres", parle d'un impoſteur de meſme nom," mais bien plus ancien.

an 44.

l. 20. c. 2. p. 689. 690.

Act. 5. v. 36.

en l'an 33. V. la note.

## ARTICLE XXXIV.

*Tibere & Cumanus gouverneurs de Judée : Herode Roy de Calcide meurt ; Agrippa luy ſuccede : Troubles en Judée.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 46.

'CUSPIUS Fadus eut [vers ce temps-ci] pour ſucceſſeur Tibere Alexandre [neveu de Philon:] car il eſtoit fils d'Alexandre qui avoit eſté Alabarque des Juifs à Alexandrie. Ainſi il eſtoit Juif de naiſſance, [& meſme de la race ſacerdotale:] mais il avoit abandonné ſa religion. 'Il n'innova rien dans le pays non plus que ſon predeceſſeur : & ainſi ils le maintinrent toujours en paix.

Joſ. ant. l. 20. c. 3 p. 690. b.

bel. l. 2. c. 19. p. 793. f.

Jacque

'Jacque & Simon fils de Judas le Galiléen qui avoit fait revolter le peuple environ 40 ans auparavant, furent pris en ce temps.ci, & Tibere les fit crucifier. ant. l. 20 c. 3. p 690. c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 48.

'Herode Roy de Calcide aprés avoir osté le pontificat à Joseph fils de Camyde, pour le donner à Ananie fils de Nebedée, 'qui le tenoit encore "lorsque S. Paul fut pris [ en l'an 58, ] 'mourut en la 8e année de Claude. Il laissa trois enfans, dont l'aisné nommé Aristobule, 'estoit aimé de l'Empereur. [a] Neanmoins ce prince donna les Etats d'Herode au jeune Agrippa son neveu ; [b] & il en jouit durant quatre ans, 'qui doivent avoir commencé "entre le mois de septembre de l'an 49, & le mois de may de l'an 50. [c] Aristobule fut depuis fait Roy de la petite Armenie par Neron. d. Act. 24. v. 1. Joſ. ant. l. 20. c. 3. p. 690. d. c. 1. p. 683. d. a c. 3. p. 690. e. b c. 5. p. 693. b. Uſſ. p. 664 Pagi. an. 48. § 3. 4. c Joſ ant l. 20. c. 5. p. 694. f.

V. S. Paul § 57 note 52.

Note 18.

[d] Vers le mesme temps qu'Herode mourut, Vintidius Cumanus fut fait Intendant de Judée au lieu de Tibere Alexandre. Son gouvernement ne fut pas si tranquille que les deux autres & Joseph y fait commencer les troubles [ qui ruinerent enfin la Judée. ] Comme les Juifs venoient en grand nombre de toutes parts à Jerusalem dans les festes solennelles, les Gouverneurs faisoient toujours tenir une cohorte en armes pres du Temple pour empescher qu'il n'arrivast quelque desordre ; ou y remedier promtement. Il arriva donc à Pasque, le premier jour de la feste, qu'un soldat de cette garde, fit une action qui offensa la pudeur & les yeux de tous ceux qui en furent spectateurs. Aussitost tout le monde cria contre luy: mais quelques jeunes seditieux allerent jusqu'à jetter aussi des pierres contre les autres soldats : & les plus animez se mirent à declamer contre Cumanus mesme, comme s'il eust fait faire cette action. Il s'en piqua, & tascha neanmoins d'appaiser le trouble par la douceur. Mais comme il vit qu'on ne cessoit point de luy dire des injures, il fit approcher du Temple tout ce qu'il avoit de troupes. Les Juifs en furent si effrayez, qu'ils se jetterent les uns sur les autres pour fuir, s'imaginant qu'on les poursuivist : & comme les passages estoient étroits, ils se presserent de telle sorte, qu'on en conta [1] dix mille au moins d'étoufez, & peutestre plus de trente mille. d Joſ. ant. l. 20. c. 5. p. 694. f. d c. 3. p. 690. d bel. l. 2. c. 19. p. 793. g Tac an. 12. c. 54. p. 138. Joſ. ant. c 4. p. 690. 691 bel. c. 20. p. 794. 1.

'Quelque temps aprés, des voleurs attaquerent vers Bethoron, à" quatre ou cinq lieues de Jerusalem, un Estienne esclave de l'Empereur, & enleverent tout son bagage. Sur cela Cumanus ant. p. 691 bel p. 794.

1. 'Joseph dans la guerre des Juifs, *p. 794. c.* dit *plus de dix mille*, selon que nous y lisons aujourd'hui : Uſſ. an. 48 p. 664. ὑπὲρ τὰς μυρίας. Rufin [ dans sa traduction, ] Eusebe *l. 2. c. 19. p. 59. d.* S. Jerome *in chr.* & Oroſe, ont lu ἐπὶ τρισμυρίοις, *plus de trente mille.*

envoya des ſoldats piller les villages voiſins, & luy en amener les principaux habitans, comme coupables de n'avoir pas pourſuivi & pris les voleurs. Dans ce pillage un ſoldat ayant trouvé les livres de Moyſe, il les dechira & les brula avec des paroles de railleries, & des blaſphemes. Auſſitoſt les Juifs s'emurent comme ſi le feu euſt eſté partout, & accoururent en foule à Ceſarée, où Cumanus eſtoit alors: [ & c'eſtoit la reſidence ordinaire des Gouverneurs.] Il vit bien qu'il falloit accorder à ce peuple irrité la juſte ſatisfaction qu'il demandoit; & ayant condanné le ſoldat coupable à eſtre decapité, il le fit conduire au travers des Juifs au lieu du ſupplice. [ L'année de ces troubles n'eſt point marquée.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 49.

Tac. an. 12. c. 23. p. 178.

'Tacite écrit ſur cette année, que Claude joignit la Judée à la Syrie. [ Que s'il ne ſe trompe point en cela, il faut dire que Fadus & Tibere Alexandre commandoient dans la Judée independamment des gouverneurs de Syrie.] 'Et Joſeph dit que Claude ne voulut point que Marſus entraſt dans les pays dont Agrippa le pere avoit eſté Roy. [ Peuteſtre que Claude attendoit que le jeune Agrippa fuſt plus agé, pour le faire ſucceder à ſon pere; mais que s'eſtant reſolu de luy donner ſeulement le royaume de Calcide, comme il fit cette année meſme, il remit les Intendans ou Gouverneurs particuliers de la Judée, ſous l'autorité des Gouverneurs de Syrie, comme Auguſte l'avoit reglé autrefois. Et nous allons voir que Cumanus reconnoiſſoit l'autorité du Gouverneur de Syrie.]

Joſ. ant l. 19. c. 7. p. 680. c.

Act. 18. v. 2. Suet. l. 5. c. 25. p. 544. a Oroſ. l. 7. c. 6. p. 210. 2. b.

'Nous apprenons de l'hiſtoire ſacrée & profane, " que Claude obligea tous les Juifs à ſortir de Rome. [a] Oroſe dit que cela arriva en cette année, & le cite de Joſeph, [où nous ne trouvons rien aujourd'hui de cette expulſion: & il y en a qui croient qu'elle ne ſe fit qu'en 52, à l'occaſion des troubles dont nous allons voir l'hiſtoire.] V. S. Pierre §. 31.

## ARTICLE XXXV.

### *Guerre entre les Samaritains & les Juifs : Cumanus eſt deposé : Capitaine du Temple.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 51.

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. [b] Joſ. ant l. 20. c. 5 p. 691. bel l. 2. c. 21. p 794, 795.

'IL y eut donc en ce temps-ci de grands troubles dans la Judée. [b] L'origine en vint des Samaritains, qui tuerent [1] pluſieurs

1. Joſeph dans la guerre des Juifs, *p. 794. f.* ne parle que d'un.

Galiléens lorſqu'ils paſſoient par leur pays pour aller celebrer quelque feſte à Jeruſalem. Cumanus gagné par l'argent des Samaritains, negligea les plaintes qu'on luy en fit; de ſorte que les Galiléens déja portez à la revolte, s'irriterent de plus en plus. Ceux de Jeruſalem ſe joignirent à eux, & tous enſemble malgré la reſiſtance des principaux, pillerent & mirent le feu à divers villages d'un quartier de la Samarie qu'on appelloit l'Acrabatene, ſans autres chefs qu'un Eleazar fils de Dinée voleur de profeſſion, & un Alexandre [qui pouvoit eſtre de la meſme qualité.]

'Cumanus accourut avec des troupes de Samaritains & d'autres, tua ou prit une partie de ceux qui pilloient la Samarie, & diſſipa le reſte. Cependant les Juifs plus irritez qu'effrayez, eſtoient preſts ſur cela à prendre les armes, ſi les principaux qui couroient partout couverts de ſacs & de cendres, ne les euſſent arreſtez, en leur faiſant apprehender la ruine entiere de leur nation & de leur Temple. 'Le pays ne demeura pas pour cela en paix. Il ſe fit partout quantité de vols, de pilleries, & de brigandages. 'Les Samaritains & les Juifs faiſoient de petites courſes les uns ſur les autres, ſe dreſſoient des embuſcades, & quelquefois en venoient à de petites batailles. Cumanus les laiſſa faire durant quelque temps: puis comme il vit que le deſordre augmentoit, il y envoya des ſoldats Romains, dont il y en eut pluſieurs de tuez par les Juifs. Tacite dit que [n] Felix, qui fut bientoſt aprés gouverneur de Judée, eſtoit alors dans le pays, & eut une grande part à ce trouble en prenant le parti contraire à Cumanus.

ant. p. 691. c. 692. bel. p. 795. a. b.

ant. p. 692. b. bel. p. 795. c.

Tac. an. 12. c. 54. p. 188.

Note 19.

Note 20.

L'AN DE JESUS-CHRIST 52.

'On eſtoit pres d'en venir à une guerre ouverte, ſans l'autorité de [1] Numidius Quadratus gouverneur de Syrie, 'dont les Samaritains, [qui apparemment ſe trouvoient les plus foibles,] allerent implorer le ſecours à Tyr. Jonathas fils d'Anne [autrefois] grand Pontife, & d'autres Juifs, l'allerent auſſi trouver, & rejetterent toute la cauſe du trouble ſur les Samaritains meſmes & ſur Cumanus. Quadratus ne voulut rien decider: mais quelque temps aprés, 'ayant receu de l'Empereur qui avoit entendu parler de ces ſeditions, le pouvoir de juger Cumanus & Felix, [a] il vint dans la Samarie, où il reconnut que les Samaritains avoient eſté les auteurs du trouble, mais que bien des Juifs s'eſtoient portez à la revolte: de ſorte qu'eſtant venu à Ceſarée, 'il y fit crucifier tous ceux que Cumanus avoit pris dans l'Acrabatene, les armes à la main contre les Romains.

p. 189.

1. Joſ. ant. c. 5. p. 692. b. c. bel c. 11. p. 795. c. d.

Tac. an. 12. c. 54. p. 189.

a Joſ. ant. p. 692. d. bel. p. 795. d.

ibid. Tac. p. 189.

1. ou Ummidius. *V. Claude note 12.*

Tac. p 189. p. 188. 'Le plus difficile eſtoit de juger Cumanus meſme & Felix. Mais pour Felix, comme il eſtoit frere de Pallas qui pouvoit tout à la Cour, Quadratus le fit monter ſur ſon tribunal au rang des juges : de ſorte que perſonne ne ſongea à ſe rendre ſa partie : & Cumanus fut ſeul condanné pour les crimes dont ils eſtoient tous deux coupables. 'Quadratus l'obligea luy & un Tribun nommé Celer, d'aller à Rome rendre conte à l'Empereur de leurs actions, & des violences qu'ils avoient commiſes. Cela ſe fit à Lydde, où Quadratus aſſis ſur ſon tribunal examina de nouveau les plaintes des Samaritains. Mais outre cela il y fit trancher la teſte à cinq Juifs qui portoient les peuples à la revolte, & à dixhuit [autres] qui avoient eu part au combat [de l'Acrabatene.] Il envoya auſſi à Rome les principaux tant des Juifs que des Samaritains, pour y rendre raiſon de ce que les uns & les autres avoient fait. Mais Jonathas fils d'Anne, Ananie grand Pontife, & Ananus ſon fils, y furent conduits chargez de chaines: [& on traita apparemment de la meſme maniere les chefs des Samaritains.]

Joſ. ant. p. 692. d. [illegible] cl. p. 795. d. c.

ant p. 652. c. 'Cet Ananus eſt appellé 'General, [c'eſt à dire capitaine ou garde du Temple.] 'Car on tire de l'Evangile meſme, que les Juifs avoient un officier du nombre des Preſtres pour veiller à la garde du Temple, empeſcher qu'il n'y arrivaſt du deſordre, & arreſter ceux qui en cauſeroient. [a] Le texte latin de S. Luc l'appelle le Magiſtrat du Temple. Il entroit dans les conſeils que les Pontifes tenoient ſur les matieres meſmes de la religion : [ ce qui ſuffit pour montrer qu'il eſtoit fort different de l'officier Romain qui gardoit les dehors du Temple aux grandes feſtes, comme nous l'avons remarqué ci deſſus : ]& l'on voit par cet endroit de Joſeph, que c'eſtoit alors un Preſtre fils du grand Preſtre. [b] S. Luc parle en un endroit, comme s'il y en avoit eu pluſieurs : [c] d'où quelques-uns tirent qu'il y en avoit un pour le jour, & un pour la nuit. 'D'autres l'entendent du capitaine commandant & de ſes miniſtres, [d] particulierement de deux Lieutenans qu'on croit qu'il avoit.

Act 4. v. 1. v. 24. 29. Synopſ. in Matth. p. 643. 644. C. à Lap. in Act. p. 101.

a Act. 5. v. 14.

Joſ. ant. p. 692. c. bel. p. 795. c.

b Luc. 12. v. 4.

c Synopſ. in Act. p. 1424. a.

in Matth. p. 644. a.

d in Luc. p. 1099. c. d.

'De Lydde, Quadratus alla à Jeruſalem à la feſte de Paſque, & y ayant trouvé tout paiſible, il s'en retourna à Antioche.

Joſ. ant. p. 692. f. bel. p. 795. e. f.

ant. p 692. 693. bel. p. 795. f. g.

'Cumanus & les Samaritains joints enſemble, trouverent à Rome beaucoup de protection de la part des affranchis de l'Empereur ; mais Agrippa qui ſe trouvoit alors à la Cour, ſollicita ſi puiſſamment auprés de l'Imperatrice Agrippine, que Claude aprés avoir entendu les uns & les autres, jugea que les Samaritains ayant commencé la querelle, meritoient d'en porter la

peine. Il fit mourir trois de leurs chefs, qui eſtoient venus à Rome, bannit Cumanus, & ordonna que Celer ſeroit remené à Jeruſalem, livré aux Juifs, trainé par toute la ville, & enſuite executé à mort.

## ARTICLE XXXVI.

*De Felix gouverneur de Judée : Aſſaſſins & faux prophetes : Agrippa eſt fait Roy de la Traconite & d'une partie de la Galilée.*

'CLAUDE donna auſſi alors le gouvernement de la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de la Perée, [qui eſt le pays d'audelà du Jourdain,] à Claudius Felix, [qui, ſelon ce que nous avons dit, eſtoit peuteſtre alors dans la Judée.] 'Ce fut Jonathas [fils d'Anne] qui demanda pour luy cette dignité, au grand malheur de luy & de tous les Juifs. 'Ce Felix eſtoit, comme nous avons dit, frere de Pallas, [alors le plus puiſſant des affranchis, c'eſt à dire de tout l'Empire.] Il eſtoit luy meſme affranchi de Claude, & fort aimé de luy. [Au lieu qu'on luy donne ordinairement le nom de Claude,] 'Tacite le nomme Antoine, [parcequ'il avoit eſté eſclave de Claude & d'Antonia ſa mere. Car les affranchis prenoient le nom de leurs patrons, & de ceux qui leur avoient donné la liberté.]

Joſ. ant. l. 20. c. 5. p. 693. a. b. bel. l. 2. c. 21. p. 795. 796.

ant. l. 20. c. 6. p. 695. a. b.

c. 5. p. 693. b. & alii.

Suet. l. 5. c. 28. p. 549.

Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118.

'Il ſemble que Claude luy euſt donné divers commandemens dans les armées, avant que de le faire Intendant de la Judée. On marque qu'il a eu trois Reines [ou trois Princeſſes de ſang royal] pour femmes. 'L'une d'elles fut Druſille fille du premier

Suet. p. 549.

1. Agrippa, à qui il fit perſuader par un pretendu magicien[1] nommé Simon, de quitter Aziz Roy d'Emeſe ſon mari, pour l'epouſer. Il eſtoit déja gouverneur de Judée ; [mais c'eſtoit avant l'an 55,]

Joſ. ant. l. 20. c. 5. p. 693. d. & 694. f.

2. [2] auquel Aziz eſtoit deja mort. Il ſemble que Druſille en epouſant Felix, ait abandonné la religion des Juifs, qu'Aziz avoit embraſſée à cauſe d'elle. 'S. Luc neanmoins l'appelle Juive. [3] Felix epouſa encore une Druſille, differente à ce qu'on croit de celle-ci. Car elle eſtoit petite-fille d'Antoine & de Cleopatre, & ainſi iſſue de germaine à l'Empereur Claude. 'Elle pouvoit eſtre fille de Juba Roy de Mauritanie.

Act. 24. v. 24.

a Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118. Suet. n. p. 549.

Uſſ. an. 60. p. 675. m.

'Felix gouverna la Judée avec l'autorité d'un Roy, & le genie d'un eſclave, ſans epargner aucune ſorte de cruauté & de " licen-

Tac. p. 118.

*per omnem libidinem.*

1. Il eſtoit Juif, & de Cypre : ce qui le diſtingue de celui qui eſt celebre dans l'hiſtoire de l'Egliſe.
2. Il mourut en la premiere année de Neron, [qui commence au 13 octobre 54.]

Joſ. ant. p. 694. f.

ant. 11. c. 54. p. 188.
a Act. 24. v. 25.
v. 26. 27.
Joſ. ant. l. 20. c. 6. p. 694. 695 bel. l. 2. c. 22. p. 796. d.
ant. c. 6. 7. p. 695. c. d 697. a. b bel. c. 23. p. 796. c. f

ce. Il croyoit tous les crimes permis à un frere de Pallas. [a] Auſſi lorſque S. Paul luy parla de la juſtice, de la chaſteté, & du jugement à venir, il en fut effrayé, & ne voulut pas l'entendre longtemps. Il retint cet Apoſtre deux ans en priſon, quoiqu'il connuſt ſon innocence, dans l'eſperance qu'il luy feroit donner de l'argent pour ſe delivrer.

'Ainſi les affaires de la Judée alloient toujours de mal en pis. Elle ſe remplit de voleurs qui pilloient tout, & "d'impoſteurs qui trompoient les hommes. Felix pourſuivit les uns & les autres avec vigueur, & en fit pendre un nombre infini. Eleazar fils de Dinée, qui ruinoit le pays depuis vingt ans avec une troupe de voleurs, vint ſe rendre à luy ſur la parole qu'il luy avoit donnée de ne luy faire aucun mal. Il ne laiſſa pas de le faire enchainer, & l'envoya à Rome avec beaucoup d'autres. *voleurs.*

'Le pays fut ainſi purgé de voleurs: mais ce fut pour faire place aux "Aſſaſſins, c'eſt à dire à ces [meſmes] voleurs, qui n'oſant plus voler ſur les grands chemins, ſe meſloient parmi le monde avec de petits poignars cachez ſous leurs habits, en perçoient les gents en plein jour, ſans qu'on viſt d'où venoit le coup, & eſtoient enſuite les premiers à crier au meurtre. Ils tuoient d'abord ceux qu'ils haïſſoient, & puis tous ceux pour qui on leur donnoit de l'argent: de ſorte qu'il ne ſe paſſoit point de jour qu'on ne viſt pluſieurs perſonnes aſſaſſinées. Chacun ſe tenoit ſur ſes gardes des qu'il voyoit de loin ceux avec qui il avoit quelque differend; on n'oſoit meſme ſe fier à ſes amis, & au milieu de ſes precautions on ſe ſentoit poignarder ſans ſavoir par qui. Ainſi tout le monde vivoit dans la frayeur, & attendoit la mort à chaque moment. C'eſtoit particulierement les feſtes, & au milieu de la preſſe, qu'ils faiſoient leur coup, & quelquefois dans le Temple meſme. Ces crimes parurent ſi horribles, que Joſeph croit que Dieu voulut les purger par le feu qui conſuma la ville & le Temple, & les punir par la ruine entiere des Juifs. [Je penſe que ces Aſſaſſins ſont les meſmes voleurs qui prenoient le nom de Zelateurs, & qui avoient commencé par la revolte de Judas le Galiléen, environ 46 ans avant ce temps-ci.] *ſicarii.*

ant. p. 698. e bel. p. 796. 797.

'Joſeph regarde la ſeduction des impoſteurs comme un mal qui n'eſtoit pas moindre que la cruauté des Aſſaſſins, & qui ne fit pas moins de tort. Ces fourbes, dit-il, avoient la main moins criminelle, mais l'eſprit plus impie & plus méchant. Ils trompoient le peuple en feignant d'eſtre inſpirez de Dieu. Ils le menoient dans des deſerts, ſous pretexte de leur y faire voir par

des ſignes manifeſtes, que Dieu les vouloit affranchir de ſervitude, & en effet pour les porter à la revolte. Mais Felix envoya contre eux des troupes de pié & de cheval, qui en tuerent un grand nombre, & en prirent d'autres qui furent punis. [Nous parlerons en ſon lieu de l'Egyptien marqué dans les Actes. Ces impoſteurs verifioient ]ce que J. C. avoit dit aux Apoſtres, qu'il s'eleveroit pluſieurs faux prophetes, qui tromperoient beaucoup de perſonnes: [& il eſt aiſé de croire qu'il y en avoit parmi eux qui pretendoient eſtre le Chriſt, ]comme J. C. a dit que cela arriveroit. Matt. 24. v. 11. v. 5.

L'AN DE JESUS-CHRIST 53.

'Claude avoit achevé la douzieme année de ſon regne [ le 24 janvier de celle-ci, ] lorſqu'il oſta à Agrippa le royaume de Calcide dont il avoit joui quatre ans [commencez,] & luy donna à la place la Tetrarchie qu'avoit eue Philippe fils d'Herode, 'compoſée de la Gaulanite, la Traconite, la Batanée, & Paneade, [ce qui comprenoit la partie la plus ſeptentrionale de la Terre-ſainte, particulierement au delà du Jourdain.] 'Il luy donna encore[a] l'Abilene poſſedée autrefois par Lyſanias, [qui eſt dans le meſme quartier plus au ſeptentrion.] 'Ce royaume eſtoit plus grand que celui de Calcide. [a] Neron y ajouta depuis, & ce ſemble des la premiere année de ſon regne, Juliade dans la Perée, & une partie de la Galilée, où eſtoient Tarichées & Tiberiade. 'Joſeph dit en un endroit, qu'il luy donna de plus une ville d'Abila dans la Perée, diſtinguée de la Tetrarchie de Lyſanias. Joſ. ant. c. 5. p. 693. b] bel. c. 21. p. 756. a. ant. l. 17. c. 10. 599. f. V. N. S. J. C. note 14. l. 20. c. 5. p. 693. b. bel. c. 21. p. 796. a. [a] ant. l. 20. c. 5. p. 694. f. g. bel. c. 21. 22. p. 796. a. c.

## ARTICLE XXXVII.

*Jonathas Pontife aſſaſſiné: Egyptien impoſteur: Seditieux: Les Juifs & les Syriens ſe battent à Ceſarée.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 55, 56, 57.

'ENTRE les diverſes choſes arrivées en Judée ſous Neron, la premiere que Joſeph raporte eſt la priſe du voleur Eleazar dont nous avons déja parlé. 'Il met enſuite la mort de Jonathas, qui ayant demandé que Felix fuſt fait gouverneur de la Judée, ſe croyoit auſſi reſponſable de ſa conduite, & obligé de luy donner des avis neceſſaires pour bien gouverner. Felix qui n'avoit guere envie de ſuivre ſes avis, s'en tint enfin importuné, & ne pouvant plus ſouffrir celui qu'il devoit aimer, il gagna un nommé Doras en qui Jonathas ſe fioit le plus, afin qu'il le fiſt Joſ. bel. l. 2. c. 12. p. 796. c. d. ant. l. 20. c. 6. p. 695. a. b. c.

aſſaſſiner. Sa mort autoriſée par celui qui la devoit venger, eſtant demeurée impunie, ce fut un exemple qui augmenta étrangement la hardieſſe des aſſaſſins, & fit ce grand nombre de meurtres dont nous avons déja parlé.

[Les impoſteurs, comme nous avons dit, ne cauſoient pas de moindres maux.] 'Mais le plus pernicieux de tous, fut un faux prophete Egyptien, [Juif ſans doute de religion & de naiſſance,] qui eſtant venu en Judée, y aſſembla autour de luy dans le deſert juſqu'à trente mille perſonnes, abuſées par ſes enchantemens, entre leſquelles S. Luc conte quatre mille Aſſaſſins. Du deſert il les voulut mener ſur la montagne des Olives, pour voir de là, diſoit-il, tomber à ſa ſeule parole les murailles de Jeruſalem, & en effet pour entrer de force dans la ville, en chaſſer la garniſon Romaine, & y établir ſa tyrannie. Mais Felix qui eſtoit à Jeruſalem, le previnț, marcha contre luy avec toutes les troupes Romaines, ſuivi des Juifs, luy donna combat, luy tua quatre-cents hommes, en prit deux-cents, diſſipa le reſte. L'Egyptien ſe ſauva, & ne parut plus depuis: de ſorte que quand S. Paul fut pris [en l'an 58,] ceux qui ne le connoiſſoient pas demandoient ſi ce n'eſtoit pas luy.

e. f. gibel. l. 2. c. 23. p. 797. a. b| Act. 21. v. 38.

'Mais comme dans un corps mal ſain, les maux ſe ſuccedent les uns aux autres, on vit bientoſt aprés diverſes troupes meſlées de magiciens & de voleurs, qui portoient ouvertement le peuple à ſe revolter contre les Romains, menaçant de la mort ceux qui continueroient à leur obeïr: & ſous ce pretexte ils tuoient les riches, pilloient leurs biens, bruloient leurs villages, & rempliſſoient toute la Judée des marques funeſtes de leur fureur. 'Ces ſeditieux eſtoient particulierement les Aſſaſſins, qui couvroient de cet amour pretendu de la liberté ce que leur avarice & leur cruauté leur faiſoient faire. C'eſt ainſi que la guerre s'allumoit de jour en jour, [& que la vengeance de Dieu s'avançoit pas à pas contre cette nation encore plus criminelle que malheureuſe.]

Joſ. ant. p. 695. gibel. p. 797. b. c. d.

bel. l. 7. c. 30 p. 960.

'Cette inclination des Juifs au deſordre & à la revolte, eſtoit une occaſion bien favorable aux vices de Felix, qui ſous pretexte d'arreſter ces maux, les augmentoit par les mauvais remedes qu'il y appliquoit.

Tac. an. 12. c. 54. p. 138.

'Il arriva un autre malheur à Ceſarée, [qui eſtoit alors la reſidence ordinaire des Gouverneurs de la Paleſtine, & qui dans la ſuite a eſté la metropole ou capitale du pays.] Elle avoit autrefois eſté habitée ſous le nom de la Tour de Straton par des Syriens, Grecs [& payens de religion.] Herode en avoit fait une ville toute nouvelle.

Joſ. ant. l. 20. c. 6. p. 695. 696| bel. l. 2. c. 23. p. 797.

nouvelle. Mais quoiqu'il fuſt Juif [de profeſſion,] il y avoit mis des ſtatues & baſti des temples, comme dans une ville de payens. Depuis cela elle fut habitée conjointement par des Syriens & des Juifs, qui diſputoient ſans ceſſe à qui auroit la principale autorité du gouvernement. Les Juifs y eſtoient les plus forts & les plus riches ; mais les troupes Romaines qui y demeuroient d'ordinaire, eſtoient pour la pluſpart compoſées de Syriens levez à Ceſarée meſme & à Sebaſte. Les diſputes produiſoient ſouvent les querelles & les batteries, que les Gouverneurs arreſtoient en faiſant fouetter & mettre en priſon ceux qui y eſtoient les plus ardens.

'Enfin les Juifs ayant les premiers provoqué un jour les Syriens, il ſe donna entre eux une eſpece de combat, où beaucoup furent bleſſez & tuez. Les Juifs avoient neanmoins l'avantage, lorſque Felix parut pour leur commander de ſe retirer : & comme ils ſe moquoient de ſes commandemens & de ſes menaces, il fit venir les ſoldats, qui en tuerent un grand nombre, pillerent pluſieurs maiſons, & euſſent fait de plus grands deſordres, ſi les principaux des Juifs n'euſſent demandé miſericorde à Felix. 'Cependant la diviſion des deux nations ne laiſſa pas de continuer : de ſorte que Felix envoya à Rome les plus conſiderables de part & d'autre, pour demander un reglement à Neron. 'Mais ce reglement fut deſavantageux aux Juifs : & Neron ſollicité par Berylle ſon precepteur & ſon ſecretaire, que les Syriens avoient gagné, priva les Juifs du droit de bourgeoiſie à Ceſarée. Ce reglement, qui ſe fit apparemment [1] [l'an 61,] lorſque Feſte eſtoit gouverneur de Judée au lieu de Felix, fut l'origine de la guerre. Car il irrita étrangement les Juifs de Ceſarée, qui ne ceſſerent point de faire des ſeditions, juſqu'à ce qu'ils euſſent porté toute leur nation à la revolte.

Ibid.

bel. p. 757. g.

ant. l. 20 c. 7 p. 696. f. g.

## ARTICLE XXXVIII.

*Guerres entre les Pontifes & les Preſtres : Feſte ſuccede à Felix.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 58.

[IL ſemble ſelon Joſeph que juſqu'ici les principaux des Juifs aient pris peu de part aux crimes du peuple. Cependant on peut juger d'eux par ce qui ſe paſſa à la priſe de Saint Paul.] 'Car

Act. 21. v. 31.

1. 'Joſeph dit que l'ordre de Neron ne fut apporté qu'en 66, lorſque la guerre commença. [Mais je ne voy pas que cela ſe puiſſe accorder avec ce qu'il a écrit depuis dans ſes Antiquitez.]

Joſ bel. l. 2. c. 25 p. 799. b.

ayant eſté tiré des mains du peuple qui vouloit le dechirer, par
c. 22. v. 30. Lyſias qui commandoit la garniſon Romaine ; 'lorſqu'il compa-
c. 23. v. 2. 3. rut enſuite devant le Conſeil des Juifs, 'Ananie grand Pontife luy
c. 24. v. 1-9. fit donner un ſoufflet, '& alla enſuite à Ceſarée autoriſer les ca-
lomnies viſibles qu'il fit dire contre luy devant Felix par un avo-
c. 23. v. 12-15. cat. [Mais ce qui eſt de plus remarquable,] c'eſt le vœu que firent
quarante perſonnes, de ne point manger qu'ils n'euſſent tué Saint
Paul : ce qu'ils allerent declarer aux Pontifes & aux Preſtres,
comme une choſe digne de leur approbation, & afin qu'ils y con-
tribuaſſent eux meſmes. [On voit par là l'idée que ces chefs de
la ſynagogue donnoient de leur cruauté. Et il paroiſt en effet
qu'ils approuverent un deſſein ſi horrible, je ne dis pas contre un
S. Paul, mais contre un homme que nul juge n'avoit condanné: ce
qui eſtoit autoriſer les violences les plus deteſtables des Aſſaſſins.

Mais Joſeph meſme avoue enfin ce qu'il avoit diſſimulé juſ-
Joſ. ant. l. 20 c. 6. p. 896. d. e. qu'ici. ] 'Car aprés avoir dit qu'Agrippa fit [1] Iſmael fils de Fabei, 1.
grand Pontife [à la place d'Ananie] qui l'eſtoit encore aprés la V. S. Paul note 52.
Pentecoſte, ] il ajoute que les grands Pontifes, [c'eſt à dire tous
ceux qui l'avoient eſté,] entrerent alors en une grande conteſta-
tion avec les Sacrificateurs ordinaires, que nous appellons les
Preſtres, & avec les principaux du peuple de Jeruſalem. Chacun
ſe faiſoit accompagner par des gents armez, qu'ils choiſiſſoient
entre les plus determinez & les plus ſeditieux. Ils commençoient
par ſe dire des injures, & en venoient enſuite aux coups de pier-
res, ſans que perſonne les arreſtaſt, comme ſi Jeruſalem euſt
eſté une ville ſans police & ſans magiſtrats, où il eſtoit permis de
tout faire. L'impudence & l'audace des Pontifes alla juſqu'à
envoyer leurs gents dans les granges, enlever les decimes qui
appartenoient aux Preſtres : de ſorte que ceux qui eſtoient moins
riches mouroient de faim.

[Je ne ſçay s'il faut raporter à cette diſſenſion ce que dit Joſeph,]
vit p. 999. b. 'que Felix fit charger de chaines divers Preſtres pour un ſujet
fort leger, & les envoya à Rome rendre raiſon de leur conduite
d. à l'Empereur. 'Ils demeurerent priſonniers juſqu'à ce que Joſeph
ſachant l'état où ils eſtoient, 'fut exprés à Rome en 62 ou 63 pour
les aſſiſter, & obtint leur delivrance par le moyen de Poppée,
Tac. an. 14. c. 60. p. 219. a Joſ. vit. p. 999. a. b. que Neron avoit épouſée en l'an 62. [a] Il eſtoit leur ami particulier,
ayant commencé des l'an 55 ou 56 à entrer dans les affaires. [b] Il
b c. loue leur pieté, & dit qu'ils ne ſe nourriſſoient que de noix & de

Jo. ant. l. 18. c. 3. p. 619. b. 1. [Cet Iſmael fils de Fabei, Φαβεῖ, doit eſtre diſtingué] 'd'Iſmael de Fabi, τὸν τοῦ Φαβί, qui avoit auſſi eſté fait grand Pontife par Valerius Gratus [vers l'an 16.]

figues. 'Baronius doute ſi ce ne ſont point ces quarante perſonnes Bar.58.5.157.
"qui avoient conjuré contre Saint Paul. [Mais S. Luc ne dit point que ces aſſaſſins fuſſent des Preſtres.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 60,

V. S. Paul note 56. ["Vers le milieu de cette année,] 'Porcius Feſtus vint en Judée pour la gouverner au lieu de Felix, [qui s'en retourna à Rome.] [a] Il avoit taſche ſur la fin de ſon gouvernement de s'acquerir l'affection des Juifs, & ce fut pour cela qu'il laiſſa Saint Paul en priſon. 'Cela n'empeſcha pas que les principaux de ceux qui demeuroient à Ceſarée, n'allaſſent à Rome pour l'accuſer des injuſtices qu'il avoit faites à leur nation: & il euſt aſſurément eſté puni, dit Joſeph, ſi Neron n'euſt accordé ſa grace aux inſtantes prieres de Pallas ſon frere, qu'il conſideroit beaucoup. [Pallas qui avoit eſté le maiſtre de Claude, & l'auteur de toute la fortune d'Agrippine & de Neron,] 'avoit neanmoins perdu ſa puiſſance abſolue des l'an 55. [b] Mais il conſerva juſqu'à ſa mort, arrivée en l'an 62, des richeſſes immenſes, [& par conſequent un grand credit.]

Joſ. ant. l. 20. c. 7. p. 696. f] Act. 24. v. 27.
a Act. 24. v. 27.
Joſ. ant. c. 7. p. 696. f.
Tac. an. 13. c. 14. p. 200.
b an. 14. c. 65. p. 240.

'Trois jours aprés que Feſte fuſt arrivé à Ceſarée, il alla à Jeruſalem, où les Pontifes & les principaux de la ville luy demanderent la condannation de S. Paul, ou au moins qu'il le fiſt venir à Jeruſalem, voulant le faire aſſaſſiner en chemin. 'Feſte témoigna d'abord quelque zele pour la juſtice, en répondant que ce n'eſtoit pas la coutume des Romains, de condanner un homme ſans l'entendre en preſence des accuſateurs. 'Mais il l'euſt bientoſt expoſé à leur fureur, ſi S. Paul n'euſt evité ce danger en appellant à Neron. Cela ſe fit à Ceſarée, 'où Feſte eſtoit revenu peu de jours aprés, '& où Agrippa ne manqua pas de le venir ſaluer.

Act. 25. v. 1 2. 3.
v. 15.
v. 9-12.
v. 5.
v. 13.

'Feſte s'appliqua à pourſuivre les voleurs qui pilloient toute la Judée. [Car outre les autres,] [c] les Aſſaſſins dont le nombre croiſſoit toujours, alloient "publiquement en armes bruler les villages. [d] Il employa auſſi ſes troupes contre un magicien qui attiroit encore le peuple aprés luy dans le deſert. L'impoſteur fut puni avec ceux qui l'avoient ſuivi.

Joſ. bel. l. 2. c. 24. p. 798. a.
c l. 7. c. 37. p. 960] ant. l. 20. c. 7. p. 697. a. b.
d ant. p. 697. b. c.

## ARTICLE XXXIX.

*Iſmael Pontife decapité: Albin ſucceſſeur de Feſte remplit le pays de voleurs: La guerre continue entre les Preſtres: Agrippa change l'état des Levites.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 61.

Joſ. ant. l. 20. c. 7. p. 697.

'IL arriva en ce temps-ci qu'Agrippa s'eſtant fait baſtir un logement, d'où il voyoit tout ce qui ſe faiſoit dans le Temple, & les ſacrifices qui s'y offroient, les Juifs éleverent une muraille, qui oſta la vue du Temple, non ſeulement à ce baſtiment, mais encore à la galerie où les Romains faiſoient garde dans les grandes feſtes. Ainſi Feſte & Agrippa vouloient tous deux la faire abatre: mais les Juifs ayant deputé ſur cela à Neron, Iſmael grand Pontife, & quelques autres, il ordonna que la muraille demeureroit, porté à cela par Poppée ſa femme, ["ou plutoſt ſon adultere,] dont Joſeph loue neanmoins la pieté. [Mais Tacite nous apprend quelle eſtoit cette pieté. Le jugement de Neron peut

V. la note 22.

p. 697. f. avoir eſté rendu ſur la fin de l'année 61.] 'Agrippa en ayant eu la nouvelle, [il s'en vengea ſur Iſmael,] & donna le pontificat à Joſeph Cabei fils de Simon qui avoit eu la meſme dignité, [c'eſt à dire apparemment de Simon Canthere.] Joſeph dit que Poppée retint

bel. l. 7. c. 9. p. 549. a. Iſmael en oſtage: [ce que je n'entens pas.] 'Il eut enfin la teſte tranchée à Cyrene; [de quoy on ne dit point le ſujet.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 62.

ant. l. 20. c. 8. p. 697. g. Feſte mourut [en Judée "vers le commencement de l'an 62.] Neron l'ayant appris, nomma Albin pour luy ſucceder: & [vers le meſme temps] Agrippa oſta le pontificat à Joſeph Cabei pour le donner à Ananus le cinquieme des fils d'Ananus [ou Anne

NOTE 21.

p. 598. a. b. & alii. celebre dans l'Evangile,] qui avoient eu cette dignité. 'Ce fut ce jeune Ananus "qui fit mourir l'Apoſtre S. Jacque Eveſque de Jeruſalem, & quelques autres, à la feſte de Paſque, durant qu'Albin

V. S. Jacque le Mineur §. 7.

b. c. eſtoit encore en chemin. 'Mais cette action deplut ſi fort à tout le monde, qu'Agrippa luy oſta le pontificat, qu'il n'avoit tenu que trois mois. Albin qui en receut auſſi les plaintes lorſqu'il eſtoit déja parti d'Alexandrie pour venir en Judée, luy en écrivit

d. une lettre de menaces. 'Agrippa donna le pontificat à Jeſus fils de Damnée.

c. 9. p. 702. b. bel. l. 2. c. 24. p. 758. a. b. 'Albin n'imita point la conduite de Feſte, dit Joſeph, & il n'y eut point de mal qu'il ne fiſt, quoiqu'en le cachant un peu. Il

voloit & pilloit le bien de tout le monde, chargeoit le pays d'impoſts, & vendoit encore aux autres le pouvoir de piller, de tuer, & de faire tout ce qu'on vouloit. 'Il faiſoit cependant paroiſtre beaucoup de zele pour établir la paix dans le pays. Il fit prendre beaucoup d'Aſſaſſins, & en fit punir pluſieurs. 'Mais les Aſſaſſins ayant pris de leur coſté au milieu de Jeruſalem le γραμματεὺς secretaire d'Eleazar capitaine [du Temple,] & fils[1] d'Ananie [qui avoit eſté grand Pontife,] ils dirent qu'ils ne le relaſcheroient point, que Ananie ne leur euſt fait rendre dix d'entre eux qui y eſtoient priſonniers. 'Ananie eſtoit alors fort conſideré par ſes richeſſes, & avoit gagné l'eſprit d'Albin par ſes preſens. 'Ainſi il en obtint la liberté des dix Aſſaſſins: & les autres profitant de cet exemple, ne manquoient point lorſqu'ils vouloient faire delivrer de leurs compagnons, de ſe ſaiſir de quelqu'un qui appartinſt à Ananie. Leur nombre & leur hardieſſe s'augmenta beaucoup par ce moyen: & ils recommencerent à faire des maux étranges.

ant. c. 8. p. 698. d. f. γραμματέα. 1. d. e. f. g.

[Sans meſme en eſtre prié par perſonne,] 'Albin relaſcha divers voleurs pour l'argent qu'il recevoit de leurs parens, ne retenant dans les priſons que ceux qui n'avoient pas moyen de le payer: 'ce qu'il fit [particulierement] lorſqu'il eut appris [en 64 ou 65,] que Geſſius Florus venoit pour luy ſucceder. Ainſi il luy laiſſa les priſons vides, & le pays plein de voleurs.

bel. c. 24. p. 698. b. ant. c. 8. p. 699. c.

'La Licence de tout faire, qu'on achetoit aiſément d'Albin, remplit Jeruſalem de ſeditions & de crimes. [La diviſion continuoit toujours entre les Pontifes & les Preſtres. 'Durant qu'Ananie gagnoit tout le monde par ſes liberalitez, ſes ſerviteurs qui eſtoient tres méchans, accompagnez de gents determinez, ἐπέμποντο s'en alloient piller les diſmes des Preſtres: & les autres Pontifes faiſoient la meſme choſe de leur coſté.

bel. c. 24. p. 698. b. ant. c. 8. p. 698. d. e. ἐπέμποντο.

[Les Pontifes ſe diviſerent auſſi bientoſt entre eux:] 'Car Agrippa ayant oſté le pontificat à Jeſus fils de Damnée, & l'ayant donné à Jeſus fils de [Gamala ou] Gamaliel, cela produiſit entre eux une grande querelle. Ils raſſemblerent chacun une troupe δρασυτάτων de gents ſans crainte & ſans honneur: ils en venoient ſouvent aux injures, & des injures aux coups. 'Il ſemble qu'Ananie euſt auſſi ſa faction à part, & la plus puiſſante de toutes, parcequ'il eſtoit le plus riche.

p. 699. a. b. δρασυτάτων. b.

[Le peuple ne pouvoit pas ne point imiter ſes Pontifes. Auſſi] 'Coſtobare & Saül tous deux de la famille royale, avoient cha- b.

1. Le grec de Joſeph le fait fils d'Ananus. Le traducteur a lu d'*Ananie*, & toute la ſuite le demande. Le texte grec le dit en un autre endroit, *de bel. Jud. l. 2. c. 30. p. 809. f.*

cun leur troupe de factieux, avec leſquels ils eſtoient toujours
bel.c.24.p.798. c. preſts à faire des violences, & à opprimer les pauvres. 'Ainſi tous les plus méchans, comme autant de tyrans & de chefs de voleurs, avoient autour d'eux une petite armée. Ils eſtoient comme en ſentinelle pour voir de loin les occaſions de piller, & y faire auſſitoſt courir leurs ſoldats. Les autres eſtoient reduits à ſe voir enlever leur bien ſans oſer s'en plaindre, ou à faire la cour à des gents dignes du ſupplice, depeur d'eſtre traitez de meſme. Perſonne n'oſoit dire une parole libre; tout trembloit ſous la domination de tant de tyrans.

ant. c. 8. p. 698. 699. 'En meſme temps le Roy Agrippa ſe rendoit odieux par les pro- &c.
p. 699. d. e. fuſions inutiles qu'il faiſoit a ceux de Beryte de l'argent qu'il tiroit de ſes ſujets. 'Mais [ce qui eſt le plus remarquable,] c'eſt qu'il accorda aux Levites deſtinez à chanter [dans le Temple,] de quitter leur habit ordinaire pour prendre la robe de lin comme les Preſtres, & cela ſur l'imagination qu'il luy ſeroit glorieux de ſignaler ſon regne par quelque changement conſiderable. Il n'y avoit qu'une partie des Levites deſtinée à chanter; & le reſte eſtoit employé à d'autres miniſteres du Temple. Mais Agrippa voulut que ces derniers euſſent auſſi le droit d'apprendre les hymnes, [& de les chanter.]

## ARTICLE XL.

### *Jeſus fils d'Ananus predit durant ſept ans la ruine de Jeruſalem.*

Joſ. ant. l.20.c. 9. p. 699. b. c. bel l. 2. c. 24. p. 798. d. 'TANT de choſes qui irritoient la juſtice divine avançoient de plus en plus la ruine de Jeruſalem. [Mais Dieu la voulut marquer clairement par un evenement extraordinaire, que nous raporterons dans les propres termes de Joſeph, j'qui l'appelle avec raiſon le plus terrible de tous les prodiges qui precederent cette ruine.

bel. l. 7. c. 31. p. 961. a. d. e. 'Quatre ans, dit-il, avant la guerre, & ſept ans & cinq mois avant le ſiege de Jeruſalem, [c'eſt à dire ſur la fin de l'an 62,] 'lorſque cette ville fleuriſſoit encore, & eſtoit dans une profonde paix; un payſan nommé Jeſus fils d'Ananus, eſtant venu à la feſte des Tabernacles, que les Juifs celebroient [au mois d'octobre,] commença tout d'un coup à crier: [1] *Malheur au Temple, malheur au Temple. Voix du coſté de l'Orient, voix du coſté de l'Occident, voix* 1.

1. Je ne ſçay s'il ne faudroit point oſter une fois *κατὰ τὸ ἱερὸν*: & en ce cas, il faut traduire, *à crier dans le Temple: Voix &c.*

*du coſté des quatre vents : voix contre Jeruſalem & contre le Temple : voix contre les mariez & les mariées : voix contre tout le peuple.* Et il ne ceſſoit point jour & nuit de courir par toute la ville en repetant la meſme choſe. b.

'Quelques perſonnes de qualité ne pouvant ſouffrir des paroles d'un ſi mauvais preſage, le firent prendre, & battre de pluſieurs coups, ſans qu'il diſt une ſeule parole pour ſe défendre, ni pour ſe plaindre d'un ſi rude traitement ; & il repetoit ſeulement toujours les meſmes cris. Alors les magiſtrats croyant, comme il eſtoit vray, qu'il y avoit en cela quelque choſe de divin, 'le menerent à [Albin] gouverneur de Judée. Il le fit dechirer à coups de verges juſqu'à ce qu'on luy vit les os ; & cela meſme ne put tirer de luy une ſeule priere ni une ſeule larme: mais à chaque coup qu'on luy donnoit, il repetoit d'une voix plaintive & lamentable : *Malheur, malheur ſur Jeruſalem.* Et quand Albin luy demanda qui il eſtoit, d'où il eſtoit, & ce qui le faiſoit parler de la ſorte, il ne luy répondit rien, mais continuoit toujours à plaindre Jeruſalem. Ainſi il le renvoya comme un fou. b. c.

'Dans tout le temps qui ſe paſſa enſuite juſqu'à la guerre, on ne le vit jamais parler à perſonne. Il repetoit ſeulement ſans ceſſe ces meſmes mots : *Malheur, malheur ſur Jeruſalem*, ſans injurier ceux qui le battoient, ni remercier ceux qui luy donnoient à manger. Toutes ſes paroles ſe reduiſoient à un ſi triſte preſage ; & il les proferoit ſeulement d'une voix plus forte dans les jours de feſte. d.

'Il continua ainſi ſans aucune intermiſſion, & ſans que ſa voix en fuſt ni affoiblie ni enroué, 'juſqu'à ce que le ſiege ayant eſté mis devant Jeruſalem, il euſt vu l'effet de ſes predictions. Il ceſſa alors de crier [en ceſſant de vivre.] Car en faiſant le tour des murailles de la ville, il ſe mit encore à crier d'une voix plus haute. *Malheur, malheur ſur la ville : malheur ſur le peuple : malheur ſur le Temple :* à quoy ayant ajouté ; *& malheur auſſi ſur moy*, une pierre pouſſée par une machine le porta par terre ; & il rendit l'eſprit en proferant ces meſmes mots. d. e.

[ Il ne faut pas oublier ici que Joſeph faiſant l'hiſtoire d'Albin le penultieme des gouverneurs, & de Jeſus fils de Gamala le penultieme des grands Pontifes des Juifs, ]' dit que le Temple ſe trouva alors achevé par dixhuit mille ouvriers qui y travailloient '& qui eſtoient payez ſur le champ, quand meſme ils n'euſſent travaillé qu'une heure. 'On employa enſuite ces ouvriers à paver la ville pour ne les pas laiſſer inutiles, Agrippa n'ayant pas oſé ant. l. 20. c. 8. p. 699 e. f. f. g.

entreprendre de rebaſtir la galerie da Salomon[qui eſtoit ce ſemble en danger de tomber.]

## ARTICLE XLI.

*Florus ſucceſſeur d'Albin reduit les Juifs au deſeſpoir & à la guerre: Preſages qui marquent leur ruine.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 64.

Joſ. ant. l. 20. c. 8. p. 700. a.

'ALBIN gouvernoit encore lorſqu'Agrippa oſta le pontificat à Jeſus fils de Gamaliel, & le donna à Matthias fils de Theophile, ſous qui la guerre commença, 'en l'an 66 au mois de may.

bel. l. 2. c. 25. p. 799. b.

V. la note 24.

ant. c. 9. p. 702. d. e.

'Geſſius Florus ſucceda à Albin ſur la fin de 64, ou au commencement de 65. [a] Et quand Albin ſceut qu'il venoit, il fit executer, pour ſatisfaire le peuple de Jeruſalem, les priſonniers dont les crimes eſtoient trop noirs, mais il deſivra, comme nous avons dit, tous les autres pour une ſomme d'argent.

a c. 8. p. 699 c.

c. 9. p. 702. b. c] bel. c. 24. p. 798. d. e.

'Cependant quelque méchant que fuſt Albin, Florus effaça tous ſes crimes, & le fit paroiſtre innocent, ou presque ſaint en comparaiſon de luy. C'eſtoit un homme en qui toute la pudeur & toute l'humanité eſtoient entierement éteintes. Tout vol grand & petit, viſible & caché, luy eſtoit bon. Il ruinoit les villes & les pays entiers, & en faiſoit gloire: en un mot il agiſſoit non comme un magiſtrat commis pour gouverner un peuple, mais comme un boureau envoyé pour executer des criminels: [& c'eſt ce qu'il eſtoit dans l'ordre de la juſtice divine.] 'Il avoit avec luy Cleopatre ſa femme auſſi méchante que luy, & fort bien dans l'eſprit de Poppée, par le moyen de laquelle elle avoit obtenu ce gouvernement à ſon mari.

ant. p. 702. b.

c. d] bel. p. 798. e. f.

'Les voleurs n'eurent pas de peine à s'accommoder avec luy, & ils eurent permiſſion de tout piller en luy faiſant part de leur butin, ce qui contraignit un grand nombre de perſonnes à quitter le pays, & à s'aller établir en d'autres provinces, laiſſant divers cantons de la Judée tout deſerts.

Tac. hi. l. 5. c. 10. p. 118. [b] Joſ. ant. p. 702. d] bel. p. 799. a.

'Tant de maux laſſerent enfin la patience avec laquelle les Juifs avoient ſouffert les Gouverneurs precedens. [b] Et Florus au lieu d'arreſter la revolte, taſchoit de les contraindre à prendre les armes, ſoit pour avoir le plaiſir, dit Joſeph, de les voir perir tous à la fois, ſoit [plutoſt] parce qu'il n'avoit que ce moyen d'eviter la conviction & la juſte punition de tant de crimes.

L'AN

'La guerre fut preſagée par divers prodiges, que Joſeph marque comme arrivez en une meſme année, en laquelle la Paſque des Juifs tomboit au 8 d'avril, 'ce qui ſe rencontre en l'an 65, qui preceda immediatement la guerre. 'Il arriva donc à cette feſte meſme, que ſur les trois heures aprés minuit, le Temple ſe trouva durant une demi-heure tout eclairé comme en plein jour; ce que les plus judicieux prirent pour une marque du feu qui le conſuma peu d'années aprés. bel. l. 6. c. 31. p. 960. d. Uſſ. p. 681. a. Joſ. bel. p. 960 d.

'En la meſme feſte une porte d'airain qui fermoit le Temple interieur, ſi peſante que vingt hommes avoient peine à la fermer le ſoir, ſe trouva ouverte d'elle meſme à minuit, & marqua que Dieu ouvroit le Temble aux ennemis. e. f.

'Le 21 du mois ſuivant, un peu avant le coucher du ſoleil, on vit en l'air dans tout le pays, des chariots & des bataillons d'hommes armez traverſer les nues, & ſe repandre autour des villes comme pour les aſſieger. 'On avoit vu la meſme choſe ſous Antiochus Epiphane: 'Et Tacite n'a pas oublié ce prodige, non plus que les autres que Joſeph marque en cet endroit. f. g. 2. Mac. 5. v. 1. 2. Tac. hi. l. 5. c. 13. p. 119.

'A la feſte de la Pentecoſte, [qui eſtoit le 28 du meſme mois de may,] les Preſtres eſtant entrez la nuit au Temple, ſelon leur coutume, pour les fonctions de leur miniſtere, ils entendirent d'abord comme un bruit de perſonnes qui ſe remuoient, & enſuite une voix qui diſoit: *Sortons d'ici*. 'S. Chryſoſtome dit que c'eſtoient des Anges, qui attendoient encore ſi les Juifs ne ſe convertiroient point enfin. Joſ. bel. p. 960. 961. Chry. in Joan. h. 64. p. 418. d.

'Il parut auſſi une comete pendant un an, & ſur Jeruſalem un aſtre extraordinaire qui ſembloit eſtre une épée. Joſeph n'en marque pas le temps, 'mais il remarque fort bien qu'il ſembloit que les Juifs fuſſent étourdis, & n'euſſent ni yeux, [ni oreilles,] ni jugement, tant ils faiſoient peu d'attention à ces voix de Dieu. Ils ne l'ecoutoient pas, parcequ'ils ecoutoient des impoſteurs qui leur parloient de la part de Dieu, ſans qu'il les fiſt parler, & qui les trompoient par de fauſſes eſperances: 'de ſorte qu'ils mepriſoient les ſignes qu'ils voyoient du malheur qui alloit fondre ſur eux, ou les interpretoient meſme à leur avantage. Joſ. bel. p. 960. c. c. 30. p. 960. c. c. 31. p. 961. c. f. 962.

'Ce qui les encourageoit le plus, dit Joſeph, & contribua meſme à leur faire prendre les armes, eſtoient les oracles de l'Ecriture, qui leur promettoient qu'il ſortiroit en ce temps là de leur nation un Prince & un maiſtre de l'univers: '& cela n'a pas eſté inconnu aux payens, qui témoignent que ce bruit eſtoit p. 961. c. f. Suet. v. Veſ. c. 4. p. 736.

repandu dans l'Orient. [Mais comme les Juifs ſe figuroient une grandeur humaine & terreſtre, ils n'avoient point connu ce maiſtre de l'univers lorſqu'il eſtoit venu du ciel, & n'appercevoient point cette puiſſance divine par laquelle il s'aſſujettiſſoit toutes les nations, non avec l'épée, mais avec le bois auquel eux meſmes l'avoient attaché.]

Lact. in l. 4. c. 21. p. 423. 'S. Pierre & S. Paul [qui moururent l'année ſuivante à Rome,] y predirent ſelon Lactance, que Dieu envoyeroit bientoſt un Prince qui vaincroit les Juifs, raſeroit leurs villes, les ſubjugueroit entierement, aprés leur avoir fait ſouffrir toutes les miſeres dont les hommes ſont capables; & cela à cauſe de l'injure qu'ils avoient faites au Fils de Dieu. C'eſt ce que Veſpaſien verifia bientoſt aprés. &c.

## ARTICLE XLII.

### *La guerre commence à Ceſarée & puis à Jeruſalem.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 66.

Joſ. bel. l. 2. c. 24. p. 798 f. 'AU milieu des maux dont Florus affligeoit les Juifs, Ceſtius Gallus alors gouverneur de Syrie vint [cette année meſme, ſelon Uſſerius,] à Jeruſalem pour la feſte de Paſque. 'Comme les Juifs y accouroient auſſi alors de toutes parts, Gallus pria les Pontifes de taſcher de conter combien il y en avoit dans la ville. Car il vouloit le mander à Neron, pour luy faire voir que cette nation n'eſtoit pas auſſi mepriſable qu'il le croyoit. Les Pontifes firent pour cela conter les agneaux que l'on immoloit pour la Paſque depuis trois heures du ſoir juſqu'à cinq. Car il n'y avoit que les Juifs ſeuls qui en immolaſſent, & entre les Juifs ceux là ſeulement qui eſtoient exemts des impuretez legales. Un agneau ſervoit quelquefois pour vingt perſonnes, & jamais pour moins de dix. On conta donc les agneaux, & on en trouva deux-cents cinquante-cinq mille ſix-cents: ce qui à ne prendre que dix pour chaque agneau, faiſoit [" deux millions cinq-cents cinquante-ſix mille perſonnes:] & Joſeph croit qu'il y en avoit bien juſqu'à trois millions.

l. 6. c. 45. p. 963. a. f. g.

Joſeph &c. 2700000.

l. 2. c. 24. p. 798. fi

p. 798 799. 'Les Juifs prirent l'occaſion de la venue de Gallus pour ſe plaindre de leur Gouverneur, n'ayant oſé luy deputer pour cela en Syrie. Il leur fit eſperer qu'il changeroit de conduite. Mais Florus ſe moqua de tout cela: & aprés avoir accompagné Gallus juſqu'à Ceſarée pour taſcher de le tromper par ſes menſonges,

Digitized by Google

il ne ſongea qu'à tourmenter les Juifs de plus en plus pour les obliger à la revolte ; & il y réuſſit enfin.

'Les Juifs de Ceſarée n'avoient point ceſſé de remuer depuis l'ordre que Neron avoit accordé contre eux aux Syriens de la meſme ville. 'Mais il arriva en ce temps-ci que ſe trouvant fort incommodez dans leur ſynagogue par le baſtiment qu'un Syrien faiſoit tout auprés, un partiſan nommé Jean, & d'autres Juifs, huit talens. offrirent "une grande ſomme à Florus, afin qu'il empeſchaſt le baſtiment. Il l'accepta, promit tout, & puis s'en alla à Sebaſte, les laiſſant s'entrebatre tant qu'ils voudroient.

ant. l. 20. c. 7 p. 695. 697.

bel. l. 2. c. 25. p. 799. c. d.

'En effet des le lendemain, un Syrien envoyé par les autres vint immoler des oiſeaux à ſes idoles à la porte meſme de la ſynagogue. Tout auſſitoſt il y eut batterie entre les Juifs & les Syriens : & les Juifs ſe trouvant les plus foibles, ſe retirerent à trois lieues de la ville, & emporterent les livres de la Loy avec eux. 'Jean & les autres allerent ſur cela à Sebaſte, eſperant de trouver quelque protection dans Florus à cauſe de l'argent qu'ils luy avoient donné. Mais il ſe moqua d'eux, & meſme les fit mettre en priſon, leur faiſant un crime, dit Joſeph, de ce qu'ils avoient emporté leurs livres.

d. e. f.

f. g.

'Cet accident affligea fort ceux de Jeruſalem : mais comme ils ne prenoient pas encore les armes, Florus envoya prendre 17 talens de l'argent du Temple. Sur cela le peuple s'emut, & deteſtant ſon avarice, s'emporta contre luy avec des paroles tres offenſantes. Quelques uns meſmes alloient par deriſion demander l'aumoſne pour luy. Il fut ravi d'avoir ce pretexte, & laiſſant là Ceſarée où tout eſtoit en feu, il s'en vint avec toutes ſes troupes à Jeruſalem. Le peuple crut l'appaiſer en allant audevant de luy pour le recevoir avec honneur. Mais cinquante chevaux qui marchoient à la teſte de ſes troupes, les firent retirer, en criant que Florus n'avoit que faire des civilitez de ceux qui l'avoient outragé.

g. p. 800.

'Le lendemain il parut ſur ſon tribunal, où toutes les perſonnes de qualité l'eſtant venues trouver, il leur commanda de luy mettre entre les mains ceux qui avoient parlé contre luy. On le pria d'excuſer quelques inſolens qu'il eſtoit impoſſible de diſcerner des autres, & dont la recherche pouvoit exciter de grands troubles. Il ne voulut point recevoir d'excuſes, & ordonna à ſes ſoldats d'aller piller le haut marché, & de tuer tous ceux qu'ils y rencontreroient. Les ſoldats firent encore plus qu'il ne leur avoit dit, & tuerent environ trois mille ſix-cents perſonnes, ſans

p. 800. 801.

épargner ni les femmes ni les enfans. Ils prirent auſſi pluſieurs perſonnes conſiderables, dont il y avoit meſme des Chevaliers Romains : & Florus ſans aucun reſpect pour leur qualité, les fit fouetter devant ſon tribunal, & attacher avec des cloux à des croix.

c. 26. p. 801. 'Berenice ſœur d'Agrippa, qui eſtoit alors à Jeruſalem pour s'acquitter d'un vœu qu'elle avoit fait, comme les Nazaréens, s'oppoſa inutilement à une ſi grande violence. Florus aveuglé par ſon avarice, n'eut aucun reſpect pour elle ; "& elle ſe fuſt &c. meſme trouvée en danger de ſa perſonne, ſi elle ne ſe fuſt promtement retirée en ſon palais.

p. 801. c. 'Cette funeſte journée fut le 16 de may : [a] & c'eſt à ce mois que
[a] c. 15. p. 759. b. Joſeph fait commencer la guerre & la revolte. [b] Ce n'eſtoit encore
[b] ant. l. 20. c. 9. p. que la ſeconde année du gouvernement de Florus, " la 12[e] de Notez.
701 d. e. l'empire de Neron, '& la 17[e] du regne d'Agrippa.
bel l. 2. c. 25. p. 795. b.

[c] Le lendemain " le peuple irrité eſtoit pres de former une ſedi- &c.
[c] c. 26. p. 801. e. f. tion, ſi les principaux ne l'euſſent arreſté par les prieres les plus
c. 27. p. 801. 802. humbles. 'Florus au contraire qui ne cherchoit qu'à l'exciter, dit que ſi le peuple vouloit l'aſſurer de ſa ſoumiſſion, il allaſt recevoir deux cohortes qu'il faiſoit venir de Ceſarée. Le peuple y alla, "les principaux l'y ayant engagé avec une peine incroyable : &c. mais les ſoldats inſtruits par le Gouverneur, ne repondant rien à leurs civilitez, les plus ſeditieux du peuple ſe mirent à crier contre Florus ; & les ſoldats qui n'attendoient que cela à ſe jetter ſur les Juifs, & à fraper ſur eux à coups de baſtons. Un grand nombre de perſonnes furent tuées de la ſorte, ou par les ſoldats & par les cavaliers qui les pourſuivirent, ou en s'étoufant les uns les autres pour ſe ſauver, ſurtout à l'entrée de la ville.

p. 802. 803. 'Au milieu de ce tumulte, Florus voulut ſe rendre maiſtre du Temple pour piller l'argent qui y eſtoit. Mais les Juifs montez ſur les toits des maiſons, l'arreſterent à coups de traits, & couperent les galeries qui joignoient le Temple à la tour Antonia ; ce qui luy oſta toute eſperance de venir à bout de ſon deſſein, & le fit meſme reſoudre à s'en retourner, ſur l'aſſurance que les Pontifes & le Senat luy donnerent de maintenir encore le peuple en paix avec une ſeule cohorte qu'il leur laiſſa.

Digitized by Google

## ARTICLE XLIII.

*Agrippa arreſte un peu la revolte, qui recommence auſſitoſt: Les Juifs ſe battent à Jeruſalem; les ſeditieux y demeurent les maiſtres, & y tuent tous les Romains: Des Zelateurs.*

[DURANT cette eſpece de calme où la retraite de Florus laiſſa les Juifs,] 'chacun de ſon coſté écrivit à Ceſtius Gallus gouverneur de Syrie, pour le perſuader de ſes raiſons, & rejetter ſur les autres le tort de tout ce qui eſtoit arrivé. Ceſtius ne ſachant donc qui il devoit croire, envoya un Tribun nommé Neapolitain, pour s'informer de tout ſur les lieux. Le Tribun arrivé à Jamnia, y trouva le Roy Agrippa au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Egypte 'pour y viſiter [Tibere] Alexandre, à qui Neron venoit de donner le gouvernement de ce pays. 'Il trouva auſſi à Jamnia tous les plus conſiderables de Jeruſalem, qui y eſtoient venus pour recevoir Agrippa. 'Ils vinrent donc tous enſemble à Jeruſalem, où le peuple qui vint bien loin audevant d'eux, implora leur protection contre Florus. 'Neapolitain viſita toute la ville, témoigna eſtre perſuadé du deſir que le peuple avoit de demeurer dans l'obeïſſance, l'y exhorta de nouveau, & puis s'en retourna vers Ceſtius.

Joſ. bel. l. 2. c. 28. p. 803. b. c. c. 26. p. 801. b. c. 28. p. 803. d. c. f. g.

'Le peuple demandoit qu'on envoyaſt des deputez à l'Empereur pour ſe plaindre de Florus. [C'eſtoit la voie la plus naturelle.] Mais Agrippa [qui ſavoit quelle juſtice on pouvoit attendre de Neron,] ne voulut point y donner les mains.

p. 804. a.

'Les principaux des Juifs qui avoient beaucoup à perdre, deſiroient la paix. 'Mais il y en avoit beaucoup d'autres qui ſe portoient à la guerre, ou parceque leur jeuneſſe les empeſchoit de voir les ſuites qu'elle pouvoit avoir, ou flatez par une vaine eſperance de liberté, ou pour s'enrichir dans le trouble. [Ce ſont ceux que nous appellerons les ſeditieux.] Depeur donc que ceux-ci ne l'emportaſſent ſur les autres, 'Agrippa fit un grand diſcours au peuple, pour montrer que la guerre ne pouvoit produire que la ruine entiere de la nation: '& ce diſcours eut aſſez de force pour porter les Juifs à rétablir les galeries qui joignoient la tour Antonia avec le Temple, & à lever promtement ce qui reſtoit du tribut qu'on devoit payer aux Romains.

p. 803. c. p. 804. c. p. 804-809. c. 29 p. 809. c. d.

'Tout ſembloit donc fort diſpoſé à la paix, juſqu'à ce qu'Agrippa parla de rendre à Florus la ſoumiſſion ordinaire, en attendant

d. e.

que l'Empereur en envoyaſt un autre à ſa place. Car alors on ſe ſouleva contre luy, & on luy jetta meſme des pierres : de ſorte que deſeſperant de pouvoir arreſter la ſedition, il ſe retira dans ſes Etats. [Joſeph ne parle plus en effet depuis cela que de revolte & de guerre, dont il n'accuſe que les Juifs, ſans marquer que Florus y ait donné aucune nouvelle occaſion.]

e ſſl. 4. c. 24. p. 887. c. f. 'Auſſitoſt donc qu'Agrippa eut quitté Jeruſalem, quelques ſeditieux du nombre des Aſſaſſins entrerent ſecrettement dans le chaſteau de Maſade aſſez pres de la ville, tuerent les Romains

l. 7. c. 31. 32. p. 987. 988. qui y eſtoient en garniſon, & s'en rendirent les maiſtres. 'Joſeph fait une grande deſcription de cette place, baſtie d'abord par Jonathas Macabée, "& depuis extremement fortifiée par Herode. &c.

l. 2. c. 30. p. 809. f. 'En meſme temps Eleazar fils d'Ananie, & capitaine du Temple, perſuada à ceux qui avoient le ſoin des ſacrifices, de ne recevoir aucune victime ni aucun preſent pour qui que ce fuſt qui ne fuſt pas Juif. C'eſtoit exclure l'Empereur, pour qui on avoit toujours accoutumé d'offrir, & ainſi luy declarer la guerre.

f c. 31. p. 810. 'Auſſi les Pontifes, les Phariſiens, & tous ceux qui vouloient la

p. 810. c. f. paix, s'oppoſerent de tout leur pouvoir à cette innovation. 'Mais n'eſtant pas les plus forts, ils crurent eſtre obligez d'envoyer demander des troupes à Agrippa, & meſme à Florus. Celui-ci qui ne cherchoit que la guerre, ne fit pas ſemblant de les entendre.

g 811. a. 'Mais Agrippa envoya trois mille chevaux, qui furent receus dans la haute ville, les ſeditieux tenant la baſſe & le Temple meſme.

p. 811. 'Les Juifs commencerent donc alors à ſe battre & à s'entretuer, avec une perte egale des deux coſtez ; juſqu'à ce qu'au bout de ſept jours beaucoup d'Aſſaſſins s'eſtant joints au parti des ſeditieux & d'Eleazar, ceux-ci forcerent la haute ville le 14e jour d'aouſt, brulerent la maiſon du Pontife Ananie [pere de leur chef,] avec les palais d'Agrippa & de Berenice, & ſurtout le threſor où eſtoient les papiers publics & les contracts des particuliers, afin qu'en ruinant, dit Joſeph, les nerfs de la ville, ils s'attiraſſent tous ceux dont ils acquitoient ainſi les dettes. Les

a. 31. p. 812. c. ſoldats d'Agrippa ſe retirerent " dans le haut palais, 'où eſtoit ce εἰς τὰ ἄνω βασίλεια

a. 31. p. 811. d. e. ſemble le camp [des Romains,] 'avec le Pontife Ananie, & Ezechias ſon frere. D'autres furent reduits à ſe cacher dans des caves ou des egouſts.

p. 811. e. 'Le lendemain les ſeditieux attaquerent la tour Antonia, la

e. f. prirent en deux jours, & y mirent le feu. 'Ils aſſiegerent enſuite

e. 32. p. 811. 812. le haut palais, '& le forcerent le 6 de ſeptembre. a Les Juifs qui y

a p. 812. c.

eſtoient, & les ſoldats d'Agrippa, en ſortirent ſur la foy qu'on leur avoit accordée pour eux ſeuls. Car les Romains n'oſerent la demander, & aimerent mieux ſe ſauver dans trois tours extremement fortes, appellées d'Hippique, de Phaſael, & de Mariamme. 'Ananie & ſon frere qui eſtoient demeurez cachez dans le palais, y furent trouvez le lendemain, & mis à mort, ſelon ce que [a] S.Paul avoit predit à Ananie, que Dieu le fraperoit un jour. d. Chry. t. 5. or. 47. p. 530. b. a Act. 23. v. 3.

[b] Ce qui aida beaucoup les ſeditieux à forcer le palais, fut le ſecours de Manaïm ou Manaem, fils de Judas le Galiléen, dont nous avons parlé ci-deſſus. 'Ce Manaïm eſtoit chef de divers voleurs; 'qui prenoient le nom de "Zelateurs ou de Zelez, [comme ne voulant point par un zele particulier de l'honneur de Dieu, reconnoiſtre aucun homme pour ſuperieur.] 'Il les avoit equipez des armes qu'Herode avoit miſes en grande quantité dans le château de Maſade, & s'en eſtoit venu enſuite avec un train de Roy à Jeruſalem, où les ſeditieux l'avoient fait leur chef. 'Le ſuccés qu'il y eut enflant ſa vanité, il ſe rendit inſupportable à ceux qui l'avoient receu. De ſorte qu'eſtant un jour entré dans le Temple avec un habit royal, Eleazar & les autres ſe jetterent ſur luy & ſur ſes Zelateurs dans le Temple meſme. Pluſieurs furent tuez au meſme lieu: Manaïm & d'autres s'enfuirent; mais peu aprés ils furent pris & maſſacrez. 'Eleazar fils de Jaïre, parent [& neveu] de Manaïm, ſe ſauva avec un petit nombre [de ſes Zelateurs,] à Maſade, où il fit quelque temps le tyran, 's'eſtant rendu chef des Aſſaſſins qui le tenoient.

V. 51. b Joſeph. l. 2. c. 32. p. 811. g. p. 812. a. e. f. 813. a. p. 813. a. l. 7. c. 30. p. 985.

'Les Romains cependant eſtoient toujours aſſiegez dans leurs tours. Le peuple ſouhaitoit fort qu'on les laiſſat aller: mais les ſeditieux ne le vouloient point. Ainſi les Romains reduits à l'extremité, demanderent qu'on leur ſauvaſt ſeulement la vie, & qu'ils rendroient les armes & tout le reſte. On le leur promit: mais des qu'ils eurent quitté les armes, Eleazar [fils d'Ananie] les fit tous tuer, quoique ce fuſt meſme le jour du ſabat, à la reſerve de Metilius leur commandant, qui promit de ſe faire Juif. Les plus ſenſez jugerent auſſitoſt que cette perfidie, qui offenſoit Dieu auſſibien que les Romains, ſeroit punie bien ſeverement. 'Mais ils n'eſtoient pas en état de perſuader des furieux qui avoient les armes à la main; & il falloit qu'ils fiſſent ſemblant d'entrer dans les ſentimens des plus forts, juſqu'à ce que l'armée Romaine paruſt: car on ne doutoit pas que Ceſtius ne vinſt bientoſt. l. 2. c. 32. p. 813. vit. p. 999. g.

'Le chaſteau de Maqueronte au delà du Jourdain, fut rendu en bel. l. 2. c. 36 p. 816. b.

ce temps là aux Juifs par les Romains, qui craignoient d'y eſtre forcez. 'Les ſeditieux ſe rendirent encore maiſtres du chaſteau de Cypros pres de Jerico, en maſſacrerent la garniſon, & en demolirent les fortifications.

## ARTICLE XLIV.

### *Grand carnage des Juifs dans la Syrie & l'Egypte.*

Joſ. bel. l. 2. c. 32. p. 813. fil. 7. c. 34. p. 992. b.

'A La meſme heure que les Juifs tuoient les Romains à Jeruſalem, les Syriens tuoient à Ceſarée plus de vingt mille Juifs. Florus fit prendre ceux qui eſtoient echapez, & les envoya

l. 2. c. 33. p. 813. 814.

'aux galeres. 'Mais ce carnage eut auſſi un tres mauvais effet. Car les Juifs irritez au dernier point, ſe ſouleverent partout contre les Syriens, pillerent & brulerent non ſeulement leurs villages, mais auſſi leurs villes qui eſtoient voiſines de leur pays, ſavoir Philadelphie, Geraſe, Pella, Scytople, Anthedon, Gaza, Aſcalon, & quelques autres. Ils ravagerent auſſi les environs de Ptolemaïde & de Ceſarée. Sebaſte eprouva encore leur violence, & ils y mirent le feu. [ Mais tout cela ne ſe faiſoit que par une furie

c. 34. p. 815. c. d.

paſſagere: de ſorte que ces villes ſe rétabliſſoient auſſitoſt, ]'& ſe vengeoient par d'autres cruautez de celles des Juifs.

c. 33. p. 814. a. b. & vit. p. 1000. a. b. c.

'Car les Syriens n'epargnoient nullement les Juifs qui ſe rencontroient dans leurs villes; & ils n'eſtoient pas faſchez que la crainte qu'on avoit de cette nation leur ſerviſt de pretexte pour ſatisfaire & leur avarice, & la haine ancienne qu'ils avoient contre elle. La Syrie ſe trouva par ce moyen dans un état deplorable. Toutes les villes y eſtoient diviſées en deux factions, & comme en deux armées, dont l'une ne trouvoit ſa ſureté qu'à prevenir l'autre. Le jour ſe paſſoit dans le ſang & dans le carnage, & la nuit dans la crainte de quelque ſurpriſe. On ne voyoit partout que corps morts étendus par terre, d'hommes, de femmes, & d'enfans. Aprés meſme que l'on avoit tué ou chaſſé les Juifs, on craignoit encore ceux qui judaïſoient, dit Joſeph, qu'on n'oſoit pas traiter en ennemis ſur un ſoupçon, & qu'on ne pouvoit auſſi voir meſlez avec les autres ſans quelque frayeur. [ Je ne ſçay ſi par ces judaïſans, Joſeph voudroit parler des Chrétiens. On peut auſſi l'entendre des Grecs & des Syriens qui avoient de l'inclination pour les Juifs, ou qui avoient meſme embraſſé leur religion. ]

bel. l. 2. c. 34. 42. p. 815. c. d. 822. a. b. l. 7. c. 34. p. 992. d.

'On marque un aſſez grand nombre de Juifs tuez ou arreſtez à Aſcalon,

Aſcalon, à Tyr, à Ptolemaïde, à Hippus, à Damas, & à Gadara. On faiſoit la meſme choſe dans les autres villes de Syrie, ſelon qu'on y haïſſoit ou qu'on y craignoit les Juifs. [Ceux de Scythople ſe ſignalerent en cela. C'eſtoit une ville greque, mais compriſe dans la Judée, & ſur les bords du Jourdain. L'Ecriture l'appelle Bethſan.] Lorſque les Juifs la vinrent attaquer, ceux de cette nation qui y demeuroient, combattirent contre eux avec les Grecs. Cependant les Grecs ne pouvant encore ſe fier à eux, les ſurprirent par trahiſon, & en tuerent plus de treize mille. Un miſerable Juif nommé Simon fils de Saül, ſe voyant environné des ennemis, tua à leur vue ſon pere, ſa mere, ſa femme, ſes enfans, & puis s'enfonça l'épée dans le ſein. l. 2. p. 811. 815. l. 7. p. 09. c. d. vit. p. 1000. b. c.

'La ville d'Alexandrie toujours pleine de ſeditions, ſurtout entre les Grecs & les Juifs, ne demeuroit pas en repos. Tibere Alexandre [Juif de naiſſance,] qui en eſtoit gouverneur, fut obligé d'y employer deux legions Romaines, qui aprés un rude combat, firent un ſi grand carnage des Juifs, qu'on trouva cinquante mille corps morts. 'On tenoit qu'il y avoit eu plus de ſoixante mille Juifs tuez" [à Alexandrie &] dans toute l'Egypte. bel. l. 2. c. 36. p. 816. 817. l. 7. c. 34. p. 991. c. μυρ. αἰσιοις.

'Il n'y eut que les villes d'Antioche, d'Apamée, de Sidon, & de Geraſa, qui témoignerent quelque compaſſion pour les Juifs, & ne leur firent point de mal. [Ils ne furent pas neanmoins longtemps exemts à Antioche de la perſecution qu'ils ſouffroient dans les autres villes.] 'Car vers le commencement de l'année ſuivante, l'un d'eux nommé Antiochus, dont le pere eſtoit" chef de tous les Juifs de la ville, voulant abandonner leur religion, accuſa publiquement ſon propre pere, & pluſieurs autres Juifs, d'avoir voulu mettre le feu en une meſme nuit par toute la ville, & livra quelques Juifs étrangers, qu'il diſoit eſtre complices du crime. On brula à l'inſtant ces étrangers, & on courut aux autres, dans la croyance qu'il y alloit du ſalut de la ville d'en exterminer bientoſt tous ceux de cette nation. 'Cependant comme ils eſtoient en fort grand nombre, '& que beaucoup de Grecs avoient embraſſé leur religion, [on ſe reduiſit bientoſt à ſe contenter de punir ceux qui ſe trouveroient coupables.] 'Pour les diſcerner, Antiochus qui, pour renoncer hautement au Judaïſme, avoit ſacrifié aux idoles, dit qu'il falloit obliger les Juifs à en faire autant, & que ceux qui le refuſeroient, avoient aſſurément part à la conjuration. On ſuivit ſon avis: & peu s'eſtant reſolus à ſacrifier, les autres furent maſſacrez. [L'hiſtoire ne dit point de quel nombre fut le malheureux pere d'un ſi méchant fils. l. 7. c. 9. p. 972. c. d. ἀρχων. p. 972. g. p. 973. b. d. e.

Il ne laiſſa pas d'y avoir toujours pluſieurs Juifs à Antioche, e f. qui obſervoient leurs anciennes loix, ] '& Antiochus aſſiſté de quelques ſoldats que luy donna le Gouverneur, [Ceſtius ou Mucien ſon ſucceſſeur,] les tourmenta etrangement pour les empeſcher de feſter le jour du ſabbat, & pour les contraindre de travailler ce jour là comme les autres. Il fit la meſme choſe dans les villes voiſines: de ſorte que l'obſervation du ſabbat ceſſa durant quelque temps à Antioche & dans les pays d'alentour.

## ARTICLE XLV.

### *Ceſtius pres de prendre Jeruſalem, ſe retire, & eſt défait.*

Joſ. bel. l. 2. c. 35. p. 815. f.
a c. 37. p 817. c. d e.
b l. 7. c. 28. p. 984. a.
c Tac. an. 13. c. 7. p. 198.
d Lubin. in Uſſ.
e Joſ. bel. l. 2. c. 37. p 817. d. e. f.
f g. 818. a.
g p. 818. b. c.

[DURANT que tout ceci ſe paſſoit en Judée & aux environs,]' Ceſtius qu'Agrippa eſtoit allé trouver à Antioche, [a s'avançoit avec une puiſſante armée de Romains & d'alliez, accompagné d'Agrippa meſme,& de Soeme [b] Roy d'Emeſe, [c] ou du pays de Sophene, [d] entre l'Armenie, la Meſopotamie,& la Comagene. [e] Il vint à Ptolemaïde, d'où il alla bruler la ville de Zabulon-Andron, qui eſt la premiere de la Galilée du coſté de Ptolemaïde, fit le degaſt dans les environs, [f] & s'eſtant avancé juſqu'à Ceſarée, il envoya quelques troupes prendre Joppé, où l'on mit auſſi le feu. [g] Gallus [1] Colonel de la douzieme legion, qu'il avoit envoyé en Galilée, y trouva toutes les villes dans la ſoumiſſion & dans la paix à l'exemple de Sephoris. Quelques ſeditieux s'eſtant retirez ſur une montagne, ils y furent preſque tous tuez.

d. e.

'Lorſque Gallus fut revenu à Ceſarée, Ceſtius en partit pour marcher à Jeruſalem. En chemin il brula Lydde, qu'il trouva ſans habitans, parcequ'ils eſtoient tous allez à Jeruſalem pour la feſte des Tabernacles; [ce qui eſt ſans doute ſurprenant.]' Les Juifs oublierent neanmoins [a] la feſte, lorſqu'ils le virent campé à Gabaon à deux lieues de Jeruſalem; & ils vinrent fondre ſur luy avec tant d'impetuoſité, qu'ils ebranlerent l'armée Romaine, & furent pres de la rompre. 'Ceſtius demeura trois jours en cet endroit, ou à Bethoron [le haut] qui eſtoit un peu au deſſus, environné des Juifs, & en danger de n'en pas ſortir ſans perte. 'Mais Agrippa ayant envoyé offrir de ſa part aux Juifs le pardon de leur rebellion s'ils quittoient les armes, 'cela mit la diviſion [b] entre eux: [h] & Ceſtius profitant de l'occaſion, les pouſſa ſi vivement qu'ils plierent: & il les pourſuivit juſques à Jeruſalem.

a. f. g.
p. 819. b.
b. c.
c. 38. p. 819. c.
b c. 39. p. 819. d.

Nota 23. 50 ſtades.
&c.

1. La traduction latine a *Ceſennius Gallus*: Je ne ſçay pourquoi.

Il demeura trois jours campé en un lieu appellé Scopos ou la c.
sept ſtades. Guette, 'qui eſtoit du coſté du ſeptentrion, [a] à "un grand quart de 1.5.c.8.p.908.d.
lieue de la ville, ſans l'attaquer neanmoins, comme s'il euſt eſpe- [a] l.2.c.19 p.819 c.
ré que les Juifs ſe rendroient d'eux meſmes. Le quatrieme jour qui eſtoit le 30 d'octobre, il s'avança en bataille, & donna un tel effroi aux ſeditieux, qu'ils ſe renfermerent dans le Temple & dans la derniere enceinte de la ville, luy abandonnant le reſte, 'où il mit le feu: & s'il euſt donné l'aſſaut à l'heure meſme, il f.
auroit emporté la ville, & auroit fini la guerre des ce jour là. Joſeph aſſure qu'il en fut detourné par pluſieurs de ſes officiers, que Florus avoit gagnez par argent. 'Il y avoit meſme ſur la mu- g.
raille divers Juifs qui l'appelloient, & eſtoient preſts de luy ouvrir les portes: mais il ne voulut pas s'y fier.

'Les cinq jours ſuivans il chercha quelque endroit qu'il puſt p.810.a.b.
forcer; & n'en trouva point; les ſeditieux faiſant bonne garde partout, & tenant ceux qui eſtoient favorables aux Romains ren-
5 novembre fermez dans leurs maiſons. Le ſixieme "il fit donner un grand aſ- c.
ſaut contre une porte du Temple; 'ce qui effraya & laſſa tellement les ſeditieux, que beaucoup abandonnoient déja la ville; & le peuple encouragé par leur effroi, ſe preparoit, ſi l'aſſaut euſt un peu continué, à ouvrir la porte, & à recevoir les Romains. Mais les crimes des Juifs avoient trop irrité Dieu, comme leur hiſtorien meſme le reconnoiſt. 'Il falloit que la guerre duraſt longtemps, p.819.g.
afin qu'ils ſouffriſſent des maux effroyables, '& qu'elle ne finiſt p.820.c.
que par la ruine [de leur ville, &] du Temple meſme.

'Ainſi Ceſtius deſeſperant ſans aucun ſujet de prendre la ville, c.40.p.820.d.
fit ceſſer l'aſſaut, & s'en retourna à ſon camp de Scopos: ce que les ſeditieux n'eurent pas pluſtoſt apperceu, qu'ils reprirent cœur, donnerent ſur ſon arrieregarde, & luy tuerent beaucoup
6 novembre de gents de pié & de cheval. 'Le lendemain "Ceſtius partit de e.f.
Scopos pour regagner ſon camp de Gabaon, toujours attaqué en queue & en flanc par les Juifs, qui luy tuerent un tres grand nombre d'hommes, entre leſquels fut Priſcus Colonel d'une legion, & luy prirent la plus grande partie de ſon bagage.

6 & 7 novembre. 'Ceſtius demeura deux jours "à Gabaon ſans ſavoir à quoy ſe f.g.
reſoudre. Enfin le troiſieme, 'qui eſtoit le 8 de novembre, voyant p.821.f.
'que le nombre des Juifs croiſſoit toujours, il ſe mit en chemin, p.820.g.
abandonnant le bagage, & faiſant tuer toutes les beſtes de ſomme, à la reſerve de celles qui portoient les machines & les javelots. Les Juifs le pourſuivirent, mais foiblement, juſqu'à une deſcente fort étroite, où ils l'attaquerent de front & de tous

p 8.1.a b.c. coſtez. 'Nous ne raportons point le detail de ce combat. Il ſuffit de dire que ſans la nuit, qui donna aux Romains le moyen de ſe ſauver à Bethoron [1] [le bas,] ils euſſent eſté entierement taillez en pieces. 'On ne fait neanmoins monter leur perte qu'à quatre mille hommes de pié, & à pres de quatre cents chevaux. 66. f.

c.d.e. 'Les Juifs ſe repandirent autour de Bethoron pour obſerver la ſortie des Romains. Mais des la nuit meſme Ceſtius partit avec ſes troupes ſans aucun bruit: & pour faire plus de diligence, il abandonna les machines, qui ſervirent bien depuis aux Juifs. Il laiſſa ſeulement quatre-cents hommes pour garder le camp, & couvrir la retraite de l'armée. Les Juifs attaquerent ces quatre-cents hommes, qu'ils eurent bientoſt tuez, & pourſuivirent Ceſtius juſques à Antipatride, mais ne le purent atteindre. 'Les hiſtoriens Romains ont parlé de cette défaite de Ceſtius, & ont remarqué qu'il y perdit une des aigles des legions.

Tac hi.l.5.c.10. p.118 [Suet. in Veſ.c.4.p.735.

## ARTICLE XLVI.

*Les Chrétiens abandonnent Jeruſalem: Veſpaſien eſt envoyé pour faire la guerre aux Juifs.*

Joſ bel l.2.c.40. p. 821.c. & vit. p.1000.2. 'ON peut juger avec quel triomphe les Juifs revinrent à Jeruſalem. [2] Mais les plus ſenſez d'entre eux jugerent que leur victoire meſme eſtoit leur entiere ruine, [parcequ'elle irritoit les Romains, &] engageoit de plus en plus les Juifs à la revolte par les fauſſes eſperances qu'elle leur donnoit: à quoy ils eſtoient encore portez par les cruautez que l'on exerçoit alors contre leur nation dans les villes de Syrie, ["comme nous l'avons marqué ci-deſſus.] 'Auſſi beaucoup des plus conſiderables ſe retirerent alors de la ville, comme d'un vaiſſeau preſt à eſtre ſubmergé. V. §44.

bel. l. 2.c.40.p. 821. f.

Luc. 21.v.20.21. [Les Chrétiens firent la meſme choſe.] 'Car J. C. leur avoit ordonné de quitter la Judée, & de fuir ſur les montagnes, lorſqu'ils auroient vu Jeruſalem environnée d'une armée: [ce qui ne ſe peut pas entendre du ſiege que Tite y mit, puiſqu'alors il n'y avoit plus moyen de fuir.] 'Dieu leur ordonna encore plus particulierement avant la guerre, par une revelation qu'en eurent les principaux, & par un Ange, ſelon S. Epiphane, de quitter Jeruſalem, & d'aller demeurer dans une ville d'audelà du Jourdain, nommée Pella, [qui, comme nous avons dit, eſtoit du royaume

Euſ.l.3.c.5.p.75. a[Epi 29.c.7.p. 123. b[.0.c 2.p. 126.c]meaſ.c.15. p. 171. a.

2 Paral. c 8.v 6 Hier. ep. 27. p. 171. c.

1. Il y avoit deux villes de Bethoron baſties par Salomon, la haute & la baſſe. [Gabaon t'eſtoit apparemment entre les deux.

d'Agrippa,] & du pays appellé Decapolis. 'C'eſtoit l'extremité de la Perée du coſté du ſeptentrion. [a] Les Chrétiens obeïrent à cet ordre,[ſoit des ce temps-ci,] ſoit ſeulement lorſqu'ils virent l'abomination de la deſolation dans le lieu ſaint, [comme nous l'expliquerons dans la ſuite:] '& ils abandonnerent cette malheureuſe ville à la vengeance que Dieu vouloit tirer de tant de crimes qu'elle avoit commis contre J. C. & ſes Apoſtres.

Joſ. bel. l.3.c.4. p.833.c. [a] Euſ. Epi. Matt. 24. v.15. 16. Euſ. l.3.c.5.p.75. a, b.

'Ceſtius echapé des mains des Juifs, envoya à Neron qui eſtoit alors en Acaïe, quelques uns des principaux d'entre eux, qui avoient pris le parti des Romains, pour luy dire ce qui eſtoit arrivé, & en rejetter la faute ſur Florus. 'Neron conceut fort bien que cette guerre eſtoit d'une extreme conſequence, '& qu'elle demandoit un chef d'experience & de valeur. Mais il en vouloit un qu'il ne craigniſt pas. Il crut trouver tout cela dans Veſpaſien; 'qui avoit toujours eu beaucoup de reputation & de bonheur dans la guerre, [b] & à qui ſa naiſſance peu illuſtre ne pouvoit pas inſpirer de grands deſſeins. [c] Il avoit alors offenſé Neron, parce qu'il ne témoignoit pas aſſez admirer ſon chant & ſa belle voix; & il n'attendoit rien moins que la mort, lorſqu'on luy donna le gouvernement [de la Paleſtine,]'& le commandement d'une armée compoſée [1 d'une partie] des troupes de Syrie, de deux legions qui eſtoient en Egypte, & de pluſieurs autres regimens de cavalerie & d'infanterie. [Il n'arriva en Judée que l'année ſuivante.

Joſ. bel. l.2.c.20. p.821.822. praef.p.707.d. Suet. v. Veſp.c. 4. p. 736. Tac. hi. l.5.c.10. p. 118. [b] Suet. p.736. [c] p.735. p. 736 Joſ. bel. l. 3. c.1. p.830.d.

Mucien fut apparemment envoyé en meſme temps pour gouverner la Syrie,]'où il eſt certain qu'il tenoit l'année ſuivante la place de Ceſtius, [d] que la nature ou le regret d'avoir eſté défait par les Juifs, emporta bientoſt de ce monde. [e] Il paroiſt qu'il gouvernoit encore dans les premiers mois de l'an 67. [Nous voudrions que Joſeph nous euſt dit ce que devint "Florus. Mais il luy eſt aſſez ordinaire de tenir en ſuſpens dans ces ſortes de choſes la curioſité de ſes lecteurs.]

NOTE 24.

Joſ. bel. l.4.c.4. p.865.c. [d] Tac. hi. l.5.c. 10. p. 118. [e] Joſ. vit p. 1021. b. 1029. a.

## ARTICLE XLVII.

### *Les Juifs ſe preparent à la guerre, envoient Joſeph dans la Galilée, ſont battus en attaquant Aſcalon.*

'APRES la defaite de Ceſtius, les Juifs conſpirant tous à la guerre, quoique quelques uns ne le fiſſent que par con-

Joſ. bel. l.2.c.2. p.822. b. c.

1. En 69 Veſpaſien avoit trois legions: 'Mucien gouverneur de Syrie en avoit quatre.

Tac. hi. l.1.c.10. p.7.

vit.p.1028.g. trainte, tinrent un grand conſeil dans le Temple, 'où par le con-
p. 1000. d. ſentement commun de la ville, '& des principaux de Jeruſalem,
bel. l. 2. c. 42. p. 822. c. 'on nomma divers chefs pour commander tant à Jeruſalem que dans les diverſes parties de la Judée. Joſeph fils de Gorion, & le Pontife Ananus [ "fils d'Anne,] furent nommez pour la ville ; Nota 25.
d. 'Eleazar fils d'Ananie, [l'auteur de la revolte, dont nous n'entendrons plus parler,] pour l'Idumée ; 'Joſeph fils de Matthias, qui
e vit. p. 1000. d. eſt l'hiſtorien, pour les deux Galilées ; & d'autres pour d'autres &c.
vit. p. 1000. d. e. f. endroits. 'Joſeph témoigne qu'il fut envoyé en Galilée, parce-qu'une partie de la province eſtoit encore ſoumiſe aux Romains. Et il ſemble que ſon intention & celle des principaux de Jeruſalem, fuſt de maintenir ouvertement la paix, & d'eſtre en armes autant contre les ſeditieux & les voleurs, que contre les Romains. [ Joſeph fit neanmoins divers actes d'hoſtilité contre les Romains & leurs partiſans : mais ce n'eſtoit peuteſtre que lorſqu'il ne pouvoit s'en diſpenſer, ſans offenſer ouvertement ceux qui eſtoient reſolus à la guerre, & qui entrainoient le corps de la nation.]

bel. l. 2. c. 42. p. 822. f. g. 'Joſeph eſtant arrivé en Galilée, s'y acquit l'affection des principaux en leur donnant part à la conduite des affaires, & celle des peuples en ne les gouvernant que par des perſonnes du pays. Ce fut pour cela qu'il établit ſept juges dans chaque ville pour les petites affaires, & un conſeil de ſoixante & dix perſonnes, les plus venerables de la province par leur age & leur probité, qui
vit. p. 1004. e. f. regloient avec luy ce qu'il y avoit de plus important, '& qui en meſme temps luy ſervoient d'oſtages de la fidelité des autres.
d. e bel. c. 42. p. 823. c. f. 'Il prit un grand ſoin de mettre la paix dans le pays ; & ne pouvant contraindre les voleurs à quitter les armes, il les obligea à ne plus voler, en leur faiſant donner par le pays une ſolde reglée
vit. p. 1004. f. 1028. g. comme à des ſoldats. 'Il veilla ſurtout à la conſervation de la pudicité des femmes ; ce qui contribua beaucoup à le faire aimer.
p. 1004. f. g. Il ne recevoit point de preſens, ne profitoit point du pillage des villes, & refuſoit meſme ce qui pouvoit legitimement luy appartenir, bien loin de prendre aucun argent pour l'adminiſtration de la juſtice.

bel l. 2. c. 42. p. 823. a. a b. c. d. 'Comme il jugeoit qu'on ne pourroit eviter d'avoir la guerre avec les Romains, [a] il arma dans la Galilée plus de cent mille hommes, parmi leſquels il taſcha d'établir l'obeïſſance & la diſcipline qui rendoient les Romains invincibles, "en y mettant &c.
a vit. p. 1023. b. comme eux un grand nombre d'officiers. 'Il fortifia les villes de Tiberiade, de Tarichée, & quelques autres, & meſme divers bourgs dont la ſituation luy parut avantageuſe, particulierement

celui de Jotapat, & le mont Itabyre, qu'on croit eſtre celuy de Thabor. Lubin, in Uſſ.

'Nous ne nous arreſtons point à beaucoup de choſes qu'il dit luy eſtre arrivées, & à divers petits mouvemens qu'il raporte, excitez principalement par Jean Giſcala fils de Levi, qui fit tout ce qu'il put contre luy, dans l'eſperance de demeurer maiſtre de la Galilée. Joſeph s'y depeint partout comme un homme adroit, vigilant, toujours en action; & en meſme temps ſage, moderé, ennemi du trouble, & qui ne repandoit le ſang qu'à la derniere extremité. 'On y voit au contraire qu'il n'y avoit rien de ſi injuſte, que l'argent ne fit faire à ceux qui paſſoient pour les plus gents d'honneur de Jeruſalem. Joſ. bel. l. 2. c. 43. 44. p. 824-829 vit. p. 1001-1030. vit. p. 1013. e. f.

'On y voit encore que Ceſtius eſtant retourné en Syrie, [a] envoya à Ptolemaïde un capitaine nommé Placide pour faire le degaſt dans la Galilée. 'Ceux de Sephoris qui s'eſtoient toujours maintenus dans l'obeïſſance, [b] envoyerent demander du ſecours à Ceſtius: ce que les autres Galiléens ayant appris, ils accoururent en grand nombre à Sephoris, forcerent la ville, & l'euſſent ruinée, ſi Joſeh n'euſt fait exprés courir le bruit que les Romains arrivoient. 'Ils arriverent en effet quelque tems aprés; & comme ils pilloient les environs, Joſeph les vint attaquer. Il eut d'abord de l'avantage, mais il fut enfin vaincu. 'Les Romains eſtoient auſſi des ce temps là maiſtres de la Samarie. p. 1002. a. [a] p. 1015. b. p. 1000. e. f. 1025. c. d. [b] p. 1027. 1028. p. 1019. a. b. c. p. 1019. f.

'Cependant on ne ſongeoit dans Jeruſalem qu'à ſe preparer à la guerre. On ſe haſtoit de relever les murailles, on travailloit partout à faire des machines, & à forger quantité d'armes: la jeuneſſe s'exerçoit, quoiqu'avec peu d'art, pour apprendre à s'en bien ſervir: & la chaleur d'un ſi grande mouvement rempliſſoit tout d'agitation & de tumulte. Les plus ſages & les plus judicieux prevoyant les malheurs où l'on s'alloit engager, avoient le cœur percé de douleur, & ne pouvoient retenir leurs larmes. Ils eſtoient meſme effrayez par divers prodiges qui ne leur promettoient rien que de funeſte. 'Ainſi ſans que les Romains leur fiſſent la guerre, on voyoit déja dans Jeruſalem l'image d'une ville priſe & ruinée. Joſeph dit que le deſſein d'Ananus eſtoit de porter inſenſiblement les ſeditieux & les Zelateurs à la paix; mais il ſuccomba dans ſon entrepriſe. bel l. 2 c. 44. p. 828 f. g. p. 829. a.

'Simon fils de Gioras, dont nous aurons ſouvent à parler, eſtoit alors dans un canton de la Judée appellé l'Acrabatene, qu'on place dans l'Idumée, & qu'on diſtingue d'une partie de la Samarie qui portoit le meſme nom. 'Simon y avoit ramaſſé un corps de a. Lubin, in Uſſ. Joſ. bel l. 2. p. 829. a. b.

ſeditieux avec leſquels il pilloit les biens des riches, & tuoit meſme ceux qui tomboient entre ſes mains. Ananus y envoya des troupes; ce qui l'obligea de ſe retirer dans le chaſteau de Maſade, d'où il faiſoit ſans ceſſe des ravages dans l'Idumée.

l. 3. c. 2. p. 830, 831. 'Peu aprés la défaite de Ceſtius, les Juifs enflez de leur victoire allerent en grand nombre attaquer Aſcalon, défendue par un Antoine avec fort peu de Romains. Cependant comme les Juifs eſtoient ſans ordre & ſans diſcipline, auſſibien que ſans experience, Antoine les défit en deux combats, & leur tua dixhuit mille hommes. &c.

[Voilà ce que nous trouvons s'eſtre paſſé en Judée à la fin de l'an 66, ou au commencement de 67, juſqu'à l'arrivée de Veſpaſien.]

## ARTICLE XLVIII.

### *Veſpaſien entre en Galilée, y prend Jotapat.*

### L'AN DE JESUS-CHRIST 67.

Joſ. bel. l. 3. c. 1. p. 830. d. e. 'DEs que Veſpaſien eut receu de Neron la commiſſion de faire la guerre aux Juifs, il ſe rendit en diligence par terre en Syrie, où il raſſembla les troupes Romaines avec celles des alliez, leur faiſant garder une exacte diſcipline; & cela commença à le faire eſtimer des provinces meſmes qui n'eſtoient point de ſa juriſdiction. [Joſeph loue ſouvent cette diſcipline des ſoldats Romains,] & en remarque diverſes particularitez.

Suet. v. Veſp. c. 4. p. 736.

Joſ. bel. l. 3. c. 2. p. 835-838. a c. 3. p. 832. c. a Veſpaſien avoit trouvé à Antioche Agrippa qui l'y attendoit avec toutes ſes forces. Il en partit [des les premiers mois de cette année,] vint à Tyr, & de là à Ptolemaïde, b où ceux de Sephoris envoyerent luy demander des troupes contre les autres Juifs de la Galilée, celles que Ceſtius y avoit envoyées [s'eſtant retirées, ou n'eſtant pas aſſez fortes.] C'eſtoit un grand avantage à Veſpaſien d'avoir une place au milieu des ennemis. 'C'eſt pourquoi il y envoya Placide avec ſix mille hommes de pié, & mille chevaux qui faiſoient le degaſt par toute la Galilée, ſans que Joſeph [avec ſes cent mille hommes] puſt s'y oppoſer. 'Neanmoins Placide ayant voulu attaquer Jotapat, il en fut repouſſé avec quelque perte.

vit. p. 1010. b. c. b bel. l. 3. c. 3. p. 832. c. d. e.

c. 4. p. 834. b. b. c. d.

c. 7. p. 837.

Suet. v. Veſp. c. 4. p. 736. c Joſ. bel. l. 3. c. 5. p. 834. e. f. 'Tite fils de Veſpaſien, que ſon pere avoit pris pour l'un de ſes Lieutenans, c le vint joindre à Ptolemaïde, avec deux legions qu'il luy amenoit d'Alexandrie. Veſpaſien en avoit avec luy une troiſiéme,

67. troiſieme, avec vingt-trois cohortes, dont dix eſtoient de mille hommes chacune, & les autres de ſix-cents hommes de pié, & ſix-vingts chevaux. Les Rois Agrippa, Antiochus [de Comagene,] Soeme [de la Sophene,] & Malc d'Arabie, luy avoient auſſi envoyé de grands ſecours : 'de ſorte que ſon armée ſe montoit à ſoixante mille hommes, outre un tres grand nombre de valets qui pouvoient paſſer pour autant de ſoldats. f. g.

'Il entra avec cette armée dans la Galilée, [a] voulant, dit Tite ſon fils, commencer par cette province, pour donner à ceux de Jeruſalem le loiſir de ſe reconnoiſtre, & de ſe corriger par l'exemple du chaſtiment de leurs voiſins.] 'L'effroi ſe repandit auſſitoſt par toute la Galilée : & Joſeph abandonné de ſes ſoldats, ſe retira à Tiberiade, 'd'où il écrivit à Jeruſalem le veritable état des choſes, afin qu'on luy mandaſt ſi on penſoit à traiter, ou qu'on luy envoyaſt des troupes pour reſiſter aux Romains. Il jugeoit bien qu'il faudroit enfin leur ceder, & il avoit moyen de ſe faire un merite auprés d'eux, en faiſant ſon traité en particulier. Mais il aimoit mieux, dit-il, mourir mille fois, que de trahir ſa patrie, & d'abandonner honteuſement la charge qu'on luy avoit confiée.

[a] c. 8. p. 838 d. [a] l. 6. c. 34. p. 963. c. l. 3. c. 9. p. 838. e. f. c. 10. p. 839 a. b.

'Veſpaſien vint attaquer Gadara, qui fut priſe du premier aſſaut, & brulée, avec tous les bourgs des environs : & tout ce qui s'y trouva fut mis au fil de l'épée, pour venger la défaite de Ceſtius. 'Il marcha enſuite vers Jotapat, [b] qui n'eſtoit qu'à deux lieues de Gabara. [Je ne ſçay ſi c'eſt la meſme choſe que Gadara.] c. 9. p. 838 f. 40 ſtades. [b] c. 10. p. 839. b. c. [b] vit. p. 1016. 1017.

[c] Jotapat eſtoit, comme nous avons dit, un ſimple bourg, que Joſeph avoit fait fortifier, 'parcequ'il ſe trouvoit dans une ſituation tres avantageuſe. [d] Sanſon croit que c'eſt la meſme choſe que Geth-Epher d'où eſtoit le prophete Jonas : & dans ſa carte de la Terre-ſainte, il le place fort pres du lac de Geneſaret : ce que Lubin a ſuivi. [Neanmoins ſelon ce qu'en dit Joſeph, il y a bien de l'apparence qu'il n'eſtoit pas loin de Ptolemaïde.] [c] p. 1013. b. bel. l. 3. c. 11. p. 840. c. d. [d] Sanſ. index geo. Lubin, in Vit.

'Il eſtoit dans un pays de montagnes, rude & pierreux, inacceſſible à la cavalerie. C'eſt pourquoi Veſpaſien qui vouloit s'en rendre maiſtre à cauſe de l'importance de la place, & parcequ'elle ſervoit de retraite à un grand nombre de Juifs, employa pluſieurs jours à faire accommoder les chemins. Joſeph ayant connu par là ſon deſſein, ſe jetta dans la place ["le 11 ou] le 21 de may, '& Veſpaſien qui l'apprit par un transfuge, en fut ravi, croyant qu'en prenant Joſeph, il ſeroit maiſtre de la Galilée. Il envoya auſſitoſt Placide inveſtir la place, afin que Joſeph n'en puſt ſortir, Joſ. bel. l. 3. c. 10. p. 839. b. c. Note 16. c. 11. p. 839.

y amena le lendemain toute l'armée, & commença le jour ſui- 67.
p. 839-850. vant à l'attaquer. 'Les Juifs ſe défendirent avec beaucoup d'adreſſe & de courage : & la priſe de cette place couta bien cher aux Romains, comme on le peut voir dans Joſeph, qui décrit
c. 23. p. 849. d| 850. c. fort au long ce qui ſe paſſa alors. 'Le ſiege dura "pres de ſept ſe- 47 jours.
maines, juſqu'au premier jour de juillet, auquel la ville fut priſe
c. 16. p. 844. g| Suet. v. Veſp. c. 4. p. 736. en la treizieme année de Neron, [qui eſt la 67e de J. C.] 'Veſpaſien meſme y fut bleſſé. [a] On y conta quarante mille Juifs de tuez,
a Joſ. bel. c. 23. p. 850. ou durant le ſiege, ou à la priſe de la place, outre douze-cents priſonniers, qui n'eſtoient ce ſemble que des femmes & des enc. 30. p. 856. a. fans. 'Joſeph dit qu'il n'echapa pas meſme un homme qui pûſt en
vit. p. 1026. d. aller dire des nouvelles, '& que hors luy il ne reſta [preſque] perſonne qui puſt dire ce qui s'eſtoit paſſé dans Jotapat.

## ARTICLE XLIX.

*Joſeph ſe rend à Veſpaſien, & luy predit l'Empire : Japha & Joppé priſes par les Romains : Les Samaritains défaits.*

Joſ. bel. l. 3. c. 24. p. 851. b|c. 26. p. 854. a. 'JOSEPH s'eſtoit acquis l'admiration & l'amour meſme de ſes ennemis, par le courage avec lequel il s'eſtoit défendu.
c. 24. p. 850. 851. 'Dans la priſe de Jotapat, il s'eſtoit ſauvé avec quarante autres en une caverne fort ſecrette, "où il fut neanmoins decouvert au &c.
bout de trois jours. Veſpaſien ſouhaitoit extremement de l'avoir
c. 24. p. 851. a. b. en vie. 'Ainſi il envoya par trois fois à ſa caverne luy offrir la vie s'il ſe vouloit rendre. "Joſeph fut longtemps ſans oſer ſe fier à &c.
a. 25. p. 852-853. cette parole. 'Il s'y reſolut enfin : mais ceux qui eſtoient avec luy declarerent qu'ils ne le ſouffriroient pas, & qu'il falloit qu'il mouruſt ou de ſa propre main, ou de la leur. Il leur fit un fort beau diſcours pour leur montrer qu'il n'eſt point permis à un homme de s'oſter la vie, & que ce n'eſt pas une action de generoa. 26. p. 853. ſité, mais de foibleſſe. 'Toutes "ſes raiſons, quelques ſolides qu'elles fuſſent, ne firent point d'impreſſion ſur des eſprits reſolus à ne &c.
point ceder, & le ſeul expedient qu'il trouva, fut de conſentir à mourir avec eux, mais qu'il falloit tirer au ſort qui mourroit le premier. Ainſi il mit toute ſa confiance en Dieu : & il arriva par le ſort que tous les autres eſtant tuez, il demeura ſeul avec un autre, à qui il perſuada ſans beaucoup de peine d'aimer mieux vivre que de mourir.
p. 853. 854. 'Il ſe remit donc entre les mains d'un officier ſon ami, que
a. 27. p. 854. Veſpaſien luy avoit envoyé, & vint trouver ce General, 'qui le fit

garder pour l'envoyer à Neron. Joſeph ſachant ſon deſſein, demanda à luy parler en particulier. Veſpaſien le fit venir dans ſa chambre, où il eſtoit ſeul avec Tite, & deux de ſes intimes amis; & là Joſeph meſme aſſure qu'il luy dit que luy & Tite ſeroient un jour elevez à l'Empire aprés Neron & quelques autres qui regneroient peu. Pour les mieux perſuader d'une choſe qui n'avoit alors nulle apparence, il leur proteſta qu'il avoit predit à ceux de Jotapat le jour auquel leur ville devoit eſtre priſe: & il aſſure que Veſpaſien s'en eſtant informé des priſonniers, trouva que cela eſtoit veritable. 'Les hiſtoriens remarquent auſſi que Joſeph luy avoit predit l'Empire. [a]Veſpaſien ne témoigna pas ajouter beaucoup de foy à ce que luy diſoit Joſeph, & ne voulut point luy donner encore la liberté: neanmoins il le traitoit fort bien, à quoy il eſtoit particulierement porté par Tite, 'qui des qu'il eut vu Joſeph, conceut pour luy beaucoup d'amitié.

Suet. v. Veſp. c. 5. p. 738 Dio, l. 60. p. 745. a.

[a] Joſ. bel. c. 27. p. 854. d. f.

'c. 25. p. 854. a. b.

'La nouvelle de la priſe de Jotapat cauſa une extreme deſolation dans Jeruſalem, ſurtout parcequ'on crut durant un mois que Joſeph y eſtoit mort avec les autres. Mais lorſqu'on eut appris qu'il vivoit, & qu'il eſtoit bien traité par les Romains, cette affection extraordinaire qu'on avoit témoignée pour luy, ſe convertit en une haine qui n'eſtoit pas moins extraordinaire. On eut autant de douleur de ce qu'il vivoit, qu'on en avoit eu lorſqu'on l'avoit cru mort. Tout le monde le chargeoit d'injures ou comme laſche, ou comme traiſtre.

'c. 30. p. 856. a. d.

'Du reſte, au lieu que les malheurs ſervent aux ſages pour ſe corriger, & pour eviter de tomber dans les fautes qui les leur ont attirez; celui ci ne ſervit aux Juifs que comme d'aiguillon, pour ſe jetter dans de plus grands maux. Leurs pertes meſmes les irritoient, & les coups [dont Dieu les frapoit,] ne ſervoient qu'à les aigrir. Ainſi un mal eſtoit la ſource d'un autre; & la ruine de Jotapat au lieu de les porter à la paix, leur inſpira une nouvelle fureur contre les Romains.

'd. e.

'Durant le ſiege de Jotapat, Veſpaſien envoya Trajan, Colonel d'une legion, [qui peut eſtre le pere de l'Empereur de ce nom,] avec deux mille hommes de pié & mille chevaux, prendre une ville voiſine nommée Japha, ceinte de deux murailles. Les habitans ſortirent pour le combattre; il les défit, & entra en les pourſuivant juſque dans la premiere enceinte. Ceux qui eſtoient demeurez dans la ville, fermerent les portes de la ſeconde, depeur qu'il n'y entraſt auſſi, & laiſſerent douze mille de leurs citoyens, enfermez entre les deux murailles à la diſcretion des Romains,

'c. 31. p. 848.

qui en firent un carnage horrible : ou plutoſt c'eſtoit Dieu meſme, dit Joſeph, qui abandonnoit les peuples de la Galilée à leurs ennemis. La ville fut emportée peu aprés par Tite, que Trajan y appella pour luy laiſſer l'honneur de cette victoire: & les Romains y tuerent encore trois mille hommes, c'eſt à dire tout ce qui y reſtoit, hors les femmes & les enfans dont ils firent des eſclaves. Joſeph marque cet evenement le 20 de juin.

c. 22. p. 849. 'Le 27 du meſme mois, les Samaritains qui ſembloient vouloir remuer, furent forcez par Cereal Colonel d'une autre legion, ſur leur montagne ſainte de Garizim où ils s'eſtoient aſſemblez. Plus d'onze mille hommes y furent tuez, quoique Cereal n'euſt avec luy que trois mille hommes de pie & ſix-cents chevaux.

c. 27. p. 850. c. a c. 28. p. 854. f. 'Jotapat ayant eſté priſe le premier de juillet ; [a]des le quatrieme du meſme mois, Veſpaſien retourna à Ptolemaïde, d'où il vint

p. 855. a. à Ceſarée, '& mit ſes troupes en garniſon ["pour ſe repoſer un Nota 27.

c. 29. p. 855. peu.] 'Il en envoya neanmoins quelque partie à Joppé ville ſur le bord de la mer, que Ceſtius avoit ruinée, mais que divers Juifs chaſſez de leur pays rebatiſſoient, & d'où ils couroient toutes les coſtes. La ville fut priſe ſans peine, & les Juifs contraints de ſe jetter dans leurs barques & de ſe mettre en mer, où ils furent battus d'une ſi horrible tempeſte, que plus de quatre mille furent

p. 855. 856. noyez. 'Les Romains ruinerent de nouveau la ville, & y laiſſerent quelques troupes qui pilloient tous les environs.

c. 31. p. 856. c. f. 'De Ceſarée ſur la mer, Veſpaſien alla à l'autre Ceſarée, appellée de Philippe, où il paſſa vingt jours chez le Roy Agrippa qui l'en avoit fort prié.

## ARTICLE L.

### *Veſpaſien prend Tiberiade, Tarichée, Gamala, & toute la Galilée : Jean de Giſcala s'enfuit à Jeruſalem.*

[IL ſembloit que la priſe de Jotapat & de Joſeph duſt reduire toute la Galilée ſous la puiſſance des Romains.] 'Cependant

Joſ. vit. p. 1025. f g. la ville de Tiberiade ne ſe ſoumettoit point, [b] & [n]excitoit meſme

b bel. l. 3. c. 31. p. 855. f. g. de nouveaux troubles, auſſibien que celle de Tarichée, [n]qui avoit apparemment témoigné vouloir obeïr. Veſpaſien ayant donc raſſemblé ſon armée, s'approcha de Tiberiade, '& y envoya d'abord

p. 857 vit. p. 1025. g. un officier avec quelques ſoldats, pour exhorter les habitans à la paix. Ceux qui vouloient la guerre, au lieu d'ecouter l'officier, qui eſtoit deſcendu de cheval pour leur parler, le chargerent

n. νεωτερίζων. n. ἀφιστάμενος.

L'an de J.C. 67.

comme ennemi, & l'obligerent de s'enfuir en leur laiſſant ſes chevaux; ce qui fit prendre à Veſpaſien la reſolution de punir toute la ville. Mais les principaux habitans luy vinrent proteſter que hors quelques ſeditieux qui tyrannizoient les autres, tout le peuple ne ſouhaitoit que d'obeïr. Agrippa à qui la ville appartenoit, interceda pour eux: & à ſa conſideration Veſpaſien leur pardonna, ſe contentant de faire abatre quelque partie des murailles.

'Il marcha enſuite vers Tarichée, où tous les ſeditieux des environs s'eſtoient raſſemblez. [a] Ils eurent meſme la hardieſſe de le venir attaquer dans ſon camp. 'Cependant Tite qui s'eſtoit avancé avec ſix-cents chevaux, 'ſoutenu par quatre cents autres que Trajan luy amena, les pouſſa avec tant de vigueur, qu'il les défit, & les contraignit de fuir dans la ville; 'où pendant que les habitans qui vouloient ſe rendre, & les étrangers qui vouloient ſoutenir, ſe querelloient, il y entra ſans que perſonne oſaſt luy reſiſter, & y fit un grand carnage. 'Cela arriva apparemment le 8 de ſeptembre.

bel. l. 3. c. 32. p. 857. f g.
[a] p. 858. a. b.
b. c.
c. 34. p. 859.
p. 859. 860.
c. 36. p. 862. c.

'Veſpaſien apprit avec joie cette victoire de ſon fils, qui terminoit une grande partie de la guerre. Il vint auſſitoſt à Tarichée; & comme un grand nombre de perſonnes s'eſtoient retirées ſur le lac de Geneſar [ou Geneſaret,] qui bat au pié des murailles, 'il ordonna le lendemain de faire quantité de barques, ce qui fut executé fort promtement: '& auſſitoſt il alla attaquer les Juifs qui eſtoient ſur le lac, & les défit entierement, 'ſans qu'il en echapaſt un ſeul qui ne fuſt tué ou noyé. 'Il reſolut enſuite de ſe défaire de ce grand nombre de ſeditieux etrangers qui eſtoient dans la ville, pretendant [b] qu'il n'y avoit point de loy ni de parole à obſerver à l'égard des Juifs. Il en fit tuer douze-cents qui eſtoient les plus agez; il en choiſit ſix mille des plus robuſtes, qu'il envoya à Neron pour travailler à percer l'Iſthme [de Corinthe;] & vendit le reſte, qui ſe montoit à plus de trente mille, ſans conter ceux qui eſtoient des terres d'Agrippa. Car pour ceux-là, on les luy remit entre les mains, & il les vendit auſſi.

c. 34. p. 860. c. d.
c. 32. p. 857. g.
c. 34. p. 860. d.
c. 35. p. 861.
p. 862. a.
c. 36. p. 862.

[b] πρὸς τὴν ἀσυνθεσίαν τῶν Ἰουδαίων.

'La priſe de Tarichée rendit les Romains maiſtres de toute la Galilée, hors Gamala, le mont Itabyre, & Giſcala. Gamala eſtoit audelà du Jourdain, vis à vis de Tarichée, 'dans une ſituation tres avantageuſe; [c] & elle avoit encore eſté fortifiée par Joſeph; 'de ſorte que les troupes d'Agrippa à qui elle appartenoit, l'avoient aſſiegée inutilement durant ſept mois. 'Veſpaſien y vint donc avec ſon armée, accompagné d'Agrippa; qui s'eſtant approché pour

l. 4. c. 1. p. 863 a.
c. 2. p. 863. 864.
[c]
p. 864. a.
a. b. c.

porter les habitans à ſe rendre, y fut bleſſé d'un coup de fronde.
e.3.p.864.865. 'Les Romains y eſtant une fois entrez, en furent chaſſez avec
c.4.p.865. une grande perte; '& Veſpaſien meſme y fut en un fort grand
c.7.p 867.868. danger. 'Neanmoins trois ſoldats ayant fait tomber une tour, les Romains y entrerent le lendemain, qui eſtoit le 23 d'octobre, & forcerent la place, favoriſez par un grand " vent qui portoit leurs 96.a.a.
traits avec violence contre les Juifs, & repouſſoit ceux des Juifs
p.868 a.b. contre eux meſmes. 'Les Romains n'y tuerent que quatre mille hommes, quoiqu'ils n'epargnaſſent pas meſme les enfans. Mais il y en eut plus de cinq mille qui ſe jetterent eux meſmes par deſeſpoir dans les precipices qui fermoient leur ville.

c.6.p.866.867. 'Durant ce ſiege, Placide avec ſix-cents chevaux ſe rendit
c.8.p.868.c.e. maiſtre du mont Itabyre. 'Ainſi il ne reſta plus que Giſcala, contre laquelle Veſpaſien envoya Tite avec mille chevaux, durant qu'il mettoit le reſte de ſes troupes en quartier d'hiver à Ceſarée & à
e.f. Scythople, 'pour ſe preparer à aſſieger Jeruſalem l'année ſuivante.
c.d. 'Les habitans de Giſcala ne ſouhaitoient que d'obeïr aux Romains. Mais Jean fils de Levi, dont nous avons déja parlé, eſtoit
c.9.p.869.c.d. maiſtre de la ville avec un grand nombre de voleurs. 'Cependant ne voyant pas moyen de ſe défendre, il aſſura Tite qu'il acceptoit la paix & le pardon qu'il leur offroit; & le pria, comme c'eſtoit le jour du ſabbat, de vouloir leur donner juſqu'au lende-
d.e. main. 'Tite qui ne connoiſſoit pas ce fourbe, luy accorda trop facilement ce délai, & Dieu le permit pour le malheur de Jeru-
e.f. ſalem, [dont Jean devoit eſtre le principal inſtrument ]'Car quand la nuit fut venue, Jean ſortit de Giſcala avec ſes ſoldats, & un grand nombre d'habitans, qui menoient avec eux toute leur famille, pour s'enfuir à Jeruſalem.

p.870.a.b.c. 'Le lendemain Tite fut receu dans Giſcala avec la joie de ceux qui y eſtoient demeurez: mais il fut bien faſché d'avoir laiſſé echaper les autres. Il fit inutilement courir aprés Jean: neanmoins ceux qui le pourſuivirent tuerent juſqu'à ſix mille hommes qui avoient fait moins de diligence, & ramenerent pres de trois
b. mille femmes ou enfans. 'Le peuple pria Tite de punir les ſedi-
d. tieux qui eſtoient encore reſtez dans la ville. 'Mais il ſe contenta d'y laiſſer une garniſon, & de menacer en general ceux qui y eſtoient portez à la revolte, ſans en faire de recherche. Il ſavoit bien que pluſieurs pour ſatisfaire leur haine particuliere, accuſeroient les innocens avec les coupables: & il aimoit mieux laiſſer vivre des coupables, que de faire mourir un innocent, parceque les plus méchans peuvent devenir gents de bien, au

Digitized by Google

lieu que l'injuſtice qui auroit couté la vie à des innocens, ſeroit ſans remede.

'Il retourna de là à Ceſarée, d'où ſon pere partit encore pour aller ſe rendre maiſtre de Jamnia & d'Azot, & y mettre garniſon. c. 10. p. 871. b.

## ARTICLE LI.

*Les Zelateurs ſe rendent maiſtres dans Jeruſalem ; font du Temple leur citadelle.*

[L'Hiver obligea de donner quelque repos aux Juifs.] 'Mais moins les Romains leur faiſoient la guerre, plus ils ſe la faiſoient à eux meſmes. 'Tout le pays eſtoit diviſé ; les uns vouloient la paix, les autres la guerre. On ſe querella d'abord ſur cela dans les maiſons, d'où le mal ſe repandit audehors, & diviſa les villes & les peuples qui avoient eſté juſqu'alors les plus unis. Chacun ſe rangea du coſté de ceux qui eſtoient de ſon ſentiment, & l'on ne vit partout que ſedition, & que des troupes de peuples armées les uns contre les autres. Ceux qui vouloient la guerre eſtoient les jeunes gents les plus audacieux, qui l'ayant bientoſt emporté ſur les vieillars, 'ſe mirent à piller & à voler chacun dans ſon canton : & puis s'eſtant unis les uns aux autres, ils exerçoient ouvertement leurs brigandages dans toute la campagne, & ne faiſoient pas moins de mal que les armées des Romains. Joſ. bel. l. 4. c. 10. p. 871. b. c. d.

'Enfin quand ils furent las de piller la campagne, tous les chefs de ces voleurs ſe raſſemblerent, & vinrent fondre à Jeruſalem, comme pour la défendre contre les Romains, [& en effet pour la ruiner.] 'Les autres voleurs, [qui depuis longtemps avoient accoutumé de piller la Judée,] '& qui ſe donnoient le nom de Zelateurs, 'y vinrent auſſi ; & furent ravis de trouver en eux des gents encore plus méchans qu'ils n'eſtoient. 'Tous ceux qui echapoient aux armes de Veſpaſien, [& ne vouloient pas ſe ſoumettre aux Romains,] y accouroient encore : 'de ſorte que cette multitude de gents inutiles ſuffiſoit ſeule pour cauſer la perte de la ville, parcequ'elle y conſumoit les vivres dont on avoit beſoin pour la défendre longtemps. Mais outre la famine, elle y cauſa encore la ſedition. c. 11. p. 871. e. f. c. 12. p. 873. b. c. 11. p. 871. f. c. 8. p. 868 f. c. 11. p. 871. f.

'Les Zelateurs [& les autres voleurs] y continuoient leurs brigandages : ' & comme on ne s'oppoſoit point à eux, [a] n'y ayant point de magiſtrat qui euſt aſſez d'autorité pour les reprimer, f. c. 13. p. 873. e. [a] c. 11. p. 871. a.

πόλις ἀγορ. τύραννος.

a. 13, p. 873. c. l'impunité augmenta leur nombre & leur inſolence. Ils ſe mi-
c. 5 c. 11. p. 871. 872. rent à piller les maiſons ; & parcequ'on le ſouffrit, ils en vinrent juſqu'à tuer publiquement en plein jour les perſonnes les plus illuſtres. Ils commencerent par Antipas, Levias, & Sophas, tous trois de ſang royal, & fort puiſſans, qu'ils pretendoient vouloir livrer la ville aux Romains. Ils ſe ſaiſirent d'eux, & les trainerent par le milieu de la ville à la priſon. Tout le mode fut ſaiſi d'effroi à ce ſpectacle : mais perſonne n'oſa branler pour les défendre, chacun ne penſant qu'à ſe ſauver [ pour perir un peu pluſtard. ] Ainſi la laſcheté du peuple augmentant la hardieſſe des Zelateurs, ils tuerent peu aprés ces princes dans la priſon, ſans ſe mettre en peine de verifier les deſſeins dont ils les pretendoient coupables.

c. 11, p. 872. c. d. 'Ce qui les rendoit ſi audacieux n'eſtoient pas ſeulement l'abatement & la timidité du peuple, mais encore les diviſions des plus puiſſans, qu'ils armoient eux meſmes les uns contre les autres" par de faux raports, & par d'autres adreſſes pleines de malice. Λογοποιίαις.

c. 11. 12. p. 872. d. c. 874. c. 'Enfin voyant que le peuple commençoit à ſe ſoulever contre eux à la perſuaſion du Pontife Ananus, ils ſe retirerent dans le Temple, pour porter leur fureur contre Dieu meſme, apres l'avoir fait ſentir aux hommes, & pour faire de ce lieu de ſainteté une citadelle & une retraite de voleurs. Il paroiſt par les termes de Joſeph, qu'il faut entendre ceci non ſeulement du Temple exterieur, " où tous les Juifs avoient la liberté d'entrer quand ils eſtoient purs, mais du lieu meſme appellé *le Saint*, & qui n'eſtoit deſtiné que pour les Preſtres. [ Ce lieu ne fut plus depuis ce temps là, juſqu'à ſa deſtruction, qu'un theatre de guerre, & un lieu de carnage & de meurtres, où l'on repandoit le ſang non des victimes offertes à Dieu, mais des hommes immolez à l'ambition, à la vengeance, & à la cruauté des plus ſcelerats. ] V. la note 29.

Janſ. in Matt. p. 197. 198 Synopſ. ibid. p. 574. g. 'Auſſi pluſieurs interpretes croient que c'eſt là l'abomination de la deſolation qui devoit eſtre dans le Temple ſelon Daniel, & dans le lieu ſaint ſelon J. C. meſme, avant la ruine entiere des
Joſ. bel. l. 4. c. 22. p. 887. a. b. Juifs. 'Et Joſeph paroiſt avoir pris en ce ſens la prophetie de Daniel. [ On ne peut en effet rien voir de plus abominable que ce que les Zelateurs firent dans le Temple ; & leurs cruautez furent non ſeulement le preſage, mais auſſi la cauſe de la deſolation & de
Matt. 24. v. 15. 16. la ruine entiere du Temple meſme, & de la ville. ] 'Il eſt vray que J. C. ordonne à ſes diſciples de ſe retirer de la Judée quand ils verront cette abomination : [ & qu'il eſtoit bien tard de le faire en ce temps-ci, ſurtout pour ceux qui eſtoient dans la Galilée.

Mais

Mais il eſt aiſé qu'une partie des Chrétiens ſe ſoit retirée auſſitoſt aprés la défaite de Ceſtius, & les autres ſeulement lorſqu'ils virent le Temple profané par les Zelateurs.] 'S. Auguſtin croit meſme que quelques uns y peuvent eſtre demeurez juſqu'à la priſe de la ville, & que ce fut à cauſe d'eux que Dieu fit encore durer le ſiege moins qu'il n'euſt fait. Aug. B. ep. 199. § 29. p. 712. c.

Note 28. 'A cette abomination les Zelateurs en joignirent une autre, qui fut de faire 'un grand Pontife par le ſort, ſous pretexte qu'on l'avoit fait autrefois: [ce qui ne ſe trouve pas neanmoins ni dans l'Ecriture, ni dans Joſeph.] Sans avoir donc égard aux familles dont on avoit alors accoutumé de prendre les grands Pontifes, ils appellerent, [apparemment par le ſort,] 'la Claſſe d'Eniacim, ou Jacim, qui eſtoit la douziéme des Claſſes [1] ſacerdotales; [2] & y ayant jetté le ſort, il tomba ſur un Phannias fils de Samuel, homme tout à fait indigne de cette dignité, qui ne ſavoit pas meſme ce que c'eſtoit que le pontificat, & qui ne connoiſſoit que ſa campagne où il avoit toujours vécu, & où il eſtoit encore alors. Cependant ſans rougir de ce que Dieu avoit ainſi confondu leur entrepriſe, ils firent venir ce Phannias malgré luy, le revétirent de la robe ſacrée, & luy apprirent à faire les fonctions, plutoſt comme un acteur de theatre, que comme un veritable Pontife. Cette impieté eſtoit pour eux un jeu & un divertiſſement, & pour les autres Preſtres un ſujet de gemiſſement & de larmes. Joſ. bel. l. 4. c. 12. p. 872. c. f. 1. Paral. 24. v. 12. a Joſ. bel. c. 12. p. 872. f. 5.

## ARTICLE LII.

*Le peuple animé par Ananus, ſe ſouleve contre les Zelateurs: Jean de Giſcala ſe joint à eux, & appelle les Iduméens.*

'LA profanation que les Zelateurs faiſoient du Temple & du pontificat, anima extremement le peuple contre eux. [b] Le Pontife Ananus l'exhorta encore par un diſcours tres vehement, à ne pas ſouffrir davantage qu'on puſt attribuer à la laſcheté generale de leur nation les crimes de ces ennemis de Dieu & des hommes, & à s'expoſer plutoſt à toutes ſortes de perils, comme il eſtoit reſolu de faire luy meſme. 'Mais les Zalateurs avertis de tout, vinrent les premiers attaquer le peuple. Il ſe donna ſur cela un rude combat, où beaucoup furent tuez & bleſſez de part & d'autre: & le Temple eſtoit le lieu où les Zelateurs portoient leurs Joſ. bel. l. 4. c. 12. p. 873. a. b. b c. 13. p. 875. c. 14. p. 875.

1. 'David avoit diſtribué toutes les familles ſacerdotales en 24 Claſſes, qui devoient ſervir chacune en leur rang: & cette diſtinction ſubſiſtoit encore en ce temps-ci. 1. Paral. 24. v. 3 4. Jo'. ant. l. 7. c. 11. p. 445 a.

bleſſez tout couverts de leur ſang & de celui de leurs citoyens. 67.
Les Zelateurs eurent d'abord l'avantage dans ce combat : mais le nombre du peuple l'emportant enfin, ils furent obligez d'abandonner la premiere enceinte du Temple, & de ſe renfermer
p. 875. 876. "dans la ſeconde. 'Ananus qui conduiſoit le peuple, ne voulut pas Note 29.
par reſpect pour ce lieu, les y aller attaquer. Il laiſſa ſeulement ſix mille hommes pour en garder l'entrée, & empeſcher que les Zelateurs n'en ſortiſſent.

c. 10. p. 870. 871. 'Jean de Giſcala aprés avoir eſté chaſſé de la Galilée, s'eſtoit
a c. 15. p. 876. b. retiré, comme nous avons dit, à Jeruſalem. a Il témoignoit "un &c.
c. d. grand zele pour le parti du peuple, eſtoit toujours auprés d'Ananus, & ſe meſloit dans toutes les deliberations, ſans attendre qu'on l'y appellaſt. Mais comme c'eſtoit un eſprit brouillon, fourbe, & ambitieux, il faiſoit ſavoir toutes choſes aux Zelateurs.
d. e. 'On s'en défia ; & on crut neanmoins pouvoir s'aſſurer ſur les grands ſermens qu'il fit d'eſtre fidele ; de ſorte qu'on le deputa meſme aux Zelateurs pour chercher quelque voie d'accord. Car Ananus ſouhaitoit extremement de conſerver le reſpect & la
e. f. ſainteté du Temple. 'Mais des qu'il fut avec les Zelateurs, il les anima encore plus qu'ils ne l'eſtoient contre Ananus, en leur diſant que ce Pontife avoit envoyé à Veſpaſien pour luy livrer la
p. 876. 877. ville ; 'à quoy il ajouta "pluſieurs autres menſonges. b En un mot &c.
b p. 877. d e. il fit ſi bien qu'il les porta à envoyer prier les Iduméens de venir en diligence à leur ſecours, pour empeſcher, diſoient-ils, que la trahiſon d'Ananus ne perdiſt toute la nation. [Car les Iduméens
e. f. eſtoient alors conſiderez comme Juifs.] 'C'eſtoit d'ailleurs une nation turbulente & inquiete, toujours preſte à faire quelque remuement, & à ſe mettre en armes pour quiconque la vouloit un peu flater, courant au combat avec la meſme joïe que les autres à une feſte.

c. 16. p. 877. g. 'Ils prirent en effet les armes plus viſte qu'on ne peut ſe l'imaginer, & vinrent à Jeruſalem au nombre de vingt mille hommes.
p. 878. a. 'Ananus les voyant arriver, leur fit fermer les portes. c & Jeſus fils
c a c. 12. p. 873. a joint. l. 20. c. 8. de Gamala ou Gamaliel, qui avoit eſté grand Pontife aprés
p. 799. Ananus, & qui le ſecondoit en toutes choſes, d leur fit un grand
d bel. l. 4. c. 16. p. 879. 880. diſcours pour les porter à quitter les armes, puiſque ce qu'on leur avoit dit, qu'on vouloit livrer la ville aux Romains, eſtoit abſolument faux ; Qu'il leur eſtoit honteux de prendre le parti des plus deteſtables de tous les hommes ; Qu'on le leur feroit
p. 879. f. voir, 's'ils vouloient entrer dans la ville ſans armes ; & qu'on les
p. 880. feroit eux meſmes juges de toutes choſes. 'Mais les Iduméens

déja offenſez de ce qu'on leur avoit fermez les portes, s'irriterent encore de ce qu'on leur parloit de quitter les armes.

## ARTICLE LIII.

*Les Iduméens entrent dans Jeruſalem, tuent Ananus, & font un horrible carnage.*

'DURANT que les Iduméens cherchoient à entrer dans Jeruſalem, il ſurvint la nuit un furieux orage, qui eſtoit un preſage de ce qui alloit arriver. Car les Zelateurs favoriſez par le bruit des vents & du tonnerre, ſorrirent du Temple ſans eſtre apperceus, allerent briſer la porte de la ville, & firent entrer les Iduméens. 'L'effroi ſaiſit auſſitoſt les Juifs: tous crient, mais peu reſiſtent: & les Iduméens naturellement cruels, tuent tout ce qu'ils rencontrent juſqu'au nombre de huit mille cinq-cents perſonnes. 'Lorſque le jour fut venu, ils ſe mirent à piller les maiſons, ſans diſcontinuer le carnage: & ayant bientoſt trouvé les deux Pontifes Ananus & Jeſus fils de Gamala, qu'ils cherchoient ſur tous les autres, ils les maſſacrerent avec inſultes, & voulurent encore qu'ils fuſſent expoſez aux beſtes, & privez de l'honneur de la ſepulture, que les Juifs rendoient avec ſoin à ceux meſmes qu'on crucifioit pour leurs crimes.

Joſbel l.4.c.17. p.881.

p.882.

c.18. p.882. e.f.

'Joſeph dit que la mort d'Ananus fut le commencement de la ruine de Jeruſalem, que ſes murailles furent renverſées, & la republique des Juifs détruite, lorſque cet homme, en la ſage conduite duquel conſiſtoit toute l'eſperance de leur ſalut, fut ſi cruellement maſſacré au milieu d'une ville, 'où il s'eſtoit vu reveré & "comme adoré par [les Juifs de] toutes les nations de la terre. [C'eſtoit, comme nous avons dit, le fils d'Anne dont il eſt parlé dans l'Evangile.] 'Joſeph en fait un fort grand eloge, [a]quoique depuis "il en ait parlé moins avantageuſement au ſujet de la mort de S. Jacque de Jeruſalem, dont il fut l'auteur. [b]Il ajoute à ſon eloge qu'il avoit un grand amour pour la liberté & le gouvernement populaire; mais que comme il preferoit à toutes choſes l'intereſt public, [1] il deſiroit beaucoup de procurer la paix avec les Romains, parcequ'il connoiſſoit trop leurs forces pour ne pas juger qu'il eſtoit impoſſible aux Juifs de leur reſiſter. 'Joſeph ne doute point, que s'il euſt vécu, il n'euſt réuſſi dans ſon

g.

p.883.c.

σεμνυνόμενον.

V. la note 26.

a c.11.p.871 d. ant.l.20.c.8.p. 691 a.b.

b bel.l.4.c.18.p. 883. a.

1.

b.

1. Tout cet endroit eſt fort obſcur dans le grec de Joſeph, qui apparemment eſt corrompu: Nous ſuivons Mr d'Andilly, qui y a trouvé, ou y a fait un fort beau ſens.

deſſein. Car il eſtoit ſi eloquent, qu'il perſuadoit au peuple tout ce qu'il vouloit. Il avoit déja reduit à la derniere extremité ces perturbateurs du repos public, qui oſoient ſi fauſſement prendre le nom de Zelateurs; & les Juifs auroient pu, ſous la conduite d'un tel chef, donner aſſez d'affaires aux Romains, pour les porter à un accommodement juſte & raiſonnable. Il avoit de plus l'avantage d'eſtre ſecondé par Jeſus de Gamala, qui ſurpaſſoit aprés luy tous les autres en merite. Mais Dieu voulant purifier par le feu tant de ſouillures & d'abominations qui avoient deshonoré cette ville ſainte, il la priva du ſecours de ces grands hommes, dont le courage, la prudence, la conduite, & l'amour pour le public, s'oppoſant à ſes malheurs, en pouvoient retarder la ruine.

c. 16. p. 88. l. c. l. 4. c. 30. p. 500. l. c.

'Aprés qu'Ananus & Jeſus eurent eſté tuez, les Zelateurs & les Iduméens continuerent à exercer leur rage contre le peuple, & en firent une horrible boucherie. Ils tuoient les autres où ils les rencontroient. Mais pour les perſonnes de qualité, & les jeunes gents [propres à porter les armes,] ils les mettoient en priſon dans l'eſperance qu'ils pourroient ſe ranger de leur coſté. Joſeph aſſure neanmoins qu'il n'y en eut pas un ſeul qui n'aimaſt mieux ſouffrir la mort que de s'unir avec ces méchans pour la ruine de leur patrie.

'Les Iduméens pour ſe venger de leur fermeté, ne ſe contenterent pas de leur oſter la vie comme aux autres: ces tigres leur faiſoient ſouffrir auparavant tous les tourmens imaginables, & ne leur accordoient la grace de finir leur vie par l'épée, que lorſque leurs corps accablez ſous le poids de leurs douleurs, eſtoient incapables d'en plus reſſentir. Ils tuoient la nuit ceux qu'ils avoient pris durant le jour, & jettoient dehors les corps des morts pour vider les priſons, & y faire place à d'autres.

'La frayeur du peuple eſtoit ſi grande, que perſonne n'oſoit ouvertement ni pleurer, ni enterrer ſes proches & ſes amis. 'Pour repandre des larmes & pouſſer quelques ſoupirs, il falloit s'enfermer dans les maiſons, & regarder auparavant de tous coſtez ſi l'on n'eſtoit vu & entendu de perſonne, parceque la compaſſion paſſoit pour un crime capital dans l'eſprit de ces monſtres en cruauté, & l'on ne pouvoit pleurer les morts ſans perdre la vie. Tout ce que l'on pouvoit faire, eſtoit de couvrir, la nuit, d'un peu de terre ces corps ſi inhumainement maſſacrez: oſer y en jetter en plein jour, paſſoit pour une action de courage tout à fait extraordinaire. C'eſt ainſi que douze mille hommes d'une

naiſſance noble, & qui eſtoient encore dans la vigueur de leur age, perirent miſerablement par la cruauté de ces furieux.

## ARTICLE LIV.

### *Mort de Zacharie fils de Baruc.*

Les Zelateurs laſſez enfin de maſſacrer indifferemment tout ce qui tomboit entre leurs mains, voulurent en tuer d'autres en ceremonie, & avec quelque forme de jugement. Joſ. bel. l. 4. c. 19. p. 883. f.

1. Ils reſolurent donc de faire ainſi mourir Zacarie fils de Baruc, parce qu'outre que ſon illuſtre naiſſance, ſa vertu, ſon autorité, ſon amour pour les gents de bien, & ſa haine pour les méchans, le leur rendoient redoutable, ſes richeſſes eſtoient une grande amorce pour leur avarice. 2. Ils choiſirent ſoixante & dix des plus p. 884. a. notables du peuple, qu'ils établirent en apparence pour eſtre ſes juges; mais ſans leur donner en effet aucun pouvoir de juger. Ils l'accuſerent devant eux d'avoir voulu livrer la ville aux Romains, & d'avoir envoyé pour ce ſujet vers Veſpaſien. On ne pouvoit trouver ni preuve, ni ſeulement le moindre indice de ce pretendu crime: mais les Zelateurs ſoutenoient qu'ils en eſtoient bien aſſurez, & vouloient que le témoignage qu'ils en rendoient, ſuffiſt pour convaincre l'accuſé.

3. Zacarie n'eut pas peine à connoiſtre que ce jugement n'eſtoit qu'une feinte, qui ſe termineroit à la priſon, & de la priſon à la mort; mais quoiqu'il ne viſt pour luy aucune eſperance de ſalut, 4. il ne rabatit rien de la fermeté de ſon courage. Il ſe moqua de la pretention qu'avoient ſes accuſateurs de vouloir faire paſſer leur témoignage pour une preuve: & aprés avoir détruit en peu de mots les crimes qu'ils luy objectoient, il deduiſit l'un aprés l'autre ceux dont ſes accuſateurs meſmes eſtoient veritablement coupables, & finit en deplorant l'état malheureux où ſa patrie ſe trouvoit reduite.

5. Un diſcours ſi genereux alluma une telle rage dans le cœur des Zelateurs, qu'ils euſſent maſſacré Zacarie à l'heure meſme, ſans la fantaiſie qu'ils avoient de continuer juſques à la fin à donner à ce jugement quelque apparence de juſtice, 6. & d'eprouver ſi ceux qu'ils avoient choiſis pour ce ſujet, auroient aſſez de cœur pour ne point craindre de la rendre dans un temps où ils ne le pouvoient faire ſans courir fortune de la vie. Ainſi ils permirent à ces ſoixante & dix juges de prononcer: & ne s'en

eſtant pas trouvé un ſeul qui n'aimaſt mieux s'expoſer à la mort, qu'au reproche d'avoir condanné un homme de bien par la plus grande de toutes les injuſtices, il fut declaré abſous tout d'une voix.

c 'La prononciation de ce jugement fit jetter un cri de fureur aux Zelateurs. Leur rage ne put ſouffrir de voir que ces juges n'avoient pas voulu comprendre que le pouvoir qu'ils leur avoient donné, n'eſtoit qu'un pouvoir imaginaire, dont ils ne pretendoient pas qu'ils oſaſſent faire aucun uſage; & deux des plus
d. ſcelerats de ces méchans ſe jetterent ſur Zacarie, le tuerent au milieu du Temple; & luy inſultant encore aprés ſa mort, diſoient par la plus cruelle de toutes les railleries; Reçois cette abſolution « que nous te donnons, & qui eſt beaucoup plus aſſurée que n'eſtoit « l'autre. Ils jetterent enſuite ſon corps dans la vallée qui eſtoit « audeſſous du Temple.

d. 'Quant à ces ſoixante & dix juges, ils ſe contenterent de les chaſſer indignement à coups de plat d'épée hors de la cloſture du Temple. Ce n'eſt pas que quelque ſentiment d'humanité les empeſchaſt de tremper auſſi leurs mains dans leur ſang. Mais en les repandant dans toute la ville, ils en firent comme autant de témoins, dont la depoſition ne pourroit plus permettre à perſonne de douter que cette capitale d'un royaume autrefois ſi floriſſant, ne fuſt reduite en ſervitude.

[Nous avons voulu raporter tout au long ce que Joſeph nous
Jan. in Matt. p. 192. Synopſ. ib. p. 560. a. b. apprend de la mort de ce Zacarie,] parceque pluſieurs croient que c'eſt luy que J. C. a marqué par prophetie, [a] lorſqu'aprés
a Matth. 23. v. 34-36. avoir predit les maux que les Juifs feroient ſouffrir à ſes diſciples, il ajoute que tout le ſang innocent repandu ſur la terre depuis le ſang d'Abel le juſte juſqu'au ſang de Zacarie fils de Barachie, Que vous avez tué, leur dit-il, entre le Temple & l'Autel, «
Synopſ. p. 560. a. b. devoit tomber ſur ceux qui vivoient alors. 'Il ſemble bien naturel de croire que J. C. a voulu comprendre en cet endroit tous les juſtes dont les Juifs ont repandu le ſang juſqu'à leur ruine; & qu'ainſi ce Zacarie qu'il marque comme le dernier, doit avoir eſté tué aprés J. C. meſme, aprés S. Eſtienne, & aprés S. Jacque le Mineur: [& il eſtoit digne de la lumiere de J. C, de parler de l'avenir comme du paſſé; ce que font ſouvent les Prophetes.] Le nom de Baruc eſt le meſme que celui de Barachie. Ainſi tout convient à celu-ci; ce qui ne ſe rencontre point dans les autres Zacaries, que nous connoiſſons: [&, comme nous l'avons déja dit, il eſt aſſez probable que pluſieurs Chrétiens demeurerent à

Jeruſalem juſqu'à ce temps-ci ; ſurtout ceux qui y eſtoient attachez par de grands biens.]

## ARTICLE LV.

*Les Idumées s'en retournent : Les Zelateurs continuent à tuer ; ils ſe diviſent.*

[QUELQUE cruels que fuſſent les Iduméens, ] 'ils eurent honte neanmoins d'un ſi grand carnage, qu'ils autoriſoient au moins par leur preſence : car hors ce qui ſe paſſa la nuit de leur entrée, [& le lendemain, ] ils y avoient pris peu de part. Ils eſtoient d'ailleurs perſuadez que ce qu'on leur avoit dit de la trahiſon d'Ananus, eſtoit une calomnie. Ainſi ils prirent la reſolution de s'en retourner chez eux, & l'executerent auſſitoſt, aprés avoir rendu la liberté à deux mille priſonniers qui ſe retirerent à Maſade. Joſ. bel. l. 4. c. 20. p. 884. 885.

'Les Zelateurs furent ravis de ſe trouver ſeuls maiſtres de la ville, pour exercer leur cruauté avec une liberté toute entiere. Ils ne manquoient jamais de pretexte : & en peu de temps ils oſterent la vie à tous ceux qui pouvoient eſtre l'objet de leur envie" par leur nobleſſe, ou leur donner quelque crainte par leur courage. Ainſi il ne reſta dans la ville que ceux qui eſtoient ſi mepriſables, qu'ils ne les eſtimoient pas dignes de leur colere. p. 885. &c.

'Ceux qui le purent, s'enfuirent & ſe retirerent vers les Romains, parmi leſquels, quoiqu'étrangers, & meſme ennemis, il trouverent la ſureté qu'ils ne trouvoient pas au milieu de leurs citoyens. c. 22. 23. 25. p. 886. d. 887. e. 888. c. d.

'Mais on ne pouvoit fuir qu'avec grand danger. Car les Zelateurs faiſoient garder les chemins, & tuer comme traiſtres tous ceux qui ſortoient, à moins qu'ils ne ſe purgeaſſent de ce crime par une grande ſomme d'argent. c. 22. p. 886. d. e.

'Ils ne ſouffroient point ſur peine de la vie, qu'aucun de ceux qu'ils avoient fait tuer, fuſt mis en terre ; ce que Joſeph raporte comme le comble de l'inhumanité, ſinon que les morts meſmes qui pourriſſoient à l'air, eſtoient encore moins à plaindre que les vivans qu'on tourmentoit dans les priſons par les ſupplices les plus cruels. Il ſembloit que ces pretendus Zelateurs euſſent entrepris de renverſer toutes les loix de Dieu & de la nature. Il ne leur reſtoit dans le cœur " aucune trace de quelque bien que ce fuſt : mais l'humanité & la compaſſion en eſtoient encore plus bannies que tout le reſte.' Ainſi ils meritoient veritablement le p. 885. 887. ἴδιόν τι καλὸν πάθος. l. 7. c. 30. p. 936. d. e.

nom de Zelateurs, en le prenant pour jaloux, puiſqu'ils ne pouvoient ſouffrir que jamais qui que ce ſoit euſt fait un crime qu'ils n'imitaſſent pas. Ils ſe donnoient neanmoins ce nom comme ayant un grand zele pour le bien. Mais c'eſtoit ou pour ſe moquer de ceux qu'ils tyranniſoient, & ajouter la raillerie à la cruauté, ou parceque, [par un aveuglement deplorable,] ils prenoient les plus grands crimes pour les plus grandes vertus.

l. 4. c. 21. p. 885. 886. 'Les officiers Romains voyant les Juifs ſi animez les uns contre les autres, preſſoient Veſpaſien de les aller promtement attaquer avant qu'ils ſe réuniſſent. Mais ce ſage capitaine leur dit qu'il falloit attendre, & laiſſer faire Dieu, qui vouloit donner la victoire aux Romains ſans peine & ſans ſang; que plus on differeroit, plus les diviſions des Juifs deviendroient grandes & irreconciliables, & qu'ils s'affoibliroient de plus en plus, en ſe tuant les uns les autres.

c. 23. p. 887. [Il ne ſe trompa pas en cela: car comme Jean de Giſcala aſpiroit ouvertement à eſtre maiſtre parmi les Zelateurs, & que beaucoup ne vouloient pas ſe ſoumettre à luy, cela forma entre eux deux partis, qui eſtoient toujours en garde l'un contre l'autre, quoiqu'ils en vinſſent rarement aux armes. Mais leur plus grand combat eſtoit à qui pilleroit mieux le peuple.

## ARTICLE LVI.

### *Toute la Judée pillée par les Romains & par les Juifs meſmes.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 68.

[CE que nous avons raporté juſqu'ici des diviſions des Juifs, doit eſtre arrivé à la fin de l'an 67, & dans les premiers mois de 68. Lorſque le printemps commença en l'an 68,]

Joſ. bel. l. 4. c. 25. p. 888. d. 'Veſpaſien pour ſe diſpoſer au ſiege de Jeruſalem, ſongea à ſe rendre maiſtre

e. de tous les poſtes des environs. 'Il fut receu le 4 de mars à Ga-

e. f. g. dare, que Joſeph appelle la metropole de la Perée, où il avoit eſté appellé ſecretement par Doleſe & les autres principaux de la ville. Les ſeditieux qui y eſtoient, ne l'apprirent qu'en voyant venir les Romains. Ils eurent neanmoins le loiſir de tuer Doleſe pour ſe venger, & ſortirent enſuite de la ville penſant ſe ſauver

p. 889. 890. par la fuite. Mais Placide envoyé pour les pourſuivre, 'les défit dans un combat, força un village où ils s'eſtoient enfermez: & comme le peu qui reſta vouloit paſſer le Jourdain, avec un grand nombre d'autres Juifs que la peur des Romains faiſoit fuir; la riviere

riviere groſſie par les pluies les arreſta ; & Placide qui les ſuivoit, en tua quinze mille, ſans conter ceux qu'il avoit tuez par les chemins, & un nombre infini d'autres qui s'eſtant haſardez à vouloir paſſer le fleuve, furent ſubmergez dans ſes eaux. Placide ſubjugua enſuite ſans peine tout le pays ; & alla tuer les Juifs juſque ſur la mer-morte, où beaucoup s'eſtoient retirez. 'Veſpaſien avoit cependant ramené ſes troupes à Ceſarée, 'où il demeura encore quelque temps en repos, 'occupé à fortifier les lieux dont il eſtoit maiſtre, & à y mettre des garniſons 'pour bloquer Jeruſalem. p. 889. a. c. 24. p. 887. E. c. 25. p. 890 c. c. 28. p. 892. g.

'Durant la feſte des Azymes, [qui tomboit au lundi 4 d'avril, & le 15 de la lune,] les Aſſaſſins qui eſtoient dans le chaſteau de Maſade, firent des ſorties, pillerent la petite ville d'Engaddi, & y tuerent plus de 700 femmes ou enfans, les hommes s'y eſtant ſauvez. Ils continuerent de meſme à ravager tous les environs : 'car ils ſe contentoient de cela, & ne vouloient point s'eloigner de leur chaſteau. 'Ces Aſſaſſins [joints ou confondus avec les Zelateurs,] avoient d'abord fait de grands maux aux autres Juifs, ſous pretexte qu'ils ne vouloient point ſe joindre à eux contre les Romains : & quand ils ſe furent revoltez comme eux, ils leur en firent encore de plus grands. Que ſi quelqu'un leur reprochoit cette hypocriſie, par laquelle ils avoient taſché de couvrir leur cruauté & leur avarice, c'eſtoit alors qu'ils exerçoient de plus grandes cruautez. c. 24. p. 887. 888. c. 30. p. 894. b. l. 7. c. 30. p. 985. f g.

'Tout le reſte de la Judée eprouvoit les meſmes maux. La diviſion qui faiſoit perir Jeruſalem, ouvroit la porte à la licence dans tous les membres qui en dependoient. Les voleurs ne pouvoient plus ſouffrir le repos où ils avoient vécu quelque temps : & aprés avoir ravagé chacun leur village, ils allerent ſe raſſembler dans le deſert, & formerent divers corps, qui alloient piller les villes meſmes, & ſe retiroient auſſitoſt avant qu'on puſt prendre les armes pour les punir. 'Car jamais temps ne fut plus fecond en crimes. On n'en ſauroit imaginer aucun qui ne ſe commiſt alors. La corruption eſtoit generale & dans le corps de l'Etat, & dans les membres particuliers. Chacun taſchoit de ſurpaſſer ſon compagnon en toutes ſortes de méchancetez & d'impietez. Les riches tyrannizoient le peuple, le peuple taſchoit de ruiner les riches ; les uns vouloient dominer, les autres vouloient piller. l. 4. c. 24. p. 888. a. b. c. l. 7. c. 30. p. 986. 986.

'Lorſque la ſaiſon fut plus avancée, Veſpaſien ſe mit en campagne, ſe haſtant d'autant plus de terminer cette guerre étrangere, qu'il craignoit de voir l'Empire engagé dans une guerre l. 4. c. 25. 32. p. 890. 896. c. f.

civile par la revolte que Vindex avoit formée dans les Gaules contre Neron. Il prit donc Antipatride, Jamnia, Lydde, & tout le reſte des environs de Jeruſalem, fit le degaſt partout juſque dans l'Idumée, mit des garniſons aux endroits les plus commodes, & laiſſa meſme une legion campée à Emmaüs, qui n'eſtoit qu'à trois lieues de Jeruſalem. Le 3 de juin il vint à Jericò, que les habitans avoient abandonnée, & il y mit auſſi garniſon: de ſorte que toutes les avenues de Jeruſalem eſtoient occupées par ſes troupes.

Luc. 24. v. 13.
Joſ. c. 2. p. 870 f.
a c. 23 p. 892. 893.
60 ſtades.

Il ne reſtoit donc plus qu'à attaquer Jeruſalem, & c'eſt ce qu'il ſe preparoit de faire avec toutes ſes forces, lorſqu'il apprit la mort de Neron [arrivée le meſme mois de juin.] Cette nouvelle l'arreſta. Il voulut voir quelles ſuites elle auroit, & ne rien entreprendre ſans avoir de nouveaux ordres. [On a vu autrepart les guerres qui s'exciterent alors; comment Galba, Othon, & Vitellius, eurent l'un aprés l'autre le titre d'Empereur en moins d'un an, & comment Veſpaſien meſme ayant enfin eſté declaré Empereur en l'an 69, ſe trouva l'année ſuivante paiſible poſſeſſeur de tout l'Empire.]

c. 29 p. 893. b.
c.

## ARTICLE LVII.

*Simon fils de Gioras aſſemble des troupes, ruine l'Idumée, aſſege Jeruſalem: Le peuple l'y reçoit pour combattre les Zelateurs.*

[Les Juifs ne profiterent guere de ce delai que Dieu leur donnoit encore pour ſe reconnoiſtre.] Il s'eleva parmi eux un nouveau tyran, qui forma un nouveau parti & une nouvelle guerre. Ce fut Simon fils de Gioras, jeune homme vigoureux & hardi, moins adroit & moins artificieux que Jean de Giſcala, mais auſſi cruel que luy, s'il ne l'eſtoit meſme encore plus. [b] Il s'eſtoit ſignalé dans les combats contre Ceſtius. [c] S'eſtant depuis mis à piller l'Acrabatene, & Ananus l'ayant contraint d'en ſortir, il s'eſtoit retiré avec ceux qu'il avoit ramaſſez à Maſade, [d] où les voleurs qui en eſtoient maiſtres, ne le voulurent recevoir que dans le bas du chaſteau, n'oſant ſe fier à luy. Il ſe contenta d'abord d'aller piller avec eux le pays des environs. Mais aprés la mort d'Ananus, il fit dans les montagnes voiſines un corps à part, compoſé des plus méchans hommes du pays, & des eſclaves à qui il promettoit publiquement la liberté. A meſure que ce corps augmentoit, il etendoit ſes pilleries, & venoit ſerrer ſon butin

Joſ. bel. l. 4. c. 30. p. 894. a.
c. 32 34. p. 895. 897. d.
b l. 2. c. 37. p. 819.
c c. 44. p 819. a. bel. 4. c. 30. p. 894. a.
d p. 894. a. b.
e. d.

dans les cavernes du torrent de Pharan, [que Dieu remplit depuis de tant de saints solitaires, par le moyen de S. Cariton, de Saint Euthyme, & de S. Sabbas.]

'Il étendoit particulierement ses ravages du costé de l'Idumée: [a]& neanmoins son principal dessein estoit de devenir maistre de Jerusalem. Les Zelateurs qui le craignoient, crurent le pouvoir prevenir, & vinrent pour le combattre. Mais il les défit, & les poussa jusques à Jerusalem. Il n'osa encore entreprendre de forcer la ville avec vingt mille hommes qu'il avoit déja: 'il voulut auparavant se rendre maistre de l'Idumée, d'où estant sorti aprés un grand combat qui dura tout un jour, sans qu'aucun parti fust ni victorieux, ni vaincu, il y rentra peu aprés avec une plus grande armée, '& y fit des ravages effroyables sans y trouver de resistance, parceque les Idumeens furent trahis par Jacque l'un de leurs chefs. 'On marque qu'outre ceux qui portoient les armes, il menoit encore avec luy quarante mille autres personnes: de sorte que partout où il passoit, "c'estoit une desolation qui ne se peut concevoir.

dlll. 2. c. 44. p. 829. b.
a l. 4 c 3c. p. 894. c. f.
f. g.
p. 894.
c. 32. p. 895. f. g.

'Les Zelateurs crurent avoir un grand avantage sur luy, d'avoir pris sa femme dans une embuscade. Mais dés qu'il le sceut, il s'en vint, furieux comme un tigre, droit à Jerusalem, decharge sa colere sur tout ce qu'il trouve hors des murs, tue les uns, fait couper les mains aux autres, & les renvoie dans la ville, en jurant qu'il traiteroit ainsi tout le monde sans distinction, si on ne luy rendoit promtement sa femme: de sorte que les Zelateurs mesmes estant effrayez de ses menaces, la luy renvoyerent. Il s'adoucit alors, '& quitta Jerusalem pour aller achever de piller le pays des Idumeens.

p. 895. a. b. c.
c. 34. p. 897. a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

[Ce que nous avons dit jusqu'ici de Simon, peut appartenir à l'an 68. La suite se doit mettre sur l'an 69, & fut encore bien plus funeste pour Jerusalem.] 'Car Simon revint [bientost] à cette malheureuse ville, & l'assiegea, 'tuant tout ce qui en sortoit, [b]& tout ce qu'il trouvoit à la campagne.

a. d. b a.

'Mais si Simon estoit plus redoutable aux Juifs que les Romains, les Zelateurs l'estoient encore plus que Simon mesme. 'Il y avoit parmi eux un corps de Galiléens, à qui Jean de Giscala laissoit toute sorte de liberté, parceque c'estoit sur eux que son autorité estoit fondée: & ils usoient de cette liberté pour commettre tous les crimes imaginables, & estre des monstres d'avarice, d'impudicité, & de cruauté. 'Enfin le peuple se souleva, appuyé

b. b. c. d. c. f.

par divers Iduméens qui eſtoient dans la ville. Beaucoup de Zelateurs furent tuez, le reſte obligé de ſe renfermer avec Jean dans le Temple, & les richeſſes que Jean avoit amaſſées dans un palais, pillées par le peuple.

'Cependant comme on craignoit tout de leur fureur, on s'aſſembla avec les Pontifes pour trouver les moyens de s'y oppoſer, & par l'ordre [de la colere] de Dieu, on en choiſit un plus dangereux que le mal meſme, qui fut de recevoir Simon dans la ville, afin d'avoir deux tyrans pour un. 'Le Pontife Matthias, [ᵐqui eſt peut-eſtre] 'celui meſme ſous qui la guerre avoit commencé, [a] & qui avoit beaucoup de credit parmi le peuple, ouvrit & appuya cet avis, non pour aucun intereſt particulier, mais par ſimplicité [& par beſtiſe,] '& il fut auſſi deputé pour l'executer. Il alla donc ſupplier Simon de vouloir eſtre le Prince de ſon peuple; & Simon avec un air aſſez fier, accorda neanmoins la grace qu'on luy demandoit. Il fut receu dans la ville au bruit des acclamations & des cris de joie du peuple, qui l'appelloit ſon ſauveur & ſon ⁿ patron, pendant qu'il ne ſongeoit qu'à en eſtre le tyran, & à les traiter tous en ennemis. 'Cela arriva au mois d'avril, [ſur la fin] de la troiſieme année [de la guerre, commencée en 66 au mois de may.]

p. 898. n. ant. l. 20. c. 8 p. 700. a.

a bel. l. 5. c. 33. p. 918. d.

l. 4. c. 34. p. 898. a.

Not. 30.

ᵐ αξιωματικὸς

b.

## ARTICLE LVIII.

*Cruautez de Jean & de Simon: Veſpaſien menace Jeruſalem; eſt declaré Empereur; honore Joſeph.*

Joſ. bel. l. 4. c. 34. p. 898. b. c. d.

'SIMON ſe trouvant donc ainſi maiſtre de Jeruſalem, entreprit d'attaquer Jean & les Zelateurs dans le Temple. Mais ceux-ci ayant l'avantage de combattre d'un lieu plus elevé, luy firent plus de mal qu'il ne leur en fit. [Ils ne travailloient pas moins à ſe ſurpaſſer l'un l'autre par les crimes que par les armes:] 'Jean alloit audelà de tout ce que les Aſſaſſins avoient jamais fait. Il ne ſe contentoit pas de faire mourir tous ceux qui propoſoient des choſes utiles pour le bien commun: [tous les autres eſtoient encore ſes ennemis;] & il n'y avoit point de maux qu'il ne procuraſt à ſa patrie. Mais doit-on s'étonner, dit Joſeph, qu'un homme qui fouloit aux piez le reſpect dû aux loix de ſes peres, qui avoit renoncé à la pureté dont les Juifs faiſoient profeſſion, qui ne faiſoit point de difficulté de manger des viandes défendues, & dont la fureur alloit à commettre mille impietez envers Dieu, eüſt renoncé à tout ſentiment d'humanité.

l. 7. c. 30. p. 956. b. c.

'On ne peut dire quels crimes ne commettoit point auſſi Simon ; & de quelle effroyable maniere il traitoit ceux meſmes qui l'avoient receu dans Jeruſalem, & qui de libres qu'ils eſtoient, s'eſtoient rendus eſclaves en ſe ſoumettant à ſa tyrannie. La parenté, l'amitié, & tous les autres liens qui uniſſent le plus fortement les hommes, ne pouvoient l'empeſcher de tremper continuellement ſes mains dans le ſang ; & il ſembloit que ces liens au lieu de l'adoucir, le rendiſſent luy & ceux de ſa faction encore plus cruels. Ne maltraiter & n'outrager que des perſonnes indifferentes, paſſoit dans leur eſprit pour une méchanceté laſche & timide ; & rien au contraire ne leur paroiſſoit ſi beau, que de fouler aux piez tous les devoirs de la nature & de la ſocieté civile, pour faire ſentir les effets de leur fureur à ceux qu'ils eſtoient le plus obligez d'aimer. c. d.

[Les Romains occupez par leurs propres diviſions, laiſſoient les Juifs s'entrebattre.] 'Veſpaſien partit neanmoins de Ceſarée le 5 de juin, pour ſe rendre maiſtre de quelques poſtes autour de Jeruſalem, & il parut avec ſa cavalerie à la vue de la ville. Il prit & tua dans cette marche grand nombre de Juifs. 'Cereal l'un de ſes Lieutenans faiſoit de ſon coſté de grand degaſts dans la haute Idumée, où entre autres il prit, ſaccagea, & brula la celebre ville d'Hebron, 'que l'on mettoit alors dans le pays des Idumeens. L'on y montroit encore en ce temps là le tombeau d'Abraham, qui eſtoit d'un fort beau marbre, & le terebinthe ſous lequel ce Patriarche avoit demeuré. 'Ainſi toute la Judée eſtoit alors ſoumiſe aux Romains, hors Jeruſalem & les trois chaſteaux de Maſade, Herodion, & Maqueronte, occupez par les voleurs. l. 4. c. 33. p. 896. c. f. f. g. c. 31. p. 895. a. c. 33. p. 897. a.

[Ces expeditions n'eſtoient que pour exercer les ſoldats, ou pour couvrir de plus grands deſſeins, que l'on menageoit cependant.] 'Car des le premier juillet, Veſpaſien fut proclamé Empereur à Alexandrie ; le troiſieſme, l'armée qu'il commandoit dans la Paleſtine fit la meſme choſe, '& avant le 15 du meſme mois toute la Syrie l'avoit reconnu. 'Il tint quelque temps apres une grande aſſemblée à Beryte, [a]où aprés avoir loué publiquement le courage de Joſeph, & raporté comment il luy avoit predit l'Empire des le vivant de Neron, [b]il fit briſer les chaines dont il avoit eſté lié juſques alors, pour luy rendre l'honneur auſſibien que la liberté : car on avoit accoutumé de les briſer ainſi à ceux qui avoient eſté mis injuſtement dans les fers. Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53. c. 81. p. 54. c. 81 Joſ. bel. l. 4. c. 37. p. 900. g. a Joſ. bel. c. 38. p. 901. a. b. b c. 39. p. 901. c. d.

## ARTICLE LIX.

*Eleazar forme un troiſieme parti dans Jeruſalem : Etat horrible de cette ville : Simon & Jean enbrulent à l'envi les proviſions.*

[LEs Romains ſongerent donc fort peu durant le reſte de cette année à faire la guerre aux Juifs : & les Juifs ſe la faiſoient aſſez à eux meſmes.] Joſ. bel. l. 5. c. 1. p. 904. a. b. Pr. p. 707. g. 'Car durant que Veſpaſien eſtoit à Alexandrie, [où il alla ſur la fin de cette année,] il ſe forma entre eux une troiſieme faction, qui eut pour chef Eleazar fils d'un Simon, l. 4. c. 13. p. 877. b. c. 'de race ſacerdotale, homme d'eſprit & d'execution, qui avoit tenu le premier rang parmi les Zelateurs avant que Jean de Giſcala ſe fuſt joint à eux. l. 5. c. 1. p. 904. c. d. 'Cet homme ne pouvant plus ſouffrir les cruautez de Jean, ou ne voulant pas avoir moins de credit que luy, ſe ligua avec une partie des Zelateurs, & ſe rendit maiſtre de l'enceinte interieure du Temple, [où les ſeuls Juifs pouvoient entrer quand ils eſtoient purs.] Il y trouva une grande abondance de proviſions conſacrées à Dieu : mais luy & ſes gents ne faiſoient pas ſcrupule de s'en accommoder comme il leur plaiſoit.

Tac. hi. l. 5. c. 12. p. 118. 'Jean demeura ainſi enfermé entre Simon & Eleazar. Le dernier avoit peu de monde ; mais il eſtoit favoriſé par l'avantage du lieu elevé audeſſus de Jean, comme Jean l'eſtoit à l'égard de Simon. Tac. p. 118. 'C'eſtoit une guerre continuelle entre ces trois partis, qui employoient pour ſe ruiner l'un l'autre, tantoſt la force ouverte, tantoſt la ruſe & l'artifice, & quelquefois meſme les embraſemens. Joſ. bel. l. 5. c. 13. p. 905. a. b. f. 'Jean ſe défendoit contre Simon avec les fleches & l'épée, & contre Eleazar avec un grand nombre de machines, dont les c. 5. p. 906. coups portoient ſouvent juſque ſur l'Autel. 'Afin qu'elles euſſent plus d'effet, il prit des poutres de cedre que les Juifs avoient fait venir du Liban avant la guerre, dans le deſſein d'elever encore le Temple de vingt coudées, & il s'en ſervit à faire de hautes tours. Mais Dieu, dit Joſeph, rendit inutiles ces machines d'impieté, les Romains ayant commencé le ſiege avant qu'elles fuſſent achevées.

c. 16. p. 910. a. b. 'J'ean avoit ſous luy ſix mille hommes d'armes : Simon en avoit dix mille, avec cinq mille Idumeens : & Eleazar n'en avoit que b. c. 11. p. 910. c. f. deux mille quatre-cents. 'C'eſt à ces derniers que Joſeph donne proprement le nom de Zelateurs.

c. 3. p. 905. c. f. 'Simon ne manquoit pas de vivres, eſtant maiſtre de la ville :

Jean s'en fourniſſoit par les courſes & les ſorties qu'il faiſoit pour piller le peuple : '& Eleazar eſtant maiſtre des premices ſacrées [ que l'on apportoit au Temple pour les Preſtres, ] en faiſoit part aux ſiens, qui en abuſoient ſouvent juſqu'à s'enivrer. e. ſic. 1. p. 504. d.

'Ces trois partis ne ceſſoient point de faire des courſes l'un ſur l'autre, & de profaner le Temple par une infinité de meurtres. 'Ils ne s'étonnoient point de marcher ſur les corps des morts entaſſez par monceaux, pour s'entretuer avec plus de facilité; & la vue d'un ſpectacle ſi affreux ne faiſoit qu'irriter encore leur cruauté impitoyable. 'Ils trouvoient tous les jours de nouvelles inventions pour bleſſer & tuer; & les mettoient en pratique des qu'ils les avoient trouvées: rien n'eſtoit trop inhumain & trop barbare pour eux. c. 1. p. 504. e. c. 4. p. 506. e. d.

'Jean qui eſtoit entre Simon & Eleazar, avoit quelquefois à combatre tous les deux enſemble. Mais lorſqu'Eleazar qui avoit moins de monde, luy donnoit quelque reſche, il faiſoit de grandes ſorties ſur Simon; & quand il l'avoit contraint de s'écarter, il emportoit [tout ce qu'il pouvoit] du blé & des autres proviſions qu'on avoit faites pour ſoutenir le ſiege, ou mettoit le feu aux maiſons où elles eſtoient, [quand il ne pouvoit pas les emporter.] Et des qu'il s'eſtoit retiré, Simon mettoit auſſi le feu aux magazins, depeur que Jean ne les emportaſt; [comme s'ils euſſent conſpiré enſemble en faveur des Romains, à mettre la famine dans la ville.] 'Car on y avoit amaſſé des proviſions pour la nourrir durant pluſieurs années: & ſi on les euſt conſervées, les Romains ne s'en fuſſent peuteſtre jamais rendu maiſtres. Au moins il eſt certain que la famine les aida beaucoup à la prendre. 'C'eſt ainſi, dit S. Baſile, que l'ambition & le deſir de commander armaces furieux les uns contre les autres. La crainte des armées qui les environnoient ne fut pas capable de les réunir pour ſe défendre conjointement contre leurs ennemis communs. Leur aveuglement les faiſoit courir à leur perte, parceque le Seigneur avoit retiré d'eux ſon conſeil & ſa ſageſſe. c. 3. p. 505. fg. gl 506. a. Baſ. in Iſ. 3. p. 101. b. c.

'Au milieu de tant d'ennemis, le peuple de Jeruſalem eſtoit comme une proie que pluſieurs beſtes dechirent chacune de leur coſté. Les vieillars & les femmes faiſoient des vœux pour les Romains, & ſouhaitoient d'eſtre delivrez par une guerre étrangere des miſeres que cette guerre domeſtique leur faiſoit ſouffrir. Jamais deſolation ne fut plus grande que celle de ces infortunez habitans. Ils ne voyoient rien qu'ils puſſent ni faire, ni eſperer pour eſtre delivrez de tant de maux. Ils n'avoient pas ſeulement Joſ. bel. 1. 5. c. 4. p. 505. a. b. c.

le moyen de s'enfuir, parceque tous les paſſages eſtoient gardez, & les chefs des factions ſi oppoſez dans tout le reſte, conſpiroient à traiter comme ennemis tous ceux qu'ils ſoupçonnoient de ſe vouloir rendre aux Romains. On entendoit jour & nuit les cris de ceux qui eſtoient aux mains les uns contre les autres : mais les gemiſſemens [ſecrets] du peuple accablé d'affliction, eſtoient encore quelque choſe de plus triſte & de plus lugubre. Tant de malheurs donnoient ſans ceſſe de nouveaux ſujets de douleur : mais la crainte & l'accablement en étoufoient toutes les marques, & par une cruelle contrainte, renfermoient les plaintes & les larmes dans le cœur. Les plus proches n'avoient plus de ſentiment les uns pour les autres ; on ne ſe ſoucioit plus d'enterrer les morts. Comme on n'avoit plus d'eſperance, on n'avoit plus auſſi ni courage, ni ſoin de quoy que ce fuſt. ἀπαλγήσας.

[C'eſt une choſe digne d'admiration, que parmi tant de maux qui accabloient la ville de Jeruſalem, & tant de profanations du Temple, les Juifs, & ce ſemble meſme divers Gentils, ]'venoient de toutes parts, & des extremitez du monde, reverer ce lieu [autrefois] ſi ſaint, [& juſqu'alors l'unique qui fuſt conſacré publiquement au vray Dieu.] Jean & Eleazar [ qui profitoient de leurs offrandes, ] y recevoient ſans peine ceux des pays étrangers. Pour ceux de la Paleſtine, ils les faiſoient fouiller auparavant, & veiller ſur eux. Mais les uns & les autres eſtoient ſouvent tuez au milieu de leurs ſacrifices, avec les Preſtres qui offroient pour eux, par les traits & les pierres des machines de Jean, qui meſloient leur ſang avec celui de leurs victimes. a. 1. p. 905. b. c. d.

## ARTICLE LX.

### *Tite vient aſſieger Jeruſalem : Etat où il la trouve.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 70.

[ENFIN l'année de la colere de Dieu arriva.] 'Veſpaſien avant de partir d'Alexandrie pour aller à Rome, envoya Tite ſon fils avec l'elite de ſes troupes, pour prendre & ruiner Jeruſalem. Il luy recommanda de traiter les Juifs avec la ſeverité qu'ils meritoient, [ irrité particulierement ] de ce que durant les guerres civiles des Romains, ils avoient deputé audelà de l'Euphrate, pour avoir du ſecours [ ou des Juifs de ces quartiers là, ou meſme du Roy des Parthes.] 'Car ils s'eſtoient imaginez que tous les Juifs de l'Orient prendroient les armes pour eux, & qu'ainſi Joſ. bel. l. 4. c. 42. p. 903. b. l. 6. c. 34. p. 963. a. præf. p. 765. d.

qu'ainſi ils n'auroient rien à craindre des Romains, qu'ils voyoient occupez d'ailleurs par leurs propres diviſions, & par diverſes revoltes dans les Gaules & dans l'Allemagne.

'Outre les trois legions qui avoient ſervi ſous Veſpaſien, Tite eut encore la douzieme, d'autant plus animée contre les Juifs, qu'elle avoit honte d'avoir eſté battue par eux ſous Ceſtius; & cinq mille hommes tirez de deux autres legions pour remplir les trois de la Paleſtine. Il eſtoit ſuivi auſſi par vingt regimens d'infanterie, & huit de cavalerie, que fourniſſoient les alliez, [c'eſt à dire les villes qui n'avoient pas droit de bourgeoiſie;] par les ſecours des Rois Agrippa, Soeme, & Antiochus, dont les deux premiers l'accompagnoient en perſonnes; par beaucoup d'Arabes ravis de venir piller les Juifs, & par un grand nombre de perſonnes [de qualité] venues de Rome & d'Italie pour faire leur cour à Veſpaſien, [& qui eſtoient bien aiſes de ſe ſignaler à la vue de Tite. 'Tibere Alexandre [Juif apoſtat,] qui juſqu'alors avoit eſté gouverneur d'Egypte, l'accompagnoit auſſi, pour eſtre comme le chef de ſon Conſeil, & ſon Lieutenant general. 'Veſpaſien voulut que Joſeph qui eſtoit alors à Alexandrie, vinſt auſſi avec Tite à ce ſiege.

l. 5. c. 6. p. 906. 907. Tac. hi. l. 5. c. 1. p. 114.

Joſ. bel. l. 5. c. 6. p. 907. a. bll. 6. c. 24. p. 916. f. vit. p. 1030. g.

'Toutes les troupes avoient ordre de ſe rendre en meſme temps de divers endroits devant Jeruſalem: [a] & Tite qui eſtoit venu par terre d'Alexandrie à Ceſarée, [b] partit de Ceſarée, avec la plus grande partie de l'armée dans l'ordre que décrit Joſeph, & vint camper pres du village de Gabath-Saül, à 'une lieue & demie de la ville. 'On eſtoit alors dans les premiers jours d'avril, " pres de la feſte de Paſque, en laquelle les Juifs avoient fait mourir J. C. [il y avoit environ 37 ans,] afin que le temps meſme leur fiſt comprendre le ſujet de leur punition: & cette feſte avoit raſſemblé un nombre infini de Juifs de toutes ſortes de pays dans cette malheureuſe ville: de ſorte que toute la nation s'y trouva tout d'un coup enfermée, comme dans une priſon, par l'ordre [non] du deſtin, [mais de la ſageſſe divine.] On peut juger en quel nombre ils eſtoient, puiſqu'on en conte onze cents mille qui y moururent durant le ſiege. Car cette multitude d'hommes, dont la ville eſtoit remplie, ne ſervit qu'à y mettre bientoſt la famine avec la peſte.

bel. l. 5. c. 6. p. 906. g.
[a] l. 4. c. 42. p. 903. c. d.
[b] l. 5. c. 6. p. 906. 907.

30 ſtades.

Nota 31.

c. 11. p. 910. c. d. l. 6. c. 45. p. 968. d. el Aug. pl. 73. p. 328. a. b.

[Comme beaucoup de ces Juifs eſtoient des pays étrangers, c'eſt peuteſtre ce qui a donné ſujet à Dion de dire] qu'il en eſtoit venu un grand nombre au ſecours de la ville, tant de divers endroits de l'Empire, que des pays d'audelà de l'Euphrate, & que

Dio, l. 66. p. 746. c. d.

meſme pluſieurs Rois barbares leur avoient envoyé des troupes.
Joſ. bel. l. 6. c. 34. p. 973 e. 'Nous avons vu neanmoins que les Juifs avoient effectivement envoyé demander du ſecours aux peuples d'audelà de l'Euphrate.

Tac. hi. l. 5. c. 13. p. 119. 'Les Juifs ne manquoient point d'armes [pour attaquer. Mais autant qu'on le peut juger par Joſeph, ils en avoient peu pour ſe couvrir.] 'Ils avoient des machines, [a] qu'ils avoient priſes ſur les Romains dans la défaite de Ceſtius: [b] & pour du courage, leur obſtination & leur deſeſpoir leur en fourniſſoient plus qu'on ne ſe peut imaginer, juſqu'aux femmes meſmes. Ils aimoient mieux mourir que vivre hors de leur pays: 'Dio, p. 748. a. Tac. p. 119. & ils ſe faiſoient une gloire & un honneur de perir avec leur Temple: 'de ſorte que quelque grand nombre d'hommes qu'il y euſt dans la ville, Tacite dit qu'à proportion il y avoit encore plus de ſoldats. [Ce n'eſt pas que, comme Joſeph nous en aſſure, une grande partie du peuple ne ſouhaitaſt de ſe ſoumettre aux Romains. Mais quand l'occaſion venoit de ſe battre, il ne ſe trouve point qu'aucun Juif ait trahi les autres. Joſeph ne dit point qu'ils aient jamais manqué d'eau:] 'Et outre une ſource qui ne tariſſoit point, il y avoit dans la ville un grand nombre de ciſternes, & d'autres lieux creuſez exprés [pour conſerver celle qui tomboit du ciel. Ils n'euſſent pas non plus manqué de vivres, s'ils ne les euſſent brulez eux meſmes.]

Dio, l. 66. p. 746. d.
a Joſ. bel. l. 5. c. 18. p. 921. c.
b Tac. p. 119.
c. 12. p. 118.

c. 12. 'Joſ. l. 5. c. 13. p. 912-915. 'Nous ne nous arreſtons point à raporter ce que Joſeph & Tacite diſent des fortifications de la ville. Il ſuffit de ſavoir qu'elle eſtoit ſur deux montagnes dans une ſituation tres avantageuſe, & fortifiée comme ſi on n'euſt rien eſperé de ſa ſituation. Dans les endroits moins forts d'aſſiete, elle eſtoit environnée de trois murailles. Le chaſteau ou la tour appellée Antonia, le palais, & ſurtout le Temple avec ſes galeries, eſtoient comme autant de citadelles.

## ARTICLE LXI.

*Divers combats devant Jeruſalem entre les Romains & les Juifs: La faction d'Eleazar réunie à celle de Jean: Tite gagne le premier mur.*

Joſ. bel. l. 5. c. 7. p. 907. 908. [TITE en arrivant à Jeruſalem, fit d'abord une action plus digne de ſon age que de ſon rang.] 'Car il voulut aller luy meſme reconnoiſtre la ville avec ſix cents chevaux, ſans prendre ſeulement un caſque ou une cuiraſſe. Il s'imaginoit que des qu'on le verroit, le peuple qui ne demandoit que la paix, ſe ſoulevetoit contre les ſeditieux qui l'opprimoient. Cependant les

73. Juifs ſortirent ſur luy en grand nombre, l'enveloperent, & l'euſſent percé de mille traits, ſi Dieu par une providence particuliere n'en euſt detourné les coups de deſſus luy. Ce petit avantage enfla le cœur des Juifs, & leur fit concevoir des eſperances [qui ne ſervirent qu'à les endurcir.]

1. 'Le lendemain Tite avança ſes troupes juſqu'à Scopos [1] à un grand quart de lieue de la ville du coſte du nord, & il y fit camper deux legions. Le reſte de ſon armée eſtant arrivé en meſme temps, il plaça la cinquieme legion à trois ſtades delà, & la dixieme à ſix ſtades de Jeruſalem du coſté de l'Orient, ſur la montagne des Olives, ſeparée de la ville par la vallée [& le torrent] de Cedron. c. 8. p. 908.

'Les Juifs réunis par le peril commun, [a] vinrent avec furie ſe jetter ſur cette derniere legion occupée à faire ſon camp, la mirent en deſordre, la chaſſerent hors de ſes lignes, & l'euſſent entierement défaite, ſi Tite qui y accourut, ne les euſt rechaſſez dans la ville. Mais les ſoldats ne ſe furent pas pluſtoſt remis au travail, 'que les Juifs revinrent, mirent en fuite les corps de garde poſez pour les ſoutenir, quoique Tite meſme y fuſt preſent, & enſuite toute la legion, juſqu'à ce que les Romains ſachant le danger où eſtoit Tite, qui combattoit toujours ſans laſcher le pié, reprirent courage, ſe rallierent, & repouſſerent enfin les Juifs. c. 9. p. 908. f. gl Tac. hi. l. 5. c. 12. p. 119. [a] Joſ. bel. l. 5. c. 9. p. 909. c. 10. p. 909. 910.

[Je ne ſçay s'il faut raporter à cette journée ce que dit Tacite,] 'que Tite ayant paru à la vue de Jeruſalem avec ſes legions [m] en bataille, les Juifs ſortirent auſſi, & ſe rangerent le long de leurs murs; que la cavalerie envoyée contre eux avec l'infanterie legere, ne put ni vaincre, ni eſtre vaincue, & que neanmoins les Juifs ſe retirerent dans la ville. Il ajoute que les jours ſuivans on ſe battit ſouvent devant les portes, juſqu'à ce que les Juifs aprés pluſieurs deſavantages, furent obligez de ſe renfermer dans leurs murailles, apres quoy les Romains commencerent à attaquer la ville. 'Dion dit la meſme choſe en un mot. *inſtructas.* Tac. hi. l. 5. c. 11. p. 118. Dio, l. 66. p. 746. c.

[b] Joſeph écrit qu'aprés les deux combats de la montagne des Olives, les Romains laiſſerent les Juifs un peu en repos, [occupez peuteſtre à fortifier leur camp, ou à faire d'autres preparatifs pour le ſiege:] & durant ce temps là, "le [ſamedi] 14 d'avril, qui eſtoit ou le propre jour de la feſte de Paſque, ou l'un des jours des Azymes, comme Eleazar ouvroit la porte à ceux qui venoient adorer Dieu dans le Temple, Jean y fit gliſſer quelques uns des [b] Joſ. bel. l. 5. c. 11. p. 910. Tac. c. 12. p. 118. NOTE 32.

1. à ſept ſtades, [dont les huit font un mille des Romains, & les vingt, une de nos lieues communes.]

ſiens, dont pluſieurs n'eſtoient pas purifiez, mais qui avoient tous des armes ſous leurs habits. Cela fit un effroyable tumulte parmi le peuple, & on tua bien des gents comme partiſans d'Eleazar pour des querelles particulieres; pendant que les veritables ſoldats d'Eleazar ſe cachoient dans des egouſts, d'où ils ſortirent peu aprés, & on les laiſſa aller. 'Jean ſouffrit meſme qu'ils portaſſent les armes pour luy, & ſous le meſme Eleazar. [a]Ainſi les trois factions furent reduites à deux, [b] qui ſe reuniſſant lorſqu'ils falloit combattre contre les Romais, ne laiſſoient pas dans les autres temps de ſe faire une guerre tres cruelle.

Joſ. bel. l. 5. c. 16. p. 910. b. a c. 11. p. 910. g. b c. 16. p. 910. c d e. 19. p. 922. a.

'Tite cependant employa quatre jours à faire applanir le terrain depuis Scopos [1] juſqu'au monument d'Herode, & aux murailles de la ville: '& quand cela fut fait, il vint camper avec une partie de l'armée à deux ſtades de la ville, à l'endroit où les murailles tournoient du Nord à l'Occident, & fit mettre le reſte dans la meſme diſtance vis à vis de la Tour d'Hippique, 'qui eſtoit auſſi du coſté du Nord plus à l'Orient. [c]Il n'y eut que la dixieme legion qu'il laiſſa [à ſix ſtades] ſur la montagnes des Olives. [d]Durant ce travail, il taſcha de porter les Juifs à quelque traité par le moyen de Joſeph. Ils n'en voulurent point entendre parler. 'Cependant des le lendemain ils firent ſemblant de ſe vouloir rendre, & d'avoir meſme chaſſé les ſeditieux. Mais ce n'eſtoit qu'une feinte pour attraper les Romains: & quelques ſoldats qui y coururent, eurent bien de la peine à s'en retirer. 'Ils y avoient eſté ſans ordre, de ſorte que Tite les vouloit faire punir. Il leur pardonna neanmoins, à cauſe de leur nombre, à la priere des autres ſoldats.

c. 11. p. 910. 911. 912. c. p. 912. d e. c. 12. p. 913. b 914. b c. c 12. p. 912. e. d p. 911. c. d e. 17. p. 920. f g. e. 11. p. 911. p. 915. 918. c. 17. 18. p. 921.

'Il fit enſuite travailler à trois plate-formes, & mettre en batterie diverſes machines, qui tuerent grand nombre de Juifs, '& entre autres Jeſus fils d'Ananus, qui depuis plus de ſept ans ne ceſſoit point de predire aux Juifs les maux qui alloient fondre ſur eux. 'Les Juifs de leur coſté ne demeuroient pas en repos. Ils ſe ſervoient le mieux qu'ils pouvoient de leurs machines, " & faiſoient des ſorties continuelles ſur les Romains. 'Ils avoient des conduits ſous terre, qui paſſant ſous les murailles de la ville alloient rendre bien loin de là dans la campagne. Ils ſortoient par là, & s'en alloient attaquer les Romains qui s'écartoient pour aller querir de l'eau, ou pour d'autres beſoins. Mais Tite leur boucha enfin tous ces conduits. 'Ils ne purent non plus empeſ-

l. 6. c. 31. p. 961. d. e. l. 5. c. 18. p. 921. Dio, l. 66. p. 747. a. Joſ. bel. l. 5. c. 18. p. 921. &c.

1. τὸν σκοπὸν. Joſeph n'explique point ce que c'eſtoit. Il eſt certain que le grand Herode eſtoit enterré à trois lieues de là, au chaſteau d'Herodion. V. § 2.

cher par tous leurs efforts, que les Romains n'achevaſſent leurs plate-formes, & ne battiſſent la muraille avec leurs beliers. Mais ils euſſent brule toutes leurs machines, ſans Tite qui y vint promtement, & qui en douze coups de fleches, s'il en faut croire Suetone, tua douze de leurs plus braves. [a] Ils firent neanmoins peu de reſiſtance à cette premiere attaque, parceque la ville ayant trois murailles de ce coſté là, ils eſperoient défendre plus aiſément les deux autres. Ainſi le belier ayant fait une breche, les Romains entrerent, & ſe trouverent maiſtre de toute la partie ſeptentrionale de la ville [n] le 15[e] jour du ſiege, [qui eſtoit apparemment le 28 d'avril.]

c.19.p.921.922. p.922. f] Suet. in Tit.c.5.p.766. a Joſ. bel. l.5.c. 20.p.923.c.d.e.

Note 33.

'Dion dit que dans les combats qui ſe firent pour emporter ce premier mur, Tite fut bleſſé au bras gauche d'un coup de pierre, & en eut toujours depuis la main plus foible. [Il eſt difficile de concevoir & que Joſeph & Suetone aient oublié cette bleſſure, & que Dion l'ait inventée. C'eſtoit peut-eſtre quelque bruit commun, que Dion n'aura pas aſſez examiné.]

Dio,l.66.p.747. b.

## ARTICLE LXII.

*Tite force avec peine le ſecond mur; exhorte en vain les Juifs à ſe rendre: Beaucoup ſe retirent au camp; & Tite les reçoit bien.*

'TITE ayant gagné le premier mur, vint ſe camper dans la ville, au lieu qu'on appelloit le camp des Aſſyriens, [b] ayant apparemment avec luy toutes ſes quatre legions; [c] & fit attaquer le ſecond mur avec vigueur. Les Juifs d'autant plus forts [n] qu'ils eſtoient plus reſſerrez, ne témoignerent pas moins de courage à ſe défendre: mais le belier ayant abatu une tour, [d] Tite entra par cet endroit avec une partie de l'armée, [n] cinq jours aprés la priſe du premier mur. [e] Il ne voulut pas mettre le feu aux maiſons, parce qu'il ſouhaitoit de conſerver la ville, eſperant que les Juifs ſe rendroient d'eux meſmes: & il les y exhorta encore alors en leur promettant une entiere ſureté, comme Dion le remarque. 'Mais les ſeditieux au lieu de l'ecouter, vinrent l'attaquer avec furie: & comme ils ſavoient les rues, ils le mirent en un tres grand danger, & le contraignirent dé repaſſer le mur qu'il avoit gagné; ce qu'il ne fit meſme qu'avec peine. 'Dieu accordoit ainſi quelques avantages aux Juifs pour les faire tomber, dit Joſeph, dans l'aveuglement que leurs pechez meritoient. 'Ils ſoutinrent durant les trois jours ſuivans les efforts que firent les Romains

Dio,l.66.p.747. b] Joſ. bel. l.5.c. 21 p.923.e.f. b Joſ.c 25.p.927. c. &c. c c 21 p.923 925] Dio,l.66.p.747. b. d Joſ.c.23.24.p. 925. d. e. le 3 de may. e c. 24. p 925] Dio,p.747.c. Joſ. bel. l.5. p. 925.926. p.925. e. d. e.

pour regagner ce ſecond mur ; mais ils cederent le * quatrieme, & les Romains en demeurerent entierement maiſtres. * 7 de may.

c. 15. p. 916. 927. 'Tite donna enſuite quatre jours de relaſche aux Juifs, pour faire une revue generale de ſes troupes, & leur payer leur montre. Cette action ſe fit à la vue de tous les Juifs ; & l'armée Romaine

p. 927. a. b. y parut ſi belle, & en meſme temps ſi terrible, 'que les ſeditieux meſme, à ce que croit Joſeph, ſe ſeroient alors portez à ſe rendre, s'ils euſſent pu eſperer le pardon de tant de maux qu'ils avoient faits à leurs citoyens. Mais ils aimoient mieux perir les armes à la main, que par l'epée d'un boureau : & il falloit, ajoute Joſeph, que ces ſcelerats envelopaſſent dans leur chaſtiment ceux meſmes qui eſtoient innocens [à leur égard,] & toute la ville, [parceque le temps de la juſtice de Dieu eſtoit arrivé.]

b. c. 30 p. 934. f. 'Comme donc ils ne parloient point de ſe rendre ; des le 5e jour, qui eſtoit le 12 de may, Tite fit commencer quatre plateformes, pour attaquer la forteresſe Antonia, afin de ſe rendre

c. 25. 26. p. 927-931. par là maiſtre du Temple. 'Mais comme il ne pouvoit ſe laſſer de deſirer la conſervation de la ville, & ſurtout du Temple, il envoya Joſeph exhorter les Juifs par un grand diſcours à vouloir eux meſmes contribuer à ſe les conſerver en conſervant leur pro-

p. 928. c. d. pre vie. Joſeph leur fit tout eſperer de la bonté des Romains s'ils ſe rendoient, mais leur declara que ſi la ville eſtoit priſe de force,

b. il n'y auroit point de miſericorde pour perſonne. 'Il leur repreſenta que quand meſme ils ſeroient en état de reſiſter aux Romains, ils ne pouvoient pas reſiſter à la famine qui eſtoit déja

p. 929. e. fort grande ; 'Qu'ils ſe promettoient en vain le ſecours de Dieu, apres l'avoir irrité par les crimes les plus effroyables, beaucoup plus grands que ceux qui avoient déja fait bruler la ville & le

p. 928. 929. Temple ſous Sedecias ; 'Que meſme Dieu n'avoit guere agi miraculeuſement pour les Juifs, que quand ils avoient ceſſé en quelque ſorte d'agir eux meſmes, & que reconnoiſſant leur propre foibleſſe, ils avoient mis uniquement en luy leur confiance ; au lieu que quand ils avoient pris les armes, ils avoient preſque

p. 930. 931. toujours eſté vaincus. 'Il leur fit remarquer que Dieu ſe declaroit déja pour leur ennemis par une [eſpece de] miracle, puiſqu'au lieu que les eaux avoient eſté fort baſſes juſqu'au mois d'avril, [dans le temps où elles auroient dû eſtre les plus hautes,] elles couloient avec abondance depuis que les Romains aſſiegeoient la ville, comme ſi Dieu euſt eu peur qu'ils n'en manquaſſent ; & que ce meſme prodige eſtoit arrivé lorſque la ville avoit eſté priſe par les Babyloniens.

'Le diſcours de Joſeph ne fit aucun effet ſur les ſeditieux, qui n'oſoient eſperer de ſurcté ; mais il porta beaucoup de perſonnes du peuple à s'enfuir de la ville, & à ſe venir rendre à Tite, qui leur laiſſa la liberté de ſe retirer où ils voudroient. 'Simon & Jean donnerent de nouveaux ordres aux gardes des portes pour empeſcher que d'autres ne les imitaſſent ; & des que quelqu'un donnoit une ombre de ſoupçon qu'il vouloit s'enfuir, on le tuoit auſſitoſt. 'On en accuſoit ſouvent les perſonnes riches & de qualité, ſans meſme qu'ils y euſſent penſé ; & ſur la depoſition d'un ſeul temoin ſuborné, l'un des tyrans les depouilloit de leurs biens, & puis les renvoyoit à l'autre [ pour les achever. ] Car ils avoient ſoin de partager entre eux les depouilles de ceux qu'ils opprimoient, & ſe jouoient ainſi du ſang du peuple.

p. 931. d. e.

e. f.

c. 27. p. 932. 933.

'Pour les pauvres, comme ſouvent ils n'oſoient s'enfuir à cauſe qu'ils n'euſſent pu emmener avec eux leurs femmes & leurs enfans ſans eſtre apperceus, ils s'en alloient la nuit chercher quelques grains ſauvages & quelques herbes dans les cavées qui environnoient la ville ; & les ſoldats meſmes le faiſoient auſſi quelquefois. Tite faiſoit courir les cavées par ſa cavalerie pour les prendre ; '& on en enlevoit juſqu'à cinq-cents par jour, & quelquefois davantage. Il n'y avoit point d'apparence de renvoyer des gents pris de force, & il euſt eſté difficile de garder tant de priſonniers. Ainſi afin d'intimider ceux de dedans, Tite les faiſoit fouetter & crucifier à la vue de la ville, à quoy les ſoldats ajoutoient de nouveaux tourmens & beaucoup d'inſultes. 'Les tyrans faiſoient courir le bruit que ces malheureux eſtoient ceux qui s'eſtoient rendus aux Romains ; & cela n'empeſchoit pas que tous les jours quelques uns ne s'echapaſſent de la ville pour ſe rendre à eux, tant on eſtoit las de ſouffrir la faim, & la cruauté des tyrans. Mais enfin Tite renvoya dans la ville quelques uns des priſonniers, aprés leur avoir fait couper les mains, afin qu'ils appriſſent aux autres la maniere differente dont il traitoit ceux qui eſtoient pris, & ceux qui s'eſtoient rendus volontairement.

c. 28. p. 933. d.

e. f.

p. 933. 934.

## ARTICLE LXIII.

*Les Juifs brulent les machines & les terraſſes des Romains, qui ſe decouragent : Tite fait faire une muraille autour de la ville.*

'LEs Romains furent dixſept jours entiers à elever leur plate-formes : & durant ce temps là [a] Antiochus [b] Epiphane

Joſ. bel. l. 5. c. 30. p. 934. f.

[a] c. 29. p. 934. e.

NOTE 44.

fils du Roy de Comagene, vint au camp avec de belles troupes, entre leſquelles on remarquoit une compagnie de jeunes gents tous de hautes tailles, armez & exercez comme les anciens Macedoniens, ce qui leur en faiſoit donner le nom. d. 'Ce jeune prince extremement vigoureux, qui ne manquoit ni de hardieſſe, ni d'inclination à la guerre; témoigna à Tite qu'il s'étonnoit que les Romains fuſſent ſi longtemps à doner l'aſſaut. Tite ſourit, & luy dit que le champ eſtoit ouvert à tout le monde. Auſſitoſt il courut à l'aſſaut avec ſes Macedoniens, & fut receu par les Juifs avec quantité de traits. e. 'Il eut le bonheur ou l'adreſſe de les éviter: mais ſes Macedoniens en furent preſque tous percez; & contraints enfin de reculer, aprés une reſiſtance opiniatre, quoiqu'ils ſe fuſſent fort ventez qu'ils ne le feroient jamais. Il eprouva ainſi qu'il ne ſuffit pas pour vaincre d'eſtre Macedonien, mais qu'il faut eſtre Alexandre.

c 30. p. 934. 935. Dio, l. 65. p. 746. d. e. a Joſ. bel l. 5. p. 935. 935. 'Les Romains avoient à peine achevé leurs quatre terraſſes en 17 jours, lorſque le 27 de may ils en virent deux conſumées du feu que Jean y avoit allumé pardeſſous terre: a Deux jours aprés, 'trois Juifs ayant entrepris de mettre le feu aux machines dreſſées ſur les deux autres, jamais les Romains ne le purent empeſcher: & Simon ayant fait en meſme temps une ſortie ſur eux, non ſeulement les machines furent brulées: mais elles mirent encore le feu aux [deux] terraſſes qui reſtoient; & les Romains attaquez juſque dans leur camp par les Juifs, eurent bien de la peine à les repouſſer dans la ville. le 29 de may

p. 935. a. b 936. b b Dio, l. 66. p. 747. c. d. Joſ. bel. l. 5. c. 26. p. 931. a. 'Ce malheur penſa tout à fait decourager les Romains, b dont pluſieurs, las d'un ſiege ſi long & ſi difficile, commençoient à ſe perſuader que Jeruſalem eſtoit imprenable à toutes les forces des hommes, comme on le tenoit communément. D'ailleurs quoique Joſeph diſe que les Romains avoient de l'eau en abondance, Dio, l. 66. p. 747. a. 'neanmoins Dion aſſure [qu'au moins durant un temps] ils en manquoient beaucoup, qu'ils eſtoient obligez de l'aller querir aſſez loin: & qu'ils n'en trouvoient pas meſme de bonnes, [parceque] c. 'les Juifs qui ſe venoient rendre à eux, & les priſonniers d. [qui avoient quelque liberté,] la gaſtoient ſecrettement. 'Il y eut meſmes quelques Romains qui deſerterent, & ſe retirerent dans la ville. Les 'Juifs les receurent avec joie comme s'ils euſſent remporté une victoire, & nonobſtant la famine, ils eurent grand Joſ. bel. l. 5. c. 28. p. 921. ſoin de ne les laiſſer manquer de rien. 'Ce furent des transfuges qui apprirent aux Juifs à ſe ſervir des machines des Romains.

c. 30. p. 936. b. 'Comme beaucoup n'eſperoient plus qu'on puſt reduire les aſſiegez

l'an de J.C. 70.

assiegez par l'effort des machines, Tite se resolut à enfermer tout le circuit de la ville d'une muraille, afin que les Juifs ne pussent ni s'echaper, ni recevoir des vivres de dehors. Cette muraille estoit de 39 stades, presde deux lieues de tour, fortifiée de treize forts, qui augmentoient l'ouvrage de 17 stades, plus d'une demi lieue; & tout cela neanmoins fut fait en trois jours [ au commencement de juin. Les Romains accomplirent ainsi à la lettre ce que J. C. avoit predit 37 ans auparavant; ]'Qu'il viendroit un jour où les ennemis environneroient Jerusalem de tranchées, où ils l'enfermeroient, & où ils la serreroient de toutes parts. 'Les Juifs firent une sortie pour rompre un endroit de la muraille: mais ceux qui y estoient en garde les repousserent.

c. 31. p. 936. 937.

Luc. 19. v. 43.

Jos. l. 6. c. 15. p. 951. 952.

## ARTICLE LXIV.

### *Horrible famine que souffrent les Juifs à Jerusalem.*

[Les Juifs demeurerent donc entierement enfermez, abandonnez à leurs propres maux, c'est à dire à la cruauté de leurs tyrans, ]'& à la famine qu'ils s'estoient eux mesmes procurée en brulant leurs provisions. [a] Des les premiers jours du mois de may elle estoit grande parmi le peuple, & beaucoup estoient déja morts de necessité. [On peut juger de là jusqu'à quel excés elle estoit montée au mois de septembre, lorsque la ville fut prise.]

Jos. bel. l. 5. c. 3. p. 935. f. g. a c. 24. p. 926. d.

'Elle augmenta extremement depuis que les Romains eurent basti leur murailles de circonvallation. 'Car on ne pouvoit plus mesme aller chercher des herbes & des grains sauvages autour de la ville, comme on faisoit auparavant. [b] Le blé, quand il s'en trouvoit à vendre, estoit hors de prix. Et les Juifs estoient reduits à aller fouiller jusque dans les egousts, & à ramasser, pour se nourrir, de vieille fiente de bœufs, ou d'autres ordures dont la seule vue fait horreur. 'Car leur faim enragée les contraignoit de tout prendre, mesme ce que les plus sales animaux fouleroient aux piez. Ils mangeoient jusqu'au cuir de leurs ceintures, de leurs souliers, de leurs boucliers, des restes de vieux foin, des herbes pourries. La plus petite mesure de nerfs d'animaux ou d'herbes se vendoit quatre dragmes attiques. 'S'il se trouvoit la moindre chose à manger dans une maison, c'estoit une guerre effroyable, & les plus grands amis se jettoient les uns sur les autres pour se l'arracher.

c. 32. p. 937 d.

c. 27. 28 37. p. 932. e 953. c. 941. c.

b c. 27. p. 941 c

à un talent la mesure.

l. 6. c. 10. p. 951.

bœufs.

l. 5. c. 31. p. 537. d. 'La famine devoroit des familles entieres. Les maiſons eſtoient pleines des corps morts des femmes & des enfans, & les rues de ceux des vieillars. Les jeunes tout enflez & tout languiſſans "alloient en chancelant à chaque pas dans les places publiques: On les auroit plutoſt pris pour des ſpectres que pour des perſonnes vivantes: & ils tomboient bientoſt morts partout où les forces leur manquoient. ἀνεπλάσσοντο.

c. 'Les morts demeuroient ſans ſepultures: La pluſpart de ceux qui reſtoient en vie n'avoient pas la force de les enterrer; & ceux qui avoient encore un peu de force, n'en avoient pas le courage. Ils demeuroient dans cette indifference tant à cauſe de la quantité des morts, que parcequ'ils [ ne ſe mettoient plus en peine de rien, ] & qu'ils s'attendoient eux meſmes à mourir à tous momens. Beaucoup en effet expiroient en rendant aux autres ce dernier devoir. D'autres ſe trainoient comme ils pouvoient juſques au lieu de leur ſepulture, pour y attendre le moment de leur mort qui eſtoit ſi proche.

e. f. 'Au milieu d'une ſi affreuſe miſere, on ne voyoit point de pleurs, on n'entendoit point de gemiſſemens, parceque cette horrible faim dont l'ame eſtoit entierement occupée, étoufoit tous les autres ſentimens. Ceux qui vivoient encore, regardoient les morts avec des yeux ſecs, & ſe conſoloient par l'eſperance de les aller bientoſt trouver dans le repos où ils s'imaginoient qu'ils fuſſent. Chacun demeuroit dans un triſte ſilence, comme ſi le jour meſme euſt eſté une nuit, dont l'horreur eſtoit une vraie image de la mort.

## ARTICLE LXV.

*Barbarie des ſeditieux durant la famine.*

Joſ. bel. l. 5. c. 24. p. 926. d. 'LEs factieux ſe mettoient d'abord fort peu en peine de la famine, parcequ'ils ne manquoient de rien, prenant tout ce que les autres avoient: ce qui fait dire à Joſeph qu'ils ſe nourriſſoient de la ſubſtance du peuple, & qu'ils en buvoient le ſang. Car au lieu d'avoir compaſſion de ſes maux, ils s'en rejouiſſoient meſme: & quand ils voyoient cette foule de morts, ils ſe croyoient dechargez d'autant de bouches inutiles. Ces barbares euſſent voulu voir mourir tous les Juifs, hors ceux qui eſtoient ennemis irreconciliables de la paix & des Romains.

c. 27. p. 931. f. 'La famine croiſſant toujours, la fureur des factieux croiſſoit

auſſi : & plus on alloit en avant, plus ces deux maux joints enſemble produiſoient des effets horribles. 'Comme on ne voyoit plus g.
de blé, les factieux entroient de force dans les maiſons pour y en chercher. S'ils y en trouvoient, ils battoient ceux à qui il appartenoit pour punition de ne l'avoir pas declaré. S'ils n'y en trouvoient point, ils les accuſoient de l'avoir caché, leur faiſoient mille maux pour les obliger à le confeſſer ; '& quiconque avoit P. 932. a.
un peu de force, paſſoit dans leur eſprit pour coupable de ce crime. Quant à ceux qu'ils voyoient reduits à la derniere extremité ils ſe dechargeoient ſur la faim qui les conſumoit, de la peine de les tuer.

'Pluſieurs riches vendoient ſecrettement tout leur bien pour a.
une meſure de froment : & les moins accommodez pour une meſure d'orge. Ils s'enfermoient enſuite dans les lieux les plus reculez de leurs maiſons, où les uns mangeoient ce grain ſans eſtre moulu, & ceux qui en avoient le moyen, [le mettoient en farine,] & le faiſoient cuire, ſelon qu'un temps ſi malheureux, & la crainte d'eſtre ſurpris, le leur permettoit. 'On ne voyoit en au- b.
cun lieu des tables dreſſées ; mais chacun tiroit de deſſus les charbons de quoy manger, ſans ſe donner le loiſir de le laiſſer cuire.

'On n'a jamais vu une miſere ſi deplorable. Ceux qui avoient la b.
force à la main eſtoient les ſeuls qui ne l'eprouvaſſent pas. Tous les autres plaignoient inutilement leur malheur : & comme il n'y a point de reſpect qu'un mal auſſi preſſant qu'eſt celui de la faim, ne faſſe perdre, on s'arrachoit les uns aux autres le pain de la main, les femmes à leurs maris, les enfans à leurs peres ; & ce qui ſurpaſſe toute croyance, les meres meſmes à leurs enfans.

'Ceux qui avoient ainſi trouvé un morceau de pain, ne pou- c.
voient meſme ſi bien ſe cacher, que les factieux ne leur otaſſent [ſouvent] ce qu'ils venoient de prendre aux autres. Car auſſitoſt qu'une maiſon eſtoit fermée, le ſoupçon qu'on avoit que ceux qui eſtoient dedans, avoient quelque choſe à manger, en faiſoit rompre les portes pour y entrer, & pour leur oſter les morceaux de la bouche. 'On frapoit les vieillars qui ne vouloient pas rendre d.
ce dernier ſoutien de leur vie : on arrachoit les cheveux aux femmes qui cachoient ce qu'elles avoient dans les mains ; & ſans avoir compaſſion des enfans meſmes, on les jettoit contre terre, avec le pain qu'ils ſe haſtoient d'avaler. Que ſi quelques uns eſtoient aſſez habiles pour prevenir les recherches des ſeditieux, ils les traitoient avec encore plus de cruauté, comme ſi on les

d. e. euſt offenſez en mangeant ſans qu'ils le ſceuſſent. 'Il n'y avoit point de tourmens qu'ils n'inventaſſent pour trouver les vivres qu'on tenoit cachez, quand ce n'euſt eſté qu'un pain, ou une poignée de farine.

e. 'Ces cruautez euſſent eſté moins barbares, s'ils les euſſent commiſes par la neceſſité de la faim: mais ils ne manquoient encore de rien. C'eſtoit ſeulement depeur de manquer à l'avenir, ou pour ne pas laiſſer leur fureur ſans exercice. Ils oſtoient meſme aux pauvres les grains ſauvages & les herbes qu'ils alloient cueillir de nuit hors de la ville au peril de leur vie, f. 'ſans vouloir ſeulement écouter les conjurations qu'ils leur faiſoient au nom de Dieu, de leur en laiſſer quelque petite partie, & ils croyoient leur faire une grande grace de ne les pas tuer aprés les avoir volez.

l.6.c.20.p.954.c. 'On n'ajoutoit pas foy à ceux meſmes que la faim reduiſoit à la derniere extremité: on vouloit qu'ils fiſſent ſemblant de mourir; & les factieux les fouilloient encore pour voir s'ils n'avoient point caché ſur eux un morceau de pain. Quand ces hommes affamez eſtoient trompez dans leur eſperance, on les voyoit comme des chiens enragez, ou des hommes ivres, courir ſans raiſon de toutes parts, heurter tantoſt à une porte, tantoſt à une autre, revenir deux & trois fois en une heure de temps chercher dans une maiſon où ils avoient déja fouillé par tout.

l.5.c.32.p.937.f. 'Ils depouilloient meſme les morts des habits qui les couvroient, & puis s'en alloient avec un viſage gay & riant. Quelquefois ils perçoient les corps des morts, & de ceux meſmes qui reſpiroient encore, pour voir ſi leurs épées eſtoient bien tranchantes. Mais en meſme temps par une autre cruauté toute contraire, ils refuſoient avec mepris de tuer ceux qui les en prioient, & les laiſſoient g. achever leur vie parmi les tourmens de la faim. 'Ces malheureux rendant l'ame, tournoient les yeux vers le Temple, [& avoient le cœur outré de douleur] de laiſſer encore en vie ces ſcelerats, [qui le profanoient d'une maniere ſi horrible.]

## ARTICLE LXVI.

### *D'une mere qui tua & mangea ſon propre fils.*

Joſbel.l.6.c.21. p.954.c.f. 'AVANT de miſeres & de crimes, Joſeph ajoute une hiſtoire celebre, qui eſt, dit-il, ſans exemple parmi les Grecs, & meſme parmi les nations les plus barbares, [mais non pas parmi

les Juifs.] Elle eſt ſi horrible, qu'elle peut juſtement paroiſtre incroyable: & je n'aurois pu, ajoute cet hiſtorien, me reſoudre à » la raporter, ſi je n'en avois encore un nombre infini de témoins; » & ſi dans les maux que ma patrie a ſoufferts, ce ne luy eſtoit une » foible conſolation d'en ſupprimer la memoire.

f. 'Une dame d'audelà du Jourdain, nommée Marie, d'une naiſſance illuſtre, & fort riche, ayant eſté obligée de quitter ſon pays avec les autres Juifs de ces quartiers là, pour fuir [les malheurs de la guerre,] ſe trouva dans Jeruſalem lorſqu'elle fut aſſiegée, ayant avec elle un fils qu'elle nourriſſoit de ſon lait. Les tyrans luy ravirent d'abord ce qu'elle avoit apporté de plus precieux, & leurs ſoldats enſuite venoient tous les jours luy enlever ce qui luy reſtoit de meubles, & ce qu'elle pouvoit avoir de vivres. g. 'La douleur de ſe voir traiter de la ſorte, la mit dans un tel deſeſpoir, qu'aprés avoir fait mille imprecations contre eux, il n'y eut point de paroles outrageuſes qu'elle n'employaſt pour les irriter, afin de les porter à la tuer: mais elle ne trouva pas un ſeul de ces tigres, qui par reſſentiment de tant d'injures, ou par compaſſion pour elle, vouluſt luy faire cette grace.

g. 'Lorſqu'elle ſe vit ainſi reduite à cette derniere extremité, de ne pouvoir plus, de quelque coſté qu'elle ſe tournaſt, eſperer aucun ſecours; la faim qui la devoroit, '& encore plus le feu que la p. 955. a. colere avoit allumé dans ſon cœur, luy inſpirerent une reſolution qui fait horreur à la nature. Elle arracha ſon fils de ſa mammelle, & luy tint ce langage horrible: Enfant infortuné, & dont » on ne peut trop deplorer le malheur, d'eſtre né au milieu de la » guerre, de la famine, & des diverſes factions qui conſpirent à » l'envi à la ruine de noſtre patrie; pour qui te conſerverois-je? » Seroit-ce pour eſtre eſclave des Romains, quand meſme ils vou» droient nous ſauver la vie? Mais la faim ne nous l'oſteroit-elle » pas avant que nous puſſions tomber entre leurs mains? Et ces » tyrans qui nous mettent le pié ſur la gorge, ne ſont-ils pas encore » plus redoutables & plus cruels que les Romains, & que la faim » meſme? Ne vaut-il donc pas mieux que tu meures pour me ſervir » de nourriture, pour faire enrager ces tigres, & pour étonner la » poſterité par une action ſi tragique, puiſqu'il ne manque que cela » ſeul pour combler la meſure des maux qui rendent aujourd'hui » les Juifs le plus malheureux peuple qui ſoit ſur la terre? b. 'Aprés avoir parlé de la ſorte, elle tua ſon fils, le fit cuire, en mangea une partie, & cacha le reſte.

b. 'Ces impies qui ne vivoient que de rapines, entrerent auſſi

toſt aprés dans la maiſon de cette dame ; & ayant ſenti l'odeur de cette viande abominable, ils la menacerent de la tuer, ſi elle ne leur montroit ce qu'elle avoit preparé pour manger. Elle leur répondit qu'il luy en reſtoit encore une partie, & leur montra enſuite ces pitoyables reſtes du corps de ſon fils. Quoiqu'ils euſſent des cœurs de bronze, une telle vue leur donna tant d'horreur qu'ils ſembloient eſtre hors d'eux meſmes. Mais elle dans le tranſport où la mettoit ſa fureur, leur dit avec un viſage aſſuré :

c. 'Oui c'eſt mon propre fils que vous voyez, & c'eſt moy meſme qui « ay trempé mes mains dans ſon ſang. Vous pouvez bien en man- « ger puiſque j'en ai mangé la premiere. Eſtes-vous moins hardis « qu'une femme, & avez-vous plus de compaſſion qu'une mere ? « Que ſi voſtre pieté ne vous permet pas d'accepter cette victime « que je vous offre, j'acheverai de la manger. «

c. 'Ces gents qui n'avoient jamais ſceu juſqu'alors ce que c'eſtoit que d'humanité, s'en allerent tout tremblans ; & quelque grande que fuſt leur avidité de trouver de quoy ſe nourrir, ils laiſſerent le reſte de cette deteſtable viande à cette malheureuſe mere. Le bruit d'une action ſi funeſte ſe repandit auſſitoſt par toute la ville. L'horreur que tous en conceurent ne fut pas moins grande que ſi chacun en particulier euſt commis un ſemblable crime :

d. 'les plus preſſez de la faim ne ſouhaitoient rien tant que d'eſtre promtement delivrez de la vie : & eſtimoient heureux ceux qui eſtoient morts avant que d'avoir pu voir ou entendre raconter une choſe ſi execrable.

d. 'Les Romains apprirent bientoſt auſſi la nouvelle de cet enfant ſacrifié par ſa propre mere à ſa faim & à ſa fureur. Quelques uns ne la pouvoient croire : d'autres en eſtoient touchez de compaſſion : mais elle augmenta dans la pluſpart la haine qu'ils avoient déja contre les Juifs. Tite pour ſe juſtifier devant Dieu ſur ce ſujet, proteſta hautement qu'il avoit offert aux Juifs une

e. amneſtie generale de tout le paſſé ; '& que puiſqu'ils avoient preferé la revolte à l'obeiſſance, la guerre à la paix, la famine à l'abondance, & qu'ils avoient déja commencé à mettre de leurs propres mains le feu dans le Temple qu'il s'eſtoit efforcé de leur conſerver, ils meritoient d'eſtre reduits à ſe nourrir d'une viande ſi deteſtable : mais qu'il enſeveliroit cet horrible crime ſous les ruines de leur capitale, afin que le ſoleil en faiſant le tour du monde, ne fuſt pas obligé de cacher ſes rayons par l'horreur de voir une ville où les femmes ſe nourriſſoient de la chair de leurs enfans, & où les hommes n'eſtoient pas moins coupables qu'el-

les, puiſque de ſi étranges miſeres ne pouvoient les faire reſoudre à quitter les armes. Telles furent les paroles de ce grand prince, parceque conſiderant juſques à quel excés alloit la rage de ces factieux, il ne croyoit pas qu'aprés avoir ſouffert des maux dont la ſeule apprehenſion devoit les ramener à leur devoir, rien puſt jamais les faire changer.

'S. Baſile en faiſant la deſcription des maux que produit la faim, n'y oublie pas cette hiſtoire tragique, qui nous eſt raportée, dit-il, par Joſeph 'auteur tres grave; & ce fut l'un de ces malheurs effroyables que ſouffrit Jeruſalem en vengeance du ſang du Sauveur. 'Joſeph la met vers la fin de Juillet, lorſque les Juifs bruloient les galeries du Temple depeur que les Romains n'y entraſſent par la tour Antonia, dont ils eſtoient déja maiſtres.

Baſ. t. 1. div. h. 8. p. 358. b. c.

Joſ. bel. l. 6. c. 16. p. 952.

## ARTICLE LXVII.

### *Du nombre de ceux qui perirent de faim & de miſere: Les ſeditieux pillent ce qui eſtoit conſacré pour les ſacrifices.*

'Les tyrans faiſoient d'abord enterrer les morts aux depens du public, pour ſe delivrer de leur puanteur. Mais le nombre en devenant trop grand, ils les faiſoient jetter pardeſſus les murs dans les vallées. 'Un nommé Mannée fils de Lazare, commis à une porte pour payer ceux qui enterroient les morts, c'eſt à dire qui les alloient jetrer hors de la ville, aſſura à Tite que depuis le 14 d'avril juſqu'au premier de juillet, il avoit payé pour 115880 corps, ſans conter ceux que leurs parens faiſoient enterrer à leurs frais. D'autres raporterent depuis qu'on avoit jetté hors des portes ſix cents mille pauvres, qu'on n'avoit pu conter les autres; & qu'enfin comme on ne pouvoit plus ſuffire à emporter tant de corps, 'on avoit eſté contraint d'en faire des monceaux dans de grandes maiſons, qu'on fermoit enſuite.

Joſ. bel. l. 5. c. 32. p. 937. g.

c. 37. p. 941. a. b.

bll. 6. c. 42. p. 967. c.

[Il eſt difficile que tant de peuples renfermez dans une ville durant les chaleurs de l'été, de ſi méchantes nourritures, & ſurtout la puanteur de tant de corps morts, n'aient joint la peſte à la famine.] Joſeph n'en parle neanmoins qu'en un endroit en paſſant: [ce qui marque qu'elle ne fut pas conſiderable.]

c. 45. p. 968. e.

'Toutes les pilleries que les ſeditieux avoient faites, ne purent empeſcher qu'ils ne fuſſent eux meſmes attaquez par la famine depuis que Tite les eut tout à fait enfermez. Au contraire les Romains ne manquoient de rien dans leur armée, parcequ'on y

l. 5. c. 25. 26. 32. p. 926. f. 928. bl. 938. a.

apportoit de la Syrie & des provinces voiſines, le blé & toutes les autres proviſions dont elle pouvoit avoir beſoin. Ils les expoſoient à la vue des aſſiegez, & une ſi grande abondance de vivres irritant encore leur faim, augmentoit en eux le ſentiment de leur miſere. Et neanmoins rien n'étoit capable de toucher les factieux.

c. 37. p. 940. c. f. 'Quand ils eurent reduit le peuple en tel état, qu'il ne luy reſtoit plus rien dont ils le puſſent depouiller, Jean [qui tenoit le Temple,] paſſa de ſes voleries ordinaires à des ſacrileges. Il fit fondre les preſens que diverſes perſonnes, & qu'Auguſte meſme & [Livie] ſa femme avoient faits au Temple, ſans excepter les coupes, les plats, & les tables neceſſaires pour le ſervice divin. Ainſi l'on voyoit un Juif, [qui prenoit le titre de Zelateur,] arracher de ce lieu ſaint les marques du reſpect que des étrangers luy avoient rendu. Et il avoit l'effronterie de dire à ſes ſoldars, qu'ils ne devoient point faire difficulté d'uſer des choſes conſacrées à Dieu, g. puiſque c'eſtoit pour Dieu qu'ils combatoient. 'Il prit de meſme le vin & l'huile que les Preſtres conſervoient dans la partie interieure du Temple pour l'employer aux holocauſtes, & le partagea à ſes gents, qui en uſerent ſans crainte juſqu'à en faire des excés.

h. 'Ne doit-on donc pas pardonner à ma douleur, s'écrie Joſeph, « ce que j'oſe dire, que ſi les Romains euſſent differé à punir par les « armes de ſi grands coupables, je croy que la terre ſe ſeroit ouverte pour abyſmer cette miſerable ville; ou qu'elle ſeroit perie « par un deluge; ou qu'elle auroit eſté conſumée par le feu du « ciel comme Gomorre, puiſque les abominations qui s'y commettoient, ſurpaſſoient celles qui contraignirent la juſtice de Dieu « de lancer ſes foudres vengeurs ſur cette autre deteſtable ville. «

p. 941. a. 'Mais la ruine des factieux entraina celle de tout le peuple, [qui n'avoit point de part à leurs crimes. Et c'eſt de quoy Joſeph ne donne point de raiſon, n'ayant pas connu la veritable. Car il a voulu ignorer que toute ſa nation avoit attiré ſur elle la colere du ciel, en rejettant & en crucifiant meſme le Meſſie & le liberateur que Dieu luy avoit envoyé.]

## ART. LXVIII.

## ARTICLE LXVIII.

*Les faux prophetes trompent le peuple : Beaucoup de Juifs tuez dans le camp des Romains.*

[PARMI les maux horribles, que la guerre, la famine, & la ſedition faiſoient endurer aux Juifs,] ils ne laiſſoient pas de ſe flater encore par de vaines eſperances.[a] Car on voit par divers endroits de Joſeph, qu'ils ſe perſuadoient que leur ville étoit ſous la protection particuliere de Dieu, & qu'elle ne pouvoit tomber ſous la puiſſance des ennemis : & ce bruit, comme nous avons vu, eſtoit meſme repandu parmi les Romains.[d] Les tyrans pour empeſcher le peuple de s'enfuir, avoient apoſté pluſieurs faux prophetes, qui promettoient, [comme du temps de Sedecias,] que Dieu les ſecoureroit. Et ce peuple aveugle & malheureux ajoutoit foy à ces impoſteurs, qui abuſoient du nom de Dieu pour le tromper, pendant qu'il fermoit les yeux & ſe bouchoit les oreilles, pour ne point voir & ne point entendre les ſignes certains & les avertiſſemens veritables par leſquels Dieu leur avoit marqué leur ruine, [comme nous l'avons vu ci-deſſus.] Ainſi outre ceux que la crainte des gardes empeſchoit de ſortir, pluſieurs meſmes de ceux qui euſſent pu ſe ſauver, demeuroient dans la ville pour attendre l'effet de ces fauſſes eſperances.

Joſ. bel. l. 6. c. 30. p. 960 b. c.
a l. 5. c. 25. p. 930. 931.
Dio. l. 66. p. 747 c. d.
b Joſ. l. 6. c. 30. p. 960. b. c.

[Beaucoup d'autres neanmoins, plutoſt que de ſouffrir plus longtemps la faim & les tyrans, aimoient mieux s'expoſer à eſtre ſurpris & tuez par les gardes;] [e] & ſautoient les murailles pour ſe retirer au camp des Romains, ou ſortoient comme pour les aller combattre, & puis ſe rendoient à eux. [Pluſieurs ſauverent ainſi leur vie par la miſericorde de leurs ennemis.] Mais il y en eut beaucoup [qui eſtant pourſuivis par la juſtice de Dieu,] trouverent la mort où ils eſperoient trouver la vie. Car comme les Romains leur fourniſſoient des vivres en abondance, ces gents affamez s'en rempliſſoient avec excès. Cependant leur eſtomac enflé & rempli d'eau n'eſtoit pas capable de digerer meſme une nourriture ordinaire. Ainſi ils crevoient preſque à l'heure meſme. [g] Les plus ſages au lieu de ſuivre leur appetit, ne mangeoient que peu à la fois, pour raccoutumer leur eſtomac à ſes fonctions ordinaires. Mais ils tomboient d'un autre coſté dans le meſme malheur que les autres, en la maniere que nous allons dire.

l. 5. c. 35. p. 939. f.
g.

[f] Ceux des Juifs qui avoient des terres ou des meubles, les ven-

c. 26. p. 931. e.

doient, quoiqu'à tres vil prix, avant que de s'enfuir: & quand ils avoient amaſſé quelques pieces d'or, ils avaloient cet or depeur
c.36 p.919.g. que les factieux ne le leur volaſſent. 'Et beaucoup uſoient de ce moyen: car il y avoit quantité d'or dans la ville. Quand ils eſtoient au camp des Romains, ils trouvoient leur or parmi ce dont la nature les obligeoit de ſe decharger, & s'exemtoient ainſi de l'entiere neceſſité. Mais il arriva que l'un d'eux en cher-
p.940.a. chant ſon or, fut apperceu par des Syriens: & auſſitoſt le bruit ſe repandit que les Juifs venoient de Jeruſalem tout chargez de ce metail [que la cupidité des hommes rend ſi precieux.] Sur cela les Syriens, les Arabes, & meſme quelques Romains, commencerent à leur fendre le ventre, pour chercher dans leurs entrailles de quoy ſatisfaire leur abominable avarice: ce que Joſeph veut qu'on regarde comme la plus horrible de toutes les cruautez que les Juifs aient eprouvées, quelque grandes & quelque extraordinaires qu'aient eſté les autres: car dans une ſeule nuit, deux mille 'finirent leur vie de cette ſorte.

a. 'Tite en conceut une telle horreur, qu'il reſolut de faire environner par ſa cavalerie tous les coupables, pour les faire tuer à
b. coups de dars: & il l'auroit executé, 's'il ne ſe fuſt trouvé que leur nombre ſurpaſſoit de beaucoup celui des morts. Il aſſembla tous les chefs de ces troupes auxiliaires, & meſme les officiers des legions, & leur dit avec colere: Eſt-il poſſible qu'il ſe ſoit « trouvé parmi vos ſoldats, des hommes, qui plus cruels que les « beſtes les plus cruelles, n'aient point craint de commettre un ſi « deteſtable crime par l'eſperance d'un gain incertain, & qui n'aient « point eu de honte de s'enrichir d'une maniere ſi execrable? «
c. 'Quoy: les Arabes & les Syriens auront l'audace d'exercer de ſi « horribles inhumanitez dans une guerre qui ne les regarde point, « & de donner ſujet d'attribuer aux Romains ce que leur avarice, « leur cruauté, & leur haine pour les Juifs leur fait faire? «

d. 'Aprés que ce grand & juſte prince eut parlé de la ſorte, il declara que ſi quelqu'un eſtoit ſi méchant & ſi hardi que d'oſer à l'avenir entreprendre rien de ſemblable, il luy en couteroit la vie: & il commanda à tous les officiers des legions, de faire une recherche tres exacte des ſoldats Romains qu'on en ſoupçonnoit. Mais nulle crainte du chaſtiment n'eſt capable de reprimer l'avarice; '& Dieu qui avoit condanné ce miſerable peuple à perrir, permettoit que tout ce qui auroit pu contribuer à ſon ſalut, tournaſt à ſa perte. Ainſi ce que la peine ordonnée par Tite empeſchoit de commettre publiquement, ſe commettoit en ſecret.

Ces barbares aprés avoir pris garde s'ils n'eſtoient point apperceus des Romains, 'continuoient d'ouvrir le ventre de tous les Juifs qui tomboient entre leurs mains, pour y chercher de l'or, & ſatisfaire par un gain abominable, leur ardent deſir de s'enrichir: mais le plus ſouvent ils ne trouvoient rien. Ainſi la pluſpart de ces pauvres gents eſtoient les malheureuſes victimes d'une trompeuſe eſperance.

[Les aſſiegeans pouvoient pretendre avoir d'autant plus de ſujet de traiter ainſi les Juifs, que s'il en faut croire Dion, une partie de] 'ceux qui venoient ſe rendre à eux, les trahiſſoient, gaſtoient les eaux, & tuoient ceux qu'ils trouvoient écartez. Dio, l. 66. p. 747. c.

## ARTICLE LXIX.

*Simon fait mourir Matthias Pontife: Joſeph eſt bleſſé par les Juifs, & calomnié par les Romains, qui emportent l'Antonia.*

C'ESTOIT une voie bien longue pour les Romains, d'attendre que la faim contraignist les Juifs de ſe rendre. [a]Ils aimoient mieux eprouver [encore] les perils de l'attaque, quelques uns par courage, beaucoup *ferocia.* par brutalité, ou par le deſir des recompenſes. Tite meſme, dit Tacite, ne reſpiroit que Rome, ſes richeſſes, & ſes plaiſirs; & tout ce qui retardoit la priſe de Jeruſalem, ſembloit retarder ſon bonheur. 'Il fit donc encore travailler [depuis le 10 de juin juſqu'à la fin du mois,] à quatre nouvelles terraſſes, *30 ſtades.* avec du bois que les ſoldats alloient querir juſqu'à plus de quatre lieues loin; tout ce qui eſtoit plus proche ayant eſté employé aux premieres. 'Ainſi les environs de Jeruſalem ornez d'arbres & de jardins qui les rendoient tres agreables, demeurerent comme un deſert, depouillez de toute leur ancienne beauté.

'Les tyrans qui voyoient leur derniere ruine s'avancer de jour en jour; au lieu de témoigner quelque regret de leurs crimes, y en ajoutoient encore de nouveaux: '& le Pontife Matthias, fort reſpecté du peuple, ayant eſté ſeulement accuſé de favoriſer les Romains, ne put pas meſme obtenir de Simon la grace ni d'eſtre inhumé, ni de mourir avant trois de ſes fils que l'on executoit avec luy. Ce fut toute la reconnoiſſance qu'il receut de ce tyran qu'il avoit fait recevoir dans la ville. 'Dixſept autres perſonnes illuſtres ſouffrirent enſuite le meſme traitement. 'Et neanmoins NOTE 34. on ſe contenta de mettre en priſon [b]la mere de Joſeph 'deſcendue de la race des Rois Aſmonéens. 'Elle eſtoit demeurée dans

Tac. hi. l. 5 c. 11. p. 118. Joſ. bel. l. 5. c. 31. p. 936. c. f.
a Tac. c. 11. p. 118.
Joſ. bel. l. 5. c. 32. p. 938. b.
l. 6. c. 1. p. 942. c. d.
l. 5. c. 32. p. 938. c.
c 33. p. 938. d. e. f.
f.
f l. c. 35. 939. d.
vit. p. 978. a b.
bel. l. 5. c. 25. p. 931. d.

la ville avec ſa belle-fille femme de Joſeph, & le reſte de ſa famille.

c. 33. p. 933. f. 'Les tyrans firent auſſi alors défenſe à tous ceux de la ville de s'entretenir pluſieurs enſemble, & de faire aucune aſſemblée, tant ils craignoient qu'on ne formaſt quelque conſpiration pour rendre la ville. Pour ceux qu'on voyoit pleurer enſemble, on les c. 34. p. 938. 939. mettoit auſſitoſt à mort ſans autre information. Un nommé Judas qui commandoit dans une tour, voulut la livrer aux Romains: Mais comme ils ne ſe preſſerent pas de venir, parcequ'ils avoient peine à ſe fier à ſa parole, Simon les previnț, tua Judas avec dix ſoldats qui conſpiroient avec luy, & jetta leurs corps hors des murs à la vue des Romains, qui venoient un peu trop tard.

c. 35. p. 939. c. 'Joſeph s'approchoit ſouvent des murailles pour exhorter le c. 26. p. 927. c. peuple [à ſe rendre,] 'prenant [toujours] garde d'eſtre hors la portée du trait. [Mais un jour qu'il avoit negligé cette précaution,] c. 35. p. 939. c. d. e. 'il fut bleſſé à la teſte d'un coup de pierre, qui le fit tomber evanoui. Les Juifs accoururent [pour prendre ſon corps:] mais ceux que Tite y envoya furent les plus forts, & l'emmenerent pour le panſer. Le bruit qui courut d'abord qu'il eſtoit mort, rejouit extremement les ſeditieux, & n'affligea pas moins le peuple, parceque c'eſtoit à luy que ceux qui s'enfuyoient vers les Romains avoient recours. Mais il guerit bientoſt, & continua d'exhorter le peuple [à abandonner une ville qu'il eſtoit impoſſible de défendre.

Les Romains eſtoient partagez ſur ſon ſujet auſſibien que les vit. p. 1030. g. Juifs.] 'Car toutes les fois qu'il leur arrivoit quelque perte, beaucoup en rejettoient la faute ſur luy, & en faiſoient de grandes plaintes à Tite, l'accuſant de les trahir; de ſorte qu'il euſt eſté pluſieurs fois en danger de perdre la vie, ſi Tite ne l'euſt ſoutenu.

bel. l. 6. c. 1. p. 942. c. 'Les Romains acheverent en vingt & un jours leurs quatre a c. 2. p. 942. 943. nouvelles terraſſes, [a] & les garderent avec d'autant plus de ſoin & de courage, qu'il n'eſperoient point de prendre la ville s'ils les perdoient. Car ſelon que Joſeph en parle, ils eſtoient extremement découragez par les grandes fatigues qu'ils ſouffroient depuis tant de temps, & par la réſiſtance ſi opiniatre des Juifs, que ni les armes des Romains, ni la plus grande famine, ni leurs propres diviſions, ne pouvoient vaincre. [Auſſitoſt donc que les p. 943. b. c. d e. terraſſes furent achevées, &] 'avant que les Romains y euſſent placé leurs beliers, les Juifs firent une ſortie le premier jour de juillet, pour y venir mettre le feu. Mais eſtant ſortis avec moins d'ordre & de courage qu'à leur ordinaire, & ayant au contraire

trouvé les Romains plus vigilans & plus reſolus, ils furent battus & obligez de s'en retourner ſans avoir rien fait.

'Les Romains dreſſerent auſſitoſt leurs beliers contre la tour Antonia, & en battirent [le lendemain] les murs, mais ſans effet. Ils eurent recours à la ſappe, par laquelle ils ébranlerent quatre pierres des fondemens: & comme c'eſtoit l'endroit meſme ſous lequel Jean avoit creuſé pour aller miner les premieres terraſſes, la muraille tomba la nuit. 'Les Juifs avoient fait un autre mur par derriere. 'Tite taſcha d'animer ſes gents à y donner l'aſſaut; 'mais il ne fut ecouté que de douze, par leſquels on vit ce que les autres euſſent pu faire, s'ils euſſent eu le meſme courage. Car ils gagnerent la muraille le troiſieme jour de juillet, & mirent les Juifs en fuite. Mais les Juifs s'appercevant de leur petit nombre, revinrent ſur eux, en tuerent quatre, & les autres furent raportez couverts de bleſſures.

c. f. g. c. 3. p. 944. c. 4 p. 944. 945. p. 945. 946.

le 5. juillet. 'Deux jours aprés, " vingt-quatre ſoldats Romains ſurprirent ſur la fin de la nuit les premieres gardes de l'Antonia, effrayerent le reſte avec une trompette qu'ils avoient, & ſe rendirent ainſi maiſtres de ce fort. Tite y accourut avec les plus braves, & ſe vit ce jour là pres de forcer le Temple meſme. Neanmoins les Juifs ayant fait des efforts incroyables pour l'en empeſcher, le contraignirent enfin de reculer, nonobſtant la valeur d'un Centenier, nommé Julien qui y fut tué; & les Romains qui n'avoient pu combattre qu'avec une partie de leurs forces, furent obligez de ſe contenter de la conqueſte de l'Antonia. 'Tite en fit abatre les endroits qui empeſchoient que toute l'armée n'y puſt entrer aiſément, 'afin que de là toutes ſes troupes puſſent attaquer le Temple. Il falut ſept jours pour faire cette démolition.

c. 6. 7. p. 945. 947. c. 8. p. 947. g. c. 13. p. 951. c.

## ARTICLE LXX.

*Le ſacrifice perpetuel manque d'eſtre offert: Les Romains demeurent maiſtres du Temple exterieur: Deſcription du Temple.*

Nota 35. Διὰ τὸ ἀναγκαῖον διαλείπειν.

'LE 17 de juillet [*ou plutoſt le 7 ou le 10,]* le ſacrifice perpetuel qui ſe devoit faire tous les jours le ſoir & le matin, ne fut point offert, ne s'eſtant trouvé perſonne pour le faire: ce qui cauſa un grand trouble parmi le peuple. *Et les Juifs en marquent encore un jeûne dans leur calendrier le 17 du dixieme mois. 'Cette nouvelle s'eſtant bientoſt répandue parmi les Romains, *Joſeph par ordre de Tite, dit tout haut en Hebreu, que

Joſ. bel. l. 6. c. 2. p. 947. g. Chry. in Jud. h. 3. t. 1 p. 429. d. a Scal. ifag. l. 1. p. 41. Joſ. bel. l. 6. c. 2. p. 947. g.

ſi Jean avoit tant d'envie de ſe battre, Tite luy offroit de le laiſſer aller où il voudroit, & avec tel nombre de ſoldats qu'il voudroit;
p. 918. a. 'qu'il ceſſaſt ſeulement de profaner le Temple, & de vouloir envelopper ce lieu ſaint & toute la ville dans ſa ruine; qu'il prendroit ſoin de faire offrir par des Juifs les ſacrifices dûs à Dieu, & qu'il laiſſoit meſme à Jean le choix de ceux qui les offriroient.

b. 'Jean ne répondit à cela que par des injures contre Joſeph, ajoutant qu'il ne craignoit rien, & que Jeruſalem ne pouvoit
f. g. eſtre priſe, puiſque c'eſtoit la ville de Dieu. 'Surquoi Joſeph dit en pleurant, qu'il meritoit bien de ſouffrir les derniers outrages, puiſqu'il s'oppoſoit aux decrets de Dieu, en voulant ſauver ceux que ſa juſtice avoit condannez. Car qui ne ſçait; ajouta-t-il, ce « qu'ont écrit les anciens Prophetes? Et qui ne voit que la ſentence « que Dieu a prononcée contre cette miſerable ville, va s'executer? « Les Prophetes ont predit qu'elle ſera priſe quand les Juifs repan- « dront le ſang de ceux de leur nation: Et non ſeulement la ville, « mais le Temple meſme, ne ſont-ils pas pleins des corps de ceux « que vous avez ſi cruellement maſſacrez? Ainſi peut-on douter « que Dieu luy meſme n'ait amené les Romains pour expier par le « feu tant d'abominations & de crimes? «

c. 9. p. 949. a. b. 'Ce diſcours de Joſeph porta encore pluſieurs perſonnes de conſideration à s'enfuir vers les Romains, & entre autres Joſeph [Cabi,] & Jeſus [fils de Damnée,] qui avoient tous deux eſté grands Pontifes, [l'un en 61, & l'autre en 62.] Tite les receut fort bien, & les envoya à Gophna, [entre Samarie & Lydde,] juſqu'à ce que
c. la guerre fuſt finie: ſurquoi les ſeditieux ayant fait courir le bruit
c. 10. p. 949. c. qu'il les avoit "fait mourir, 'il les fit revenir au camp pour faire &c.
rougir ces impoſteurs.

c. 11. 12. p. 950. 951. 'N'y ayant donc aucune eſperance de rien obtenir que par les armes, Tite fit attaquer une nuit les Juifs, eſperant de les ſurprendre endormis. Il fut trompé en cela, & il en falut venir à un rude combat, qui dura environ huit heures, & où perſonne
Dio, l. 66. p. 747. d. ne put ſe vanter d'avoir vaincu. 'Pluſieurs Romains y demeurerent ſur la place. [a]Quand l'entrée de l'Antonia euſt eſté applanie,
a Joſ. bel. l. 6. c. 2. p. 951. c. d. "Tite fit encore dreſſer quatre terraſſes contre le Temple du le 12 juillet.
coſté du Nord, & du coſté de l'Occident, quoiqu'il faluſt aller à "cinq lieues loin pour avoir du bois. cent ſtades.

a. 13. p. 952. d. b c. 'On ſe battoit cependant ſans ceſſe autour du Temple, [b] mais au deſavantage des Juifs, qui ſe trouvoient toujours pouſſez &
c. d Dio, l. 66. p. 747. d e. ſerrez de plus en plus. 'Enfin le 22 de juillet, voulant empeſcher les Romains d'entrer dans le Temple, ils mirent eux meſmes le

feu à deux galeries du Temple qui tenoient à l'Antonia, & en abatirent environ vingt coudées. Les Romains mirent auſſi le
24 juillet. feu deux jours aprés " à une galerie, & les Juifs au lieu d'arreſter le feu comme ils le pouvoient, l'allumoient encore, & abatoient ce que le feu ne conſumoit pas. 'Le 27, pluſieurs Romains que les Juifs avoient attirez par une fuite feinte dans une galerie preſte à prendre feu, 'y furent tous brulez ou tuez, hors un Artorius qui ſe ſauva en ſautant ſur un de ſes camarades. Mais celui-ci qui avoit bien voulu le recevoir dans l'eſperance d'eſtre ſon heritier, tomba ſous luy & ſe tua. 'Les Juifs promettant la vie à un autre, & ſon frere luy criant qu'il luy ſeroit honteux d'accepter leur offre, il ſe paſſa l'épée au travers du corps.

Joſbell.6.c.18. p. 953.

c.15.p.953.954.

p. 953. f g.

28 juillet. 'Le lendemain " les Romains brulerent toute la galerie qui fermoit le Temple du coſté du Nord, [depuis l'Antonia] juſqu'à la vallée de Cedron. [Ainſi autant qu'on en peut juger, ils demeurerent maiſtres de la premiere enceinte, & de tout le Temple exterieur, c'eſt à dire de la place où les payens qui venoient adorer Dieu, avoient la liberté d'entrer. Mais il leur reſtoit encore à prendre la ſeconde enceinte,] 'reſervée pour les ſeuls Juifs puriſiez, qui eſtoit environnée comme l'autre, de quatre galeries fermées par pluſieurs portes, qu'Alexandre pere de Tibere [Alexandre, & frere de Philon,] avoit fait couvrir de lammes d'or & d'argent fort epaiſſes. Cette ſeconde enceinte n'eſtoit, non plus que la premiere, qu'une place à decouvert: 'ſeparée, par une baluſtrade fort baſſe, en deux parties, dont l'une eſtoit pour le peuple, l'autre qui eſtoit la plus interieure, eſtoit pour les Preſtres: & c'eſt là qu'eſtoit l'Autel pour les ſacrifices. 'De cette place des Preſtres on entroit par une grande ouverture ſans porte dans le baſtiment du Temple, 'diviſé en deux parties, dans la premiere deſquelles eſtoit le chandelier d'or à ſept branches, la table où l'on mettoit les douze pains, & l'autel des parfums. 'C'eſt ce que
τὰ ἅγια. que l'Ecriture appelle le Sanctuaire, '& S. Paul " les lieux ſaints. [a] Pour Joſeph il étend le nom de *Saint* à tout l'eſpace où il n'eſtoit pas permis de laiſſer entrer les Gentils. [b] L'autre partie du baſtiment du Temple, eſt celle où qui que ce ſoit n'entroit, 'hors le grand Pontife qui y entroit ſeulement une fois l'année. 'Elle eſt appellée par Joſeph le Saint des Saints, 'auſſibien que dans l'Exode, & dans l'Epiſtre aux Hebreux. C'eſt là que devoit eſtre l'Arche & les autres choſes que marque S. Paul. [c] Mais Joſeph aſſure que de ſon temps il n'y avoit rien dutout. Le Temple eſtoit accompagné
τέμενος. de pluſieurs autres baſtimens, '& entre autres de divers " ſalons

p. 917. b. c.

f. g.

Exod. 26. v. 33.

Hebr. 9. v. 2

[a] Joſ. bel. l. 5. c. 14. p. 916. d.

[b] p. 918. a.

c. 15. p. 919. c.

c. 14. p. 918. a.

Exod. 26. v. 33. 34 [Hebr. 9. v. 3. 4.

[c] Joſ. bel. l. 5. c. 14. p. 918. a.

p. 917. a.

entre les portes de la ſeconde enceinte, [qui en cet endroit tenoient lieu de galeries.]

## ARTICLE LXXI.

*Tite reſolu de conſerver le Temple: Un ſoldat y met le feu.*

Joſ. bel. l. 6. c. 22. p. 955. f. g.

'EN attendant donc que les terraſſes où l'on devoit mettre les beliers fuſſent achevées, Tite fit battre ſans diſcontinuation durant ſix jours, par une autre machine[1], un des ſalons dont nous venons de parler, ſans y pouvoir faire aucun dommage. Le 8 d'aouſt, deux de ces terraſſes ſe trouvant achevées, il y fit mettre les beliers pour battre encore ce ſalon. En meſme tems d'autres ſoldats ſappoient avec peu d'effet la muraille qui ſoutenoit la porte ſeptentrionale. p. 956. a. b. 'Les beliers avançoient encore moins: de ſorte que les Romains reſolurent d'en venir a l'eſcalade du coſté des galeries. Les Juifs les y laiſſerent monter, & planter meſme leurs drapeaux. Mais aprés cela, ils les repouſſerent avec tant de vigueur, renverſant quelquefois leurs echelles toutes chargées de ſoldats, qu'ils les chaſſerent entierement, & gagnerent meſme les drapeaux. c. 23. p. 956. d. c. [Cet avantage dura peu.] 'Car les Romains ayant enfin mis le feu aux portes, il fondit les lammes d'argent dont elles eſtoient couvertes, prit au bois, & des portes gagna les galeries, qui brulerent tout le reſte du jour & la nuit ſuivante. Les Juifs furent ſi ſurpris de ſe voir ainſi au milieu des flammes, qu'ils demeurerent ſans cœur & ſans force. Pas un ſeul n'avança pour repouſſer les Romains ou pour éteindre le feu; mais comme ſi le Temple euſt déja eſté reduit en cendres, ils demeuroient tout interdits: & au lieu de ſe mettre en peine d'empeſcher le reſte des galeries de bruler, ils ſe contentoient de donner des maledictions aux Romains.

a. 24. p. 956. f. 'Le lendemain "Tite donna ordre qu'on éteigniſt le feu, & qu'on applaniſt un chemin le long des galeries pour y faire monter les legions. f. g. 'Cependant il tint conſeil avec Tibere Alexandre Lieutenant general, Sex. Cerealis, "Largius Lepidus, T.[2] Frurius, &[3] Liternius Fronto Colonels des legions, & M. Antonius Julianus Intendant de la Judée. Il y appella encore les [4] Intendans & les

9 d'aouſt.

*ou* Lartius. 2. 3. 4.

1. appellée ἑλέπολις, comme qui diroit *prenneuſe de villes*. On peut voir ce qu'en dit le lexicon de Conſtantin ſur ce mot meſme, & ſur celui de κριὸς.

2. Le latin dit, *Frigius*. Il faut peuteſtre *Furius*.

3. Le latin dit, *Æternius*. Il faut peuteſtre *Æjernius*.

4. σπεκτάτορας. Je ne ſçay ce que c'eſtoit.

Tribuns.

Tribuns. C'eſtoit pour deliberer ſi on bruleroit le Temple, [puiſque les Juifs ne le vouloient point abandonner.] 'Beaucoup repreſentoient que ce n'eſtoit plus un Temple, mais une place de guerre; & que tant qu'il ſubſiſteroit, les Juifs ne demeureroient point en repos. Cependant Tite conclut qu'il faiſoit la guerre aux hommes, non aux baſtimens, & qu'il ne ſe reſoudroit jamais à bruler un ouvrage ſi admirable, dont la conſervation ſeroit un grand ornement pour ſon regne & pour tout le nom Romain. Les principaux revinrent auſſitoſt à ſon avis: '& Tite commanda qu'on fiſt repoſer les troupes ce jour là [& le ſuivant,] 'pour donner l'onzieme un aſſaut general afin d'emporter le Temple. 'Ainſi la laſſitude [des Romains,] & l'étourdiſſement [où eſtoient encore les Juifs,] fit qu'on n'entreprit rien pour ce jour là. gh c. 7. a. p. 957. a. c. 26. p. 957. d. c. 24. 957. b.

10 d'aouſt. 'Le lendemain "ſur les ſept heures du matin, les Juifs firent une ſortie ſur les Romains, & engagerent un grand combat, où ils eurent d'abord de l'avantage. Ils furent neanmoins obligez de ſe retirer ſur les onze heures: '& Tite ſe retira auſſi de ſon coſté dans l'Antonia pour ſe repoſer, & attendre l'attaque ordonnée pour le lendemain. 'Mais comme le premier Temple avoit eſté brulé ſous Nabucodonozor le dixieme jour du cinquieme mois, [qui repond à peu près à celui d'aouſt,] 'l'ordre de Dieu vouloit auſſi que ce ſecond Temple fuſt brulé malgre meſme les Romains, & qu'il le fuſt le dixieme du meſme mois, [qui eſtoit cette année un vendredi.] c. 25 p. 957. c. 25. p. 957. d. el Jerem 52. v. 12. 1. Ull. p 74. Joſ. bel. l. 5. c. 26. p. 957. e.

'Aprés donc que l'on ſe fuſt retiré de part & d'autre, & lorſque les Romains ne ſongeoient qu'à éteindre les reſtes du feu, les Juifs revinrent encore les attaquer. Les Romains en les repouſſant s'avancerent juſqu'au [baſtiment du] Temple: '& alors un ſoldat, ſans que perſonne le luy commandaſt, & comme pouſſé par un mouvement "ſurnaturel, prit une piece de bois toute en feu, & s'eſtant fait ſoulever par un de ſes compagnons, jetta le tiſon par une "feneſtre, qui donnoit ſur le lieu par où l'on alloit aux baſtimens faits autour du Temple du coſté du ſeptentrion. Le feu prit auſſitoſt avec une grande violence: & à cette vue les Juifs jetterent des cris effroyables, & accoururent pour taſcher d'y remedier, ſans epargner leur vie, [& ſans craindre les Romains repandus autour du Temple.] e. f. Θείῳ τινὶ. Note 36.

'On en donna promtement avis à Tite, qui au retour du combat precedent prenoit un peu de repos dans ſa tente. Il partit à l'inſtant "pour aller faire éteindre le feu: tous ſes chefs le ſuivirent, & les legions aprés eux, avec une confuſion, un tumulte, g. Note 37.

& des cris tels que l'on peut ſe l'imaginer, lorſque dans une ſurpriſe une ſi grande armée marche ſans commandement & ſans ordre. Tite crioit de toute ſa force, & faiſoit ſigne de la main pour obliger ceux qui combatoient autour du Temple, d'éteindre le feu: mais un plus grand bruit empeſchoit qu'on ne l'entendiſt. L'ardeur meſme & la colere dont les ſoldats eſtoient animez dans cette guerre, ne leur permettoient pas de prendre garde aux ſignes qu'il leur faiſoit. p. 958. a.

a. Les legionaires qui entroient en foule, ne pouvoient non plus dans leur impetuoſité eſtre retenus ni par ſes ordres, ni par ſes menaces: leur ſeule fureur les conduiſoit: ils ſe preſſoient de telle ſorte, que pluſieurs eſtoient renverſez & foulez aux piez, & d'autres tombant dans les ruines des portiques & des galeries encore toutes pleines de fumée & des reſtes du feu, ſe trouvoient au milieu de leur victoire, auſſi malheureux que les vaincus. Ils arriverent ainſi juſqu'au Temple, [non pour en éteindre l'embraſement, mais pour l'augmenter,] malgré tous les ordres de Tite [qu'ils n'entendoient pas, ou] qu'ils feignoient de ne pas entendre: [& ils ecoutoient bien plus volontiers les cris de leurs compagnons,] qui eſtant encore derriere, les animoient à tout bruler.

## ARTICLE LXII.

### *Le Temple eſt entierement brulé, & beaucoup de Juifs tuez.*

[EN meſme temps que le feu qu'on avoit commencé à mettre au Temple, s'augmentoit de plus en plus, les Romains continuoient a pouſſer les Juifs, & de quelque coſté qu'on jettaſt les yeux, on ne voyoit que fuite & que carnage. On tua un tres grand nombre de ceux du peuple qui eſtoient ſans armes, incapables de ſe défendre. Le tour de l'autel eſtoit plein de monceaux des corps morts de ceux que l'on y jettoit aprés les avoir egorgez ſur ce lieu b ſaint, deſtiné pour des victimes bien differentes: & des ruiſſeaux de ſang couloient tout le long de ſes degrez. Joſ. bel. l. 6. c. 26. p. 958 b. c. &c. b.

c. Tite voyant qu'il luy eſtoit impoſſible d'arreſter la fureur de ſes ſoldats, & que le feu commençoit à gagner de toutes parts, entra avec ſes principaux officiers dans le lieu ſaint, dit Joſeph, [c'eſt à dire au moins dans le lieu où eſtoit le chandelier d'or: & il eſt meſme difficile de croire qu'il ne ſoit pas entré juſque dans le Sanctuaire & le Saint des Saints, quoique Joſeph ne le diſe pas. τὸν ἅγιον τῶν ἁγίων.

1. Il n'eſt pas tout à fait clair s'il y eut des Juifs tuez ſur l'autel.

expreſſément.] Il trouva aprés avoir conſideré tout ce qui eſtoit en ce lieu, que ſa magnificence & ſes richeſſes ſurpaſſoient encore de beaucoup ce que la renommée en publioit parmi les nations étrangeres, & que tout ce que les Juifs en diſoient, quoiqu'il paruſt incroyable, n'ajoutoit rien à la verité. c.

'Lorſqu'il vit que le feu n'eſtoit pas encore arrivé juſqu'au corps du Temple, & qu'il conſumoit ſeulement les baſtimens qui l'environnoient, il crut, comme il eſtoit vray, que l'on pourroit encore le conſerver Il ſortit pour aller prier luy meſme les ſoldats d'éteindre le feu, & commanda à un capitaine de ſes gardes nommé Liberalis, de traper à coups de canne ſur ceux qui refuſeroient d'obeïr. Mais ni la crainte du chaſtiment, ni le reſpect des ſoldats pour leur Prince, ne purent empeſcher les effets de leur fureur, de leur colere, & de leur haine pour les Juifs, & auſſi de leur avarice. Car quelques uns eſtoient pouſſez par l'eſperance de trouver ces lieux ſaints tout pleins de richeſſes, voyant que tout ce qui en paroiſſoit au dehors eſtoit couvert d'or. c. d.

'Auſſitoſt meſme que Tite fut ſorti du Temple pour arreſter l'embraſement, un de ceux qui y eſtoient entrez avec luy, attacha ſecrettement du feu derriere la porte, à laquelle il prit bientoſt. L'on vit tout d'un coup paroiſtre la flamme, qui obligea les officiers Romains de ſe retirer: & depuis cela on n'empeſcha plus les ſoldats d'entretenir le feu, ni de l'augmenter encore; de ſorte qu'enfin tout le Temple en fut conſumé. 'Chacun neanmoins en tira ce qu'il put, '& il n'y eut point de ſoldat qui n'y devinſt riche. c. c.28.p.959.a. c.32.p.962.b.

'Joſeph décrit avec eloquence le ſpectacle affreux de cet embraſement, & les cris des Juifs qui voyoient perir ce qui faiſoit toute leur gloire, c'eſt à dire de ceux qui eſtoient dans les endroits de la ville qui tenoient encore. 'Car pour ceux qui eſtoient dans l'enceinte du Temple, les Romains en firent un carnage epouventable, ſans diſtinction d'age, de ſexe, ni de qualité. 'Joſeph dit que le nombre des morts ſurpaſſa celui des ſoldats, que la terre en eſtoit toute couverte, & que le ſang ſembloit diſputer avec le feu à qui s'etendroit davantage. 'Car il eſt remarquable qu'un fort grand nombre de Juifs s'eſtoient alors aſſemblez dans le Temple, trompez par un faux prophete qui le leur avoit ordonné de la part de Dieu, pour y recevoir, diſoit-il, les marques de leur ſalut, qu'il leur y vouloit donner ce jour là meſme. c. d. a. b. d. c.30.p.960.a b.

'Les ſeditieux s'ouvrirent un paſſage au travers des victorieux, & ſe ſauverent dans la partie de la ville dont les Romains n'eſtoient pas encore maiſtres. 'Quelques Preſtres aprés avoir c.28.p.959.d e. c.29.p.959.e.f.

taſché inutilement de ſe défendre, voyant que le feu les gagnoit, ſe retirerent ſur une muraille epaiſſe de huit coudées, d'où deux
c. 8. des principaux ſe precipiterent volontairement dans le feu. 'Six mille perſonnes du peuple chercherent leur ſureté ſous un des portiques du dehors du Temple, où le feu n'avoit pas encore
f. 8. gagné; mais on l'y mit bientoſt aprés. 'Car les Romains aprés avoir brulé le Temple, ne voulurent rien epargner de tout ce qui l'environnoit & en faiſoit partie, non pas meſme les chambres de la threſorerie, qui étoient pleines d'une quantité incroyable de richeſſes, tant en argent qu'en habits, & autres choſes précieuſes, parceque les plus riches des Juifs y avoient porté ce qu'ils
p. 960. a. avoient de meilleur. Les Romains mirent donc le feu partout, '& ſans attendre aucun ordre pour la galerie où eſtoient ces ſix mille Juifs, ils la brulerent auſſi, ſans qu'aucun de ceux qui s'y étoient retirez ſe puſt ſauver. Ils reſerverent ſeulement alors deux
c. 44. p. 968. b. portes du Temple, 'avec l'enceinte de la place qui y eſtoit deſtinée pour les femmes.

Scal. iſag. p. 45. 228. Econ. J. l. 3. c. 8. p. 162. 163. [C'eſt ainſi que finit le ſecond Temple,] 'dont les Juifs pleurent encore la ruine avec celle du premier, par le plus grand de tous leurs jeûnes. Mais ils le marquent le 9 & non le 10 du mois qu'ils appellent Ab, & qui repond à peu prés à celui d'aouſt. Leur regle eſt d'y eſtre nuds piez: mais ils changent en licence cette marque de douleur, & y joignent des danſes infames. [Il faut apHier. in Soph. c. 1. p. 214. paremment raporter à ce jeûne] 'ce que dit S. Jerome du jour où ils pleuroient la priſe de leur ville " & la deſolation du Temple. &c
[Car on ne voit pas qu'ils aient remarqué le jour que la ville fut
Scal. iſag. l. 3. p. 311. Epi. n. p. 388. priſe:] 'au lieu que la deſolation de leur Temple leur a ſervi quelque temps d'epoque pour regler la chronologie.

Joſ. bel. l. 6. c. 32. p. 962. a. b. 'Tout le Temple eſtant reduit en cendres, les Romains planterent leurs drapeaux ſur la place où il avoit eſté, & là leur offrirent des ſacrifices [abominables.] 'Ils y donnerent auſſi à Tite,
b. Suet. v. Tit. c. 5. p. 766. avec de grands cris de joie, le titre d'Imperator. [a] Cependant ce
a Joſ. bel. l. 6. c. 43. p. 967. g. prince meſme reconnut que c'eſtoit Dieu qui avoit combatu pour
Apol. Ty. v. l. 5. c. 14. p. 503. a. luy dans ce ſiege. 'Et lorſqu'on vouloit relever par des eloges la grandeur de cette victoire, il répondoit que ce n'eſtoit point luy qui avoit fait tout cela, mais qu'il avoit ſeulement " preſté ſon
a. b. miniſtere à la colere de Dieu [contre les Juifs.] 'Cette moderation & cette ſageſſe par laquelle il diſcernoit ce qui appartient à Dieu & aux hommes, le fit beaucoup eſtimer des payens meſmes.

Joſ. bel. l. 6. c. 33. p. 962. b. c. 'Les Preſtres qui, comme nous avons dit, s'eſtoient retirez ſur une muraille, y demeurerent cinq jours, gardez par les Romains,

[afin qu'ils ne puſſent s'enfuir.] Il y avoit avec eux un jeune enfant qui demanda quartier aux gardes, avouant qu'il ne pouvoit plus ſouffrir la ſoif extreme qui le preſſoit. Ils le luy donnerent par compaſſion. Il deſcendit donc ſur cela, alla boire, remplit d'eau une bouteille qu'il avoit, & auſſitoſt s'enfuit ſi viſte vers
&c. les ſiens, que nul des ſoldats ne le put joindre. La faim contrai- d.
le 15 aouſt. gnit ces Preſtres de ſe rendre au bout de cinq jours. Ils furent menez à Tite, & luy demanderent la vie: mais il leur répondit que le temps de la miſericorde eſtoit paſſé, & qu'il leur eſtoit honteux de vouloir ſurvivre à leur Temple. Ainſi ils furent menez au ſupplice.

## ARTICLE LXXIII.

*Les Juifs défendent encore la ville haute: Les Romains brulent la baſſe.*

'LEs Romains avoient encore à prendre la ville haute [où eſt la montagne de Sion.] Jean & Simon hors d'état & d'en ſortir, & de la défendre, demanderent à parler à Tite. Il le voulut bien, & aprés leur avoir reproché tant de maux qu'ils avoient faits à leur nation, & qu'ils l'avoient contraint de luy faire, 'il leur promit neanmoins encore la vie, s'ils vouloient poſer les armes & ſe rendre. 'Ils repondirent qu'ils s'eſtoient obligez par ſerment de ne ſe rendre jamais: mais que s'il vouloit bien leur permettre de ſe retirer dans le deſert avec leurs femmes & leurs enfans, ils luy abandonneroient la ville. Tite indigné de leur inſolence, fit dire par un heraut que les Juifs n'avoient qu'à ſe bien défendre, qu'il les traiteroit à toute rigueur, & ne feroit grace à perſonne. 'Il ne laiſſa pas neanmoins d'accorder encore la vie aux freres & aux enfans d'Izate Roy [de l'Adiabene,] & à pluſieurs autres perſonnes conſiderables du peuple qui vinrent avec eux luy demander grace; mais il les retint priſonniers.

Joſeph. l. 6. c. 34. p. 961. d. e. p. 963. p. 964. a. c. 35. p. 964. b. c. c. 36. p. 964. d. e.

'Il abandonna deſlors ce qu'il tenoit de la ville à la diſcretion des ſoldats, qui des le lendemain y mirent le feu, & en conſumerent une partie. Les ſeditieux aprés avoir tiré tout ce qu'ils purent du reſte de la [haute] ville, ſe fortifierent dans le palais royal, en tuant plus de huit mille perſonnes du peuple qui s'y eſtoient ſauvées; & les biens qu'elles y avoient retirez, furent le butin de ces miſerables, 'qui à la veille d'une mort inevitable ne pouvoient encore ſe laſſer des plus grands crimes. Ils couroient
&c. encore partout où ils pouvoient, "pour tuer ceux que la faim.

c. 35. p. 964. c. d. c. 38. p. 965. a. b c.

obligeoit d'aller implorer la clemence des Romains.

a. b. 'Joſeph fit neanmoins un dernier effort pour les porter à ſe rendre, & pour ſauver les triſtes reſtes de ſa patrie: mais ils ſe c. 39. p. 965. d. e. moquerent de luy. 'Leur eſperance eſtoit que quand la ville ſeroit priſe, ils demeureroient cachez dans les egouſts, & les autres lieux ſouterrains, juſqu'à ce que les Romains s'en fuſſent allez. C'eſt pourquoi ils ne ſongeoient qu'à amaſſer des vivres; & aprés avoir pillé tout le peuple, "ils commençoient à ſe piller auſſi & à &c. ſe tuer les uns les autres.

c. 40. 42. p. 965. c. f. 966. c. 'Cependant les Romains furent encore obligez de faire de nouvelles terraſſes pour prendre la haute ville, & furent occupez à cela durant dixhuit jours, depuis le 20 d'aouſt juſqu'au 7 c. 40. p. 965. 966. de ſeptembre. 'Durant ce temps là les Iduméens voulurent quitter Simon, & firent leur traité avec Tite. Mais Simon le ſceut, mit en priſon leur Colonel, qui eſtoit ce meſme Jacque qui luy avoit trahi ſon pays, & fit faire une grande garde pour empeſ- p. 966. b. c. cher que ni eux, ni aucun autre ne ſortiſt. 'Beaucoup de Juifs furent ainſi tuez en penſant ſe ſauver, mais il y en avoit encore davantage qui s'echapoient: & Tite nonobſtant ſes menaces leur donnoit la vie, à moins qu'ils n'euſſent merité la mort par quelque crime particulier. Il donna meſme la liberté [1] aux bourgeois, 1. & les laiſſa aller où ils voulurent. Et Joſeph en fait monter le nombre à plus de quarante mille. Les autres perſonnes plus viles, dont le nombre eſtoit infini, furent vendus pour tres peu de choſe.

c. 41. p. 966. c. d. c. 'Deux Preſtres, dont l'un s'eſtoit rendu volontairement, & l'autre avoit eſté pris, remirent entre les mains de Tite les habits pontificaux avec leurs pierreries, des tables & des coupes d'or, des tentures, des parfums, & beaucoup d'autres choſes deſtinées au miniſtere du Temple.

## ARTICLE LXXIV.

*Tite emporte entierement Jeruſalem: Jean & Simon ſont pris: Miſerable ſort des autres: Joſeph en ſauve quelques uns.*

Joſibel. l. 6. c. 42. p. 966. e. f. 'LEs terraſſes ayant eſté achevées, les Romains commencerent le 7 de ſeptembre à battre avec leurs machines le dernier mur de la ville; & des le jour meſme ils en renverſerent une partie avec quelques tours. Les Juifs leur voulurent reſiſter, mais avec peu de courage, & en petit nombre. Car beaucoup s'eſtoient

1. οἱ ἀριστοῦντες, c'eſt à dire ce ſemble des perſonnes du peuple, mais de quelque conſideration

retirez dans la citadelle, ou cachez dans les egouſts. Ceux meſmes qui reſiſtoient, cederent des qu'ils virent la breche ouverte. 'Ainſi les Romains entrerent ſans reſiſtance, planterent leurs drapeaux ſur les tours, & ſe mirent à bruler & à tuer tout ce qu'ils rencontroient juſqu'à la fin du jour. p. 967. d.

'Les tyrans, [Simon & Jean,] au lieu de ſonger à leur reſiſter avec cette hardieſſe qu'ils témoignoient quand il falloit commettre des crimes, eſtoient ſaiſis d'une telle frayeur, que s'imaginant le mal encore plus grand qu'il n'eſtoit, ils ne penſoient qu'à s'enfuir. La fierté & l'orgueil de ces impies ſe convertit tout d'un coup en une telle baſſeſſe & une telle epouvente, que quelque méchans qu'ils fuſſent, on ne pouvoit n'eſtre point touché de compaſſion d'un ſi étrange changement. Ils penſerent d'abord à aller forcer le mur dont les Romains avoient environné la ville, & à ſe ſauver par là au travers des ſoldats qui le gardoient. 'Mais ne voyant plus aucun de leurs braves, parceque chacun les avoit abandonnez pour ſe ſauver où il pouvoit, ils ſe jetterent le viſage contre terre en ſe reprochant leur folie; & comme s'ils euſſent eſté frapez d'un coup de foudre, ils demeurerent immobiles ſans ſavoir quel conſeil prendre. p. 966. g. p. 967. a.

'On vit clairement alors un effet du jugement & de la puiſſance de Dieu contre ces impies. Ils eſtoient encore maiſtres des trois tours [d'Hippique, de Phaſael, & de Mariamme,] où ils n'avoient rien à apprehender que la famine. Cependant ils les abandonnerent, ou plutoſt Dieu les en chaſſa, comme Tite le reconnut, '& s'enfuirent dans la vallée de Siloé, où aprés eſtre un peu revenu de leur frayeur, ils s'en allerent attaquer la muraille des Romains. Mais manquant de force & de courage, ils furent repouſſez, '& reduits à s'aller cacher dans des egouſts, l'un d'un coſté, l'autre de l'autre. b. c. c. 43. p. 967 g. c. 42. p. 967. c. c] l. 7. c. 7. p. 971. g.

'Le lendemain qui eſtoit le [ſamedi] 8 de ſeptembre, Tite entra dans la ville [haute. Je ne ſçay ſi c'eſt pour cela que] [a]Joſeph marque ce jour là pour celui de ſa priſe. [Car elle fut veritablement priſe le ſettieme.] 'Dion dit neanmoins auſſi qu'elle perit le ſamedi. [b] Le feu y avoit continué toute la nuit: [& le carnage y avoit recommencé avec le jour.] [c] Les ſoldats s'en laſſerent enfin eux meſmes: & Tite ordonna qu'on tuaſt ſeulement ceux qui reſiſtoient, & qu'on retinſt les autres priſonniers. On ne laiſſa pas de tuer les malades & les vieillars. l. 6. c. 42. 43. p. 967. f. [a] c. 47. p. 969. d. Dio, l. 66. p. 748. b. [b] Joſ. bel. l. 6. c. 42. p. 967. e f. [c] c. 42. p. 968 b.

Le reſte fut enfermé dans la partie du Temple deſtinée aux femmes, où Fronton par ordre de Tite leur diſtribua à chacun leur b.

ſort. Tous ceux qui avoient eſté du nombre des voleurs & des
c. factieux furent mis à mort. 'Les jeunes gents les plus hauts & les
l. 7. c. 5. p. 977. e. mieux faits furent reſervez pour ſuivre le triomphe de Tite: il y
a l. 6. c. 44. p. 968. c. en avoit ſept-cents. [a] Les autres qui paſſoient l'age de 17 ans, furent envoyez travailler en Egypte les fers aux piez, ou deſtinez à perir dans les ſpectacles en combatant les uns contre les autres comme gladiateurs, ou contre les beſtes. Ceux qui eſtoient au-
c. d. deſſous de dixſept ans furent vendus. 'Cette diſtribution dura pluſieurs jours, durant leſquels il en mourut onze mille, les uns parcequ'on ne leur donnoit pas à manger, les autres parcequ'ils n'en vouloient pas prendre.

[Voilà ce que devinrent ces malheureux reſtes de ce nombre
e. 45. p. 968. d. infini de Juifs que Dieu avoit enfermez dans Jeruſalem. ]'Joſeph conte quatre-vingts dixſept mille hommes faits captifs dans cette guerre, & onze-cents mille de ceux qui perirent durant le ſie-
Uſſ. an. 73. p. 688. ge. 'Ceux qui ont ajouté à ces onze-cents mille, les autres Juifs que Joſeph marque en divers endroits avoir eſté tuez durant toute la guerre, en font monter le nombre à plus de deux-cents trente ſept mille, & n'en content neanmoins que trente mille
Joſ. bel. l. 3. c. 23. p. 850. e. de tuez à Jotapat, où il y en eut quarante-mille. [ Il y faut ajouter ceux dont Joſeph ne dit point le nombre, & une infinité d'autres qui perirent de faim & de miſere.]

vit. p. 1030. 1031. 'Joſeph obtint la liberté à pluſieurs des captifs. Car Tite luy ayant laiſſé le choix de retirer ce qu'il voudroit des ruines de ſa patrie, il ne luy demanda que des livres ſacrez & quelques priſonniers. Son frere [ Matthias] ayant eſté pris enſuite, Tite à ſa priere le mit en liberté avec cinquante autres de ſes amis. Durant que les priſonniers eſtoient enfermez dans le Temple [ des femmes,] il eut permiſſion d'y entrer, & y ayant trouvé cent quatre-vingts-dix perſonnes de ſa connoiſſance, il les fit tous delivrer ſans qu'ils payaſſent aucune rançon. Revenant un jour de Thecua, où Tite l'avoit envoyé avec Cereal pour voir ſi le lieu eſtoit propre à y faire un camp, il vit beaucoup de captifs qu'on avoit crucifiez, & y en remarqua trois de ſa connoiſſance. Il le vint auſſitoſt dire à Tite, qui touché de ſes larmes, fit detacher & panſer ces trois: mais il n'y en eut qu'un qui guerit.

bel. l. 6. c. 46. p. 969. c. 'Les Romains s'occuperent auſſi durant quelques jours à bruler
[b] 2. b. le reſte de la ville, a en renverſer les murailles, [b] & à fouiller dans les egouſts & les autres lieux ſouterains, où les Juifs avoient caché de grandes richeſſes. Ils y trouverent pluſieurs Juifs vivans qu'ils tuerent tous, & plus de deux mille morts tuez ou par eux meſmes

meſmes ou par d'autres, & la pluſpart par la faim. Ils y trouverent meſme divers priſonniers que les tyrans y avoient fait enfermer. On les tira de ces cachots, [& on leur donna apparemment la liberté,] 'comme "on avoit fait à ceux qu'on avoit trouvez dans les priſons. c. 43 p. 968. a.

'Pour les deux tyrans, Jean ne fut pas longtemps ſans eſtre contraint par la faim à ſortir, pour demander "quartier aux Romains, [qui luy accorderent encore la vie,] en le condannant à une priſon perpetuelle. 'Simon qui avoit fait de plus grandes proviſions, reſiſta davantage, & demeura caché [juſque vers la fin d'octobre.] Mais manquant enfin de vivres, il ſortit de deſſous terre, & parut au lieu où avoit eſté le Temple, revétu d'un juſte-au-corps blanc, avec un manteau de pourpre. On dit qu'il s'imaginoit étonner par là les Romains, & les tromper. Ils furent en effet un peu ſurpris d'abord qu'ils le virent, & luy demanderent qui il eſtoit. Il ne voulut point ſe nommer, & dit ſeulement qu'on fiſt venir le commandant. C'eſtoit Terentius Rufus: [car Tite n'eſtoit plus alors à Jeruſalem.] Il vint, & ayant ſceu de luy meſme qui il eſtoit, il le fit enchaîner, manda ſa priſe à Tite, & le luy envoya à Ceſarée. Tite le mena à Rome, 'où aprés qu'il eut ſervi d'ornement à ſon triomphe, il fut executé publiquement. c. 46. p. 969. c. c. 7. c. 7. p. 971. 972. c. 18. p. 979. c. f.

## ARTICLE LXXV.

### *Tite fait entierement raſer le Temple, & preſque toute la ville.*

'LEs Romains n'ayant plus à piller, ni à tuer, Tite les occupa à demolir juſque dans les fondemens, tout ce qui reſtoit du Temple, [afin d'accomplir exactement ce que J.C. avoit dit, Qu'il ne reſteroit pas pierre ſur pierre de tout ce ſuperbe edifice.] 'Il donna le meſme ordre pour toute la ville, ne reſervant que les trois tours d'Hippique, de Phaſael, & de Mariamme, pour faire connoiſtre à la poſterité ce qu'elle avoit eſté, avec la muraille qui environnoit la partie occidentale, afin qu'elle ſerviſt de camp à la dixieme legion qu'il y laiſſa. Tout le reſte "de ce qui eſtoit enfermé dans l'enceinte de la ville, fut tellement détruit & raſé, qu'il eſtoit difficile de croire qu'il y euſt jamais eu une ville en cet endroit. Voilà quelle fut, ſelon Joſeph, la fin de Jeruſalem, cette ville ſi fameuſe, & ſi illuſtre dans toute la terre. Joſ. bel. l. 7. c. 1. p. 970 a. b. b. clc 34. p. 933. b. " τὸν τῆς πόλεως περίβολον.

'La tradition des Juifs eſt meſme que l'on paſſa ſolennellement la charue ſur la ville, ou au moins ſur le Temple: ce qui eſtoit Scal. iſag. l. 2. p. 311 [in Euſ. chr. p. 211. 2.

la marque de la plus grande deſolation, les loix Romaines défendant d'elever le moindre baſtiment ſur les lieux où l'on avoit fait cette ceremonie. [Nous eſperons neanmoins montrer autrepart" que cela ſe fit plutoſt ſous Adrien qu'en ce temps-ci.] 'Euſebe pretend meſme tirer du prophete Zacarie, que Jeruſalem ne fut entierement détruite que ſous Adrien; & que Tite en laiſſa encore ſubſiſter la moitié. 'S. Jerome le ſuit, & dit que la montagne du Temple, & celle de Sion où eſtoit la citadelle, demeurerent entieres. [Mais nous ne voyons pas moyen d'accorder cela avec Joſeph, ni de preferer à ſon témoignage le ſens que l'on donne à des paroles obſcures, qui peuvent avoir eſté verifiées en un autre temps, comme le reconnoiſt S. Jerome, & peuteſtre en un ſens plus ſpirituel.]

Euſ. dem. l. 6. c. 18. p. 280. a

V. les revoltes des Juifs ſous Adrien §. 4 [note 5.

Hier. in Zach. c. 14. p. 282. b.

Epi. n. p. 394.

'Mais quoique l'autorité de Joſeph ne nous permette point de dire qu'aucune partie de la ville ſoit demeurée entiere, nous ne croyons pas qu'elle nous oblige de ſoutenir, comme voudroit 'Scaliger, qu'il n'en demeura pas meſme quelques maiſons. [Il eſt au moins bien probable qu'on y en rebaſtit bientoſt quelques unes, particulierement dans l'endroit qu'on laiſſoit pour la garniſon, ou aux environs. Une legion devoit y attirer beaucoup de monde:] 'Joſeph meſme nous apprend qu'il y reſta au moins des femmes & des vieillars. [Il ne faut pas douter que les Juifs ne ſe ſoient portez à y revenir, puiſque nous ne voyons point que cela leur ait eſté défendu; & certainement ils ne manquoient pas de pierres pour baſtir.] 'Ils avoient peuplé prés de mille bourgs du temps d'Adrien. [a]Euſebe, S. Jerome, & Pauſanias, nous aſſurent pluſieurs fois que Jeruſalem fut détruite de nouveau ſous ce prince. 'S. Epiphane dit que les Chrétiens qui l'avoient quittée avant le ſiege, & s'eſtoient retirez à Pella, " y revinrent enſuite. 'Euſebe ſuppoſe que les Eveſques de Jeruſalem * y faiſoient leur reſidence: [b] & il dit que l'hiſtoire nous apprend que juſqu'au temps d'Adrien, il y avoit là une egliſe de J. C. compoſée d'un fort grand nombre de Juifs.

Joſ. bel. l. 7. c. 34. p. 993. b.

Dio. l. 69. p. 794. a.

[a] Euſ. chr. n. p. 212.

Epi. menſ. c. 15. p. 171. a. b.

Euſ. l. 3. c. 35. p. 105. b.

[b] dem ev. l. 3. c. 5. p. 124. d.

V. Saint Simeon de Jeruſalem.

* τῆς ἐν Ἱερουσαλὴμ ἐκκλησίας ἐπισκοπεῖν.

'S. Epiphane dit poſitivement que la maiſon où les Apoſtres avoient receu le S. Eſprit ſur la montagne de Sion, qui eſtoit alors une petite egliſe, echapa à la ruine generale de Jeruſalem, avec quelques autres baſtimens, & ſept ſynagogues qui eſtoient vers la meſme montagne. Il ajoute qu'une de ces ſynagogues avoit duré juſqu'au temps de Conſtantin. 'Et le P. Petau croit qu'une ſi petite exception n'eſt point contraire à ce que J. C. avoit dit, 'Que Jeruſalem ſeroit entierement raſée ſans qu'il y

Epi. menſ. c. 14. p. 170. c.

n. p. 394.

Luc. 19. v. 44.

reſtaſt pierre ſur pierre. [Je ne ſçay neanmoins ſi l'autorité de S^t Epiphane eſt aſſez forte pour nous empeſcher de croire que tout ce qui fut laiſſé par Tite, comme les trois tours & une partie des murailles, fut demoli & raſé ſous Adrien. Les fondemens du Temple" ſubſiſterent juſqu'à Julien l'apoſtat, ſous qui les Juifs meſmes les ruinerent, dans l'imagination qu'ils avoient de rebaſtir le Temple tout de nouveau.]

V. la perſ. de Julien §. 35. 36.

Tite ayant achevé la guerre [à l'égard de Jeruſalem,] alla dans ſon premier" camp [a] offrir beaucoup de ſacrifices, [b] remercier ſes ſoldats, les louer tous de leur obeiſſance & de leur courage, [c] & donner des recompenſes à ceux qui s'eſtoient le plus ſignalez durant le ſiege, dont tous les noms eſtoient marquez ſur un memoire. Il envoya enſuite ſes legions en divers endroits, & donna pour quartier à la douzieme, non la ville de Raphanée [en Syrie,] où elle eſtoit auparavant, mais Melitine ſur l'Euphrate, pour la punir de ce qu'elle s'eſtoit laiſſé battre ſous Ceſtius. [Mais elle repara avantageuſement ſa gloire,] lorſqu'eſtant devenue Chretienne, "elle ſauva M. Aurele & toute l'armée Romaine en obtenant de la pluie par ſes prieres. Tite laiſſa, comme nous avons dit, la dixieme legion à Jeruſalem, 'ſous le commandement de Terentius Rufus, '& mit encore d'autres troupes en divers endroits de la Paleſtine, dont il paroiſt que Cereal Vetilien eſtoit General. 'Il envoya les depouilles & les captifs à Ceſarée: & comme l'hiver [qui eſtoit proche,] ne luy permettoit pas de s'embarquer pour aller trouver ſon pere à Rome, 'il alla viſiter diverſes villes de Syrie, & y fit ſouvent repreſenter des jeux aux depens des Juifs, dont le carnage faiſoit toujours une partie de ces divertiſſemens [cruels.] 'Il eſtoit à" Paneade, le jour de la naiſſance de ſon frere [Domitien,] 'qui eſtoit le 24 d'octobre; [d] & le 17 de novembre [e] à Beryte où il celebra [1] le jour de la naiſſance de ſon pere.

p.c. celui de Scot.

V. M. Aurele §. 16.

autrement, Ceſarée de Philippe.

Joſ. bel. l. 7. c. 2. p. 970. d.
a c. 3. p. 971. b.
b c. 2. p. 970.
c c. 3. p. 971. a. b.
c. 4. p. 971. c.
Euſ. n. p. 92. 2. c. &c.
Joſ. p. 971. c.
c. 7. p. 972. b.
c. 20. p. 980. b.
c. 4. p. 971. d.
c. 6. 8 13. p. 971. 972. 976. c.
c. 8. p. 972. d.
Suet. l. 8. c. 1. p. 779.
d v. Veſp. c. 2. p. 731.
e Joſ. bel. l. 7. c. 8. p. 972. e. f.

## ARTICLE LXXVI.

### *Tite favorable aux Juifs d'Antioche, pleure Jeruſalem, triomphe à Rome.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 71.

&c. "TITE aprés avoir demeuré aſſez longtemps à Beryte, & avoir" paſſé par pluſieurs autres ville, [f] vint à Antioche. Il

Joſ. bel. l. 7. c. 13. §. 4. 5. c.
f c. 14. p. 976. e. g.

1. Uſſerius, *p.* 687, raporte ceci au premier de juillet, auquel Veſpaſien avoit eſté declaré Empereur. [Mais toute la ſuite de Joſeph nous porte à l'entendre de l'autre.]

ne s'y arreſta pas, ſe haſtant d'aller à Zeugma ſur l'Euphrate conferer avec les ambaſſadeurs de Vologeſe Roy des Parthes. Il y receut d'eux une couronne d'or, qu'ils luy preſenterent à cauſe
Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 304-305. de ſa victoire ſur les Juifs, 'quoiqu'il euſt refuſé celles que beaucoup de villes luy avoient offertes pour une victoire qu'il reconnoiſſoit devoir toute à Dieu. 'Il revint enſuite à Antioche, où
Joſeph. l. 7. c. 14. p. 976. 977. toute la ville luy fit de grandes plaintes contre les Juifs qui y de-
c. 9. p. 973. meuroient. 'Le" meſme Antiochus apoſtat de leur religion, qui v. 544.
p. 973. 974. les y avoit perſecutez en l'an 67, 'les accuſa encore depuis d'eſtre coupables d'un grand embraſement qui avoit penſé conſumer toute la ville. Collega qui gouvernoit en qualité de Lieutenant, en attendant que le gouverneur Ceſennius [1] Petus fuſt arrivé, eut peine à arreſter le peuple qui tout d'abord ſe vouloit jetter ſur eux. Il decouvrit enſuite que l'embraſement venoit de quelques gents noyez de dettes, & que les Juifs n'y avoient eu au-
c. 14. p. 976. 977. cune part. 'Cependant le peuple ne laiſſa pas de demander à Tite, lorſqu'il paſſa par Antioche pour aller à Zeugma, qu'il chaſſaſt les Juifs de leur ville. Comme il ne leur avoit fait alors aucune réponſe, ils l'en preſſerent de nouveau à ſon retour: mais il leur dit ſur cela; Leur pays eſt ruiné, on ne les veut recevoir nulle-
p. 977. a. part: [où voulez vous que je les renvoie?] 'Ils le prierent de faire au moins oſter les tables de cuivre qui contenoient leurs privileges, & le droit de [bourgeoiſie qu'ils avoient dans la ville.] Mais ils ne purent non plus obtenir cette demande que la premiere.

c. 15. p. 977. b. a. 'Tite repaſſa enſuite par Jeruſalem pour aller en Egypte; & il y trouva ſes ſoldats encore occupez à fouiller les trous, les caves,
c. 7. p. 972. c. d. & les ruines des baſtimens. 'Car comme Simon eſtoit ſorti de ſes egouſts, lorſqu'on ne croyoit plus qu'il y euſt perſonne, cela fit juger qu'il y en pouvoit avoir encore d'autres: & ils y trouverent
c. 15. p. 977. c. d. en effet pluſieurs des factieux. 'Ils trouvoient auſſi de grandes richeſſes parmi ces ruines, & profitoient des vaines precautions des Juifs, qui s'eſtoient imaginez ſe pouvoir conſerver une partie de leurs biens, en les cachant dans la terre.

b. c. 'Tite voyant l'affreuſe ſolitude où Jeruſalem eſtoit reduite, & comparant tant de ruines à ſon ancienne magnificence, au lieu de ſe rejouir d'avoir fait tomber ſous l'effort de ſes armes une ville ſi puiſſante, ne put s'empeſcher de luy donner des marques de ſa tendreſſe & de ſa compaſſion; & il fit des imprecations contre les auteurs de la revolte, qui l'avoient contraint d'en ve-

1. Spanheim, *diſſ. 6. p. 570*, pretend qu'il faut écrire *Caſennius Paetus*, & que c'eſt le meſme qu'un Pro-
Nor. epo. p. 112. conſul d'Aſie ainſi nommé dans une médaille. On ne croit pas qu'il ait raiſon pour le dernier.

nir à cette extremité malgré ſon inclination ſi eloignée de chercher ſa gloire dans le malheur des vaincus.

'Il alla de Jeruſalem à Alexandrie, & de là à Rome par mer. [a] Il paſſa à Argos, où il vit le celebre Apollone de Tyanes. [b] Lorſqu'il arriva à Rome, ſon pere meſme, qui ne l'attendoit pas ſi-toſt, [c] vint audevant de luy. Peu de jours aprés ils entrerent enſemble en triomphe, [d] comme on le peut voir amplement dans Joſeph: [e] & la magnificence de cette action ne laiſſa pas d'ennuyer Veſpaſien, dont l'eſprit eſtoit audeſſus de ces ſortes de bagatelles. 'On y remarqua ſurtout entre les depouilles, la table d'or du Temple, avec le chandelier d'or à ſept branches, & la Loy des Juifs que l'on portoit aprés tout le reſte. 'Ce livre de la Loy fut gardé dans le palais avec les tentures de pourpre qui avoient ſervi au Temple. Les autres ornemens du Temple qui eſtoient d'or, furent mis dans un Temple que Veſpaſien fit baſtir ſous le titre de la Paix.

d Suet. v. Tit. c. 6. p. 766. 767.
a Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 305. d.
b Suet. p. 767.
c Joſ. bel. l. 7. c. 16. p. 977. f.
d p. 977-979.
e Suet. v. Veſc. 12. p. 747. 748.
Joſ. bel. l. 7. c. 17. p. 979. c. d.
c. 19. p. 980. a.

'Il reſte encore quelques monumens du triomphe de ces deux princes ſur les Juifs, 'où l'on a meſme depeint le chandelier, & les autres richeſſes tirées du Temple. Mais les Romains s'y vantent ridiculement d'avoir ſeuls pu prendre Jeruſalem, invincible juſqu'alors aux efforts de toutes ſortes de capitaines, de Rois, & de nations. Veſpaſien prit le titre d'Imperator à cauſe de cette conqueſte auſſibien que ſon fils: mais ni l'un ni l'autre ne prit celui de *Judaïque*, [quoique les Romains euſſent accoutumé de prendre le nom des nations qu'ils avoient vaincues.]

Bar. 73. §. 21 § 21

'Pline remarque que les Veſpaſiens firent voir à Rome la plante du baume, comme une rareté digne de paroiſtre dans un triomphe, & de rendre leur victoire plus illuſtre; parceque cet arbriſſeau ſi precieux ne ſe trouvoit que dans la Judée, & en deux endroits ſeulement, 'dont le principal eſtoit vers Jerico. [f] Joſeph dit qu'on tenoit que la Reine de Saba l'y avoit apporté ſous Salomon: [g] Et on cite de Strabon qu'il y en avoit de ſauvage dans le pays des Sabéens. [h] Pline dit que la meſme fureur qui portoit les Juifs à s'armer contre eux meſmes, les avoit auſſi portez à vouloir exterminer cette plante; que les Romains s'y eſtoient oppoſez; qu'ainſi on avoit vu des hommes ſe faire la guerre pour un petit arbriſſeau. Les Romains ſe glorifioient de ſe l'eſtre aſſujetti, & de luy faire payer tribut comme aux Juifs, parceque [k] l'Empereur s'en eſtoit ſaiſi, & le faiſoit cultiver avec tant de ſoin, qu'il le rendit beaucoup plus commun qu'il n'eſtoit auparavant: [i] de ſorte que le baume valoit plus de deux tiers moins.

Plin. l. 12. c. 25. p. 314. d.
Joſ. ant. l. 14. c. 7. p. 473. c.
f l. 8. c. 2. p. 270. g.
g Plin. p. 315. c.
h p. 314. c.
k Iſcus.
e p. 315.
a Solin. c. 35. p. 65. a. in p. 579. &c.
i Plin. l. 12. c. 25. p. 315. c.

## ARTICLE LXXVII.

*Priſe de Maqueronte & de Maſade : Les Juifs obligez de payer le didragme au Capitole.*

[IL reſtoit encore trois chaſteaux dans la Judée, tenus par les Juifs, Herodion, & Malade du coſté de Jeruſalem, & Maqueronte de l'autre coſté du Jourdain. Joſ.bel.l.7.c.26. p.980.b. Lucilius Baſſus qui fut envoyé de Rome en qualité de "Lieutenant à la place de Vetilien, ſe rendit bientoſt maiſtre d'Herodion. Il raſſembla enſuite tout ce qu'il y avoit de troupes dans la province, pour attaquer Maqueronte, b.c. c.21. p.980. 'que Joſeph decrit comme une place imprenable. c.25. p.982. 'Mais un nommé Eleazar homme fort brave, & qui avoit beaucoup de parens conſiderables dans le chaſteau, ayant eſté pris, les autres pour luy conſerver la vie, & empeſcher qu'on ne le crucifiaſt, rendirent la place, & eurent la liberté de ſe retirer où ils voulurent. La ville qui eſtoit au pied du chaſteau, n'ayant point eſté compriſe dans la capitulation, fut pillée par les Romains, qui y tuerent dix-ſept-cents hommes, & firent les femmes & les enfans eſclaves.

c.26. p.983. 'Ils allerent de là attaquer trois mille Juifs retirez dans le bois de Jard, entre leſquels eſtoient ceux qui venoient de rendre Maqueronte ; & apres un rude combat, ils les tuerent tous, avec Judas leur chef, qui s'eſtoit ſauvé de Jeruſalem par un aqueduc.

c.27.p.983.d. 'Vers le meſme temps Veſpaſien envoya ordre à Baſſus, & à Liberius Maximus Intendant de la Judée, d'en vendre toutes les terres, [qui par la mort ou la captivité des proprietaires luy devoient appartenir. Car ce prince, dont le principal defaut eſtoit l'avarice,] voulut profiter pour luy de toutes ces terres, ſans y baſtir aucune ville. Il donna ſeulement le bourg d'Emmaüs, qui eſtoit à "trois lieues de Jeruſalem, à huit cents ſoldats veterans, pour y demeurer, [& y faire une eſpece de colonie ; ce qui forma dans la ſuite la ville de Nicopolis.] "60 ſtades.

e Dio, l.66. p. 748. b.c. 'Il ordonna auſſi que tous les Juifs de l'Empire payeroient à l'avenir au Capitole les deux dragmes qu'ils avoient accoutumé de payer tous les ans au Temple de Jeruſalem. [Ainſi les Juifs en rejettant le Meſſie, & ne voulant point reconnoiſtre d'autre Roy que Ceſar, s'engagerent à reconnoiſtre en quelque ſorte l'idole de Jupiter pour leur dieu, & à luy payer tribut.] Ori.ad Afric.p. 243. 'Origene dit ſeulement que de ſon temps ils payoient encore le didragme aux Romains.

L'AN DE JESUS-CHRIST 72.

[Lucilius] 'Baſſus mourut [quelques tems aprés] dans la Judée, & eut pour ſucceſſeur Fulvius Silva ; qui ne voyant plus d'ennemis que dans le chaſteau de Maſade, y mena toutes les troupes pour l'aſſieger. 'Eleazar fils de Jaïre, [a] & petit-fils du celebre Judas le Galiléen, y commandoit alors les Aſſaſſins, qui s'en eſtoient emparez [des les premiers jours de la revolte.] [b] Silva commença par environner tout le chaſteau d'une muraille, afin que perſonne ne puſt echaper. 'Il falut enſuite elever une terraſſe de deux-cents coudées de hauteur, & pardeſſus une plate-forme de pierres haute & large de cinquante, pour placer ſur tout cela une tour qui avoit encore ſoixante piez. 'Le belier fit breche à la muraille : mais les Romains trouverent par derriere une terraſſe, [d] que l'effort des machines affermiſſoit au lieu d'ebranler. Ils mirent le feu aux poutres qui la ſoutenoient, & ce moyen leur réuſſit, parceque le vent qui leur eſtoit contraire, ſe tourna tout d'un coup contre les Juifs.

Joſ. bel. l. 7. c. 30. p. 985. d. e.

[a] l. 2. c. 31. p. 813. a.

[b] l. 7. c. 30. p. 985. e.

[b] c. 31. p. 986. f.

c. 33. p. 988. 989.

p. 989.

&c.

'Eleazar meſme reconnut en cela le doit de Dieu, qui le vouloit punir luy & ſes complices des violences qu'ils avoient exercées ſur ceux de leur nation. [Mais au lieu de s'humilier ſous ſa juſtice, & d'implorer ſa miſericorde,] 'il porta tous les autres à une reſolution deſeſperée, par l'imagination d'une [fauſſe] gloire. 'Car ayant commencé par tuer leurs femmes & leurs enfans, ils choiſirent au ſort dix d'entre eux qui tuerent tous les autres, & un dernier, qui aprés avoir tué les neuf qui reſtoient, mit le feu au monceau qu'ils avoient fait de tous leurs biens, & ſe tua enfin luy meſme. Neuf cents ſoixante perſonnes finirent leur vie par cette mort deteſtable. Il reſta ſeulement deux femmes & cinq enfans cachez dans une cave, qui raporterent aux Romains comment la choſe s'eſtoit paſſée. 'Cette action [furieuſe] digne de finir une guerre [auſſi malheureuſe que celle ci,] arriva le quinzieme d'avril. [C'eſtoit apparemment en l'an 72.]

c. 34. p. 990. c. d.

p. 989-993.

c. 35. p. 993. 994.

p. 994. c.

## ARTICLE LXXVIII.

*Les Aſſaſſins troublent Alexandrie & Cyrene : Le Temple d'Onias fermé : Joſeph accuſé par des impoſteurs, qui ſont punis : Ceux de la race de David perſecutez.*

'LA vengeance de Dieu laiſſa donc un peu repoſer les Juifs dans la Judée. [c] Mais elle les pourſuivit dans l'Egypte. Plu-

Joſ. bel. l. 7. c. 35. p. 995. a.

[c] c. 37. p. 995. a, b.

ſieurs des Aſſaſſins s'y eſtoient retirez, & avoient eſté bien receus à Alexandrie. Comme ils eſtoient accoutumez à brouiller, ils taſcherent de porter les autres Juifs au ſoulevement, & tuerent meſmes quelques perſonnes conſiderables, parcequ'elles n'entroient pas dans leurs deſſeins. b. c. 'Mais les principaux " Senateurs des Juifs ayant aſſemblé tous ceux de la nation, leur repreſenterent que les Aſſaſſins eſtoient ceux qui avoient déja perdu les Juifs de la Paleſtine, & qu'ils alloient les perdre eux meſmes s'ils n'y prenoient garde: de ſorte que l'unique remede eſtoit de livrer ces hommes ſeditieux aux Romains. d. 'L'avis fut agreé: ſix-cents des Aſſaſſins furent auſſitoſt arreſtez; pluſieurs qui s'eſtoient enfuis juſqu'à Thebes, furent pourſuivis & ramenez; e. & un grand nombre de Juifs perdirent ainſi malheureuſement la vie. 'On remarque qu'ils aimerent mieux, & les enfans meſmes, ſouffrir toutes ſortes de ſupplices, que d'appeller Ceſar leur " Seigneur. a. 'Ceci arriva aprés la priſe de Maſade. [Je ne ſçay ſi Euſebe veut marquer ce mouvement,] lorſqu'il dit qu'il y eut une ſedition à Alexandrie en l'an 73.

" Senateurs des Juifs.

" Seigneur.

Euſ. chr.

Uſſ. an. mund. 3854-p.354-355.

'Les Juifs avoient un Temple en Egypte, qu'Onias fils du grand Pontife Onias III, dont le livre des Macabées parle avec honneur,] y avoit baſti dans le canton d'Heliople, à huit ou neuf lieues de Memphis, environ [1] cent cinquante ans avant J. C, ſans ſe ſoucier des défenſes que la loy fait aux Juifs d'avoir plus d'un Temple. 'Il eſtoit à craindre que le Temple de Jeruſalem eſtant détruit, celui-ci ne donnaſt occaſion aux Juifs de s'unir enſemble, & de ſe porter à quelque revolte. C'eſt pourquoi Lupus gouverneur d'Alexandrie [& Prefet d'Egyte,] ayant mandé à Veſpaſien ce qui s'eſtoit paſſé touchant les Aſſaſſins, ce prince luy ordonna de faire abatre ce Temple. 'Lupus ſe contenta neanmoins de le fermer. Paulin qui luy ſucceda peu aprés, fit oſter tous les ornemens & toutes les richeſſes qui y eſtoient, en fit fermer toutes les portes, & ne ſouffrit point qu'on y fiſt aucun exercice de religion.

Joſ. bel. l. 7. c. 37. p. 995. f.

p. 996. d. e.

'Un Aſſaſſin nommé Jonathas, ayant couru juſqu'à Cyrene [dans la Libye, y contrefit le prophete] pour tromper le peuple, & perſuada à deux mille pauvres [Juifs] de ces quartiers là de le ſuivre dans le deſert, où il promettoit de leur faire voir des prodiges, & de grands miracles. Les principaux des Juifs en avertirent Catulle gouverneur du pays, qui fit pourſuivre Jonathas par

c. 38. p. 995. vit. p. 1031. c.

Joſ. bel. l. 7. c. 47. p. 996. c.

1. [Cela ne s'accorde pas avec Joſeph,] 'qui dit qu'il fut fermé par Paulin ſucceſſeur de Lupus, 343 ans aprés ſa fondation.

quelques

quelques milices. Ses deux mille hommes furent bientoſt défaits, tuez pour la pluſpart, & quelques uns faits priſonniers. 'Jonathas echapa : mais on le chercha ſi bien qu'il fut pris & amené à Catulle, à qui pour prolonger ſa vie, il dit que les plus riches des Juifs l'avoient porté à faire ce qu'il avoit fait. Catulle qui ne valoit pas mieux que luy, receut avec joie cette denonciation, & luy fit nommer comme ſes complices un Alexandre & quelques autres Juifs qu'il haïſſoit. Il fit auſſitoſt mourir cet Alexandre, & enſuite tous les plus riches juſqu'au nombre de trois mille, dont il confiſquoit en meſme temps les biens ſous le nom de l'Empereur. bel l.7. c.39 p. 996. 997.

'Afin qu'on ne l'accuſaſt pas de ces premiers crimes, il fit encore nommer par Jonathas les principaux Juifs de Rome & d'Alexandrie ; & Joſeph qui eſtoit alors à Rome, ſe trouva du nombre, Jonathas ayant declaré qu'il luy avoit envoyé des armes & de l'argent. Il falut pour cela que Catulle vinſt à Rome, & y amenaſt Jonathas. Mais Veſpaſien ayant approfondi l'affaire, & reconnu que Jonathas eſtoit un calomniateur, il le condanna à eſtre brulé vif aprés avoir eſté fouetté, & declara innocens ceux qu'il avoit accuſez. p. 997. b. c. d] vit. p. 1031. c.

'Il pardonna à Catulle, mais Dieu punit ſes crimes par une maladie tres faſcheuſe, & où ſon eſprit ſouffroit encore plus que ſon corps. Il eſtoit agité ſans ceſſe par des frayeurs epouventables, crioit qu'il voyoit devant ſes yeux les ſpectres affreux de ceux qu'il avoit ſi cruellement fait mourir ; & ne pouvant demeurer en place, il ſe jettoit hors du lit comme il auroit fait de deſſous la roue, ou du milieu d'un braſier ardent. Ses maux s'augmentant toujours, & ſes entrailles devorées par le feu qui le conſumoit, tombant [toutes pourries ;] il mourut enfin [ pour aller eprouver les rigueurs de la juſtice de Dieu,] dont meſme ſes maux temporels eſtoient un illuſtre exemple. 'Quelques uns croient que c'eſt ſur luy qu'on avoit fait une piece de theatre, [a] que Juvenal appelle [b] *Le ſpectre de Catulle.* bel. l. 7. c. 39 p. 997. d. e.

Nota 38. *phaſma.*

Plin. l. 4. ep. 22. p. 261. not. [a] Juv. ſat. 8. v. 186.

[Aprés la guerre que Veſpaſien avoit faite à tous les Juifs, il en fit une particuliére à la race de David.] 'Car enſuite de la priſe de Jeruſalem, il fit chercher tous ceux qui en eſtoient deſcendus, ne voulant pas qu'il reſtaſt perſonne de cette famille royale : & cela cauſa une nouvelle perſecution contre les Juifs, qui fut fort rude. Il pouvoit avoir ſceu que les Juifs attendoient un liberateur de la maiſon de David ; [ & il avoit ſujet de craindre que s'il s'y rencontroit quelqu'un qui euſt de l'ambition & quel- Euſ. l. 3. c. 12. p. 87. b. ex Hegeſ. Bar. 73. § 11] Oroſ. l. 7. c. 10. p. 212. 1. d.

que pouvoir, ce ne fuſt un pretexte pour faire un ſoulevement dangereux. Euſ. l. 3. c. 19. 32. p. 89 b, 104. a. La meſme recherche fut continuée ſous Domitien & ſous Trajan; & la perſecution qu'elle excita contre les Juifs, s'étendit juſque ſur l'Egliſe, à cauſe" de S. Simeon de Jeruſalem &" des petits-fils de l'Apoſtre S. Jude, qui eſtoient auſſi de la race de David. V. ſon titre. V. S. Jude.

'Outre cette recherche, Domitien chargea ſi fort les Juifs de tributs, que Nerva fut obligé de les moderer: & on les exigeoit avec une telle rigueur, qu'ils eſtoient reduits à cacher leur race, ce qui les expoſoit à des indignitez tout à fait étranges. Dio. 67. 6 2-6 | 98. 5 12 | Suet. l. 8. c. 12. p. 802.

## ARTICLE LXXIX.

### *Autorité de l'hiſtoire de la guerre des Juifs écrite par Joſeph: Abregé de la vie de cet auteur.*

[NOUS raporterons autrepart ce qui arriva aux Juifs durant le ſecond ſiecle de l'Egliſe, & les maux effroyables qu'ils ſouffrirent encore ſous Trajan & ſous Adrien: car Dieu nous a voulu donner dans le chaſtiment de cette nation prophetique, comme l'appelle S. Auguſtin, une image vivante du jugement terrible qu'il exercera dans le jour de ſa colere ſur ceux qui auront mepriſé la verité lorſqu'elle s'eſt preſentée à eux, & encore plus ſur ceux qui auront foulé aux piez le ſang de ſon Fils.

Mais la principale partie de cette image conſiſte ſans doute dans l'hiſtoire des maux qu'ils ont ſoufferts durant le ſiege & à la priſe de Jeruſalem, & dans les quatre ans qui l'ont precedée. Auſſi S. Chryſoſtome dit que c'eſt non ſeulement une image, ] 'mais meſme une preuve de l'enfer contre ceux qui auroient l'impudence d'en douter. 'Il s'en ſert encore pour montrer la verité des paroles & des menaces de J. C. Car il ne faut, dit-il, que lire cette hiſtoire, qu'on ne peut lire ſans fremir, pour y voir accompli à la lettre ce que le Sauveur a prédit; 'Que l'affliction de ce temps là ſurpaſſeroit tout ce qui ſe ſeroit vu juſqu'alors depuis la creation du monde, & tout ce qui arriveroit jamais juſques à la fin des ſiecles. 'Joſeph avoue en effet qu'il ne croit point qu'on ait jamais vu de miſere pareille à celle où Jeruſalem étoit tombée.

'On ne peut pas, comme nous avons dit d'abord, chercher un témoin plus fidele & plus aſſuré de ce que les Juifs y ont ſouffert, que Joſeph meſme: 'ce qui fait que non ſeulement Euſebe, Saint Chryſoſtome, S. Auguſtin, [a] S. Theophile, & beaucoup d'autres,

Chry. in Act. h. 5. p. 53. a.

in Rom. h. 16. p. 242. e] in Matt. h. 77. p. 805-807.

Matt 24. v. 21 | Marc. 13 v. 19.

Joſ. bel. pr. p. 706. d.

Chry. in Act. h. 5. p. 53. b.

Poſſ. app. t 1. f. 567. m.

a Theph. l. 3 p. 132. d.

le citent ſouvent comme un hiſtorien digne d'une entiere croyance : 'mais S. Chryſoſtome ſe ſert meſme de ce qu'il raporte pour prouver contre les heretiques les veritez les plus importantes de noſtre religion. 'Il nous aſſure que les Juifs "avoient une tres grande deference pour ſon témoignage.

Chry. in Act. p 52 d.e.

μεγίστα ἀξιῶν τῶν ἱστορουμένων.

in Jud. h. 3. t. 1. p. 430. b.

[Ce que les autres hiſtoriens, comme Suetone, Tacite, & Dion, diſent de la ruine de Jeruſalem, s'accorde fort bien avec ce qu'il nous en dit, à la reſerve de quelques circonſtances ; & il eſt difficile de ne pas juger que Tacite a vu ſon ouvrage, & s'en eſt ſervi, quoique nous n'ayons pas meſme ce que cet illuſtre hiſtorien avoit écrit de la fin du ſiege. Dion paroiſt avoir ſuivi d'autres memoires.

Mais nous ne pouvons pas nous diſpenſer de nous arreſter un peu ſur cet homme ſi celebre, non pour faire l'hiſtoire de ſa vie, puiſqu'il l'a faite luy meſme ; mais pour dire quelque choſe de ſes écrits.] 'Il eſtoit de Jeruſalem, & de la race ſacerdotale, fils

Joſ. bel. pr. p. 705. b. c.

1. de Matthias, [a]qui eſt quelquefois nommé [1] Mattathias, [b] & qui vivoit encore en l'an 67 : ["on ne voit point ce qu'il eſt devenu depuis.] [c]Son triſayeul avoit epouſé une fille de Jonathas grand Pontife, [c'eſt à dire de Jonathas Macabée le premier grand Pontife de la race des Aſmonéens : car nous n'en connoiſſons point d'autre.] Sa mere eſtoit [encore] deſcendue de la meſme famille royale.

[a] Euſ. l. 3. c. 9. p. 84. c.

[b] Joſ. vit. p. 1014. c.

[c] p. 998. a. b. c.

V. la note 34.

Note 39. 'Il naquit en la premiere année du regne de Caius, [d]aprés "le 13 ſeptembre de l'an 37, [& avant le mois d'avril de l'année ſuivante.] [e]Il fut ſi bien inſtruit, qu'à l'age de quatorze ans, les Pontifes meſmes le conſultoient ſur ce qui regardoit la loy. 'Auſſi il ſe vante d'avoir paſſé parmi les Juifs pour le plus habile d'entre eux dans les ſciences qu'ils avoient ſeuls accoutumé de cultiver, qui eſtoient la connoiſſance de leurs loix, & l'interpretation des livres ſacrez, & dans leſquelles peu de perſonnes réuſſiſſoient quoique beaucoup y travaillaſſent. [Il n'eſt pas neceſſaire de remarquer ici combien il y a peu réuſſi luy meſme, n'ayant pu dans cette étude continuelle de l'Ecriture, y trouver J.C. qui y eſt partout. Mais comme c'eſt l'Eſprit de Dieu qui a dicté ces livres ſacrez, c'eſt luy ſeul auſſi qui en decouvre le ſens.] 'On pretend que Joſeph ne ſavoit pas l'hebreu.

c.

[d] ant. l. 20. c. 9. p. 703. c.

[e] vit. p. 998 d.e.

ant. l. 20. c. 9. p. 702. 703.

Baſn. p. 389.

'Depuis 16 ans juſqu'à 19, il s'occupa à des exercices tres laborieux dans le deſert, ſous un nommé Banne, & à examiner les trois ſectes qui partageoient alors les Juifs. Il choiſit celle des

vit. p. 998. 999.

1. Po ſievin dans ſon Apparat, p. 965, ſoutient que c'eſt le vray nom.

p. 999. a. Phariſiens: '& à dix neuf ans, [c'eſt à dire vers l'an 55 ou 56,] il revint à Jeruſalem prendre part aux affaires publiques: [de ſorte qu'il doit paſſer pour témoin oculaire de ce qui ſe fit depuis ce
b. temps là,] 'ſinon que "vers l'an 63 il fit un voyage à Rome * pour
c. ſervir quelques amis, 'd'où il ne revint que lorſque les troubles
c d. eſtoient déja commencez, [en l'an 66 au pluſtard.] 'En y allant il fit naufrage, & de ſix-cents perſonnes qui eſtoient dans ſon vaiſſeau, luy & quatre-vingts autres ſeulement ſe ſauverent en nageant toute une nuit.

ayant plus de 25 ans. * v. 3 38.

[Nous avons déja marqué ce qu'il fit depuis cela juſqu'à la priſe de Jeruſalem. Nous y ajouterons ſeulement ce qu'il dit luy
in Aut. l. 1. p. 1037. d. e. meſme,] 'que durant toute cette guerre, & lors meſme qu'il eſtoit encore captif, Veſpaſien & Tite voulurent toujours l'avoir auprés d'eux. De ſorte qu'il ne s'y paſſoit rien dutout dont il n'euſt une entiere connoiſſance. Car il voyoit luy meſme tout ce qui ſe faiſoit du coſté des Romains, & l'écrivoit exactement; & il apprenoit des transfuges, qui s'adreſſoient tous à luy, ce qui ſe paſſoit dans la ville, [qu'il ne manquoit pas ſans doute auſſi d'écrire auſſitoſt.

vit. p. 1031. d. f. Aprés que la guerre fut finie,] 'Tite s'en allant à Rome [l'an 71,] l'y amena avec luy. Veſpaſien le fit loger dans la maiſon qu'il avoit avant que d'eſtre Empereur, le fit citoyen Romain, luy aſſigna une penſion, luy donna des terres dans la Judée, & luy témoigna beaucoup d'affection tant qu'il vécut. 'Tite la luy continua: & meſme Domitien '& Domitia ſa femme ajouterent de
g. p. 1032. nouvelles faveurs " à celles que les autres luy avoient faites. [Ce &c. fut ſans doute Veſpaſien qui en le faiſant citoyen, luy donna le nom de Flavius, qui eſtoit celui de ſa famille, & qu'on met partout à la teſte des ouvrages de Joſeph.] 'Photius le luy donne, &
Phot. c. 76. p. 161 | Min. Fel. p. 27. c. on le trouve longtemps avant luy dans Minuce Felix, [a] & dans
a Ori. in Matt. g. p. 22. c. Origene.

b Joſ. vit. p. 1031. 1032. [b] Son bonheur luy cauſa des envieux: il fut ſouvent accuſé ſous Veſpaſien, ſous Tite, & ſous Domitien, & toujours declaré innocent: Domitien fit meſme punir quelques Juifs, & un eſclave que Joſeph avoit donné pour precepteur à ſon fils, parcequ'ils s'eſtoient portez pour accuſateurs contre luy.

[Ce fut apparemment aprés la priſe de Jotapat, & lorſqu'il ſe
ant. l. 20. c. 9. p. 703. a. vit engagé à vivre avec les Romains,] 'qu'il apprit la langue greque. Il avoue qu'il ne put jamais la bien prononcer, parcequ'il ne l'avoit pas appriſe de jeuneſſe, les Juifs eſtimant peu l'étude
Phot. c. 47. p. 33. m. des langues. 'Photius juge que ſa phraſe eſt pure. [De ſorte qu'il

faut raporter aux fautes infinies des copiſtes & des Imprimeurs, de ce qu'on rencontre dans ſes ouvrages beaucoup d'endroits obſcurs, ou dont la conſtruction n'eſt pas aſſez reguliere.]

## ARTICLE LXXX.

### *Joſeph écrit l'hiſtoire de la guerre des Juifs.*

DANS le loiſir que Joſeph avoit à Rome, il s'occupa à écrire l'hiſtoire de la guerre des Juifs ſur les memoires qu'il en avoit dreſſez. 'Il la compoſa d'abord en ſa langue propre, [qui eſtoit à peu pres la meſme que la ſyriaque: '& cet ouvrage ſe repandit bientoſt parmi les Arabes, les Adiabeniens, les Babyloniens, les Parthes, & tout ce qu'il y avoit de Juifs audelà de l'Euphrate. 'Il ſemble qu'on ait encore cet ouvrage diviſé en cinq livres.

Joſ. bel. pr. p. 705 b lin Api l. 1. p. 1037. e. bel. pr. p. 705. b. e. Poſſ. app. p. 966. f.

'Les Romains ne manquoient pas de perſonnes qui compoſoient la meſme hiſtoire. Mais les uns ne ſavoient pas la verité des choſes, les autres ſongeoient moins à la raporter, qu'à donner des eloges aux Romains, & à faire des invectives contre les Juifs, 'ſans conſiderer que plus ils rabaiſſoient les vaincus, plus ils diminuoient la gloire des victorieux. 'Ce fut ce qui le porta à traduire en grec pour les peuples de l'Empire l'ouvrage qu'il avoit auparavant fait en ſa langue, 'en remontant juſqu'au temps d'Antiochus Epiphane [& des Macabées,] où il dit que les Prophetes avoient fini, [ce qui n'eſt pas tout à fait exact. Outre qu'il ſavoit fort bien les choſes par luy meſme,] 'il paroiſt que Tite luy communiqua les memoires qu'il en avoit faits. 'Il ſe ſervit pour celà du ſecours de quelques perſonnes qui ſavoient mieux que luy la langue greque. 'Il dit que cet ouvrage luy avoit couté beaucoup de peines & de depenſes. 'Il le diviſa en ſept livres, [a]qu'il n'acheva pas avant la quatrieme année de Veſpaſien, [commencée en l'an 72; ni peuteſtre meſme avant la ſixieme, [b] puiſqu'il parle du temple de la Paix comme achevé: [c]& il ne fut dedié qu'en l'an 75. [d] La mort de Catulle par laquelle il finit, [ne ſemple pas auſſi ſe pouvoir mettre beaucoup pluſtoſt.]

p. 705. b. p. 706. a. p. 707. b. vit. p. 1026. d. in Api l. 1. p. 1037. e. bel. pr. p. 706. g. p. 708 d. a l. 7. c. 28. p. 983. c. b c. 19. p. 979. 980. c Dio, l. 56 p. 751. 752. d Joſ. bel. l. 7. c. 39 p. 597.

[e]Joſeph fait profeſſion d'y raporter avec une entiere ſincerité tout ce qui s'eſt fait de part & d'autre, [f]ne ſe reſervant de l'affection qu'il avoit pour ſa nation, que le droit de plaindre quelquefois ſes malheurs, & de deteſter les crimes des ſeditieux qui en avoient eſté la [derniere] cauſe: '& meſme il prie ſes lecteurs, s'ils

e pr. p. 706. bl. 707. a. f p. 706. b. c.

jugent que cela ſoit contre les regles de l'hiſtoire, de le pardonner à une douleur auſſi grande & auſſi juſte qu'eſtoit la ſienne. 'Il la finit par cette proteſtation, qu'il laiſſe aux lecteurs le jugement de ſon ſtyle & de ſa maniere d'écrire; mais que pour la verité des faits, il ne craint point d'aſſurer que c'eſt ce qu'il a toujours eu en vue.

l.7.c.39.p.597.f.

pt.p.708.d. vit.p.1026.f. g1027.a.

'Il prend pour témoins de la ſincerité de ſa narration, tous ceux qui l'avoient eſté de la guerre: & il ne ſe trompa pas dans le témoignage qu'il eſperoit d'en recevoir. 'Des devant que ſon hiſtoire fuſt achevée, [ſoit en ſyriaque, ſoit en grec,] il en envoya une partie au Roy Agrippa, qui la lut avec plaiſir, la trouvant écrite avec beaucoup plus de ſoin [& d'exactitude] que toutes les autres qu'on en avoit faites, & le pria de luy envoyer bientoſt le reſte.

p.1027.a.

'Joſeph luy ayant demandé des memoires ſur ſes anceſtres, il luy récrivit qu'il l'en trouvoit déja fort bien inſtruit, & que neanmoins quand il le verroit, il luy en pourroit apprendre encore diverſes choſes qu'il ne ſavoit pas.

p.1026.f.glin Api.l.1.p.1037.e.f.

'Des que ſon hiſtoire [greque] fut achevée, il la preſenta à Veſpaſien & à Tite, au Roy Agrippa, & à pluſieurs autres perſonnes dont quelques uns avoient eſté à cette guerre: & les choſes eſtoient encore alors toutes recentes. C'eſtoit une preuve qu'il croyoit y avoir eſté fidele: 'g & en effet Agrippa luy en rendit un témoignage authentique par plus de ſoixante lettres. a Tite ne ſe contenta pas d'ordonner qu'elle fuſt rendue publique, b & miſe dans une bibliotheque " ouverte à tout le monde, c mais [1] il ſigna de ſa main l'exemplaire qui y devoit eſtre mis, pour montrer qu'il vouloit que ce fuſt d'elle ſeule que tout le monde appriſt l'hiſtoire de la ruine de Jeruſalem. 'Tous les autres qui ſavoient la verité des choſes, rendirent auſſi témoignage de la fidelité avec laquelle il les raportoit: '& il n'y eut que ceux qui ne les ſavoient pas, qui y voulurent trouver à redire, [comme Juſte de Tiberiade, dont nous parlerons dans la ſuite.] 'Auſſi Suidas donne à Joſeph, comme ſon epithete propre, le titre d'amateur de la verité. [Comme c'eſt neanmoins l'ouvrage d'un homme, on y rencontre quelquefois des fautes: Joſeph meſme en a corrigé quelques unes dans ſes ouvrages poſterieurs. 'Mais il n'y a pas moyen d'excuſer [ou l'ignorance, ou] la flaterie criminelle qui luy fait abuſer de l'Ecriture, pour raporter à Veſpaſien ce qu'elle dit, Qu'il de-

g.

a p.1026.g.
b Hier. v. ill.c. 13.p.271 b.
c Joſ. vit. p. 1025.a.

" publica.

in Api. l. 1. p. 1037. f.

Suid. in. p.1261. b.

Huet. dem. p. 325-328 Joſ. bel. l. 6. c. 32. p. 961. f.g.

Ruf.n.p.48.2.c d.

1. 'Quelques uns entendent qu'il en fit une copie de ſa main. [Mais les termes de Joſeph χαρᾶξαι τῇ ἰδίᾳ χειρὶ τὴν βίβλον, ne ſont pas aſſez exprés pour une choſe qu'on ne croiroit pas aiſement quand il la diroit en termes formels.]

voir ſortir en ce temps-là de la Judée un prince & un dominateur de toute la terre : 'quoique cela ne ſe puiſſe entendre que du Meſſie. Euſ. l. 3. c. 8. p. 84. a. b.

[Outre l'importance de cette hiſtoire, on en a encore eſtimé beaucoup la beauté.] 'Car le jugement qu'en fait Photius, c'eſt qu'elle eſt agreable, pleine "d'elevation & de majeſté, mais ſans excés & ſans enflure; qu'elle eſt vive & animée, admirable à exciter des mouvemens & à les appaiſer ; qu'elle eſt pleine, autant qu'aucune autre, de regles & de ſentences morales ; que les harangues en ſont belles & perſuaſives ; & que quand il faut ſoutenir les deux partis oppoſez, elle eſt feconde en raiſons adroites & plauſibles pour l'un & pour l'autre. [S. Jerome n'en dit pas moins en un mot,] 'lorſqu'il appelle Joſeph le Tite-Live des Grecs. Phot. c. 47. p. 33. " ἐξαίρουσαν ὑψηγορίαν. Hier. ep. 22. p. 147. b. a v. ill. c. 13.

*Auſſi ſon genie & ſes écrits le rendirent le plus illuſtre de tous les Juifs, tant par le jugement des Romains, que par l'eſtime de ceux de ſa nation : & on luy dreſſa dans Rome une ſtatue, comme nous l'apprenons d'Euſebe. Euſ. l. 3. c. 9. p. 84. c.

## ARTICLE LXXXI.

*Des Antiquitez de Joſeph, & de ce qui y eſt dit de* JESUS-CHRIST.

APRES que Joſeph eut écrit l'hiſtoire de la ruine des Juifs, il entreprit de faire l'hiſtoire generale de cette nation, en la commençant des l'origine du monde, pour faire connoiſtre à toute la terre les grandes merveilles de Dieu qui s'y rencontrent, [mais qui eſtoient moins pour les Juifs que pour les Chrétiens.] 'C'eſt ce qu'il executa en vingt livres, auſquels il donne luy meſme le titre "d'Antiquitez, [b] quoiqu'il les continue juſques à la douzieme année de Neron, * en laquelle les Juifs ſe revolterent. Joſ. ant. l. 1. c. 1. p. 1. c. l. 20. c. 9. p. 703. b. b p. 702. d e. " τὴν ἀρχαιολογίαν. * de J.C. 66.

'Il avoit conceu le deſſein de ce ſecond ouvrage en travaillant au premier ; mais il fut aſſez longtemps ſans l'executer, juſqu'à ce qu'il s'y reſolut à la priere de diverſes perſonnes, & particulierement d'un Epaphrodite homme curieux & ſavant, 'à qui il paroiſt l'avoir adreſſé. 'On croit que c'eſt ce celebre affranchi de Neron, que Domitien fit mourir en l'an 95. [c] Joſeph acheva cet ouvrage en la 56[e] année de ſon age, qui eſtoit la 13[e] du regne de Domitien, [vers la fin de l'an 93 de J.C.] l. 1. c. 1. p. 1. 2. vit. p. 1032. Pearſ. poſt. p. 174. Dio, l. 67. p. 766. c. c Joſ. ant. l. 20. c. 9. p. 703. c.

'Il y fait profeſſion de ne rien ajouter, ni rien retrancher de ce qui eſt dans les livres ſaints, dont il a tiré ce qu'il dit [juſ- pr. p. 3. b.

Poſſ. app. p. 957. Phot. c. 76. p. 165.

qu'aprés le retour de la captivité de Babylone.] 'Mais il ne s'eſt pas acquitté de cette promeſſe auſſi religieuſement qu'il auroit eſté à ſouhaiter. Il ajoute quelques faits qui ne ſont point de l'Ecriture, il en retranche un plus grand nombre, [& en deguiſe quelques autres d'une maniere qui les rend tout humains, & leur fait perdre cette grandeur divine & cette majeſté que leur donne la ſimplicité de l'Ecriture. On ne peut pas auſſi l'excuſer de ce que ſouvent aprés avoir raporté les plus grands miracles de Dieu, il en affoiblit l'autorité en laiſſant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra. Quoiqu'il écriviſt pour des payens qui ne reconnoiſſoient pas l'autorité de l'Ecriture, il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il leur donnaſt luy meſme la liberté de la mepriſer.]

Poſſ. app. p. 957.958

'Poſſevin a fait une liſte des fautes qu'on remarque dans Joſeph contre la verité des livres ſaints: [& on y en pourroit encore ajouter quelques unes. Pour ce qui eſt de l'eſprit & de l'eloquence, je penſe que tout le monde eſtime beaucoup la maniere dont il décrit la miſere d'Herode dans les diſſenſions de ſa famille, & la mort de l'Empereur Caius.]

Joſ. ant. l. 18. c. 4. p. 621 622. a Euſ. l. 1. c. 11. p. 30. Hier. v. ill. c. 13. b Euſ. dem. ev. l. 3. c. 5. p. 124. 125. c hi. n. p 202. 2.

'C'eſt dans cet ouvrage des Antiquitez qu'on lit un témoignage illuſtre de la gloire & des miracles de J. C, [a] cité par Euſebe & par S. Jerome. [b] Le premier l'objecte aux Juifs & aux Gentils, comme un paſſage inconteſtable, reconnu de tout le monde pour eſtre veritablement de Joſeph. [c] Cependant quelques modernes "ont douté s'il n'avoit point eſté inſeré par d'autres dans ſon texte. [En effet il y a quelque lieu de s'étonner qu'un homme éclairé comme Joſeph, qui d'ailleurs paroiſt eſtre droit & ſincere, aprés avoir reconnu JESUS pour le Meſſie & le CHRIST predit par les Prophetes; aprés avoir rendu témoignage à ſa reſurrection; voyant encore la religion qu'il avoit eſtablie, s'elever ſur les ruines de celle des Juifs & du ſacerdoce d'Aaron, n'ait pu neanmoins ſe ſoumettre à l'humilité & à la folie de la Croix. NOTE 40.

'Mais c'eſt l'amour de la verité qui fait les Chrétiens, & non la ſeule connoiſſance. L'Eſprit ſouffle où il luy plaiſt, ſans qu'il ſoit permis aux hommes de ſavoir pourquoi il vient toucher l'un, & pourquoi il laiſſe l'autre.] 'L'amour que Joſeph avoit pour la verité, dit S. Iſidore de Peluſe, ne luy a pas permis de deſavouer ce qu'il voyoit, & ce qui eſtoit plus clair que les rayons du ſoleil. [Mais cette verité n'avoit pas paſſé de ſon eſprit juſqu'à ſon cœur, arreſtée peuteſtre par le vain eclat de ſa fauſſe ſcience, & par la malheureuſe gloire de paſſer pour le premier homme de ſa nation: & ce n'eſt pas parmi les ſages & les nobles que J. C. a

Iſid. P. l. 4. ep. 225. p. 550. d.

fait

fait le plus de diſciples. Si l'on ne veut dementir ſans raiſon]'S. Epiphane dans deux hiſtoires qu'il aſſure avoir ſceues d'original, il faut reconnoiſtre qu'il y avoit pluſieurs Juifs perſuadez que noſtre Sauveur eſt veritablement le Meſſie, qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt meſme le Fils de Dieu; & qui neanmoins ne ſe convertiſſoient pas. [Joſeph pouvoit ſe perſuader que le Meſſie eſtoit venu pour faire triompher les Iſraelites, mais que la malice de ſes adverſaires avoit empeſché le ſuccés des deſſeins pour leſquels il avoit eſté envoyé.] Epi. 30. c. 9. p 133 in. p. 52.

'Voſſius entre les heretiques ſoutient que Joſeph ayant parlé comme il fait de Daniel, il faut, ſelon ſa chronologie, qu'il ait reconnu que notre Sauveur eſtoit veritablement le Meſſie que ce prophete a promis. Voſſ. de Sib. p. 59.

[Aprés tout, quand ce paſſage ne ſeroit pas de Joſeph, il ne ſeroit pas moins difficile de comprendre comment, ſans eſtre Chrétien,]'il a pu rendre des témoignages auſſi avantageux qu'il a fait à S. Jean Battiſte,[dont toute la fonction avoit eſté de faire reconnoiſtre JESUS pour le CHRIST; & à S. Jacque qu'il avoit vu eſtre le chef des Chrétiens de Jeruſalem,]'& qu'il ne deſigne que par la qualité de frere de JESUS appellé le CHRIST.[Il importe peu auſſi que dans le paſſage dont nous parlons,]'on liſe *qu'on croyoit qu'il eſtoit le Chriſt*, comme on le trouve dans la traduction qu'en a faite S. Jerome,[ou qu'il ait dit poſitivement que c'eſtoit le Chriſt, comme on le lit dans ſon texte meſme, dans Euſebe, dans S. Iſidore de Peluſe, 'dans Suidas, & meſme dans la traduction greque de S. Jerome. Reconnoiſſant que c'eſt luy qui a eſté promis par les Prophetes, comme il fait ſelon le latin meſme de ce Pere, il eſtoit obligé de le reconnoiſtre auſſi pour le Chriſt.] Joſ. ant. l. 18. c. 7. p. 626. 627. l. 20. c. 8. p. 698. b. Hier. v. ill. c. 13. Suid. in p. 1261. f.

'Baronius aſſure que les Antiquitez de Joſeph eſtoient à Rome traduites en hebreu: & que comme on y avoit voulu verifier ce paſſage touchant J. C, on avoit reconnu viſiblement qu'on l'y avoit effacé. Bar. 34. § 211.

## ARTICLE LXXXII.

### *Des autres écrits de Joſeph.*

'JOSEPH voulut joindre à ſes Antiquitez l'hiſtoire de ſa vie, durant qu'il y avoit encore pluſieurs perſonnes qui pouvoient le dementir s'il s'eloignoit de la verité.'Il paroiſt en effet qu'il la fit auſſitoſt aprés, avant la mort de Domitien, c'eſt à dire avant Joſ. ant l. 20. c. 9. p. 703. b. vit. p. 1031.

V. la note 81.

Euſ. l. 3. c. 10. p. 80. a

le 18 ſeptembre de l'an 96.] 'Et on l'a conſiderée comme une partie du vintieme livre de ſes Antiquitez.[a] Il l'adreſſa auſſi à Epaphrodite,[b] mort, comme nous avons dit, des l'an 95. [Il l'emploie preſque toute à décrire ce qu'il fit eſtant gouverneur de Galilee, avant la venue de Veſpaſien.]

[a] Joſ. vit. p. 1. [b] Euſ. l. 3. c. 9. p. 71.

Joſ. in Api. l. 1. p. 1033. b.

'Comme diverſes perſonnes témoignoient douter de ce qu'il diſoit des Juifs dans ſes Antiquitez, & objectoient que ſi cette nation euſt eſté auſſi ancienne qu'il la faiſoit, les autres hiſtoriens en auroient parlé; il entreprit ſur cela un nouvel ouvrage, [non ſeulement pour montrer que pluſieurs hiſtoriens avoient parlé des Juifs, mais auſſi pour refuter toutes les calomnies qui avoient eſté repandues contre eux par divers auteurs, & particulierement par Apion dont nous avons parlé ci-deſſus:" ce qui fait que tout l'ouvrage eſt ordinairement intitulé *Contre Apion.*] v. §. 16.

Euſ. l. 2. c. 9. p. 84. Hier. v. ill. c. 13. [c] Joſ. l. 1. Ap. l. 2. p. 1382. d. [d] Hier. ep. 84. p. 127. a.

'Euſebe & S. Jerome l'intitulent, *De l'antiquité des Juifs*.[c] Joſeph le diviſa en deux livres, & l'adreſſa encore à Epaphrodite;[d] Saint Jerome y admire qu'un Juif inſtruit dans ſes premieres années de la [feule] ſcience des Ecritures, ait pu raporter tant de paſſages des auteurs profanes, pour leſquels il falloit avoir vu tous les livres des Grecs.

[e] Joſ. de Mac. c. 1. p. 1084. a.

[e] Nous avons encore un diſcours de Joſeph adreſſé à pluſieurs perſonnes, intitulé, *Que la raiſon domine*, & qui eſt fait pour montrer que l'homme peut par ſa raiſon eſtre maiſtre de luy meſme, & de toutes ſes paſſions. 'Quelques uns l'ont auſſi appellé l'hiſtoire des Macabées, parcequ'il y décrit la mort genereuſe des ſept freres dont il eſt parlé dans le ſecond livre des Macabées. Cet ouvrage" eſt digne de la reputation de ſon auteur; & S. Jerome le trouve" tres bien écrit. 'S. Gregoire de Nazianze y renvoie pour l'hiſtoire des ſaints Macabées.

Euſ. l. 2. c. 10. p. 86. Hilar. in Pſalm. l. 2. c. 3. p. 285. a.

Naz. or. 22. p. 398. c.

*ou ἐγκώμιον. valde elegans.*

[Les anciens citent diverſes choſes de Joſeph que nous ne trouvons point aujourd'hui dans ſes ouvrages,] 'comme que Claude chaſſa de Rome tous les Juifs en l'an 49, [de quoy il ſeroit en effet étrange que Joſeph n'euſt point parlé;] 'Que l'on attribuoit la ruine de Jeruſalem à la mort de S. Jacque le Mineur. [Et il eſt remarquable que] 'Joſeph meſme promet en un endroit de ſes Antiquitez, de parler de tout ce qu'a fait Monobaze Roy de l'Adiabene; [de quoy neanmoins nous ne trouvons rien dans la ſuite de ſon ouvrage.] 'Voſſius aſſure auſſi que dans les imprimez de cet auteur, il manque diverſes choſes qui ſe trouvent dans les manuſcrits & dans l'ancienne verſion latine. 'On attribue cette verſion au grand Ruſin d'Aquilée, qu'on pretend avoir traduit

Oroſ. l. 7. c. 6. p. 210. 2. b.

Ori. in Matt. 3. p. 223. c. d.

Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 689. g.

Voſſ. de Sib. p. 43.

Poſſ. p. 966. 967.

& les livres de la guerre des Juifs, & de ceux des Antiquitez. [Mais je ne voy pas qu'on en allegue aucune preuve:]

'Joſeph témoigne à la fin de ſes Antiquitez, que ſi Dieu le luy permettoit, il eſperoit faire une nouvelle hiſtoire abregée de la guerre des Juifs, & de tout ce qui leur eſtoit arrivé depuis [la ruine de Jeruſalem] juſques à l'an 93. Il avoit encore deſſein de faire quatre livres ſur les opinions des Juifs, c'eſt à dire ſur Dieu, ſur ſon eſſence, & ſur les loix [de Moyſe,] afin de rendre raiſon pourquoi certaines choſes leur eſtoient permiſes, & d'autres leur eſtoient défendues. [Euſebe ni aucun autre ne dit qu'il ait executé ces deſſeins: ce qui peut donner lieu de croire qu'il eſt mort vers le meſme temps que Domitien.]

Joſ ant l 20 c. 9. p. 703. c.

'Euſebe dit qu'il témoigne luy meſme qu'il avoit encore fait d'autres écrits. [Je n'en ay point remarqué les endroits.] [a]Quelques uns luy ont attribué, "auſſi bien qu'à divers autres, un livre anonyme, *De la ſubſtance de l'univers*. 'Poſſevin croit qu'il avoit fait un ouvrage ſur les ſeptante ſemaines de Daniel, parceque S. Jerome dit qu'il en a beaucoup parlé: [& je ne voy pas qu'il en diſe rien dans ſes Antiquitez, ni dans aucun autre des ecrits que nous avons.]

Euſ. l. 3. c. 10. p. 86 a.
a Phot. c. 48 p. 36 f.
V. S Caius Eveſque.
Poſſ. p. 961
Hier. in Iſ. l. 11. pr. p. 141.

## ARTICLE LXXXIII.

*De Juſte de Tiberiade, & de quelques autres qui ont écrit la ruine de Jeruſalem: Mort d'Agrippa; & fin de la race d'Herode.*

'JUSTE fils de Piſte, qui eſtoit du meſme temps que Joſeph, & eſtoit Juif comme luy, mais de la ville de Tiberiade en Galilée, 'a auſſi écrit en grec l'hiſtoire de la guerre des Juifs, [b]de la priſe de Jotapat, & de la ruine de Jeruſalem. [c]Il la compoſa peu aprés cette guerre; mais il ne la publia que lorſque Veſpaſien, Tite, & le Roy Agrippa; eſtoient déja morts, vingt ans aprés l'avoir faite, '& apparemment vers la 13e année de Domitien. "[Joſeph qui avoit eu de grands differens avec luy, & qui eſtoit aſſez maltraité dans cette hiſtoire,] 'dit que Juſte avoit exprés attendu ſi longtemps à la publier, depeur que ceux qui eſtoient les mieux informez de la verité des choſes, ne le fiſſent rougir des menſonges qu'il y avoit mis: & il l'accuſe poſitivement d'eſtre contraire aux memoires que Tite en avoit conſervez. 'S. Jerome & d'autres anciens ont parlé de cette hiſtoire, & pluſieurs remarquent que Joſeph l'accuſe de faux: [c'eſt pourquoi nous n'en devons pas beaucoup regretter la perte.]

Joſ. vit. p. 1000. g.
b p. 1001. c. d. 1014. f. g.
c p. 1026. d. e. f.
de J. C. 94.
ant. l. 20. c. 9. p. 703. b. c.
vit. p. 1021. e. f.
Hier. v. ill. c. 14. p. 272. d. Voſſ. h. g. l. 2. c. 8. p. 198.

Voſſ. p. 198 Euſ. n p. 47. 2. d. a Phot. c. 33. p. 20.

'Cet ouvrage eſt apparemment different de celui [a] que le meſme auteur avoit fait ſur les Rois des Juifs, depuis Moyſe juſquà la mort du jeune Agrippa, & que Photius appelle une chronique, parcequ'en effet il eſtoit ſi abregé, qu'il paſſoit la pluſpart des choſes les plus neceſſaires. Il acheva cet ouvrage en la troiſieme année de Trajan". [Je penſe que c'eſt ce que] 'S. Jerome, & Suidas qui le traduit, marquent par les petits commentaires qu'ils luy attribuent. [Joſeph dans ſa vie remarque diverſes particularitez de celle de Juſte de Tiberiade. Nous n'avons pas cru nous y devoir arreſter.

Hier. v. ill. c. 14 Suid. v. p. 1251. b.

de J. C. 100. V. la note 41.

Minuce Felix qui écrivoit pour la religion Chrétienne au commencement du troiſieme ſiecle,] 'renvoie les payens à Joſeph, & à Antoine Julien, pour apprendre que les Juifs ne ſont peris qu'aprés avoir eſté abandonnez de Dieu, parcequ'ils l'avoient abandonné; & qu'ils n'ont ſoufferts que ce qu'on leur avoit predit qu'ils ſouffriroient, s'ils perſiſtoient à deſobeir à ſes ordres. 'Il paroiſt donc que cet Antoine Julien avoit fait quelque écrit de la ruine de Jeruſalem. Voſſius ne témoigne point en avoir rien ſceu davantage. [Rien ne nous empeſche de croire que c'eſt] 'ce M Antoine Julien Intendant de Judée, qui aſſiſta avec Tite au ſiege de Jeruſalem. 'Il y a eu neanmoins un autre Antoine Julien profeſſeur en rhetorique, dont Aulu-Gelle parle ſouvent avec eloge; '& ils vivoient à peu prés en meſme temps, [vers le milieu du deuxieme ſiecle:] [b] mais Aulu-Gelle eſtoit plus jeune, & ſon diſciple. [c] Ce Julien eſtoit d'Eſpagne, [d] mais il enſeignoit à Rome. [e] Il a laiſſé quelques écrits de ſa profeſſion.

Minuc. Fel. p. 27. a.

Voſſ. h. lat. l. 3. a. p. 676.

Joſ. bel. l. 6. c. 24. p. 916. g.

Gell. l. 1. c. 4. p. 9. 360. 448. 495. l. 9. c. 1. p. 208. 227. b l. 18. c. 5. p. 448. c l. 19. c. 9. p. 473. d l. 15. c. 1. p. 361. e l. 1. c. 4. p. 10 l. 18. c. 5. p. 449.

[f] On a en hebreu & en latin une hiſtoire de la guerre des Juifs ſous le nom d'un Joſeph fils de Gorion, qui ſemble ſe vouloir faire paſſer pour le celebre Joſeph. Mais les plus habiles croient que c'eſt un impoſteur Juif, Gaulois de nation, qui dans le ſettieme ſiecle au pluſtoſt, a fait un abregé de l'hiſtoire de Joſeph ſur la traduction latine attribuée à Rufin, en y ajoutant diverſes fautes.

f Voſſ. h. g. l. 2. c. 8. p. 196. 197 Bar. 72. §. 27.

[Pour l'hiſtoire de la ruine de Jeruſalem qui porte le nom d'Hegeſippe, "c'eſt une traduction libre de celle de Joſeph, * faite ſur la fin du quatrieme ſiecle, ou peu aprés, par un Chrétien eloquent dans la langue latine, qui y a retranché diverſes choſes & y a ajouté des harangues, des deſcriptions, & meſme quelques faits qu'il avoit trouvez auparavant.

V. S. Pierre note 49. * &c.

Tol. ant l. 18. c. 7. p. 627. f.

En finiſſant cette hiſtoire,] 'nous pouvons remarquer avec Joſeph, que quoique le grand Herode euſt laiſſé en mourant beaucoup de fils & de petit-fils; cependant dans l'eſpace de cent ans,

ſa race ſe trouva preſque entierement éteinte : Dieu ayant voulu montrer par cet exemple, que tous les deſſeins des hommes les plus puiſſans, ſont vains & inutiles, s'ils ne ſont fondez ſur la
Note 41. pieté. 'Le Roy Agrippa " vivoit certainement encore lorſque Joſeph écrivoit la guerre des Juifs, & l'a vu achevée. [a]Il eſtoit ſouvent à Rome, ou Veſpaſien luy donna les honneurs de la Preture ; [b]& on marque qu'il luy augmenta ſes Etats. [c]Il ſemble meſme qu'il ne ſoit mort qu'aprés Veſpaſien & Tite, [c'eſt à dire aprés l'an 82.] Mais il eſt certain qu'il eſtoit mort lorſque Joſeph écrivit luy meſme ſa vie, '& apparemment des l'an 93, auquel il finit ſes Antiquitez.

vit. p. 1026. 1027.
[a] Dio, l. 66. p. 752. b.
[b] Phot. c. 33. p. 20.
[c] Joſ. vit. p. 1026. c.
ant. l. 20. c. 8. p. 639. a. a.

## ARTICLE LXXXIV.

*Du gouvernement des Juifs ſous les Romains : De leurs Patriarches, & de leurs Apoſtres.*

'Comme la ruine de Jeruſalem & du Temple, où eſtoit tout ce que les Juifs avoient d'auguſte, emportoit la ruine de tout le culte de leur religion, ç'a eſté une preuve claire que Dieu avoit entierement repudié & rejetté la Synagogue pour s'unir avec l'Egliſe. [Depuis Archelaüs les Juifs avoient eſté ſans Roy & ſans Prince : mais depuis ce temps-ci,]ils ont eſté encore ſans ſacrifice, ſans autel, ſans Ephod, & en meſme temps ſans idoles, [eſtant demeurez egalement eloignez & du veritable culte de Dieu, & du culte des faux dieux.] 'Et un auteur du IV. ſiecle, remarque qu'on voyoit, quoique rarement, des payens ſe faire Juifs, mais qu'on ne voyoit aucun Juif devenir payen.

Orig. in Matt. p. 359. b. c.
Oſée, 3. v. 4.
Aut. qu. nov. ap. Aug. t. 3. p. 121. a.

[Ils ont ſeulement conſervé la circonciſion, le ſabbat, les azymes, & quelques autres ceremonies, comme le ſigne que Dieu leur a donné, auſſibien qu'à Caïn, afin qu'on ne les tue & qu'on ne les extermine pas. Ainſi ils ſont repandus dans preſque toutes les nations de la terre, diſtinguez partout des autres, afin que tout le monde ſoit témoin de leur punition & de leur endurciſſement, & qu'ils ſoient partout, comme Eſaü, les ſerviteurs du veritable Iſrael qui ſont les Chrétiens, en portant les livres des Ecritures ſans en profiter, afin d'en autoriſer la verité contre les payens & contre eux meſmes. C'eſt l'état où ils ſont depuis plus de ſeize ſiecles, & où ils doivent demeurer juſqu'à ce que dans les derniers temps Dieu leur faſſe la grace qu'il nous a faite, de revenir à luy, de rechercher leur Seigneur & leur

Dieu, & de reconnoiſtre pour leur unique liberateur celui qu'ils ont attaché à une croix comme un criminel.

Orig. ad Afr. p. 243. 244.

"Ils ont neanmoins taſché de conſerver entre eux durant quelque temps une forme d'Etat & de monarchie.] 'Dans le troiſieme ſiecle ils avoient en leur pays [de Paleſtine,] un Ethnarque ou chef de leur nation, qui par la tolerance des Empereurs Romains avoit un ſi grand pouvoir parmi eux, qu'il ſembloit en eſtre le Roy. Ils [avoient des perſonnes qui] rendoient la juſtice conformément à la loy, & condannoient quelquefois à mort. Mais cela ſe faiſoit ſecrettement, & comme en cachette, les Empereurs qui ne l'ignoroient pas, [ne faiſant pas ſemblant de le ſavoir. Ainſi cela n'eſt pas contraire] 'à ce que dit Origene, que les Juifs ne pouvoient punir les homicides & les adulteres de la maniere que la loy l'ordonnoit, les Romains s'eſtant reſervé cette autorité.

V. S. Gamaliel note y.

a p. 229.

princ l. 4. c. 1. p. 737 f.

'Cet Ethnarque des Juifs eſtoit auſſi appellé Patriarche, [a] & c'eſt le titre qu'on luy donnoit dans le IV. & le V. ſiecle. Il eſtoit alors ſi conſideré, que les Empereurs l'honoroient du titre d'*Illuſtre*, comme les premieres perſonnes de l'Empire. 'Auſſi les Juifs pretendoient que ces Patriarches continuoient ce qu'avoit dit Jacob, que le ſceptre ne ſeroit point oſté de Juda juſqu'à la venue du Meſſie. Mais Origene leur montre que les Princes promis par l'Ecriture ne devoient ſubſiſter qu'avec le Temple.

[a] Cod. Th. t. 6. p. 212.

Ori. princ. l. 4. c. 1. p. 737. f.

Chry. in Jud. h. 4. t. 1. p. 448. a. b.

p. 449. 450.

'Il paroit qu'on pretendoit les faire paſſer pour Preſtres & pour Pontifes, quoiqu'ils n'euſſent ni l'onction, ni les autres choſes qui faiſoient les legitimes Pontifes parmi les Juifs. 'S. Chryſoſtome ſemble ſuppoſer qu'ils n'eſtoient pas non plus de la race d'Aaron. 'Theodoret ſoutient meſme qu'ils venoient d'Herode, & non de David, [ni de Juda, ou d'Aaron.] [b] Quelques uns tenoient neanmoins qu'ils venoient [par une autre branche] de "Gamaliel dont il eſt parlé dans les actes. 'Car cette dignité eſtoit hereditaire, & ne paſſoit que du pere au fils. 'S. Cyrille de Jeruſalem en prouvant la venue du Meſſie par l'obeïſſance que les Juifs eſtoient contraints de rendre aux Romains, ſans avoir de Prince de la race de Juda, dit qu'il a honte de parler de ceux qu'ils appelloient Patriarches, de leur mere, & de leur race; & laiſſe ces choſes à ceux qui les ſavent. Il traite cela " d'une invention nouvelle: '& les Patriarches n'ont ſans doute commencé que depuis la ruine de Jeruſalem, avant laquelle ni Joſeph, ni aucun autre n'en a parlé. 'Ils eſtoient des le temps d'Adrien, ſelon le ſentiment de pluſieurs ſavans.

Thdrt dial. 1. t. 4. p. 22. a. b.

[b] Epi. 30. c. 4. p. 124. b.

V. ſon titre note y.

c. 7. p. 130 d.

Cyr. cat. 12. p. 112. b.

τὰ αὐτόθεν πραττόμενα.

Epi. 8. p. 55.

Cod. Th. 16. t. 8. l. 1. p. 216. 1. 2 Pez def p. 275. 284. Baſn. p. 284. 285.

'Ils ſubſiſtoient encore en l'an. 415, & eſtoient entierement

[c] Cod. Th. 16. t. 8. l. 22-29. p. 239-248.

éteints en l'an 429, 'assez longtemps avant que Theodoret écrivist ses Dialogues. [a] Le dernier peut avoir esté Gamaliel dont le jeune Theodose se plaint dans sa loy de l'an 415, & qui estoit assez celebre en ce temps là. [b] S. Jerome décrit generalement tous ces Patriarches comme de jeunes gents ou des enfans effeminez, accoutumez à vivre dans les delices. 'On peut voir ce que S. Epiphane dit de l'un d'eux nommé Judas, qui vivoit vers le temps de Constantin, 'dont neanmoins le pere nommé Ellel avoit receu le batteſme avant que de mourir. Il paroist qu'ils demeuroient tous deux à Tiberiade. 'S. Chrysostome dit que ces Patriarches estoient chargez de toutes sortes de crimes. [c] Et on croit que les Empereurs peuvent bien les avoir abolis pour cela.

Theodr. dial. 1. p. 22. b.
a Cod. Th. 16. t. 8. l. 22. p. 239. 240.
b Hier. in Is. 3. p. 18. a.
Epi. 30. c. 7. p. 131. a. b.
c. 4. p. 128. b. c. d.
Chry. in Jud. h. 4. t. 1. p. 448. a. b.
c Cod. Th. 16. t. 8. l. 1. p. 216. a.

[d] Godefroy dit qu'il n'y avoit d'abord qu'un Patriarche, & que depuis il y en eut deux, l'un à Tiberiade pour tout l'Empire Romain, l'autre à Babylone. Il cite pour cela une loy, & un passage de Theodoret, [qui ne disent point qu'il y en ait jamais eu plus d'un en mesme temps.] Il cite aussi quelques Rabins. [Quoy qu'il en soit, nous ne parlons que de celui qui estoit dans l'Empire]

d f. 2.

'Toutes les synagogues, tant de l'Orient que de l'Occident, envoyoient tous les ans une certaine quantité d'or & d'argent à ce Patriarche, selon qu'elles estoient taxées. 'C'est pourquoi il est appellé par l'Empereur Honoré, "le voleur & le tyran de sa nation, [e] & par S. Chrysostome, un marchand & un "trafiqueur. [f] Cet argent se levoit sous le titre des decimes & des premices, comme pour estre employé à l'entretien de ceux qui s'appliquoient dans la Judée à l'étude & à la meditation de la loy. [g] Il se faisoit sur cela beaucoup de violences, ausquelles Julien l'apostat tascha de remedier. 'Honoré défendit mesme en l'an 399, de rien envoyer à l'avenir au Patriarche, & ordonna que ce qui estoit déja levé pour cela seroit mis dans le threſor imperial. 'Il osta neanmoins cette défense cinq aprés: 'ainsi les levées continuerent, & mesme depuis l'abolition des Patriarches. Mais en l'an 429, Theodose le jeune s'en saisit, & ordonna que cet argent seroit à l'avenir levé pour l'Epargne.

1.

depopulator. ἀποστάτης.

l. 14. p. 231. Chry. in Jud. h. 4. t. 1. p. 448. a.
e Epi. 30. c. 11. p. 124. 125.
f Hier. in Vig. c. 5. p. 125. a. b.
g Juli. ep. 25. p. 55.
Cod. Th. 16. t. 8. l. 14. p. 229.
l. 17. p. 232.
l. 29. p. 245.

'Les Patriarches envoyoient pour faire ces levées ceux qu'ils appelloient Apostres, 'qui estoient comme les Assesseurs & les Conseillers du Patriarche, demeurant d'ordinaire auprés de lui, & la nuit aussibien que le jour, pour luy donner conseil, & luy apprendre ce qui estoit ordonné par la loy. 'Il est assez souvent parlé de ces Apostres dans les auteurs. [h] On croit qu'ils n'ont

l. 14. p. 229.
Epi. 30. c. 4. p. 128. a. b.
Col. Th. 16. p. 230.
h p. 230. 2 Epi. n. p. 55.

commencé, de meſme que les Patriarches, qu'aprés la ruine de
Cod. Th. t. 6. p. 230. 2. Jeruſalem. 'Car pour ceux qui auparavant eſtoient choiſis par les Juifs des provinces, pour porter au Temple ou les decimes & les premices, ou les offrandes volontaires qu'ils y faiſoient, on ne dit point qu'on leur ait donné le nom d'Apoſtres, quoiqu'on le puſt; [& c'eſtoit une fonction toute differente.]

Epi. 30. c. 11. p. 134. d. 'Cet apoſtolat, (car on l'appelloit ainſi,) & cette commiſſion d'aller lever l'argent dans une province, s'accordoit par le Pa-
p. 135. a. b. triarche comme une recompenſe & une grace. 'Elle donnoit le pouvoir de regler tout ce qui regardoit la diſcipline, & de depoſer les miniſtres inferieurs, c'eſt à dire, ſelon S. Epiphane, les "Chefs de la ſynagogue, les Preſtres, * les Anciens, & les Aza- ipſi. * πρεσβύτερ-
nites, qui eſtoient comme les Diacres & les ſerviteurs [de la ſyna- ους.
gogue. Tous ces miniſteres eſtoient electifs, & ne venoient point de ſucceſſion & de famille, puiſqu'on depoſoit ceux qui les te-
Pall. dial. p. 137. a. noient.] 'On voit dans Pallade que le Patriarche les changeoit tous les ans.

Cod. Th. t. 6. p. 215. 216. 'On tire de quelques loix, qu'outre le Patriarche chef de tous les Juifs, il y avoit encore d'autres Juifs, inferieurs meſme aux Chefs des ſynagogues, à qui on donnoit auſſi la qualité de Patriarches. [Ce ſont apparemment ceux que S. Epiphane appelle "Preſtres.] ipſi.

p. 218. &c. 'On peut encore apprendre des commentaires de Godefroy ſur le Code de Theodoſe, pluſieurs autres circonſtances de l'état où eſtoient les Juifs dans le quatrieme ſiecle, & au commencement du cinquieme. [Nous ne nous arreſtons point à le marquer ici, parceque nous eſperons mettre ſur le titre de chaque Empereur ce qu'on trouve de ſon temps qui peut regarder ceux de cette nation, & la maniere dont on les traitoit. Nous ne parlons point ici non plus de la défenſe qui leur fut faite par Adrien d'entrer à Jeruſalem, parcequ'elle appartient à l'hiſtoire du deuxieme ſiecle.]

NOTES

# NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS
## SUR LE PREMIER VOLUME de l'hiſtoire des Empereurs.

## NOTES SUR L'EMPEREUR AUGUSTE.

### NOTE I.

Pour la page 40 § 1.

*Si les Empereurs Chrétiens ont fait fermer & ouvrir le temple de Janus.*

Suet. l. 2. p. 120. a.

'CASAUBON dans ſes notes ſur Suetone, dit que les Empereurs Chrétiens obſerverent quelque temps la coutume que les payens avoient eue, d'ouvrir le temple de Janus durant la guerre, & de le fermer durant la paix. [Cela auroit beſoin de preuves bien fortes, & il n'en allegue qu'une qui eſt aſſez foible,] Amm. l. 16. p. 69. b. 'ſavoir ce que dit Ammien Marcellin auteur payen, que Conſtance vint à Rome *concluſo Jani templo, ſtratiſque hoſtibus cunctis &c.* [Cet endroit ſe lit differemment dans les manuſcrits, & toujours d'une maniere inintelligible: de ſorte que chacun le corrige comme il peut.] 'M^r Valois croit qu'il faut lire *quaſi* ou *tanquam recluſo &c:* [de ſorte que, ſelon luy, Ammien ſe moque de Conſtance qui entroit en triomphe à Rome, comme s'il euſt abatu tous ſes ennemis, & fermé le temple de Janus. Ainſi cet endroit ne marque point dutout qu'il l'euſt fermé, & n'eſt qu'une expreſſion qui ſignifie une paix entiere, & qui peut auſſi bien eſtre tirée de l'ancienne pratique des idolatres, que de ce qui ſe faiſoit du temps de Conſtance.] 8. p. 116.

### NOTE II.

Pour la page 8. § 3.

*Des Aſſeſſeurs.*

Lipſ. exc. 1. in Tac. l. 2. p. 378.

'Lipſe cite du livre 53 de Dion, que les Proconſuls qui gouvernoient les provinces du peuple, avoient trois Aſſeſſeurs ou Lieutenans; & que les Propreteurs, c'eſt à dire les Gouverneurs des provinces imperiales, en avoient un. [Il ſemble en effet que les Proprereurs n'avoient pas moins beſoin d'Aſſeſſeurs que les Proconſuls. Mais pour ce qui eſt de Dion,] 'il ne parle en cet endroit que des Proconſuls, dont il dit que ceux qui avoient eſté Preteurs n'avoient qu'un Aſſeſſeur, & que ceux qui avoient eſté Conſuls en avoient trois. 'Dion meſme parlant d'un gouverneur d'Acaïe, marque aſſez qu'il n'avoit qu'un Aſſeſſeur: [& c'eſtoit certainement un Proconſul.] 'On voit la meſme choſe de celui de Crete. [Il peut bien neanmoins y avoir quelque brouillerie dans l'endroit où Dion parle des Aſſeſſeurs.] 'Car il dit d'abord que les Gouverneurs choiſiſſoient leurs Aſſeſſeurs: '& auſſitoſt aprés il dit que les Conſulaires prenoient ὃς αὐ καὶ ὁ αὐτοκράτωρ δικαιοῖ. [Voudroit-il dire ſeulement, qu'ils eſtoient obligez d'avoir l'agrément de l'Empereur pour ceux qu'ils avoient choiſis eux meſmes?] Dio l. 53. p. 505 e. l. 55. p. 567. b. l. 57. p. 611. c. l. 51 p. 505. e. p 506. a.

### NOTE III.

Pour la page 36. § 13.

*En quel temps Vonone a eſté fait Roy des Parthes.*

Il eſt aſſez difficile de mettre le commencement de Vonone des la quatrieme année de l'ere commune,

comme veut Uſſerius, *p. 619. m.* 'Car Joſeph & Tacite nous aſſurent qu'il regna peu : [a] & neanmoins il ne fut chaſſé qu'en l'an 16 de la meſme ere. [b] Lipſe a meſme cru que c'eſtoit Tibere qui l'avoit fait Roy, [ſans doute parcequ'e Tacite dit ſous Tibere, que c'eſtoit Ceſar, ſans s'expliquer davantage.] 'Joſeph ſemble dire auſſi que Phraate qui eſtoit mort au moins un an ou deux auparavant, eſtoit mort ſous Tibere.

'Mais il eſt certain qu'Auguſte a donné un Roy aux Parthes, & il eſt certain encore que cela ne ſe peut pas raporter, comme quelques uns le veulent, à ce que Dion dit de la guerre de Phraate & de Tiridate. [c] Tacite, comme nous avons remarqué, dit en general que Ceſar fit Vonone Roy des Parthes, 'comme un peu aprés, parlant certainement d'Auguſte, il dit que Ceſar donna Tigrane aux Armeniens pour Roy. [Que ſi Vonone a eſté fait Roy par Tibere, Tacite l'a dû marquer dans les deux années precedentes : où il faut dire que Vonone a eſté demandé & chaſſé par les Parthes en une meſme année ; à quoy il n'y a point d'apparence.

Pour Joſeph, ſi l'on pretend qu'il ait gardé exactement l'ordre du temps, il faudra dire que Phraate, Germanicus, & Antiochus Roy de Comagene, ſont morts du temps que Pilate eſtoit gouverneur de Judée, c'eſt à dire dans la 12[e] année de Tibere, ou aprés ; ce qui ſeroit ridicule. Il faut conſiderer que Joſeph ayant raporté de ſuite tous les Gouverneurs de Judée depuis Coponius juſques à Pilate, il s'arreſte en cet endroit pour raporter quelques evenemens conſiderables arrivez dans cet eſpace de temps qui eſt de 18 ans ou environ. Que ſi l'on veut meſme reſtreindre cela au regne de Tibere, à cauſe qu'il a parlé auparavant de la mort d'Auguſte, on peut dire qu'il y a meſlé la mort de Phraate, à cauſe des ſuites qu'elle a eues, & ſur leſquelles il s'étend principalement.]

Jo. ant. l. 18. c. 1. p. 610. d | Tac. an. 2. c. 2. p. 39.
a Tac. an. 2. c. 2. p. 39.
b an. 12. n. 29. p. 675.
Joſ. p. 619 g.
Tac. an. 12 c. 11. p. 175 | Suet. l. 2. c. 22. p. 180.
Dio. l. 51 p. 463. b c.
c Tac an. 2. c. 2. p. 39.
c. 3. p. 40.

## NOTE IV.

Pour la page 43. § 16.

### *D'où commencent les années du regne de Tibere.*

[Tibere eſtoit ſans doute à Rome] 'lorſqu'Auguſte luy recommandoit le Senat, comme nous l'apprenons de Dion. C'eſtoit en l'année que Germanicus eſtoit Conſul avec C. Capito ; [& ainſi en l'an 12 de J. C.] 'Tibere eſtoit alors revenu de la guerre d'Allemagne ; [& on ne trouve point qu'il y ſoit retourné depuis. Ainſi Dion s'accorde fort bien avec Suetone,] 'qui dit que Tibere ayant eſté envoyé en Allemagne l'année d'après la défaite de Varus, 'c'eſt à dire l'an 10 de J. C, [d] en revint deux ans aprés, *poſt biennium*. [C'eſt l'opinion commune :] [e] & le P. Pagi dit que c'eſt une choſe tres certaine. [Il ne revint que ſur la fin de l'année, ſelon Patercule.] 'Car ayant eſté envoyé en Allemagne auſſitoſt aprés ſon adoption, [& ainſi ſur la fin de l'an 4 de J. C.] Patercule l'y accompagna, & ſervit ſous luy durant 9 ans, *per annos continuos novem*, [& ainſi au moins juſque ſur la fin de l'an 12, où commençoit la 9[e] année.]

'Tibere à ſon retour de la guerre d'Allemagne, entra à Rome en triomphe : '& peu aprés, dit Suetone, il receut le meſme pouvoir qu'avoit Auguſte ſur les provinces : 'Patercule dit que ce pouvoir s'étendoit ſur toutes les provinces, & ſur les armées, & qu'aprés que cela eut eſté ordonné, il revint à Rome, & triompha. 'Dans cette contradiction, il ſemble qu'il vaut mieux ſuivre Patercule, qui eſtoit contemporain, & ſervoit alors ſous Tibere. 'Mais la choſe n'eſt pas de conſequence, & il ne s'y agit que de quelques mois, puiſque Patercule

Dio. l. 56. p. 587. b.
p. 587. c. d.
Suet. l. 3. c. 17. 18. p. 150. 351.
Pagi, crit. an. 10. 11.
d Suet. l. 3. c. 20. p. 353.
e Pagi, an. 12. § 10 | 12. § 2.
Vell. Pat. l. 2. c. 104.
c. 121. p. 2 | Suet. l. 3. c. 20. p. 353.
Suet. l. 3. c. 21. p. 354. 354.
Vell. P. c. 121. p. 28.
Nor. de Piſ. p. 323. f.
Pet. doct. t. l. 11. c. 7. p. 302. a.

met cette nouvelle elevation de Tibere comme la derniere des choſes qui precederent ſon triomphe, & Suetone comme la premiere de celles qui le ſuivirent. 'Le Pere Pagi la fixe au 28 aouſt de l'an 11, fondé pour le jour, ſur un paſſage de ſaint Clement d'Alexandrie, [qui ne prouve rien, comme nous allons montrer,] '& pour l'année, ſur un endroit de Sulpice Severe, où il a pris Herode Antipas pour Tibere.

Pagi, crit. an. 11. § 9.

§ 10.

'Saint Clement d'Alexandrie ſemble nous obliger de la mettre des le 28 aouſt de l'an dixieme de l'ere commune, 'puiſqu'il donne au regne de Tibere 26 ans, ſix mois, & 19 jours. 'Le P. Pagi dans ſa diſſertation ſur les Conſuls, ſuit ce ſentiment, & l'appuie ſur ce que Tibere alla la meſme année dans les Gaules en qualité de Proconſul; 'ſur ce que ſon aſſociation preceda ſon retour des Gaules, ſelon Patercule; 'ſur ce que, ſelon Suetone, elle ſuivit d'aſſez pres la dedicace du temple de la Concorde, 'faite, comme on le tire de Dion & d'Ovide, le 16 janvier de l'an 10.

diſſ p. 19. 20.

Clem. ſtr. 1. p. 335. c.

Pagi, p. 19 21.

Vell. Pat. l. 2. c. 121. p. 28.

Suet. l. 3. c. 20. 21. p. 351.

Dio l. 56 p. 583. b. Pagi p. 20.

[Je ne voy pas comment accorder Dion avec Suetone pour ce dernier point. Mais je ne voy pas auſſi qu'on puiſſe tirer un grand avantage de ce que Suetone joint l'aſſociation de Tibere avec la dedicace du temple de la Concorde, eſtant certain qu'il met l'une & l'autre aprés que Tibere fut revenu des Gaules.] 'Il met meſme entre deux la dedicace du temple de Caſtor & Pollux, [qui peut s'eſtre faite en l'an 12, & l'avoir engagé à y mettre auſſi celle du temple de la Concorde. Patercule ne nous oblige point, comme nous avous dit, à mettre l'aſſociation de Tibere avant l'an 12. Tibere peut avoir eſté dans les Gaules en qualité de Proconſul, ſans que cela faſſe rien pour ſon aſſociation à Auguſte, laquelle l'établiſſoit Proconſul non dans les ſeules Gaules, mais dans toutes les provinces au moins, s'il en faut croire le P. Pagi.

Suet. l. 3. c. 20. p. 353.

Ainſi il ne reſte que Saint Clement d'Alexandrie, où le nombre de 26 ans eſt mis apparemment par erreur.] 'Car il veut conter les années depuis Jule Ceſar juſqu'à Commode, [à quoy le temps que Tibere pouvoit avoir regné avec Auguſte ne luy ſervoit de rien: & c'eſt ce qui nous a obligé de dire qu'on ne peut point du tout tirer de cet endroit en quel jour Tibere a eſté aſſocié à Auguſte dans l'adminiſtration des provinces & des armées. Il faut donc lire dans S. Clement, non pas 26 ans, 6 mois, & 19 jours, mais 22 ans, 6 mois, & 29 jours, qui commençant à la mort d'Auguſte, c'eſt à dire au 19 aouſt de l'an 14, finiront au 16 mars de l'an 37, auquel effectivement Tibere eſt mort ſelon Tacite & Suetone. Il y a faute auſſi dans la ſomme totale.] 'qu'il fait monter à 236 ans & 6 mois, au lieu que ſelon ſon conte elle ne doit eſtre que de 234 ans & quatre mois.

Clem. ſtr. 1. p. 130. d.

p. 339. d.

'Le P. Pagi a depuis abandonné ſaint Clement pour l'année, & il ne met plus l'aſſociation de Tibere qu'en l'an 11, voyant bien qu'on ne peut pas la mettre pluſtoſt ſelon Patercule. Mais ſelon cet auteur, on peut auſſi la mettre en l'an 12. Et puiſqu'on ne la peut pas mettre pluſtoſt, ſelon Suetone, [nous avons cru nous devoir arreſter à cette année.] 'C'eſt le ſentiment du Pere Petau, du Cardinal Noris, & d'Uſſerius.

Pagi, crit. an. 11. § 9. 10.

Pet. doct. t. 1. l. 9. c. 7. p. 301. c] Nor. de hiſ. p. 325 f] Uſſ. p. 512.

[a]Le P. Pagi continue à ſoutenir dans ſon dernier ouvrage ce qu'il avoit avancé dans le premier, qu'on a pu conter les années de Tibere du temps qu'Auguſte l'aſſocia à la puiſſance Proconſulaire; & que S. Luc les conte ainſi lorſqu'il dit que S. Jean commença à preſcher en la quinzieme année de ce prince. [Son ſentiment eſt

[a] Pagi, § 10.

favorable pour ceux qui mettent la naiſſance de Jesus-Christ des l'an 749 de Rome, comme nous faiſons avec beaucoup d'autres, ou des l'an 748 comme il ſait luy meſme :] '& il avoit eſté embraſſé des auparavant par Bucherius, par Uſſerius, par Bollandus, & par pluſieurs autres nouveaux.

Buch. de Belg. l. 2. c. 2. p. 103. Boll. apr. t. 1.

[Cependant il eſt difficile de croire que Saint Luc ait conté les années de Tibere d'une maniere dont on ne voit point d'exemple ailleurs.] Car on peut voir dans la chronologie de la Bible de Vitré, en 1662, *c. 28*, qu'on ne trouve point que les auteurs les aient jamais contées que depuis la mort d'Auguſte. 'C'eſt ce que montre auſſi le Cardinal Noris. 'Le P. Pagi dit au contraire que les Peres les ont contées comme luy lorſqu'ils ont parlé du batteſme de J. C. [Je voudrois qu'il en euſt cité quelqu'un.] 'Il avoue au moins que S. Proſper eſt contre luy. 'Il cite pour luy en un autre endroit Saint Clement d'Alexandrie, [auquel nous venons de répondre,] '& Saint Sulpice Severe qui joint le Conſulat des deux Gemines avec la 18e année du Prince ; & le P. Pagi ſuppoſe que ce prince eſt Tibere, [au lieu que c'eſt Herode Antipas. Quand il ſe trouveroit qu'on a conté les années de Tite & de Trajan du temps qu'ils ont eſté aſſociez à l'Empire ſous le titre de Ceſar, ce que nous n'examinons pas ici, cela prouveroit au plus qu'on l'a pu faire auſſi de Tibere,] 'dont on veut que l'aſſociation ait eſté ſemblable à la leur : [mais nous cherchons quelqu'un qui l'ait fait.

Nor. dec. c. 2. p. 81-83.
a Pagi, an. 11. § 2.
an. 12. § 7.
an. 12. § 10.
Sulp. S. l. 2 p. 144.
§ 3.

S'il ne s'agiſſoit que de ſavoir ſi on l'a pu faire, nous ne le conteſterions peuteſtre pas : & cependant la choſe pourroit recevoir de la difficulté.] 'Bucherius meſme reconnoiſt que l'aſſociation de Tibere à Auguſte n'eſtoit point pour Rome, mais ſeulement pour les armées & pour les provinces : '& quoique l'Patercule diſe pour toutes les provinces, [il y a neanmoins toute ſorte d'apparence que cela ſe doit reduire aux provinces qu'Auguſte s'eſtoit reſervées, ſans s'étendre à celles du peuple, ſur leſquelles il exerçoit peu de juriſdiction. Et en ce cas le pouvoir qu'il receut alors ne ſe doit pas confondre avec la puiſſance proconſulaire, comme a fait le Pere Pagi. Tibere n'avoit point encore le titre d'Auguſte, ni celui de grand Pontife. S'il avoit celui d'Empereur,] 'il l'avoit des l'an 24 d'Auguſte : [& ce titre n'avoit pas empeſché qu'il n'euſt eſté conſideré depuis comme un ſimple particulier. Il avoit auſſi la puiſſance du Tribunat des le temps de ſon adoption en l'an 4 de J. C.] 'De ſorte que ce qui luy fut accordé en l'an 12 de J. C, ne fit point une augmentation ſi conſiderable à ſon pouvoir, qu'il y ait lieu de croire qu'on ait deſlors conté les années de ſon Empire, ni à Rome, [ce que Bucherius reconnoiſt,] ni dans les provinces.

Vell. Pat. l. 2. c. 121.
Dio, l. 55 p. 552. b.
Pet. doct. t. 1. l. 11 c. 7. p. 303-304.

'Nous voyons en effet que la mort d'Auguſte fut regardée comme un changement de Prince, meſme à l'égard des legions qui eſtoient dans la Pannonie, [d'où Tibere ne faiſoit que de ſortir ; qu'elles apprirent en meſme temps la fin d'Auguſte & le commencement de Tibere ; 'qu'on ſceut par la meſme nouvelle que le premier eſtoit mort, & que l'autre gouvernoit. 'Ce ne fut auſſi qu'après la mort d'Auguſte que Germanicus fit preſter le ſerment au nom de Tibere dans les Gaules, [qui eſtoit neanmoins une des provinces de l'Empereur.]

Tac, an. 1. c. 16. p. 23.
c. 6. p. 5.
c. 14 p. 20.

'On objecte que Piſon, qui mourut l'an 32 de J. C, aprés avoir eſté 20 ans Prefet de Rome, avoit receu cette dignité de Tibere *déja Prince*, ſelon les termes de Pline & de Suetone. [Si l'on veut que le terme de Prince convienne à Tibere avant la mort d'Auguſte il

an. 6. c. 11. p. 137.
n. 42.

Buch. de Belg. l. 3. c. 3 § 1. 7. p. 104. 105.

eſt aiſé qu'il ait donné la Prefecture à Piſon, en la luy obtenant d'Auguſte. Et il faut bien que Buchetius l'explique en ce ſens, puiſqu'il reconnoiſt que l'autorité donnée à Tibere du vivant d'Auguſte, n'eſtoit que pour les provinces, & non point pour Rome. Mais il eſt difficile de croire que le mot de Prince en cet endroit, marque autre choſe que la puiſſance abſolue que Tibere eut aprés la mort d'Auguſte.] 'Apud ipſum jam principem, dit Pline; poſtea princeps, dit Suetone. [a] Au moins Lipſe dans ſa note ſur cet endroit de Tacite, & le Cardinal Noris, n'y ont point vu d'autre ſens; & ne pouvant trouver 20 années entre la mort d'Auguſte & celle de Piſon, ils ont cru qu'il y avoit faute dans le nombre de 20. Ils confirment leur penſée par une remarque conſiderable, qui eſt que, ſelon le paſſage de Suetone, 'Piſon fut fait Preſet de Rome à peu prés en meſme temps que Pomponius Flaccus fut fait gouverneur de Syrie. 'Or Flaccus qui eſtoit gouverneur de Meſie l'an de Rome 772, (de J. C. 19,) ne peut avoir eu la Syrie où il mourut, que l'année ſuivante. Il fut meſme Conſul en l'an 17. Ainſi, dit le Cardinal Noris aprés Lipſe, il y a toute apparence que dans Tacite au lieu de *XX.* il faut *X.* & que Piſon ne fut fait Prefet de Rome qu'en l'an [22 ou] 23 de J. C, [huit ans apres la mort d'Auguſte.]

'Le P. Pagi répond que la correction de Lipſe n'eſt autoriſée d'aucun manuſcrit, [ce qui n'eſt rien;] '& que Tibere peut avoir fait Piſon Preſet de Rome, non par ſon autorité, (car il avoue que cela ne luy appartenoit pas) mais par ſa recommandation auprés d'Auguſte. [Il ne ſe ſouvient pas que] 'Suetone dit que Tibere luy en donna le brevet, dont il rapporte les termes. 'Pour ſe titrer auſſi de Pomponius Flaccus, il remarque que Tibere donnoit ſouvent des gouvernemens ſans permettre de les exercer. [Mais je ne ſçay ſi l'on peut croire qu'il en ait uſé de la ſorte envers un homme qui eſtoit ſi fort à ſon gouſt, & qu'il employoit cependant dans d'autres charges encore plus honorables, & qui n'eſtoient pas moins importantes. On verra meſme dans la note 7 ſur les Juifs, qu'en l'an 19, Cn. Piſo eſtoit gouverneur de Syrie & en titre & en effet, & que Lamia en eut enſuite le titre juſques en l'an 32. Je douterois fort auſſi que Tibere ait entrepris du vivant d'Auguſte de donner des gouvernemens tels que celui de Syrie. Il eſtoit aſſocié à Auguſte; mais c'eſtoit toujours Auguſte qui eſtoit le maiſtre.]

'Nous ne nous arreſtons point à ce que dit le P. Pagi pour montrer que Tibere eſtoit veritablement Prince & collegue d'Auguſte. [Ce ſont des termes equivoques, qui ont leur étendue. Ainſi quoique nous croyions que Tibere n'a eſté pleinement prince qu'aprés la mort d'Auguſte, nous croyons auſſi qu'on luy peut donner ce titre en un ſens tres veritable, depuis qu'il a eu l'adminiſtration des provinces en l'an 12; & meſme des l'an 4 de J. C, lorſqu'il fut adopté par Auguſte. Nous donnerons auſſi ſans peine le meſme titre au grand Agrippa, à ſes deux fils Caius & Lucius, & à Germanicus; depuis qu'il eut receu le nom de Ceſar.] 'Ainſi ſi Denys le geographe eſt celui dont parle Pline, [ce qui n'eſt pas fort certain, *v. Tibere* § 36, il nous ſera aiſé de trouver] *les Rois*, βασιλεῖς, qui eſtoient de ſon temps à Rome: [quoiqu'aprés tout, il ne ſoit point neceſſaire d'y en trouver pluſieurs en meſme temps, comme nous diſons ſans difficulté que Paris eſt le ſiege de nos Rois, ſans que depuis bien des ſiecles nous ayons jamais eu deux Rois enſemble.]

Plin. l. 14. c. 22. p. 138. c. 1] Suet. l. 3. c. 41. p. 177.

[a] Tac. an. 6. c. 51. n. 4] Not. de Li. p. 324.

Suet. l. 3 c. 41. p. 177.

Tac. an. 11 n. 42 p. 118] Not. de Piſ. p. 324.

Pagi, crit. an. 21 § 3.

§ 4. 12.

Suet. l. 3. c. 41. p. 177

Pagi, § 5.

§ 6.

§ 6.

## NOTE V.

Pour la page 141. §. 12.

*En quel temps Auguſte ouvrit pour la derniere fois le temple de Janus.*

Not. de Pif. p. 199. 200.

'La déclaration de guerte du coſté des Parthes & de l'Armenie, fait croire au Cardinal Noris qu'Auguſte fut obligé de rouvrir le temple de Janus, & qu'ainſi il n'y a pas moyen de ſoutenir ce que dit Oroſe, qu'il fut fermé pour la derniere fois ſous Auguſte durant douze ans. Il en tire auſſi une preuve pour montrer que J. C. eſt né à la fin de l'an 749 de Rome, & non à la fin de l'an 753 où commence l'ere commune, l'opinion generale des Peres eſtant qu'il eſt né lorſque le monde eſtoit dans la paix. Car depuis qu'Auguſte eut ouvert le temple de Janus pour la troiſieme fois dans ſa vieilleſſe, il demeura toujours ouvert, à cauſe des guerres qui continuerent tout le reſte de ſon regne. [Il faut neanmoins remarquer que tout ce trouble de l'Orient ſe termina, comme nous verrons, ſans aucune guerre du coſté des Parthes. Celle qui ſe fit en Armenie ne fut conſiderable que par la bleſſure de Caius Ceſar: & auſſi elle ne fit point prendre à Auguſte le titre d'Imperator. Ainſi il ſemble qu'on peut douter ſi l'on ouvrit des ce temps-ci le temple de Janus, ni meſme en l'an 754 de Rome, auquel nous verrons que l'Allemagne ſe revolta. Car Auguſte ne l'ouvroit pas pour toutes ſortes de guerres. Mais il n'y a aucun moyen de ſoutenir qu'il ſoit demeuré fermé en l'an 759, où tout fut plein de revoltes, & où commença la guerre de Dalmacie, l'une des plus difficiles que l'Empire ait jamais eues à ſoutenir.] p. 157.

# NOTES SUR TIBERE.

## NOTE I.

Pour la page 65. §. 10.

*En quels temps la Comagene & la Cilicie ont eſté reduites en provinces Romaines.*

Tac. an. 2. c. 78 p. 61.

'IL eſt parlé peu aprés la mort d'Antiochus Roy de Comagene, & de Philopator Roy de Cilicie, de quelques petits Rois de Cilicie. 'A la fin de Tibere les Clites, nation de Cappadoce ou de Cilicie, eſtoient ſoumis à un Roy Archelaüs [que nous ne connoiſſons point d'ailleurs:] & s'eſtant revoltez, parcequ'on leur vouloit impoſer des tributs, les troupes Romaines les ſoumirent [à leur Prince.] 'Il paroiſt que ſous Claude il obéiſſoient à un Antiochus Roy de Cilicie, ou de quelque pays voiſin. [C'eſt ſans doute ce Roy Antiochus dont il eſt parlé en d'autres endroits,] '& qui vivoit encore ſous Veſpaſien. *Dans ce temps là meſme, c'eſt à dire au commencement de Neron, il y avoit un Gouverneur Romain dans la Cilicie: '& des l'an 18 de J.C, Germanicus envoya Vonone à Pompeiople en Cilicie, comme en une ville ſoumiſe à l'Empire. 'Mais Joſeph & Dion levent ces difficultez, en nous apprenant que Claude, ou plutoſt Caius, des le commencement de ſon regne, donna à cet Antiochus une partie de la Cilicie, avec la Comagene qu'avoit eue ſon pere, [& qui appartenoit alors à l'Empire.] 'Car il eſt certain qu'elle fut reduite en province l'annee ſuivante.

an. 6. c. 41. p. 148] 2 c. 55. p. 189.

2. c. 55 p. 189.

hiſt. l. 2. c. 81. p. 54. *an. 13. c. 11. p. 209.

an 2. c. 58. p. 60.

Joſ. ant. l. 19. c. 4 p. 673 c] Dio, l. 59. p. 645. d] Suet. l. 4 c. 16. p. 438.

Tac. an. 2. c. 56 p. 59. 60.

## NOTE II.

Pour la page 94 §. 21.

*Sur les Conſuls de l'an 30.*

[Les Conſuls de l'an 30 de J. C, ſont nommez M. Vinicius & L. Caſſius dans Caſſiodore, Vennicius & Longinus dans la chronique d'Alexandrie, *p. 510*, Vinicius & Longinus Caſſius

dans Idace, Vinicius & Longinus dans Saint Proſper, L. Caſſius Longinus & M. Vinicius dans une inſcription de Gruter *p. 1087.* ] 'Onuphre a mis neanmoins M. Vinicius Quartinus, & C. Caſſius Longinus, parcequ'on lit dans Pomponius, *de regulis juris*, que C. Caſſius Longinus a eſté Conſul ſous Tibere avec Quartinus. Mais cela ne fait rien contre l'inſcription, où on lit que la meſme année, C. Caſſius Longinus fut ſubrogé avec L. Navius Surdinus : & il eſt aiſé que dans Pomponius on ait mis Quartinus pour Surdinus. Au moins on ne trouve nullepart qu'aucun Vinicus ait eu ni le ſurnom de Quartinus, ni aucun autre, quoique le nom de Vinicius ſe trouve aſſez ſouvent dans l'hiſtoire, [ où on lit quelquefois Vinucius, par erreur ſans doute.] La faute d'Onuphre s'eſt repandue dans preſque tous ceux qui ont fait aprés luy des liſtes de Conſuls. On la trouve auſſi dans les index mis à la teſte du 5^e^ livre de Tacite *p. 127*, & du 58^e^ de Dion, *p. 620 :* [ ce qui marque aſſez que ces index n'ont point eſté faits par ces hiſtoriens, mais par ceux qui ont travaillé ſur leurs ouvrages dans les derniers temps.] 'Celui de Dion eſt attribué à Leünclavius copiſte d'Onuphre.

Nor ep conſ. p. 12.

p 8. 12.

'Tac. an. 6. c. 15. p. 138. 139.

'Tibere maria l'an 33 deux filles de Germanicus, à Lucius Caſſius & à M. Vinicius, qui ſont appellez *juvenes :* [ & il eſt à preſumer qu'il ne donnoit ces princeſſes encore fort jeunes, qu'à des perſonnes à peu pres de leur age. Ainſi il y a quelque ſujet de croire que c'eſtoient les fils des Conſuls de cette année, plutoſt que ces Conſuls meſmes.] 'Mais on aſſure que Vinicius Conſul en l'an 30 de J. C, eſtoit fils & petit-fils de Conſuls: '& le gendre de Germanicus n'avoit que cela de nobleſſe. 'Ainſi il faut que ce ſoit le meſme, comme le croit le Cardinal Noris.

n. 50.

c. 15.

Nor. ep. conſ. p. 12.

## NOTE III.

*Conſulat de L. Pomponius Secundus.*

Pour la page 100. § 23.

'L'inſcription qui nous apprend que Fulcinius Trio fut fait Conſul le premier juillet de l'an 31 de J. C, ne marque point ſon collegue. [ Mais il y a quelque lieu de croire que ce fut Pomponius Secundus ; ] 'puiſqu'il ſemble, ſelon Dion, qu'il fut mis en priſon au ſortir de ſon conſulat, '& que ſelon Tacite il ne fut arreſté qu'en l'an 31, comme complice de Sejan. 'Ainſi Onuphre, & Goltzius, ont tort de mettre ſon conſulat dans leurs faſtes des l'an 29 : [ & je ne voy point en effet ſurquoi ils ſe fondent. Que ſi ſon nom ne ſe trouve point dans l'inſcription de l'an 31, on l'a ſans doute omis à deſſein, ou effacé comme celui de Sejan, à cauſe de ſa diſgrace. Il aura donc precedé ] 'P. Memmius Regulus qui fut ſubrogé le premier d'octobre, '& qui fut Conſul juſqu'à la fin de l'année avec [ Fulcinius] Trio. Pomponius eſt appellé Quintus dans le texte de Dion, & Lucius à la marge. [ Il faut luy donner le prenom de Lucius, 'puiſqu'il avoit un frere nommé Q. Pomponius.

Pagi, an 31. § 2.

Dio, l. 59. p. 644. a.

Tac. an 5. c. 8 p. 129.

Onu. p. 171 Goltz p. 257.

Pagi, an 31. § 1.

Tac. an 5. c. 11. p. 131 ] Dio, l. 58 p. 636. c. a Dio, l. 59. p. 644. a.

Tac. an 6. c. 18. p. 140.

## NOTE IV.

*Sur les Conſuls de l'an 32.*

Pour la page 108. § 16.

'Tacite & Dion marquent pour Conſuls en l'an 32, Cn. Domitius, & Camillus Scribonianus. 'Ce Domitius fut Conſul toute l'année, parcequ'il avoit épouſé Agrippine. 'Ainſi c'eſt le pére de Neron, qui eſtoit de la branche des Aenobarbes. 'Et en effet, Suetone dit que l'Empereur Othon, naquit *Camillo Arruntio, Domitio Aenobarbo Coſſ.* Idace l'appelle auſſi Aenobarbe. 'Et une inſcription marque Cn. Domitius Ahenobarbus Conſul l'année d'aprés le V. Conſulat de Tibere.

Tac. an. 6. c. 27. p. 141 Dio, l. 58. p. 631. c.

Dio, l. 58 p. 631. c.

Suet. l. 6. c. 1. § 1. p. 171 176.

v. Oth. c. 2. p. 686.

Gruter, p. 1087.

[ Son collegue n'eſt point nommé dans cette inſcription. ] '& il eſt effacé

p. 113. 2.

dans une autre faite à Terni cette année là meſme. [Cela donne tout ſujet de croire que c'eſt ce]'Furius Camillus Scribonianus, qui ſe revolta contre Claude en l'an 42, [à cauſe de quoy il y a apparence que ſon nom fut rayé des faſtes.]'Onuphre cite meſme l'inſcription de Terni en ces termes, *ad Cn. Domitium Ahenobarbum, & M. Furium Camillum Scribonianum, Coſ.* [& nous croirions volontiers que de deux inſcriptions ſemblables, on auroit negligé d'effacer dans l'une le nom de ce rebelle. Mais le Cardinal Noris qui ſe declare partout pour Onuphre ſon compatriote,] 'l'abandonne en ce point, & l'accuſe meſme de mauvaiſe foy: *prater fidem.*

Dio, l. 60. p. 674. c] Suet. l. 5 c. 13. p. 520.

Onu. in faſt. p. 191. c.

Noris ep. conſ. p. 15.

[Les noms de Furius peuvent faire juger qu'il eſtoit par ſa naiſſance de la famille des Scribones, & adopté dans celle des Camilles. Je ne ſçay s'il n'auroit point auſſi appartenu par quelque autre titre à celle des Arrunces, ou ſi c'eſt qu'on auroit corrompu le nom de Furius en celui d'Arruntius, qui en eſt neanmoins bien eloigné. Car nous avons vu que]'Suetone l'appelle Camillus Arruntius: & l'anonyme de Cuſpinien, *p. 305. b*, auſſibien qu'Idace, donnent Arruntius pour collegue à Aenobarbus.

Suet. v. Oth. c. 2. p. 688.

'Onuphre s'eſt embarraſſé de ce que dit Suetone, que A. Vitellius fut Conſul avec Domitius pere de Neron, & en fait ſur cela le Conſul ordinaire de cette année. 'Il eſt aſſez viſible, par Dion principalement, que cela ne ſe peut pas ſoutenir; '& l'inſcription qui nous a fait connoiſtre divers Conſuls ſubrogez de l'année 31, nous apprend encore qu'en celle-ci, A. Vitellius le fut depuis le premier de juillet: [& c'eſtoit avec Domitius, qui fut Conſul toute l'année.] 'Pour le ſurnom de Nepos que quelques modernes donnent à Vitellius, le Cardinal Noris ſoutient que ce n'eſt qu'une bevue de ceux qui n'ont pas pris garde que ce mot eſt mis dans les faſtes pour marquer qu'il eſtoit petit-fils de Q. Vitellius, *Q. nepos.* Et on a fait la meſme faute à l'égard de pluſieurs autres.

Onu. in faſt. p. 191. c] uet. v. Vit c. 2. p. 701.

Dio l. 58. p. 631. 632] Noris ep. conſ. p. 14. Gruter, p. 1087.

Noris, p. 19.

## NOTE V.

Pour la page 113. § 28.

*Sur Aſinius Saloninus.*

'Lipſe pretend qu'Aſinius Gallus mort de faim ſous Tibere, eſt ce Saloninus fils d'Aſinius Pollio, ſur la naiſſance duquel Virgile fit la celebre eglogue, *Sicelides Muſæ &c.* 'Mais il reconnoiſt que jamais Aſinius Gallus n'eſt appellé Saloninus par les hiſtoriens; & il ne pretend que c'eſt celui de Virgile, que ſur l'autorité de Servius, qui luy eſt tout à fait contraire. Car ce commentateur dit que ce petit Saloninus mourut fort peu aprés ſa naiſſance: *nam ipſum puerum inter ipſa primordia periſſe manifeſtum eſt.*

Tac. an. 3. n. 174. P. 55.

P 56.

## NOTE VI.

Pour la page 115. § 29.

*Sur les Conſuls executez en l'an 34.*

[Nous ne ſaurions douter que L. Vitellius Conſul ordinaire en l'an 34, ne ſoit ce]'L. Vitellius qui au ſortir de ſon Conſulat, *ex Conſulatu*, dit Suetone, & en l'an 35, eut le gouvernement de Syrie &c, & dont le fils regna dans la ſuite. 'Cependant Dion dit que les Conſuls [de l'an 34,] L. Vitellius, & Fabius Priſcus (ou plutoſt Perſicus,) aprés avoir fait une feſte pour la 20e année de Tibere, furent auſſitoſt mis en juſtice, & punis. [Mais il y a bien de l'apparence que Dion ne s'eſt pas aſſez expliqué, & a confondu les Conſuls ordinaires avec ceux qui leur avoient eſté ſubrogez. Car outre qu'il n'y a nulle apparence à diſtinguer ce Vitellius de celui qui fut gouverneur de Syrie, la ſolennité de la 20e année de Tibere ne ſe devoit faire qu'au 19 d'aouſt, auquel elle finiſſoit; & je penſe

Suet. v. Vitel. c. 2. p. 700. c. 3. p. 707. c] Tac. an. 6. c 32. p. 144.

Dio, l. 58. p. 636. c.

penſe qu'il eſt ſans exemple en ce temps là, que les deux Conſuls ordinaires aient eſté continuez juſqu'au 19 d'aouſt. Cette faute peut juſtifier ce Birch. de B. l. 1. c. 18 §1. p. 44. que ſoutient Bucherius, ]' que ce que nous avons de Dion depuis le 54e livre, ne ſont que des fragmens ou des abregez, & non ſon hiſtoire entiere: [ & cela paroiſt par bien d'autres endroits.]

Pour la page 116. § 29.

## NOTE VII.

### *Sur les Conſuls de l'an 35.*

[Le Conſul Servilius eſt marqué ſous le nom de Nonien par Idace, , par S. Proſper, par la chronique d'Alexandrie, & par Caſſiodore: & Ceſtius ſous celui de Gallus dans les meſmes faſtes. L'anonyme de Cuſpinien *p. 310*, donne pour collegue à Nonien un Camerinus: ]' & Goltius en fait un ſurnom de Gallus. Onuphre n'en parle point. Goltz. p. 128. Nor. ep. conſ. p. 23. 'Le Cardinal Noris rejette ce nom comme une réverie de Calviſius, [ ſans ſonger ] qu'il vient de l'anonyme, & qu'ainſi il pourroit bien eſtre veritable. ] Il rejette auſſi celui de Rufus, Onu. p. 197. d. 'qu'Onuphre donne à Nonien ſur un Plin. l. 7. c. 5. p. 145. c. endroit de Pline, 'qui parle de Suillius, & non de Servilius.

Pour la page 119. § 30.

## NOTE VIII.

### *De quelques endroits de Joſeph ſur la guerre d'Armenie.*

Joſ. ant l. 18. c. 6. p. 625. a. 'Joſeph dit que Tibere envoya de grandes ſommes d'argent au Roy des Iberiens, & à celui des Alains, pour les porter à faire la guerre aux Parthes. [ Cependant je ne voy pas qu'on parlaſt beaucoup des Alains en ce temps là, ni qu'on les place ſi pres de l'Iberie. Il eſt certain au contraire que les Albaniens eſtoient tout auprés de l'Iberie, ] Tac. an. 6. c. 33. p. 145. ' & Tacite dit qu'ils ſervirent les Romains dans cette guerre. Que s'il dit que ce fut à la ſollicitation de Pharaſmane Roy d'Iberie, [ cela n'eſt point contraire à Joſeph, puiſque Pharaſmane peut l'avoir fait par l'ordre & avec l'argent des Romains. Il ſe peut bien faire neanmoins que les Alains ſoient ]'ces Sarmates qui vinrent pour les Romains ſelon Tacite; [ & qu'ainſi les Alains & les Albaniens aient combatu pour eux en meſme temps.] p. 146.

'Je n'entens point ce que Joſeph ajoute, *οἱ δὲ αὐτοὶ μὲν οὐ πῖχον. Ἀλάνους δὲ* &c. Le latin porte que les Iberiens ne firent point la guerre, & qu'ils donnerent ſeulement paſſage aux Alains. [ Ce ſens eſt abſolument faux ſelon Tacite, & je ne le trouve pas dans le grec, puiſque *οὐ πίχειν* ne ſignifie pas demeurer en repos. Joſ. ant l. 18. c. 6. p. 625. a.

Je ne ſçay auſſi ſi Joſeph veut dire au meſme endroit, que Tibere ordonnoit à Vitellius de traiter avec Artabane, en meſme temps qu'il ſoulevoit les Ibetiens contre ce Roy, & qu'il envoyoit Tiridate pour le depouiller de ſa couronne; ou s'il veut dire que Tibere voulut faire la paix avec luy, parceque tous les efforts qu'il avoit faits pour le perdre avoient eſté inutiles. Le premier ſens eſt tout à fait dans les paroles de Joſeph: mais il eſt ſi peu probable, ' que nous n'avons oſé le mettre dans l'hiſtoire.]

Pour la page 120. § 31.

## NOTE IX.

### *Sur les Conſuls de l'an 36.*

'Sextus Papinius Conſul [en l'an 36,] avoit encore le nom d'Allenius, comme on l'apprend par une inſcription. Gruter p. 447. 9. [ Mais parceque ce nom eſt extraordinaire, ] il a eſté changé en Gallien dans Saint Proſper & Caſſiodore ſuivis par Onuphre, en Lelien dans la chronique d'Alexandrie, & en Emilien dans Idace. 'Onuphre & Goltzius dans leurs faſtes, diſent que Petronius fut ſubrogé le premier de juillet; & Onuphre le cite de Tacite, 'où nous trouvons que Petronius fut commis par les Nor. ep. conſ. p. 24. 25. Onu. inſcr. p. 197. e. Goltz. p. 138. Tac. an. 6. c. 45. p. 149.

Conſuls pour une affaire. [Ainſi il eſt certain qu'il n'eſtoit pas Conſul.]

Pour la page 120. § 31.

## NOTE X.

### *Sur la guerre des Parthes.*

Tac. an. 6. c. 38. p. 147.

'Tacite met ſous les Conſuls de l'an 35, tout ce qui regarde l'hiſtoire des Parthes ſous Tibere juſques au retour de Vitellius en Syrie. Mais il avertit en meſme temps qu'il joint ce qui s'eſt

c. 31. p. 144.

fait en deux campagnes. 'Et comme il marque expreſſément que les deputez des Parthes vinrent en 35 demander Phraate, [il faut que ſa narration comprenne au moins une partie de ce qui

c 41. p. 148.

ſe fit en 36.]'Car elle ne comprend pas tout. [Nous commençons l'an 36 par la fuite d'Artabane; parcequ'elle fut l'effet de diverſes intelligences qui avoient beſoin de temps, & que l'an 35 eſt aſſez rempli par ce qui precede.]

Pour la page 122. § 32.

## NOTE XI.

### *De Tigrane Roy d'Armenie.*

[L'hiſtoire ne marque point quand Tigrane petit-fils d'Herode avoit eſté Roy d'Armenie.] 'Il y eut un Tigrane que Tibere mit en poſſeſſion de cet Etat par ordre d'Auguſte. *V. Auguſte § 7. 12.* 'Mais il eſtoit fils d'Artavaſde & petit-fils de Tigrane Rois d'Armenie, [& ainſi entierement different de celui dont nous parlons.] 'Ce Tigrane & ſes enfans ayant peu duré, & Artavaſde, à qui Auguſte donna depuis l'Armenie, ayant eſté tué, 'il y eut encore un Tigrane qui s'empara de l'Armenie par le ſecours des Parthes, comme on le tire de quelques extraits de Dion. [Car les autres hiſtoriens n'en parlent point.] Ce fut, comme on croit, deux ans avant l'ere commune. [Il fut apparemment depoſſedé par Caius Ceſar,] 'qui donna l'Armenie à Ariobarzane, [b] en l'an 3 de l'ere commune ſelon Uſſerius. Nous ne trouvons plus d'autre Tigrane Roy d'Armenie: & neanmoins nous ne voyons point d'apparence à dire que ce dernier ſoit celui dont nous parlons; eſtant difficile de croire qu'un petit-fils d'Herode & d'Archelaüs, tous deux amis ou plutoſt ſujets des Romains, & dont l'un vivoit encore, ait entrepris de ſe rendre maiſtre de l'Armenie par le ſecours des Parthes contre les Romains. Ainſi il vaut mieux dire que l'Armenie dont ce Tigrane eſtoit Roy, eſt la petite Armenie,] 'qu'Auguſte avoit donnée[20 ans avant J. C.] à un Archelaüs, [qui peut aiſément eſtre le Roy de Cappadoce ayeul de Tigrane.]

Tac. an. 2. c. 3. p. 40. Suet l. 3. c. 9. p. 336. Dio l. 54. p. 526. d. Joſ. an. l. 18. c. 5. p. 519. b.

a Joſ. p. 519 b.

Tac. an. 2. c. 3 p. 40.

Uſſ. p. 606. 608.

Tac. an. 2. c. 3. p. 40.

b Uſſ. p. 609.

Dio, l. 54. p. 526. d.

Pour la page 127. § 34.

## NOTE XII.

### *Hiſtoire peu aſſurée ſur Caius & le jeune Tibere.*

'Joſeph dit que Tibere voulant juger par quelque pronoſtique, de ce qui arriveroit apres luy, dit à Evode l'un de ſes affranchis, qu'il vouloit voir Caius & le jeune Tibere le lendemain au matin, dans la penſée que celui qui entreroit le premier ſeroit ſon ſucceſſeur; & qu'il envoya en meſme temps dire au gouverneur de Tibere de le luy amener de grand matin. Des que le jour fut venu, il dit à Evode de faire entrer celui des Princes qui arriveroit le premier. Le jeune Tibere s'amuſoit à déjeûner, & Caius attendoit déja à la porte. De ſorte qu'Evode l'ayant fait entrer, l'Empereur qui le vit, ſe mit à pleurer, jugeant bien que ſon petit-fils eſtoit deſtiné à perdre l'Empire & la vie en meſme temps. Il retint ſes larmes pour dire à Caius, que quoique ſon petit-fils luy fuſt plus proche que luy, c'eſtoit luy neanmoins à qui il vouloit laiſſer l'Empire, mais qu'il le conjuroit d'aimer & de proteger toujours ſon couſin, quand ce ne ſeroit que parcequ'un Prince ſans

Joſ. ant l. 18. c. 8. p. 634 636.

parens eſt auſſi ſans ſureté. Caius luy promit tout ce qu'il voulut: & Tibere mourut peu de jours aprés l'avoir declaré ſon ſucceſſeur. [Tout ce recit ſent un peu la fable; & ne s'accorde pas avec Dion, qui dit que Tibere crut toujours rechaper de ſa maladie. Que ſi Joſeph a entendu que Tibere avoit declaré publiquement Caius ſon ſucceſſeur, cela eſt encore abſolument contraire à Tacite.]

Pour la page 128. § 35.

## NOTE XIII.

*Sur le jour de la mort de Tibere.*

Tac. an. 6 c. 50. p. 109. Suet. l. 3 c. 73. p. 424. l. 4 c. 59. p. 458.

'Nous liſons dans Tacite, & en deux endroits de Suetone, que Tibere mourut le 16 de mars. [Cependant Dion a certainement mis ſa mort le 26,] [a]puiſqu'il dit qu'il a regné 22 ans, 7 mois, & 7 jours, [à conter depuis le 19 aouſt de l'an 14 de l'ere commune, auquel Auguſte mourut,] '& que Caius né le 31 aouſt [de l'an 12 de J.C.] avoit alors 25 ans moins quatre mois & cinq jours. [Il conte ſur le meſme pié le regne de Caius tué le 24 janvier de l'an 41,] 'luy donnant trois ans, neuf mois, & 28 jours. 'Zonare marque le regne de Tibere comme Dion, & met neanmoins ſa mort le 20 de mars. [Ce peut eſtre une faute de copiſte. Il ſuit auſſi Dion ſur la mort de Caius.] 'Tertullien donne à Tibere 22 ans, 7 mois, & 20 jours; [ce qui meneroit au 8 d'avril.] 'Uſſerius ſuit Dion, & remarque les fautes de Joſeph [ou de ſes copiſtes] qui s'eloigne un peu de cette epoque. 'Le P. Pagi aime mieux s'arreſter à Tacite & à Suetone, [qui ſont deux contre un, & plus anciens.] 'Ils ſont appuyez par le temps que S. Clement d'Alexandrie & Eutrope donnent au regne de Caius.

[a] Dio, l. 58. p. 639. b.

l. 59. p. 644. a. c.

p. 663 c.

Zon. p. 176. a.

Tert. in Jud. c. 8. p. 215. c.

Uſſ. p. 648.

Pagi, an. 37. § 2.

Clem. Str. 1. p. 339. c.

## NOTE XIV.

Pour la page 131. § 36.

*Sur Denys le geographe.*

'Saumaiſe dans ſes notes ſur l'hiſtoire d'Auguſte, faites en 1620, ſe moque d'Euſtathe qui met Denys le geographe du temps d'Auguſte, abandonne Scaliger qui veut qu'il ait écrit ſous Severe, & le place ſous M. Aurele peu aprés la victoire que L. Verus remporta ſur les Parthes [en 165.] Il promet d'établir cette opinion par beaucoup de raiſons tres fortes, dans l'ouvrage qu'il avoit deſſein de faire ſur cet auteur, en le donnant de nouveau au public, & en conferant les deux anciennes traductions qu'en ont faites Avienne & Priſcien. [Voilà ce qu'il promettoit en 1620.] 'Mais dans ſes commentaires ſur Solin publiez en 1629, il dit en un mot, que ce Denys vivoit ſous Severe, ſans rien dire des raiſons qu'il avoit alors de ſoutenir le contraire. 'Il en parle encore en un autre endroit, où il ſe contente de montrer qu'il ne peut avoir vécu ſous Auguſte, puiſqu'il parle de l'entiere extinction des Naſamons, qui n'arriva que du temps de Domitien [Je ne ſçay ſi le Cardinal Noris & le P. Pagi ont fait reflexion à cette difficulté,] 'lorſqu'ils ont embraſſé le ſentiment de ceux qui le mettent ſous Auguſte. Le Cardinal Noris croit que les Princes Romains dont cet auteur fait mention, ἄνακτες, ſont les deux Ceſars Caius & Lucius. Le Pere Pagi veut que ce ſoient Auguſte & Tibere. [Mais ce ne ſera jamais cet endroit qui decidera en quel temps il a vécu.]

Spart. n. S. p. 138. a. c. d.

Salm. in Solin. p. 618. a. b.

p. 411. 412 Euſ. chr. n p. 203 a.

Nor. de Pis. p. 191 Pagi, an. 11. § 6. 7.

# NOTES SUR CAIUS.

Pour la page 133. § 1.

## NOTE I.

*Sur le nom de Caligula.*

Tac. an. 1. n. 272.

'IPSE ſemble vouloir que Caius ait eu le ſurnom de Caligula, non tant parcequ'on luy faiſoit porter eſtant enfant la chauſſure des ſimples ſoldats, appellée *caligæ*, que parceque le mot de *caligæ* marquoit alors l'état des ſimples ſoldats à cauſe de leur chauſſure; & qu'ainſi il ait eſté appellé *Caligula*, comme qui diroit *le petit ſoldat*, parcequ'il eſtoit toujours parmi les ſoldats. [Nous avons ſuivi les termes de Tacite & de Dion:] '& puiſqu'il eſt certain d'ailleurs par Tacite & par Suetone, qu'on habilloit Caius en ſoldat, [on ne peut douter raiſonnablement qu'il ne portaſt auſſi des *caliges*, s'il eſt permis d'uſer de ce terme,] comme Tacite le dit expreſſément.

c. 41. p. 28. Dio. l. 17. p. 605. c.

[On peut juger par l'auteur de la verſion latine des Actes, qui donne cette chauſſure à Saint Pierre, *c. 12. v. 8.* que d'autres que les ſoldats s'en ſervoient, Le texte grec a σανδάλια.]

Pour la page 135. § 2.

## NOTE II.

*Sur le premier mariage de Caius.*

[Dans ce que nous diſons ici de Caius, nous ſuivons autant que nous pouvons la chronologie de Tacite, comme celle qui paſſe pour la plus aſſurée.] 'Car Dion ne met le mariage de Caius avec Junia qu'en l'an 37, & Suetone au contraire le fait preceder la diſgrace de Sejan arrivée en 31.

Dio, l. 58. p. 637. b. a Suet. l. 4. c. 12. p. 430.

Pour la page 139. § 3.

## NOTE III.

*Sur Antiochus Roy de Comagene.*

Joſ. ant. l. 19. c. 4. p. 671. c.

'Joſeph dit que Claude au commencement de ſon regne, oſta à Antiochus le royaume qu'il avoit, & luy donna une partie de la Cilicie avec la Comagene. [Il faut donc ou que Dion ſe trompe,] 'de dire que ce fut Caius qui luy donna ces meſmes Etats; [& apparemment encore Suetone,] 'qui met Antiochus de Comagene au nombre de ceux à qui Caius reſtitua les royaumes qui leur appartenoient; [ou lire ἀφειλόμενον dans Joſeph, & dire que] 'Caius ayant oſté à Antiochus les Etats qu'il luy avoit donnez, Claude les luy rendit, comme Dion le dit en termes formels.

Dio, l. 59. p. 645. d.

Suet. l. 4. c. 16. p. 437.

Dio, l. 60. p. 670. a.

Pour la page 139. § 4.

## NOTE IV.

*Temps de la paix faite avec les Parthes.*

'Nous ſavons bien que Joſeph met ſous Tibere la conference de Vitellius avec Artabane Roy des Parthes. [Mais comme toute cette narration de Joſeph nous paroiſt étrangement confuſe, & que l'autorité de Suetone & de Dion nous oblige de mettre, aprés Uſſerius, la paix avec Artabane ſous Caius, & non ſous Tibere comme fait Joſeph, nous ne croyons point pouvoir mieux placer l'ordre que Vitellius receut de travailler à cette paix, qu'au commencement du regne de Caius.]

Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 614. 5. 625. c. d.

Pour la page 146. § 7.

## NOTE V.

*Quand le Proconſul d'Afrique a perdu le commandement des troupes.*

'Tacite dit que Caius oſta au Proconſul d'Afrique le commandement des troupes pour le donner à un Lieutenant, lorſque M. Silanus en eſtoit Proconſul, [c'eſt à dire en l'an 37, ou au pluſtard en 38,] 'auquel Silanus mourut. Cependant Dion dit ſur l'an 39, 'que Lucius Piſo qui avoit receu le

Tac. hi. l. 4. c. 48. p. 100.

Dio, l. 59. p. 646. a.

p. 656. a.

gouvernement de l'Afrique, y devoit commander beaucoup de troupes tant des legions que des alliez; & que Caius qui le craignoit, diviſa la province en deux, τὸ ἕτερον, donnant à un autre la legion & les Numides; ce qui continue juſqu'à preſent, ajoute Dion.

Tac hi. l. 4. n. 77. 'Il n'y a pas aſſurément moyen d'accorder Dion avec Tacite. [Pour ſavoir lequel des deux a raiſon, ce n'eſt peuteſtre pas une choſe aiſée à decider, au moins ce n'en eſt pas une fort importante.]

Pour la page 151. §. 10.

## NOTE VI.

*Sur le Conſulat de Domitius Afer.*

Onu in faſt. p. 152. c. d. 'Onuphre dit qu'en l'an 39, Cn. Domitius Afer, & Q. Curtius Rufus, furent ſubrogez Conſuls le premier de juillet. Dio, l. 59. p. 651. b. c. 'Nous trouvons dans Dion que Cn. Domitius Corbulo, fut Conſul ſous Caius, & peuteſtre cette année meſme; ce qui fait que Calvitius *p. 310*, & Goltzius *p. 238*, le marquent Conſul au premier de juillet. [Il eſt certain encore,] p. 655. c. d. 'que Domitius Afer l'orateur fut Conſul en 39: mais ce fut ſeulement aprés les jeux de la bataille d'Actium, [c'eſt à dire aprés le 2 de ſeptembre.] Onu p. 198. 'Onuphre luy donne le prenom de Cnæus, en luy raportant une inſcription dreſſée pour Cn. Domitius Afer &c. fils de Sextus. Mais par l'inſcription entiere qui eſt dans Gruter *p. 403*, on voit que ce Domitius vivoit ſous Veſpaſien, & peuteſtre aſſez long-temps depuis, Tac. an. 14. c. 19. p. 125. 'au lieu que l'orateur eſt mort ſous Neron. [Ainſi cette inſcription nous donneroit plutoſt ſujet de croire qu'il s'appelloit Sextus,] Front. de aq. p. 119. 'ſi nous ne trouvions dans Frontin, que Cn. Domitius Afer fut fait intendant des eaux ſous Claude.

[Pour Q. Curtius Rufus, Onuphre ne le cite que de Suetone, où je ne le trouve point. Mais on ſçait que Suetone ne marque guere les années des Conſuls.]

## NOTE VII.

Pour le page 159. §. 13.

*De L. Piſo Proconſul d'Afrique.*

'Dion dit que Lucius Piſo Proconſul d'Afrique ſous Caius, eſtoit fils de Cn. Piſo mari de Plancine, [c'eſt à dire de celui meſme qu'on crut coupable de la mort de Germanicus.] Dio, p. 656. a. 'Il eſt vray qu'il paroiſt par Tacite que ce Piſon n'avoit que deux fils, Marcus & Cnæus: Tac. an. l. c. 16. p. 74. 'mais il paroiſt en meſme temps que Cnæus fut obligé de changer ce nom à cauſe que ſon pere l'avoit porté. c. 17. p. 75. l. n. 38.

## NOTE VIII.

Pour la page 162. §. 14.

*Ce que c'eſt que* depuis le chauve juſqu'au chauve.

'Suetone & Dion parlant de ceux que Caius fit executer ſans forme & ſans examen, diſent qu'il ordonna qu'on les fiſt tous mourir *depuis le chauve juſqu'au chauve*, Suet. l. 4. c. 27. p. 457. Dio, l. 59. p. 657. a. b. 'd'où quelques uns ont tiré que le premier & le dernier eſtoient chauves. Suet. n. p. 457. 458. 'Mais Dion marque aſſez clairement que c'eſtoit une eſpece de proverbe, τοῦτο δὲ τὸ λεγόμενον. [Ainſi c'eſt à dire ſeulement depuis le premier juſqu'au dernier.] Dio. p. 657. a.

## NOTE IX.

Pour la page 167. §. 17.

*Sur les jeux faits par Caius à Lion.*

'Le P. Pagi croit que les jeux celebrez à Lion par Caius, ſont ceux qui s'y faiſoient ordinairement à cauſe de l'autel conſacré à Auguſte par Druſus. Pagi, an. 177. §. 6. On croit que ces jeux ſe faiſoient le premier d'aouſt, 'auquel cet autel avoit eſté conſacré. Suet. l. 4. c. 2. p. 103. [Ainſi Caius n'y aſſiſta pas en 39, n'eſtant parti de Rome pour les Gaules, qu'aprés le 2 de ſeptembre.] 'Au retour des Gaules [en l'an 40,] il fit ſon entrée à Rome le jour de ſa naiſſance, [31 d'aouſt. Ainſi il ſemble difficile qu'il ait fait faire des jeux à l. 4. c. 49. p. 484.

Lion le premier du meſme mois. Car il ne revint aſſurément à Rome qu'avec bien des troupes. Diroit-on neanmoins qu'il auroit fait ce voyage avec aſſez de promtitude, ſur ce qu'on lit c.48.p.484. dans Suetone.] *'conſeſtim urbem petiit?* [Il eſt plus certain que s'il avoit reſolu de partir de Lion avant le mois d'aouſt, il a pu faire avancer le temps des jeux.

Ce qui eſt peutestre encore plus difficile à accorder avec le ſentiment du P. Pagi, c'eſt que] 'Dion & Suetone c.19.p.443 Dio.l.50.p. 656.c. ſemblent marquer ces jeux de Caius à Lion, comme quelque choſe de particulier & d'extraordinaire, & comme une preuve de ſa prodigalité. [Ce n'eſtoient donc pas des jeux reglez, qui ſe fuſſent toujours faits ſans Caius, & qui ne l'engageoient point à aucune nouvelle depenſe s'il ne vouloit.]

# NOTES SUR CLAUDE.

Pour la page 191. § 2.

## NOTE I.

*Temps de la naiſſance de Britannicus, de Neron, & d'Octavia.*

Suet.l.5.c.27. p.548. 'SUETONE dit que Britannicus fils de Claude naquit le 20e jour de l'empire de Claude, & dans ſon ſecond conſulat. [Il faudroit donc que Claude euſt pris ſon ſecond conſulat avec l'Empire; ce que ni Suetone, ni aucun autre ne dit.] 'On trouve au contraire Col.7 p.401 Bi.ag. p.81. dans ſes medailles, qu'il fut quelque temps deſigné pour ce ſecond conſulat; '& on voit par Suetone meſme, Suet. c.14. p. 520. 121 Dio, l.60. p.671.c. par Dion, & par les autres auteurs, qu'il ne le prit que l'année d'aprés qu'il eut eſté fait Empereur, [c'eſt à Dio,p.673.b. dire en l'an 42 de J.C.] 'C'eſt ſur cette année là meſme que Dion marque la naiſſance de Britannicus. [Ainſi il ſemble qu'il faudroit lire dans Suetone *vigeſimo imperii menſe*, au lieu de *die*, & dire que Britannicus eſt né l'an 42 au mois de ſeptembre, l'année du ſecond conſulat de Claude, quoiqu'il ne fuſt plus alors conſul.

Mais ce qui embaraſſe davantage, Tac. an.12.c. 25 p.176. c'eſt que] 'Tacite dit que Britannicus n'eſtoit que de deux ans plus jeune que Suet. l.6.c.6. p.577. Neron: '& Neton eſt né, ſelon ce que nous liſons aujourd'hui dans Suetone, le 15 decembre [37,] neuf mois aprés la mort de Tibere. [Britannicus doit donc eſtre né au pluſtard en l'an 40, avant meſme que Claude fuſt Empereur. D'autre part Tacite ne s'accorde pas avec luy meſme.] 'Car il dit que Tac an 13 c. 15.p.204. Britannicus eſtoit preſt d'achever ſa 14e année lorſqu'il mourut, peu aprés le commencement de l'an 55. [Il eſtoit donc né au commencement de l'an 41. Dans cette incertitude, je penſe qu'il vaut mieux s'arreſter à ce dernier ſentiment, & croire qu'il naquit en 41 le 20e jour du regne de Claude, c'eſt à dire vers le 14 de fevrier.]

'Le P. Pagi ſuit ce ſentiment: & le Pagi, p. 151 Cyr.diſſ.app. p. 65. ſecond conſulat de Claude ne l'embaraſſe pas, parcequ'il pretend que les Empereurs eſtoient cenſez & qualifiez Conſuls des qu'ils eſtoient deſignez pour l'eſtre: Or il eſt tres aiſé de preſumer que Claude en prenant l'Empire en 41, avoit eſté deſigné pour prendre ſon ſecond conſulat l'année ſuivante. [Nous laiſſons à d'autres à examiner ce ſentiment, qui a eſté embraſſé depuis par Dodwel, mais qui paroiſt plus propre à embrouiller l'hiſtoire qu'à l'éclaircir. Puiſque le Pere Pagi reconnoiſt qu'il y a quelquefois des fautes dans les inſcriptions, nous aimons mieux croire que c'en eſt une lorſque ceux qui n'eſtoient que deſignez ſont appellez abſolument Conſuls; ou avouer qu'il y a des tenebres dans l'hiſtoire que nous ne ſommes pas capables de penetrer, parceque

nous n'avons pas aſſez de lumiere.

Suppoſant que Britannicus eſt né le 14 de fevrier 41, il faut dire que Neron avoit alors un peu plus de trois ans, s'il eſt né le 15 de decembre 37, comme nous le liſons aujourd'hui dans Suetone, ou meſme plus de quatre, ſi nous ſuivons le Pere Petau, ]'qui veut qu'on liſe dans cet auteur, *Natus eſt ante III. menſes quàm Tiberius exceſſit*, & met ainſi ſa naiſſance le 15 decembre en l'an 36. Il ſe fonde ſur ce que les manuſcrits & les anciennes editions portent *Nero natus eſt ante IX. menſes quàm Tiberius exceſſit, XVIII. Kal. jannarias*, ou *ante nonum menſem*, ou *ante poſt IX. menſes*. [ Il pretend donc que, ſelon tous les manuſcrits, Neron eſt né le 15 decembre avant la mort de Tibere, c'eſt à dire en 36. Et comme Tibere mourut au mois de mars, il eſt obligé de mettre trois mois au lieu de neuf. Il confirme cette raiſon par ce que Suetone dit, ]'que Neron perdit ſon pere à l'age de trois ans, peu de temps avant l'exil de ſa mere. Or ſa mere fut bannie des l'an 39. 'Suetone dit encore qu'il mourut en la 32[e] année de ſon age; en quoy il eſt ſuivi par le jeune Victor, par quelques editions d'Eutrope, & par la chronique de Saint Jerome. C'eſtoit au mois de juin 68. Ainſi tout cela s'accorde à dire qu'il eſtoit né des l'an 36.

[ Le P. Petau ſe contente d'établir ainſi ſon ſentiment, ſans repondre aux difficultez qui s'y rencontrent, & dont quelques unes ſont aſſez aiſées à reſoudre. ] 'Car quand Suetone meſme dit que Neron fut adopté par Claude dans la onzieme année de ſon age, 'ce qui ne ſe fit ſelon Tacite qu'en l'an 50, [a] il eſt viſible qu'il y a faute, quand meſme il ne ſeroit né qu'en 37. 'Tacite dit qu'il epouſa Octavia l'an 53, eſtant agé de 16 ans. [ Mais il eſt ordinaire de dire qu'un homme a ſeize ans, tant qu'il eſt encore dans ſa 17[e] année: & l'on peut repondre de meſme à ce que dit Suetone, ] 'qu'il avoit 17 ans lorſqu'il fut fait Empereur; ce que Dion dit auſſi. 'Dion dit qu'il mourut agé de 30 ans & neuf mois. [ Mais il ſe trompe certainement pour les mois: & pour les années; ſon autorité ne doit pas l'emporter ſur celle de Suetone & des autres qui l'ont ſuivi; ] quoiqu'il ſoit ſoutenu par quelques editions latines d'Eutrope, & par la traduction greque.

[ Mais, 1°, Il eſt faſcheux que le P. Petau, pour ſoutenir ſon opinion, ſoit obligé de changer les neuf mois marquez dans tous les manuſcrits, en trois. ] 2°, 'Suetone dit que peu de jours aprés la naiſſance de Neron, *luſtrico die*, Agrippine pria Caius ſon frere, [ & non Tibere, ] de donner le nom à l'enfant: Claude leur oncle y eſtoit preſent, & Caius pour ſe moquer de luy, dit qu'il donnoit ſon nom à l'enfant. [ Cela donne toute l'idée que Caius regnoit alors. ] 3°, 'Tacite dit qu'on ſe haſta en 51 de luy donner la robe virile: *Virilis toga Neroni maturata, quo capeſſenda reipublicæ habilis videretur.* 'Cela marque aſſez, comme le dit Lipſe, qu'on la luy donna avant le temps ordinaire. Ce temps ordinaire eſtoit la fin de la 14[e] année, comme remarque encore Lipſe; & il cite pour cela 'ce que dit Tacite, que Neron ſe haſta de faire mourir Britannicus, parceque le jour où il achevoit ſa 14[e] année eſtoit proche. [ Cependant ſi Neron eſt né en 36, ſa 14[e] année a fini en 50; ] & on luy a plutoſt differé qu'avancé la robe virile, en ne la luy donnant qu'en 51. [ 4°, Plus on avance la naiſſance de Neron, plus on augmente la faute de Tacite, ] 'qui veut que Britannicus n'euſt que deux ans moins que luy. 5°, 'Tacite parlant de la fin de l'an 54, dit que Neron avoit à peine 17 ans entiers, *vix ſeptimumdecimum annos egreſſus.* [ Cependant ſelon le P. Petau, il achevoit au moins alors ſa 18 an-

Per doct. t.l. p. 324-325.

Suet. l.6.c 6. p. 578.

c.37 p.654.

c. 7. p. 578.

Tac an.12.c. 25. p 179. [a] Suet. n. 6.

Tac. an. 12. c. 58. p. 189.

Suet. l.6.c 8. p. 580. Dio, l. 61. p. 656. Dio, l. 63. p. 717. c.

Suet. l 6.c.6. p 577.

Tac. an 12. c. 41. p. 183.

n. 95.

an 13.c. 15. p. 201.

an 12.c 25 p. 179.

an 13.c. 6 p. 198.

née, ou il eſtoit meſme dans la 19e.

Toutes ces raiſons peuvent donner lieu de douter ſi le P. Petau a bien pris & a bien corrigé l'endroit de Suetone ; & s'il ne faudroit point faire plus d'attention aux manuſcrits, qui portent *ante poſt IX. menſes*. Cela ne fait point de ſens ; & c'eſt peuteſtre pour y en donner qu'on a oſté le *poſt*, ſans ſonger qu'il n'y avoit pas neuf mois entre le 15 de decembre & le jour de la mort de Tibere. ] 'Turnebe au contraire a laiſſé *poſt*, & a changé *ante* en *Antii* : ce qui a eſté ſuivi par toutes les editions poſterieures. [ Cette conjecture eſt certainement probable & ingenieuſe. ] 'Turnebe l'appuie ſur ce qu'il dit que Neron aimoit Antium juſqu'à y vouloir transferer le ſiege de l'Empire, [ ce que je ne me ſouviens point d'avoir lu ] que de Caius dans Suetone. [a]Mais le meſme hiſtorien marque que Neron mit une colonie à Antium, & y fit faire un port avec une tres grande depenſe. 'Agrippine y faiſoit auſſi du ſejour. [ Ce qui paroiſt encore plus conſiderable, c'eſt que Suetone marque avec ſoin les lieux où ſont nez les Empereurs, hors Ceſar, Othon, & Vitellius, dont il peut n'avoir rien trouvé. Il fait meſme une digreſſion aſſez longue pour cela ſur Caius. Il ne peut manquer d'avoir ſceu où Neron eſtoit né, ayant marqué tant de particularitez de ſa naiſſance : & neanmoins il ne l'aura point dit, ſi on ne reçoit la conjecture de Turnebe. Que ſi nous la recevons, il faut dire que Suetone ou ſes copiſtes ſe ſont trompez d'un an en nous marquant la mort de Neron & celle de Domitius ſon pere, ] 'ou dire qu'il conte le peu de jours que Neron a vécu dans l'an 37 pour une année complete ; ce qui n'eſt pas rare dans Suetone [& dans d'autres hiſtoriens.

Ce n'eſtoit pas ici le lieu de traiter de la naiſſance de Neron : mais l'occaſion de celle de Britannicus nous ayant engagez à en dire un mot, nous avons autant aimé l'examiner à fond par avance.

Il y a auſſi difficulté pour la naiſſance d'Octavia fille de Claude. ] 'Car Tacite dit que lorſqu'elle mourut en l'an 62, elle eſtoit dans ſa 20e année. [ Elle n'eſt donc née qu'en 42 ou 43. ] 'Cependant Suetone la nomme devant Britannicus, comme née avant luy. 'Elle fut, non pas fiancée & accordée, mais mariée à Neron en 53, ſelon Tacite meſme : [ Ainſi elle devoit avoir alors douze ans au moins. ] 'Et Dion dit poſitivement qu'elle fut accordée à Junius Silanus des la premiere année de Claude, [ en 41. Perſonne auſſi ne loue la modeſtie de Claude, de n'avoir point fait de ſolennité à la naiſſance de cette fille. Il ſemble donc que Tacite ou ſes copiſtes ſe ſont trompez en cet endroit. ]

Petau. doct. t. 1. l. 13. p. 334. c. d.

Turneb. adv. l. 24. c. 6. p. 814. g.

Suet. l. 4. c. 8. p. 428.

[a] Suet. l. 6. c. 9. p. 581.

Tac. an. 14. c. 4. p. 210.

Tagi, p. 16.

Tac. an. 14. c. 64. p. 240.

Suet. l. 5. c. 27. p. 548.

Tac. an. 13. c. 52. p. 189.

Dio, l. 60. p. 668. b.

## NOTE II.

Pour la page 192. § 2.

### *Sur Calliſte affranchi de Caius & de Claude.*

'Suetone en marquant les principaux affranchis de Claude, ne parle point de Calliſte, qui a eſté fort celebre ſous luy ; & parle au contraire d'un Harpocras, 'qui eſt peu connu d'ailleurs. Cela a fait croire à quelques uns que cet Harpocras eſtoit le meſme que Calliſte. [ Je penſe neanmoins qu'il vaut mieux dire que Suetone ne parle pas de Calliſte, parcequ'il n'eſtoit pas veritablement affranchi de Claude, ] 'mais de Caius, de qui il avoit receu la liberté, [a] quoiqu'il ait quelquefois eſté appellé affranchi de Claude, [ parcequ'il ſervoit ſous luy en cette qualité. Car il n'eſt pas aiſé de croire qu'il euſt auſſi le nom d'Harpocras, ] puiſque Scribonius Largus ne l'appelle que C. Julius Calliſtus. 'Seneque parle en un endroit de Calliſte, [b] & en un autre d'Harpocras ; & dit meſme aſſez poſitivement

Suet. l. 5. c. 28. p. 549.

n. 4.

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 617. c ] Dio, l. 59. p. 651. a.

[a] Plin. l. 31. c. 7. p. 863. d.

Tac. an. 11. n. 117. p. 167.

Sen. ep. 47. p. 108. c. f.

[b] Iud. p. 482. a.

poſitivement qu'Harpocras fut executé par ordre de Claude; [Ce que nous ne pouvons croire d'un homme auſſi celebre & auſſi puiſſant que Calliſte, puiſque Suetone & Tacite ne le diſent point.]

Pour la page 194. § 3.

## NOTE III.

*Des ſoldats qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius.*

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 662. f.

'Joſeph dit que ce furent les Allemans qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius, comme pour maſſacrer tout le peuple.

p. 663 d.

'Cependant il paroiſt que ceux qui y vinrent croyoient que Caius pouvoit vivre encore. [Et le moyen que]

p. 661.

'les Allemans qui avoient eſté au palais, & y avoient tué Anteius lorſqu'il venoit voir le corps mort de Caius, [puſſent douter de ſa mort? C'eſtoient donc d'autres troupes des gardes, ou au moins d'autres compagnies d'Allemans differentes de celles qui avoient eſté d'abord au palais.]

Pour la page 197. § 5.

## NOTE IV.

*Contradiction dans Joſeph ſur Agrippa.*

Joſ. bel. l. 2 c. 18. p. 792. d. e.

'Joſeph dans l'hiſtoire de la guerre des Juifs, dit qu'Agrippa fut mandé en meſme temps par le Senat & par Claude; qu'il aima mieux aller trouver Claude, & qu'il vint enſuite de ſa part parler au Senat. [Nous ne voyons pas comment cela ſe peut accorder avec ce qu'il dit dans les Antiquitez,]

ant. l. 19. c. 3. p. 670. e. f.

'qu'Agrippa vint d'abord au Senat, comme ignorant entierement ce qui regardoit Claude. [Nous avons ſuivi les Antiquitez qu'il a écrites les dernieres.]

Pour la page 199. § 6.

## NOTE V.

*Quand les ſoldats abandonnerent le Senat.*

Joſ. ant. l. 19. c. 3. p. 670-672.

'Il paroiſt par la ſuite de Joſeph dans ſes Antiquitez, que les ſoldats n'abandonnerent le Senat que deux jours aprés la mort de Caius; c'eſt à dire le 26 de janvier.

bel. l. 2. c. 18. p. 792. g.

'Il dit neanmoins dans la guerre des Juifs, que ce fut avant qu'Agrippa euſt porté la derniere réponſe de Claude au Senat. [Agrippa ne porta donc cette réponſe que le 26; ou bien Joſeph confond le ſoulevement des ſoldats avec celui du peuple, qui arriva des le 25 ſelon Suetone. C'eſt ce que nous avons ſuivi dans le texte, qui neanmoins s'accorde auſſi avec l'autre ſens.]

Pour la page 199. § 6.

## NOTE VI.

*Marcus Vinicius diſtingué d'Annius Vinicianus & Minucianus.*

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 660. b.

'Joſeph dit en deux endroits que M. Minucianus avoit epouſé la ſœur de Caius;

c. 3. p. 671. f.

'& dans l'un des deux, il dit qu'il avoit epouſé Julie,

Tac. an. 6. c. 15. p. 238. Dio, l. 60. p. 683. c. d.

'Cependant il eſt certain que Julie avoit epouſé M. Vinicius, & qu'elle mourut avant luy ſous Claude.

Joſ. c. 3. p. 671. f.

'Joſeph ajoute que ce mari de Julie demandoit ouvertement l'Empire;

Dio, p. 683. d.

'Dion au contraire aſſure que c'eſtoit un homme fort paiſible, & qui ne ſe meſloit que de ſon domeſtique:

p. 674. c.

'mais il parle d'un Annius Vinicianus qu'on avoit ſongé à faire Empereur. [Il y a donc bien de l'apparence que Joſeph a confondu Vinicius & Vinicianus; que luy ou ſes copiſtes ont changé Vinicianus en Minucianus; & que l'Annius Vinicianus de Dion eſt le meſme que]

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 653. f.

'l'Annius Minucianus qui eſtoit ſelon Joſeph, l'un des chefs de la conjuration contre Caius. [On peut douter ſi ce dernier s'appelloit Vinicien ou Minucien: & dans cette incertitude, nous avons mieux aimé ſuivre Joſeph, tant parcequ'il eſt plus ancien, que parcequ'il repete ce nom pluſieurs fois, au lieu que Dion n'en parle qu'en deux endroits: outre que le nom de Minucien ſe confondra moins avec celui de Vinicius.]

Pour la page 165 § 8.

## NOTE VII.

*Temps de l'exil de Seneque.*

Tac. an. 12 n. 26. p. 174. 'Le commentateur de Juvenal ne donne que trois ans d'exil à Seneque.

c 8. p. 174. 'Cependant il ne fut certainement rappellé qu'en 49, [huit ans aprés l'exil de Julie sœur de Germanicus,] au sujet de laquelle il fut banni selon ce commentateur, 'et selon Dion. [Quand on voudroit meſme dire qu'il a eſté banni à cauſe de l'autre Julie,]

Dio. l. 60. p. 670. c. p. 677 c. 'elle mourut en 43, ſelon Dion, ſix ans avant le rappel de Seneque. [Je ne ſçay ſi l'on pourroit dire qu'on n'auroit ſonge qu'en 45 ou 46 à accuſer Seneque du crime qu'on pretendoit qu'il avoit commis avec Julie; cela a peu d'apparence. M^r le Fevre dans ſa preface ſur les ouvrages de Seneque, *p.* 7, aime mieux dire qu'il faut *octennium*, dans le ſcoliaſte de Juvenal, au lieu de *triennium*.]

Pour la page 205. § 9.

## NOTE VIII.

*Les Maures mis dans Dion pour les Marſes.*

Dio, l. 60. p. 670. d. 'Le texte de Dion porte que Gabinius ayant vaincu les Maures, Μαυρουσίους, retira une des aigles priſes ſur Varus.

n p. 969. 2. 'Il y a faute aſſurément: Varus & les Maures n'ont rien de commun. Il faut apparemment lire μάρσους, *les Marſes*, [qui ſont des peuples d'Allemagne vers le Rhein.]

p 1038 1. Suet l. 5. c. 24. p. 341. 'D'autres veulent qu'on liſe Καύχους, 'parceque Suetone nous apprend que Gabinius défit les Cauques en Allemagne. [Mais Μαυρουσίους & Καύχους, ſont des mots trop eloignez pour croire que les copiſtes les aient confondus. Il eſt plus aiſé de croire que Dion meſme s'eſt trompé en prenant un peuple pour l'autre, ou que Gabinius défit les Marſes & les Cauques, ſoit unis enſemble, ſoit dans deux guerres & dans deux temps differens.]

Pour la page 208. § 10.

## NOTE IX.

*Sur le lac Fucin.*

Suet. l. 5. c. 20. p. 329. 330. 'Suetone ſemble dire que Claude executa le deſſein qu'il avoit fait de ſecher le lac Fucin.

Dio, l. 60 p. 672. c 'Dion au contraire dit que les dépenſes qu'il fit pour cela furent inutiles.

Plin l. 36 c. 15. p. 871. c. 'Pline met cet ouvrage entre les choſes les plus memorables que Claude euſt faites, quoiqu'il ait eſté, dit-il, abandonné par l'envie de [Neron] ſon ſucceſſeur; *quamvis deſtitutum ſucceſſoris odio.* [ce qui peut marquer ou que Claude ne l'acheva pas entierement, ou que l'ayant achevé, & Neron ne l'ayant pas entretenu, ce qu'il avoit fait ne ſervit de rien, & le lac ſe remplit à ſon ordinaire: & je penſe que cela ſuffiroit pour juſtifier Dion.]

Tac. an. 12. c. 57 p. 189. 'Il eſt encore certain par Tacite, que le canal ne ſe trouva pas aſſez bas pour attirer les eaux du milieu du lac où il eſtoit le plus creux; *ad lacus ima, vel media:* & cela obligea enſuite à faire de nouveaux travaux pour remedier à cette faute; *eoque tempore interjecto altiùs effoſſi ſpecus:* [ce furent peuteſtre ces travaux que Neron ne voulut pas faire achever.

Dio, val. p. 678. Outre cela] 'il y eut quelque choſe qui tomba: & on crut que Narciſſe qui avoit eu le ſoin de l'ouvrage, l'avoit fait tomber exprés, afin qu'on ne le puſt pas convaincre des fautes qu'il y avoit faites pour menager la depenſe. [Je ne ſçay ſi ces fautes ſont de n'avoir pas fait le canal aſſez creux, ce que Narciſſe ne put pas neanmoins cacher; ni ſi cette chute du lac, (car c'eſt le terme de Dion,) ſe peut raporter à ce que dit Tacite,] 'que les eaux en tombant dans le canal, en emporterent les bords. Il eſt certain qu'on rejetta cela ſur l'avarice & la fraude de Narciſſe. [Quoyque ce fuſt, il falloit le reparer. Ainſi il peut eſtre vray en quelque ſens, que Claude avoit exe-

Tac. c. 57 p. 189.

cuté ſon deſſein, ſelon Suetone; quoiqu'il ſoit encore plus vray que toutes les depenſes qu'il avoit faites pour cela, furent inutiles, comme dit Dion.

Je ne ſçay ſi on pourroit dire que le ſens de Suetone n'eſt pas que Claude acheva de ſecher le lac, mais qu'il acheva de faire un canal pour le decharger; aprés quoy il falloit, comme nous avons dit, faire encore d'autres travaux qu'il n'eut pas le loiſir d'achever. Les termes de Suetone ne diſent que cela preciſément: mais j'ay peine à croire que ce ſoit ſa penſée, puiſqu'il marque le deſſein entier de ſecher le lac.]

Pour la page 209. § 11.

## NOTE X.

### *Sur Appius Silanus.*

Dio, l. 60. p. 674. a.

'Dion donne à Appius Silanus le prenom de Caius, [que Suetone ne luy donne point, & Appius meſme eſtoit un prenom auſſi bien que Caius: ainſi il ſemble qu'il n'a pas pu avoir l'un & l'autre enſemble.]

Suet. l. 4. c. 29. p. 501. not. Tac. an. 13 n. 1. 2. 40

'Suetone dit qu'il eſtoit *conſocer Claudii*: ce qui a fait dire qu'il eſtoit pere de L. Junius Silanus, à qui Claude avoit fiancé ſa fille Octavia. [Il ſemble que ſi cela eſtoit, Dion le devoit marquer. Ainſi je ne ſçay s'il ne faut point dire qu'il eſt appellé *conſocer Claudii*, parcequ'il eſtoit comme ſon beaupere, ayant epouſé ſa bellemere.] 'Seneque l'appelle ſon beaupere, *ſocerum*.

Sen. lud. p. 479. a. b.

Pour la page 211. § 12.

## NOTE XI.

### *Fautes du texte de Dion ſur Cæcina Pætus.*

Dio, l. 60 p. 675 d. e.

'Le texte de Dion porte que Cæcina mari d'Arria, & qui mourut en l'an 42, eſtoit Conſul: Καικίνα ὑπάτου. Et en effet, Largus qui eſtoit Conſul en 42, s'appelloit auſſi Cæcina, ſelon Onuphre, Lipſe, Goltzius, & Vorburg. [Et c'eſt apparemment ſur cela que] 'Goltzius dit qu'il mourut eſtant Conſul; 'ce que Lipſe dit auſſi. [a]Cependant Dion qui dit que Claude le laiſſa Conſul durant toute l'année, δι' ἔτους, [ne donne pas lieu de croire qu'il ſoit mort en criminel avant la fin de l'année.] 'Il remarque comme une choſe extraordinaire, qu'on fit mourir un Preteur aprés luy avoir fait quitter ſa charge. [Il n'auroit pas oublié de remarquer la meſme choſe d'un Conſul; & c'eſtoit dans la meſme affaire.] 'Enfin il eſt certain par Pline & par Martial, que le mari d'Arria eſt Cæcina Pætus, 'qui eſtnit alors Conſulaire [& non pas Conſul,] & qu'on l'amena d'Illyrie; [au lieu que les Conſuls en charge ne ſortoient guere de Rome en ce temps là.] 'C'eſt pourquoi il n'y a pas à douter qu'au lieu de ὑπατου, il ne faille lire dans Dion πρώτου [ou ὑπατικοῦ: mais le premier eſt le plus probable.] 'Lipſe croit auſſi qu'au lieu qu'on lit dans Dion peu de lignes aprés, πῶ ὐκ ἀλλῶ, il faut lire πῶτ.

Tac. an. 12. n. 52. p. 168. a Dio, l. 60. p. 671. c.

p. 675. a.

Plin. l. 3. ep. 16. p. 195.

p. 197.

p. 195 [not.

Tac. an. 16 n. 69. p. 276.

## NOTE XII.

Pour la page 213. § 13.

### *Inſcription de Claude mal attribuée à Tibere.*

Onu in faſt. p. 189 c.

'Onuphre raporte à l'an de Rome 775, [de J. C. 22,] & de Tibere 8 & 9, une inſcription qui porte le nom de *Ti. Claudius Cæſar Germanicus &c. Trib. pot. III. Coſ. III. Imp. III.* [Je ne ſçay pas comment une perſonne auſſi habile que luy a pu raporter à la 8e année du regne de Tibere, une inſcription qui porte *Trib. pot. III. Imp. III.*] 'puiſque Tibere avant que d'eſtre Auguſte, eſtoit déja *Trib. pot. XVI.* '& des l'an 20, Onuphre raporte une inſcription qui porte *Trib. pot. XXII. & Imp. VII.* [Il fut auſſi Conſul pour la IVe fois en l'an 21. Il faut donc raporter l'inſcription dont nous parlons au regne de Claude, qui avoit les meſmes noms que Tibere, ſi meſme l'on trouve que Tibere priſt les noms de Claude & de Germanicus: & elle

p. 188. c.

p. 189. d.

Golt. faſt. p. 238.

eſt viſiblement de l'année 43, en laquelle Claude eſtoit dans la 3. année de ſon Tribunat depuis le 25 de janvier, & Imperator pour la troiſieme fois juſqu'à la guerre d'Angleterre, comme on le voit par ſes medailles. Dans Gruter *p. 101, 1.* il y a *Coſ. IIII.* ce qui eſt une faute viſible, le IV^e conſulat de Claude tombant en l'an 47, qui eſtoit la ſettieme année de ſon Tribunat: ] 'Goltz.p 41.b. c. & on le qualifioit alors Imperator pour la XI. ou XII^e fois. [Ainſi il faut dire que l'an 22 & l'an 43, eurent pour Conſuls D. Haterius Agrippa, & C. Sulpicius Galba. Mais l'an 22 les eut pour ordinaires, & l'an 43 pour ſubrogez. Galba Conſul en 22 eſt le frere de l'Empereur,] 'Suet. v. Gal. c. 3. p. 661. qu'on voit avoir eſté Conſul ſous Tibere. [Celui de l'an 43 eſtoit quelqu'un de ſes parens. ]

## NOTE XIII.

### *Des Conſuls de l'an 44.*

Pour la page 216. § 14.

'Dion marque C. Criſpus II, & T. Statilius, Conſuls pour l'an 797 de Rome, & 44 de J. C; Idace & l'anonyme de Cuſpinien *p. 313. a*, ont Criſpus II, & Taurus; la chronique d'Alexandrie, *p. 548*, Craſſus [pour Criſpus,] & Taurus. S. Proſper & Caſſiodore ont Criſpinus & Taurus. [Tout cela n'eſt pas difficile à accorder: car les Statiles avoient ordinairement le ſurnom de Taurus: & les faſtes de S. Proſper qui ſont d'ordinaire pleins de fautes, ſont d'autant plus ſuſpects en ce point, que Victorius qui a accoutumé de les ſuivre auſſibien que Caſſiodore, ] 'a Criſpus & Taurus comme les autres. [Ainſi on ne voit pas qu'on puiſſe excuſer Onuphre, qui ſans alleguer d'autre preuve, veut que le premier Conſul ait eſté nommé C. Quinctius Criſpinus:] 'Dio, l. 60 p. 689. a. Buch. cycl p. 15. Nor. ep conſ. p. 30. & en effet, il a eſté abandonné par Goltzius, Pighius, & par d'autres, qui ont mis C. Vibius Criſpus.

[Cependant ce qu'il paroiſt avoir fait contre la raiſon, s'eſt trouvé enſuite appuyé par la raiſon.] 'Car on trouve une epitaphe datée, *L. Quinctio Criſpino II, M. Statilio Tauro, Conſſ.* [& on ne trouve point Criſpin & Taurus joints enſemble dans le reſte des faſtes. On ne peut point dire non plus qu'ils ſoient ſubrogez,] parceque l'epitaphe eſt du 3 de janvier. [Ainſi nous ne voyons pas que nous puiſſions faire autre choſe que de ſuivre l'epitaphe comme fait le Cardinal Noris, & avouer que Dion ou plutoſt ſes copiſtes ſe ſont trompez dans les prenoms des deux Conſuls & dans le nom du premier.] 'p. 301 Gruter. p. 1041. 10.

## NOTE XIV.

Pour la page 219. § 15.

### *Du IV^e Conſulat de Claude.*

'Suetone dit que Claude prit ſon III^e conſulat, en contant depuis ſon elevation à l'Empire, comme ſubrogé à la place d'un autre, ce qui eſtoit nouveau pour un Empereur. 'Sur cela Vorburg dit qu'il y en avoit eu un autre que luy au commencement de l'année. [Mais il n'a pu trouver le nom de cet autre, ] 'Dion [& tous les faſtes] marquant Claude meſme comme Conſul ordinaire en l'an 47. [Il eſt viſible qu'Onuphre & Goltzius l'ont cru de la ſorte. Ainſi il y a apparence que le Conſul à la place duquel Claude ſe ſubrogea, n'avoit point commencé ſon conſulat, mais eſtoit mort ſur la fin de l'année precedente, n'eſtant que deſigné Conſul: ou meſme des le commencement de l'année de devant. ] 'Car on cite une inſcription où Claude eſt marqué deſigné pour ſon IV^e conſulat, [ce qui ſeul ruine la penſée de Vorburg,] & Imperator pour la 10^e fois, dans la 5^e année de ſon Tribunat, [commencée le 25 janvier 45.

Suet. l. 5 c 14. p 521. Vorb. p. 231. 1. Dio, l. 60. p. 684. d. Goltz. p. 41. Onu. in faſt. p. 179. 208.

Nous croirions aiſément qu'au lieu de V. il faut VI. dans cette inſcription, ] 'ſi nous ne trouvions toute la

meſme choſe dans trois inſcriptions differentes raportées par Onuphre dans une quatrieme miſe à la fin du Suerone de Leiden en 1656, '& dans le titre d'une lettre de Claude raportée par Joſeph, datée du 27 de juin ſous les Conſuls Rufus & Pompeius Silvanus, qu'Onuphre & Goltzius marquent ſur cela avoir eſté ſubrogez en l'an 45. [Et il ne faut pas s'étonner que des l'an 45, Claude fuſt deſigné Conſul pour l'an 47.] 'Il avoit eſté deſigné ſous Caius pour ne l'eſtre que quatre ans aprés. 'C. Silius qui eſtoit deſigné Conſul en 47, [a] ne l'eſtoit pas encore lorſqu'il fut tué ſur la fin de l'année ſuivante. [Ainſi il ne le devoit eſtre apparemment qu'en 49.

Puiſque nous avons parlé par occaſion de Rufus & Silvanus Conſuls en 45, nous ajouterons] 'qu'Onuphre appelle le premier M. Cluvius Rufus, parceque Tacite & Suetone parlent d'un Conſulaire de ce nom; [ce qui eſt bien foible, le nom de Rufus eſtant alors fort commun. Je ne trouve point meſme d'autre Cluvius Rufus dans Tacite,] 'que celui qu'il dit avoir eſté puiſſant ſous Neron, [ſans dire qu'il l'euſt auſſi eſté ſous Claude.]

'Onuphre ne commence le Conſulat de Rufus & de Silvanus qu'au mois de juillet: [en quoy Joſeph fait voir qu'il ſe trompe, la lettre de Claude eſtant datée du 27 de juin. Il eſt vray que le grec de Joſeph dans l'edition de Geneve, marque ſeulement le 4 des calendes. Mais il faut que ce ſoit une faute d'impreſſion, comme cette edition en eſt toute pleine, puiſque le latin exprime les calendes de juillet:] 'ce que fait auſſi Uſſerius.

Joſ. ant. l. 20. c. 1. p. 683 b.

Suet. l. 5. c. 7. p. 111.

Tac. an. 11. c. 5 p. 155. [a] c. 28. p. 166.

Onu. in faſt. p. 199. c. f.

Tac. hi. l. 4. c. 43 p. 199.

Onu. faſt. p. 29.

Uſſ. an. 45. p. 660.

## NOTE XV.

Pour la page 224. § 17.

### *Des trois lettres de Claude.*

Tac. an. 11. n. 13. p. 19.

'Les trois lettres que Claude voulut introduire dans le latin, ſont le Ⅎ appellé digamma, qui tenoit lieu de noſtre v conſone, le ϻ ou antiſigma pour répondre au Ψ des Grecs, & une troiſieme que quelques uns diſent eſtre l'X. Mais on pretend que l'X eſtoit en uſage avant ce temps là: [& il eſt certain au moins qu'on a toujours continué depuis à s'en ſervir;] 'au lieu que les trois lettres de Claude n'ont pas duré plus que ſon regne, 'quoique la premiere fuſt fort commode, [hors ſa figure.]

an 11 c. 14 p. 119.

n. 52.

## NOTE XVI.

Pour la page 225. § 17.

### *Sur Vardane Roy des Parthes.*

'Tacite & Joſeph conviennent que Cotarde & Vardane, ou Gotarze & Bardane ſelon Tacite, eſtoient freres: 'mais au lieu que Tacite fait Gotarze frere d'Artabane, [a] Joſeph dit que Vardane eſtoit ſon fils. 'Uſſerius aime mieux ſuivre Joſeph. [Et en effet, Tacite ou ſon copiſte ſe combat luy meſme.] 'Car il dit que Vardane eſtoit irriré contre la ville de Seleucie, parcequ'elle s'eſtoit revoltée contre ſon pere. [On ne connoiſt point le pere de Vardane, s'il eſtoit frere d'Artabane,] 'dont le pere n'eſtoit pas meſme de la race des Arſacides. [Il faut donc que cela ſe raporte à Artabane,] contre qui Seleucie s'eſtoit effectivement revoltée en l'an 36.

Tac. an. 11. c. 9 p. 116] Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 688. a.

Tac. c. 8. p. 156. [a] Joſ. p. 687 f. Uſſ. an p 662. a.

Tac c 8 p. 156.

hi. l. 6. c. 42. p. 148.

[Elle s'eſtoit encore apparemment revoltée contre Artabane en 40 ou 41.] 'puiſque Vardane la prit en 47, *ſeptimo poſt defectionem anno.* Elle n'avoit point encore reconnu Vardane: [& ainſi on ne pouvoit pas dire proprement qu'elle ſe fuſt revoltée contre luy, *defeciſſe:* outre qu'il faudroit que Vardane euſt commencé à regner des l'an 40 ou 41; ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec Tacite,] 'qui marque la guerre de Vardane contre Gotarze comme nouvelle en 47; 'ni avec Joſeph, qui ſuppoſe qu'Artabane regnoit paiſiblement ſous Claude, 'avant que

Tac. an. 11. c. 9. p. 116.

c. 8.

Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 685 c. p. 686. 687.

d'eſtre chaſſé par ſes ſujets, & rétabli par Izate.

Apoll. Ty. v. l. 1. c. 21 p. 41. a. 'Philoſtrate ſuppoſe que Vardane n'eſtoit pas maiſtre de la Perſe; [en quoy il y a bien de l'apparence qu'il ſe trompe, auſſi bien que dans la durée

c. 19. p. 39. c. qu'il donne à ſon regne.] 'Car il dit que lorſqu'Apollone de Tyanes vint à Babylone, il y avoit deux ans & deux mois qu'il avoit regagné ſes Etats, & qu'il regnoit; 'qu'Apollone fuſt 20

c. 16. 14. p. 37. b. 38. d. mois à ſa Cour; [a]qu'en eſtant parti

a c. 24. p. 53. c. pour aller voir les Braemanes des In-

l. 3. c. 15. p. 51. b. c. des, '& ayant paſſé quatre mois avec

b c. 16. p. 137. b. eux, [b]il le trouva encore à Babylone à ſon retour. [Si cela eſt vray, Vardane doit avoir regné au moins pres de quatre ans & demi:] '& cependant on voit

Tac. an. 11. c. 8. p. 156. par Tacite qu'il ne peut avoir commencé à regner qu'en 47, au moins

c. 10. p. 156. an. 12 c. 12. p. 174. 175. avec quelque paix, '& qu'il eſtoit mort aſſez longtemps avant la fin de l'an 49. [Pour ce que Philoſtrate dit qu'il avoit regagné ſes Etats; s'il ne ſe trompe point encore en cela, il faut dire que Gotarze à ſon retour en l'an 47, avoit fait plus que ne dit Tacite, & l'avoit comme entierement dépouillé de la couronne.]

Pour la page 257. § 22.

## NOTE XVII.

### *Brouilleries de Pierre Patrice ſur les Mithridates.*

P. Par. de leg. p. 63. b. 'Ce que nous raportons ici à Mithridate Roy du Boſphore, Pierre Patrice dont nous le tirons, le dit d'un Mithridate Roy d'Iberie. [Mais il n'y avoit point ſous Claude de Mithridate Roy d'Iberie. C'eſtoit Pharaſmane qui y regnoit, comme on le peut voir par Tacite. Ce Pharaſmane avoit un frere nommé Mithridate, qui fut Roy d'Armenie, mais jamais d'Iberie. C'eſt donc là la premiere bevue de Pierre. Mais il en fait encore une autre. Car nous avons dans Tacite toute l'hiſtoire de ce Mithridate depuis ſon établiſſement en 47, juſqu'à ſa mort: & il n'y a rien qui approche de ce que dit Pierre. Il paroiſt meſme qu'il eſtoit trop agé pour avoir encore ſa mere. Au contraire tout ſe raporte parfaitement à Mithridate Roy du Boſphore, & demeſle fort bien 'ce qu'en dit Tacite. Ainſi nous ne ſaurions douter que Pierre n'ait confondu un Mithridate avec l'autre, & n'ait appellé celui du Boſphore Roy d'Iberie à cauſe de celui d'Armenie, qui eſtoit Iberien de nation.]

Tac. an. 12. c. 15. p. 176.

## NOTE XVIII.

Pour la page 243. § 25.

### *Sur Quadratus gouverneur de Syrie.*

Tac. an. 12. c. 45 p. 185 [not. 111. 'Quadratus gouverneur de Syrie en l'an 51, eſt appellé dans Tacite *T. Vinidius Quadratus.* Lipſe ſoutient qu'il faut *Numidius*, comme on lit dans Joſeph & dans quelques lettres de Pline le jeune. [Je ne ſçay neanmoins ſi ſon vray nom ne ſeroit point *Titus*, ou plutoſt *Caius Ummidius*, dont on auroit fait *Numidius* dans Joſeph, & peuteſtre auſſi dans Pline] 'Car on

Mabi. muſ. It. t. 2. p 305 [Not epo. p. 157. nous a donné une inſcription faite en l'honneur de C. Ummidius Durmius Quadratus, qui avoit eſté Conſul, Lieutenant de la Luſitanie ſous Tibere, de l'Illyrie ſous Claude, de la Syrie, ſous Claude & ſous Neron &c. [Il ſemble qu'on ne puiſſe guere douter que ce ne ſoit le Vinidius de Tacite, & le Numidius de Joſeph. Je ne trouve point de Numidius dans Gruter ni dans Reineſius, mais il y a des Unidius & Unmidius. Neanmoins comme la choſe eſt tres peu importante, nous avons mieux aimé ſuivre la leçon de Lipſe, que d'en faire une nouvelle & extraordinaire].

## NOTE XIX.

Pour la page 240 § 26.

### *Tacite juſtifié contre Lipſe ſur les guerres d'Angleterre.*

Tac. an. 12. c. 36. p. 182 [not. 85. 'Lipſe croit qu'il y a faute dans ce

que dit Tacite ſur l'an 50 de J. C, que Caractac fut pris en la neuvieme année de la guerre d'Angleterre, cette guerre n'ayant commencé qu'en l'an 43.

c.40.p.183. 'Mais Tacite raporte ici tout de ſuite ce qui s'eſt paſſé ſous les gouverneurs Oſtorius & Didius durant pluſieurs années, [c'eſt à dire depuis 50 juſqu'en 57. Ainſi la narration de Tacite n'empeſche point de mettre la priſe de Caractac en 51, où commençoit la 9e année de la guerre, ou en 52 lorſqu'elle finiſſoit.]

n.85. hi.l.3.c 45.p. 74. 'Lipſe trouve encore de la difficulté à ce que dit Tacite, 'que Cartiſmandua avoit fourni à Claude un ornement de ſon triomphe, en luy envoyant Caractac, *triumphum inſtruxerat*, quoiqu'il ſoit certain que Claude triompha des l'an 44. [Mais je penſe que Tacite veut dire ſeulement qu'elle luy donna une occaſion de gloire, & de faire un triomphe s'il l'euſt voulu.

n.85. l.3.c 45 p.73. 'Il croit auſſi que Tacite ſe contredit, 'en raportant dans ſon hiſtoire la guerre contre Venutius ou Venuſius au

an.12.c.40 p. 283. temps de Veſpaſien, 'au lieu que dans ſes annales il la met ſous Claude. [Mais il faut dire que ce qu'il met ſous Veſpaſien, ou plutoſt durant les guerres civiles, c'eſt ſeulement que Venutius excitoit les Anglois à la guerre; & que tout le reſte s'eſtoit fait auparavant, n'eſtant mis là que pour éclaircir ce

c.16.p.144. qu'il diſoit de Venutius.] 'Il eſt viſible par la vie d'Agricola, qu'il n'y eut aucune guerre en Angleterre durant les guerres civiles des Romains.

## NOTE XX.

Pour la page 246.§ 17.

### *L'aqueduc de Claude dedié le premier jour d'aouſt.*

Front. de aq. p.101.102. 'Frontin dit que Claude dedia ſon aqueduc ſous les Conſuls Sylla & Titien, l'an de Rome *DCCC. VI. Kal. auguſti.* [Cependant Sylla & Titien furent Conſuls non en l'an 800 de Rome, mais en l'an 805, qui eſt l'an 52 de J. C.] 'L'inſcription meſme qui Verb.p.325.1. ſe lit encore ſur cet aqueduc, marque qu'il fut fait en la 12e année du Tribunat ou de l'empire de Claude, qui eſt auſſi l'an 52. Ainſi il y a faute dans Frontin: [& il y faut lire apparemment *anno poſt U. C. DCCCV. Kal. auguſti.* Il y a en effet tout lieu de croire que Claude choiſit pour dedier ce grand ouvrage, le premier jour d'aouſt, qui eſtoit celui de ſa naiſſance, plutoſt que le 27 de juillet.]

## NOTE XXI.

Pour la page 249. § 18.

### Claudius *mal ajouté dans Tacite.*

Tac. an.12.c. 66.p.293. 'Le texte de Tacite porte qu'Agrippine prit l'occaſion d'empoiſonnner Claude, lorſqu'eſtant tombé malade, il eſtoit allé à Sinueſſe [dans la Campanie,] pour y prendre le bain & les eaux. [Il faut donc qu'il ſoit mort à Sinueſſe. Cependant aucun auteur ne l'a remarqué: Suetone & les autres ſuppoſent viſiblement qu'il eſt mort à Rome:] '& cela eſt clair par Tacite Suet. n. 2. p. 567. meſme, comme le ſoutient Caſaubon, ſi on prend garde à ce qu'il dit d'Agrippine. [Il eſt certain auſſi que Claude fut empoiſonné dans un feſtin, & en mangeant des champignons: cela ne convient point à un malade. Il faut donc apparemment oſter le mot de *Claudius* en cet endroit, & raporter le voyage de Sinueſſe & la maladie à Narciſſe.] 'Car Dion nous apprend Dio, l.60.p. 688.c. qu'Agrippine voulant empoiſonner Claude, prit le temps que Narciſſe eſtoit allé prendre les eaux dans la Campanie à cauſe de ſes gouttes.

# NOTES SUR NERON.

## NOTE I.

Pour la page 304 §. 21.

*Sur le temps de l'embraſement de Lion.*

'L'EMBRASEMENT de Lion arriva ſelon Seneque, cent ans aprés ſa fondation. 'Sur cela Lipſe met cet embraſement en 58, [a] l'ordre de fonder cette colonie ayant eſté donné ſous le conſulat d'Hirſius & de Panſa, '43 ans avant l'ere de J.C. [b] Mais il y a apparence que cet ordre ne fut pas ſitoſt executé, ou que Lion fut brulé un peu plus de cent ans aprés ſa fondation: car il eſt peu probable que Neron euſt attendu ſept ans à ſoulager cette ville. 'Et on pretend que toutes les lettres de Seneque, qui ſeules parlent de cet embraſement, ſont de la fin de 63 ou de 64.

Sen. ep. 91 p. 378. b.

Tac. an 15 p. 250. a Dio, l. 46. p. 323. d. e.

Pet. doct. t. 1. 15. b Sen. prol p. 10.

P 30.

## NOTE II.

Pour la page 310 § 31.

*Sur le jour de la mort de Neron.*

[Uſſerius, le Pere Pagi, & le Cardinal Noris, mettent la mort de Neron le 9 de juin. Ce ſentiment peut ſe ſoutenir en contant par les Ides des Romains. Car le 3 des Ides eſt le 13 dans octobre, & le 11 dans juin: Et en oſtant ſur cette maniere de conter les deux jours qui manquent aux treize ans huit mois du regne de Neron, la mort de ce prince ſe trouvera au 9 de juin.] 'Dion qui met un an & 22 jours depuis la mort de Neron, juſqu'au commencement de Veſpaſien, ne [decide point la difficulté.] 'Car Veſpaſien prit le nom d'Empereur le 3 juillet 69; [ce qui fait pour le 11 de juin.] Mais il avoit eſté déclaré Auguſte à Alexandrie des le premier du meſme mois: & c'eſt ce jour là qu'il contoit pour le premier de ſon regne. [Que ſi Dion conte de la meſme maniere, Neron eſt mort le 9e jour de juin.]

Dio, l. 66. p. 713. c.

Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53.

## NOTE III.

Pour la page 114. § 31.

*Qu'il ne faut point diſtinguer deux Servilius Nonianus ou Novianus.*

'Voſſius veut que Servilius Novianus dont parle Quintilien, ſoit different de Servilius Nonianus Conſul en l'an 35. Il fonde cette diſtinction ſur ce que Quintilien avoit entendu ce Novien, qui doit ainſi, dit-il, avoir vécu juſque ſous Veſpaſien. [Mais pour tirer cette conſequence, il ſuppoſe que Quintilien n'eſt venu à Rome que ſous Galba:] 'Et nous trouvons qu'il y eſtoit quelque temps avant l'an 59, auquel mourut Domitius Afer ſur qui Quintilien ſe forma pour l'éloquence. [Il y a auſſi apparence que] 'Servilius Nonianus Conſul que Pline avoit vu, [n'eſt pas different de celui dont nous parlons. Car quoique Pline n'euſt alors que 10 ou 11 ans,] 'eſtant mort [à la fin de l'an 79,] dans ſa 56e année, [c'eſt aſſez pour ne pas admettre ſans d'autre fondement une diſtinction de deux perſonnes ſi conformes en tout ce qu'on en dit.]

Voſſ. h lat. l. 1. c. 17. p. 144.

Quint. prol. l. 5. c. 7. p. 9. 2. l. 10. c. 1. p. 52. 2.

Plin l. 17. c. 6. p. 292.

l. 3. ep. 5. p. 161.

## NOTE IV.

Pour la page 340. § 15.

*Ecrits de Seneque.*

[Nous ne nous arreſterons point à parler beaucoup des ouvrages de Seneque. Nous remarquerons ſeulement qu'entre ceux qui nous reſtent,] 'Mr le Fevre croit que *La conſolation à Marcia* eſt écrite des le temps de Caius ou meſme de Tibere; *La conſolation à Helvia ſa mere*, au commencement de ſon exil, & du regne de Claude; *La conſolation à Polybe*, vers l'an 43, lorſque Claude ſongeoit à paſſer en Angleterre; *Ses epigrammes*, dans le temps de ſon exil; ſes livres *De la colere*; *Qu'on*

Sen. prol.

*Qu'on ne peut faire tort au ſage*, ou *De la conſtance du ſage*; *Pourquoi les bons ſont affligez puiſque le monde eſt conduit par la providence*; & *De la tranquillité de l'ame*, aprés la mort de Caius: *La ſatyre contre Claude*, auſſitoſt aprés la mort de ce prince, [à la fin de 54;] l'écrit *De la Clemence*, au commencement de Neron qui eſtoit déja entré dans ſa 19ᵉ année, [& ainſi en 55 ou 56;] celui *Des bienfaits*, [aprés la mort de Claude;] celui *De la vie heureuſe*, peu d'années aprés, dans le comble de ſa grandeur & de ſes richeſſes; celui *De la breveté de la vie*, lorſqu'il s'eſtoit déja retiré de la Cour; *Ses lettres*, à la fin de 63, & en 64; & l'ouvrage *Des queſtions naturelles*, vers le meſme temps.

Lipſe ſuit à peu prés le meſme ſentiment, ſinon qu'il veut que les livres *De la Colere* aient eſté écrits ſous Caius, & publiez ſous Claude; *La conſolation à Marcia*, ſous Claude, ou au plutoſt à la fin de Cains; ceux *De la tranquillité de l'ame*, & *De la conſtance du ſage*, [vers l'an 48,] peu aprés qu'il eut eſté rappellé d'exil, & mis auprés de Neron. Il fait un nouvel ouvrage de la fin de celui *De la vie heureuſe*, & l'intitule *Du repos du ſage*: [& Seneque pourra l'avoir compoſé en 62, lorſqu'il commença à quitter la Cour. Il faut apparemment raporter aux Queſtions naturelles ce que dit Quintilien;] 'Qu'il ſavoit une infinité de choſes, mais qu'il a quelquefois eſté trompé par ceux à qui il donnoit le ſoin de s'en informer. Quint. l. 10 c. 1. p. 51. a.

'Il eſt certain que Seneque s'eſt occupé à faire des vers. [Et nous avons aujourd'hui pluſieurs tragedies qu'on luy attribue.] 'On croit que la Medée eſt veritablement de luy, puiſque Quintilien en cite un endroit ſous ſon nom. On a encore quelque raiſon particuliere pour le faire auteur de l'Oedipe. Mr le Fevre trouve que l'Agamemnon, la Troade, & l'Hercule en fureur, ſentent trop la declamation & l'ecole. 'Neanmoins d'autres croient que la Troade & l'Hippolyte ſont encore de luy; mais que l'Agamemnon, l'Hercule en fureur, le Thyeſte, & l'Hercule ſur l'Oeta, ſont ou de Seneque le pere, [ou de quelqu'autre qui n'eſt pas connu.] Pour la Thebaïde & l'Octavia, on juge qu'elles ſont entierement indignes de l'eſprit & de l'eloquence de Seneque. 'Il eſt certain que l'Octavia n'eſt faite qu'aprés la mort de Seneque & de Neron meſme. Tac. an. 14. c. 52. p. 256. Faber in Sen. prol. Farnab. in Sen. Fab. 4.

# NOTES SUR GALBA.

## NOTE I.

*Sur l'age de Galba.*

Pour la page 341. § 1.

[Les auteurs ne s'accordent point ſur l'age de Galba.] 'Il naquit le 24 decembre ſelon Suerone. Mais pour l'année, 'Tacite dit qu'il vécut 73 ans, [ſoit juſqu'à ſa mort arrivée au commencement de l'an 69 de J.C, & 822 de Rome, ſoit juſqu'à ce qu'il fut declaré Empereur en l'an 68 au mois de juin: car on ne voit pas bien comment Tacite l'entend.] 'Dion luy donne en tout 72 ans; [ce qui ſe peut accorder en prenant les 72 ans pour achevez, & les 73 de Tacite pour commencez.] 'Le jeune Victor dit en effet qu'il eſt mort dans ſa 73ᵉ année. [a] Zonare marque meſme preciſément qu'il a vécu 72 ans, & 23 jours: [ce qu'il avoit ſans doute trouvé dans Dion. Ainſi il ſera né le 24 de decembre l'an 749 de Rome, l'an 5 avant l'ere commune de J.C, ſous le XIIIᵉ Conſulat d'Auguſte avec L. Cornelius Sylla.] 'Neanmoins Eutrope & Plutarque luy donnent 73 ans

Suet. l. 7. c. 4. p. 661.

Tac. hi. l. 1. c. 49. p. 19.

Dio, l. 64. p. 730. c.

Vict. epi. p. 534. a.

[a] Zon. p. 191. a.

Eutr. p. 198. Plut. v. Gal. p. 1493.

des le temps qu'il parvint à l'Empire; [ce qui obligeroit à mettre ſa naiſſance un an plutoſt :] 'Suetone raporte à l'age de Galba ce qu'on pretend que la preſtreſſe de Delphe dit à Neron, qu'il priſt garde à l'age de 73 ans.

Suet. l. 6. c. 40 p. 634. 635.

[Suetone ne ſe peut accorder avec les autres, ni avec luy meſme.] 'Car luy qui nous apprend que Galba eſtoit né le 24 de decembre, 'dit aſſez nettement, comme nous venons de voir, qu'il avoit 73 ans lorſqu'il prit les armes contre Neron; 'et encore plus nettement, qu'il mourut dans ſa 73e année; [ce qui eſt déja une contradiction.] 'Et en un autre endroit, il dit qu'il naquit ſous le conſulat de M. Valerius Meſſala, & de Cn. Lentulus, [qui eſt l'an 751 de Rome; de ſorte qu'il aura eſté fait Empereur en la 70e année de ſon age, & ſera mort au commencement de la 71e. Quoique l'epoque des Conſulats ſoit ordinairement la plus certaine auſſibien que la plus preciſe, & la moins ſujette à l'erreur des copiſtes,] 'neanmoins nous aimons mieux ſuivre avec le P. Petau, le conſentement des auteurs, qui s'accordent à dire que Galba eſt mort au moins dans ſa 73e année.

l. 7 c. 4. p. 661.

l. 6. c. 40. p. 634. 635.

l. 7. c. 23. p. 684.

c. 4. p. 661.

Pet. doct. t. l. 31. c. 16. p. 125. b. 6.

## NOTE II.

*Si Galba a quelquefois changé de nom.*

Pour la page 342. § 1.

'Suetone dit que Galba adopté par Ocellina, prit le nom de L. Livius Ocella, & le garda juſqu'à ce qu'il fut Empereur. [Neanmoins toutes les fois qu'il eſt parlé de luy dans l'hiſtoire, meſme à ſon conſulat qu'il eut en l'an 33, *v. Tibere* § 28.] '& dans les chanſons que les ſoldats faiſoient de luy ſous Caius, il eſt toujours nommé Galba, [& jamais de ſes noms d'adoption.] 'On trouve ſeulement que dans une inſcription il eſt appellé L. Sulpicius au lieu de Servius; & dans une medaille d'Egypte donnée par Mr Toinard, faite lorſqu'il eſtoit déja Empereur, il eſt nommé L. Livius Sulpicius Galba.

Suet. l. 7. c. 4. p. 661.

c. 6. p. 665.

Ner. ep. conſ. p. 18.

## NOTE III.

*Sur Icele affranchi de Galba.*

Pour la page 144 § 2.

'Suetone dit qu'Icele affranchi de Galba, [& qui fut enſuite un de ſes principaux miniſtres,] fut celui qui luy apporta la premiere nouvelle de la mort de Neron. [Il eſt aiſé de trouver la meſme choſe dans Plutarque,] 'en liſant Γ'αλὸς au lieu de Σικελός. [Et il eſt difficile de ne pas croire qu'il l'a mis ainſi,] 'comme le ſoutient Lipſe. [a] Plutarque dit luy meſme que cet affranchi tint le premier rang dans ſa maiſon, & ſe fit appeller Marcianus Vicellus: 'Et il eſt certain qu'Icele prit le nom de Marcien. [b] Il met encore ailleurs Σικέλον entre les affranchis de Galba qui pouvoient tout. [Mais ce qui fait de la difficulté, c'eſt que] 'Suetone meſme dit qu'Icele ayant eſté arreſté ſur la nouvelle de la revolte de Galba, ne fut delivré que vers le temps de la mort de Neron, [apparemment le jour meſme;] & que ce fut de luy qu'on eut la permiſſion de bruler le corps de ce prince. [Il ſemble donc qu'il ſoit demeuré à Rome pour y conduire les affaires, & non pas qu'il en ſoit parti à l'inſtant meſme pour aller chercher Galba en Eſpagne.]

Suet. l. 7. c. 22. p. 684.

Plut. v. Gal. p. 1491.

Tac. hi. l. 1. n. 41. p. 9. a Plut. v. Gal. p. 1491.

Tac. hi. l. 1. c. 13. p. 9. m. 461 Suet. c. 14. p. 671. b Plut. p. 1504.

Suet. l. 6. c. 40. p. 648.

## NOTE IV.

*Sur la legion de la marine.*

Pour la page 348. § 3.

[De la maniere dont les auteurs diſent que Galba traita les troupes de la marine, ſur ce qu'elles demandoient d'eſtre conſervées en corps de legion, il eſt difficile de croire qu'il leur ait enfin accordé cette grace:] 'et Tacite dit qu'Othon eſtoit aſſuré de la fidelité de la flote, *quod reliquos ceſorum ad pontem Milvium, & ſævitiâ Galbæ in cuſtodia habitos,* (ce ſont ceux de la marine,) *in numerum legionis compoſuerat.* 'Cependant Tacite meſme met une legion de la marine à la fin de Galba

Tac. hi. l. 1. c. 87. p. 31.

c. 31. 36 p. 24. 25.

Digitized by Google

& il dit que Galba *legioni claſſicæ diffidebat, infeſta ob eadem commilitonum.* [ Eſt-ce qu'outre la legion de la marine formée par Neron, caſſée par Galba, & rétablie par Othon, il y en avoit encore une autre plus ancienne, qui s'intereſſoit neanmoins pour cette ſeconde, parcequ'elle eſtoit ſous le meſme titre, & deſtinée aux meſmes emplois ? ] Lipſe dit en effet qu'on peut tirer des medailles, qu'il y en avoit une plus ancienne que Neron ; & Tacite parle d'une premiere legion de la marine, ſuppoſant qu'il y en avoit pluſieurs. [ Ainſi nous nous tiendrions à cette ſolution, s'il n'y avoit que cela. Mais Tacite meſme la ruine, & veut que cette legion de la marine qui ſubſiſtoit aprés le carnage fait par Galba, fuſt celle meſme que Neron avoit formée. ] 'Car immediatement aprés avoir parlé de ce carnage, il ajoute, *inducta legione Hiſpana, remanente eâ quam è claſſe Nero conſcripſerat, plena urbs militibus.* [ Je ne voy point ce qu'on peut dire ſur cela. ]

a. 15.

c. 6. p. 6.

## NOTE V.

*Quand Galba a fait rendre ce que Neron avoit donné.*

Pour la page 311. § 3.

'Tacite met l'ordre de retirer les liberalitez de Neron, aprés l'adoption de Piſon, c'eſt à dire quatre jours au plus avant la mort de Galba. 'Mais les ſuites que Tacite meſme, & Plutarque, donnent à cette ordonnance, ' & qui s'étendirent juſque dans la Grece ſelon Dion, [ ne permettent point de croire qu'elle ait eſté faite ſi tard. ]

Tac. hi. l. 1. c. 20. p. 11.

c. 19.

c. 20. Plut. v. Gal. p. 1100.

Dio. val. p. 694. l. 61. p. 721. c.

## NOTE VI.

*Temps de la mort de Capiton.*

Pour la page 314. § 6.

'Dion ſemble mettre la mort de Capiton avant que Galba fuſt arrivé à Rome : [ & cela s'accorde avec ce qu'il ajoute, ] 'que Galba porta l'épée dans tout ſon voyage. 'Car Suetone aſſure qu'il ne quitta l'habit de guerre qu'aprés que Capiton eut eſté tué. 'Tacite meſme dit que les legions de Capiton furent longtemps ſans chef, *diutiùs*, en attendant Vitellius, ' qui vint à la fin de novembre. [ Mais cela ſe peut-il accorder avec ce que dit Tacite, ] 'que Galba s'eſtoit déja rendu ſi odieux lorſque Capiton fut tué, que tout ce qu'il faiſoit eſtoit mal pris ? Et ſelon ſa ſuite, Galba eſtoit alors arrivé à Rome.

Dio, l. 64. p. 719. b.

d.

Suet. l. 7. c. 11. p. 672.

Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7.

c. 12. p. 10.

c. 7. p. 6. 7.

# NOTES SUR OTHON.

## NOTE I.

*Du prenom de Flavius Sabinus, & de quelques autres Conſuls de l'an 69 : Ce Conſul diſtingué de Flavius Sabinus Preſet de Rome.*

Pour la page 363. § 1.

'ONUPHRE & Goltzius donnent à Flavius Sabinus deſigné Conſul pour les mois de may & de juin 69, le prenom de Titus. [ Je ne ſçay ſi cela eſt fondé. Au moins je n'en trouve rien dans Tacite, ] que cite Onuphre. [ Cela paroiſt meſme difficile à croire, ſi ] ce Sabinus eſt le meſme que Flavius Sabinus frere de Veſpaſien, & qui eſtoit alors Preſet de Rome, comme le pretend Onuphre. [ Car il aura en trois noms communs avec ſon frere, ] 'qui s'appelloit auſſi T. Flavius Sabinus, [ & n'en aura point eu, que nous ſachions, qui le diſtinguaſt. ] 'Je ſçay bien qu'Onuphre pretend que toute la famille de Veſpaſien avoit le prenom de Titus, & que cela ſe verifie par les inſcriptions. Il le dit en particulier de ce Sabinus, [ mais il n'en donne pas de preuve. ] 'Je trouve dans Gruter deux inſcriptions de *T. Flavius*

Onu. in faſt. p. 205. d. e.

Goltz. p. 48.

Onu. p. 207. b.

Gruter, p. 129. 5. 2.

*Sabinus T. filius :* [ Mais je n'y voy point de preuve qu'elles ſe raportent ni au Prefet de Rome frere de Veſpaſien, ni au Conſul de l'an 69, puiſqu'elles ne marquent aucune de ces qualitez : neanmoins la ſeconde de ces inſcriptions eſt une epitaphe.

Cette raiſon ne nous empeſcheroit pas cependant de donner le prenom de Titus au Conſul, parcequ'aſſurément il le faut diſtinguer du Prefet de Rome.] 'Car Suetone ne dit point que le Prefet ſoit arrivé juſqu'au Conſulat. Suet. l. 8. c. 11. p. 790.

[On pourroit répondre que la Prefecture emportoit le Conſulat, parcequ'elle ne le donnoit alors qu'à des Conſulaires : & cela peut paroiſtre d'autant plus veritable, que] 'Sabinus eſtoit l'honneur de ſa maiſon, & plus conſideré que Veſpaſien, [ qui neanmoins avoit eſté Conſul des l'an 51. Mais ſi ces raiſons prouvent qu'il a eſté Conſul, elles prouvent qu'il l'a eſté avant l'an 51, ou au moins avant l'an 57, ] 'auquel il fut fait Prefet de Rome. Tac. hi. l. 2. c. 65. 75. p. 78. 81. c. 71. p. 81.

[Ce qui oblige encore davantage à le diſtinguer de celui qui fut Conſul en 69, eſt ce que dit Tacite ]'que dans la guerre contre Vitellius, Othon donna la conduite de quelques troupes à Flavius Sabinus deſigné Conſul [ Ce n'eſtoit pas là un emploi pour un Prefet de Rome établi pour reſider dans la ville, ſurtout en l'abſence de l'Empereur. Et ce qui fait encore mieux voir que ce n'eſtoit pas le meſme, ] 'c'eſt qu'aprés la mort d'Othon, le Conſul ſoumit ſes troupes qui eſtoient vers le Po, aux Generaux de Vitellius ; '& le Prefet fit preſter ſerment au nom du meſme prince par les ſoldats qui eſtoient à Rome, ce qui ſe fit indubitablement dés qu'on y eut ſceu la mort d'Othon, [ & ainſi dans le meſme temps que le Conſul eſtoit encore dans la Lombardie & vers Cremone.] l. 2. c. 36. p. 42. c. 51. p. 49. c. 55. p. 48.

Onuphre donne le prenom de Marcus à Cælius Sabinus, ſur l'autorité de Pline, 'qui parle en effet d'un M. Cælius. Mais qui nous dit que ce ſoit le meſme ? Il ne prouve pas non plus les prenoms qu'il donne à Verginius, à Celſus, & à Antonin. Plin. l. 31. c. 12. p. 830. b.

## NOTE II.

Pour la page 363. § 1.

### *Du ſecond Conſulat d'Othon.*

'Onuphre veut qu'Othon ait eſté Conſul en 68, aprés la mort de Neron; & qu'ainſi le Conſulat qu'il prit avec l'Empire en 69, ait eſté le ſecond. Onu. in faſt. p. 205. d.

'Tacite ne dit rien de cela lorſqu'il parle de ſon conſulat en 69.[a] Golzius & Birague raportent quelques medailles où il eſt qualifié ſimplement Conſul : & ce qui eſt encore bien plus fort, Goltzius en cite une qui le qualifie Auguſte, & deſigné pour le ſecond Conſulat. [ Ainſi le Conſulat qu'il prit avec le titre d'Auguſte, ne pouvoit eſtre que le premier. ] 'Onuphre au contraire en cite une où il eſt qualifié *Conſ. II,* & Birague y en ajoute une ſeconde de meſme genre. [ Il y a bien de l'apparence que le *Def.* y a eſté oublié ; ou il faut que celle de Golzius où il eſt, ſoit entierement fauſſe.] 'Onuphre établit encore le Conſulat qu'il luy donne en 68, ſur les faſtes de Caſſiodore, qui le mettent Conſul ordinaire cette année là. [Ils ſont donc faux en ce point, & il y a tant d'autres fautes, que l'on n'y peut rien fonder.] Tac. hi. l. 2. c. 77. p. 87. [a] Goltz p. 478 Bir. p. 103. Onu. p. 205. d. p. 204. d.

## NOTE III.

Pour la page 367. § 3.

### *Que Vitellius eſt né en l'an 15. de J. C.*

'Suetone dit que Vitellius naquit le 24, ou ſelon quelques uns le 7 de ſeptembre, *Druſo Cæſare, Norbano Flacco Conſſ.* [ c'eſt à dire en l'an 15 de l'ere commune. Cela revient tout à fait à] 'Dion, qui dit que lorſqu'il mourut [ en 69, vers le 20 de decembre, ] il avoit environ 54 ans, 'ou comme on lit expreſſément dans Zonare, 54 ans Suet. v. Vit. c. 3. p. 708. Dio. l. 65. p. 743. d. Zon. p. 194. b.

& 89 jours. Aurele Victor dit auſſi qu'il avoit alors 55 ans [commencez.] 'Cependant Tacite, Eutrope, l'epitome de Victor, [2] & Suetone meſme, diſent qu'il a vécu 57 ans: [de ſorte qu'il ſeroit né au plutard en l'an 13 de J. C. Il eſt difficile de croire qne Suetone ſe contrediſe ſi groſſierement: & il eſt bien plus aiſé qu'une faute de chifre gliſſée dans ſon texte au dernier endroit, ait fait enſuite corrompre le texte des autres hiſtoriens ſous pretexte de les corriger.] 'Le P. Petau ſuit la date des Conſuls, d'autant plus conſiderable qu'elle eſt appuyée par le conte ſi exact de Dion dans Zonare. [Les 89 jours qu'il marque nous menent allez juſte au 24 de ſeptembre.]

Tac. hi. l. 1. c. 86. p. 84. [2] Suet. v. Vit. c. 18 p. 726. Epi. 8. p. 385.

## NOTE IV.

*Faute de Plutarque ſur Cremone.*

Pour la page 371. § 6.

'Plutarque a cru que Cremone tenoit pour Othon, & que Cecina l'alloit attaquer. 'Mais outre que Tacite dit que des auparavant tout ce qui eſtoit entre les Alpes & le Po, (ce qui comprend Cremone,) obeiſſoit à Vitellius, il dit expreſſément que ſes troupes avoient pris à Cremone une cohorte de Pannoniens: '& en parlant de cette marche meſme de Cecina, il dit que quelques uns de ces auxiliaires ayant eſté défaits, ſe refugierent à Cremone. 'Dans la ſuite il dit que c'eſtoit à la porte de cette ville que les Vitelliens avoient leur camp.

Plut. v. Oth. p. 1519. Tac. hi. l. 2. c. 27. p. 38. c. 23. p. 39. l. 3. c. 26 p. 69.

## NOTE V.

*Situation de Bedriac.*

Pour la page 177. § 7.

'Plutarque dit que l'armée d'Othon eſtoit campée à Bedriac lorſqu'Othon y vint. [Mais il paroiſt par Tacite qu'elle eſtoit alors ſur les bords du Po,] 'puiſque les deux armées vitent un combat qui ſe donna ſur le fleuve: [& Bedriac en eſt eloigné d'environ quatre lieues ſelon les cartes, qui le mettent à mi-chemin de Cremone à Mantoue.] 'Tacite le met auſſi entre Cremone & Verone.

Plut. v Oth p. 1520 1521. Tac hi l. 2. c. 15. p. 42. c. 23. p. 39.

## NOTE VI.

*Lieu de la défaite d'Othon.*

Pour la page 378. § 7.

[Nous mettons ce que diſent Tacite & Plutarque de la marche de l'armée d'Othon, & du lieu de la bataille où il fut défait. Mais ſi ce qu'ils diſent eſt exact, le combat s'eſt donné pres de Cremone, & à ſept ou huit lieues de Bedriac, dont neanmoins cette journée a retenu le nom dans la pluſpart des auteurs; ]'& Tacite meſme paroiſt marquer Bedriac comme le lieu du combat. Neanmoins Aurele Victor l'appelle le combat de Verone, [qui eſt bien loin de là,] '& le recueil anonyme des Olympiades, la bataille de Cremone, [ce qui paroiſt pris de Dion, *l. 64. p. 732. a.* Car on croit que ce recueil n'a pas d'autre auteur que Scaliger meſme qui l'a donné.]

Tac. hi. l. 2. c. 23. p. 39 31. Euſ. χρ ad p. 340. 2.

# NOTES SUR VITELLIUS.

## NOTE I.

*Sur l'edit de Vitellius contre les aſtrologues.*

Pour la page 384 § 2.

'Dion dit que Vitellius eſtoit à Rome lorſqu'il publia ſon edit contre les matheuaticiens ou aſtrologues: [au lieu que ſelon Tacite,] 'je ne voy pas qu'on puiſſe douter qu'il ne l'ait envoyé de Lion. [Ainſi ou Dion ſe trompe, ou l'edit fut renouvellé lorſque Vitellius fut venu à Rome,] 'ou il y en eut deux, comme le marque Zonare, l'un contre les mathematiciens, & l'autre qui fut publié depuis contre les magiciens.

Dio, l. 65 p. 734. b. Tac. hi l. 2. c. 62. p. 49. Zon. p. 192. b.

[ Mais il y a une difference bien plus importante ſur ce ſujet meſme entre Dion & Suetone. ] 'Dion dit que les aſtrologues afficherent un billet par lequel ils ordonnoient à Vitellius de mourir dans un certain jour, qui eſtoit celui meſme auquel il mourut: 'au lieu que Suetone dit qu'ils luy ordonnoient de ſortir du monde dans le meſme jour auquel il leur ordonnoit de ſortir de l'Italie, qui eſtoit le premier d'octobre: [ & il ne mourut qu'au mois de decembre. Cette derniere maniere eſt plus probable en elle meſme; & Tacite ne parlant point du tout de ce billet, nous donne lieu de croire que l'evenement ne l'avoit point rendu auſſi remarquable qu'il l'euſt dû eſtre ſelon la narration de Dion.]

b c.

Suet. v. Vit. c. 14. p. 712.

## NOTE II.

Pour la page 350. § 5.

*Faute de Joſeph ſur la proclamation de Veſpaſien en Egypte.*

'Joſeph aprés avoir raporté comment Veſpaſien fut declaré Empereur par ſon armée dans la Judée, 'dit que Mucien avec les autres officiers, & les ſoldats meſmes, le preſſoient de marcher contre Vitellius; mais qu'il voulut auparavant s'aſſurer de l'Egypte; 'qu'ainſi il écrivit à Tibere Alexandre pour luy mander ſon election; & que Tibere ayant lu la lettre, luy fit auſſitoſt preſter le ſerment par ſes legions. [ Nous ne voyons aucun moyen d'accorder cela avec Tacite, Suetone, & Dion, qui diſent que Veſpaſien fut declaré Empereur en Egypte avant que de l'eſtre dans la Paleſtine où il eſtoit. Les deux premiers en marquent meſme les jours. De ſorte que nous avons cru les devoir ſuivre, quoique Joſeph fuſt alors auprés de Veſpaſien. Il peut avoir eſté trompé, parcequ'il ne ſceut ce qui s'eſtoit fait en Egypte qu'aprés avoir vu Veſpaſien declaré Empereur dans la Paleſtine.]

Joſ. bel l. 4. c. 36. p. 899. f.

c 37. p. 899. g.

f. 900. c.

## NOTE III.

Pour la page 395. § 7.

*Jour de la bataille de Cremone.*

'La bataille & la priſe de Cremone arriverent lorſque Cecina eſtoit encore Conſul; [ & ainſi avant la fin d'octobre, ] 'dont le dernier jour terminoit ce Conſulat. [ Mais c'eſtoit peu avant la fin de ce mois. Car il paroiſt aſſez par la ſuite de Tacite, qu'il y eut environ trois ou quatre jours entre la trahiſon de Cecina & la bataille: & l'on y voit auſſi que l'on n'apprit cette trahiſon à Rome que dans les derniers jours d'octobre, & peut eſtre ſeulement le 30. Ainſi on ne peut guere mettre la priſe de Cremone plutoſt que le 27. Il eſt difficile auſſi de la mettre plus tard. ] 'Car la lune ſe leva durant la bataille ſur la fin de la nuit, & aſſez forte neanmoins pour donner quelque lumiere. 'Et puiſqu'on met que le 26 de mars eſtoit le 17 de la lune, [ il faut qu'elle fuſt déja à ſon 26e jour le 27 d'octobre. ] 'Dion paroiſt avoir cru que la lune avoir lui toute la nuit; [ ce qui ne ſe peut accorder ni avec le temps, ni avec Tacite. ]

Tac. hi. l. 3. c. 31. p. 70.

c. 37. p. 74.

c. 23. 25 p. 68.

Buſh. p. 39.

Dio. l. 65 p. 739. b.

## NOTE IV.

Pour la page 404. § 10.

*Sur le jour de la mort de Vitellius.*

'Tacite dit que Flavius Sabinus ſe renferma dans le Capitole le 18 de decembre, ' qu'il fut tué le lendemain [ 19, ] aprés avoir mandé la nuit aux troupes de Veſpaſien le danger où il ſe trouvoit. 'Ces troupes eſtoient à Otricoli [ à dix lieues de Rome. ] Elles marcherent auſſitoſt, & arriverent bien tard anprés de Rome. [ Selon cette ſuite, il ſemble que c'eſtoit le jour meſme que Sabinus avoit eſté tué. ] Elles entrerent le lendemain dans Rome; & il eſt viſible que Vitellius fut pris & tué le meſme jour, [ qui doit donc avoir eſté le 20 de decembre: ] 'Et c'eſt le jour auquel le Cardinal Noris ſou-

Tac. hi. l. 3. c. 67. 69 p. 79.

c. 69. 70 p. 80.

c. 78 p. 82.

c. 82. p. 83. Joſ. bel. l. 5. c. 42. 902. f.

Nor. epo. p. 48.

tient qu'il faut mettre ſa mort.

[Dion ne s'en eloigne que de deux ou trois jours,] 'lorſqu'il dit que Vitellius regna un an moins dix jours, [à conter du deuxieme de janvier qu'il fut declaré Empereur à Cologne.] 'On lit la meſme choſe dans Zonare. [Ainſi il ſeroit mort le 23 de decembre, conformément à ce que Zonare dit qu'il avoit vécu 54 ans & 89 jours: ce qui eſt aſſez juſte,] en mettant ſa naiſſance le 24 ſeptembre de l'an 15 de J. C. comme on le lit dans Suetone.

Eutrope luy donne huit mois & un jour de regne, à conter depuis la mort d'Othon, arrivée ſelon luy le 20 d'avril. 'On croit qu'il faut lire de meſme dans S. Clement d'Alexandrie, au lieu de ſept mois & un jour. 'Joſeph dit huit mois & cinq jours, [a] & on le lit de meſme dans Hegeſippe.[b] Pour ſaint Theophile qui ne luy donne que ſix mois & 28 jours, Euſebe qui lui donne dix mois dans ſa chronique, Aurele Victor qui ne luy donne pas huit mois entiers, 'S. Epiphane où on lit 18 mois & 12 jours, [ce ſont des fautes certaines ou d'eux ou de leurs copiſtes. Il y a faute auſſi dans Joſeph,] 'lorſqu'il dit que Vitellius mourut le 3 de decembre, πέμπτῃ ἀπὸ μαΐου. [Il faut peut-eſtre lire le 23, πέμπτῃ καὶ εἰκάδι.] Le latin met le 31 d'octobre, [ce qui eſt encore une nouvelle faute.]

Dio, l. 65. p. 743. d.

Zon. p. 194 b.

Suet. v. Vit. c. 5. p. 708.

Suet. v Vit. c. 18. p. 716 n.

Joſ. bel. l. 5. c. 42. p. 902. f.

a Hegeſ. l. 5. c. 43. p. 516. a.

b Theophil. l. 3. p. 137. d.

Epi. menſ. c. 21. p. 169. c.

Joſ. bel. p. 902. g.

# NOTES SUR LA RUINE DES JUIFS.

## NOTE I.

*Sur le temps de la mort d'Herode.*

Pour la page 408. § 1.

'JOSEPH repete par deux fois que Herode regna 37 ans depuis qu'il eut eſté declaré Roy, & 34 depuis la mort d'Antigone. 'Il fut fait Roy par le Senat ſous les Conſuls C. [ou plutoſt Cn.] Domitius Calvinus, & C. Aſinius Pollio, 'c'eſt à dire en l'an 714 de Rome, qui eſtoit la 6e année Julienne, [& la 40e avant l'ere commune.] Mais ce fut ſeulement ſur la fin de l'année, comme on le juge des guerres civiles d'Auguſte & d'Antoine, qui en occuperent la plus grande partie, & qui eſtoient finies alors. 'Le Cardinal Noris aprés une aſſez longue deduction de ce qui s'eſtoit paſſé depuis la bataille de Philippes, conclud que cela ſe fit ſur la fin d'octobre. 'Herode prit Jeruſalem ſur Antigone ſous le Conſulat de M. Agrippa & de Caninius Gallus, [c'eſt à dire en la 5e année Julienne, de Rome 717;] 'ſi le premier jour de l'année, ſelon qu'Uſſerius explique Joſeph: 'car Bucherius veut que c'ait eſté ſeulement ſur la fin du mois de juin. 'Il eſt certain au moins que le ſiege fut fait en partie durant l'été. 'On croit qu'Antigone ne mourut qu'au mois d'aouſt.

Joſ. ant. l. 17. c. 10 p. 599. g. bel. l. 1. c. 21. p. 773. g.

ant. l. 14. c. 26. p. 499. f.

Buch. de B. l. 1. c. 6. p. 72-74.

Nor. de Piſ. p. 135-139.

Joſ. ant. l. 14. c. 25. p. 507. g

Uſſ. p. 547.

Buch. p. 77. § 23.

Joſ. p. 506. g.

Uſſ. p. 548. f.

[La 37e année d'Herode commence donc ſur la fin de la 42e année Julienne, de Rome 750: & ſi Joſeph conte ſa 34e depuis qu'il eut pris Jeruſalem ſur Antigone, comme il y a aſſez d'apparence, puiſque deſlors il fut maiſtre de la Judée, elle concourt toute entiere, ſelon Uſſerius, avec cette 42e année Julienne: & en ce cas il faut mettre la mort d'Herode en cette année là. Que s'il faut ſuivre Bucherius, ou s'attacher aux termes de Joſeph qui conte cette 34e année depuis la mort d'Antigone, elle commence ſeulement vers le milieu de la 42e année Julienne. De quelque maniere qu'on le prenne, il eſt toujours certain qu'Herode eſt mort en cette 42e année, ou en la ſuivante, & en l'an 750 ou 751 de Rome, en anticipant les années de Rome de trois mois & trois ſemaines, pour les faire commencer au premier janvier.

Ce qui nous determine à choiſir la premiere de ces deux années, c'eſt] 'qu'Archelaüs fils d'Herode a regné neuf ans & plus,[a] & que ſon regne fuit neanmoins, ſelon Dion, ſous les Conſuls Lepidus & Arruntius, [c'eſt à dire des l'an 759 de Rome.]' Car cela ſuppoſé, il faut neceſſairement qu'il ait commencé à regner des l'an 750; & qu'ainſi Herode ſoit mort cette année là, quatre ans avant le temps où il faudroit mettre la naiſſance de J. C. ſelon l'ere commune. [Mr Rigord nous a donné depuis peu une medaille qui marque la 43e année d'Herode le Tetrarque: & on ſoutient que cette medaille eſt tout à fait indubitable.] 'Herode fut depouillé de ſa Tetrarchie par Caius, peu aprés qu'Agrippa ſon neveu fut venu en Judée, en l'an 38 de J.C, avec le titre de Roy. 'Il en fut donc dépouillé en 38, [ou au plutard en 39, qui eſt l'an de Rome 792:]' & par conſequent il eſtoit Tetrarque des l'an 750 de Rome.

'L'eclipſe de lune arrivée aprés la mort de Matthias, peu avant celle d'Herode, [s'accorde tout à fait à cela,]' puiſqu'il y en eut une le 13 mars de la meſme année 750:[b] au lieu qu'on n'en trouve aucune en 751.

[ Ces deux raiſons ont determiné beaucoup d'auteurs à mettre la mort d'Herode en l'an 750: & je ne voy point qu'on y puiſſe trouver aucune difficulté, ſi Herode eſt mort le 25 de novembre, comme veut Uſſerius, de quoy nous parlerons enſuite. Mais s'il eſt mort avant Paſque, comme c'eſt l'opinion commune, il n'eſtoit certainement en 750, que dans la 36e année de ſon couronnement: & neanmoins Joſeph dit qu'il mourut dans la 37e. Ce qu'on peut répondre à cela, c'eſt que les hiſtoriens ne s'attachent pas ſi fort aux jours où les choſes ſont arrivées, ſurtout lorſqu'ils ne les marquent pas. Ainſi Joſeph aura pu donner 37 ans à Herode, à cauſe des 37 années Juliennes, & des 37 Conſulats durant leſquels il a regné. Il y a aſſurément pluſieurs exemples ſemblables dans l'hiſtoire.]

'Bucherius rejette cette ſolution, & differe la mort d'Herode juſqu'à Paſque de l'an 51: 'ce qui l'oblige de dire que l'eclipſe de lune marquée par Joſeph n'eſtoit qu'une obſcurité extraordinaire, que l'on prit pour une eclipſe quoique ce n'en fuſt pas une. 'Il n'a pas moins de peine à ſe tirer des dix ans d'Archelaüs: [ & il eſt difficile de le faire ſi l'on ne dit que Dion ſe trompe ]' lorſqu'il raporte à l'an 759 la relegation de ce prince. [ Bucherius veut qu'il ait eſté accuſé en 759, & relegué en 760. Mais ce n'eſt point ce que dit Dion, qui apparemment a voulu marquer la depoſition d'un prince, plutoſt que ſa ſeule accuſation: & qui peut meſme avoir eu principalement en vue le temps que la Judée eſt devenue une province Romaine; ce qui n'a pu eſtre qu'aprés qu'Archelaüs eut eſté banni.]

'Bucherius remarque qu'aſſez longtemps avant la mort d'Herode, tous les Juifs, hors ſix mille Phariſiens, avoient juré d'eſtre fideles à Auguſte, & à Herode meſme, εὐσεβείας. Il ne doute point que cela n'ait raport au denombrement fait par Quirinius, durant lequel 'J. C. eſt né; '& mettant comme nous, la naiſſance de J. C. le 25 decembre de la 41e année Julienne, [ou 749 de Rome,] il en conclut que Herode n'eſt donc mort que dans la 43e. D'autres ont mieux aimé tirer de ce raiſonnement, que J. C. eſt né des la 40e, [ n'y ayant point d'epoque certaine de ſa naiſſance, ſinon que ç'a eſté avant la mort d'Herode. Mais dans la verité, ce fondement eſt bien foible, & il eſt aiſé que le ſerment dont parle Joſeph, ait precedé le denombrement fait par Quirinius.] 'Ce que ajoute

Joſ. ant. l. 17. c. 13 p. 613-614 b.
a Dio, l. 55 p. 567. b.
Nor. de Her. p. 53.
Joſ. ant. l. 18. c. 8. 9. p. 637. 638.
Nor. de Her. p. 54.
p. 53.
Joſ. ant. l. 17. c. 8. p. 597. e.
Uſſ. p. 601. f. & alii.
b Buch. de B. l. 2. c. 6. p. 80.
p. 78.
p. 79. 80.
p. 79 § 30. 31.
Dio, l. 55. p. 567. b.
Buch l. 2. c. 5. § 4. p. 70 Joſ. ant l. 17. c. 3 p. 585. g.
Buch. § 12. p. 72.
p. 71.

ajoute Bucherius pour trouver dans Joſeph le carnage des Innocens, [eſt neanmoins encore bien moins fondé, pour ne dire rien de plus.]

Uſſ.p 601.m. 'Uſſerius & quelques autres croient qu'Herode eſt mort le ſettieme du mois Caſleu, c'eſt à dire vers le 25 de novembre, parcequ'on prerend que les Juifs feſtent ce jour là pour ſe rejouir de la mort de cet ennemi des gents de bien, comme ils l'appellent. [Mais je ne ſçay commeut cela ſe peut accorder avec Joſeph, ſurtout ſuppſé que l'eclipſe dont il parle, ſoit celle du treizieme

Joſ ant. l.17. c.8.p 575.e. de mars.] 'Car les deputez qu'Herode envoya par deux fois à Auguſte, pour l'inſtruire de l'affaire d'Antipater,

c. 9. p. 599. eſtoient partis avant cette eclipſe. 'Des qu'Herode eut ſceu par leurs lettres le ſentiment d'Auguſte, & peuteſtre le

c 10. p. 599. g. jour meſme, il fit tuer Antipater, '& il mourut cinq jours aprés.

[Sans meſme s'arreſter à cette eclipſe, Baronius & divers autres ont cru que ſelon Joſeph, Herode eſtoit mort aſſez

p. 600. f. bel. l. 2. c. 1 p. 775. a. peu de temps avant Paſque.] 'Car Joſeph dit qu'Archelaüs fit durant ſept jours le deuil de ſon pere, enſuite de quoy il vint au Temple recevoir les complimens & les acclamations du

ant. p. 601. a. b. peuple ſur ſon avenement à la couronne: 'Qu'on luy fit de grandes demandes, pour juger par les premiers jours de ce qu'on devoit attendre de la ſuite

c. 11. p 600. d. bel. l. 2. c. 2. p. 775. d. de ſon regne &c. 'Que quelques Juifs s'aſſemblerent alors, & ce ſemble des le ſoir meſme, pour ſe plaindre de la mort de Matthias, & en faire le deuil, ne l'ayant oſé faire juſqu'alors par la crainte d'Herode. [Il eſt donc viſible que tout cela ſuivit immediatement ſa

ant. p. 601.e 602. mort:] '& Joſeph dit poſitivement que Archelaüs n'ayant pu appaiſer par les remontrances & par la douceur ceux qui faiſoient des plaintes ſeditieuſes

p. 602. b. bel. p. 776. b. de la mort de Matthias, 'il les diſſipa enfin par les armes durant les jours des Azymes, qui arriverent en ce temps là.

'Il eſt vray qu'Uſſerius veut que les ſept jours du deuil d'Archelaüs, ne ſoient point compris dans le temps de la pompe funebre d'Herode, qui ſelon luy, a dû durer bien plus long-temps, puiſqu'il pretend que le ſeul convoi, c'eſt à dire le temps qu'on mit à porter le corps de Jerico au chaſteau d'Herodion, fut de 25 jours, ſuivant ce qu'il tire de Joſeph, 'que ce chemin eſtoit de 200 ſtades, [qui font dix lieues.] '& qu'on ne faiſoit que huit ſtades par jour, [c'eſt à dire moins d'une demie-lieue. Cela eſt peu croyable,] 'ſurtout puiſqu'Archelaüs eſtoit preſſé d'aller à Rome: [& l'endroit où on prerend que Joſeph le dit, *ant. p. 600. f*, eſt trop obſcur pour s'y fonder: Il eſt peuteſtre aſſez probable qu'il faut lire ὀγδοήκοντα, & dans cet endroit au lieu d'ἑκατὸν, & meſme dans l'autre au lieu de διακοσίους: c'eſt à dire qu'il y avoit 80 ſtades ou quatre lieues de Jerico à Herodion. Au moins Adricome y met à peu prés cette diſtance. Ainſi on aura pu faire le chemin tout en un jour: & il ne ſera point neceſſaire de dire qu'il y ait eu plus de huit jours depuis la mort d'Herode juſqu'au temps qu'Archelaüs quitta le deuil, eſtant difficile d'y en mettre davantage ſans dementir Joſeph.

Uſſ. p. 602. A.

Joſ. bel l. 1. c. 21. p. 774. c.

ant. l. 17. c. 10. p 600 f.

bel. l. 2. c 1 p. 776. a.

Il y a d'ailleurs peu d'apparence,] 'qu'Archelaüs, preſſé, comme dit Joſeph, d'aller à Rome pour ſe faire confirmer par Auguſte la couronne que ſon pere luy laiſſoit par ſon teſtament, ait attendu à partir depuis le 25 de novembre juſques aprés Paſque, 'qui en la 43^e^ année Julienne eſtoit vers le 30 de mars. En partant pour Rome aprés Paſque, il rencontra, à Ceſarée, Sabin Intendant de Syrie, qui venoit pour ſceller les threſors d'Herode. 'Ce Sabin qui eſtoit extremement avare, [auroit-il attendu 4 ou 5 mois à venir faire cette fonction,] dont il eſperoit un grand gain?

a Joſ. ant. l. 17. c. 11. p. 602. g.

c. 12. p. 605. 606.

[On n'a dû proprement conter le regne d'Archelaüs que depuis qu'Auguſte eut reglé à Rome la conteſtation qu'il avoit avec ſes freres pour la couronne, & eut confirmé le teſtament d'Herode. Il ne partit pour demander cette confirmation qu'aprés la feſte de Paſque qui ſuivit la mort de ſon pere. Et neanmoins Dion nous oblige, comme nous avons dit, de commencer les dix années de ſon gouvernement, dés la 42e année Julienne.

Nous avons vu la meſme choſe pour Herode Antipas ſon frere. Mais l'argument qu'on en peut tirer eſt encore plus fort.] 'Caius eſtoit à Baye lorſ- l. 9 c. 9. p. 1. d. 3.
qu'il le priva de ſa Tetrarchie. [C'eſtoit apparemment dans le temps qu'il faiſoit faire ſon pont de Baye à Pouzoles, vers le milieu de 39. *V. Caius* § 11. Mais pour ne rien dire que de certain, c'eſtoit indubitablement avant ſon voyage des Gaules. On ne peut pas mettre ce voyage avant le 2 ſeptembre 39. *Ibid* § 13. Mais auſſi il ne le faut pas mettre beaucoup aprés, ſelon ce que les auteurs diſent s'eſtre paſſé dans les Gaules & dans l'Allemagne avant la fin de l'année. *Ib.* § 14. 15. 16. Antipas fut donc depoſé en ſeptembre 39 au pluſtard, c'eſt à dire l'an de Rome 792. Il eſtoit déja cependant dans ſa 43e année. Il a donc commencé au pluſtard l'an 750 en ſeptembre. Et par conſequent quand on auroit conté ſon regne de la mort d'Herode, il faut qu'Herode ſoit mort avant le 25 de novembre 750.

La plus grande difficulté qu'on puiſſe oppoſer à cela, c'eſt que la lune ayant eſté eclipſée, & par conſéquent pleine le 13 de mars, il ne pouvoit pas y avoir plus d'un mois de là à l'autre pleine lune, c'eſt à dire à Paſque.] 'Et neanmoins ce fut depuis cette eclipſe que la maladie d'Herode eſtant augmentée, il fut obligé aprés divers remedes, de ſe faire porter à Callirhoé; où ayant penſé mourir, & deſeſperant de guerir, il fit venir toutes les perſonnes conſiderables de la Judée à Jerico. 'Elles y eſtoient déja arrivées lorſ- c. 9. 10 p. 595.
qu'il receut les nouvelles de Rome, enſuite deſquelles il vécut au moins cinq ou ſix jours; [& mourut neanmoins environ huit jours avant Paſque. Il n'eſt pas impoſſible que toutes ces choſes ſe ſoient faites en un mois de temps, mais cela eſt difficile: & d'ailleurs le temps que Joſeph donne au regne d'Herode, s'ajuſteroit mieux en ne mettant ſa mort que le 25 de novembre. C'eſt pourquoi nous n'oſons rien determiner abſolument, quoique nous ſuppoſions dans notre narration qu'Herode eſt mort un peu avant Paſque; cette opinion nous paroiſſant, tout conſideré, plus probable que les autres, quand meſme nous n'aurions pas la medaille de Mr Rigord, qui autant que nous en pouvons juger, met la choſe entierement hors de doute.]

'Le Cardinal Noris croit qu'on peut Nor de Piſ p. 141-146.
montrer par Joſeph meſme, & par les autres hiſtoriens, que Jeruſalem fut priſe ſur Antigone des l'an 716 de Rome: & ſelon ſa ſuite, c'eſtoit dans l'été. [Quoique la 2e année du regne d'Herode ne fuſt pas encore alors achevée, on pouvoit dire neanmoins que c'eſtoit déja ſa troiſieme, parceque c'eſtoit le IIIe Conſulat. Et ainſi Herode eſtant mort au commencement de l'an 750 de Rome, ſera mort dans la 34e année depuis la priſe de Jeruſalem.] 'Le Cardinal Noris ne ſe p. 146.
ert pas neanmoins de cela, à cauſe que Joſeph marque les Conſuls de l'an 717, & il aime mieux differer la mort d'Herode juſqu'en l'an 751, un peu avant Paſque. [Mais il ne traite pas ce point avec ſon exactitude ordinaire.] 'Car il s'objecte l'eclipſe du 13 p. 147.
de mars 750, & n'y repond rien. Il s'objecte de meſme les dix années d'Archelaüs, en avouant qu'elles ſont.

marquées en deux endroits des ouvrages poſterieurs de Joſeph; & il aime mieux ſe tenir au ſeul qui n'en marque que neuf, ſans en donner d'autre raiſon, ſinon qu'il eſt impoſſible, dit-il, de mettre la mort d'Herode des Paſque de l'an 750. [Cela ſe peut neanmoins, comme nous avons vu, meſme en laiſſant les 37 ans de ſon regne: & ſi cela ne ſe pouvoit pas, les endroits où il met ces 37 ans ſe pourroient corriger auſſi aiſément au moins que ceux où il donne dix ans à Archelaüs,] p. 146.147. 'en ſe corrigeant de ce qu'il ne luy en avoit d'abord donné que neuf, ou au moins en s'expliquant plus exactement, comme le Cardinal Noris meſme le reconnoiſt. [Pour la medaille de la 43e année d'Antipas, le Cardinal Noris ne l'avoit pas encore vue.]

Pour la page 414. §3.

## NOTE II.

*Sur Theudas impoſteur marqué par Gamaliel.*

Uſſ p. 604. 31 Act 5. v. 36. 'Uſſerius croit que Judas qui ſe revolta à la mort d'Herode, eſt ce Theudas ou Theodas dont Gamaliel parle dans les Actes. Ce Theudas avoit paru avant Judas le Galiléen, [dont nous parlerons dans la ſuite,] & pretendant eſtre quelque choſe de grand, il s'eſtoit ſuivre d'environ 400 perſonnes. Mais il avoit eſté tué quelque temps aprés, & tous ſes diſciples diſſipez. [Nous n'examinons point ſi Judas & Theudas ſont le meſme nom, comme veut Uſſerius. Mais quand cela ſeroit, il ſemble que Theudas pretendoit plutoſt paſſer pour prophete, ou meſme pour le Meſſie, que ſe faire Roy, comme Joſeph le dit de Judas, & qu'il cherchoit plutoſt à innover dans la religion que dans l'Etat. Ainſi le plus ſeur eſt de reconnoiſtre que nous n'avons point d'autre connoiſſance de cet impoſteur, que par ce qu'en dit Gamaliel.]

Ori. in Celſ. l. p. 44 m. 'Origene dit qu'il a paru avant la naiſſance de J. C, & le met entre ceux qui ont voulu s'attribuer ce qui appartenoit au veritable Meſſie. [Or on ſçait que Joſeph ne parle point de ces ſortes de perſonnes.] 'Il parle d'un Theudas qui faiſoit le prophete &c. mais c'eſtoit dans le temps que Fadus gouvernoit en Judée, [vers l'an 45 de J. C, douze ans aprés que Gamaliel parloit de l'autre Theudas.]

Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 689. 690.

## NOTE III.

Pour la page 417. §4.

*Temps du banniſſement d'Archelaüs.*

Joſ bel l. 2. c. 21. p. 784 b. c. 'Joſeph dans l'hiſtoire de la guerre des Juifs, dit qu'Archelaüs fut banni dans la 9e année de ſa principauté: & que pour marque de cela il vit en ſonge neuf epis &c. 'Mais dans l'ouvrage des Antiquitez qui eſt poſterieur, il dit que ce fut dans ſa dixieme année, '& qu'il vit dix epis. [Ainſi ou il s'eſt voulu corriger d'une faute, ou au moins c'eſtoit dix ans aprés la mort d'Herode, & neuf depuis qu'Auguſte avoit confirmé la principauté à Archelaüs.] 'Le meſme Joſeph dit que Matthias ſon pere eſt né dans la dixieme année du regne d'Archelaüs. [Ainſi on ne peut douter qu'il n'ait gouverné neuf ans entiers, & quelque choſe de plus, & qu'il ne faille mettre ſon banniſſement aprés le mois de mars de l'an 759 de Rome, ſi Herode eſt mort en 750.] 'Dion nous aſſure en effet qu'Archelaüs fut banni ſous les Conſuls Lepidus & Arruntius, [qui ſont ceux de l'an 759 de Rome, & de l'an 6 de l'ere commune de J. C.] Il l'appelle Herode, [& S. Luc appelle de meſme Antipas & Agrippa.]

ant. l. 17. c. 15. p. 613. g. p. 614. b. d. vit. p. 889 c. Dio, l. 55. p. 567. b.

## NOTE IV.

Pour la page 422. §1.

*En quelle année les Juifs furent chaſſez de Rome par Tibere.*

'Joſeph raporte les hiſtoires de Pau-

Joſ. ant. l. 18. c. 4. §. p. 612. 613.

line & de Fulvie au temps que Pilate eſtoit gouverneur de la Judée, [ce qui ſeroit au pluſtoſt en l'an 26 de J. C.]

Uſſ. p. 615. c. 72. an. 2. n. 222. p. 68.

'Mais neanmoins Uſſerius & Lipſe ne font point difficulté de les raporter à l'an 19, auquel Gratus predeceſſeur de Pilate, eſtoit gouverneur, 'parceque nous apprenons de Tacite, que les Juifs furent chaſſez de Rome cette année là. Et aſſurement la circonſtance de ces quatre mille Juifs enrolez pour la Sardaigne, raportée 'par Joſeph & par Tacite, [fait bien voir que c'eſt une meſme hiſtoire.]

an. 2. c. 85. p. 68.

Joſ. ant. l. 18. c. 5 p. 623 f.

## NOTE V.

*En quel temps Pilate eſt venu en Judée.*

Pour la page 411. § 6.

Joſ. ant. l. 18. c. 5 p. 624. b.

'Pilate gouverna dix ans la Judée; & aprés l'avoir quittée pour aller à Rome en diligence, εἰς ῥώμην ἐπείγων il n'y arriva neanmoins qu'aprés la mort de Tibere, [c'eſt à dire aprés le 16 ou 26 de mars de l'an 37. Ainſi il n'eſtoit parti qu'au commencement de la meſme année, ou à la fin de la precedente: & s'il a gouverné dix ans tout juſte, il y eſt venu au plutard dans le commencement de 27. Ce qui eſt certain, c'eſt que ç'a eſté eu 26 ou 27, & qu'ainſi Gratus qui a gouverné 11 ans avant luy, y eſt venu l'an 15 ou 16.]

c. 4 p. 624. c.

'Pour le voyage de Vitellius à Jeruſalem dont Joſeph parle aprés le depart de Pilate, [il le faut mettre au plutard en 36 à Paſque, & peuteſtre meſme en 35, comme fait Uſſerius, *p. 645*, car cet endroit de Joſeph paroiſt fort brouillé: Et neanmoins il ne nous oblige point de mettre ce voyage aprés la ſortie de Pilate.]

## NOTE VI.

Pour la page 413. § 6.

*Sur les boucliers mis à Jeruſalem par Pilate.*

Phil. leg. p. 1033. 1034.

[Il eſt viſible que les boucliers] 'à cauſe deſquels les Juifs ſe ſouleverent ſous Pilate, [eſtoient conſacrez de quelque maniere ſuperſtitieuſe. Le mot ἀνάθεμα le marque aſſez; & le tumulte des Juifs le prouve,] 'puiſqu'il n'y avoit rien dans ces boucliers, qui par ſoy meſme fuſt contraire à leur religion. 'On pretend meſme que les Juifs avoient accoutumé d'envoyer des boucliers aux princes par preſent. [Ainſi rien n'obligeoit] 'Scaliger à accuſer Philon de ſe tromper lorſqu'il dit qu'il n'y avoit point d'images ſur ces boucliers. [C'euſt eſté à cet auteur une faute tres conſiderable, & entierement inutile.] 'Que ſi Scaliger pretend en un endroit, comme par une regle generale, que ces boucliers eſtoient chargez de quelque image, 'il reconnoiſt en un autre, qu'ils ne l'eſtoient quelquefois que de fruits, ou de feuillages, ou d'autres ornemens ſemblables: [Ceux-ci eſtoient ſans doute conſacrez à Tibere,] 'puiſque Pilate faiſoit ſemblant de les avoir mis là pour l'honorer.

p. 1034. c.

Euſ. chr. a. p. 187. t. 2.

1238. t. 2.

p. 187. t.

p. 238. t.

Phil. leg. p. 1033. c. 1034. c.

'Les quatre fils d'Herode dont Philon parle en cet endroit, [ſont apparemment Herode & Philippe Tetrarques,] 'dont le dernier mourut dans la vintieme année de Tibere ſelon Joſeph: [Herode Philippe premier mari d'Herodiade,] '& Herode fils de Cleopatre, ou Phaſael fils de Pallas.

p. 1034. a.

Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. f.

bel. l. 1 c. 28. p. 763. a.

## NOTE VII.

Pour la page 417. § 8.

*Sur Pomponius Flaccus gouverneur de Syrie.*

'Il eſt certain par Tacite que Pomponius Flaccus eſtoit gouverneur de Syrie en l'an 33, auquel il mourut. 'Le Cardinal Noris pretend qu'il eut cette charge en l'an 775 de Rome, [de J. C. 22. Mais je ne ſçay ſi cela ſe peut accorder avec Tacite,] 'qui dit de Lamia, *adminiſtranda Syria imagine tandem exoluius, urbi præfuerat.* [Cela eſt bien fort pour croire qu'il eut la commiſſion & le titre de gouverneur de Syrie,

Tac. an. 6. c. 27. p. 142.

Nor. de Piſ. p. 349 | epo. p. 142. f.

Tac. an. 6. c. 27. p. 142.

jusqu'à ce qu'il fut fait Prefet de Rome.] 'Et il ne peut avoir esté Prefet qu'aprés la mort de L. Piso, arrivée en l'an 32. [Quand on ne prendra pas les termes de Tacite tout à fait à la rigueur, il est certain au moins que Lamia a eu longtemps le titre de gouverneur de Syrie, *tandem exolutus*. Il ne peut l'avoir eu au plutost qu'à la fin de l'an 19, aprés que Germanicus eut chassé Cn. Piso, *v. Tibere* § 11; & trois ans suffisoient-ils pour le *tandem* de Tacite, surtout sous Tibere qui changeoit peu les Gouverneurs,] 'et qui laissa dix ans au moins le titre de gouverneur d'Espagne à Arruntius?

c. 19. n. p. 137.

c. 17 p. 141.

Not de Piſ p. 319.

'Le fondement du Cardinal Noris est que, selon Suetone, Tibere donna la Syrie à Flaccus aussitost qu'il eut passé deux jours entiers à boire avec luy: & il pretend tirer de quelques passages, que cela arriva en l'an 22. [Ces passages sont assez obscurs, & je douterois encore qu'il faluſt faire un grand fond sur l'*aussitost* de Suetone, qui ne s'attache point à l'ordre du temps. Tibere peut avoir promis la Syrie à Flaccus des l'an 22, & ne la luy avoir donnée que longtemps aprés: car la lenteur estoit un de ses principaux caracteres. Je pense qu'il pourroit bien aussi la luy avoir fait gouverner des ce temps là au nom de Lamia, & l'en avoir fait gouverneur en chef en 32. Car j'aurois de la peine à croire qu'il en eust osté le titre à Lamia avant que de le faire Prefet de Rome. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il estoit gouverneur de Syrie en 33, & rien n'empesche de mettre en la mesme année ce qui se passa entre luy & Agrippa, qui est l'unique chose que nous sachions de son administration.]

## NOTE VIII.

*Second voyage du Roy Agrippa en Palestine.*

Pour la page 445. § 17.

Phil. leg p. 1018. a.

'Philon dit que luy & les autres deputez envoyez à Rome [en l'an 40] par les Juifs d'Alexandrie, presenterent à Caius une requeste, qui estoit comme un abregé d'une autre plus ample qu'ils luy avoient envoyée peu auparavant: ἀφ' ὁδοῦ, par Agrippa, ce prince estant venu par hazard à la ville pour s'en aller en Syrie voir les Etats que Caius luy avoit donnez. 'Usserius en rapportant cette circonstance, n'y parle point du voyage d'Agrippa en Syrie, [qui en effet est assez embarassant. Car Joseph ne dit point qu'il soit venu en Syrie sous Caius qu'en l'an 38.] 'Il estoit auprés de Caius dans les Gaules à la fin de l'an 39, selon Dion. 'Il receut de luy la Galilée dans la 4e année de son regne, [c'est à dire en l'an 40 aprés le mois de mars; & il estoit encore aprés cela à Rome avec luy vers le mois de septembre, comme on le verra dans le texte, lorsqu'il apprit ce qui se passoit en Judée touchant la statue de Caius.

Uſſ p. 633 f.

Dio, l. 59. p. 638. c.

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 979. c.

Faudroit-il dire qu'aprés que Caius luy eut donné la Galilée en l'an 40 vers le mois d'avril, il alla aussitost en prendre possession, & qu'il revint promtement auprés de Caius; & que comme il passoit à Rome pour cela, Philon qui y estoit arrivé sur la fin de l'hiver, luy avoit donné la requeste des Juifs, non pour la presenter luy mesme à Caius, qui estoit encore dans les Gaules, mais pour la luy envoyer, en l'appuyant de sa recommandation? Si l'on ne veut pas admettre ce voyage d'Agrippa, il faut avouer qu'il y a faute dans le texte de Philon.

On pourroit peutestre croire que Philon parle du temps qu'Agrippa vint à Alexandrie en l'an 38. Mais c'estoit deux ans avant cette seconde requeste, & non *peu auparavant*, selon les termes de Philon. On ne dit point que les Juifs luy aient rien donné alors pour Caius,] 'que la copie d'un acte fait l'année de devant; [& ils ne fai-

Phil. in Flac. p. 980. a.

ſoient encore qu'entrer dans la perſecution de Flaccus, qui devoit ſans doute faire une des grandes parties de la requeſte envoyée par Agrippa.]

Pour la page 448. § 19.

## NOTE IX.

*En quel temps Caius voulut mettre ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem.*

[Il y a beaucoup de difficulté à ſavoir le temps précis de l'affaire de la ſtatue de Caius, parceque Joſeph & Philon ne s'accordent pas ſur ce point.] 'Joſeph dit que tout cela ſe paſſa dans le temps qu'il falloit ſemer les terres, [ce qui marque au plutoſt le mois de ſeptembre:] '& que Petrone avoit amené ſes troupes à Ptolemaïde pour y paſſer l'hivet, & commencer au printemps la guerre contre les Juifs. 'Il dit encore que Caius ayant ſceu au bout de quelque temps, que les Juifs avoient eſté preſts à ſe revolter, écrivit à Petrone une lettre de colere, 'laquelle Petrone ne receut qu'au bout de trois mois, 27 jours aprés avoir appris la mort de Caius, [arrivée le 24 janvier de l'an 41. Ainſi la lettre de Caius ne fut pas receue en Syrie avant le mois de mars: d'où il faut juger qu'elle n'avoit eſté écrite qu'au mois de decembre, & que l'automne dont parle Joſeph eſt celle de l'an 40. Voilà conſtamment le ſentiment de Joſeph, auquel nous ne trouverions aucune difficulté ſans l'autorité de Philon.

Joſ. bel. l. 2 c. 17. p. 701. & ant. l. 18 c. 11. p. 640 g.

ant. l. 18. c. 11. p. 639. g.

p. 643. e & g.

bel. l. 2 c. 17. p. 701. b.

Il eſt viſible ſelon luy, auſſibien que ſelon Joſeph, que cela n'arriva qu'en l'an 40.] 'Car Agrippa dans la requeſte qu'il adreſſa à Caius ſur cette affaire, reconnoiſt avoir receu de luy la Trachonite & la Galilée, 'qu'il ne poſſeda, ſelon Joſeph, qu'en l'an 40, *v. la note 8.* '& les Juifs d'Alexandrie dans l'audience qu'ils eurent de Caius vers le meſme temps, luy proteſterent que l'on avoit ſacrifié pour luy dans l'eſperance de la victoire d'Allemagne; ce qui marque au moins le temps que Caius partit de Rome aprés le 6 ſeptembre de l'an 39, pour aller dans les Gaules faire la guerre aux Allemans. *V. Caius § 14.* 'Et Caius leur ayant donné cette audience à Rome ou auprés, [il faut que ç'ait eſté au retour des Gaules.] 'On parloit auſſi à ce retour du voyage d'Alexandrie, [a] de meſme que quand Petrone écrivit à Caius.

Phil. leg. p. 1037. c.

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 679. c.

Phil. leg. p. 1041. d.

p. 1040 c.

Suet. l. 4 c. 49. p. 484.

a Phil. p. 1018. b.

'Mais pour ce qui eſt de la ſaiſon; Philon dit que les blez & tous les grains eſtoient alors dans leur maturité, mais encore ſur terre: [ce qui ſemble ne pouvoir marquer que le mois d'avril,] 'puiſque la moiſſon commençoit en Judée vers Paſque. [Philon eſt donc abſolument contraire à Joſeph; ce qui nous embaraſſeroit moins ſi ſon ſentiment ne tomboit dans d'autres difficultez aſſez faſcheuſes.] 'Car Philon meſme & les autres Juifs deputez d'Alexandrie, apprirent la nouvelle du deſſein de Caius à Pouzoles, où ils eſtoient venus de Rome à la ſuite de Caius, 'aprés luy avoir preſenté une requeſte auprés du Tibre & des jardins d'Agrippine. [C'eſtoit donc aſſurément aprés ſon retour des Gaules, & par conſequent aprés le 31 d'aouſt,] 'auquel Caius rentra dans la ville, ſelon Suetone. [Cela eſt bien eloigné du mois d'avril.

a] 1029. a. b.

Levit. 23 v. 10. Joſué 3. v. 15. & 5. v. 10. 11.

Phil. p. 1018. b. c. 1019. b.

p. 1018 b.

Suet. l. 4. c. 49. p. 484.

Il eſt bien dur de dire que Philon s'eſt trompé en une choſe à laquelle il eſtoit comme preſent, & qu'il ne dit pas en paſſant, mais ſur laquelle il fonde un long raiſonnement. Mais d'un autre coſté dirons-nous que Suetone ſe ſoit trompé lorſqu'il a dit que Caius ne revint à Rome que le jour de ſa naiſſance, qui eſt certainement le 31 d'aouſt? Et afin qu'on ne pretende pas que par *natali ſuo*, il a pu entendre le 16 ou 26 de mars auquel Caius avoit eſté fait Empereur, ce qui meſme ne s'accorderoit pas avec l'hiſtoire; il dit auſſitoſt, *intraque quartum menſem*

*periit*; ce qui eſt vray du 31 d'aouſt, en ajoutant quelques jours aux quatre mois.

Que ſi Agrippa avoit eſté faire un voyage dans la Galilée aprés en avoir eſté fait prince, *v. la note 8*, c'eſt à dire aprés le mois de mars de l'an 40, il eſt abſolument impoſſible qu'il n'ait appris le deſſein de Caius que de luy meſme au retour de ſon voyage, ſi ce deſſein avoir eclaté dans la Paleſtine des le mois d'avril. Nous ne voyons pas le moyen de répondre à ces raiſons, & c'eſt ce qui nous oblige d'abandonner Philon en ce point, quelque deſir que nous ayons de le pouvoir ſuivre.]

Uſſ. p. 653 f. 'Uſſerius le ſuit neanmoins, & fait preſenter des requeſtes à Caius par Philon au commencement de l'an 40. Il reconnoiſt en meſme temps que cela

p. 655. m. ſe paſſa à la porte de Rome. 'Il reconnoiſt encore que Caius ne revint à Rome qu'à la fin d'aouſt. [Mais il ne nous dit point comment on peut concilier deux choſes qui ne nous paroiſſent point dutout ſe pouvoir accorder enſemble, ſi l'on ne pretend que Caius ſoit demeuré pluſieurs mois autour de Rome au retour des Gaules avant que de rentrer dans la ville. Et c'eſt ce qui n'a certainement aucune apparence, pour ne dire rien de plus. On peut voir dans l'hiſtoire de Caius, qu'il n'y a pas moyen de dire qu'il ſoit revenu en Italie des le mois de may.]

## NOTE X.

Pour la page 451. § 10.

### *Quelques remarques ſur le ſoulevement des Juifs ſous Caius.*

Phil. leg. p. 1016 c. 'Philon met la propoſition que firent les Juifs d'envoyer des deputez à Caius, comme une ſuite du premier diſcours que les Juifs firent publiquement à Ptolemaïde, au lieu que Joſeph

Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 640. g. ne parle du deſſein de renvoyer l'affaire à Caius, qu'en raportant la ſeconde aſſemblée tenue à Tiberiade. [Mais il n'eſt pas extraordinaire aux hiſtoriens, & encore moins aux orateurs, tel qu'eſt Philon, de joindre enſemble des choſes arrivées en differens temps, c'eſt pourquoi nous avons cru qu'il valoit mieux ſuivre en ce point la narration de Joſeph, qui diſtingue & qui circonſtancie davantage les choſes. Car Philon ne parle point dutout de l'aſſemblée de Tiberiade, & ſuppoſe que tout ſe fit à Ptolemaïde. Mais dans les choſes où nous le pouvons accorder avec Joſeph, nous le preferons, comme plus ancien & plus proche de ce qu'il écrit, à moins qu'il n'y ait d'autres raiſons conſiderables qui nous en empeſchent.]

Phil. l. 2. c. 17. p. 721. g. 'Joſeph prerend que l'affaire avoit eclaté dans la Judée 40 ou 50 jours avant que Petrone en ecriviſt à Caius. [Mais ſi cela euſt eſté, il euſt eſté comme impoſſible que quelqu'un n'en euſt écrit aux Juifs de Rome, ſurtout à Agrippa qui y eſtoit.] 'Et neanmoins

Phil. p. 1019. c. il eſt conſtant par Philon, qu'Agrippa ne l'apprit que par ce que Caius luy en dit ſur la lettre de Petrone. [C'eſt pourquoi nous n'avons pas cru devoir mettre cette particularité.]

## NOTE XI.

Pour la page 451. § 10.

### *Sur une harangue de Petrone.*

Joſ. ant. l. 18. c. 11. p. 641. d. 'Nous ne parlons point de la harangue que Joſeph veut que Petrone ait faite à Tiberiade devant les Juifs, [parce qu'eſtant impoſſible de cacher à Caius ce qui ſe diſoit en preſence d'un ſi grand nombre de perſonnes, il n'avoit garde, s'il n'euſt voulu ſe perdre; de declarer.] 'Que c'eſtoit contre ſon d. ſentiment qu'il faiſoit ce que Caius vouloit: 'Qu'il ſe croyoit obligé d'ex- e. poſer ſa ſureté & ſon honneur pour des peuples qui ſoutenoient leur loy avec tant de zele; 'Qu'il n'oſoit pas e. ſouffrir la profanation du Temple de-

f. Dieu ; 'Qu'il ſouhaitoit que Dieu dont la puiſſance eſt plus grande que toute celle des hommes, leur conſervaſt leurs
g. loix ; 'Que ſi Caius s'irritoit contre luy il ſouffriroit volontiers toutes ſortes de peines & de malheurs de corps & d'eſprit, plutoſt que de voir perir tant de perſonnes pour une choſe où ils ne meritoient que des louanges ; Qu'il ne manqueroit point de faire & par luy & par ſes amis tout ce qui ſe pourroit en leur faveur. [ Joſeph en compoſant ce diſcours s'eſt ſouvenu qu'il eſtoit Juif, & non qu'il faiſoit parler un Romain. Quand Petrone euſt eu aſſez de lumiere & de generoſité pour avoir ces ſentimens, la prudence l'euſt dû empeſcher de les produire de cette maniere.]

Pour la page 462. § 25.

## NOTE XII.

*Que le livre de Philon contre Flaccus, n'eſt pas la ſuite de ſa legation.*

[Le ſujet du traité de Philon contre Flaccus, pourroit donner lieu de croire qu'il a eſté compoſé avant celui de ſa legation à Caius.] 'Neanmoins Euſebe & Photius ſemblent leur donner un ordre contraire ; [& Philon ne garde pas toujours l'ordre du temps dans ſes écrits.

Euſ. l. 2. c. 5. p. 44. 45. Phot. c. 105. p. 277. m.

Mais quand Euſebe & Photius diroient clairement que l'écrit contre Flaccus ſuivoit immediatement celui de la legation à Caius dans l'ordre de Philon, il ne ſeroit pas aiſé de le croire.] 'Car Philon meſme dit à la fin de celui de ſa legation, 'qu'aprés avoir raporté en abregé les cauſes de la haine que Caius avoit contre les Juifs, il s'en va faire la palinodie à Caius. [Quoy que ce ſuſt que cette palinodie, le livre contre Flaccus n'a rien qui approche de ce titre. Ainſi il vaut mieux avouer que cette palinodie eſt un ouvrage que nous avons perdu, auſſibien que] 'les trois autres livres que Philon avoit encore faits ſur les maux des Juifs. 'Car quoique quelques uns pretendent que les cinq livres dont parle Euſebe ne ſont que les deux qui nous reſtent, ſoit qu'ils fuſſent diviſez en cinq, ſoit qu'Euſebe ſe trompe, parce, dit-on, que ces deux comprennent tout ce qui eſt arrivé aux Juifs du temps de Caius ; [je ne voy pas bien ſurquoi on fonde cette preuve.] 'Au contraire Euſebe cite un paſſage de Philon ſur les Eſſéens, tiré de ſon apologie pour les Juifs, 'c'eſt à dire apparemment de l'un des cinq livres dont nous parlons. [Et ce paſſage ne ſe trouve dans aucun des ouvrages qui nous reſtent de Philon.]

Phil. leg. p. 1043. c.

Euſ. c. 3. p. 43. b.

n. p. 17. 1. c.

Euſ. præp. l. 8. c. 10. p. 738. d.

n. p. 56. 1. 2.

## NOTE XIII.

Pour la page 468. § 28.

*Commencement du regne d'Izate.*

'Joſeph dit qu'Izate ayant eſté reconnu Roy de l'Adiabene, & n'oſant ſe fier à ſes freres, il les envoya les uns à Artabane, les autres à Claude. [Il ſemble donc qu'il ait commencé à regner au plutoſt vers le meſme temps que Claude en 40 ou 41.] 'Mais s'il a regné 24 ans, comme le dit Joſeph, [il faut qu'il ait commencé au moins des l'an 38 ;] 'puiſque Monobaze ſon frere & ſon ſucceſſeur, 'eſtoit Roy de l'Adiabene en 62, ſelon Tacite, ou plutoſt en 61 : car le commencement de ce que Tacite raporte en cet endroit, eſtoit apparemment arrivé des ce temps là. Il faut donc que Joſeph ſe ſoit trompé en diſant qu'Izate envoya ſes freres à Claude, ou dire que quelques uns de ſes freres eſtant encore petits, il les garda quelques années, & puis les envoya à Rome ſous Claude lorſqu'ils commencerent à eſtre aſſez agez pour brouiller.]

Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 685. c.

P. 589. e.

g. Tac. an. 15 c. 1. p. 241.

## NOTE XIV.

Pour la page 471. § 30.

*Deux Calcides en Syrie.*

[Je ne trouve point que Joſeph diſe où

où eſtoit le royaume de Calcide donné par Claude à Herode frere d'Agrippa.] Le P. Lubin dans ſes notes geographiques ſur Uſerius, l'entend de la ville de Calcide en Syrie ſur la riviere de Belus, [qui eſt à l'orient d'Antioche, & dont les deſerts ſont celebres dans l'hiſtoire des ſolitaires.] 'Elle eſtoit dans la premiere Syrie. [Ni luy ni Ferrarius ne mettent point d'autre Calcide en ces quartiers là.] 'Cependant Joſeph parle d'un Ptolemée fils de Mennée Prince de Calcide au pié du mont Liban. 'Ce Ptolemée poſſedoit encore Heliople & les montagnes de l'Iturée. [Tout cela paroiſt aſſez eloigné de Calcide pres d'Antioche. Ainſi quoique le P. Lubin prenne cette Calcide & celle du Liban pour la meſme, il y a neanmoins toute apparence que c'en ſont deux.] Le ſieur de la Rue les diſtingue en effet dans ſa carte de Syrie, & met celle du Liban aſſez pres de Laodicée [en Phenicie,] & des ſources de l'Oronte. [En mettant deux Calcides, il n'y a pas lieu de douter que celle du Liban n'ait fait le royaume d'Herode.]

Geo. ſac. p. 299.

Joſ. ant. l. 14. c. 13 p. 480. a.

Strab. l. 16. p. 753. a.

Pour la page 474 § 31.

## NOTE XV.

*Que Simon Canthere eſtoit fils de Simon, non de Boeth.*

'Joſeph dit que Simon Canthere eſtoit fils de Boeth grand Pontife, dont Herode avoit epouſé la fille, & dont deux autres fils avoient déja eſté grands Pontifes. [Cependant il ne marque aucun Boeth ni grand Pontife, ni beaupere d'Herode.] 'Mais il marque un Simon qu'Herode fit grand Pontife, afin d'epouſer ſa fille 'Mariamme mere d'Herode [ſurnommé Philippe.] [a] Ce Simon eſtoit fils de Boeth: [Ainſi c'eſt ce Simon meſme qui eſtoit pere de Simon Canthere, ſoit qu'il s'appellaſt auſſi Boeth comme ſon pere, ſoit que Joſeph ait confondu le pere & le fils, tant en cet endroit que dans un autre.] 'ou il parle de Joazar de Boeth, [a] qui eſtoit beaufrere d'Herode.

Joſ. ant. l. 19. c. 5. p. 671 b. c.

l. 15. c. 12. p. 737. d. c. 17. c. 6. p. 789. c.

l. 18. c. 7. p. 826. b. c. 18. c. bel. l. 1 c. 18 p. 761. a. 1764. c. ant. p. 537. d. 789. c.

ant. l. 17 c. 15. p. 613. f. a c. 8. p. 797. d.

Pour la page 476 § 32.

## NOTE XVI.

*Temps de la mort du Roy Agrippa.*

'Agrippa acheva la 3[e] année de ſon regne ſur toute la Judée: [Ainſi il ne peut eſtre mort qu'aprés le mois de janvier 44. Mais il peut ſembler que ce fut fort peu aprés, lorſqu'il n'y avoit pas encore ſept ans entiers que Caius luy avoit donné le titre de Roy. Car c'eſt ce que marquent naturellement] 'les termes de Joſeph: ἄχρι ἔτους τῆς βασιλείας ἕβδομον. [Et en ce cas il ſeroit difficile de mettre ſa mort plus tard qu'au mois de mars de l'an 44.] 'puiſqu'il paroiſt aſſez que Caius n'attendit pas beaucoup à luy donner le diademe. [Que s'il eſt mort des le mois de mars, il faut neceſſairement mettre la mort de S. Jacque & l'empriſonnement de S. Pierre avant l'an 44, & pres d'un an au moins avant la mort d'Agrippa,] 'quoiqu'Euſebe diſe qu'il mourut auſſitoſt [a] aprés ce qu'il avoit fait contre ces deux Saints. [Mais je ne ſçay s'il eſt neceſſaire de s'arreſter ſi preciſément aux termes de Joſeph, & s'il n'a point conté cette 7[e] année comme courante, parcequ'elle n'eſtoit peuteſtre paſſée que d'un mois.] 'Il dit bien en un endroit qu'Agrippa n'avoit regné que 3 ans ſous Caius, [quoiqu'il y euſt 7 ou 8 mois au moins outre ces 3 ans. De plus, nous ne ſavons point preciſément quand il fut fait Roy.] 'Caius n'oſa pas luy donner tout d'abord la liberté, pour garder la bienſeance, & quelque reſpect pour Tibere. [Il peut bien par la meſme raiſon avoir differé à le declarer Roy depuis le mois de mars que mourut Tibere, juſqu'au mois de may. Ainſi Agrippa [a] aura fait empriſonner Saint Pierre au commencement d'avril, &

Joſ. ant. l. 19. c. 7. p. 878 g.

p. 679. a.

l. 18. c. 8 g. 637 b. c.

Euſ. l. 2. c. 10. p. 47. b c.

Joſ. bel. l. 2. c. 9. p. 793. c.

ant. l. 18 c. 8. p. 637. b. c.

ſera mort ſur la fin du meſme mois, avant que ſa 7e année fuſt achevée.]

Pour la page 480. § 33.

## NOTE XVII.

*Qui a eu pouvoir ſur le Temple aprés Agrippa.*

[Je n'entens point ce que dit Joſeph, que] 'le pouvoir donné à Herode Roy de Calcide ſur le Temple &c. paſſa à tous ſes deſcendans juſqu'à la ruine de Jeruſalem. 'Quand Herode fut mort, Claude donna ſon royaume non à ſes enfans, mais à Agrippa ſon neveu: '& ce fut luy qui donna le pontificat à Iſmael fils de Fabi, 'à Joſeph Cabei, à Ananus &c. [Au contraire on n'entend point parler qu'Ariſtobule ni les autres enfans de cet Herode aient eu aucun pouvoir ſur tout ce qui regardoit le Temple.]

Joſ ant. l. 20. c. 1. p. 883 c. f.

c. 3. p. 890. d. e.

c. 6 p. 896. d.

c. 7. 8. p. 897. f. 8.

Pour la page 481. § 34.

## NOTE XVIII.

*Quand a commencé le regne du jeune Agrippa.*

'Le jeune Agrippa eſtoit dans la 17e année de ſon regne lorſque les Juifs ſe revolterent au mois de may de la 12e année de Neron, c'eſt à dire de l'an 66 de J. C. *V. la note 22.* Il ne peut donc avoir commencé à regner qu'aprés le mois de may de l'an 49. 'Ce ne fut pas meſme avant le mois de ſeptembre, puiſqu'on a des medailles de ſa 21e année, qui marquent la conqueſte de la Judée. [Car la Judée n'a eſté conquiſe que par la priſe de Jeruſalem, arrivée le 7 ſeptembre de l'an 70.] 'Agrippa avoit regné 4 ans à Calcide, lorſque Claude luy donna l'Iturée &c. aprés avoir deja achevé, dit Joſeph, la 12e année de ſon empire, [qui finiſſoit le 25 de janvier 53. Il ſemble donc, ſelon l'expreſſion de Joſeph, qu'Agrippa, ait eu l'Iturée peu de temps apres. Et il eſtoit en effet dans ſa 4e année, s'il a eſté fait Roy avant le 25 janvier de l'an 50: à quoy rien ne repugne.] 'Dodwel tire de cet endroit de Joſeph, qu'Agrippa a eſté fait Roy de Calcide à la fin de 49 au pluſtard. Mais c'eſt en ſuppoſant que Claude luy donna l'Iturée dans la 12e année de ſon regne, [comme on le lit dans le latin de Joſeph,] 'au lieu que [ſelon le grec,] la 12e eſtoit déja achevée. 'Le P. Pagi fait la meſme faute.

p. 174 | Euſ. chr. n. p. 158. 2.

Joſ ant. l. 20. c. 5. p. 893. b.

Pearſ. poſt. p. 175.

Pearſ. poſt p. 174.

Uſſ. p. 668 a.

Pagi an. 48. § 4.

Pour la page 483. § 35.

## NOTE XIX.

*Sur ce que Tacite dit de Cumanus & de Felix.*

'Tacite dit que Felix eſtoit Intendant de la Samarie en meſme temps que Cumanus l'eſtoit de la Galilée. [Joſeph dont l'autorité doit ſans doute eſtre preferée, ne donne aucun lieu de dire que ces deux pays aient eu deux Gouverneurs differens.] 'Au contraire il aſſure que les Galiléens demanderent à Cumanus qu'il fiſt punir les Samaritains, 'qu'il ne le fit pas, parceque les Samaritains l'avoient gagné; & que quand les Juifs vinrent piller la Samarie, il la vint ſecourir avec la cavalerie de Sebaſte [capitale de la Samarie,] & avec d'autres Samaritains à qui il avoit fait prendre les armes. [Ainſi il eſt viſible qu'il commandoit dans la Samarie.] 'Tacite ſemble meſme vouloir qu'il ne gouvernaſt que la Galilée, & que Felix euſt Jeruſalem & les environs, ce qu'on appelloit proprement la Judée: *jampridem Judæa impoſitus:* [ce qui ne ſe peut dire ſans renverſer abſolument la narration de Joſeph. Nous ne laiſſons pas de ſuivre Tacite autant que nous pouvons, c'eſt à dire dans les choſes où il n'eſt pas directement contraite à Joſeph, quoique la fauſſeté d'une partie de ſa narration rende le reſte aſſez incertain.]

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. 189.

Joſ. bel. l. 2. c. 12. p. 794. l.

ant. l. 20. c. 5. p. 891. g.

Tac. p. 188.

Pour la page 485. § 37.

## NOTE XX.

*Temps des troubles arrivez ſous Cumanus.*

'Tacite met ſur l'an 52 tout ce qu'il

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. 189.

dit des troubles arrivez en Judée ſous Cumanus. 'Mais ces troubles ayant commencé en une feſte, [2]& ayant fini un peu avant Paſque, [il faut qu'ils aient commencé en une année, & fini en l'autre. Il n'y auroit pas meſme d'apparence à dire qu'ils n'auroient duré que trois mois. Il ſemble aſſez probable que Tacite les a voulu marquer ſur l'année où ils ont fini, & où Quadratus prononça ſon jugement; & c'eſt ce que nous avons ſuivi. Neanmoins Uſſerius en a mis le commencement en 52, & la fin en 53.]

Joſ. ant. l. 20. c. 5. p. 691 e. [2] ant. l. 2. c. 21. p. 795 c. f.

## NOTE XXI.

Pour la page 492. § 39.

*Epoque de la mort de Feſte.*

'Joſeph dit que Neron jugea en faveur des Juifs contre Agrippa à la ſollicitation de Poppée ſa femme: ce qu'Agrippa ayant appris, il donna le pontificat à Joſeph Cabei: '& il ajoute auſſitoſt, que Neron ayant ſceu que Feſte eſtoit mort, envoya Albin en ſa place, & qu'Agrippa oſta le pontificat à Cabei pour le donner à Ananus, 'avant qu'Albin fuſt arrivé en Judée, & avant la mort de Saint Jacque le Mineur, [c'eſt à dire avant l'aſque de l'an 62, comme nous croyons l'avoir prouvé dans la note 53 ſur Saint Paul Selon cette ſuite, le jugement de Neron doit avoir eſté rendu ſur la fin de 61 au pluſtard, quelques mois avant que Neron epouſaſt Poppée;] 'ce qu'il ne fit qu'en 62: [& il faut dire que Joſeph l'appelle ſa femme par anticipation & parcequ'elle le fut enſuite, ou parce qu'il ne diſtingue pas le temps de ſon adultere d'avec celuy de ſon mariage.

Joſ. ant. l. 20. c. 7 p. 697. f. c 8. p. 697. g. p 698. a. Tac. an. 14. c. 60. p. 139.

Cette ſuite nous oblige encore à ne pas mettre la mort de Feſte pluſtard qu'au commencement de 62. Il faudroit meſme la mettre un an plutoſt ſelon Euſebe, qui veut que S. Jacque ſoit mort en 61: & en ce cas Feſte n'aura gouverné qu'environ huit mois. Car S. Paul qui fut pris l'an 58 à la Pentecoſte, avoit eſté deux ans priſonnier quand Feſte arriva: & ayant appellé peu de jours aprés à Neron, Feſte ne le fit partir que ſur la fin de l'automne. Mais nous ne voyons guere d'apparence à ſuivre Euſebe, qui d'ordinaire eſt peu exact dans la chronologie, eſtant difficile de renfermer en ſi peu de temps ce que Joſeph raporte du gouvernement de Feſte.]

## NOTE XXII.

Pour la page 500. § 42.

*Que la guerre des Juifs a commencé en l'an 66.*

'Joſeph dit que la guerre des Juifs commença au mois de may l'an 12 de Neron. [S'il conte ces années du 13 octobre 54, auquel Neron fut declaré Empereur, c'eſtoit certainement en 66. Mais il paroiſt qu'il ne s'attache pas à ce jour,] 'puiſque le 8 novembre ſuivant eſtoit encore ſelon luy dans la 12[e] année de ce prince. [Il conte donc par les Conſulats, depuis le premier janvier qui a precedé le 13 octobre 54, ou qui l'a ſuivi. Selon le premier, la guerre a commencé en 65, & c'eſt le ſentiment de Louis Capel dans ſon abregé de l'hiſtoire des Juifs, *p. 121.* Il ſemble ſe fonder ſur ce que] 'c'eſtoit dans la 17[e] année d'Agrippa, 'qui fut fait Roy de Calcide aprés qu'Herode fut mort, en la 8[e] année de Claude, [c'eſt à dire en l'an 48.

Joſ. bel. l. 2. c. 21. p. 799. b] ant. l. 20. c. 5. p. 702. e. bel. l. 2. c. 40. p. 821. f. c. 15. p. 799. b. ant. l. 20. c. 3. p. 690 d. e.

Mais il eſt aſſez peu naturel de conter les années de Neron plus de neuf mois avant leur veritable commencement.] Capel meſme, *p. 125*, ne met que le premier juiller 67, la priſe de Jotapat, 'arrivée ſelon Joſeph, comme il le reconnoiſt, en la 13[e] année de Neron. [Et pour les 17 ans d'Agrippa, nous avons vu dans la note 18 qu'il ne les faut commencer qu'aprés le 7 ſeptembre 49.]

bel. l. 3. c. 23 p. 850 c.

'Joſeph ſemble dire que tous les

l. 6. c. 31. p. 960. c. d.

prodiges qu'il raporte eſtoient arrivez avant la guerre, en l'année que Paſque eſtoit le 8 d'avril, [c'eſt à dire en 65, ſelon Uſſerius:] 'Or une partie de ces prodiges arriva le 21 de may, & à la Pentecoſte: '& la guerre eſtoit déja commencée le 16 de may.

f. 8.

l. 2. c. 26. p. 501. e.

c 40. p. 521. g.

'Il eſt certain que Ceſtius ne vint faire la guerre en Judée que lorſque Neron eſtoit déja en Acaïe: [& il n'eſt pas moins certain que Neron y vint ſeulement en 66. *V. ſon titre § 25.* C'eſt pourquoi Capel ne fait venir Ceſtius que ſeize mois aprés la revolte. Joſeph ſemble le favoriſer,] 'puiſqu'aprés avoit conduit l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa à Jeruſalem juſques aprés le 6 de ſeptembre de l'année de la revolte, il s'étend enſuite aſſez au long ſur les cruautez commiſes en divers endroits ou par les Juifs, ou contre les Juifs, avant que de parler de la venue de Ceſtius. [Mais il eſt aiſé que pour rendre ſa narration plus claire, il n'ait pas tout à fait ſuivi l'ordre des temps, & que ces cruautez aient eſté commiſes aprés meſme que Ceſtius s'en fut retourné.] 'C'eſt l'ordre que Joſeph meſme ſuit dans ſa vie.

c. 31. p. 812. d.

vit. p. 1000. a. b.

[Au contraire il eſt difficile de croire que Ceſtius ait attendu 16 mois à venir arreſter la revolte des Juifs.] 'Joſeph dit qu'aprés la mort de Manaïm, [au mois de ſeptembre 65, ſelon Capel, *p. 122*,] on s'attendoit que Geſſius (il faut Ceſtius) viendroit bientoſt; & qu'il vint effectivement. [Et il eſt encore plus incroyable que depuis ce mois de ſeptembre 65, juſques à la venue de Ceſtius au meſme mois en 66, il ne ſe ſoit rien paſſé à Jeruſalem dans un ſi grand mouvement, que Joſeph ait jugé digne d'eſtre remarqué.]

p. 999 1000.

'Enfin Joſeph nous aſſure que Ceſtius fut défait le 8 novembre en la 12e année de Neron, 'c'eſt à dire en la meſme année que la guerre avoit commencé. [Et puiſque Capel reconnoiſt que Ceſtius ne fut défait qu'en 66, il n'a pas dû faire commencer la guerre en 65.]

bel. l. 2. c. 40. 511. f.

c. 5. p. 799. b.

'Mais ce qui met la choſe hors de doute, c'eſt que Jeſus fils d'Ananus commença à predire la ruine de Jeruſalem ſept ans & quelques mois avant le ſiege que Tite y mit [en l'an 70. Il commença donc ſur la fin de l'an 62:] '& c'eſtoit quatre ans avant la guerre. [Ainſi la guerre ne peut avoir commencé avant l'an 66.]

l. 6. c. 31. p. 961. d.

2.

## NOTE XXIII.

Pour la page 506 § 45.

*Difficultez ſur l'attaque de Jeruſalem par Ceſtius.*

'Joſeph dit que les Juifs qui celebroient la feſte des Tabernacles, laiſſerent la ſolennité pour prendre les armes, & marcher à Gabaon contre Ceſtius ſans ſe ſoucier du ſabbat ou de la ſemaine qu'ils devoient paſſer en repos, τῆς ἑβδομάδος. Car c'eſtoit, dit-il, le ſabbat, σάββατον, pour lequel ils avoient le plus de reſpect. [Je ne ſçay ce que cela veut dire.] 'Car la loy n'ordonne point de demeurer en repos toute la feſte des Tabernacles, mais ſeulement le premier jour & le 8e. 'Joſeph ne le dit meſme expreſſément que du 8e: mais il dit enſuite en general que tous les jours de feſte eſtoient auſſi des jours de repos. [Peut-on croire auſſi que le ſabbat le plus reſpecté des Juifs fuſt celui de la Scenopegie? N'eſtoit-ce pas plutoſt celui de Paſque?

Joſ bel. l. 2. c. 17. p. 818.

Levit. 23. v. 35. 36. 39.

Joſ ant. l. 3. c. 10. p. 91. a. f.

Nous ne voyons pas meſme que le jour que les Juifs vinrent attaquer Ceſtius à Gabaon, ait pu eſtre le ſamedi.] 'Ceſtius y demeura 3 jours environné par les Juifs: [a] il fut trois autres jours devant Jeruſalem, & marcha le 4e, qui eſtoit, dit Joſeph, le 30 d'octobre, τετράδι φθίνοντος μηνός. 'Les Juifs vinrent donc [le 24 du meſme mois, ou] le 23, [ſi Joſeph conte ſeparément le jour que Ceſtius vint de Gabaon à Jeruſalem. Or en 66 le 24 d'oc-

bel. l. 2. c. 17. p. 819. b. ac. 19. p. 819. e.

Calv. p. 515. 4.

tobre eſtoit le vendredi. Ainſi c'eſtoit un jour de repos pour les Juifs, c'eſtoit le jour ou l'octave de la feſte des Tabernacles. Nous laiſſons à d'autres à examiner ſi ce l'eſtoit effectivement cette année là ſelon le calendrier des Juifs.] 'Car ſi Paſque eſtoit le 30 de mars, comme le marque Bucherius, & le 18 de la lune, [ce qui oblige de dire que le 15 de la lune eſtoit le 27; la feſte des Tabernacles qui eſtoit le 15e jour du 7e mois, c'eſt à dire ſix mois lunaires aprés celle de Paſque, devoit commencer au plutard le ſamedi 20 de ſeptembre, & finit huit jours aprés, le 27 du meſme mois.] Calviſius fait commencer cette année la Scenopegie le [jeudi] 23 d'octobre. [Je ne ſçay pas par quel calcul.

Buch. cycl.

Au reſte, nous ſuppoſons toujours que les mois Macedoniens marquez par Joſeph, repondent preciſément aux mois Romains, parcequ'Uſſerius, Capel, & Calviſius, le ſuppoſent. Et en effet on voit que la défaite de Ceſtius arrivée le 8 de Dius, doit eſtre arrivée neuf jours aprés la marche de ce General, du 30 d'Hyperberetæus: ce qui ne peut eſtre ſi ce mois n'a 31 jour comme celui d'octobre, au lieu que dans l'année purement Macedonienne il n'en a que trente. Mais quand on ſuivroit meſme cette année Macedonienne, ſelon laquelle le 30 d'Hyperberetæus répond au 23 d'octobre, les Juifs ne ſauroient encore eſtre venus à Gabaon un ſamedi, mais toujours le jeudi ou le vendredi, c'eſt à dire le 16 ou 17 d'octobre.

Je ne ſçay pourquoi Capel dans ſon abregé de l'hiſtoire des Juifs, *p. 123*, met la marche de Ceſtius non le 30 d'octobre, mais le 4e: en quoy il a neanmoins eſté copié par Uſſerius, *p. 683*, & par d'autres. Mais tous ces auteurs reconnoiſſant que la défaite de Ceſtius eſt arrivée le 8 de novembre, ce 4 d'octobre eſt abſolument inſoutenable, quoique le ſettieme jour precedent, qui eſt le 27 de ſeptembre, puſt eſtre le ſamedi & l'octave de la feſte des Tabernacles.] 'Il faudroit ſelon cela, que Ceſtius aprés avoir attaqué le Temple [le 9 d'octobre, fuſt demeuré là] juſqu'au 5 de novembre, [ſans que Joſeph nous ait dit un mot de ce qui ſe fit durant ce temps-là, luy qui marque jour par jour tout ce qui ſe paſſa dans cette expedition.] 'Ce qu'il dit que Ceſtius quitta Jeruſalem *le lendemain*, [n'a point de ſens, ſi on ne dit que c'eſtoit le lendemain du jour qu'il attaqua le Temple.]

Joſeph. l. 2. c. 19. 40. p. 820. a. c.

40. p. 820. c.

## NOTE XXIV.

Pour la page 509. § 46.

*Erreur de Calviſius ſur Florus.*

'Calviſius cite de Joſeph dans ſa vie, que Geſſius Florus gouverneur de Judée fut tué dans la bataille du 8 novembre 66, où Ceſtius Gallus gouverneur de Syrie fut defait par les Juifs. [Il veut affectement marquer l'endroit ou] 'Joſeph dit que Geſſius eſtant venu avec une puiſſante armée pour appaiſer la ſedition, fut vaincu &c. [Mais il eſt viſible que Joſeph parle ici d'un General défait à la teſte d'une grande armée; ce qui n'eſt point vray de Florus, mais de Gallus. Ainſi il faut que le nom de Geſſius ſe ſoit gliſſé en cet endroit par une bevue des copiſtes, au lieu de celui de Ceſtius. Quoy qu'il en ſoit, Joſeph ne dit point que ce Geſſius ou Ceſtius ait eſté tué.]

Calv. p. 315 e.

Joſ. vit. p. 1020 a.

## NOTE XXV.

Pour la page 510. § 47.

*D'Ananus, gouverneur de Jeruſalem.*

'Joſeph ne nous dit point qui eſtoit Ananus choiſi en 66 pour gouverner Jeruſalem, ſinon que c'eſtoit un des grands Pontifes, ὁ ἀρχιερεύς. [Nous ne connoiſſons que deux Ananus qui aient eu cette dignité, le fils de Seth nommé Anne dans l'Evangile, lequel

Joſ. bel. l. 2. c. 42. p. 822. c.

fut fait Pontife par Quirinius vers l'an 7 de l'ere de J.C,& le fils de ce meſme Ananus ou Anne, qui fut Pontife durant trois mois en 62,& qui fit mourir Saint Jacque de Jeruſalem. Il eſt fort difficile de croire que le premier fuſt encore vivant en 66,ou au moins que
l. 4. c 17. p. 881. e. ſon age luy permiſt d'avoir] 'la vigueur & la vigilance dans la conduite des affaires que Joſeph attribue au gouverneur de Jeruſalem. [Il eſt encore bien difficile de croire que celui-ci ſoit
c.12. p 873 a. autre que celui] 'que Joſeph appelle expreſſément en un endroit Ananus fils d'Ananus.

c.11.18.p.872. d.883 a. 'D'autre part Joſeph loue extremement la prudence du gouverneur de Jeruſalem, & le depeint comme un homme tres juſte, qui aimoit extremement la paix, zelé pour le bien public, qui malgré ſa nobleſſe & ſa dignité, prenoit plaiſir à s'egaler aux moindres perſonnes. [Cela n'a guere de raport avec ce qu'il dit autrepart
ant. l. 20. c. 8. p. 608. a. du jeune Ananus,] 'qu'il eſtoit extremement hardi & temeraire, θρασὺς τὴν τόλμαν, καὶ τοῦ μετὰ διαφέροντος, &
bel. l. 4. c. 13. p. 873. d. cruel dans ſes jugemens. 'Il depeint auſſi le gouverneur de Jeruſalem comme fort agé, '& dit meſme qu'il eſtoit
c. 12. p. 872. d. le plus vieux de tous les Pontifes; [ce qui paroiſt difficile à croire du jeune Ananus, qui comme nous l'avons dit, ne l'avoit eſté qu'en 62.

Neanmoins ce jeune Ananus pouvoit avoir trop de hardieſſe, & avoir d'ailleurs de grandes qualitez; & peuteſtre que Joſeph qui n'acheva ſes Antiquitez que vingt ans ou environ aprés avoir ecrit la guerre des Juifs, avoit des idées plus ou moins favorables de quelques perſonnes, comme il me ſemble qu'on le peut remarquer en divers endroits. Il eſt aiſé auſſi que
ant. l. 18 c 3. p. 619. c d. ce jeune Ananus] 'dont le frere avoit eſté fait grand Pontife vers l'an 20 de J. C. [fuſt agé en 66 de 60 ans & encore plus. Rien ne nous empeſche auſſi de croire qu'il eſtoit plus agé que les autres Pontifes qui vivoient alors, quand il y en auroit eu qui euſſent eſté grands Pontifes avant luy] 'Selon que
bel. l. 4. c. 18. p. 882. f 883. c. Joſeph parle de la mort d'Ananus gouverneur de Jeruſalem, on ne peut pas croire qu'on luy ait dreſſé un rombeau:
l. 6. c. 31. p. 937. b. '& neanmoins il parle du rombeau du grand Pontife Ananus comme d'un lieu remarquable & fort connu.

l. 2 c. 42. p. 822. d. 'Joſeph parle au meſme endroit d'Eleazar qu'il appelle ἀρχιερέως υἱὸν τοῦ. [Je ne croy pas qu'on y puiſſe trouver aucun bon ſens. Ainſi au lieu de τοῦ, il faut lire Ἀνανίου, & l'entendre du meſme Eleazar dont il a tant parlé auparavant.]

## NOTE XXVI.

Pour la page 513. § 48.

### *Durée du ſiege de Jotapat.*

Joſ. bel. l. 3. c. 23. 27. p. 549. d. e 854. e. 'Joſeph dit que le 47e jour du ſiege de Jotapar, un transfuge vint donner avis à Veſpaſien de l'état des aſſiegez.
c. 21. p. 849. e. f. 'La ville ne fut priſe au plutoſt que le lendemain. [a] & ce fut le premier jour
a p. 850. e. de juillet. 'Cependant Joſeph n'eſtoit
c. 20 p. 839. c. entré dans la ville que le 21e jour de may, lorſqu'elle n'eſtoit point encore aſſiegée. 'Car Veſpaſien ayant ſceu que
c. 21 p. 839. d. e. Joſeph y eſtoit, envoya auſſitoſt Placide la bloquer. Il y vint le lendemain avec toute l'armée, & commença l'attaque le jour d'aprés. [On ne peut donc mettre le commencement du ſiege que le 21 de may au plutoſt, d'où on ne peut conter que 43 jours juſqu'au premier de juillet. Il y a donc une faute de chifre dans le 21 de may, ou dans les 47 jours. Car pour le premier de juillet, l'expreſſion dont ſe ſert Joſeph, πρὸ μιᾶς νουμηνίας, n'eſt point ſujette aux fautes des copiſtes comme les autres.] 'Capel ſuivi par Uſſerius, Cap p 225.
ne fait durer le ſiege que 40 jours au lieu de 47. [Et neanmoins ce nombre de 47 eſt deux fois dans Joſeph, & Hegeſippe qui a omis les autres dates,]
Heg. l. 3. c. 25. p. 472. a. 'dit que la ville fut priſe le 48e jour

du ſiege. [Ainſi je ne ſçay s'il ne vaudroit point mieux dire que Joſeph ſe jetta dans Jotapat non le 21 de may, mais le 11 : que Veſpaſien l'ayant ſceu le 13 par un transfuge, fit inveſtir la place le meſme jour par Placide; qu'il y amena l'armée le 14; & qu'il commença le 15 à l'attaquer. Ainſi en contant depuis ce 15 may juſqu'au premier de juillet, elle aura effectivement eſté priſe le 48e jour du ſiege.]

Pour la page 316. § 49.

## NOTE XXVII.

*Sens d'un endroit obſcur de Joſeph.*

Joſ. bel. l. 3. c. 28. p. 815 a.

'Joſeph parlant de ce qui ſe fit l'an 67 au mois de juillet, dit que Veſpaſien mit ſes troupes en quartier d'hiver à Ceſarée & à Scythople; χειμεῖσντα ἱκανῶν, parceque l'hiver eſtoit extraordinairement doux à Ceſarée. &c. [Je penſe qu'il veut dire qu'il les y mit alors pour s'y rafraichir un peu, & qu'il y établit en meſme temps leur quartier pour l'hiver ſuivant, reglant deſlors tout ce qu'il falloit pour cela. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elles ne demeurerent pas le reſte de l'été dans ces deux villes,] 'ayant fait diverſes expeditions avant le 8 de ſeptembre.

c 36. p 862. e.

Pour la page 321. § 51.

## NOTE XXVIII.

*Sur ce que Joſeph dit du pontificat de Phannias.*

Joſ. bel. l. 4. c. 11. p. 872. c. c. f 3.

[Nous trouvons beaucoup de difficulté à] 'ce que dit Joſeph des Pontifes établis par les Zelateurs. [Le ſens nous en paroiſtroit beaucoup plus clair, ſi nous oſions avancer qu'il parle non des grands Pontifes, mais des chefs des 24 claſſes ſacerdotales, & qu'il veut dire qu'au lieu que ces chefs eſtoient toujours des deſcendans de ceux qui avoient eſté établis du temps de David, les Zelateurs renverſerent cet ordre, qu'ils choiſirent par le ſort un nouveau chef dans chaque claſſe, & que Phannias fut ainſi choiſi pour chef de la douzieme, appellée d'Iacim par les Paralipomenes, & d'Eniacim par Joſeph, ſi l'on ne veut dire qu'au lieu de ἐνιακὶμ, il faut lire ἰὼ ἰακείμ.]

1. Par. 24. v. 12.

'Mais quoique Baronius ait cru que ces chefs des 24 claſſes eſtoient appellez Pontifes, *Principes ſacerdotum*, '& que l'endroit des Paralipomenes qu'il cite, donne quelque lieu de le croire; [je doute fort neanmoins qu'on puiſſe trouver aucun lieu où Joſeph donne le titre de Pontife, ἀρχιερεύς, à d'autres qu'à ceux qui eſtoient alors ſouverains Pontifes ou qui l'avoient eſté.] On aprit, dit Joſeph, à Phannias ce qu'il falloit qu'il fiſt. [Cela ſemble marquer les fonctions ſacerdotales : Et quelles fonctions les chefs des claſſes eſtoient-ils obligez de faire en cette qualité?] On le revétit auſſitoſt de la robe ſacrée : '& les Preſtres ne la prenoient que pour faire quelque fonction.

Bar. 31. § 9.

1. Par. 24. v. 5.

Joſ. bel. l. 6 c. 13. p. 918 c f.

'Outre cela, Phannias eſt reconnu pour ſouverain Pontife par le Patriarche Nicephore, qui l'appelle Phinées, par Baronius, par Capel qui le croit neceſſaire pour faire 'les 28 Pontifes que Joſeph met depuis Herode, c'eſt à dire aprés Ariſtobule, juſqu'à la priſe de Jeruſalem : [& nous ne voyons perſonne qui ait conteſté ce fait. C'eſt pourquoi nous avons cru devoir ſuivre le ſentiment des autres, nonobſtant la difficulté que nous trouvons à l'accorder avec ce que Joſeph ſemble dire, que les Zelateurs ne firent pas ſeulement un Pontife, mais pluſieurs, & quoiqu'il en parle deux fois tout de ſuite ſans aucune raiſon qui paroiſſe. Il ſeroit auſſi plus aiſé d'expliquer des chefs des claſſes le ſort qu'il ſemble avouer s'eſtre autrefois pratiqué pour les Pontifes. Car il ſe peut faire qu'entre les divers chefs des familles qui compoſoient une claſſe, on ait choiſi par le ſort celui qui de-

Bar. 69. § 49. Cap. p. 88.

Joſ. ant. l. 20. c. 8. p. 701 g.

voit eſtre chef de toute la claſſe : ] '& il eſt certain que l'ordre des claſſes ſe fit par le ſort du temps de David.

[Il ne faut pas oublier d'avertir que la traduction latine de Joſeph, qui appelle Phannias *non ex Pontificibus ortum*, pourroit donner lieu de croire qu'il n'eſtoit pas meſme de la race d'Aaron, ni par conſequent Preſtre de la loy. Capel s'y eſt en effet trompé dans ſon abregé de l'hiſtoire des Juifs, *p. 126*, & ſa faute a eſté copiée par pluſieurs autres, d'ailleurs tres habiles. Mais ces mots ne ſont ni dans le grec, ni dans le françois de M. d'Andilli : ] '& il eſt au contraire viſible par Joſeph, que Phannias eſtoit de la claſſe ſacerdotale d'Iacim.

## NOTE XXIX.

*Le parvis du Temple où les Juifs ſeuls entroient, appellé le Saint.*

'Joſeph dit que les Zelateurs chaſſez de la premiere enceinte du Temple, ſe retirerent dans le Temple interieur, εἰς τὸ ἐνδότερον, où Ananus ne voulut point les pouſſer, n'oſant pas y faire entrer le peuple ſans l'avoir fait purifier auparavant. [Ce Temple interieur n'eſtoit donc point encore le lieu où les Preſtres ſeuls entroient, mais celui de devant, où tous les Juifs pouvoient entrer pourvu qu'ils fuſſent purifiez. C'eſt pourquoi ]. 'cet endroit meſme s'appelloit déja le Saint, τὸ ἅγιον : [a] & il n'eſtoit ſeparé du lieu deſtiné pour les Preſtres, que par une cloſture d'une coudée de haut. 'Pour la premiere enceinte, c'eſtoit celle où l'on recevoit meſme les étrangers.

## NOTE XXX.

*Sur le Pontife Matthias.*

'Joſeph dit que le Pontife Matthias, qui fit venir Simon à Jeruſalem, eſtoit fils de Boeth. [Cependant il n'a marqué que deux Matthias grands Pontifes qui puſſent vivre encore en ce temps-ci, ] 'l'un fils d'Anne qui l'avoit eſté en l'an 43, '& l'autre fils de Theophile, ſous qui la guerre avoit commencé. [Je ne ſçay donc ſi c'eſt que Joſeph ſe ſoit broüillé en cet endroit, ou ſi l'un des deux Matthias grands Pontifes ne pouvoit point en quelque ſens s'appeller fils de Boeth, comme en eſtant deſcendu. Car nous avons vu que Joſeph donne pour fils à Boeth ceux qui n'eſtoient que ſes petits fils. En tout cas il y a aſſez d'apparence que c'eſtoit plutoſt le fils de Theophile que le fils d'Anne, puiſqu'Ananus frere de celui-ci, & qui ne fut grand Pontife qu'en 62, ] 'eſtoit neanmoins en 66 le plus agé de tous ceux qui avoient eu cette dignité.

## NOTE XXXI.

*Sur le commencement du ſiege de Jeruſalem.*

'Joſeph dit en un endroit que Tite vint camper devant Jeruſalem le 14 avril, ξανθικοῦ. Cependant aprés avoir marqué 'comment il vint camper à trente ſtades de Jeruſalem, 'comment il fut attaqué par les Juifs en venant reconnoiſtre la ville, '& comment en ſuite il vint camper à ſept ſtades, au lieu appellé Scopos, [ce qu'on peut conter pour le commencement du ſiege ;] 'il raporte les deux combats qui ſe firent tout de ſuite ſur la montagne des Olives, l'un le matin, l'autre aprés midi : '& aprés tout cela il ajoute que la guerre du dehors ayant un peu ceſſé, celle du dedans recommença entre les ſeditieux, & Jean ſe rendit maiſtre de tout le Temple le 14 d'avril. [Tite eſtoit donc campé à Scopos des le 15 au pluſtard.

Je ne ſçay pas ſi l'on pourroit dire que Joſeph ne conte ſon campement devant Jeruſalem, que du jour qu'il s'approcha

1 Par. 24 v. 5 & 7.

Joſ. bel. l. 4 c. 11. p. 871. l.

Pour la page 522. § 521

Joſ. bel. l. 4. c. 14. p. 875. 876.

l. 6 c. 14. p. 916. d. [a] p. 918. d.

p. 916. d.

Pour la page 532. § 57.

Joſ. bel. l. 5. c. 11 p 918. d.

ant. l. 19 c 6. p 6-6 d e. [a] l. 20. c. 8. p. 730. a.

bel. l. 4 c. 11. p. 871. d.

Pour la page 537. § 60.

Joſ bel. l 5. c. 17. p. 941. a.

c. 6. p. 907. d e.

c. 7. p. 907. 908.

c. 8 p. 908. d.

c. 9. 10. p 909. 910.

c 11. p. 910. c. d.

Digitized by Google

s'approcha à deux ſtades de la ville, 5 jours au moins aprés qu'il fut arrivé à Scopos. Cela paroiſtroit peu naturel, ſurtout s'agiſſant en cet endroit du nombre de ceux qui eſtoient morts durant le ſiege.

On pourroit tirer quelque lumiere
Q 10 p. 923 e. de l'endroit] 'où Joſeph marque la priſe de la premiere muraille, [s'il n'y avoit une faute viſible. *V. la note 33.*]

Pour la page 530. § 61.

## NOTE XXXII.

*Sur le 14 de Xanthique, auquel Jean ſe rendit maiſtre du Temple.*

Joſ. bel. l. 5. c. 13. p. 910. c. d.

'Joſeph dit que Jean s'empara du Temple interieur ſur Eleazar, le jour des Azymes, le 14 du mois Xanthique. [On convient que c'eſtoit en l'an 70; & Scaliger ſuppoſe que le 14 de
Buch. cycl. p. 19. Xanthique eſt notre 14 d'avril.] 'Or en l'an 70 la Paſque des Chrétiens eſtoit, ſelon Bucherius, le dimanche 15 d'avril, & le 18 de la lune. [Le 14 de la lune, au ſoir duquel les Juifs devoient commencer les Azymes, eſtoit
Scal. iſag. l. 3. p. 320. donc l'onzieme d'avril.] 'Scaliger dit que ſelon le calcul que les Juifs ſuivent aujourd'hui, la lune de Paſque commençoit le 31 de mars. [Ainſi le 14 de la lune auroit eſté le vendredi 13 d'avril, & le 14 d'avril auroit eſté le premier jour des Azymes, commencé la veille au coucher du ſoleil, ſelon que les Juifs avoient accoutumé de conter leurs feſtes. Ce calcul s'accorde donc fort bien avec Joſeph.] Cependant Scaliger ne veut pas qu'il s'y accorde, & il a recours à la periode Calippique, ſelon laquelle on ne contoit le premier de la lune que du premier jour d'avril.

[Sans s'embaraſſer dans cette diſcuſſion, je penſe qu'il vaut mieux dire que ce jour des Azymes marqué par Joſeph (car il ne dit point *le premier*, comme Scaliger le cite) peut s'entendre de tous les ſept jours que duroit la feſte des Azymes: & pour le concours du peuple qui obligea Eleazar d'ouvrir le Temple, il eſtoit grand ſans doute durant tout ces ſept jours, mais ſurtout le jour du ſabbat, auquel le 14 d'avril tomboit en l'an 70.]

Pet. doct. t. 1. l. 11. c. 17. p. 316, 317 [in Epi. p. 388.
'Le P. Petau pretend que Joſeph ſe ſert de mois lunaires, ce qui ne change rien en cet endroit, mais peut embaraſſer en beaucoup d'autres. [Il faudroit un grand travail pour examiner ce point, & nous n'entreprenons pas de le faire ici.] 'On peut voir ce que le Car-
Nor. epo. p. 17. &c. dinal Norisen a écrit. [Il paroiſt neanmoins aſſez peu probable que Joſeph écrivant pour les Grecs & les Romains qui entendoient preſque tous le grec, & ſe ſervant des noms grecs des mois, ne les contaſt pas comme les Grecs, ce qui n'auroit ſervi qu'à troubler les lecteurs, & à embrouiller ſon hiſtoire.] 'L'unique raiſon que le P. Petau
Pet. p. 116. d. allegue, eſt cet endroit meſme où Joſeph dit que les Juifs ſont ſortis d'Egypte le 14 de Xanthique, eſtant certain qu'ils en ſont ſortis le 14 de Niſan, qui eſtoit un mois lunaire. [Mais je penſe qu'on n'a point de certitude que les mois des Juifs fuſſent lunaires du temps de Moyſe. Et quand cela ſeroit certain, comme Xanthique ou avril répond à peu pres au Niſan des Juifs, pourquoi Joſeph n'aura-t-il pas pu attribuer au 14 de Xanthique ce qui eſtoit vray du 14 de Niſan, en un endroit où il n'eſtoit pas queſtion d'une ſupputation exacte; ſurtout s'il ſe rencontroit que le 14 de Xanthique eſtoit cette année là le 14 de Niſan? Je ne ſçay meſme ſi l'on ne pourroit pas dire que Joſeph raporte ce qu'il dit de la ſortie d'Egypte, non au 14 de Xanthique, mais au jour, c'eſt à dire à la feſte des Azymes, dont il parle en méſme temps. Auſſi nonobſtant l'autorité du P. Petau,] 'Uſſerius ſuppoſe
Uſſ. p. 681. 682. comme une choſe ſans difficulté, que le Xanthique & l'Attemiſe de Joſeph, ſont l'avril & le may des Romains.

[Et c'eſt ce que nous avons cru devoir ſuppoſer avec luy. Mais il ſemble meſme que la choſe ſoit hors de doute,] Joſ. bel. l. 6. c. 31. p. 960. d. puiſque Joſeph joint en un endroit la feſte des Azymes avec le 8 de Xanthique. [Car jamais elle n'a eſté jointe avec le 8 de Niſan. Joſeph parle apparemment en cet endroit de l'an 65, auquel le 15 de la lune eſtoit effectivement le 7 ou 8 d'avril ſelon le calcul de Buchertus *p.* 17.]

Pour la page 342. § 61.

## NOTE XXXIII.

*Pourquoi on met la priſe du premier mur de Jeruſalem le 28 d'avril.*

Joſ. bel. l. 5 c. 20. p. 923. c. 'Joſeph dit que la premiere muraille de Jeruſalem fut priſe le 7e jour de may, le 15e jour. [Il veut ſans doute marquer le quantieme jour du ſiege. Mais le 7 de may ne peut eſtre le 15e jour du ſiege, qui n'auroit ainſi commencé que le 23 d'avril. Si au lieu de 15 on veut lire 25, κε pour ιε, cela reviendra au 13 d'avril. Le traducteur qu'on pretend eſtre Ruſin, a omis ce 15e jour, & au lieu du 7 de may, il met le troiſieme, *V. nonas:* ce qui n'éclaircit rien, puiſqu'en remontant de ce 3 de may, les 15 jours commencent au 19 d'avril. Hegeſippe omet toutes ces dates.

c. 30. 7. 934. f. Mais ce qui embaraſſe encore plus,] 'c'eſt que Joſeph dit en un autre endroit, que les plateformes dreſſées par Tite contre le troiſieme mur, furent commencées le 12 de may, & achevées le 29 aprés un travail continuel de 17 jours. [Ces trois nombres s'accordent, & il ne peut y avoir faute dans un, qu'il n'y en ait au moins dans deux.] c. 24. p. 925. d. 'Cependant le ſecond mur fut pris ſelon Joſeph, cinq jours aprés le premier, p. 926. d. e. 'perdu le meſme jour, & repris le 4e jour d'aprés. c. 25 p. 926. f. 927. b. 'Tite prit enſuite 4 jours de relaſche; & le 5e il fit commencer les plateformes. [Voilà 15 jours entre la priſe du premier mur & le commencement des plateformes. Si donc elles ont eſté commencées le 12 de may, le premier mur doit avoir eſté pris, non le 7 du meſme mois, comme porte le grec, ni meſme le 3. comme on lit dans le latin, mais des le 28 d'avril. Il eſt dur de dire que Joſeph ou ſes copiſtes ſe ſoient trompez dans le jour du mois, & dans le mois meſme. Mais ce qui d'autre part rend cette opinion favorable, c'eſt que le 28 d'avril eſt le 15e jour du ſiege en le contant depuis le 14 du meſme mois, auquel nous avons vu dans la note 31, que Joſeph le fait commencer, par quelque raiſon qu'il le faſſe. C'eſt ce qui nous a portez à la preferer aux deux autres.] 'Capel & ceux qui l'ont ſuivi un peu trop mot à mot, mettent la priſe du premier mur le 3 de may: mais pour ſe rencontrer avec Joſeph au 12, [ils oublient les quatre jours de relaſche.] Cap. p. 131

Pour la page 351. § 69.

## NOTE XXXIV.

*Du pere & des femmes de Joſeph.*

Joſ. bel. l. 5. c. 31. p. 938. f. 'Le texte de Joſeph porte que ce fut ſon pere qu'on mit en priſon. [a]Hegeſippe qui amplifie beaucoup cet endroit auſſibien que quelques autres, paroiſt avoir lu de meſme. 'Cependant Joſeph en parlant aux Juifs, témoigne aſſez, que ſa mere, ſa femme, & le reſte de ſa famille, eſtoit dans Jeruſalem, ſans dire un mot de ſon pere: '& Hegeſippe ne lit point autrement cet endroit: [de ſorte qu'il y a bien de l'apparence que le pere de Joſeph eſtoit ou mort, ou hors de Jeruſalem.] 'Il eſt certain d'ailleurs que ſa mere eſtoit en priſon à Jeruſalem. [Ainſi nous n'avons point fait difficulté de raporter cet endroit à la mere de Joſeph, comme a fait Mr d'Andilli.

[a] Hegf. l. 5. c. 45. Bib. P. t. 7. p. 542. c. Joſ. bel c. 16. p. 931. d. Hegf. l. 5 c. 16. p. 930. d. Joſ. bel. l. 5. c. 38. p. 939. d.

Pour ſa femme, il faut que c'en ſoit une premiere, qu'il devoit avoir epouſée avant que d'aller en Galilée, ] 'quoique dans ſa vie, il ne marque point qu'il en euſt d'autre lorſque Veſ- vit. p. 1030. f.

paſien luy en fit epouſer une de Ceſatée, qu'il quitta bientoſt pour en epouſer une d'Alexandrie: tout cela entre le ſiege de Jotapat & celui de Jeruſalem.

Pour la page 317. § 70.

## NOTE XXXV.

*Fin du ſacrifice perpetuel des Juifs.*

Joſ. bel. l. 6. c. 8. p. 947. g. [a]Le texte de Joſeph porte que le ſacrifice perpetuel manqua le 17 de juillet. [a]Cependant il marque enſuite pluſieurs choſes arrivées des devant le

a. 15. p. 951. c.

a. 10. p. 950. a. 12 du meſme mois, [a]& il les raporte comme ayant ſuivi la ceſſation du ſacrifice. [On ne voit pas d'ailleurs pourquoi il auroit mis ceci hors de ſon rang. Ainſi au lieu du 17 il faut ſans doute ne mettre que le ſept ou le dix.]

Scal. Ifag. p. 561. [b]Les Juifs marquent neanmoins la ceſſation du ſacrifice perpetuel le 17 de leur dixieme mois, qu'ils appellent Tamuz. [Je ne ſçay ſi c'eſt parceque leurs mois qui ſont lunaires ne peuvent pas répondre aux mois Romains, ou parceque lorſqu'ils ont mis cet article dans leur calendrier, le texte de Joſeph eſtoit déja corrompu.]

Pour la page 361. § 71.

## NOTE XXXVI.

*Le feu jetté dans le Temple par une feneſtre.*

[Le mot de θυρὶς peut ſignifier une feneſtre, & une petite porte: & Joſeph ſemble d'abord l'avoir mis pour une porte,] lorſqu'il dit qu'un ſoldat τὸ πῦρ ἐνσυνθυρίδι, καθ' ὃν εἰσιτὸν ναὸν &c. Mais d'autre part ce ſoldat ſe fit ſoulever par un autre: [& ſe fait-on lever pour atteindre à une porte? Il ſemble donc que θυρὶς ſe doit prendre en cet endroit pour une feneſtre, & que καθ' ὃν ne ſe raporte pas à θυρίδα, mais à οἶκον, qu'on ſous entend aiſément.]

Joſ. bel. l. 6. c. 4. p. 957. f.

Pour la page 361. § 71.

## NOTE XXXVII.

*Ce que dit Dion de l'embraſement du Temple.*

[Nous ne croyons pas devoir omettre la maniere dont Dion raporte la priſe du Temple; & nous n'avons pas cru auſſi la devoir mettre dans le texte, parceque nous ne voyons pas bien le moyen de l'accorder avec Joſeph, dont l'autorité doit l'emporter ſans difficulté.] [a]Il dit donc que les Romains s'eſtant rendu maiſtres des environs [du Temple,] les Juifs pour les empeſcher de s'en approcher davantage, mirent le feu à quelques baſtimens [où les Romains euſſent pu ſe fortifier.] Mais le feu gagna juſqu'à la muraille [du Temple] qu'il endommagea, conſuma malgré eux [les portiques] qui l'environnoient, & ouvrit ainſi le chemin aux Romains pour l'attaquer. Cependant, dit-il, ils ne l'entreprirent pas auſſitoſt, eſtant retenus par un reſpect de religion; & il faluſt que Tite les y contraigniſt. Les Juifs quoique beaucoup inferieurs en nombre, les ſoutinrent avec plus de courage que jamais, croyant gagner beaucoup de mourir au pié de leur Temple en le défendant. Le peuple eſtoit dans la place de devant le Temple, les Senateurs ſur les degrez, & les Preſtres dans le Temple meſme. Ils ne furent point vaincus par les Romains, mais par le feu, qui avoit déja conſumé une partie du Temple, & alors voyant qu'ils ne le pouvoient plus défendre, les uns ſe jetterent volontairement ſur les épées des Romains pour en eſtre percez, d'autres ſur les leurs propres: pluſieurs ſe tuerent les uns les autres; & il y en eut qui ſe precipiterent dans le feu.

Dio, l. 66. p. 747. 748.

Pour la page 377. § 78.

## NOTE XXXVIII.

*Catulle gouverneur de Libye, diſtingué de Catullus Meſſalinus.*

Plin. l. 4. ep. 21. p. 161. a. [a]Catanée qui a commenté Pline le jeune, croit que la piece de theatre intitulé *Phaſma Catuli*, [a]dont parle Juvenal, [b]pouvoit avoir eſté faite ſur Catulle gouverneur de Libye, [b]dont

Juv. Sat. 8. v. 230.

a Plin. p. 161. a.

b Joſ. bel. l. 7. c. 37. p. 997.

Joſeph raporte la mort à la fin de ſon hiſtoire de la guerre des Juifs. [Nous ne voyons rien qui empeſche de ſuivre ce ſentiment.] 'Mais pour ce qu'il ajoute que Catulle eſt le Catullus Meſſalinus de Pline le jeune, [il n'a pas pris garde que Joſeph a écrit la guerre des Juifs des le temps de Veſpaſien, comme on le voit dans l'article 80.] 'au lieu que Catullus Meſſalinus a eſté fort celebre ſous Domitien. [On pourroit peuteſtre remarquer encore d'autres differences entre ces deux Catulles.]

Plin. p. 161. n.

p. 262.

## NOTE XXXIX.

Pour la page 579. § 79.

*Temps de la naiſſance de Joſeph.*

Joſ. vit. p. 998. c.

'Joſeph l'hiſtorien eſt né en la premiere année de Caius, [qui commence en l'an 37 de J.C. au mois de mars.] 'Il avoit environ 30 ans lorſqu'il gouvernoit la Galilée. [C'eſtoit à la fin de 66, & en 67.] 'Il joint ſa 56e année avec la 13e de Domitien, [qui commence au 13 ſeptembre de l'an 93 de J.C.] 'Ainſi il doit eſtre né entre le 13 ſeptembre de l'an 37, & le mois de mars de l'an 38.

p. 1004 f.

ant. l. 20. c. 9. p. 703 c.

Pet. de t. l. 11. c. 19. p. 329. b.

## NOTE XL.

Voyez la page 584. § 21.

*Sur l'endroit où Joſeph parle de J. C.*

[Nous ne répondons point en particulier à toutes les difficultez qu'objectent ceux qui veulent que le paſſage 'qu'on lit dans Joſeph ſur noſtre Seigneur, y ait eſté ajouté par une fraude, qui ne ſeroit nullement pieuſe, mais tres impie & tres criminelle.] 'Toutes leurs raiſons ne ſont, comme dit Mr Valois, que des ſoupçons & des conjectures, mais non pas des preuves. [Mr Huet y a repondu amplement, & avec beaucoup d'erudition dans ſa Demonſtration evangelique, *p. 27-32:* & avant luy François de Roie avoit donné ſur cela une diſſertation en 1656.

Joſ. ant. l. 18. c. 4. p. 621. 622.

Huet, p. 30. § 45.

Je penſe que Mr Huet a raiſon] 'de ſoutenir que Joſeph en confondant ce qui s'eſt paſſé du vivant de noſtre Seigneur, & aprés ſa mort, a pu dire avec verité qu'il avoit attiré à luy beaucoup de Juifs & de Gentils. [De ſon vivant meſme, quoiqu'il ne preſchaſt pas aux Gentils, beaucoup d'entre eux ne laiſſoient pas de le connoiſtre & de l'eſtimer. Mais en un mot, ou ce paſſage n'eſt point contraire à l'Evangile, & ainſi peut eſtre vray, & de Joſeph; ou s'il ne s'y peut pas accorder, il eſt plutoſt de Joſeph que d'un Chrétien & d'un diſciple de l'Evangile. C'eſt le raiſonnement d'une perſonne habile, * qui nous a fourni pluſieurs autres choſes pour cette nouvelle edition, & il croit meſme qu'on peut prouver par là, que le paſſage eſt veritablement de Joſeph, & non ſuppoſé par un autre.

Sur ce qu'on objecte qu'Origene & Theodoret n'ont point eu ce paſſage dans leurs exemplaires,] 'puiſqu'ils diſent que Joſeph n'a point cru que Jesus-Christ fuſt le Meſſie, 'au lieu que le paſſage dit formellement qu'il l'eſtoit: Mr Huet répond que ces paroles du paſſage, *C'eſtoit le Chriſt* ou *le Meſſie*, ſignifient ſeulement que ce Jesus dont il parle, eſtoit celui que tout le monde connoiſſoit alors ſous le nom de Christ, comme S. Jerome l'a traduit. [Cela ne ſeroit pas hors d'apparence, ſi Joſeph n'ajoutoit un peu aprés, *Que les Prophetes ont predit ſa reſurrection, & beaucoup d'autres merveilles qu'il avoit faites.* C'eſt dire poſitivement qu'il eſt le Christ. Et il n'y a pas moyen de croire qu'il ne marque pas en cela ſon ſentiment, mais celui des autres. Ainſi il faut recourir aux exemplaires corrompus par les Juifs;] 'puiſque Mr Huet ſoutient qu'on voit encore à Rome celui où Baronius dit que les Juifs avoient effacé ce paſſage; 'ou dire que quand Origene & Theodoret diſent que

Orig. in Matt. t. p. 223. d. in Ceſ. l. 1. p. 35. Huet, p. 28. § 22.

p. 29.

Euſeb. p. 20. a.

* *Monſieur Gerard de Sariat.*

Joſeph ne recevoit point JESUS pour le CHRIST, ils entendoient qu'il n'eſtoit point Chrétien; [ſoit qu'ils ne fiſſent point alors attention au paſſage dont nous parlons, comme cela eſt tres poſſible; ſoit parceque croire en general que JESUS eſt le CHRIST, ſans embraſſer la religion qu'il a établie & qui l'honore comme tel, ce n'eſt point veritablement croire qu'il le ſoit. Les termes d'Origene favoriſent aſſez ce ſens; & pour Theodoret dont je n'ay pu trouver l'endroit, quand il n'auroit pas vu ce paſſage dans Joſeph meſme, il l'avoit vu certainement dans Euſebe.

On objecte encore qu'il eſt dit dans ce paſſage, que J. C. avoit attiré à luy beaucoup de Gentils.] 'Mr Huet l'explique de ce qu'il avoit fait aprés ſa mort par ſes Apoſtres. [Mais il peut avoir eſté connu & eſtimé pendant ſa vie meſme par un grand nombre de Gentils. Outre la Cananée & l'Hemorrhoïſſe, il loue la foy du Centenier.] 'Sa reputation eſtoit repandue dans toute la Syrie: 'divers Gentils le voulurent voir quelques jours avant ſa paſſion: [& ſi nous voulons recevoir l'hiſtoire d'Abgare, nous y voyons que les princes d'audelà de l'Euphrate le regardoient au moins comme un homme extraordinaire. Ce qui eſt marqué de ceux-ci pouvoit eſtre vray de beaucoup d'autres.

Huet, p. 30. §. 45.

Matt. 4. v. 24.

Joan. 12. v. 20, 21.

Il faut avouer neanmoins qu'il y a une choſe embaraſſante dans ce paſſage, qui eſt qu'il romp la ſuite de la narration de Joſeph. Car ce qui le ſuit immediatement commence par ces termes:] '*Il arriva vers le meſme temps un autre malheur qui troubla les Juifs.* [*Cet autre malheur* n'a pas de raport avec ce qu'il vient de dire de J. C; car il n'en parle point comme d'une choſe qui ait eu aucune ſuite faſcheuſe: & il a au contraire un raport tres naturel à ce qui precede cet endroit,] 'qui eſt une ſedition où pluſieurs Juifs furent tuez & bleſſez. [Il n'eſt pas aſſurément auſſi aiſé de répoudre à cette difficulté qu'aux autres. Je voudrois que Mr Huet & Mr de Roie ſe la fuſſent objectée, & y euſſent ſatisfait. Pour nous, nous ne voyons pas qu'on puiſſe dire autre choſe, ſinon que Joſeph meſme a pu ajouter ce paſſage aprés coup, & n'a point trouvé d'endroit plus propre pour le mettre que celui où il paſſoit de ce qui eſtoit arrivé dans la Judée ſous Pilate, à ce qui s'eſtoit fait en meſme temps à Rome; & il a oublié de changer la tranſition qu'il y avoit miſe d'abord.

Joſ. ant. l. 18. c. 4. p. 622. a.

p. 622. e. f. g.

'Blondel conteſte non ſeulement le paſſage de Joſeph ſur J. C. mais encore celui où il eſt parlé de S. Jean Batiſte. [Je ne ſache point que d'autres que luy aient fait aucune difficulté ſur cet endroit. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'appuie ſon ſentiment d'aucune autorité ni d'aucune raiſon qui ſoit un peu conſiderable, eſtant tres aiſé que beaucoup de Juifs conſervaſſent encore une grande veneration pour S. Jean pluſieurs années aprés ſa mort, & cruſſent que la défaite d'Herode eſtoit une punition de ce qu'il avoit oſté la vie à ce Saint ſept ans auparavant. Il ſeroit aiſé au contraire de faire voir que ce paſſage raporte l'hiſtoire de S. Jean d'une maniere ſi differente de l'Evangiſe, qu'on ne peut nullement preſumer que ce ſoit un Chrétien qui parle. Auſſi Blondel n'avance ce ſentiment que comme une ſimple conjecture. Et il n'a meſme oſé étendre ſes conjectures juſque ſur le paſſage de la mort de S. Jacque, qui eſt trop lié avec toute la ſuite pour pouvoir eſtre conteſté.] 'Cependant S. Jacque n'y eſt marque que par la qualité de frere de JESUS *appelle le* CHRIST: [ce qui eſt bien fort pour montrer que Joſeph n'affectoit poinr de ne pas parler de ce JESUS, & meſme

c. 7. p. 616. & 27. Blond. lib. 1. c. 7. p. 28. 29.

Joſ. ant. l. 20. c. 8. p. 698. b.

qu'il en avoit déja parlé. Aſſurément s'il n'a point parlé de luy ni de Saint Jean Batiſte, on ne peut pas l'excuſer d'avoir peché contre les regles de l'hiſtoire; ces deux evenemens ayant eſté trop grands & trop publics pour ne les pas mettre.] 'S. Chryſoſtome cite celui qui eſt ſur S. Jean Bâtiſte, '& Origene l'avoit déja fait pres de deux ſiecles auparavant. [a] Pearſon dit que Joſeph a parle de J. C. & de Saint Jean.

Chryſ. in h. 11. p. 61. c.

Ori. in Matt. t. 3. p. 224.

a Pearſ. an. Paul. p. 29.

pour la page 589. §8.

## NOTE XLI.

### *Temps de la mort du Roy Agrippa.*

[Le jeune Agrippa a commencé à regner entre le mois de ſeptembre 49 & le mois de may 50. *V. la note 16* Euſebe dans ſa chronique dit qu'il regna 26 ans. Ainſi il ſemble qu'on peut raiſonnablement dire qu'il mourut en 75. Mais nous n'oſerions nous fier à cela:] 'car il eſt bien à craindre, comme remarque Scaliger, qu'Euſebe n'ait fondé ces 26 ans, non ſur les monumens anciens, mais ſur deux fauſſes ſuppoſitions, l'une qu'il ait commencé à regner auſſitoſt aprés la mort de ſon pere en 44 ou 45, comme on le voit dans ſa chronique; l'autre que la ruine des Juifs ait auſſi fini ſon regne: [car on voit dans la chronique de S. Jerome, qu'ayant marqué la 26[e] année d'Agrippa en meſme temps que la deſtruction de Jeruſalem, il dit que le royaume des Juifs finit alors: & il ne parle plus d'Agrippa.] 'Nous liſons neanmoins dans le grec de la chronique d'Euſebe, qu'Agrippa mourut l'année d'aprés, ayant regné 26 ans; [ce qui peut donner lieu de croire que ce n'eſt pas la ruine de Jeruſalem qui luy a fait finir ſon regne en ce temps là. Mais Scaliger, qui a compoſé cette chronique ſous le nom d'Euſebe,] 'a pris ces paroles de la chronique d'Alexandrie, qui les met l'année que Jeruſalem fut priſe, dit Scaliger, ou plutoſt l'année de devant ſelon les editions de Munik en 1615, *p. 382*, & d'Amſterdam en 1658, *p. 266*, Scaliger dit que ces paroles ſont d'Euſebe, quoiqu'elles ne ſoient pas en termes exprés dans ſes écrits. [On ne les trouve point non plus, ni dans la traduction de S. Jerome, qui ajoute à Euſebe plutoſt que de luy oſter, ni dans ce qu'on appelle le Livre des temps, qui eſt auſſi une chronique d'Euſebe amplifiée] 'On a meſme des medailles d'Agrippa qui marquent la conqueſte de la Judée.

Euſ. chr. n p. 191. a.

chr. p. 100.

a. p. 191. a.

p. 198. a.

[Ce qui eſt certain, c'eſt qu'Agrippa ne peut eſtre mort en 71,] 'puiſqu'il a vu l'hiſtoire greque de Joſeph ſur la guerre des Juifs, 'qui comprend diverſes choſes arrivées en l'an 72, & peut-eſtre depuis. [On peut meſme aſſurer qu'il vivoit encore en l'an 77,] 'puiſqu'on trouve de ſes medailles qui marquent la 26, '& juſqu'à la 29[e] année de ſon regne. 'Joſeph donne lieu de croire qu'il n'eſt mort qu'aprés Tite, lorſqu'il demande à Juſte de Tiberiade pourquoi il n'a pas publié ſon hiſtoire durant que Veſpaſien & Tite, qui avoient fait la guerre aux Juifs, vivoient encore, lorſque le Roy Agrippa n'eſtoit pas encore mort &c. [Ce qui n'eſt pas neanmoins ſi exprés, que nous ne puſſions mettre ſa mort des auparavant, ſi nous en avions quelque preuve.

Joſ. vit. p. 1018. 1017 in Api. l. 1. p. 1017. f. Abel. l. 7. c. 28. p. 983. c. &c.

Seal in Euſ. p. 158. 2.

Spanh. p. 864.

Joſ. vit. p. 1026. e.

Mais il doit avoir regné plus de 50 ans, & n'eſtre mort qu'en l'an 100 de J. C, ſi nous en croyons Photius.] 'qui dit que Juſte de Tiberiade finiſſoit ſa chronique avec la vie de ce prince, mort, dit-il, en la troiſieme année de Trajan. 'Spanheim ne rejette pas ce ſentiment; '& Scaliger le ſoutient abſolument. [b] C'eſt pourquoi dans le *Recueil hiſtorique* qu'il nous a donné en grec, diviſé par Olympiades, il met ſur la 4[e] année de la 219[e], Qu'Agrippa le 7[e] [Prince] de la famille d'Herode,

Phot. c. 33. p. 20.

Spanh. p. 865.

Euſ. chr. n p. 191. 2.

Lect. ad. p. 142. 1.

& le dernier Roy des Juifs, mourut alors, & que c'eſt là que finit la chronique de Juſte de Tiberiade. 'Et perſonne, dit-il, n'a pu mieux ſavoir le temps de ſa mort, que celui qui luy a dedié ſon ouvrage, 'ce qui eſt une aſſez plaiſante bevue.

'Cependant Juſte avoit publié ſon [autre] ouvrage de la guerre des Juifs aprés la mort d'Agrippa; & avant que Joſeph écriviſt ſa propre vie. [Il faudra donc dire que Joſeph n'écrivit ſa vie qu'aſſez longtemps aprés la 3e année de Trajan.] 'Et neanmoins en y marquant la maniere dont les Princes l'avoient traité, il s'arreſte à Domitien, ſur les faveurs duquel il s'étend beaucoup, [ce qui ne luy euſt pas eſté fort honorable du temps de Trajan.] 'En la finiſſant il s'adreſſe à Epaphrodite, 'qu'on croit eſtre cet [affranchi de Neron,] que Domitien fit mourir en 95. 'Il eſt certain en effet qu'il a achevé ſes Antiquitez dans la 13e année de Domitien [de J.C. 93; & il paroiſt que ſa vie eſt la ſuite immediate de cet ouvrage, ou plutoſt qu'elle en eſt meſme une partie.] 'Car à la fin de ſes Antiquitez, il témoigne avoir deſſein de les faire ſuivre par l'hiſtoire de ſa vie, durant qu'il y avoit encore des perſonnes qui pouvoient rendre témoignage ſi ce qu'il diſoit eſtoit vray ou faux. [Il la commence en effet comme la ſuite d'un autre ouvrage plutoſt que comme un ouvrage particulier.] 'Ἐμοὶ δὲ τὰ ἐμὰ βίβλοις. 'Auſſi Euſebe la cite comme une partie de ſon 20e livre des Antiquitez; 'ce que Joſeph meſme ſemble faire en la concluant. '*Je finis ici*, dit-il à Epaphrodite, *aprés vous avoir donné le diſcours entier des Antiquitez de ma nation.* 'On marque auſſi que dans les manuſcrits grecs ces deux ouvrages ſont joints comme n'en faiſant qu'un; '& Photius qui fait un abregé de ſa vie, l'enferme entre ce qu'il avoit dit de ſes Antiquitez, & la date du meſme ouvrage, comme tout cela eſtant tiré de la meſme hiſtoire.

'On ne peut donc douter ce me ſemble, que Joſeph n'ait écrit ſa vie avant la mort de Domitien, & qu'ainſi Agrippa ne ſoit mort auſſi avant ce prince.] 'Dans ſes Antiquitez meſmes, il en parle d'une maniere aſſez libre, [pour croire qu'il eſtoit mort des ce temps là, c'eſt à dire des l'an 93.

Mais comment accorder cela avec Juſte de Tiberiade? Cet auteur finiſſoit à la mort d'Agrippa, dont apparemment il ne marquoit pas l'année, & marquoit au contraire qu'il achevoit d'écrire en la 3e année de Trajan. Ce ſont des choſes aiſées à ſuppoſer, parcequ'elles ſont ordinaires aux hiſtoriens: & il eſt encore aiſé que ceux qui n'y ont pas aſſez pris garde, en aient conclu un peu trop viſte qu'Agrippa eſtoit mort en la 3e année de Trajan.]

'Dodwel aime mieux croire qu'il y a faute dans le texte de Photius, & qu'au lieu de τεσσαρεσκαιδ., il faut lire τῇ αὐτῇ, & mettre ainſi la mort d'Agrippa en la 3e année de Veſpaſien, c'eſt à dire en 72 avant le mois de juillet. Il reconnoiſt qu'Agrippa a vu & approuvé par 62 lettres l'ouvrage de la guerre des Juifs: [mais il ne ſonge pas qu'il y a lu par conſéquent] 'des choſes arrivées en la 4e année de Veſpaſien. 'Pour les medailles qui marquent juſqu'à ſa 29e année, il ſemble en vouloir conteſter l'autorité, & ne l'oſer: *Si qua illis fides.* C'eſt pourquoi il taſche à les accorder avec ſon opinion, en pretendant qu'elles content le regne d'Agrippa du temps de la mort de ſon pere, quoiqu'il n'ait eu que le titre de Roy, [ni aucun Etat] que plus de cinq ans aprés. [Il eſt aiſé de voir combien cette pretention eſt abſurde. Mais il ne devoit pas au moins avoir oublié] 'qu'il venoit de remarquer que Joſeph joint la 17e année.

ehr. n. p 191. a.

a. p. 48. 1. a.

Joſ. vit. p. 1026 c.

p. 1031. 1032.

p. 1031. b.

Pearſ. poſt. p. 172.

Joſ ant. l. 20. c. 9. p. 703 c.

b.

v. c. p. 989. a. Euſ. l. 3. c. 10. p. 86. a.

n. p. 47 a. c.

Jo vit. p. 1035.

Euſ. n. p. 47. a. c. d.

Phot. c. 76 p. 168. 169.

Euſeb n. p. 48. 1. a. b.

Joſ ant. l. 20. c. 8. p. 699. a. e.

Pearſ. poſt p. 171. 174.

Joſ bel l. 7 a. 18 p. 585. c.

Pearſ. poſt p. 174. 171.

p. 173. 174.

d'Agrippa avec l'an 66, & que meſme les medailles de ce prince joignent ſa 21e année avec l'an 70 : [ce qui eſt faux de cinq ans, ſi l'on a conté ſon regne des l'an 44, auquel Agrippa ſon pere eſtoit mort.] 'Dodwel taſche d'appuyer ſon ſentiment par diverſes remarques [qui ne prouvent rien, ou dans leſquelles il ſeroit aiſé de trouver de nouvelles abſurditez.

p. 173 175.

Ainſi s'il faut corriger le texte de Photius, il vaut mieux, au lieu de Τεσσαρεσ, mettre Τίτυ ou Δομπανῦ, & dire ainſi qu'Agrippa eſt mort en 81, entre le 24 juin & le 13 ſeptembre, ou entre le 13 ſeptembre 83, & le meſme jour de l'an 84. Mais le plus ſeur eſt de ſe contenter de ſavoir qu'il vivoit encore en 77, & qu'il eſtoit mort en 93.]

## NOTE XLII.

Pour la page 470. § 5.

*Si Herode & les Romains ont fait des Pontifes qui ne fuſſent point de la race d'Aaron.*

Thdrt in Dan. 9. p. 662. c. d.

'Theodoret dit qu'Herode, & les Romains qui gouvernerent la Judée aprés luy, faiſoient quelquefois des Pontifes qui n'eſtoient point de la race ſacerdotale [d'Aaron,] & cite pour cela un endroit de Joſeph, qui porte qu'Herode ayant eſté établi Roy, ne prit plus les ſouverains Pontifes de la race des Aſmonéens, qu'on appelloit les Macabées, mais choiſit des gents inconnûs, obſervant ſeulement qu'ils fuſſent de la race des Juifs, φύλου ἐξ Εβραίων ὄντος ; à quoy Joſeph ajoute qu'aprés Herode, Archelaüs ſon fils & les Romains firent auſſi la meſme choſe. [Ce paſſage paroiſt deciſif pour ce que prétend Theodoret.]

Joſ. ant l. 20. c. 8. p. 701. f.

'Mais au lieu d'ἐξ Εβραίων, nous liſons aujourd'hui dans Joſeph ἐξ ἱερέων, [qui ruine entierement la concluſion que Theodoret en tire. Les manuſcrits de Joſeph dans leſquels Theodoret a lu ou cru lire ἐξ Εβραίων, ſont apparemment plus anciens que tous ceux que nous avons aujourd'hui.] 'Mais d'autre part Joſeph aſſure poſitivement dans le meſme chapitre, que la regle des Juifs eſtoit, πάτριον ὄν, que perſonne ne montaſt au ſouverain pontificat, s'il n'eſtoit de la race d'Aaron ; & que tout autre, quand meſme il euſt eſté Roy, ne pouvoit pas y aſpirer. [Parleroit-il ainſi ſi cette regle eſtoit violée de ſon temps ? Il eſt certain que de tous les Pontifes faits par Herode ou par les Romains, il ne dit d'aucun qu'il ne fuſt pas de la race ſacerdotale. Et auroit-il pu ſe diſpenſer de marquer ce violement d'une loy qu'il repreſente comme inviolable ?] 'Il repreſente l'election de Phannias payſan, établi par le ſort dernier Pontife, comme tout à fait honteuſe & toute contraire aux regles, mais il reconnoiſt neanmoins qu'il eſtoit de la race ſacerdotale. [Ainſi il y a toute apparence que Theodoret a eſté trompé par une fauſſe leçon.]

p. 702 b.

bel. l. 4. c. 12. p. 876.

## NOTE XLIII.

Pour la page 463. § 25.

*Si le livre de la Sageſſe eſt de Philon.*

Hier. ep 103. p. 21. b.

'S. Jerome dit que quelques auteurs anciens ont aſſuré que le livre de la Sageſſe eſtoit de Philon Juif : '& il n'y a guere lieu de croire qu'il ait voulu marquer un autre Philon plus ancien que celui dont nous avons les ouvrages, quoiquelques uns l'aient prétendu. [Ainſi il faut abandonner ce ſentiment de qui que ce ſoit qu'il ait eſté, ou rejetter l'autorité de l'Égliſe, qui met la Sageſſe entre les livres canoniques. Car il y auroit peu d'apparence qu'un Juif demeuré endurci comme Philon, euſt eſté l'organe du Saint Eſprit, quand meſme on voudroit dire qu'il auroit écrit ce livre avant la predication de J. C.] 'Quelques uns ſemblent alleguer encore ce que 'S. Baſile cite des commentaires de Philon

S. Vant. t 1 p. 57.

Du Pin, pr. p. 14

c

p. 74. 1.

Baſ. ep. 406 p. 424. c. d.

Philon ſur la Manne, parceque ce qu'il en cite ſe trouve en quelque ſorte dans le chapitre 16 de la Sageſſe, *verſ.* 21. [Mais il s'y trouve d'une maniere bien differente de ce que S. Baſile tire de Philon. Ainſi ce Pere ne ſongeoit point au livre de la Sageſſe, qui meſme ne ſe peut pas mettre au nombre des commentaires. Outre ce que nous diſons que Philon dont nous parlons ici ne peut pas avoir eſté auteur d'un livre Canonique, J'on raporte encore pluſieurs autres raiſons, pour montrer que celui de la Sageſſe ne peut pas eſtre de luy.

Du Pin, rep. p. 9.

## NOTE XLIV.

Pour la page 545. § 61.

*S'il faut donner le nom d'Antiochus à Epiphane fils du Roy de Comagene.*

'Joſeph appelle en un endroit Epiphane fils du roy de Comagene, Ἐπιφανὴς Ἀντίοχος [Je ne ſçay s'il ne faudroit point Ἀντιόχου υἱὸς. La ſuite demande que Joſeph ait parlé de ſon pere :]'& en deux autres endroits il ne donne au fils que le ſeul nom d'Epiphane. a On trouve dans les medailles un Antiochus Epiphane de Comagene, ſurnommé le Grand, mais qualifié Roy: [ce que cet Epiphane ne fut jamais. Ainſi c'eſtoit plutoſt ſon pere,]'le plus heureux [& le plus riche] de tous les Rois ſoumis aux Romains, juſqu'à ſa diſgrace [qui arriva en l'an 72.]

Joſ. bel. l. 5. c. 12 p. 914. e.

l. 7. c. 28. p. 983. fl ant. l. 19. c. 7. p. 680. a.

a Spanh. 1. 5 p. 401. Seg. p. 40.

Joſ. bel. l. 5. c. 29. p. 914. c. d.

# AVERTISSEMENT
## SUR LA CHRONOLOGIE SUIVANTE.

*IL ſemble qu'on auroit pu ſe paſſer de la chonologie que l'on donne ici, puiſque l'hiſtoire meſme des Empereurs eſt déja une eſpece de chronologie; toutes les choſes y eſtant reduites autant qu'on l'a pu dans l'ordre du temps, & ſous l'année où elles ſont arrivées. Neanmoins on ne l'a pas pu autant qu'on auroit voulu, & il y a des choſes qu'il a fallu anticiper, ou ne raporter qu'avec d'autres qui ſont arrivées. Outre cela, l'hiſtoire de la ruine des Juifs, qui fait une grande partie de ce volume, a ſa ſuite à part, independante de celle des Empereurs : de ſorte qu'il eſt utile pour éclaircir l'hiſtoire, de lier enſemble par le moyen d'une chronologie, ces deux parties dans une meſme ſuite, qui ne feront ainſi que comme une ſeule hiſtoire. Quand meſme nous n'aurions point eu cette raiſon, nous avons cru qu'on ne ſeroit pas faſché de voir en peu de pages un abregé de tout ce qui eſt contenu dans le volume : & nous avons ſceu en effet que c'eſtoit le ſentiment de quelques perſonnes tres capables de juger de ces ſortes de choſes.*

*Il auroit eſté aiſé d'y marquer les Olympiades, & pluſieurs autres epoques. Mais on a cru qu'il y auroit en cela plus de curioſité, & meſme plus d'embarras, que d'utilité. Ainſi on s'eſt contenté de l'epoque ordinaire de la naiſſance de notre Seigneur, dont nous avons accoutumé de nous ſervir, & des années des Empereurs ; à quoy nous*

*ajoutons ſeulement les années de la fondation de Rome, parcequ'elles ſont ſouvent marquées dans les anciens, & encore plus parceque beaucoup des plus habiles d'aujourd'hui s'en ſervent encore. Nous ſuivons avec eux la ſupputation commune dont on croit que Varron eſt auteur, & non celle qu'on trouve dans les faſtes Capitolins attribuez par Onuphre à Verrius Flaccus, laquelle eſt poſterieure d'un an. Il faut ſeulement remarquer que ces années de Rome ne commencent qu'au 21 avril de l'année où on les marque, & vont juſqu'au meſme jour de l'année ſuivante. Par exemple, l'an 754 de Rome que nous joignons avec la premiere année de l'ere commune de J. C, commence au 21 avril de cette premiere année, & finit au 20 avril de la ſeconde.*

*On a quelquefois ajouté dans cette chronologie, des evenemens dont on n'a point parlé dans l'hiſtoire; & on cite les auteurs dont on les a pris. On renvoie pour les autres, aux endroits de l'hiſtoire où ils ſont traitez, hormis les Conſuls, pour leſquels il n'a pas eſté neceſſaire de rien citer, parcequ'ils ont tous eſté examinez à l'entrée de leur année dans l'hiſtoire de l'Empereur ſous lequel ils ont commencé leur conſulat, ou dans la note à laquelle cet endroit renvoie. Il n'y a que ceux du regne d'Auguſte, qu'on n'a point mis dans l'hiſtoire de ce prince, parcequ'on l'a voulu faire fort abregée; & neanmoins on a cru les devoir mettre dans la chronologie depuis l'année de la bataille d'Actium, où commence ce que nous diſons d'Auguſte. On les a donc pris des faſtes que Dion a mis à la teſte de ſes livres, en corrigeant ſeulement quelques fautes qui s'y ſont gliſſées. Ainſi on a ajouté le ſurnom de Maximus à Fabius Conſul en l'an 744 de Rome, [a] ſur l'autorité du texte de cet auteur meſme. Il eſt certain encore que [b] Caius Cæſar, Conſul en l'an 754, n'eſt point Auguſte, mais ſon petit-fils, Lepidus Conſul en 764, eſt appellé MU. ou Manius dans Gruter: [c] mais on lit Μάνιος tout au long dans le texte de Dion. On a auſſi tiré d'Onuphre diverſes choſes qui manquent dans ces faſtes, [d] ſavoir que Taurus Conſul en l'an 728, l'eſtoit pour la ſeconde fois; [e] Que Lepidus Conſul en l'an 733, avoit encore le nom d'Æmilius; [f] Qu'en l'an 740, L. Cornelius Sylla fut collegue d'Auguſte; & que les Conſuls de l'an 750, ſont C. Calviſius Sabinus, & L. Paſſienus Rufus.*

Dio, p. 746 c.

Gruter, p. 229.

a Dio, p. 586. b.

b Onu. in faſt. p. 179.

c p. 180.

d p. 184.

V. Auguſte §. 12.

# CHRONOLOGIE

## OU ABREGÉ DES PRINCIPALES CHOSES qui ſont traitées dans ce volume, miſes ſelon l'ordre du temps.

L'AN DE ROME 712, AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST 42.

TIBERE naiſt le ſeizieme jour de novembre, *p. 49.*

L'AN DE Rome 714, AVANT JESUS-CHRIST 40.

Herode eſt fait Roy de Judée ſur la fin de l'année par Antoine & Auguſte, & par le Senat, *p. 623.*

L'AN DE ROME 716, AVANT JESUS-CHRIST 38.

Livie epouſe Octavien, depuis appellé Auguſte, & accouche de Druſus, *p. 48.*

L'AN DE ROME 717, AVANT JESUS-CHRIST 37.

Herode prend Jeruſalem ſur Antigone, qui eſt decapité, *p. 623.*

Année Julienne 35. L'AN DE ROME 723, AVANT JESUS-CHRIST 31.

*Le premier de l'Empereur Octavien Auguſte, à commencer au premier janvier avant la bataille d'Actium.*

*C. Cæſar Octavianus III, & M. Valerius Meſſala Corvinus, Conſuls.*

AUGUSTE gagne ſur Antoine la bataille d'Actium le 2 de ſeptembre, & devient par là maiſtre de l'Empire, *p. 2*, regne enſuite 44 ans moins 13 jours, *p. 45.*

36. L'AN DE ROME 724, D'AUGUSTE 2, AVANT JESUS-CHRIST 30.

*C. Cæſar Octavianus IV, & M. Licinius Craſſus, Conſuls.*

Antoine & Cleopatre ſe tuent au mois d'aouſt : Auguſte demeure maiſtre de l'Egypte, *p. 2.*

L'ere des Auguſtes en Egypte commence le 29 du meſme mois, *Ib.d.*

37. L'AN DE ROME 725, D'AUGUSTE 3, AVANT JESUS-CHRIST 29.

*C Cæſar Octavianus V, & Sextus Apuleius, Conſuls.*

Le Senat fait fermer le temple de Janus, quoiqu'il y euſt encore des troubles, *p. 4.*

Auguſte triomphe à Rome durant trois jours au mois d'aouſt, *p. 2*, ſe reſout par l'avis de Mecenas à conſerver ſon autorité ; prend le titre d'*Empereur*, *p. 3.* & de Pere de la patrie, *p. 17.*

La ſtatue de la Victoire eſt poſée dans la chambre Julienne le 28 d'aouſt, *p. 2.*

18. L'AN DE ROME 726, D'AUGUSTE 4, AVANT JESUS-CHRIST 28.

*C. Cæſar Octavianus VI, & M. Vipſanius Agrippa II, Conſuls.*

Auguſte trouve quatre millions & 63 mille citoyens Romains, *p. 4.* Il fait celebrer des jeux pour la bataille d'Actium, qui ſe continuent quelque temps tous les cinq ans, *Ibid.*

M. Terentius Varro le plus habile des Romains, meurt agé de prés de 90 ans, *Hier. chr.*

Thebes en Egypte ſe revolte, & eſt entierement ruinée, *p. 4.*

19. L'AN DE ROME 727, D'AUGUSTE 5, AVANT JESUS-CHRIST 27.
*C. Cæſar Octavianus VII, & M. Vipſanius Agrippa III, Conſuls.*

L'ere des Auguſtes à Rome commence avec cette année, *p. 5.*

Auguſte ſe fait contraindre le 7 de janvier par le Senat & le peuple, à conſerver l'autorité ſouveraine : il partage les provinces entre luy & le Senat le 13 du meſme mois, *p. 5*, & le 17 il reçoit le titre d'AUGUSTE, *p. 15.* Pacuve Tribun du peuple ſe devoue à luy le 18, *p. 19.*

Des Rois qui regnoient alors, *p. 13.*

Auguſte vient regler les Gaules, où il augmente l'Aquitaine, *p. 18.*

20. L'AN DE ROME 828, D'AUGUSTE 6, AVANT JESUS-CHRIST 26.
*C. Cæſar Auguſtus VIII, & T. Statilius Taurus II, Conſuls.*

Auguſte commence cette année & la ſuivante à Tarragone en Eſpagne : Il fait la guerre aux Cantabres & aux Aſturiens. Les Salaſſes dans le Piémont ſe revoltent, & ſont domptez l'année ſuivante, *p. 19.*

21. L'AN DE ROME 729. D'AUGUSTE 7, AVANT JESUS CHRIST 25.
*C. Cæſar Auguſtus IX, & M. Junius Silanus, Conſuls.*

Auguſte reçoit à Tarragone une ambaſſade des Indes, *p. 20*, reduit la Galacie & la Lycaonie en provinces aprés la mort du Roy Amyntas, *Ibid.* fonde la ville de Meride, *Ibid.* marie Julie ſa fille unique à Marcellus ſon neveu, *Ibid.*

Le temple de Janus eſt encore fermé pour neuf ans, *Ibid.*

Auguſte donne la Mauritanie à Juba au lieu de la Numidie, *Ibid.*

Agrippa acheve à Romé le Pantheon, *Ibid.*

22. L'AN DE ROME 730, D'AUGUSTE 8, AVANT JESUS-CHRIST 24.
*C. Cæſar Auguſtus X, & C. Norbanus Flaccus, Conſuls.*

Auguſte revient d'Eſpagne à Rome, *p. 20.*

Les Romains portent la guerre dans l'Arabie heureuſe ; & en ſont chaſſez par les maladies, *Ibid.*

23. L'AN DE ROME 731, D'AUGUSTE 9, AVANT JESUS-CHRIST 23.
*C. Cæſar Auguſtus XI, & Cn. Calpurnius Piſo, Conſuls.*

Les medecins ſont dechargez des impoſts à cauſe d'Antoine Muſa, qui avoit gueri Auguſte d'une grande maladie, & qui laiſſa peu aprés mourir Marcellus ſon neveu, *p. 21.*

Agrippa va en Orient, *Ibid.*

La puiſſance du Tribunat eſt donnée pour toujours à Auguſte le 27 de Juin. *Ibid.*

24. L'AN DE ROME 732, D'AUGUSTE 10, AVANT JESUS-CHRIST 22.
*M. Claudius Marcellus Æſerninus, & L. Arruntius, Conſuls.*

Famine & peſte à Rome, *p. 21.*

Auguſte refuſe les titres de Dictateur & de Cenſeur perpetuel, *Ibid.* donne au peuple la Narbonoiſe & l'iſle de Cypre, *Ibid.*

Candace Reine d'Ethiopie fait quelques courſes dans l'Egypte, *Ibid.*

La Biſcaie & l'Aſturie ſont conquiſes par Caius Furnius, *Ibid.*

Auguſte va en Sicile, *Ibid.*

25. L'AN DE ROME 733, D'AUGUSTE 11, AVANT JESUS-CHRIST 21.
*M. Lollius, & Q. Æmilius Lepidus, Conſuls.*

Auguſte rappelle Agrippa d'Orient, l'envoie gouverner Rome, luy fait epouſer Julie ſa fille, *p. 21*, il va de Sicile en Grece, & de là à Samos, *p. 22.*

26. L'AN DE ROME 734, D'AUGUSTE 12, AVANT JESUS-CHRIST 20.
*M. Apuleius, & P. Silius Nerva, Conſuls.*

Auguſte va en Aſie, oſte la liberté à ceux Cyzic, de Tyr, & de Sidon; fait Archelaüs Roy de la petite Armenie, & Mithridate de la Comagene, *p. 22*, Phraate Roy des Parthes luy rend les drapeaux pris ſur Craſſus & Antoine, *Ib.*

Tibere établit Tigrane Roy de la grande Armenie au lieu d'Ariaxias ſon frere rué par ſes ſujets, *Ibid.*

Seconde ambaſſade des Indiens à Auguſte, Zarmare l'un d'eux ſe brule, *Ib.*

27. L'AN DE ROME 735, D'AUGUSTE 13, AVANT JESUS-CHRIST 19.
*C. Sentius Saturninus, & L. Lucretius Veſpalio, Conſuls.*

Auguſte revient à Rome, *p. 22*,

Agrippa dompte enfin les Cantabres, *Ibid.*

Virgile meurt à Brinde, *Hier. chr.*

28. L'AN DE ROME 736, D'AUGUSTE 14, AVANT JESUS-CHRIST 18.
*Cn. Cornelius Lentulus, & P. Cornelius Lentulus Marcellinus, Conſuls.*

Auguſte fait des loix pour le mariage, *p. 23.*

29. L'AN DE ROME 737, D'AUGUSTE 15, AVANT JESUS-CHRIST 17.
*C. Furnius, & C. Junius Silanus, Conſuls.*

Auguſte adopte Caius & Lucius fils d'Agrippa & de Julie, qui ſont depuis appellez Ceſars, *p. 23*, fait des jeux ſeculiers, *Ibid.*

30. L'AN DE ROME 738, D'AUGUSTE 16, AVANT JESUS-CHRIST 16.
*L. Domitius Aenobarbus, & P. Cornelius Scipio, Conſuls.*

Agrippa retourne en Orient, *p. 23.*

Les Allemans defont Marcus Lollius, & entrent dans les Gaules: Auguſte y accourt, & fait Statilius Taurus Prefet de Rome, *Ibid.*

31. L'AN DE ROME 739, D'AUGUSTE 17, AVANT JESUS-CHRIST 15.
*M. Druſus Libo, & L. Calpurnius Piſo, Conſuls.*

Druſus & Tibere domptent les Rhetes vers ce temps-ci, *p. 24.*

Il y avoit encore quelques guerres dans la Pannonie & dans la Thrace, *Ib.*

Auguſte rend la liberté à Cyzic, donne ſon nom à Paphos, *Ibid.*

32. L'AN DE ROME 740, D'AUGUSTE 18, AVANT JESUS-CHRIST 14.
*M. Licinius Craſſus, & Cn. Cornelius Lentulus, Conſuls.*

Les Alpes maritimes reduites en province, *p. 24.*

Polemon Roy du Pont ſe fait Roy de la Querſoneſe Taurique par l'autorité d'Auguſte, *Ibid.*

Beryte & Patres ſont faites colonies, *Ibid.*

33. L'AN DE ROME 741, D'AUGUSTE 19, AVANT JESUS-CHRIST 13.
*Tib. Claudius Nero, & P. Quintilius Varus, Conſuls.*

Auguſte revenu à Rome fixe le temps de la milice à 16 ans, *p. 39*, eſt fait grand Pontife le 6 de mars aprés la mort de Lepidus Triumvir, & abolit quantité de livres de divinations, *p. 24.*

34. L'AN DE ROME 742, D'AUGUSTE 20, AVANT JESUS-CHRIST 12.
*M. Valerius Meſſala Barbatus, & P. Sulpicius Quirinius, Conſuls.*

Agrippa meurt en Campanie: Auguſte en herite la Querſoneſe de Thrace, *p. 25*, prend Tibere aû lieu de luy pour l'aider, *p. 25. 56.*

Celebre autel d'Auguſte à Lion dedié le premier d'aouſt par Druſus, *p. 25.*

Tibere arreſte la revolte des Pannoniens: Druſus paſſe le Rhein, fait alliance avec les Friſons, *Ibid.*

55. L'AN DE ROME 743. D'AUGUSTE 21, AVANT JESUS-CHRIST 11.
*Paulus Fabius Maximus, & Q. Ælius Tubero, Conſuls.*

Tibere fait la guerre en Pannonie, Druſus en Allemagne, & Lucius Piſo en Thrace, *p. 26.*

56. L'AN DE ROME 744, D'AUGUSTE 22, AVANT JESUS-CHRIST 10.
*Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus Africanus, Conſuls.*

Tibere epouſe Julie, en repudiant Agrippine mere de Druſus, *p. 26. 56*, va avec Auguſte dans les Gaules, & de là en Pannonie, *p. 26.*

La garde des regiſtres eſt donnée aux Queſteurs, *Ibid.*

L'Empereur Claude fils de Druſus naiſt à Lion le premier d'aouſt, *p. 188.*

37. L'AN DE ROME 745, D'AUGUSTE 23, AVANT JESUS-CHRIST 9.
*Nero Claudius Druſus, & T. Quintius Criſpinus, Conſuls.*

Druſus meurt en Allemagne le 11 de juillet, *p. 26.*

L'hiſtoire de Tite-Live finit en ce temps ci, *Sigon. in faſt. p. 333.*

38. L'AN DE ROME 746, D'AUGUSTE 24, AVANT JESUS-CHRIST 8.
*C. Marcius Cenſorinus, & C. Aſinius Gallus, Conſuls.*

Les Sicambres & une partie des Sueves domptez par Tibere ſe rendent à Auguſte, qui les tranſporte dans les Gaules: Les Sicambres ſe tuent de depit, & leur nation eſt abolie, *p. 27. 28.*

Auguſte donne à Tibere le titre d'Imperator, *p. 28. 56*, acheve de regler le calendrier, *p. 29*, & ferme le temple de Janus avant le 27 de novembre, peut-eſtre pour douze ans, *Ibid.*

On trouve quatre millions deux-cents trente-trois mille citoyens Romains, *Ibid.*

Mecenas meurt, *p. 29. 30*, & Horace le 27 de novembre, *p. 28.*

39. L'AN DE ROME 747, D'AUGUSTE 25, AVANT JESUS CHRIST 7.
*Tib. Claudius Nero II, & Cn. Calpurnius Piſo II, Conſuls.*

Tibere entre à Rome en triomphe le premier de janvier, *p. 30.*

Denys d'Halicarnaſſe commence ſon hiſtoire Romaine, *Ibid.*

40. L'AN DE ROME 748, D'AUGUSTE 26, AVANT JESUS-CHRIST 6.
*D. Lælius Balbus, & C. Antiſtius Vetus, Conſuls.*

Auguſte donne la puiſſance du Tribunat pour cinq ans à Tibere, qui neanmoins ſe retire à Rhode pour ſept ou huit ans, *p. 30. 56.*

Aretas ſuccede à Obode Roy des Arabes Nabatéens, *p. 30.*

L'Armenie ſe brouille: Artabaſde ou Artabaze en eſt fait Roy vers ce temps-ci par ordre d'Auguſte à la place de Tigrane, & eſt bientoſt chaſſé, *p. 32 33.*

41. L'AN DU MONDE 3999, SELON USSERIUS, DE ROME 749, D'AUGUSTE 27, AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST 5.
*C. Cæſar Auguſtus XII, & L. Cornelius Sylla, Conſuls.*

Auguſte fait Caius Cæſar ſon petit-fils Prince de la jeuneſſe, *p. 31.*

L'Empereur Galba naiſt le 24 de decembre, *p. 342. 617.*

JESUS-CHRIST naiſt à Bethléem le 25 de decembre, *p. 31.*

42. L'AN DE ROME 750, D'AUGUSTE 28, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 4.
*C. Calviſius Sabinus, & L. Paſſienus Ruſus, Conſuls.*

Herode fait mourir quelques Juifs le 12 de mars; la nuit ſuivante il y eut une eclipſe de lune: il depoſe Matthias grand Pontife, & met Joazar à ſa place, *p. 409*, il fait tuer Antipater ſon fils aiſné, & meurt cinq jours aprés, quelques jours avant Paſque, *p. 411. 623.*

42. Archelaüs qu'Herode avoit fait ſon ſucceſſeur, va aprés Paſque demander à Auguſte la confirmation de ſon teſtament, *p. 412.*

Les Juifs demandent à eſtre unis à l'Empire, *p. 416.*

Sedition dans Jeruſalem à la Pentecoſte : Judas en excite une dans la Galilée, & d'autres en d'autres endroits : Quintilius Varus gouverneur de Syrie les appaiſe, *p. 413. 414. 415.*

Auguſte établit Archelaüs, Antipas, & Philippe, Tetrarques dans la Judée, *p. 31. 416.*

Archelaüs revenu en Judée, fait Eleazar grand Pontife au lieu de Joazar ſon frere, & peu aprés Jeſus fils de Sié au lieu d'Eleazar, *p. 416.*

43. L'AN DE ROME 751, D'AUGUSTE 29, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 3.
*L. Cornelius Lentulus, & M. Valerius Meſſalinus, Conſuls.*

44. L'AN DE ROME 752, D'AUGUSTE 30, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 2.
*C. Cæſar Auguſtus XIII, & M. Plautius Silvanus Conſuls.*

Auguſte fait Lucius Cæſar Prince de la jeuneſſe, *p. 31.*

Les Armeniens chaſſent Artabaze leur Roy, établiſſent Tigrane ſoutenu par Phraate Roy des Parthes : Auguſte envoie pour cela Caius Cæſar en Orient, *p. 32.* connoiſt & publie l'infamie de Julie ſa fille, & la relegue dans une iſle, *Ibid.*

45. L'AN DE ROME 753, D'AUGUSTE 31, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 1.
*Coſſus Cornelius Lentulus, & L. Calpurnius Piſo, Conſuls.*

Artabaze Roy d'Armenie meurt : Tigrane abandonné des Parthes demande la couronne à Auguſte, qui le renvoie à Caius Cæſar, *p. 32.*

46. L'AN DU MONDE 4004, SELON USSERIUS, DE L'ERE COMMUNE DE J. C. 1, DE ROME 754, D'AUGUSTE 32.
*C. Cæſar Auguſti filius, & L. Æmilius Paulus, Conſuls.*

Caius Cæſar fait la guerre hors de l'Empire ; veut aller dans l'Arabie heureuſe, mais ne le fait pas, *p. 33. 34.*

Il s'allume une guerre en Allemagne, qui dure trois ans au moins, *p. 34.*

47. L'AN DE JESUS CHRIST 2, DE ROME 755, D'AUGUSTE 33.
*P. Vinicius, & P. Alfenius Varus, Conſuls.*

Caius Cæſar & Phraate Roy des Parthes ſe voient ſur l'Euphrate, *p. 34.*

Tibere revient de Rhode à Rome vers le mois de juillet, *p. 34. 58.*

Lucius Cæſar meurt à Marſeille vers le 20 d'aouſt, *p. 34.*

48. L'AN DE JESUS-CHRIST 3, DE ROME 756, D'AUGUSTE 34.
*L. Ælius Lamia, & M. Servilius, Conſuls.*

Caius Cæſar fait Ariobarzane Roy d'Armenie, *p. 34.*

49. L'AN DE JESUS-CHRIST 4, DE ROME 757, D'AUGUSTE 35.
*Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus, Conſuls.*

Caius Cæſar meurt en Lycie le 21 de fevrier, *p. 35.*

Auguſte adopte Tibere le 27 de juin, l'aſſocie à la puiſſance du Tribunat, & luy fait adopter Germanicus, *p. 35. 58,* il pardonne à Cinna, le deſigne Conſul ; refuſe le titre de Seigneur, *p. 36.*

Les Parthes aprés la mort de Phraate, de Phraarace, & d'Orode, demandent vers ce temps-ci un Roy à Auguſte, qui leur donne Vonone fils de Phraate, *p. 37. 593.*

50. L'AN DE JESUS-CHRIST 5, DE ROME 758, D'AUGUSTE 36.
*L. Valerius Meſſala Valeſus, & Cn. Cornelius Cinna Magnus, Conſuls.*

Auguſte étend le temps de la milice à vingt ans. *p. 39.*

Julienne 51. L'AN DE JESUS-CHRIST 6, DE ROME 759, D'AUGUSTE 37.
*M. Æmilius Lepidus, & L. Arruntius, Conſuls.*

Auguſte fait un fond pour payer les troupes, *p. 40.*

Guerres en diverſes provinces : les deux Batons font revolter la Dalmacie, & la Pannonie, *p. 41. 42.*

Grande famine à Rome, *p. 41.*

Archelaüs eſt relegué à Vienne ; la Judée réduite en province, & Copone en eſt le premier Intendant ou Gouverneur, *p. 417.*

Joazar eſt fait une ſeconde fois grand Pontife, *p. 416.*

52. L'AN DE JESUS-CHRIST 7, DE ROME 760, D'AUGUSTE 38.
*A. Licinius Nerva Silanus, & Q. Cæcilius Metellus Creticus, Conſuls.*

La famine continue avec la guerre de Dalmacie, où Auguſte envoie Germanicus, *p. 41.*

Quirinius fait le dénombrement & l'eſtimation des biens dans la Judée ; Judas le Galiléen s'y oppoſe, & forme la nouvelle ſecte des Zelateurs ou Aſſaſſins, *p. 419.* Quirinius depoſe Joazar du pontificat, & le donne au celebre Ananus ou Anne, *Ibid.*

53. L'AN DE JESUS CHRIST 8, DE ROME 761, D'AUGUSTE 39.
*M. Furius Camillus, & Sex. Nonius Quintilianus, Conſuls.*

Des Samaritains profanent le Temple à Paſque ſous Copone, *p. 420.*

Fin de la guerre de Dalmacie, *p. 42.*

54. L'AN DE JESUS-CHRIST 9, DE ROME 762, D'AUGUSTE 40.
*Q. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus, Conſuls.*

Etabliſſement de la loy Papia Poppæa contre le celibat, *p. 42.*

La guerre recommence en Dalmacie, & finit enfin, *Ibid.*

Défaite de Varus en Allemagne par Arminius, *Ibid.*

Ovide eſt relegué à Tomes en Scythie, *p. 43.*

55. L'AN DE JESUS-CHRIST 10, DE ROME 763, D'AUGUSTE 41.
*L. Cornelius Dolabella, & C. Junius Silanus, Conſuls.*

Auguſte envoie Tibere en Allemagne, *p. 43.*

Marcus Ambibucus eſt fait intendant de Judée, peuteſtre en l'an 10, *p. 420.*

56. L'AN DE JESUS-CHRIST 11, DE ROME 764, D'AUGUSTE 42.
*M. Æmilius Lepidus, & T. Statilius Taurus, Conſuls.*

57. L'AN DE JESUS-CHRIST 12, DE ROME 765, D'AUGUSTE 43.
*Germanicus Cæſar, & C. Fonteius Capito, Conſuls.*

Caius Caligula qui regna aprés Tibere, naiſt le 31 d'aouſt, *p. 133.*

Tibere revenu d'Allemagne ſur la fin de l'année, triomphe de la Dalmacie : Auguſte l'avoit aſſocié un peu auparavant au gouvernement de ſes provinces, *p. 43. 594.*

58. L'AN DE JESUS-CHRIST 13, DE ROME 766, D'AUGUSTE 44.
*L. Munatius Plancus, & C. Silius Cæcina, Conſuls.*

La puiſſance du Tribunat eſt renouvellée à Tibere, *p. 44.*

Auguſte fait autoriſer ſon Conſeil par le Senat, pour gouverner tout de ſa chambre, *Ibid.*

Annius Rufus eſt fait Intendant de Judée, peuteſtre en l'an 13, *p. 420.*

59. L'AN DE JESUS-CHRIST 14, DE ROME 767, D'AUGUSTE 44, DE TIBERE 1.
*Sex. Pompeius Magnus, & Sex. Apuleius, Conſuls.*

Auguſte trouve quatre millions cent trente-ſept mille citoyens Romains, *p. 44.*

Il meurt à Nole le 19 d'aouſt, *p. 45.* TIBERE

Tibere luy ſuccede, *p. 60*, & regne 22 ans, 7 mois, & 7 jours, ou dix jours moins, *p. 128. 603.* Ses mœurs, *p. 48. &c.* Auſſitoſt aprés la mort d'Auguſte il fait tuer le jeune Agrippa, *p. 60*, & bientoſt aprés il laiſſe mourir de faim à Rhege Julie ſa femme fille d'Auguſte, *p. 63.*

59. Sedition en Pannonie appaiſée par l'eclipſe de lune du 27 de ſeptembre, & ſuivie d'une autre dans la Germanie, que Germanicus appaiſe auſſi, *Ibid.*

Tibere oſte au peuple l'election des magiſtrats, & la reſerve à luy ou au Senat, *p. 62.*

60. L'AN DE JESUS-CHRIST 15, DE ROME 768, DE TIBERE 1, 2.
*Druſus Cæſar Tiberii filius, & C. Norbanus Flaccus, Conſuls.*

On fait des ſatyres ſur la meſintelligence qui eſtoit entre l'Empereur & ſa mere, *p. 89.*

Aulus Vitellius depuis Empereur naiſt le 7 ou le 24 de ſeptembre, *p. 367. 620.*

Germanicus fait la guerre en Allemagne, *p. 64.*

Tibere reçoit l'action de leze majeſté, *Ibid.*

La licence des comediens eſt reprimée, *p. 66.*

Valerius Gratus eſt fait gouverneur de Judée cette année ou la ſuivante, juſqu'en l'an 26 ou 27, *p. 420.* Au lieu d'Ananus il fait Iſmael fils de Fabi grand Pontife; puis Eleazar fils d'Ananus; puis Simon fils de Camith, qui tous trois ne le furent qu'un an chacun; puis Joſeph Caïphe, *Ibid.*

61. L'AN DE JESUS-CHRIST 16, DE ROME 769, DE TIBERE 2, 3.
*Statilius Siſenna Taurus, & L. Scribonius Libo, Conſuls.*

Vonone eſt depouillé par Artabane de la couronne des Parthes, & puis de celle d'Armenie, *p. 66. 67.*

Germanicus remporte de grands avantages dans l'Allemagne: fait naufrage au retour: Tibere le rappelle, *p. 67.*

Les aſtrologues ſont chaſſez d'Italie &c. *Ibid.*

Clement eſclave du jeune Agrippa ſe fait paſſer pour ſon maiſtre, & eſt puni, *p. 68.*

62. L'AN DE JESUS-CHRIST 17, DE ROME 770, DE TIBERE 3, 4.
*C. Cæcilius Rufus, & L. Pomponius Flaccus, Conſuls.*

Germanicus triomphe de l'Allemagne le 26 de may, *p. 68.*

Archelaüs Roy de Cappadoce depuis 50 ans, eſt cité à Rome comme un criminel: Il y meurt, & la Cappadoce eſt reduite en province: Mazaca ſa capitale prend le nom de Ceſarée, *p. 68. 69.*

Antiochus Roy de Comagene, & Philopator Roy de Cilicie, meurent cette année, *p. 69.*

Grand tremblement de terre en Aſie, *Ibid.*

Herode Antipas baſtit Tiberiade, *p. 445.*

Les Juifs demandent diminution des impoſts: Tibere les renvoie à Germanicus, *p. 420.*

Germanicus part pour l'Orient, & Druſus pour l'Illyrie, *p. 69.*

Les Cheruſques commandez par Arminius battent Marobode Roy des Marcomans, des Sueves, & des Lombards, *Ibid.*

Tacfarinas trouble l'Afrique, eſt défait par Furius Camillus en 17 ou 19, *ib.*

63. L'AN DE JESUS-CHRIST 18, DE ROME 771, DE TIBERE 4, 5.
*Tiberius Auguſtus III, & Germanicus Cæſar II, Conſuls.*

Germanicus ſur la fin de l'année donne la couronne d'Armenie à Zenon Ar-

taxias fils de Polemon Roy du Pont, *p. 67. 70*, reduit la Comagene & la Cappadoce en provinces, *p. 68. 70.*

63. Strabon écrivoit dans ce temps-ci son quarrieme livre, *p. 131.*

Sejan Prefet des Pretoriens les rassemble tous vers ce temps-ci dans un camp auprés de Rome, *p. 95.*

64. L'AN DE JESUS-CHRIST 19, DE ROME 772, DE TIBERE 5, 6.
*M. Junius Silanus, & L. Norbanus Balbus, Consuls.*

Marobode trop puissant Roy des Sueves, est chassé de ses Etats, & vient passer ses dixhuit dernieres années à Ravenne, *p. 72.*

Vannius Quade est fait Roy des Sueves par Tibere, & regne 30 ans, *Ibid.* Arminius est tué quelque temps aprés par les siens, *p. 73.*

Cotys Roy d'une partie de la Thrace est tué par Rhescuporis son oncle, qui en est puni : La Thrace est partagée entre Rhœmetalce fils de Rhescuporis & les enfans de Cotys, *Ibid.*

Le 8 de juillet il se fait une nouvelle isle pres de Delos, *Ibid.*

Le Senat défend à Rome les superstitions des Egyptiens, & la religion des Juifs : Les derniers sont chassez de Rome, *p. 73. 204. 598.*

La prostitution est punie du bannissement dans les femmes de qualité, *p. 73.*

Germanicus au retour d'Egypte est empoisonné par Pison, & meurt à Daphné vers la fin de l'année, *p. 71.* Ses neuf enfans, *p. 72.*

Liville femme de Drusus accouche de deux jumeaux, Tibere & un autre, *p. 79.*

65. L'AN DE JESUS-CHRIST 20, DE ROME 773, DE TIBERE 6, 7.
*M. Valerius Messalinus, & M. Aurelius Cotta, Consuls.*

La mort de Germanicus vengée sur Pison, *p. 74.*

Drusus fils de Claude est fiancé à la fille de Sejan, mais il meurt avant le mariage, étouffé par une poire, *Ibid.*

66. L'AN DE JESUS-CHRIST 21, DE ROME 774, DE TIBERE 7, 8.
*Tiberius Augustus IV, & Drusus Cæsar II, Consuls.*

Tibere se retire en Campanie au commencement de l'année, *p. 75.*

Revoltes dans la Thrace & dans les Gaules bientost appaisées, *p. 75. 76.*

Le poete Luthorius Priscus est condanné à mort, *p. 76.*

A son occasion le Senat donne un arrest celebre pour surseoir de dix jours la mort des condannez, *p. 76. 77.*

Les actes de la Passion de JESUS-CHRIST publiez dans le IV. siecle par les payens, estoient datez de cette année, *p. 77.*

67. L'AN DE JESUS-CHRIST 22, DE ROME 775, DE TIBERE 8, 9.
*C. Sulpicius Galba, & D. Haterius Agrippa, Consuls.*

Tibere associe Drusus son fils à la puissance du Tribunat, *p. 77*, retranche une partie des asyles, *p. 78.* La maladie de Livie sa mere le fait revenir à Rome, *Ibid.*

Tacfarinas qui menaçoit Tibere, est défait par Blæsus, qui fut le dernier particulier salué Imperator, *Ibid.*

68. L'AN DE JESUS-CHRIST 23, DE ROME 776, DE TIBERE 9, 10.
*C. Asinius Pollio, & C. Antistius Vetus, Consuls.*

Liville corrompue par Sejan, empoisonne Drusus son mari, *p. 79. 98. 99.*

Le gouvernement de Tibere devient plus tyrannique, *p. 80.* Il se laisse bastir un temple à Smyrne, *Ibid.*

Les comediens sont chassez de Rome & d'Italie, *Ibid.*

68. Tibere fait mourir vers ce temps-ci un fort habile architecte, qui avoit le secret de rejoindre le verre cassé, & de le rendre maniable, *p. 81.*

Agrippa depuis Roy des Juifs, quitte Rome noyé de dettes, & vient mandier sa vie en Judée durant treize ans, *p. 426. 427.*

69. L'AN DE JESUS-CHRIST 24, DE ROME 777, DE TIBERE 10, 11.
*Sergius Cornelius Cethegus, & L. Visellius Varro, Consuls.*

Tacfarinas qui troubloit l'Afrique depuis sept ans, est tué par Dolabella assisté par Ptolemée Roy de Mauritanie, *p. 81.*

Des esclaves & des paysans se soulevent en Italie, & sont punis, *p. 82.*

Quintus Vibius Serenus Proconsul d'Espagne, est condanné sur les calomnies de son fils, *Ibid.*

Tibere fait solenniser la fin de sa dixieme année, *p. 83.*

70. L'AN DE JESUS-CHRIST 25, DE ROME 778, DE TIBERE 11, 12.
*Cossus Cornelius Lentulus, & M. Asinius Agrippa, Consuls.*

Aulus Cremutius Cordus, perd la vie pour avoir parlé & écrit avec sincerité, *p. 84.*

La ville de Cyzie perd sa liberté, *Ibid.*

71. L'AN DE JESUS-CHRIST 26, DE ROME 779, DE TIBERE 12, 13.
*Cn. Lentulus Getulicus, & C. Calvisius Sabinus, Consuls.*

Poppæus Sabinus défait en l'an 25 ou 26 quelques Thraces soulevez, *p. 84.*

Tibere quitte Rome, & n'y revient plus, *p. 84. 98*, il est presque accablé par la chute d'une grote, *p. 99.*

Ponce Pilate vient gouverner la Judée au lieu de Gratus en 26 ou 27, & y demeure dix ans. Il trouble le pays par sa mauvaise conduite, *p. 421. &c.*

72. L'AN DE JESUS-CHRIST 27, DE ROME 780, DE TIBERE 13, 14.
*M. Licinius Crassus, & L. Calpurnius Piso, Consuls.*

Tibere se retire à Caprée, *p. 84.* fait donner des gardes à Agrippine & à Neron son fils aisné, *p. 92.*

Un amphitheatre tombe à Fidene auprés de Rome, tue vingt mille personnes, & en blesse trente mille autres, *p. 85.*

Grand embrasement à Rome, *p. 85. 86.*

73. L'AN DE JESUS-CHRIST 28, DE ROME 781, DE TIBERE 14, 15.
*Appius Junius Silanus, & Silius Nerva, Consuls.*

Titius Sabinus trahi par des fourbes, est condanné le premier jour de l'an, *p. 86.*

Les Frisons se revoltent & défont Lucius Apronius, *p. 87. 88.*

Tibere & Sejan se montrent sur les costes de la Campanie, *p. 99.*

Julie petite-fille d'Auguste meurt bannie dans une isle, *p. 35.*

Agrippine fille de Germanicus epouse Cnæus Domitius pere de Neron, *p. 87.*

74. L'AN DE JESUS-CHRIST 29, DE ROME 782, DE TIBERE 15, 16.
*L. Rubellius Geminus, & C. Fufius Geminus, Consuls.*

S. Jean commence à prescher la penitence & à battizer en l'an 15 de Tibere, *p. 88.*

Livie mere de Tibere meurt cette année, *Ibid.*

Agrippine veuve de Germanicus, & ses enfans Neron & Drusus, sont condannez par le Senat, & bannis, *p. 90-94.*

Cnæus Lentulus Getulicus vient commander pour dix ans dans la haute Germanie, *p. 94.*

75. L'AN DE JESUS-CHRIST 30, DE ROME 783, DE TIBERE 16, 17.
*L. Caſſius Longinus, & M. Vinicius, Conſuls.*

Caius Caſſius Longinus celebre juriſconſulte, eſt ſubrogé, *p. 95.*

Tibere fait manger Aſinius Gallus à ſa table, durant qu'il le fait condanner à la mort par le Senat, *p. 113.*

La grandeur de Sejan luy devient enfin ſuſpect, *p. 97. 100.* Quel eſtoit ce miniſtre, *p. 95.*

Patercule acheve ſon hiſtoire ſur la fin de l'année, *Ibid.*

Quarante ans avant la ruine de Jeruſalem, les Romains oſtent aux Juifs le droit de punir de mort, *p. 424.*

76. L'AN DE JESUS-CHRIST 31, DE ROME 784, DE TIBERE 17, 18.
*Tiberius Cæſar IV, & L. Ælius Seyanus, Conſuls.*

Tibere fait mourir Neron fils de Germanicus vers le milieu de l'année, *p. 94. 102,* & commence à elever Caius frere de Neron, *p. 102. 154.*

Sejan Conſul, adoré, & preſt à eſtre declaré Empereur, eſt arreſté le 17 d'octobre, & executé le jour meſme avec ſes enfans & ſes amis, *p. 102-107.*

Le poete Lucius Pomponius Secundus qui venoit d'eſtre Conſul cette année meſme, eſt mis en priſon, & y demeure ſept ans, *p. 106.*

Apicata femme de Sejan ſe tue aprés avoir decouvert l'empoiſonnement de Druſus fils de Tibere, par Liville qui eſt punie avec bien d'autres, *p. 107.*

Aprés la mort de Sejan, Tibere écrit en faveur des Juifs, *p. 421.*

77. L'AN DE JESUS-CHRIST 32, DE ROME 785, DE TIBERE 18, 19.
*Cneus Domitius Aenobarbus, & M. Furius Camillus Scribonianus, Conſuls.*

Othon depuis Empereur, naiſt le 28 d'avril, *p. 355.*

Tibere avoue qu'il eſt miſerable, *p. 109.*

Marcus Terentius accuſé comme ami de Sejan, ſe ſauve en l'avouant, *Ibid.*

Piſon Prefet de Rome meurt cette année: Lamia luy ſuccede, *p. 111.*

Caſſius Severus, ſatyrique banni depuis 25 ans, meurt dans la derniere miſére, *Ibid.*

Famine à Rome, *Ibid.*

Pilate tue quelques Galiléens, *p. 424.*

Valere Maxime écrit peu aprés la mort de Sejan, *p. 130.*

78. L'AN DE JESUS CHRIST 33, DE ROME 786, DE TIBERE 19, 20.
*Servilius ou L. Sulpicius Galba, & L. Cornelius Sylla Felix, Conſuls.*

Lucius Salvius Otho pere de l'Empereur Othon, ſuccede à Galba dans le Conſulat, *p. 111.*

JESUS-CHRIST meurt en Croix pour ſauver les hommes, *p. 115.*

Tibere punit ceux qui adoroient un Theophane leur parent, *p. 112,* fait un carnage general des amis de Sejan, *Ibid.* fait epouſer Druſille & Julie filles de Germanicus, la premiere à Lucius Caſſius Longinus, & l'autre à Marcus Vinicius, *p. 94.*

Aſinius Gallus allié de Tibere; Druſus fils de Germanicus, Agrippine petite-fille d'Auguſte, & Nerva ami de Tibere, meurent tous de faim; Agrippine le 17 d'octobre, *p. 113.*

Lamia Prefet de Rome meurt à la fin de l'année: Coſſus luy ſuccede, *p. 114.*

79. L'AN DE JESUS-CHRIST 34, DE ROME 787, DE TIBERE 20, 21.
*Paulus Fabius Perſicus, & L. Vitellius, Conſuls.*

Philippe le Tetrarque meurt en l'an 33 ou 34, dans la 20e année de Tibere: Son eloge: Sa tetrarchie reduite en province, *p. 424.*

79. Tibere informé par Pilate de ce qui regardoit JESUS-CHRIST, défend vers ce temps-ci de perſecuter les Chrétiens, *p. 115.*

Les Conſuls ſubrogez celebrent le 19 d'aouſt la 21e année de Tibere, & ſont condannez auſſitoſt aprés, *p. 117. 600.*

Lentulus Getulicus accuſé, écrit fierement à Tibere : Son accuſateur eſt condanné, *p. 116.*

80. L'AN DE JESUS-CHRIST 35, DE ROME 788, DE TIBERE 21, 22.
*C. Ceſtius Gallus, & M. Servilius Nonianus, Conſuls.*

Lucius Vitellius eſt fait gouverneur de Syrie *p. 117*, vient à Paſque à Jeruſalem en l'an 35 ou 36, & fait Jonathas Pontife au lieu de Caïphe : Il laiſſe aux Juifs la garde des habits ſacerdotaux, *p. 425.*

Le peuple Romain fait des obſéques ſolennelles à un corbeau le 28 de mars, *Plin. l. 10. c. 43. p. 251. b.*

Artabane Roy des Parthes qui avoit donné l'Armenie à Arſace ſon fils, tyrannife ſes ſujets : Les Grands demandent un Prince à Tibere, qui leur envoie Phraate, *p. 118.*

Phraate meurt en Syrie : Tibere envoie en ſa place Tiridate, & fait entrer les Iberiens en Armenie : Arſace eſt tué, Orode ſon frere bleſſé & défait : Artabane y vient, & ne peut empeſcher que Mithridate frere de Pharaſmane Roy d'Iberie, ne demeure maiſtre du pays, *p. 118. 119.*

Poppæus Sabinus gouverneur de la Meſie & de la Grece, meurt ſur la fin de l'an 35 : Memmius Regulus luy ſuccede, *p. 117.*

81. L'AN DE JESUS-CHRIST 36, DE ROME 789, DE TIBERE 22, 23.
*Plautius, & Sex. Papinius Allenius, Conſuls.*

Il paroiſt un Phenix en l'an 34, ou 36, *p. 123.*

Artabane trahi par les ſiens, cede le royaume des Parthes à Tiridate, le recouvre peu aprés, & chaſſe Mithridate de l'Armenie, *p. 120. 121.*

Rome eſt affligée par une inondation & un grand tremblement, *p. 122.*

Vibulenus Agrippa accuſé, prend du poiſon dans le Senat, *p. 122.*

Tigrane petit-fils des Rois Herode & Archelaüs, autrefois Roy d'Armenie, eſt executé à Rome comme un criminel, *p. 122.*

Agrippa ſon couſin germain vient trouver Tibere au printemps; il eſt mis en priſon vers le mois de ſeptembre, *p. 426-430.*

Trouble dans la Samarie puni cruellement par Pilate, qui fut cela eſt renvoyé à Rome pour plaider ſa cauſe. Vitellius met Marcel en ſa place, *p. 431.*

Herode Antipas eſt défait vers ce temps-ci par Aretas Roy d'Arabie, *p. 432.*

82. L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE ROME 790, DE TIBERE 23, DE CAIUS 1.
*Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus, Conſuls.*

Tibere meurt à Miſene le 16 ou 26 de mars, *p. 127. &c.*

CAIUS Caligula luy ſuccede ſeul par l'autorité du Senat, qui exclut le jeune Tibere, *p. 135.*

Il regne trois ans, 9 mois, & 28 jours; ou dix jours de plus, *p. 186.* Il abolit l'action de leze majeſté, rétablit ceux qui avoient eſté bannis ſous Tibere &c: *p. 137. 138*, donne à Antiochus le royaume de Comagene avec une partie de la Cilicie, & à Agrippa une partie de la Judée, *p. 139 434.* Il donne à Marulle le gouvernement de Jeruſalem & de la Samarie, *p. 139.*

Vitellius conclud un traité de paix avec Artabane Roy des Parthes : ils ſe voient ſur l'Euphrate, *p. 139. 604.*

Caius oſte le commandement des troupes au Proconſul d'Afrique, & le donne à un Lieutenant, qui s'appella depuis Comte d'Afrique, *p. 146. 159. 604.* Il tombe malade ſur la fin d'octobre, adopte le jeune Tibere, & le fait mourir, *p. 142.*

Antonia fille de Marc Antoine, niece d'Auguſte, femme de Druſus, mere de Germanicus, meurt en ce temps-ci maltraitée par Caius ſon petit-fils, *p. 143.*

L'Empereur Neron naiſt le 15 de decembre en l'an 36 ou 37, *p. 606.* & Joſeph l'hiſtorien vers le meſme temps, *p. 579.*

83. L'AN DE JESUS-CHRIST 38, DE ROME 791, DE CAIUS 1, 2.
*M. Aquilius Julianus, & P. Nonius Aſprenas, Conſuls.*

Le premier de janvier un homme ſe tue dans le Capitole, aprés avoir predit de grands malheurs, *p. 143.*

Caius commet pluſieurs cruautez, fait mourir Macron, Silanus, & Julius Græcinus pere d'Agricola; *p. 145. 146.* ſa folie va juſqu'à ſe faire adorer, *p. 149.* Il rend au peuple les elections des magiſtrats, & les luy oſte à la fin de l'an 39, *p. 144.*

Agrippa part de Rome vers la fin de juillet pour la Paleſtine, *p. 434.*

Druſille femme de Caius meurt vers le meſme temps: Caius va en Sicile; epouſe Pauline peu de temps aprés la mort de Druſille, *p. 147. 148.*

Sedition des Alexandrins contre les Juifs, ſoutenue par le gouverneur Flaccus; elle dure environ deux mois, juſque vers la fin de ſeptembre, *p. 436. &c.* Flaccus eſt arreſté peu aprés, mené à Rome, & relegué dans l'iſle d'Andros, *p. 442.*

Caius donne cette année les Iturées Arabes à Soeme, la petite Armenie & une partie de l'Arabie à Cotys, la Thrace à Rhœmetalce, & le Pont à Polemon, *p. 144.*

Izare ſuccede en ce temps-ci au pluſtard à Monabaze Roy de l'Adiabéne ſon pere; ſe fait Juif avec Helene ſa mere, *p 467-470.*

84. L'AN DE JESUS-CHRIST 39, DE ROME 792, DE CAIUS 2, 3.
*Caius Ceſar II, & L. Apronius Ceſianus, Conſuls.*

Sanquinius Maximus Prefet de Rome eſt ſubrogé à Caius, *p. 152.*

Galba eſt fait gouverneur de la Germanie ſur la fin de l'année, au lieu de Getulicus, *p. 163.* Il défait & chaſſe les Allemans qui eſtoient entrez dans les Gaules, *p. 166.*

Herode perd ſa tetrarchie, eſt relegué à Lion avec ſon Herodiade, & depuis en Eſpagne où il meurt, *p 445.* Il avoit baſti Tiberiade, avoit fait capitale de la Galilée Sephoris appellée depuis Dioceſarée, *p. 445.*

Petrone ſuccede en l'an 39 ou 40 à Vitellius dans le gouvernement de la Syrie, *p. 158. 447.*

Caius fait l'eloge de Tibere, rétablit l'action de leze majeſté, *p. 153*, fait faire un pont ſur la mer, *p. 154*, fait mourir les bannis, *p. 156. 443.* Aprés le 2 de ſeptembre il abolit la memoire des victoires d'Auguſte ſur Antoine, *p. 159*, & vient enſuite dans les Gaules où il ne fait que piller les peuples, *p. 160.* Il fait tuer Getulicus avant le 27 octobre de l'an 39, & Lepidus; tous deux comme coupables de conſpiration contre luy, *p. 162.* Il bannit ſes ſœurs, *p. 163*, repudie Pauline, & epouſe Ceſonie, *p. 165.*

85. L'AN DE JESUS-CHRIST 40, DE ROME 793, DE CAIUS 3, 4.
*Caius III, ſeul Conſul.*

Pilate ſe tue luy meſme: on croit que ce fut à Vienne, *p. 432.*

85. Caius donne la tetrarchie d'Herode à Agrippa, qui y fait un voyage, & revient auſſitoſt trouver Caius avant le mois de ſeptembre, *p. 445.*

Caius fait celebrer des jeux à Lion, *p. 167. 605. 606*, fait mourir Ptolemée Roy de Mauritanie ſon couſin, ce qui fait revolter les Maures, *p. 168.* Il fait arreſter Mithridate Roy d'Armenie, *p. 169*, & Artabane Roy des Parthes s'empare de cet Etat; on n'en ſçait pas bien le temps, *p. 224.* Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramaſſe des coquilles, retourne à Rome, & y rentre triomphant le 31 d'aouſt, *p. 169*, eſt arreſté ſur mer par un poiſſon, *p. 173*, veut faire mettre ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem, *p. 446-456.*

Philon plaide devant Caius au mois de ſeptembre pour les Juifs d'Alexandrie; & Apion pour les Grecs: Quels ils eſtoient l'un & l'autre, *p. 457-465.*

Les peuples de la Meſopotamie & du pays de Babylone font vers ce temps-ci un grand carnage des Juifs: Hiſtoire d'Aſinée & d'Anilée, *p. 465-467.*

86. L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE ROME 794, DE CAIUS 4, DE CLAUDE 1.
*Caius Ceſar IV, & Cn. Sentius Saturninus, Conſuls.*

Les Maures ſont défaits par les Romains, *p. 295.*

Caius eſt tué le 24 de janvier par beaucoup de conjurez, dont Cherea eſtoit le chef, *p. 179-187.*

Le Senat veut la liberté, mais les ſoldats declarent CLAUDE Empereur le 25, & le Senat eſt obligé de le reconnoître le 26, *p. 195. 201.* Il donne le premier de l'argent aux ſoldats pour ſon elevation à l'Empire, *p. 196.* Il regne treize ans, 8 mois, & 19 jours, *p. 249.* Son genie & ſes mœurs, *p. 188-193.* Il fait executer Cherea & quelques autres, *p. 201.* Britannicus ſon fils naiſt apparemment vers le 14 de fevrier, *p. 606.* Il donne à Agrippa toute la Judée, & à Herode ſon frere le royaume de Calcide, *p. 204. 471*, declare les Juifs bourgeois d'Alexandrie, & les maintient partout dans leurs loix; mais ne veut point qu'ils faſſent d'aſſemblées à Rome, *p. 472.*

Agrippa vient auſſitoſt aprés en Judée: De quelle maniere il la gouverne, *p. 472-476.* Il fait Simon Canthere grand Pontife au lieu de Theophile, & peu aprés met en ſa place Matthias fils d'Ananus, *p. 474.* Il fait baſtir un amphitheatre à Beryte, *p. 475.*

Artabane Roy des Parthes chaſſé vers ce temps-ci par ſes ſujets, eſt rétabli par le moyen d'Izate Roy de l'Adiabene: Cinname mis en ſa place luy cede, *p. 224.* Artabane donne Niſibe à Izate, & le droit de porter la thiare droite, *ib.*

Claude rend à Antiochus la Comagene & une partie de la Cilicie, donne une autre partie de la Cilicie à Polemon Roy du Pont, & le Boſphore Cimmerien à Mithridate, *p. 204.*

Les Cattes ſont défaits en Allemagne par Galba, les Marſes & les Cauques par Gabinius, *p. 205.*

Julie ſœur de Caius eſt rappellée d'exil avec Agrippine ſa ſœur, bannie de nouveau, & tuée peu aprés, *ibid.*

Seneque eſt relegué en Corſe à cauſe d'elle, *ibid.*

Petrone punit une inſolence faite à Dor contre les Juifs, *p. 474.*

87. L'AN DE JESUS CHRIST 42, DE ROME 795, DE CLAUDE 2.
*Tib. Claudius Ceſar II, & C. Cæcina Largus, Conſuls.*

Vibius Marſus eſt fait gouverneur de Syrie au lieu de Petrone: Il empeſche Agrippa d'achever l'enceinte de la ville neuve de Jeruſalem, *p. 475.*

Les Maures ſont défaits de nouveau & ſubjuguez; Claude en fait deux provinces, la Ceſarienne & la Tingitane, *p. 206.*

87. Claude commence ſes cruautez par la mort d'Appius Silanus beaupere de ſa femme, *p. 209.* Cette mort fait revolter Camillus gouverneur de Dalmacie, qui eſt tué cinq jours aprés par ſes ſoldats, *p. 210.* 91.

Mort d'Arria femme de Pætus, *p. 211. 212.*

Famine à Rome: Claude fait ſur cela le port du Tibre vis à vis d'Oſtie, *p. 207:* Il travaille durant onze ans à ſecher le lac Fucin, & ne le peut, *p. 208.*

88. L'AN DE JESUS-CHRIST 43, DE ROME 796, DE CLAUDE 3.
*Tib. Claudius Cæſar III, & L. Vitellius II, Conſuls.*

Claude abolit pluſieurs ſacrifices & pluſieurs feſtes, *p. 213.* Il a aboli la religion des Druides, *p. 251.* 92.

La Lycie perd ſa liberté, & eſt jointe à la province de Pamphylie, *p. 213.*

Plautius entre en Angleterre avec une armée, & y fait quelques conqueſtes: Claude y va ſur la fin de l'année, & s'en retourne auſſitoſt, *p. 214. 215.* Lucius Vitellius gouverne cependant à Rome, *p. 214.*

Claude fait mourir Julie petite-fille de Tibere, *Ibid.*

Pomponius Mela compoſe en ce temps-ci ſon ouvrage *De ſitu orbis*, *p. 215.*

Famine à Rome, *p. 213.*

Cinq Rois, Herode de Calcide, Antiochus de Comagene, Cotys de la petite Armenie, Sampſigeran d'Emeſe, & Polemont du Pont, ſe trouvent vers ce temps-ci à Tiberiade avec Agrippa Roy de Judée: Marſus les oblige de ſe retirer, *p. 475.*

89. L'AN DE JESUS-CHRIST 44, DE ROME 797, DE CLAUDE 4.
*L. Quinctius Criſpinus II, & M. Statilius Taurus, Conſuls.*

Claude revient à Rome, & triomphe de l'Angleterre, *p. 215. 216.* Il rend l'Acaïe & la Macedoine au Senat, *p. 216,* donne le titre de Roy à Cottius Prince des Alpes Cottiennes, *Ibid.* Il prive les Rhodiens de leur liberté pour 9 ans, *Ib.*

Alionée eſt fait grand Pontife des Juifs au lieu de Matthias, *p. 476.*

Herode Agrippa fait mourir S. Jacque le Majeur vers Paſque, & empriſonner S. Pierre, *Ibid.* Il meurt peu aprés frapé de Dieu à Ceſarée; & la Judée retourne aux Romains, *p. 477,* Cuſpius Fadus en eſt fait Intendant, la purge des voleurs, *p. 478.* 93.

On met en ce temps-ci la grande famine predite par Agabe; elle dure pluſieurs années, *p. 479.*

Helene reine de l'Adiabene vient alors à Jeruſalem, & y demeure juſques aprés l'an 60, *p. 470.*

90. L'AN DE JESUS-CHRIST 45, DE ROME 798, DE CLAUDE 5.
*M. Vinicius II, & T. Statilius Taurus Corvinus, Conſuls.*

Claude défend de faire aucune ſtatue ſans permiſſion du Senat, *p. 216. 217,* ordonne le 28 de juin que l'habit pontifical demeurera au pouvoir des Juifs, *p. 479.*

Eclipſe de ſoleil le premier jour d'aouſt, *p. 217.*

Joſeph fils de Cani eſt fait grand Pontife au lieu de Simon, par Herode Roy de Calcide, *p. 480.*

Theudas impoſteur perit vers ce temps-ci avec beaucoup de Juifs qu'il avoit trompez, *Ibid.*

91. L'AN DE JESUS-CHRIST 46, DE ROME 799, DE CLAUDE 6. 94.
*Valerius Aſiaticus II, & M. Junius Silanus, Conſuls.*

Tibere Alexandre Juif apoſtat, neveu de Philon, ſuccede vers ce temps-ci à Fadus dans le gouvernement de la Judée, *p. 480.* Artabane

91. Artabane Roy des Parthes meurt vers ce temps-ci, Gotarze ſon fils parricide regne à ſa place, & eſt bientoſt chaſſé par Vardane ſon frere, *p. 225.*

Mithridate Roy du Boſphore eſt chaſſé vers ce temps-ci par les Romains, & Cotys ſon frere qui l'avoit trahi, mis à ſa place, *p. 237.*

La Thrace qui juſqu'ici avoit eu ſes Rois, eſt reduite en province, *p. 218.*

Aſinius Gallus veut ſe faire Empereur, & eſt banni, *Ibid.*

Eclipſe de lune la derniere nuit de cette année: Il paroiſt en meſme temps une nouvelle iſle dans l'Archipelage, *Ibid.*

92. L'AN DE JESUS-CHRIST 47, DE ROME 800, DE CLAUDE 7.
*Tib. Claudius Cæſar IV, & L. Vitellius II, Conſuls.*

Claude Cenſeur avec Lucius Vitellius, fait la revue du Senat & des citoyens Romains, *p. 219*, fait celebrer les jeux ſeculiers l'an 800 de Rome vers le 21 d'avril, *p. 220*, fait mourir Cnæus Pompeius Magnus mari d'Antonia ſa fille, avec Craſſus Frugi ſon pere, & Scribonia ſa mere: Il marie Antonia à Publius Cornelius Sylla Fauſtus, *p. 221.* Il fait encore mourir Valerius Aſiaticus, afin que Meſſaline euſt ſes jardins, *p. 222*, veut établir trois nouvelles lettres, & ne le peut, *p. 224. 613.*

Corbulon eſt envoyé commander en la Germanie: Il ſoumet les Friſons, & fait d'autres progrés qui ſont arreſtez par Claude, *p. 226.*

Les Queruſques d'Allemagne envoient demander Itale à Claude pour eſtre leur Roy, *Ibid.*

Aulus Plautius premier gouverneur d'Angleterre, eſt receu cette année à Rome avec le petit triomphe, *p. 227.*

Gotarze vient cette année attaquer Vardane Roy des Parthes: Il s'accorde avec luy, & luy cede la couronne, *p. 225.*

Mithridate recouvre l'Armenie ſur les Parthes: Vardane n'oſe l'attaquer, *Ib.*

Cnæus Novius chevalier, entreprend de tuer Claude, & eſt decouvert, *p. 223.*

93. L'AN DE JESUS-CHRIST 48, DE ROME 801, DE CLAUDE 8.
*A. Vitellius, & L. Vipſanus Publicola, Conſuls.*

Claude fait de nouveaux Patriciens: reçoit les Gaulois dans le Senat: Il conte pres de ſix ou ſept millions de citoyens Romains, *p. 219. 220.*

Vardane défait Gotarze qui vouloit reprendre l'Empire des Parthes; il eſt tué peu aprés par ſes gents, & Gotarze reconnu, *p. 236.*

Ananie fils de Nebedée eſt fait grand Pontife au lieu de Joſeph, & l'eſt durant dix ans, *p. 481.*

Herode Roy de Calcide meurt, *Ibid.*

Ventidius Cumanus eſt fait Intendant de Judée au lieu de Tibere Alexandre, mais ſous le Gouverneur de Syrie, *Ibid.*

Meſſaline femme de Claude epouſe publiquement Silius vers le mois d'octobre: Claude le ſçait enfin, & Narciſſe ſon affranchi fait tuer Meſſaline, *p. 228-231.*

Lucius Silanus gendre de Claude eſt oſté du Senat, & degradé de la Preture le dernier jour de decembre, *p. 232.*

94. L'AN DE JESUS-CHRIST 49, DE ROME 802, DE CLAUDE 9.
*Cn.* ou *C. Pompeius Longinus Gallus, & Q. Veranius, Conſuls.*

Des les premiers jours de l'année le Senat permet aux oncles d'epouſer leurs nieces: & auſſitoſt Claude epouſe Agrippine: Lucius Silanus ſe tue le meſme

94. jour, & Octavia fille de Claude qui luy avoit eſté fiancée en l'an 41, eſt peu aprés fiancée à Neron fils d'Agrippine, *p. 233. 234.*

Agrippine fait rappeller Seneque d'exil, & luy donne le ſoin de Neron, *p. 234.*

Sedition à Jeruſalem durant la feſte de Paſque, *p. 481. 482.*

Le jeune Agrippa eſt fait Roy de Calcide par Claude entre may & ſeptembre, *p. 481.*

Les Juifs ſont chaſſez de Rome en l'an 49, ſelon Oroſe, *p. 482.*

Claude étend l'enceinte de Rome, *p. 235*, joint l'Iturée à la Syrie aprés la mort de Soeme ſon Roy, *ibid.* Il donne une permiſſion generale aux Senateurs d'aller dans la Narbonoiſe, *p. 4.*

Les Parthes demandent à Claude Meherdate pour Roy, & il le leur donne: Meherdate entre ſur la fin de l'année dans la Parthe, où il eſt défait par Gotarze, & pris, *p. 236.*

Mithridate veut rentrer dans le Boſphore, eſt repouſſé par les Romains, & ſe rend, *p. 237.*

Grande famine dans la Grece, *p. 235.*

95. L'AN DE JESUS-CHRIST 50, DE ROME 803, DE CLAUDE 10.
*C. Antiſtius Vetus, & M. Suilius Nervilianus, Conſuls.*

Neron eſt adopté par Claude, Britannicus oublié, & Agrippine declarée Auguſte, *p. 238.*

Agrippine envoie cette année une colonie à Cologne, *p. 239.*

Vannius Roy des Sueves eſt chaſſé par Vangio & Sido ſes neveux, qui partagent ſes Etats, *ibid.*

Gotarze Roy des Parthes meurt en l'an 50, ou aprés: Vonone Prince des Medes luy ſuccede, meurt peu aprés, & a pour ſucceſſeur Vologeſe ſon fils, qui donne les Medes à Pacore ſon frere, *p. 236. 237.*

Publius Oſtorius Scapula vient commander en Angleterre, & défait les barbares au commencement de l'hiver, *p. 227.*

96. L'AN DE JESUS-CHRIST 51, DE ROME 804, DE CLAUDE 11.
*Tib. Claudius Cæſar V, & Servilius Cornelius Orfitus, Conſuls.*

Claude donne la robe virile à Neron, avec le titre de Prince de la jeuneſſe &c. *p. 240.*

Agrippine fait donner le commandement des gardes à Burrhus, *p. 241.*

Caractac Roy des Anglois eſt défait en 51 ou 52, pris & mené à Rome *p. 244.*

Les Silures ne laiſſent pas de battre les troupes d'Oſtorius, *ibid.*

Rhadamiſte s'empare de l'Armenie ſur Mithridate ſon oncle: Vologeſe Roy des Parthes l'en chaſſe ſur la fin de l'année, & y établit Tiridate ſon frere: Tiridate & Rhadamiſte ſe chaſſent pluſieurs fois l'un l'autre, *p. 242-244.*

Trouble & guerre entre les Juifs & les Samaritains: Ceux-ci commencent, & ſont ſoutenus par Cumanus, *p. 482.*

97. L'AN DE JESUS-CHRIST 52, DE ROME 805, DE CLAUDE 12.
*Cornelius Sylla Fauſtus, & L. Salvius Otho Titianus, Conſuls.*

Baſſeſſe inſigne du Senat à l'égard de Pallas affranchi, dans un arreſt du 29 janvier, *p. 245.*

Quadratus gouverneur de Syrie depoſe Cumanus Intendant de Judée un peu avant Paſque: Felix affranchi de Claude vient gouverner à ſa place pour tout ruiner, *p. 484.* Les Aſſaſſins & les faux prophetes font ſous luy de grands maux au peuple, *p. 486. 489.*

97. Claude acheve un grand aqueduc le premier d'aouſt, *p. 246*, fait repreſenter un combat naval ſur le lac Fucin, *p. 208*.

Les Clites troublent la Cilicie, *p. 247*.

98. L'AN DE JESUS-CHRIST 53, DE ROME 806, DE CLAUDE 13.
*Dec. Junius Silanus Torquatus, & Q. Haterius Antoninus, Conſuls.*

Neron epouſe Octavia fille de Claude, *p. 247*.

Ceux d'Ilium & de l'iſle de Cos obtiennent une decharge de toutes les impoſitions: & Claude rend la liberté à l'iſle de Rhode, *Ibid.*

Claude donne le royaume de la Traconite &c. au jeune Agrippa au lieu de celui de Calcide, *p. 487*.

99. L'AN DE JESUS CHRIST 54, DE ROME 807, DE CLAUDE 14, DE NERON 1.
*M. Aſinius Marcellus, & M.* ou *M. Acilius Aviola, Conſuls.*

Claude empoiſonné par Agrippine meurt le 13 d'octobre, *p. 249*: NERON luy ſuccede le meſme jour, *p. 254*, & regne 13 ans, 7 mois, & 27 ou 29 jours, *p. 330*.

Agrippine domine d'abord: Seneque & Burrhus l'emporteut bientoſt ſur elle, *p. 256-258*. Seneque l'empeſche d'aſſiſter à l'audience des ambaſſadeurs d'Armenie, *p. 258*.

Neron donne Tiberiade &c. au jeune Agrippa, *p. 487*, la petite Armenie à Ariſtobule couſin d'Agrippa, & le Sophene à Soeme, *p. 255*.

Les Parthes s'emparent de l'Armenie: Neron y envoie Corbulon, *p. 268*.

100. L'AN DE JESUS-CHRIST 55, DE ROME 808, DE NERON 1, 2.
*Nero Claudius Aug. & L. Antiſtius Vetus, Conſuls.*

Neron oſte à Pallas le maniement des finances, *p. 259*. fait empoiſonner Britannicus fils de Claude, apparemment avant la fin de fevrier, *p. 260*.

Agrippine accuſée de porter Rubellius à la revolte, ſe juſtifie, & ſe rétablit un peu, *p. 262*. Elle fait donner le gouvernement d'Egypte à Caius Balbillus, qui a écrit, *p. 335*.

Vardane ſe revolte contre Vologeſe Roy des Parthes ſon pere, *p. 268*. Vologeſe donne des oſtages à Neron pour entretenir la paix, *Ibid.*

Lucius Verus General dans la haute Germanie, veut joindre la Sône à la Moſelle: On l'en empeſche, *p. 270*.

L'hiver eſt fort rude, *p. 268*.

Felix fait tuer vers ce temps-ci le Pontife Jonathas, qui luy avoit obtenu le gouvernement de Judée, *p. 487*. Il diſſipe la faction d'un impoſteur Egyptien, *p. 488*.

101. L'AN DE JESUS-CHRIST 56, DE ROME 809, DE NERON 2, 3.
*Q. Voluſius Saturninus, & P. Cornelius Scipio, Conſuls.*

Neron court les rues, vol, bat, & eſt battu, *p. 263*.

Corbulon fait foiblement la guerre dans l'Armenie en l'an 56 & 57, *p. 268*.

Lucius Voluſius Saturninus Prefet de Rome, & homme d'honneur, meurt agé de 93 ans, *p. 264*.

Joſeph commence à entrer dans les affaires en 55 ou 56, *p. 580*.

102. L'AN DE JESUS-CHRIST 57, DE ROME 810, DE NERON 3, 4.
*Nero Aug. II, & L. Piſo, Conſuls.*

Pomponia Græcina eſt accuſée à Rome de ſuivre une ſuperſtition étrangere, *p. 265*.

103. L'AN DE JESUS-CHRIST 58, DE ROME 811, DE NERON 4, 5.
*Nero Aug. III, & Valerius Meſſala, Conſuls.*

Saint Paul eſt pris dans le Temple par les Juifs : Lyſias officier Romain les empeſche de le tuer : Ils veulent le faire aſſaſſiner, *p. 490.*

Iſmael fils de Fabi eſt fait grand Pontife par Agrippa au lieu d'Ananie, en 58 aprés la Pentecoſte, ou en 59, *Ibid.* Les Pontifes & les Preſtres ſe font la guerre, *p. 490-494.*

Seneque fait bannir Publius Suilius grand & dangereux orateur, *p. 265. 266.*

Neron veut oſter toutes les douanes : on l'en detourne, *p. 266.*

Othon introduit Poppée à la Cour ; elle l'en chaſſe ; & on l'envoie gouverner la Luſitanie, *p. 267.*

Un feu ſorti de la terre menace Cologne, *p. 271.*

Les Anſibares peuples d'Allemagne, ſont entierement éteints vers ce temps-ci, *Ibid.*

Corbulon ſe rend maiſtre de l'Armenie, & ruine Artaxata capitale du pays : Tiridate ſe retire, *p. 269.*

104. L'AN DE JESUS-CHRIST 59, DE ROME 812, DE NERON 5, 6.
*C. Vipſanus* ou *Vipſtanus Apronianus, & Fonteius Capito, Conſuls.*

Neron n'ayant pu empoiſonner ni noyer Agrippine ſa mere, la fait tuer vers le 19 de mars, *p. 272-276* Peu aprés il fait empoiſonner Domitia ſa tante, *p. 279.*

Eclipſe de ſoleil le 30 d'avril, *Ibid.*

Neron commence à mener des chariots, & peu aprés à chanter & à jouer des inſtrumens devant tout le monde, *p. 280.* Il met de nouveaux impoſts, *p. 281.*

Suetonius Paulinus eſt fait gouverneur d'Angleterre, *p. 284.*

Tigranocerta en Armenie ſe rend à Corbulon, *p. 269.*

Les Juifs & les Syriens ſe battent vers ce temps-ci à Ceſarée, *p. 488.*

Marcus Servilius Nonianus qui a écrit une hiſtoire, [ & Domitius Afer celebre orateur, ] meurent en l'an 59, *p. 334.*

105. L'AN DE JESUS-CHRIST 60, DE ROME 813, DE NERON 6, 7.
*Nero Aug. IV, & Coſſus Cornelius Lentulus, Conſuls.*

Neron établit de nouveaux jeux à Rome pour tous les cinq ans, *p. 482.*

Galba eſt fait gouverneur de la Tarragonoiſe, *p. 344*, & Corbulon de la Syrie aprés la mort de Quadratus, *p. 283.*

Tigrane eſt fait Roy d'Armenie par Neron, *Ibid.*

Tremblement à Laodicée, Hieraple, & Coloſſes en Phrygie, *Ibid.*

Porcius Feſtus eſt fait gouverneur de Judée à la place de Felix, *p. 491.* Il trouve S. Paul en priſon, & le veut livrer aux Juifs : S. Paul appelle à Neron, *Ibid.*

Felix accuſé à Rome par les Juifs, obtient ſa grace par le credit de Pallas ſon frere, *Ibid.*

Izate Roy de l'Adiabene meurt vers ce temps-ci ; & laiſſe ſes Etats, non à ſes enfans, mais à Monobaze ſon frere aiſné, *p. 470.*

106. L'AN DE JESUS-CHRIST 61, DE ROME 814, DE NERON 7, 8.
*C. Caſonius Patus, & P. Petronius Turpilianus, Conſuls.*

Pædanius Secundus Prefet de Rome eſt aſſaſſiné chez luy : Sa mort vengée ſur 400 eſclaves, *p. 283.*

Suetone ſubjugue l'iſle d'Angleſey, *p. 284.*

Les Anglois conduits par la reine Boudicée ſe revoltent, pillent Londres & Maldon, tuent 80000 Romains : Suetonius Paulinus les défait, *p. 285.*

106. Monobaze Roy de l'Adiabene, aſſiege inutilement Tigranocerta pour Tiridate, *p. 291.*

Joſeph Cabei eſt fait grand Pontife des Juifs au lieu d'Iſmael, *p. 492.*

Neron declare que les Juifs ne ſont point bourgeois de Ceſarée en Paleſtine, *p. 489.*

107. L'AN DE JESUS-CHRIST 62, DE ROME 815, DE NERON 8, 9.
*P. Marius, & L. Aſinius Gallus, Conſuls.*

On recommence l'action de leze majeſté, *p. 287.*

Feſte meurt en Judée : Ananus fils d'Anne eſt fait grand Pontife ſur la fin de janvier au lieu de Joſeph Cabei, *p. 492.*

Burrhus Prefet du Preroire meurt : Tigellinus prend ſa place : Quel il eſtoit : Seneque ſe retire, *p. 288.*

Saint Jacque Eveſque de Jeruſalem eſt martyrizé vers Paſque par ordre d'Ananus, qui eſt depoſé peu aprés pour cela, *p. 492.*

Jeſus fils de Damnée ſuccede à Ananus, *Ibid.*

Albin arrive en meſme temps pour gouverner la Judée, *Ibid.* ſouffre & fait tous les crimes pour de l'argent, *p. 493.*

Petronius Turpilianus eſt envoyé commander en Angleterre au lieu de Suetonius Paulinus, *p. 286.*

Neron repudie Octavia, & epouſe Poppée, qui l'oblige bientoſt à faire mourir Octavia le 9 ou 11 de juin, *p. 289.*

Cæſennius Pætus envoyé en Armenie, y fait un traité honteux avec les Parthes en automne, *p. 292.*

Tremblement en Acaïe & en Macedoine, *p. 291.*

Jeſus fils d'Ananus commence vers le mois d'octobre à predire durant plus de ſept ans les malheurs des Juifs, *p. 494.*

Palias affranchi de Claude meurt cette année, *p. 290.*

Le poete Perſe meurt le 24 de novembre, *p. 334.*

Joſeph va à Rome en 62 ou 63, & y obtient par le moyen de Poppée la delivrance de quelques Preſtres que Felix y avoit envoyé priſonniers, *p. 490. 580.*

Agrippa change en ce temps ci l'habit & les fonctions des Levites, *p. 494.*

Le Temple de Jeruſalem eſt enfin achevé, *p. 495.*

108. L'AN DE JESUS-CHRIST 63, DE ROME 816, DE NERON 9, 10.
*L. Verginius Rufus, & C. Memmius Regulus, Conſuls.*

Grand tremblement dans la Campanie : la ville de Pompeies abyſmée, *p. 295.*

Neron donne un pouvoir extraordinaire à Corbulon pour faire la guerre aux Parthes : mais Tiridate frere de Vologeſe promet de venir demander à Neron la couronne d'Armenie, *p. 293. 294.*

Poppée accouche de Claudia ; toutes deux ſont appellées Auguſtes : Claudia meurt en moins de quatre mois, *p. 295.*

Ambaſſade des Parthes à Rome, *p. 293.*

Jeſus fils de Gamala ou Gamaliel, eſt fait grand Pontife vers l'an 63, au lieu de Jeſus fils de Damnée : Ils arment l'un contre l'autre, *p. 493.*

Plautius Ælianus gouverneur de Meſie, fait divers exploits au delà du Danube, *p. 294.*

109. L'AN DE JESUS-CHRIST 64, DE ROME 817, DE NERON 10, 11.
*C. Lecanius Baſſus, & M. Licinius Craſſus Frugi, Conſuls.*

Rome brule depuis le 19 juillet juſqu'au 27 ou 28, *p. 295.*

109. Neron baſtit ſon palais d'or, entreprend un canal de Bayes à Oſtie, *p. 297.*
Lion eſt brulée vers cette année, *p. 304.*
Matthias fils de Theophile eſt fait grand Pontife vers 64, au lieu de Jeſus fils de Gamala, *p. 496.*
Geſſius Florus vient gouverner & ruiner la Galilée aprés Albin en 64 ou 65, *Ibid.*

110. L'AN DE JESUS-CHRIST 65, DE ROME 818, DE NERON 11, 12.
*A. Licinius Nerva Silianus, & M. Veſtinus Atticus, Conſuls.*
Prodige en Judée le 8 avril jour de Paſque, & dans les mois ſuivans, *p. 497.*
Conjuration de Piſon contre Neron decouverte le 12 d'avril, auquel elle ſe devoit executer : Piſon meſme, Seneque, Lucain, Veſtinus Conſul, Fenius, Lateranus, & pluſieurs autres coupables ou non, ſont punis de mort, *p. 298-302.*
Poppée meurt quelque temps aprés, *p. 303.*
Neron epouſe Statilia Meſſalina, fait mourir Antonia fille de Claude, qui n'avoit pas voulu eſtre ſa femme, bannit Caſſius le juriſconſulte, *Ibid.*
Grande peſte à Rome, *p. 304.*

111. L'AN DE JESUS-CHRIST 66, DE ROME 819, DE NERON 12, 13.
*C. Suetonius Paulinus, & C. Lucceius Teleſinus, Conſuls.*
Tibere Alexandre Juif apoſtat eſt fait Prefet d'Egypte, *p. 307. 501.*
Ceſtius Gallus gouverneur de Syrie, trouve à Paſque trois millions de Juifs à Jeruſalem, *p. 498.*
Les Juifs ſont contraints de ſortir de Ceſarée, Jeruſalem ſe ſouleve, Florus y tue 3600 perſonnes le 16 de may, & commence ainſi la guerre, *p. 499,* Agrippa taſche en vain de l'arreſter, *p. 501.*
Apollone de Tyanes vient à Rome : Neron perſecutoit alors les philoſophes, tenoit Muſone en priſon, *p. 305,* fait mourir Pætus Thraſea, & Barea Soranus, bannit Helvidius Priſcus, *p. 308.*
Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie, *p. 311.*
Le temple de Janus eſt fermé, *p. 312.*
Conjuration de Vinicius contre Neron à Benevent, *p. 313.*
Neron va en Acaïe, où il demeure juſque ſur la fin de l'an 67, *p. 313. 314.*
Il laiſſe à Rome Helius ſon affranchi, pour piller & tuer en ſon nom, *p. 320.*
Les ſeditieux de Jeruſalem tuent le Pontife Ananie le 7 de ſeptembre, avec d'autres qui vouloient la paix : Peu aprés ils maſſacrent la garniſon Romaine contre la foy qu'ils avoient donnée, *p. 503.*
Les Juifs font un grand carnage des Syriens dans la Paleſtine, & les Syriens un plus grand des Juifs dans la Syrie & l'Egypte, *p. 501-506.*
Ceſtius vient attaquer Jeruſalem, eſt pres de la prendre le 30 d'octobre & le 5 de novembre : cependant il ſe retire, & eſt défait dans ſa retraite le 8 de novembre, *p. 506.*
Les Chrétiens quittent Jeruſalem, & ſe retirent à Pella, *p. 508.*
Joſeph eſt fait gouverneur de la Galilée par les Juifs, *p. 510.*
Neron donne à Veſpaſien la conduite de la guerre des Juifs, *p. 509.*
Le Pont Polemoniaque & les Alpes Cottiennes ſont jointes à l'Empire vers ce temps-ci, *p. 304.*

112. L'AN DE JESUS-CHRIST 67, DE ROME 820, DE NERON 13, 14.
*Capito, & Rufus, Conſuls.*
Veſpaſien entre en Galilée, y prend Jotapat le premier de juillet aprés un

112. ſiege de 47 jours, *p. 512.* Joſeph ſe rend à luy, & luy predit l'Empire, *p. 514.*

Onze mille Samaritains ſont tuez ſur la montagne de Garizim le 27 juin, *p. 516.*

Les jeux Olympiques qui ſe devoient faire en l'an 65 pour la 211e Olympiade, ſe font en 67, *p. 315.*

Veſpaſien prend Tarichée le 8 de ſeptembre avec beaucoup de ſeditieux, & Gamala le 23 d'octobre, *p. 517.*

Les Zelateurs ſe rendent les maiſtres dans Jeruſalem, font mourir trois Princes de la famille d'Herode, s'emparent du Temple, font par le ſort un Phannias payſan grand Pontife, *p. 519.*

Neron donne la liberté à la Grece, *p 315.* Il entreprend de couper l'Iſthme de Corinthe, & eſt obligé de ceſſer, *p. 316.* Il fait mourir Corbulon & beaucoup d'autres, *p. 318*, bannit Cornutus celebre Stoïcien, *p. 319.* Il revient à Rome vers la fin de 67, *p. 320.*

113. L'AN DE JESUS-CHRIST 68, DE ROME 821, DE NERON 14, DE GALBA 1.
*C. Silius Italicus, & M. Galerius Trachalus, Conſuls.*

Les Iduméens viennent, par le conſeil de Jean de Giſcala, ſecourir les Zelateurs attaquez par le peuple, tuent avec eux les Pontifes Ananus & Jeſus fils de Gamala, Zacarie fils de Baruc, & une infinité d'autres Juifs, *p. 521-530.*

Jean de Giſcala ſe forme un parti entre les Zelateurs, *p. 528.*

Gadare dans la Perée ſe rend à Veſpaſien le 4 de mars, *ibid.* Il bloque Jeruſalem, *p. 550.*

Vindex gouverneur de la Celtique ſe revolte contre Neron au commencement de mars: Galba gouverneur d'eſpagne ſe joint à luy le 3 d'avril, & eſt reconnu pour chef de la revolte ſous le titre de Lieutenant du Senat: Verginius Rufus défait Vindex, qui ſe tue: Il ſe declare pour le Senat, & refuſe l'Empire, *p. 321-326.*

Nymphidius pour ſe faire Empereur, fait reconnoiſtre Galba par les Pretoriens qu'il commandoit: Neron s'enfuit & ſe cache: Le Senat le declare ennemi, & Galba Auguſte: Enfin Neron pres à eſtre pris ſe tue luy meſme le 9 ou le 11 de juin, *p. 327-331.*

Galba eſt reconnu de Verginius Rufus & de tout le monde, *p. 345*, hors Clodius Macer qui veut eſtre maiſtre de l'Afrique, & y eſt tué, *p. 353.* Il regne ſept mois & ſept jours, *p. 362.*

Nymphidius Preſet du Pretoire, & Fonteius Capito gouverneur de la baſſe Germanie, ſont tuez en ſe voulant revolter, *p. 347. 353.*

Galba entre à Rome parmi le carnage de beaucoup de ſoldats, & durant un tremblement de terre, *p. 348.* Il rappelle les bannis, *p. 352.* Vinius, Lacon, & Icele ſes miniſtres, luy font beaucoup de tort, *p. 349.*

Helius & d'autres affranchis de Neron ſont punis: Vinius ſauve Tigellinus, *p. 350. 351.*

Hordeonius Flaccus ſuccede à Verginius Rufus dans la haute Germanie, *p. 346. 368*, & Vitellius à Capiton dans la baſſe vers le premier de decembre, *p. 354. 367.*

Simon fils de Gioras forme un parti parmi les Juifs, ravage l'Idumée, *p. 530.*

114. L'AN DE JESUS-CHRIST 69, DE ROME 822, DE VESPASIEN 1.
*Servilius Sulpicius Galba Auguſtus II, & T. Vinius Ruſinus, Conſuls.*

Le premier de janvier les ſoldats de la haute Germanie ſe revoltent contre

Galba : Le 2e Vitellius eſt proclamé Empereur à Cologne par ceux de la baſſe : & le 3e, il eſt reconnu par ceux de la haute, *p. 355. 370.*

Mœurs de Vitellius, *p. 367* ; Valens & Cæcina ſes Lieutenans marchent auſſitoſt vers l'Italie avec deux armées, *p. 371.*

Le 10 janvier Galba adopte Piſon, & le fait Ceſar, *p. 355.* OTHON qui avoit eſperé cet honneur, ſouleve les Pretoriens, tue Galba & Piſon le 15 janvier, *p. 358-362*, eſt declaré Empereur, *p. 363*, regne trois mois, *p. 380.* Ses mœurs, *p. 355* : Il taſche de gagner l'affection du peuple, *p. 364. 365.* Preſque tout l'Empire le reconnoiſt, *p. 366.*

Les Sarmates entrent dans la Meſie, & y ſont défaits par Marcus Aponius, *p. 373.*

Le Tibre ſe deborde extraordinairement à Rome, *Ibid.*

Cæcina Lieutenant de Vitellius paſſe les Alpes avant le 14 de mars, *p. 372.*

Othon part de Rome le 14 de mars : ſes troupes repouſſent Cæcina de Plaiſance, le battent pres de Cremone & en d'autres endroits, *p. 374. 376*, mais elles ſont défaites pres de Cremone & de Bedriac le 14 d'avril, ou peu aprés, *p. 377*, Othon ſe tue le lendemain, *p. 379.*

VITELLIUS eſt auſſitoſt reconnu de tout le monde, *p. 381.* Il regne huit mois & quelques jours, *p. 404*, pardonne à Lion aux Generaux d'Othon, *p. 383*, voit avec plaiſir le carnage fait à Bedriac, *p. 385.*

Simon aprés avoir ravagé tous les environs de Jeruſalem, eſt receu dans la ville au mois d'avril par le peuple pour combatre Jean de Giſcala : l'un & l'autre tue, pille, brule les vivres reſervez pour le ſiege, *p. 531-536.*

VESPASIEN ſe met en campagne contre les Juifs le 5 de juin, *p. 533*, il eſt declaré Empereur à Alexandrie le premier de juillet, & par ſon armée le 3e, *p. 388. 533*, eſt auſſitoſt reconnu juſques en Acaïe, & par toutes les legions d'Illyrie, *p. 390-394.* Il oſte les chaines à Joſeph dans l'aſſemblée de Beryte, *p. 533.* 116.

Un Maric ſe fait paſſer pour dieu dans les Gaules, & eſt tué, *p. 384.*

Vectius Bolanus eſt fait gouverneur d'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus, *Ibid.*

Vitellius arrive à Rome vers la mi-juillet, y donne à ſa mere le titre d'Auguſte, & le prend luy meſme, *p. 386.*

Les legions d'Illyrie conduites par Antonius Primus entrent en Italie pour Veſpaſien, y défont en deux batailles pres de Cremone huit legions de Vitellius vers le 25 octobre, prennent & ſaccagent Cremone, *p. 395.*

Valens veut armer les Gaules pour Vitellius, & eſt pris, *p. 397.* 117.

Anicet fait revolter le Pont, & les Daces courent la Meſie : Tout cela eſt bientoſt appaiſé, *p. 405. 406.*

Preſque tout l'Occident ſe declare pour Veſpaſien, *p. 400.* Il va à Alexandrie, *p. 534.*

L'armée d'Illyrie paſſe l'Apennin : celle de Vitellius ſe joint à elle le 17 de decembre, *p. 398-400.* Le 19, Sabinus frere de Veſpaſien eſt pris dans le Capitole, & tué : Le Capitole eſt brulé, *p. 401. 402.* L'armée d'Illyrie entre dans Rome : Vitellius eſt tué le 20, ou fort peu aprés, *p. 402-404.*

Eleazar quitte Jean de Giſcala, & forme un troiſieme parti dans le Temple interieur, *p. 534.*

Il paroiſt un faux Neron dans l'Archipel ; il y eſt tué, *p. 533.*

L'AN

L'AN DE JESUS CHRIST 70, DE ROME 823, DE VESPASIEN 1, 2.
*Veſpaſianus Auguſtus II, & Titus Cæſar, Conſuls.*

Tite vient aſſieger Jeruſalem au commencement d'avril, *p. 536.*

Eleazar eſt ſurpris dans le Temple à Paſques le 14. du meſme mois, & contraint de ſe ſoumettre à Jean, *p. 540.* Tite emporte la premiere muraille le 28 d'avril, *p. 541,* & la ſeconde le 3 & le 7 de may, *Ibid.* Les Juifs brulent ſes terraſſes le 27 & le 29 de may, *p. 544.* Il enferme en trois jours toute la ville d'une muraille au commencement de juin, *p. 545.* Matthias Pontife eſt decapité au mois de juin avec trois de ſes fils par ordre de Simon, qu'il avoit fait recevoir dans Jeruſalem, *p. 555.* Les Romains forcent l'Antonia le 5 de juillet, *p. 557.*

Le ſacrifice perpetuel manque le 7 ou le 10, *Ibid.*

Les Juifs commencent à bruler les galeries du Temple le 22 de juillet, *p. 558. 559.*

Une femme Juive tue & mange ſon propre fils, *p. 549.*

Le Temple eſt brulé malgré Tite le vendredi 10 d'aouſt, *p. 560-564.*

Les Romains forcent la derniere muraille de la ville le 7 de ſeptembre, & Tite y entre le ſamedi 8, *p. 566. 567.* Il accorde la vie à Jean de Giſcala, reſerve Simon pour ſon triomphe, *p. 569.* Tite fait raſer le Temple & toute la ville, hors trois tours &c. *p. 569. 570.* Il envoie la douzieme legion camper à Melitine, *p. 571.* Il eſtoit le 24 d'octobre à Paneade, & le 17 de novembre à Beryte, *Ibid.*

Grand embraſement à Antioche, dont les Juifs ſont accuſez à tort, *p. 572.*

Collega gouvernoit alors la Syrie pour Cæſennius Pætus qui n'eſtoit pas encore arrivé, *Ibid.*

116. L'AN DE JESUS CHRIST 71, DE ROME 824, DE VESPASIEN 2, 3.
*Veſpaſianus Aug. III, & M. Coccius Nerva, Conſuls.*

Tite confere à Zeugma avec les ambaſſadeurs des Parthes, *p. 572.* Il vient à Antioche où il maintient les Juifs dans la ville & dans leurs privileges, *Ibid.* Il repaſſe par Jeruſalem, d'où il va à Alexandrie, & de là à Rome: Il y triomphe des Juifs avec Veſpaſien, *p. 572. 573.* Il avoit amené Joſeph avec luy, *p. 580.*

Lucilius Baſſus Lieutenant de Judée y prend Maqueronte, *p. 574.*

Veſpaſien vend toutes les terres de Judée, met une colonie à Emmaüs, qu'il appelle Nicopolis, *Ibid.* Il fait payer au Capitole le didragme deſtiné pour le Temple, *Ibid.* Il veut exterminer toute la race de David, *p. 577.*

117. L'AN DE JESUS CHRIST 72, DE ROME 825, DE VESPASIEN 3, 4.
*Veſpaſianus Aug. IV, & Titus II, Conſuls.*

Fulvius Silva finit la guerre des Juifs le 15 d'avril, par la priſe de Maſade, *p. 575.* Quelques Aſſaſſins ſont enſuite executez à Alexandrie, & le temple d'Onias fermé, *p. 576.*

Jonathas Juif, & Catulle Romain, troublent le pays de Cyrene, calomnient Joſeph: Jonathas eſt puni, *Ibid.*

Joſeph acheve l'hiſtoire des Juifs en l'an 72 au pluſtoſt, *p. 581.*

Agrippa II. eſtoit mort en 93, & toute la race d'Herode éteinte, *p. 588.*

Joſeph acheve ſes Antiquitez à la fin de l'an 93, ou peu aprés, *p. 683* écrit enſuite ſa vie & ſes deux livres contre Apion en 95 au pluſtard, *p. 585.* Il peut eſtre mort peu aprés, *p. 587.*

Juſte de Tiberiade publie auſſi en 92 ou 93 ſon hiſtoire de la guerre des Juifs, faite 20 ans auparavant, *Ibid.* & acheve en l'an 100 ſa chronique, *p. 588.*

Antoine Julien écrit auſſi la guerre des Juifs, *Ibid.*

Les Patriarches des Juifs eſtoient déja ſous Adrien ; ſont abolis par Theodoſe II. vers 420, *p. 589-592.*

Ellel Patriarche des Juifs ſous Conſtantin, reçoit le batteſme à la mort, *p. 591.*

Hegeſippe abrege l'hiſtoire de Joſeph vers l'an 400, *p. 588.*

Theodoſe s'attribuë en l'an 429, l'argent que les Patriarches levoient auparavant ſur les Juifs, *p. 591.*

Joſeph fils de Gorion paſſe pour un impoſteur du VII. ſiecle, *p. 588.*

# AVERTISSEMENT
## SUR LA TABLE DES MATIERES.

*ON n'a pas cru qu'il fuſt neceſſaire de faire dans cette table un abregé d'Auguſte & des autres Empereurs dont ce volume fait l'hiſtoire, non plus que de ce qui eſt dit des Juifs dans leur titre. Ceux qui ſouhaiteront cet abregé, le trouveront tout fait dans la table des articles, & dans la chronologie : & ainſi on s'eſt contenté de mettre ici ce qui eſt dit des Empereurs hors de leur titre ; & on y trouvera diverſes choſes qui ont été oubliées, ou miſes par quelque raiſon dans leur hiſtoire. On a quelquefois donné un nombre aux Princes de même nom, pour les diſtinguer plus aiſément, comme Agrippa I. & Agrippa II. Mais on n'a conté que ceux dont on parle, & qui ſont depuis Auguſte, ſans avoir égard aux plus anciens. C'eſt pourquoi on appelle Tigrane I. celui qui fut fait Roy d'Armenie vers l'an 734. de Rome, ſans conter le grand Tigrane vaincu par Luculle, & les autres qui peuvent avoir regné dans ce pays. Les perſonnes qui ont pluſieurs noms ſont miſes dans la table ſur le dernier qui commençoit déja à être le plus uſité, & à paſſer pour le nom propre. On en a excepté quelques-uns en petit nombre, qu'on a cru eſtre plus connus ſous quelque autre de leurs autres noms, comme les Camilles, les Sylla, les Scipions, ou même ſous leur prenon, comme les Empereurs, Tibere, Caius, & Neron. On a eu ſoin neanmoins de marquer auſſi leurs autres noms dans la table, en renvoyant à celui ſous lequel on les a mis. On s'eſt diſpenſé de ce ſoin à l'égard des prenoms, parce que cela euſt eſté encore plus inutile que long ; & meſme à l'egard des Jules, parce que depuis Jule Ceſar ce nom eſt devenu trop commun. Les perſonnes de meſme nom ſont placées ſelon l'ordre du temps. On auroit pu auſſi les mettre ſelon l'ordre alphabetique de leurs familles, par exemple Aſinius Gallus, C. Ceſtius Gallus, A. Didius Gallus : & il ſera aiſé de le faire à l'avenir, ſi l'on juge que cet ordre ſoit meilleur que celui qu'on a ſuivi.*

# TABLE DES MATIERES.


A

*Abare.* V. Acbare.

*Abdageſe* ſeigneur Parthe, *p.* 121.

*Abdus* eunuque trahit Artabane, roy des Parthes, *p.* 118. Artabane l'empoiſonne, *Ibid.*

*Abenneric* roy de Carax-Spalin, vers l'an 30, *p.* 467.

*Abia* roi des Arabes, eſt défait vers l'an 50, par Izate roy de l'Adiabene, & ſe tue, *p.* 469.

*Abila*, ville de la Perée, diſtinguée de celle de Lyſanias, *p.* 457.

L'*Abomination* de la deſolation; c'eſt la profanation du Temple par ſes Zelateurs, *p.* 520.

*Abraham*: on montroit encore en 69 ſon tombeau & ſon terebinthe, *p.* 533.

*Abudus.* V. Ruſo.

L'*Acaie* ou Grece, province du Senat, *p.* 3, eſt donnée à l'Empereur ſous Tibere, rendue au Senat par Claude en 44, *p.* 66. 216. Neron la declare libre en 67. Veſpaſien luy oſte cette liberté, *p.* 314.

*Acbare*, Abbare, ou Agbare, Prince d'Edeſſe, reçoit en l'an 49, Meherdate roy des Parthes, & le traiſt, *p.* 236.

*Accuſateurs.* V. Delateurs.

*Acerronius.* V. Proculus. Polla.

Mummia *Achaica* mere de l'Empereur Galba, *p.* 342.

Caia *Acilia* mere de Lucain, *p.* 342.

*Acilius.* V. Aviola. Strabo.

L'*Acrabatene*, canton de la Samarie, *p.* 483. Il y en avoit un autre dans l'Idumée, *p.* 511.

*Acrate* affranchi de Neron, pille l'Orient, *p.* 297. 309.

*Acté* affranchie aimée de Neron, *p.* 258; le met dans le tombeau, *p.* 330.

*Actium* en Epire: Marc Antoine y eſt défait par Auguſte l'an 753 de Rome, *p.* 2.

*Adbanus* fils du roy Cinobellin, eſt chaſſé d'Angleterre en l'an 39, *p.* 161.

Les *Adorſes* peuples voiſins du Boſphore, *p.* 237.

L'Empereur *Adrien*: on luy attribue ſans fondement la diviſion des Gaules, *p.* 19. Il veut ſecher le lac Fucin, *p.* 209.

*Adultere*: les femmes de qualité qui ſe proſtituent, ſont condamnées au banniſſement, *p.* 73.

Tiberius Plautius Silvanus *Ælianus*, fait de grands exploits en Moſie en 63, *p.* 294, eſt Prefet de Rome ſous Veſpaſien, *p.* 219.

*Ælius.* V. Caius. Gallus. Gracilis ou Gracchus. Lamia. Petus. Sejanus.

*Æmilius.* V. Lepidus. Paulus. Ruſus. Scaurus

*Aenobarbus.* V. Domitius.

Domitius *Afer* l'orateur, Conſul en 39, *p.* 152. 157. 605. Comment il appaiſe Caius, *p.* 153.

Cn. Domitius *Afer* Intendant des eaux ſous Claude, *p.* 605.

Cn. Domitius *Afer* qui a vécu ſous Veſpaſien, ou depuis, *p.* 605.

Les *affranchis* peuvent tout ſur Claude, *p.* 192. 213.

*Afranius.* V. Burrhus.

Fabius *Africanus* Conſul en l'an de Rome 744, *p.* 183.

Pactius *Africanus* delateur, *p.* 318.

L'*Afrique*, province du Senat, *p.* 5, toujours gouvernée par un Conſulaire, *p.* 7, qui y commandoit d'abord une legion & d'autres troupes. *Ib.* Mais toutes ces troupes furent données par Caius a un Lieutenant appellé depuis Comte d'Afrique, *p.* 146.

*Agabe* Prophete predit la famine de l'an 44, *p.* 479.

Lucius *Agerinus* affranchi d'Agrippine, *p.* 275.

L'*Agneau* paſcal s'immoloit depuis trois heures du ſoir juſqu'à cinq, *p.* 492.

Julius *Agreſtis* Centenier, ſe tue parcequ'on ne le vouloit pas croire, *p.* 398.

M. Vipſanius *Agrippa* miniſtre & favori d'Auguſte, eſt Conſul en l'an de Rome 717, *p.* 623, conſeille à Auguſte de rétablir la Republique, *p.* 3, eſt Conſul avec luy l'an de Rome 726, *p.* 4, acheve le Pantheon &c. l'an 729, *p.* 20, ſe brouille avec Marcellus, & s'en va en Orient l'an 731, *p.* 21. Il en revient l'an 733, & epouſe Julie fille d'Auguſte, *Ibid.* va regler les Gaules & dompter la Bretagne, *p.* 22, eſt renvoyé en Orient en 738, *p.* 23, regle l'an 740 les affaires du Boſphore &c. *p.* 24. Il meurt dans la Campanie l'an 742, *p.* 25.

*Agrippa* Poſthumus fils du precedent, eſt adopté par Auguſte, & puis banni, *p.* 35. Auguſte le va voir peu avant ſa mort, *p.* 45. Tibere le fait tuer l'an 14 de J. C, *p.* 60. On le pretend en vain vivant deux ans après, *p.* 68.

M. Afinius *Agrippa* Conſul en l'an 25 de J. C. *p.* 84.

Decimus Haterius *Agrippa* Conſul ordinaire en l'an 22, *p.* 77.

Decimus Haterius *Agrippa* Conſul ſubrogé en 43, *p.* 213. 612.

Vibulenus *Agrippa* s'empoiſonne dans le Senat en l'an 36, *p.* 122.

Fonteius *Agrippa* Proconſul d'Aſie, eſt fait Propreteur de Melie, *p. 405.*

Herode Jule *Agrippa* petit-fils du grand Herode: Hiſtoire de ſa premiere vie, *p. 426.* Il eſt mis en priſon par ordre de Tibere en 36, *p. 428. 476*, delivré par Caius au bout de ſix mois en 37, & fait Roy de la Batanée & de la Traconite, *p. 137. 433.* Il va en Judée en 38, & paſſe a Alexandrie où on ſe mocque de lui, *p. 134. 135. 136. 137.* Il envoie a la Cour un decret fait par les Juifs en l'honneur de Caius, *p. 442*, écrit a Caius en 39 contre Herode Antipas ſon oncle, *p. 444*, dont Caius luy donne la Tetrarchie en l'an 40 &c. *p. 445.* Il accompagne Caius dans les Gaules en 39, *p. 160*, eſt accuſé de lui inſpirer la cruauté, *p. 165.* Il va en Judée l'an 40, & revient auſſitoſt a la Cour, *p. 629.* Il obtient de Caius qu'il ne mette point ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem &c. *p. 152. &c.* Il luy envoie un memoire pour les Juifs d'Alexandrie, *p. 457.* Il exhorte Claude a prendre l'Empire en 41 *p. 196*, ſoutient le Senat pour Claude *p. 197*, & parle a Claude pour le Senat, *p. 200.* Claude le fait Roy de toute la Judée &c *p. 204. 471.* Sa conduite dans la Judée, *p. 471. &c.* Sa mort en 44 vers la fin d'avril: ſes enfans, *p. 476. 633.* Claude venge ſes injures, mais mollement, *p. 478.*

*Agrippa* II. fils du precedent eſt né en l'an 27, *p. 478.* Claude le trouve trop jeune en 44 pour ſucceder a ſon pere &c. *lb.* Il luy accorde la garde du Temple & d'autres graces, *p. 480*, luy donne en 49 le royaume de Calcide, *p. 481.* Il marie Druſille ſa ſœur a Aziz roy d'Emeſe. *p. 478.* La conduite de Berenice ſon autre ſœur luy fait tort, *lb.* Claude le croit, revoque la condamnation des Samaritains en 52, *lb.* Luy donne en 53 la Traconite au lieu du royaume de Calcide, *p. 484.* Neron augmente ſes Etats, *p. 215.* Il fait l'impoſteur grand Pontife en 58, *p. 490*, vient a Jeruſalem en 60 *p. 491.* Il oſte le pontificat a Ismael en 61, le donne a Joſeph Cabi &c. a Ananus, a Jeſus fils de Damnée &c. a Jeſus fils de Gamala, *p. 492* Il leve les Levites &c. *p. 494*, n'oſe s'engager a rebaſtir la galerie de Sidon on, *p. 496*, fait Matthias grand Pontife, *lb.* Il taſche inutilement d'empeſcher les Juifs de ſe revolter &c. envoie des troupes contre les ſeditieux, *p. 501*, au ſiege Ceſtius contre Jeruſalem en 66 &c. *p. 506.* & Veſpaſien contre la Galilée en 67, *p. 512* Il traite Veſpaſien a Celarée de Philippe, *p. 516*, en obtient grace pour ceux de Tiberiade, *p. 517*, ſes troupes aſſiegent inutilement Gamala &c. *p. 517.* Il part d'Orient en 68 pour venir ſaluer Galba, *p 345*, arrive a Rome en 69 ſous Othon, *p 506* retourne auſſitoſt en Orient pour entretenir le parti de Veſpaſien. *p 391* Il vient avec Tite aſſieger Jeruſalem en 70, *p. 537*, atteſte par beaucoup de lettres la ſincerité de l'hiſtoire de Joſeph, *p. 582.* Veſpaſien luy augmente ſes Etats, *p. 589.* Il vivoit encore en 77. & eſtoit mort en 93, *p. 589. 646.*

Vipſania *Agrippina* fille d'Agrippa, & femme de Tibere, eſt repudiée, *p. 26. 56*, epouſe Aſinius Gallus, *p. 113.*

*Agrippine* fille d'Agrippa & de Julie, femme de Germanicus, *p. 3*, ſe ſauve a Treves dans une ſedition, *p. 63.* Son courage déplaiſt a Tibere, *p. 64 72.* Elle revient à Rome apres la mort de ſon mari &c. *p 72. 74.* Elle eſt relegnée dans une iſle vers l'an 29 &c. *p. 93*, & meurt de faim en l'an 33 le 17. d'octobre &c. *p. 114.* Flaccus Preſet d'Egypte peut avoir contribué a ſa ruine, *p. 435.* Ses cendres ſont rapportées à Rome par Caius ſon fils, *p. 137.*

*Agrippine* fille de Germanicus & mere de Neron, *p. 72*, epouſe Cn. Domitius en l'an 28, *p 87* Etant veuve de Domitius elle veut epouſer Galba, *p. 342.* Caius ſon frere luy fait des graces, *p. 137. 143*, & neanmoins la bannit en 39 *p. 163.* Tigellinus eſt auſſi banni comme ſon adultere. Elle eſt rapeliée par Claude, & fait enterrer Caius *p. 187. 205.* Elle faiſoit pitié en 47, *p. 221.* Elle epouſe Claude ſon oncle au commencement de 49 & regne au lieu de luy, *p. 231.* Elle le fait juger pour les Juifs en 52. *p. 484.* Elle ſe plaint de Narciſſe, *p. 208.* Sa diſgrace tous Neron ſon fils, *p. 252-264*, & ſa mort malheureuſe en 59, *p. 272-277.*

Paconius *Agrippinus* eſt banni d'Italie en 66, ſans s'en ebranler *p. 310.*

*Ahaſuerus*: c'eſtoit le chef des Juifs à Alexanerie, *p. 440.*

Les *Alains*: Tibere les ſollicite contre les Parthes, *p. 119. 601.*

Les *Albaniens* alliez de l'Empire, *p. 119. 601.* Neron leur veut faire la guerre, *p. 313.*

*Albin* vient gouverneur la Judée en 62, il y gaſte tout, *p. 492-496.*

Lucelius *Albinus* gouverneur de Mauritanie ſe declare pour Othon, *p. 366*, eſt tué peu apres, *p. 392.*

*Alcimus*, lac ſans fond dans le Peloponneſe, *p. 314.*

*Alexandre* prince Arabe: Auguſte luy oſte ſes Etats, *p. 13.*

*Alexandre* fils du grand Herode, qui le fait mourir. *p 408* Il apparoiſt a Glyphyre ſa veuve fille d'Archelaüs roy de Cappadoce &c *p 417. 68* Alexandre & Tigrane ſes enfans ſe font payens, *p. 122. 426.*

*Alexandre* chef des Juifs ſeditieux en 51, *p. 483.*

*Alexandre* Lyſimaque frere de Philon & Alabarque, *p. 457.* preſte de l'argent a Agrippa en l'an 36, *p. 428.* Il fait couvrir les portes du Temple de lammes d'or & d'argent, *p 559.* Caius

le fait mettre en priſon, *p.* 462. Claude l'en tire, *p.* 471.

Tibere *Alexandre* ſon fils ſe fait payen, *p.* 480, eſt fait gouverneur de Judée independant de la Syrie vers 46 &c. *p.* 480. 481. Il eſt donné en oſtage aux Parthes en 63, *p* 294, eſt fait Prefet d'Egypte en 66, *p.* 501. Il fait tuer plus de 60000 Juifs dans l'Egypte, *p.* 505. Il ſe ſoumet à Othon, *p.* 366, declare le premier Veſpaſien Auguſte le premier juillet 69, *p.* 389. 390. Il eſt Lieutenant general de Tite au ſiege de Jeruſalem, *p.* 537. 560.

*Alexandre* fils de Tigrane IV. roy d'Armenie, eſt fait roy dans la Cilicie par Veſpaſien, *p.* 283.

*Alexandre* Juif executé à Cyrene ſur une calomnie, *p.* 577.

*Alexandrie* ſans Senat juſqu'à Severe, *p.* 10, eſt la premiere à adorer Caius &c. *p.* 151 172, eſtoit diviſée en cinq quartiers, dont deux eſtoient pour les Juifs, *p.* 438, qui y avoient un Conſeil, & un Chef qualifié Ethnarque ou Alabarque, *p.* 440. Il y avoit differentes flagellations, *ib.*

*Alexas* beaufrere du grand Herode, delivre ceux qu'Herode vouloit faire tuer, *p.* 410. 412.

*Alienus* V. Cecina.

*Alinee* fils de Cothée eſt fait grand Pontife en 43, ou 44, *p.* 476.

Les *Allemans* défont M. Lollius l'an de Rome 733 *p.* 23. Ils font une grande guerre en 754, *p.* 34, ſont défaits pluſieurs fois par Germanicus, *p.* 97; par Gabinius en 39, *p.* 166.

Sex. Papinius *Allienus*. Conſul en 36 *p* 120. 124, ſon nom Allenius alteré en pluſieurs manieres, *p.* 601.

Les *Alpes* Cottiennes pays allié à l'Empire, *p.* 14. y eſt uni ſous Neron, *p.* 304.

Les *Alpes* maritimes poſſedées par les Ligurions *p* 15, ſont reduites en province l'an de Rome 740, *p.* 24, comprenoient Vintimille, *p* 375.

*Alphenus*. V. Varus.

M. *Ambibulus* eſt fait gouverneur de Judée vers l'an 110, *p.* 420.

*Amatius*. V. Flavianus.

*Ampronat* Senateur porte Caius à aller diſner pour le tuer, *p.* 185.

*Amyntas* roy de Galatie, *p.* 13, meurt l'an 729 de Rome, *p.* 20.

*Ananie* marchand Juif apprend le Judaiſme à Izate &c. *p.* 467. 468.

*Ananie* fils de Nebedée eſt fait grand Pontife avant 49. *p* 481, eſt envoyé priſonnier à Rome en 52. *p* 484, fait donner un ſoufflet à S Paul en 58, *p* 490, eſt depoſé la meſme année aprés la Pentecoſte *p.* 490, obtient d'Albin la liberté à dix Aſſaſſins; ce qui fait de grands deſordres &c. *p.* 493 Il va pour lui une puiſſante faction; & les gens font de grandes violences, *ib.* Il eſt tué le 7 ſeptembre 66 par la faction d'Eleazar ſon fils, *p.* 502.

*Ananus* ſon fils eſtoit capitaine du Temple, *p.* 484.

*Ananus* ou Anne fils de Seth eſt fait grand Pontife en l'an 7 de J. C. & ſes cinq fils aprés luy. Il eſt depoſé vers l'an 16, *p.* 419, ſon tombeau a eſté celebre, *p.* 638.

*Ananus* ſon fils eſt fait grand Pontife en 62, fait auſſitoſt mourir S. Jacque, & eſt depoſé, *p.* 492, gouverne Jeruſalem en 67, *p.* 510. Il vouloit procurer la paix, *p.* 511. Il anime le peuple contre les Zelateurs, *p.* 520. 521. Il eſt tué; ſon eloge, *p.* 523.

*Androcle* eſclave nourri & reconnu par un lion, *p.* 465.

*Andromaque* medecin adreſſe à Neron un poeme grec ſur la theriaque, *p.* 336.

La ville d'*Angers* ſe revolte en l'an 21, *p.* 75.

*Anglefei*, iſle. V. Mona.

*Angleterre*, *Anglois*, nommez ainſi par avance: Caius les menace en 40, & ramaſſe des coquilles &c. *p* 169 Claude ſubjugue une partie de l'Angleterre en 43. *p.* 214. Guerres en Angleterre, *p.* 227. 244. 284-286.

*Anicet* affranchi de Neron tue Agripine en 59, *p.* 272-274, contribue en 62 à la mort d'Octavie, eſt relegué en Sardaigne &c. *p.* 290.

*Anicet* affranchi du roy Polemon, trouble le Pont en 69, & eſt puni, *p.* 406.

*Anicetus*. V. Cerealis.

*Anilée* Juif du pays de Babylone &c. *p.* 465.

*Annaus*. V. Cornutus. Gallio. Lucanus. Mella. Novatus. Seneca.

*Anne* V. Ananus.

*Année* Julienne, *p.* 2.

*Annibas* Juif ſeditieux pendu en 44, *p.* 472.

*Annius* V. Gallus. Minucianus. Rufus. Vinicianus. Vivianus.

Les *Anſibares* ſont éteints vers 58, *p.* 271.

*Antiſtius* Senateur tué aprés Caius, *p.* 194.

*Anteius*: Neron lui promet en 55 le gouvernement de Syrie, *p.* 262.

*Antigone* dernier prince de la race des Aſmonéens, perd Jeruſalem & la vie en l'an de Rome 717, *p.* 411. 412. 626.

*Antiochia* Migdonia. V. Niſibe.

*Antiochus* de Comagene: Auguſte le fait mourir, *p.* 13.

*Antiochus* roy de Comagene meurt vers l'an 17 de J C, *p* 69.

*Antiochus* dernier roy de Comagene, fils du precedent: Caius luy rend ſon pays en 37, *p.* 139 Il paſſe pour un eſprit tyrannique. Il accompagne Caius dans les Gaules en 39. *p.* 165. Caius luy oſte ſes Etats, Claude les lui rend, *p.* 204. 604. Il reduit les Clites revoltez en 52, *p.* 247, attaque l'Armenie pour Neron en 58, *p.* 269.

Neron luy donne quelque choſe de l'Armenie, *p. 283.* Il vient viſiter Agrippa en 43, *p. 475*, envoie du ſecours a Veſpaſien en 67, *p. 513*, & à Tite en 70, *p. 537.* Il ſe joint à Veſpaſien en 69, *p. 591.* Il eſt depouillé de ſes Etats par Veſpaſien. *V. Veſpaſien.*

*Antiochus.* V. Epiphane.

*Antiochus* Juif apoſtat fait d'étranges maux aux Juifs d'Antioche en 67, *p. 505*, & encore depuis, *p. 572.*

Herode *Antipas.* V. Herode.

*Antipas* de la maiſon d'Herode eſt maſſacré en 67 dans Jeruſalem, *p. 520.*

*Antipater* fils d'Herode : ſes principaux crimes, & ſa mort, *p. 408-411.*

*Antiſtius.* V. Solianus. Vetus.

*Antiſtius* dompte les Eſpagnols l'an 7 d'Auguſte, *p. 19.*

*Antium* près de Rome : Caius y veut mettre le ſiege de l'Empire, *p. 172.*

Haterius *Antoninus* Conſul en 53, *p. 247.*

Arius *Antoninus* Conſul en 69, *p. 303.*

Arrius *Antoninus* ayeul maternel de T. Antonin, *Ibid.*

*Antonius.* V. Honoratus. Julianus. Muſa. Natalis. Primus.

Marc *Antoine* Triumvir eſt défait à la bataille d'Actium, *p. 2.* Cleopatre ſa fille mariée au roy Juba, *p. 14.*

*Antonia* fille de M. Antoine, femme de Druſus, mere de Germanicus & de l'Empereur Claude, *27. 49*, fait mourir de faim ſa fille Liville, *p. 107*, aime Berenice & le roy Agrippa ſon fils *p 426*, a qui elle preſte de l'argent, *p. 428*, elle obtient audience de Tibere pour Eutyque accuſateur d'Agrippa &c. *p. 429. 430*, adoucit un peu la priſon d'Agrippa, *p. 430.* Caius ſon petit fils la fait Auguſte &c. *p. 137*, & bientoſt après l'oblige à ſe faire mourir &c. *p. 143.*

*Antonia* fille aiſnée de Claude, *p. 191*, eſt mariée a Pompée en 42, *p. 202*, & enſuite à Sylla, dont elle a un fils, *p. 222.* Neron la fait mourir en 65, *p. 303*

Iülus *Antonius* Conſul en l'an de Rome 733, *p. 188.*

*Antoine* Chevalier condamné comme empoiſonneur, *p. 261.*

*Antoine* commandant dans Aſcalon, bat les Juifs en 66 ou 67, *p. 512.*

Les *Aorſes.* V. les Adorſes.

Le mois d'*Aouſt* (Auguſtus) appellé *ſextilis* juſque vers l'an 746 de Rome, *p. 29.*

*Apamée* ruinée par un tremblement vers 53, eſt dechargé de tribut pour cinq ans, *p. 247.*

*Apelle* tragedien, comment traité par Caius &c. *p. 447.*

*Apicata* femme de Sejan ſe tue elle meſme &c. *p. 107.*

*Apicius* celebre gourmand du temps de Tibere, *p. 96.*

*Apion* ou Appion le grammairien, eſt deputé à Caius en l'an 40 par les Grecs d'Alexandrie, *p 457*, invective devant luy contre les Juifs, *p. 461.* Quel il eſtoit ; ſes écrits &c. *p. 464.*

*Apollone* maiſtre d'Apion, *Ibid.*

*Apollone* Egyptien predit la mort de Caius, *p. 184.*

*Apollone* de Tyanes vient a Rome en 66 &c. *p. 505*, écrit a Muſone priſonnier, *p 506*, ſouleve des gens contre Neron, *p. 522.*

*Aponius.* V. Saturninus.

*Apoſtres* des Juifs, *p. 595.*

*Appels :* Auguſte renvoie ceux de Rome au premier Preteur, ceux des provinces à divers Conſulaires, *p. 14.*

Vipſanius ou Vipſtanus *Apronianus* Conſul en 59, *p. 272*, eſt Proconſul d'Afrique en 69, *p. 366.*

*Apronius.* V. Cæſianus.

*Apronius* Proconſul d'Afrique en l'an 20, chaſſe Tacfarinas, *p. 74*, eſt défait par les Friſons en l'an 28 *p. 88* Il eſtoit beaupere de Getulicus, *p. 116.*

Sextus *Apuleius* Conſul en l'an 14 de J. C, *p. 44. 60.*

*Aquiab* couſin d'Herode, *p. 411*, eſt preſſé dans l'Idumée par les ſeditieux, *p. 415.*

Julius *Aquila* Chevalier, commande quelques troupes dans le Boſphore, *p. 237.*

*Aquila* donne le coup de la mort à Caius, *p. 186.*

*Aquilius.* V. Julianus.

Cornelius *Aquinus* Colonel d'une legion, tue Capiton, *p. 354.*

L'*Aquitaine* étendue par Auguſte juſqu'à la Loire, *p. 18. 19.*

*Arabes* Nabatéens : Obodas & Aretas leurs Rois, *p. 13.* Les Arabes viennent avec joie piller les Juifs, *p. 537.*

L'*Arabie* heureuſe attaquée inutilement par Ælius Gallus, *p. 20.* Caius Ceſar la voit de loin, *p. 34.*

L'*Arche* de Noé : on en voyoit les reſtes au pays de Ceron, *p. 408.*

*Archelaüs* roy de Cappadoce, *p. 14.* Tibere le fait venir à Rome ou il eſt accuſé, & meurt en l'an 17 de J. C. *p. 68.* Auguſte donne la petite Armenie &c. a un *Archelaüs*, *p. 22.* C'eſt peutéſtre celui de Cappadoce. *p. 602.*

*Archelaüs* fils du grand Herode epouſe Glaphyre fille d'Archelaüs roy de Cappadoce *p. 68.* Antipater ſon frere le calomnie, *p 408*, ſon pere luy laiſſe le royaume de Judée : Auguſte le reduit au titre d'Ethnarque &c *p. 416.* Sa conduite durant 9 ou 10 ans qu'il gouverne : Il eſt depoſé par Auguſte l'an 6. J. C, & banni a

Vienne en Dauphiné, *p.* 41. 416. 623.-627.

*Archelaüs* agent de l'Ethnarque, *p.* 417.

*Archelaüs* roy des Clites dans la Cilicie vers l'an 36, *p.* 122.

Julius *Archelaüs* epouſe Mariamne fille d'Agrippa I, *p.* 478.

*Aretas* ou Enée roy des Arabes Nabatéens, *p.* 13, commence à regner l'an 748 de Rome &c. *p.* 30, eſt ravi de pouvoir piller les ſujets d'Herode, *p.* 415, traite Germanicus en l'an 18 de J. C. *p.* 70. Il défait en 36 Herode Antipas, qui avoit repudié ſa fille &c. *p.* 431.

*Argius* affranchi de Galba enterre ſon corps, *p.* 361.

*Ariobarzane* eſt fait roy d'Armenie par Caius Cæſar l'an 756 de Rome, *p.* 34. 602, meurt peu aprés, *p.* 67.

*Ariſtobule* fils du grand Herode qui le fait mourir, *p.* 14. 408. Ses cinq enfans, *p.* 426.

*Ariſtobule* ſon fils fit maltraiter Agrippa ſon frere par Flaccus en 36, *p.* 427. Il parle à Petrone pour les Juifs en 40, *p.* 451.

*Ariſtobule* neveu de celui-ci, & fils d'Herode roi de Calcide, *p.* 427, eſt fait roy de la petite Armenie en 54, *p.* 255, & de quelques cantons de la grande, *p.* 283.

*Arius* V. Antoninus,

La petite *Armenie* gouvernée par le roy Mede ſous Auguſte, *p.* 13. par Cotys ſous Caius, *p.* 144.

La grande *Armenie*: voyez ſes rois Artabaze ou Artaxia, Tigrane I, Artabaze II, Tigrane II, Ariobarzane, Erato, Vonone, Zenon-Artaxias, Arſace, Mithridate, Rhadamiſte, Tiridate, Tigrane IV. Les Armeniens deputent à Rome en 54, *p.* 258. Neron demembre diverſes parties de l'Armenie en 60, *p.* 283.

*Arminius* chef des Allemans, défait Varus l'an 9 de J. C. *p.* 42. Sa femme eſt priſe en l'an 15, *p.* 64. Il combat avec les Queruſques contre Marabode, *p.* 69. Il eſt tué &c. *p.* 73.

Les *Arreſts* de mort ne doivent eſtre executez qu'au bout de dix jours, *p.* 76. 77.

Clement *Arretin* Prefet du Pretoire ſous Veſpaſien, *p.* 182.

*Arria* femme de Cæcina Pætus ſe tue avec ſon mari en 42 &c. *p.* 212.

*Arria* ſa fille ſurvit à Thraſea ſon mari, *p.* 212. 309.

*Arrius.* V. Antoninus. Varus.

*Arruntius* Conſul l'an de Rome 759, *p.* 624.

*Arruntius* ſe fait mourir tres volontairement en 37, *p.* 124. Il a écrit une hiſtoire. *Ib.* Il avoit eſté dix ans gouverneur d'Eſpagne en titre, *p.* 629.

*Arſace* eſt fait roi d'Armenie par Artabane roy des Parthes ſon pere, *p.* 118, eſt tué par ſes gens vers l'an 35, *p.* 119.

*Artabane* I. s'empare de la couronne des Parthes ſur Vonone vers l'an 15 de J. C, *p.* 66. donne celle d'Armenie à Arſace ſon fils &c. *p.* 118, traite avec Vitellius en 37, *p.* 139. Izate roy de l'Adiabene lui envoie ſes freres en oſtage vers l'an 38, *p.* 468. Il eſt chaſſé de ſes Etats & rétabli par Izate, *p.* 224, traite avec Aſinée & Anilée, *p.* 466. On pretend qu'il avoit des intelligences en 38 avec Herode Antipas, *p.* 444. Il eſt tué par Gotarze ſon fils, *p.* 225.

*Artabane* II. eſtoit roy des Parthes vers l'an 80, *p.* 333.

*Artabaze* I. ou Artaxia roy d'Armenie vers l'an 728, de Rome, *p.* 13. Il eſt tué vers l'an 734, & Tigrane ſon frere mis en ſa place, *p.* 22.

*Artabaze* II. ou Artavaſde ſucceſſeur de ce Tigrane, eſt chaſſé vers l'an 750 de Rome, *p.* 32. 33.

*Artaxata*, ville d'Armenie brulée par Corbulon en 58, eſt rebaſtie par Tiridate ſous le nom de Neronée, *p.* 269. 312.

*Artaxia* V. Artabaze.

Zenon *Artaxias* fils de Polemon roy du Pont, eſt fait roy d'Armenie par Germanicus ſur la fin de l'an 18, *p.* 67. 70. Il eſtoit mort en 35, *p.* 118.

*Artemidore* geudre de Maſone, *p.* 307.

*Artorius* ſoldat Romain ſous Tite, *p.* 559.

*Arulenus* V. Ruſticus.

*Aruſeius* executé en 36, *p.* 122.

Les *Aruſpices* preſts a s'abolir, ſont un peu ſoutenus par Claude, *p.* 224.

Caſſius *Aſclepiodotus* fidel ami de Barea, *p.* 570.

*Aſconius* Pedianus a vécu du temps d'Auguſte, *p.* 251. commente Ciceron ſous Neron ou Claude &c. *Ib.*

Valerius *Aſiaticus* Conſul avant 41, conſpire contre Caius, *p.* 179. & l'avoue hautement, *p.* 195, deſire l'Empire, *p.* 199, eſt Conſul pour la ſeconde fois en 46, *p.* 217. Il perit en 47, *p.* 222. 230.

*Aſiaticus* ſe joint à Vindex contre Neron, *p.* 322.

Valerius *Aſiaticus* gouverneur de la Belgique, ſe joint le premier a Vitellius, qui luy promet ſa fille, *p.* 371, il eſtoit deſigné Conſul, *p.* 405.

*Aſiaticus* affranchi de Vitellius, *p.* 386.

*Aſiaticus.* V. Scipio.

La petite *Aſie* province du Senat, *p.* 5, eſt toujours gouvernée par un Conſulaire, *p.* 7.

*Aſinée* Juif du pays de Babylone &c. *p.* 465.

*Aſinius.* V. Agrippa. Gallus Marcellus. Pollio.

Les *Aſmonéens* ou Macabées: Jonathas eſt le premier grand Pontife de cette race, *p.* 579. leur regne finit par Antigone, *p.* 412.

Sulpicius *Aſper* Centenier perit en 65, dans la conjuration de Piſon. *p.* 300.

*Aſprenas* Proconſul d'Afrique en l'an 14 de J. C. *p.* 63.

Nonius *Aſprenas* Conſul ſubrogé en l'an 29, *p.* 88. Conſul en l'an 38, *p.* 143, eſt tué en 41, aprés Caius, *p.* 193. 195.

Les *Aſſaſſins* ou Zelateurs tirent leur origine de Judas le Galiléen, *p.* 419. Ils commencent vers 52, à aſſaſſiner, *p.* 486. Huit ans aprés ils pillent & brulent la campagne, *p.* 491. Ils ſe fortifient beaucoup ſous Albin &c. *p.* 493, ſe rendent maiſtres du chaſteau de Maſade en may ou juin 66, *p.* 503. Ils veulent brouiller en Egypte l'an 72, & y periſſent, *p.* 576.

*Aſſeſſeurs* ou Lieutenans des Gouverneurs, *p.* 3.

Les *Aſtrologues* ſont chaſſez de l'Italie en l'an 16 de J. C, *p.* 67, en 52 par Claude, *p.* 245, & en 69 par Vitellius, *p.* 383, à qui ils font des menaces, *p.* 621. Ils font cauſe que bien du monde perit ſous Tibere, *p.* 85.

Les *Aſturiens* en Eſpagne font la guerre en l'an 6 d'Auguſte; ſont vaincus en l'an 7 par Antiſtius; ſe revoltent en l'an 10 & ſont domptez par C. Furnius, *p.* 19. 21.

Les *Aſyles*: Tibere en retranche beaucoup en l'an 22, *p.* 78.

*Athenes* jouit de la liberté, *p.* 15. Divers Rois y baſtiſſent un temple à Auguſte, *p.* 47. Neron n'oſe y aller, *p.* 316.

*Athronge* berget Juif, prend le nom de Roy aprés la mort d'Herode, & pille longtemps la Judée, *p.* 414.

*Atilius* fait perir 20000 perſonnes par un theatre mal baſti, *p.* 85.

*Attale* ſtoicien maiſtre de Seneque, *p.* 337.

Numerius *Atticus* Preteur, jure qu'il a vu l'ame d'Auguſte, *p.* 46.

M. Veſtinus *Atticus* Conſul en 65, *p.* 298, eſt tué la meſme année, *p.* 300, peuteſtre à cauſe de Statilia Meſſalina ſa femme, *p.* 303.

Julius *Atticus* ſoldat des gardes, *p.* 360.

C. Quintius *Atticus* Conſul, à la fin de 69, *p.* 385, ſe retire au Capitole avec Sabinus: Vitellius le ſauve, *p.* 401. 402.

Les *Augares* ou Aogares princes d'Edeſſe ſoumis aux Parthes, *p.* 13.

Auguste: *Voyez l'abregé de ſon hiſtoire ſous ſon titre.* Tibere Neron luy cede Livie ſa femme &c. *p.* 48. Comment il traite Julie ſa fille, & Sempronius Gracchus, *p.* 63. Il ſouffre qu'on diſe de luy tout ce qu'on veut, *p.* 65. Il ne peut point conquerir l'Angleterre, *p.* 169, ni entreprendre de ſecher le lac Fucin, *p.* 208. Il défend la religion des Druides aux citoyens Romains, *p.* 251. Il fait des preſens au Temple de Jeruſalem, *p.* 552. Il permet à Herode roy de Judée de diſpoſer d'Antipater ſon fils, *p.* 411, confirme ſon teſtament, en oſtant neanmoins le titre de Roy à Archelaüs ſon fils, *p.* 412-416, qu'il depoſe neuf ans aprés, & reduit la Judée en province, *p.* 417. Il éleve Tibere faute d'un meilleur &c. *p.* 55-59. En mourant il adopte ſa femme, *p.* 90, & legue quelque argent au peuple Romain, *p.* 65.

Acilius *Aviola* eſt jetté dans le bucher comme mort, & y meurt, *p.* 76.

Manius Acilius *Aviola* Conſul en l'an 54, *p.* 248. 254.

*Avitus.* V. Flaccus.

Dubius ou Vibius *Avitus*, commande en 56 dans la baſſe Germanie, *p.* 270.

*Avocats*: on leur défend de rien prendre de leurs parties, *p.* 23. Claude leur accorde quelque ſalaire: le Senat le leur oſte, *p.* 23. 24. Auguſte ſouffre leur liberté, *p.* 30.

*Aurelius.* V. Cotta.

*Aureus* valloit environ 300 ſous, *p.* 89.

*Autun*, ecole des lettres: elle ſe revolte en l'an 21, *p.* 75.

*Azanites* ou Diacres & miniſtres de la ſynagogue, 592.

*Aziz* roy d'Emeſe ſe fait Juif pour epouſer Druſille fille d'Agrippa I. qui le quitte enſuite, *p.* 478. 485. Il meurt en 54. & ſon frere luy ſuccede, *p.* 255.

B

CAius *Balbillus* eſt fait Prefet d'Egypte en 35, *p.* 262. Il a fait quelques écrits, *p.* 555.

L. Norbanus *Balbus* Conſul en l'an 19 de J. C. *p.* 71.

Les *bannis* ne peuvent demeurer qu'à 20 lieues du continent &c. *p.* 43. Quelques reglemens de Claude ſur leur ſujet, *p.* 203. 204. On les montroit publiquement dans le lieu de leur exil, afin qu'on ne les laiſſaſt pas echaper, 443.

*Barbarus.* V. Meſſala.

*Bardane.* V. Vardane.

*Barea.* V. Soranus.

*Baſſus.* V. Cæſius.

*Baſſus* Centenier arreſte Flaccus Prefet d'Egypte en 38, *p.* 442.

Belienus *Baſſus* Queſteur de Caius, *p.* 176.

C. ou Q. Lecanus *Baſſus* Conſul en 64, *p.* 295.

Sextus Lucilius *Baſſus*, livre à Veſpaſien la flote de Vitellius, *p.* 394.

Lucilius *Baſſus* commande en Judée l'an 71, *p.* 574. Il y meurt, *p.* 575.

Les *Baſtarnes* traitent avec les Romains vers 63, *p.* 294.

*Batavi*, V. les Hollandois.

*Bathybius* Preteur, *p.* 284.

Deux *Batons* ſoulevent l'un la Pannonie, l'autre la Dalmacie en l'an 6 de J. C. *p.* 41.

*Baules* chaſteau entre Malene & Bayes, *p.* 259. 273.

Le *Baume* ne croiſt qu'en deux endroits de la Judée &c. *p.* 573.

*Bedriac* entre Cremone & Verone, ſignalé en

en un an par deux grandes batailles, *p. 378. 621.*

*Bellenus.* V. Ballus.

*Bellicus.* V. Natalis.

*Berenice* fille de Salomé, & mere du roy Agrippa I, *p. 486.* Elle eſtoit fort conſiderée d'Antonia, *ib.*

*Berenice* ſœur du Roy Agrippa I, *ib.*

Julie *Berenice* fille du roy Agrippa I, mariée à Herode roy de Calcide ſon oncle, *p. 471.478,* puis à Polemon roy du Pont &c. *p. 304. 478,* elle eſtoit à Jeruſalem le 16 may 66, pour un vœu, & y eſt maltraitée par Florus, *p. 500.*

*Berique* Anglois attire les Romains en Angleterre en 43, *p. 214.*

*Berylle* precepteur & ſecretaire de Neron, *p. 252.* porte les Sytiens contre les Juifs de Ceſarée en Paleſtine, *p. 489.*

*Beryte* en Phenicie eſt faite colonie l'an de Rome 740, *p. 24.* Le Roy Agrippa I. y fait un amphitheatre &c. *p. 475.*

Les *Beſſes* peuples de la Thrace vaincus par L. Piſo, *p. 26.*

*Bethoren:* il y en avoit deux pres de Jeruſalem, *p. 508*

*Bethſaïde*; Philippe le Tetrarque en fait la ville de Juliade, *p. 425.*

Caſſius *Betillinus* tué en l'an 40, *p. 171.*

La *Betique* en Eſpagne province du Senat, *p. 6.*

La *Biſcaie.* V. Les Cantabres.

La *Bithynie*, province du peuple, *p. 6.*

Junius *Bleſus* oncle de Sejan eſt Proconſul d'Afrique en 21 & 22, dernier particulier ſalué Imperator &c, *p. 78. 95.* Il perit avec Sejan en 31, *p. 106.*

Junius *Bleſus* **gouverneur de la Lionnoiſe**, ſe joint à Vitellius, *p. 371.* le reçoit à Lion &c. *p. 383.* Vitellius le fait mourir, *p. 387. 405.*

Rubellius *Blandus* Conſul en l'an 18; ſelon Onuphre, *p. 70.*

*Boeth* Juif d'Alexandrie, *p. 409.*

*Boiocalus* genereux chef des Allemans Anſibares, *p. 271.*

Vectius *Bolanus* eſt fait gouverneur d'Angleterre, *p. 384.*

Le *Boſphore* Cimmerien: Polemon en eſt fait Roy l'an de Rome 740, *p. 24.* Claude le donne à Mithridate, & puis à Cotys, *p. 237.*

*Boudicée* reine d'Angleterre fait revolter le pays en 61, eſt vaincue, & meurt, *p. 285.*

*Boulogne* en Italie eſt brulée & affiſtée par Claude, *p. 247.*

*Bretagne.* V. Angleterre.

Tiberius Claudius *Britannicus* Cæſar fils de Claude, né apparemment le 14 fevrier 41, *p. [illegible]. 606. 608.* Claude ne luy veut point donner le titre d'Auguſte, *p. 202.* Il prend le nom de Britannicus en 43, au lieu de celui de Germanicus, *p. 215.* Il paroiſt en 47 dans les jeux ſeculiers, *p. 220.* Il intercede pour Meſſaline ſa mere, *p. 230.* Il eſt oublié depuis l'adoption de Neron, *p. 238. 242.* Claude ſonge un peu a luy, mais trop tard, *p. 249.* Aprés la mort de Claude, Agrippine le tient caché, *p. 254.* Il meurt de poiſon au commencement de 55 &c. *p. 259-261.* Il avoit de bonnes qualitez, *p. 238.*

*Bruchius* Tribun du peuple en 41, *p. 197.*

M. *Brutus* homicide de Ceſar: L. Ceſtius eſt honoré par Auguſte, parcequ'il ne ceſſoit point de l'aimer, *p. 2.*

Julius *Burdo* commande la flote dans la Germanie, *p. 359.*

Afranius *Burrhus* eſt fait Prefet du Pretoire en 51 &c. *p. 241.* Il fait declarer Neron Empereur, *p. 254.* Il s'oppoſe à l'ambition d'Agrippine &c. *p. 255-261,* mais il ſouffre Acté, *p. 258,* & reçoit de Neron des gratifications odieuſes, *p. 261.* Il condanne deux voleurs à la mort &c. *p. 263.* Il empeſche en 55 la mort d'Agrippine, *p. 262,* & refuſe en 59 de ſe charger de la faire tuer, *p. 275,* mais il fait approuver ſa mort par ſes ſoldats *p. 277.* Il laiſſe Neron mener des chariots, *p. 280.* Il ſoutient toujours Octavia, *p. 289.* Il meurt en 62 &c. *p. 288.* Ses mœurs eſtoient graves, *p. 338.*

*Byzance* eſt dechargé de tribut en 53, pour cinq ans, *p. 247.*

C

Joſeph *Cabei* fait grand Pontife ſur la fin de 61, pour peu de mois, *p. 492.*

*Cacilius.* V. Cornutus. Rufus, Simplex.

*Cacina*, V. Largus. Pætus.

Severus *Cacina* ne veut pas que les Gouverneurs menent leurs femmes dans leurs provinces, *p. 75.*

*Canus* affranchi de Neron puni par Vitellius, *p. 382.*

Caius *Cæſar* & Lucius *Cæſar*, V. Caius & Lucius.

*Caſennius.* V. Pætus.

L. Aptonius *Caſianus* Conſul en 39, *p. 152.*

*Caſius* Ballus fait des vers lyriques, *p. 335.*

Milonia *Caſonia* derniere femme de Caius, eſt accuſée de luy avoir troublé l'eſprit par des charmes, *p. 141.* Caius l'epouſe à la fin de 39, *p. 165.* Elle eſt ſa preſtreſſe, *p. 151* Elle diſtribue les depouilles des Allemans, *p. 267.* Elle eſt tuée aprés Caius, *p. 187. 197.*

*Caſonius.* V. Pætus.

Joſeph *Caïaphe* ou Caiphe eſt fait grand Pontife l'an 27 de J. C. au plutard, *p. 420*, eſt depoſé a Paſque en 36, *p. 425.*

*Caius* Cæſar fils d'Agrippa, & petit-fils d'Auguſte, qui l'adopte, *p. 23.* Il eſt declaré Prince de la jeuneſſe l'an de Rome 749, *p. 31,* Auguſte pour le retenir eleve Tibere, *p. 30.* Il eſt envoyé en Orient l'an 752 &c. *p. 32 33,* meurt à

Lymite en Lycie le 21 de fevrier 757, *p.* 34.

L'Empereur CAIUS Caligula. *Voyez ſon hiſtoire dans ſon titre.* Germanicus ſon pere l'envoie à Treves en l'an 14 de J. C, *p.* 63. Il eſt fait Pontife en l'an 31, *p.* 102. Tibere doute s'il luy laiſſera l'Empire: il s'unit à Macron pour y arriver &c. *p.* 125-130, promet tout à Tibere pour ſon petit-fils, *p.* 602. Agrippa s'attache à luy, luy ſouhaite l'Empire, *p.* 428. Les Juifs offrent des ſacrifices pour luy à Paſque en 37, *p.* 432. Il met Agrippa hors de priſon, & le fait Roy, *p.* 433. 434. Il rend au peuple l'election des magiſtrats, *p.* 12. Izate roy de l'Adiabene luy envoie ſes freres en oſtage vers 38, *p.* 468. Il fait mettre en priſon Vinius, mais coupable, *p.* 349. Il bannit Antipas en 39, & donne ſa tetrarchie à Agrippa en 40, *p.* 443-455. Il haiſſoit les Juifs parce qu'ils ne l'adoroient pas, *p.* 435. 436. Il veut faire mettre ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem en 40 &c. *p.* 446-456. Comment il traite Philon ſur le droit de bourgeoiſie pretendu par les Juifs d'Alexandrie, *p.* 457-462. Helicon & Apelle ſes grands conſeillers, *p.* 447. Il mepriſoit l'eloquence de Seneque, *p.* 339.

Le royaume de *Calcide* eſtoit au pié du Liban, *p.* 471. 633.

Le *Calendrier* eſt reformé par Auguſte, *p.* 29.

*Caligula.* V. Caius.

C. Julius *Calliſtus* affranchi de Caius, ſauve Domitius Afer en 39, *p.* 158, entre dans la conſpiration contre Caius, *p.* 182. Il gagne Claude &c. *p.* 192, n'oſe luy parler des crimes de Meſſaline, *p.* 229.

*Calpurnia* bannie par Agrippine, *p.* 234.

*Calpurnius.* V. Piſon.

*Calvia* V. Criſpinilla.

Junia *Calvina* accuſée d'inceſte eſt bannie en 49, *p.* 232. 233.

Caius ou Cnæus *Calvinus* Conſul en l'an de Rome 714, *p.* 623.

*Calviſius.* V. Ruſo. Sabinus.

Sethus *Calviſius* ſe trompe ſur la mort de Geſſius Florus, *p.* 637.

*Camalodunum* ville d'Angleterre, *p.* 215. Oſtorius y met une colonie, *p.* 227. Elle eſt priſe en 61 par les revoltez, *p.* 285.

*Camerinus.* V. Gallus.

Furius *Camillus* défait Tacfarinas en Afrique vers l'an 17 de J. C, *p.* 69.

Furius *Camillus* Scribonianus Conſul en 32, *p.* 108. 599. 600, pretend à l'Empire en 41, *p.* 199, ſe fait declarer Empereur en 42, & eſt tué cinq jours aprés, *p.* 210.

*Camillus* Scribonianus le fils eſt banni en 52, *ibid.*

La *Campanie* affligée en 65 par des orages, *p.* 304.

*Camurius* ſoldat tue Galba, *p.* 360.

*Candace* reine d'Ethiopie, *p.* 14. fait quelques courſes dans l'Egypte, *p.* 2.

*Canutius.* V. Gallus.

*Canus.* V. Iulus.

Les *Cantabres* peuples de la Biſcaïe font la guerre l'an 6 d'Auguſte, ſont vaincus en l'an 7, *p.* 19. ſe revoltent en l'an 10, ſont encore vaincus par C. Furnius, *p.* 21, & puis avec beaucoup de peine par Agrippa en l'an 13, *p.* 22.

Simon *Cantbere* eſt fait grand Pontife en 42 pour peu de temps, *p.* 474, eſt [rétabli &] depoſé de nouveau vers 45, *p.* 480. Il eſtoit fils de Simon, petit-fils de Boeth, *p.* 633, & pere de Joſeph Cabei, *p.* 492.

C. *Capito* Conſul en l'an 12 de J. C, *p.* 594.

Lucillius *Capito* Intendant d'Aſie ſous Tibere, *p.* 9.

*Capiton* executé en l'an 40, *p.* 172.

Erennius *Capito* Intendant à Jamnia en l'an 36 &c. écrit à Tibere contre Agrippa, *p.* 427. fait dreſſer un autel a Caius dans Jamnia &c. en 39 ou 40, *p.* 446 447.

Coſſutianus *Capito* condamné de peculat en 57 à la pourſuite des Ciliciens, *p.* 265, accuſe Thraſea en 66, *p.* 309.

Fonteius *Capito* Conſul en 59, *p.* 272. Il gouverne la baſſe Germanie en 68, & ſe joint à Verginius, *p.* 325. 346. Il eſt tué comme voulant ſe revolter, *p.* 353. 619.

*Capiton* Conſul en 67, *p.* 315.

Le *Capitole* eſt brulé en 69 vers le 20 decembre, *p.* 401.

La *Cappadoce* ſoumiſe au roy Archelaüs, *p.* 14. Aprés ſa mort arrivée en l'an 16 de J. C. elle eſt reduite en province, *p.* 68-70

Louis *Cappel* ſe trompe de faire commencer la revolte des Juifs des 65, *p.* 635. 636, de les faire attaquer par Ceſtius le 4 d'octobre, *p.* 636. 637, de dire que Phannias n'eſtoit pas de la race d'Aaron, *p.* 639.

*Caprée* iſle pres de Sorrento: Tibere s'y retire en l'an 27, *p.* 86.

*Carabas* fou habillé en Roy à Alexandrie pour ſe moquer d'Agrippa, *p.* 436.

*Caractac* ou Caradoc roy en Angleterre pris par les Romains en 51, *p.* 244. 615.

*Carax-Spaſin*, royaume à la teſte du golfe de Perſe, *p.* 231. 467.

*Carcle* medecin de Tibere, le juge prés de la mort, *p.* 124. 125.

Secundus *Carinas* pille l'Orient, *p.* 297.

*Cartſimandua* reine de Northumberland trahit Caractac; eſt depoſſedée par ſon mari, *p.* 244. 245.

*Caſaubon* dit ſans preuve que les Empereurs Chrétiens ont ouvert le temple de Janus, *p.* 593.

*Caſperius* Centenier, *p.* 248.

*Caſſius.* V. Aſclepiodotus. Batillinus. Chærea. Longinus. Severus.

C. *Caſſius* gouverneur de Syrie en 49, *p.* 236.

*Caſius* Capitaine à Alexandrie, *p.* 441.

*Catenée* confond deux Catulles, *p.* 643.

*Catanius.* V. Juſtus.

Les *Cattes* peuples d'Allemagne: Druſus leur fait la guerre, *p.* 26. Ils ſont battus par Galba en 41, *p.* 205. par L. Pompoius en 50, *p.* 239. Ils rejettent les Anſibares, & ſont défaits par les Hermondures, *p.* 271.

*Catualde* traitre Alleman, *p.* 72.

Sextilius *Catullinus* Conſul en l'an 31, *p.* 200.

*Catulle* deteſtable gouverneur de Libye, *p.* 577.

*Catulus* Meſſalious celebre delateur ſous Domitien, *p.* 644.

*Catus.* V. Decianus.

Sextus Ælius *Catus* Conſul l'an de Rome 757, *p.* 58.

Les *Cauques* peuples d'Allemagne défaits en 41 par Gabinius Caucius, *p.* 205, pillent les Gaules vers 47, *p.* 226. chaſſent les Anſibares vers 58, *p.* 271.

Alienus *Cecina* l'un des Geoeraux de Vitellius en 69 &c. *p.* 369, les ſoldats d'Othon ſe ſoumettent à luy, *p.* 381. Il eſt eſtimé de n'avoir point écrit aux Conſuls. *p.* 382. Il ne peut s'accorder avec Valeos, *p.* 386. Il trahit Vitellius, eſt mis en priſon, *p.* 394, eſt degradé du Conſulat le 31 d'octobre, *p.* 385, eſt mis en liberté par la priſe de Cremooe, & trop bien receu de Veſpaſien, *p.* 396.

*Celer.* V. Egnatios.

Sextus Nonius *Celer* Conſul vers l'an 40, *p.* 168.

*Celer* Tribuo condanné à mort par Claude en 52, *p.* 484. 485.

P. *Celer* méchant Intendaot d'Aſie, *p.* 265.

Marius *Celſus* Conſul eo 69 &c. *p.* 287. 363, aſſiſte à l'adoption de Piſon, *p.* 356. taſche de ſecourir Galba, *p.* 359. Othoo le ſauve de la fureur des ſoldats, *p.* 363. 364, & luy donne le commaodement de ſes troupes &c. *p.* 374-376. Vitellius luy conſerve le Conſulat, *p.* 383.

La *Celtique* eſt priſe daos Dioo pour la Belgique & pour l'Allemagoe, *p.* 6. Augoſte la diminue & loy donne le nom de Lionnoiſe, *p.* 18.

*Cenſeur:* les Empereurs prennent quelquefois ce titre, *p.* 4. 17. Claude l'eſt en 47. avec L. Vitellius, *p.* 219.

*Cereal.* V. Vetilien.

Anicius *Cerealis* decouvre à Caius une conſpiration, *p.* 162, eſtoit deſigné Conſul en 65, *p.* 298.

Petilius *Cerealis* eſt défait par les Anglois en 61, *p.* 285.

Petilius *Cerealis* parent de Veſpaſien ſe declare pour luy *p.* 399. eſt défait dans les fobourgs de Rome, *p.* 402.

Sextus *Cerealis* Colonel ſous Veſpaſien, défait en 67 les Samaritains, *p.* 526, prend Hebron en juin 69, *p.* 533, aſſiſte à la priſe du Temple, *p.* 560, cherche un lieu vers Thecua pour faire un fort, *p.* 568.

Jule *Ceſar* Dictateur adopte C. Octavius petit-fils de ſa ſœur, *p.* 2, le Senat luy donne le titre d'Empereur pour luy & pour ſa poſterité, *p.* 3. & luy laiſſe la uomination des magiſtrats, *p.* 11, il entre en Angleterre, *p.* 169, fait juſqu'à ſeize Preteurs enſemble, *p.* 12, met uoe colonie à Tanger, *p.* 206, veut faire un port ſur le Tibre, ſecher le lac Fucin, *p.* 207. 208, couper l'Iſthme de Coriothe, *p.* 316.

*Ceſarée* en Paleſtine baſtie par le grand Herode &c. *p.* 418, habité par des Juifs & des Syrieos qui s'entrebattent ſans ceſſe, *p.* 488. 489.

*Ceſarée* de Philippe. V. Paneade.

*Ceſarée* en Cappadoce reçoit ce nom de Tibere au lieu de celui de Mazaca, *p.* 69.

La Mauritanie *Ceſarienne* reduite en province vers 42, *p.* 206.

*Ceſellius.* V. Baſſus.

*Caſennius.* V. Pætus & Petus.

Suilius *Ceſoninus* coupable avec Meſſaline, obtient ſa grace en 48, *p.* 230.

*Ceſtius.* V. Gallus.

Sergius Cornelius *Cethegus* Conſul eo l'an 24, *p.* 81.

Caſſius *Chærea* forme & execute une conſpiration cootre Caius, *p.* 178-188; ſe ſauve enſuite, *p.* 194, fait tuer la femme & la fille de Caius, *p.* 197, s'oppoſe autant qu'il peut à Claude; eſt executé, *p.* 200. 201.

Les *Cheruſques.* V. les Queruſques.

Les *Chevaliers* ſoot quelquefois gouverneors de provinces, *p.* 7-11.

Vettius *Chilo* tué daos les Gaules eo 68, *p.* 347.

Les *Chrétiens:* leur bien eſt d'eſtre unis à Dieu, *p.* 240. Ils ſoot ce que les philoſophes diſent, *p.* 341. Pourquoi Seneque n'en parle point, *p.* 341. Ceux d'Antioche aſſiſtent ceux de Judée en 44, *p.* 479. Neroo les perſecute eo 64 &c. Ils quittent Jeruſalem aprés que Ceſtius eut eſté défait eo 66, *p.* 508, & y reviennent aprés qu'elle eut eſté priſe en 70, *p.* 570.

*Chypre.* V. Cypre.

La *Cilicie* province de l'Empereur, *p.* 6. Une partie à ſes Rois, *p.* 13. 69.

*Cilnius.* V. Mæcenas.

Junius *Cilo* Intendant pille la Bithynie, *p.* 246.

*Cingonius.* V. Varro.

*Cinna.* V. Tuſcus.

Cn. Cornelius *Cinna* Magnus coofpire contre

Auguſte l'an de Rome 757, eſt Conſul en 758, *p. 36.*

*Cinname* prend la couronne des Parthes, & la rend à Artabane, *p. 224.*

*Cnobellin* ou Cynobellin Roy en Angleterre, chaſſe Adminius ſon fils en 39, *p. 161.*

Claudius *Civilis* Hollandois arreſté ſous Neron; eſt delivré par Galba, *p. 354.* S'eſtant revolté, il romp une digue faite par les Romains, *p. 270.*

Julius *Claſſicianus* Intendant en Angleterre en 61, *p. 286.*

*Claudius* V. Civilis. Coſſus. Druſus. Julianus. Macer.

Appius *Claudius* Pulcher Conſul l'an 7[illegible] de Rome, *p. 49.*

L'Empereur CLAUDE. *Voyez ſon hiſtoire dans ſon titre.* Il eſt fait preſtre d'Auguſte, *p. 46.* Tibere ſonge preſque a luy laiſſer l'Empire, *p. 125.* Caius ſon neveu le fait Conſul en 37, *p. 138.* Il ſe ruine pour eſtre preſtre de Caius, *p. 151,* qui l'oblige de ſe défendre contre ſon valet, *p. 177.* Il eſt deputé en 39 par le Senat à ce prince, qui le reçoit mal, *p. 164. 165.* Il accompagnoit Caius lorſqu'on le tua, *p. 185.* Il empeſche le Senat de condanner ſa memoire, *p. 187,* mais fait jetter tous ſes poiſons dans la mer, *p 172,* & fait punir Helicon ſon grand Chambellan, *p. 447.* Il donne en 41 la Judée à Agrippa, la Calcide à Herode ſon frere &c. *p. 471.* & declare les Juifs bourgeois d'Alexandrie &c, mais ne veut point qu'ils s'aſſemblent a Rome, *p. 472.* Il permet a Agrippa de fortifier Jeruſalem, & puis il le luy défend, *p. 475.* Il differe ſon voyage d'Angleterre en 43, à cauſe que Galba eſtoit malade, *p. 343.* Il rend l'Acaie & la Macedoine au Senat, *p. 66,* défend aux Senateurs de s'abſenter ſans ſa permiſſion; leur permet d'aller dans la Narbonoiſe, *p. 4.* fait Roy Cottius prince des Alpes, *p. 14.* Il n'oblige jamais perſonne à en accuſer un autre, *p. 206.* Il fait les Othons Patriciens, *p. 355.* fait ſervir en vaiſſelle de terre Vinius qui avoit volé une coupe d'or, *p. 349.* Ses affranchis l'empeſchent de donner en 44, la Judée au jeune Agrippa, *p. 478.* Il luy accorde pour les Juifs la garde de l'habit pontifical, *p. 480.* Il donne la garde du Temple à Herode roy de Calcide, & enſuite au jeune Agrippa, *ib.* qu'il fait roy de Calcide en 49, *p. 481.* Il joint auſſi en 49 la Judée a la Syrie, *p. 482.* Il chaſſe les Juifs de Rome peut eſtre la meſme année, *ib.* Il juge en leur faveur contre les Samaritains en 52, *p. 484,* fait Felix ſon affranchi Intendant de la Judée, *p. 10,* fait donner en 53 une pleine juriſdiction aux Intendans, *ib.* Il avoit un temple en Angleterre, *p. 285.*

L'Empereur *Claude* II. Depuis luy on ne marque plus guere la puiſſance du Tribunat, *p. 16.*

*Claudia* Pulchra couſine d'Agrippine eſt accuſée ſous Tibere, *p. 157.*

Junia *Claudia* ou Claudilla premiere femme de Caius, *p. 136.*

*Claudia* fille de Claude, *p. 191.*

*Claudia* fille de Neron, née en 63, morte au bout de quatre mois, *p. 295.*

*Clement.* V. Arretin.

*Clement* eſclave ſe fait paſſer en l'an 16 de J. C. pour Agrippa petit-fils d'Auguſte, *p. 68.*

*Clement* Preſet du Pretoire ſous Caius *p. 181. 182.*

*Cleopatre* reine d'Egypte meurt l'an 754 de Rome, *p. 2.*

*Cleopatre* [Selone] ſa fille mariée au roy Juba, *p. 14. 168.*

*Cleopatre* digne femme de Geſſius Florus, *p. 496.*

Les *Clites* peuples de Cappadoce ou de Cilicie, *p. 598,* ſe revoltent en 36, & ſont défaits, *p. 122,* brouillent encore en 52, *p. 247.*

*Clodius.* V. Macer.

*Cluvius* Conſul avant 41, *p. 184.*

*Cluvius.* V. Rufus.

Salvius *Cocceianus* neveu d'Othon, *p. 379.*

*Cocceius.* V. Nerva.

La *Cœlé*-Syrie ou baſſe Syrie. V. la Syrie.

*Cœlius.* V. Pollio. Rufus.

*Cogidon* Roy en Angleterre favorable aux Romains, *p. 227.*

*Colega* Lieutenant en Syrie en l'an 70, *p. 572.*

*Cologne:* Agrippine y met une colonie en l'an 50, *p. 239.*

*Coloſſes,* ville d'Aſie ruinée vers l'an 60 par un tremblement, *p. 283.*

La *Comagene* ou Commagene pays de Syrie, *p 13,* eſt donnée à un Mithridate, *p. 22,* reduite en province l'an 18 de J.C. aprés la mort d'Antiochus ſon Roy, & rendue par Caius en 37 à Antiochus le fils, *p. 598.*

Les *Comediens:* Arreſt du Senat contre eux en l'an 15 de J. C, *p. 66.* Ils ſont chaſſez d'Italie en 21, *p. 80,* & vers 46, *p. 264.*

*Conceſſionaire* puni, *p. 219.*

*Conſtance* fils de Conſtantin: On ne voit point qu'il ait fait fermer le temple de Janus en 357, *p. 593.*

*Conſuls* ordinaires & ſubrogez, *p. 9.* jugeoient dans le Senat les appels des provinces du peuple, *p. 8.* Comment ils eſtoient elus ſous les Empereurs, *p. 12.*

*Copone* premier Intendant ou gouverneur de Judée, envoyé par Auguſte vers l'an 6 de J. C, *p. 418. 419.*

Cu Domitius *Corbulo* Conſul en 39, *p. 152. 159, 605,* commande en 47 dans la Germanie &c. *p. 226,* ſe rend maiſtre de l'Armenie en 59,

*p. 268. 269*, eſt fait gouverneur de Syrie en 60, *p. 282. 283*, défend l'Armenie en 61, *p. 291. 292.* Il eſt commis en 63 pour faire la guerre aux Parthes; & il les porte à la paix &c. *p. 293. 294.* Il envoie Vivien ſon gendre à Rome en 66, *p. 321.* Neron le reduit enfin à ſe tuer en 67 &c. *p. 318.*

Aulus Cremutius *Cordus* hiſtorien, condanné à mort en l'an 25, *p. 84.* Il s'eſtoit plaint de la grandeur de Sejan en l'an 22, *p. 97.*

Julius *Cordus* gouverneur d'Aquitaine ſe ſoumet a Othon, *p. 366.*

*Cornelius.* V. Aquinus. Cethegus. Cinna Dolabella. Fuſcus. Laco. Lentulus. Marcellus. Orfitus. Sabiuus. Scipio. Sylla.

*Cornutus* écrivoit du temps de TiteLive, *p. 320.*

Cæcilius *Cornutus* ſe tue en l'an 24, *p. 83.*

Annæus *Cornutus* ſtoïcien, banni en 67 &c. *p. 319. 335.*

*Corvinus.* V. Meſſala. Taurus.

L'iſle de *Cos* decbargée de tout tribut en 53, *p. 247.*

*Coſſus* Prefet de Rome ſous Tibere, peutestre en 33, *p. 115.*

Claudius *Coſſus* orateur des Suiſſes, *p. 372.*

Pedanius *Coſta* deſigné pour le Conſulat, en eſt privé, *p. 353.*

*Coſtobare* de la famille d'Herode, forme une faction vers 63, *p. 493.*

M. Aurelius *Cotta* Conſul en l'an 20 de J.C, *p. 74.*

Meſſalinus *Cotta* abſous en 32 par ordre de Tibere, *p. 108.*

M. Julius *Cottius* eſt fait roy des Alpes Cottiennes en 44, *p. 216.* Aprés ſa mort ſon pays eſt uni à l'Empire par Neron, *p. 304.*

*Cotys* roy de Thrace, *p. 14.*

*Cotys* fils du precedent, eſt fait Roy par Auguſte, *Ib.* eſt tué en l'an 19 de J. C, *p. 73.*

*Cotys* p. e. fils du ſecond, regne dans la Thrace, & enſuite dans la petite Armenie, *p. 144.* Claude ne veut pas qu'il ſonge a la grande, *p. 225.* Il viſite Agrippa roy de Judée en 43, *p. 475.*

*Cotys* eſt fait roy du Boſphore par Claude vers 47 &c. *p. 237.*

M. Licinius *Craſſus* Conſul en l'an 27, *p. 85.*

M. Licinius *Craſſus* Frugi Magnus: Claude le fait mourir en 47 avec ſon fils, ſa femme &c. *p. 221. 222. 356.*

M. Licinius *Craſſus* Frugi Conſul en 64, *p. 295.* Neron le fait mourir, *p. 356.*

Scribonianus *Craſſus* fils de Magnus rachette la teſte de Piſon Ceſar ſon frere, *p. 361.*

*Cremone* ſaccagée par les ſoldats de Veſpaſien, eſt rétablie par luy, *p. 396.*

*Cremutius.* V. Cordus.

*Creperius,* V. Gallus.

L'iſle de *Crete*, province du Senat, *p. 5.*

*Criticus.* V. Silanus.

*Criſpine* fille de T. Vinius, *p. 349.*

Calvia ou Galvia *Criſpinilla* fait revolter l'Afrique, & demeure impunie &c. *p. 353.*

L. Quinctius *Criſpinus* Conſul en 44, *p. 216. 612.*

Rufus *Criſpinus* Prefet du Pretoire en 47. *p. 222.* Agrippine le deſtitue en 51, *p. 241.*

*Criſpinus* Centenier tue Capiton, *p. 354.*

Varius *Criſpinus* capitaine dans les Pretoriens, eſt tué, *p. 373.*

*Criſpus* V. Paſſienus.

*Cteſiphon*, ſejour du roy des Parthes en hiver, *p. 120. 467.*

Ventidius *Cumanus* gouverneur de Judée depuis 48 juſqu'en 52. Sa mauvaiſe conduite, *p. 480-485.*

*Curtilius.* V Mancias.

*Curtius.* V. Rufus.

*Cuſpius.* V. Fadus.

Les *Cydoniens* peuples libres en Crete, *p. 14.*

*Cynobellin* Roy en Angleterre, *p. 215. 244.* V. Cinobellin.

L'iſle de *Cypre*, province de l'Empereur, *p. 6*, donnée peu aprés au Senat, *p. 21.*

*Cypros* femme du Roy Agrippa I, le fait aſſiſtet dans ſa miſere, *p. 427. 428.*

La *Cyrenaïque.* V. la Libye.

*Cyzic*, ville libre dans l'Helleſpont, *p. 15.* Auguſte luy oſte la liberté, *p. 22.* & la luy rend, *p. 24.* Elle la perd encore en l'an 25, *p. 84.*

D

LEs *Daces*: Druſus marche contre eux, *p. 26.* Ils pillent la Meſie en 69, *p. 405.*

La *Dalmacie* province du Senat, *p. 5.* attribuée peu aprés à l'Empereur, *p. 6. 26.* Tibere y fait la guerre l'an de Rome 743 & 744, *p. 26.* Elle ſe ſouleve l'an 759, eſt ſoumiſe en 761, & de nouveau avec bien de la peine en 762, *p. 41. 42.*

La ville de *Damas* plaide contre celle de Sidon devant le Gouverneur de Syrie en 32 ou 33, *p. 427.*

*Darius* donné en oſtage à Caius par Artabane roy des Parthes ſon pere, *p. 140. 155.*

Catus *Decianus* Intendant d'Angleterre, *p. 285.*

*Decimus* Tribun coupe la teſte à Lepidus en 39, *p. 163.*

Les *Decuriens* ou Senateurs des colonies, donnoient leurs ſuffrages pour l'election des magiſtrats de Rome, *p. 11.*

Les *Delateurs*: ce que c'eſtoit &c. *p. 64.* Un fils l'eſt contre ſon pere, *p. 82.* Ils avoient le quart du bien des condannez, *p. 83.* Tibere les punit ſouvent, *p. 87.* Caius permet aux eſclaves d'accuſer leurs maiſtres, *p. 179.* Claude défend d'écouter meſme les affranchis, *p. 218.* Galba-

fait punir les delateurs eſclaves & libres, *p.* 352.

*Demetre* Alabarque epouſe Mariamme fille d'Agrippa I, *p.* 478.

*Demetre* philoſophe cynique eſt banni par Neron, *p.* 307.

*Demonaſte* Vicerοi d'Armenie pour les Parthes, en eſt chaſſé vers 47, *p.* 225.

Le *denier* Romain pouvoit valoir autant que nos douze ſous, *p.* 39.

*Dénombrement* des citoyens Romains (*Cenſus*) par Auguſte l'an de Rome 725, *p.* 4. l'an 746, *p.* 29, l'an 766, *p.* 44. & par Claude en l'an 48 de J. C, *p.* 220.

Sempronius *Denſus* Centenier tué en défendant Piſon, *p.* 360.

*Denys* d'Alicarneſſe écrit l'hiſtoire Romaine vers l'an 747 de Rome, *p.* 30.

*Denys* de Carax a fait une deſcription de la terre ſous Tibere ou ſous Auguſte, *p.* 131.

*Denys* poete & geographe grec, peut avoir vécu ſous Marc Aurele ou ſous Severe, *p.* 603.

*Denys* excite Flaccus contre les Juifs d'Alexandrie, *p* 435.

*Devoué*: origine de ce terme à l'égard des Empereurs, *p.* 18.

Le *didragme* dû au Temple par les Juifs, eſt attribué au Capitole par Veſpaſien, *p.* 574.

*Didyme* grammairien d'Alexandrie des le temps d'Auguſte, *p.* 464.

*Dioceſarée* en Paleſtine. V. Sephoris.

*Diodore* joueur d'inſtrumens, *p.* 321.

*Dion*: il ne paroiſt point animé contre Seneque, *p.* 338. Il ſe trompe ſur l'age de Neron, *p.* 606. Comment il raporte la priſe du Temple, *p.* 643. Son hiſtoire nous manque depuis l'an 748 de Rome juſqu'en 758, *p.* 31. Depuis le livre 54, nous n'avons de luy que des fragmens & des abregez, *p.* 601. Les Conſuls mis à la teſte de ſon abregé par Xiphilin, ſont de Leünclavius, *p.* 599.

*Dodwel* ſe trompe en ſuivant le latin de Joſeph, *p.* 634. Corrige mal un endroit de Photius, *p.* 647.

*Dolabella* défait & tue Tacfarinas en l'an 24, *p.* 81.

Cn. Cornelius *Dolabella* ſuſpect à Galba, quoique ſon parent, *p.* 352. 356. Othon le relegue à Aquin, *p.* 374. Vitellius le fait tuer, *p.* 383. 402.

*Doleſe* habitant de Gadare, y fait venir les Romains en 68, eſt tué, *p.* 528.

*Domitia* tante de Neron, qui la fait mourir en 59, *p.* 279.

*Domitia* femme de Domitien eſtime Joſeph, *p.* 580.

L'Empereur *Domitien* naiſt le 24 octobre 51, *p.* 240. Vitellius luy donne des gardes en 69. *p.* 399. Il ſe retire au Capitole, d'où il ſe ſauve en ſe deguiſant &c. *p.* 401. 402. Il eſt fait Ceſar aprés la mort de Vitellius, *p.* 405. Eſtant Empereur il maltraite beaucoup les Juifs, *p.* 578, & neanmoins il aime Joſeph, *p.* 580. Il eſt prés à avoir guerre avec les Parthes pour un faux Neron, *p.* 333.

*Domitius*. V. Afer. Calvinus Corbulo, Lepida.

Cn. *Domitius* Aenobarbus epouſe Agrippine en l'an 28, *p.* 87. 252. eſt Conſul en 32, *p.* 108. 343. 599. eſtoit mort en l'an 40, *p.* 231.

L. *Domitius* Aenobarbus. V. Neron.

La ville de *Dor* eſtoit de la Phenicie, *p.* 474.

*Doras* aſſaſſine Jonathas fils d'Anne vers 53, *p* 487.

*Doryphore* affranchi de Neron meurt en 62, *p.* 290.

Les *Druides* des Gaules: Claude abolit une partie de leurs ſuperſtitions, *p.* 251.

*Druſille* fille de Germanicus, *p.* 72, mariée en l'an 33 à L. Caſſius Longinus, *p.* 94. Conduite de Caius ſon frere avec elle, *p.* 135. 137. 141. Elle meurt en 38 vers le mois de juillet &c. 148. 438. Caius luy fait rendre les meſmes honneurs qu'à Auguſte, *p* 168.

Julia *Druſilla* fille de Caius & de Cæſonia, *p.* 166. eſt tuée aprés Caius, *p.* 185.

*Druſille* fille d'Agrippa I, fiancée à Epiphane prince de Comagene, epouſe Aziz roy d'Emeſe; & le quitte avant l'an 55, pour epouſer Felix affranchi gouverneur de Judée, *p.* 478. 485.

*Druſille* petite-fille de M. Antoine epouſe auſſi ce Felix, *p.* 485.

*Druſus* V. Libo.

Livius *Druſus* pere de l'Imperatrice Livie, *p.* 48.

Nero Claudius *Druſus* fils de Livie, *p.* 21, naiſt l'an 716 de Rome &c. *p.* 49, ſubjugue les Griſons avec Tibere ſon frere l'an de Rome 739, *p.* 24, fait la guerre en Allemagne en 742, 744, 745, meurt en 745 &c. *p.* 25. 26. Ses trois enfans Germanicus, Liville, & l'Empereur Claude, *p.* 27. Il eſtoit aimé du peuple &c. *p.* 56.

*Druſus* fils de Tibere & d'Agrippine, *p.* 26. 56, eſt fait preſtre d'Auguſte, *p.* 46, precedoit Germanicus, *p.* 58, & l'aimoit, *p.* 71. Il appaiſe la ſedition de la Pannonie l'an 14 de J. C, *p.* 63. eſt Conſul en l'an 15 de J. C, *p.* 64. & en l'an 21, *p.* 75, va en Illyrie en l'an 17, *p* 69, eſt malade en l'an 21, *p.* 76, reçoit la puiſſance du Tribunat en 22, *p.* 77. meurt en 23, empoiſonné par Liville ſa femme, *p.* 79. 98. On apprend la verité de ſa mort en 31, *p.* 107.

*Druſus* fils de Germanicus, *p.* 72, travaille à perdre Neron ſon frere aiſné, *p.* 92. ſe perd luy meſme, & eſt banni, *p.* 94, puis renfermé à Rome dans le palais, *p.* 113. Tibere penſe à

l'oppoſer à Sejan, *p. 103.* le fait mourir de faim en 33, *p. 113.* Il eſtoit augure, *p. 102.* Cains ſon frere caſſe tout ce qui avoit eſté fait contre luy, *p. 157.* Il paroiſt en 34 un faux Druſus, *p. 116.*

*Druſus* fils de Claude & de Plautia eſt fiancé en l'an 20, à la fille de Sejan; meurt peu aprés, *p. 74. 97. 191.*

*Druſus* fils d'Agrippa I, meurt enfant, *p. 478.*

*Dubius.* V. Avitus.

*Ducennius.* V. Geminus.

*Dynamis* heritiere du Boſphore, *p. 24.*

E

*Echencis* petit poiſſon, arreſte la galere de Caius en l'an 40, *p. 173.*

*Edemon* affranchi fait ſoulever la Mauritanie en l'an 40, *p. 169.*

Publius *Egnatius* Celer trahit en 66 Soranus ſon ami, *p. 310,* eſt condamné au commencement de l'an 70, *p. 307.*

*L'Egypte*, province de l'Empereur, *p. 6.* eſt gouvernée par un ſimple Chevalier &c. *p. 10.* Les Egyptiens ſont bannis d'Italie avec leurs ſuperſtitions en l'an 19, *p. 73.*

*Eleazar* eſt fait grand Pontife par Archelaüs, & depoſé peu aprés, *p. 419.*

*Eleazar* fils d'Anne eſt fait grand Pontife pour un an vers l'an 20 de J. C, *p. 419.*

*Eleazar* geant Juif, *p. 140.*

*Eleazar* Galiléen porte Izate roy de l'Adiabene à ſe faire circoncire, *p. 468.*

*Eleazar* fils de Dinée, voleur & chef de ſeditieux en 51, *p. 483.* eſt mené priſonnier a Rome vers l'an 52, *p. 486.*

*Eleazar* fils d'Ananie eſtoit capitaine du Temple vers 62, *p. 492.* Il empeſche en 66 d'offrir pour l'Empereur, *p. 502,* ſes ſoldats tuent Ananie ſon pere, *p. 503.* Il fait tuer Manaïm dans le Temple, & maſſacrer les Romains contre la foy donnée, *ib.* Il eſt envoyé commander dans l'Idumée, *p. 510.*

*Eleazar* Preſtre fils de Simon s'empare du Temple interieur, d'où il fait la guerre à Jean de Giſcala. *p. 534-536.* Il eſt ſurpris par Jean le 14 avril 70, & ſe ſoumet a luy, *p. 540.*

*Eleazar* fait rendre Maqueronte aux Romains en 71, *p. 574.*

*Eleazar* fils de Jaire, & petit-fils de Judas le Galiléen, devient chef des Zelateurs & des Aſſaſſins de Maſade, *p. 503.* perit le dernier dans la revolte des Juifs, *p. 419. 575.*

*Elius:* c'eſt Helius.

*Ellel* Patriarche des Juifs ſous Conſtantin eſt batizé à la mort, *p 591.*

Auguſta *Emerita.* V. Meride.

*Emmaus:* Veſpaſien y met une colonie en 71, *p. 574.*

*Empereur:* origine de ce titre, *p. 3,* droits qu'il donnoit, *p. 17.* Tibere ne le prend point, *p. 60.* L. Vitellius donne l'exemple de ſe proſterner devant les Empereurs, *p. 158.*

Licinius *Encelados* affranchi d'Auguſte, pille les Gaules, *p. 24.*

*Engaddi* en Judée pillée par les Aſſaſſins en 68, *p. 529.*

*Ennia.* V. Nevia.

*Epaphrodite* affranchi de Neron; *p. 299.* l'aide a ſe tuer, *p. 330.*

*Epicaris* s'étrangle en 65, plutoſt que de decouvrir les complices d'une conjuration contre Neron, *p. 299.*

*Epiphane* Prince de Comagene promet de ſe faire Juif pour epouſer Druſille, & ſe dedit, *p. 478.* vient au ſiege de Jeruſalem, où il eſt battu &c. *p. 544.*

L'*Epire* province du Senat, *p. 5.*

*Epirus.* V. Gratus.

*Eprius.* V. Marcellus.

*Erato:* Les Armeniens la font leur Reine vers la fin d'Auguſte, & la chaſſent bientoſt aprés, *p. 67.*

*Ere:* ce que c'eſt, *p. 2.*

L'*Ere* des Auguſtes commence, ſelon les Egyptiens, au 31 aouſt l'an 724 de Rome, *p. 2.* & ſelon les Romains au premier janvier 727, *p. 5.*

L'*Ere* de J. C. commence en l'an 32 d'Auguſte, de Rome 754, *p. 33.*

*Erennius.* V. Capito.

Les *eſclaves* ſe ſoulevent en Italie l'an 24 de J. C, & ſont auſſitoſt reduits, *p. 82.* Claude prend ſoin des eſclaves malades, *p. 221.* Un maiſtre eſtant aſſaſſiné, on faiſoit mourir tous ſes eſclaves, *p. 283.*

*Eſtienne* eſclave de Claude eſt devaliſé en Judée, *p. 481.*

Les vents *Eteſiens* ſouffient du coſté du Nord & de l'Orient en juillet & aouſt, *p. 393. 434.*

*Eucere* joueur d'inſtrument, *p. 289.*

*Eunone* roy des Adorſes combat pour les Romains dans le Boſphore &c. *p. 237.*

*Evode* affranchi de Tibere, *p. 602,* d'autant plus inſolent qu'il avoit eſté valet, *p. 231.*

*Euphranor* maiſtre d'Apion, *p. 464.*

*Euryque* affranchi d'Agrippa I, l'accuſe devant Tibere &c. *p. 429. 430.*

Les *Exemti* (*Evocati*) ſorte de milice, *p. 38.*

*Ezate:* c'eſt Izate.

*Ezechias* eſt tué le 7 ſeptembre 66, avec le Pontife Ananie ſon frere, *p. 503.*

F

*Fabius.* V. Africanus. Perſicus. Ruſticus. Valens.

*Fabricius.* V. Veiento.

Cuſpius *Fadus* vient gouverner la Judée en 44 &c. *p. 478.* Il ne dependoit pas du Gouverneur de Syrie, *p. 482.*

*Famine* à Rome en l'an 6 & l'an 8 de J.C, *p.* 41, en l'an 42, & ſouvent ſous Claude, *p.* 207, particulierement en 43, *p.* 213, en 44 où elle eſt fort grande, *p.* 479, en 49 dans la Grece, *p.* 235, à Rome en 51, *p.* 241.

C. *Fannius* écrit ſous Trajan l'hiſtoire de ceux que Neron avoit fait mourir, *p.* 331.

*Fauſtus.* V. Sylla.

*Felix.* V. Sylla.

Claudius *Felix* affranchi de Claude eſt fait gouverneur de Judée en 52 &c. *p.* 10. 192 485-491. Il s'eſtoit meſlé en 51 dans la guerre des Juifs contre les Samaritains &c. *p.* 483. 634. Pallas ſon frere le conſerve contre les plaintes des Juifs, *p.* 259. 491.

L. *Feneſtella* poete & hiſtorien, *p* 132.

*Feniur.* V. Rufus.

Les *feſtes:* Claude en retranche beaucoup en 43, *p.* 213.

Porcius *Feſtus* vient gouverner la Judée en 60 &c. *p.* 491.

Valerius *Feſtus* commande les troupes d'Afrique en 69, *p.* 393.

Plotius *Firmus* Preſet du Pretoire ſous Othon, *p.* 363.

*Flaccus.* V. Perſius.

C. Norbanus *Flaccus* Conſul l'an 716 de Rome, *p.* 49.

C. Narbonus *Flaccus* Conſul l'an 15 de J.C, *p.* 64.

L. Pomponius *Flaccus* Conſul l'an 15 de J.C, trahit en l'an 19 Rheſcuporis ſon ami, *p.* 37. gouverne la Syrie en 32, meurt en 33 &c. *p.* 427. Il ne peut avoir eſté gouverneur de Syrie avant l'an 21, *p.* 597, ni de longtemps après, *p.* 628.

Verrius *Flaccus* celebre grammairien, meurt fort agé ſous Tibere &c. *p.* 132.

Avillius *Flaccus* Preſet d'Egypte: Quel il eſtoit, *p* 434. Il fait une recherche des armes, *p.* 440, laiſſe maltraiter les Juifs à Alexandrie en 38, & les maltraite luy meſme, *p.* 436-441. Il eſt banni à Andros, & tué peu aprés, *p.* 157. 441-443.

Hordeonius *Flaccus* eſt fait par Galba gouverneur de la haute Germanie, *p.* 346. Quel il eſtoit, *p.* 368. Il ne peut empeſcher ſes ſoldats de ſe revolter contre Galba, *p.* 370. Vitellius luy laiſſe quelques troupes, *p.* 382.

T. Ampius *Flavianus* gouverneur de la Panonie en 69, *p.* 392, eſt chaſſé de Verone par ſes ſoldats, *p.* 397.

*Flavius.* V Sabinus. Scevinus. Subrius.

*Flavius* ſe joint à Vindex contre Neron, *p.* 322.

Canal de *Fliet* en Hollande fait par Corbulon vers 47, *p.* 426.

Julius *Florus* fait revolter Treves en l'an 21, *p.* 75.

Geſſius *Florus* dernier gouverneur de Judée, ſuccede à Albin vers la fin de 64, *p.* 496. Sa mauvaiſe conduite rallume les Zelateurs, *p.* 419, & force les Juifs à ſe revolter en 66, *p.* 496-504. Il fait tuer les Juifs à Ceſarée, *p.* 504. Ceſtius le fait auteur de la guerre, *p.* 509. On l'accuſe de la prolonger, *p.* 507. On ne ſçait ce qu'il eſt devenu depuis 66, *p.* 509. 637.

*Fonteius.* V. Agrippa. Capito.

C. *Fonteius* Conſul en l'an 12 de J. C, *p.* 133.

*Fortunat* affranchi d'Agrippa I, *p.* 444.

*Frejus* en Provence: Auguſte y met quelques vaiſſeaux, *p.* 39.

Un frere demande recompenſe pour avoir tué ſon frere à la bataille de Cremone en 69, *p.* 396.

Les *Friſons* s'allient avec les Romains, *p.* 25. Ils ſe ſoulevent en l'an 28 & défont L. Apronius, *p.* 88. Ils ſe ſoumettent à Corbulon vers 47, *p.* 226, demandent quelques terres aux Romains vers 56, *p.* 270.

Liternius *Fronto* Colonel d'une legion au ſiege de Jeruſalem, *p.* 560, diſtribue aux Juifs priſonniers à chacun leur ſort, *p.* 567.

*Frugi.* V. Craſſus. Piſo.

T. *Frurius* Colonel d'une legion au ſiege de Jeruſalem, *p.* 560.

Le lac *Fucin:* Claude depenſe beaucoup pour le ſecher &c. *p.* 207. 246. 610.

*Fuſius.* V. Geminus.

*Fulcinius.* V. Trio.

T. *Fullonius* vit 150 ans à Boulogne en Italie, *p.* 220.

*Fulvie* dame Romaine ſe fait Juive vers l'an 19 de J. C, *p.* 421.

*Fulvius.* V. Silva.

*Fundana.* V. Galeria.

C. Minicius ou Minucius *Fundanus* Conſul en 51, *p.* 240.

*Furius.* V. Camillus.

C. *Furnius* dompte l'Aſturie, *p.* 21.

Cornelius *Fuſcus* agit beaucoup pour Veſpaſien, *p.* 392, le rend maiſtre de la Marche d'Ancone, *p.* 398.

G

*Gabara* pres de Jotapat dans la Galilée, *p.* 513.

*Gabath-Saül*, à trente ſtades de Jeruſalem, *p.* 537.

*Gabinius.* V. Secundus.

*Gadara* en Judée eſt jointe à la Syrie par Auguſte, *p.* 416.

*Gadara* dans la Galilée eſt priſe d'aſſaut par Veſpaſien en 67, *p.* 513.

*Gadara* capitale de la Perée ſe rend à Veſpaſien en 68, *p.* 528.

*Gætulicus.* V. Getulicus.

La *Galacie* ſoumiſe au roy Amyntas, *p.* 15. eſt reduite en province l'an 7 d'Auguſte, *p.* 20

Caius

Caius Sulpicius *Galba* Conſul ordinaire en l'an 22, *p.* 77. ſe tue en 36, *p.* 122.

C. Sulpicius *Galba* Conſul ſubrogé en 43, *p.* 213. 612.

L'Empereur Servius ou L. Sulpicius *Galba*. V. ſon titre, *p.* 342. Il eſt Conſul en l'an 33, *p.* 111, eſt fait General de la haute Germanie en 39, *p.* 163, défait les Allemans, *p.* 166, refuſe l'Empire en 41, & Claude l'en aime, *p.* 201, défait les Cattes en 41, *p.* 205, eſt malade à Rome en 43, ce qui fait differer à Claude le voyage d'Angleterre, *p.* 214, ſe revolte en Eſpagne contre Neron l'an 68 &c. *p.* 322, deſeſpere de ſon entrepriſe & de ſa vie, *p.* 326. Nymphidius luy gagne les Pretoriens en leur promettant des monts d'or, *p.* 327. Le Senat le declare Empereur le 9 ou 11 de juin, *p.* 329. Il fait tuer Mithridate de Pont, *p.* 237, rappelle Muſone, *p.* 302, & Aſclepiodote, *p.* 310, fait Cecina colonel d'une legion, *p.* 369, oſte la Preſecture de Rome a Flavius Sabinus, *p.* 363. Son avarice rend tout le monde mecontent, *p.* 368. On luy decerne quelques honneurs aprés la mort d'Othon, *p.* 382.

*Galeria* Fundana femme de Vitellius: Son eloge, *p.* 288. Elle ſauve Galerius Trachalus, *p.* 321. 383. Elle enterre ſon mari, *p.* 404.

*Galerius*. V. Trachalus.

*Galeſe* genereux affranchi de Camillus, *p.* 211.

Les *Galiléens* quatrieme ſecte des Juifs, *p.* 419.

L'Empereur *Gallien* exclut les Senateurs des armées, *p.* 44.

Junius *Gallio* Senateur banni en 32, *p.* 108.

Junius *Gallio* Proconſul d'Acaie ſous Neron, *p.* 66. Son premier nom eſtoit M. Annæus Novatus &c. *p.* 337. Il ſe moque de la divinité de Claude, *p.* 249.

Caninius *Gallus* Conſul en l'an de Rome 717, *p.* 623. 627.

Ælius *Gallus* gouverneur d'Egypte fait la guerre dans l'Arabie heureuſe, *p.* 20.

Aſinius *Gallus* mari de la femme de Tibere &c. meurt de faim en l'an 33, *p.* 113.

Aſinius *Gallus* ſon fils ſe veut faire Empereur en 46, & eſt banni, *p.* 219.

C. Ceſtius *Gallus* Conſul en 35, *p.* 116, peut avoir eu auſſi le nom de Camerinus, *p.* 601.

Cn. ou C. Pompeius Longinus *Gallus*, Conſul en l'an 49, *p.* 232.

A. Didius *Gallus* fait la guerre dans le Boſphore vers 47, & en Angleterre vers 53, *p.* 237. 245.

Creperius *Gallus* eſt tué en accompagnant Agrippine ſur mer, *p.* 274.

L. Aſinius *Gallus* Conſul en 62, *p.* 287.

Ceſtius *Gallus* gouverneur de Syrie vient à Jeruſalem en 66, a Paſque &c. *p.* 498, envoie peu aprés informer de la conduite de Florus & des Juifs, *p.* 501. Il vient attaquer Jeruſalem, ſe retire, & eſt défait le 8 novembre 66 &c. *p.* 514. 517. Il mande à Neron l'état de la Judée, *p.* 519, envoie des troupes dans la Galilée, *p.* 511. Il meurt peu aprés ſa défaite, *p.* 519.

*Gallus* capitaine envoyé par Ceſtius dans la Galilée en 66, *p.* 506.

Rubrius *Gallus* commande les troupes de Neron contre Galba, *p.* 374. 375.

Annius *Gallus* commande celles d'Othon contre Vitellius &c. *p.* 374. 375. 378. Il ſe bleſſe en tombant de cheval, *p.* 377.

*Galvia*. V. Criſpinilla.

*Gamala* dans la Perée ou la Gaulanite, *p.* 418. Antipas & Aretas ſe font la guerre en 35 pour les bornes de ſon territoire, *p.* 421. Elle eſt priſe en 67 par Veſpaſien, *p.* 518.

*Gamala* ou Gamaliel pere de Jeſus grand Pontife, *p.* 493.

*Gamaliel* maiſtre de S. Paul: on pretend que les Patriarches Juifs deſcendoient de luy, *p.* 590.

*Gamaliel* le dernier de ces Patriarches vivoit en 425, *p.* 501.

*Gamaſque* chef des Cauques, pille les Gaules vers 47, *p.* 226.

Les *Garamantes* aſſiſtent Tacfarinas, *p.* 82.

Trebonius *Garucianus* Intendant d'Afrique y tue Macer, *p.* 233.

Les *Gaules* faiſoient ſix provinces ſous Auguſte, toutes d'abord a l'Empereur, *p.* 6. 18. Elles ont eſté depuis diviſées en 14 provinces [p. e. par Diocletien,] *p.* 19. Brutus y fait la recherche des biens l'an de Rome 742, *p.* 25. Grande revolte dans les Gaules en l'an 21 de J. C, *p.* 71. Galba remet le quart des tributs à la pluſpart des Gaulois, *p.* 247.

La *Gaule* Lionnoiſe, Narbonoiſe. &c. V. Lionnoiſe &c.

*Gaza*, retranchée de la Judée, & jointe à la Syrie par Auguſte, *p.* 416.

Aulus *Gellius* vivoit vers 150 &c. *p.* 588.

*Gemellus*. V. Tiberius.

L. ou C. Rubellius *Geminus*, & C. Fuſius *Geminus* Conſuls en l'an 29 de J. C, *p.* 88. Fuſius eſtoit attaché à Livie, *p.* 89.

Livius *Geminus* jure qu'il a vu l'ame de Druſille, *p.* 145.

Ducennius *Geminus* Conſul vers l'an 60, *p.* 264, eſt Prefet de Rome ſous Galba, *p.* 356.

Virdius *Geminus* appaiſe les troubles du Pont en 69, *p.* 406.

*Germanicus* Ceſar fils de Druſus & d'Antonia, neveu de Tibere, *p.* 27. 40. eſt adopté par Tibere le 27 juin de l'an de J. C, *p.* 35. 58. le va ſecourir avec une armée dans la Dalmacie en l'an 7, *p.* 41. y eſt renvoyé deux ans aprés, *p.* 42.

Il eſt Conſul en l'an 12, p. 43, eſt fait preſtre d'Auguſte, p. 46, commande dans la Germanie, p. 62. où il appaiſe les troupes qui le vouloient faire Empereur aprés la mort d'Auguſte, p. 63. Il fait la guerre en Allemagne, p. 63. 64. 67. Tibere le rappelle à Rome en l'an 16, p. 67. Il y entre en triomphe le 26 may de l'an 17, p. 68. Tibere l'envoie auſſitoſt aprés en Orient &c. p. 69, & luy remet à regler les impoſts des Juifs, p. 420. Il fait Artaxias roy d'Armenie en l'an 18 &c. p. 67. Il meurt à Antioche ſur la fin de l'an 19 &c. p. 71.

La *Germanie* haute & baſſe, provinces des Gaules, p. 18.

*Geſſius*. V. Florus.

C. Hoſidius *Geta* ſauve ſon pere proſcrit par les Triumvirs, p. 207.

Cn. Hoſidius *Geta* ſubjugue les Maures en 42, p. 206.

Luſius *Geta* Preſet du Pretoire en 48, p. 229. Agrippine luy oſte ſa charge en 51, p. 241.

Cn. Lentulus *Getulicus* Conſul en l'an 26, p. 84, commande dix ans dans la haute Germanie, p. 94. écrit fierement à Tibere, p. 116. Caius le fait mourir en 39, p. 163.

*Giſcala* en Galilée: Tite y eſt reçu en 67, p. 518.

*Glaphyre* fille d'Archelaüs roy de Capadoce, epouſe Alexandre & Archelaüs, tous deux fils d'Herode &c. p. 68. 417.

L'Empereur *Gordien* fait ouvrir le temple de Janus, p. 29.

*Gotarze* tue Artabane roy des Parthes ſon pere, & eſt chaſſé par ſon frere Vardane vers 47, p. 225. Il regne en 49 par la mort de Vardane, & meurt peu aprés &c. p. 236.

*Gouverneurs*: difference entre les Gouverneurs des provinces du Senat, & des provinces de l'Empereur, p. 8. Auguſte défend aux provinces de faire aucun eloge de leurs gouverneurs, que deux mois aprés qu'ils ſont hors de charge, p. 43. Ces eloges ſont entierement défendus ſous Neron en 62, p. 257. On demande qu'il ſoit défendu, comme autrefois, aux Gouverneurs de mener leurs femmes dans leurs provinces; mais on ne le peut obtenir. p. 75. Claude ſe tient obligé à eux, parcequ'ils le dechargent, p. 207. Neron leur défend de donner des ſpectacles, p. 261. Ils ne ſortent point de leurs provinces tant qu'ils ſont gouverneurs. Tibere donnoit quelquefois des gouvernemens ſans permettre d'y aller, p. 628

Tiberius Sempronius *Gracchus* tué par ordre de Tibere en l'an 14, p. 63.

Ælius *Graechus* ou Gracilis gouverneur de la Belgique en 55, p. 272.

Pomponia *Graecina* accuſée p. c. d'eſtre Chrétienne en 69, p. 261.

Julius *Gracinus* homme d'honneur tué par Caius, p. 146.

*Grammairien*: ce que c'eſtoit, p. 464.

*Granius*. V. Silvanus.

Valerius *Gratus* gouverneur de Judée depuis l'an 15 ou 16 de J. C. juſqu'en 26 ou 27, p. 422.

Epirius *Grater* ſoldat des gardes donne l'Empire à Claude, p. 195.

La *Grece*. V. l'Acaie.

Les *Griſons* (Rhæti) ſubjuguez par Tibere & Druſus, p. 24.

H

*Halotus* eunuque de Neron: Galba le conſerve, p. 351.

*Harpocras* affranchi de Claude, p. 192. Claude le fait mourir, p. 608. 600.

*Hatterius*. V. Agrippa. Antoninus.

*Hebron* comprile dans l'Idumée, eſt brulée en 69 par les Romains, p. 533.

*Hegeſippe* a fait un abregé de Joſeph vers l'an 400, p. 188.

Elcias ou *Helcias* prince de la maiſon d'Herode, p. 451. General des troupes d'Agrippa, p. 478.

*Helene* reine de l'Adiabene ſe fait Juive &c. p. 468. Elle vient demeurer à Jeruſalem en l'an 44 &c. p. 470. y aſſiſte le peuple durant la famine, p. 470.

*Helicon* affranchi & grand Chambellan de Caius &c. Il eſt puni par Claude, p. 447. Les Grecs d'Alexandrie le gagnent contre les Juifs, p. 458.

*Helius* affranchi tué à Rome en 67, au lieu de Neron &c. p. 320. Galba le fait punir, p. 350.

*Helvia* mere de Seneque, qui la conſole vers l'an 41, p. 616.

*Helvidius*. V. Priſcus.

Les *Hermondures* Allemans, défont & maſſacrent les Cattes vers 58, p. 272.

Herode eſt fait roy des Juifs ſur la fin de l'an de Rome 714, prend Jeruſalem ſur Antigone en 717, p. 622. 627. Il eſtoit prodigue aux etrangers, impitoyable à ſes ſujets, p. 472. Il fortifie le chaſteau de Maſade prés de Jeruſalem 2. p. 503. fait une ville conſiderable de Ceſarée, p. 418. Il prend ſoin des enfans d'Ariſtobule ſon fils, p. 426. Auguſte le menace, p. 31. Il meure l'an 750 de Rome, p. 21. 622. 627. Hiſtoire de ſa maladie & de ſa mort, p. 409. 411. Sa poſterité éteinte en moins de cent ans, p. 188.

*Herode*. V. Philippe.

*Herode* fils du grand Herode & de Cleopatre, p. 622.

*Herode* Antipas: le grand Herode ſon pere luy laiſſe d'abord la couronne, p. 408, qu'il reduit enſuite à la Galilée & à la Perée, p. 421. Il demande en vain le royaume à Auguſte, p. 413. & eſt fait Tetrarque de Galilée, p. 415-418. Il aſſiſte peu ſon neveu Agrippa, p. 427. qui ne peut le mettre mal dans l'eſprit de Tibere, p. 428. Il eſt défait par le roy Aretas ſon beaupere

&c. p. 431. Il vient à Jeruſalem en 37, à Paſque, p 432. Il traite Artabane & Vitellius en 37 &c. p. 140. Il demande le titre de Roy à Caius, qui le bannit à Lion en 39, & de là en Eſpagne, p. 444. Il a gouverné 43 ans, p. 623-627.

*Herode* fils d'Ariſtobule, petit-fils du grand Herode, & frere d'Agrippa I, p. 426, eſt roy de Calcide en 41, p. 204, 471. Il epouſe Berenice ſa niece fille d'Agrippa, p. 471, & le viſite en 43, p. 475. Il fait tuer Silas en 44, p. 473, obtient de Claude en 45 la garde du Temple &c. p. 480, meurt en 48 &c. ſes enfans, p. 481.

*Herodiade* ſœur d'Agrippa I, femme de Philippe ſon oncle, en a une fille nommée Salomé, p. 423. Herode Antipas l'enleve a Philippe ſon frere, p. 409. Elle fait aſſiſter Agrippa par Antipas, p. 427. Jalouſe de voir ce frere devenu Roy, elle engage Antipas à le vouloir eſtre, le perd par là, & veut perir avec luy, p. 444.

*Herodion*, chaſteau baſti par le grand Herode a trois lieues de Jeruſalem, p. 412.

*Hieraple* en Phrygie ruinée par un tremblement vers l'an 60, p. 283.

*Hilaire* affranchi de Vitellius, eſt puni pour avoir accuſé Cluvius Rufus, p. 384.

*Hippus* en Judée eſt jointe par Auguſte à la Syrie, p. 416.

Les *Hircaniens* ſe revoltent vers 57 contre Vologeſe roy des Parthes, p. 269. 291.

Romanus *Hiſpon* chef des delateurs, p. 64.

*Hollandois:* leur cavalerie fort eſtimée entre les troupes Romaines, p. 39, mais fiere & ſeditieuſe, p. 385.

*Homile* commis par Caius pour recevoir les deputez, p 418.

Antonius *Honoratus* Tribun dans les Pretoriens, fait tuer Nymphidius en 68, p. 347.

L'Empereur *Honoré* défend quelque temps de rien envoyer au Patriarche des Juifs, p. 591.

*Horace* meurt le 27 novembre l'an de Rome 746, p. 28.

*Hordeonius*. V. Flaccus.

*Hortalus* petit-fils d'Hortentius l'orateur, demande en vain quelque ſecours à Tibere dans ſa pauvreté, p. 53.

*Hoſidius*. V. Geta.

I.

SAINT *Jacque* le Majeur: Agrippa le fait mourir en 44, p. 474.

S. *Jacque* le Mineur eſt traité de meſme en 62 par Ananus grand Pontife, qui en eſt depoſé, p. 492. On attribue à ſa mort la ruine de Jeruſalem, p. 386.

*Jacque* fils de Judas le Galiléen, eſt crucifié ſous Claude vers 46, p. 419. 481.

*Jacque* chef des Idumécns les trahit en faveur de Simon, p 531, qui le fait depuis arreſter, p. 566.

*Iamblique* roy des Arabes, p. 13.

*Iamblique* ſon fils retabli dans ſes Etats, p. 22.

*Jamnia* en Judée donnée a Livie femme d'Auguſte vers l'an 12 de J. C. par Salomé ſœur du grand Herode, p. 420.

Le temple de *Janus* fermé par Auguſte l'an de Rome 725 juſqu'en 728, p. 42 une ſeconde fois l'an 729 juſque vers 738, p. 20, & une troiſieme l'an 746 ou 747, p. 29. Il peut eſtre demeuré fermé en 752, mais non en 759, p. 28, 598. Neron le ferme p. e. en l'an 58 de J. C, p. 271, ou en 59, & en 66, p 281. 312. Si les Empereurs Chrétiens l'ont fait fermer & ouvrir, p. 593.

*Japha* differente de Joppé, eſt priſe par Veſpaſien le 20 juin 67, p. 515.

Les *Jazyges* Sarmates, combattent pour Veſpaſien contre Vitellius, p. 393.

Les *Iberiens*. V. Pharaſmane. Ils ſont alliez de l'Empire, p. 24, maiſtres des portes Caſpiennes, p. 119.

Marcianus *Icelus* affranchi de Galba eſt arreſté par Neron, p. 324, & bientoſt elargi, p. 330, homme extremement avare &c. p. 350. Il s'oppoſe a Othon, p. 356, qui le fait executer, p. 361.

Les *Icениens* peuples d'Angleterre, p. 285.

*Idumécns:* grande revolte dans l'Idumée aprés la mort d'Herode; elle s'appaiſe bientoſt, p. 415. Les Idumécns viennent à Jeruſalem au ſecours des Zelateurs &c. p. 522, 523, 527. Simon fils de Gioras pille l'Idumée &c. p. 533, où Hebron eſtoit alors compriſe, p. 533.

S. *Jean Batiſte* preſche la penitence en l'an 29, p. 88. Les Juifs attribuent à ſa mort la défaite d'Antipas par Aretas, p. 431.

*Jean* partiſan Juif à Ceſarée &c. p. 499.

*Jean* de Giſcala travaille en 67 dans la Galilée contre Joſeph, p. 511. Il ſe ſauve de Giſcala à Jeruſalem, p. 518, où il ſe joint aux Zelateurs, & les porte à appeller les Iduméens, p. 522. Il forme un parti entre les Zelateurs, p. 528, le peuple le tient enfermé dans le Temple avec ſes Galiléens, p. 532. Ses cruautez &c. p. 532. Il eſt enfermé entre Eleazar & Simon, p. 534. ſe rend maiſtre d'Eleazar & de tout le Temple le 14 avril en 70, p. 539. Luy & Simon empeſchent le peuple de s'enfuir durant le ſiege, p. 543. Ils brulent les tertailes & les machines des Romains le 27 & le 29 may, p. 544. Jean fait fondre les preſens donnez au Temple, p. 552, laiſſe manquer le ſacrifice perpetuel &c. p. 557. Luy & Simon pretendent obtenir la liberté de ſe retirer de la ville déja preſque toute priſe, p. 561. Ils fuient, & ſe cachent dans les egoults, p. 567. Jean obtient de vivre en priſon, p. 569.

*Jeruſalem:* il s'y forme une nouvelle ville appellée Bezetha, p. 475.

*JESUS-CHRIST* naiſt l'an 27 d'Auguſte, de Rome 749, p. 31. Les anciens mettent ſa

mort ſous le Conſulat des deux Gemines, l'an 29 de l'ere commune, p. 88. On croit que ce n'a eſté que quatre ans aprés, p. 115.

*Jeſus* fils de Sié eſt fait grand Pontife par Archelaüs, p. 416.

Et *Jeſus* fils de Damnée par Agrippa II. en 62, p. 492. Il fait de grands maux, p. 493, & s'enfuit vers Tite, p. 558.

*Jeſus* fils d'Ananus predit durant ſept ans la ruine de Jeruſalem, p. 494. Il eſt tué au commencement du ſiege, p. 540.

*Jeſus* fils de Gamala grand Pontife aprés Jeſus fils de Damnée &c. p. 493, eſt depoſé vers 64, p. 496. Il taſche d'arreſter les Idumées, qui le ruent, p. 522. 525.

*Jeux* pour la bataille d'Actium, commencez l'an 626 de Rome, renouvellez tous les cinq ans p. 5. Caius les abolit en l'an 39 p. 159. Jeux ſeculiers celebrez par Auguſte l'an 737 de Rome, p. 22, & par Claude l'an de Rome 800, de J. C. 47, p. 220. Jeux de Cerés durent depuis le 12 avril juſqu'au 19 p. 382. Neron établit des jeux a Rome en l'an 60, pour tous les cinq ans, p. 283. Tibete meprile les jeux; Caius en donne preſque tous les jours, p. 138. Les Senateurs aſſis dans les ſpectacles ſur des bancs nuds juſque ſous Caius, p. 138.

*Ilium*, dechargée de tout impoſt par Claude en 53, p. 247.

L'*Illyrie*: ce qu'elle comprenoit dans les trois premiers ſiecles, p. 42.

*Imperator* titre donné aux Generaux aprés une victoire, p. 2.

*Impoſts* du vintieme des ſucceſſions, & du centieme de ce qui ſe vendoit, établis par Auguſte pour la paye des troupes, p. 40. Le centieme reduit pour quelque temps au deux-centieme par Tibere, p. 68, oſté en Italie par Caius en 38, p. 144. La levée des impoſts commiſe par Claude a trois anciens Preteurs, p. 207. Impoſt du vingt-cinquieme ſur les eſclaves, aboli en 57, p. 264. Impoſt du quatantieme oſté & remis par Neron, p. 312. Neron oſte des impoſts en 58, en regle d'autres, p. 266. 267.

Divers *impoſteurs* troublent la Judée vers 52, p. 486. 487. Un faux prophete Egyptien trompe juſqu'a 3000 hommes vers 55, p. 488. Un autre impoſteur eſt puni par ſeſte vers 61, p. 491.

*Incitatus* cheval de Caius eſt fait Pontife &c. p. 151.

Les *Indiens* envoient des preſens à Auguſte l'an 729 & 734 de Rome, p. 20.

*Induſier*: c'eſt Denſus.

*Inſcriptions*: Onuphre trompe quelquefois dans celles qu'il donne, p. 599. 600.

Les *Intendans* (*Procuratores*) eſtoient des Chevaliers ou de ſimples affranchis, p. 9, 10. Intendant des vivres établis à Rome par Auguſte, p. 12.

*Joazar* fils de Simon & petit-fils de Boeth, p. 633, eſt fait grand Pontife par Herode ſon beau frere, p. 409, depoſé par Archelaüs, & rétabli vers l'an 6 de J.C, p. 416. Il porte les Juifs en l'an 6 ou 7, à ſouffrir l'eſtimation de leurs biens, p. 418. Neanmoins Quirinius le depoſe, p. 419.

*Jonathas* Macabée: Joſeph l'hiſtorien en deſcend, p. 579.

*Jonathas* Juif calomniateur à Cyrene, p. 576.

*Jonathas* fils d'Anne eſt fait grand Pontife en 35 ou 36, p. 425, eſt depoſé en 37 à Paſque p. 432, refuſe de l'eſtre de nouveau en 41 ou 42, p. 474, fait venir en Judée Quadratus gouverneur de Syrie, qui l'envoie priſonnier à Rome en 52, p. 483. 484. Il y obtient Felix pour gouverner la Judée, p. 485. Felix meſme le fait tuer, p. 487.

*Joppe* priſe & ruinée en 67 par les Romains, p. 516.

*Joſeph*, V. Cabei. Caiphe.

*Joſeph* fils de Cani eſt fait grand Pontife vers 45, p. 480, eſt depoſé avant 48, p. 481. Il s'enfuit vers Tite, p. 558.

*Joſeph* l'hiſtorien: hiſtoire abregée de ſa vie, p. 579. 580. Il va à Rome vers 62, & y obtient la liberté de quelques Preſtres, par le moyen de Poppée, p. 490. Il epouſe trois femmes, p. 642. 643. Il eſt envoyé gouverner la Galilée a la fin de 66 &c. p. 510. Il ſe rend à Veſpaſien en 67, aprés la priſe de Jotapat &c. p. 512. 514. Veſpaſien luy oſte ſes chaines en 69 &c. p. 533. Il revient avec Tite au ſiege de Jeruſalem, p. 537, taſche pluſieurs fois de porter les Juifs à ſe rendre, p. 542. 546. 558. 559. Sa mere demeurée à Jeruſalem y eſt miſe en priſon durant le ſiege, p. 555. Son pere eſtoit mort auparavant, p. 642. 2. Il eſt bleſſé par les Juifs durant le ſiege, & ſuſpect à pluſieurs Romains, p. 556. Aprés la priſe de Jeruſalem il obtient la grace de pluſieurs captifs, p. 568. Il eſt accuſé par un Juif vers 73, & reconnu innocent, p. 577. De ſon hiſtoire de la guerre des Juifs, & des autres livres qu'il a écrits, p. 581-587. Il écrit ſa vie auſſitoſt aprés ſes Antiquitez, en 93 ou 94, p. 647. Dans ſes Antiquitez il corrige quelquefois ce qu'il avoit dit dans la guerre des Juifs, p. 609. Il fait quelques fautes contre l'hiſtoire, p. 604. 622. 627. 628. 631. 633. 634, loue la pieté de Poppée, p. 492. Il manque diverſes choſes dans ſon hiſtoire, p. 477. 509. On en cite quelques unes qui ne s'y trouvent point aujourd'hui, p. 482. 586. Pourquoi il ne s'eſt pas converti, p. 507.

*Joſeph* fils de Gorion gouverne Jeruſalem en 67, p. 510.

*Jotapat* dans la Galilée: ſa ſituation: ſa priſe en 67 par Veſpaſien, p. 512. 514.

*Jotape* fille d'Antiochus roy de Comagene

& femme d'Alexandre roy en Cilicie, p. 283.
*Iſidore* anime Flaccus contre les Juifs en 38, p. 431, & l'accuſe enſuite à la Cour, p. 442. Il irrite auſſi Caſſius contre les Juifs, p. 460.
Les *Iſiques* attaquent l'Armenie pour les Romains en 58, p. 269.
*Iſis*: ſon idole jettée dans le Tibre par ordre du Senat &c. en l'an 19, p. 72.
*Iſle*: il s'en forme une nouvelle pres de Belos, la derniere nuit de l'an 46, p. 218.
*Iſmael* fils de Fabi ou Fabei eſt fait grand Pontife vers l'an 16, & depoſé peu aprés, p. 420.
[Un autre] *Iſmael* fils de Fabi reçoit la même dignité en 58, p. 490, la perd en 62, & eſt decapité quelque temps aprés à Cyrene, p. 492.
L'*Iſthme* de Corinthe: Caius entreprend de le couper, p. 178. Neron y fait meſme travailler, & puis le laiſſe, p. 316. 320.
*Italie* eſt donné par Claude pour roy aux Queruſques en 47, p. 226.
C. Silius *Italicus* poete, eſt Conſul en 68 &c. p. 321. 324.
*Italicus* roy des Sueves amene du ſecours pour Veſpaſien, p. 393.
L'*Italie* eſtoit une province du Senat, p. 11.
Les *Ituréens* ſoumis partie à Agrippa, partie à Soeme, p. 144. Claude les joint à la Syrie en 49, p. 235.
*Juba* roy de Numidie celebre pour les lettres &c. p. 14. Auguſte au lieu de la Numidie luy donne la Mauritanie, p. 20. Ptolemée ſon fils luy ſuccede, p. 82.
*Judas* docteur des Juifs brulé par ordre d'Herode, p. 409.
*Judas* ſe revolte contre la Galilée aprés la mort d'Herode, p. 414. eſt p. c. tué auſſitoſt, p. 415.
*Judas* le Galiléen forme en l'an 7, une faction & une ſecte contre l'obeïſſance due aux Princes, p. 418.
*Judas* veut livrer une tour de Jeruſalem à Tite, & eſt tué, p. 556.
*Judas* chef de quelques Juifs eſt tué en 71, p. 574.
*Judas* Patriarche des Juifs ſous Conſtantin, p. 591.
S. *Jude* Apoſtre: ſes petit-fils ſont perſecutez comme deſcendus de David, p. 578.
La *Judée* eſt reduite en province l'an 6 de J. C, p. 41. 417.
Les *Juhons* peuples d'Allemagne vers Cologne, p. 271.
Les *Juifs* ſont chaſſez d'Italie en l'an 19, p. 72. Ils ne veulent point adorer Caius, p. 151.
*Jule*. V. Ceſar.
*Juliade* en Galilée. V. Bethſaïde.
*Juliade* dans la Perée: Antipas en fait une ville, p. 445.
*Julie* mere de Tibere. V. Livie
*Julie* fille d'Auguſte epouſe Marcellus l'an 719 de Rome, p. 20, eſt remariée à Agrippa en l'an 733, p. 21. 22, dont elle a trois fils, p. 22. 35, eſt mariée en troiſieme noces a Tibere en l'an 744, p. 26. 56. Ses crimes ſont connus en 752, & punis, p. 32. Tibere la fait mourir de faim a Rhege l'an 767, p. 63 Bethſaïde nommée Juliade à cauſe d'elle, p. 425.
*Julie* fille d'Agrippa & de Julie, eſt mariée à L. Paulus: Auguſte eſt obligé de la bannir, p. 35.
*Julie* Livilla fille de Germanicus, p. 72, eſt mariée à M. Vinicius en l'an 33, p. 94. Caius ſon frere lui fait des graces, p. 137, & puis la bannit en 39. p. 163. Elle eſt rappellée par Claude & fait enterrer Caius, p. 187. Meſſaline la fait bannir de nouveau, & luy oſte enfin la vie, p. 205. 214.
*Julie* fille de Druſus fils de Tibere, epouſe Neron fils de Germanicus, p. 74. qu'elle trahit, p. 92. Meſſaline la fait tuer en 43, p. 214. Rubellius Plautus eſtoit ſon fils, p. 282. Pomponia Græcina la pleure durant 40 ans, p. 265.
M. Aquilius *Julianus* Conſul en 38, p. 143. 168.
Claude *Julien* trahit Vitellius, p. 309.
*Julien* Centenier Romain tué au ſiege de Jeruſalem, p. 557.
M. Antoine *Julien* Intendant de Judée en 70, p. 560, peut avoir écrit l'hiſtoire du ſiege de Jeruſalem, p. 588.
Antoine *Julien* Eſpagnol, enſeigne la grammaire a Rome vers 150, p. 588.
*Juliate*: c'eſt Izate.
La chambre *Julienne* dediée par Auguſte pour aſſembler le Senat, p. 2.
*Julus*. V. Antonius.
Canius *Julus* meurt en philoſophe, p. 175.
*Junie* femme de Camillus eſt bannie vers l'an 42, p. 210.
*Junius*. V. Blæſus. Calvina. Cilo. Claudia. Gallio Lupus. Marcellus. Priſcus. Quintilianus. Ruſticus. Silanus. Torquatus.
Catonius *Juſtus* Preſet du Pretoire meurt en 43, p. 228.
*Juſte* de Tiberiade écrit l'hiſtoire de la guerre des Juifs &c. p. 587, & une chronique achevée en l'an 100, qui finiſſoit à la mort d'Agrippa II, p. 588.
*Izate* roy de l'Adiabene embraſſe le Judaïſme &c. p. 467-470, aſſiſte ceux de Jeruſalem en 44 durant la famine, p. 470, rétablit Artabane dans le royaume des Parthes &c. p. 234. ne veut pas faire la guerre aux Romains avec Vardane, p. 225, reçoit Meherdate en 49, & le trahit, p. 226.

L

POmponius *Labeo* gouverneur de Meſie ſe tue en 34, p. 115.

Les *Lacedamoniens* ſont accuſez d'abuſer de leur liberté, *p.* 286.

*Lacon* Chevalier du guet en 31, ſert contre Sejan, *p.* 103. 104, refuſe les offres du Senat, *p.* 106.

Cornelius *Laco* Prefet du Pretoire ſous Galba, *p.* 345, ſes vices, *p.* 349. il favoriſe l'adoption de Piſon, s'oppoſe à Othon &c. *p.* 356. entrevoit la conſpiration & la neglige, *p.* 358. Il eſt tué, *p.* 361.

T. Ælius *Lamia* a eu longtemps le gouvernement de Syrie en titre, *p.* 427. 628. 629. eſt fait Prefet de Rome en 32, meurt en 33, *p.* 111. 114. 115.

Les *Lampéens* libres en Crete, *p.* 15.

*Lampon* anime Flaccus contre les Juifs en 38, *p.* 435, l'accuſe enſuite, *p.* 442.

La ville de *Langres* maltraitée par Galba, *p.* 346. 368.

*Laodicée* en Phrygie ſouffre un grand tremblement de terre en 60, *p.* 283.

*Largius.* V. Lepidus.

Scribonius *Largus* medecin & auteur *p.* 193.

C. Licinius Cæcina *Largus* Conſul en 42, *p.* 205, ne veut rien dire de Meſſaline, *p.* 229.

Plautius *Lateranus* neveu d'A. Plautius, *p.* 230, eſt executé en 65 eſtant deſigné Conſul, *p.* 299.

Palais de *Lateran* ou Latran, *p.* 298.

*Latinius Latiaris* trahit Titus Sabinus en l'an 28, *p.* 87, eſt puni en 32, *p.* 108.

*Lecanius.* V. Baſſus.

*Legions.* V. ſoldats.

Suetonius *Lenis* Tribun d'une legion en 69, *p.* 379.

*Lentulus.* V. Getulicus.

Cn. *Lentulus* accuſé de leze majeſté en 24, *p.* 82.

Coſſus Cornelius *Lentulus* Conſul en l'an 25, *p.* 84.

Coſſus Cornelius *Lentulus* Conſul en l'an 60, *p.* 282.

*Lepidus.* V. Mneſter.

Æmilia *Lepida* petite-fille de Julie & premiere femme d'Appius Silanus, *p.* 209.

Domitia *Lepida* ſeconde femme d'Appius Silanus, *p.* 209. 228, aſſiſte Meſſaline ſa fille dans ſa diſgrace & à ſa mort, *p.* 231, Agrippine ſa belle-ſœur la fait mourir en 54, *p.* 248.

*Lepidus* Triumvir & grand pontife meurt vers l'an de Rome 741, *p.* 24.

M. Æmilius *Lepidus* Conſul l'an 712 de Rome, *p.* 49, un autre en l'an 759, *p.* 624. 1.

*Lepidus* refuſe en l'an 21 de J. C. la charge de Proconſul d'Afrique, *p.* 28.

M. Æmilius *Lepidus* eſtoit marié à Druſille en 33, *p.* 148, obtient un exil plus doux à Avillius Flaccus en 38 ou 39, *p.* 443. Caius ſon beaufre-re aprés l'avoir beaucoup aimé le fait tuer à la fin de 39, *p.* 148.

Largius *Lepidus* Colonel d'une legion au ſiege de Jeruſalem, *p.* 560.

*Lettres:* Claude en invente trois nouvelles, *p.* 224. 613.

*Levias* de la maiſon d'Herode, eſt maſſacré en 67 par les Zelateurs, *p.* 520.

Les *Levites* obtiennent vers 62, permiſſion de porter la robe de lin comme les Preſtres, *p.* 494.

*Liberalis* capitaine Romain ſous Tite, *p.* 563.

*Liberius.* V. Maximus.

Scribonius *Libo* Conſul en l'an 16 de J. C, *p.* 66.

Druſus *Libo* accuſé, ſe tue luy meſme en l'an 16, *p.* 67.

La *Libye* Cyrenaïque province du peuple, *p.* 6.

*Licinianus.* V. Pilo.

*Licinius.* V. Craſſus. Enceladus. Largus. Nerva. Proculus.

*Lieutenans* de l'Empereur, ou Proprereurs, *p.* 9.

*Lieutenans* des Gouverneurs appellez auſſi Aſſeſſeurs, *p.* 8.

Les *Ligures* Chevelus poſſedent ſous Auguſte les Alpes maritimes, *p.* 15.

La *Lionnoiſe* province des Gaules, peut avoir receu ce nom d'Auguſte, *p.* 18.

*Lion:* Druſus y dedie un autel à Auguſte le premier aouſt en l'an de Rome 742, *p.* 25. Caius y fait celebrer des jeux, *p.* 167. L[illegible] brulée vers l'an 65, environ 100 ans [illegible] la fondation &c *p.* 304. Elle aime Neron, & eſt maltraitée par Galba, *p.* 347. 368.

*Lipſe* prend mal à propos ſur les Aſſeſſeurs, *p.* 503, met mal le commencement de Vonone ſous Tibere, *p.* 594, ſe trompe ſur Aſinius Gallus, *p.* 600, dit bien & mal ſur Cæcina Pætus, *p.* 611, reprend mal quelques endroits de Taeite, *p.* 615.

*Laternus.* V. Fronto.

*Livie* fille de Livius Druſus mere de Tibere & de Druſus, femme d'Auguſte, *p.* 49, porte extremement Tibere auprés d'Auguſte, *p.* 55. 64, & garde neanmoins des lettres où Auguſte ſe plaignoit de luy, *p.* 58. Elle avoit un aſſez mauvaiſe reputation, *p.* 23. On la ſoupçonne d'avoir fait mourir Marcellus, *p.* 21, avec les Ceſars Caius & Lucius, *p.* 35, & d'avoir procuré la diſgrace du jeune Agrippa, *p.* 35. Elle porte Auguſte à pardonner à Cinna, *p.* 36. Salomé ſœur d'Herode luy legue Jamnia vers l'an 12 de J. C, *p.* 420. Elle fait des preſens au Temple de Jeruſalem, *p.* 552. Elle cache la mort d'Auguſte pour établir Tibere, *p.* 60. On la ſoupçonne de l'avoir avancée, *p.* 45. Elle prend enſuite le nom de Julie comme adoptée par Auguſte &c. *p.* 46. 90, & luy établit une feſte &c. *p.* 47. Antipas fait une

ville de Julia en ſon honneur, p. 445. elle eſtoit jalouſe d'Agrippine femme de Germanicus, p. 72. elle protege Urgulanie, p. 68. fait abſoudre Plancine, p. 74. cleve Galba, p. 142. elle eſt fort malade en l'an 22, p. 78. & meurt en 29. Ses mœurs &c. p. 88-90. Caius execute enfin ſon teſtament, p. 136.

*Livie* ou *Livilla* fille de Druſus niece & belle-fille de Tibere, p. 27. epouſe Caius Ceſar, p. 34. puis Druſus fils de Tibere, p. 79. elle empoiſonne le dernier en l'an 23, pour ſe donner a Sejan, p. 80. 97. qui demande en vain à Tibere en l'an 25 de l'epouſer, p. 84. 98. 102. elle eſt enfin punie en l'an 31, p. 107.

*Liville* fille de Germanicus. V. Julie.

*Livius*. V. Druſus. Geminus. Ocella. Oeſtilla

*Locuſte* celebre empoiſonneuſe, p. 249. 260, elle eſt miſe en liberté, p. 261. Galba la fait enfin punir, p. 351.

M. *Lollius* eſt défait par les Allemans l'an de Rome 738, p. 23. Auguſte luy donne la conduite de Caius Ceſar. Il s'en acquitte mal &c. p. 34. 148.

*Lollia* Paulina ſa petite-fille epouſe Caius en 38, p. 148. eſt repudiée à la fin de 39, p. 165, Agrippine la fait bannir & tuer en 49, p. 234.

Les *Lombars* joints aux Marcomans ſous Marobode, p. 69. rétabliſſent Itale roy des Queruſques, p. 226.

*Londres*, celebre par le commerce, eſt pillée en 61 par les Anglois revoltez, p. 285.

*Longinus*. V. Gallus.

L. Caſſius *Longinus* Conſul en l'an 30 &c. p. 94. 148. 598.

C. Caſſius *Longinus* juriſconſulte Conſul ſubrogé en l'an 30, p. 95. Il eſt Proconſul d'Aſie, ou Caius le fait arreſter, p. 186. Il eſt relegué en Sardaigne par Neron en 65, rappellé par Veſpaſien, p. 303.

Caſſius *Longinus* gouverneur de Syrie ſous Claude, p. 476. vient à Jeruſalem en 45, ſelon Joſeph, p. 479.

Le P. *Lubin* place mal le royaume de Calcide, p. 638.

*Luc* en Daufiné brulée par les troupes de Vitellius, p. 371.

M. Annæus *Lucanus* auteur de la Pharſale, eſtoit diſciple de Cornutus, p. 310. 331. Il perit en 65 dans la conjuration de Piſon, p. 298. 299. Ses poeſies, p. 330.

*Lucceius*. V. Teleſinus.

*Luceius*. V. Albinus.

*Lucillius*. V. Baſſus. Capito

*Lucius* Ceſar fils d'Agrippa & de Julie, eſt adopté par Auguſte l'an de Rome 737, p. 23. & declaré Prince de la jeuneſſe en 752, p. 31. Il meurt a Marſeille en 755, vers le 20 d'octobre, p. 34. V. Caius Ceſar

Julius *Lupus* Tribun tue la femme & la fille de Caïus, p. 187. 197. Il eſt executé, p. 201.

Junius *Lupus* banni en 51, p. 241.

*Lupus* Prefet d'Egypte en 72 ou 73, y fait fermer le temple d'Onias, p. 576.

La *Luſitanie* province de l'Empereur, p. 6.

*Luſius*. V Geta.

*Lutorius*. V. Priſcus.

*Luxe*, depenſes : la ſoie défendue aux hommes, la vaiſſelle d'or à tout le monde, p. 68. Tibere n'oſe entreprendre d'arreſter les depenſes de la table : L'exemple de Veſpaſien les arreſte, p. 72.

La *Lycaonie* ſoumiſe en partie à Amyntas roy de Galacie, p. 13. eſt reduite en province l'an 17 d'Auguſte, p. 20.

La *Lycie*, pays libre, p. 15. perd ce droit en 43, & eſt jointe à la Pamphylie, p. 213.

*Lycomede* roy du Pont : Auguſte le fait mourir, p. 13.

*Lyſanias* : Le Liban eſtoit compris dans ſon royaume, p. 471.

*Lyſias* commande en 58 la garniſon Romaine a Jeruſalem &c. p. 490.

*Lyſimaque* frere de Philon. V. Alexandre.

M

*Macaon* eſclave ſe tue dans le Capitole &c. p. 142.

La *Macedoine* province du Senat, p. 1. donnée à l'Empereur ſous Tibere, rendue au Senat par Claude en 44, p. 66. 216.

L. Claudius *Macer* ſe forme un parti dans l'Afrique en 68, p. 325. & y eſt tué, p. 353.

Martius *Macer* deſigné Conſul en 69, bat les troupes de Vitellius & en eſt battu, p. 375. Vitellius le prive du Conſulat, p. 383. 385.

Nevius Sertorius *Macro* eſt fait Prefet du Pretoire en 31, contre Sejan &c. p. 102. refuſe les avantages que le Senat luy offre, p. 206. eſt cauſe en 34 de la mort de Scaurus, p. 115. Trio le dechire dans ſon teſtament, p. 117. Il enchaine Agrippa L. en 36, mais le traite bien. p. 429. 430. Il travaille en 37 pour clever Caius a l'Empire &c. p. 125-130. Caius ne veut parler a ſa grand-mere qu'en preſence de Macron, p. 403, & le fait neanmoins perir avec ſa famille en 38, p. 145-147.

Cilnius *Mecenas* favori d'Auguſte, luy conſeille de ſe maintenir dans l'autorité ſouveraine, p. 3. & de faire un Prefet de Rome perpetuel, p. 24. Sa liberté a l'égard d'Auguſte &c. Il meurt en l'an 746 de Rome, p. 29. 30.

*Magie* : Neron veut la ſavoir, & n'y trouve que de la folie, p. 305.

*Magiſtrats* Romains ; comment nommez ſous les Empereurs, p. 11. 12. comment ſous Tibere, p. 62. comment ſous Caius, p. 144-159. Il leur eſt défendu de faire des viſites, p. 23, & d'avoir deux charges de ſuite, p. 217.

*Magnus.* V. Cinna. Craſſus. Piſo. Pompeius.
*Male* roy des Arabes envoie du ſecours à Veſpaſien contre les Juifs, *p.* 584.
*Mamercus.* V. Scaurus.
L'iſle de *Man* pres de l'Angleterre, *p.* 384.
*Manahem* ou *Manaim* fils de Judas le Galiléen, *p.* 419. paroiſt à Jeruſalem en 66, comme Roy, & y eſt tué, *p.* 503.
T. Curtilius *Mancias* gouverne la haute Germanie en 58, *p.* 370.
*Mannée* commis à une porte de Jeruſalem, *p.* 551.
Julius *Manſuetus* ſoldat, tué par ſon fils à la bataille de Cremone, *p.* 396.
Le chaſteau de *Maqueronte* eſt rendu aux Juifs par les Romains en 66, *p.* 503. & repris par les Romains en 71, *p.* 574.
*Marcelle* niece d'Auguſte, & femme d'Agrippa, *p.* 22.
*Marcellus* neveu d'Auguſte eſpouſe Julie l'an 729 de Rome, *p.* 20. ſe brouille avec Agrippa, & meurt en 731, *p.* 21.
*Marcel* commis par Vitellius pour gouverner la Judée en 37, au lieu de Pilate, *p.* 432.
M. Aſinius *Marcellus* Conſul en 54, *p.* 248. 254.
Aſinius *Marcellus* condamné de faux en 61, *p.* 283.
Eprius *Marcellus* Preteur pour un jour en 48, *p.* 232. eſt accuſé par les Lyciens; & abſous par brigue en 57, *p.* 265, accuſe Thraſea en 66, *p.* 309. eſt luy meſme accuſé ſous Galba, *p.* 352.
Cornelius *Marcellus* tué en Eſpagne en 68, *p.* 347.
*Marcia:* Seneque luy adreſſe un ouvrage vers l'an 40, *p.* 616.
*Marcianus.* V. Icelus.
*Marcien* gladiateur, *p.* 237.
Les *Marcomans* vaincus par Tibere demandent la paix &c. *p.* 27.
*Mariage:* Auguſte fait des loix pour y obliger, *p.* 23. 42. La loy Papia moderée par Tibere en l'an 20 de J. C, *p.* 75. Mariages des nieces permis ſous Claude, défendus ſous Nerva, preſque ſans exemples, *p.* 233. Ceux des couſins germains défendus d'abord. puis permis, mais rares; enfin défendus par Theodoſe I. *ib.*
*Mariamme* petite-fille d'Hyrcan, mariée au grand Herode, en a une fille nommée Salampſio, *p.* 427.
*Mariamme* fille de Simon, femme du grand Herode, & mere d'Herode Philippe, *p.* 409.
*Mariamme* femme d'Archelaüs Ethnarque, eſt repudiée, *p.* 417.
*Mariamme* fille d'Agrippa I. epouſe Julius Archelaüs, & puis Demetrius Alabarque, *p.* 478.
*Marie* le fait dieu, aſſemble bien du monde, perit à Autun en 69, *p.* 384.
*Marie* dame Juive, tue & mange ſon propre fils, *p.* 548-551.
Valerius *Marinus* déja déſigné, eſt privé du Conſulat, *p.* 385.
*Marius.* V. Celſus. Maturus.
Sex. *Marius* le plus riche de l'Eſpagne, tué pour cela en 33, *p.* 112.
P. *Marius* Conſul en 62, *p.* 287.
*Marobode* roy des Marcomans &c. traite avec Auguſte, *p.* 27. Arminius & les Querſques luy font la guerre en l'an 17, *p.* 69. 72. Il eſt chaſſé & vient mourir à Ravenne, *p.* 72.
Les *Marſes* peuple d'Allemagne défaits en 41, *p.* 205. 610.
Vibius *Marſus* eſt fait gouverneur de Syrie vers 42. Il n'eſt pas favorable à Agrippa I. *p.* 475. Claude luy interdit la Judée en 44, *p.* 478. 482. Neanmoins il vient ce ſemble à Jeruſalem en 45, *p.* 479. Il menace les Parthes, *p.* 225.
*Marſyas* affranchi d'Agrippa I. *p.* 427. luy apprend la mort de Tibere, *p.* 433.
Julius *Martialis* Colonel des Pretoriens, *p.* 350.
S. *Martin:* opinion qu'on luy attribue ſur Neron, *p.* 333.
*Martius.* V. Macer.
*Marulle* eſt fait gouverneur de Judée en 37, *p.* 430. 434
Junius *Marullus* Conſul, p. e. en 62, *p.* 287.
*Majade*, chaſteau pres de Jeruſalem, ſert de retraite aux aſſaſſins, *p.* 503. Il eſt pris par les Romains le 15 avril 72, *p.* 575.
*Matthias* docteurs des Juifs brulé par ordre d'Herode, *p.* 409.
*Matthias* grand Pontife depoſé par Herode &c. *ib.*
*Matthias* fils d'Anne eſt fait grand Pontife en 41 ou 42, *p.* 474, depoſé en 43 ou 44, *p.* 476.
*Matthias* fils de Theophile eſt elevé à la meſme dignité vers 64, *p.* 496. Il fait recevoir dans Jeruſalem Simon de Gioras, *p.* 532, qui le fait tuer pendant le ſiege, *p.* 555.
*Matthias* ou Matthathias pere de Joſeph l'hiſtorien, *p.* 579.
*Matthias* frere de Joſeph obtient par luy la liberté en 70, *p.* 569.
Marius *Maturus* Intendant vers Monaco, *p.* 397.
La *Mauritanie:* Auguſte la donne à Juba en l'an de Rome 729, *p.* 20. Les Maures ſont défaits en 40 ou 41, & en 42. Claude en fait deux provinces Romaines, *p.* 206. La Mauritanie Tingitane ſoumiſe par Othon à la Betique, mais ſans effet, *p* 306.
Sanquinius *Maximus* Conſul ſous Tibere, puis ſous Caius en 39, & Prefet de Rome, *p.* 152, meurt vers l'an 47, *p.* 226.
Trebellius *Maximus*, Conſul, p e. en 62, *p.* 287.

gouverne l'Angleterre, ſe joint à Vitellius, p. 271. Bolanus luy ſuccede en 69, p. 284.
Liberius *Maximus* Intendant de la Judée en 71, p. 274.
Terentius *Maximus* ſe fait paſſer pour Neron vers l'an 80, p. 333.
*Mazaca*, nommée depuis Ceſarée en Cappadoce, p. 69.
*Mecenas*. V. Mæcenas.
*Mede* ou Medée roy du Pont & de la petite Armenie, p. 13, meurt vers l'an de Rome 734, p. 22.
Les *Medecins* dechargez des impoſts par Auguſte, p. 21. Tibere s'en met peu en peine, p. 123.
*Meherdate* donné pour roy aux Parthes, par Claude en 49, eſt défait par Gotarze, p. 236.
Pomponius *Mela* écrit ſa deſcription du monde en l'an 43, p. 215.
*Melitine* ſur l'Euphrate: Tite y met le quartier de la douzieme legion, p. 371.
L. Annæus *Mella* pere de Lucain, eſt tué en 66, p. 308. 337.
*Memmius* V. Pollio. Regulus.
*Meride* (Emerita) metropole de Luſitanie, eſt fondée par Auguſte l'an 7 de ſon regne, p. 20.
M. Valerius Corvinus *Meſſala* Conſul l'an 721 de Rome, p. 2, Prefet de Rome durant peu de jours, p. 24.
M. Valerius *Meſſala* ou Meſſalinus Conſul l'an 20 de J. C, p. 74.
Valerius *Meſſala* Barbatus pere de Meſſaline &c. p. 228.
Valerius *Meſſala* Conſul en 58, p. 261.
Valeria *Meſſalina* couſine & femme de Claude, p. 191, eſtoit ſœur de Sylla, p. 222. On luy donne le titre d'Auguſte, p. 202. Elle fait bannir Julie ſœur de Caius, p. 205, fait bien des citoyens pour de l'argent, p. 213. Elle fait perir Appius Silanus mari de Domitia Lepida ſa mere, p. 209, fait bien des maux après la mort de Camillus, p. 211, cauſe la famine en 43, & fait perir deux Julies ſes nieces, p. 205. 213, empoiſonne M. Vinicius en 46, p. 217, fait mourir Pompea, Aſiaticus, Poppée la mere, p. 221. 223. Elle eſt enfin connue, & punie à peine en 48, p. 227. 228.
Statilia *Meſſalina* troiſieme femme de Neron vers 66, p. 303 Othon vouloit l'epouſer, p. 379.
*Meſſalinus*. V. Catullus. Cotta.
*Metellus* capitaine Romain promet de ſe faire Juif pour ſauver ſa vie, p. 303.
*Milique* affranchi decouvre la conjuration de Piſon le 12 avril 65, p. 299.
*Minicius* ou Minucius. V. Fundanus.
Annius *Minucianus* conſpire contre Caius avec Cherea, p. 182, & va avertir les conjurez, p. 185. Il pretend à l'Empire, p. 199, forme un parti avec Camillus contre Claude, p. 218, & ſe tue, p. 221. On l'appelle quelquefois Vinicien, p. 609.
*Miracles*: Dieu permet quelquefois au demon d'en faire, p. 206.
*Miſene* dans la Campanie: il y avoit une flote, p. 39.
*Mithridate* fait roy de Comagene par Auguſte, p. 22.
*Mithridate* gendre d'Artabane roy des Parthes vers l'an 40, p. 466.
*Mithridate* Iberien eſt fait roy d'Armenie vers l'an 35, p. 117. 118, en eſt chaſſé peu après, p. 121. 125. Caius l'emprisonne & le bannit, p. 169. Claude le delivre & l'envoie en Armenie, p. 204, qu'il emporte ſur les Parthes vers 47, p. 225. Il eſt depouillé de la couronne, & etouſé vers 51 par Rhadamiſte ſon neveu & ſon gendre, p. 204. 243.
*Mithridate* eſt fait roy du Boſphore en 41, p. 204. Sa fortune, p. 237. Il eſt tué en 68, p. 347.
M. Lepidus *Mneſter* comedien ſous Caius, p. 169.
Les *mois* Macedoniens de Joſeph répondent aux mois Romains, p. 637. 641.
*Mona*, iſle ſur la coſte de Galles, aujourd'hui Angleſei, conquiſe en 61, & auſſitoſt perdue, p. 284. 286.
*Monobaze* I. roy de l'Adiabene, laiſſe ſes Etats a Izate ſon fils &c. p. 467.
*Monobaze* II. conſerve la couronne de l'Adiabene à Izate ſon eadet, p. 468. Il ſe fait Juif, p. 469, ſuccede à Izate vers l'an 61 &c. p. 470, porte les Parthes à faire la guerre aux Romains en 62, p. 291. aſſiſte à une entrevue de Vologeſe & de Corbulon, p. 294, envoie ſes enfans à Rome en 66, p. 311.
*Monnoie* des Romains: *As* valoit à peu pres un ſoû. Il y en avoit douze dans le denier ou la dragme, & 300 dans la piece d'or, p. 30 Vitellius laiſſe courir les monnoies d'Othon, p. 386.
Votienus *Montanus* accuſé, p. 81.
Julius *Montanus* Senateur, bat Neron, p. 263.
*Morts* volontaires, pourquoi ſi communes à Rome, p. 83. 211. Tibere ne peut ſouffrir qu'on touche aux ſepulchres des morts, p. 70.
Licinius *Mucianus* eſt fait gouverneur de Syrie vers le commencement de 67 p. 314. 509. Il ſe ſoumet a Othon, p. 366, & meſme à Vitellius, p. 382. Il oblige cependant Veſpaſien à prendre l'Empire &c. p. 389, écrit pour faire quelque traité avec Vitellius, p. 409, en venant d'Orient à Rome il chaſſe les Daces ou Sarmates de la Meſie, p. 405. Il arrive à Rome & y fait tuer le fils de Vitellius, *Ib.* fait Arretin Prefet du Pretoire, p. 182.
*Munacius*. V. Plancus.
Antoine *Muſa* medecin guerit Auguſte, laiſſe mourir Marcellus, p. 21.

C. *Muſonius* Rufus ſtoïcien : Neron le bannit en 66 &c. p. 306, mais ne le fait point mourir, p. 320. Il veut qu'on ſoit diſpoſé à tout ſans rien choiſir, p. 309, les ſoldats de Primus ſe moquent de luy, p. 403.

*Muſonè* de Tyr poſterieur au precedent, p. 306.

M. Pappius *Mutilus* Conſul ſubrogé l'an 9 de J. C, p. 42.

N.

*Nævius*. V. Surdinus.

La Gaule *Narbonoiſe* province de l'Empereur, puis du peuple, p. 0819.

*Narciſſe* affranchi & ſecretaire de Claude, p. 192. 193, contribue à la mort d'Appius Silanus, p. 209. Il paroiſt cruel & inſolent aprés la mort de Camillus, p. 281. Les ſoldats de la Germanie ſe moquent de luy en 43, p. 214. Il fait punir Meſſaline en 48, p. 229-232. Il eſt commis pour ſecher le lac Fucin, p. 268. ſe moque de Claude, p. 247. Il eſt contre Agrippine pour Lepida, pour Britannicus, p. 249. Agrippine le fait tuer auſſitoſt aprés la mort de Claude, p. 250. 256.

*Narciſſe* affranchi de Neron puni ſous Galba, p. 351.

Les *Naſamons* ſont éteints en Afrique ſous Domitien, p. 603.

Antonius *Natalis* depoſe contre Seneque, p. 300, perit en 65 dans la conjuration de Piſon, p. 289.

C. Bellicus *Natalis* Conſul en octobre 68, p. 345.

*Neapolitain* Tribun envoyé de Ceſtius à Jeruſalem en 66, p. 501.

*Nearda* ville forte dans la Meſopotamie: les Juifs y ont une ecole &c. p. 467.

Tibere *Neron* pere de l'Empereur Tibere, p. 48. 55.

*Neron* fils aiſné de Germanicus, p. 72. Il epouſe en l'an 20 Julie petite-fille de Tibere, p. 74, laquelle travaille avec Sejan à le perdre, p. 92, il eſt banni & meurt de faim en 31, p. 92-94. 102.

L'Empereur NERON. *V. ſon titre*. Il naiſt de Cn. Domitius Aenobarbus & d'Agrippine, p. 87, le 15 decembre 37, p. 231. 606-608. Il paroiſt en 47 aux jeux ſeculiers ſous le nom de L. Domitius, & eſt aimé du peuple, p. 222. Il eſt fiancé en 49 à Octavia fille de Claude &c. p. 234, eſt adopté par Claude au commencement de 51 &c. p. 240. Claude le declare ſon ſucceſſeur &c. p. 241. Il paroiſt en 52 au lac Fucin, p. 208, epouſe Octavia en 53, fait diverſes harangues, p. 247. Il donne aux ſoldats en prenant l'Empire, p. 296. Il augmente en 54 ou 55 le royaume d'Agrippa II, p. 487, fait Flavius Sabinus Prefet de Rome vers l'an 57, p. 302. Fait, dit-on, fermer le temple de Janus en l'an 58, p. 29, oſte aux Juifs en 61 le droit de bourgeoiſie à Ceſarée en Paleſtine, p. 489, bannit Piſon depuis Celar, & fait mourir Craſſus ſon frere, p. 337, envoye Veſpaſien contre les Juifs en 66 ou 67, p. 509. Capiton luy envoie Civilis Hollandois, accuſé de trahiſon, p. 354. Othon accepte ſon nom &c. p. 365. Vitellius luy rend de grands honneurs, p. 387.

Veranius *Nepos* Conſul en 49, p. 232.

M. Coccéius *Nerva* Conſul en l'an 22, p. 77. meurt en l'an 33, p. 114.

P. Silius *Nerva* Conſul en l'an 28, p. 86.

*Nerva* Conſul en l'an 40 ſelon Onuphre, p. 168.

A. Licinius *Nerva* Silianus Conſul en 65, p. 298.

L'Empereur *Nerva* modere les impoſts mis ſur les Juifs par Domitien, p. 578.

M. Suilius *Nervilianus* Conſul en l'an 50, p. 238.

Ennia *Nevia* femme de Macron, p. 126.

*Nevius*. V. Macro.

C. Pontius *Nigrinus* Conſul en 37, p. 122. 125.

Le *Nil* : Neron en envoie chercher la ſource, p. 313.

*Ninive* ou Ninos, priſe en 49 par Meherdate, p. 236.

*Nipolis* ou Traſcypolis roy de quelque canton d'Armenie, p. 283.

*Niſibe* : Artabane l'oſte à l'Armenie, & la donne à l'Adiabene vers l'an 40 &c p. 224. 291. Elle ſert de retraite aux Juifs &c p. 467.

M. Servilius *Nonianus* Conſul en 35, p. 116, a écrit l'hiſtoire Romaine ; eſt mort en 59, p. 191. 334.

*Nonius*. V. Aſprenas. Celer.

*Norbanus*. V. Balbus. Flaccus.

*Norbanus* tué en 41 aprés Caius, p. 194.

Le Card. *Noris* n'a pas aſſez examiné la mort d'Herode, p. 626. Se trompe app. de mettre Denys le geographe ſous Auguſte, p. 602.

M. Annæus *Novatus*. V. Gallio.

Servilius *Novianus* (p. e. Nonianus) hiſtorien, vit app. juſque ſous Veſpaſien, p. 616.

Cn. *Novius* Chevalier eſt trouvé avec un poignard, p. 223.

*Numerius*. V. Atticus.

La *Numidie* poſſedée par le roy Juba juſqu'en l'an de Rome 729. Auguſte la retire de lui, p. 14. 20, & en fait une province du Senat, p. 50.

*Numidius*. V. Quadratus.

*Nymphidius*. V. Sabinus.

O.

LE grand *Obeliſque* du Vatican apporté d'Egypte ſous Caius, p. 178.

*Obode* roy des Arabes Nabatéens, p. 233, meurt vers l'an de Rome 748, p. 30.

*Obultronius.* V. Sabinus.

L. Livius *Ocella :* Galba a eu quelque temps ce nom, *p.* 242.

Livia *Ocellina* bellemere de Galba, *ib.*

*Octavia* ſeconde fille de Claude, *p.* 191, eſt fiancée en 41 à L. Junius Silanus, *p.* 202, intercede pour Meſſaline ſa mere, *p.* 230, eſt fiancée a Neron en 49, *p.* 234. Claude la fait adopter en une autre famille, *p.* 239, & la marie a Neron en 53, *p.* 247. Elle eſtoit tres chaſte, *p.* 259, ſavoit diſſimuler, *p.* 260. Neron la repudie, & la fait mourir en 62, *p.* 289. 290. le 9 ou 11 de juin, *p.* 331. Elle avoit alors 22 ans au moins, *p.* 608.

*Octavius.* V. Sagitta.

C. *Octavius*, nommé depuis C. Julius Cæſar Octavianus, & Auguſte, *p.* 2.

Les *Odryſes* peuples de la Thrace, *p.* 75.

*Olympiades :* Les jeux de la 211e Olympiade differez en 65 à 67, *p.* 315.

*Onias* Juif, fait baſtir un temple pres d'Heliople en Egypte, qui eſt fermé vers l'an 73, *p.* 576.

*Onuphre* n'eſt pas toujours fidele dans les inſcriptions qu'il rapporte, *p.* 622, donne des prenoms peu ou point fondez, *p.* 619. Il ſe trompe ſur les Conſuls de l'an 30, *p.* 599, avance de deux ans le Conſulat de L. Pomponius Secundus, *ib.* change celui d'A. Vitellius de ſubrogé en ordinaire, *p.* 600, ajoute à Nonien le nom de Rufus, *p.* 601, fait mal Petrone Conſul en 56, *ib.* ſe brouille ſur les Conſuls ſubrogez en 39, *p.* 605, attribue à Tibere une inſcription de Claude, *p.* 612, devine aſſez bien les Conſuls de l'an 44, *p.* 612, & mal ſur les Conſuls ſubrogez de 45, *ib.* confond enſemble deux Flavius Sabinus, *p.* 619, fait mal Othon Conſul en 68, *p.* 620.

Les *Oratoires* des Juifs, *p.* 436.

Les *Orcades* iſles au nord de l'Ecoſſe, connues au moins des 43 &c. *p.* 215.

Livia *Oreſtilla* ſeconde femme de Caius, *p.* 148.

Servius Cornelius [Scipio] *Orfitus* Conſul en 51, *p.* 240.

*Origene* ſe ſervoit des ouvrages du philoſophe Cornutus, *p.* 320.

*Orode* I. roy des Parthes : Phraate ſon fils ſe ſouleve contre luy, *p.* 36.

*Orode* II, eſt fait roy des Parthes aprés Phraatace, & tué bientoſt aprés, *ib.*

*Orode* fils d'Artaban roy des Parthes, eſt défait en Armenie vers 35, *p.* 119.

*Oſtiglia*, ville de l'Etat de Mantoue, *p.* 394.

*Oſtorius.* V. Scapula.

Lucius Salvius *Otho* Conſul en 33, pere de l'Empereur, *p.* 111. 343, gouverne la Dalmacie vers 43, &c. *p.* 212. eſt fait Patricien par Claude, *p.* 355.

M. Salvius Otho. *V. ſon titre.* Sa premiere vie, *p.* 355. 356. Il attend en vain les richeſſes de Pomponius Silvanus, *p.* 367. On l'accuſe d'avoir voulu empoiſonner Agrippine, *p.* 273. Il gouverne fort bien la Luſitanie depuis 58 juſqu'en 68 &c. *p.* 267, ſe declare le premier pour Galba, *p.* 323, n'a point eſté Conſul en 68, *p.* 345, travaille à ſe faire adopter par Galba, *ib.* s'entendoit p.e. avec Vinius, *p.* 349. Il ſe ſouleve contre Galba, & ſe fait declarer Empereur le 15 janv. 69, *p.* 358-362, remet les troupes de la marine en corps de legion, *p.* 348.

L. Salvius *Otho* Titianus frere de l'Empereur, eſt Conſul en 52, *p.* 245. 257, & encore en 69 avec ſon frere, *p.* 363. Il demeure à Rome pour la gouverner, *p.* 374, eſt mandé enſuite pour commander l'armée, *p.* 376. Conclut pour la bataille de Bedriac &c. où il eſt défait, *p.* 376-378. Il obtient la grace de Vitellius, *p.* 383.

*Ovide* eſt banni à Tomes en Scythie l'an 10 de J. C, *p.* 42, y meurt l'an 17, *p.* 70. Il n'a point fait le panegyrique de Piſon, *p.* 336.

*Ovinius :* c'eſt T. Vinius, *p.* 349.

P

Decimus *Pacarius* Intendant de la Corſe y eſt tué en 69, *p.* 375.

M. *Paconius :* Tibere le condanne à la mort pour divertir ſon nain, *p.* 310.

*Paconius* le fils. V. Agrippinus.

*Pacore* eſt fait roy des Medes vers 50, par Vologeſe roy des Parthes ſon frere, *p.* 236. 294, envoie ſes enfans à Rome en 66, *p.* 311.

*Pactius.* V. Aſticanus.

*Pacuvia* Tribun du Peuple; laſche flateur d'Auguſte, *p.* 18.

*Pætus.* V. Thraſea.

Cæcina *Pætus* Conſulaire ſe tue vers 42, animé par Arria ſa femme, *p.* 211. 212. Il n'eſtoit point alors Conſul, *p.* 611.

L. Cæſennius *Pætus* Conſul ſubrogé avec Ruſo, *p.* 283, eſt chaſſé d'Armenie en 62 par les Parthes &c. *p.* 292. Neron luy pardonne en le raillant, *p.* 293.

Cæſennius *Pætus* Proconſul d'Aſie, *p.* 172.

C. Cæſonius *Pætus* Conſul ordinaire en 61, *p.* 252.

Le P. *Pagi* ſe trompe en ſuivant la traduction de Joſeph, *p.* 624, fait quelques fautes ſur Tibere, *p.* 594. Il ſe trompe app. de mettre Denys le geographe ſous Auguſte, *p.* 602.

Remmius *Palæmon* grammairien écrit des poids & des meſures, *p.* 335.

*Pallas* affranchi & threſorier de Claude, *p.* 192. 193, apprend les deſſeins de Sejan a Tibere, *p.* 100, n'oſe parler de Meſſaline a Claude, *p.* 229, le porte à epouſer Agrippine en 48, *p.* 231, & à adopter Neron en 50, *p.* 238. Il refuſe inſolemment l'argent du Senat, *p.* 245. Claude ſ[illegible] ſa vie avec Agrippine, *p.* 249. Neron ſe degoûte

de ſa fierté, p. 256. luy oſte les finances en 55, & la vie en 62, p. 259. 290. Il conſerve un grand credit juſqu'à ſa mort &c. p. 492.

*Pamphile* femme Greque écrit de l'hiſtoire ſous Neron, p. 336.

La *Pamphylie* ſoumiſe en partie au roy Amyntas, p. 13.

*Pancade :* Philippe le Tetrarque en fait la ville de Ceſarée de Philippe &c. p. 425.

*Pandataire*, iſle ſur la coſte de la Campanie : Julie & Agrippine y ſont releguées, p. 32. 93. 336.

La *Pannonie :* il s'y fait quelques guerres l'an de Rome 739, 740, p. 24. Tibere en appaiſe la revolte en 743, & elle devient alors une province de l'Empereur, p. 26. La Pannonie & la Dalmacie ſoulevées par deux Barons, ſe revoltent l'an 759, p. 41. 42, ſont ſubjuguées en 761, aprés une furieuſe guerre, *Ib.*

*Panſa* Conſul avec Hirtius l'an de Rome 711, p. 616.

Le *Pantheon* achevé l'an 7 d'Auguſte, p. 20.

*Paphos* ville de Cypre, prend le nom d'Auguſte, p. 24.

*Papinius.* V. Allenius.

Sextus *Papinius* ſon fils ſe precipite en 37, p. 127.

Sex *Papinius* mis à la queſtion ſous Caius, p. 176.

*Papinius* Tribun des Pretoriens conſpire contre Caius, p. 181.

*Papirius* Centenier, tue Macer tyran d'Afrique en 68, p. 353.

*Pappius.* V. Mutilus.

*Paris* comedien accuſe Agrippine en 55, p. 262.

Julius *Paris :* on luy attribue le traité des noms Romains joints à Valere Maxime, p. 131.

Les *Parthes.* V. leurs Rois, Phraate, Phraatace, Orode, Vonone I, Artabane I, Tiridate, Cinname, Gotarze, Vardane, Meherdate, Vonone II, Vologeſe, Artabane II.

Criſpus *Paſſienus* ſecond mari d'Agrippine, qui le fait mourir, p. 232.

*Paſteur* Chevalier Romain, p. 175.

Velleius *Paterculus* hiſtorien latin, nommé Caius, Marcus, ou Publius, p. 75. 95, ſert neuf ans ſous Tibere, depuis l'an 4 de J.C. juſqu'en l'an 12, p. 504.

*Patres* ville d'Acaïe, eſt faite colonie l'an de Rome 740, p. 24.

Des *Patriarches* des Juifs, p. 580. 592.

*Patriciens :* Auguſte en fait de nouveaux, p. 4. & Claude aprés luy, p. 356.

*Patrobe* affranchi de Neron, eſt puni ſous Galba, p. 350. 361.

S. *Paul* eſt pris en 58 par les Juifs, qui le veulent aſſaſſiner &c. p. 490. On le prend pour un impoſteur Egyptien, p. 488. Felix n'oſe l'entendre parler de la vertu &c. p. 486. Il appelle de Feſte à Neron en l'an 60, p. 491. Ses lettres à Seneque ſont fauſſes, p. 341. Il predit à Rome la ruine des Juifs, p. 498.

*Paulina.* V. Lollia.

Pompeia *Paulina* femme de Seneque, veut bien le ſuivre, p. 302. 337.

Pompeius *Paulinus* commande en 55 dans la baſſe Germanie, & y acheve une digue, p. 270 337.

Pompeius *Paulinus* Conſul vers l'an 60, p. 264.

Suetonius *Paulinus* défait les Maures en 42, p. 206. Ses exploits en Angleterre l'an 61, p. 284. Il commande les troupes d'Othon en 69 &c. p. 374. 377. 378. Vitellius luy pardonne à peine, p. 383. Il ſavoir parfaitement la guerre, p. 377.

C. Suetonius *Paulinus* Conſul en 66, p. 284. 305.

Valerius *Paulinus* fait declarer la Narbonoiſe pour Veſpaſien, p. 397.

*Paulin* Prefet d'Egypte en 73 ou 74, depouille le temple d'Onias, & le ferme, p. 576.

*Paulus.* V. Perſicus.

L. Æmilius *Paulus* Conſul en l'an 754 de Rome, p. 33.

*Pedanius.* V. Coſta. Secundus.

*Pedianus.* V. Aſconius.

Julius *Pelignus* Intendant de Cappadoce en 52, p. 243.

*Pella*, ville de la Perée, p. 508.

Pompeius *Pennus* Senateur, traité indignement par Caius, p. 174.

*Peres :* Pourquoi les Empereurs ſont appellez Peres de la patrie, p. 17. Tibere refuſe ce titre, p. 62. 64.

Paulus Fabius *Perſicus* Conſul en 34, p. 115, homme fort décrié, p. 146.

C. *Perſius* Flaccus a vécu environ 150 ans avant J. C, p. 335.

A. *Perſius* Flaccus poete ſatyrique, vivoit du temps de Neron &c. *Ib.* Il eſtoit diſciple de Cornutus &c. p. 354.

Grande *peſte* à Rome en 65, p. 304.

Le P. *Petau* met la naiſſance de Neron en 36 un an trop toſt, p. 607, ſe trompe de vouloir que Joſeph ſe ſerve de mois lunaires, p. 641.

*Petilius.* V. Cerealis.

*Petus* affranchi de Neron puni ſous Galba, p. 350.

Ælia *Petina* femme de Claude, repudiée, p. 191. Claude ſonge en 48, à la reprendre, p. 237.

*Petronien* fils aiſné de Vitellius, qui le fait mourir, p. 387.

*Petronius.* V. Turpilianus.

*Petrone* fait la guerre a Candace reine d'Ethiopie, l'an de Rome 732, p. 21.

Digitized by Google

P. *Petronius* n'a point eſté Conſul en 36, *p.* 601, eſt fait gouverneur de Syrie en 39 ou 40, *p.* 158, veut mettre la ſtatue de Caius dans le Temple de Jeruſalem &c. *p.* 446-456. Il arreſte une ſedition à Dor en 41, *p.* 474, retourne peu aprés à Rome, meurt avant Claude, *ib.*

C. *Petronius* ſe donne la mort en 66, *p.* 398. On croit qu'il a écrit, *ib.*

Ceſennius *Petus* eſt fait gouverneur de Syrie en 70, *p.* 572.

*Phannias* payſan: les Zelateurs le font par le ſort, dernier grand Pontife en 67 ou 68, *p.* 521. Il eſtoit de la race d'Aaron, *p.* 639.

*Phaon* affranchi de Neron, l'aſſiſte autant qu'il peut dans ſa diſgrace, *p.* 328. 329.

*Pharaſmane* roy d'Iberie en l'an 35, fait la guerre en Armenie pour Mithridate ſon frere, *p.* 118, ſollicite les Alains pour Tibere, *p.* 601, mande à Claude les troubles des Parthes, *p.* 235, anime Rhadamiſte ſon fils, contre Mithridate &c. *p.* 242, entre en Armenie pour Neron en 58, *p.* 269.

Les *Phariſiens*: Les Zelateurs ſuivent leurs dogmes, *p.* 419.

*Phaſael* fils du grand Herode & de Pallas, *p.* 628.

*Phaſael* neveu du meſme Herode, & beau-pere d'Agrippa I, *p.* 427.

*Phedre* affranchi d'Auguſte, met les fables d'Eſope en vers latins, *p.* 131.

La *Phenicie*, province de l'Empereur, *p.* 6.

*Philadelphie*: on croit que c'eſt Rabath des Ammonites, *p.* 479.

Herode *Philippe* fils du grand Herode & de la ſeconde Mariamme, mari d'Herodiade, *p.* 409

*Philippe* auſſi fils du grand Herode: Antipater ſon frere le calomnie, *p.* 408. Son pere luy laiſſe par teſtament la Baranée &c. *p.* 411. Il gouverne la Judée pour Archelaüs ſon frere germain, *p.* 412, va à Rome pour luy, *p.* 426, meurt en l'an 33: ſon eloge, *p.* 424.

*Philippople* en Thrace, peuplée de méchans par Philippe de Macedoine, *p.* 75.

*Philon*: qui il eſtoit, *p.* 457, eſt deputé vers Caius en l'an 40 par les Juifs d'Alexandrie, *ib.* comment il eſt receu &c. *p.* 458-462. Il ſe trompe ſur le temps où Caius voulut faire mettre ſa ſtatue à Jeruſalem, *p.* 630. Omet quelques circonſtances dans cette affaire, *p.* 620. ſes écrits &c. *p.* 457. On a perdu la plus grande partie de ce qu'il a écrit ſur les maux des Juifs, *p.* 632.

*Philopator* I, roy de Cilicie; Auguſte le fait mourir, *p.* 12.

*Philopator* II, roy de Cilicie, meurt en l'an 17 de J. C. *p.* 69.

Les *Philoſophes* perſecutez comme magiciens, & chaſſez de Rome en l'an 66, *p.* 395. Ils diſent bien; les Chrétiens font bien, *p.* 341.

*Philoſtrate* ſe trompe beaucoup ſur Vardane, *p.* 614.

Il paroiſt, dit-on, un *Phœnix* vers l'an 38, *p.* 123.

*Phornutus*: c'eſt Annæus Cornutus, *p.* 319.

*Phraate* roy des Parthes, rend en l'an 734 de Rome, les drapeaux pris ſur Craſſus & Antoine, *p.* 14, 22, veut ſe rendre le maiſtre de l'Armenie vers 752, *p.* 32, demande la paix à Auguſte & l'obtient, *p.* 33, eſt tué par *Phraataces* ſon fils, qui eſt auſſitoſt tué luy meſme, *p.* 36, 37.

*Phraate* fils du precedent, meurt l'an 35, en voulant recouvrer la couronne de ſon pere, *p.* 128.

*Pierre* Patrice ſe brouille ſur les Mithridates, *p.* 614.

S. *Pierre*: Agrippa le veut faire mourir en 44, *p.* 474. Il fait amitié à Rome avec Philon, *p.* 463, y predit la ruine des Juifs, *p.* 498.

Ponce *Pilate* Intendant de Judée, *p.* 9 77, depuis l'an 26 ou 27, juſqu'à la fin de 36, *p.* 628, ſon eſprit, ſon gouvernement, *p.* 421-424. Il eſt depoſé en 36, banni à Vienne 2 ce qu'on croit, & ſe tue luy meſme en 40 au plutard, *p.* 432.

Cn. *Piſo* Conſul l'an 747 de Rome, *p.* 30.

L. *Piſo* défait les Thraces, *p.* 26, ſe fait payer d'Urgulanie, *p.* 68, peut avoir eſté fait Prefet de Rome l'an 22 ou 23, *p.* 24. 596, meurt en l'an 32, *p.* 111 429.

Cn. *Piſo* eſt fait gouverneur de Syrie &c. *p.* 69, on l'accuſe d'avoir empoiſonné Germanicus: il ſe tue, *p.* 71-76, ſon fils obligé de quitter le nom de Cnæus, prend celui de Lucius, *p.* 605.

M. *Piſo* fils de Cn Piſon & de Plancine, *ib.*

Cn. & depuis L. Calpurnius *Piſo*, eſt Conſul en l'an 27, *p.* 85, Proconſul d'Afrique en 32, *p.* 159.

C. Calpurnius *Piſo* banni par Caius, *p.* 148. On fait C. Calpurnius *Piſo* Magnus Conſul en 48, *p.* 228.

C. Calpurnius *Piſo* accuſé en 62 d'une conſpiration, *p.* 290, la forme en 65, & y perit, *p.* 298-300.

L. *Piſo* Conſul en 57, *p.* 264, vivoit encore en 69, *p.* 284.

L. *Piſo* Frugi Licinianus eſt fait Ceſar par Galba le 10 janvier 69, *p.* 256, tué le 15, *p.* 358-362.

Jule *Placide* Tribun prend Vitellius &c. *p.* 463.

*Placide* capitaine envoyé dans la Galilée par Ceſtius, *p.* 511, ſecourt Sephoris en 67, *p.* 512, inveſtit Jotapat, *p.* 513, ſe rend maiſtre du mont Itabyre, *p.* 517, fait un grand carnage des Juifs d'audelà du Jourdain en 68, *p.* 528.

Munatia *Plancina* femme de Cn. Piſo, *p.* 69.

On l'accuſe auſſi de la mort de Germanicus, p. 72. Livie obtient ſa grace, p. 74. Elle eſt enfin punie en l'an 33, p. 114.

*Planeus* Conſul l'an de Rome 712, p. 49.

Munatius *Planeus* auteur du nom d'Aug. p. 15.

*Plautius*, V. Ælianus. Lateranus. Silvanus. Urgulanilla.

Q. *Plautius* Conſul en l'an 36, p. 120.

A. *Plautius* Conſul en l'an 29, conquiert l'Angleterre ſous Claude en 43, p. 88. 214. entre a Rome en triomphe en l'an 47, p. 227, abſout Pomponia Græcina ſa femme en 57, p. 261.

Rubellius *Plautus* accuſé en 55 d'aſpirer à l'Empire, p. 262. Neron le fait retirer en Aſie en 60, & tuer en 62, p. 282. 289. Muſone le porte à mourir plutoſt que de ſe revolter, p. 306.

*Pline* l'ancien voit prendre un monſtre marin vers 42, p. 207, eſt mort en 79 agé de 56 ans, p. 616.

*Plautius*. V. Firmus.

*Plutarque* : eſtime qu'il faut de Seneque, p. 240. Il a vu à Berſello le tombeau d'Othon, p. 280, ſe trompe ſur Cremone, p. 621.

*Polemon* I. roy de Pont, p. 13. eſt fait auſſi roy du Boſphore l'an de Rome 740, p. 24. Zenon Artaxias roy d'Armenie eſtoit ſon fils, p. 67.

*Polemon* II. eſt établi en 38 dans les Etats de Polemon ſon pere, p. 144. Claude y ajoute en 41 une partie de la Cilicie, p. 204. Il le fait Juif pour epouſer Berenice fille d'Agrippa I, p. 478 Il viſite ce prince en 43, p. 475. Il cede le Pont aux Romains, p. 304.

Acceronia *Polla* tuée auprés d'Agrippine, p. 274.

C. Aſinius *Pollio* Conſul en l'an 714 de Rome, p. 622.

Aſinius *Pollio* celebre ſous Auguſte, p. 113.

C. Aſinius *Pollio* Conſul en l'an 23, p. 79.

*Pollion* fait Preſet des Pretoriens par Claude en 41, p. 200.

Memmius *Pollio* deſigné Conſul en l'an 49, p. 234.

Carlins *Pollio* trahit Mithridate roy d'Armenie, p. 242.

Julius *Pollio* Tribun dans les Pretoriens, p. 260.

*Pollutia* fille d'Antiſtius Vetus, meurt en 65 &c. p. 303.

*Pollux* accuſe Claude ſon maiſtre, p. 177.

*Polybe* affranchi de Claude, p. 198. Seneque luy adreſſe un ouvrage vers 43, p. 616. Meſſaline le fait mourir en 47 ou 48, p. 220.

*Polyclete* affranchi de Neron eſt envoyé en Angleterre, p. 286, ravage tout, p. 320, eſt puni ſous Galba, p. 510.

*Pompeies*, ville de Campanie preſque abyſmée le 5 fevrier 63, p. 291.

*Pompeiople*, ville en Cilicie, p. 198.

*Pompeius*. V. Gallus. Paulinus. Pennus. Propinquus. Silvanus. Silvius.

Sex. *Pompeius* Magnus Conſul en l'an 14 de J. C, p. 44. 60.

Cn. *Pompeius* Magnus gendre de Claude, p. 202. Claude le fait mourir avec Craſſus ſon pere, p. 221. 317.

*Pomponius*. V. Flaccus. Græcina. Labeo. Mela. Secundus. Silvanus.

*Pomponius* juriſconſulte ſe trompe quelquefois, p. 95.

Le *Pont*, province du Senat, p. 6. Une partie a ſes Rois, p. 13.

Le *Pont* Polemoniaque cedé à Neron par Polemon ſon Roy, p. 304.

*Pontifes* : les Empereurs qualifiez grands pontifes. p. 17. Diſtinction des pontifes & grands pontifes des Juifs, p. 416. Leurs injuſtices & ils ſe font la guerre, p. 429. 490. Leur habit pontifical gardé par les Romains, & depuis par les Juifs, p. 425. 480.

*Pontius*. V. Nigrinus. Pilatus.

*Popedius* Senateur abſous ſous Caius, p. 181.

*Poppée* la mere, obligée par Meſſaline a ſe tuer en 47, p. 223.

*Poppea* Sabina ſa fille, femme d'Othon, eſt aimée de Neron, p. 267, procure la mort d'Agrippine en 59, p. 272. & celle d'Octavia: Neron l'epouſe en 62, p. 290. Elle avoit ſervi les Juifs en 61, p. 492. Elle accouche de Claudia en 63, p. 295, conſeille en 65 la mort de Seneque & de beaucoup d'autres, p. 301. Joſeph obtient par elle en 65, la delivrance de quelques preſtres Juifs, p. 490. Mais elle fait Florus gouverneur de Judée, p. 496. Neron la tue d'un coup de pié en 65, p. 303. Othon fait redreſſer ſes ſtatues, p. 365.

*Poppæus*. V. Sabinus. Vopiſcus.

*Porcius*. V. Feſtus. Septimius.

*Porto* à l'embouchure du Tibre, baſti par Claude, p. 207.

*Poſide* affranchi de Claude, p. 192.

*Poſidoine* pere d'Apion, p. 464.

*Poſtes* : chariots de poſte établis par Auguſte, p. 13.

C. Julius *Poſthumus* Preſet d'Egypte vers 47, p. 227.

*Prasutagus* roy des Anglois Iceniens, p. 285.

*Preſets* des Pretoriens ou du Pretoire : Auguſte en fait deux, p. 31. [Il n'y en a eu qu'un preſque dans tout le regne de Tibere.] Ils entrent au Senat pour accompagner l'Empereur, p. 111.

*Preſets* de Rome établis par Auguſte pour toute leur vie, p. 23.

Les *Preteurs* : leur nombre n'eſt point fixe, p. 12 Ils doivent faire les fonctions des Conſuls quand il n'y en a point de preſens, p. 168.

Les *Pretoriens* ou gardes de l'Empereur ont double paye, p. 1. 39. Ils eſtoient dix mille, diviſez en 9 ou 10 cohortes, p. 27. Galba caſſe la

Digitized by Google

garde Allemande, *p.* 352. Vitellius caſſe les anciens Prétoriens, *p.* 384, & en leve ſeize mille autres en ſeize cohortes, *p.* 386.

Antonius *Primus* condanné en 61 comme fauſſaire, *p.* 283, fait Veſpaſien Empereur &c. *p.* 392-406.

*Prince:* Tibere tire ce titre de la Republique, *p.* 69. Les Princes doivent ſouffrir qu'on parle mal d'eux, *p.* 65, n'ont point d'autre remede dans le danger où ils ſont, que de croire des gents ſages & fideles, *p.* 141. Leur devoir eſt d'empeſcher meſme les injuſtices des autres, *p.* 350.

C. Lutorius *Priſcus* poete, condanné à mort en l'an 21, *p.* 76.

Junius *Priſcus* Preteur tué en 39, *p.* 156.

*Priſcus* Colonel d'une legion, tué en 66 par les Juifs, *p.* 307.

Helvidius *Priſcus* gendre de Thraſea fait bien dans l'Armenie avec une legion en 51, *p.* 243. Il eſt banni d'Italie en 66, *p.* 309; eſt rappellé ſous Galba, accuſe Eprius Marcellus, *p.* 352, prend ſoin du corps de Galba, *p.* 361.

Julius *Priſcus* Prefet du Pretoire ſous Vitellius, *p.* 386, 400.

*Proconſuls*, ou Gouverneurs des provinces du Senat, *p.* 7, doivent partir de Rome avant la mi avril, *p.* 207. Les Empereurs prenoient hors de Rome le titre de Proconſuls, *p.* 16, 21.

Cn. Acerronius *Proculus* Conſul en 37, *p.* 223, 235.

Scribonius *Proculus* maſſacré par les Senateurs en 40, *p.* 172.

Vitellius *Proculus* Centenier en 41, *p.* 474.

Scribonius *Proculus* tué en 66 ou 67, *p.* 318.

Licinius *Proculus* Prefet du Pretoire ſous Othon, *p.* 363, homme malin & trop cru d'Othon, *p.* 374, fait precipiter la bataille de Bedriac &c. *p.* 377. Vitellius luy pardonne avec peine, *p.* 382.

*Prophetes:* faux prophete Egyptien trompe les Juifs vers 53, *p.* 488. D'autres le font en divers temps, *p.* 480, meſme durant le ſiege, *p.* 553. 563. V. Impoſteurs.

*Provinces* qui compoſoient l'Empire Romain &c. *p.* 5.

Pompeius *Propinquus* Intendant de la Belgique, *p.* 370.

*Propreteurs* ou Lieutenans, gouverneurs des provinces de l'Empereur, *p.* 8. Leur gouvernement plus aimé que celui des Proconſuls, *p.* 66.

*Prote* affranchi de Berenice mere d'Agrippa I, *p.* 427.

*Protogene* cruel miniſtre de Caius, *p.* 172.

*Ptolemée* fils de Juba roy de Mauritanie, aſſiſte les Romains contre Tacfarinas en l'an 24, *p.* 82. Caius le fait mourir au commencement de l'an 40, *p.* 169, 205.

*Ptolemée* aſtrologue d'Othon, *p.* 356.

*Publicola:* on le fait Conſul en l'an 40, *p.* 168.

L. Vipſanius *Publicola* Conſul en 48, *p.* 227.

*Pulcher.* V. Claudius.

Q.

NUmidius ou C. Ummidius Durmius *Quadratus* gouverneur de Syrie en 51, *p.* 248. 614, appaiſe en 52 les troubles de la Judée, *p.* 483, eſtoit mort en 60, *p.* 283.

*Quartinus* mis ſans fondement Conſul en l'an 30 de J. C. pour Sundius, p. 599.

La *Querſoneſe* Taurique. V. le Boſphore Cimmerien.

La *Querſoneſe* de Thrace: Agrippa en mourant la laiſſe a Auguſte, *p.* 25.

Les *Queruſques* font la guerre à Marobode roy des Sueves, *p.* 69. demandent Itale pour roy à Claude, *p.* 226, rejettent les Antibares, *p.* 291.

*Queſteurs* envoyez dans les provinces ſous les Gouverneurs, *p.* 8, ceux de Rome ont la garde des regiſtres, *p.* 86. Claude leur rend la garde du threſor en 44, *p.* 226. Neron leur oſte le threſor & les regiſtres en 56, *p.* 264.

*Quinc-curſo* peut avoir vécu ſous Claude, *p.* 226.

Junius *Quintilianus* Conſul vers l'an 40, *p.* 168.

*Quintilien* l'orateur entend plaider Servilius Novianus, *p.* 334. ſon jugement ſur Seneque, *p.* 339.

*Quintilie* comedienne &c. *p.* 181.

*Quintilius.* V. Varus.

*Quintus* ou Quinctius. V. Atticus Criſpinus.

P. Sulpicius *Quirinius* eſt fait gouverneur de Syrie vers l'an 6 de J. C, *p.* 110, fait le denombrement & l'eſtimation des biens en Judée, *ib.* meurt en l'an 21, *p.* 76.

R.

*Rabath* capitale des Ammonites, appellée depuis Philadelphie, *p.* 459.

*Raphanée* en Syrie, quartier de la 12e legion avant 71, *p.* 578.

*Ravenne:* il y avoit une flote, *p.* 29.

*Rebilus* Conſul fort déerié, *p.* 146.

P. Memmius *Regulus* Conſul en 31, dans les trois derniers mois, *p.* 101, 199, mene Sejan en priſon &c. *p.* 103, 104.

C. Memmius *Regulus* eſt fait gouverneur de la Meſie, de la Macedoine, & de la Grece en 35 ou 36, *p.* 117, marie ſa femme Lollia Paulina à Caius en 38, *p.* 148, ne veut pas toucher en l'an 40 a la ſtatue de Jupiter Olympien, *p.* 150.

C. Memmius *Regulus* Conſul en 63, *p.* 293.

*Roſius* Regulus Conſul pour un jour, le 31 octobre 69, *p.* 385.

*Remmius.* V. Palæmon.

*Rhadamiſte* oſte l'Armenie & la vie à Mithridate ſon oncle & ſon beaupere, & perit enfin, *p.* 242-244.

*Rhæthi.* V. les Griſons.

*Rhæſcyporis* fils de Cotys roy de Thrace, eſt tué l'an de Rome 743, *p.* 14.

*Rhege* en Calabre: Caius y commence un port, *p.* 177.

*Rheſcuporis* frere de Rhœmetalce, eſt fait roy de la Thrace par Auguſte, *p.* 14, fait mourir Cotys ſon neveu en l'an 19 de J. C, & eſt puni bientoſt aprés, *p.* 73.

Les *Rhodiens:* Claude leur oſte la liberté en 44, la leur tend en 53, *p.* 216. 247.

*Rhœmetalce* I, roy de Thrace, *p.* 14.

*Rhœmetalce* II, fils de Rheſcuporis, eſt fait roy d'une partie de la Thrace vers l'an 19, *p.* 73, Caius luy en donne une autre partie en 38, *p.* 144.

*Rhœmetalce* III, tué par ſa femme vers l'an 45, *p.* 218.

*Rome:* Ses magiſtrats anciens & nouveaux ſous les Empereurs, *p.* 11-13. Auguſte la diviſe en 14 regions, *p.* 12. Claude l'augmente en 49, ayant étendu ſon Empire, *p.* 235, & Neron enſuite, *p.* 304. Elle eſt brulée par Neron en 54, & rebaſtie plus belle qu'auparavant, mais plus malſaine, *p.* 295-297. Auguſte y donnoit du blé a deux-cents mille perſonnes, *p.* 21.

*Romain* affranchi de Neron, meurt en 62 &c. *p.* 290.

*Romanus.* V. Hiſpo.

*Roſſius.* V. Regulus.

Les *Roxolans* traitent avec les Romains en 63, *p.* 294, ſont défaits dans la Meſie en 69, *p.* 373.

*Rubellius.* V. Blandus. Geminus. Plautus.

*Rubrius.* V. Gallus.

*Ruſinus.* V. Vinius.

C. Vibius *Ruſinus* Conſul en l'an 12, *p.* 77. 114.

*Ruſin* officiet dans les Gaules, ſe joint à Vindex, *p.* 322

*Ruſin* d'Aquilée a traduit Joſeph à ce qu'on dit, *p.* 186.

*Ruſus.* V. Ctiſpinus. Muſonius. Nonianus.

Annius *Ruſus* eſt gouverneur de Judée vers l'an 13 de J. C, *p.* 420.

C. Cæcilius ou Cœlius *Ruſus* Conſul en l'an 17 de J. C, *p.* 68.

Q. Curtius *Ruſus* Conſul à ce qu'on pretend en 39, *p.* 152. 605, commande dans la Germanie, *p.* 226.

*Ruſus* Conſul en 45, *p.* 216. 613.

Velleius ou Suillius *Ruſus* Conſul p.c. en 46, *p.* 217, mal nommé Servilius, *p.* 601.

Æmilius *Ruſus* Colonel de cavalerie, *p.* 268.

Fenius *Ruſus* eſt fait Intendant des vivres en 55, *p.* 262, & Preſet des Pretoriens en 62, *p.* 288. Il perit en 65 dans la conſpiration de Piſon, *p.* 298-300.

Scribonius *Ruſus* tué en 66 ou 67, *p.* 318.

*Ruſus* Conſul en 67, *p.* 315.

L. Verginius *Ruſus* Conſul en 63, *p.* 293, gouverne la haute Germanie, défait Vindex en 68, refuſe l'Empire qui luy eſt offert par ſes legions, *p.* 324-327, & par celles d'Illyrie, *p.* 324, ſe ſoumet à Galba, qui neanmoins le reçoit mal, *p.* 201. 346. Othon le fait Conſul en 69, *p.* 363. 381. Il refuſe encore l'Empire aprés la mort d'Othon, *p.* 381, & eſt preſque tué dans une ſedition, *p.* 384.

M. Cluvius *Ruſus* celebre ſous Neron & ſous Veſpaſien, *p.* 216. On le fait ſans preuve Conſul en 45, *p.* 613. Il gouverne l'Eſpagne aprés Galba, ſe ſoumet a Othon, *p.* 366. & auſſitoſt aprés a Vitellius, *p.* 375, à qui il acquiert la Mauritanie, *p.* 382. Il vient le juſtifier devant luy d'une accuſation, *p.* 384.

Cluvius *Ruſus* a écrit l'hiſtoire de Neron avant Trajan, *p.* 226.

Terentius *Ruſus* commande la dixieme legion dans Jeruſalem, *p.* 571, envoie Simon de Giotas a Tite, *p.* 569.

Abudius *Ruſo* eſt banni en 54, *p.* 116.

P. Calviſius *Ruſo* Conſul, *p.* 283.

Juuius *Ruſticus* commis pour dreſſer les regiſtres du Senat, *p.* 93.

Fabius *Ruſticus* écrit l'hiſtoire du temps de Neron, *p.* 354.

Arulenus *Ruſticus* Preteur en 69, eſt bleſſé par les ſoldats de Ptimus, *p.* 403.

S.

*Sabinus.* V. Turpilianus.

*Sabin* Intendant en Syrie, appuie Antipas contre Archelaüs, *p.* 413. Son avarice brouille toute la Judée, & le met en danger de la vie, *ib.*

Titius *Sabinus* executé en l'an 28, *p.* 86. 88. 108.

Q. Poppæus *Sabinus* Conſul ſubrogé l'an 9 de J. C, *p.* 42, défait les Thraces en 25 ou 26, *p.* 84, gouverne la Meſie, l'Acaïe, & la Macedoine, *p.* 116, meurt en 35, *p.* 117.

C. Calviſius *Sabinus* Conſul en l'an 26, *p.* 84.

Cornelius *Sabinus* Tribun des gardes, conjure contre Caius, *p.* 182. Le jette par terre, *p.* 188, ne veut point ſe ſoumettre à Claude, ni recevoir la vie de luy, *p.* 201.

*Sabinus* Colonel des Allemans de la garde, *p.* 193.

Nymphidius *Sabinus* Preſet des Pretoriens, les ſouleve contre Neron, *p.* 327, les veut ſoulever auſſi contre Galba pour ſe faire Empereur; eſt tué en 68, *p.* 347.

Obultronius *Sabinus* tué en Eſpagne en 68, *p.* 347.

Flavius *Sabinus* frere de Veſpaſien, eſt Preſet de Rome ſous Neron, ſous Othon, & ſous Vitellius, *p.* 363. 374, fait preſter le ſerment à Vitellius, *p.* 382, demeure Preſet durant la guerre de

de Veſpaſien, p. 304 Il n'oſe ſe ſauver de Rome, p. 399, eſt pris dans le Capitole, & tué &c. ſon eloge, p. 402. On ne ſçait point ſon prenom, p. 619.
Flavius *Sabinus* Conſul en 69, p. 363, commande les gladiateurs d'Othon, p. 377, ſoumet ſes troupes a Vitellius, p. 620.
Cælius *Sabinus* Conſul en 69, p. 363. 620.
P. *Sabinus* Prefet du Pretoire, p. 386, eſt arreſté, p. 398.
Flavius *Sabinus* neveu de Veſpaſien, ſe ſauve du Capitole, p. 402.
*Sabos* roy de l'Arabie heureuſe, p. 20.
Julius *Sacerdos* Gaulois, tué par Caius, p. 163.
Jule *Sacrovir* d'Autun, ſe revolte en l'an 21, p. 25.
*Sadoc* Phariſien appuie Judas le Galiléen, p. 418.
Octavius *Sagitta* condanné en 58, p. 206.
*Sala*, riviere de Saxe, cauſe une guerre entre les Allemans vers 58, p. 271.
*Salabe* General des Maures, défait par les Romains en 42, p. 200.
*Salampſio* fille d'Herode & de Mariamme, eſt mariée à Phalael neveu d'Herode, p. 427.
Les *Salaſſes* peuples des Alpes, ſe revoltent l'an 6 d'Auguſte, ſont domptez en l'an 7, p. 20.
*Salome* ſœur d'Herode, qui luy laiſſe quelques villes &c. p. 410. 411. Elle favoriſe Antipas contre Archelaüs, p. 412, meurt vers l'an 12 de J. C, p. 420.
*Salomé* la danſeuſe, mariée à Philippe le Tetrarque ſon oncle, p. 425.
La galerie de *Salomon* avoit beſoin d'eſtre rebaſtie en 63, p. 496.
*Salonnius* fils d'Afinius Pollio, eſt mort enfant, p. 600.
*Salvius*. V. Cocceianus. Othon.
Les *Samaritains* pourſuivent Archelaüs leur Ethnarque devant Auguſte, p. 417, repandent des os de morts dans le Temple vers l'an 8 de J. C, p. 420. Ils font quelques troubles en 36, ſe plaignent de Pilate, p. 431 432, tuent quelques Juifs en 51, ce qui cauſe bien du trouble, p. 482-485. Ils demeurent ſoumis aux Romains durant que les Juifs ſe revoltent, p. 511. Ils braulent neanmoins en 67, & ſont defaits à Garizim, p. 516. Ils imitoient en tout les Juifs, p. 436.
*Samius* Chevalier, ſe tue chez ſon avocat qui le trahiſſoit, p. 222.
*Samos*, iſle de la mer Egée : Auguſte lui donne la liberté, p. 22.
*Sampſigeran* roy d'Emeſe viſite Agrippa I. en 43, p. 475.
*Sanquinius*. V. Maximus.
La *Sardaigne* province du Senat, p. 5 Neron la luy rend en 77, p. 315.
*Sardes* en Lydie, ruinée par un tremblement l'an 17 de J. C, p. 69.
Les *Sarmates* fourniſſent des troupes aux Parthes & aux Romains, p. 119. Ils veulent remuer vers 63, p. 294. Les Roxolans & les Jazyge ſont partie des Sarmates, p. 373-393.
C. Sentius *Saturninus* Conſul en l'an 757 de Rome, p. 58.
*Saturnin* eſt cauſe que les Juifs ſont chaſſez de Rome en l'an 19, p. 421.
Cn. Sentius *Saturninus* Conſul en l'an 41 de J. C, p. 178, gouverne un jour aprés la mort de Caius; p. 193-201.
L. Volufius *Saturninus* meurt agé de 93 ans en l'an 56, auquel Q. Volufius *Saturninus* ſon fils eſtoit Conſul, p. 264.
M. Aponius *Saturninus* gouverneur de Moſie, en chaſſe les Roxolans en l'an 69, p. 373. 394, amene une legion en Italie pour Veſpaſien, p. 394, eſt chaſſé par ſes ſoldats, p. 397.
*Savinius*: il faut Sanquinius, p. 252.
*Saül* de la famille d'Herode, aſſemble vers 63 un corps de factieux pour piller, p. 493 494.
*Saumaiſe* ſe brouille ſur Denys le geographe, p. 603.
*Scaliger* met beaucoup trop tard la mort d'Agrippa II, p. 646.
P. Oſtorius *Scapula* Conſul avant l'an 50, p. 217, commande en Angleterre en 50 &c. p. 227. 239, prend en 51 le roy Caractac, p. 244. Il meurt de chagrin, p. 245.
Mamercus Æmilius *Scaurus* ſe tue en l'an 34, p. 115.
Flavius *Scevinus* Senateur, periſt en 65 dans la conjuration de Piſon, p. 290.
*Scipio*. V. Orfitus.
*Scipion* mari de Poppée la mere, p. 229.
P Cornelius *Scipio* Conſul en 56, p. 263.
P. Cornelius *Scipio* Aſiaticus, Conſul en octobre 68, p. 343.
*Scopos* lieu a ſept ſtades de Jeruſalem, p. 507. 539.
*Scribonia* repudiée par Auguſte &c. p. 32.
*Scribonia* femme de M. Craſſus: Claude la fait mourir, p. 357.
*Scribonianus*. V. Camillus. Craſſus.
*Scribonius*. V. Largus. Libo. Proculus. Rufus.
*Scribonius* s'empare du Boſphore, & en eſt chaſſé l'an de Rome 740, p. 24.
Les *Scythes* recherchent l'amitié d'Auguſte l'an 759 de Rome, p. 20.
*Scythople*, ville greque dans la Judée : les Juifs y ſont tuez en 66, p. 504.
*Secundus*. V. Carinas.
L. Pomponius *Secundus* Conſul en l'an 31, p. 600. 599, eſt mis en priſon au ſortir de ſon Conſulat, & delivré au bout de ſept ans par Caius, p. 606. 607. Il défait les Cattes en 50, p. 239. Il a fait des poeſies, p. 106.
Q. Pomponius *Secundus* frere de Lucius, Ib.

baiſe ſans ceſſe les piez de Caius, *p.* 185. Cependant eſtant Conſul en l'an 41, *p.* 178, il agit pour la liberté, *p.* 194. Les ſoldats de Claude le veulent tuer, *p.* 200. Il eſt depuis reduit a ſe revolter, *p.* 210.

P. Gabinius *Secundus* défait les Marſes & les Catuques en 41, *p.* 205.

Pedanius *Secundus* Preſet de Rome, tué par un de ſes eſclaves en 61, *p.* 282.

Les *Sedochezes* peuples voiſins du Pont, *p.* 406.

L. Ælius *Sejanus* Preſet du Pretoire, irrite Tibere contre Germanicus, *p.* 64, & contre beaucoup d'autres, *p.* 80. 80. On l'accuſe d'avoir fait chaſſer les Juifs de Rome en l'an 19, *p.* 421, & d'avoir entretenu des intelligences avec Antipas contre Tibere, *p.* 444. Il eſt retenu quelque temps par Livie, *p.* 90, craint Druſus fils de Tibere, & le fait empoiſonner, *p.* 79. Il veut épouſer Liville veuve de Druſus, *p.* 84. Sa fille eſt fiancée à Druſus fils de Claude, *p.* 74, & il travaille à marier ſon fils a la fille de Getulicus, *p.* 216. Il ruine Agrippine & ſes enfans, *p.* 90-92, & ſe ruine enfin luy meſme en l'an 31, auquel il eſtoit Conſul &c. *p.* 94-108.

L. *Sejanus* Preteur en 32, ſe moque de Tibere chauve, *p.* 110.

*Seigneur:* Auguſte rejette ce titre avec horreur, *p.* 26. Tibere de meſme, *p.* 61.

*Seius.* V. Strabo, Tubero.

*Seleucie* ſur le Tigre toujours diviſée entre les Grecs & les Syriens &c. *p.* 466. Elle ſe revolte contre les rois des Parthes, *p.* 225.

*Seleuque* aſtrologue d'Othon, *p.* 356-358.

*Sempronius.* V. Denſus. Gracchus.

Les *Senateurs* ne pouvoient ſortir de l'Italie ſans permiſſion, ſinon pour aller dans la Sicile & la Narbonoiſe, *p.* 4. Il leur eſtoit défendu d'entrer dans l'Egypte *p.* 10. Le Senat conſerve quelques foibles reſtes d'autorité, *p.* 17. Pluſieurs Senateurs ſuivent par tout l'Empereur comme ſon Conſeil, juſqu'a Gallien, *p.* 44. Maniere dont ils ſqurent les ordonnances des Empereurs, *p.* 108. 216.

Annæus *Seneca* le pere, ſurnommé le Declamateur, vient de Cordoue a Rome &c. *p.* 336.

L. Annæus *Seneca* le philoſophe: Son hiſtoire, ſes écrits &c. *p.* 336 341. Son eloquence le fait preſque perir ſous Caius, *p.* 159. Perſe le gouſtoit moins, *p.* 335. Claude le bannit en Corſe en l'an 41, *p.* 205 610. Agrippine le rappelle en l'an 49, ſe fait gouverneur de Neron &c. *p.* 234. Il fait une ſatyre contre Claude, *p.* 249. Il s'oppoſa à la domination d'Agrippine ſur Neron &c. *p.* 258, ſouffre Acté, *ib.* ſert Pallas, *p.* 259. reçoit de Neron des gratifications odieuſes &c. *p.* 261, luy compoſe ſes harangues, *p.* 254, luy adreſſe ſon livre de la Clemence, *p.* 263. Il interroge Agrippine en 55, *p.* 262, pourſuit Suillius qui le dechire, *p.* 266, eſtoit ami d'Othon, *p.* 367, acherte la vigne de Remmius, *p.* 335. Il eſt accuſé d'avoir conſeillé la mort d'Agrippine, *p.* 272, n'oſe au moins s'y oppoſer, *p.* 275, & compoſe la lettre que Neron en écrit au Senat, *p.* 278. Il retient la cruauté de Neron, mais le laiſſe faire le cocher, *p.* 280. Il accable les Anglois d'uſures, *p.* 283. Il eſt Conſul en 62, ſelon quelques uns, *p.* 287, demande la meſme année a ſe retirer &c. *p.* 288. Il eſt accuſé d'une conſpiration, & ſe juſtifie, *p.* 290. Toutes ſes lettres ſont de 63 ou 64, *p.* 616. Neron le fait mourir en avril 65, *p.* 301. 362.

*Sentius.* V. Saturninus.

Cn. *Sentius* commande en Syrie en l'an 19, *p.* 72.

*Sephoris* en Galilée, brulée par les Romains, apres la mort d'Herode, *p.* 415. Antipas la rend capitale de la Galilée &c. *p.* 444. Elle demeure fidele aux Romains dans la revolte des Juifs, *p.* 506-512, & eſt pillée par les revoltez, *p.* 518. Elle s'eſt depuis appellée Dioceſarée & Sepher, *p.* 444. 445.

Porcius *Septimus* Intendant de Rhecie, *p.* 393.

Q. Vibius *Serenus* Proconſul d'Eſpagne, accuſé par ſon propre fils en l'an 24, *p.* 82.

*Sertorius.* V. Macro.

*Servilia* condamnée en 66 avec Soranus ſon pere, *p.* 309.

*Servilius.* V. Nonianus.

*Seſterce*, lieu où l'on mettoit à Rome les corps des ſupplicier, *p.* 361.

L. *Seſtius* Conſul ſubrogé à Auguſte l'an de Rome 731, *p.* 21.

*Severus.* V. Cæcina.

Caſſius *Severus* orateur & ſatyrique, meurt banni en 32, *p.* 111.

C. Verteuius *Severus* Conſul en 51, *p.* 240.

S. Sulpice *Severe*: ſon opinion ſur Neron, *p.* 393.

*Sextia* tuée par Neron en 65, *p.* 303.

*Sextilia* mere de Vitellius, *p.* 367, reçoit le titre d'Auguſte, *p.* 386, ſe laiſſe mourir de faim peu avant ſon fils. Elle avoit de bonnes qualitez, *p.* 388.

*Sextilius* V. Catullinus.

Les *Sybilles*, Auguſte fait tranſcrire leurs livres, *p.* 22, qu'il fait enfermer, *p.* 25. On en trouve un nouveau livre ſous Tibere, *ib.*

Les *Stearres.* V. les Aſſaſſins.

Les *Sicambres* peuples d'Allemagne font des ravages dans les Gaules l'an de Rome 738, *p.* 23. Druſus leur fait la guerre en 742 & en 744, *p.* 25. 26. Ils ſont domptez par Tibere, tranſfetez dans les Gaules l'an 746, & exterminez *p.* 27. 28.

Digitized by Google

La *Sicile* province du Senat, *p.* 5, eſtoit pleine de ſeditions en 68, *p.* 355.

*Sido* ſe fait roy des Sueves en 50, *p.* 239, amene du ſecours pour Veſpaſien en 69, *p.* 393.

*Sidon*, ville libre dans la Phenicie, *p.* 15. Auguſte luy oſte ſa liberté, *p.* 22.

Junia *Silana* accuſe Agrippine en 55, & eſt bannie, *p.* 261.

Creticus *Silanus* gouverneur de Syrie en l'an 16 de J. C, *p.* 67

M. Junius *Silanus* Conſul en l'an 19 de J. C, *p.* 71. Caius epouſe ſa fille, *p.* 135, & le fait tuer &c. *p.* 145. 146.

Appius Junius *Silanus* Conſul en l'an 28, Claude le fait mourir en 42 ſur de faux ſonges &c. *p.* 209, quoique L. Julius *Silanus* fils de cet Appius *Silanus* & d'Æmilia Lepida, *ib.* euſt eſté fiancé en 41 a Octavia fille de Claude, *p.* 202. Agrippine reduit Lucius à ſe tuer luy meſme au commencement de 49, *p.* 233.

M. Junius *Silanus* frere de Lucius, eſt Conſul en 46, *p.* 217. Agrippine le fait tuer a la fin de 54, *p.* 256. 265.

D. Junius *Silanus* Torquatus Conſul en 53, *p.* 247. Neron fait mourir en 64 Junius Torquatus deſcendu d'Auguſte, *p.* 295.

L. Junius *Silanus* Torquatus tué en juin 65, *p.* 303.

*Silas* General des troupes d'Agrippa I; ſa fortune, *p.* 473.

*Silanus*. V Nerva.

*Silius*. V. Nerva. Italicus.

C. *Silius* défait les Gaulois revoltez en l'an 21. *p.* 76. Il eſt reduit par Sejan a ſe tuer, *p.* 91.

C. *Silius* deſigné Conſul en 47 pour 49, *p.* 219, epouſe Meſſaline en 48, & eſt executé, *p.* 227-232.

Fulvius *Silva* General en Judée, y finit la guerre le 15 avril 72 par la priſe de Maſade, *p.* 575.

*Silvanus*. V. Ælianus.

Pompeius *Silvanus* Conſul en 45, *p.* 216.

Gramus *Silvanus* Tribun des Pretoriens, porte a Senecque l'ordre de ſa mort, *p.* 301.

Pomponius *Silvanus* Proconſul d'Afrique, enterre Othon & bien d'autres qui attendoient ſes richeſſes, *p.* 267.

M. Plautius *Silvanus* Conſul en 68, ſelon Onuphre, *p.* 345.

Pompeius *Silvanus* gouverne la Dalmacie en 69, *p.* 392.

Pompeius *Silvanus* ou Silvius Intendant des eaux ſous Veſpaſien, *p.* 363.

Les *Silures* en Angleterre, battent les Romains, *p.* 244.

*Simon*. V Canthere.

*Simon* de Boeth grand Pontife, beaupere d'Herode, *p.* 409. 474. 633.

*Simon* eſclave, prend le diademe dans la Perée aprés la mort d'Herode, & eſt auſſitoſt tué, *p.* 414. 415.

*Simon* fils de Camith eſt fait grand Pontife pour un an, vers l'an 22, *p.* 420.

*Simon* cenſure les actions d'Agrippa I, & luy en demande pardon, *p.* 472. 473.

*Simon* fils de Judas le Galiléen eſt crucifié ſous Claude vers 46, *p.* 419. 481.

*Simon* Juif de Cypre, magicien vers 54, *p.* 485.

*Simon* fils de Saül ſe tue en 66 à Scytople, aprés avoir tué toute ſa famille, *p.* 505.

*Simon* fils de Gioras ſe retire à Maſade, pille l'Idumée &c. *p.* 521. 530. Les Juifs meſmes le rendent maiſtre de Jeruſalem, 530-532, & il les traite en tyran &c. *p.* 532. 533. Sa guerre contre Jean de Giſcala, *p.* 534-536, ce qu'ils firent enſemble durant le ſiege. *V. Jean de Giſcala.* Il fait tuer le Pontife Matthias, *p.* 555, tue Judas qui vouloit livrer une tour, *p.* 556, arreſte les Idumeens preſts à s'enfuir, *p.* 556. Il ſe rend, & eſt immolé dans le triomphe de Tite, *p.* 569.

Cn. Cæcilius *Simplex* Conſul a la fin de 69, *p.* 395, refuſe de recevoir l'épée de Vitellius, *p.* 400.

*Sinnace* Parthe, trahit Artabane ſon roy. *p.* 118-121.

Les *Siraques*, peuples voiſins du Caucaſe, *p.* 237.

*Siſenna*. V. Taurus.

*Sitas* roy des Thraces Dentheletes, allié des Romains, *p.* 14.

*Smyrne*: on y baſtit un temple à Tibete, *p.* 80.

*Soëme* eſt fait prince des Iturecns Arabes en 58, *p.* 244, eſtoit mort en 49, *p.* 255

*Soeme* eſt fait roy de la Sophene en 54 *p.* 255, vient avec Ceſtius contre Jeruſalem en 66, *p.* 506, envoie du ſecours à Veſpaſien en 67, *p.* 513, vient au ſiege de Jeruſalem avec Tite, *p.* 537.

*Soeme* roy d'Edeſſe, ſe declare pour Veſpaſien contre Vitellius. *p.* 392.

*Soſonius*. V. Tigellinus.

*Soldats*: denombrement des legions & autres troupes Romaines, *p.* 37. 38, leur paye, *p.* 39. Temps du ſervice, *ib.* Fond pour les payer, *p.* 40. Garde établie dans Rome pour le feu, *p.* 41.

*Sophas* de la famille d'Herode, eſt maſſacré en 67 par les Zelateurs, *p.* 520.

La *Sophene*, pays entre l'Armenie & la Meſopotamie, *p.* 255.

Barea *Soranus*: ſon eloge: Neron le fait mourir en 66, *p.* 309.

Antiſtius *Soſianus* banni en 62, *p.* 297.

*Soſibe* precepteur de Britannicus, a écrit &c. *p.* 263. Agrippine le fait mourir en 50, *p.* 238.

*Sotion* Stoicien, maiſtre de Senecque, *p.* 337.

Veſtricius *Spurinna* défend Plaiſance pour Othon, *p.* 375.

*Statilius.* V. Meſſalina. Taurus.

*Stephanion;* Flaccus Prefet d'Egypte eſt pris chez luy en 38, *p.* 442.

*Stephanion* comedien, *p.* 220.

*Stoiciens:* leur philoſophie ſuperbe, *p.* 340.

Seius *Strabo* Prefet du Pretoire, pere de Sejan, *p.* 9.

*Strabon* le geographe écrit ſon quatrieme livre vers l'an 18, *p.* 131.

Acilius *Strabo* commis par Claude pour une affaire de Cyrene, *p.* 201.

Flavius *Subrius* Tribun, perit en 65, *p.* 300.

*Suetonius.* V Lenis. Paulinus.

*Suetone* l'hiſtorien, fils de Suetonius Lenis, *p.* 379. Il ſe contredit ſur l'age de Galba, *p.* 517. ſe trompe app. ſur Icele, *p.* 618.

Les *Suevves* vaincus par Tibere, demandent la paix, *p.* 27. V. leurs rois Marobode, Vannius, Sido.

P. *Suilius* ou *Suillius* celebre entre les infames avocats, *p.* 223. 250, eſt banni en 58, *p.* 266.

*Suillius.* V. Ceſonius. Nerviliauus. Rufus.

Les *Suiſſes* ſont ravagez par les troupes de Vitellius, *p.* 372.

*Sulpicius.* V. Aſper. Galba. Quirinus. Severus.

L. Naevius *Surdinus* Conſul en l'an 30, *p.* 95. 599.

*Syene* en Egypte: Il y avoit trois cohortes en garniſon contre les Ethiopiens, *p.* 39.

L. *Sylla* Conſul l'an de Rome 749, *p.* 31.

Fauſtus Cornelius *Sylla* Conſul en l'an 31 de J. C. *p.* 100.

L. Cornelius *Sylla* Felix Conſul en l'an 33, *p.* 111.

P. Cornelius *Sylla* Fauſtus, epouſe Antonia fille de Claude &c. *p.* 222-228, eſt Conſul en 52, *p.* 245. Il eſt relegué a Marſeille en 58. & ruë en 62, *p.* 266. 289.

La *Syrie* province de l'Empereur, *p.* 6.

T.

*Taefarinas* Numide, eſt défait par les Romains en l'an 17 ou 19 de J. C. *p.* 69, en 20, *p.* 74, en 22, *p.* 78, eſt tué en 24, *p.* 81.

*Tacite* ſe trompe ſur Cuſpianus & Felix, *p.* 634, ſur l'age de Britannicus & d'Octavia, *p.* 606-608, ſur Gotarze, *p.* 613, ſur les dons de Neron retirez par Galba, *p.* 619. Il eſt difficile de l'accorder avec luy meſme ſur la legion de la marine, *p.* 628 L'index des Conſuls mis à la teſte de ſes livres eſt nouveau, *p.* 599.

*Tanger* en Afrique, colonie de Claude ou de Jule Ceſar, *p.* 206.

*Tarcondimote* prince en Cilicie, *p.* 13. 22.

*Tarichée* dans la Galilée, eſt priſe par Tite le 8 ſeptembre 67 &c. *p.* 547.

La ville de *Tarragone* baſtit la premiere un temple à Auguſte, *p.* 46.

L'Eſpagne *Tarragonoiſe* province de l'Empereur, *p.* 6.

Statilius *Taurus* Prefet de Rome, *p.* 23.

Statilius Siſenna *Taurus* Conſul en l'an 16 de J. C, *p.* 66.

M. Statilius *Taurus* Conſul en 44, *p.* 216.

T. Statilius *Taurus* Corvinus, Conſul en 45, *p.* 216. Proconſul d'Afrique tué en 53, *p.* 234. 248

C. Luccius *Teleſinus* Conſul en 66 &c. *p.* 305.

Le *Temple* des Juifs n'eſt achevé que vers l'an 63, *p.* 405. Deſcription generale de ſes baſtimens, *p.* 559. 640. L'endroit deſtiné pour le peuple des Juifs s'appelloit le SAINT. *Ib.* Il eſtoit gardé les feſtes par une cohorte Romaine, *p.* 481, & avoit auſſi ſes gardes Juifs commandez par un Preſtre, *p.* 484.

*Terentius.* V Maximus. Rufus.

M. *Terentius* ami de Sejan, eſt abſous de ce crime en l'avouant en 31, *p.* 109.

*Thamaſte* eſclave de Caius, devient par ſa civilité Intendant d'Agrippa, *p.* 430.

*Thebes* en Egypte ſe revolte, & eſt ruinée l'an 756 de Rome, *p.* 4.

*Theodoſe* I, fait ſurſeoir d'un mois les arreſts de mort, *p.* 76.

*Theodoſe* II, s'empare en 429 de ce que les Juifs avoient accoutumé de donner à leurs Patriarches, *p.* 591.

*Theophane* ami de Pompée, eſtoit honoré comme un dieu dans ſa famille, *p.* 112.

*Theophile* fils d'Anne eſt fait grand Pontife en 37 a Paſque, *p.* 432, depoſé en 41, *p.* 474.

*Therafie*, iſle pres de Delos, *p.* 218.

*Theſmuſe* fait mourir Phraate roy des Parthes ſon mari, *p.* 36.

*Theudas*, dont parle Gamaliel, eſt p. e. le meſme que Judas le Galiléen, *p.* 414. 627.

*Theudas* faux prophete, tué vers 45, *p.* 480.

*Tholomee* chef de voleurs executé vers 44, *p.* 379.

La *Thrace* eſtoit encore poſſedée par ſes princes ſous Auguſte, *p.* 14. Il s'y fait quelques guerres l'an de Rome 473 & 743, *p.* 24-26. Les peuples s'y revoltent contre leurs princes en l'an 20 de J. C, ſont défaits par P. Velleius, *p.* 75, par Poppæus Sabinus en 25 ou 26, *p.* 94. La Thrace eſt reduite en province en 46, *p.* 218.

P Pætus *Thraſea* gendre de Cæcina Pætus, *p.* 212, ne veut point parler ſur la mort d'Agrippine, *p.* 277, empeche en 62 la mort de Soſianus &c. *p.* 287, ſe moque de la divinité de Poppée, *p.* 303, Neron le fait mourir en 66, *p.* 309. Perſe luy eſtoit allié, *p.* 331.

*Thraſille* l'aſtrologue de Tibere, *p.* 57, luy

promet dix ans plus qu'il ne vécut, *p.* 124. Il eſt mort en l'an 36, *p.* 132. Il a laiſſé quelques ouvrages qui ſont perdus, *lb.*

Le *Tréſor* commis a des Preteurs, puis à des Queſteurs comme autrefois, *p.* 216, & enfin à des Prefets particuliers, *p.* 224.

*Thiare :* le roy des Parthes ſeul la porte droite, *p.* 224.

*Tibere.* V. Alexandre.

L'Empereur TIBERE. *V ſon titre.* Il eſtoit fils de Livie femme d'Auguſte, *p.* 21. Il établit Tigrane roy d'Armenie en l'an 734 de Rome, *p.* 22, & ſubjugue les Gritons avec Druſus ſon frere l'an 739, *p.* 24. Auguſte l'éleve aprés la mort d'Agrippa l'an 742, l'envoie en Pannonie &c. *p.* 25. Il repudie Agrippine & epouſe Julie l'an 744, *p.* 26, s'oppoſe la meſme année aux Dalmates & aux Daces, *lb.* trahit Druſus ſon frere auprés d'Auguſte, *lb.* dompte les Allemans en 746, *p.* 27, reçoit le titre d'Imperator, *p.* 28. Il eſt Conſul, & triomphe en 747, retourne en Allemagne, *p.* 30. Auguſte luy donne en 748 la puiſſance du Tribunat pour cinq ans. Il ſe retire neanmoins à Rhode, *lb.* Auguſte rompt en 752 ſon mariage avec Julie, *p.* 32. Il eſt rappellé à Rome en 755, *p.* 34, adopté par Auguſte le 27 juin 757, & aſſocié a la puiſſance du Tribunat, *p.* 35. Il eſt envoyé en 759 & 762 dompter la Dalmacie &c. *p.* 41, & en Allemagne l'an 763. L'an 765, il eſt comme aſſocié a l'Empire & triomphe a Rome, *p.* 43. 594 595. Il va en Illyrie l'an 767, & eſt auſſitoſt rapellé par la mort d'Auguſte, *p.* 44. Il fait mourir le jeune Agrippa à l'entrée de ſon regne, *lb.* ſe fait preſtre d'Auguſte &c. *p.* 46. Il caſſe en 768 ce qu'il avoit accordé en 767 aux troupes mutinées, *p.* 49. Il cherche à abbaiſſer ſa mere, *p.* 47. Il faiſt condamner Capiton Intendant d'Aſie *p.* 9, attribue au Senat la nomination des magiſtrats *p.* 12, fait ſouvent ſeize Preteurs, *lb.* fait examiner un nouveau livre des Sibylles, *p.* 25, travaille a abolir les Druides, *p.* 251, chaſſe les Juifs de Rome en l'an 19 &c. *p.* 420. Il ne veut point voir les amis de Druſus ſon fils, *p.* 426. Il immole Paconius innocent au divertiſſement d'un nain, *p.* 310; ne paye point à Galba ce que Livie luy avoit legué, *p.* 342, joint en l'an 34 la tetrarchie de Philippe a la Syrie, *p.* 425. Il aimoit Antipas, qui baſtit Tiberiade en ſon honneur *p.* 445, & prend a cœur ſes intereſts contre Aretas, *p.* 431. Il reçoit bien Agrippa en l'an 36, *p.* 428, & puis le fait mettre en priſon &c. *p.* 428-430. Tout le monde ſe réjouit à Rome de ſa mort, *p.* 433. On n'a conté ſon regne que depuis la mort d'Auguſte, *p.* 594-597, ſon teſtament eſt caſſé par le Senat, *p.* 136, ſes ordonnances tacitement abolies, *p.* 143. 187, cependant Caius le loue dans le Senat en 39, *p.* 153, & luy fait decerner en l'an 40, les meſmes honneurs qu'à Auguſte, *p.* 169. Auſſi ſon regne a eſté preferé à celui de Caius, *p.* 177.

*Tiberiade* dans la Galilée, baſtie par Herode Antipas, *p.* 445. Agrippa ſon prince empeſche en 67 Veſpaſien de la ruiner, *p.* 527, les Patriarches des Juifs y reſidoient, *p.* 591.

*Tiberius* Nero Gemellus petit-fils de l'Empereur Tibere, *p.* 70, qui veut qu'Agrippa s'attache à luy &c. *p.* 428, mais n'oſe luy laiſſer l'Empire &c. *p.* 125, parcequ'il s'amuſoit, dit-on, à dejeuner &c. *p.* 602. Il eſt exclus par le Senat du titre de collegue de Caius, *p.* 136. Caius l'adopte, & le fait mourir a la fin de 37, *p.* 142.

Soſonius *Tigellinus* banni en 39 comme adultére, *p.* 164, & eſt fait Prefet du Pretoire en 62 &c. *p.* 288. Il paſſe pour auteur des cruautez de Neron, *p.* 301, l'embraſement de Rome en 64, recommence chez luy, *p.* 296. Il laiſſe echaper Apollone de Tyanes accuſé de magie devant luy, *p.* 305, fait mourir Petrone en 66, *p.* 308, trahit Neron, *p.* 328, ſe ſauve ſous Galba en mariant ſa fille a Vinius &c. *p.* 351. Othon le fait mourir, *p.* 364.

*Tigrane* I. eſt fait roy d'Armenie vers l'an 754 de Rome, au lieu d'Artabaze I. ſon frere, *p.* 22. 602, meurt peu aprés, *p.* 32.

*Tigrane* II. roy d'Armenie, eſt mis à la place d'Artabaze II. vers l'an 752 de Rome, *p.* 30. 632.

*Tigrane* III. roy d'Armenie petit-fils d'Herode, eſt executé a Rome en l'an 36 de J. C, *p.* 122. 602. 426.

*Tigrane* IV. neveu de Tigrane III. eſt fait roy d'Armenie en 60 par Neron, *p.* 282-285.

*Tigranocerta* en Armenie ſe rend à Corbulon en 58, *p.* 269.

*Tingis* en Afrique & en Eſpagne, *p.* 266.

*Tiridate* petit-fils de Phraate, recouvre la couronne des Parthes ſur Artabane vers l'an 36, & la perd auſſitoſt, *p.* 118 121.

*Tiridate* eſt fait roy d'Armenie en 51, par Vologeſe roy des Parthes ſon frere, *p.* 236. 243. chaſſé par Corbulon vers 56, *p.* 268. 269, y rentre en 62, *p.* 291-293, en demande la couronne à Neron en 63, *p.* 293-295, & la vient recevoir a Rome en 66, *p.* 311-313. Il eſtoit magicien, *p.* 305. Il ſe raille de Corbulon & l'admire, *p.* 318.

*Tiron* affranchi de Ciceron : on luy attribuë l'art d'écrire en notes, *p.* 29.

L'Empereur TITE eſt né le 30 decembre 40, *p.* 215. Il amene les legions d'Egypte a Veſpaſien ſon pere en 67, *p.* 513. Il aime Joſeph, qui des 67 luy predit l'Empire, *p.* 515. Il le veut toujours avoir auprés de luy, *p.* 580. Trajan lui cede l'honneur de prendre Japha le 20 juin 67, *p.* 516. Il prend Tarichée le 8 ſeptembre &c. *p.* 517. Il eſt

envoié par ſon pere à Galba en 68, apprend ſa mort en Acaïe, *p.* 345, retourne en Paleſtine l'an 69, *p.* 366, en paſſant par Paphos &c. *p.* 389. Il vient aſſieger Jeruſalem en l'an 70, & la prend enfin &c. *p.* 536-573, y retient priſonniers les enfans d'Izate roy de l'Adiabene, *p.* 470, fait des memoires ſur la guerre des Juifs, *p.* 581, atteſte de ſa main la ſincerité de l'hiſtoire que Joſeph en a écrite, *p.* 582. Il eſt pres d'avoir guerre avec les Parthes pour un faux Neron, *p.* 333.

*Tite-Live* hiſtorien, meurt l'an 17 de J. C, *p.* 70.

*Titianus.* V. Otho.

*Titius.* V. Sabinus.

*Tomes*, ville de Scythie, *p.* 14.

Les milices de *Tongres* battues en Provence par celles d'Othon, *p.* 375.

*Torquatus.* V. Silanus.

La *Tour d'Ordre* pres de Boulogne en Picardie, baſtie p. e. en l'an 40, *p.* 170.

*Tours* ſe revolte en l'an 21, *p.* 75.

Galerius *Trachalus* orateur, Conſul en 68 &c *p.* 321-324, compoſe les harangues d'Othon, *p.* 374, eſt ſauvé par Galeria femme de Vitellius, *p.* 383.

*Traduction* Julia, quelle ville c'eſt, *p.* 206.

*Trajan* Colonel d'une legion, prend Japha en Galilée l'an 67, *p.* 515, ſoutient Tite contre ceux de Tarichée, *p.* 517.

L'Empereur *Trajan* perſecute la famille de David, *p.* 578.

*Trajanopolis* ville de quelque canton de l'Armenie, *p.* 283.

*Trebellius.* V. Maximus.

*Trebonius.* V. Garucianus.

*Tremblement* de terre l'an 17 de J. C, en Aſie, en Silicie, dans la Calabre, dans le Pont, *p.* 69, en Aſie l'an 60, *p.* 283, en Acaïe l'an 62, *p.* 291.

*Treves* ſe revolte en l'an 21, *p.* 75, eſt maltraitée par Galba, *p.* 346. 368.

*Triaria* femme de Lucius Vitellius, fiere & cruelle, *p.* 388.

Puiſſance du *Tribunat*, donnée aux Empereurs &c. *p.* 16.

Les *Tribuns* militaires eſtoient pris d'entre les Chevaliers, *p.* 9.

Lucius Fulcinius *Trio* Conſul les ſix derniers mois de l'an 31, *p* 100. 599, ſe tue en 35, *p.* 117.

*Troſobor* chef des Clites, *p.* 247.

Les *Tubantes* peuples d'Allemagne, *p.* 271.

L. Seius *Tubero* Conſul ſubrogé en l'an 18 de J. C, *p.* 70.

*Tuer.* V. Mort.

*Turnebe* corrige un endroit de Suetone *p.* 608.

C. Petronius Sabinus *Turpilianus* Conſul en l'an 61, *p.* 158. 283, va gouverner l'Angleterre, *p.* 286, commande l'armée de Neron contre les rebelles en 68, *p.* 324. Galba ſe rend odieux en le faiſant mourir, *p.* 548.

C. *Turranius* premier Intendant des vivres, *p* 12.

Cinna *Tuſcus* Prefet d'Egypte: Neron ſon frere de lait le fait mourir en 67, *p.* 397.

*Tyr*, ville libre, *p.* 15. Auguſte luy oſte ſa liberté, *p.* 22.

V.

FAbius *Valens* Colonel d'une legion, ſe declare pour Galba, *p.* 346. Il fait tuer Capiton ſon General, comme s'il euſt voulu ſe revolter, *p.* 354, & fait revolter Vitellius ſucceſſeur de Capiton &c. *p.* 369. Il le fait declarer Empereur a Cologne, *p.* 370, marche pour luy en Italie avec 40 mille hommes &c. *p.* 371, envoie quelques milices garder la Provence, *p.* 375, arrive en Italie & gagne la bataille de Bedriac &c. *p.* 376-378. Il écrit enſuite aux Senateurs & aux Conſuls, *p.* 382. Il eſt Conſul en 69, *p.* 385, ne peut s'accorder avec Cecina, *p.* 386, & a plus de credit que luy, *p.* 304. Il eſt pris par les troupes de Veſpaſien, & tué, *p* 397.

*Valere* Maxime a écrit ſous Tibere aprés l'an 31, *p.* 130.

*Valerius.* V Aſiaticus. Feſtus. Gratus. Marinus. Meſſala. Paulinus.

*Vannius* Quade roy des Sueves depuis l'an 19 ou 20, *p.* 72, eſt chaſſé en 50 par Vangio & Sido ſes neveux, qui ſe font Rois en ſa place. Il ſe retire dans la Pannonie, *p.* 239.

*Vardane* emporte la couronne des Parthes vers 47, ſur Gotarze ſon frere, *p.* 225. Ils eſtoient tous deux fils d'Artabane &c. *p.* 619. Vardane meurt en 49, ſon eloge, *p.* 235.

*Vardane* ſe revolte vers 54, contre Vologeſe ſon pere, *p.* 268.

*Varius.* V. Criſpinus

*Varron* dompte les Salaſſes l'an 7 d'Auguſte, *p.* 20.

L. Vitellius *Varro* Conſul en l'an 24 de J. C, *p.* 80.

Cingonius *Varro* deſigné Conſul, tué en 68, *p.* 347.

Quintilius *Varus* gouverneur de Syrie, appaiſe Archelaüs fils d'Herode, *p.* 413-415, appaiſe les troubles de la Judée, *ib.* permet aux Juifs de deputer à Auguſte, *p.* 416, perit en Allemagne avec toute ſon armée l'an 9 de J. C, *p.* 42, ſa derniere aigle retirée en 41, *p.* 205.

Arrius *Varrus* eſt battu par les troupes de Vitellius, *p.* 395.

Alphenus *Varus* eſt fait Prefet du Pretoire par Vitellius, *p.* 398, quitte ſon armée & ſe retire a Rome, *p.* 400.

Les *Ubiens* Allemans ſe ſoumettent a Agrippa l'an de Rome 717, *p.* 239.

*Vedius.* V. Bolanus.

Fabricius *Veiento* chaſſé d'Italie en 62, *p.* 287.

*Vellenus.* V. Patereulus. Rufus.

P. *Vellenus* défait les Thraces en l'an 20, *p.* 75.

*Ventidius.* V. Cumanus.

*Venuſius* ou Venutius roy de Northumberland, *p.* 245, taſche de porter les Anglois à la revolte en 68 ou 69, *p.* 655.

*Veranius.* V. Nepos.

*Veranius* Tribun du peuple en 41, *p.* 197.

*Veranius* ou Verannius, commande en Angleterre en 58, *p.* 197, meurt en moins d'un an, *p.* 284.

*Veranius* femme de Piſon Ceſar, *p.* 361.

*Vergnius.* V. Rufus.

*Verre :* Tibere fait mourir un homme qui avoit l'invention de le rendre flexible comme de la cire, *p.* 81.

*Verrius* V. Flaccus.

*Verulam* en Angleterre pres S. Alban, *p.* 253.

L'Empereur *Veſpaſien* eſt né le 17 novembre, *p.* 571. Il eſtoit Edile en 38 &c. *p.* 144. Preteur en 39 &c. *p.* 164. 167, paroiſt beaucoup dans la guerre d'Angleterre en l'an 43, *p.* 215. eſt Conſul en novembre & decembre 51, *p.* 240. Neron l'envoie faire la guerre aux Juifs, *p.* 314. 509. Il prend Jotapat, Gamala &c. en 67, *p.* 512. 519, envoie à Neron ſix mille Juifs, pris le 8 ſeptembre 67, *p.* 517. Il ne ſe haſte pas d'attaquer Jeruſalem en 68, *p.* 528, mais prend toutes les places d'alentour, *p.* 528-530. Il depute Tite ſon fils a Galba &c. *p.* 345. Othon pour le gagner, fait Sabinus ſon frere Preſet de Rome en 69, *p.* 363. Il ſe ſoumet à Othon, *p.* 366. Fait ſerment a Vitellius, *p* 382 Il fait peu de choſe contre les Juifs en 69, *p.* 535, mais il ſe fait declarer Empereur le 3 de juillet, & ſe rend maiſtre de l'Italie & de Rome par Antonius primus &c. *p.* 389-406. Il reçoit trop bien Cecina, *p.* 396. Il envoie en 70 Tite ſon fils aſſieger Jeruſalem, & veut que Joſeph y aille auſſi, *p.* 536 537. Aprés la conqueſte de la Judée, Il s'en attribue toutes les terres &c *p.* 574, fait bien des faveurs à Joſeph, *p.* 580, fait fermer le temple de Janus, *p.* 29, ordonne vers 73, d'abattre en Egypte le temple d'Onias, qui demeure fermé, *p.* 576. Il pardonne a Catulle méchant gouverneur de Libye, *p.* 573, veut exterminer la race de David, *lb.* Il rétablit Cremone, *p.* 997, marie avantageuſement la fille de Vitellius, *p.* 405, fait Elien Preſet de Rome, & Conſul pour la ſeconde fois, *p.* 219, fait Roy dans la Cilicie un Alexandre Juif gendre d'Antiochus roy de Comagene, *p.* 283. L'exemple de ſa frugalité arreſte le luxe, *p.* 77. Egnatius eſt banni ſous ſon regne, *p.* 310.

Les *Veſtales :* les loix faites pour le mariage ne les regardent point, *p.* 42. On reçoit parmi elles des filles d'affranchis, *p.* 37.

*Veſtilia*, femme extraordinaire dans ſes couches, *p.* 165.

*Veſtinus.* V. Atticus.

*Veſtricius.* V. Spurinna.

*Veterans :* ce que c'eſtoit, *p.* 40.

Cereal *Vetilien* General des troupes de la Paleſtine, *p.* 571.

*Vetronius.* V. Severus.

*Vettius.* V. Chilo.

C. Antiſtius *Vetus*, Conſul en l'an 23, *p.* 79.

C. Antiſtius *Vetus* Conſul en l'an 55, *p.* 238.

L. Antiſtius *Vetus* Conſul en 55, *p.* 258, veut porter Rubellius Plautus à la revolte, *p.* 283. Neron le fait mourir en 61, *p.* 303.

L. *Vetus* commande en 55 dans la haute Germanie: veut joindre la Sône à la Moſelle, *p.* 270.

*Vibidia* premiere Veſtale, *p.* 230.

*Vibius.* V. Avitus. Marſus. Rufinus. Serenus.

*Vibulenus.* V. Agrippa.

Idole de la *Victoire*, poſée dans le Senat, *p.* 2.

*Vienne* en Dauſiné bien traitée par Galba, jalouſe de Lion, *p.* 347.

C. Julius *Vindex* ſe revolte dans les Gaules contre Neron en 68. Il eſt tué &c. *p.* 321. 324.

*Vinicien.* V. Minucien.

M. *Vinicius* fait la guerre en Allemagne, *p.* 34.

M. *Vinicius*, nommé par quelques uns Minucianus, Conſul en l'an 30 &c. epouſe en 33 Julie fille de Germanicus *p.* 94. 598. 599. accompagne Caius ſon beaufrere, *p.* 185, eſt Conſul pour la ſeconde fois en 45, *p.* 216, meurt de poiſon en 46, *p.* 227.

*Vinicius* conſpire contre Neron en 66, & eſt decouvert, *p.* 313.

T. *Vinius* Rufinus : hiſtoire de ſa premiere vie, *p.* 349 Il commande la legion d'Eſpagne ſous Galba, *p.* 322, peut tout ſur ce prince &c. *p.* 346, luy donne de mauvais conſeils &c *p.* 352, ſauve Tigellinus, & epouſe ſa fille, *p.* 351. Il fait envoyer Vitellius dans la baſſe Germanie, *p.* 354. Il eſt Conſul en 69, *p.* 355. Il appuie Othon, *p.* 356, qui ne laiſſe pas de le faire tuer, *p.* 360.

*Vintimille* dans les Alpes maritimes, pillée par les troupes d'Othon, *p.* 375.

*Vipſanius.* V. Agrippa. Aproñianus. Publicola

*Vipſtanus.* V. Apronianus.

*Virdius.* V. Geminus.

*Viſellius* V. Varro

*Vitellius.* V. Proculus.

P. *Vitellius* accuſé en 31 de la conſpiration de Sejan ſe tue luy meſme : Il a écrit, *p* 106.

A. *Vitellius* ſon frere meurt Conſul ſubrogé en 32, *p* 108 600, n'a point eu le ſurnom de Nepos, *lb.*

L. *Vitellius* le Cenſeur, pere de l'Empereur, ſe charge en 31 de la garde de Publius ſon frere, *p.* 106. Il eſt Conſul en 34, *p.* 111-115, eſt fait auſſitoſt aprés gouverneur de Syrie, *p.* 117, agit contre Artabane roy des Parthes, *p.* 119. 120, défait les Clites, *p.* 122, accorde diverſes graces aux Juifs en 35 ou 36; depoſe Caiphe, *p.* 421, ſe prepare a la fin de 36 à faire la guerre à Aretas, *p.* 432, accorde aux Juifs de ne point faire paſſer ſes troupes ſur leurs terres, *ib.* oſte a Pilate le gouvernement de Judée &c. *ib.* confere avec Artabane en 37, *p.* 139. 142, ſe ſauve de la cruauté de Caius par une baſſeſſe infame, *p.* 158. Il eſt Conſul pour la ſeconde fois en 43, *p.* 213, & pour la troiſieme en 47, *p.* 219. voit les deux fils Aulus & Lucius Conſuls en 48, *p.* 227. Il commande a Rome en 43, en l'abſence de Claude, *p.* 214, eſt Cenſeur avec luy, *p.* 219, le flate ſottement, *p.* 220, perd Aſiaticus ſon ami, *p.* 222, ne veut rien dire de Meſſaline, *p.* 229, oſte L. Silanus du Senat par une injuſtice honteuſe, *p.* 232, fait le mariage d'Agrippine avec Claude ſon oncle, *p.* 233-235, eſt accuſé en 51 &c. *p.* 241.

L'Empereur A. VITELLIUS. *V. ſon titre*, *p.* 381, eſt né l'an 15 de J.C. le 24 ſeptembre, *p.* 620. Abregé de ſon hiſtoire, & ſes mœurs, *p.* 367. Il eſt Conſul en 48, *p.* 227, veut en 62 la mort de Soſianus, *p.* 287 Galba l'envoie commander dans la baſſe Germanie, *p.* 354. où il eſt declaré Empereur le 2 janvier 69, *p.* 367 372, & il emporte l'Empire ſur Othon par la bataille de Bedriac, *p.* 367-379. Luy & Othon les deux hommes les plus deteſtables, *p.* 358, mais on craignoit moins Vitellius, *p* 365.

L. *Vitellius* frere de l'Empereur, eſt Conſul aprés luy en 48, *p.* 227. Il eſt obligé de ſuivre Othon contre ſon frere, *p.* 374-381. Feſtin qu'il fait a ſon frere, *p* 387. Il eſt envoyé dans la Campanie avec des troupes, & y réuſſit, *p.* 399. 402. Il eſt tué aprés ſon frere. Ses vices, *p.* 404 405 & ceux de Triaria ſa femme, *p.* 388.

*Vitellius* Germanicus fils de l'Empereur, enfant & preſque muet, *p.* 383, eſt tué en l'an 70, *p.* 405.

Annius *Vivianus* gendre de Corbulon, *p.* 294. Corbulon l'envoie à Rome en 66, *p.* 311. Il eſt fait Conſul, *p.* 318.

*Ummidius*. V. Quadratus.

*Volaginius* tue Camillus, *p* 210.

*Vologeſe* Pontife de Bacchus en Thrace, *p.* 26.

*Vologeſe* eſt fait Roy des Parthes aprés Vonone II. ſon pere vers l'an 50, *p.* 236, fait Tiridate ſon frere roy d'Armenie en 51 &c. *p.* 243, vient attaquer Izate roy de l'Adiabene & s'en retourne, *p.* 469, traite avec Neron en 55 &c. *p.* 268, combat en 58 les Hircaniens revoltez, *p.* 269, recouvre l'Armenie &c. en 62, *p.* 292, en demande la couronne à Neron pour Tiridate en 63, *p.* 293. 294, envoie ſes enfans a Rome en 66 avec Tiridate, *p.* 321, demande qu'il y ſoit traité avec honneur, *ib.* refuſe d'aller trouver Neron à Rome, *p.* 312, promet du ſecours a Veſpaſien contre Vitellius, *p.* 391, demande qu'on honore Neron, *p.* 333.

*Vologeſocerte*, ville baſtie vers l'an 60, pres de Seleucie pour la depeupler, *p.* 323.

*Voluſien:* depuis luy les ſeconds Auguſtes prennent le titre de grands pontifes, *p.* 17.

*Voluſius*. V. Saturninus.

*Vonone* I. fils de Phraate, eſt fait roy des Parthes par Auguſte, *p.* 37. 593. 594, chaſſé par Artabane ſous Tibere, & tué par les Romains, *p.* 66. 67.

*Vonone* II. prince des Medes, eſt fait roy des Parthes vers 49, & meurt peu aprés, *p.* 236.

Poppæus *Vopiſcus* de Vienne, Conſul en 69, *p.* 382. 463.

*Votienus*. V. Montanus.

*Urgulanie* protegée par l'Imperatrice Livie, *p.* 68.

Plautia *Urgulanilla* premiere femme de Claude, *p.* 191.

Les *Uſipes* peuples d'Allemagne, *p* 271.

*Uſſerius* fait quelques fautes dans l'hiſtoire, *p.* 632. Son ſentiment ſur la mort d'Herode au 25 de novembre; tres difficile au moins à ſoutenir, *p.* 631. Il fait commencer trop toſt Vonone I, *p.* 594.

X.

*Xenophon* medecin & empoiſonneur de Claude, *p.* 248.

Z.

*Zacarie* fils de Baruc; tué dans le Temple par les Zelateurs, *p.* 525-527.

*Zarmare* Indien ſe brule en ceremonie l'an 734 de Rome, *p.* 22.

Les *Zelateurs* des Juifs, tirent leur origine de Judas le Galiléen, *p.* 419. 503. Ils font de grands deſordres dans Jeruſalem &c. *p.* 519.

*Zenobie* femme de Rhadamiſte &c. *p.* 243.

*Zenodore* habile ſtatuaire, *p.* 331.

*Zenon*. V. Artaxias.

*Zorſine* roy des Siraques, fait la guerre dans le Boſphore, *p.* 237.

PRIVILEGE

## PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de notre Hoſtel, Grand-Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Noſtre bien amé CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, nous a tres-humblement fait remontrer, qu'il a ci-devant fait imprimer en vertu de nos Lettres de Privileges les Livres qui ont pour titre, *Sermons des Miſſions* par le Pere Loriot. *Prieres Chretiennes en forme de Meditations. Exercices de pieté pour les trois Conſecrations. Vie des Saints tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, avec des Reflexions. Conſolation interieure ou Imitation de Jeſus-Chriſt. Année Chrétienne, & Reflexions des ſaints Peres ſur l'Euchariſtie. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique du ſieur de Tillemont. Hiſtoire des Empereurs dudit ſieur de Tillemont. Jeſus-Chriſt penitent. Prieres tirées de l'Ecriture*, par le ſieur Treuvé. *Sermons ſur les Dimanches. Vie des Riches & des Pauvres. Traité de la Flaterie & de la Mediſance. Les Ouvrages de Dom Mabillon.* Mais que le temps que nous luy avons accordé par nos Privileges pour la vente & l'impreſſion deſdits Livres, devant bientoſt expirer, & qu'eſtant encore chargé d'un grand nombre d'exemplaires, il auroit beſoin de nos Lettres de continuation de Privilege qu'il nous a fait ſupplier de lui accorder, dans la crainte qu'il a qu'on ne lui contrefaſſe. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, & ceux qui auront droit de lui : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou de faire imprimer leſdits Livres autant de fois qu'il voudra, de telles marges, caracteres, & grandeur qu'il ſouhaitera, dans tout noſtre Royaume, Terres & Seigneuries de noſtre obeiſſance, pendant le temps de quinze années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes. Faiſons défenſes à tous Libraires Imprimeurs, & à toutes autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient ; de contrefaire ni imprimer leſdits Livres ſous aucun pretexte que ce ſoit, en vendre ni diſtribuer aucuns Exemplaires contrefaits, en tout ni en partie, ſoit dedans & hors noſtre Royaume, à peine de confiſcation deſdits Exemplaires, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Expoſant, & de tous dépens, dommages & intereſts : à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, & que l'impreſſion ſera faite dans noſtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & de beau caractere, conformément aux Reglemens de l'Imprimerie ; & qu'avant que de les expoſer en vente, il en ſera mis deux exemplaires dans noſtre Bibliotheque publique, un dans le Cabinet de nos Livres en noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans la Bibliotheque de noſtre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Preſentes ; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait

aucun trouble ou empeſchemens. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin de chaque Exemplaire deſdits Livres, ſoit tenue pour duement ſignifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. CAR tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Verſailles le vingt-unieme jour de Mars, mil ſept cent onze, & de noſtre Regne le ſoixante-huitieme. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil.

LAUTHIER.

*Regiſtré ſur le Regiſtre Num. 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 154. num. 163. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du 13. Aouſt 1703. A Paris le 15. Avril 1711.*

*Signé*, DELAUNAY, *Syndic.*

---

De l'Imprimerie de JACQUES VINCENT, 1720.

59408

Digitized by Google